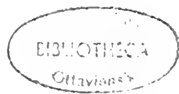

Bourret,
Prêtre.

N° 1



SAINTE BIBLE
EN LATIN
ET
EN FRANÇOIS,

AVEC DES NOTES LITTERALES,

CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de Dom Augustin CALMET, Abbé de Senones, de Mr. l'Abbé DE VENCE, & des Auteurs les plus célebres; pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture-Sainte.

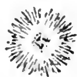
Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques & de Figures.

Seconde Édition revue, corrigée & augmentée de diverses Notes & Dissertations nouvelles. publiée par L. Et. Rondet

TOME PREMIER.

PROLÉGOMENES ET GENESE.

Beatus homo quem tu erudieris, Domine, & de lege tua docueris eum. Ps. XCIII. 12.





A PARIS,

Chez { Antoine BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.
Nicolas DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

A AVIGNON,

Chez François-Barthelemi MERANDE, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT

Sur cette nouvelle Edition.

L'Ouvrage dont nous entreprenons aujourd'hui la ſeconde édition, eſt compoſé de quatre parties principales : *Verſion Latine* des Livres ſacrés, *Traduction Françoiſe* en forme de Paraphraſe, *Notes* jointes à cette Traduction, *Préfaces & Diſſertations* diſtribuées au commencement de l'Ouvrage, & à la tête de chaque Livre : tout cela eſt ici revu & corrigé : nous y ajoutons diverſes Notes & Diſſertations nouvelles, & à la tête des Livres de l'Ancien Teſtament une Préface générale qui y manquoit.

La *Verſion Latine* qui repréſente ici le Texte ſacré des divines Ecritures, eſt la Verſion Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente : nous la donnons entiérement conforme à l'*édition* commune, qui eſt celle *de Clément VIII.* Notre unique ſoin a été de veiller à ce qu'il ne s'y gliſsât aucune faute d'impreſſion : & pour cet effet nous l'avons revue encore cette fois avec une attention nouvelle.

A cette Verſion Latine nous joignons une *Traduction Françoiſe* en forme de *Paraphraſe* : c'eſt au fond celle du *P. de Carrieres*, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. L'avantage particulier de cette Traduction eſt que l'on y trouve la plupart des difficultés du Texte expliquées par une Paraphraſe courte, & ſi ingénieuſement placée qu'elle laiſſe ſubſiſter toutes les expreſſions du Texte qui y ſont même diſtinguées par la différence du caractere : en ſorte que l'on peut également lire, ou le Texte ſans la Paraphraſe, ou la Paraphraſe avec le Texte. Entre tous les Commentaires de l'Ecriture, c'eſt ſans doute le plus ſimple, le plus naturel & le plus abrégé. Il ne fatigue point le Lecteur par des explications hors d'œuvre : il ne l'oblige pas d'interrompre la lecture du Texte, pour aller chercher dans des Notes éten-

dues ou dans de longues Differtations, l'explication des endroits difficiles : il ne l'avertit point qu'un tel paffage eft obfcur & embarraffé : il ne lui rapporte point les fens différents que les Interpretes lui donnent : il ne le met point dans la néceffité de les comparer enfemble pour juger lequel eft le meilleur. Mais il lui préfente tout d'un coup le fens propre & naturel du Texte ; & il le lui préfente fous une forme directe. C'eft en quelque forte l'Auteur facré qui s'explique lui-même, & qui s'explique le plus fouvent par des paroles de l'Ecriture ; en forte que dans ce Commentaire on trouve prefque toujours la parole de Dieu interprétée par la parole de Dieu même. Ces avantages qui fe trouvent dans cette maniere d'expliquer les divines Ecritures, fe font à la vérité moins fentir dans les Livres hiftoriques qui compofent les premiers volumes de cette Bible : cependant les courtes explications que le P. de Carrieres a inférées dans la Traduction de ces Livres, donnent au Texte facré une fuite & une liaifon qui ne laiffe pas d'éclaircir beaucoup de difficultés. Le P. de Carrieres a puifé ces explications dans les Ouvrages des Interpretes les plus eftimés ; & il nous avertit lui-même, dans fa Préface fur la Genefe, qu'il s'eft particuliérement attaché à Vatable, Tirin, Ménochius, Bonfrérius, Janfénius & la Synopfe.

Nous nous fommes fervis des deux dernieres *éditions* de la Bible du P. de Carrieres, l'une imprimée à *Paris* en 1740, l'autre commencée à *Nanci* en 1738, & finie en 1741. Celle-ci a été donnée par *M. l'Abbé de Vence*, Docteur de Sorbonne, qui y a joint des Préfaces, des Sommaires ou Analyfes, & des Differtations, dans lefquelles il entreprend quelquefois de critiquer & de réfuter D. Calmet. Nous avons lu cet Ouvrage avec attention ; nous en avons profité ; & nous en avons même emprunté quelques morceaux qui nous ont paru pouvoir contribuer à la perfection de l'Ouvrage que nous avions entrepris. En comparant ces deux éditions de la Bible du P. de Carrieres, c'eft-à-dire, celle de Paris & celle de Nanci, nous avons quelquefois corrigé

l'une par l'autre, & quelquefois auſſi l'une & l'autre. Par exemple, au Chapitre XXVII. de la Geneſe, ℣. 39. on lit dans l'édition de Nanci : *Et Iſaac étant touché* (des larmes d'Eſaü,) *lui dit : Votre bénédiction* ne *ſera* point *dans la fécondité de la terre & dans la roſée du Ciel* qui vient *d'en haut*, puiſque vous habiterez un pays ſtérile. Mais *vous vivrez de l'épée*, &c. Au contraire dans l'édition de Paris on lit : *Votre bénédiction ſera dans la fecondité de la terre, & dans la roſée du Ciel* qui vient *d'en haut. Vous vivrez de l'épée*, &c. Nous avons préféré cette lecture comme étant conforme au ſens de la Vulgate ; il nous a paru que ce ſeroit abuſer de la liberté que donne la Paraphraſe, ſi l'on ajoutoit ainſi au Texte une négation qui lui donne un ſens tout différent. Il eſt vrai qu'en cet endroit l'Hébreu eſt ſuſceptible de ce ſens négatif : mais nous avons penſé que l'unique parti que nous duſſions prendre, étoit d'en avertir dans une note. Ailleurs ce ſont de ſimples fautes d'impreſſion, que nous avons corrigées : par exemple, au Chapitre XXV. de la Geneſe, ℣. 7. l'édition de Nanci ne donne à Abraham que *ſoixante & quinze ans* de vie ; l'édition de Paris lui donne *cent ſoixante & quinze ans ;* & c'eſt la vraie lecture. Au contraire dans l'Exode, Chapitre XIII. ℣. 9. l'édition de Paris porte : *Et* cette ſolemnité (de Pâque) *ſera comme un ſigne dans votre main, & comme un monument devant mes yeux*. L'édition de Nanci lit, *devant vos yeux :* & c'eſt ainſi qu'il faut lire. Au Chapitre VI. du Lévitique, ℣. 25. dans les deux éditions, de Paris & de Nanci, on lit : *Voici la loi de l'holocauſte & de l'hoſtie* offerte *pour le péché*. Mais il n'eſt point du tout parlé d'holocauſte dans le Texte de ce verſet, ni dans le Texte des verſets ſuivants ; il ne s'agit que de l'hoſtie pour le péché : ISTA EST LEX HOSTIÆ PRO PECCATO : *Voici la loi de l'hoſtie* offerte *pour le péché :* c'eſt ce que nous avons mis. Au Chapitre VIII. du Livre des Nombres, ℣. 11. dans l'édition de Paris & dans l'édition de Nanci, on lit : *Et Aaron offrira les Lévites comme un préſent que les enfants d'Iſraël font au Seigneur, afin qu'ils lui ren-*

dent service dans les fonctions de son ministere. La Vulgate porte : ET OFFERET AARON LEVITAS, MUNUS IN CONSPECTU DOMINI A FILIIS ISRAEL, UT SERVIANT IN MINISTERIO EJUS. Il paroît que le P. de Carrieres a supposé que le pronom *ejus* se rapportoit à *Aaron*, au lieu qu'il se rapporte à *Domini* : nous en avons la preuve dans le Texte Hébreu & dans la Version des Septante, où on lit, IN MINISTERIO DOMINI : il faut donc traduire : *afin qu'ils servent dans les fonctions du culte du Seigneur ;* & c'est ainsi que nous l'avons mis. Au Chapitre XXVII. du Deutéronome, ℣. 7. dans les éditions de Paris & de Nanci, on lit : *Vous immolerez en ce lieu des holocaustes pacifiques.* Il falloit dire, *des hosties pacifiques* ; & nous l'avons ainsi corrigé conformément au Texte : HOSTIAS PACIFICAS. Au Chap. XXIII. de Josué, ℣. 7. dans les éditions de Paris & de Nanci, on lit : *Prenez garde de ne vous point mêler parmi ces peuples* par des alliances que le Seigneur vous a défendues, *de peur que*, &c. Le Texte porte : NE POTSQUAM INTRAVERITIS AD GENTES QUÆ INTER VOS FUTURÆ SUNT, &c. Le P. de Carrieres a entiérement oublié ces derniers mots : QUÆ INTER VOS FUTURÆ SUNT : nous les avons rétablis en traduisant ainsi : *Prenez garde de ne vous point mêler parmi ces peuples qui se trouveront au milieu de vous*, & de ne point faire avec eux des alliances que le Seigneur vous a défendues, *de peur que*, &c. Nous pourrions encore ajouter ici plusieurs autres exemples tirés de ces mêmes Livres, ainsi que des Livres suivants : mais ceux-ci pourront suffire au Lecteur pour juger du soin que nous avons pris de perfectionner l'Ouvrage du R. P. de Carrieres : nous y avons même fait encore quelques corrections nouvelles dans l'édition que nous présentons aujourd'hui.

Il nous est revenu que quelques personnes blâment le travail du P. de Carrieres, comme si en effet il eut confondu la parole de l'homme avec celle de Dieu. Nous supplions ces personnes de considérer que le R. P. de Carrieres n'a rien confondu, puisqu'il a tout distingué. De tout temps

on a fait des Paraphrases, même sur le Texte Sacré ; & personne n'est exposé à s'y méprendre puisqu'on sait bien qu'une Paraphrase n'est pas le simple Texte : mais communément le Texte se trouve confondu dans les Paraphrases, où souvent on ne s'attache pas même à conserver les expressions de l'Original : on ne s'y propose communément que de développer le sens de l'Auteur, du moins celui qui paroît être le mieux fondé ; & jamais on n'a dit que ce fut-là confondre la parole de Dieu avec celle de l'homme. Ce genre de travail a toujours été estimé comme abrégeant beaucoup les longueurs inévitables des Commentaires & des Dissertations, & évitant tous les écarts des Notes, qui sans cesse détournent de la suite du Texte. Peut-on donc légitimement reprocher au P. de Carrieres d'avoir entrepris un genre de travail qui avoit été déjà employé souvent avant lui avec succès ? Mais de plus les seuls inconvénients que l'on puisse reprocher aux Paraphrases, il a su les éviter, non seulement en conservant toutes les expressions du Texte, mais en les distinguant encore de la Paraphrase qu'il y joint, de sorte qu'au milieu même de sa Paraphrase, on apperçoit dès le premier coup d'œil le simple Texte. Si donc il y a quelque Paraphrase qui puisse mériter l'estime des Lecteurs, on ne peut disconvenir que celle-ci y a plus de droit que toutes les autres, puisqu'elle distingue ce que les autres confondent ; & comme le principal reproche que l'on fait aux Auteurs de Paraphrases, c'est de confondre leurs idées avec celles du Texte qu'ils prétendent expliquer, il semble qu'on devroit au moins estimer dans celui-ci le soin qu'il a pris de distinguer le Texte d'avec sa Paraphrase. Nous n'aurions pu abandonner cette Paraphrase sans changer tout le fond de cet Ouvrage, car il auroit fallu faire alors beaucoup plus de Notes. Un changement aussi considérable auroit pu déplaire à ceux qui savent connoître les avantages des Paraphrases. Nous avons donc préféré de conserver celle-ci, bien persuadés que personne ne sera exposé au danger d'y confondre la parole de l'homme avec celle de Dieu.

Les *Notes* que nous avons jointes à cette Traduction paraphrasée, sont tirées principalement du Commentaire de *D. Calmet*. Ces Notes ne doivent être considérées que comme un Supplément à la Paraphrase : souvent le P. de Carrieres dit dans sa Paraphrase ce que nous aurions pu dire dans les Notes ; ainsi nous n'avons fait que glaner après la riche & abondante récolte de ce judicieux Interprete ; & nécessairement nous avons dû ne pas dire tout ce que nous aurions pu dire d'après D. Calmet, parce que souvent le P. de Carrieres le dit, & cela suffit. Dispensés ainsi quelquefois de parler d'après D. Calmet, nous n'avons pas cru être obligés de ne parler jamais que d'après lui. Pour juger mieux de ce que nous devions dire sur le Texte sacré, nous l'avons étudié non seulement dans le Commentaire de D. Calmet & dans la Paraphrase du P. de Carrieres, mais dans le Texte même ; nous avons comparé le Texte original avec les Versions Grecque & Latine : cela nous a donné lieu de remarquer quelquefois des choses qui avoient également échappé à D. Calmet & au P. de Carrieres, ou que celui-ci n'avoit pu faire entrer dans sa Paraphrase ; & nous avons cru pouvoir alors ajouter quelques Notes à celles que nous avons tirées du Commentaire de D. Calmet. Nous en avons aussi ajouté quelques-unes que nous avons eu occasion de recueillir de la lecture de quelques autres Interpretes habiles. Nous avons donné toute notre application à rendre ces Notes également utiles & intéressantes : mais nous supplions le Lecteur de ne point oublier que la Paraphrase du P. de Carrieres nous enleve souvent ce que nous aurions pu dire de plus intéressant.

Dans cette nouvelle Edition nous avons pris soin de revoir & de retoucher ces Notes : on en trouvera même un assez grand nombre de nouvelles ; ce sont principalement celles que nous avons eu occasion de faire en lisant le savant Ouvrage du R. P. *Houbigant* de la Congrégation de l'Oratoire. C'est un secours que nous n'avions point lorsque nous donnâmes la premiere Edition de cette Bible, puisqu'elle,

qu'elle fut achevée en 1750, & que celle du R. P. Houbigant ne parut qu'en 1753. Nous nous étions toujours proposé de profiter de l'abondante récolte que nous offroient les Notes savantes de cet habile Interprete; voici donc aujourd'hui l'exécution de ce projet. Les bornes étroites que nous devons nous prescrire, & le plan que nous avons suivi dans toutes nos Notes, ne nous ont pas permis de le nommer toutes les fois que nous profitons de ses lumieres; mais nous reconnoissons ici très-volontiers que l'on doit à son Ouvrage une grande partie des Notes nouvelles que l'on trouvera dans cette Edition. Si quelquefois nous n'avons pas suivi son avis, il est sans doute trop équitable pour s'en offenser; & il y a lieu de présumer que le Public exige de nous ce discernement dans le choix des Notes que nous lui offrons. Dans la premiere édition, nous n'avions parlé du *Pentateuque Samaritain* que d'après Dom Calmet, & très-rarement; dans celle-ci nous en parlons souvent, & toujours d'après les savantes observations du R. P. Houbigant. Nous avons donné une attention particuliere aux Variantes qu'il a pris soin d'en recueillir.

Les *Préfaces* & les *Dissertations* suppléeront à ce qui n'a pu être traité avec une juste étendue ni dans la Paraphrase ni dans les Notes. Le fond de nos *Préfaces* est tiré de celles de *D. Calmet*, du *P. de Carrieres*, & de *M. l'Abbé de Vence*; nous en avons averti dans les Notes qui les accompagnent. On trouvera dans ces Préfaces un Précis ou Analyse de chaque Livre; & ce Précis est souvent formé de la simple réunion des Sommaires du P. de Carrieres. Dans la Préface sur la Genese nous avions ajouté quelques remarques sur la différence qui se trouve entre le calcul de l'Hébreu, & le calcul de la Version des Septante, pour la durée des deux premiers âges du monde: nous les en retirons pour en faire le sujet d'une Dissertation nouvelle. Nous avons ajouté quelques autres morceaux dans quelques-unes des Préfaces des Livres suivants; nous en parlerons dans l'Avertissement qui sera à la tête de chaque Volume.

Dans la premiere édition nous avions donné d'après Dom Calmet une Préface générale ſur les Livres du Nouveau Teſtament ; mais pour ceux de l'Ancien, nous n'avions donné que des Préfaces particulieres ſur chaque partie ou ſur chaque Livre. La *Préface générale* de Dom Calmet *ſur les Livres de l'Ancien Teſtament* étoit faite pour ſon grand Commentaire, & ne convenoit pas à notre Abrégé : du reſte elle étoit peu étendue, & ne répondoit point au plan que lui-même avoit ſuivi dans les autres ; on y reconnoiſſoit trop facilement les premiers traits d'une main qui n'avoit pas encore toute l'habileté qu'elle a depuis acquiſe. Nous l'avions donc ſupprimée ; mais il faut avouer que cela laiſſoit un vuide dans notre premiere Edition. Nous le rempliſſons dans celle-ci par une nouvelle *Préface générale :* elle ſervira d'*Introduction à l'intelligence de ces divins Livres*, qui, ſous le voile du ſens littéral, renferment ſouvent un ſens profond & myſtérieux, que Jeſus-Chriſt, les Apôtres, les Peres, les plus habiles Interpretes y découvrent ; mais pour l'intelligence duquel on a beſoin de principes & de regles qui en facilitent l'étude : ces principes & ces regles, on les trouvera dans la Préface que nous donnons aujourd'hui immédiatement avant celle du Pentateuque.

Dès la premiere édition, nous avons pris ſoin de terminer chacune des *Préfaces particulieres ſur les Livres de l'Ancien Teſtament* par quelques Remarques ſur les *Inſtructions & myſteres que contiennent ces Livres.* Sur les Livres Hiſtoriques nous avions pour cela profité des petites Préfaces du R. P. de Carrieres, qui dans leur briéveté renferment d'excellentes vues : mais enſuite nous avions beaucoup plus étendu cette partie ſur les Livres Prophétiques. Il en réſultoit une eſpece de diſcordance à laquelle nous remédierons dans la préſente Edition, en donnant plus d'étendue à cette partie dans les Préfaces ſur les Livres Hiſtoriques. C'eſt une ſuite naturelle de la Préface générale que nous donnons à la tête de ces Livres : c'eſt l'application des maximes & des regles que nous y avons établies. En réuniſſant

cette partie des Préfaces particulieres avec cette Préface générale, on aura dans cette Bible un corps complet d'introduction à l'intelligence des saintes Ecritures de l'Ancien Testament.

Ainsi dans ce premier Volume nous avons étendu suivant ce nouveau plan la derniere partie de la *Préface sur la Genese*.

Les *Dissertations* jointes à ces Préfaces sont celles de *D. Calmet*, que nous avons revues avec soin, & que nous avons distribuées à la tête des Livres auxquels elles ont plus de rapport. Nous y avons ajouté des Sommaires qui pourront servir à en faire mieux connoître l'ordre & le plan : car nous avons entendu quelques personnes se plaindre de ce que la diversité des sentiments rassemblés dans ces Dissertations, & les différents objets que l'Auteur y a réunis, jettoient dans leur esprit quelque confusion ; & nous avons cru que ces Sommaires pourroient beaucoup contribuer à dissiper cette confusion, en présentant à l'esprit du Lecteur certains points qui le fixent, & qui lui donnent un précis de ces pieces remplies d'érudition. Nous ne nous étendrons point ici sur la revision de ces Dissertations : nous dirons seulement qu'après les avoir lues plusieurs fois, après avoir examiné avec soin ce qui nous paroissoit souffrir quelques difficultés, nous étions incertains si nous nous contenterions d'y ajouter quelques Notes sur les endroits qui nous paroissoient moins exacts, ou si nous oserions y faire les corrections que ces endroits sembloient exiger : mais il nous a paru que ces Notes n'auroient été capables que de fatiguer le Lecteur par une critique qui auroit pu lui devenir ennuyeuse ; c'est ce qui nous a déterminés à corriger ces légers défauts sans les faire remarquer. D'ailleurs Dom Calmet même, dans quelques conférences que nous eumes l'honneur d'avoir avec lui au commencement de cette entreprise, nous témoigna qu'il approuvoit les remarques critiques que nous avions faites sur quelques endroits de son Commentaire, qu'il nous dispensoit d'en-

trer dans ces discussions peu intéressantes pour le Public ; & qu'il nous permettoit tout ce qui pourroit contribuer à perfectionner son Ouvrage. Mais cependant afin que l'on ne puisse pas nous reprocher d'avoir exposé injustement l'Auteur à la critique qui pourroit tomber sur des fautes qui ne devroient être imputées qu'à nous, nous déclarons en général que laissant à l'Auteur le mérite de tout ce qu'il y a de bon dans son Ouvrage, nous consentons que tout ce que l'on y trouvera répréhensible, nous soit imputé, puisqu'en effet, quand ce qui pourroit s'y trouver de répréhensible ne viendroit pas de nous, nous mériterions toujours au moins le reproche de ne l'avoir pas corrigé. D'ailleurs nous prendrons soin d'avertir des *Dissertations nouvelles* que nous ajouterons, & des *changements* ou *additions* les plus considérables que nous pourrons faire dans celles de D. Calmet. Nous avions même poussé sur cela la précaution jusqu'à renfermer entre deux crochets ces sortes d'additions dans la premiere édition. Mais nous ne pourrions pas assurer de l'avoir toujours fait ; s'il falloit le faire toujours, cela deviendroit extrêmement minutieux, & ne seroit pas d'une grande utilité à la plupart de nos Lecteurs : & si on ne le fait pas toujours, cela devient entiérement inutile. Nous osons espérer que le Public voudra bien nous dispenser de cette assujettissement souvent suspect de vanité de la part des Editeurs, & communément très-inutile aux Lecteurs. Nous avons assez déclaré, & s'il faut le répéter ; nous le déclarons encore, que nous avons *revu, corrigé & augmenté* les *Préfaces* & *Dissertations* de *Dom Calmet*, ainsi que celles que nous avons empruntées de *M. l'Abbé de Vence.*

A la tête de cette Bible nous avons placé dans la premiere édition six Dissertations préliminaires, dont les deux premieres étoient de *M. l'Abbé de Vence* & les quatre suivantes de *Dom Calmet.* On les trouvera également dans celle-ci, mais avec cette différence que nous avons donné une nouvelle forme à la premiere. Comme elle est fort étendue,

& qu'elle a deux objets principaux la révélation en général, & en particulier l'inſpiration des Livres Saints, elle ſera ici diviſée en deux parties qui ſeront réunies ſous le titre de *Diſcours préliminaire ſur la Divinité des Saintes Ecritures*; on trouvera à la tête un Exorde où nous expoſerons ce nouveau plan. Ce Diſcours ſera ſuivi de la *Diſſertation* du même Auteur *ſur la Canonicité des Livres Sacrés*, telle que nous l'avons déjà donnée. Les quatre Diſſertations de Dom Calmet, ont pour objet la *Verſion des Septante*, la *Vulgate*, l'*Hiſtoire des Hébreux* & la *Chronologie*. A celle de cet Auteur *ſur la Vulgate* nous en ajouterons ici une *ſeconde* du Cardinal *Bellarmin* ſur le même ſujet : c'eſt celle que nous avons donnée par forme de ſupplément dans le dernier Volume de la premiere édition : elle prendra ici le rang qui lui appartient.

A la ſuite des trois *Préfaces* ſur l'*Ancien Teſtament*, ſur le *Pentateuque* & ſur *la Geneſe*, nous donnerons une *Diſſertation* nouvelle *ſur la Geneſe*; elle a pour objet une queſtion qui s'eſt élevée depuis la premiere édition de cette Bible: il s'agit d'examiner s'il eſt croyable que la Geneſe ne ſoit qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moyſe comme quelques-uns l'ont prétendu. Cette Diſſertation ſera ſuivie de cinq autres de Dom Calmet ſur le *Paradis Terreſtre*, ſur *Hénoch*, ſur *les Géants*, ſur *l'Arche de Noé*, ſur *l'Univerſalité du Déluge*. Là nous raménerons celle que nous avons donnée ſur le *partage des deſcendants de Noé*: c'eſt fonciérement un extrait du Commentaire de Dom Calmet ſur la Geneſe. Le premier Volume de notre premiere édition ſe trouvant trop chargé, nous avions renvoyé cette Diſſertation au ſecond, à la tête du Deutéronome; nous la mettons ici à ſon rang entre celles qui concernent la Geneſe. Elle ſera ſuivie de deux autres de Dom Calmet ſur *la Tour de Babel* & ſur *la premiere Langue*. Là nous ſupprimons les obſervations que nous avions données ſur le Caïnan des Septante & de S. Luc; c'étoit l'un de nos premiers eſſais; il n'avoit pas toute la ſolidité que l'on pouvoit y deſirer. Nous y ſubſtituons une Diſſertation nouvelle *ſur les deux*

premiers Ages du Monde depuis la Création jusqu'au Déluge & depuis le Déluge jusqu'à la vocation d'Abraham : la question qui concerne ce Caïnan y sera traitée. On trouvera ensuite quatre Dissertations de Dom Calmet sur *Melchisédech*, sur *la Circoncision*, sur *la ruine de Sodome*, sur *la Monnoie*. Nous terminerons ces Préliminaires de la Genese par une Dissertation nouvelle *sur le troisieme Age du Monde* depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Egypte. Dans ces deux Dissertations nouvelles sur les trois premiers Ages du Monde, nous avons rappellé ce que nous en avions dit dans la Préface sur la Genese, & une partie de ce que nous en avions donné dans la Chronologie sacrée au dernier Volume de notre premiere édition : mais en reprenant ces divers fragments, nous les avons totalement refondus de maniere que ce sont vraiment ici de nouvelles Dissertations.

Nous donnons donc dans ce Volume *deux Dissertations* de M. l'Abbé de Vence, *quinze* de Dom Calmet, *une* du Cardinal Bellarmin, *quatre* autres que nous y ajoutons, & dont *trois* sont *nouvelles*.

Ce premier Volume dans la premiere édition contenoit la Genese & l'Exode ; mais il étoit déjà très-chargé ; les suppléments considérables que nous y ajoutons aujourd'hui, ont obligé de renvoyer l'Exode au volume suivant, ce qui reculera successivement les autres Livres de l'Ecriture ; & à cause des autres suppléments que nous aurons à fournir en Notes, Préfaces & Dissertations dans les Volumes suivants, le Tome sixieme qui contient les Pseaumes deviendra le septieme. Les suivants reculeront de même, & avec de semblables suppléments le quatorzieme & dernier pourra devenir le seizieme.

Dans la premiere édition, nous avions négligé de donner à la tête de chaque volume la notice des *Cartes* ou *Figures* qu'il renferme ; nous y suppléerons aujourd'hui. On trouvera donc dans ce premier Volume *six Planches*. La premiere représente la position du *Paradis Terrestre* selon le sentiment de Nicolas Sanson, confirmé par la Dissertation de Dom

Calmet : cette Carte eſt dreſſée par M. Robert, Géographe du Roi. La ſeconde Planche donne la *figure de l'Arche de Noé* ſelon le ſyſtême du P. Lami, de la Congrégation de l'Oratoire. La troiſieme offre la *Charpente de l'Arche* ſelon le ſyſtême du même Auteur. La quatrieme trace le *partage de la terre aux trois fils de Noé & à leurs deſcendants :* cette Carte eſt dreſſée par M. Robert. La cinquieme préſente *la Tour de Babel commencée par les deſcendants de Noé, & achevée par les Rois de Babylone :* c'eſt encore un des deſſeins du P. Lami : ces trois deſſeins du P. Lami ſont tirés de ſon grand Ouvrage *de Tabernaculo* : ce ſont les mêmes gravures. La ſixieme repréſente la *Terre de Chanaan avec les quarante-deux demeures des Iſraélites dans le déſert :* c'eſt encore une Carte dreſſée par M. Robert.

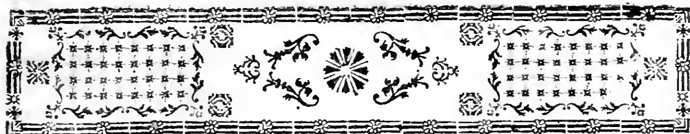


TABLE DES PIECES

Contenues dans ce Volume.

*Les Préfaces & Dissertations étoilées sont entiérement de l'Editeur : celles qui sont marquées d'une simple *, sont nouvelles ; celle qui est marquée de deux **, a déjà paru dans la premiere Edition.*

DISCOURS



DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR

LA DIVINITÉ DES SAINTES ECRITURES. (*a*)

CIEUX, ÉCOUTEZ ; (*b*) TERRE, PRETE L'OREILLE, *parce que c'est l'Etre Suprême qui parle.* C'est ainsi qu'Isaïe commence le Livre de ses Prophéties : *Audite cœli ; & auribus percipe, terra ; quoniam Dominus locutus est :* conservons l'expression du Texte original, *quoniam JEHOVA locutus est.* C'est aussi ce que nous pouvons dire en présentant aux Fideles le corps entier des Livres Saints. Le Dieu Très-Haut, dont le nom *JEHOVA* signifie l'*Etre Suprême*, fait entendre ici sa voix : *JEHOVA locutus est.*

Lorsqu'au milieu de la célébration des Saints Mysteres, l'Eglise présente les Saints Evangiles aux hommages de ses Ministres, elle leur dit : Voilà les paroles saintes : *Hæc sunt verba sancta* : & ce qu'elle dit des Saints Evangiles, elle le croit également de tous les Livres Saints : c'est pourquoi elle les appelle non seulement Saints, mais Divins : *Scripturæ divinæ.* Delà vient que dans ses Conciles, où elle les regarde comme la regle de sa foi, elle les appelle non seulement Saints & Divins, mais Adorables : *Sancta & adoranda verba Scripturarum.* Elle y adore l'Etre Suprême, parce qu'elle est persuadée que c'est lui-même qui y parle : *JEHOVA locutus est.*

L'homme déchu des prérogatives de son origine, & plongé dans les ténebres de l'ignorance, avoit besoin d'être aidé du secours de la révélation. Cette révélation existe, & se trouve consignée dans nos Livres Saints. Les Livres qui la contiennent, ont été divinement inspirés, & cette inspiration s'étend jusqu'aux paroles mêmes de ce Texte sacré ; en sorte que par-tout dans ces Divins Livres, depuis le premier mot jusqu'au dernier, c'est Dieu même qui parle.

Voilà les principes importants que nous nous proposons d'établir ici.

Nécessité & certitude de la révélation, dont nos Livres Saints contiennent le dépôt : Vérité & étendue de l'inspiration des Divins Livres, qui contiennent ce dépôt précieux : ce sont les deux points qui vont faire l'objet de ce Discours.

(*a*) Le fond de ce Discours est tiré de celui que M. l'Abbé de Vence, Doct. de Sorbonne, a donné sous le titre de *Dissertation sur la Révélation & l'Inspiration.* = (*b*) *Isai.* 1. 2.

I. PARTIE.

Nécessité & certitude de la Révélation.

I. Nécessité de la révélation.

QUoique les lumieres naturelles ne soient pas entiérement éteintes dans l'homme, cependant elles ne lui suffiroient pas sans le secours de la révélation. L'homme, au milieu des ténebres qui l'environnent, trouve bien encore en lui-même quelques vestiges de cette vive lumiere dont il fut éclairé dans son origine. Il ne peut réfléchir sur soi, sans reconnoître que comme il ne s'est pas fait lui-même, il faut qu'il y ait au dessus de lui un Etre suprême, de qui il ait reçu l'être; & il se sent obligé d'avouer qu'il doit ses hommages à celui de qui il tient son existence.

Ainsi l'homme trouve dans son cœur les premiers principes de la Religion: il y découvre l'idée de la Divinité, qui doit être l'objet de son culte; il y découvre ce sentiment d'amour, qui doit être l'ame de ce culte. Aussi l'idée de la Divinité plus ou moins répandue chez tous les peuples, les a plus ou moins portés à rendre à la Divinité leurs hommages. Plus on remonte dans l'Antiquité, plus on voit les peuples frappés de l'idée d'un premier Etre, & persuadés de l'obligation de lui rendre un culte.

Mais cette idée primitive a été successivement obscurcie par les fausses idées que l'homme y a ajoutées. En perdant le souvenir du vrai Dieu, il s'est successivement formé une multitude de faux Dieux, auxquels il a aveuglément prostitué son culte; en sorte que conservant l'idée de la Divinité, cependant il ne connoissoit plus Dieu. Il falloit donc une lumiere surnaturelle qui confirmât dans les uns l'idée du vrai Dieu, & qui y ramenât ceux qui s'en étoient éloignés. C'est le premier secours que nous présente la révélation par laquelle Dieu se fait connoître à l'homme, comme l'Etre suprême seul digne de son culte.

Ce n'étoit pas assez de retracer dans l'ame de l'homme l'idée du vrai Dieu; il falloit encore lui apprendre quel est le culte que l'homme doit au vrai Dieu. La maniere de régler ce culte ne pouvoit être déterminée que par l'Etre suprême à qui il est dû. Si le choix de ce culte que nous appellons *Religion*, étoit abandonné au caprice des hommes, il y auroit une confusion si étrange & une si grande diversité dans la maniere de servir Dieu, que l'on verroit autant de Religions différentes qu'il se trouve de différents caracteres d'esprit parmi les hommes. On ne peut honorer Dieu, qu'en lui rendant le culte qui lui est agréable; & il n'appartient qu'à lui de nous apprendre quel est le culte que nous devons lui rendre. La vraie Religion ne peut donc être fondée que sur

une révélation qui apprenne à l'homme quel eſt le vrai Dieu, & quel eſt le culte que l'homme lui doit.

II. Révélation ſuppoſée chez les peuples infideles.

Ce principe eſt ſi conſtant que chez les Nations même infideles, ceux qui ont voulu réunir des peuples entiers dans une même Religion en leur faiſant embraſſer un même culte, ont ſuppoſé pour fondement des réglements qu'ils leur ont donnés, une entiere perſuaſion, qu'ils ne propoſoient rien que ce qu'ils avoient reçu & appris des Dieux. C'eſt ce que Platon aſſure des Egyptiens; (*a*) & Joſeph dit la même choſe de ces peuples. (*b*) Pour ce qui regarde les Romains, on peut voir ce que Denys d'Halicarnaſſe rapporte (*c*) de Numa Pompilius, qui, pour donner plus de poids aux Loix qu'il établit & aux ſacrifices qu'il inſtitua, diſoit qu'il avoit appris tout ce qu'il enſeignoit & tout ce qu'il ordonnoit, de la Nymphe Egerie, que quelques-uns diſoient être une des Muſes. Et en cela, ajoute cet Hiſtorien, Numa Pompilius ne faiſoit qu'imiter Minos de Crete, qui alloit ſouvent ſur le mont Dictée, comme pour écouter les inſtructions de Jupiter, de qui il ſe diſoit recevoir toutes les loix qu'il donnoit au peuple de l'Iſle de Crete. Il ſuivoit auſſi l'exemple de Lycurgue de Lacédémone, qui fit un voyage à Delphes pour apprendre d'Apollon la maniere d'établir des Loix utiles aux ſujets, & pour recevoir de la Divinité l'eſprit de ſageſſe, dont il avoit beſoin pour cela.

Il eſt vrai que Denys d'Halicarnaſſe & les autres Auteurs les plus ſenſés du Paganiſme même ne parlent de ces ſortes de communications, que comme de pieuſes fraudes inventées pour en impoſer plus aiſément aux peuples, & nous ſommes en effet bien perſuadés, que toutes ces prétendues communications des fauſſes Divinités n'étoient que des choſes feintes & avancées ſans aucun fondement, ou des illuſions, dont le démon ſe ſervoit pour tromper ceux qui s'adreſſoient à lui, & les mettre en état de ſéduire les autres. Mais quelque incertaines que ſoient les choſes que ces Auteurs rapportent, elles ne laiſſent pas néanmoins de ſervir à prouver, que le ſentiment commun des peuples eſt, que, ſans la révélation, on ne peut établir une Religion, donner des regles certaines pour réunir les peuples dans un même culte: en ſorte que dès que l'on reconnoît quelque Divinité qui demande d'être honorée, & à laquelle les hommes doivent leurs hommages, il faut en même temps avouer que le culte dû à cette Divinité doit nous être marqué & communiqué par la révélation.

III. Vraie révélation chez le peuple Hébreu & chez le peuple Chrétien.

Les nations que Dieu laiſſoit marcher dans leurs voies, (*d*) ont ſuppoſé parmi elles cette révélation qu'elles n'avoient pas: mais *Dieu s'eſt choiſi un peuple à qui il a confié lui-même ſes oracles.* (*e*) *Il a fait pour*

(*a*) *Plat. in Tim.* — (*b*) *Joſeph. l.* I. *cont. App.* — (*c*) *Dion. Halic. l.* II. *p.* 118. — (*d*) *Act.* XIV. 15. — (*e*) *Rom.* III. 2.

ſon peuple, ce qu'il n'a point fait pour toutes les autres nations: (a) *il a annoncé ſa parole à Jacob, ſes jugements & ſes ordonnances à Iſraël.* Les Hébreux ont eu le bonheur d'avoir des Prophetes, & de grands Hommes ſuſcités de Dieu, & inſpirés pour leur faire connoître les volontés & les ordres du Seigneur, qui s'eſt manifeſté par des voies éclatantes & pleines de merveilles, qui ne laiſſoient aucun doute, & qui portoient le caractere de la Divinité par tout le merveilleux dont elles étoient accompagnées. Dieu ſe manifeſta à Moyſe dans le déſert de l'Arabie Pétrée, & lui apparut dans un buiſſon ardent : il eſt vrai que pour lors il n'y avoit aucun témoin ; mais il lui donna des ordres de le publier, (b) & de confirmer ce qu'il diroit de la part du Seigneur par des ſignes & des prodiges. Moyſe a raconté en préſence de tout un peuple, dont il publioit la dureté & l'ingratitude, les apparitions par leſquelles Dieu s'étoit fait connoître à lui. Quelque intérêt qu'eût ce peuple à ce qu'on n'ajoutât point de foi au récit du ſaint Légiſlateur, il n'a cependant jamais oſé donner la moindre atteinte à toutes les choſes que ce Légiſlateur a racontées, & il a reçu avec un grand reſpect & une parfaite ſoumiſſion tout ce qu'il a appris des révélations dont le Seigneur avoit favoriſé ſon fidele ſerviteur. *Dieu lui parloit bouche à bouche ; & il voyoit le Seigneur clairement, & non ſous des énigmes & des figures :* (c) la gloire dont il étoit environné après les entretiens qu'il avoit eus avec le Seigneur, étoit pour tout le peuple un témoignage certain, que Dieu lui avoit communiqué ſes ordres, pour en faire part à ceux dont la conduite lui étoit confiée. *Ils voyoient*, dit l'Ecriture, (d) *le viſage de Moyſe rempli d'éclat ; & les rayons qu'il jettoit, les rempliſſoient d'étonnement & de crainte ; ils n'oſoient s'approcher de lui, de ſorte qu'il étoit obligé de ſe mettre un voile ſur la tête, afin de ne les point éblouir, lorſqu'il leur parloit.*

Ceux qui ont voulu en impoſer aux peuples qu'ils avoient deſſein de ſéduire, en ont-ils agi de cette maniere ? Lorſque Mahomet voulut s'ériger en Prophete, & ſe donner comme un homme inſpiré, il fit paſſer les convulſions du mal caduc dont il étoit attaqué, pour des frayeurs qui le ſaiſiſſoient à la vue de l'Ange Gabriel : mais quelle preuve donnoit-il de cette apparition miraculeuſe ? Lorſque Moyſe reçut la Loi de Dieu, le Tout-puiſſant fit ſentir ſa préſence ; (e) on entendit le bruit du tonnerre ; on vit briller les éclairs ; une nuée très-épaiſſe couvrit la montagne à la vue de tout le peuple ; la trompette ſonna avec un grand éclat ; & la multitude qui étoit dans le camp, fut ſaiſie de frayeur ; tout le mont Sinaï étoit couvert de fumée, parce que le Seigneur y étoit deſcendu au milieu des feux. Tout cela ſe paſſa en préſence de

---

(a) *Pſ.* CXLVII. 8. 9. == (b) *Exod.* III. 16. == (c) *Num.* XII. 8. == (d) *Exod.* XXXIV. 29. & *ſeqq.* == (e) *Exod.* XIX. 16.

tout le peuple, & non pas dans un lieu secret, ni dans un antre caché. *Le Seigneur donna à Moyse*, dit l'Ecriture, (*a*) *ses préceptes devant tout son peuple, la loi de vie & de science, pour apprendre son alliance à Jacob, & ses ordonnances à Israël.*

Tout ce que Moyse a prescrit aux Israélites est digne de Dieu. La Loi morale qu'il leur a proposée de la part du Seigneur, contient avec une grande exactitude tout ce que l'homme doit à son Dieu, ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit à son prochain : on voit dans ces préceptes, les traits, &, pour ainsi dire, les rayons de la souveraine équité & de la premiere vérité, par lesquels Dieu a retracé dans le cœur de l'homme les premiers sentiments qu'il y avoit mis au moment de la création, & qui avoient été défigurés par le péché. Si l'on examine avec quelque soin les ordonnances données par Moyse pour les sacrifices & les autres cérémonies, & les loix de police établies pour le bon ordre de la République des Hébreux ; on trouvera que tout y est plein de sagesse, & que s'il y a quelque chose qui ne soit point entiérement parfait, cela étoit nécessaire à une Loi qui n'étoit que pour servir d'ombre & de figure, afin de préparer les hommes à une autre Loi beaucoup plus parfaite ; & en cela on reconnoît aisément la sagesse de la conduite de Dieu.

Comme tout le temps pendant lequel a duré cette Loi donnée à Moyse, étoit en quelque maniere un prélude & une disposition au grand Mystere de la nouvelle alliance, que le Fils de Dieu devoit lui-même contracter avec les hommes, il a fallu que Dieu suscitât de temps en temps des Prophetes, qui fissent souvenir les hommes de ce qui devoit faire l'objet de leurs desirs & de leur attente. Ces révélations ou prophéties ont été faites en différents temps, & comme partagées à différentes occasions, afin que dans tous les temps on reçut quelques témoignages de ces grandes vérités, & que ces témoignages multipliés formassent une chaîne de tradition. C'est l'idée que saint Paul nous donne de cette économie pleine de sagesse avec laquelle Dieu a, pour ainsi dire, partagé & distribué les révélations qu'il vouloit communiquer aux hommes. *Autrefois*, dit ce grand Apôtre, (*b*) *Dieu a parlé à nos peres, en diverses occasions, & en différentes manieres, par les Prophetes ; & dans ces derniers temps, il nous a parlé par son Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, & par lequel il a fait le monde.*

Les révélations faites à Moyse & aux autres Prophetes, ont été faites par partie, en divers temps & en différentes occasions : toutes les vérités n'étoient pas manifestées en même-temps, mais tantôt l'une, & quelquefois une autre ; il y en avoit beaucoup qui étoient réservées pour le temps à venir. Mais lorsque le Fils de Dieu est venu sur la terre, &

(*a*) *Eccli.* XLV. 6. = (*b*) *Hebr.* I. 1.

que Dieu a bien voulu nous parler dans les derniers temps par la bouche de ce Fils bien-aimé, la révélation a été complette & parfaite : il n'y a rien à ajouter à ce que le Fils de Dieu nous a enseigné par lui-même, lorsqu'il étoit sur la terre, & à ce qu'il nous a fait enseigner par le Saint-Esprit, après qu'il fut monté au Ciel : c'est pourquoi il assura ses Apôtres que cet Esprit divin leur enseigneroit toute vérité. (*a*) Voilà la fin de toutes les autres révélations : il n'y en avoit point eu qui approchassent de celle-ci ; il n'en faut plus attendre d'autre : celle-là est assez parfaite pour subsister toujours. Voilà ce qui fait le fondement & la plenitude de notre foi : toutes les autres révélations avoient celle-ci pour fin, & elles ont trouvé en elle leur accomplissement & leur consommation.

IV. Révélations faites aux Patriarches depuis Adam jusqu'à Moyse.

Comme nous ne traitons ici de la révélation, qu'autant qu'elle a rapport à la Divinité des Livres saints, nous ne parlerons point de celles qui ont été faites dans l'état d'innocence, par lesquelles Dieu se communiquoit à nos premiers peres, qui avoient le bonheur d'entendre sa voix, lorsqu'il descendoit dans le Paradis terrestre pour converser avec eux. (*b*) Nous ne dirons rien des différentes révélations par lesquelles Dieu manifesta ses volontés aux anciens Patriarches qui ont vécu avant le déluge. Il se découvroit à Hénoch, qui marchoit toujours en sa présence : il fit connoître ses desseins à Noé, lorsqu'il eut résolu d'envoyer le déluge en punition des excès des hommes charnels. Nous passons aussi sous silence, pour la même raison, les apparitions faites à Abraham & à ses descendants ; ce qui se faisoit par des révélations où le Seigneur faisoit connoître ses volontés, & communiquoit ses ordres à ce saint Patriarche, comme il fit ensuite à Isaac, à Jacob & à Joseph. Nous avons vu ce que l'Ecriture dit de la maniere dont Dieu se fit connoître à Moyse, auquel il se manifesta d'une maniere plus parfaite qu'il ne le fit à l'égard des autres Prophetes. *Car s'il y a quelque Prophete parmi vous*, dit le Seigneur, (*c*) *je lui apparoîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe : mais il n'en est pas ainsi de Moyse qui est mon serviteur très-fidele dans toute ma maison : je lui parle bouche à bouche, & il voit le Seigneur clairement, & non sous des énigmes & des figures.*

Dans le temps que Dieu lui donna sa Loi, il établit un moyen sûr pour connoître quelle étoit sa volonté : car en consultant l'Ephod ou le Pectoral du Grand-Prêtre, où étoient l'*Urim* & le *Thummim*, on découvroit quelle étoit la volonté du Seigneur dans les choses obscures où l'on avoit besoin qu'il déclarât ce qu'il falloit faire. C'est ce que Dieu avoit établi lui-même en disant à Moyse : (*d*) *Lorsqu'il faudra entreprendre quelque chose, le Grand-Prêtre Eléazar consultera le Seigneur : & selon*

(*a*) *Joan.* XVI. 13. = (*b*) *Gen.* III. 8. = (*c*) *Num.* XII. 6.-8. = (*d*) *Num.* XXVII. 21.

la réponse d'Eléazar, Josué fera toutes choses, & avec lui tous les enfants d'Israel. Et lorsque David se trouvant embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre, dit à Abiathar de consulter le Seigneur en prenant l'Ephod, & en se revêtant de cet habit sacerdotal : *Applica Ephod* : (*a*) Abiathar étant revêtu de l'Ephod, le Seigneur fit connoître à David ce qui devoit lui arriver à Ceïla s'il y restoit, & lui donna par-là le moyen d'éviter la colere de Saül qui cherchoit à le perdre. Comme l'*Urim* & le *Thummim* étoient attachés à l'Ephod, & que ces deux termes signifient *Lumieres* & *Perfections*, on a cru que la raison pour laquelle ces deux choses étoient attachées à l'Ephod, c'étoit parce que le Grand-Prêtre étant revêtu de cet ornement & consultant le Seigneur, découvroit les lumieres nécessaires pour se conduire selon la volonté & les ordres de Dieu. D'autres croient que l'*Urim* & le *Thummim* étoient deux pierres précieuses, qui par un éclat & un brillant extraordinaires faisoient connoître la vérité. Mais il est certain, par l'exemple de David, qu'après que le Grand-Prêtre avoit consulté Dieu, Dieu répondoit. Cependant Joseph (*b*) est du sentiment, que le Grand-Prêtre ne découvroit la volonté du Seigneur, que par l'éclat extraordinaire de l'*Urim* & du *Thummim*, qui étoient deux pierres précieuses. Quoi qu'il en soit, il est certain que Dieu rendoit des réponses & des oracles, lorsqu'il étoit consulté par le Grand-Prêtre revêtu de l'Ephod, auquel on avoit attaché l'*Urim* & le *Thummim* ; & cette réponse venoit ordinairement du propitiatoire.

V. Révélations faites aux hommes inspirés depuis Moyse jusqu'à Samuel.

Nous serions trop longs, si nous voulions parcourir toutes les révélations faites aux hommes inspirés, qui ont vécu depuis Moyse parmi les Hébreux. Il y en a eu du temps de Josué ; & ce grand homme, chef du peuple de Dieu après Moyse, n'entreprenoit rien d'important sans consulter la volonté du Seigneur. Lorsqu'après le vol fait à la prise de Jéricho, les Israélites furent repoussés en voulant assiéger Haï, le Seigneur étant consulté, fit connoître le cause de ce malheur : mais Josué n'obtint cet éclaircissement, qu'après qu'il eut été prosterné jusqu'au soir devant l'Arche du Seigneur, avec tous les Anciens du peuple ; (*c*) & l'on ne peut douter que, puisqu'il prioit devant l'Arche du Seigneur, le Grand-Prêtre Eléazar n'y fût aussi, revêtu de l'Ephod pour recevoir la réponse qui avoit coutume de venir du propitiatoire, où Dieu résidoit d'une maniere particuliere, & faisoit connoître sa présence par les oracles qu'il y rendoit.

Après Josué, du temps des Juges, le don de Prophétie fut accordé à Débora, épouse de Lapidoth. (*d*) Elle prédit à Barac tout ce qui lui arriveroit dans la défaite de Sisara, Général de l'armée de Jabin, Roi

---

(*a*) 1. *Reg.* XXIII. 9. == (*b*) *Joseph. Antiq. l.* III. *c.* 8. == (*c*) *Josue*, VII. 6. *& seqq.* == (*d*) *Judic.* IV. 4. *& seqq.*

de Chanaan, qui régnoit à Afor : elle affura Barac qu'il feroit témoin de la victoire, mais qu'il n'en auroit pas la gloire ; & après la déroute des ennemis, elle compofa ce beau Cantique que nous lifons au Livre des Juges, (a) & qui eft plein d'expreffions magnifiques & toutes prophétiques.

Quelques années après cette délivrance du peuple de Dieu, les Ifraélites tomberent fous le joug des Madianites, qui les humilierent beaucoup, & leur firent fouffrir une dure fervitude. Les Hébreux fentant la péfanteur du bras du Seigneur, implorerent fon fecours, & il leur envoya un Prophete qui leur reprocha leur ingratitude & leur dureté, parce qu'ils n'avoient pas voulu écouter la voix de leur Dieu. (b) Cependant comme le Seigneur eft toujours porté à faire miféricorde, il envoya un Ange qui vint trouver Gédéon, & qui lui parla de la part du Seigneur, en lui difant : *Allez ; & avec le courage & la force que Dieu vous a donné, vous délivrerez Ifraël de la puiffance des Madianites. Je ferai avec vous ; & tout Madian*, quelque nombreux qu'il puiffe être, *fuccombera devant vous comme un feul homme.* Dieu lui apparut encore la nuit fuivante, lui ordonna de détruire un Autel confacré à Baal, & d'en conftruire un autre en l'honneur du Seigneur. Après qu'il eut exécuté tout ce qui lui avoit été ordonné, Dieu lui dit ce qu'il falloit faire pour aller au combat contre les Madianites, qu'il mit en déroute : & il vit l'accompliffement des promeffes du Seigneur.

La naiffance de Samfon fut une fuite de la promeffe que l'Ange du Seigneur avoit faite à fa mere qui étoit ftérile auparavant. (c) Dieu lui fit annoncer qu'elle deviendroit mere d'un fils qui devoit être confacré au Seigneur ; qu'il falloit garder à fon égard les regles du Nazaréat, & bien prendre garde qu'il ne bût point de vin, ni aucune autre liqueur capable d'enivrer, & qu'il ne mangeât rien d'impur. L'Ange ajouta que cet enfant étoit deftiné de Dieu pour commencer à délivrer Ifraël de la puiffance des Philiftins : ce qui fut vérifié par l'événement ; tout ce que l'Ange avoit prédit, arriva, & fut accompli par la naiffance de Samfon & la défaite des Philiftins dans plus d'une occafion.

VI. Révélations depuis Samuel jufqu'au fchifme des dix tribus.

Nous fommes arrivés à un temps où Dieu fe découvroit affez rarement par des révélations. Du vivant du Grand-Prêtre Héli, il y avoit peu de Prophetes, qui fuffent envoyés pour parler à Ifraël de la part du Seigneur : c'eft ce que l'Ecriture veut nous faire entendre par cette expreffion : (d) *La parole du Seigneur étoit précieufe en ces jours-là : les* Prophetes étoient en petit nombre, *& le don de Prophétie n'étoit pas* remarqué & *connu publiquement* comme il le fut du temps d'Ifaïe & des autres Prophetes : *Sermo Domini erat pretiofus in diebus illis :*

(a) *Judic* V. 1. *& feqq.* — (b) *Judic.* VI. 8. *& feqq.* — (c) *Judic.* XIII. 2. *& feqq.* — (d) 1. *Reg.* III. 1.

non

non erat visio manifesta. Dieu appella alors un jeune homme qui venoit de sortir de l'enfance. Samuel entendit la voix du Seigneur ; mais il ne savoit pas encore la distinguer ; il crut que c'étoit le Grand-Prêtre qui l'appelloit : mais étant ensuite averti d'écouter attentivement celui qui l'avoit appellé, comme étant le Seigneur, & ayant dit : *Parlez, Seigneur ; parce que votre serviteur vous écoute* ; Dieu lui révéla tout ce qu'il avoit dessein de faire pour punir les crimes du Grand-Prêtre Héli & de ses enfants. Tout ce qui fut prédit à Samuël contre le Grand-Prêtre fut accompli, & l'événement fit connoître la vérité de la révélation ; ce qui est une preuve qu'elle vient de Dieu.

Sous le regne de David, il y eut plusieurs Prophetes dont il est parlé dans l'Histoire du regne de ce Prince. Mais il n'y en eut point à qui Dieu se manifestât plus qu'à ce saint Roi, auquel il accorda le don de Prophétie pour prédire les plus grands événements de la Loi nouvelle. En lisant le Pseaume XXI. on croit voir le récit de la Passion de Notre Seigneur décrite avec toutes les circonstances les plus détaillées. Dans d'autres, on trouve la description du regne du Messie, qui devoit s'étendre jusqu'aux extrêmités de la terre, & sur toutes les nations qui devoient être appellées pour avoir part à la grace de l'Evangile. Tout le Livre des Pseaumes n'est, pour ainsi dire, qu'un tissu de prophéties & de révélation faites à David, pour lui faire connoître les grands mysteres de la Religion, ou les événements qui devoient arriver dans la plénitude des temps marqués, & qui sont le fondement de la croyance des Fideles. C'est donc avec raison, que l'Ecriture dit du Roi-Prophete, qu'il fut l'homme établi de Dieu, pour annoncer ce qui regardoit l'Oint du Seigneur Dieu de Jacob. Ce saint Roi disoit de lui-même dans les transports qu'il recevoit de la présence de l'Esprit de Dieu : (*a*) *L'Esprit du Seigneur a parlé par ma bouche, & ses discours se sont communiqués par ma langue.*

Après le regne de David, nous voyons que Dieu se manifesta à Salomon, pour l'interroger sur ce qu'il souhaitoit d'obtenir de sa bonté : (*b*) *Demandez-moi*, lui dit-il, *ce que vous souhaitez que je vous donne. Donnez moi*, répondit Salomon, *un cœur docile, afin que je puisse juger votre peuple, & discerner entre le bien & le mal.* Cette réponse, ajoute l'Ecriture, plut au Seigneur, qui approuva la demande que Salomon avoit faite. Après que ce Prince eut fait construire l'édifice de ce Temple magnifique, auquel il fit travailler avec tant de soin & de dépense pendant l'espace de sept ans & demi, il en fit la dédicace avec beaucoup de solemnité ; & après cette consécration, le Seigneur lui apparut, comme il avoit fait auparavant à Gabaon, pour l'assurer qu'il avoit exaucé sa priere, en sanctifiant la maison qui avoit été bâtie pour sa gloire. Le

(*a*) 2. *Reg.* XXIII. 2. = (*b*) 3. *Reg.* III. 5. 9. 10.

Seigneur lui renouvella dans cette occasion, la promesse qu'il avoit faite autrefois à David, qu'il affermiroit pour toujours son trône sur Israël, & qu'il ne manqueroit pas d'y avoir un homme de sa race pour tenir le Sceptre dans Israël : (*a*) prophétie qu'on ne peut entendre que du Messie, & que l'on voit accomplie en lui.

Sur la fin du regne de Salomon, Dieu envoya un Prophete, nommé Ahias de Silo, vers Jéroboam, homme fort & puissant, pour lui annoncer que le Seigneur avoit résolu de faire un partage dans le Royaume possédé jusqu'alors sans division par Saül, David, & Salomon même. Il arriva dans ce temps-là, dit l'Écriture, (*b*) que Jéroboam sortant de Jérusalem fut rencontré dans le chemin par le Prophete Ahias de Silo, qui étoit couvert d'un manteau tout neuf. Ils étoient seuls dans la campagne : alors Ahias prenant son manteau, le divisa en douze morceaux, & parla ensuite à Jéroboam en ces termes : *Prenez pour vous dix des morceaux de ce manteau ; car voici ce que dit le Seigneur : Je diviserai le Royaume que possede présentement Salomon, & je vous en donnerai dix tribus : il ne lui en restera qu'une que je lui conserverai en considération de David mon serviteur, & à cause de la Ville de Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israel. C'est ainsi que je punirai les infidélités de Salomon.* Cette prédiction ne pouvoit venir que de la part de Dieu, qui connoît non seulement ce qui doit arriver dans la suite des siecles, mais même les plus secretes pensées du cœur : car cette division du Royaume de Salomon, partagé en deux états qui reconnoissoient des Rois différents, n'arriva que par une résolution insensée que prit Roboam de ne vouloir point écouter les justes remontrances que lui fit le peuple. Celui qui prédit l'événement, connoissoit donc quelle seroit la disposition du cœur de Roboam, qui s'endurcit & se roidit contre tout ce qu'on put lui representer. Outre cela, il falloit qu'il eût la connoissance des pensées & des desseins que devoient avoir dans la suite les peuples, qui se sentoient surchargés par tous les impôts & toutes les exactions qu'ils avoient eues à supporter sous le regne de Salomon. Il falloit qu'il prévît qu'au milieu de ce soulevement général, la seule Tribu de Benjamin demeureroit attachée à la maison de Juda, à la famille de David.

VII. Révélations depuis le schisme des dix tribus jusqu'aux grands Prophetes.

Jéroboam peu reconnoissant de ce que Dieu avoit fait pour lui, s'abandonna au culte des veaux d'or ; & voulant empêcher ses nouveaux sujets d'aller à Jérusalem, pour y adorer dans le Temple, il fit mettre un veau d'or à Béthel & un autre à Dan : il fit publier hautement, qu'il ne falloit plus aller à Jérusalem : *Israël, voilà vos dieux*, disoit-il en parlant de ces veaux d'or : (*c*) *ce sont eux qui vous ont tiré de l'Egypte.* Ce Roi impie établit de son chef un sacerdoce profane, choisissant d'entre ceux de la lie du peuple, des Prêtres qui n'étoient point de la tribu de

(*a*) 3. *Reg.* IX. 5. — (*b*) 3. *Reg.* XI. 29. & *seqq.* — (*c*) 3. *Reg.* XII. 28.

Lévi : il fit bâtir des autels ſur les hauteurs ; & ayant ordonné que l'on célébrât une grande ſolemnité, il monta lui-même à l'autel pour y offrir de l'encens. Ce fut alors que parut un Prophete dont le nom nous eſt inconnu ; (c'étoit un homme de Dieu (*a*) qui vint de Juda ;) & étant arrivé à Béthel par l'ordre de Dieu, il s'écria, en s'adreſſant à l'autel : *Voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maiſon de David un fils qui s'appellera Joſias, & il immolera ſur toi les Prêtres des hauts lieux qui t'encenſent maintenant, & il brûlera ſur toi les os de ces Prêtres profanes : & voici un ſigne qui fera connoître que c'eſt le Seigneur qui a parlé. Dès maintenant cet autel va être partagé en deux ; & la cendre qui eſt deſſus, ſe répandra par terre.* Jéroboam choqué de ce diſcours, étendit la main, & ordonna en même temps qu'on ſe ſaisît du Prophete. Mais la main qu'il avoit étendue, ſe ſécha ſur le champ, & il ne put la retirer ni plier le bras : l'autel ſe fendit auſſi ; & toute la cendre qui étoit deſſus, ſe répandit en terre. Le Roi, ſans être converti, fut touché, & convaincu que le Prophete étoit un homme envoyé de Dieu. C'eſt pourquoi il s'adreſſa à lui, pour l'engager à intercéder en ſa faveur auprès du Seigneur, afin qu'il lui rendît l'uſage de ſon bras. L'homme de Dieu fit ſa priere, & auſſi-tôt la main qui avoit été deſſéchée fut rétablie dans ſon premier état.

Tout eſt à remarquer dans cette admirable prédiction. Premiérement, elle regarde un événement qui ne s'accomplit que 350. ans depuis, lorſque le ſaint Roi Joſias fit enlever les os des faux Prophetes, & les fit tirer de leurs ſépulcres pour les faire brûler ſur l'autel dans le deſſein de le ſouiller, comme cela eſt marqué au IV. Livre des Rois. (*b*) Secondement, il faut obſerver le nom de ce pieux Roi, qui eſt déſigné dès-lors ſi expreſſément. C'eſt ainſi que le Prophete Iſaïe marqua par ſon nom (*c*) le grand Cyrus qui devoit donner ſes ordres pour la délivrance des Juifs & pour le rétabliſſement du Temple. On peut remarquer en troiſieme lieu dans cette prédiction adreſſée à l'autel profane de Jéroboam, la conduite que Dieu garde quelquefois pour donner de l'autorité à ſes Prophetes, & pour leur concilier la croyance des peuples, lorſqu'ils annoncent des événements, dont on ne doit voir l'accompliſſement que pluſieurs ſiecles après ; il leur en fait prédire un autre dont l'exécution ſera plus prochaine, afin que voyant la prophétie accomplie dans cet événement prochain, on n'ait aucune raiſon de douter de la certitude de l'autre événement, qui doit être regardée comme le principal objet de la prédiction. Jéroboam & ceux qui l'accompagnoient, virent la diviſion qui ſe fit de l'autel partagé en deux ; ils purent remarquer les cendres répandues ; & par-là ils durent être convaincus, qu'il arriveroit un jour que l'autel de Béthel ſeroit ſouillé,

(*a*) 3. *Reg.* XIII. 1. & *ſeqq.* = (*b*) 4. *Reg.* XXIII. 16. = (*c*) *Iſai.* XLIV. 28. XLV. 7.

parce qu'un Roi descendant de David feroit brûler dessus les os des Prêtres profanes, qui y avoient offert des sacrifices, & brûlé de l'encens. Enfin il est à propos de considérer dans ce qui se passa à Béthel à l'occasion de l'autel profane, le miracle que Dieu fit par son Prophete, en rétablissant la main desséchée de Jéroboam, & la remettant en son premier état. Dieu vouloit encore par ce prodige autoriser la prédiction du Prophete. Les vrais miracles & les prophéties bien avérées & bien assurées sont des œuvres de la toute-puissance & de la science infinie de Dieu ; c'est à ces traits, qu'il a voulu qu'on reconnût son pouvoir infini & sa majesté adorable.

Dieu révéloit quelquefois ses volontés à ceux mêmes qui étoient coupables de quelques fautes, & quelquefois à des hommes coupables même de crimes. Nous avons un exemple de ces derniers dans la personne de Balaam ; ce Prophete si corrompu par son avarice, (*a*) & par la dépravation de son cœur, qui lui fit donner des conseils si détestables à Balac pour corrompre les Israélites. Pour ce qui regarde les premiers qui ne sont pas si abandonnés au mal, nous en voyons un exemple dans un vieux Prophete qui demeuroit à Béthel, lequel ayant appris qu'il étoit venu un Prophete de la terre de Juda, & étant informé de tout ce qu'il avoit prédit & fait contre l'autel, courut après lui lorsqu'il s'en retournoit, le trompa pour le faire revenir, lui fit transgresser les ordres exprès qu'il avoit reçus du Seigneur, en le faisant manger avec lui à Béthel ; & dans le temps même du repas, Dieu parla à ce Prophete séducteur, (*b*) pour lui découvrir le dessein qu'il avoit de faire périr celui qu'il avoit envoyé contre Jéroboam, & de le faire mourir, de maniere qu'il ne seroit pas mis après sa mort dans le tombeau de ses peres.

Dieu se fit encore connoître à Ahias de Silo, ce Prophete dont nous avons parlé, & lui ordonna de prédire à la femme de Jéroboam tout ce qui devoit arriver de fâcheux à ce Roi impie : (*c*) car Abia, fils de ce Prince, étant tombé malade, la mere de cet enfant fut consulter le Prophete : Dieu lui ordonna de dire à cette femme qui s'étoit déguisée, pour n'être pas reconnue, que l'enfant qui étoit tombé malade, mourroit de cette maladie ; que la maison de Jéroboam périroit entiérement ; & qu'à cause des péchés dont tout le Royaume s'étoit rendu coupable, Israël seroit dissipé, & comme arraché de cette terre, pour être transporté au-delà du fleuve, c'est-à-dire, au-delà de l'Euphrate, parce qu'à l'imitation de leur Roi, ils avoient élevé des bois profanes sur les hauteurs, ce qui avoit irrité le Seigneur. Cette menace contre les dix tribus fut exécutée lorsque Salmanasar, Roi d'Assyrie, prit Samarie, en la neuvieme année du regne d'Osée, Roi d'Israël, (*d*) ce qui

---

(*a*) 2. *Petr.* II. 15. *Jud.* 11. = (*b*) 3. *Reg.* XIII 20. & *seqq.* = (*c*) 3. *Reg.* XIV. 2. & *seqq.* = (*d*) 4. *Reg.* XVII. 6.

revient à l'an 721. avant l'Ere Chrétienne Vulgaire ; & la parole de Dieu fut adressée à la femme de Jéroboam vers l'an 974 avant l'Ere Vulgaire. Ainsi la prédiction précéda l'événement de l'espace d'environ 250 ans.

Dans le temps dont nous parlons, vivoit dans le Royaume d'Israël un célebre Prophete, auquel Dieu se fit connoître, & lui découvrit ses volontés. C'est le Prophete Elie, (*a*) qui devint si fameux par ses prophéries, & par tous les prodiges qu'il fit du temps de l'impie Achab, Roi d'Israël. Son zele pour la gloire du Seigneur est comparé au feu, (*b*) & sa parole à un flambeau qui éclaire. En parlant au nom du Seigneur, il ferma le ciel, & il en fit tomber le feu par trois fois. Il entendit sur le mont Sina le jugement du Seigneur, & sur le mont Horeb les arrêts de sa vengeance : c'est ainsi que Dieu lui parla, & lui manifesta ses volontés.

Après qu'Elie eut été enlevé dans un tourbillon, son esprit se reposa sur Elisée, (*c*) qui étant animé du zele qu'il avoit reçu, n'eut jamais peur des Princes pendant sa vie ; & nul n'a été plus puissant que lui. Son corps, après sa mort même, a fait voir qu'il étoit un vrai Prophete ; puisqu'un mort qui fut mis dans son tombeau, ressuscita aussitôt. Dans l'Ecriture, il est dit expressément, (*d*) que la parole du Seigneur se trouvoit en lui. Le Seigneur lui communiquoit ses lumieres, & lui donnoit le pouvoir de faire des prodiges & des miracles.

C'étoit aussi à peu près dans le même temps, que vivoit dans le Royaume de Juda un Prophete, nommé Azarias, fils d'Oded. Nous n'avons de lui qu'une seule prédiction ; mais elle est très-remarquable. Nous la trouvons dans le seul endroit de l'Ecriture, où il soit parlé de ce Prophete. L'Esprit de Dieu s'étant répandu sur lui, dit le Texte sacré, (*e*) il alla au devant du Roi Asa, & lui dit : *Ecoutez-moi, Asa, & vous tous qui êtes des tribus de Juda & de Benjamin : que le Seigneur soit avec vous, parce que vous avez été avec lui : si vous le cherchez, vous le trouverez ; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera aussi ; il se passera beaucoup de temps, pendant lequel Israël sera sans le vrai Dieu, sans Prêtre, sans Docteur, & sans Loi. Mais après cela, lorsque dans leur affliction, ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Israel, & qu'ils le chercheront, ils le trouveront. En ce temps-là, il n'y aura de paix, ni au dehors, ni au dedans. Mais la terreur sera répandue par-tout parmi les habitants de la terre : les nations & les villes se souleveront les unes contre les autres, parce que Dieu répandra parmi elles le trouble & la désolation.* Notre Seigneur Jesus-Christ ayant fait l'application de cette prophétie, aux malheurs qui devoient arriver à Jérusalem après sa mort, (*f*) nous fait voir que c'est dans cette désolation, que la prédiction a eu son accomplissement : & tout le monde peut reconnoître qu'encore aujourd'hui

(*a*) 3. *Reg.* XVI. 1. = (*b*) *Eccli.* XLVIII. 1. & *seqq.* = (*c*) *Ibid.* ℣. 13. & *seqq.* = (*d*) 4. *Reg.* III. 12. = (*e*) 2. *Par.* XV. 1. & *seqq.* = (*f*) *Luc.* XXI. 10.

les Juifs sont dans cet état malheureux, où ils ne reconnoissent point Dieu, puisqu'ils refusent de reconnoître son Fils; ils sont sans Loi & sans Prêtre, puisque le Sacerdoce étant aboli, la Loi est aussi abrogée.

VIII. Révélations depuis les grands Prophetes jusqu'à J. C.

Ce fut du temps des Rois, que parurent plusieurs grands Prophetes. Outre ceux dont nous venons de parler, tout le monde sait qu'Isaïe prophétisa du temps d'Ozias, de Joathan, d'Achaz & d'Ezéchias. Le Prophete Osée vivoit & enseignoit sous le regne de Jéroboam II. Roi d'Israël, (*a*) contemporain d'Ozias Roi de Juda. Amos prophétisa aussi sous les mêmes Princes: il marque le temps auquel il eut les visions des choses qu'il prédisoit; & il dit (*b*) que cela arriva *deux ans avant le tremblement de terre* qui se fit sentir, selon l'opinion des anciens Juifs, la 25e. année du regne d'Ozias, ce qui répond à l'an 785 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Michée prophétisa sous les (*c*) regnes de Joathan, Achaz & Ezéchias. Ceux-là précéderent la ruine du Royaume d'Israël, & annoncerent particuliérement cette révolution: & jusqu'au temps de la captivité de Babylone, Dieu ne cessa point de susciter des Prophetes à qui il découvrit les desseins qu'il avoit formés sur Jérusalem, & sur le Royaume de Juda, pour punir la malice de ses habitants. On consultoit ces Prophetes sur toutes les choses considérables: ils ne répondoient que selon les lumieres qu'ils recevoient de Dieu même. On voit, dans Isaïe & dans Jérémie, des prédictions vérifiées par les événements; on y trouve des exhortations touchantes, des menaces contre les Princes & contre les peuples, des consolations pour ceux qui souffroient avec les sentiments de la foi & de la patience.

Ezéchiel & Daniel ont prophétisé pendant la captivité: le retour des Juifs dans leur terre & le rétablissement du Temple sont bien marqués dans leurs prophéties: il y a dans Daniel des prédictions sublimes touchant la manifestation & le regne du Messie; prédictions pleinement vérifiées en Jesus-Christ, & qui ne conviennent qu'à lui: il y en a qui s'étendent jusqu'à la fin des temps.

Après la captivité, Dieu suscita encore des Prophetes. Aggée parla aux Juifs de la part du Seigneur, & leur prédit l'avénement du Messie, en leur annonçant *que le Desiré de toutes les nations viendroit*, & *que le Seigneur rempliroit de sa gloire le Temple que l'on rebâtissoit alors*; de telle sorte *que l'honneur que cet édifice recevroit dans ce temps-là, feroit qu'il surpasseroit en gloire le premier édifice* qui fut détruit & brûlé par les Chaldéens. Le Prophete Zacharie prophétisa aussi après la captivité, & entre plusieurs de ses prophéties qui regardent le Messie, on en trouve une que Notre Seigneur Jesus-Christ a citée lui-même, lorsqu'il a dit qu'il étoit écrit de lui: (*d*) *Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront dispersées.*

(*a*) *Os.* I. 1. = (*b*) *Amos*, I. 1. = (*c*) *Mich.* I. 1. = (*d*) *Zach.* XIII. 7. *Matth.* XXVI. 31.

Le Prophete Malachie a prophétisé aussi depuis la captivité ; & l'on trouve dans sa prophétie, des preuves que les Prêtres sacrifioient déjà dans le Temple qu'on avoit commencé de rebâtir depuis le retour de Babylone ; puisqu'il reprend les Prêtres de ce qu'ils offroient sur l'autel un pain souillé, qui n'auroit pas dû être présenté devant le Seigneur. C'est pourquoi le Prophete leur déclare de sa part, qu'il n'aura point pour agréables leurs sacrifices, & qu'il ne recevra point les offrandes de leurs mains, *parce que désormais depuis le lever du Soleil jusqu'à son couchant, le nom du Seigneur sera grand parmi les nations ; & que dans tous lieux on sacrifiera & on offrira à son saint nom une offrande pure :* ce qui marque deux choses qui sont propres au regne de Jesus-Christ ; savoir, la conversion des Gentils, & l'oblation du sacrifice de nos autels. Le Prophete Malachie finit sa prophétie par une exhortation qui donne à entendre, qu'après lui on ne devoit plus s'attendre à trouver une suite de la succession ordinaire des Prophetes. *Souvenez-vous*, dit le Seigneur par sa bouche, (a) souvenez-vous *de la loi de Moyse mon serviteur, que je lui ai donnée sur le mont Horeb, afin qu'il portât à tout Israël mes préceptes & mes ordonnances. Je vous enverrai le Prophete Elie avant que le grand & terrible jour du Seigneur arrive.* Il annonce la venue d'Elie, & en même temps celle de Jean-Baptiste qui devoit venir dans l'esprit & dans la vertu de ce Prophete pour préparer les voies au divin Sauveur. Pour y réussir, il faut, dit le Prophete, que vous vous souveniez de la Loi de Moyse, de cette Loi qui lui fut donnée sur le mont Horeb pour tout Israël.

Telle a été la succession constante des Prophetes, c'est-à-dire, des hommes suscités de Dieu, pour annoncer au peuple Juif ses ordres & ses volontés. Depuis les derniers dont nous venons de parler, on n'en a point vu de remarquable jusqu'à Jesus-Christ. La Loi & les prophéties ne laisserent pas de préparer les hommes à son avénement jusqu'à saint Jean-Baptiste. Celui-ci Prophete, & plus que Prophete, montra le divin Sauveur, & le fit connoître comme présent, à ceux qui voulurent écouter sa voix qui crioit dans le désert, pour exciter par ses prédications tout le monde à la pénitence, afin que par ce moyen on préparât les voies à Jesus-Christ envoyé pour révéler aux hommes les grands mysteres qui avoient été prédits, mais qui étoient encore obscurs & voilés pour les Anges mêmes, (b) selon saint Paul. C'est le temps de l'Evangile, que nous pouvons regarder comme le temps de la grande & importante manifestation. Avant cette heureuse révélation, toutes les autres qui avoient précédé, étoient enveloppées de tant de figures, que dans le temps même qu'elles portoient le caractere de la Divinité, on sentoit qu'elles n'avoient point la plénitude & la perfection qu'elles

(a) *Malach.* IV. 4. 5. — (b) 1. *Tim.* III. 16.

attendoient de Jesus-Christ? Aussi l'Apôtre saint Paul dit (*a*) que *Dieu a parlé en diverses occasions & en différentes manieres dans les Prophetes*, mais que *dans le dernier temps il a parlé* d'une maniere plus ouverte *par son fils* bien-aimé, *qu'il a fait héritier de toutes choses, & par qui il a créé les siecles*, c'est-à-dire, le monde.

IX. Certitude & néceſſité de la révélation.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent, est une preuve entiere de la révélation, tirée des faits par une succession non interrompue, & un très-grand nombre de témoins, qu'on ne peut supposer avoir été de complot, pour tromper ceux à qui ils étoient chargés de faire connoître les volontés du Seigneur. Nous remontons jusqu'à Noé, à qui Dieu se fit connoître, & qui eut plusieurs révélations par lesquelles il sut ce que Dieu demandoit de lui. Nous trouvons ensuite Abraham, l'un de ses descendants, à qui le Seigneur se manifesta dans plusieurs occasions : il accorda la même grace à Isaac, ensuite à Jacob ; Joseph fils de celui-ci étoit doué du don de prophétie. Depuis Moyse nous avons un ordre bien suivi de Prophetes & de personnages inspirés ; & cela nous conduit jusqu'après la captivité de Babylone, pendant l'espace de plus de deux mille ans à compter depuis Noé. Or qui pourra, je ne dis pas croire, mais seulement soupçonner, que l'illusion & la seduction ait duré si long temps, sans que personne s'en soit apperçu, & ait témoigné le moindre doute ? On a vu des révoltes des Juifs contre leurs chefs : on sait combien Moyse eut à souffrir dans le désert, pendant qu'il conduisoit ce peuple toujours prêt à le contrarier, & porté à la désobéissance : a-t-on jamais traité ce sage Chef du peuple comme un séducteur ? D'ailleurs il a autorisé ce qu'il disoit & ce qu'il annonçoit de la part de Dieu, par des miracles & des prodiges : les a-t-on jamais révoqués en doute ? Nous pouvons en dire autant du plus grand nombre de ceux à qui Dieu s'est fait connoître, & du ministere desquels il s'est servi pour manifester ses volontés. Peut-on penser que l'illusion ait duré si long-temps, & d'une maniere si constante ? Les Prophetes & les hommes inspirés avoient-ils les armes en main ; & exerçoient ils des cruautés, pour obliger tout le monde de croire aux révélations qu'ils assuroient avoir reçus de Dieu ? Au contraire ils étoient souvent très-foibles, & dénués de tous les secours de la puissance humaine. Elie étoit recherché, parce qu'on vouloit le faire mourir. Isaïe fut mis à mort par les ordres du Roi Manassé. Jérémie fut jetté dans une fosse profonde, où il n'y avoit qu'une boue infecte. Cela diminuoit-il leur courage ? N'en étoient-ils pas au contraire plus fermes & plus courageux pour annoncer les vérités que Dieu les avoit chargés de faire connoître aux Rois & aux peuples ? Après cela on ne peut douter que le fait de la révélation ne soit une chose aussi claire qu'une démonstraction.

(*a*) *Hebr.* 1. 1. & 2.

Mais

Mais pour venir à la question de droit ; savoir, s'il étoit nécessaire qu'il y eût une révélation, nous pouvons assurer qu'il n'y a qu'à faire attention sur la foiblesse de nos lumieres, sur la difficulté de découvrir les vérités qui servent de fondement à la religion, sur la bonté & la sagesse de Dieu ; enfin sur le consentement unanime de ceux qui ont voulu établir un culte de religion, & de donner des loix aux peuples, pour être convaincu que sans la révélation, on ne peut bien connoître ce qui est nécessaire pour se déterminer à une Religion qui ait des caracteres de vérité propres à fixer les incertitudes de l'esprit humain, qui est toujours flottant s'il n'est soutenu & affermi par la souveraine raison. Louons donc la sagesse de Dieu, & bénissons sa bonté & sa miséricorde, de ce qu'il a bien voulu, pour nous fixer & nous attacher à une Religion vraie & solide, se manifester aux hommes inspirés, & leur faire connoître ses volontés, afin que nous puissions nous y conformer.

La révélation étant établie par toutes ces preuves, il faut présentement venir à l'inspiration accordée à ceux qui ont mis par écrit ce que Dieu a bien voulu leur révéler à eux-mêmes ou aux autres. C'est cette inspiration qui donne aux Ecritures saintes toute l'autorité qu'elles ont : & c'est pourquoi S. Pierre, pour montrer la dignité & l'excellence des Livres Saints, dit : (a) *Ce n'a point été par la volonté des hommes, que les prophéties nous ont été anciennement apportées ; mais ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit, que les saints hommes de Dieu ont parlé.* C'est présentement ce qui nous reste à traiter.

II. PARTIE.

Vérité & étendue de l'inspiration des Livres Saints.

I. Maniere dont les Livres Sains peuvent avoir été inspirés.

IL y a trois choses à distinguer relativement à la maniere dont les Livres Saints peuvent avoir été inspirés : 1°. *l'inspiration* proprement dite ; 2°. *l'assistance* ou secours spécial & particulier ; 3°. ce qu'on appelle *le mouvement pieux*, qui vient d'en-haut, & qui excite l'Ecrivain à écrire, & lui donne la pensée & la volonté de ne point se tromper de dessein prémédité, sans être assuré d'une protection particuliere, qui le préserve de toute erreur.

L'*inspiration* proprement dite est un mouvement par lequel Dieu donne à un Auteur la volonté d'écrire, & le conduit de telle maniere, lorsqu'il écrit, qu'il lui fournit au moins les pensées, ou même les paroles, & le préserve de tout danger de s'écarter de la vérité, soit dans le sens soit dans les expressions.

(a) 2. *Petr.* 1. 21.

L'*assistance* suppose une détermination de prononcer sur quelque point de doctrine déjà révélé ; & on peut la définir une direction & un secours de Dieu, par lequel celui qui prononce sur quelques vérités de la Religion, ne peut s'égarer & se tromper dans sa décision. C'est ce secours que nous reconnoissons avoir été promis à toute l'Eglise, & qui la rend infaillible, lorsqu'elle décide dans les Conciles généraux, ou que sans être assemblée, elle donne son consentement à ce qui a été décidé par le saint Siege, ou dans quelque Concile particulier ; ce qui fait que les décisions de certains Conciles provinciaux ont force de loix & de définitions, comme si les points avoient été décidés dans des Conciles généraux ; & c'est ce qui est arrivé, par exemple, aux décisions du second Concile d'Orange touchant la doctrine de la grace.

Le *pieux mouvement*, comme nous l'avons défini, ne paroît rien avoir qui ne soit l'effet des graces que Dieu accorde ordinairement à ceux qui entreprennent d'écrire ou de composer quelque chose pour la gloire de Dieu, l'édification de l'Eglise, & l'utilité des Fideles ; & cette pieuse disposition ne rend point infaillibles ceux qui travaillent pour cette fin. Nous pouvons citer pour exemple le pieux Auteur du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. Il n'a rien eu que de pur dans l'intention ; il s'est proposé de donner des regles d'une piété solide ; il a eu dessein d'inspirer les sentiments d'une dévotion véritable, qui ne fût ni fardée ni affectée : il est à présumer qu'il ne s'est point écarté de la vérité dans aucune de ses maximes. C'étoit un mouvement de piété qui l'a porté à écrire ; il a fait ses efforts pour ne point s'écarter de la vérité, ni des regles de la vraie & solide piété : mais il n'a pas pour cela été infaillible ; il n'a eu aucune promesse d'un secours qui le mît à l'abri de toute erreur & de toute surprise : ainsi, absolument parlant, il a pu se tromper.

Delà il est aisé de conclure, que ce qu'on appelle *pieux mouvement*, ne suffit pas à un Ecrivain, afin que ce qu'il compose passe pour un Ecrit sacré, parce que pour cela il est nécessaire d'avoir une assurance que l'Auteur n'a pu être trompé ni surpris. De plus il faut que nous soyons assurés que ce que nous lisons dans un Livre regardé comme sacré, n'est point la parole des hommes, mais *la parole de Dieu*, & que nous soyons dans la disposition où étoient les Thessaloniciens, à qui l'Apôtre saint Paul disoit : (*a*) *Nous rendons à Dieu de continuelles actions de graces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu, qui agit efficacement en vous qui êtes fideles.* C'est ainsi qu'en lisant l'Ecriture, nous devons la regarder, non comme la parole des hommes, mais comme étant,

(*a*) 1. *Thess.* II. 13

ainſi qu'elle l'eſt véritablement, *la parole de Dieu* : ce qui ne lui conviendroit point, ſi l'Auteur ſacré n'avoit eu préciſément que cette bonne diſpoſition que l'on appelle *pieux mouvement*.

Pour ce qui regarde *l'aſſiſtance particuliere*, qui empêche celui qu'elle conduit, de tomber dans l'erreur, il faut avouer qu'elle ſuffit pour attirer nos reſpects, & qu'elle demande notre ſoumiſſion entiere : en effet nous ne pouvons refuſer notre ſoumiſſion aux déciſions des Conciles aſſemblés, & au conſentement des premiers Paſteurs, leſquels ſont conduits par cette aſſiſtance, lorſqu'ils ſe réuniſſent pour quelque point de doctrine, ou pour l'acceptation libre & unanime d'une déciſion ſolemnelle. Mais cette aſſiſtance qui empêche de tomber dans l'erreur, & qui rend la déciſion infaillible, ſuffit-elle pour que l'on puiſſe dire que ce qui eſt décidé eſt véritablement *la parole de Dieu* & l'Ecriture ſainte n'eſt-elle pas dans un degré d'autorité & d'excellence au deſſus de toutes les définitions des Conciles ? Il eſt vrai que ſaint Grégoire dit qu'il reçoit les quatre premiers Conciles généraux, comme les quatre Evangiles : mais cela ne regarde que la ſoumiſſion qui de notre côté eſt égale, quoique les choſes auxquelles on ſe ſoumet, ſoient dans des degrés d'excellence de différentes eſpeces : lorſque l'une & l'autre autorité eſt infaillible, tout eſt entier & égal de la part de notre ſoumiſſion : mais il demeure toujours pour conſtant que l'autorité des divines Ecritures eſt ſupérieure à celle des déciſions que prononcent des Conciles. Il faut donc reconnoître dans les divines Ecritures quelque choſe qui ſoit au deſſus de l'aſſiſtance ſpéciale, & par conſéquent admettre *l'inſpiration*, par laquelle Dieu imprime un ſouffle divin, qui détermine l'Auteur ſacré à écrire, & le conduit de telle maniere, que non ſeulement il ne peut tomber dans la moindre erreur ou la plus légere ſurpriſe, mais que tout ce qu'il dit eſt *la pure parole de Dieu*.

Lorſque nous employons ici cette expreſſion de *ſouffle divin*, nous ne faiſons qu'exprimer la force du terme dont ſaint Paul ſe ſert dans l'Original Grec, pour marquer la maniere dont les Auteurs ſacrés ſont inſpirés. *Toute Ecriture divinement inſpirée*, dit l'Apôtre (*a*), (en Grec, θεόπνευστος, *communiquée par le ſouffle divin*,) *eſt utile pour enſeigner*. Il avoit parlé auparavant des Livres de l'Ancien Teſtament, dans la lecture deſquels Timothée avoit été inſtruit : & c'eſt de tous ſans exception, qu'il prononce que toute l'Ecriture eſt *divinement inſpirée*.

L'Apôtre ſaint Pierre, dans l'endroit que nous avons rapporté un peu auparavant, (*b*) n'uſe pas de la même expreſſion que ſaint Paul ; mais il en emploie une qui eſt équivalente : il dit que les ſaints Prophetes, Auteurs des Livres ſacrés, ont été en quelque maniere *pouſſés*

(*a*) 2. *Tim.* III. 16. Le Grec porte: *Toute Ecriture eſt divinement inſpirée, & utile pour enſeigner.* (*b*) 2. *Petr.* I. 21.

par le Saint-Esprit, qui les a déterminés à écrire : φερόμενοι, *acti*, *impulsi* ; ce qui marque assez qu'ils ont reçu d'en-haut l'impression & le mouvement qui les a portés à écrire. Or il est certain que ce mouvement & cette impression sont quelque chose de plus fort que l'assistance & la direction.

II. Distinction entre la révélation & l'inspiration.

Cela supposé, on ne conçoit pas comment des Théologiens ont pu avancer, que toute l'Ecriture n'est point inspirée ; & qu'il y en a une grande partie qui n'a été écrite que par la simple assistance du Saint-Esprit, qui a été accordée aux Ecrivains sacrés pour les préserver de toute erreur. S'ils avoient voulu dire seulement, comme il paroît que quelques-uns l'ont entendu, que plusieurs Ecrivains sacrés n'ont pas eu besoin de *révélation*, il n'y auroit rien à reprendre dans leur sentiment, puisque les Evangélistes, témoins des actions de notre Seigneur, n'ont eu besoin pour en écrire l'histoire, que du secours de l'inspiration ; & saint Luc, dans le commencement de son Evangile, fait assez connoître qu'il n'a pas besoin d'une *révélation*, par laquelle il eût connoissance des faits qu'il avoit recherchés, & dont la vérité lui étoit bien connue d'ailleurs. Ainsi dans ces occasions où l'on suppose l'Ecrivain sacré bien instruit, la révélation devient inutile : mais il ne faut pas dire pour cela, qu'il n'est pas nécessaire pour lors d'admettre *l'inspiration*, comme il semble que quelques Théologiens Catholiques ont voulu le soutenir, en avançant cette proposition : (*a*) *Il n'est pas nécessaire que toutes les vérités & sentences des Livres saints aient été inspirées immédiatement à celui qui les a écrites.* La proposition auroit été moins téméraire, s'il ne s'agissoit que des faits ou des circonstances des Histoires, que l'on sait par des voies assurées ; mais comment pourroit-on refuser *l'inspiration* aux Ecrivains sacrés pour toutes les vérités & les sentences des Livres saints ? Cela est fort opposé au sentiment des Peres, comme nous le verrons bientôt.

Une autre proposition avancée par les mêmes Théologiens, paroît encore plus hardie & plus dangereuse : *Un Livre*, disent-ils, (*b*) *tel que peut être, par exemple, le second des Maccabées, écrit par une industrie humaine, & sans l'assistance du Saint-Esprit, devient Ecriture sainte, si le Saint-Esprit témoigne ensuite qu'il ne contient rien de faux.* Voilà des suppositions qui choquent le sentiment commun, & qui réduisent l'autorité toute divine des Ecritures saintes à bien peu de chose.

Il faut avouer qu'il y a parmi les Théologiens qui ont reconnu la nécessité & la vérité de l'inspiration, une différence de sentiment touchant l'application que l'on doit faire de l'inspiration à ce qui est renfermé dans l'Ecriture sainte : car ces divins Livres, comme tous les autres, sont composés de deux choses, savoir le sens & les expres-

---

(*a*) *Censur. Lovan. an.* 1588. — (*b*) *Vide eamd. Censur.*

ſions. Que je liſe l'Ecriture dans le Texte Original, que je la liſe dans une Verſion bien faite & exacte, j'y trouve toujours le même ſens ; mais les expreſſions ſont différentes. Dans les choſes que deux ou trois Evangéliſtes rapportent, on trouve le même ſens ; mais les termes ne ſont pas les mêmes.

La plûpart des anciens Théologiens ont penſé que le Saint-Eſprit avoit tellement conduit & inſpiré les Auteurs ſacrés, qu'il n'y avoit pas la moindre choſe dans leurs Ecrits, ſoit pour le ſens & le fond des vérités, ſoit même pour les expreſſions, qui n'eût été inſpiré. C'étoit le ſentiment de la Faculté de Théologie de Louvain vers la fin du ſeizieme ſiecle ; & il a été vigoureuſement défendu par les Théologiens les plus célebres de cette Ecole, & ſur-tout par le docte Eſtius dans ſon Commentaire ſur la ſeconde Epître de ſaint Paul à Timothée. (*a*) On peut voir la même choſe dans le Commentaire de Fromond ſur la ſeconde Epître de ſaint Pierre. (*b*) Pluſieurs depuis ont prétendu qu'il eſt inutile pour établir la vérité & l'infaillibilité des choſes contenues dans les Livres Saints, de recourir à une inſpiration qui s'étende juſqu'aux expreſſions : il ſuffit, diſent-ils, que les penſées ſoient inſpirées, & il n'eſt pas néceſſaire que les termes le ſoient auſſi. Il eſt vrai que pour établir l'infaillibilité & la certitude des choſes contenues dans les Ecritures, il n'eſt pas néceſſaire que les expreſſions ſoient inſpirées, puiſque les déciſions de l'Egliſe ſont certaines & infaillibles, ſans que les termes qui les forment ſoient inſpirés. Mais on pourroit dire, que cette inſpiration des expreſſions eſt néceſſaire, afin que l'on puiſſe dire de l'Ecriture, que c'eſt la parole de Dieu, les oracles de Dieu, *Eloquia Dei*, τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ, comme dit l'Apôtre. (*c*) C'eſt ce que nous examinerons dans la ſuite, après avoir établi la vérité de l'inſpiration par l'autorité de l'Ecriture & de la Tradition.

III. Vérité de l'inſpiration prouvée par l'autorité même de l'Ecriture.

Nous trouvons dans l'Ecriture pluſieurs endroits, où il eſt marqué que ce qui eſt contenu dans les Livres ſaints eſt *la parole de Dieu*, & que ce que les Prophetes annonçoient, leur avoit été communiqué pour le communiquer aux autres, comme étant la parole de Dieu. Nous avons vu de quelle maniere Iſaïe commence ſes prophéties : *Cieux écoutez ;* (*d*) *terre, prête l'oreille ; parce que c'eſt l'Etre ſuprême qui parle.* Dieu dit à Jérémie : *Voilà que je mets ma parole dans votre bouche.* (*e*) Combien de fois ne trouve-t-on pas dans ce même Prophete, comme dans pluſieurs autres, ces expreſſions : (*f*) *La parole du Seigneur m'a été adreſſée ;* & c'eſt cette parole qu'ils adreſſoient enſuite au peuple, ſelon l'ordre de Dieu : (*g*) *Parlez-leur, & ne manquez pas de leur dire tout ce que je vous ordonne.* Ainſi en mépriſant ce que les Prophetes leur

(*a*) *Eſt. in* 2. *Tim.* III. 16. = (*b*) *From. in* 2. *Petr.* I. 21. = (*c*) *Rom.* III. 2. = (*d*) *Iſai.* I. 1. = (*e*) *Jerem.* I. 9. = (*f*) *Jerem.* I. 4. 11. & II. 1. & *alibi paſſim.* = (*g*) *Jerem.* I. 17.

difoient de la part de Dieu, ils méprifoient Dieu même : & c'eft dans ce fens, que notre Seigneur Jefus-Chrift difoit à fes Apôtres : (*a*) *Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprife, me méprife ; & celui qui me méprife, méprife celui qui m'a envoyé.* Dans d'autres endroits, ce divin Sauveur promet à fes Apôtres de leur donner *une bouche & une fageffe à laquelle tous leurs ennemis ne pourront réfifter :* il les avertit de plus, que lorfqu'ils paroîtront devant les Tribunaux des Puiffances, pour rendre compte de leur doctrine, ils ne doivent point fe mettre en peine de ce qu'ils auront à répondre, parce qu'ils n'auront pas befoin de parler eux-mêmes : *Ce fera*, dit notre Seigneur, (*b*) *l'Efprit de mon Pere qui parlera en vous.* C'eft fur ce principe, que les premiers Chrétiens recevoient avec une entiere foumiffion tout ce que les Apôtres leur enfeignoient ; & ils regardoient toutes leurs inftructions *comme la parole de Dieu* même. Or fi l'on fuppofe comme une chofe dont effectivement on ne peut douter, que les Apôtres étoient conduits, dirigés & infpirés d'une maniere toute divine, pour prêcher la doctrine de Jefus-Chrift, combien plus de raifon n'a-t-on pas d'être perfuadé qu'ils étoient divinement conduits, dirigés & infpirés lorfqu'ils ont mis par écrit ce qu'ils avoient prêché, afin de le tranfmettre à ceux qui devoient leur fuccéder dans le miniftere apoftolique, & généralement à tous ceux qui devoient croire en Jefus-Chrift dans toute la fuite des fiecles ? Car enfin les Ecrits des Apôtres devoient être comme une prédication perpétuelle, & continuée dans tous les fiecles jufqu'au fecond avénement de Jefus-Chrift : nous devons les regarder comme des monuments toujours fubfiftants de la doctrine de Jefus-Chrift qui continue de nous parler & de nous inftruire dans ces Livres tout divins.

En fecond lieu, l'Ecriture fainte nous affure en plus d'un endroit, que l'Efprit du Seigneur a parlé par la bouche des Auteurs des Livres facrés. *L'Efprit du Seigneur*, difoit David, (*c*) *a parlé par ma bouche, & fes difcours fe font communiqués par ma langue.* Saint Pierre, dans le premier difcours qu'il fit aux Fideles, après l'Afcenfion de notre Seigneur, reconnoît que c'eft l'Efprit faint qui a parlé par la bouche de David. *Il faut*, dit cet Apôtre, (*d*) *que ce que le Saint-Efprit a prédit dans l'Ecriture par la bouche de David, foit accompli.* Et notre Seigneur en rapportant un paffage tiré du Pfaume CIX. dit (*e*) que David infpiré & éclairé *par l'Efprit* de Dieu a appellé le Meffie *fon Seigneur.* L'Efprit de Dieu enleva Ezéchiel, & l'ayant tranfporté jufqu'à la porte orientale de la maifon du Seigneur, il lui dit : Prophétifez. *En même temps l'Efprit du Seigneur me faifit*, dit le Prophete, (*f*) *& me dit : Parlez, voici ce que dit le Seigneur.* L'Efprit du Seigneur lui dicte les paroles que fa bou-

---

(*a*) *Luc.* x. 16. = (*b*) *Matth.* x. 20. = (*c*) 2. *Reg.* XXIII. 2. = (*d*) *Act.* I. 16. (*e*) *Matth.* XXII. 43. = (*f*) *Ezech.* XI. 1. & *feqq.*

che prononce. Ce que nous avons rapporté auparavant de S. Paul, qui dit que toute Ecriture *dvinement inspirée* (a) est utile pour enseigner; & ce que nous trouvons dans saint Pierre, que les saints hommes choisis de Dieu ont parlé étant *poussés* & conduits *par le Saint-Esprit*, (b) prouve la même vérité, & fait voir que les Prophetes & les Ecrivains sacrés n'ont été que comme les instruments dont l'esprit de Dieu s'est servi pour dire & écrire ce qui leur étoit inspiré. C'est en ce sens, que quelques Peres ont entendu ces paroles de David: (c) *Ma langue est la plume d'un Ecrivain qui écrit vîte.* Sans cette inspiration, on ne peut point concevoir comment l'Ecriture sainte seroit appellée la parole de Dieu, (d) *Eloquia Dei.* Entre toutes les choses écrites, même les plus respectables, cette dénomination ne convient qu'à elle: quelque respectables que soient les définitions des Conciles infaillibles dans leurs décisions, on ne peut leur donner le nom de *parole de Dieu*; cela ne convient qu'aux Livres divinement inspirés. De toutes ces autorités tirées des Livres saints, auxquelles on pourroit encore en ajouter plusieurs autres, où l'Ecriture est toujours appellée parole de Dieu: *Factus est sermo Domini; Factum est verbum Domini*, &c. on conclut avec raison que tout ce qui est renfermé dans les divines Ecritures, a été inspiré & dicté par le Saint-Esprit.

IV. Vérité de l'inspiration prouvée par le témoignage de la Tradition.

Les Peres de l'Eglise ont enseigné la même doctrine en termes exprès. Lisez, dit le Pape S. Clément dans son Epître aux Corinthiens, lisez les Ecritures saintes, qui sont les oracles du Saint-Esprit; & soyez bien persuadés qu'elles ne contiennent rien d'injuste, de fabuleux, ou de faux. S. Justin, dans son Apologie adressée aux Empereurs, dit qu'il ne faut pas attribuer aux Prophetes inspirés & animés par le Saint-Esprit, ce qu'ils disent; mais qu'il faut le rapporter au Verbe de Dieu qui les inspire. Et dans son Dialogue contre Tryphon, il soutient la vérité des saintes Ecritures, dans lesquelles, dit-il, il ne peut se trouver ni la moindre fausseté, ni aucune contradiction. L'Auteur de l'Exhortation aux Gentils, que nous joignons à saint Justin, parce que plusieurs Critiques lui attribuent cet Ouvrage avec assez de vraisemblance: cet Auteur, dis-je, enseigne que les Ecrivains sacrés n'ont pas eu besoin d'art pour composer, & qu'ils n'ont point écrit dans un esprit de dissension & d'animosité, parce qu'ils n'ont eu besoin que de se purifier, pour recevoir l'opération du Saint-Esprit, qui descendant du ciel comme un archet tout divin, s'est servi des hommes qu'il avoit choisis pour cela, comme d'un instrument de musique, afin de nous révéler la connoissance des choses célestes & divines. La comparaison est très-forte, & exprime d'une maniere très-énergique la force de l'opération du Saint-Esprit dans ceux qui sont inspirés, pour

(a) 2. *Tim.* III. 16. — (b) 2. *Petr.* I. 21. — (c) *Ps.* XLIV. 2. — (d) *Rom.* III. 2.

leur faire écrire les choses que Dieu veut bien nous révéler. Ils deviennent les organes dont Dieu se sert pour parler aux hommes.

Saint Irénée, dans son Traité contre les Héréfies, (a) soutient que nous sommes obligés de soumettre notre esprit à tout ce qui est dans les Livres saints, parce que l'Ecriture sainte est parfaite, étant dictée par le Verbe de Dieu & par son Esprit. Si elle est dictée, elle est par conséquent inspirée. Ailleurs il dit (b) que dans les Livres de Moyse, c'est Moyse qui écrit; mais que c'est Jesus-Christ qui parle. *Mosis litteræ, verba sunt Christi.* Athénagore, célebre Apologiste de la Religion Chrétienne, dans son Traité intitulé: *Légation adressée aux Empereurs M. Aurèle, Antonin & Aurèle Commode*, auxquels il donne la qualité de *Philosophes*, dit que les Prêtres & les Sages du Paganisme avoient fait quelques efforts pour chercher la vérité, & avoient cru pouvoir la trouver par leurs propres forces, ayant ainsi eu trop de confiance dans leur esprit & dans leur industrie; mais qu'ils n'avoient pu parvenir à la connoissance de celui dont la force & la puissance sont infinies, parce qu'ils ne s'étoient point adressés à Dieu même, duquel ils devoient attendre qu'il leur communiquât les lumieres nécessaires. C'est pourquoi, ajoute-t-il, ils se sont trompés en parlant de Dieu, de la matiere & du monde: mais pour ce qui nous regarde, dit Athénagore, nous avons pour témoins de nos sentiments & de notre foi, les Prophetes qui étant conduits & éclairés par le Saint-Esprit ont parlé de Dieu & des choses divines. Nous nous en rapportons, ô Empereurs, à votre jugement & à la piété que vous avez envers la Divinité, en quoi vous excellez par-dessus tous les autres: est-il juste & digne de la raison dont l'homme est doué, de vouloir décider par des raisons toutes humaines, d'une foi & d'une religion appuyées sur l'autorité de l'esprit divin, qui a conduit & donné le mouvement aux Prophetes, en se servant de leurs bouches, comme on se sert des instruments? Voilà une comparaison qui revient à celle dont s'est servi l'Auteur de l'Exhortation aux nations.

Tertullien écrivant contre un Hérétique nommé Hermogenes, qui prétendoit que Dieu dans la création s'étoit servi d'une matiere qui existoit auparavant, le réfute par des textes de l'Ecriture tirés du Livre de la Genese; & avant de les rapporter, voici comme il en établit l'autorité: Le Saint-Esprit, dit-il, (c) a tellement conduit l'ordre de son Ecriture, *Scripturæ suæ*, qu'en même temps qu'il dit ce qui a été fait, il marque aussi de quelle chose, & d'où il a été produit. Cette expression est remarquable, *l'Ecriture du Saint-Esprit:* ce n'est donc pas tant la composition ou l'Ecriture de Moyse, que celle du Saint-Esprit: peut-on marquer d'une maniere plus expresse l'inspiration des

(a) *Iren. adv. hær. l.* I. *cap.* 46. 47. — (b) *Ibid. l.* IV. *c.* 3. — (c) *Tert. adv. Herm. c.* 22.

Livres

Livres de l'Ecriture ſainte ? Il ajoute enſuite : Si le Saint-Eſprit a tant pris ſoin de nous inſtruire, afin de nous faire connoître d'où les choſes prenoient leur origine, n'auroit-il pas auſſi marqué de quoi le ciel & la terre avoient été produits ? J'adore donc, ajoute Tertullien, (*a*) la plénitude de l'Ecriture qui me fait connoître & le Créateur & ſes ouvrages : *Adoro Scripturæ plenitudinem, quæ mihi & factorem manifeſtat & facta.* C'eſt donc le Saint-Eſprit qui nous parle dans les Ecritures : il en eſt tellement l'Auteur, que Tertullien la regarde comme digne d'adoration : *Adoro Scripturæ plenitudinem.* Peut-on reconnoître & établir d'une maniere plus claire l'inſpiration qui donne tant de dignité aux Ecritures ſaintes ?

V. Suite des témoignages de la Tradition.

Saint Clément d'Alexandrie n'eſt pas moins exprès pour établir cette vérité ; car il dit (*b*) que c'eſt la bouche du Seigneur, que c'eſt l'Eſprit divin qui a prononcé ce qui eſt dans l'Ecriture ; que Dieu eſt notre ſeul Maître, & que *l'Ecriture* eſt véritablement *divine*, comme l'Apôtre ſaint Paul le marque dans ſon Epître à Timothée, où il lui recommande de lire les *Lettres ſacrées*, auxquelles on a donné ce nom, parce qu'elles conſacrent & déifient les hommes, & que les Livres où elles ſont contenues, ſont appellés par le même Apôtre *une Ecriture divinement inſpirée.* Origene (*c*) remarque que les Juifs & les Chrétiens convenoient de cette vérité, que les Livres de l'Ecriture ſainte avoient été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Saint Cyprien dit en deux mots, que c'eſt le Saint-Eſprit qui parle dans les Ecritures divines : (*d*) *Loquitur in Scripturis divinis Spiritus Sanctus.*

Euſebe rapporte au long un paſſage d'un Ecrivain Eccléſiaſtique qui avoit réfuté Artémon ennemi déclaré de la Divinité de Jeſus-Chriſt. Cet Hérétique & ſes Sectateurs ajoutoient, retranchoient, & corrompoient les divines Ecritures, ſelon leur fantaiſie, en ſorte qu'on pouvoit les convaincre aiſément de renverſer en un temps ce qu'ils avoient d'abord reçu & établi. Or il n'eſt pas croyable, dit l'Auteur Eccléſiaſtique rapporté par Euſebe, (*e*) que ces Hérétiques ne ſentent eux-mêmes que c'eſt l'effet d'une hardieſſe & d'une témérité outrée, d'en agir de la ſorte : car s'ils ne croient pas que les Ecritures ſaintes ont été dictées par le Saint-Eſprit, on doit les regarder comme des infideles ; ou s'ils ſe croient eux-mêmes plus ſages que l'Eſprit de Dieu, on doit les regarder comme des gens poſſédés du démon. Au ſentiment de cet ancien Auteur Eccléſiaſtique, ceux qui donnent atteinte à l'inſpiration des Livres ſacrés, doivent donc être mis au rang des infideles. Le même Euſebe, en expoſant ſon ſentiment dans le Livre XIII. de la Préparation Evangélique, (*f*) dit que les oracles, c'eſt-

---

(*a*) *Ibid. p.* 277. — (*b*) *Clem. Alex. Exhort. ad Gentes.* — (*c*) *Orig. contra Celſ. l.* v. — (*d*) *Cypr. libr. de opere & eleemoſ.* — (*e*) *Euſeb. Hiſt. l.* v. *c.* 28. — (*f*) *Euſ. Præp. Ev. l.* XIII. *c.* 14.

à-dire, les Livres de l'Ecriture des Hébreux, contiennent des prédictions & des révélations divines ; que tout ce qui y est renfermé, a une force & une énergie toute divine, qui est infiniment au dessus des Livres des hommes ; & que c'est par-là que l'on connoît que Dieu en est Auteur.

Saint Athanase, dans le Livre de l'Interprétation des Psaumes adressé à Marcellin, parle ainsi de tous les Livres saints en général : Toute l'Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Testament a été composée par l'inspiration du Saint-Esprit. Il ne dit point simplement *assistance* ou *direction* ; ce ne seroit point assez ; il reconnoît *l'inspiration*. On trouve la même doctrine dans plusieurs endroits des Ouvrages de saint Basile. Voici comme il parle dans sa Préface sur les Psaumes : Toutes les Ecritures divinement inspirées, nous ont, dit-il, été données par le Saint-Esprit, afin qu'étant comme un magasin rempli de toutes sortes de remedes pour la guérison de nos ames, chacun pût y en trouver de propres pour ses maladies particulieres. Ce grand Saint ne fait aucune exception : il dit en général que toutes les Ecritures ont été divinement inspirées, & qu'elles nous ont été données par le Saint-Esprit. Un des plus grands moyens, dit-il, en écrivant à saint Grégoire de Nazianze, pour apprendre à remplir ses devoirs, est la méditation & l'étude des Ecritures divinement inspirées. Saint Hilaire, dans son Commentaire sur le Psaume CXVIII. dit que l'Ecriture sainte a été la plénitude d'une intelligence céleste, que notre esprit si borné par lui-même s'est trouvé capable de recevoir par la bonté de Dieu. Appliquons-nous donc, conclut ce saint Docteur, *à la lecture des Livres divins*. Pourroient-ils, être appellés ainsi, s'ils n'étoient écrits par inspiration ?

VI. Suite des témoignages de la Tradition.

Saint Ambroise releve en différents endroits l'excellence & la dignité de l'Ecriture sainte, disant que tout ce qu'elle contient est *la parole de Dieu* ; ce qui ne peut lui convenir qu'autant que le Saint-Esprit a parlé par les Prophetes, & leur a inspiré ce qu'ils ont écrit. Et c'est ce que ce saint Docteur dit clairement dans son Epître à Juste : (*a*) Plusieurs, dit-il, nient que nos Auteurs aient écrit par art ; & nous ne sommes pas éloignés de ce sentiment ; car ils n'ont pas écrit par art, mais par la grace qui est au dessus de tout art, parce qu'ils écrivoient ce que le Saint-Esprit leur inspiroit. Saint Jérôme, dans plusieurs endroits de ses Ouvrages, soutient que les Ecritures sont toutes divines, parce que le Saint-Esprit en est l'Auteur : & dans sa Préface sur l'Epître de S. Paul à Philémon, il réfute au long ceux qui disoient, que Jesus-Christ n'avoit pas toujours parlé par la bouche de saint Paul : il soutient dans cet endroit, que ce qui paroît moins relevé dans cette Lettre du grand Apôtre, n'a pas laissé de lui être inspiré, comme les plus grandes

---

(*a*) *Ambros. Ep. ad Just.* 8. *in edit. PP. Bened.*

choses que l'on trouve ailleurs dans ses Ecrits parce que, comme dit saint Jérôme, c'est l'effet d'une même puissance, de descendre jusqu'aux plus petites choses, après avoir exercé son esprit dans les plus élevées. Saint Epiphane, après avoir dit (*a*) que les Anoméens, qui étoient de purs Ariens, se voyant pressés par les témoignages de l'Apôtre saint Paul, pour se débarrasser d'une autorité dont ils se sentoient accablés, répondoient que l'Apôtre avoit quelquefois parlé comme homme, sans qu'il fût conduit & éclairé par l'Esprit divin: saint Epiphane, dis-je, après avoir rapporté ce détour des Anoméens, le rejette comme une espece de blasphême qui tend à ruiner entiérement l'autorité & la divinité des saintes Ecritures, dans lesquelles il soutient avec raison, dans un autre endroit, (*b*) qu'il ne peut se trouver ni contradictions, ni la moindre erreur, parce que c'est l'Esprit de vérité qui en est l'Auteur.

Saint Jean Chrysostome est un des Peres qui ont plus relevé la dignité & l'excellence des Ecritures divines. Si les paroles communes & ordinaires, dit ce Pere, (*c*) ont la force de nous porter à la vertu, pourquoi faites-vous si peu de cas des paroles de l'Ecriture? Ne comprenez-vous pas que si l'avertissement qu'un homme nous donne, peut beaucoup pour nous redresser, ce doit être toute autre chose de ceux que Dieu nous donne par la grace du S. Esprit: car la parole de Dieu qui se conserve dans les Ecritures, est comme un feu qui embrase l'ame de celui qui l'entend. Dans une autre Homélie, (*d*) il dit que l'Ecriture a une grande vertu & une force excellente, & beaucoup de richesses & d'abondance de sens en peu de paroles. D'où il conclut qu'il faut nous rendre attentifs, lorsque nous la lisons ou que nous l'entendons, & en bien rechercher le sens pour en retirer plus d'utilité: c'est pourquoi, ajoute-t-il, Notre Seigneur Jesus-Christ nous ordonne d'approfondir le sens des Ecritures, & de ne point nous contenter d'une lecture superficielle, afin de recevoir le vrai sens de la vérité: car la coutume des Ecrivains sacrés est de nous donner en peu de mots une grande multitude de sentences: tout ce qu'ils enseignent dans l'Ecriture, est une doctrine toute divine; il n'y a rien d'humain: un seul terme de l'Ecriture, suffit pour nous donner un grand fonds de doctrine & de connoissance. Le même saint Docteur, en expliquant ce texte de saint Paul, (*e*) *Toute Ecriture divinement inspirée est utile*, &c. ou comme porte le Grec, & comme le lisoit dès-lors saint Chrysostome, *Toute Ecriture est divinement inspirée & utile*, &c. il demande de quelle Ecriture parle l'Apôtre, & il répond qu'il parle de celle dont il a dit que Timothée avoit été instruit dès sa jeunesse: d'où saint Chrysostome conclut que toute cette Ecriture est donc *divinement*

(*a*) *Epiph. hæres. 76.* — (*b*) *Epiph. in hær. Semiar.* — (*c*) *Chrys. Hom. 2. in Matt.* — (*d*) *Hom. 37. in Genes.* — (*e*) *Hom. 9. in Epist 2. ad Tim.*

inſpirée, qu'elle eſt toute ſainte, & qu'il n'en faut aucunement douter : & il ajoute que ſi l'on veut apprendre quelque choſe, c'eſt de cette divine ſource qu'on pourra le faire.

VII. Suite des témoignages de la Tradition.

Il faudroit tranſcrire un grand nombre de paſſages de ſaint Auguſtin, ſi l'on vouloit rapporter tout ce qu'il dit touchant l'inſpiration des Livres ſaints. Le ſeul moyen, dit ce ſaint Docteur, (*a*) pour nous garantir de toute erreur, eſt de ſuivre la lumiere du Médiateur. Il a parlé d'abord par les Prophetes, enſuite par lui-même, & enfin par les Apôtres, autant qu'il a cru qu'il étoit à propos ; & il a auſſi compoſé une Ecriture à laquelle nous ajoutons foi, ſur les choſes que nous ne connoiſſons pas par nous-mêmes : car comme dans les choſes dont nous n'avons pas été témoins, nous ſommes obligés de nous en rapporter à ceux qui les ont vues, il en eſt de même des choſes qui ne tombent point ſous les ſens. Cette expreſſion eſt remarquable, où ſaint Auguſtin dit que Jeſus-Chriſt a compoſé l'Ecriture qu'on appelle Canonique : *Ipſe condidit.* Dans un autre endroit, (*b*) ce ſaint Docteur enſeigne qu'il n'importe, pour la vérité des choſes qui ne ſe ſont paſſées au temps de la manifeſtation du Verbe, que cela ait été écrit par ceux qui avoient vu notre Seigneur, & qui avoient converſé avec lui, ou par d'autres qui l'avoient appris d'ailleurs ; parce que ç'a été un effet de la divine Providence, que le Saint-Eſprit ait donné à quelques-uns de ceux qui ſuivoient les Apôtres, c'eſt-à-dire, à ſaint Marc & à ſaint Luc, l'autorité d'annoncer & d'écrire l'Evangile. C'eſt donc le S. Eſprit, qui conduit & porte les Auteurs ſacrés à écrire ; c'eſt le même Eſprit qui donne l'autorité à ce qu'ils écrivent. Mais de tous les endroits où ſaint Auguſtin s'explique ſur l'inſpiration, il n'y en a point où l'on puiſſe mieux connoître ſon ſentiment, que dans celui que nous allons rapporter & développer. Saint Auguſtin ſe propoſe (*c*) d'expliquer comment ſaint Matthieu a pu dire que l'on trouvoit dans Jérémie ce paſſage de l'Ecriture : *Ils ont pris trente pieces d'argent, qui eſt l'eſtimation de celui qui a été mis à prix, & que les enfants d'Iſraël ont apprécié, & on les a données pour acheter le champ d'un potier, comme le Seigneur l'a ordonné.* Comme ce paſſage ſe trouve dans Zacharie, & non pas dans Jérémie, S. Auguſtin, après avoir propoſé quelques moyens de réſoudre cette difficulté, vient enfin à celui qui eſt de dire, que dans le temps que ſaint Matthieu écrivoit, le nom de Jérémie s'étoit préſenté à ſa mémoire, qui étoit conduite & gouvernée par le Saint-Eſprit, & que le Seigneur avoit voulu qu'il l'écrivît ainſi, & qu'il ne corrigeât point, quoiqu'averti dans la ſuite, la prétendue faute qu'on auroit pu lui faire remarquer. (*d*) Or en ſuppoſant que

---

(*a*) *Aug. de Civ. l.* XIII. *c.* 3. = (*b*) *Aug. de Conſ. Evang. lib.* I. *c.* I. = (*c*) *Aug. de Conſ. Evang. l.* III. *n.* 29. & 30. = (*d*) Quelques-uns croient que c'eſt une vraie faute, mais qu'elle ne vient que des Copiſtes. S. Auguſtin a lui-même remarqué qu'il y a des Exemplaires où le Prophete n'eſt pas nommé.

ce soit Dieu qui lui ait ordonné d'écrire *Jérémie* plutôt que *Zacharie*, voici, dit saint Augustin, une raison très-juste & une cause très-utile, qu'on peut dire l'avoir déterminé à en agir de la sorte, c'est afin que l'on connût que tous les Prophetes étoient conduits de telle maniere par un seul Esprit, & étoient tellement d'accord par le mouvement de ce même Esprit, que leur union étoit plus grande, que si tous les Prophetes n'avoient tous eu que la même bouche d'un seul homme, pour exprimer leurs pensées & rendre leurs oracles; & qu'ainsi l'on devoit reconnoître sans difficulté que tout ce que le Saint-Esprit a dit par leur ministere, leur est commun, en sorte que ce que dit chacun d'eux appartient à tous les autres, & que ce que tous ont dit appartient également à chacun d'eux. On peut remarquer dans ce passage de saint Augustin trois expressions, qui font bien connoître son sentiment sur l'inspiration. Premiérement, il assure que la mémoire des Ecrivains sacrés est conduite par le Saint-Esprit; en sorte qu'ils ne peuvent pas même tomber dans un défaut de ce côté-là: *Recordationi suæ quæ Sancto Spiritu regebatur.* Il dit en second lieu, que tous les Prophetes ont parlé par le même Esprit: *Omnes sanctos Prophetas uno Spiritu locutos.* D'où il conclut qu'il faut recevoir indubitablement que tout ce que l'Esprit de Dieu a dit par eux, appartient également à tous & à chacun: *Et ideò indubitanter accipi debere, quæcunque per eos Spiritus Sanctus dixit, & singula esse omnium, & omnia singulorum.* Après ce témoignage, il seroit inutile d'en citer d'autres de ce saint Docteur; il ne peut s'expliquer plus positivement & plus clairement qu'il le fait dans cet endroit, pour nous faire connoître son sentiment sur l'inspiration.

VIII. Suite des témoignages de la Tradition.

Ajoutons encore quelques témoignages des Anciens, pour rendre notre Tradition complette, du moins jusqu'au sixieme siecle; après quoi il seroit inutile d'ajouter & d'entasser des passages des Ecrivains Ecclésiastiques, parce que personne ne peut révoquer en doute le consentement parfait & unanime des Auteurs qui ont écrit depuis saint Grégoire le Grand. Un des plus savants Auteurs qui ait vécu après le milieu du cinquieme siecle, & qui avoit écrit avant le Concile de Chalcedoine tenu en 451, est le célebre Théodoret. Les Commentaires qu'il a faits sur l'Ecriture, sont généralement estimés; & on peut dire qu'après saint Jean Chrysostome, c'est celui des Peres Grecs, qui a le mieux expliqué la lettre de l'Ecriture. Voici comme il s'exprime touchant l'inspiration, dans sa Préface sur les Pseaumes: » Il faut savoir, dit-il, que le propre » de la prophétie n'est pas seulement de prédire l'avenir, mais aussi » de raconter les choses présentes & passées; ainsi le divin Moyse nous » a rapporté tout ce que le Dieu de l'univers avoit fait dès le commen- » cement, en ayant été instruit, non tant par les hommes, que par la » grace du S. Esprit..... Le divin David a parlé aussi dans ses Pseaumes » des merveilles que Dieu avoit faites pour son peuple, & de celles

» qu'il feroit à l'avenir. Il y en a qui soutiennent que tous les Pseaumes » ne sont pas de ce saint Roi; mais qu'il y en a qui ont été composés par » d'autres : c'est sur quoi je ne veux rien assurer ; & dans le fond il importe peu qu'ils soient tous de lui, ou que d'autres en aient composé » quelques-uns, puisqu'il est constant qu'ils ont tous été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, car nous savons que David a été Prophete, » & que ceux dont il est parlé dans les Paralipomenes l'ont été aussi. » Or le propre des Prophetes, est que leur langue soit l'organe du » S. Esprit, selon qu'il est écrit dans les Pseaumes : (*a*) *Ma langue est » comme la plume d'un Ecrivain qui sait écrire très-vîte.* » Il faut remarquer dans ce passage de Théodoret, que la *prophétie* se prend pour *inspiration*, & que le nom de *Prophetes* se prend généralement pour tous les *Auteurs inspirés* : il en avertit lui-même. Il est clair aussi que par *la grace du Saint-Esprit*, il entend ces lumieres, cette direction spéciale, en un mot les mouvements & les inspirations, par lesquels l'Esprit de Dieu a tellement fait agir, parler, & écrire les hommes inspirés, que non seulement ils ont été préservés de tout danger de tomber dans l'erreur, mais que leurs Ecrits ont eu le privilege d'être appellés, & d'être en effet très-véritablement *la parole de Dieu*.

Ce que Théodoret dit du Livre des Pseaumes, savoir, qu'il importe peu de connoître qui est celui ou ceux qui les ont composés, nous doit faire souvenir, que saint Grégoire s'est servi de la même pensée par rapport au Livre de Job. Comme les sentiments sont assez partagés sur l'Auteur de cet Ouvrage tout divin, saint Grégoire dit (*b*) que quelques-uns l'ont attribué à Moyse, ce qu'il n'approuve pas : il ajoute que d'autres croient qu'il a été composé par quelqu'un des Prophetes, étant persuadés que nul autre n'auroit été capable d'employer des expressions si mystérieuses & si sublimes, si son ame n'avoit été élevée au dessus des choses de la terre par l'Esprit de prophétie. Ce saint Pape, après avoir ainsi exposé les differents sentiments, décide la question d'une maniere qui suppose que tous les Auteurs sacrés ont été conduits, inspirés & dirigés par le Saint-Esprit de telle maniere, qu'on doit regarder leurs Ecrits comme l'Ouvrage de cet Esprit divin. » Il est inutile, dit Saint Grégoire, de se mettre en peine » de rechercher qui a composé ce Livre, puisque les Fideles ne dou» tent pas que le Saint-Esprit n'en soit l'Auteur. C'est donc véritable» ment l'esprit de Dieu qui l'a écrit, puisqu'il en a dicté les paroles pour » les faire écrire : c'est l'Esprit de Dieu qui l'a écrit, puisqu'il en a » inspiré les pensées à l'Auteur qui l'a composé ; & qu'il s'est servi de » ses paroles pour faire passer jusqu'à nous des actions de vertus que » nous puissions imiter. Nous passerions sans doute pour ridicules,

---

(*a*) *Ps.* XLIV. 2. — (*b*) *Greg. Præf. Moral. in Job.*

» continue saint Grégoire, si lisant des Lettres que nous aurions re-
» çues de quelque grand personnage, nous négligions tout ensemble
» & la personne de l'Auteur & le sens de ces paroles, pour nous amu-
» ser à rechercher inutilement avec quelle sorte de plume il les au-
» roit écrites. Ainsi lorsqu'après avoir su que le Saint-Esprit est l'Au-
» teur de cet Ouvrage, si nous nous arrêtons à examiner trop cu-
» rieusement qui est celui qui l'a écrit, que faisons-nous autre chose,
» sinon de disputer de la plume, lorsque nous pouvons profiter utilement
» des Lettres que nous lisons. « On ne peut rien dire de plus positif ni de plus clair touchant l'inspiration des Auteurs sacrés, qui ont écrit les Livres divins de l'Ecriture sainte. La comparaison dont se sert saint Grégoire, est pleine d'énergie & de lumiere, & ne peut s'ajuster au sentiment de quelques Théologiens, qui ont voulu se contenter d'admettre une simple assistance ou protection qui empêchât les Auteurs sacrés de tomber dans aucune faute. Saint Grégoire va bien plus loin, & dit tout ce qu'il faut pour faire conclure, que ce qui est contenu dans l'Ecriture, est véritablement la parole de Dieu : *Sicuti est verè, verbum Dei.* (a)

Après tant de preuves tirées de l'Ecriture & de la Tradition, on peut raisonnablement conclure, que tout Catholique doit croire que tous les Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament, ont été écrits par l'inspiration de l'Esprit divin ; que c'est lui qui a tellement conduit les pensées & la plume de ceux qui ont composé ces divins Ouvrages, qu'ils ne sont tombés dans aucune erreur, ni pour ce qui regarde la doctrine de la foi & des bonnes mœurs, ni même pour aucun des faits d'histoire qui sont rapportés ; ce qui met leurs Ecrits dans le plus haut & le plus parfait degré d'autorité.

IX. Réponse à quelques difficultés que l'on propose touchant l'inspiration. Vaine distinction entre ce qui paroit plus ou moins digne de l'inspiration.

Après avoir ainsi établi par des témoignages si certains & si positifs la vérité de l'inspiration, il faut présentement examiner les difficultés que l'on propose sur ce sujet. Nous commencerons par exposer le sentiment de quelques-uns, qui du temps de saint Jérôme, (b) disoient que les Prophetes ou les Ecrivains sacrés n'avoient pas toujours eu l'Esprit saint qui parlât en eux. Ils croyoient, par exemple, que saint Paul n'avoit pas été inspiré pour écrire à Timothée, qu'il le prioit de lui apporter le manteau qu'il avoit laissé à Troade chez Carpus, ni pour lui marquer qu'il n'y avoit que S. Luc qui fut pour lors avec lui. Quelle nécessité, disoient-ils, d'admettre dans saint Paul une inspiration pour mander à Timothée, qu'il avoit laissé Trophime malade à Milet ? Ils ne croyoient pas que l'Epître de saint Paul à Philémon, eut été inspirée comme celle, par exemple, qui est adressée aux Ephésiens, dont le sujet paroit beaucoup plus élevé, puisque l'Apôtre y traite des grands Mysteres de l'Incarnation du Fils de Dieu, du choix des Elus, & de la sainteté de notre vocation.

(a) 1. *Thess.* 11. 13. = (b) *Hier. Ep. ad Ph. & Comment. in Matth. c.* 5.

Mais, selon la remarque de saint Augustin, (*a*) si l'on reconnoît dans un Livre de l'Ecriture la moindre chose qui ait été écrite sans le secours & la direction du Saint-Esprit, par un sentiment tout humain, toute l'autorité des Livres saints se réduira à rien, & tombera en ruine; on ne pourra plus distinguer ce qui vient de l'Esprit de Dieu d'avec ce qui vient de l'esprit de l'homme: ainsi il n'y aura aucun moyen assuré pour savoir si c'est l'esprit de Dieu qui parle, ou si c'est l'esprit humain. On dit à la vérité, que lorsqu'il s'agit de quelque matiere importante, c'est l'Esprit de Dieu qui parle; & que lorsque la chose est de peu de conséquence, c'est l'esprit de l'homme. Mais qui pourra discerner avec certitude ce qui sera plus important, d'avec ce qui le sera moins? Faudra-t-il abandonner ce discernement au caprice & au goût particulier de chacun? Ce seroit ouvrir la porte au fanatisme.

X. En vain prétend-on que S. Paul autorise à faire quelque distinction dans ses Epîtres.

On dit néanmoins que saint Paul autorise cette prétendue distinction entre les choses qu'il rapporte lui-même. Car dans sa premiere Epître aux Corinthiens, (*b*) après avoir dit que ceux qui sont mariés ne doivent point se séparer; ou que si la femme vient à se séparer, elle doit demeurer sans se marier, ou se réconcilier avec son mari; & qu'il en doit être de même du mari, parce que tel est l'ordre du Seigneur: *Ce n'est pas moi*, dit l'Apôtre, *mais le Seigneur même, qui leur fait ce commandement:* ensuite saint Paul ajoute: *Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis ceci*; & l'Apôtre passe ici à quelques autres points sur lesquels il leur donne ses conseils. Sur quoi l'on avance que si saint Paul écrivoit par inspiration tout ce que nous trouvons dans ses Epîtres, il ne diroit pas en cet endroit: *C'est moi qui dis ceci, & non pas le Seigneur*: parce que si c'étoit par inspiration, qu'il eut reçu ce conseil pour le donner aux autres, il seroit vrai de dire que ce conseil vient du Seigneur. Car de même, ajoute-t-on, que tout ce qui étoit déclaré aux Prophetes par la révélation, étoit la parole de Dieu, & que les Prophetes ne pouvoient pas dire alors: *C'est moi qui dis ceci, & non pas le Seigneur*; ainsi saint Paul recevant du Seigneur le conseil qu'il donne aux Corinthiens, ne devroit pas dire: *C'est moi qui dis ceci, & non pas le Seigneur.*

Pour bien comprendre le sens des paroles de saint Paul, il faut remarquer que ce saint Apôtre appelle *precepte* ou *commandement du Seigneur*, ce que Jesus-Christ a ordonné ou prescrit dans l'Evangile: & il reconnoît ensuite qu'outre ces préceptes, les Apôtres peuvent donner des conseils qui ne sont point dans l'Evangile, c'est-à-dire, dans les instructions que notre Seigneur donnoit à ceux qui avoient le bonheur de l'entendre: mais ces conseils donnés par saint Paul ou par les autres Apôtres, venoient aussi du Saint-Esprit, & étoient inspirés, sur-tout lorsqu'ils les donnoient dans des Lettres écrites par inspiration; & c'est

(*a*) *Aug. de Cons. Evang. l.* 1. *cap.* 12. — (*b*) 1. *Cor.* VII. 10.-12.

ce

ce que saint Paul marque assez, lorsqu'après avoir conseillé aux femmes de ne point se remarier, parce qu'en suivant ce conseil elles seront plus heureuses, il ajoute : (a) *Et je crois que j'ai aussi en moi l'Esprit de Dieu.* C'étoit par une inspiration particuliere, que l'Apôtre donnoit des conseils si sages; & lorsqu'il les mettoit par écrit dans ses Lettres adressées aux Fideles, ils devenoient partie des Ecritures divines. Or toute Ecriture sacrée est *divinement inspirée* & utile pour enseigner & instruire.

XI. Objections prises des témoignages de S. Basile, d'Origene & de S. Ambroise.

On prétend que saint Basile a fait aussi dans l'Ecriture cette distinction entre ce qui vient de l'Esprit de Dieu & ce qui vient de l'esprit de l'homme. Voici comme ce saint Docteur s'exprime en écrivant contre Eunomius : (b) » Tout ce que l'Esprit saint dit dans l'Ecri-» ture, est *la parole de Dieu* même; & c'est pourquoi il est dit que » toute Ecriture est *divinement inspirée* & utile; ce qui doit s'entendre » de celle que l'Esprit divin a dictée; & c'est ce qui fait voir que l'Es-» prit saint n'est point une créature. Car toute créature raisonnable, » en parlant des choses de Dieu, s'exprime de même qu'a fait saint » Paul, lorsqu'il disoit : *Quant aux Vierges, je n'ai point reçu de com-» mandement du Seigneur; mais voici le conseil que je leur donne, com-» me étant fidele Ministre du Seigneur par la miséricorde qu'il m'en a » faite;* & ensuite le même Apôtre parlant aux personnes mariées, » s'exprime ainsi : *C'est moi qui leur dis, & non pas le Seigneur.* Et le » Prophete ne s'écrie-t-il pas : *O Seigneur, je vous parlerai selon la jus-» tice; pourquoi les impies réussissent-ils dans toutes leurs voies*, c'est-à-» dire, leurs entreprises? Dans un autre endroit le même Prophete dit » encore : *Hélas! ma mere, pourquoi m'avez-vous mis au monde?* Mais » d'autres fois ils parlent au nom du Seigneur en ces termes, par les-» quels ils en avertissent : *Voici ce que dit le Seigneur.* Moyse dans un » endroit dit qu'il bégaye, & qu'il a de la difficulté de parler; & lui-» même dans d'autres occasions, se sert de cette expression : *Voici ce » que dit le Seigneur : Renvoyez mon peuple, afin qu'il aille me sacri-» fier dans le désert.* Mais l'Esprit saint n'en agit pas de cette maniere; » car il ne dit pas tantôt certaines choses, comme s'il parloit de lui-» même, & d'autres fois, comme s'il parloit au nom de Dieu : cela » ne convient qu'à la créature; au lieu que tout ce que dit l'Esprit di-» vin, ce sont les paroles de Dieu même. » Tel est l'argument dont se sert S. Basile, pour prouver la divinité du S. Esprit; & toute la force de ce raisonnement consiste, dit-on, en ce que toutes les fois que l'Esprit de Dieu parle dans l'Ecriture, on reconnoît avec certitude que c'est Dieu même qui parle; au lieu que l'on reconnoît que ce n'est pas lui qui parle, lorsque les hommes ou les Auteurs des Livres disent des choses comme d'eux-mêmes, dans lesquelles par conséquent ils n'ont pas été inspirés.

(a) 1. *Cor.* VII. 40. = (b) *Basil. adv. Eunom. l.* V. *c.* 25.

Origene paroît faire la même distinction entre les choses que Dieu dit lui-même dans l'Ecriture, & les autres qui sont dites par les Auteurs ou les Prophetes. Ainsi selon Origene, (*a*) c'étoit plutôt Jonas que l'esprit de Dieu, qui avoit assuré que Ninive seroit renversée, c'étoit plutôt Moyse que le Seigneur, qui avoit accordé le libelle de divorce; & c'est ce qu'il tâche de prouver par la maniere dont notre Seigneur s'est exprimé en répondant aux Pharisiens : *Moyse*, dit Jesus-Christ, (*b*) *vous a permis, à cause de la dureté de votre cœur, de renvoyer vos femmes ; mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement*, c'est-à-dire, dans la premiere institution du mariage. Après ces exemples, Origene se sert encore de celui de saint Paul, lequel parloit quelquefois comme de lui-même, & en d'autres occasions comme au nom & de la part de Dieu : d'où cet Auteur prétend conclure que dans l'Ecriture, il y a des choses que l'on doit regarder comme la parole de Dieu, & d'autres que l'on ne peut regarder que comme la parole des hommes.

Saint Ambroise semble dire la même chose, (*c*) en expliquant ces paroles de l'Evangile : *Moyse vous a permis, à cause de la dureté de votre cœur, de renvoyer vos femmes.* Cet endroit montre, dit saint Ambroise, que ce qui est écrit selon la fragilité humaine, n'est pas la parole de Dieu, mais la parole de l'homme.

XII. Distinction entre ce que les Ecrivains sacrés disent au nom de Dieu, & ce qu'ils rapportent comme dit en leur propre nom.

Il est facile de résoudre cette difficulté, en distinguant avec les Peres que l'on vient de citer, certaines choses que l'on trouve dans l'Ecriture, dont les unes sont dites au nom de Dieu, c'est-à-dire, au nom de son Esprit, qui parloit par les Prophetes; & les autres sont dites & racontées par les Prophetes ou les Ecrivains sacrés comme dites en leur propre nom. Ainsi Moyse raconte comme de lui-même toute l'histoire de la sortie d'Egypte; il raconte de même le passage de la mer rouge; il raconte encore beaucoup d'autres choses, comme lorsqu'il décrit ce qui arriva comme par accident, que le bouc qui avoit été offert pour le péché, fut entiérement brûlé sur l'Autel; (*d*) ce que lui-même ayant apperçu, il se mit en colere contre Eléazar & Ithamar fils d'Aaron, & leur fit des reproches de ce qu'ils n'avoient pas mangé la victime pour le péché dans le lieu saint, comme étant elle-même sainte, & leur ayant été donnée par le Seigneur, afin qu'ils portassent l'iniquité de toute la multitude, & qu'ils priassent pour elle en la présence du Seigneur. On avoit commis encore une autre faute, en ce qu'on n'avoit point porté du sang de cette victime dans le lieu saint. Moyse leur en fit aussi le reproche. Voilà une chose qui lui arriva, & qu'il raconte lui-même. Dans ce qu'il fit, nous ne pouvons point dire qu'il ait été conduit par une direction spéciale du Saint-Esprit : il reprit Eléazar &

(*a*) *Orig. Hom.* 16. *in Num.* — (*b*) *Matt.* XIX. 8. — (*c*) *Ambros. l.* VIII. *in Luc. c.* 16. — (*d*) *Levit.* X. 16. *& seqq.*

Ithamar, & ce reproche retomboit sur Aaron ; mais celui-ci s'excusa, & Moyse reçut cette excuse. Ce sont ces actions, & toute cette conduite, pour ainsi dire, que saint Basile considere, lorsqu'il dit que tout ce qui est rapporté dans l'Ecriture, ne porte pas le caractere de la divinité, comme ce qui y est dit par le Saint-Esprit. Et à la vérité Moyse qui rapporte tant de faits dans ses cinq Livres appellés le Pentateuque, ne dit pas toujours : C'est ainsi que parla le Seigneur : *Locutusque est Dominus* ; comme on le trouve si souvent répété dans le Livre du Lévitique : car il est vrai que Moyse raconte souvent ce qu'il fit comme de lui-même ; de même que saint Paul expose ce qu'il conseilloit, comme distingué de ce qui étoit prescrit & ordonné par le Seigneur. Dans tout ce que dit l'Ecriture, rien ne porte le caractere de la divinité, pour celui qui agit ou qui parle, que lorsque c'est le Saint-Esprit qui révele ou qui manifeste les volontés de Dieu, ou qui se fait connoître par des opérations qui ne peuvent convenir qu'à la divinité : C'est pour lors que donnant des marques qu'il est Dieu, & qu'il anime & inspire les Prophetes, ce qui ne convient qu'à Dieu seul, les Peres, & particuliérement saint Basile, en concluent que cet Esprit est Dieu comme le Pere & comme le Fils. Mais cette distinction ne nuit point à l'inspiration qui est commune à toute l'Ecriture sainte. Moyse n'a pas été conduit par une direction spéciale du Saint-Esprit dans tout ce qu'il a fait : mais il l'a été pour écrire tout ce qu'il a inséré dans ses Livres, & même pour nous donner le récit de certaines fautes qu'il a faites : & il n'a pas écrit sans inspiration ce qu'il nous raconte d'une espece de défiance qu'il eut lorsqu'il frappa deux fois le rocher pour en tirer de l'eau. Il faut donc bien distinguer Moyse & tout autre Ecrivain sacré, lorsqu'ils agissent & qu'ils disent quelque chose comme d'eux-mêmes, d'avec ces mêmes Auteurs ou Ecrivains, lorsqu'ils mettent par écrit ce qui leur est arrivé, & qu'ils l'inserent dans le récit des autres événements que l'Esprit de Dieu les a déterminés à écrire. Sous la premiere considération, ils sont sujets à se tromper, & n'agissent pas toujours par les mouvements de l'Esprit de Dieu ; mais lorsqu'ils écrivent, nous devons les regarder comme des Auteurs divinement inspirés, qui racontent ce qu'ils ont fait & ce qu'ils ont dit dans certaines occasions, étant toujours dirigés & conduits dans tout ce qu'ils écrivent, par l'inspiration du Saint-Esprit. Nous pouvons encore éclaircir cela par les exemples dont se servent les Peres dont nous avons rapporté les témoignages que l'on nous objecte.

XIII. Remarques sur le Libelle de Divorce, & sur la menace de Jonas

Le Libelle de Divorce fut accordé par Moyse, à cause de la dureté du cœur des Juifs, comme le dit notre Seigneur dans l'Evangile. (*a*) Si cela renfermoit une permission d'une chose illicite, comme plusieurs

(*a*) *Matt.* XIX. 8.

l'ont cru, cette indulgence ne pourroit venir de Dieu, qui ne permet jamais de faire une chose mauvaise. C'étoit donc Moyse qui l'avoit permis, & non l'Esprit de Dieu; & c'est en ce sens, que saint Ambroise dit: » que ce qui est écrit selon la fragilité humaine, n'est pas la pa- » role de Dieu, mais la parole de l'homme. » D'autres Interpretes, qui ne sont pas de l'avis de saint Ambroise, croient que cette permission venoit de Dieu même, qui pour rendre le divorce plus difficile, avoit ordonné que l'on donnât un libelle de divorce, afin de détourner par la difficulté ceux qui auroient envie de renvoyer leurs femmes. Quoi qu'il en soit, que cette permission vienne du Seigneur ou bien de Moyse, il est certain que le récit qui en est fait au Chap. XXIV. du Deutéronome, a été écrit par inspiration, & que Moyse, en rapportant comment la chose fut permise, a été conduit & dirigé par l'Esprit de Dieu.

Nous devons dire la même chose de la menace que Jonas fit aux habitants de Ninive. Dans la supposition, que Jonas n'avoit pas reçu ordre du Seigneur, d'annoncer au peuple de Ninive, que dans quarante jours cette ville seroit entiérement détruite & renversée, cette menace n'étoit point une prophétie, & ne doit point être regardée comme venant de la part du Seigneur. Ainsi on ne se trouvera point embarrassé pour concilier la vérité de la menace, avec le défaut de l'événement, parce que le Seigneur n'étoit point obligé d'exécuter ce que Jonas avoit dit de lui-même, & sans en avoir reçu l'ordre. Mais lorsque ce Prophete rapporte qu'il menaça la ville d'une ruine entiere, nous sommes obligés de croire qu'il le fit effectivement, parce qu'il n'a écrit & rapporté cette circonstance que par l'inspiration qui lui fut donnée lorsqu'il rédigea par écrit sa prophétie avec l'histoire de son voyage. Voilà comme doivent raisonner ceux qui pensent que Jonas fit cette menace de lui-même, & sans que Dieu lui eut ordonné de la faire, & c'est ainsi qu'Origene l'a cru, comme il paroît par le passage que nous en avons rapporté. Mais il nous semble qu'il est beaucoup plus vraisemblable que cette menace venoit de Dieu même, & qu'elle n'étoit que conditionnelle, c'est-à-dire, que Ninive seroit renversée, si ses habitants ne faisoient pénitence: c'est le sentiment de presque tous les Peres Grecs & Latins, (*a*) si l'on excepte Origene.

XIV. Remarque sur deux endroits de la seconde Epître de S. Paul aux Corinthiens.

On prétend encore prouver par certaines expressions dont saint Paul s'est servi dans sa seconde Lettre aux Corinthiens, que tout ce que ce grand Apôtre a écrit n'étoit pas inspiré & dicté par le Saint-Esprit. Car, dit-on, comment l'Esprit divin pourroit-il être auteur de ces expressions: (*b*) *Encore que je vous aie attristés par ma Lettre, je n'en suis plus fâché néanmoins à présent, quoique je l'aie été auparavant, en voyant*

(*a*) *Vide Corn. à Lap. in hunc Jonæ locum.* (*b*) 2. *Cor.* VII. 8. 9.

qu'elle vous avoit attristés pour un peu de temps. Mais maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que cette tristesse vous a portés à la pénitence. Si l'Apôtre avoit écrit sa premiere Lettre aux Corinthiens par une inspiration spéciale de l'Esprit saint, comment auroit-il pu se repentir de l'avoir écrite, ou du moins d'y avoir écrit des choses qui en attristant les Corinthiens, lui donnoient sujet d'être fâché de leur avoir écrit de la sorte ? Ne semble-t-il pas reconnoître qu'il avoit commis une faute en cela ? & pouvons-nous la faire retomber sur le Saint-Esprit même ? ce qui sembleroit devenir nécessaire, si l'on disoit que c'est lui qui a inspiré à l'Apôtre d'écrire ce que nous trouvons sur ce sujet dans sa premiere Lettre aux Corinthiens, dont il dit qu'il a été fâché de les avoir attristés.

Si ce que nous venons de rapporter, paroît difficile à concilier avec l'inspiration, que dirons-nous de ce que le même Apôtre dit de lui-même dans la suite de la seconde Epître aux Corinthiens, dans un endroit où voulant relever son ministere, & ce qu'il a fait pour la prédication de l'Evangile, il se trouve en quelque maniere obligé de se louer lui-même ? Il reconnoît que c'est une espece d'imprudence. *Plut à Dieu*, dit-il (*a*) *que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence ! & je vous prie en effet de la supporter. Souffrez-moi comme un imprudent*, dit-il dans la suite, (*b*) *& permettez-moi de me glorifier un peu.* Il ne veut pas que l'on attribue ce dessein de se louer lui-même, à l'Esprit de Dieu : puisqu'il ajoute : (*c*) *Ce que je dis, je ne le dis pas selon Dieu ; mais je le dis comme par une espece d'imprudence, pour trouver sujet de me glorifier.* Enfin il marque nettement dans la suite, que si quelqu'un des faux Apôtres a la confiance de se glorifier, il prend aussi cette confiance & cette hardiesse : *Et je le fais*, ajoute-t-il, (*d*) *en commettant une imprudence.* A quoi il ajoute encore, en parlant de ces faux Apôtres : (*e*) *Sont-ils Ministres de Jesus-Christ ? (je le dis comme avec imprudence,) je le suis plus qu'eux.* Comment dire que toutes ces choses dans lesquelles l'Apôtre paroît reconnoître qu'il ne s'est pas tenu dans les bornes de la sagesse, ont été dictées par l'inspiration de l'Esprit de Dieu ?

Pour répondre à la premiere difficulté tirée des paroles de saint Paul, où il semble dire qu'il s'est repenti d'avoir attristé les Corinthiens, en les reprenant avec un peu de force, de certains désordres qui s'étoient glissés parmi eux, il n'y a qu'à lever l'équivoque de cette expression, *etsi pœniteret*, ou *quamvis pœnitebat*, selon le Grec : cela ne veut pas dire que saint Paul auroit voulu ne les avoir pas repris,

(*a*) 2. *Cor.* XI. 1. — (*b*) *Ibid.* ℣. 16. — (*c*) *Ibid.* ℣. 17. — (*d*) *Ibid.* ℣. 21. — (*e*) *Ibid.* ℣. 23.

puiſque la correction & la reprimande qu'il leur avoit faites, étoient devenues ſi utiles ; mais cela veut dire, qu'il s'en étoit attriſté en prenant part à la triſteſſe qu'ils en avoient reſſentie : ſemblable à un pere, qui voyant la triſteſſe dont ſon fils eſt accablé, lorſqu'il a été repris & corrigé, reſſent lui-même en quelque maniere par contrecoup la triſteſſe de ſon fils ; mais il a de la joie de voir que ce fils étant touché, ſe trouve dans l'heureuſe diſpoſition de changer de conduite. Tels furent les ſentiments de ſaint Paul à l'égard des Corinthiens ; & en cela il n'y a rien qui ſoit indigne de l'Eſprit de Dieu, & qui n'ait pu être l'effet des inſpirations & des mouvements de piété qu'il produiſit dans l'eſprit & dans le cœur de ſaint Paul ; tout ce qu'il a écrit là deſſus, lui a été dicté par le même Eſprit.

Pour ce qui regarde le ſecond endroit, où il ſemble reconnoître qu'il agit & qu'il parle par imprudence, il eſt aiſé d'expliquer ſes expreſſions. L'Apôtre veut faire entendre, que, quoique en général ce ſoit une eſpece de folie de ſe glorifier, il eſt néanmoins obligé de relever la dignité de ſon miniſtere & ſes travaux Apoſtoliques ; ce qui eſt une choſe utile pour l'édification des Fideles, lorſqu'on ſe voit obligé d'en venir là ; & ce qui ſeroit une eſpece de folie, ſi l'on n'étoit point contraint de le faire. C'eſt dans ce ſens, qu'il dit encore : (*a*) *J'ai été imprudent*, en me glorifiant de cette ſorte ; mais *c'eſt vous qui m'y avez contraint : car c'étoit à vous à parler avantageuſement de moi, puiſque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminents d'entre les Apôtres, quoique je ne ſois rien.* Que veut donc faire entendre le ſaint Apôtre ? ſinon que ce qui auroit été dans une autre occaſion l'effet de l'orgueil & de l'imprudence, étoit devenu, dans les conjonctures où il ſe trouvoit, une choſe abſolument néceſſaire pour l'édification des Corinthiens, & qui devoit les détacher des faux Apôtres qui auroient pu les ſéduire, afin d'avoir une parfaite confiance dans l'humilité & la ſincérité avec leſquelles ſaint Paul leur annonçoit l'Evangile. C'eſt ce que ſaint Jean Chryſoſtome remarque avec beaucoup de raiſon, lorſqu'il dit (*b*) que l'Apôtre ayant répété ſi ſouvent que c'étoit une imprudence de ſe glorifier, il ne l'inculque ainſi avec tant de ſoin, que pour faire comprendre qu'un homme ne doit jamais parler de lui-même dans des termes de louange & d'éloge, que lorſqu'il y a une grande néceſſité de le faire ; & c'eſt le cas où ſe trouvoit ſaint Paul, étant contraint de parler avantageuſement de lui-même, & des travaux qu'il avoit eus à ſoutenir pour prêcher l'Evangile. Et il eſt à propos de remarquer que dans le même endroit, ſaint Paul dit, (*c*) que s'il vouloit ſe glorifier, il pourroit le faire ſans être imprudent, parce qu'il diroit la vérité. De plus il décla-

---

(*a*) *Ibid.* XII. ℣. 11. — (*b*) *Chryſ. Hom.* 23. *in* 2. *ad Corinth.* — (*c*) 2. *Cor.* XII. 6.

toit que s'il falloit qu'il se glorifiât en quelque chose, ce seroit dans ses foiblesses & dans ses souffrances qu'il se glorifieroit plus volontiers, (a) afin de faire éclater davantage la puissance de Jesus-Christ. Il rapportoit tout à la gloire de Dieu ; & il reconnoissoit que ce n'étoit pas par lui-même, qu'il avoit fait tant de choses, mais que c'étoit par le secours de la grace de Dieu qui étoit avec lui : *Non ego autem, sed gratia Dei mecum.* (b) Or dans toutes ces choses écrites par saint Paul, il n'y a rien qui ne convienne avec l'inspiration de l'Esprit de Dieu ; & le saint Apôtre dit clairement que Jesus-Christ parloit en lui : *Voulez-vous éprouver*, dit-il, (c) *la puissance de Jesus-Christ qui parle en moi ?* Et il ne faisoit point difficulté de dire aux mêmes Corinthiens, qu'il croyoit avoir l'Esprit de Dieu en lui : (d) *Puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam.*

XV. Remarques sur les prétendues contradictions.

On propose encore contre l'inspiration des Livres saints quelques difficultés tirées des contradictions que l'on croit remarquer entre certains passages de l'Ecriture. Telle est la variété que l'on observe entre saint Jean & saint Marc sur l'heure du crucifiement de Jesus-Christ. Or, dit-on, si c'étoit l'Esprit de Dieu qui eut inspiré les Auteurs sacrés, se trouveroient-ils en contradiction les uns avec les autres ? Si le même Esprit de vérité avoit conduit leurs langues & leurs plumes, on verroit régner entr'eux un accord parfait.

Cela est bien constant : aussi soutenons-nous qu'il n'y a aucune contradiction entre les Auteurs sacrés. Les prétendues contradictions ne viennent quelquefois que de quelques fautes de Copiste : telle est celle que l'on prétend remarquer ici entre les deux Evangélistes : les meilleurs exemplaires de S. Jean sont conformes en ce point à ceux de S. Marc. S'il se trouve d'autres variétés qui viennent, non de la main des Copistes, mais de celle des Auteurs mêmes, certainement on trouvera moyen de les concilier : ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cela : on peut, si on le juge à propos, consulter les Interpretes & les Commentateurs ; on y trouvera l'éclaircissement de ces endroits où on croit remarquer de la contradiction.

XVI. Sentiment de Grotius sur l'inspiration.

Les Protestants ont toujours reconnu l'inspiration des Livres saints ; mais Grotius s'écarte de leur sentiment commun. Ce Critique distingue dans l'Ecriture deux choses : 1°. Ce qui ne pouvoit être connu de l'Auteur du Livre, que par une lumiere qu'il recevoit de Dieu ; 2°. Ce que l'Ecrivain savoit de lui-même pour l'avoir vu, ou l'avoir appris par des témoins dignes de foi. Pour ce qui regarde les premieres, il reconnoît que les Auteurs des Livres saints avoient besoin d'une inspiration particuliere : mais à l'égard des secondes, il prétend qu'ils n'ont eu besoin que d'une assistance & d'une direction particuliere par lesquelles ils ont été garantis de toute erreur.

(a) *Ibid.* ỷ. 9. — (b) 1. *Cor.* xv. 10. — (c) 2. *Cor.* XIII. 3. — (d) 1. *Corinth.* VII. 40.

Mais ni l'Ecriture, ni les Peres, n'ont jamais fait cette distinction. S. Paul dit en général, (a) que toute Ecriture est divinement inspirée. Saint Pierre assure que les Auteurs sacrés ont été conduits, portés, *acti*, *impulsi*, (b) par l'Esprit de Dieu, & qu'ils ont parlé, non selon les impressions d'une volonté humaine, mais par l'impression du Saint-Esprit. Les peres ont dit en général que le Saint-Esprit étoit l'Auteur de l'Ecriture, que c'étoit lui qui parloit dans ces Livres divins : ils n'ont fait aucune exception ; nous appartient-il d'en faire ?

XVII. Sentiment de Cornélius *à Lapide*.

Cependant Cornélius *à Lapide*, ce savant Commentateur, qui a interprété presque toute l'Ecriture sainte, veut faire cette distinction, & refuse aux Ecrivains sacrés l'inspiration pour certaines choses qu'ils ont écrites. Remarquez, dit ce Commentateur, que le Saint-Esprit n'a pas dicté de la même maniere tout ce qui est dans l'Ecriture sainte. Car il a révélé & dicté mot à mot la Loi & les Prophéties à Moyse & aux Prophetes : mais pour les histoires & les exhortations morales que les Ecrivains Agiographes savoient d'ailleurs, il n'étoit pas nécessaire qu'elles leur fussent inspirées par le Saint-Esprit, puisqu'ils en avoient la connoissance par eux-mêmes. C'est ainsi que saint Jean dit (c) qu'il écrit ce qu'il a vu ; & saint Luc assure qu'il met par écrit ce qu'il a entendu & appris, (d) en remontant jusqu'à l'origine. On apporte encore pour exemple les Auteurs qui n'ont fait que des Abrégés en composant leurs Livres qui sont au rang des Ecritures Canoniques. Le second Livre des Maccabées n'est qu'un Abrégé de cinq Livres que Jason le Cyrénéen avoit écrits touchant les Guerres & les Persécutions que les Juifs avoient eues à soutenir. Etoit-il nécessaire, dit-on, que l'Auteur de cet Epitome fût inspiré pour nous raconter en racourci ce qui étoit narré plus amplement dans l'Ouvrage de ce Jason qui avoit écrit l'Histoire entiere de ces revolutions ?

A cela nous disons qu'il paroît que l'on confond ici deux choses qui doivent être distinguées avec soin : car autre chose est *la révélation*, & autre chose *l'inspiration*. Par le mot de *révélation* nous entendons une connoissance que Dieu communique & qui découvre les choses qui étoient inconnues auparavant. Lorsque Dieu fit connoître à Noé que la terre seroit inondée par un déluge universel, ce fut par une révélation, qu'il lui découvrit cet événement, qui ne devoit arriver que plusieurs années après, & qui ne pouvoit être connu que par la manifestation que Dieu en fit. Nous devons dire la même chose de tout ce que Dieu fit connoître aux Prophetes touchant la venue du Messie. Ce fut par révélation, que Jacob connut & prédit ce qui devoit arriver à ses enfants & à leur postérité ; & ce fut par ce même esprit, qu'il connut que le Messie sortiroit de Juda ; qu'il seroit véritablement l'Envoyé

(a) 2. *Tim.* III. 16. == (b) 2. *Petr.* I. 21. == (c) *Joan.* XIX. 35. == (d) *Luc.* I. 3.

du

du Seigneur & l'attente des nations. (*a*) C'eſt de cet eſprit de révélation, qu'il eſt dit par rapport à Iſaïe : (*b*) *Il vit la fin des temps par un grand don de l'Eſprit de Dieu ; & il conſola ceux de Sion qui devoient être un jour dans l'affliction : il prédit ce qui devoit arriver juſqu'à la fin des temps, & il découvrit les choſes ſecretes avant qu'elles arrivaſſent.* L'inſpiration n'eſt pas toujours accompagnée de révélation, parce qu'un homme inſpiré peut dire les choſes qu'il connoît par des voies aſſurées, ſans qu'il ſoit beſoin que Dieu lui en donne la connoiſſance par la révélation. Ainſi S. Jean raconte dans ſon Evangile les choſes dont il a été témoin. S. Luc s'étoit informé avec exactitude, & étoit très-bien inſtruit de toutes les choſes par ordre, & ſelon la ſuite dans laquelle il nous en a donné le récit. Mais de ce que les Auteurs ſacrés n'ont pas eu beſoin de révélation, pour écrire les choſes dont ils avoient d'ailleurs connoiſſance, il ne s'enſuit pas qu'ils n'aient point été inſpirés dans toutes les choſes qu'ils ont écrites. S. Paul n'avoit pas beſoin de révélation pour dire qu'il avoit laiſſé Trophime malade à Milet ; mais il étoit conduit par l'Eſprit de Dieu, pour dire à Timothée une choſe qu'il ne ſavoit point, & qui pouvoit exciter ſa compaſſion, tant à l'égard de ce cher diſciple de l'Apôtre, qu'à l'égard de ſaint Paul même, qui étoit demeuré ſeul dans la priſon, tous les autres, à l'exception de ſaint Luc, étant pour lors abſents.

Mais, dira-t-on, pourquoi demander une inſpiration dans celui qui écrit des choſes de peu d'importance, & dans leſquelles il ne pouvoit ſe tromper ? D'ailleurs quand l'Ecrivain ſe ſeroit trompé dans une choſe ſi peu intéreſſante, la Religion & la piété n'en ſouffriroient aucune atteinte. Si l'on veut néanmoins reconnoître un ſecours du Saint-Eſprit, il n'eſt pas néceſſaire de recourir à l'inſpiration, puiſque l'aſſiſtance ou la ſimple direction du Saint-Eſprit eſt ſuffiſante pour garantir l'Ecrivain ſacré de toute erreur.

A cela nous repliquons que nous ne devons point juger des choſes rapportées dans l'Ecriture par nos foibles lumieres ; nous y ſerions trompés. Du temps de ſaint Jean Chryſoſtome & de ſaint Jérôme, pluſieurs prétendoient que le ſujet de la Lettre à Philémon n'étoit pas digne de l'attention du grand Apôtre ; & ils croyoient qu'un eſclave converti n'étoit pas un objet de ſi grande importance pour engager ſaint Paul à écrire une Lettre exprès, afin de réconcilier cet eſclave avec ſon ancien maître. Mais ces deux ſaints Docteurs regardant les choſes avec une lumiere ſupérieure, trouvent dans cette conduite de ſaint Paul une ſageſſe & une charité admirables ; tant il eſt vrai que ce ne ſont pas nos vues & nos ſentiments, qui doivent décider de l'importance ou de l'utilité des choſes qui ſont rapportées dans les ſaintes Ecritures ;

(*a*) *Gen.* XLIX. 10. = (*b*) *Eccli.* XLVIII. 27. 28.

& ce feroit un grand inconvénient, fi dans celles mêmes qui nous paroiffent de peu de conféquence, on pouvoit trouver le moindre défaut de mémoire ou d'inadvertance dans les Ecrivains facrés : fi une partie de ces divins Livres n'eft pas la parole de Dieu, il eft à craindre qu'on ne dife la même chofe de tout le refte.

Il eft vrai que par le moyen d'une affiftance ou d'une direction du Saint-Efprit, on met les Auteurs facrés à l'abri de tout danger d'erreur; l'Efprit faint en les conduifant par ce fecours, ne les laiffe pas tomber dans la plus légere faute. Mais cela ne fuffit pas pour foutenir la dignité & l'excellence de l'Ecriture fainte; il faut pour cela que nous reconnoiffions le fecours que nous appellons *infpiration*, & qui fait que tout ce qui eft dans l'Ecriture eft *la parole de Dieu*. Il eft néceffaire que nous nous conformions au fentiment & aux expreffions des faints Docteurs de l'Eglife, qui nous difent que *l'Efprit faint a parlé par la bouche des Prophetes;* que ceux-ci ont été *comme les inftruments dont Dieu s'eft fervi pour nous parler*, & pour nous manifefter fes volontés. Il faut que nous difions avec eux, que *les Ecritures faintes font les oracles du Saint-Efprit*, dont l'opération a été dans chacun d'eux, comme un archet tout divin defcendu du ciel, qui les a fait agir & parler; en forte qu'ils ont été *l'organe dont il s'eft fervi* pour nous donner la connoiffance des chofes céleftes & divines. Or tout cela ne peut être vrai qu'en admettant *l'infpiration:* car fi l'affiftance du Saint-Efprit fuffifoit pour cela, on pourroit dire que les Conciles où l'Efprit de Dieu affifte par un fecours particulier, feroient des décifions que l'on pourroit appeller *la parole de Dieu*. C'eft la grande raifon que les Docteurs de Louvain ont toujours employée contre ceux qui vouloient combattre ou du moins affoiblir la néceffité de l'infpiration.

On demandera peut-être qu'eft-ce que l'infpiration renferme de plus que l'affiftance? A cela nous difons qu'il faut bien qu'il y ait quelque chofe de plus, puifque l'affiftance ne fait pas qu'une chofe écrite ou dictée avec ce fecours feulement *foit la parole de Dieu*. D'ailleurs l'affiftance garantit les Auteurs de toute erreur confidérable, c'eft-à-dire, en ce qui regarde la Foi & les mœurs; mais elle n'en préferve pas dans les chofes de moindre conféquence; comme lorfqu'il s'agit de faits, ou de matiere de critique; par exemple, de favoir fi tel ouvrage eft de faint Auguftin ou d'un autre Pere: mais dans l'Ecriture, il ne peut y avoir la moindre faute; l'efprit eft tellement éclairé, & la mémoire fi bien conduite, que l'Ecrivain facré ne peut tomber dans aucun défaut par oubli ou par inadvertance. On voit donc que l'infpiration a beaucoup plus de force & d'efficace que la fimple affiftance; & cela vient de ce que la fimple affiftance ou direction fuppofe que celui qui reçoit ce fecours, eft déjà déterminé par lui-même avec une intention jufte & droite, mais indépendamment d'un fecours extraordinaire; & s'étant ainfi porté à rechercher quelque vérité, il eft après cela con-

duit & dirigé dans cette recherche par l'assistance & la direction de l'Esprit de Dieu, qui ne permet pas qu'il tombe dans l'erreur, ni qu'il s'écarte de la vérité qu'il cherche. Voilà ce qui arrive dans les assemblées des Conciles, dont la decision est d'une autorité infaillible. Mais l'inspiration renferme quelque chose de plus ; car elle suppose que l'Auteur sacré qui la reçoit, soit poussé & déterminé à écrire ; & qu'après avoir reçu cette détermination par un mouvement du Saint-Esprit, il soit tellement conduit & dirigé, que non seulement il soit garanti de toute erreur, mais qu'encore ce qu'il met par écrit, soit *la parole de Dieu*, parce que c'est lui-même, c'est son Esprit, qui dicte aux Ecrivains sacrés ce qu'ils écrivent. Comment Cornélius *à Lapide* a-t-il pu excepter de l'inspiration, les exhortations morales que l'on trouve dans les saintes Ecritures ? ne sont-elles pas du nombre de ces choses qui sont utiles pour instruire, pour reprendre, pour corriger & pour conduire à la piété ? & l'Apôtre ne nous dit-il pas que tout cela est inspiré ?

XVIII. Sentiment de Melchior Canus & de Contenson.

Quelques-uns ont voulu faire entendre que le célebre Melchior Canus, très-habile Théologien, avoit enseigné avant Cornélius *à Lapide* la suffisance d'une simple direction ou assistance du Saint-Esprit, du moins pour certaines parties de l'Ecriture sainte. Mais ceux qui ont voulu attribuer un tel sentiment à ce savant Théologien, ont confondu mal-à-propos la révélation avec l'inspiration. Il est vrai que Melchior Canus prétend avec raison, que la révélation n'est pas nécessaire aux Ecrivains sacrés pour écrire les choses dont ils ont d'ailleurs une connoissance assurée ; mais il faut toujours reconnoître qu'ils ont été inspirés, afin que nous puissions dire que ce qu'ils ont écrit, est *la parole de Dieu*. Au reste pour bien connoître le sentiment de Melchior Canus, il n'y a qu'à lire ce qu'il dit au Chap. XVII. du second Livre des Lieux Théologiques, où après avoir réfuté ceux qui prétendoient que dans quelques choses de peu de conséquence, les Ecrivains sacrés avoient pu tomber dans quelque erreur légere, il conclut ainsi : » Si la » Loi de Moyse, qui est un ministere de mort, a été écrite avec tant » d'exactitude qu'on ne peut en omettre un seul ïota ou un seul point ; » à combien plus forte raison dirons-nous cela de l'Evangile qui est » un ministere d'esprit & de vie ? Il faut donc avouer qu'il a été écrit » avec tant de soin, & par un tel souffle de l'assistance divine, que » non seulement il n'y a aucune parole, mais pas même un seul petit » trait de lettre, qui n'ait été fourni & suggéré par l'Esprit divin. « *Cùm lex Moysis, quod est ministerium mortis, tam exactâ diligentiâ scripta sit, ut iota unum, aut unus apex, ex eâ præteriri non possit, multò certè magis Evangelium Christi, quod est ministerium spiritûs & vitæ, scriptum erit tantâ curâ, & Dei assistentis afflatu, ut non modò verbum, sed ne apex quidem ullus sit, qui non sit à Spiritu divino suppeditatus.* Et à la fin de ce Chapitre, voici comme il conclut : » Avouons que toutes les » choses qui sont dans l'Ecriture, petites ou grandes, ont été mises en

» écrit par les Auteurs ſacrés ſous la dictée du Saint-Eſprit : *Dictante* » *Spiritu Sancto.* Telle eſt la doctrine que nous avons reçue de nos Pe- » res, & qui eſt en quelque maniere gravée dans l'eſprit & dans le cœur » des Fideles : c'eſt à quoi nous devons nous attacher, parce que l'Egliſe » nous l'enſeigne ainſi : « *Hæc & nos, Eccleſiâ præſertim magiſtrâ & duce, retinere debemus.*

Si l'on examine bien le ſentiment de Contenſon Théologien Thomiſte, on verra qu'il n'eſt pas différent de celui de Melchior Canus, qui étoit du même Ordre de S. Dominique. Il eſt vrai que Contenſon ne croit pas la révélation néceſſaire pour chaque partie de l'Ecriture ſainte : & en effet elle paroît inutile pour les choſes qui étoient ſuffiſamment connues aux Auteurs ſacrés ; mais cela n'empêche pas que l'on ne reconnoiſſe en eux l'inſpiration pour ces choſes mêmes dont ils avoient une connoiſſance aſſurée.

XIX. Sentiment de M. Simon.

M. Simon, dans ſon *Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament*, (*a*) s'eſt déclaré contre les Docteurs de Louvain, & a prétendu réfuter leur Cenſure. Il paroît néanmoins qu'il ne vouloit pas entreprendre de juſtifier entiérement les Propoſitions cenſurées : car il reconnoît que le Saint-Eſprit eſt Auteur de toute l'Ecriture ſainte, ſoit par inſpiration, ſoit par un inſtinct particulier, qu'il auroit bien dû expliquer un peu plus. Quoi qu'il en ſoit, il ſoutient que l'Eſprit de Dieu a tellement aſſiſté les Auteurs ſacrés, non ſeulement dans les penſées, mais encore dans les mots dont ils ſe ſont ſervis, qu'ils ont été garantis de toute erreur, qui auroit même pu venir de l'oubli ou du défaut d'attention. Il y a peu de différence entre le ſentiment de Cornélius *à Lapide* & celui de M. Simon ; c'eſt encore celui de Grotius, ſelon ce que nous en avons dit ci-deſſus.

Nous ne parlons point du Syſtême monſtrueux de Spinoſa, qui prétend que les Auteurs des Livres ſaints n'ont point été inſpirés, & qu'ils n'ont même reçu aucune aſſiſtance particuliere. Il ne convient pas de vouloir diſputer ou traiter avec un homme qui ruine tous les fondements de la Religion, & qui n'entreprend pas moins que de donner à chaque inſtant le démenti à tout ce que nous trouvons dans l'Ecriture.

XX. Sentiment de l'Auteur connu ſous le nom de Théologien de Hollande.

Mais on doit être ſurpris de voir qu'un Auteur qui veut paſſer pour Chrétien, ait avancé un Syſtême qui ne s'éloigne preſque en rien de celui de Spinoſa : c'eſt ce qu'on peut voir dans une Lettre qui a paru ſous le nom des Théologiens de Hollande. (*b*) L'Auteur Anonyme (Jean le Clerc,) dont le ſentiment eſt exprimé dans cette Lettre, prétend que l'on ne doit reconnoître dans les Ecrivains ſacrés aucun ſecours ſurnaturel ou aſſiſtance particuliere, à moins que ce ne ſoit dans

---

(*a*) Simon, Hiſt. Crit. du N. Teſt. chap. XXIII. XXIV. = (*b*) Lettre XI. du Recueil des Sentiments de quelques Théologiens, p. 232.

des cas fort rares & fort singuliers : il dit que les Historiens sacrés n'ont eu besoin que de leur mémoire, en employant d'ailleurs tout le soin & l'exactitude que l'on demande dans ceux qui se mêlent d'écrire l'Histoire. A l'égard des Prophetes, il reconnoît qu'il y a eu du surnaturel dans les visions qu'ils ont eues, & que le Seigneur leur a apparu pour leur découvrir certaines vérités cachées ou quelques grands mysteres : mais il ne voit rien que de naturel dans la maniere dont les Prophetes ont décrit leurs visions ; ils n'ont eu besoin que de leur mémoire pour se souvenir de ce qui leur avoit été montré pendant qu'ils veilloient, ou dans le sommeil ; & il étoit inutile, selon lui, que la mémoire fût aidée d'aucun secours surnaturel : on retient aisément ce qui a fait une forte impression sur l'imagination, & qui a été gravé profondément dans la mémoire : les visions que Dieu accordoit aux Prophetes, produisoient naturellement ces effets. On va encore plus loin ; & on dit que souvent ce que les Prophetes disoient naturellement & sans inspiration, étoient une véritable prophétie dans un autre sens auquel le Prophete ne faisoit aucune attention : on allegue sur cela ce qui se remarque dans la personne du Grand-Prêtre Caïphe, qui prophétisa contre son intention, & sans pénétrer le sens de ce qu'il disoit, lorsqu'il proféra cette parole touchant Jesus-Christ : *Il est expédient qu'un homme meure pour tout le peuple.*

Tout ce que cet Auteur, à qui on donne trop gratuitement le nom de Théologien, avance dans ce que nous venons de rapporter contre l'inspiration, va directement contre ce que nous avons cité des saints Peres & de l'Ecriture, pour faire voir combien il est constant que les Auteurs sacrés ont été inspirés, & pour donner une idée de la maniere dont s'est faite l'inspiration. Nous écoutons avec soumission tout ce qui se trouve dans des sources si pures ; & nous nous défions de ce qui vient de la part de ceux qui préferent leurs pensées à ce que nous avons de plus sacré & de plus respectable. Ce seroit mal-à-propos qu'on se serviroit de l'exemple de Caïphe pour autoriser de semblables rêveries, puisque le saint Evangéliste remarque qu'il ne parla point en cela comme de lui : (a) *Hoc à semetipso non dixit.* Ce fut donc le Saint-Esprit, qui en considération de la dignité de Pontife dont il étoit revêtu, parla par sa bouche, selon saint Augustin : (b) & quoique le Grand-Prêtre ne comprît rien dans le sens qui étoit le principal selon l'intention du Saint-Esprit, il ne laissa pas d'être comme l'instrument dont Dieu se servit pour annoncer une grande vérité, savoir, que Jesus-Christ souffriroit la mort non seulement pour les Juifs, mais même pour le salut de tout le monde. Ce n'étoit pas la premiere fois, que Dieu se servoit de l'organe d'un méchant homme pour manifester une grande

---

(a) *Joan.* XI. 51. — (b) *Aug. Tract.* 49. *in Joan. n.* 27.

vérité. Il avoit voulu que l'avenement de son Fils unique fût prédit par Balaam (*a*) qui étoit un scélérat, selon le portrait qui nous en est fait par l'Apôtre saint Pierre (*b*) & par l'Apôtre saint Jude. (*c*) La prophétie est du nombre de ces graces que l'on appelle *gratuitement données*, sans aucune connexité nécessaire avec la sainteté de ceux à qui Dieu juge à propos de les accorder.

Il ne nous reste plus qu'à dire en peu de mots ce que l'on doit penser d'une question que l'on propose encore sur l'inspiration. Il s'agit de savoir si non seulement les pensées ont été inspirées aux Auteurs sacrés, comme nous l'avons fait voir; mais si l'on doit encore dire la même chose des termes & des expressions dont ils se sont servis.

XXI. L'inspiration s'étend-elle jusqu'aux expressions? C'est le sentiment commun des Peres.

A bien examiner les témoignages des Peres que nous avons rapportés plus haut, il ne seroit pas difficile d'en conclure, que selon leur sentiment, les termes & les expressions dont les Auteurs sacrés se sont servis, leur ont été inspirés par l'Esprit de Dieu, qui les conduisoit. Il n'y a qu'à se rappeller quelques-unes des expressions & des comparaisons usitées & employées par les saints Peres pour nous donner une idée de l'inspiration. Qu'on se souvienne qu'ils disent presque tous, que c'est l'Esprit saint qui a dicté aux Auteurs sacrés ce qu'ils ont écrit; que c'est lui qui a parlé par leur bouche, & qu'ils n'étoient que comme des instruments dont il se servoit pour nous faire connoître les grandes vérités qu'il avoit la bonté de révéler aux hommes. C'est pourquoi nous avons vu que saint Justin dit que l'Esprit divin étoit comme un archet descendu du ciel, pour faire retentir sur la terre les divins oracles. Athénagore nous apprend que les Prophetes sont comme les instruments dont l'Esprit saint se sert pour parler aux hommes. N'oublions point enfin la juste comparaison dont saint Grégoire se sert, lorsqu'il dit que nous ne devons point nous mettre en peine de quelle plume s'est servi celui qui nous écrit, quand nous savons que la Lettre qui nous est adressée vient d'une personne d'un rang éminent, & pour laquelle nous devons avoir beaucoup de respect: & qu'ainsi lorsque nous savons qu'un Livre, tel que celui de Job, a été écrit par l'inspiration de l'Esprit divin, nous ne devons plus nous embarrasser de savoir qui est celui qui en a tracé les caracteres; comme nous ne nous mettons point en peine de savoir de quelle plume s'est servi la personne d'une dignité élevée qui nous a adressé une Lettre. Ces comparaisons & les expressions pleines de force dont les Peres se sont servis, nous portent à croire que, selon eux, non seulement le sens de l'Ecriture a été inspiré aux Prophetes, mais encore les termes & les expressions; & cela peut être confirmé par l'application que font quelques-uns des Peres de ce passage

---

(*a*) *Num.* XXIV. 17. — (*b*) 2. *Petr.* II. 15. — (*c*) *Ep. Jud.* 11.

des Pſaumes aux Ecrivains ſacrés : *Ma langue*, dit le Prophete Roi, (*a*) *eſt comme la plume d'un Ecrivain qui écrit très-vîte.* Voilà la comparaiſon de ſaint Grégoire juſtifiée par l'Ecriture même. Nous voyons dans le Prophete Jérémie un exemple, par lequel nous pouvons reconnoître cette habileté de la plume qui écrit avec tant de viteſſe. Les principaux du peuple Juif envoyerent vers Baruch, Judi, fils de Nathanias, pour le prier de leur apporter le volume dont il avoit lu quelque choſe au peuple. Quand Baruch, Secrétaire de Jérémie, fut arrivé, ils lui demanderent comment il avoit écrit tous les diſcours prononcés par Jérémie. *Il parloit*, leur dit Baruch, (*b*) *& les paroles couloient de ſa bouche, comme s'il les avoit lues, & j'écrivois avec de l'encre ſur ce volume* ce qu'il me dictoit. D'où venoit ce flux de paroles & cette grande facilité de parler, ſinon de l'Eſprit de Dieu, qui inſpiroit à ce Prophete non ſeulement les penſées, mais auſſi les termes & les expreſſions ?

C'eſt le ſentiment qui paroît avoir prévalu juſqu'au neuvieme ſiecle, où nous trouvons un Auteur de réputation qui a ſoutenu le contraire dans une eſpece de Traité fait exprès. Cet Ecrivain eſt Agobard, Archevêque de Lyon, lequel a examiné la queſtion touchant l'inſpiration des Livres ſacrés dans une Lettre écrite à un nommé Frédégiſe, où il prétend que l'Eſprit ſaint n'a point inſpiré aux Prophetes & aux Apôtres les termes & les expreſſions dont ils ſe ſont ſervis : & voici ſur quoi il appuye ſon ſentiment. Il ſe ſert d'abord de l'exemple de Moyſe qui reconnoît en s'adreſſant à Dieu même, qu'il avoit une grande difficulté de parler. Pour ſentir tout le foible de cette raiſon, il n'y a qu'à lire cet endroit même de l'Exode où Moyſe s'excuſe d'accepter l'emploi dont le Seigneur vouloit le charger. Après avoir repréſenté les difficultés qu'il croyoit ne pouvoir ſurmonter, il dit que depuis qu'il a eu le bonheur de parler avec ſon Seigneur & ſon Dieu, il a reſſenti une eſpece d'empêchement dans la langue, qui faiſoit qu'il parloit plus difficilement. Quel rapport cela a-t-il avec l'inſpiration pour les Ecrits ? Un Auteur qui a un embarras pour parler, ne peut-il pas avoir une grande facilité pour écrire ? Ne peut-il pas recevoir de Dieu même tout ce qui peut lui donner cette facilité ? & d'ailleurs un homme qui bégaye, ne peut-il pas prononcer, quoiqu'avec un peu plus de peine, les expreſſions qui lui ſont inſpirées ? Mais voyons la ſuite du récit de Moyſe, & la réponſe que le Seigneur lui fit ſur la difficulté qu'il lui avoit propoſée : *Qui eſt-ce qui a formé la bouche de l'homme ?* dit le Seigneur ; (*c*) *& qui eſt-ce qui a créé le muet & le ſourd, celui qui voit & celui qui eſt aveugle ? N'eſt-ce pas moi ? Allez donc : je ſerai dans votre bouche ; & je vous apprendrai ce que vous aurez à dire.* Remarquez que le Seigneur ne ſe contente pas de dire qu'il conduira l'eſprit & les penſées de Moyſe,

XXII. Réponſes aux objections de ceux qui conteſtent ce ſentiment.

(*a*) *Pſ.* XLIV. 2. — (*b*) *Jerem.* XXXVI. 18. — (*c*) *Exod.* IV. 11. 12.

afin qu'il ſoit aſſez inſtruit pour paroître devant le Roi d'Egypte ; mais il l'aſſure qu'il ſera dans ſa bouche, pour lui donner les paroles dont il doit ſe ſervir : *Ego ero in ore tuo, doceboque te quid loquaris.*

Agobard emploie en ſecond lieu l'autorité de ſaint Jérôme, qui aſſure qu'il y a une grande différence du ſtyle dans les Ecrits des Prophetes ; différence que l'on remarque auſſi dans les Ecrits des Apôtres & des Evangéliſtes. Les uns écrivent avec plus de grandeur & de nobleſſe ; les autres avec moins d'éloquence : c'eſt ce que ſaint Jérôme remarque en comparant le Prophete Iſaïe avec le Prophete Amos. Le premier étoit d'une naiſſance diſtinguée ; il étoit de race royale ; & ſon ſtyle étoit très-poli & très-élevé. L'autre étoit un Berger occupé à garder ſes troupeaux à la campagne, où il falloit qu'il combattît ſouvent contre les lions pour défendre ſes brebis ; c'eſt pourquoi, dit ſaint Jérôme, il compare la colere de Dieu à celle des lions, parce qu'il ne concevoit rien de plus terrible ſur la terre, que le rugiſſement de ces animaux. De cela Agobard conclut que l'on ne peut attribuer cette différence au Saint-Eſprit ; qu'il faut donc la faire retomber ſur l'homme qui étant conduit & inſpiré pour les penſées, eſt pour ainſi dire, laiſſé à lui-même, pour ce qui regarde les expreſſions. Et ſelon Agobard, c'eſt ce qui fait que, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, (*a*) quoique ce ſoit le même Eſprit qui ait parlé par la bouche de tous les Prophetes : *Idem per omnes Prophetas Spiritus Sanctus loquebatur ;* cependant on reconnoiſſoit qu'Amos avoit un ſtyle dur, quoiqu'il eût la ſcience de l'Eſprit de Dieu : *Etſi imperitus ſermone, ſed non ſcientiâ :* c'eſt ce que ſaint Paul dit de lui-même en écrivant aux Corinthiens, (*b*) lorſqu'il avoue qu'il étoit groſſier & peu inſtruit pour la parole, ajoutant qu'il n'en étoit pas de même pour la ſcience.

Voilà peut-être ce que l'on peut dire de plus plauſible en faveur du ſentiment de ceux qui prétendent que l'inſpiration ne s'étend point juſqu'aux termes & aux expreſſions de l'Ecriture ſainte, & qu'on doit la reſtreindre au ſens & aux penſées : mais à bien examiner cet argument, il ne paroîtra pas auſſi convaincant qu'on le croit ordinairement. Reprenons.

Il y a une grande différence, dit-on, entre l'éloquence d'un Auteur ſacré & le ſtyle rude & peu poli d'un autre : par exemple, entre la grandeur & la nobleſſe avec laquelle Iſaïe s'exprime, & la ſimplicité, ou, ſi l'on veut, une eſpece de groſſiéreté, que l'on croit remarquer dans la maniere dont s'exprime le Prophete Amos. A cela je réponds, en demandant ſi l'on fait conſiſter l'éloquence & la beauté du ſtyle dans le choix des termes ; & je dirai pour lors que nous ne ſommes point en état d'en juger par rapport à l'Hébreu, tous les termes

(*a*) *Hier. in Amos.* — (*b*) 2. *Cor.* XI. 6.

que

que nous y trouvons étant également bons, & assez expressifs pour marquer ce qu'ils signifient. Nous ne sommes pas en état de juger si un terme est meilleur que l'autre, sinon dans les occasions où en rémontant à la racine, nous voyons qu'un nom est plus propre à exprimer la nature ou les qualités de la chose qui est exprimée. Par exemple, le mot Jehova est plus propre à exprimer la nature de Dieu, qu'aucun autre de ceux qui lui sont donnés dans l'Ecriture; parce qu'il marque son essence, en ce qu'il signifie l'Etre par plénitude & par excellence, *Celui qui est*; au lieu que les autres noms de Dieu dans l'Hébreu signifient seulement quelques-uns de ses attributs ou perfections, & le marquent par conséquent par une propriété: tels sont les noms *El*, qui signifie le Dieu Fort; *Saddaï*, qui signifie le Tout-puissant; *Elohim*, qui signifie le Dieu de bonté, le Dieu protecteur, le Dieu défenseur: delà vient que le Psalmiste emploie si souvent ce mot pour invoquer le Seigneur en le considérant comme son Dieu, *Deus meus*; delà vient que le même mot est aussi employé lorsqu'il est dit que le Seigneur est *le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob*; & aussi lorsque dans le Psaume, le Seigneur dit aux Juges de la terre: (*a*) *Ego dixi: Dii estis.* A quoi il faut joindre *Adonaï*, qui signifie le souverain Maître; & *Elion*, qui signifie le Très-haut. Or en cela tous les Prophetes & les Ecrivains sacrés sont égaux; & l'on ne peut pas dire que l'un écrive plus élégamment que l'autre, s'il ne s'agit que de se servir des termes qui sont propres pour exprimer les choses qu'ils ont dessein d'écrire.

La vraie éloquence consiste donc proprement dans les idées plus élevées, dans les pensées plus sublimes, & dans les figures de l'art, qui ne peuvent être séparées des pensées. Or nous avons prouvé assez au long que les pensées des Auteurs sacrés sont inspirées: ainsi le raisonnement qu'on tire de la différence du style des Auteurs sacrés, regardé du côté de l'éloquence, ne prouve rien contre le sentiment de ceux qui croient que les termes mêmes ont été inspirés. Dans Amos, par exemple, ce n'est point le mauvais choix des mots & des termes qui a fait dire à saint Jérôme, que ce Prophete étoit grossier & peu instruit pour la parole; c'est à cause de ses comparaisons tirées des choses assez basses & communes, ou bien parce qu'il n'a pas des idées si nobles ni si élevées que le Prophete Isaïe. Or tout cela consiste dans des pensées; & il n'y en a aucune qui ne soit digne de l'Esprit de Dieu qui les a inspirées. Si quelques-unes nous paroissent moins nobles ou plus communes, c'est par goût & selon nos idées, que nous en jugeons: mais cela peut-il faire une regle, pour dire que l'une est plus digne de Dieu que l'autre?

(*a*) *Ps.* LXXXI. 6.

XXIII. Remarque ſur une viſion de Jérémie.

Nous avons dans le Prophete Jérémie une viſion d'où il ſemble qu'on peut conclure que le mot dont il ſe ſert lui avoit été inſpiré. Au premier Chapitre de ſa prophétie, il dit que la parole du Seigneur lui fut adreſſée, & que le Seigneur lui demanda ce qu'il voyoit : à quoi il répondit ſelon notre Vulgate : *Je vois une verge*, ou une baguette, *qui veille*, (a) VIRGAM VIGILANTEM EGO VIDEO. Les Septante ont traduit : (b) *Je vois une branche d'amandier ;* & c'eſt le vrai ſens. Mais comment trouver de la liaiſon entre cette traduction des Septante, & la réponſe que le Seigneur fait au Prophete en ces termes : (c) *Vous avez bien vu ; car je veillerai ſur ma parole pour l'accomplir.* On voit ici que Dieu dans la réponſe adreſſée à ſon Prophete, fait alluſion à ce qui lui avoit été montré dans la viſion. Mais qu'eſt-ce que cette branche ou cette baguette qui veille : *Virgam vigilantem ?* Les Septante l'ont exprimé, mais ſans pouvoir conſerver l'alluſion avec la réponſe. C'eſt en effet une branche d'amandier : mais quel rapport y a-t-il entre la branche d'amandier & l'attention que le Seigneur doit avoir pour veiller ſur ſa parole & lui faire avoir ſon exécution ? Pour le comprendre, il faut avoir recours au Texte Hébreu. Dans cette langue on appelle l'amandier, *Schaqued ;* (d) & cela vient d'un verbe qui ſignifie *veiller*, être attentif, ſe dépêcher à faire quelque choſe ; cet arbre eſt ainſi appellé, parce qu'il ſemble veiller pour être le premier de tous à produire des fleurs & des fruits. Le Prophete ayant donc vu une branche ou baguette d'amandier, en Hébreu, *Maqqual ſchaqued*, (e) c'eſt-à-dire, une branche d'un arbre qui tire ſon nom du mot qui ſignifie *veiller*, ſe dépêcher, être attentif pour faire quelque choſe : il dit au Seigneur : J'ai vu un *Maqqual ſchaqued ;* & le Seigneur lui répondit : *Schoqued ani :* (f) Et moi je veillerai. Dieu avoit donc inſpiré à Jérémie un mot qui pût ſervir à cette alluſion de la branche d'amandier au terme de veiller, afin de répondre : Oui, je ſerai attentif, & je veillerai à ce que la parole que j'ai miſe dans la bouche de mes Prophetes ait ſon accompliſſement.

Mais on dira peut-être qu'il ſuffiſoit que Dieu préſentât au Prophete une branche d'amandier, ſans lui inſpirer le mot dont il devoit ſe ſervir pour l'exprimer : car le Prophete voyant une branche d'amandier, il lui étoit tout naturel de penſer à cet arbre. Il eſt vrai : mais c'eſt en cela même que Dieu a inſpiré aux Ecrivains ſacrés les termes & les expreſſions dont ils ſe ſont ſervis ; car ce n'eſt pas en leur ſuggérant par révélation de nouveaux termes, c'eſt en excitant dans leur mémoire ceux qui y étoient déjà : c'eſt ce qui fait que ſaint Auguſtin dit avec tant de raiſon, que Dieu conduiſoit la mémoire des Ecrivains ſacrés :

(a) *Jerem.* I. 11. = (b) LXX. Βακτηρίαν καρυΐνην. = (c) *Ibid.* ỷ. 12. = (d) שקד *amygdala*, *à* שקד *vigilavit.* = (e) מקל שקד = (f) שקד אני.

(a) *Recordationi suæ quæ Sancto Spiritu regebatur.* Dieu veut que l'idée de l'amandier excitée dans l'esprit du Prophete, lui fasse dire qu'il voit une branche de cet arbre : il lui en fait paroître une branche en vision ; & comme le nom de l'amandier a rapport à l'action de veiller, de s'empresser, & d'être attentif, Dieu répond qu'il veillera & qu'il sera attentif pour l'exécution & l'accomplissement de sa parole. Il en est de même dans la maniere dont il inspire les autres Ecrivains sacrés : il leur suggere les mots & les termes dont ils doivent se servir, en excitant en eux les vues des objets qui rappellent dans leur mémoire les expressions, & les préservant de tout défaut qui pourroit se trouver dans une mauvaise maniere de s'exprimer ; & l'on voit bien que Dieu en agissant de cette maniere ne change rien à l'idiôme & au langage ordinaire de l'Ecrivain sacré. Nous n'avons, pour le concevoir, qu'à nous souvenir de la comparaison de l'archet employé par l'Ancien Auteur de l'Exhortation aux Gentils : tout le mouvement qui fait l'harmonie dans un instrument de musique, vient de cet archet ; mais il ne change rien dans les dispositions des cordes de cet instrument : l'application en est aisée à faire.

XXIV. Explication d'une parole de S. Paul.

Il nous reste présentement à expliquer ce que saint Paul dit dans sa seconde Epître aux Corinthiens : (b) *Si je suis grossier & peu instruit pour la parole, il n'en est pas de même pour la science.* Peut-on conclure delà que saint Paul n'avoit aucune éloquence, & qu'il ne pouvoit s'exprimer d'une maniere digne des grandes vérités qu'il traitoit dans ses Epîtres ? Ce seroit pousser les choses trop loin ; & saint Jean Chrysostome qui se connoissoit bien en éloquence, en remarquoit une très-noble dans les Ecrits du grand Apôtre : (c) Saint Augustin fait aussi la même remarque. On peut en trouver des traces dans l'Epître aux Hébreux, & dans plusieurs autres endroits des Epîtres de ce saint Apôtre. Que veulent donc dire ces termes dont il se sert en écrivant aux Corinthiens ? Pour le bien comprendre, il faut remarquer que saint Paul avoit été instruit selon la maniere de ceux qui étoient Juifs, dans tout ce qui regardoit la connoissance de la Loi : étant encore fort jeune, il fut mis sous la conduite de Gamaliel, pour apprendre avec les jeunes Hébreux de son temps tout ce que l'on avoit coutume d'enseigner à ceux qui étoient de la Secte des Pharisiens. Ainsi le grand Apôtre lisant les Livres Saints en Hébreu, & faisant de ces divins Livres sa principale étude, parloit d'ailleurs continuellement avec les jeunes gens de son âge, & avec les Docteurs de la Loi, dans la langue usitée à Jérusalem, & qui étoit le Syro-chaldaïque ; en sorte qu'on ne doit pas être surpris que la Langue Grecque ait cessé de lui être fa-

(a) *Aug. de Consens. l.* III. *c.* 29. — (b) 2. *Cor.* XI. 6. — (c) *Chrys. serm. de Laud. Pauli.*

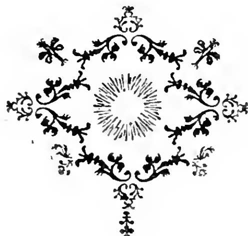
miliere : on remarque de plus que celle dont on se servoit à Tharse ; lieu de la naissance de saint Paul, n'étoit pas bien pure, & que l'on n'y parloit pas d'une maniere aussi polie ni aussi élégante qu'à Athenes. Si l'on compare donc les discours de saint Paul avec les Ecrits des Philosophes qui ne recherchoient que les beautés de l'éloquence, on trouvera que ceux-ci avoient beaucoup de fleurs & d'ornements, & que les Epîtres de saint Paul en comparaison pouvoient paroître trop simples & trop négligées, parce qu'effectivement ce grand Apôtre avoit méprisé tous ces vains secours de l'éloquence humaine. *Je n'ai point employé, en vous parlant*, dit-il, (*a*) *& en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'Esprit & de la vertu de Dieu.* N'étoit-ce pas l'Esprit de Dieu qui l'avoit porté à en agir de la sorte ? & ne doit-on pas regarder ce dessein comme un effet de l'inspiration ? bien loin de regarder cette simplicité de style comme une chose qui exclut le secours de l'assistance particuliere, de la direction spéciale, en un mot, de l'inspiration.

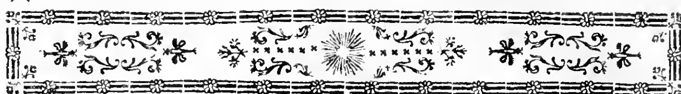
Mais enfin que veut dire l'Apôtre, lorsqu'il écrit aux Fideles de Corinthe, qu'il est peu instruit dans ce qui regarde la parole : *Imperitus sermone.* Il se sert en Grec du mot, ἰδιώτης, que l'on a traduit en Latin par *imperitus ;* & nos Traducteurs François paroissent avoir voulu enchérir sur cette expression Latine, en traduisant l'expression de saint Paul par *grossier* & *peu instruit.* Le mot Grec peut être traduit en François à la lettre par celui-ci, *idiot*, ou *qui est du peuple*, *populaire.* Si nous l'appliquons au style, cela signifiera que c'est un style simple, où il n'y a rien de recherché, où l'on a négligé les ornements & les fleurs de l'éloquence profane dont se servoient les Philosophes & les Rhéteurs d'Athenes. Est-ce là une raison pour refuser l'inspiration à ce qui est écrit en un pareil style ? n'en est-ce pas plutôt une bien forte pour assurer qu'il en est digne ? parce qu'il a plu au Saint-Esprit de se servir de ce qui paroît de plus foible, pour confondre ce qu'il y a de plus fort, & de ce qui semble de moins sage selon le monde, pour confondre ce qui paroît de plus sage. Dieu a voulu choisir ce qu'il y avoit de plus vil & de plus méprisable selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand parmi les Puissants de la terre, parmi les Philosophes & les Orateurs. Que la simplicité du style, disons encore, si l'on veut, que la dureté même des expressions ne soit donc point regardée comme un obstacle à l'inspiration : envisageons l'Ecriture, non seulement comme contenant des sentences & des maximes de vie, mais encore comme renfermant les paroles de la vie éternelle ; & disons avec saint Pierre à notre Seigneur Jesus-Christ : Seigneur, à qui irions-nous ? vous avez les paroles de la vie

(*a*) 1. *Cor.* II. 4

éternelle : (a) *Domine ad quem ibimus ? verba vitæ æternæ habes.* Vous avez les paroles de la vie, & vous les avez consignées dans le dépôt de vos divines Ecritures ; c'est par l'impression de votre esprit, que les hommes de Dieu ont parlé ; c'est par votre inspiration, qu'ils ont écrit : nous y reconnoissons votre voix : nous confessons que c'est Dieu qui nous y parle par son Fils qui est son Verbe, & par son Esprit qui est l'Esprit du Pere & du Fils. Daignez nous rendre dociles à votre divine parole afin qu'elle soit vraiment pour nous la parole de vie.

(a) *Joan.* VI. 69.





DISSERTATION
SUR
LA CANONICITÉ DES LIVRES SAINTS. (a)

I. Rien de plus important que de convenir d'une regle qui puisse fixer la croyance.

RIen n'est plus important que de convenir d'une regle qui puisse nous servir à fixer notre croyance en général sur tous les points contestés en ce qui concerne la Religion : les Hérésies n'ont continué, même après leur condamnation, que parce que ceux qui les soutenoient ne reconnoissoient aucune regle qui dût les fixer. Si les Ariens avoient reconnu l'autorité de l'Eglise assemblée dans le Concile de Nicée, leur erreur n'auroit pas fait le progrès qu'elle fit depuis cette sainte assemblée ; & l'on n'auroit pas vu l'Eglise agitée par tant de troubles & de factions. L'envie qu'avoient ces Hérétiques de faire valoir leur sentiment, les porta à convoquer beaucoup d'assemblées, à composer plusieurs différentes formules de foi, qui se détruisoient l'une l'autre, & qui ne tendoient qu'à renverser, s'il eut été possible, celle qui avoit été faite dans le Concile. Nous pouvons dire la même chose de toutes les autres Hérésies, dont les Auteurs n'ayant point voulu reconnoître de regle certaine & infaillible, se sont égarés ; & après avoir soutenu l'erreur, ont cherché à la perpétuer, en donnant pour regle ce qui étoit l'invention de leur propre génie, & multipliant les Formules qui tendoient toutes à ruiner la seule véritable.

Ce que nous disons ici en général de la nécessité d'une regle infaillible, pour se fixer à la croyance nécessaire des dogmes décidés, doit s'appliquer en particulier à ce qui doit nous fixer pour la Canonicité des Livres de l'Ecriture sainte. Il faut reconnoître une regle qui nous réunisse tous dans une même croyance : faute d'en admettre une, les uns refuseront de recevoir comme Canonique un Livre qui sera reçu comme tel par les autres. M. Mille reconnoît que l'Epître de saint Jacques a été reçue comme Canonique dans l'Orient & dans l'Occident, & jusqu'aux pays méridionaux depuis le cinquieme siecle ; & qu'ainsi elle a eu autorité dans toute l'Eglise : c'est ce que cet habile critique n'assure qu'après en avoir rapporté des preuves très-positives. Voilà un consentement

(a) Le fond de cette Dissertation est tiré de celle de M. l'Abbé de Vence, sur le même sujet.

général de toute l'Eglise dès le temps de saint Augustin : cela doit fixer tout esprit qui sait les justes bornes de la soumission Chrétienne & raisonnable. Les Calvinistes ont été touchés apparemment de ce consentement général, & n'y ont point opposé leur propre esprit ou leur goût particulier, qui sans doute, s'est trouvé conforme au jugement du Concile de Carthage, qui a mis cette Lettre au nombre des Ecritures Canoniques, aussi-bien que le saint Pape Innocent I. dans le Catalogue qu'il nous a donné des Livres saints. Nonobstant ce consentement général de toutes les Eglises dès le cinquieme siecle, Luther & les Luthériens rejettent avec opiniatreté cette Lettre de saint Jacques ; ils en jugent par leur esprit particulier & par leur goût personnel, qui ne pourra jamais servir de regle pour nous fixer, & pour nous réunir dans une même croyance. Nous pouvons dire la même chose de l'Epître aux Hébreux, qui est aussi rejettée par les Luthériens, quoique les Calvinistes la reçoivent au nombre des Livres Canoniques, conformément à l'autorité de la Tradition. Il en est de même de l'Apocalypse rejettée aussi par Luther, mais reconnue par Calvin. D'où vient cette diversité de sentiments ? sinon de ce qu'on ne veut pas reconnoître une autorité à laquelle il soit juste de nous soumettre, & qui puisse nous servir de regle pour dissiper tous nos doutes.

II. L'autorité de l'Eglise est la regle qui doit nous fixer touchant la Canonicité des Livres saints.

Cette diversité de sentiments dans un point aussi essentiel qu'est la Canonicité des Livres saints, peut servir de preuve pour faire connoître combien il est nécessaire de reconnoître pour regle l'autorité de la Tradition & de l'Eglise : c'est ce que tous les Catholiques ont bien senti ; & l'on peut dire que ç'a été pour cette raison, que les Conciles & les Papes, & même quelques-uns des anciens Docteurs de l'Eglise, nous ont donné des Catalogues des Livres saints. Dès les premiers siecles, nous avons le Catalogue de Méliton, Evêque de Sardes, (a) qu'il dressa vers l'an 170, sur ce qu'il avoit pu recueillir du témoignage de ceux qui gouvernoient les Eglises de l'Orient. Pour le quatrieme siecle, nous avons le Concile de Laodicée, (b) dans lequel les Peres assemblés dresserent un Catalogue des Livres de l'Ecriture. En 397 le Concile national de Carthage fit la même chose. En 405 le Pape S. Innocent en donna un semblable dans sa Décrétale à S. Exupere Evêque de Toulouse. Saint Gregoire de Nazianze, dans une de ses Poésies, nous a donné de même un Catalogue des Livres saints. Saint Augustin, dans ses Livres de la Doctrine Chrétienne, (c) nous en a encore donné un. Et celui du Concile de Trente est entiérement conforme à celui de Carthage, dont nous venons de parler, & à celui de saint Augustin.

Vers l'an 494, il se tint à Rome un Concile auquel se trouverent soi-

---

(a) *Euseb. Hist. Eccl. l.* IV. *c.* 26. — (b) *Conc. Laod. c.* 60. — (c) *Aug. de Doct. Christ. l.* II. *c.* 8.

xante & dix Evêques. Dans cette assemblée on dressa un Catalogue des Livres saints, & l'on fit ensuite un Décret touchant les Livres apocryphes. Ce Décret est ordinairement attribué au Pape Gelase I. De quelque Pape qu'il puisse être, il est très-ancien, & d'une grande autorité. Le Catalogue des Livres saints que nous y lisons, est semblable à celui que l'on a dressé plusieurs siecles après dans le Concile de Trente : excepté que dans le Concile de Rome, on ne marque qu'un seul Livre des Maccabées, peut-être parce qu'alors les deux n'en faisoient qu'un, à moins que nous ne disions qu'il y a faute dans le Texte, ce que nous ne voulons pas assurer sans preuve.

Cet usage dans lequel l'Eglise est depuis long-temps, de déclarer quels sont les Livres Canoniques, est peut-être la preuve la plus sensible, pour nous convaincre que c'est à son jugement que nous devons nous en rapporter, afin de nous fixer dans la croyance que nous devons avoir touchant l'authenticité des Livres Canoniques : jugement d'autant plus sûr & plus infaillible, que nous devons la regarder comme la colonne & la base de la vérité, (a) parce qu'elle est la maison de Dieu & son Eglise, que nous devons écouter avec un esprit d'obéissance & de soumission : car *celui*, dit notre Seigneur, (b) *qui n'écoute point l'Eglise, sera regardé commme un Païen & un Publicain.* C'est lui qui la gouverne toujours ; & il ne l'abandonnera jamais : c'est ce que lui assure la promesse qu'il a faite à ses Pasteurs d'être avec eux jusqu'à la fin du monde : *Assurez-vous*, dit ce divin Sauveur, (c) *que je suis moi-même toujours avec vous jusqu'à la consommation des siecles.*

Le premier Concile de Tolede tenu en 400, en a fait une regle générale par le Canon XII. entre ceux qui se trouvent après la profession de foi. Voici ce qu'il porte : » Si quelqu'un dit ou croit qu'il y » a d'autres Ecritures Canoniques différentes de celles que l'Eglise Ca- » tholique reçoit, qu'il soit anathême. « c'est donc par l'autorité de l'Eglise, que nous devons juger de la Canonicité des Livres de l'Ecriture.

III. Cette regle est connue & suivie par S. Augustin.

C'est un principe qui a toujours servi de regle à saint Augustin. Dans un Traité où il réfute un des principaux Ecrits des Manichéens, voici comme il parle en s'adressant au Manichéen : (d) » Si donc vous » trouviez quelqu'un, lui dit-il, qui ne crût point encore à l'Evangile, » que feriez-vous, lorsqu'il vous diroit, je ne crois point ? Pour moi, » reprend le saint Docteur, je ne croirois point à l'Evangile, si je n'étois » touché & déterminé par l'autorité de l'Eglise Catholique : *Ego verò* » *Evangelio non crederem, nisi me Catholicæ Ecclesiæ commoveret auctori-* » *tas.* Et ceux auxquels je me suis soumis, lorsqu'ils m'ont dit, Croyez à » l'Evangile, méritent bien aussi que je me soumette à eux, lorsqu'ils

(a) 1. *Tim.* III. 15. — (b) *Matt.* XVIII. 17. — (c) *Matt.* XXVIII. 20. — (d) *Aug. contra Epist. fundam. c.* 5. *n.* 8. *Tom. VIII. Oper. p.* 153.

» me

» me disent de ne pas croire aux Manichéens. » C'est-à-dire, que de même que les décisions de l'Eglise empêchent les vrais Fideles d'ajouter foi aux discours des Hérétiques, & obligent de les regarder comme bien condamnés; aussi ce qu'elle décide touchant l'authenticité des Livres Canoniques, comme de l'Evangile, doit nous servir de regle pour reconnoître comme Livres divins, tous ceux qu'elle nous propose comme dignes d'être reconnus pour tels.

Dans un autre endroit, (*a*) saint Augustin faisant voir la différence que l'on doit mettre entre les Ecritures Canoniques, & celles qui ne le sont pas, dit que l'on doit lire avant les autres celles qui le sont véritablement, afin d'être munis & fortifiés contre les erreurs des Ecrits apocryphes ; & que pour reconnoître quelles sont les Ecritures Canoniques, il faut suivre le plus grand nombre des Eglises Catholiques, & se soumettre à leur autorité qui est très-respectable dans ces Eglises dont les Sieges ont été fondés par les Apôtres, & à qui les Apôtres ont adressé des Lettres. Qui ne reconnoîtra en cela la prééminence de l'Eglise Romaine, qui, selon l'expression de S. Irénée, (*b*) a été fondée par les deux glorieux Apôtres S. Pierre & S. Paul, & à laquelle celui-ci a adressé cette admirable & profonde Lettre écrite aux Romains ? Mais reprenons la suite du Texte & du raisonnement de S. Augustin. » Voici » donc, continue-t-il, la regle que doit tenir un véritable Catholique: » Lorsqu'il est question des Ecritures Canoniques, il doit préférer celles » qui sont reçues par toutes les Eglises, à celles qui sont admises par les » unes, & rejettées par les autres: & entre celles qui ne sont point reçues » par toutes les Eglises, il faut préférer celles qui sont réputées Canoni- » ques par les Eglises qui sont plus considérables & en plus grand nom- » bre, à celles qui ne sont reçues que par des Eglises moins considérables » & en plus petit nombre : & si un fidele Catholique remarque que » certains Livres sont reçus par le plus grand nombre des Eglises, & que » d'autres soient reconnus pour Canoniques par des Eglises plus considé- » rables, quoiqu'en plus petit nombre, mais dont l'autorité est plus » grande ; ce qui est, selon saint Augustin, un cas fort rare & fort diffi- » cile, je crois, dit ce saint Docteur, qu'il faut donner à ces Livres » la même autorité. » Cette regle si sage de saint Augustin suppose évidemment, que c'est uniquement à l'autorité de l'Eglise, qu'il faut s'en rapporter pour juger sainement de la Canonicité des Livres de l'Ecriture.

Au reste, il faut remarquer que nous ne sommes plus dans le cas de ce partage entre les Eglises, pour ce qui regarde les Ecritures Canoniques. Le Décret du saint Concile de Trente (*c*) a réuni tous les

---

(*a*) *Aug. de Doctr. Christ. l.* II. *n.* 12. *Tom. III. p.* 23. ═ (*b*) *Iren. adv. hær. l.* III. *c.* 3. ═ (*c*) *Vide Conc. Trid. Sess.* IV. *in Decr. du Script. Can.*

Fideles dans la même croyance, pour ce qui regarde les Livres que nous devons admettre & reconnoître comme Ecriture sainte & Canonique. Si quelque chose pouvoit contribuer à la confirmation de ce Décret, ce seroit le consentement de l'Eglise Grecque, laquelle en ce point, comme en plusieurs autres qui ont occasionné la séparation de nos freres rebelles à la voix de l'Eglise, est parfaitement d'accord avec nous, & reçoit tous les Livres que nous regardons comme Canoniques.

Nous ne nous étendrons point ici pour prouver la nécessité de reconnoître l'autorité de la Tradition, & l'infaillibilité de l'Eglise dans ses décisions. Il est vrai que ce que nous venons d'établir touchant la Canonicité des Livres de l'Ecriture, & la regle selon laquelle on doit en juger, suppose ces deux vérités ; mais elles ont été établies si solidement dans des Ouvrages faits exprès, qu'il ne nous paroît pas nécessaire de rien ajouter sur cela à ce que nous avons rapporté de saint Augustin. Ceux qui voudront s'éclaircir davantage sur ces matieres importantes, pourront consulter Melchior Canus, (a) & les doctes Controverses du Cardinal Bellarmin.

IV. Variation & embarras des Luthériens & des Calvinistes, faute de reconnoître pour unique regle l'autorité de l'Eglise.

Mais pour nous restreindre à la question présente touchant la Canonicité des Livres saints, il est bon d'observer que les Luthériens ont quelquefois été obligés de reconnoître que le consentement des Pasteurs & l'autorité de l'Eglise fournissent une preuve assurée & un moyen pour déterminer les Fideles à recevoir comme inspirés certains Livres de l'Ecriture & à en rejetter d'autres ; c'étoit l'avis de Melanchton, un des plus modérés du parti. A l'égard des Calvinistes, voici ce que nous trouvons dans la Confession de foi faite au nom de ceux de France, Article IV. » Nous reconnoissons pour Livres Canoniques, & comme contenant la regle de notre foi, ceux dont nous » venons de parler ; & nous les reconnoissons pour tels, non seulement par le consentement commun de l'Eglise, mais aussi & encore beaucoup plus par le témoignage & la persuasion intérieure du » Saint-Esprit. » Ils donnent donc quelque autorité pour le discernement des Livres saints, au consentement commun de l'Eglise ; mais ils en attribuent davantage au témoignage & à la persuasion intérieure du Saint-Esprit. Si par cette persuasion intérieure ils entendoient le secours de la grace & de la lumiere du Saint-Esprit, qui est nécessaire à chaque Fidele pour faire un Acte de foi, ils ne diroient rien que ce dont nous convenons tous. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici : pour que je fasse cet Acte de foi, il faut que les vérités me soient proposées ; & c'est en ce sens que l'Apôtre dit : (b) *Comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler ? & comment en entendront-*

(a) *Melchior Canus, de Locis Theolog. l.* III. & IV. — (b) *Rom.* X. 14.

ils parler, ſi perſonne ne leur prêche ? En ce cas, j'écoute l'Egliſe & ceux qui me parlent de ſa part. Que feront donc les Luthériens & les Calviniſtes, pour connoître les articles ſur leſquels ils auront à faire un Acte de foi ? C'eſt ce qui les a jettés & les jette encore tous les jours dans l'embarras dont ils ne peuvent ſe tirer, faute d'avoir une regle certaine qu'ils puiſſent ſuivre ſans crainte de s'égarer. Il eſt vrai qu'ils prétendent en avoir trouvé quelques-unes, qu'ils veulent faire regarder comme ſûres ; mais la variation que l'on apperçoit dans leurs différents ſyſtêmes, fait aſſez connoître qu'ils n'ont rien pu trouver qui leur donnât une entiere aſſurance.

Les premiers Luthériens, ſuivant les traces des Wicléfites, ont dit que l'Ecriture n'avoit pas beſoin de l'approbation de l'Egliſe ; qu'elle ſe manifeſtoit par elle-même ; que l'on devoit juger de ſa divinité par la lumiere qu'elle répand & qu'elle porte d'abord dans les eſprits ; que quiconque étoit aidé par la lumiere de l'Eſprit ſaint & de la Foi, découvroit d'abord que l'Ecriture qu'on lui préſentoit, étoit à recevoir comme Canonique, ou que l'on devoit la rejetter, faute d'avoir le caractere qui frappe au premier coup ; de même, diſent-ils, (*a*) que nous diſtinguons la lumiere des ténebres ſans que nous ayons beſoin d'aucune autorité pour nous faire remarquer l'éclat qui porte d'abord ſon impreſſion & qui ſe fait ſentir. Ils ajoutent que nous diſtinguons aiſément les Ecritures Canoniques, de celles qui ne le ſont point, comme nous faiſons le diſcernement de ce qui eſt doux d'avec ce qui eſt amer, comme nous connoiſſons la différence qu'il y a entre le blanc & le noir. Ils comparent de plus l'évidence avec laquelle l'Ecriture ſe fait connoître d'abord, à l'évidence des premiers principes ou des premieres notions. On ne demande point de preuves ni d'autorités à un homme qui aſſure que 2 & 2 font 4 : c'eſt une notion ſi claire & ſi certaine, qu'elle peut ſe faire connoître à la premiere vue. Les principes d'où partent les Philoſophes, ſervent à prouver les autres vérités qui ne ſont pas ſi évidentes : mais on ne peut les prouver eux-mêmes, parce qu'ils ſont plus évidents, que tout ce qu'on pourroit propoſer pour les prouver. Il en eſt de même, diſent-ils, des divines Ecritures : c'eſt par elles que l'on doit juger de toutes les autres choſes en matiere de religion : & nous ne pouvons rien avoir par où nous puiſſions juger de leur vérité & de leur Canonicité que ce goût intérieur. C'eſt ainſi que raiſonnoient les premiers Luthériens : mais il faut reconnoître que ceux qui ſont venus après, ont bien changé de principe : car ils accordent beaucoup au conſentement de toute l'Egliſe, lorſqu'il s'agit de reconnoître la Canonicité des Livres ſaints, & ſans doute, qu'ils n'en ſont venus à ce ſentiment, qui approche

(*a*) *Vide Thom. Wald. l.* II. *Doctrin. c.* 19.

ſort de celui des Catholiques, que parce qu'ils ont reconnu de grands inconvénients dans celui des Wicléfites, qui avoit été embraſſé par les premiers Luthériens.

V. Inſuffiſance de la preuve tirée d'un prétendu caractere d'évidence.

En effet comment pourrions-nous prouver par le prétendu caractere d'évidence, que le Livre de Ruth, celui d'Eſther ou celui de Job, ſont des Livres vraiment Canoniques? Quelle évidence trouvera-t-on dans le Cantique des Cantiques, pour le déclarer Canonique plutôt que le Livre de Tobie, dans lequel on remarque des maximes d'une piété ſi ſolide & ſi pure?

Un Ancien Hérétique nommé Baſilides, avançoit qu'il y avoit eu d'autres Prophetes que ceux dont nous avons les Ouvrages parmi les Livres de l'Ancien Teſtament: il produiſoit pour le prouver, un certain Barcabas, un Barcob, & d'autres de même eſpece. Il y a toutes ſortes de raiſons de douter de l'exiſtence de ces prétendus Prophetes: & Euſebe eſt bien fondé à dire, (*a*) qu'ils n'avoient jamais exiſté. Cependant ſi un Ecrivain dans les principes de nos adverſaires, avoit voulu réfuter cette fiction, Baſilides lui auroit ſoutenu, qu'outre les quatre grands Prophetes, & les douze autres qu'on appelle les petits Prophetes, il y en avoit encore eu d'autres, & que l'Ecriture même en fait mention. Il ſuffira à un Catholique de dire, pour fermer la bouche à cet Hérétique, que l'Egliſe ne les reconnoiſſant point pour Auteurs de Livres ſacrés, il a droit de rejetter les Livres qui leur ſeroient attribués. Mais un Luthérien n'ayant à oppoſer que ſa lumiere & ſon évidence prétendue, Baſilides lui dira qu'il en a autant de ſon côté.

Venons encore à d'autres exemples. Il y a eu des Hérétiques anciens, qui ont rejetté les Evangiles, ſous prétexte que Jeſus-Chriſt n'avoit rien écrit lui-même, & qu'il n'avoit ordonné ni à ſes Apôtres, ni à aucun de ſes diſciples, d'écrire quelque choſe de ſa vie ou de ſes inſtructions. Saint Auguſtin parle (*b*) de ces Hérétiques. D'autres, ſelon ſaint Irénée, (*c*) & ſelon Euſebe, (*d*) ont rejetté toutes les Epîtres de ſaint Paul. D'autres encore, ſelon le témoignage du même Euſebe, (*e*) & au rapport de ſaint Auguſtin, (*f*) ont rejetté toutes les Ecritures de l'Ancien Teſtament. Comment nos adverſaires pourroient-ils combattre ces Hérétiques? De quelle maniere s'y prendront-ils pour leur prouver qu'on doit reconnoître les quatre Evangiles que nous avons, les quatorze Epîtres de ſaint Paul, & les Livres de l'Ancien Teſtament? Diront-ils qu'on ne doit pas rejetter des Ecrits qui ont été reconnus par la plûpart des anciens Peres & des Ecrivains Eccléſiaſtiques? Mais ce ſeroit recourir comme nous à l'autorité de la Tra-

---

(*a*) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* IV. *c.* 7. — (*b*) *Auguſt. Retract. l.* II. *c.* 16. — (*c*) *Iren. l.* I. *c.* 26. — (*d*) *Euſeb. Hiſt. l.* III. *c.* 27. — (*e*) *Idem, l.* V. *c.* 28. — (*f*) *Aug. contr. Fauſt. variis in locis.*

dition ; & nos Réformés ne veulent point en entendre parler. Opposeront-ils aux doutes de ces anciens Hérétiques, cette lumiere éclatante qui fait tout d'un coup reconnoître un Livre pour Canonique? Il sera bien aisé à ces Hérétiques de rendre cette preuve inutile, en disant que cette prétendue lumiere ne se fait pas sentir à eux, & qu'ils n'en sont pas frappés. C'est une raison que l'on doit beaucoup faire valoir contre les Luthériens par un troisieme exemple.

Luther & les premiers Luthériens ont rejetté l'Epître de saint Jacques. Cet Ecrit a eu pour eux si peu de cette lumiere & de cet éclat qui fait connoître un Livre Canonique, que Luther n'a eu que du mépris pour cette Lettre, disant qu'elle n'étoit qu'une Lettre de paille : *Epistolam stramineam.* Calvin a-t-il été plus clairvoyant pour appercevoir la lumiere & l'éclat de cette Lettre? Il l'a reçue certainement, & l'a regardée comme divinement inspirée. Pourquoi la lumiere qui a frappé l'esprit de Calvin, ne s'est-elle pas fait sentir à celui de Luther? Disons mieux : Pourquoi l'autorité de tant de Conciles, & de tant d'Auteurs Ecclésiastiques, qui ont regardé cette Lettre comme Canonique; pourquoi enfin l'autorité de l'Eglise n'a-t-elle pas fait impression sur l'esprit de Luther, pour lui faire regarder cette Lettre de saint Jacques comme digne d'être mise au rang des Ecritures Canoniques? Nous pouvons dire la même chose du Livre de l'Apocalypse, reconnu pour Canonique par les Calvinistes, & rejetté par Luther.

VI. Insuffisance de la preuve tirée du prétendu témoignage intérieur de l'Esprit saint.

On a tellement fait voir l'inconvénient de cette prétendue évidence qui fait discerner un Livre Canonique de celui qui ne l'est pas, que nos adversaires, ou plutôt les ennemis de l'autorité la plus légitime & la plus respectable, qui est celle de la Tradition, & de l'Eglise toujours subsistante & enseignante, se sont presque tous retranchés à dire, que pour juger de la Canonicité & du sens même des divines Ecritures, il falloit s'en rapporter au témoignage intérieur que l'Esprit Saint nous rend en nous-mêmes, & par lequel il nous porte à reconnoître un Livre pour Canonique, en nous persuadant qu'il est divinement inspiré, & qu'il faut le recevoir comme faisant partie des Ecritures saintes.

Mais que dirons-nous de cet esprit, ou de ce mouvement qu'il excite en nous? S'il est commun à tous, pourquoi fait-il des impressions si différentes, que ce qui paroît divin à l'un, semblable à un autre être très-commun, & digne d'être comparé à de la paille? Si cet instinct de l'esprit est particulier, souvenons-nous de ce que dit l'Apôtre saint Jean, lorsqu'il donne à tous les Fideles cet avis si salutaire : (*a*) *Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout Esprit ; mais éprouvez si les esprits sont de Dieu : car plusieurs faux Prophetes se sont élevés dans le monde.* Sans doute,

(*a*) I. *Joan.* IV. 1.

ces faux Prophetes se vantoient de parler au nom de Dieu, & par le mouvement du Saint-Esprit. Mais c'est pour cela même que l'Apôtre saint Jean a pris un soin particulier d'instruire les Fideles, afin de les rendre attentifs à ne pas se laisser surprendre à leur illusion, & à examiner si ceux qui parloient au nom de Dieu, étoient véritablement animés de son Esprit. Pour en juger avec assurance, saint Jean donne des regles, selon lesquelles on peut assurer que certains séducteurs ne viennent point de Dieu ; c'est lorsqu'ils annoncent une doctrine qui tend à ruiner le Mystere de l'Incarnation. Mais pour en juger par rapport à la matiere que nous traitons, pourrons-nous croire que l'on doive plutôt déférer à l'Esprit de Luther & de Calvin qui ont rejetté le Livre de Tobie, qu'à celui qui conduisoit la plupart des saints Docteurs de l'Eglise, qui ont regardé ce Livre comme Canonique ? Les Hérétiques de notre temps auront-ils cet esprit & cet instinct, pour discerner les Livres sacrés d'avec les autres, plutôt qu'une sainte Assemblée tenue à Carthage en 397 ? l'auront-ils encore préférablement au saint Pape Innocent I., à saint Augustin, au Pape saint Gelase I., ou au Concile de Rome assemblé en 494 ? peut-on seulement soutenir cette comparaison ?

Mais pour faire sentir combien le moyen proposé par nos adversaires est peu suffisant pour connoître les Ecritures saintes, & les discerner d'avec celles qui ne le sont pas, c'est-à-dire, pour les distinguer des Livres apocryphes ; supposons qu'un Luthérien veuille prouver à un Socinien la Divinité du Verbe ; il ne manquera pas d'employer contre lui quelques-uns des passages de l'Ecriture qui nous paroissent positifs pour prouver ce dogme si essentiel. Supposons encore que le Socinien objecte à son adversaire, que le passage qu'il cite n'est pas tiré d'un Livre Canonique, ou qu'il y a été ajouté, ou que celui qui cite ce Texte, n'en prend pas bien le sens. Car les Sociniens ne manquent jamais d'avoir recours à quelques-unes de ces réponses, pour tâcher d'éluder la force des arguments dont on se sert contr'eux. En vain le Luthérien dira-t-il, qu'il sent par l'instinct de l'Esprit de Dieu, que le Livre dont il se sert pour prouver l'article contesté est tout divin ; qu'il y voit une lumiere brillante qui en fait connoître la Canonicité, & qu'il en pénetre le sens par cet Esprit particulier qui lui donne le goût pour cela. Le Socinien n'aura qu'à lui dire, qu'il ne sent rien de tout cela ; qu'il n'apperçoit pas l'éclat de cette lumiere, & qu'il ne reconnoît en lui aucune trace de cet Esprit particulier qui puisse lui faire juger que les témoignages de l'Ecriture dont on se sert contre lui, soient véritablement canoniques & doivent s'entendre de la maniere dont on les interprete pour y trouver l'article qui est en contestation : qui est-ce qui pourra mettre fin à la dispute & en décider ? Pourra-t-on persuader à un homme, qu'il sent ce que véritablement il n'apperçoit point en lui-même, cet Esprit particulier, cet instinct & ce goût ?

Ajoutons encore une réflexion, pour mieux faire sentir l'embarras où se jettent nos adversaires par cet Esprit particulier, & par cette lumiere éclatante. Ils ne peuvent nier, que ce ne soit un article de foi, de croire qu'il y a des Livres Canoniques divinement inspirés, qui sont utiles, comme dit saint Paul, pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la piété. Cela supposé, je demande à un de nos freres séparés, quand il croit pouvoir faire un Acte de foi sur cette vérité. S'il me dit qu'il ne peut faire, qu'après avoir lu tous ces Livres qui passent pour Canoniques, & après avoir examiné par son instinct & son esprit particulier, s'ils ne contiennent rien qui ne soit digne de l'Esprit saint : je dirai qu'il raisonne conséquemment en suivant ses principes ; mais en même temps il sera obligé de m'avouer que peut-être de sa vie il ne sera en état de faire cet Acte de foi. Car combien de temps ne faut-il pas pour lire avec attention l'Ecriture sainte, & pour examiner si elle portoit autrefois cette lumiere, c'est-à-dire, du temps de la réforme si vantée ? Il faudra la lire entiere, pour decouvrir si le tout est bien conforme à l'instinct & au goût particulier ; & il ne suffira pas de la lire, il sera nécessaire d'en pénétrer le sens : car enfin ce n'est pas la lettre ou l'écorce de l'Ecriture, qui porte cette lumiere, ou qui fait sentir ce goût par l'instinct & l'esprit particulier ; c'est le sens, la doctrine, les maximes, & la morale de l'Ecriture, qui peuvent produire cet effet, après qu'on en a bien pénétré la pensée : & qui est-ce qui est capable de le bien faire pendant l'espace de la vie la plus longue ?

VII. Embarras où se jettent nos adversaires, par cet esprit particulier & par cette lumiere éclatante.

Ce n'est pas encore assez ; je dis qu'il sera impossible à un Luthérien & à un Calviniste, de faire un Acte de foi sur aucun Article, qu'après qu'il aura lu toute l'Ecriture avec le soin & l'attention nécessaires pour en pénétrer le sens. Car l'unique regle que l'un & l'autre admet pour les dogmes de foi, est la sainte Ecriture, en sorte qu'ils ne peuvent rien croire d'une foi divine, que ce qui est contenu dans ces Livres divins. Pour faire un Acte de foi, il faut donc qu'ils soient persuadés & pleinement convaincus, premiérement que les Ecritures qu'on leur propose sont divinement inspirées : or ils ne peuvent porter ce jugement qu'après avoir fait l'examen dont nous avons parlé. Il est nécessaire, en second lieu, qu'ils aient trouvé dans l'Ecriture tous les dogmes sur lesquels ils doivent faire des Actes de foi ; & quelle discussion cela ne demande-t-il pas ? Il faut comparer tous les différents endroits de l'Ecriture, où il est parlé d'un dogme ; examiner si ce qui paroît être avancé dans un endroit, ne semble pas être détruit dans un autre ; en un mot il faut connoître le véritable sens des saintes Ecritures : c'est ce que les plus habiles ne peuvent se flatter de pouvoir faire.

Que dirons-nous donc des simples ou des gens sans étude, lesquels, sans contredit, sont le plus grand nombre ? Il n'y a cependant pas à

leur égard une regle différente de celle des autres : point de soumission à l'autorité pour croire : ce n'est pas là une regle parmi nos freres séparés ; il faut tout voir, & tout tirer de l'Ecriture. S'ils vouloient rendre gloire à la vérité, ils seroient obligés d'avouer, que les gens sans étude qui sont parmi eux, ne croient, tant pour ce qui regarde l'inspiration des Livres saints, que pour les autres dogmes, que sur l'autorité de leurs Ministres : & nous leur proposons une autorité infiniment plus respectable, qui est celle de l'Eglise Catholique.

Mais voyons ce qu'on doit penser de ceux qui parmi nos Freres séparés, se font une occupation particuliere de l'étude de l'Ecriture sainte, & qui pourroit avoir le plus de capacité pour faire le discernement des Livres saints, si autre chose que l'autorité de l'Eglise pouvoit faire ce discernement. Si je demande à un des plus habiles Ministres pourquoi il refuse de recevoir le Livre de Tobie au nombre des Livres Canoniques, tandis qu'il ne fait aucune difficulté d'y admettre le Cantique des Cantiques, il ne manquera pas de me répondre, qu'il agit ainsi à cause de la différence qu'il y a entre ces deux ouvrages. Quelle est donc cette différence ? A en juger par certaines considérations, il sembleroit que le Livre de Tobie devroit avoir l'avantage : mais ce n'est pas cela qui lui fait impression. La différence, me dira-t-il, est en ce que le Cantique des Cantiques étoit dans le Canon des Hébreux, au lieu qu'on n'y a jamais mis le Livre de Tobie. N'est-ce pas accorder plus de privilege & d'autorité à la Synagogue qu'à l'Eglise ? Si les Hébreux ont eu un Catalogue des Livres saints, pourquoi les Chrétiens n'en auroient-ils pas un ? & pourquoi ne le respecteroient-ils pas en s'y soumettant, lorsqu'il leur est proposé par ceux qui gouvernent l'Eglise au nom & par l'autorité de Jesus-Christ ? Il y avoit parmi les Juifs une Tradition qui leur apprenoit que les cinq Livres qui composent le Pentateuque étoient l'ouvrage de Moyse ; cette Tradition étoit si constamment reçue, que les Samaritains, quoique prévenus d'une haine mortelle contre les Juifs, la retenoient, & respectoient les cinq Livres du Pentateuque comme sacrés & Canoniques. C'étoit aussi par la voie d'une Tradition aussi respectable, qu'on recevoit les vingt-deux Livres que nous appellons *Protocanoniques*. Et si l'on parle à nos Freres séparés, d'une Tradition au moins aussi digne de respect & de vénération parmi les Chrétiens touchant les autres Livres qui ont été appellés *Deutérocanoniques ;* ils rejettent tout ce qu'on leur propose là dessus, quoique les Apôtres saint Paul (*a*) & saint Jean (*b*) aient recommandé en général aux Fideles de leur temps de se tenir attachés aux Traditions qu'ils avoient apprises par leurs Lettres ou de vive voix. D'où vient ce peu d'estime qu'ils ont pour une voie si propre à nous communiquer la vraie doctrine de l'ancienne Eglise ?

(*a*) 2. *Thess.* 11. 14. = (*b*) 2. *Joan.* ℣. 12. & 3. *Joan.* ℣. 13. & 14.

VIII. Célebres Théologiens Anglicans qui reconnoissent l'autorité de la Tradition.

Je crois qu'on doit rendre justice aux plus modérés de nos Freres séparés, du moins aux plus habiles Théologiens de la Réligion Anglicane. Depuis que nous avons vu un Traité composé par le savant Bullus, intitulé : *La Défense de la Foi de Nicée*, nous avons conçu l'espérance de voir l'autorité de la Tradition rétablie, ou du moins en quelque sorte remise en honneur parmi les plus éclairés de nos Freres séparés. Le docte Théologien dont nous parlons, se sert avec beaucoup d'habileté de tous les témoignages des Peres qui ont vécu avant le Concile de Nicée, pour faire voir que cette sainte Assemblée n'a fait que suivre les anciennes traces des Docteurs de l'Eglise, pour décider de la consubstantialité du Verbe divin : il appuye sur ces témoignages, & fait remarquer par-tout l'estime qu'il a pour une Tradition si bien liée & suivie sans interruption.

Disons la même chose d'un autre savant Critique de la même Communion, auquel nous sommes redevables d'une très-belle Edition du Nouveau Testament Grec, avec les différentes Leçons de plusieurs Manuscrits, qu'il a recherchés avec beaucoup de soin, & confrontés avec une très-grande exactitude. C'est le célebre M. Mille, Chanoine de Cantorbery, qui a entrepris & exécuté cet ouvrage avec l'applaudissement de tous les Savants. Il a mis à la tête de son Edition, des Prolégomenes pleins d'érudition, dans lesquels on trouve plusieurs recherches très-curieuses sur les différentes Editions du Nouveau Testament Grec & les Leçons variantes. On y trouve aussi des Dissertations sur la Canonicité des Livres du Nouveau Testament ; il y en a même une très-savante sur le ℣. 7. du Chap. V. de la I. Epître de saint Jean, dont il montre l'autenticité, non seulement par l'autorité des anciens Manuscrits Grecs & Latins, mais encore par le témoignage des Peres. Il met en tête Tertullien, ensuite saint Cyprien, qui est beaucoup plus clair : il n'oublie pas d'opposer l'autorité de saint Fulgence à celle de Facunde d'Hermiane : il fait beaucoup valoir, & avec raison, la Confession de Foi présentée en 484 au Roi Hunéric par Eugene, Evêque de Carthage, au nom de tous les Evêques d'Afrique, dans laquelle le verset contesté est rapporté tout au long. Enfin cet habile Critique conclut, en vertu de cette Tradition, que ce verset est véritablement de saint Jean, & qu'il doit être reconnu comme faisant partie de sa Lettre, & par conséquent de l'Ecriture sainte.

En traitant des ouvrages Canoniques du Nouveau Testament, M. Mille reconnoît pour tels tous ceux que nous admettons dans ce nombre, & même certaines parties, sur lesquelles il y a eu autrefois quelques difficultés, comme sont la sueur de sang rapportée par saint Luc, l'histoire de la femme adultere que nous lisons dans l'Evangile de saint Jean. Mais enfin comment prouve-t-il la Canonicité de l'Epître de saint Jacques, de la seconde de saint Pierre, de la seconde & troisieme de saint Jean, de l'Apocalypse & de l'Epitre aux Hébreux? sur

quel principe rejette-t-il la prétendue Lettre de ſaint Paul à ceux de Laodicée? Je n'ai remarqué nulle part, qu'il ait eu recours à l'eſprit particulier, à ce goût & à cet inſtinct capable de faire diſcerner les Livres Canoniques d'avec les apocryphes: il n'a point fait uſage de cette lumiere dont l'éclat frappe, dit-on, ceux qui liſent les Livres ſaints. Il s'attache uniquement à rapporter le ſentiment des Peres, qu'il tranſcrit même tout au long dans leur Langue à la tête de chaque Livre ou Epître, après les avoir cités très-exactement dans les Prolégomenes. Voilà une méthode digne d'un Théologien, auquel il convient de s'attacher à la Tradition en tout ce qui regarde les dogmes de la foi & la doctrine de l'Egliſe, ſelon la belle maxime de Vincent de Lerins. » Pour éviter tous les détours de l'erreur, il eſt très-néceſſaire, dit ce » célebre Ecrivain, (*a*) que l'on ait pour regle dans l'interprétation » des Ecrits Prophétiques & Apoſtoliques, le ſentiment de l'Egliſe » Catholique. Et nous devons avoir ſoin, nous tous qui vivons dans le » ſein de cette Egliſe, de nous attacher à ce qui a été cru en tous » lieux, en tout temps & par tous les Fideles: car c'eſt en cela que » conſiſte vraiment & proprement la Catholicité, comme le fait entendre la force & l'énergie de ce mot même, qui ſignifie ce qui renferme » tout univerſellement. Or nous demeurerons ainſi dans la foi Catholique, ſi nous ſuivons l'univerſalité, l'antiquité & l'unanimité. Nous » ſuivrons l'univerſalité, ſi nous reconnoiſſons uniquement pour la vraie » foi, celle que toute l'Egliſe confeſſe par toute la terre. Nous ſuivrons » l'antiquité, ſi nous ne nous écartons en rien des ſentiments que les » ſaints Peres qui nous ont précédés, ont manifeſtement ſoutenus. Nous » ſuivrons l'unanimité, ſi nous nous attachons à ce qui a été enſeigné » & défini dans l'antiquité même par le commun accord de ceux qui ont » été revêtus du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & que nous devons regarder comme nos maîtres. «

Il paroît que les deux célebres Ecrivains Anglois, dont nous venons de parler, ont ſuivi cette ſage méthode; le premier, en traitant de la divinité du Verbe; & l'autre, en parlant de l'authenticité & de la Canonicité des Livres du Nouveau Teſtament. Si lorſqu'il s'agit des autres

---

(*a*) *Vincent. Lirin. in Comm. c. 2. Multùm neceſſe eſt, propter tantos tam varii erroris anfractus, ut Propheticæ & Apoſtolicæ interpretationis linea, ſecundùm Eccleſiaſtici & Catholici ſenſûs normam dirigatur. In ipſa item Catholica Eccleſia magnoperè curandum eſt, ut id teneamus, quod ubique, quod ſemper & quod ab omnibus creditum eſt. Hoc eſt enim vere propriéque Catholicum: quod ipſa vis nominis ratióque declarat, quæ omnia vere univerſaliter comprehendit. Sed hoc ita demùm fit, ſi ſequamur univerſitatem, antiquitatem, conſenſionem: Sequemur autem univerſitatem hoc modo, ſi hanc unam fidem veram eſſe fateamur, quam tota per orbem terrarum confitetur Eccleſia: antiquitatem verò ita, ſi ab his nullatenùs ſenſibus recedamus, quos ſanctos Majores ac Patres noſtros celebraſſe manifeſtum eſt: conſenſionem quoque itidem ſi in ipſa vetuſtate omnium Sacerdotum pariter & Magiſtrorum definitiones ſententiáſque ſectemur.*

matieres conteſtées, ils ſuivoient la même regle, il y auroit eſpérance de voir bientôt la fin du Schiſme, & la réunion de nos Freres ſéparés avec l'Egliſe Romaine qui a toujours été ſi reſpectée par les anciens Peres & les ſaints Docteurs de l'Egliſe. Il ne reſte plus qu'à expliquer quelques paſſages de l'Ecriture ſur leſquels nos adverſaires ſe fondent pour appuyer leur ſentiment.

IX. Explication de quelques paroles de J.C. dont Luther abuſe.

Luther nous oppoſe d'abord cette parole de notre Seigneur : (*a*) *Les brebis ſuivent leur Paſteur, parce qu'elles connoiſſent ſa voix : & elles ne ſuivent point l'étranger, parce qu'elles ne connoiſſent point la voix des étrangers.... Mes brebis entendent ma voix, & elles me ſuivent.* D'où il conclut que les véritables Fideles déſignés par les brebis, ont un diſcernement ſuffiſant pour connoître quelles ſont les vraies Ecritures. Il ajoute que pour le faire, il n'eſt pas néceſſaire de recourir à l'autorité de l'Egliſe, mais qu'il ſuffit d'obſerver ce que Jeſus-Chriſt demande de nous, puiſque ce divin Sauveur dit : (*b*) *Celui qui voudra faire la volonté de celui qui m'a envoyé, pourra connoître ſi ma doctrine eſt de Dieu.*

Il eſt bon d'obſerver d'abord que la maxime établie par notre Seigneur, ne regarde point en particulier le diſcernement dont on a beſoin pour connoître quelles ſont les Ecritures divinement inſpirées : Ainſi s'il s'agit ici du moyen de connoître en général de la doctrine de notre Seigneur, il faudra étendre cette regle à tous les dogmes de la Religion, & dire que les Fideles n'ont qu'à écouter la voix de Jeſus-Chriſt qui leur parle intérieurement, qu'ils n'ont qu'à faire ſa volonté, & que par là ils ſeront en état de juger quels ſont les dogmes qu'il faut croire, & quelles ſont les erreurs qu'il faut rejetter : ainſi il ſera inutile de les inſtruire, parce qu'ils ſeront ſuffiſamment éclairés par leur lumiere particuliere : s'ils s'égarent, ce ſera inutilement qu'on voudra les ramener, parce qu'ils n'auront qu'à répondre, qu'ils ont écouté la voix de Jeſus-Chriſt, qu'ils ont pratiqué ſa volonté, & qu'ainſi ils peuvent connoître ce qu'il faut croire, auſſi-bien que ceux qui veulent les retirer de leurs erreurs. Quelle confuſion dans la croyance, combien de variétés dans les ſentiments, ſi l'on admettoit une regle ſi défectueuſe dans ſa généralité ?

Venons préſentement à l'examen particulier de ces paſſages ; & demandons aux Luthériens ce qu'ils appellent *écouter la voix de Jeſus-Chriſt*. Pouvons-nous le faire, ſans conſulter les Ecritures, dans leſquelles ce divin Sauveur fait entendre ſa voix, & fait connoître ſes volontés ? Avant de les avoir lues, on ne peut encore connoître ſa voix : & comment, dans ce premier inſtant, connoîtront-ils que le Livre où ils tâchent de connoître la voix de Jeſus-Chriſt, eſt un écrit divinement inſpiré ? Ils ne connoiſſent point encore cette voix ; ils la cherchent :

(*a*) *Joan.* x. 4. 5. 27. — (*b*) *Joan.* VII. 17.

ils n'ont point encore pratiqué ce qu'elle demande d'eux ; ils travaillent à le connoître : ils n'ont donc pas le moyen de connoître en ce moment si le Livre qu'ils consultent, est une partie de l'Ecriture sainte. Quel est donc le sens des passages que l'on nous objecte ? Notre Seigneur suppose que sa voix est déjà entendue ; il faut pour cela que quelqu'un nous en instruise : Jesus-Christ parloit à ceux qui avoient le bonheur de l'entendre ; & il confirmoit sa Doctrine toute céleste par les miracles qu'il opéroit ; *Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites*, disoit ce divin Sauveur, (*a*) *ils n'auroient point de péché.* Ceux qui étoient du nombre de ses ouailles écoutoient sa voix, & pouvoient aisément la distinguer de celle des étrangers qui portoient le caractere de séducteurs. Présentement il nous fait entendre sa voix par le ministere des Pasteurs : *Celui qui vous écoute, m'écoute*, disoit Jesus-Christ aux soixante & douze disciples ; (*b*) *& celui qui vous méprise, me méprise.* Voilà comme nous écoutons la voix du divin Sauveur ; c'est en écoutant la voix & les décisions de l'Eglise : & lorsque nous lui sommes soumis en tout ce qu'elle a décidé, nous faisons la volonté de Jesus-Christ : nous sommes dans le bercail au nombre des ouailles qui écoutent la voix du Fils de Dieu ; les Pasteurs nous la font entendre ; c'est le canal par lequel les Livres sacrés, & les dogmes de la Religion nous sont communiqués.

Cela étant une fois supposé, & notre croyance bien fondée sur la révélation divine qui nous est notifiée par l'Eglise, rien n'empêche que l'on ne dise, que pour les choses particulieres qu'il faut faire & qui regardent le salut, ceux qui sont du nombre des ouailles, & qui ont l'esprit d'obéissance, connoissent ce qu'il faut pratiquer pour obtenir le Royaume des cieux. Car de même que le goût bien affecté fait distinguer la différence des saveurs que l'on trouve dans le manger, ainsi une homme fidele ayant le cœur bien disposé, & l'intention d'obtenir de Dieu les connoissances qui lui sont nécessaires pour le salut, sera capable de discerner la doctrine saine & assurée qui conduit à la vie, de l'erreur qui pourroit le séduire : c'est la comparaison de Melchior Canus. Mais il est toujours vrai que pour ce qui regarde les questions particulieres de dogme, ce n'est point aux particuliers, qu'il appartient d'en juger. La regle de la foi doit être la doctrine de l'Eglise, & non pas le propre esprit des particuliers. Ainsi lorsque quelques-uns voulurent persuader aux Fideles d'Antioche, que l'on ne pouvoit obtenir le salut sans la circoncision, on ne s'adressa à aucun fidele en particulier pour avoir le dénouement de cette difficulté, sous prétexte qu'il eût par un instinct ou un goût communiqué par le Saint-Esprit, les lumieres nécessaires pour résoudre cette question :

(*a*) *Joan.* XV. 24. — (*b*) *Luc.* X. 16.

mais on convint (*a*) qu'il falloit envoyer à Jérusalem, pour consulter les Apôtres & les Anciens, c'est-à-dire, les Prêtres, & leur proposer cette difficulté. Ils s'assemblerent donc pour examiner & résoudre cette affaire; & après en avoir beaucoup conféré ensemble, il fut résolu par les Apôtres & les Prêtres avec toute l'Eglise, d'écrire aux Fideles d'Antioche en ces termes: *Les Apôtres, les Prêtres, & les Freres, à nos freres d'entre les Gentils qui sont à Antioche..... salut..... Il a semblé bon au Saint-Esprit & à nous*, &c. Comme pour marquer que la décision venoit à la vérité principalement du Saint-Esprit, mais qu'elle devoit être notifiée aux Fideles par le canal des premiers Pasteurs, & non point par le moyen de cet esprit particulier.

X. Quelle est l'onction intérieure dont parle S. Jean, & l'enseignement produit par cette onction.

Mais pourquoi vouloir nous assujettir à des hommes pour notre croyance, disent les prétendus Réformateurs? L'Apôtre saint Jean n'a-t-il pas dit aux Fideles, auxquels il a écrit sa premiere Lettre, (*b*) que l'onction qu'ils avoient reçue du Fils de Dieu, demeuroit en eux, & qu'ils n'avoient pas besoin qu'aucun les enseignât parce que cette même onction leur enseignoit toutes choses, étant elle-même la vérité, & exempte de tout mensonge; & qu'ainsi ils n'avoient qu'à demeurer dans ce qu'elle leur enseignoit? Cette onction intérieure qui est dans chaque Fidele, paroit être la même chose que le témoignage du Saint-Esprit que nous recevons en nous-mêmes, & qui nous donne une entiere persuasion & conviction de la vérité des Ecritures, & des dogmes de la Religion, sans qu'il soit nécessaire de recourir au témoignage des hommes, de quelque caractere qu'ils puissent être, & à quelque dignité qu'ils soient élevés.

A cela nous répondons que l'onction dont parle saint Jean, suppose qu'un Fidele qui a le bonheur d'avoir reçu la grace de cette onction, est déjà instruit de tous les mysteres dont la connoissance lui est nécessaire pour le salut: il ne s'agit donc point des motifs par lesquels il est déterminé à croire que les Livres de l'Ecriture ont été divinement inspirés. En effet on voit que saint Jean s'adressoit à ceux qui étoient pleinement instruits: *Je ne vous ai point écrit*, dit cet Apôtre, (*c*) *comme à des personnes qui ne connussent pas la vérité, mais comme à ceux qui la connoissent.* Or ceux qui ont déjà reçu la doctrine de l'Eglise, & qui en sont assez instruits pour en instruire les autres, ce sont là ceux que l'on peut regarder comme doués de l'Esprit de sagesse & d'intelligence, qu'ils ont puisé dans l'Ecriture & la Tradition; & l'onction intérieure leur suffit pour rejetter tout ce qui est contraire à la Foi & à la saine doctrine de l'Eglise: elle suffit même à ceux qui écoutent toujours avec soumission la voix de cette mere commune des Fideles, pour connoître les choses qui leur sont nécessaires pour le salut dans

(*a*) *Act.* XV. 2. & *seqq.* = (*b*) I. *Joan.* II. 27. = (*c*) *Ibid.* ℣. 21.

leur état. Cette onction qu'ils ont reçue avec le don de la grace, les éclaire dans les choses qu'ils doivent croire & pratiquer. C'étoit cette onction intérieure, qui avoit donné au grand saint Antoine l'intelligence des Mysteres & des dogmes qui lui étoient proposés par l'Eglise comme des Articles de Foi. C'est en ce sens, que (*a*) *l'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé de personne;* parce qu'ayant cette onction de l'esprit par la grace, il a en même temps le discernement nécessaire pour connoître les choses utiles au salut, & pour rejetter tout ce qui y seroit opposé. La charité lumineuse qui est inséparable de cette onction de l'Esprit, détourne le cœur de toutes les pensées des choses perissables, en le fixant & l'attachant, pour ainsi dire, à la considération des choses du ciel; de sorte que l'ame de l'homme spirituel toujours disposée à recevoir la lumiere du ciel par l'attention qu'elle a continuellement à consulter la loi divine & la souveraine sagesse, est plus en état de juger des choses qui peuvent contribuer à son salut & à sa perfection que ceux qui se fiant sur leurs connoissances acquises & sur l'étude des sciences subtiles, ne sont après cela que du nombre de ceux que l'Apôtre appelle (*b*) *des hommes animaux & charnels, qui ne sont pas capables des choses qu'enseigne l'Esprit de Dieu.* Nous voyons dans sainte Thérese un exemple des effets que cette onction de l'Esprit peut produire dans un cœur, & de combien de lumiere elle éclaire l'ame d'une personne qui a reçu la charité, & les dons de la grace sanctifiante qui l'accompagnent inséparablement; & c'est dans ce sens, que saint Augustin avoit coutume de dire, que l'on ne pénetre la vérité, que par la charité: *Non intratur in veritatem, nisi per charitatem.*

Mais peut-on conclure delà, que cette onction de l'Esprit est, généralement parlant, un moyen pour connoître quelle est la doctrine de l'Eglise, & que l'on n'a pas besoin d'aucun autre qui nous instruise? C'est comme si l'on disoit, reprend saint Augustin, (*c*) qu'il faut attendre la descente du Saint-Esprit, pour recevoir la connoissance de toutes les vérités qu'il enseigna aux Apôtres, en descendant sur eux le jour de la Pentecôte: c'est encore comme si l'on se flattoit que l'on sera enlevé jusqu'au troisieme ciel, comme saint Paul, pour y recevoir la révélation des Mysteres dont il n'est pas permis à un homme de parler. Si l'on doit compter sur cette onction pour être instruit de toutes les vérités de la Religion, sans qu'on ait besoin d'aucun autre qui nous instruise, pourquoi donc l'Apôtre nous dit-il, (*d*) que Jesus-Christ après être monté au ciel, a distribué aux hommes différents dons, & qu'il a établi dans son Eglise pour la perfection des Saints une va-

---

(*a*) I. *Cor.* II. 15. = (*b*) *Ibid* ℣. 14. = (*c*) *Aug. Prol. lib. de Doctr. Christ. n.* 5. = (*d*) *Ephes.* IV. 8. *& seqq.*

riété de ministeres ; que les uns sont Apôtres, d'autres ont le don de prophétie pour l'interprétation des Ecritures, d'autres sont appellés Evangélistes, parce qu'ils sont chargés de prêcher l'Evangile ; & outre ceux-là, il y a encore des Pasteurs & des Docteurs ; & à quoi seront-ils destinés, sinon à conduire, gouverner & instruire les Fideles ? Mais d'ailleurs si cette onction enseigne aux Fideles tout ce qu'ils doivent croire, sans qu'ils aient besoin de Pasteurs & de Docteurs qui les conduisent & les instruisent, pourquoi les parents ont-ils tant de soin de faire instruire leurs enfants ? C'est la sage remarque de Melchior Canus : (*a*) pourquoi les peuples fideles s'empressent-ils d'aller dans les saintes Assemblées, selon la coutume des premiers Chrétiens, pour y apprendre les vérités du salut, & pour y entendre l'explication de l'Evangile ? Il n'est donc plus nécessaire de lire les Livres saints, ni d'écouter les Pasteurs pour en recevoir d'eux l'explication, si, comme le prétendent nos adversaires, nous la recevons par l'onction de l'Esprit que nous avons au dedans de nous-mêmes. » Evitons, » dit saint Augustin, (*b*) ces tentations très-superbes ; & considérons » bien que l'Apôtre saint Paul même, quoiqu'instruit par la voix & » l'Esprit de Dieu même, fut renvoyé à un homme, (*c*) pour apprendre de lui ce qu'il falloit qu'il fît, en recevant les Sacrements & devenant membre de l'Eglise : considérons encore, que Corneille le » Centenier, dont les prieres avoient été exaucées & les aumônes » reçues & agréées devant le trône de Dieu, selon que l'Ange l'en » assura, fut renvoyé cependant à saint Pierre, (*d*) pour être instruit » & pour apprendre de lui ce qu'il falloit croire, ce qu'il falloit espérer, ce qu'il falloit aimer. « Saint Augustin prouve encore la même chose par l'exemple de l'Eunuque de la reine d'Ethiopie, auquel Dieu n'envoya point un Ange pour l'instruire, mais le saint Diacre Philippe, (*e*) qui lui expliqua l'Ecriture de la prophétie d'Isaïe qu'il lisoit & qu'il ne comprenoit point : à quoi ce saint Docteur ajoute cette réflexion, (*f*) qu'un homme qui croit avoir reçu de Dieu l'intelligence de l'Ecriture sainte, lorsqu'il est consulté par quelqu'un pour en savoir le sens, ne s'avisera jamais de le renvoyer à Dieu, en lui disant que c'est de l'Esprit Saint qu'il doit recevoir cette intelligence, sans consulter les hommes qui peuvent être capables de lui en développer le sens, & qui sont établis dans l'Eglise pour cela ; & c'est la fonction des Pasteurs & des Docteurs.

Il est vrai que saint Augustin, dans un autre endroit, reconnoît que c'est Dieu seul, à proprement parler, qui nous instruit en nous éclai-

---

(*a*) *Melchior Can. de Locis Theol. l.* 11. *c.* 8. ═ (*b*) *Aug. Præf. in Libr. de Doct. Christ. n.* 6. ═ (*c*) *Act.* IX. 7. ═ (*d*) *Act.* X. 5. 6. ═ (*e*) *Act.* VIII. 29. *& seqq.* ═ (*f*) *Aug. loco citato, n.* 8.

rant intérieurement : mais cela n'exclut point le ministere des Docteurs & des Prédicateurs, qui est toujours nécessaire, comme le suppose ce saint Docteur, dont voici le Texte : » Le son de nos paroles, dit-il, » (a) frappe vos oreilles ; mais le véritable maître est au dedans. Pour » ce qui me regarde, je vous ai parlé à tous ; mais ceux auxquels cette » onction ne parle point intérieurement, se retirent & sortent de l'E- » glise toujours aussi ignorants. Les instructions que l'on donne, & qui » frappent les oreilles du corps, peuvent être regardées comme des » secours & des avertissements ; mais celui qui enseigne & instruit » les cœurs, est dans le ciel, où il a son trône, & la chaire d'où il » enseigne. Ne croyez pas qu'un homme enseigne véritablement un au- » tre homme : nous pouvons vous avertir par le bruit & le son de no- » tre voix ; mais si vous n'êtes point enseignés par celui qui seul peut » vous instruire intérieurement, tout le bruit que nous faisons par nos » paroles devient inutile, & il est sans fruit : « *Si non est intùs qui doceat, inanis est strepitus noster.* Voilà l'idée la plus juste qu'on puisse donner de cette onction intérieure. Après qu'un Docteur ou un Prédicateur a parlé, il faut pour que l'instruction qui a frappé les oreilles, soit utile, que le maître intérieur parle ; c'est véritablement lui qui enseigne : *Interior ergo Magister est, qui docet ; Christus docet ; inspiratio ipsius docet ; ubi illius inspiratio & vocatio illius non est, forinsecùs inaniter perstrepunt verba.* Et c'est dans ce sens, selon saint Augustin, que notre Seigneur dit à ses Apôtres dans l'Evangile : (b) *Ne desirez point d'être appellés Docteurs & Maîtres, parce que vous n'avez qu'un Docteur & un Maître, qui est le Christ.* Après avoir éclairci par la doctrine & les paroles mêmes de saint Augustin, ce que nous devons entendre par cette onction dont parle saint Jean, qu'il nous soit permis de faire une question à nos adversaires.

XI. Nos adversaires tombent dans le cercle vicieux qu'ils nous reprochent.

Si nous leur demandons à présent, pourquoi ils disent que nous n'avons pas besoin de l'autorité de l'Eglise, pour connoître quels sont les véritables Livres de l'Ecriture sainte ; ils nous diront que c'est parce que l'Apôtre saint Jean leur dit que l'onction qu'ils ont reçue, leur enseigne toutes choses, & qu'il n'est pas besoin qu'aucun les enseigne. Si nous leur demandons encore pourquoi ils sont persuadés que ces paroles de saint Jean sont véritablement partie de l'Ecriture sainte, que peuvent-ils répondre ? ils diront peut-être que c'est parce qu'elles sont tirées d'un Livre Canonique ? Mais comment ont-ils jugé que cette premiere Epître de saint Jean est un Livre Canonique, avant d'y avoir trouvé que cette onction étoit suffisante pour nous donner le discernement des Livres saints d'avec ceux qui sont apocryphes ? Quelle

(a) *Aug. Tract.* IV. *in Epist. S. Joan. Tom. III. Op. Part. II. p.* 849. — (b) *Matth.* XXIII. 8. 10

regle

regle avoient-ils pour s'en aſſurer ? Ils ſeront donc obligés de dire qu'ils croient que l'Ecriture ſainte eſt véritablement Canonique, parce que l'onction dont parle ſaint Jean, les inſtruit ſuffiſamment là deſſus ; & qu'ils ſont convaincus que cette onction intérieure eſt le véritable moyen de parvenir à cette connoiſſance, parce que l'Ecriture ſainte nous la propoſe comme la regle que nous devons ſuivre. Ainſi l'Ecriture fournira la preuve de la ſuffiſance de cette onction ; & celle-ci ſera notre regle pour nous aſſurer que les Livres de l'Ecriture ſont véritablement Canoniques. N'eſt-ce pas là le *cercle vicieux* que nos adverſaires nous reprochent ; lorſqu'ils nous objectent que nous établiſſons l'autorité & l'infaillibilité de l'Egliſe par le témoignage de l'Ecriture, & que d'un autre côté nous fondons toute notre croyance touchant la Canonicité des Livres ſaints ſur l'autorité de l'Egliſe, en ſorte que le motif qui nous fait croire qu'un tel Livre eſt plutôt Canonique qu'un autre, c'eſt que l'un nous eſt propoſé, comme Ecriture divine par l'Egliſe, & que l'autre n'eſt point revêtu de la même autorité. Voilà la difficulté qu'on nous propoſe ; & on nous dit que c'eſt un cercle vicieux qui revient au défaut que les Logiciens appellent *petition de principe*. Avant d'éclaircir cette difficulté, nous pourrions dire à nos adverſaires, qu'après qu'ils auront eux-mêmes fait voir, qu'il n'y a point de cercle vicieux dans leur ſyſtême, nous tâcherons de faire voir que dans notre méthode il n'y en a point. Si ceux qui ſoutiennent que l'eſprit particulier & la perſuaſion intérieure eſt l'unique moyen pour bien diſcerner les Livres Saints d'avec ceux qui ne le ſont pas, répondent bien à la difficulté qu'on leur propoſe touchant le cercle vicieux, nous pourrons peut-être employer leurs réponſes pour réſoudre l'objection qu'on nous propoſe.

Mais comme leurs principes & les nôtres ſont différents, nous n'avons rien à eſpérer de leur part : ainſi ſans attendre ce qu'ils peuvent dire là deſſus, nous répondons que l'Egliſe plus ancienne que les Ecritures dont elle eſt dépoſitaire, ne tire pas des ſeules Ecritures ſon autorité ; qu'indépendamment de l'infaillibilité que les divines Ecritures lui attribuent, elle a au moins toute l'autorité que peut avoir une ſociété humaine ; qu'elle a même encore toute l'autorité que lui donne la ſainteté de l'Etre ſuprême qui lui a fait entendre ſa voix avant même que les Ecritures exiſtaſſent, & qui a fait éclater ſur elle & pour elle ſa puiſſance avant de lui confier ſes oracles. Ainſi nous croyons à l'Egliſe comme à une ſociété qui a mérité notre créance avant même qu'il y eût aucun des Livres divins dont elle eſt dépoſitaire ; & c'eſt d'elle que nous recevons les Ecritures auxquelles nous croyons. Il n'y a point là de cercle vicieux.

Mais pour achever de réſoudre cette difficulté priſe de ce que l'on a coutume d'appeller *le cercle vicieux*, il faut nous étendre un peu plus, & faire le détail des motifs qui nous déterminent à croire. Ce que nous

XII. Analyse de quelques Chapitres du Livre de M. Holden, intitulé *Analyse de la Foi.*

allons dire là dessus, est pris d'un Traité intitulé, *Analyses Fidei Christianæ*, composé par Henri Holden, Anglois, célebre Docteur de la Faculté de Théologie de Paris : ce livre fut imprimé pour la premiere fois en 1655 avec l'approbation des Docteurs, & réimprimé en 1685 avec une nouvelle approbation de M. Cocquelin, Chancelier de l'Eglise de Paris. Nous allons donner ici l'analyse de quelques Chapitres du premier livre de cet Ouvrage de M. Holden, parce que son Livre est devenu assez rare, & qu'il a traité solidement la matiere dont il s'agit.

Voici ce qu'il se propose d'examiner dans le Chapitre VI. du premier Livre : (*a*) Doit-on résoudre la foi divine & Catholique, en remontant au raisonnement que peut faire chaque particulier ? Pour répondre à cette question, il suppose comme une chose qu'il a prouvée auparavant, que l'Ecriture seule n'est pas un moyen suffisant à l'égard de tous les particuliers, pour connoître les choses qui ont été révélées. Il prouve ensuite que le moyen par lequel on peut parvenir à la connoissance certaine des choses révélées, doit être proportionné à la portée de ceux qui doivent croire, & qu'il doit être commun, afin de servir de regle à tous ceux qui sont appellés à la Foi ; & il dit que la Providence divine y a pourvu, en ce que les hommes peuvent avoir une certitude des choses révélées, parce qu'elles leur sont proposées par ceux qui doivent les conduire & les gouverner, & qui veillent sans cesse sur eux, comme devant rendre compte de leurs ames. Ce sont, dit-il, les Pasteurs & les Conducteurs de la Société des Fideles & de l'Assemblée Chrétienne, qui par leur devoir & leur état sont obligés d'avoir une connoissance exacte des choses révélées, & des moyens par lesquels on peut être assuré de parvenir à leur connoissance. Il observe de plus, que tous les raisonnements que peut faire un particulier, & qu'il peut tirer de l'Ecriture même, ne peuvent être un moyen pour découvrir la vérité des choses révélées ; & il ajoute que s'il étoit permis à chaque particulier de donner ses pensées pour des regles, & pour un moyen de connoître ce qui a été révélé, & le distinguer de ce qui ne l'est point, sans avoir recours à un Juge qui doive nous conduire dans cet examen, il n'y auroit plus de regle commune & uniforme pour réunir tous les Fideles dans l'unité d'une même croyance.

Dans le Chapitre VII. il se propose (*b*) d'examiner si la Foi divine se doit résoudre en remontant à un instinct du Saint-Esprit, communiqué à chaque particulier, pour juger de la Canonicité des Livres sacrés & des autres points de la révélation. Notre Docteur avoue qu'il n'auroit jamais pu croire, qu'un grand nombre de ceux qui veulent être appellés Chrétiens fussent venus à un tel degré de folie & d'ex-

(*a*) *Holden. Analysis Fidei, l.* 1. *c.* 6. *Lect. unicâ.* — (*b*) *Ibid c.* 7. *Lect. unicâ, p.* 107.

travagance, si ses yeux & ses oreilles ne lui eussent rendu un témoignage assuré, qu'effectivement il y avoit des gens qui s'étoient appuyés sur cet instinct ou inspiration particuliere, dont il fait voir le ridicule & le fanatisme. Il remarque fort à propos, que ce systême n'est pourtant point de l'invention de nos adversaires, puisqu'il y en a eu dès le commencement de l'Eglise, qui ont été condamnés pour avoir eu les mêmes idées. Saint Irénée rejette avec indignation la prétention d'un nommé Marc, qui prétendoit avoir reçu sa doctrine, ou, pour mieux dire, ses erreurs, par une révélation qu'il préféroit aux Ecrits & aux Traditions des Apôtres. Tertullien dit la même chose d'Appelles ; & presque tous les Anciens ont parlé de même de l'Héréſiarque Cérinthe. Depuis ces temps-là on vit les Messaliens, appellés Euchites par les Grecs, à cause qu'ils n'avoient point d'autre exercice que la priere : & ils furent condamnés par l'Eglise, non pas précisément en ce qu'ils disoient que par la priere ils recevoient beaucoup de saintes inspirations, mais parce qu'ils prétendoient recevoir toutes les lumieres nécessaires pour avoir la connoissance de tous les moyens par lesquels on peut parvenir au salut. Saint Epiphane & saint Augustin font mention de ces Hérétiques, que l'on peut regarder comme les prédécesseurs de nos Freres séparés, en ce qui regarde l'esprit particulier. M. Holden conclut ce Chapitre, en faisant voir le ridicule de leur prétention: A les entendre parler, dit-il, ne diroit-on pas qu'ils s'exercent continuellement dans de sublimes contemplations ? ne croiroit-on pas que ces esprits élevés se séparant du commun du peuple, menent une vie toute céleste dans une grande paix & tranquillité d'esprit ? Et l'on sait néanmoins qu'ils accordent cette faveur de l'instinct & de l'inspiration à ceux qui sont de la lie du peuple, à ceux qui vivent dans le bruit & le tumulte des affaires & des embarras, à ceux mêmes qui se trouvent dans les troubles & les agitations des armes.

C'est donc une conséquence nécessaire, que pour fixer toutes nos incertitudes, & nous réunir à une même croyance, il faut avoir recours à l'autorité ; & voici l'idée qu'il nous donne de celle que nous devons reconnoître : (*a*) C'est un principe reconnu de tout temps dans l'Eglise, que l'on ne peut soutenir & proposer pour une vérité Catholique & révélée, que ce qui a été reçu par nos Peres & les saints Docteurs qui nous ont précédés, & qu'ils nous ont laissé comme une doctrine venue des Apôtres & transmise jusqu'à nous par une succession non interrompue. L'Eglise dans tous les temps a reçu ce principe & n'a point eu d'autre méthode, point d'autre moyen que celui-là, pour faire connoître les choses qu'elle avoit reçues comme révélées : elle a toujours fait remonter à la doctrine des Apôtres, qui est celle

(*a*) *Ibid. c.* 8. *Lect.* 3.

de J. C. & dont elle a reçu le dépôt pour le faire paſſer de ſiecle en ſiecle. Nous n'avons point encore beſoin, pour nous convaincre de cette vérité, de conſidérer l'Egliſe comme ayant reçu le privilege de l'infaillibilité : nous la conſidérons comme une ſociété très-ancienne, fondée par les miracles, cimentée par le ſang des Martyrs, éclatante par la ſainteté des maximes qu'on y enſeigne. C'eſt cette ville ſituée ſur une montagne, & qui eſt viſible à tous ceux qui veulent y entrer; en ſorte qu'ils peuvent tous s'exhorter mutuellement à le faire, en ſe diſant les uns aux autres : (*a*) *Venez, montons à la montagne du Seigneur, à la maiſon du Dieu de Jacob.* Ceux qui y ſont pour gouverner, ſe ſont toujours conformés aux mêmes regles, & ont toujours eu les mêmes principes de croyance : on ne peut y remarquer aucune interruption : on nous y fait voir une ſucceſſion continuelle de Docteurs & de Paſteurs établis pour enſeigner toujours la même doctrine, qui ſont chargés d'éloigner celle qui pourroit être contraire, & de la proſcrire, ſi elle vouloit s'introduire : c'eſt ce qui a toujours été pratiqué depuis l'etabliſſement de cette Société Elle a des livres qu'elle regarde comme contenant la révélation des choſes que Dieu par la bonté & par la ſageſſe de ſa Providence, a voulu faire connoître à ceux qu'il appelle à un bonheur éternel. C'eſt dans ces Ecrits, dont l'Egliſe nous donne l'intelligence & le vrai ſens, que nous trouvons les moyens de nous rendre capables des promeſſes dignes de la libéralité & de la magnificence d'un Dieu ſi grand & ſi puiſſant. C'eſt à cette Société, que toutes les nations qui ont voulu vivre ſelon les maximes de la plus ſolide piété, ſont venues en foule, pour quitter les erreurs d'une vie déréglée, & pour renoncer aux crimes qui déshonorent la nature humaine, ſelon ce qui avoit été annoncé par Iſaïe : (*b*) *La montagne ſur laquelle ſera bâtie la maiſon du Seigneur, s'élevera au deſſus des collines, & toutes les nations y accourront en foule.* Que je joigne une Tradition bien ſuivie d'une même doctrine, avec cette idée de l'Egliſe, dont je ne conſidere point encore le privilege de l'infaillibilité accordé par Jeſus-Chriſt : ces deux conſidérations doivent faire ſur mon eſprit une impreſſion ſuffiſante pour me déterminer à croire que les Livres qui ſont reçus dans cette Société comme divinement inſpirés, doivent être regardés comme ſaints & Canoniques. Tout eſprit raiſonnable ſe ſent preſſé & frappé par des motifs ſi puiſſants; & avec le ſecours de la grace toujours néceſſaire pour faire un Acte ſurnaturel d'une Foi divine, on vient enfin à un acquieſcement parfait à toutes les vérités révélées; & on eſt pour lors perſuadé que celles que l'Egliſe nous propoſe ont été révélées.

Voici enfin la concluſion que M. Holden tire de tous ces princi-

---

(*a*) *Iſai.* 11. 3. = (*b*) *Ibid.* 11. 2.

pes, que nous pouvons regarder comme les motifs de crédibilité. Il est assez clair, dit-il, (a) que cette Analyse de la Foi Chrétienne ne va point retomber dans ce labyrinthe d'un cercle vicieux, où se sont trouvés embarrassés quelques Théologiens, qui ont établi l'Analyse de la Foi sur un autre principe. Car lorsqu'on leur demande, comment ils sont persuadés que l'Ecriture est la parole que Dieu nous a révélée, ils disent qu'ils en sont convaincus par les décisions de l'Eglise. Si on leur demande encore comment ils sont convaincus, que la décision unanime faite par l'Eglise est infaillible & exempte de toute erreur, ils répondent qu'ils l'ont appris par la parole de Dieu même qui nous l'a ainsi révélé : de sorte que ne voulant point reconnoître pour fondement de la Foi une certitude & une évidence fondée sur les lumieres naturelles, ils retombent infailliblement dans un cercle vicieux ; & il sembleroit, à les entendre raisonner, que la Foi qui est en nous, ne peut être formée d'abord par la premiere & principale raison, qui est la source de tout ce qui est raisonnable ; & ils veulent que des agents doués de raison & de jugement soient plus assurés dans ce qu'ils croient, que la raison ne le demande d'eux. Ils ont de la peine, ajoute-t-il, de reconnoître que toutes les preuves & les raisons même les plus évidentes, par lesquelles nous faisons voir la suite & la Tradition des vérités de la Foi, qui nous ont été transmises, soient capables de nous conduire à une certitude qui ne laisse plus aucun doute, & qui soit exempte de toute erreur. C'est pourquoi ils pensent que nonobstant tous ces motifs, il faut encore, pour arrêter les doutes d'un esprit chancelant, avoir recours à un instinct & à une inspiration particuliere, pour donner à notre acquiescement une certitude entiere, fondée sur l'infaillibilité de Dieu même. Mais pour ce qui nous regarde, continue-t-il, nous ne croyons pas que la certitude de la foi divine & de la Religion Chrétienne puisse être fondée & appuyée seulement sur des opinions semblables. Nous avouons que pour acquiescer aux vérités de la Foi Chrétienne, nous avons besoin de la grace du S. Esprit, de même qu'elle est nécessaire pour faire des Actes d'Espérance, de Charité, & de toute autre vertu surnaturelle ; mais nous soutenons en même temps que la certitude de notre acquiescement n'est point fondée sur ces mouvements & ces inspirations qui sont invisibles & inconnues aux autres ; & nous prétendons que cette infaillibilité qui fait notre certitude, pour ce qui regarde la Foi & la Religion Chrétienne, est fondée sur cette Tradition universelle & sans interruption, qui devient un moyen de crédibilité & un motif de certitude propre à convaincre tout esprit raisonnable, & qui est à sa portée. Car tout ce qui fait la matiere & l'objet de cette Tradition est exposé à la con-

XIII. Conclusion que M. Holden tire des principes qu'il a posés.

(a) *Holden. c. 9. Lect. 2. p. 234.*

noissance de tous ceux qui veulent y faire attention ; il n'y qu'à avoir des yeux & des oreilles. Il faudroit s'aveugler pour ne point appercevoir ce que l'on croit parmi les Chrétiens, & quels sont les exercices de leur Religion : tout ce qui fait l'objet du culte, & ce qui le compose, est exposé, pour ainsi dire, à la vue de tout le monde. On y remarque sept Sacrements qui sont administrés au nom de la très-Sainte Trinité ; on y voit offrir l'adorable Sacrifice ; on y voit faire des prieres pour les vivants & pour les morts ; on y voit invoquer les Saints qui sont dans la gloire, & réclamer leur intercession auprès de Dieu : personne ne peut douter que ces articles ne soient l'objet & la matiere du culte, & qu'ils appartiennent à la Religion. Toutes les vérités qu'on y enseigne, remontent jusqu'à la plus ancienne Tradition ; c'est par elle qu'elles nous sont toutes communiquées. Voilà le motif qui nous fait acquiescer : & nous venons enfin jusqu'à la révélation, qui nous fait croire toutes ces vérités & les autres qui appartiennent à la Religion, parce que Dieu ne peut être trompé, & ne peut nous tromper lorsqu'il nous parle. Voilà en substance tout le systême de M. Holden touchant l'Analyse de la Foi. Ainsi en réunissant ces deux choses, la Tradition conservée dans l'Eglise, & l'autorité de cette Société fondée sur les motifs de crédibilité, on ne tombera point dans ce qu'on appelle le cercle vicieux, ou la pétition de principe.

XIV. Conformité de la méthode de M Holden, avec celle de S. Augustin.

Cette méthode nous paroît d'autant plus solide, qu'elle semble être conforme à celle que saint Augustin nous a tracé, en écrivant contre les Manichéens, qui vouloient des démonstrations, & qui en promettoient à ceux qui paroissoient disposés à embrasser leurs erreurs : c'est ainsi qu'ils avoient séduit S. Augustin ; mais ils ne purent exécuter les promesses qu'ils lui avoient faites. Ce saint Docteur étoit persuadé au contraire, après qu'il fut rentré dans le sein de l'Eglise, & lorsqu'il étoit déjà Prêtre, que l'homme a besoin d'une autorité pour être conduit à la vérité : c'est ce qu'il établit dans un excellent ouvrage qui porte pour titre : *De l'utilité de croire.* » La véritable Religion, dit-» il, (*a*) ne peut être embrassée par l'homme, sans le secours d'une » autorité grave, à laquelle il soit juste & raisonnable de se soumet-» tre ; & il faut croire d'abord des choses que l'on ne concevra, qu'a-» près s'être rendu digne d'en avoir l'intelligence par une sage con-» duite. « Mais comment connoître à quelle autorité il est juste & rai-» sonnable de nous soumettre ? « La sagesse de Dieu y a pourvu, ré-» pond S. Augustin, (*b*) par les oracles des Prophetes, par l'huma-» nité & la doctrine de Jesus-Christ, par les voyages des Apôtres, » par les souffrances des Martyrs, par les gibets auxquels ils ont été

(*a*) *Aug. de util. cred. c. 9. n. 21. Tom. VIII.* = (*b*) *Ibid. c. 17. n. 35. col. 68.*

» attachés, par le sang qu'ils ont répandu, par la mort qu'ils ont souferte, par la vie édifiante & exemplaire des Saints, & par les miracles qui ont été opérés dans les lieux, les temps & les circonstances convenables. Dieu nous ayant donc donné un secours si puissant, & nous ayant fourni & fait voir un progrès si prodigieux & si admirable, pouvons-nous faire la moindre difficulté de nous jetter avec confiance & de nous tenir dans le sein d'une Eglise dont l'autorité s'est établie, jusqu'à se faire connoître par tout le genre humain depuis le Siege Apostolique, en suivant la succession des Evêques, malgré tous les efforts inutiles des Hérétiques, qui ont été condamnés en partie par la croyance même des peuples, par le poids des décisions des Conciles, & encore par l'éclat & la majesté des miracles? Disons que ne vouloir pas reconnoître cette autorité comme la plus respectable, & refuser de s'y soumettre, c'est assurément le comble de l'impiété, ou l'effet d'une arrogance qui nous précipite dans l'abyme: « *Cui nolle primas dare, vel summæ profectò impietatis est, vel præcipitis arrogantiæ.* A quoi le saint Docteur ajoute que s'il n'y a point de moyen assuré, afin que l'esprit de l'homme parvienne à la sagesse salutaire, que lorsque la foi & la soumission le prépare à faire un usage légitime de sa raison, il n'y a rien de plus ingrat & de plus déraisonnable, que de vouloir résister au secours que Dieu nous présente, & à une autorité qui a tant de pouvoir & de force: (il parle toujours de l'autorité de l'Eglise:) *Quid est aliud ingratum esse opi atque auxilio divino, quàm tanto robore præditæ auctoritati velle resistere?*

En suivant avec méthode cette doctrine de S. Augustin, on verra clairement que lorsqu'il s'agit de faire l'Analyse de notre Foi ou de la Doctrine Chrétienne, on vient enfin à l'autorité de l'Eglise, non pas encore considérée comme ayant reçu le privilege de l'infaillibilité, mais regardée comme une Société qui se soutient par la succession de ses Evêques contre les efforts des Hérétiques, qui sont toujours réprimés par la foi des peuples, ou par les décisions des Conciles, & par l'éclat & la majesté des miracles: Société fondée pour être la gardienne du dépôt de la vérité & des choses révélées, arrosée par le sang des Martyrs, & ornée de toutes les vertus des Saints. Société qui subsistoit même avant Jesus-Christ dans la personne des justes qui vivoient chez les Juifs; Société dont l'origine remonte jusqu'à la naissance du monde; Société à laquelle appartiennent les Patriarches, & tous les Saints qui ont vécu avant la naissance du peuple Juif; Société dont l'autorité est ainsi plus ancienne que les Ecritures, dont le dépôt lui a été confié. C'est de tous ces privileges que se tirent la plupart des motifs de crédibilité, auxquels il faut remonter en faisant l'Analyse de la Foi; & dès-lors notre foi n'est point appuyée sur un cercle vicieux.

Mais avant de terminer cette Dissertation, il faut encore expli-

quer quelques passages de l'Ecriture, dont se servent ceux qui veulent que l'on s'en rapporte au goût ou sentiment intérieur qui est l'esprit particulier ou l'inspiration accordée, selon eux, à chacun des Fideles. Celui de tous les témoignages de l'Ecriture qui leur paroît être le plus exprès sur ce sujet, est tiré du Chap. XXXI. du Prophete Jérémie, dont voici les termes : (*a*) *Le temps vient, dit le Seigneur, dans lequel je ferai une alliance nouvelle avec la maison d'Israël & la maison de Juda : non selon l'alliance que je fis avec leurs peres, au jour où je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte, parce qu'ils ont violé cette alliance ; c'est pourquoi je leur ai fait sentir mon pouvoir, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : j'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, & je l'écrirai dans leur cœur ; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple ; & chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son frere, en disant, Connoissez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit le Seigneur : car je leur pardonnerai leur iniquité, & je ne me souviendrai plus de leurs péchés.* Saint Paul ne nous laisse point douter, que toute cette prophétie ne doive s'entendre de la grace de la nouvelle alliance : (*b*) & il se sert de ces paroles du Prophete ; pour prouver aux Hébreux qu'il étoit néceessaire, selon la promesse de Dieu, que le Seigneur contractât une nouvelle alliance avec les hommes ; que s'il contracte une alliance appellée nouvelle, l'autre doit donc être regardée comme ancienne & comme vieille, & conséquemment comme tendant à sa fin. Ainsi dès le temps de Jérémie, ce Prophete regardoit l'alliance faite avec le peuple Hébreu du temps de Moyse, comme vieillissant & approchant de sa fin. Cette application de S. Paul est juste ; & elle nous doit faire rejetter le sentiment de ceux qui appliquent cette prophétie à l'alliance que Dieu fit avec les Juifs du temps d'Esdras & de Néhémie après le retour de la captivité. Comment ne voit-on pas que ce qui est dit dans Jérémie, ne peut convenir à cette alliance, qui d'ailleurs n'étoit pas nouvelle, puisque ce n'étoit qu'un renouvellement de l'ancienne ; au lieu que celle dont parle Jérémie, étoit entiérement nouvelle, & ne devoit point être écrite sur des tables de pierre, mais gravée dans les cœurs ; ce qui ne convient qu'à la nouvelle alliance que Jesus-Christ a faite avec les hommes, en répandant sa grace dans leur cœur.

Nous concevons aisément que la grace du Nouveau Testament renfermée dans l'alliance nouvelle que Jesus-Christ a faite avec nous, est une loi gravée dans nos cœurs ; parce que nous trouvons dans l'Ecriture, que par cette nouvelle alliance, Dieu devoit ôter le cœur de

(*a*) *Jerem.* XXXI. 31. *& seqq.* — (*b*) *Hebr.* VIII. 8. *& seqq.*

pierre,

pierre, en nous accordant un cœur de chair, pour recevoir avec docilité les préceptes de notre divin Sauveur : c'étoit la promesse faite dans le Prophete Ezéchiel. (*a*) C'est par ce moyen, que Dieu a exécuté ce qu'il avoit encore prédit par le même Prophete : (*b*) *Je ferai que vous marcherez dans mes Commandements.* Voilà l'effet de la grace de la nouvelle alliance, qui nous conduit bien plus parfaitement à l'accomplissement des choses que Dieu demande de nous. Par cette prérogative de la loi nouvelle, le Seigneur devient particuliérement notre Dieu, & nous devenons son peuple choisi par prédilection. Toutes ces vérités se trouvent souvent dans l'Ecriture ; & elles sont répétées dans plus d'un endroit des Epîtres de S. Paul. Mais comment entendre ce qui suit dans le Prophete & dans l'Apôtre : *Chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son frere, en disant, Connoissez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand.* S'ils n'ont point besoin d'être instruits, & s'il n'est point nécessaire qu'on les enseigne, ils seront donc instruits par l'instinct & l'inspiration intérieure, qui fera qu'ils n'auront pas besoin de maîrres & de docteurs qui les enseignent à l'extérieur. Cette faveur n'est refusée à personne : *Ils me connoîtront tous*, dit le Seigneur, *depuis le plus petit jusqu'au plus grand.* Cela n'est-il pas précis pour autoriser l'esprit de discernement que les prétendus Réformés accordent à chaque particulier pour connoître quelles sont les vérités de la Religion & les Articles de la Foi Chrétienne, sans qu'il soit besoin de recourir à l'autorité de l'Eglise, pour apprendre d'elle ce qu'il faut croire?

XVI. Eux-mêmes n'agissent pas conformément à la maxime qu'ils veulent établir dans l'interprétation de cette prophétie.

Avant de faire voir combien peu cette conséquence est juste, qu'il nous soit permis de demander à nos freres séparés, s'ils agissent conformément à la maxime qu'ils veulent établir dans l'interprétation de ces textes du Prophete & de l'Apôtre. Est-il donc vrai que parmi eux personne n'enseigne, & qu'aucun de leurs Ministres ne monte en chaire, pour donner des instructions à son prochain ? Observent-ils à la lettre ce que marque le Prophete : *Non docebit ultrà vir proximum suum?* Ont-ils absolument renoncé à une des fonctions de Pasteurs, qui consiste à faire connoître Dieu, & à donner une idée de ses divines perfections ? *Dicens, Cognosce Dominum.* Peuvent-ils se flatter que sans ces instructions, tous ceux de leur Secte connoissent le Seigneur, depuis le plus petit jusqu'au plus grand? Car enfin ni le Prophete Jérémie, ni l'Apôtre saint Paul, n'ont point dit qu'il ne seroit pas nécessaire que l'Eglise décidât les matieres contestées, en faisant connoître les Articles de la révélation. L'expression du texte sacré porte sur chacun des particuliers : *Aucun d'eux*, dit le Prophete, *n'aura plus besoin d'enseigner son prochain.* Si l'on veut prendre ces termes à la ri-

(*a*) *Ezech.* XI. 19. — (*b*) *Ezech.* XXXVI. 27.

gueur, il ne faudra plus interpréter l'Ecriture; & pourquoi donc saint Paul préfere-t-il le don d'instruire aux autres dons, même à celui des langues? Pourquoi dit-il, (*a*) qu'il aimeroit mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont il auroit l'intelligence, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille dans une langue inconnue? Ce grand Apôtre n'ajoute-t-il pas aussi-tôt, (*b*) que le don des langues est un signe, non pour les fideles, mais pour les infideles; & que le don de prophétie, c'est-à-dire, le don d'interpréter l'Ecriture & les Mysteres, n'est pas principalement pour les infideles, mais pour les fideles? Enfin il souhaite que parmi les Corinthiens, (*c*) ceux qui ont le don de prophétiser, c'est-à-dire, d'expliquer le sens des Ecritures, le fassent l'un après l'autre, afin que tous apprennent & que tous soient consolés.

Le même Apôtre a eu soin de distinguer les différents ministeres qui sont pour tous à l'avantage de l'Eglise; (*d*) & il n'oublie pas le ministere de la prédication; car il parle des Evangélistes, des Docteurs, & des Pasteurs, dont la principale fonction est d'instruire & d'enseigner; & c'est de ce ministere qu'il s'est acquitté pendant toute sa vie avec tant de zele & de persévérance. C'est ce qu'il recommande à Tite son disciple, (*e*) en lui disant qu'un Evêque doit être fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent. Il donne les mêmes instructions à Timothée, (*f*) en lui recommandant de garder fidélement ce qu'il avoit appris de lui, & de le donner comme en dépôt à des hommes fideles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres. Et pour marquer quelles doivent être les occupations d'un digne Ministre de l'Evangile, voici en deux mots ce qu'il lui prescrit: (*g*) *Appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation & à l'instruction.* Ce seroit donc détruire tout l'ordre & toute l'économie du Ministere Evangélique, que de prétendre que, selon les expressions du Prophete Jérémie & de l'Apôtre saint Paul, il ne faut plus que personne enseigne son prochain & son frere, & que les Fideles n'ont pas besoin de recevoir des exhortations & des instructions. Les Ministres mêmes sont dans une pratique contraire: ils montent en chaire pour prêcher; ils font des sermons: ce seroit donc à eux à se joindre à nous, pour contribuer de leur côté à éclaircir le texte de Jérémie.

XVII. Sens que l'on peut donner à cette prophétie sans autoriser l'abus qu'ils en font.

Or en supposant, comme une chose constante, que le Prophete a marqué par ses expressions les privileges & l'excellence de la nouvelle alliance; voici le sens que l'on peut lui donner, sans autoriser l'abus

---

(*a*) 1. *Cor.* XIV. 19. = (*b*) *Ibid.* ℣. 22. = (*c*) *Ibid.* ℣. 31. = (*d*) *Ephes.* IV. 11. = (*e*) *Tit.* I. 9. = (*f*) 2. *Tim.* II. 2. = (*g*) 1. *Tim.* IV. 13.

que les fanatiques ont fait de ce paſſage. *J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles*, dit le Seigneur, *& je l'écrirai dans leur cœur.* La loi dont il eſt parlé ici, eſt la loi de l'amour & de la charité, que le S. Eſprit a répandu dans le cœur des diſciples aſſemblés, & qu'il grave tous les jours dans les ames chaſtes & fideles à la voix intérieure de la grace; il y répand en même temps la grace ſanctifiante & les dons des vertus ſurnaturelles. On peut dire en un ſens très-véritable, que Dieu répand dans tous les fideles ſous la nouvelle alliance, un Eſprit de lumiere & de connoiſſance, qui les inſtruit des choſes néceſſaires pour obtenir le ſalut, en leur donnant en même temps la force de les accomplir : c'eſt l'effet de la grace ſanctifiante, accompagnée d'une charité toute lumineuſe. C'eſt en ce ſens, que notre Seigneur dit dans l'Evangile, (*a*) que ſelon l'expreſſion des Prophetes, *Ils ſeront tous enſeignés de Dieu* : (*b*) & ce divin Sauveur montre l'effet de ce divin enſeignement, lorſqu'il dit : *Quiconque a entendu la voix de mon Pere, & a été enſeigné de lui, vient à moi.* Ceux qui après avoir reçu des Paſteurs les inſtructions néceſſaires, en ont profité, & ont eu le bonheur d'avoir le Saint-Eſprit réſidant véritablement en eux par le don de ſa grace, connoiſſent ſouvent mieux leurs devoirs, & ce que demande d'eux cet Eſprit Saint, qui a répandu la charité dans leurs cœurs, que ne feroient des Savants, qui s'évanouiſſent ordinairement dans la vanité de leurs penſées. Les ames fideles attentives aux mouvements de la grace & de l'Eſprit qui les conduit, trouvent plus aiſément les voies du ſalut, que ceux qui ont travaillé à acquérir beaucoup de ſcience. Etant juſtifiées par la foi, (*c*) c'eſt-à-dire, par la grace de l'Evangile, elles ont la paix avec Dieu par Jeſus-Chriſt notre Seigneur : elles vivent dans l'eſpérance des biens à venir; & cette eſpérance ne les trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans leurs cœurs par le Saint-Eſprit qui leur a été donné. Voilà l'onction dont parle ſaint Jean, (*d*) qui fait que ceux qui ont eu le bonheur de la recevoir, n'ont plus beſoin que quelqu'un les enſeigne : ces ames fideles ſont toujours attachées à Dieu, pour obtenir de lui les lumieres dont elles ont beſoin pour leur conduite particuliere; mais elles ne s'attendent point de recevoir de ſa divine bonté des inſpirations ou des révélations pour connoître les grands myſteres & les dogmes dont la connoiſſance eſt néceſſaire à toute l'Egliſe : elles ſavent que Dieu a établi un autre moyen, en donnant à ſon Egliſe l'autorité & l'infaillibilité pour décider dans ces ſortes de matieres.

Que l'on conſidere donc bien (*e*) les paſſages du Prophete Jérémie

(*a*) *Joan.* VI. 45. == (*b*) *Iſai.* LIV. 13. == (*c*) *Rom.* V. 1. 5. == (*d*) 1. *Joan.* II. 27. == (*e*) La ſuite de ce Paragraphe qui ne ſe trouvoit point dans la premiere Edition de cette Bible, fait néanmoins partie de la Diſſertation de M. l'Abbé de Vence : c'eſt pourquoi nous la préſentons ici.

& de l'Apôtre S. Paul, & l'on y verra qu'ils ne parlent que de la différence qu'on doit mettre entre l'ancienne alliance & la nouvelle. La premiere étoit écrite sur la pierre ; la seconde est gravée dans les cœurs : l'ancienne étoit donnée à *un peuple dont la tête étoit dure & le cœur incirconcis ;* (*a*) la nouvelle est donnée à un peuple que Dieu rend docile par sa grace, en lui donnant selon sa promesse (*b*) *un cœur de chair*, c'est-à-dire, le divin amour qui le rend docile à ses loix, après lui avoir ôté *le cœur de pierre*, c'est-à-dire, cette indocilité qui le rendoit rebelle à ses ordres. Les instructions données au peuple Juif frappoient leurs oreilles ; & la loi ancienne fut publiée au bruit du tonnerre & avec l'éclat de la foudre : la doctrine de Jesus-Christ est communiquée aux esprits, & passe jusqu'au cœur par la douceur & la force de la grace qui par la délectation du saint amour fait que le joug de Jesus-Christ est doux, & que son fardeau est léger. La connoissance des mysteres étoit peu répandue parmi les Juifs ; & cette connoissance se bornoit à un petit nombre de vérités qui n'étoient bien connues que par les Prophetes, les Prêtres & quelques ames choisies, comme les Patriarches. Mais sous la loi nouvelle, nous avons reçu la connoissance des plus grands mysteres : tous les Fideles connoissent l'adorable mystere de la Trinité ; ils savent que la seconde Personne s'est incarnée pour nous, & c'est le mystere de l'amour du Fils de Dieu, qui renferme tant de grandes vérités dont une ame fidele se nourrit & s'édifie. Les Fideles sous la loi de l'Evangile, connoissent le Saint-Esprit qui répand des dons ineffables dans leur cœur ; ils admirent les trésors infinis de la bonté de Dieu dans la Rédemption du genre humain, par la rémission de nos péchés, selon les richesses de sa grace, qu'il a versée sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence & de sagesse. C'est par ce don précieux, qu'étant fondés & enracinés dans la charité, ils comprennent avec tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur du grand mystere de l'Homme-Dieu, revêtu de nos infirmités, & attaché à la croix pour nous en délivrer. Que cette science est sublime ! & combien n'est-elle pas au dessus de toutes les connoissances que pouvoient avoir la plupart des Juifs ? C'est par le don de la foi en Jesus-Christ, que Dieu imprime dans nos esprits cette persuasion qui nous tient inviolablement attachés à toutes ces vérités si douces & si consolantes. Lorsque nous en sommes venus là, il est vrai de dire, en quelque sorte, que nous n'avons plus besoin d'un Docteur qui nous enseigne à l'extérieur, selon ce que saint Paul disoit aux Thessaloniciens : (*c*) *Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive ; puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres. Mais*

(*a*) *Act.* VII. 51. = (*b*) *Ezech.* XI. 19. = (*c*) I. *Thess.* IV. 6.

je vous exhorte, mes freres, à vous avancer de plus en plus dans cet amour. Lorſque Dieu parle ainſi au fond du cœur pour nous enſeigner les vertus en nous les faiſant pratiquer, il n'eſt plus néceſſaire que les hommes nous enſeignent.

Quelques Théologiens, après Théodoret & S. Thomas, reſtreignent cette grace de la nouvelle alliance dont parle l'Apôtre, après le Prophete Jérémie, aux Elus qui ſont déjà dans la gloire, ou qui y parviendront par leurs bonnes œuvres. Ainſi ſelon leur ſentiment, cela doit s'entendre de l'Egliſe triomphante, & non pas de l'Egliſe militante ; c'eſt-à-dire, que cette promeſſe ne recevra ſon entier accompliſſement que dans le Ciel. Théodoret dit (*a*) que ce qui eſt marqué par le Prophete & par l'Apôtre, ne ſe trouvera point dans la vie préſente, mais s'accomplira ſeúlement dans la vie future. S. Auguſtin traite cette queſtion d'une maniere aſſez problématique dans le Chapitre XXIV. de ſon Livre *de l'Eſprit & de la Lettre ;* mais dans le Chapitre ſuivant, il prouve très-poſitivement que le paſſage de Jérémie rappellé par S. Paul, doit s'entendre de la différence des deux alliances : différence qui conſiſte principalement en ce que Dieu, dans la nouvelle, imprime ſes loix dans l'eſprit de ceux qui appartiennent à cette alliance, & qu'il les grave dans leur cœur ; & c'eſt ce que l'Apôtre a encore marqué dans un autre endroit lorſqu'il dit aux Corinthiens : (*b*) *Vous étes vous-mémes notre lettre de recommandation.... Vos actions faiſant voir que vous étes la lettre de Jeſus-Chriſt, dont nous n'avons été que les ſecrétaires, & qui eſt écrite non avec de l'encre, mais avec l'Eſprit du Dieu vivant, non ſur des tables de pierre, mais ſur des tables de chair, qui ſont vos cœurs.* » Voici donc, ajoute S. Auguſtin, (*c*) la différence évidente de l'Ancien Teſtament d'avec le Nouveau : dans le premier, la loi étoit écrite ſur des tables ; dans le ſecond elle eſt gravée dans les cœurs : de ſorte que ce qui donne de la terreur dans celle-là à l'extérieur, devient doux & plaît au cœur dans celle-ci. Dans l'ancienne alliance, celui qui reçoit la loi, devient prévaricateur par la lettre qui tue ; dans la nouvelle, celui qui reçoit la loi en devient amateur par l'eſprit qui vivifie : d'où l'on doit conclure que Dieu nous aide afin que nous puiſſions pratiquer la juſtice, & qu'il opere lui-même en nous le vouloir & le faire ſelon ſon bon plaiſir, non ſeulement en faiſant retentir extérieurement à nos oreilles les préceptes de la juſtice, mais en donnant intérieurement l'accroiſſement à la divine ſemence par la charité qu'il répand dans nos cœurs par le Saint-Eſprit qui nous eſt donné. »

S. Thomas dit que le peuple de Dieu ſera véritablement tel que le

---

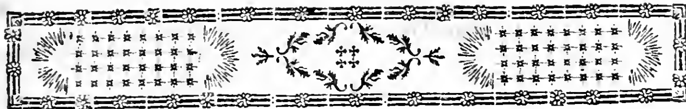
(*a*) *Théodoret. in hunc locum.* = (*b*) 2. *Cor.* III. 2. 3. = (*c*) *Auguſt. de Spir. & Litt. c.* 25.

décrit le Prophete, & éprouvera tout ce que renferme cette promeſſe, lorſqu'il ſera entiérement & parfaitement ſoumis à toutes les volontés de Dieu, & qu'il lui ſera inviolablement attaché par un amour parfait. Pour lors, ajoute ce ſaint Docteur, perſonne n'enſeignera ſon prochain & ſon frere pour l'exciter à la connoiſſance de Dieu, parce que tous, depuis celui qui a le moindre degré de ſainteté, juſqu'à celui qui eſt parvenu au plus éminent, jouiront de la viſion béatifique, & verront Dieu tel qu'il eſt.

Mais ſans avoir beſoin de recourir à cette ſolution pour expliquer les paſſages de Jérémie & de S. Paul, il peut ſuffire de comparer les deux alliances comme S. Auguſtin les compare, & de faire conſiſter comme lui la différence, en ce que dans l'une la loi eſt écrite ſur la pierre; & que dans l'autre, elle eſt gravée dans les cœurs. Ce n'eſt pas que ſous l'ancienne alliance même, il n'y ait eu de véritables juſtes, qui portoient comme nous la loi gravée dans leur cœur; mais ceux-là appartenoient à l'alliance nouvelle, & c'étoit la grace de Jeſus-Chriſt qui dès-lors gravoit la loi dans leur cœur. Ainſi la différence des deux alliances très-bien obſervée par S. Auguſtin, ſubſiſte toujours: Dans la premiere, c'eſt la loi de terreur, qui enſeigne au dehors; dans la ſeconde, c'eſt la loi d'amour, qui agit au dedans, mais ſans nous rendre indépendants de l'enſeignement de l'Egliſe. Nous ne ſommes fondés à croire que cette loi d'amour agit dans nos cœurs, qu'autant qu'elle nous rend dociles à la voix de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe. Tout enſeignement intérieur qui ſe trouveroit contraire à l'enſeignement extérieur de l'Egliſe, ſeroit dès-lors convaincu de n'être point l'enſeignement de l'Eſprit de Dieu, mais l'enſeignement de l'eſprit d'erreur.

XVIII. Concluſion de cette Diſſertation.

En vain donc nos adverſaires prétendent-ils qu'on doit juger de la Canonicité des Livres ſaints par un caractere d'évidence qu'ils croient trouver dans les Livres qu'ils reçoivent comme Canoniques, ou par un témoignage que l'Eſprit Saint rend dans les cœurs; ces prétendues regles ſont illuſoires: la ſeule qui puiſſe & doive nous fixer, c'eſt l'autorité de l'Egliſe, conſidérée comme une ſociété auſſi ancienne que le monde, exiſtante avant que les Ecritures exiſtaſſent, & rendue dépoſitaire de ces divins Livres. C'eſt de ſa main que nous les recevons, & c'eſt d'elle ſeule que nous pouvons apprendre quels ſont ceux qui ont mérité d'être reconnus pour tels, & conſéquemment d'être inſérés dans le Canon qui les renferme. Le Canon de l'Egliſe a d'abord été celui des Juifs, au milieu deſquels elle ſubſiſtoit en la perſonne des juſtes avant Jeſus-Chriſt; & les Livres contenus dans ce premier Canon ſont ceux que l'on nomme *Protocanoniques:* elle y a depuis ajouté ceux que l'on nomme par cette raiſon *Deutérocanoniques*, & tous ceux qui ſont compris dans le Canon des Livres du Nouveau Teſtament. Voilà le corps entier des *Ecritures* que l'on nomme *Canoniques*, & qui ſeules forment la *Sainte Bible* telle que nous la préſentons ici.



DISSERTATION
SUR
LA VERSION DES SEPTANTE. (*a*)

Prérogatives de la Version des Septante. Variété de sentiments sur cette Version. Partage de cette Dissertation.

LA Version des Septante a toujours été célebre dans l'Eglise. Elle a été employée par les Apôtres, par les Evangélistes, par les Peres. Elle a toujours été en usage dans l'Eglise Grecque; & encore aujourd'hui elle y est regardée comme authentique. Dans l'Eglise Latine, l'ancienne Vulgate usitée jusqu'au temps de la Version de saint Jérôme, étoit une Traduction de la Version des Septante; & la Version Vulgate des Pseaumes usitée encore aujourd'hui, & déclarée authentique par le Concile de Trente, vient de cette ancienne Vulgate prise du Grec de la Version des Septante.

Mais on a débité tant de conjectures sur ce qui regarde l'histoire de cette célebre Version Grecque, & on y a ajouté tant de circonstances peu certaines, qu'il est assez difficile même de les rapporter toutes, & de les ranger dans un ordre méthodique.

La plupart des Critiques nouveaux rejettent absolument toute l'histoire de la Version des Septante, rapportée avec quelque diversité par Aristée, Philon, Joseph, S. Justin, S. Irénée, & S. Epiphane. D'autres en soutiennent la vérité abandonnant seulement quelques circonstances qui paroissent trop visiblement fabuleuses. Quelques-uns soutiennent que les Septante Interpretes traduisirent d'Hébreu en Grec seulement les cinq Livres de Moyse. D'autres veulent qu'ils aient traduit toute la Bible; & il y en a qui y ajoutent plusieurs Livres apocryphes.

On est encore moins d'accord sur le temps auquel cette Traduction a été faite. Les uns la mettent sous Ptolémée I. fils de Lagus, pere de Ptolémee Philadelphe: (*b*) d'autres, sous Philadephe même; & c'est l'opinion la plus suivie: d'autres la reculent de beaucoup, (*c*) & pré-

(*a*) Le fond de cette Dissertation est tiré de celle de Dom Calmet. — (*b*) *Vide Iren. l.* III. *adv. hær. c.* 25. *seu* 21. *Clem. Alex. l.* 1. *Stromat. Anatol. in Comput. Pasch. Theodoret. Præf. in Psalm.* — (*c*) *Bochart de anim. sacr. l.* II. *c.* 18. *Usser. Syntag. de* LXX. *Interpr.*

tendent que celle que nous avons, n'a été faite que vers le temps de Ptolémée VII. furnommé Phyfcon ou Evergetes II.

Il y en a qui croient (*a*) que la Verfion que nous avons à préfent fous le nom des Septante, n'eft pas la véritable; mais qu'elle a été altérée par les Juifs, en haine des Chrétiens, ou que le texte Hébreu d'aujourd'hui n'eft pas le véritable & l'ancien. D'autres avancent que ce qui porta les Juifs d'Alexandrie à faire cette Verfion, fut qu'ils n'entendoient plus l'Hébreu; & que pour lui concilier plus d'autorité, ils lui donnerent le nom de *Verfion des Septante*, comme pour faire entendre qu'elle avoit été entreprife par l'ordre des Septante ou Septante-deux Sénateurs du Grand Sanhédrin, ou du moins qu'elle avoit été approuvée par eux.

Philon (*b*) dit que l'ouvrage de cette Verfion fut fi agréable aux Juifs d'Egypte, qu'ils établirent une fête annuelle, pour en célébrer la mémoire. On voit tous les ans, dit-il, une affluence non feulement de Juifs, mais auffi d'étrangers, qui paffent dans l'Ifle de Pharos, & vont y témoigner leur refpect pour ce lieu, où la Verfion des Septante a paru pour la premiere fois, & pour en rendre graces à Dieu comme fi ce bienfait étoit encore tout récent: & après avoir fatisfait à leur dévotion, ils fe réjouiffent dans des repas de piété; les uns fous des tentes dreffées fur le bord de la mer, & les autres affis fur le fable & à l'air, plus contents que s'ils étoient dans les plus beaux palais. C'eft ce que dit Philon. Mais les Juifs qui parloient Hébreu, eurent tant d'horreur de cette Verfion, (*c*) qu'ils établirent un jeûne le 8. de Thébet, qui répond au mois de Décembre, pour marquer combien ils défapprouvoient la liberté que les Helléniftes s'étoient donnée de traduire la Loi en une Langue profane & étrangere. Ils difent (*d*) que le jour de cette Traduction fut regardé comme auffi fatal à Ifraël, que celui de la fabrication des veaux d'or par Jéroboam; & qu'alors le Ciel fut couvert de ténebres pendant trois jours.

Quelques Auteurs Juifs (*e*) racontent que l'on n'envoya à Alexandrie que cinq Interpretes. D'autres y en mettent feptante-deux. Saint Hilaire (*f*) fuivi de Baronius, veut qu'ils aient été Princes & Docteurs de la Synagogue, c'eft-à-dire, membres du Sanhédrin. Jofeph, fils de Gorion, (*g*) dit que le Grand-Prêtre, dont il ne dit pas le nom, y envoya feptante Prêtres, entre lefquels étoit Eléazar, ce vieillard célebre, qui fouffrit la mort dans la perfécution d'Antiochus Epiphanes.

Il y en a qui croient que la Verfion des Septante fut faite fur le Chaldéen; (*h*) d'autres, fur le Syriaque; (*i*) d'autres, fur le Samaritain; (*k*) d'autres,

(*a*) *Alphonf. Salmeron. Prolegom.* 5. 6. == (*b*) *Philo*, II. *de vita Mofis*, *p.* 659. 660. == (*c*) *Scaliger. not. ad Chronic. Eufeb. ad an.* 1734. *p.* 134. == (*d*) *In Maffechet. Sopherim.* == (*e*) *In Maffechet. Sopherim.* == (*f*) *Hilar. in Pfal.* II. *p.* 29. == (*g*) *Gorionides*, *l.* III. *c.* 2. == (*h*) *Ita Philo*, *l.* II. *de vita Mofis. Rab. Azarias in Meor-Enaraim.* == (*i*) *Rab. Gedalia in Schalfchet. Cabala.* == (*k*) *Ita Samarit. Chronic. Selden. Poftel.*

d'autres, ſur un Hébreu peu correct. Quelques-uns conſidérant la différence qui ſe remarque en tant d'endroits entre les Septante & l'Hébreu, croient que ces Interpretes n'ayant entrepris que malgré eux cette Verſion, ne furent ni exacts, ni fideles à la faire. D'autres veulent que les diverſités dont il s'agit, ſoient un effet de la prudence & du ménagement des Interpretes, qui n'ayant pas voulu découvrir à des Païens les myſteres de leur Religion, ni les fautes de leurs peres, ont ſouvent exprès détourné le ſens du texte. Saint Jérôme, (a) d'ailleurs fort peu favorable aux Septante, regarde leur Traduction comme une defenſe & un rempart du texte ſacré, qui le met à couvert de toutes les corruptions qu'on pourroit y faire : *Poſt LXX. nihil in ſacris litteris poteſt immutari vel perverti, quin eorum tranſlatione omnis fraus & dolus patefiat.* Voilà les différents ſentiments qu'on a formés ſur les Septante, & ſur leur Verſion.

Pour traiter cette matiere avec quelque ordre, & ſans ſortir des bornes d'une Diſſertation, nous eſſayerons de montrer : 1°. Que la Verſion des Septante que nous avons, eſt la même qui a été connue & citée par les Apôtres & par les Peres ; 2°. Qu'elle a été, & eſt encore, d'une grande autorité dans l'Egliſe ; 3°. Que l'hiſtoire des Septante rapportée par Ariſtée, eſt fabuleuſe dans pluſieurs de ſes circonſtances ; 4°. Qu'apparemment on traduiſit d'Hébreu en Grec au moins le Pentateuque, du temps de Ptolémée Philadelphe ; & nous diſcuterons le ſentiment de ceux qui penſent que les autres Livres furent traduits dans la ſuite des temps, par différents Auteurs ; 5°. Nous ferons la critique de cette Verſion, & nous rapporterons le jugement qu'en ont porté les plus ſavants critiques, en remontant juſqu'à S. Jérôme.

I. La Verſion des Septante, que nous avons, eſt celle qui a été citée par les Apôtres & par les Peres.

L'accuſation qu'on a formée contre les Juifs, comme ayant corrompu le texte des Septante, ne roule que ſur quelques paſſages, que l'on prétend qui ſe liſoient autrefois dans le Grec, & qui ne ſe liſent plus aujourd'hui. Par exemple : (b) *Dites parmi les nations, que le Seigneur a régné par le bois.* Saint Juſtin le Martyr ſoutient que ces paroles, *par le bois*, ſont du texte des Septante, (c) & que les Juifs les en ont malicieuſement retranchées. Il ajoute cet autre paſſage d'Eſdras, qu'il prétend avoir été auſſi par eux effacé : (d) *Eſdras dit au peuple, Si vous penſez ſérieuſement que cette Pâque eſt notre Sauveur & notre refuge, & ſi vous vous mettez dans l'eſprit que nous l'humilierons dans le ſigne ; & après cela, ſi nous mettons en lui notre confiance, ce lieu ne ſera jamais détruit.* Il dit de plus qu'ils avoient entrepris de ſupprimer de quelques-uns de

(a) *Hieronym. Præf. in IV. Evangelia.* — (b) *Pſal.* XCV. 10. On trouvera à la tête du Livre des Pſaumes une Diſſertation ſur ce texte du Pſ. XCV. — (c) *Juſtin. Dial. cum Tryphone.* — (d) Ce paſſage eſt apparemment du quatrieme d'Eſdras, qui eſt apocryphe. On ne lit rien de ſemblable dans les deux Livres Canoniques d'Eſdras. On pourroit auſſi l'avoir inſéré au 1. *Eſdr.* VI. 19. 20. 21.

leurs Exemplaires ces paroles de Jérémie : (*a*) *Je ſuis comme un agneau deſtiné au ſacrifice. Ils ont formé contre moi des deſſeins, en diſant : Venez, mettons du bois dans ſon pain ; & effaçons ſon nom de deſſus la terre ;* mais que leur fourbe ayant été découverte, le paſſage eſt demeuré entier. Enfin il ſoutient qu'ils ont ôté du texte du même Prophete ces mots : (*b*) *Le Seigneur, le Dieu d'Iſraël s'eſt ſouvenu de ſes morts qui étoient dans leurs tombeaux au fond de la terre ; & il eſt deſcendu vers eux, pour leur annoncer ſon ſalut.*

Tertullien (*c*) ſe plaint de ce que les Juifs ont rejetté de leur Canon le Livre d'Enoch, de même que d'autres Livres qui parloient de Jeſus-Chriſt. Origene (*d*) les accuſe d'avoir corrompu le texte des Septante qui porte : *Le péché de Juda eſt écrit avec un burin de fer ;* & d'avoir mis en la place : *Leur péché eſt écrit, &c.* Il dit de plus (*e*) que les Juifs ont retranché beaucoup d'autres choſes, & des Livres entiers, pour cacher leur propre honte, & les crimes de leurs ancêtres. Saint Jérôme leur fait le même reproche. Saint Jean Chryſoſtome (*f*) ſoutient qu'ils ont corrompu exprès le texte des Prophetes, pour nous dérober des prophéties qui regardoient Jeſus-Chriſt.

Mais ſans prétendre faire ici l'apologie des Juifs en toutes choſes, ni les diſculper d'avoir quelquefois préféré des leçons moins favorables au Meſſie, à d'autres qui lui étoient favorables, & d'avoir détourné le ſens de pluſieurs paſſages qui le regardoient viſiblement, pour en faire l'application à d'autres ; nous ne pouvons nous perſuader que leur malice ait pu aller juſqu'à corrompre exprès le texte des Septante. Car 1°. s'ils y ont fait quelque changement en haine du Chriſtianiſme, ce ne peut être que depuis la venue de Jeſus-Chriſt. Or en ce temps-là ils ne l'auroient pu faire que dans les Exemplaires qui étoient entre leurs mains ; & encore comment le faire dans tous, & dans toutes les Provinces où l'on parloit Grec ? *incredibile eſt*, dit ſaint Auguſtin, (*g*) *Judæorum gentem tam longè latèque diffuſam, uno conſilio conſpirare potuiſſe in hoc conſcribendo mendacio, & dùm aliis invideant auctoritatem, ſibi abſtuliſſe veritatem.* Les Exemplaires que les Chrétiens poſſédoient, ſeroient toujours demeurés exempts de corruptions. Or que gagnoient-ils, ſi la corruption n'étoit pas générale ? 2°. S'ils vouloient nous ravir quelques prophéties concernant le Meſſie, il étoit naturel qu'ils priſſent les plus claires & les plus expreſſes ; & il eſt certain qu'ils en ont laiſſé un très-grand nombre de cette nature. 3°. Ce n'auroit pas été aſſez de corrompre le texte des Septante ; il auroit encore fallu

---

(*a*) Voyez Jérémie XI. 19. Il n'y a aucun retranchement conſidérable. ═ (*b*) Ces mots ne ſe trouvent dans aucun Livre Canonique. Saint Irénée les cite quelquefois ſous le nom d'Iſaïe, & le plus ſouvent ſous celui de Jerémie. ═ (*c*) *Tertull. de habitu mulier. l.* I. *c.* 2. 3. ═ (*d*) *Orig. homil.* XII. *in Jerem.* ═ (*e*) *Origen. Ep. ad Jul. African.* ═ (*f*) *Chryſoſt. homil.* 5. *in Matth.* ═ (*g*) *Aug. l.* XV. *de Civit. c.* 13.

retrancher du texte Hébreu ce qu'ils ôtoient de celui des Septante. Or il étoit moralement impossible qu'ils le fissent, & qu'ils corrompissent tout à la fois ces deux textes, sans trouver de la résistance même dans leur nation, toujours infiniment jalouse de la pureté des Livres saints. (*a*) 4°. Quand les Juifs incrédules auroient pu consentir à cette dépravation de leurs Exemplaires, les Chrétiens judaïsants, qui lisoient comme eux les Livres saints en Hébreu, l'auroient-ils souffert? 5°. Enfin quand on examine suivant les regles de la bonne critique, les passages que saint Justin & quelques autres Peres reprochent aux Juifs d'avoir retranchés du texte des Septante, on trouve ou qu'ils n'ont jamais été ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, ou du moins que l'on n'a aucune preuve bien solide pour soutenir cette accusation. Si les Septante, ou après eux les Juifs, ont effacé ou détourné quelques passages qui n'étoient point honorables à leurs ancetres, cela s'est fait apparemment avant Jesus-Christ; & le nombre de ces prétendus passages ainsi retranchés, est bien petit, en comparaison de tant d'autres qu'ils y ont laissés, & qui ne leur font point d'honneur. D'où l'on peut conclure que le texte des Septante d'aujourd'hui est le même que celui que les Juifs ont eu avant Jesus-Christ, & que les Chrétiens ont reçu d'eux: ce qui n'empêche pas qu'on n'y reconnoisse quelques fautes & quelques dérangements, qui peuvent venir ou de la trop grande liberté, ou de la négligence des Copistes, ou de la longueur des siecles.

Ussérius (*b*) a prétendu, aussi-bien que saint Jérôme, que la premiere Version qui fut faite sous Ptolémée Philadelphe, ne contenoit que les cinq Livres de Moyse; l'autre, qui passa depuis sous le nom de Version des septante Interpretes, n'ayant été, selon lui, composée que depuis l'année quatrieme de Ptolémée Philométor, (*c*) & avant la trente-huitieme année de Ptolémée Evergetes II. (*d*) appellé autrement Physcon, à compter depuis qu'il commença à régner avec Philométor son frere. Elle fut reçue de tous les Juifs, & déposée dans la fameuse Bibliotheque d'Alexandrie, où elle étoit encore du temps d'Origene, qui la mit dans ses Héxaples, vis-à-vis une autre Edition, qui passoit aussi sous le nom des Septante, & qu'Origene appelle *la commune*, ou la *vulgaire*, parce qu'elle étoit entre les mains de tout le monde, quoique beaucoup moins correcte que l'autre.

Nous ne contesterons point à Ussérius, que la Loi de Moyse ait été traduite en Grec sous Ptolémée Philadelphe; mais nous ne croyons pas qu'on puisse jamais produire de bonnes preuves d'une Traduction nouvelle de toute la Bible, faite sous Ptolémée Evergetes II. ou sous

---

(*a*) *Joseph. lib.* 1. *contra Appion. p.* 1037. == (*b*) *Usser. Syntagma de* 70. *Interpp.* == (*c*) Année 177. avant l'Ere Chrét. Vulg. == (*d*) Année 132. avant l'Ere Chrét. Vulg.

Philométor. On ne trouve aucun garant de ce fait parmi les Anciens. Il ſeroit même aſſez mal-aiſé de prouver qu'avant le regne de Philométor ou d'Evergetes II. il n'y ait eu que le Pentateuque de traduit en Grec ; & beaucoup plus mal-aiſé encore de montrer que les Verſions qu'Origene inſéra dans ſes Héxaples fuſſent différentes de celle qui a toujours été connue ſous le nom de Verſion des Septante, faite en tout, ou en partie, vers le temps de Ptolémée Philadelphe.

II. La Verſion des Septante a été, & eſt encore, d'une grande autorité dans l'Egliſe.

Pour montrer la grande autorité de la Verſion des Septante, on ne peut employer de raiſons plus fortes que celles que nous avons touchées. Elle a été citée par les Apôtres & par les Peres : *Jure obtinuit in Eccleſiis*, dit ſaint Jérôme, (*a*) *vel quia prima eſt, & ante Chriſti facta adventum, vel quia ab Apoſtolis, in quibus tamen ab Hebraïco non diſcrepat, uſurpata.* Pluſieurs Anciens l'ont crue inſpirée du Saint-Eſprit ; & juſqu'au temps de la Verſion latine de ſaint Jérôme, elle étoit la ſeule en uſage dans l'Egliſe. Encore aujourd'hui elle eſt regardée comme authentique dans l'Egliſe Grecque ; & même dans l'Egliſe Latine, le texte Latin des Pſaumes, qui a été déclaré authentique dans le Concile de Trente, eſt pris ſur le Grec des Septante.

Saint Jean Chryſoſtome (*b*) regarde comme un des plus grands miracles de la Providence divine, qu'un Roi barbare, étranger à la vraie Religion, ennemi de la vérité & du peuple de Dieu, (il parle de Ptolémée Philadelphe,) ait entrepris la Verſion de l'Ecriture en Grec, & qu'il ait par ce moyen répandu la connoiſſance de la vérité parmi toutes les nations du monde. Saint Auguſtin (*c*) s'exprime de même. Les Juifs par jalouſie, ou par ſcrupule, dit-il, ne voulant pas communiquer aux étrangers les ſaintes Ecritures, Dieu s'eſt ſervi d'un Roi idolâtre, pour procurer cet avantage aux peuples Gentils: *Libri quos gens Judæa cæteris populis vel religione, vel invidiâ, prodere nolebat, credituris per Dominum Gentibus, miniſtrâ Regis Ptolemæi poteſtate, tantò antè proditi ſunt.* Que peut-il manquer à l'autorité de cette Verſion, dit ſaint Hilaire, (*d*) laquelle a été faite avant la venue de Jeſus-Chriſt, & dans un temps où l'on ne peut ſoupçonner ceux qui y ont travaillé, d'avoir voulu flater celui qui y eſt annoncé ; ni les accuſer d'ignorance, puiſqu'ils étoient les Chefs & les Docteurs de la Synagogue, inſtruits de toute la plus ſecrete doctrine de Moyſe, & revêtus de toute l'autorité qui appartient aux Docteurs d'Iſraël ? *Non potuerunt non probabiles eſſe arbitri interpretandi, qui certiſſimi & graviſſimi erant auctores docendi.*

Quand on confronte les citations de l'ancien Teſtament qui ſe trouvent dans l'Evangile & pans les Epîtres de ſaint Paul, avec le texte

(*a*) *Hieronym. Ep.* 33. *al.* 101. *ad Pammach. Tom. IV. Part. II. col.* 255. = (*b*) *Chryſoſt. homil.* 4. *in Geneſ.* = (*c*) *Aug. l.* 11. *de Doctrin. Chriſt. c.* 15. & *ſerm.* 68. *in Joan.* = (*d*) *Hilar. in Pſalm.* 11. *Vide ſi lubet & Euſeb. lib.* XIII. *Præparat. c.* 1.

des Septante, on y remarque presque par-tout une très-grande conformité. C'est ce qu'ont remarqué principalement Origene (*a*) & saint Jérôme, (*b*) les deux plus savants Peres de leurs siecles, & les plus capables d'en juger, puisqu'ils possédoient non seulement le Grec, mais aussi la Langue Hébraïque, & qu'ils étoient en état de confronter la Traduction avec l'Original. Saint Matthieu qui a écrit en Hébreu, ou plutôt en Syriaque, cite assez souvent l'ancien Testament suivant l'Hébreu: (*c*) mais saint Luc, saint Jean & saint Paul suivent plus communément le texte des Septante; & saint Irénée (*d*) remarque en général que les Apôtres conviennent avec l'interprétation des Septante, & que les Septante conviennent avec la Tradition des Apôtres: *Apostoli consonant prædictæ interpretationi, & interpretatio consonat Apostolorum traditioni.* C'est, dit-il, que le même Esprit qui a inspiré les Prophetes pour prédire la venue du Sauveur, & les Interpretes pour bien rendre le sens des prophéties, a aussi inspiré les Apôtres pour annoncer la venue du Fils de Dieu, & l'avénement du Royaume des Cieux: *Unus enim & idem Spiritus Dei, qui in Prophetis quidem præconavit quis & qualis esset adventus Domini, in Senioribus autem interpretatus est benè, quæ benè prophetata fuerant; ipse & in Apostolis annuntiavit plenitudinem temporum adoptionis venisse.* Il compare la maniere dont les septante Interpretes firent leur Traduction, à celle dont Esdras rétablit les saintes Ecritures, qui avoient été perdues pendant la captivité: (*e*) & en supposant ce prétendu rétablissement des saintes Ecritures par Esdras, il ne pouvoit pas donner une plus grande preuve de l'inspiration qu'il attribue aux Septante.

Saint Clément d'Alexandrie (*f*) & Théodoret (*g*) emploient la même preuve, & dans le même sujet; & généralement tous les Peres qui ont suivi Philon, & qui ont cru avec saint Justin que les septante Interpretes, quoique enfermés séparément, s'étoient parfaitement rencontrés dans leur Version, ont enseigné aussi qu'ils avoient été remplis du Saint-Esprit; ce rapport & cette convenance si entiere & si parfaite n'ayant pu se faire autrement.

Saint Hilaire (*h*) soutient que dans les endroits où les Traductions varient, on doit s'en tenir aux Septante; que leur Traduction étant la

---

(*a*) *Orig. in Cap.* XV. & X. *Epist. ad Roman. & in Joan. Vide & Cyrill. Jerosol. Cathec.* 4. == (*b*) *Hieronym. quæst. Hebr. in Genes. & alibi.* == (*c*) S. Jérôme, dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques, pose comme un principe, que S. Matthieu cite toujours suivant l'Hébreu. Mais ailleurs il avance en général que tous les Evangélistes citent ordinairement selon les Septante. == (*d*) *Irenæ. l.* III. *contra hæres. c.* 25. == (*e*) 4. *Esdr.* XIV. 19. 20. 21. Nous ferons voir le faux de cette opinion, dans une Dissertation qui sera placée à la tête du Livre d'Esdras sous le titre de II. *Dissertation sur Esdras* == (*f*) *Clem. Alex. l.* 1. *Stromat. p.* 242. == (*g*) *Theodoret. Præf. in Psalm.* == (*h*) *Hilar. in Psalm.* CXXXI. *num.* 24.

plus ancienne & la plus autorisée par l'usage des Eglises, il n'est pas permis de la rejetter, ni de s'en éloigner; (*a*) que ceux qui l'ont faite, avoient la capacité, l'autorité, & tous les autres caracteres capables de l'autoriser & de la faire recevoir avec respect. Saint Augustin a toujours cru l'autorité des Septante, fort supérieure à celle des autres Interpretes Grecs: (*b*) *Septuaginta Interpretum quod ad vetus Testamentum attinet, excellit auctoritas; qui jam per omnes peritiores Ecclesias tantâ præsentiâ Spiritûs sancti interpretati esse dicuntur, ut os unum tot hominum fuerit.* Il dit que lors même qu'ils s'éloignent des Exemplaires Hébreux, on doit croire que c'est par un effet de la Providence divine, qui a permis qu'ils traduisissent de cette maniere: le Saint-Esprit qui les conduisoit, & qui faisoit qu'ils n'avoient tous, pour ainsi dire, qu'une seule bouche, ayant proportionné leur Traduction aux besoins ou à la portée des Gentils, pour qui elle étoit principalement destinée. Dans un autre endroit, (*c*) il dit que si l'on demande pourquoi les Septante s'éloignent quelquefois de la vérité des Livres Hébreux, il faut répondre que le même Esprit qui a dicté les anciennes Ecritures, ayant aussi inspiré les Septante, qui les ont traduites, comme il parut par l'admirable conformité qui se rencontra dans leur Traduction, lorsqu'elle fut achevée, Dieu a permis ces différences, comme il a permis celles qui se rencontrent entre les Evangélistes; lesquelles n'étant qu'apparentes, font voir qu'on peut sans mentir, & sans blesser la vérité, raconter quelque chose différemment, quand on ne s'écarte point de la volonté de celui à qui l'on doit toujours se conformer.

Mais comme ce sentiment de l'inspiration des Septante n'est fondé que sur un fait douteux, pour ne pas dire absolument faux, qui est que ces Interpretes aient été enfermés dans des cellules différentes, & que sans s'être parlé, ni s'être communiqué leur ouvrage, ils se soient rencontrés tellement semblables, qu'il n'y eut pas un mot de différence entre leurs Traductions: on peut sans scrupule abandonner une opinion, qui est une suite d'un principe si ruineux. Aussi saint Jérôme, (*d*) qui étoit si habile Critique, n'a jamais cru que les Septante fussent Prophetes: il ne les tient que pour des simples Traducteurs. Il s'éleve contre le premier auteur des cellules où l'on prétend que furent

---

(*a*) *Idem in Psalm.* CXVIII. *litt.* 5. *num.* 13. *Sed nos, sicut oportet, sequimur Septuaginta Interpretum religiosam & antiquam auctoritatem. Vide & in Psal.* CXVIII. *litt.* 4. *num.* 6. *Sed neque nobis tutum est translationem* LXX. *Interp. transgredi.* ═ (*b*) *Aug. de Doctr. Christ. l.* II. *c.* 15. ═ (*c*) *Lib.* II. *de Consens. Evangelist. c.* 66. *Cur tanta auctoritas Interpretationis* LXX. *multis in locis distet ab ea veritate quæ in hebraicis codicibus invenitur, nihil occurrere probabilius existimo, quàm illos* LXX. *eo Spiritu interpretatos quo & illa quæ interpretabantur, dicta fuerant, quod ex ipsa eorum mirabili quæ prædicatur consensione firmatum est.* ═ (*d*) *Hieronym. Præfat. in Pentateuch. ad Desiderium.*

enfermés les ſeptante Interpretes, pour y travailler ſéparément à leur Verſion. Il traite ce récit de menſonge, & ſoutient que ni Ariſtée, ni Joſeph, n'en ayant rien dit, & ayant aſſuré au contraire que les ſeptante Interpretes avoient été mis enſemble dans un appartement du palais royal, & avoient conféré entr'eux, & travaillé en commun à leur Traduction, on doit en inférer qu'ils étoient de ſimples Traducteurs, & non des Prophetes: *In una baſilica congregatos contuliſſe, non prophetaſſe. Aliud eſt enim Vatem, aliud eſſe Interpretem.*

Mais tout cela ne détruit point ce que nous avons dit de l'autorité où a été dans l'Egliſe la Verſion des Septante. Saint Jérôme même reconnoît cette autorité dans tous ſes Ouvrages; (*a*) mais il ne veut pas qu'on la porte trop loin. Il condamne l'abus qu'on auroit pu faire de cette Verſion, en l'égalant aux Originaux, & en la croyant inſpirée du Saint-Eſprit: car le Saint-Eſprit ne peut être contraire à lui-même, en parlant autrement dans l'Hébreu, & autrement dans le Grec. Enfin l'Hiſtoire qui a ſervi de fondement à cette créance des Anciens, n'étant d'aucune autorité dans l'Egliſe, ne peut ſervir de fondement, pour établir un dogme de cette conſéquence.

III. L'hiſtoire de la Verſion des Septante, rapportée par Ariſtée. eſt fabuleuſe dans pluſieurs circonſtances.

Car s'il y avoit quelque hiſtoire certaine de la Verſion des Septante, ce ſeroit ſans doute celle d'Ariſtée, puiſque c'eſt delà que tout ce que l'on a dit ſur ce ſujet, a été tiré. Mais l'hiſtoire même d'Ariſtée, que ſaint Jérôme ſemble reconnoître pour véritable, eſt très-douteuſe; à plus forte raiſon les autres récits, qui ne ſont proprement que des embelliſſements & des additions qu'on y a faites.

Voici le précis de l'hiſtoire d'Ariſtée. Cet Auteur, qui veut paſſer pour Gentil, & pour garde du corps du Roi Ptolémée Philadelphe, dit dans ſa Préface, qu'il fut envoyé par ce Prince à Jéruſalem au Grand-Prêtre Eléazar, pour lui demander des hommes ſavants en Grec & en Hébreu, qui puſſent traduire en Grec les Livres ſacrés des Juifs. Il y rend compte de ſon voyage, & de tout ce qui en avoit été l'occaſion, à Philocratès ſon frere; & il lui dit que Démétrius Phaléréus, qui étoit garde de la Bibliotheque du Roi Ptolémée Philadelphe, ayant mis tous ſes ſoins pour y ramaſſer, s'il étoit poſſible, tous les Livres du monde; un jour le Roi lui demanda combien de Livres il y avoit déjà dans ſa Bibliotheque. Démétrius répondit qu'il y en avoit plus de deux cents mille, & qu'il eſpéroit qu'il y en auroit bientôt plus de cinq cents mille: J'ai appris, ajouta-t-il, que les Loix des Juifs méritent bien auſſi d'y avoir place: mais il faut les traduire d'Hé-

(*a*) *Hieronym. in Iſai.* XVIII. *p.* 492. *nov. edit. & in lib.* 2. *Apolog. adverſ. Rufin. p.* 421. *nov. editionis. Ego-ne contra* LXX. *Interpretes aliquid ſum locutus, quos ante annos plurimos diligentiſſime emendatos meæ linguæ ſtudioſis dedi? quos quotidie in conventu fratrum ediſſero? quorum Pſalmos jugi meditatione decanto? &c.*

breu en Grec. Le Roi dit qu'il feroit écrire inceſſamment au Grand-Prêtre des Juifs pour cela.

Alors Ariſtée qui étoit préſent crut qu'il étoit temps de découvrir au Roi ce qu'il avoit dans l'eſprit depuis long-temps, & dont il avoit ſouvent entretenu Soſibius de Tarente, & André, deux des principaux Officiers des gardes du Roi : c'étoit de procurer la délivrance aux Juifs, que Ptolémée fils de Lagus, & pere de Philadelphe, avoit autrefois amenés captifs en Egypte, pendant qu'il faiſoit la guerre en Syrie & en Phénicie. Il en amena environ cent mille : mais de ce nombre il en choiſit trente mille des mieux faits & des plus forts, à qui il confia la garde de ſes forteresſes; les autres furent abandonnés aux ſoldats, & réduits en ſervitude, avec les femmes & les enfants qu'on avoit pris à la guerre.

Ariſtée, Soſibius & André, prirent donc cette occaſion pour parler au Roi en faveur de ces captifs : & ils lui dirent que les Loix qu'il vouloit faire traduire, appartenant à tout le peuple Juif, il ne conviendroit pas de leur demander des Interpretes de ces Loix, pendant qu'il tenoit en Egypte un ſi grand nombre de captifs de cette nation; qu'il feroit de ſa munificence & de ſa libéralité, de les délivrer de ſervitude, afin qu'ils s'en retournaſſent en paix dans leur patrie. Le Roi leur ayant demandé combien ils croyoient qu'il y avoit bien de Juifs captifs, André répondit qu'ils pouvoient être cent mille. Ce nombre ne rebuta point Philadelphe; il leur accorda la liberté, & fit payer à leurs maîtres vingt dragmes pour chaque eſclave, afin de les dédommager de leur perte. Le Roi donna plus de ſix cents talents (*a*) pour cela, & fit publier un Edit très-favorable pour l'affranchiſſement des Juifs, dans lequel il fit ajouter qu'il donnoit la liberté non ſeulement à tous les Juifs que ſon pere avoit amenés captifs en Egypte, mais auſſi à tous les autres qui y avoient été amenés avant ou après lui.

En même temps il dit à Démétrius Phaléréus de lui préſenter un placet ou un mémoire pour l'exécution du projet dont il lui avoit parlé, afin que les choſes ſe fiſſent dans toutes les regles. Démétrius ayant dréſſé ſon placet, le préſenta au Roi, qui fit auſſi-tôt écrire au Grand-Prêtre Eléazar, pour le prier de lui envoyer les Livres de la Loi, & des Traducteurs capables de les mettre en Grec.

Il lui députa pour cela des Ambaſſadeurs, & les chargea de riches préſents pour le Temple du Seigneur. André & Ariſtée furent deſtinés à cette commiſſion; & ils s'en acquitterent avec tant de ſuccès, que le Grand-Prêtre envoya avec eux au Roi ſoixante & douze Juifs habiles en Grec & en Hébreu, tirés des douze Tribus, ſix de chacune, dont on a donné les noms avec ceux de leurs Tribus. Eléazar leur mit

(*a*) Les 600. talents à 2400. liv. le talent, font 1440000. livres.

en

en main les Livres de la Loi qu'ils devoient traduire. Il récrivit au Roi louant sa piété, lui rendant graces pour les presents qu'il faisoit au Temple, & lui recommandant ses Envoyés.

Lorsqu'ils furent arrivés à Alexandrie, le Roi les reçut avec beaucoup de bonté & de marques d'estime, leur marqua la joie qu'il avoit de leur arrivée, témoigna sa profonde vénération pour les oracles de Dieu qu'ils avoient apportés, les adora, ou s'inclina sept fois devant ces divins Livres, admira la beauté du velin, dont les feuilles étoient si bien liées ou collées l'une à l'autre, qu'on n'en voyoit pas les jointures, & qui étoient peintes de diverses couleurs, & chargées d'une écriture en lettres d'or. Le Roi reçut fort gracieusement les présents du Grand-Prêtre, & dit aux Envoyés, que toute sa vie il célébreroit la fête de leur arrivée, comme un jour heureux & solemnel; & comme ce jour se rencontroit avec celui auquel le Roi avoit vaincu en bataille navale le Roi Antigone, il voulut que les Septante eussent l'honneur de manger le même soir avec lui, & il leur fit préparer des logements pour se reposer dans un appartement joignant la citadelle. L'heure étant venue, on se mit à table; & le Roi leur fit plusieurs questions, auxquelles ils satisfirent parfaitement. Le lendemain, il les fit encore manger avec lui, & continua ainsi sept jours de suite, jusqu'à ce qu'il les eut tous entendus les uns après les autres.

Trois jours après, Démétrius Phaléréus prit les septante-deux Hébreux, & les conduisit dans l'Isle de Pharos par une levée longue de sept stades; & leur ayant fait passer le pont, il les plaça dans une maison fort bien meublée au septentrion de l'Isle, située sur le bord de la mer, éloignée du tumulte & du bruit, afin qu'ils pussent vacquer sans trouble à la Traduction des Livres saints. Ils se mirent donc à travailler; & discutant entre eux tout ce qui souffroit quelque difficulté, lorsqu'ils étoient d'accord, & que la chose étoit en état d'être mise au net, ils la portoient à Démétrius, qui la faisoit décrire par des Copistes. (*a*) Ils travailloient ainsi tous les jours, & demeuroient assemblés jusqu'à la neuvieme heure, c'est-à-dire, jusqu'à trois heures avant le coucher du soleil. Alors ils retournoient à la ville, où on leur fournissoit abondamment tout ce qui étoit nécessaire pour leurs besoins. Dès le matin après avoir salué le Roi, ils s'en retournoient dans l'Isle de Pharos; & après avoir lavé leurs mains, & fait leurs prieres à Dieu, ils se mettoient de nouveau à l'ouvrage. Ils continuerent ainsi pendant septante ou septante-deux jours. (*b*)

Après qu'ils eurent achevé leur Traduction, ils la remirent à Démé-

---

(*a*) *Arist. de* LXX. *Interpp.* Οἱ δὲ ἐπετέλουν ἕκαστα σύμφωνα ποιοῦντες πρὸς ἑαυτοὺς ταῖς ἀντιβολαῖς. Τὸ δὲ ἐκ τῆς συμφωνίας γινόμενον πρεπόντως, ἀναγραφῆς οὕτως ἐτύγχανε παρὰ τοῦ Δημητρίου.

(*b*) *Ita Aristæas. Joseph in Versione Rufini, Euseb. Cyrill. Alexand. Cedren.*

trius, qui la lut devant l'assemblée des Juifs d'Alexandrie, & en présence des Interpretes, afin qu'elle eut une approbation unanime & solemnelle de tous ceux qui étoient capables de juger de sa conformité avec le texte original. Tous les Juifs l'ayant entendue, témoignerent par leur applaudissement, qu'ils en étoient très-satisfaits. Ils comblerent de louanges Démétrius qui la leur avoit procurée, & les Interpretes qui l'avoient faite. Après cela ils prononcerent des imprécations contre ceux qui y feroient quelques changements, soit en y ajoutant, ou en retranchant, ou en renversant l'ordre de ce qui étoit écrit.

Le Roi ayant été informé de tout ce qui s'étoit fait, en témoigna beaucoup de joie; & s'étant fait lire la Traduction de la Loi admira la sagesse du Législateur, & demanda à Démétrius Phaléréus pourquoi aucun Historien ni aucun Poëte n'avoit fait mention d'un si excellent Ouvrage. Démétrius lui répondit, qu'ils en avoient été détournés par la sainteté & la majesté de cette Loi toute divine, & trop au dessus de la portée de l'homme. Il ajouta qu'il avoit appris que Théopompe ayant entrepris d'en insérer dans son histoire quelque chose qu'il avoit tiré d'une Version peu exacte faite auparavant, il avoit été frappé d'une maladie, qui lui avoit troublé l'esprit pendant plus de trente jours; mais qu'enfin ayant demandé à Dieu quelle étoit la cause de cette maladie, Dieu lui avoit fait connoître en songe, que c'étoit en punition de sa témérité, qui avoit voulu rendre publiques des choses sacrées & dignes d'un souverain respect. Démétrius dit de plus que Théodecte, Poëte tragigue, ayant voulu insérer quelque chose de la Loi de Dieu dans un de ses Poëmes, fut aussi-tôt privé de la vue, qu'il ne recouvra qu'après avoir reconnu sa faute, & en avoir fait pénitence.

Le Roi ayant entendu ces raisons, reçut de ses mains l'Ouvrage des Interpretes avec une grande vénération; ordonna qu'on en eut grand soin, & qu'on le conservât avec respect; combla de louanges les Traducteurs; les invita à venir souvent le voir, & les renvoya en Judée chargés de riches présents pour eux-mêmes, & pour le Grand-Prêtre Eléazar. Voilà le précis de ce qu'on lit dans Aristée. C'est delà que Joseph a pris ce qu'il en raconte: mais il a tourné Aristée à sa maniere & a mis en un autre style la Lettre du Roi Ptolémée au Grand-Prêtre Eléazar, & celle d'Eléazar au Roi; quoiqu'il assure qu'il les a copiées mot à mot sur le texte d'Aristée. (*a*)

Philon, Juif d'Alexandrie, (*b*) fait aussi mention de la Version des Septante: mais il ne nomme ni Aristée, ni Démétrius Phaléréus. Il parle (*c*) des septante Interpretes comme de gens inspirés du Saint-

(*a*) *Antiq. l.* XII. *c.* 2. *p.* 389. 390. Τῆς μέν τοι γε εἰσδόσεως τὸ ἀντίγραφον ὑπῆρχε τοιοῦτον — (*b*) *Philo de vita Mosis, l.* II. *p.* 659. 660. — (*c*) *Philo loco citato.* Καθάπερ ἐνθουσιῶντες προεφήτευον, οὐκ ἄλλα ἄλλοι, τὰ δ' αὐτὰ πάντες ὀνόματα καὶ ῥήματα ὥσπερ ὑποβολέως ἑκάστοις ἀοράτου ἐνηχοῦντος. *Et post nonnulla*: Οὐχ ἑρμηνεῖς ἐκείνους ἀλλ' ἱεροφάντας καὶ προφήτας προσαγορεύοντες.

Esprit, qui sans s'être consultés l'un l'autre, exprimerent en mêmes termes ce qu'ils lisoient dans l'Original Chaldéen, (il appelle ainsi le texte Hébreu;) en sorte que ceux qui confrontent ces deux textes, y remarquent, selon cet Ecrivain, une si grande conformité, que rien ne peut être plus ressemblant que cette Version l'est à l'Original. Dans tout le reste, Philon est si conforme à Aristée, qu'on voit clairement qu'il fait allusion à l'histoire de cet Auteur, ou qu'Aristée fait allusion au texte de Philon. Car M. Vandale (*a*) dans sa Dissertation sur les septante Interpretes, conjecture que c'est sur le récit de Philon, qu'Aristée a composé son Roman; ce qui est contraire au sentiment commun de tous ceux qui ont écrit sur Aristée, & qui tiennent que Philon a tiré de lui ce qu'il raconte des septante Interpretes.

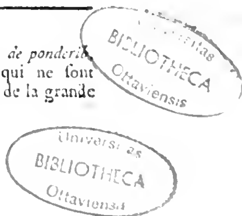
Le même M. Vandale (*b*) prétend qu'outre l'Aristée dont nous venons de donner le précis, il y en a encore un autre qui étoit Chrétien, duquel S. Epiphane a tiré ce qu'il nous dit de la Version des Septante. Voici le récit de S. Epiphane. (*c*) Il dit » qu'Aristée dans l'histoire qu'il » a donné des septante Interpretes, raconte que Ptolémée Philadelphe » forma une Bibliotheque à Alexandrie, & qu'il la plaça dans le lieu » nommé *Bruchium*; qu'il en confia la garde à Démétrius Phaléréus, » & qu'un jour le Roi lui ayant démandé combien il y avoit de Livres » dans sa Bibliotheque, Démétrius lui répondit qu'il y en avoit environ » cinquante-quatre mille huit cents; mais qu'on en pouvoit encore ramasser un bien plus grand nombre, si l'on vouloit faire traduire ceux » qui étoient chez les Ethiopiens, les Indiens, les Perses, les Elamites, les Babyloniens, les Assyriens, les Chaldéens, les Romains, les » Phéniciens, les Syriens, & ceux qui habitent dans la Grece, lesquels s'appelloient autrefois Latins, & non pas Romains: (*d*) enfin » que dans la Judée & à Jérusalem, il y avoit des Livres tout divins, » écrits par des Prophetes, lesquels traitoient de Dieu, de la création » du monde, & de plusieurs autres choses très-utiles; que si le Roi » vouloit faire écrire aux Juifs, on pourroit mettre aussi ces Livres dans » sa Bibliotheque.

Sur quoi Philadelphe écrivit aux Juifs une Lettre qui se trouve dans saint Epiphane, par laquelle il les prie de lui envoyer leurs Livres sacrés, pour en enrichir sa Bibliotheque. Les Juifs pour satisfaire à la demande du Roi, lui envoyerent toutes leurs Ecritures écrites en lettres d'or; savoir, les vingt-deux Livres de l'ancien Testament en Hébreu; & outre cela, septante-deux Livres apocryphes. Le Roi ayant

---

(*a*) *Differt. de Aristæa*, c. 1. — (*b*) *Idem*, c. 1. & 6. — (*c*) *Epiph. de ponderib. & mensuris*, n. 9. 10. 11. — (*d*) Ce sont les paroles de saint Epiphane, qui ne sont pas absolument claires. Il veut marquer apparemment les Grecs de l'Italie, ou de la grande Grece.

N 2



reçu ces ouvrages, & n'ayant pu les lire, parce qu'ils étoient en Hébre, (a) députa une seconde fois aux Juifs, pour les prier de lui envoyer des Interpretes, pour les traduire en Grec, & leur écrivit sur ce sujet une seconde lettre, qui est aussi dans saint Epiphane. Ces deux Lettres sont très-différentes de celles qu'on trouve dans l'Aristée; & on ne lit pas dans saint Epiphane la Lettre du Roi au Grand-Prêtre Eléazar, ni la réponse du Grand-Prêtre à Ptolémée. Saint Epiphane ne parle pas même de ce Grand-Prêtre. On envoya donc de Jérusalem septante-deux hommes choisis, habiles en Grec & en Hébreu; six de chaque tribu, pour éviter les dissensions & la jalousie qui auroient pu naître entre elles; & ils traduisirent d'Hébreu en Grec les Livres qui avoient d'abord été envoyés. Or voici comment le Roi s'y prit pour empêcher qu'ils ne pussent communiquer l'un avec l'autre, & pour faire que la Traduction fut la plus exacte qu'il seroit possible.

Ptolémée fit faire dans l'Isle de Pharos trente-six cellules, dans chacune desquelles il mit deux Interpretes, avec des domestiques pour leur préparer & leur servir à manger, & des Ecrivains pour écrire en notes ou en abrégé ce qu'ils leur dicteroient. On ne fit point de fenêtres à ces cellules, mais elles ne prenoient du jour que par le haut; afin que ceux qui y étoient, ne pussent parler à personne du dehors. On leur donnoit un Livre à deux dans chaque cellule, afin qu'ils le traduisissent: par exemple, à ceux de la premiere cellule, le Livre de la Genese; à ceux de la seconde, l'Exode: & ainsi des autres. Et lorsque ceux de la premiere cellule avoient traduit la Genese, ils la faisoient passer à la seconde, & reprenoient l'Exode, pour le traduire de même: de sorte que toute l'Ecriture fut traduite trente-six fois, chaque Livre de l'Ecriture passant successivement d'une cellule à l'autre, pour y être traduit.

Ils demeuroient ainsi enfermés depuis le matin jusqu'au soir; & sur le soir on venoit les prendre dans trente-six nacelles, pour les mener au palais, où ils mangeoient avec le Roi: puis on les conduisoit dans trente-six chambres séparées, où ils couchoient deux dans chaque chambre. Le lendemain de grand matin on les menoit de nouveau dans leurs cellules.

Après que tout fut achevé, le Roi s'assit sur son trône, & se fit lire tout l'ouvrage par trente-six Lecteurs, qui tenoient autant d'Exemplaires de la Version Grecque. Il y avoit un trente-septieme Lecteur, qui tenoit l'Original Hébreu. Pendant qu'un lisoit à haute voix, les autres confrontoient leur Version; & il arriva par un miracle sensible de la puissance divine, que tous les Exemplaires de cette Version se

(a) *Epiphan. de Ponderib. & mens. p.* 167. Ὁ δὲ Βασιλεὺς κομισάμενος καὶ ἐντυχὼν, καὶ μὴ δυνάμενος ἀναγνῶναι, τῶν στοιχείων Ἑβραϊκῶν ὑπαρχόντων, καὶ διαλέκτῳ τῇ Ἑβραΐκῇ γεγραμμένων, &c.

trouverent si semblables, que quand un Interprete avoit ajouté ou retranché quelque chose au texte, tous les autres avoient fait les mêmes additions ou les mêmes retranchements, & tout ce qu'ils avoient retranché, parut véritablement superflu. Ce qui persuada toute l'assemblée qu'ils étoient inspirés du Saint-Esprit. Après cela, le Roi fit mettre ces Livres dans la premiere Bibliotheque, nommé *Bruchium*, qui étoit comme la mere de la seconde, nommée *Serapæum*, dans laquelle on mit dans la suite beaucoup d'autres Livres, & en particulier les Versions d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion, qui furent faites depuis Jesus-Christ.

La différence qui se remarque entre ce recit & celui d'Aristée, fait conjecturer que saint Epiphane avoit un autre Exemplaire d'Aristée, que celui que nous connoissons. Saint Justin le Martyr, (*a*) saint Irénée & saint Augustin, (*b*) semblent avoir suivi l'Aristée de saint Epiphane. Joseph & Eusebe (*c*) ont copié l'ancien Aristée. Ce que saint Irénée, (*d*) saint Clément d'Alexandrie (*e*) & Tertullien, (*f*) rapportent sur ce sujet, n'est pas assez étendu, pour juger de quelle source ils l'ont pris.

Mais voici ce que dit saint Justin : Ptolémée, Roi d'Egypte, ayant appris qu'il y avoit chez les Juifs des Livres qui contenoient d'anciennes histoires écrites en Hébreu, fit venir de Jérusalem soixante & dix hommes savants en Grec & en Hébreu, pour traduire ces Ouvrages en Grec : & afin qu'ils le fissent plus promptement & avec plus de liberté, il les mit dans l'Isle de Pharos dans autant de cellules qu'ils étoient d'Interpretes, afin qu'ils ne pussent communiquer ensemble, & que l'on fut plus sûr de la fidélité de leur Traduction. Ils traduisirent d'une maniere si uniforme, que non seulement ils se servirent des mêmes termes, mais aussi qu'ils en employerent le même nombre : ce qui remplit le Roi d'une telle admiration, qu'il les combla de présents, & les renvoya avec honneur dans leur pays. Il jugea que cet Ouvrage n'avoit pu être si heureusement achevé, sans un effet de la toute-puissance divine. Il reçut ces Livres divins avec un très-grand respect, & les consacra à Dieu dans sa Bibliotheque d'Alexandrie. Saint Justin ajoute qu'étant lui-même à Alexandrie, ceux de l'Isle de Pharos lui avoient montré les ruines des cellules où les Interpretes avoient autrefois travaillé.

Dans sa seconde Apologie, il parle de cette Traduction d'une maniere fort différente de ce que nous venons de voir. Il dit que le Roi Ptolémée voulant faire une Bibliotheque très-nombreuse, & sachant qu'il y avoit chez les Hébreux plusieurs Livres des Prophetes, il écri-

---

(*a*) *Justin. Mart. Admonit. ad Græcos.* == (*b*) *Aug. l.* XVIII. *c.* 42. *de Civit. Dei.* == (*c*) *Euseb. Præpar. l.* VIII. == (*d*) *Irenæ. l.* III. *c.* 25. == (*e*) *Clement. Alex. l.* I. *Stromat.* == (*f*) *Tertull. Apolog. c.* 18. *p.* 17.

vit à Hérode, qui étoit alors Roi des Juifs, pour le prier de les lui communiquer. Hérode lui envoya les Livres des Prophetes, écrits en Hébreu. Mais Ptolémée n'en pouvant faire aucun usage, parce qu'il n'entendoit pas cette Langue, il députa de nouveau vers Hérode, pour le prier de lui donner des hommes capables de les traduire en Grec. Ce qui ayant été exécuté, les Livres saints des Juifs furent mis dans la Bibliotheque du Roi d'Egypte; & ils sont à présent entre les mains de tous les Juifs.

Tertullien (*a*) semble dire que non seulement la Traduction Grecque, mais aussi l'Original Hébreu, furent déposés dans la Bibliotheque royale d'Alexandrie, qui étoit dans les galeries du Temple de Sérapis: *Hodie apud Serapæum Ptolemæi Bibliothecæ cum ipsis Hebraicis Litteris exhibentur.* Saint Cyrille de Jérusalem (*b*) parle des septante cellules des septante Interpretes, de même que saint Justin.

On comprend aisément que toutes ces histoires sont prises de celle d'Aristée; & nonobstant les différentes circonstances dont on les a revêtues, on y remarque toujours le même fond & le même objet principal. L'anachronisme que commet saint Justin le Martyr, en disant que Ptolémée députa vers Hérode, pour le prier de lui envoyer les Livres saints des Juifs, est insoutenable. Philon dit que le Grand-Prêtre des Juifs réunissoit tout ensemble dans sa personne la Royauté & le Sacerdoce; (*c*) ce qui n'est nullement conforme à l'histoire des Juifs. Ce peuple obéissoit alors aux Rois d'Egypte. Saint Clément d'Alexandrie & saint Irenée parlent d'une maniere plus correcte, lorsqu'ils disent que les Juifs d'alors étoient soumis aux Rois Macédoniens, ou plutôt aux Rois d'Egypte, successeurs d'Alexandre le Grand.

Les trente-six cellules de saint Epiphane, & les septante-deux de S. Justin le martyr & de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Irénée, de saint Augustin & de saint Jean Chrysostome, sont tellement opposées au récit d'Aristée, de Joseph, de Philon, d'Eusebe & des autres qui les ont suivis, qu'il faut de nécessité abandonner les uns ou les autres; & saint Jérôme, comme nous l'avons vu, ne feint point de traiter ces cellules de fabuleuses: *Nescio quis primus auctor septuaginta cellulas Alexandriæ mendacio suo extruxerit.*

Les Talmuds de Jérusalem & de Babylone (*d*) reconnoissent septante-deux cellules: mais ils disent que le Roi d'Egypte ayant fait venir les septante-deux Vieillards, les enferma dans ces chambres, sans leur avoir dit ce qu'il demandoit d'eux. Il ne leur ouvrit son intention, que quand ils y furent entrés. Mais Dieu dirigea tellement leur esprit, qu'ils traduisirent tout de la même sorte.

(*a*) *Tertull. Apolog. c.* 18. *p.* 18. — (*b*) *Cyrill. Jerosol. Catech.* 4. *pag.* 36. 37. — (*c*) *Philo, l.* II. *de vita Mos. p.* 658. *c.* Ἐξέπεμπε πρὸς τὸν τῆς Ἰουδαίας ἀρχιερέα καὶ βασιλέα· ὁ γὰρ αὐτὸς ἦν. — (*d*) *Talmud. Jerosol. & Babyl. titul. Megillah.*

Les Samaritains, qui font toujours les finges des Juifs, racontent dans leurs Chroniques, que Ptolémée Philadelphe fit venir à Alexandrie Aaron, Grand-Prêtre des Samaritains, avec des hommes choisis de sa nation, & qu'il demanda en même temps des Docteurs Juifs, avec leur Grand-Sacrificateur Eléazar : afin que les uns & les autres traduisissent la Loi de Dieu d'Hébreu en Grec. Mais comme la Version des Samaritains & celle des Juifs varioient entre elles dans certains passages, le Roi préféra la Version faite par les Samaritains, les combla de riches présents, & interdit aux Juifs l'entrée du sacré mont de Garizim.

Tant de variétés de sentiments entre Aristée, saint Epiphane, saint Justin, les Talmudistes, les Samaritains font juger que le fond même de cette histoire est très-incertain ; & c'est le jugement qu'en portent les plus habiles Critiques. (*a*) Ils abandonnent absolument tous les autres, prétendent montrer dans Aristée même des particularités incompatibles avec les véritables histoires qui nous sont connues. Par exemple, Aristée nous dit que cette Traduction fut entreprise sous Ptolémée Philadelphe, fils de Ptolémée Soter, fils de Lagus. Mais saint Irénée. (*b*) dit qu'elle fut faite sous ce dernier ; & saint Clément d'Alexandrie (*c*) dit que les uns la mettent sous le fils de Lagus, & les autres sous Philadelphe. Vitruve (*d*) assure que la Bibliotheque d'Alexandrie ne commença qu'après celle des Attales, Rois de Pergame, & du temps d'Aristophane de Bysance ; c'est-à-dire, sous Ptolémée Philopator, ou sous Ptolémée Epiphanes son successeur. Or Ptolémée Philopator étoit petit-fils, & Ptolémée Epiphanes arriere-petit-fils de Philadelphe. Ce ne fut donc pas ce dernier Prince qui commença la Bibliotheque d'Alexandrie ; elle est plus recente que lui. Usférius, (*e*) & après lui Bochart, (*f*) prétendent que la Version des Septante est encore plus nouvelle que ni Epiphanes ni Philopator, & qu'elle n'a été faite que depuis le commencement de Ptolémée Philométor, comme nous l'avons vu ci-devant. Nous n'adoptons pas les raisons, les époques & les dates de tous ces Auteurs ; mais nous les rapportons simplement pour faire voir le peu de fonds qu'il y a à faire sur ce qui se dit de la Version des Septante, procurée par Ptolémée Philadelphe.

Aristée, & ceux qui l'ont suivi, (*g*) parlent de Ptolémée Philadelphe comme d'un Roi très-religieux, plein de zele pour connoître la Loi de Dieu, orné de toutes les vertus morales & politiques : mais les au-

---

(*a*) *Bellarm. de Verbo Dei*, *l.* II. *c.* 6. *Masius Præfat. in Græc. Josue Reuclin. l.* III. *de Arte Cabalistica. Joseph Scaliger. Henric. Valois*, *Humfred. Hody*, *Vandales*; *alii passim.* == (*b*) *Irenæ. l.* III. *c.* 21. *nov. edit.* == (*c*) *Clem. Alex. l.* I. *Stromat. p.* 341. == (*d*) *Vitruv. Præfat. in lib.* VII. *Architect. Vide Vandale de* LXX. *Interpp. c.* 4. == (*e*) *Usser. Syntagm. de* LXX. *Interpp.* == (*f*) *Bochart. l.* I. *c.* 18. *de anim. sacr. p.* 226. *n.* 30. 40. == (*g*) *Vide Philo*, *l.* II. *de vita Mosis. Epiphan. lib. de ponderib. & mensuris*, *&c.*

teurs profanes, qui le pouvoient mieux connoître, nous le dépeignent comme un Prince corrompu, impie, perdu de débauches, qui épousa sa propre sœur, tua deux de ses freres, (*a*) eut un grand nombre de maîtresses, (*b*) fut fort attaché au culte du faux Dieu Sérapis, & voulut, après la mort de Bérénice sa sœur & son épouse, la mettre au rang des Dieux. (*c*)

Démétrius Phaléréus, qu'Aristée fait garde de la Bibliotheque d'Alexandrie, & dont il loue tellement la piété & le respect pour la Loi de Dieu, qu'il lui fait dire au Roi Ptolémée, que cette Loi est toute divine, & que c'est là ce qui est cause que ni les Poëtes, ni les Historiens profanes, n'ont osé en rien inférer dans leurs Ecrits; ce Démétrius (*d*) étoit un homme de bonne chere, prodigue jusqu'à l'excès, engagé dans des amours honteuses & contraires à la nature; un homme efféminé, qui étoit toujours parfumé, fardé, & les cheveux teints d'une couleur blonde, & qui pendant qu'il gouvernoit la République d'Athenes, & y faisoit observer les Loix, vivoit lui-même dans la dissolution & dans la débauche. Il fut enfin obligé de se sauver d'Athenes, & de se retirer d'abord à Thebes; & enfin en Egypte auprès de Ptolémée Soter, fils de Lagus, pere de Philadelphe, où il demeura assez long-temps. (*e*) Il conseilla à Soter de laisser le Royaume à ses enfants qu'il avoit eus d'Eurydice: mais ce Prince aima mieux le laisser à Philadelphe, qu'il avoit eu de Bérénice, de sorte qu'après la mort de Soter, Philadelphe relégua Démétrius, & le fit garder, en attendant qu'il en eut ordonné autrement. Démétrius ennuyé de cet exil, y mourut de la piquure d'un aspic, dont il se fit mordre. (*f*) Voilà ce qu'on lit dans Hermippe, cité par Diogene de Laërce & par Suidas. Qui croira après cela que Ptolémée Philadelphe ait confié à Démétrius Phaléréus le soin de sa Bibliotheque, (supposé toutefois qu'il en eut une aussi nombreuse qu'on le dit;) & qu'il lui ait donné part à ses bonnes graces au point que le veulent Aristée & ses partisans, après ce qu'il avoit fait contre lui, en tâchant de le faire exclure de la Royauté? Comment concilier tout cela avec son exil, si bien marqué dans Hermippe, dans Diogene de Laërce, dans Suidas & dans Ciceron, (*g*) en plus d'un endroit?

On forme encore des difficultés sur le nombre presque incroyable des Volumes que Démétrius dit qu'il avoit déjà ramassés dans la Bibliotheque du Roi, & qu'il fait monter à deux cents mille. Il dit qu'il espere d'en avoir bientôt jusqu'à cinq cents mille. Saint Epiphane n'en compte

---

(*a*) *Pausanias, l.* I. *seu Attic. p.* 12. — (*b*) *Athenæ. l.* XIII. *Dipnosoph.* — (*c*) *Plin. l.* XXXIV. *c.* 14. — (*d*) *Duris, l.* VI. *hist. apud Athenæ. l.* VII. *Dipnosoph.* — (*e*) *Hermipp. apud Laërt. l.* V. *Ita & Suidas in Demetrio.* — (*f*) *Cicero pro Rabirio. Aspide ad corpus admotâ, vitâ esse privatum. Laërt. loco. cit.* Υπ' ἀσπίδος τὴν χεῖρα δηχθεὶς τὸν βίον μετέθηκε. — (*g*) *Cicero, lib.* V. *de finibus & orat. pro Rabirio.*

que

que cinquante-quatre mille huit cents ; & Joſeph, fils de Gorion, ſeulement neuf cents quatre-vingt-quinze ; en ſorte que le Roi Ptolémée n'en deſiroit plus que cinq, pour faire le nombre de mille. Mais Ariſtée & André lui ſuggérerent de faire traduire les Livres ſaints des Juifs, qui lui en fournirent un bien plus grand nombre. Aulu-Gelle (*a*) n'en comptoit que ſept cents mille dans la Bibliotheque d'Alexandrie, lorſqu'elle fut brûlée durant la guerre d'Egypte ſous Jule-Céſar. Séneque (*b*) ſemble n'en mettre que quatre cents mille, parce qu'il ne parle que de ceux qui furent brûlés dans l'ancienne Bibliotheque du quartier nommé *Bruchion*, au lieu qu'Aulu-Gelle comprend dans les ſept cents mille, ceux du *Bruchion*, & ceux du *Sérapéon*, où il en reſta trois cents mille. Or depuis Ptolémée Philométor juſqu'à l'incendie de cette Bibliotheque ſous Jule-Céſar, de combien de volumes avoit-elle dû être augmentée? Toutes les diverſités de cette hiſtoire, & ſur-tout l'oppoſition qu'elle a avec les autres, forment certainement contr'elle un préjugé très-déſavantageux ; car le caractere de la vérité eſt l'unité & l'uniformité.

Si l'on mettoit enſemble tout l'argent que Philadelphe dépenſa pour avoir les Livres des Juifs traduits en Grec, on trouveroit qu'il monte à plus de douze cents talents, leſquels, en prenant le talent à deux mille quatre cents livres, ſont au moins deux millions huit cents quatre-vingt mille livres ; ce qui eſt une ſomme prodigieuſe pour ce temps-là, & encore plus, pour une choſe comme celle-là. La fête que Philadelphe établit en mémoire du bonheur qu'il eut de recevoir les Livres des Juifs, a encore bien l'air de fable ; & ce que dit Ariſtée, qu'en ce jour-là tomboit la victoire navale que ce Prince avoit remportée contre Antigone, eſt encore plus faux ; ſoit qu'on l'entende du jour même où l'on apprit la nouvelle de cette victoire, ſoit qu'on l'explique de l'année révolue ; puiſque ce fut Ptolémée, fils de Lagus, & non pas Philadelphe ſon fils, qui remporta cette victoire, à laquelle il ſurvéquit de vingt-deux ans.

Le caractere du perſonnage que fait Ariſtée dans toute cette piece, fournit encore des preuves contr'elle. Ariſtée veut ſe faire paſſer pour Païen de naiſſance & de Religion ; & il ſe trahit à chaque page, en parlant comme un Juif Helléniſte zélé, inſtruit de la connoiſſance du vrai Dieu & de ſes Loix. Son diſcours parſemé d'hébraïſmes, fait voir qu'il eſt élevé parmi les Hébreux. La Lettre de Philadelphe au Grand-Prêtre Eléazar, & celle d'Eléazar à Philadelphe, & le Placet de Démétrius Phaléréus au Roi, ſont toutes de même ſtyle ; & cependant Ariſtée ſe vante de nous produire les pieces originales, qui furent écrites dans le temps même. Elles ſont donc au moins ſuſpectes de fauſſeté, étant moralement impoſſible que des Ecrits de trois différents Auteurs ſe ren-

(*a*) *Aul. Gell. lib. VI. c. 17.* — (*b*) *Senec. de tranquillit. animi, c. 9. Quadringenta millia librorum Alexandriæ arſerunt, pulcherrimum Regiæ opulentiæ monumentum.*

contrent d'un ſtyle ſi uniforme. La Lettre ou le Placet de Démétrius Phaléréus, qui devroit être d'une élégance & d'une pureté ſingulieres, puiſque ſon Auteur étoit ſi poli & ſi éloquent, ne ſe reſſent point du tout de la politeſſe d'un Diſciple de Théophraſte. De tout cela il eſt naturel de conclure que l'hiſtoire d'Ariſtée eſt fauſſe au moins dans la plupart de ſes circonſtances ; qu'à plus forte raiſon les récits de ſaint Epiphane & de ſaint Juſtin le Martyr, ne ſont d'aucune autorité ; & que les conſéquences qu'on en a tirées en faveur de la Verſion des Septante, pour prouver ſon inſpiration, ne ſont rien moins que certaines.

IV. Les Septante ont-ils traduit tous les Livres ſacrés de l'Ancien Teſtament, ou ſeulement les cinq Livres de la Loi ?

Les premiers Auteurs qui ont parlé des Septante, n'ont parlé que de la Traduction de la Loi des Juifs ; c'eſt-à-dire, des cinq Livres de Moyſe. Ariſtée ne dit rien ni des Livres hiſtoriques, ni des Livres prophétiques ; il dit ſimplement qu'on lut au Roi *les Livres de la Loi.* Philon n'en dit pas davantage ; & Joſeph (*a*) marque expreſſément qu'on ne communiqua pas à Philadelphe toutes les Ecritures, mais ſeulement les Livres de la Loi. C'eſt ce que ſaint Jérôme (*b*) a fort bien remarqué. Ariſtée & Joſeph, dit-il, & toute l'Ecole des Hébreux aſſurent que les Septante ne traduiſirent que les cinq Livres de Moyſe. Il dit ailleurs, en écrivant ſur le Prophete Michée, que le texte des Septante en cet endroit, eſt ſi différent de l'Hébreu, qu'on ne peut les accorder ; ſi toutefois, dit-il, cette Traduction eſt des Septante : car & Joſeph & les Juifs aſſurent que les Septante ne traduiſirent que la Loi. Par-tout ailleurs, lorſqu'il ſemble attribuer la Traduction de toute l'Ecriture aux Septante, il s'exprime toujours avec doute.

Toutefois les Peres (*c*) & le commun des Auteurs Chrétiens, qui croient l'hiſtoire de la Verſion des Septante, tiennent qu'ils traduiſirent toute l'Ecriture de l'ancien Teſtament ; c'eſt-à-dire, tous les Livres qui ſont écrits en Hébreu. Saint Epiphane (*d*) enſeigne même qu'outre les Livres ſacrés, il traduiſirent encore ſeptante ou ſeptante-deux Livres apocryphes : (apparemment les mêmes dont il eſt parlé dans le quatrieme Livre d'Eſdras.) (*e*) Cédrene (*f*) ne ſe contente pas encore de ce nombre : il dit qu'ils mirent en Grec juſqu'à cent mille Volumes, dont les uns écrits en Chaldéen, les autres en Hébreu,

(*a*) *Joſeph. proœm. in antiquit. lib.* Οὐδὲ γὰρ πᾶσαν ἐκεῖνος ἔφθη λαβεῖν τὴν ἀναγραφὴν, ἀλλ' αὐτὰ μόνα τὰ τοῦ νόμου παρέδοσαν οἱ πεμφθέντες ἐπὶ τὴν ἐξήγησιν πρὸς τὴν Ἀλεξάνδρειαν. ═ (*b*) *Hieronym. in Cap.* V. *Ezech.* & *in Mich.* 11. ═ (*c*) *Iren. Tertull. Clem. Alex. Epiphan. Hilar. Aug. alii paſſim.* ═ (*d*) *Lib de ponderib.* & *menſuris.* ═ (*e*) 4. *Eſdr.* XIV. 45. 46. *Poſteriores verò ſeptuaginta conſerva, ut tradas eos ſapientibus in populo tuo. In his enim eſt vena intellectûs,* & *ſapientiæ fons,* & *ſcientiæ flumen.* ═ (*f*) *Cedren. pag.* 165. Κατὰ τὴν μεταβολὴν τῶν θείων γραφῶν καὶ λοιπῶν Ἑβραϊκῶν, Χαλδαϊκῶν, Αἰγυπτίων, καὶ Ῥωμαϊκῶν εἰς δέκα μυριάδας ἀριθμουμένων βιβλίων.

les autres en Egyptien, & les autres en Latin. Il ajoute que les Livres Hébreux furent tous traduits dans l'eſpace de ſeptante-deux jours. Ariſtée, Euſebe & ſaint Cyrille de Jéruſalem, ne liſent que ſeptante jours, peut-être pour faire le compte rond.

Il eſt certain que la Verſion du Pentateuque paroît avoir été faite avec beaucoup plus de ſoin & d'exactitude, que celle des autres Livres de l'Ecriture; (*a*) & à la premiere vue, on ſeroit porté à dire qu'il n'y a aucune apparence que ce ſoient les mêmes Interpretes qui aient traduit les uns & les autres. Il y a, ce ſemble, trop peu d'uniformité dans la maniere de traduire le même mot Hébreu, & dans la méthode qu'ils ont ſuivie en traduiſant; les uns s'étant attachés ſcrupuleuſement à leur texte, & les autres ayant traduit avec plus de liberté. Cependant ſi l'on vouloit juger ainſi de notre Verſion Latine Vulgate faite par S. Jérôme, on ſeroit également porté à douter que tous les Livres traduits par ce Pere fuſſent réellement traduits par lui: lui-même n'eſt pas uniforme dans la maniere de traduire le même mot Hébreu, ni dans la méthode qu'il ſuit en traduiſant; tantôt il s'attache ſcrupuleuſement à ſon texte, & tantôt il traduit avec plus de liberté. Ces variétés ne prouvent rien contre aucune des parties de la Verſion que l'on ſait très-certainement avoir été faite par ce Pere: pourroient-elles donc être légitimement alléguées comme quelqu'une des parties de la Verſion Grecque que tous les anciens ont également attribué aux Septante? Nous ſuivrons donc le langage commun en attribuant aux Septante le corps entier de la Verſion Grecque qui leur eſt attribuée, excepté pour le Livre de Daniel, dont la Verſion, ſi l'on en croit S. Jérôme, eſt celle de Théodotion.

V. Jugement des plus ſavants Critiques ſur la Verſion des Septante.

Souvent les Septante ont lu dans le texte Hébreu autrement que nous n'y liſons aujourd'hui: quelquefois leur leçon eſt plus correcte que la nôtre; & quelquefois auſſi elle eſt plus fautive. On peut conſulter ſur cela le grand Ouvrage de Louis Capelle, intitulé: *Critica ſacra;* où il montre par une infinité d'exemples, que les Septante s'éloignent très-ſouvent du texte Hébreu. D'autres Critiques, comme M. Le Clerc, (*b*) remarquent que ſouvent ils traduiſent au haſard, & par pure conjecture; qu'ils ſont inconſtants dans leur Traduction du même mot Hébreu; que quelquefois ils ajoutent ou corrigent, ou retranchent quelque choſe de leur texte; que d'autres fois ils omettent certains termes; qu'ailleurs ils en ſuppléent; que ſouvent leur texte eſt corrompu, & chargé de gloſes inutiles; défauts que ſaint Jérôme leur avoit déja reprochés en quelques endroits.

(*a*) *Hieronym. Prolog. in quæſt. Hebraic. in Geneſ. Quos nos quoque confitemur plus quàm cæteros cum Hebraicis conſonare.* = (*b*) *Comment. in Pentateuch & lib. hiſtoricos in Indice*, voce LXX.

Dans plusieurs Livres de l'Ecriture, les Septante, ou leurs Copistes, ont fait de si grandes transpositions, que l'on ne sait à quoi en attribuer la cause. Il y a dans le Pentateuque des endroits, où ils sont plus remplis & plus étendus, que le texte Hébreu des Juifs; & d'autres où ils semblent avoir plutôt suivi le texte Samaritain, que l'Hébreu; (a) ce qui a fait croire à quelques Savants, (b) qu'ils pourroient bien avoir traduit sur le texte Samaritain, & à d'autres, que le Samaritain avoit été retouché sur les Septante. D'autres ont trouvé tant de différence entre le texte Hébreu & leur Version, qu'ils ont soupçonné qu'ils avoient traduit sur le Chaldéen, (c) ou sur le Syriaque. Dans les Livres de Josué, ils ajoutent plusieurs villes qui ne sont plus dans l'Hébreu. (d) Il y a de très-grandes transpositions, & de grands changements dans les Livres des Rois, dans les Proverbes dans l'Ecclésiastique, dans Job, dans les Prophetes, & jusqu'ici il ne s'est trouvé personne qui ait donné de bonnes raisons de ces renversements. L'ordre que les petits Prophetes tiennent entr'eux dans l'Hébreu, n'est pas le même que celui qui leur est donné dans la Version des Septante. Toutes ces variétés sont très-anciennes, puisqu'elles se trouvent dans les plus anciens Manuscrits, & dans l'Edition Romaine, qui passe pour la plus parfaite de toutes, quoique les Critiques (e) y remarquent encore des choses qui sont différentes de ce que les anciens Peres ont cité des Septante.

Nous ne parlons point des fameuses Additions qui sont au commencement de la Genese, où les Septante ont ajouté si considérablement à l'âge des premiers Patriarches, que selon leur calcul, le monde auroit duré avant Jesus-Christ près de quinze cents ans de plus, que le texte Hébreu ne porte. (f) Ces altérations ne sont certainement pas casuelles, & ne doivent pas être mises, comme quelques autres, sur le compte des Copistes. Elles sont faites à dessein. Il y en a bon nombre d'autres, qu'on doit imputer à la hardiesse ou à la négligence des Ecrivains, & qu'il seroit aisé de corriger, si l'on vouloit se donner la peine de recueillir les diverses leçons, & de faire le choix des meilleures.

VI. Remarques de S. Jérôme sur cette Version.

Les Juifs ont remarqué treize endroits qu'ils croient avoir été changés exprès par les Septante; (g) mais il s'en faut bien qu'ils aient compris dans ce nombre toutes les diversités de leur texte. S. Jérôme (h) avance

---

(a) *Vide Genes.* IV. 8. XIX. 12. XX. 16. XXIII. 2. XXIV. 55. 62. XXVI. 18. XXIX. 27. XXXV. 29. XXXIX. 8. XLI. 16. 43. XLIII. 26. XLIX. 26. *Exod.* VIII. 3. *& passim* ═ (b) *Selden. & Postel. apud Vandale*, c. 22. *in fine.* ═ (c) *Philo*, *l.* II. *de vita Mosis. R. Azarias. l. Imre Binah.* c. 8. 9. ═ (d) *Vide Josue* XV. 59. *&* XXI. 36. 37. ═ (e) *Vide Serar. Prolog.* c. 17. *qu.* 21. *Bonfrer. Proloq. in S. Script.* c. 2. *sect.* 8. *Morin. Exercit.* 9. c. 3. ═ (f) Depuis la Création jusqu'à la Vocation d'Abraham, on compte 2083 ans dans le texte Hébreu; & 3549 dans la Version des Septante. ═ (g) *Talmud Jerosolym. tit. Megilla. Item Talmud Babylonic. sub eod. titulo.* ═ (h) *Hieronym. Prolog. in Pentateuch. ad Desider. Ubicumque sacratum aliquid Scriptura testatur de Patre, & Filio, & Spiritu sancto, aut aliter interpretati sunt, aut omninò tacuerunt, ut & Regi satisfacerent, & arcanum fidei non vulgarent.*

une chose qui seroit fort peu avantageuse à la réputation des Septante, si elle étoit prouvée; c'est que ces Interpretes ont souvent traduit d'une maniere peu conforme à l'Hébreu, de peur de découvrir aux Païens certains mysteres qu'ils n'étoient pas encore capables de bien entendre; en sorte que, par exemple, quand ils rencontroient quelques passages où il étoit clairement fait mention du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, de crainte que les Gentils ne soupçonnassent les Juifs d'adorer plusieurs Dieux, ou ils les ont omis, ou ils les ont traduits dans un autre sens: il en donne pour exemple ces paroles, que l'on ne trouve pas dans leur texte: *J'ai appellé de l'Egypte mon Fils.*

Mais il faut avouer que cette regle de saint Jérôme n'est point du tout générale; & que si ces Interpretes ont quelquefois mal rencontré dans leur Version, il faut plutôt l'imputer à l'obscurité de la matiere, ou à un défaut de connoissance, qu'à un dessein prémédité. Le saint docteur remarque lui-même qu'il y a bien de la différence entre interpréter, & prophétiser, & entre interpréter avant la venue de Jesus-Christ, & interpréter après la venue du Sauveur. Ceux qui sont venus après ce grand événement, ont trouvé dans les prophéties des clartés que d'autres n'y voyoient pas: *Illi interpretati sunt ante adventum Christi, & quod nesciebant dubiis prætulére sententiis: nos verò post passionem & resurrectionem ejus, non tam prophetiam, quàm historiam scribimus.*

Le même saint Jérôme dit ailleurs, (*a*) que les Septante ont quelquefois traduit peu fidélement, pour ne pas découvrir la honte & les infidélités du peuple Juif. Dans un autre endroit, (*b*) il soutient qu'ils n'ont pas voulu découvrir à Ptolémée Philadelphe, qui étoit dans les principes de Platon, les mysteres des saintes Ecritures, & sur-tout ce qui regardoit la naissance de Jesus-Christ, de peur que ce Prince n'en prît occasion de croire que les Juifs adoroient un second Dieu. Ailleurs (*c*) il dit qu'ils n'ont osé traduire ces paroles; *Il sera nommé Admirable, Conseiller, Dieu Fort, Pere du siecle futur, Prince de Paix*; étant effrayés de la majesté de ces épithetes: *Quâ nominum majestate perterritos* LXX. *reor non esse ausos de puero dicere quòd apertè Deus appellandus sit.* Il dit (*d*) que les Maîtres de l'Eglise Chrétienne les ont entiérement abandonnés dans la Traduction de Daniel, & ont mieux aimé suivre l'Edition de Théodotion, parce que celle des Septante leur a paru trop fautive.

Enfin il avance que toutes les fois que les Evangélistes ou les Apô-

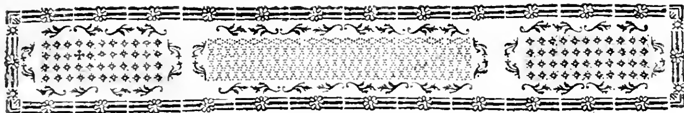
---

(*a*) *Hieronym. in Isai.* VII. = (*b*) *Hieronym. Prolog. in quæst. Hebr. in Genes. Vide & in Isai. c.* II. *pag.* 30. *nov. edit.* = (*c*) *In Isai.* VIII. *ad fin. l.* III. *pag.* 86. = (*d*) *In Dan.* IV. *pag.* 1088. *A. nov. edit. & Apolog. contra Rufin. l.* II. *pag.* 432. *Quorum Septuaginta si in isto libro editionem dixi multùm à veritate distare & recto Ecclesiarum Christi judicio reprobatam, non est meæ culpæ qui dixi, sed eorum qui legunt.*

tres (*a*) citent quelques paſſages de l'Ecriture, s'il n'y a point de diverſités entre l'Hébreu & les Septante, ils citent d'ordinaire, ou dans les propres paroles des Septante, ou dans leur ſtyle particulier. Mais s'il y a de la différence entre cette Verſion & le texte Original, ils ont ſoin de ſuivre plutôt le texte Hébreu, que les Septante. Il défie ſes adverſaires de montrer un ſeul paſſage tiré des Septante, qui ne ſoit pas auſſi dans l'Hébreu : *Æmuli noſtri doceant aſſumpta aliqua de Septuaginta teſtimonia, quæ non ſunt in Hebræorum Litteris, & finita contentio eſt.*

(*a*) *Hieronym. in Iſai. l.* XV. *Proœm. & apologetic.* 2. *contra Rufin.*





PREMIERE DISSERTATION SUR LA VULGATE,

Où l'on traite de l'ancienne Vulgate usitée avant S. Jérôme, & de notre Vulgate usitée depuis S. Jerôme. (a)

I. Versions Latines des Livres sacrés.

NOus appellons *Vulgate*, ou *Edition Vulgate* ou *Vulgate Latine*, le texte Latin de nos Bibles, qui a été déclaré authentique dans le Concile de Trente, que nous citons dans les Ouvrages & dans les discours; en un mot, la Bible qui est le plus communément en usage dans toutes les Eglises de la Communion Romaine, où l'Office public se fait en Latin.

Tous les Livres sacrés tant de l'ancien que du nouveau Testament, étant écrits en Hébreu ou en Grec, & la Religion Chrétienne s'étant formée dans le temps où l'Empire Romain étoit le plus florissant, & où la Langue Latine étoit le plus en vogue, on ne tarda pas long-temps à traduire en Latin les Livres saints, qui faisoient comme le fondement de notre Religion. Car encore que la Langue Grecque fût fort commune dans toutes les Provinces de l'Empire Romain, & que dans Rome même on la parlât fort communément, toutefois il y avoit dans l'Empire plusieurs personnes qui ne savoient que le Latin, en faveur desquelles on fut bientôt obligé de faire des Traductions des Livres sacrés en cette Langue.

Mais quand & par qui furent-elles faites? C'est ce qu'il est impossible de marquer distinctement. Les Juifs, quoiqu'ils fussent en grand nombre dans Rome & dans l'Italie, dès avant que le Christianisme y fût établi, ne penserent pas à traduire en Latin les Livres sacrés de l'ancien Testament; au moins nous n'avons aucune preuve qu'ils l'aient fait. Les premieres Traductions que nous en avons, sont faites sur le Grec; & apparemment les Juifs les auroient faites sur l'Hébreu. D'ail-

(a) Le fond de cette Dissertation est tiré de celle de Dom Calmet.

leurs tous ces Juifs étant venus de la Grece & de l'Orient, y avoient apporté l'usage de la Langue Grecque, qui étoit, pour ainsi dire, la Langue générale & de commerce de tout ce pays-là, depuis les conquêtes d'Alexandre le Grand. Ils la conservoient dans leurs familles, comme encore à présent ils conservent dans les lieux où ils sont, la Langue des Provinces d'où ils sont venus. De sorte que s'ils ne pouvoient lire & entendre l'Ecriture en Hébreu, ils l'entendoient en Grec, & se passoient aisément de Traductions Latines. Ajoutez qu'ils ne communiquoient pas volontiers leurs Ecritures, & qu'ils ne croyoient pas qu'il fût de la majesté & de la dignité de ces divins Oracles, d'en multiplier trop aisément les Traductions. La Version Grecque avoit déjà assez souffert de contradictions de la part des Juifs hébraïsants, & on risque toujours quelque chose, en traduisant en Langue vulgaire des Livres de cette conséquence. Les Versions, quelque fideles qu'elles soient, font toujours perdre quelque chose à leur original.

Mais les Apôtres & leurs Disciples pénétrés d'une part d'une profonde vénération pour les Livres saints, & de l'autre brûlants de zele pour répandre par-tout la vraie Religion, s'empresserent non seulement de prêcher Jesus-Christ, mais aussi de communiquer la vérité à tous les peuples par des Traductions de l'Ecriture en Langue vulgaire. De là ce grand nombre de Versions Latines faites dès les premiers siecles de l'Eglise. On peut compter le nombre des Interpretes qui ont traduit l'Ecriture d'Hébreu en Grec, dit saint Augustin; (*a*) mais le nombre de ceux qui l'ont traduite de Grec en Latin, est innombrable: *Qui enim Scripturas ex Hebræa Lingua in Græcam verterunt, numerari possunt, Latini autem Interpretes nullo modo.*

Dès qu'un homme croyoit avoir quelque connoissance des deux Langues, il se hâtoit de rendre en Latin le premier Livre Grec qui lui tomboit entre les mains: *Ut enim cuique, primis fidei temporibus, in manus venit Codex Græcus, & aliquantulum facultatis sibi utriusque Linguæ habere videbatur, ausus est interpretari.* On ne s'avisa point alors de recourir aux sources Hébraïques pour l'ancien Testament; l'Hébreu étoit trop peu connu, même parmi les Juifs: d'ailleurs les premiers Fideles ne croyoient pas en avoir besoin, ayant en main la Version des Septante, employée par les Apôtres, & reçue dans presque toutes les Synagogues du monde, même dans la Palestine & dans Jérusalem. C'est donc sur cette ancienne Version que l'on fit les Traductions Latines de l'ancien Testament: *Ex hac Septuaginta interpretatione etiam in Latinam Linguam interpretatum est, quod Ecclesiæ Latinæ tenent.* (*b*)

Cette multitude de Traductions faites par différents Auteurs, dans tous

(*a*) *Aug. de Doctrina Christiana, lib.* II. *c.* II. *n.* 16. — (*b*) *Aug. lib.* XVIII. *de Civit. c.* 43.

les

les pays où la Langue Latine avoit cours, produisit un très-grand bien, puisqu'elle fut cause que la vraie Religion, auparavant resserrée dans la nation des Juifs, se répandit dans tout le monde parmi les Gentils : mais elle eut aussi son inconvénient, puisque la multiplicité des Versions & des Exemplaires donna occasion à diverses fautes qui s'y glisserent, soit par la négligence des Copistes, ou par la liberté des Traducteurs; chacun ayant ajouté ou retranché ce qu'il jugea à propos: *Cùm apud Latinos*, dit saint Jérôme, (*a*) *tot sint Exemplaria quot codices, & unusquisque pro arbitrio suo vel addiderit vel subtraxerit quod ei visum est.*

Mais parmi ce grand nombre de Traductions, il y en eut toujours une plus autorisée & plus universellement reçue, que toutes les autres. C'est celle que les Anciens ont reconnue sous le nom d'*Italienne* ou *Italique*, (*b*) de *Commune*, (*c*) de *Vulgate*, (*d*) & qui fut nommée (*e*) *Ancienne*, depuis que saint Jérôme en eut donné une nouvelle sur l'Hébreu. L'Italique étoit faite sur le Grec, & on lui avoit accordé le premier rang parmi les autres Versions parce qu'elle étoit & plus littérale & plus claire : *Verborum tenacior, cum perspicuitate sententiæ.*

II. Version Italique, ou ancienne Vulgate.

Quoiqu'elle ait eu autrefois beaucoup de vogue, & qu'elle soit apparemment du premier siecle de l'Eglise, on n'a encore pu jusqu'ici en découvrir le véritable Auteur. Mais on ne doute pas qu'elle ne soit ou des Apôtres, ou de quelqu'un de leurs premiers Disciples. On a même soupçonné que plusieurs personnes y avoient travaillé séparément, & que celui, par exemple, qui a traduit les Livres historiques, n'est pas le même qui a mis en Latin les Psaumes & les Livres Sapientiaux. Si l'on avoit aujourd'hui cette Version dans son entier, on pourroit peut-être en juger, par la confrontation des styles : mais comme il ne nous en reste que les Psaumes, la Sagesse, l'Ecclésiastique, quelques autres morceaux séparés, divers fragments dans les Ecrits des Peres & quelques autres Livres qui ne sont pas encore imprimés, il n'est pas facile d'en porter un jugement sûr & exact. D'ailleurs nous avons fait remarquer que cette variété de style se trouve dans les Livres même traduits par S. Jérôme; de sorte qu'elle ne prouveroit pas plus dans l'ancienne Vulgate, qu'elle ne prouve dans celle que nous tenons de ce Pere. Les Psaumes qui sont imprimés dans nos Bibles Latines, ne sont pas entiérement les mêmes que ceux de l'ancienne Vulgate. Saint Jérôme ayant retouché jusqu'à deux fois cette ancienne Version, l'Eglise a adopté une partie de ces corrections, & les a admises dans le Pseautier. Le reste est conforme à l'ancienne Italique. On peut consulter la

---

(*a*) *Hieronym. Præfat. in Josue.* = (*b*) *August. de Civit. l.* XVIII. *c.* 15. = (*c*) *Hieronym. Ep. ad Pammach.* = (*d*) *Oros. Apolog. de libero arbit.* = (*e*) *Greg. Magn. Præf. in lib. Moral. in Job.*

Dissertation que nous avons faite sur le texte & les Versions des Pseaumes en particulier. (*a*)

L'ancienne Version Italique des Pseaumes s'est conservée dans l'Eglise de Rome, jusqu'au temps du Pape Pie V. qui y introduisit la Vulgate. Mais l'ancien Pseautier Romain ne laisse pas de subsister encore à présent dans l'Eglise du Vatican, & dans celle de saint Marc de Venise. Dans l'Eglise de Milan, on ne chante pas le Pseautier suivant notre Vulgate, ni même suivant l'ancienne Italique; mais une autre Version plus approchante de la Romaine que de la Vulgate.

Les Livres de la Sagesse & de l'Ecclésiastique, les deux Livres des Machabées, la Prophétie de Baruch, l'Epître de Jérémie, & les additions qui se trouvent à la fin d'Esther, sont encore de l'ancienne Vulgate, de même que les Chapitres XIII. & XIV. de Daniel, & le Cantique des trois jeunes Hébreux jettés dans la fournaise, que l'on n'a plus en Hébreu ni en Chaldéen. Il y a beaucoup d'apparence que c'est un même Auteur qui a traduit la Sagesse & l'Ecclésiastique, parce que dans l'un & dans l'autre on remarque certains tours & certains mots, qui sont propres à cet Ecrivain; par exemple, *honestus*, pour riche; *honestare*, enrichir; *honestas*, les richesses; *respectus*, ou *visitatio*, la visite, pour la vengeance de Dieu, la punition; *supervacuus*, nuisible; *supervacuitas*, vanité; *monstra*, des merveilles; *interrogatio*, châtiment. L'Auteur de la traduction de l'un & l'autre de ces deux Livres s'attache scrupuleusement à rendre son Original mot à mot, négligeant les ornements du discours, & les tours de la pure Latinité & quelquefois même jusqu'au genre des noms qu'il traduit; par exemple, dans cet endroit: (*b*) *Spiritus Domini replevit orbem terrarum, & hoc quod continet omnia scientiam habet vocis.* Après avoir traduit le Grec, Πνεῦμα, qui est neutre, par *Spiritus*, qui est masculin, il continue à parler de *Spiritus*, comme s'il étoit du neutre. L'Auteur de la Version de l'Ecclésiastique semble avoir fait plusieurs additions à son texte, soit qu'il ait voulu y ajouter quelques gloses ou explications de son fonds, ou qu'il ait eu dessein de donner quelquefois deux versions du même verset, dans la crainte de n'avoir pas rendu aussi parfaitement qu'il l'auroit voulu, le sens de son Original, par une seule traduction. Mais ces sortes d'additions ne sont peut-être le plus souvent que des gloses ou des variantes qui par la méprise des Copistes sont passées de la marge dans le texte.

Pour ce qui est du nouveau Testament, on a trouvé dans un Manuscrit de Corbie les quatre Evangiles de la Version Italique usitée avant saint Jérôme. Dom Martianay avoit déjà donné saint Matthieu sur deux ou trois anciens Manuscrits. Celui dont nous parlons, est assez

---

(*a*) Cette Dissertation sera placée à la tête du Livre des Pseaumes. — (*b*) *Sap.* 1. 7.

défectueux fur faint Matthieu, puifqu'il ne commence qu'au Chapitre XII. mais il eft affez complet fur les autres Evangiles. Luc de Bruges (*a*) dit qu'il a eu en main un Manufcrit de l'Abbaye de Malmédy, où étoient les Epîtres de faint Paul fuivant l'ancienne Italique. Dom Martianay a donné l'Epître de faint Jacques de la même Verfion, & il avoit encore Tobie & Judith de l'ancienne Vulgate. Enfin Dom Sabbatier a recueilli & donné au Public tout ce qu'il a pu trouver de l'ancienne Vulgate.

Dans le Livre des quatre Evangiles que nous venons d'indiquer, on lit un grand nombre de diverfes leçons importantes, qui fe trouvent de même dans les plus anciens Manufcrits Grecs; par exemple, dans faint Matthieu xx. 28. *Vos autem quæritis de pufillo crefcere, & de majore minores effe; intrantes autem & rogati ad cœnam, nolite recumbere eminentioribus locis, ne fortè clarior te superveniat, & adcedens qui te vocavit ad cœnam, dicat tibi: Adhuc deorfum adcide, & confundaris. Si autem in loco inferiore recubueris, & fupervenerit humilior te; dicit tibi qui te vocavit ad cœnam: Accede adhuc fuperiùs; & erit hoc tibi utilius.* Après faint Matthieu, fuit l'Evangile de faint Jean, où il y a auffi diverfes variétés confidérables; par exemple, l'hiftoire de la femme adultere eft racontée d'une maniere différente dans les termes, quoique la même dans le fond. Et à la fin on lit Chap. xxi. ℣. 22. *Si fic volo eum manere donec venio, quid ad te?* ... 23. .. *Sed volo manere eum donec veniam, quid ad te?* L'Evangile de Saint Jean eft fuivi par celui de faint Luc, ou de *Lucain*, comme l'appelle le Manufcrit. Entre autres diverfités de leçons on y peut remarquer que des deux Difciples qui alloient à une bourgade éloignée de foixante ftades de Jérufalem, (*b*) l'un s'appelloit *Cléophas*, & l'autre *Emmaüs*. C'eft apparemment une faute du Copifte. Mais cette leçon eft très-ancienne, puifque S. Ambroife l'a fuivie en plus d'un endroit de fes Ouvrages. (*c*)

Le ftyle de cette ancienne Vulgate n'a rien de la politeffe, ni de la pureté du langage des bons fiecles de la latinité; où l'on fuppofe qu'elle a été faite; c'eft ce qui a fait douter à quelques-uns qu'elle fût auffi ancienne qu'on le dit. Mais on peut donner deux raifons de ce défaut de politeffe & de pureté: 1°. La nature du ftyle des Originaux que l'on traduifoit: car encore que les Originaux Hébreux, par exemple, aient une grande beauté dans leur langue naturelle, toutefois leur ftyle eft fouvent fort étranger à celui des Grecs & des Latins; & pour mettre en beau Latin un ouvrage bien écrit en Hébreu, il faut entiérement abandonner le tour & le génie de fon Original, pour en

III. Style de l'ancienne Vulgate.

(*a*) *Luc. Brug. Præfat. in Annot. Bibl. t. IV. parte 2. p. 32. col. 2. noviffimæ edit.* = (*b*) *Luc* XXIV. 13. = (*c*) *Ambrof. Apolog. David. l.* II. *c.* 8. *pag.* 513. *g. in Luc. c.* XII. *p.* 148. *g. in Symbol. c.* 29. *de tempore, fer.* 19. *pag.* 15. *c.*

prendre un tour différent. Or les Traducteurs des Livres saints n'ont pas cru pouvoir se donner cette liberté, ni abandonner le tour propre des Livres sacrés, au hasard d'en perdre ou d'en affoiblir le sens, & de donner atteinte aux sublimes vérités qu'ils contiennent.

2°. Le mépris que les Apôtres & leurs premiers Disciples faisoient de la pompe, de l'éloquence & de la sagesse humaine, est encore une autre raison de la simplicité de leur style. Saint Paul dont l'éloquence naturelle & sans art, fait l'admiration des connoisseurs, & qui auroit pu certainement se distinguer par cet endroit, aussi-bien que par le feu de son esprit, par la vivacité de ses pensées, & par la sublimité de ses connoissances, déclare (*a*) qu'il n'a pas voulu *employer la sagesse de la parole dans la prédication de l'Evangile, pour ne pas anéantir la Croix de Jesus-Christ*, c'est-à-dire, de peur que l'on n'attribuât, non à la Croix du Sauveur, mais à son éloquence, la victoire qu'il auroit remportée sur l'infidélité & sur l'erreur.

Il ajoute que Dieu dans l'établissement de son Eglise, *a convaincu de folie la sagesse de ce monde*, en ce qu'il lui a plu *sauver par la folie de la prédication ceux qui croiroient en lui*; & que *ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que toute la sagesse des hommes*: Que *Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; & les foibles selon le monde, pour confondre les forts*; Qu'enfin *il a choisi les plus vils selon le monde, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand.* Les premiers Fideles animés du même esprit, n'eurent que de l'indifférence pour l'éloquence humaine, & pour le choix affecté des termes dans leurs discours & dans leurs Ecrits. Ils représenterent jusques dans leur style la pauvreté, la simplicité, l'humilité, le mépris du monde, dont ils faisoient profession.

Les Apôtres étoient pour la plupart gens pauvres, & nullement instruits des Lettres humaines: leurs Disciples leur ressembloient; & l'événement a justifié la sagesse de la conduite qu'ils ont tenue dans la Traduction des Livres saints. Ils ont fait plus de fruit dans le monde, & ont plus converti de Savants par la simplicité de leur style, qu'ils n'auroient pu faire avec toute l'éloquence & le savoir des Philosophes & des Orateurs. Encore aujourd'hui nous sommes plus touchés des vérités exprimées dans le style simple de l'Ecriture, que si on les tournoit d'une maniere plus relevée & plus éloquente.

IV. Jugement de M. Mille sur l'ancienne Vulgate du nouveau Testament.

M. Mille, qui a examiné avec une attention infinie pendant plus de trente ans, le texte & les Versions du nouveau Testament, a cru remarquer que l'ancienne Italique n'étoit pas l'ouvrage d'un seul Interprete; mais que presque chaque Livre avoit été traduit en Latin par un Auteur différent. Il dit que le Traducteur de l'Evangile de saint Mat-

(*a*) 1. *Cor.* 1. 17. & *seq.*

thieu étoit extrêmement attaché à son texte, & scrupuleux à l'excès, jusqu'à rendre non seulement mot pour mot les termes de son Original, mais aussi à suivre en Latin jusqu'au genre, au cas & au régime du texte Grec. Par exemple, *si fuerit homini centum oves*, (*a*) au lieu de *si fuerint*; ainsi, *dominantur eorum*, & *principantur eorum*; & *repletæ sunt nuptiæ discumbentium*; (*b*) *non nubunt*, *neque nubuntur*; (*c*) qui sont toutes expressions étrangeres à la Langue Latine, & prises de la Langue Grecque.

Il lui paroît que cet Ecrivain, quel qu'il soit, étoit différent de celui qui a traduit saint Marc; parce qu'il rend autrement le même mot Grec, & qu'il est un peu plus Latin. Par exemple, l'Interprete de S. Matthieu traduit le Grec *nymphônos*, par *sponsi*; & celui de saint Marc par *nuptiarum*. Le premier rend par: *Quid labores præstatis?* le même mot que le second traduit par: *Quid molesti estis?* (*d*) Celui de saint Matthieu lit *plantavit*, où celui de saint Marc (*e*) porte *pastinavit*. M. Mille lui reproche quelques expressions barbares, comme *accusabunt eum multa*; &, *majus horum aliud mandatum non est*; &, *communicare*, pour rendre impur.

Le Traducteur de l'Evangile de saint Luc lui paroît encore différent des deux dont nous venons de parler: il est comme eux scrupuleusement attaché à son texte, & néglige assez souvent les regles de la Grammaire Latine. Mais il traduit par *diversorium*, (*f*) ce que l'Interprete de saint Marc a rendu par *refectio*; & par *amphora*, ce que l'autre a rendu par *lagena*; (*g*) & *multis passeribus differitis vos*, (*h*) au lieu que l'Interprete de saint Matthieu lisoit, *multorum passerum superponitis vos*. Et à l'égard de ses barbarismes, on remarque: *Cæperunt ab una* (*i*) *omnes se excusare*; &, *illuminare his qui in tenebris*, &c. &, *nihil vos nocebit*; &, *vapulabis multus*.

M. Mille fait le même jugement de l'Interprete de saint Jean, qu'il a fait de celui de saint Luc; il prouve par des exemples son attachement scrupuleux à son texte, son peu de soin de la pureté & de l'élégance du langage; & il croit prouver qu'il est différent des trois autres, par la maniere diverse dont il traduit les mêmes termes Grecs.

Il croit que l'Interprete des Actes est le même que celui de l'Evangile de saint Luc. On y voit la même diligence, la même méthode, la même Traduction pour les mêmes termes. Notre Auteur remarque dans la Traduction des Epîtres de saint Paul beaucoup d'exactitude & de soin: mais comme en ce temps-là le texte Grec n'étoit ni accen-

(*a*) *Matth.* XVIII. 12. Ἐὰν γένηταί τινι ἀνθρώπῳ ἑκατὸν πρόβατα. = (*b*) *Matth.* XVII. 10. Ἐπλήσθη ὁ γάμος ἀνακειμένων. = (*c*) *Matth.* XXII. 30. Οὔτε γαμοῦσιν, οὔτε ἐκγαμίζονται.. = (*d*) *Marc.* XIV. 6. Τί αὐτῇ κόπους παρέχετε. = (*e*) *Marc.* XII. 1. Ἐφύτευσεν. = (*f*) *Luc.* XXII. 11. Κατάλυμα. = (*g*) *Luc.* XXII. 10. Κεράμιον. = (*h*) *Luc.* XII. 7. Πολλῶν στρουθίων διαφέρετε ὑμεῖς. = (*i*) *Luc.* XIV. 18. Ἀπὸ μιᾶς.

tué, ni ponctué, les Traducteurs sont tombés dans quelques fautes qu'ils auroient aisément évitées, si l'on y eut mis les accents & la ponctuation. Il dit que l'Auteur de la Traduction de l'Epître aux Colossiens manquoit de capacité & d'exactitude, & avoit un exemplaire Grec où les mots étoient mal distingués. Il n'est pas content non plus du Traducteur des Epîtres à Tite & à Timothée. Il dit qu'il n'est pas toujours assez attaché à son texte, & qu'en quelques occasions, il en rend plutôt le sens que les paroles. La Version de l'Epître aux Hébreux lui paroît être d'un Auteur différent de tous ceux dont on a parlé jusqu'ici, d'un caractere néanmoins à peu près pareil, assez attaché à son texte, mais négligeant souvent la construction & la pureté du langage. Enfin M. Mille fait grand cas de l'ancien Interprete de l'Apocalypse, comme d'un Auteur très-exact & très-attaché à son texte.

V. Version de S. Jérôme, ou Vulgate moderne.

Ce ne fut point la simplicité du style de l'ancienne Traduction Latine de l'Ecriture, qui fit naître à saint Jérôme sur la fin du quatrieme siecle, l'envie d'en donner une nouvelle Version; lui-même ne s'est pas beaucoup mis en peine du choix des paroles, pourvu qu'il exprimât clairement le sens du texte; il le déclare en plus d'un endroit. (*a*) Ce saint Docteur ne l'entreprit qu'à la priere de plusieurs personnes très-éclairées; & il ne s'y détermina que parce que la négligence & la témérité des Copistes avoient rendu la plupart des Exemplaires Latins si défectueux, qu'à peine en quelques endroits y reconnoissoit-on le sens & l'esprit de l'Original. La multitude des Traductions, leur peu de conformité entr'elles, la liberté qu'on s'étoit donnée d'y toucher, d'y ajouter, d'en retrancher, (*b*) avoient causé dans les Exemplaires une confusion à laquelle les personnes les plus sages de l'Eglise crurent qu'il falloit remédier.

Saint Jérôme ajoute encore un autre motif qui le porta à entreprendre ce travail. C'est que les Juifs insultoient aux Chrétiens, & accusoient de fausseté leurs Ecritures, lorsqu'ils ne les citoient que selon les Septante. (*c*) Dans les disputes qu'on avoit avec eux, ils en appelloient toujours au texte original: de maniere que pour les désarmer, & pour les forcer jusques dans leur retranchement, il se crut obligé de traduire l'ancien Testament sur l'Hébreu: (*d*) *Ne Judæi de falsitate Scripturarum Ecclesiis (Christi) diutiùs insultarent.*

Dans l'exécution de ce dessein, il eut infiniment à souffrir tant de la part de ses envieux, que de quelques saints personnages très-bien intentionnés, qui craignoient que cette nouvelle Traduction ne portât

---

(*a*) *Hieronym. Præf. in Chronic. Euseb. Vide & in Cap.* XL. *Ezechiel.* = (*b*) *Hieronym. Præfat. in Paralip. Item Præfat. in Esdr. in Job, in Josue.* = (*c*) *Vide Hieronym. ad Chromatium, præfat. in Paralip. & ad Sophronium, Præfat. in Psalter.* = (*d*) *Præfat. in Isaiam.*

préjudice à celle des Septante, qui étoit alors considérée par plusieurs comme inspirée du Saint-Esprit, & que l'Eglise gardoit comme un dépôt qu'elle avoit reçu des Apôtres. Toutes ses Préfaces sont autant d'apologies de sa conduite attaquée & blâmée par un grand nombre de personnes.

Comme il ne se porta à ce travail, qu'à la sollicitation de ses amis, qui lui demandoient qu'il leur traduisît tantôt un Livre, tantôt un autre, on ne doit point s'étonner qu'il ne les ait pas traduits de suite, & en commençant par les premiers. Il travailla d'abord à corriger les Pseaumes sur le Grec, étant à Rome, sous le Pape Damase, vers l'an 382 ou 383. Mais l'habitude où l'on étoit de réciter les Pseaumes selon l'ancienne maniere, l'ayant emporté, & la correction de saint Jérôme n'ayant eu presque aucun effet, sainte Paule & sainte Eustochie le prierent quelques années après, lorsqu'il étoit à Bethléhem, vers l'an 389, d'y travailler de nouveau: ce qu'il fit. Et pour rendre son Ouvrage plus utile & plus correct, il ajouta des obéles & des astérisques à sa Traduction, à l'imitation d'Origene, pour montrer ce qu'il y avoit de plus ou du moins dans les Septante que dans l'Hébreu. Les obéles montroient ce qu'il y avoit de plus dans les Septante; & les astérisques, ce qu'il y avoit de plus dans l'Hébreu. Quoique ce travail n'ait pas encore eu tout le succès qu'on pouvoit souhaiter, il ne laissa pas d'avoir son utilité, puisqu'il purgea le texte des Pseaumes de plusieurs fautes grossieres. Or de sa correction, & de l'ancienne Italique, s'est formée l'Edition Vulgate des Pseaumes que nous chantons aujourd'hui, & qui est dans nos Bibles. Mais le texte pur comme il l'avoit corrigé, ne se lit que dans quelques anciens Manuscrits & dans quelques impressions que l'on en a faites; il ne paroît pas dans nos Bibles.

Outre la correction du Pseautier selon les Septante, il corrigea aussi les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, le Livre de Job & les Paralipomenes; & quand il semble dire en général en plusieurs endroits de ses Ouvrages, qu'il a corrigé le texte des Septante, on doit l'entendre avec restriction, des Livres que nous venons de nommer. (*a*) Mais ces corrections ne sont pas ce qui nous intéresse le plus en cet endroit; c'est sa Version de l'ancien Testament sur l'Hébreu, & celle du nouveau sur le Grec, qui est ce que nous connoissons sous le nom de *Vulgate*.

Il traduisit d'abord (*b*) à la priere de sainte Paule & de sainte Eustochie, les quatre Livres des Rois, comme nous les appellons; ou les

---

(*a*) Voyez le second Prolégomene sur le I. Tome de la nouvelle Edition de saint Jérôme. — (*b*) *Vide Prologum Galeatum B. Hieronym. in libb. Regum. & R. P. D. Joan. Martianay Prolegom.* II. *in Tom. I. nov. Edit. S. Hieronym.*

Livres de *Samuel* & de *Malachim*, comme il les appelle après les Hébreux. 2°. Il traduisit le Livre de Job, qu'il semble avoir destiné à Marcelle, Dame Romaine. 3°. Il mit en Latin, à la priere de sainte Paule & de sainte Eustochie, tous les grands & les petits Prophetes; & quelque temps après, les Livres d'Esdras & de Néhémias. 4°. Il fit la traduction des Psaumes sur l'Hébreu, & la donna à Sophronius pour la mettre en Grec. 5°. Il mit d'Hébreu en Latin les Livres de Salomon, savoir, les Proverbes, l'Ecclésiaste, & le Cantique des Cantiques, à la sollicitation d'Héliodore & de Chromace, tous deux Evêques. 6°. Il entreprit de traduire sur l'Hébreu, à la priere d'un de ses amis nommé Didier, la Genese, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome; mais il n'acheva cet Ouvrage qu'à diverses reprises, à cause de sa longueur. 7°. Il accorda aux prieres d'Eustochie la version de Josué, des Juges, de Ruth, & d'Esther. 8°. Enfin il traduisit les Livres des Paralipomenes, à la sollicitation de Chromace.

On ne peut pas marquer précisément la date de chacune de ces Versions. Mais on sait que les quatre Livres des Rois, Job, les grands & les petits Prophetes, les Psaumes, & les Livres de Salomon, étoient traduits avant l'an de l'Ere Chrétienne 392; le Livre d'Esdras, & la Genese furent mis en Latin entre l'an 392 & 394. Il ne put achever le reste du Pentateuque, c'est-à-dire, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome, avant l'année 404 ou 405. (*a*) Vers le même temps, c'est-à-dire, après l'an 404, il traduisit Josué, les Juges, & Ruth. La Traduction des Paralipomenes ne fut point faite avant l'an 396. C'est ce que l'on peut inférer des Lettres & des Préfaces de saint Jérôme; ainsi on peut fixer la naissance de notre Vulgate à la fin du quatrieme, ou au commencement du cinquieme siecle.

Pour réussir dans une entreprise si importante, saint Jérôme avoit étudié avec grand soin les Langues Grecque, Hébraïque, & Chaldéenne, (*b*) & avoit amassé à Bethléhem une riche Bibliotheque; sur-tout il s'étoit appliqué à récueillir les textes sacrés, & toutes les anciennes Versions de l'Ecriture, pour s'en aider dans son travail. Et quand on confronte son Edition Latine avec ce qui nous reste des anciennes Traductions d'Aquila, de Symmaque, & de Théodotion, on s'apperçoit aisément qu'il a beaucoup profité de leur travail, & qu'il a sur-tout beaucoup suivi Symmaque. Les Héxaples d'Origene qu'il avoit en main, & qui lui mettoient sous les yeux tout d'un coup le texte Hébreu, & ces quatre Versions Grecques, des Septante, d'Aquila, de Symmaque, & de Théodotion, lui tenoient lieu de nos

(*a*) Il ne les acheva qu'après la mort de sainte Paule, arrivée en 404. Voyez sa Préface sur Josué. — (*b*) *Vide Hieronym. Præf. in Daniel. & Ep. 2. ad Rufin. & Ep. 65. Augustin. l.* XVIII. *de Civit. c. 43. & l. 1. adverf. Julian.*

Polyglottes,

Polyglottes, de nos Dictionnaires, & de nos Interpretes, il n'étoit nullement difficile qu'un homme fort éclairé d'ailleurs, qui savoit les Langues, qui consultoit les Juifs les plus savants, (*a*) les meilleurs Interpretes Chrétiens de l'Ecriture, réussît parfaitement dans son entreprise. Aussi on peut assurer que ce que saint Jérôme a traduit sur le Grec & sur l'Hébreu, est un chef-d'œuvre en son genre; & quoi qu'en puissent dire les ennemis de la Vulgate, elle passera toujours dans l'esprit des connoisseurs désintéressés, pour un excellent Ouvrage.

VI. Version de S. Jérôme reçue & usitée.

Pendant la vie même de saint Jérôme, Sophronius traduisit en Grec une partie des Traductions qu'il a faites sur l'Hébreu; (*b*) & plusieurs personnes, entre autres saint Augustin, lui demanderent avec empressement les autres Traductions qu'il avoit faites sur le Grec des Septante, afin, disoit saint Augustin, de n'être plus exposé à suivre les mauvaises interprétations des Traducteurs Latins, qui pour la plupart sont ou ignorants, ou présomptueux: *Ut tantâ Latinorum Interpretum, qui qualescumque ausi sunt, quantùm possumus, imperitiâ careamus.* (*c*) Les Romains reçurent fort bien son Psautier corrigé sur les Héxaples: (*d*) & saint Augustin dans ses Remarques sur Job, ne suit aucun des anciens Interpretes Grecs; il ne s'attache qu'à la Traduction que saint Jérôme avoit faite sur ce Texte.

Sa Version Latine faite sur l'Hébreu, fut reçue avec encore plus d'empressement par les Eglises Latines. Rufin (*e*) se plaint de ce que saint Jérôme envoyoit ses Traductions dans les villes & dans les bourgades, dans les Eglises & les Monasteres, il lui en fait un grand crime. C'est qu'on les demandoit de tous côtés au S. Docteur; & que presque tout le monde revenu de la trop haute estime qu'on avoit eue pour la Version des Septante, en considérant l'extrême différence qu'il y avoit entre elle & le texte Hébreu, souhaitoit de puiser dans des sources mêmes la vérité toute pure.

Saint Augustin (*f*) raconte qu'un Evêque d'Afrique avoit commencé de faire lire dans son Eglise la Version Latine de saint Jérôme, dès avant l'an 403. Lucinius Espagnol très-zélé pour les saintes Ecritures, (*g*) envoya dès l'an 394 d'Espagne à Bethléhem, six Ecrivains en notes, pour copier les Versions & les autres Ouvrages de saint Jérôme. Hésychius, (*h*) Prêtre de Jérusalem, qui vivoit en même temps, quoiqu'il écrivît en Grec, n'a pas laissé de citer la Version de saint Jérôme

(*a*) *Vide Hieronym. Ep.* 65. *Item Præfat. in Job.*, *&* *in Daniel. & in Paralip. & in Isai.* XXII. = (*b*) *Hieronym. de Scriptorib. Eccles. Sophronius vir apprimè eruditus... opuscula mea in Græcum eleganti sermone transtulit: Psalterium quoque & Prophetas, quos nos de Hebræo in Latinum vertimus* = (*c*) *Aug. Epist.* 82. = (*d*) *Hieronym. l.* II. *Apolog. contra Rufin.* = (*e*) *Rufin. l.* II. *Invectivæ in Hieronym.* = (*f*) *Aug. Epist.* 71. = (*g*) *Hieronym. Lucinio Bætico.* = (*h*) *Hesychius l.* I. *Comment. in Levit. c.* IV. ℣. 30.

prise sur le texte Hébreu; & saint Augustin, qui d'abord n'avoit pas été favorable à la nouvelle Traduction de saint Jérôme, l'approuva tellement dans la suite, qu'il en composa son *Speculum*, ou Miroir, qui est un tissu des plus beaux endroits moraux de l'Ecriture, destiné à être mis entre les mains des simples fideles, qui n'avoient pas le moyen ni le loisir de lire toute la Bible.

Le Prêtre Philippe contemporain de saint Jérôme, dans son Commentaire sur Job, a suivi en tout la Version de ce saint Docteur. Saint Grégoire le Grand (*a*) témoigne que de son temps l'Eglise Romaine employoit & l'ancienne Vulgare faite sur le texte des Septante, & celle de saint Jérôme faite sur l'Hébreu: & quoique ce saint Pape suivît la nouvelle Version de saint Jérôme dans son Commentaire sur Job, il ne laissoit pas d'employer quelquefois le témoignage de la Version faite sur les Septante. *Nunc novam, nunc veterem, per testimonia assumo, ut quia sedes Apostolica utrâque utitur, mei quoque labor studii ex utraque fulciatur.* Mais il témoigne assez qu'il donnoit la préférence à celle de saint Jérôme, lorsqu'il dit dans un endroit qu'elle est plus fidele; (*b*) & dans un autre, (*c*) qu'il faut croire tout ce qu'elle dit comme étant conforme à l'Original.

Ainsi s'autorisoit par degrés la Version de saint Jérôme faite sur l'Hébreu, en sorte que peu de temps après saint Grégoire, saint Isidore de Séville disoit sans restriction, que toutes les Eglises se servoient de cette Traduction: (*d*) *Cujus Editione omnes Ecclesiæ usquequaque utuntur.* Il vivoit vers l'an 630 environ vingt-cinq ans après la mort de saint Grégoire Pape. Il ne dit pas que l'on ait entiérement abandonné l'ancienne; & il se peut faire que sous le nom de *toutes les Eglises*, il n'entend que celles d'Espagne, où il écrivoit. Mais il est certain que peu de temps après saint Isidore, les Eglises Latines ne lurent plus communément d'autre Version, que celle de saint Jérôme sur l'Hébreu; à l'exception des Pseaumes que l'on continua de chanter suivant l'Edition des Septante.

Hugues de saint Victor (*e*) avance que l'Eglise Latine fit sur cela un décret, & qu'elle ordonna que l'on ne s'y serviroit désormais que de la Traduction que saint Jérôme avoit faite sur l'Hébreu: mais il ne cite ni le lieu, ni le temps, auxquels ce décret auroit été fait; & on n'en a d'ailleurs aucune connoissance: ce qui fait juger que ce fut plutôt par la

---

(*a*) *Gregor. Magn. Præfat. in lib. Moral. in Job.* ═ (*b*) *Greg. Magn. lib.* 1. *homil.* 10. *n.* 6. *in Ezech.* ═ (*c*) *Idem l.* XX. *in cap.* 30. *Moral. in Job. c.* 32. *n.* 62. ═ (*d*) *Isidor. l.* 1. *de Officiis Eccles.* ═ (*e*) *Hugo Victorin. l. de Script. sacr. c.* 9. *Quia Hebraicæ veritati concordare magis probata est, idcircò Ecclesia Christi per universam Latinitatem præ cæteris omnibus translationibus, quas vitiosa interpretatio sive prima de Hebræo in Græcum, sive secunda de Græco in Latinum facta corruperat, hanc solam legendam & in auctoritate habendam constituit.*

force de la coutume, & par un consentement unanime des Eglises, que par aucune loi particuliere, que l'on se porta à recevoir généralement la Traduction dont nous parlons.

L'autorité qu'elle acquit fut telle, qu'elle effaça entiérement toutes les autres; en sorte que quand Etienne, second Abbé de Cîteaux, voulut faire réformer ses Bibles, il ne songea qu'à les conformer avec le texte traduit par saint Jérôme. Il fit venir des Juifs pour lui marquer (*a*) exactement ce qui étoit dans l'Hébreu, pour ôter de la Bible Latine de saint Jérôme, ce qu'on y avoit ajouté mal-à-propos. Car, dit-il, la raison nous dicte que la Version de saint Jérôme, que l'Eglise Latine a adoptée à l'exclusion de toutes les autres, ne doit représenter que son seul original, sans aucun mélange. *Hoc plena docet ratio, ut quod ab uno Interprete, videlicet beato Hieronymo, quem cæteris Interpretibus omissis, nostrates jamjamque susceperant, de uno Hebraïcæ veritatis fonte translatum est, unum debeat sonare.*

Mais dans cette Version de saint Jérôme, on ne doit pas s'imaginer que tout soit absolument nouveau, & que ce Pere n'y ait rien laissé de l'ancienne Traduction. Il s'est étudié au contraire d'en conserver, autant qu'il a pu, les expressions, lorsqu'elles se sont trouvées conformes à l'Hébreu, (*b*) pour ne pas troubler l'esprit des peuples accoutumés à certaines manieres de parler, & pour prévenir les soupçons qui auroient pu faire croire que l'on donnoit atteinte à la Religion & à la Foi, en changeant l'ancien langage de l'Ecriture.

Il est même arrivé que la longue habitude où l'on étoit de lire certains mots, ou certaines sentences dans le texte de l'ancienne Italique, les a fait remettre dans la nouvelle Vulgate, contre l'intention de saint Jérôme, qui avoit eu grand soin de les en retrancher. On en voit un assez grand nombre d'exemples, sur-tout dans les Livres des Rois & dans les Proverbes; & on a eu soin de les remarquer dans la nouvelle Edition de saint Jérôme. Il y en a de même plusieurs dans les Pseaumes, mais moins dans les autres Livres.

Les Critiques ont aussi prétendu que saint Jérôme, qui promet une Version de l'ancien Testament toute sur l'Hébreu, s'en est éloigné assez souvent. Mais on répond, 1°. Que le texte Hébreu que lisoit S. Jérôme, pouvoit être, en quelques endroits, différent du nôtre, comme en effet cela est arrivé dans plus d'une occasion : 2°. Que la Langue Hébraïque ayant plusieurs termes dont la signification est équivoque &

(*a*) *Stephani Abb. Cisterciens.* II. *censura de aliquot locis Bibliorum ad Calcem tom.* 4. *Oper. S. Bernardi à Mabillione editorum.* — (*b*) *Hieronym. Præf. in Evangel. ad Damas. Quæ ne multùm à lectionis Latinæ consuetudine discreparent, ita calamo temperavimus, ut his tantùm quæ sensum videbantur mutare correctis, reliqua manere pateremur ut fuerant. Vide & Ep. ad Suniam & Fretellam.*

indéterminée, le saint Docteur a suivi celle qui lui a paru la meilleure, quoiqu'assez éloignée de celle que les Rabbins lui donnent aujourd'hui : 3°. Que du temps de saint Jérôme, la leçon du texte Hébreu n'étant point fixée par les points voyelles, comme elle l'est à présent, il n'est pas extraordinaire qu'il l'ait lu autrement, & par une conséquence nécessaire, qu'il ait aussi traduit d'une maniere qui s'éloigne de nos nouveaux Interpretes. Enfin on n'a jamais prétendu dans l'Eglise, que saint Jérôme fût inspiré, ni infaillible dans sa Traduction. Il a pu se tromper dans quelques endroits, & ne pas saisir toujours le sens de son Original.

VII. Authenticité de la Version communément appellée Vulgate, & composée en partie de la Version de S. Jérôme & en partie de l'ancienne Vulgate.

Car encore que l'Eglise dans le Concile de Trente, (a) ait déclaré la Version Vulgate authentique, elle n'a pas entendu la soutenir entiérement exempte de fautes. Voici la décision du Concile : *Le saint Concile considérant qu'il ne proviendroit pas un petit avantage à l'Eglise de Dieu, si de plusieurs Editions Latines de la Bible, qui courent aujourd'hui, on savoit qui est celle qui doit passer pour authentique, ordonne & déclare qu'on doit tenir pour authentique l'ancienne & commune Edition, qui a été approuvée dans l'Eglise par un long usage de tant de siecles ; qu'elle doit être reconnue pour authentique dans les Leçons publiques, dans les disputes, dans les prédications & dans les explications théologiques ; & que nul ne soit si hardi que de la rejetter, sous quelque prétexte que ce soit.* Il n'est donc pas permis de la rejetter : mais il n'est pas défendu d'en préférer quelquefois une autre, dans les endroits qui ne concernent ni des points de foi, ni rien d'essentiel à la Religion. Le saint Concile ne défend pas de recourir aux Originaux, & de les suivre, lorsqu'on peut les entendre. En un mot, selon Pallavicin, il n'a prétendu décider autre chose, sinon que la Vulgate ne contenoit rien de contraire à la foi ni aux mœurs.

Comme les Livres sacrés & originaux ont une authenticité intrinseque, qu'ils tirent de l'inspiration du Saint-Esprit qui les a dictés ; aussi les Versions & les Copies des ces Originaux sont toujours authentiques, lorsqu'elles y sont conformes. Mais elles peuvent encore avoir une autre sorte d'authenticité, qu'on peut appeller extrinseque, & qu'elles tirent de l'autorité de l'Eglise, qui les adopte & les déclare authentiques. Les Peres du Concile ne font aucune mention, dans leur Canon, des textes originaux ; ils ont seulement choisi entre les Versions Latines, celle qu'ils ont jugée la meilleure & la plus sûre, après qu'un usage de plusieurs siecles avoit fait connoître à l'Eglise, que cette Version ne contenoit rien de contraire à la foi, ni aux bonnes mœurs. En vain les ennemis de l'Eglise (b) accusent les Peres du

(a) *Concil. Trident. sess. 4. cap. 2.* — (b) *Vide Sixtin. Amama Censura Vulg. editionis. Calvin. alios.*

Concile d'avoir préféré la Verſion à l'Original ; on ne peut pas ſans injuſtice leur imputer cette penſée, puiſque leur déciſion ne dit rien de ſemblable. Il ne fut point queſtion des Originaux dans le Concile, dit Salméron, (*a*) qui y avoit aſſiſté ; on n'y parla que des Verſions Latines, dont il venoit de paroître un grand nombre, & on décida que la Vulgate étoit la ſeule que l'Egliſe reconnût pour authentique ; qu'elle étoit la meilleure & la plus ſûre ; qu'elle ne contenoit rien de contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, & qu'on pouvoit y donner une entiere créance. (*b*)

Tout le monde convient que la ſuite des temps, la hardieſſe & la négligence des Copiſtes & des Imprimeurs, ont fait gliſſer pluſieurs fautes dans le texte de la Vulgate ; on reconnoît qu'il y a des additions & des retranchements ; & quand on compare les anciennes Editions les unes aux autres, on voit entre elles une aſſez grande différence. C'eſt ce qui obligea le Concile de Trente (*c*) d'ordonner que *l'Ecriture ſainte ſeroit imprimée au plutôt le plus correctement qu'il ſeroit poſſible, particuliérement ſelon l'Edition ancienne & vulgate.* En exécution de ce Décret, les Papes Sixte V. & Clément VIII. firent imprimer la Bible à Rome, après l'avoir fait examiner & corriger par pluſieurs habiles Théologiens, en conſultant, à l'exemple des ſaints Peres, le texte Hébreu, & la Verſion Grecque, & les anciens Manuſcrits, lorſque les Exemplaires varioient, ou que le Latin étoit ambigu & équivoque. C'eſt ce que marque le Pape Sixte V. dans la Bulle qui ſe lit à la tête de ſon Edition Latine faite en 1589, & publiée en 1590. *In iis tandem quæ neque Codicum, neque Doctorum magnâ conſenſione ſatis munita videbantur ad Hebræorum Græcorumque Exemplaria duximus confugiendum, &c.*

Il ne faut pas toutefois s'imaginer que les Reviſeurs Romains en aient ôté toutes les fautes qu'ils auroient pu ôter. On nous avertit dans la Préface qui eſt à la tête de notre Edition Vulgate, qu'ils y ont laiſſé, ſans y toucher, pluſieurs endroits qui avoient beſoin de correction ; tant à cauſe que la prudence ne permettoit pas que l'on choquât les peuples, accoutumés depuis long-temps à une certaine maniere de lire ; que parce qu'il eſt à préſumer que nos Anciens qui ont ſuivi cette Leçon, avoient de meilleurs Manuſcrits, & plus corrects que ceux que nous avons en mains ; ceux-ci ayant pu être altérés par la ſuite de tant de ſiecles. Le Cardinal Bellarmin, (*d*) qui avoit été un des Correcteurs de l'Edition Vulgate, écrivant à Luc de Bruges, & lui rendant graces de ſon petit Livre des Corrections de la Bible Latine, qu'il lui avoit envoyé, lui dit : Nous n'avons pas réformé la Vul-

---

(*a*) *Salmero Prolegom.* 3. = (*b*) *Bellarmin. de Verbo Dei*, *lib.* II. *c.* 11. = (*c*) *Concil. Trident. ſeſſ.* 4. = (*d*) *Bellarm. Litteris Capuæ datis* 6. *Decemb.* 1603.

gate avec toute l'exactitude & la rigueur que nous aurions pu ; & pour de justes causes, nous y avons laissé plusieurs choses sans y toucher : *Scias velim, Biblia Vulgata non esse à nobis accuratissimè castigata ; multa enim de industria justis de causis pertransivimus.* C'est aussi ce que témoigne Jean Bandin, (*a*) qui présidoit à l'Imprimerie du Vatican : *Fateor in Bibliis nonnulla superesse, quæ in melius mutari possent.*

L'Edition de la Bible publiée à Rome par les ordres du Pape Sixte V. en 1590, qui fut la derniere année de ce Pontife, fut purgée par ses soins, & par le travail des Théologiens qu'il y employa, des fautes les plus grossieres qui se trouvoient dans les Editions précédentes. Mais il en resta encore beaucoup d'autres, qu'on ne corrigea point, parce qu'on s'appliqua moins à consulter les Originaux, & à mettre en usage les regles de la critique, qu'à donner suivant les textes communs d'alors, une Edition la plus correcte qu'il fut possible.

Clément VIII. s'y prit d'une maniere plus méthodique, & y réussit beaucoup mieux dans la Bible Latine qui parut en 1592. de l'Imprimerie du Vatican : ce qui fit qu'on abandonna la Bible de Sixte V. laquelle ne fut pas réimprimée : au lieu que celle de Clément VIII. fut réimprimée en 1593 avec quelques légers changements ; & celle-ci a servi comme de modele & d'Original au texte de la Vulgate, qui a été si souvent imprimé depuis, & qui est aujourd'hui entre les mains de tout le monde. C'est à cette Edition, que l'on doit s'en tenir, selon la Bulle de Clément VIII ; c'est elle qui doit passer pour la Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente, tenu plusieurs années auparavant. (*b*)

Ce n'est pas à dire que cette derniere Edition même soit encore entiérement exempte de fautes ; ceux qui ont composé la Préface qui se lit à la tête de nos Editions communes, déclarent qu'ils ont fait tous leurs efforts pour la rendre la plus correcte qu'il a été possible ; & que s'ils n'osent pas assurer qu'elle soit dans la derniere perfection, au moins il est certain qu'elle est la plus pure & la plus correcte qui ait paru jusqu'alors. Thomas Jamès, Protestant Anglois, dans le Livre qu'il a intitulé *Bellum Papale*, & où il a eu dessein de montrer les différences qui se trouvent entre la Bible de Sixte V. & celle de Clément VIII. & de mettre en quelque sorte ces deux Pontifes aux mains l'un contre l'autre, a véritablement remarqué environ deux mille différences entre ces deux Bibles.

Le Pere Henri de Bukentop, (*c*) Récollet, a aussi travaillé, mais

---

(*a*) *J. Bandin. Epist. data prid. Calend. Augusti* 1604. *ad Moretum. Apud Francis. Luc. Brug. Præfat. in annot. in nov. Test.* = (*b*) Le Décret du Concile de Trente qui déclare la Vulgate authentique, est de l'an 1546. De là jusqu'en 1590, il y a 44. ans. = (*c*) *Bukentop. Lux du luce, lib.* III. *c.* I.

dans un esprit bien différent, à donner toutes les différences qu'il y a entre les Bibles de Sixte V. & de Clément VIII, & il y en a remarqué un grand nombre, que Jamès avoit omises: mais il soutient, & il est aisé de s'en convaincre, en parcourant ces diverses Leçons, qu'il n'y en a aucune de contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, & qu'il ne s'agit entre les unes & les autres, que d'un peu plus ou moins d'exactitude.

François Luc de Bruges (*a*) a montré plus de quatre mille endroits que l'on pourroit encore corriger dans les Bibles ordinares imprimées sur celle de Clément VIII. Bellarmin loua son travail, & lui écrivit que l'on ne doutoit point qu'il n'y eût encore bien des choses à corriger dans l'Edition Vulgate; & c'est ce que reconnoissent nos plus habiles Critiques & nos meilleurs Théologiens.

VIII. Avantage de cette Version appellée Vulgate.

Mais malgré cet aveu, il faut convenir que la Vulgate, qui est en usage dans l'Eglise Romaine & Catholique, est encore la plus parfaite & la meilleure Traduction que nous ayons de la Bible tant de l'ancien que du nouveau Testament; & c'est ce que les plus habiles d'entre les Protestants mêmes ont reconnu. Tout le monde sait quelle a été la capacité de Louis de Dieu dans les Langues Orientales; & par conséquent, combien il étoit en état de juger de la bonté d'une Traduction. Cet Auteur comparant la Vulgate avec les Traductions Latines du nouveau Testament faites par Beze & par Erasme, (*b*) dit: *Si j'avance que l'Auteur de la Vulgate, quel qu'il soit, est un savant & un très-savant homme, je ne croirai pas avoir mal jugé. Il a ses défauts, je l'avoue; il a aussi ses barbarismes: mais je ne puis nier que je n'admire par-tout sa bonne foi; & son jugement même dans les lieux où il paroît barbare.* Le même Auteur, dans ses Remarques sur l'ancien & le nouveau Testament, appuye souvent la Vulgate, & la défend contre ceux qui l'attaquent. Grotius (*c*) rendant raison du motif qui l'a porté à choisir la Vulgate, pour en faire le fonds de ses notes sur l'ancien Testament, dit qu'il a toujours fait une estime particuliere de cette Version, non-seulement parce qu'elle ne contient rien de contraire à la saine doctrine, mais aussi parce que l'Auteur qui l'a composée, est plein d'érudition. Théodore de Beze (*d*) n'ose la désapprouver entiérement, quoiqu'il y trouve des défauts que d'autres n'y voient pas; & Paul Fagius (*e*) traite de demi-savants & d'impudents ceux qui osent parler mal de cette fameuse Traduction.

Drusius (*f*) loue la conduite du Concile de Trente, qui a autorisé

(*a*) *Vide Luc. Brug. Præfat. in annot. in nov. Test.* = (*b*) *Ludovic. de Dieu, Notis ad Evangelia.* = (*c*) *Grot. Præf. in Annot. suas in veter. Testam. Vulgatum Interpretem semper plurimi feci, non modò quòd nulla dogmata insalubria continet, sed etiam quòd multum habet in se eruditionis.* = (*d*) *Beza Præfat. in nov. Testam.* = (*e*) *Fag. Præfat. ad collat. translat. vet. Test.* = (*f*) *Drus. ad loca difficilia Pentateuchi.*

la Vulgate ; parce, dit-il, que les Verſions nouvelles ne ſont pas meilleures que cette ancienne, & qu'elles ont peut-être de plus grands défauts. Enfin M. Mille (*a*) parlant des deux Verſions Latines du nouveau Teſtament, c'eſt-à-dire, de l'ancienne Verſion Italique, & de la nouvelle Verſion de S. Jérôme, dit ces paroles remarquables: » Nous » regardons avec un ſouverain reſpect l'ancienne Italique, comme étant » compoſée ſur les premiers Originaux ; & nous eſtimons au prix de » l'or ſes moindres fragments. Nous n'avons garde de rien dire non plus » contre l'Edition Vulgate de ſaint Jérôme, quoiqu'aſſez peu correcte » ajourd'hui. A la vérité il auroit été à ſouhaiter que ce ſaint Docteur » ſe fût plutôt appliqué à rétablir dans ſa pureté primitive l'ancienne » Italique, par le ſecours des anciens Manuſcrits qui ſubſiſtoient de » ſon temps : mais puiſqu'il a mieux aimé la réformer ſur les Originaux » Grecs, nous ſommes ravis qu'il n'ait pas pris en cela une trop grande » liberté, & qu'il n'ait changé que peu de choſes dans le texte ancien, » pour le conformer aux Originaux. Voilà ce que nous penſons de la » Vulgate ; & tant s'en faut que nous jugions qu'on doive la réformer » ſur aucun Exemplaire Grec imprimé, que nous croyons au contraire » qu'on ne peut lui rendre un plus grand ſervice, que de la corriger » ſur les anciens Manuſcrits ; afin que par leur moyen, on la rende la » plus conforme qu'il ſera poſſible à ce qu'elle étoit lorſqu'elle ſortit » des mains de ſaint Jérôme. « Nous employons d'autant plus volontiers le témoignage de ces Auteurs, qu'étant d'une communion différente de la nôtre, on ne peut les ſoupçonner de flatterie, ni de colluſion : & étant d'une érudition reconnue, on ne peut les accuſer de porter leur jugement ſans connoiſſance de cauſe.

Mais nous ne pouvons approuver le zele exceſſif de quelques Théologiens Catholiques, (*b*) d'ailleurs très-ſavants & très-bien intentionnés, qui préferent la Vulgate aux textes originaux, & qui ſoutiennent que c'eſt là le ſentiment du Concile de Trente : que cette ſainte Aſſemblée inſpirée du Saint-Eſprit, ayant déclaré cette Traduction authentique, & ayant défendu de la rejetter ſous quelque prétexte que ce ſoit, on doit la regarder comme ſacrée & inviolable, en l'état où elle eſt à préſent ; au lieu que le texte Hébreu & la Verſion Grecque des Septante peuvent être rejettés & abandonnés, lorſqu'on fait voir qu'ils ſont fautifs, ou contraires à la Vulgate : que quand les Peres, comme ſaint Jérôme (*c*) & ſaint Auguſtin,

(*a*) *Mill. Prolegom. in N. T. Cræc. p.* 142. ═ (*b*) *Melchior Canus l.* 11. *c.* 13. *&* 15. *de locis Theolog. Gregor. Valentia l.* VIII. *c.* 5. *Analyſ. Suarez in* 3. *partem D.* 16. *q.* 7. ═ (*c*) *Hieronym. Ep. ad Suniam & Fretellam. Sicut in novo teſtamento ſi quando apud Latinos quæſtio exoritur, & eſt inter exemplaria varietas, recurrimus ad fontem Græci ſermonis, quo novum ſcriptum eſt inſtrumentum : ita in veteri Teſtamento, ſi quando inter Græcos Latinoſque diverſitas eſt, ad Hebraicam confugimus veritatem, &c.*

gustin, (*a*) ont enseigné que dans le doute, dans l'ambiguïté, & dans la diversité des Editions & des Versions entre elles, on devoit recourir aux Originaux ; ces raisons étoient bonnes au temps où vivoient ces Peres, & où les sources de l'Hébreu & du Grec étoient encore pures ; qu'à présent il est inutile de nous renvoyer au Texte Hébreu & à la Version des Septante, puisqu'on convient que ce sont des sources gâtées & corrompues, soit par la malice des Juifs, ou par la négligence des Copistes.

Mais on peut satisfaire à ces difficultés en disant, 1°. Qu'une Traduction ne peut jamais être plus authentique que son Texte original, tandis que ce Texte n'est pas entiérement altéré & corrompu. Or on ne peut pas dire que le Texte Hébreu soit absolument gâté. Il y a des fautes, on en convient ; la plupart y étoient déjà du temps des Septante & de saint Jérôme ; d'autres s'y sont glissées depuis. Mais n'y en a-t-il point dans la Vulgate ? Et ces fautes sont-elles en si grand nombre, & si considérables, qu'elles intéressent le fond de la Religion, qu'elles attaquent la foi ou les bonnes mœurs ? Enfin sont-elles de nature à ne pouvoir être corrigées ? Si l'on faisoit à l'égard du Texte Hébreu, ce que l'on a fait à l'égard de la Vulgate, que l'on consultât les Manuscrits, & les anciens Interpretes, suivant les regles d'une bonne & sage critique, on en ôteroit certainement un très-grand nombre de fautes ; & on le rendroit peut-être plus pur que ne l'est la Vulgate même : & c'est ce qu'a fait avec succès le R. P. Houbigant, de la Congrégation de l'Oratoire, dans la belle Edition qu'il a donnée du Texte Hébreu avec une Version Latine & des notes critiques très-savantes. En général on doit dire que jamais Texte n'a été ni mieux, ni plus fidélement conservé, que le Texte Hébreu. Le Grec n'a peut-être pas eu le même avantage ; mais il est encore exempt des fautes grossieres, & contraires à la pureté de la foi & des bonnes mœurs.

2°. On doit juger du sens du Concile de Trente, par le témoignage de ceux qui y ont assisté, & qui ont consulté ceux qui y présidoient. Or Salméron (*b*) & Véga, (*c*) qui y avoient assisté, assurent que le Concile n'a fait aucune comparaison de la Vulgate aux Originaux, mais seulement aux autres Editions Latines qui avoient cours en ce temps là, & qu'il leur a préféré la Vulgate, comme plus pure & plus conforme aux Textes originaux, & comme ne contenant rien d'opposé à la foi & aux bonnes mœurs. Véga cite pour témoin de ce qu'il avance, le Cardinal de Sainte-Croix, Légat du Pape Paul III. au Concile, & depuis Pape lui-même, sous le nom de Marcel II. qui vivoit dans le temps

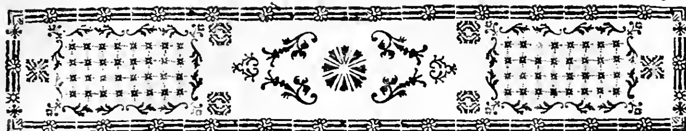
(*a*) *Aug. l.* II. *de Doct. Christ. c.* II. *Latinæ linguæ homines Hebrææ & Grææ linguæ cognitione opus habent, ut ad exemplaria præcedentia recurrant, si quam dubitationem intulerit Latinorum Interpretum varietas.* = (*b*) *Salmeron Prolegom.* 3. = (*c*) *Andr. Vega l.* XV. *c.* 9.

même que Véga écrivoit, & qui étoit en état de le démentir, s'il eut avancé quelque chose de contraire à la vérité. Enfin Bellarmin (*a*) accuse du mensonge Calvin, qui disoit (*b*) que les Peres du Concile de Trente avoient défendu d'écouter ceux qui vont chercher l'eau pure jusques dans sa source, & qui réfutent l'erreur par la pure vérité. Bellarmin soutient que c'est-là un mensonge; que le Concile n'a rien dit de pareil; qu'il n'a point parlé des Originaux, mais que seulement de ce grand nombre de Versions Latines qui couroient alors, il en a choisi une, pour la déclarer authentique, & la préférer à toutes les autres.

3°. Quoique le Concile de Trente dirigé par le Saint-Esprit, ait déclaré la Vulgate authentique, & qu'il ait défendu de la rejetter dans ses disputes, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait préférée aux Originaux, ni qu'il ait voulu autoriser les fautes qui y étoient alors, & qui peuvent y être encore aujourd'hui. L'inspiration ou la direction du Saint-Esprit, qui rend sa décision infaillible, ne tombe que sur le corps entier de la Vulgate, & non sur tous les mots ni sur toutes les périodes en particulier. On peut sans blesser l'autorité du Concile, ni l'authenticité de la Vulgate, la confronter aux Originaux, & la réformer lorsqu'elle est défectueuse, de même qu'on peut l'appuyer lorsqu'elle s'y rencontre conforme, ou redresser les Originaux mêmes sur elle, lorsqu'elle se trouve plus pure & plus correcte qu'eux; ce qui n'est nullement rare, comme le reconnoissent ceux qui ont étudié les saintes Ecritures avec plus de soin & plus de capacité.

(*a*) *Bellarmin de Verbo Dei*, *l.* II. *c.* 10. 11. = (*b*) *Calvin. in Antidot. Sess.* 4.





SECONDE DISSERTATION SUR LA VULGATE,

Où l'on explique en quel ſens le Concile de Trente a déclaré authentique celle dont l'Egliſe ſe ſert depuis S. Jérôme.

Cette Diſſertation eſt traduite du Latin du Cardinal Bellarmin. (*a*)

TOus ceux que j'ai pu lire juſqu'à préſent, paroiſſent s'accorder ſur deux points qui concernent la Vulgate : ſavoir, que cette Verſion doit être regardée comme exempte de toute erreur en ce qui concerne la Foi Catholique & les bonnes Mœurs, & qu'elle ſeule doit être conſervée dans l'uſage public des Egliſes & des Ecoles, quoique d'ailleurs il puiſſe s'y trouver des fautes. I. Objet de cette Diſſertation.

I. *Jean Driédo* s'explique ſur cela en ces termes : (*b*) » Il ne faut pas » mépriſer notre Edition Latine, exactement corrigée ſur les meilleurs » exemplaires Latins ; il ne faut pas la rendre mépriſable dans l'Egliſe en » ſe donnant fréquemment la liberté de la critiquer ou de la rejetter : » mais on doit honorer & reſpecter l'antiquité & la ſimplicité de cette » Verſion, déjà recommandable par un ſi long uſage, dans laquelle » nulle héréſie ne ſe trouve ni autoriſée, ni favoriſée, dans laquelle les » myſteres de notre Foi ſont ſuffiſamment expoſés, dans laquelle il » ne ſe trouve rien qui puiſſe donner occaſion à quelque erreur pernicieuſe, quoique d'ailleurs on puiſſe y remarquer quelque ſolécíſmes, » ou quelques phraſes peut-être moins exactement rendues. C'eſt pour- II. Témoignages de différents Auteurs ſur la Vulgate & ſur ſon authenticité. Témoignage de Jean Driédo.

(*a*) Cette Traduction avoit été donnée par forme de ſupplément dans le dernier Tome de la premiere édition de cette Bible : nous la rapportons ici au rang qui lui convient.

(*b*) *Joan. Driedo, Lib. II. de Eccleſ. Script. & Dogmatibus, cap.* 1. *prop.* 2.

» quoi nous croyons que ni dans les exemplaires Grecs, ni dans les exem- » plaires Hébreux, il n'y a aucun mystere de la Foi Chrétienne, au- » cun dogme nécessaire au salut, qui ait été jusqu'à présent soustrait » ou caché à l'Eglise Latine, omis ou contredit dans notre Edition Vul- » gate : quoiqu'il y ait dans cette Edition quelques endroits rendus d'une » maniere ou ambiguë, ou obscure, ou moins exacte, que ceux mêmes » d'entre nos peres qui ont été les plus savants & les plus éclairés, ont » néanmoins tolérés jusqu'à présent, non qu'ils aient méconnu ces dé- » fauts, mais parce qu'ils ont vu qu'il n'y avoit aucun danger pour la » Foi ni pour les Mœurs, dans ces endroits où la Version paroît plus » ou moins s'éloigner du Texte original. »

III. Témoignage d'André de Vegue.

II. *André de Vegue* s'exprime ainsi : (*a*) Le Concile n'a point ap- » prouvé les fautes que remarquent dans cette Version ceux mêmes » qui ne sont que médiocrement instruits des saintes Lettres ou des Lan- » gues. Il a seulement approuvé l'Edition Vulgate, purgée des fautes » qui s'y étoient glissées par la négligence des Imprimeurs ou des Co- » pistes, & il n'a pas prétendu exiger qu'elle fut adorée comme descen- » due du ciel. Il savoit que l'Auteur de cette Version : quel qu'il ait » été, n'étoit pas Prophete : & que jusqu'à présent nous n'avons pas » mérité qu'aucun homme ait rendu les divines Ecritures de leur langue » propre & naturelle en une langue étrangere, avec une assistance du » Saint-Esprit par-tout également soutenue ; & par cette raison, il n'a ni » empêché, ni voulu empêcher le travail utile de ceux qui s'étant ap- » pliqués à l'étude des langues, témoignent quelquefois que l'on au- » roit pu traduire mieux quelques endroits. » Et plus bas le même Au- » teur ajoute : Ainsi lorsque le Concile a voulu que cette Version fût » regardée comme authentique, il a seulement voulu que tous tinssent » comme certain & assuré qu'elle est exempte de toute erreur capable » de donner la moindre atteinte à la Foi ou aux Mœurs. Et c'est pour » cela qu'il a ajouté qu'il ne devoit être permis à personne de la rejet- » ter sous quelque prétexte que ce pût être. » Au même endroit le même Auteur allegue le témoignage du Cardinal de Sainte-Croix, qui présidoit alors au Concile de Trente ; & enfin il conclut ainsi : » C'est » pourquoi cette approbation donnée à l'Edition Vulgate, ne vous » empêche, ni vous, ni quelque autre que ce puisse être, de recourir » aux sources lorsque vous avez quelque difficulté, ni de proposer tout » ce qui pourra vous paroître capable d'instruire & d'enrichir ceux qui » ne connoissent que la langue Latine, & de les aider à purger l'Edi- » tion Vulgate des fautes qui peuvent s'y être glissées, & à connoître » ce qui est plus conforme aux sources, & ce qui peut mieux exprimer » le sens du Saint-Esprit. »

(*a*) *Andreas Vega Lib. XV. in Conc. Trid. c. 9.*

IV. Témoignages de Lindanus & de Melchior Cano.

III. » Quant à la Verſion Latine Vulgate, dit *Lindanus*, (*a*) certes » nous ne penſons pas qu'elle ſoit parfaite en tous points; nous ſommes fort éloignés d'aſſurer cela, ou de prétendre le ſoutenir. C'eſt » pourquoi dès le commencement nous avons dit, que nous n'entreprenions pas ici de la défendre en entier, ni même de pouſſer ſa » défenſe juſqu'au point de pouvoir contre-balancer une juſte critique. » Mais comme il y a dans cette Verſion pluſieurs Verſets ou pluſieurs » Chapitres rendus d'une maniere également obſcure & embarraſſée, » & même quelques endroits traduits improprement ou abuſivement, » & d'autres enfin où le ſens eſt exprimé d'une maniere moins entiere, » & par conſéquent auſſi moins exacte & moins parfaite, comme nous » le ferons voir bientôt par des exemples : auſſi ne s'agit-il ici ni des » défauts que l'on peut remarquer dans cette Verſion, ni des avantages réels qui la rendent recommandable, toute ſimple qu'elle eſt. » Et plus loin il dit : (*b*) » Qu'il y a dans l'Edition Vulgate quelques » endroits qui s'éloignent du ſens propre & naturel du Texte, ſinon » par l'ignorance, au moins par la négligence de l'Interprete. »

IV. *Melchior Cano* poſe ce principe : (*c*) » Que cette Verſion ancienne, appellée Vulgate, uſitée dans l'Egliſe Latine depuis S. Jérôme, eſt la Verſion à laquelle les Fideles doivent s'en tenir en tout » ce qui concerne la Foi & les Mœurs. » Et enſuite il répete ſouvent : (*d*) » Que quant à ce qui regarde la Foi & les Mœurs, l'Edition Vulgate eſt celle que l'Egliſe approuve. »

V. Témoignages de Sixte de Sienne, de Joſſe Tiletan, & de Melchior Zangerus.

V. *Sixte de Sienne* s'exprime en ces termes : (*e*) » Quant aux fautes » que S. Jérôme a remarquées dans l'ancienne Verſion, ou que les Modernes ont auſſi remarquées dans cette nouvelle Edition, nous avouons » auſſi nous-mêmes ingénument qu'en effet beaucoup de fautes ont été » corrigées par S. Jérôme dans l'ancienne Verſion, & que dans cette » nouvelle Edition même dont nous nous ſervons, ſe trouvent encore » quelques fautes, ſolécíſmes, barbariſmes, hyperbates ou tranſpoſitions, pluſieurs endroits dont le ſens eſt rendu d'une maniere moins » propre ou moins Latine, ou qui ſont traduits avec obſcurité ou ambiguité, quelques paroles ajoutées, omiſes, tranſpoſées, changées ou » altérées par la négligence des Copiſtes : fautes que Sanctès Pagninus, » Thomas Cajétan, François Foreiro, & Jérôme Oléaſter ont fait remarquer dans leurs Ouvrages. Cependant il ne s'enſuit pas que juſqu'à ce jour l'Egliſe n'ait point eu d'Edition vraie, ſincere, entiere » & fidele du Nouveau Teſtament. » Enfin, cet Auteur enſeigne que dans l'Edition Vulgate nous avons une Verſion fidele & exacte des di-

(*a*) *Lindanus*, *Lib. III. de optimo genere interpretandi*, c. 1. = (*b*) *Cap.* 2. = (*c*) *Melch. Canus*, *Lib. II. de loc. Theolog. c.* 12. *concl.* 1. = (*d*) *In* 2. 3. & 4. *Concl.* = (*e*) *Sixtus Senenſis*, *Lib. VIII. Biblioth. Sancta*, *in ult. pag.*

vines Ecritures quant à ce qui concerne la Foi & les Mœurs ; & que c'eſt à quoi ſe réduit le ſens du Décret du Concile de Trente.

VI. *Joſſe Tiletan* dit auſſi : (*a*) » Les Peres du Concile de Trente » n'empêchent point que les Interpretes ne conferent ſoigneuſement » l'ancienne Verſion Latine Vulgate avec les ſources ; & s'ils reconnoiſ- » ſent avec certitude que quelque endroit ne s'accorde pas aſſez avec » les ſources, il ne leur eſt point défendu de le traduire ou de l'expli- » quer d'une maniere plus convenable, plus propre, ou même plus » exacte & plus vraie. Mais le Concile a ſeulement ſtatué que l'an- » cienne Edition Latine Vulgate, qui depuis tant de ſiecles eſt uſitée » & reſpectée dans toutes les Egliſes, ne pourroit être rejettée ſous » aucun prétexte. Et par ce Décret les Peres du Concile ont voulu ré- » primer la hardieſſe, principalement des hommes de notre temps, » enflés d'une vaine perſuaſion de ſcience, & la témérité très-préſomp- » tueuſe de ceux qui n'ayant peut-être encore qu'une médiocre con- » noiſſance des langues, & voyant que dans cette Edition Vulgate, ſi » ancienne & ſi uſitée dans les Egliſes, ſe trouvent quelques endroits » rendus d'une maniere moins convenable ou moins propre, ou même » quelques fautes qui s'y ſont gliſſées par la négligence des Imprimeurs » ou des Copiſtes ; ou enfin, quelques expreſſions qui ne rendent pas » aſſez exactement le ſens de Jesus-Christ ou des Apôtres, auſſi-tôt » rejettent toute cette Verſion, & s'efforcent de la dégrader, pour y » ſubſtituer leurs propres Verſions, ou quelque autre faite par des Hé- » rétiques. »

VII. *Melchior Zangerus*, traitant de l'Edition Vulgate, (*b*) ſuit Tiletan, & rapporte le même paſſage que nous venons de rapporter.

VI. Témoignages de Jacques Payva & de François Foreiro.

VIII. *Jacques Payva* (*c*) défend d'abord vivement l'intégrité du Texte Hébreu. Enſuite, il déclare ouvertement que quant à l'autorité de l'Edition Latine Vulgate, il penſe de même que Jean Driédo, dont il rapporte quelques Textes ; & ce ſont préciſément ceux que nous avons rapportés plus haut. Enfin il s'exprime ainſi : » Mais que perſonne ne » penſe que lorſque je défends ou je loue l'Auteur de notre Vulgate, je » veuille le donner comme un Interprete qui ſoit hors de toutes les » atteintes de la critique, ou que je méconnoiſſe dans ſa Verſion les » taches (*d*) dont les Ouvrages des hommes ne peuvent jamais être » exempts. Je n'oſerois pas m'oppoſer à ceux, qui, en admirant ſa » fidélité & ſon exactitude dans ſa Verſion, ne peuvent s'empêcher d'y » deſirer quelquefois plus de ſoin & plus de clarté : car comme il s'at-

---

(*a*) *Jodocus Tiletanus in Apol. pro Concil. Trid. p. 99. in edit. Lovan. anni* 1568. == (*b*) *Melchior Zangerus, in collatione Catholicâ, c.* 2. == (*c*) *Diegus Payva, in Apolog. pro Concil. Trid. Lib. IV.* == (*d*) Dans le Latin que nous traduiſons, on lit *& habet*, pour *& labes* : nous remarquons ici cette faute, parce qu'elle ne ſera peut-être pas la ſeule.

» tache trop aux tours de la Langue Grecque, & ne prend pas assez » de soin de peser & de comparer les expressions Grecques & les ex- » pressions Latines, quelquefois sa Version devient obscure, & ne » rend pas assez la force des expressions du Texte. »

IX. *François Foreiro* dans la Préface de son Commentaire sur Isaïe, addressée aux Peres du Concile de Trente, dit : » Ce qui m'a porté à » traduire de nouveau d'Hébreu en Latin le Texte que j'explique, » c'est que je me suis proposé de montrer, autant qu'il seroit possi- » ble, dans ce Commentaire, par une Traduction littérale, que le » sens qu'exprime notre Vulgate ne s'éloigne pas beaucoup du sens de » l'Hébreu. Cependant je ne conteste pas qu'il n'y ait quelques en- » droits que l'Auteur de cette Version auroit pu rendre d'une ma- » niere plus convenable. » Voilà ce que Foreiro écrivoit à Trente même, & en s'addressant aux Peres du Concile, le Décret touchant l'authenticité de la Vulgate étant déjà fait & arrêté, comme lui-même le témoigne au même endroit.

VII. Témoignages de Jérôme Oléaster & de Gilbert Génébrard.

X. *Jérôme Oléaster* qui a écrit son Commentaire sur le Pentateuque sous le Pontificat de Paul IV. comme il le témoigne dans sa Préface, & par conséquent après le Décret du Concile touchant la Vulgate, s'exprime ainsi dans cette même Préface : » Sachez que notre dessein » est, non d'expliquer aucune Version en particulier, car je ne sais » s'il y en a aucune qui ait parfaitement rendu par-tout le sens du » Texte, mais d'expliquer le Texte même, autant qu'il nous sera » possible. » Et plus bas il dit que l'Edition Latine Vulgate s'écarte de l'Hébreu en plusieurs endroits ; & que dans ces endroits-là il faut corriger le Latin par l'Hébreu, & non l'Hébreu par le Latin, parce qu'il y a lieu de penser que c'est le Latin qui a été corrompu ou altéré, & non l'Hébreu.

XI. *Gilbert Génébrard* dans sa Préface sur les Psaumes s'addressant au Pape Grégoire XIII. s'explique en ces termes : » Quant aux Sep- » tante Interpretes que nous suivons dans les Psaumes quoique peut- » être j'accordasse qu'on pût trouver dans leur Version quelques en- » droits qui auroient pu être rendus d'une maniere plus fidele, plus » claire, plus convenable, j'ajouterai même plus exacte, par eux ou » peut-être par d'autres, parce qu'en effet il n'y a rien d'accompli ni » de parfait en toutes ses parties, sur-tout lorsqu'il s'agit de pénétrer » toute la profondeur des saints Oracles, ou d'en atteindre l'élévation ; » cependant si l'on compare ces endroits-là avec les fautes si fréquen- » tes & si grandes des autres Interpretes, principalement d'entre les » Modernes, on reconnoîtra que les fautes ou les négligences de cette » Version sont bien moins nombreuses, & ne sont pas assez considéra- » bles pour empêcher que cette Version ne conserve toujours sa su- » périorité. »

Le sentiment que nous venons d'exposer se peut confirmer par les

VIII.

Raiſons qui confirment le ſentiment établi ſur ces témoignages. Premiere raiſon tirée de la nature même des déciſions des Conciles.

raiſons ſuivantes. *Premiere raiſon.* Lorſque les Conciles prononcent des déciſions, ce n'eſt pas à la maniere des Prophetes, en annonçant des choſes auparavant cachées : mais les principes qu'ils oppoſent aux erreurs nouvelles, ils les tirent de la parole de Dieu ; c'eſt-à-dire, de l'Ecriture ou de la Tradition, ou au moins d'autres principes déjà connus : & que l'Edition Latine Vulgate doive être regardée comme authentique, on ne peut le conclure d'aucun autre principe que du long uſage de l'Egliſe, comme les Peres du Concile le marquent même aſſez clairement. Or de ce long uſage on peut très-bien conclure, que la Vulgate doit être regardée comme authentique en ce ſens, qu'elle ne doit être rejettée de l'uſage public dans les Egliſes & dans les Ecoles ſous aucun prétexte, & que ſon témoignage doit être reçu comme certain & fidele en ce qui concerne la Foi & les Mœurs : car il ne ſe peut pas faire que pendant un ſi long-temps l'Egliſe ſe ſoit trompée en ce qui regarde les myſteres de la Foi, ou les regles des Mœurs. Mais de ce long uſage, il ne réſulte point que cette Verſion doive être préférée au Texte Grec ou Hébreu, c'eſt-à-dire, aux ſources, ni qu'elle doive être regardée comme exempte de toute mépriſe de la part de l'Interprete. Au contraire il en reſulte une conſéquence toute oppoſée : car l'Egliſe en ſe ſervant de cette Edition depuis ſi long-temps, y a cependant quelquefois remarqué quelques fautes, & elle les a, ou corrigées en recourant aux ſources, ou tolérées pour ne pas troubler les peuples. En effet la Verſion Vulgate des Pſaumes, de la Sageſſe, de l'Eccléſiaſtique, des Machabées, & de tout le Nouveau Teſtament, n'a pas été faite par S. Jérôme ; mais elle eſt encore plus ancienne que ce Pere, comme tout le monde le ſait : & cependant S. Damaſe ordonna à ſaint Jérôme de corriger cette Verſion du Nouveau Teſtament ſur les exemplaires Grecs, comme on le voit par la Préface de ce Pere ſur les Evangiles. Et le même S. Docteur dans ſon Epître à Sunia & Fretella remarque pluſieurs fautes de cette même Edition Vulgate des Pſaumes, dont nous nous ſervons encore à préſent. De plus, S. Hilaire dans ſon Commentaire ſur les Pſaumes, reproche ſouvent à l'Interprete Latin de cette Verſion même, qui eſt notre Vulgate, de ne pas aſſez connoître la force des expreſſions qu'il traduit. Sur ces mots du Pſaume CXVIII. *Omnis conſummationis vidi finem* : » Cette parole, » dit-il, a toute une autre force dans le Grec. » Et ſur ce Texte du Pſaume CXXXVIII. *Quia dices* (*a*) *in cogitatione* : » L'Auteur de la » Verſion Latine ne connoiſſant pas, dit-il, la force de l'expreſſion, a

(*a*) On lit dans la Diſſertation Latine du Cardinal, *dicit*. Selon les PP. Bénédictins, S. Hilaire liſoit *dices* : & c'eſt l'Expreſſion du Grec. Mais ce n'eſt pas ſur cela que tombe la remarque de S. Hilaire : c'eſt plutôt ſur εἰς διαλογισμόν, que notre Interprete a rendu par *in cogitatione*, comme le liſoit auſſi S. Hilaire.

» répandu

» répandu ici une grande obscurité. « Marius Victorin dans son II. Livre contre les Ariens, dit que l'Interprete Latin qui, en traduisant S. Luc, a mis, *Panem nostrum quotidianum*, n'a pas entendu le mot Grec ἐπιούσιον. S. Jérôme dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates, Chap. IV. parlant du mot ἀιωνος que notre Interprete a rendu diversement en S. Marc, Chap. XV. (℣. 28.) & dans la I. Epître aux Corinthiens Chap. IX. (℣. 21.) » Puisque l'Interprete Latin a bien rendu » ici ce mot, dit-il, il auroit bien pu aussi le rendre de même là, si l'am- » biguité ne l'avoit pas trompé. « Et plus bas sur le Chap. V. de la même Ep. aux Galates, (℣. 4.) expliquant ces mots : Κατηργήθητε ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ : (*a*) » Ce n'est pas, dit-il, *Evacuati estis à Christo*, comme il a été mal rendu en Latin : mais cela signifie plutôt : *In Christi opere cessastis.* » Et sur le Ch. I. de l'Ep. à Tite (℣. 8.) : » L'Interprete La- » tin trompé, dit-il, par l'ambiguité du mot, a mis *prudentem*, au lieu de *pudicum*. (*b*) « On rencontre dans S. Jérôme beaucoup d'autres remarques semblables. S. Augustin dans son Ep. XIX. à Paulin, quest. 5. citant ce Texte de la I. Epître à Tim. II. (℣. 1.) *Obsecro itaque primùm* (*omnium*) *fieri obsecrationes*, *&c.* » Il faut ici, dit-il, distin- » guer les expressions de l'Apôtre par le Texte Grec ; car entre nos » Interpretes, à peine s'en trouve-t-il qui se soient mis en peine d'é- » tudier avec soin & de bien connoître la force des expressions du Texte » pour les rendre exactement. « Ainsi ces témoignages des Peres, & beaucoup d'autres semblables, marquent assez clairement que la tradition de l'Eglise a toujours été que l'on pouvoit faire remarquer les fautes de la Version Vulgate, & les corriger en recourant aux sources : & il n'est nullement croyable que le Concile de Trente ait voulu dans son Décret contredire le sentiment des Peres.

IX. Seconde raison tirée de l'objet ordinaire des décisions des Conciles.

Seconde raison. Les définitions des Conciles n'ont ordinairement pour objet que ce qui est nécessaire ou pour conserver la Foi, ou pour condamner l'erreur, ou au moins pour prévenir le danger. Or pour tout cela il suffisoit de définir que l'Edition Vulgate ne contient aucune erreur contraire à la Foi ou aux Mœurs, & que par cette raison il faut la conserver, & n'en recevoir aucune autre dans l'usage public & commun. Car qu'il ne soit pas nécessaire pour la Foi de définir qu'il y ait une Version qui réponde fidélement à sa source dans toutes ses parties, c'est ce qui paroît : 1°. Parce que pendant mille années & plus, il a été reconnu, même par les Saints Peres, sans aucun préjudice pour la Foi, que l'Auteur de la Vulgate s'est trompé en quelques endroits. Bien plus, S. Augustin dans son Epître XIX. à S. Jérôme, pose pour regle, que lorsque quelque chose paroît absurde dans les saintes Let-

(*a*) Dans la Differt. Latine du Card. on lit ἀριστοῦ : c'est évidemment une faute d'impression. — (*b*) On lit aujourd'hui dans la Vulgate *sobrium*, & plusieurs manuscrits Latins portent l'un & l'autre, *prudentem*, *sobrium*.

tres, il faut dire, ou qu'il y a faute dans l'Exemplaire, ou que le Traducteur n'a pas bien pris la pensée de l'Ecrivain, ou que c'est nous-mêmes qui ne l'entendons pas. 2°. Parce que comme en beaucoup d'endroits il y a une grande variété de lecture entre les Exemplaires de la Vulgate, on ne peut pas savoir quelle est la vraie leçon de cette Version, & par conséquent on ne pourra plus savoir quelle est la vraie leçon de ces Textes. C'est pourquoi si le Décret du Concile étoit tel qu'il eût approuvé la Vulgate dans toutes ses parties, même en ce qui ne pourroit porter aucun préjudice à la Foi ni aux Mœurs, il seroit inutile.

X.

Troisieme raison tirée de l'autorité des Textes originaux ; & des expressions mêmes du Décret qui concerne l'authenticité de la Vulgate.

Troisieme raison. Les Exemplaires Grecs & Hébreux des Livres que les Ecrivains sacrés ont écrits en Hébreu ou en Grec, ne sont pas moins authentiques que la Vulgate : au contraire, ils le sont encore plus, puisqu'ils sont la source dont celle-ci n'est qu'un écoulement. On ne doit donc pas croire que le Concile ait approuvé la Vulgate de telle sorte, que par-tout où elle s'écarte des sources, elle doive leur être préférée : & par conséquent l'authenticité de cette Version ne s'étend pas sur tout indistinctement, mais seulement sur ce qui peut intéresser la Foi & les Mœurs, sur quoi les Exemplaires Hébreux, Grecs & Latins s'accordent parfaitement. Je prouve la premiere proposition : 1°. Par les paroles mêmes du Concile : *Le saint Concile considérant qu'il ne reviendroit pas peu d'utilité à l'Eglise de Dieu, si de toutes les Editions Latines des saints Livres répandues parmi les peuples, on faisoit connoître celle qui doit être regardée comme authentique, déclare que cette Version Vulgate, &c.* Dans ces paroles, il n'est fait mention ni des Exemplaires Hébreux, ni des Exemplaires Grecs, mais seulement des Exemplaires Latins ; & la Vulgate n'y est point préférée généralement à toutes les Editions, mais seulement aux autres Editions Latines. Mais, dit-on, la Version Latine est déclarée authentique ; & les Textes Grecs & Hébreux ne sont point déclarés tels : la Version Latine leur est donc préférée. Je réponds que les Textes Grecs & Hébreux étant les sources, sont authentiques par eux-mêmes, & n'avoient pas besoin de l'approbation du Concile ; mais que la Version Latine avoit besoin de cette approbation, parce que ce n'est qu'une Version : que de plus la Vulgate Latine avoit besoin d'être rendue authentique, afin qu'on pût la distinguer d'avec cette multitude innombrable d'autres Versions Latines ; mais que les Textes Grecs & Hébreux étant uniques, n'ont pas eu besoin d'être distingués par un tel signe. 2°. Les saints Peres d'un commun accord, ont souvent préféré les Textes aux Versions & c'est même un des principes du Droit Canon, dans le Décret de Gratien, *dist.* 5. Il n'est donc pas croyable que le Concile de Trente ait voulu définir le contraire : car les Conciles ont coutume de définir suivant les sentiments des Peres ; & ils ne leur sont pas opposés. Mais, dit-on, depuis les Peres les sources ont été corrompues ; c'est pourquoi main-

tenant la Vulgate doit être préférée aux ſources. Je réponds que c'eſt tout-à-fait gratuitement que l'on forme cette objection, puiſque nous voyons que nos Bibles Hébraïques & Grecques conviennent en tout avec les anciennes; & que les fautes que quelques-uns ont remarquées dans l'Hébreu y étoient même du temps des Peres; que la plupart ne ſont pas même des fautes; & que d'ailleurs elles ſe trouvent auſſi dans la Vulgate même. De plus il eſt certain que les Exemplaires Grecs & Hébreux n'ont pas été corrompus depuis Gratien : or Gratien enſeigne d'après les Peres, que les Exemplaires Latins ont été corrigés par les Textes Grecs & Hébreux ; & l'Egliſe a ſouvent reçu les Canons de Gratien. D'ailleurs ſuppoſé qu'il y ait en effet quelques fautes dans les Exemplaires Grecs ou Hébreux, de quelque part qu'elles ſoient venues, certainement il y en a ſans doute beaucoup plus dans les Exemplaires Latins de la Vulgate..... (*a*) En effet le Cardinal Beſſarion dans ſon Commentaire ſur ces mots, *Sic eum volo manere*, rapporte que le Cardinal de Cuſa diſoit avoir conſulté les Manuſcrits de pluſieurs Bibliotheques : & avoir trouvé tant de variété dans les Manuſcrits Latins de la Vulgate, qu'il y avoit preſque autant d'exemplaires différents qu'il y avoit de Manuſcrits. Or comme la vérité eſt néceſſairement une, il eſt certain que dans une telle variété il doit ſe trouver beaucoup de fautes. 3°. L'Egliſe Catholique n'eſt pas ſeulement chez les Latins, mais encore chez les Syriens, les Arméniens, les Arabes, les Grecs, & autres : ainſi les Exemplaires authentiques de l'Ecriture doivent ſe trouver non ſeulement chez les Latins, mais encore chez les autres peuples, & principalement chez ceux qui ſe ſervent des ſources mêmes. Qui croira donc que le Concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, ait voulu aſſurer que cette prérogative appartenoit à elle ſeule, en ſorte que les Egliſes Grecque & Syrienne n'auroient point d'exemplaires authentiques de l'Ecriture, & en ſeroient même privées depuis pluſieurs ſiecles? 4°. Dans les Actes du Concile de Trente on lit que les Exemplaires Grecs & Hébreux furent laiſſés avec toute l'autorité qu'ils avoient avant le Concile, ce qui eſt conforme à la réponſe qu'André de Vegue dit avoir reçue du Cardinal de Sainte-Croix, qui préſidoit alors au Concile, & qui fut depuis Pape ſous le nom de Marcel. (*b*) 5°. L'Ecriture Sainte eſt le principal tréſor de l'Egliſe : mais la plus grande partie de ce tréſor périt, ſi nous diſons que les ſources mêmes des divines Ecritures ne méritent plus aucune créance, & peuvent être rejettées comme corrompues & dépravées, en ſorte qu'il ne reſteroit plus qu'une ſeule Verſion qui pût être reçue, & dont cependant les exemplaires varient de telle ſorte,

---

(*a*) Ces points ſont dans la Diſſertation Latine du Cardinal. == (*b*) *Vide Vegam lib. 15. in Concil. Trid. c. 9.*

qu'à peine en trouve-t-on deux qui s'accordent en tout. Certainement c'est bien mal servir l'Eglise, que de lui enlever ainsi un trésor si précieux, & de parler des textes originaux des Saints Apôtres & des Saints Prophetes avec tant de mépris, que l'on ose même assurer que ces Textes ne sont plus authentiques.

XI. Quatrieme raison tirée des conséquences absurdes qui résulteroient de l'authenticité donnée à la Vulgate, si on l'étendoit au delà des choses qui concernent la foi ou les mœurs.

XV. *Quatrieme raison* qui se tire des conséquences absurdes qui résultent du faux principe que nous combattons. Car si notre Vulgate Latine est authentique dans tout ce qu'elle renferme, c'est-à-dire, même dans les choses qui n'intéressent ni la foi ni les mœurs, il suit de là: 1°. Qu'avant S. Jérôme il n'y avoit point d'Exemplaire authentique de l'Ecriture. Car la Version de S. Jérôme qui est notre Vulgate pour l'Ancien Testament, excepté les Psaumes, la Sagesse, l'Ecclésiastique & les Machabées, differe beaucoup de l'ancienne Version Latine, comme on le sait; & quelquefois même elle differe tellement de l'Hébreu & du Grec, qu'il est impossible de trouver aucun moyen de conciliation. 2°. Il suit que dans l'Office de l'Eglise, on lit quelques Textes de l'Ecriture qui ne sont pas d'une édition authentique. Car dans l'Eglise de S. Pierre (à Rome) on chante un Psautier très-ancien, qui est très-différent du Psautier de la Vulgate. Dans toute l'Eglise au commencement de l'Office de la nuit, on récite le Ps. XCIV. *Venite, exultemus*, selon le Psautier Romain; & au jour de l'Epiphanie on chante le même Psaume selon la Vulgate: or il y a des différences considérables entre ces deux éditions du même Psaume. Car dans la Vulgate manquent entiérement ces mots: *Quia non repellet Dominus plebem suam;* & au lieu de, *Quadraginta annis proximus fui*, on lit, *Quadraginta annis offensus fui.* Au Chapitre III. d'Habacuc, (℣. 2.) la Vulgate porte: *In medio annorum vivifica illud*: mais dans la Messe du jour de la Circoncision (suivant l'usage Romain) on lit selon l'ancienne Version: *In medio duorum animalium cognoscéris.* Et on peut remarquer beaucoup d'autres différences semblables dans les Textes que l'Eglise emploie (selon l'usage Romain.) 3°. Il suit qu'entre les Livres de l'ancienne Version, les seuls qui aient été très-fidélement traduits, & qui soient demeurés exempts d'altération, en sorte qu'ils aient mérité d'être regardés comme authentiques dans toutes leurs parties, sont précisément ceux que S. Jérôme a négligés & laissés sans corrections comme apocryphes. Car il est assez constant que dans nos Bibles les Livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique & des Machabées sont de l'ancienne Version; S. Jérôme n'ayant pas daigné traduire ces Livres, ni même les corriger, parce qu'il les regardoit comme apocryphes. Or qui pourra croire que ces Livres aient mérité de devenir authentiques, précisément par cela seul que S. Jérôme n'y a pas touché? Car certainement s'il les avoit traduits ou corrigés, sans doute nous les lirions maintenant selon sa version ou sa correction, & l'ancienne version de ces Livres auroit été abandonnée, comme il est arrivé à

l'égard de tous les autres Livres, excepté le Pſautier. De plus le Pſautier de la Vulgate n'eſt pas celui que S. Jérôme a traduit de l'Hébreu, ni même celui qu'il a corrigé ; mais c'eſt l'ancien Pſautier uſité avant S. Jérôme, & dont lui-même marque les altérations dans ſon Epître à Sunia & Fretella. Or l'Egliſe n'a point reçu le Pſautier traduit ou corrigé par S. Jérôme, parce qu'elle n'a pas voulu troubler les peuples qui étoient ſi accoutumés à l'ancien Pſautier qu'on chantoit tous les jours dans toutes les Egliſes : & S. Jérôme même dans l'Epître que nous venons de citer avertit qu'il faut agir ainſi, c'eſt-à-dire, tolérer ces ſortes de fautes plutôt que de troubler les peuples. Qui croira donc que l'ancien Pſautier ait dû être déclaré maintenant authentique, pour cela ſeul qu'il eſt reſté ſans correction ; ou que dans la verſion de ſaint Jérôme, il n'y ait que le ſeul Pſautier qui n'ait pas mérité l'authenticité ? Eſt-ce que le Pſautier ſeroit le ſeul Livre dans la Traduction duquel S. Jérôme auroit été privé de l'aſſiſtance de l'Eſprit Saint ? (*a*) 4°. Enfin il ſuit que l'Egliſe aura rendu authentiques non ſeulement la Verſion de S. Jérôme, mais encore ſes paraphraſes & ſes explications. Car la verſion de S. Jérôme, principalement ſur l'Eccléſiaſte & ſur les Proverbes, eſt le plus ſouvent moins une verſion, qu'une explication & une paraphraſe : ſouvent il ajoute des phraſes entieres : quelquefois auſſi il omet pluſieurs mots de l'Hébreu ; & très-ſouvent il explique plutôt qu'il ne traduit. Et ce n'eſt point une choſe que j'avance ici légérement & au haſard : mais je le dis parce qu'actuellement même je viens de lire dans l'Hébreu avec application l'Eccléſiaſte, le Cantique, les Proverbes, & quelques autres parties de l'Ecriture que j'ai conférées avec la Verſion latine : & quoique j'avoue que le plus ſouvent S. Jérôme paroît avoir bien pris la penſée de l'Ecrivain ſacré, cependant il y avoit un danger aſſez grand dans ſon entrepriſe ; & ces Livres étant très-obſcurs dans l'Hébreu à cauſe de la conciſion des termes, en ſorte que

---

(*a*) Il eſt certain que l'Egliſe n'a pas reçu le Pſautier traduit par S. Jérôme ſur l'Hébreu ; mais il n'eſt pas également certain qu'elle n'ait pas reçu le Pſautier corrigé par S. Jérôme, ni qu'elle ait conſervé l'ancien Pſautier. D. Calmet a fait voir que comme ce Pere a travaillé deux fois à la correction de l'ancien Pſautier, il y a eu depuis ce Pere deux Pſautiers uſités dans l'Egliſe : le *Pſautier Romain*, qui paroît venir de la premiere correction que ce Pere fit à Rome à la ſollicitation du Pape Damaſe ; & le *Pſautier Gallican* qui paroît venir de la ſeconde correction que ce Pere fit à Bethléhem à la ſollicitation de Paule & d'Euſtochie. Le Pſautier Romain eſt celui que l'on chante à Rome dans l'Egliſe de S. Pierre ; le Pſautier Gallican paroit être celui qui ſe chante dans les autres Egliſes, & qui a été déclaré authentique par le Concile de Trente. Voyez la *Diſſertation* de D. Calmet *ſur le Texte & les verſions des Pſaumes*, Art. III. Au reſte, il eſt toujours vrai de dire avec le Cardinal : Qui croira que dans l'Ancienne Verſion les Livres de la Sageſſe, de l'Eccléſiaſtique & des Machabées aient mérité d'être declarés authentiques, parce que S. Jérôme n'y a pas touché ; & que dans la Verſion de S. Jerôme, il n'y ait que le ſeul Pſautier qui n'ait pas mérité l'authenticité ?

ſouvent pour les entendre il faut deviner, qui nous aſſurera que S. Jérôme ne ſe ſoit jamais trompé, je ne dis pas en les traduiſant, mais en les expliquant? Mais, dira-t-on, l'Egliſe nous en aſſure, puiſque dans un Concile général elle a approuvé la verſion de ce Pere. Mais auſſi voilà préciſément ce qui eſt en queſtion, de ſavoir juſqu'où s'étend cette approbation de l'Egliſe; car certainement il paroît bien dur de dire que non ſeulement une verſion, mais une explication telle qu'eſt en effet la verſion de ce Pere, ait été rendue authentique.

XII. Cinquieme raiſon tirée de divers endroits de la Vulgate où ſe trouvent des fautes ou de l'Interprete même, ou des Copiſtes.

XVI. *Cinquieme raiſon* qui ſe tire de divers endroits que j'ai remarqués en liſant les ſaints Livres, & qui ſemblent ne pouvoir être juſtifiés, ſur-tout ſi on les examine ſans prévention. Au Chap. VIII. de la Geneſe, ỳ. 21. où la Vulgate porte, *Et ait ad eum*, on lit dans l'Hébreu אל לבו *in corde ſuo*, & dans le Grec, διανοηθεὶς, *recogitans*. Il n'y a aucune raiſon qui puiſſe porter à croire qu'il y ait ici altération dans le texte original, ſur-tout les Septante ayant traduit d'une maniere qui s'y trouve conforme. Il reſte donc que l'altération ſoit dans le latin. Ce mot *ad eum* a peut-être paſſé de la marge dans le texte; peut-être auſſi a-t-on mis *ad eum* pour *ad ſe*. Mais quoi qu'il en ſoit, il en réſulte toujours une ambiguité qui n'eſt pas dans l'original: & il n'y a ici aucune variété dans les Exemplaires latins; tous, & même les plus anciens Manuſcrits, portent *ad eum*. (*a*) Au Chap. XVII. ỳ. 27. la Vulgate porte: *Et omnes viri domûs illius, tam vernaculi, quàm emptitii & alienigenæ, pariter circumciſi ſunt.* L'Hébreu, le Grec & le Chaldéen s'accordent à dire *tam vernaculi, quam emptitii ab alienigenis:* & la raiſon favoriſe cette derniere lecture: car excepté Sara épouſe d'Abraham, ce Patriarche n'avoit alors dans ſa maiſon que des eſclaves, comme on le voit par la lecture de la Geneſe même: puiſque Lot ſon neveu qui étoit le ſeul qui fut venu avec lui de Méſopotamie, l'avoit déjà quitté. Qui ſont donc ces étrangers dans la maiſon d'Abraham, autres que les eſclaves qu'il avoit achetés ou qui étoient nés chez lui? Si l'on dit que le mot *alienigenæ* ne marque pas une troiſieme claſſe d'hommes, mais qu'il doit être joint avec *emptitii*, qui marque la ſeconde claſſe, en ſorte que le ſens ſoit que tous les hommes de ſa maiſon furent circoncis, tant ceux qui étoient nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés & qui étoient étrangers: je dis que c'eſt le contraire: car les eſclaves mêmes nés chez lui étoient étrangers, mais ils n'étoient pas achetés des étrangers. Pourquoi donc les (ſeuls) eſclaves achetés ſeroient-ils appellés ici étrangers? Et quelle raiſon pourroit-il y avoir de croire que l'altération fût ici dans les originaux plutôt que dans la verſion? Au Chap. XXIV. ỳ. 32. *Dedit..... aquam ad lavandos pedes camelorum & virorum qui venerant cum ipſo.* L'Hébreu, le Grec & le Chal-

(*a*) Ce mot *ad eum* ne ſe trouve plus maintenant dans la Vulgate.

déen s'accordent à dire : *Dedit.... aquam ad lavandos pedes ejus, & virorum qui venerant cum ipso.* Et la raison favorise encore cette derniere lecture : car ceux qui exercent l'hospitalité n'ont pas coutume de prendre soin de laver les pieds des bêtes : & n'est-il pas plus naturel de préparer de l'eau pour laver les pieds de celui à qui appartiennent les chameaux, que d'en préparer pour ses chameaux ? Enfin il n'y a aucune raison qui puisse porter à croire que les Exemplaires hébreux soient altérés en cet endroit, puisqu'il n'y a ici aucun mystere, & que tous les Exemplaires s'accordent. (*a*) Au Chap. XXX. ℣. 35. *Cunctum autem gregem unicolorem... tradidit in manu filiorum suorum.* Cette lecture non seulement ne s'accorde pas avec celle de l'Hébreu, du Chaldéen & du Grec, mais elle ne s'accorde pas même avec le Texte de la Vulgate : & la raison s'y oppose manifestement. Car il étoit convenu entre Jacob & Laban que Jacob se chargeroit du soin de tout ce qu'il y auroit de bêtes d'une seule couleur dans les troupeaux de son beau-pere, & qu'il auroit pour récompense les troupeaux qui naîtroient tachetés & de diverses couleurs, lesquels Laban espéroit devoir être en très-petit nombre, parce que les bêtes d'une seule couleur ont coutume d'engendrer des bêtes semblables : mais Laban fut trompé par Jacob, qui usant d'artifice, & mettant sous les yeux de ses troupeaux des branches d'arbres tachetées, fit que ses troupeaux d'une seule couleur engendrerent des bêtes tachetées. Ainsi selon cet accord, Laban à dû donner à ses enfants la conduire des troupeaux tachetés & de diverses couleurs ; & il a dû donner à Jacob son gendre la conduite des troupeaux d'une seule couleur, comme le portent les Exemplaires Hébreux, Grecs & Chaldéens : & au contraire la lecture de la Vulgate porte que Laban donna à ses enfants tous les troupeaux d'une seule couleur. Quant à ce que quelqu'un me répondit un jour sur cela que cette expression, *in manu filiorum suorum*, pouvoit s'entendre des enfants même de Jacob, lesquels étant petits-fils de Laban pouvoient être appellés ses *fils*, selon l'usage qui permet quelquefois d'appeller *fils* les petits-fils : cela n'est pas recevable ici, soit parce que aussi-tôt, c'est-à-dire, dans le verset suivant, l'Ecriture ajoute que la conduite des autres troupeaux fut donnée à Jacob, soit parce que les enfants de Jacob étoient alors des enfants de deux ou trois ans, ou tout au plus de sept. Ajoutez que dans l'Hébreu on voit clairement d'où a pu venir la méprise. Ainsi vouloir défendre ici la Vulgate, ce n'est autre chose, ce semble, que vouloir se tromper de plein gré, si ce n'est que par la faute des Copistes ou de quelque demi-savant, on eût omis un *non*, & qu'il fallût lire *non unicolorem.* Au Chap. XXXI. ℣. 48. *Idcircò appellatum est nomen ejus Galaad, id est, tumulus testis, & ad-*

(*a*) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate ; & on y lit maintenant *pedes ejus.*

jecit Laban : Intueatur & judicet Dominus, &c. Dans l'Hébreu nous liſons à la lettre : *Idcircò appellatum eſt nomen ejus Galaad, & Maſpha ;* (*a*) *quoniam dixit : Intueatur Dominus.* Et le Chaldéen & le Grec s'y accordent : où vous remarquerez qu'il faut néceſſairement lire ici *Maſpha*, que l'Auteur de la Vulgate a omis, & au lieu de quoi il a mis : *Et adjecit Laban.* Car dans le Texte ſacré il y a une alluſion entre ce nom & le verbe qui ſuit. En Hébreu צפה *Sapha* ſignifie voir & conſidérer ; & delà vient le nom de מצפה *Maſpha*, qui ſignifie l'action de regarder, ou le lieu d'où l'on regarde. Ainſi l'Ecriture dit que ce monceau de pierres fut appellé *Galaad*, c'eſt-à-dire, monceau-témoin (ou monceau du témoin) parce qu'ils prenoient Dieu à témoin de l'alliance qu'ils faiſoient entr'eux ; & qu'il fut auſſi appellé *Maſpha*, c'eſt-à-dire, la guérite ou le lieu d'où l'on regarde, parce que Laban dit : Que le Seigneur voie & qu'il juge. C'eſt pour cela auſſi que ſouvent dans l'Ecriture eſt nommé *Maſpha*, le lieu où les Juifs s'aſſembloient pour prier. (*b*) Au Chap. XXXVIII. ℣. 12. *Mortua eſt Sua uxor Judæ.* Tous les Exemplaires imprimés liſent ainſi : & cependant c'eſt une faute manifeſte ; car Sua étoit un homme & non une femme, comme on le voit par le commencement de ce Chapitre : c'eſt pourquoi on lit dans l'Hébreu, *mortua eſt*, בת שוע, c'eſt-à-dire, *filia Suæ.* Ce n'eſt ici qu'une faute de Copiſte ; mais il eſt étonnant combien elle eſt commune : car après une longue recherche, à peine a-t-on trouvé quelques Manuſcrits qui euſſent le mot *filia.* Or avant que ces Manuſcrits euſſent été trouvés, que falloit-il faire, je vous le demande ; s'il ne nous eſt plus permis de ſoupçonner des fautes, dès que tous les Exemplaires reçus & uſités s'accordent pour la même lecture ? (*c*) Au Chap. L. ℣. 19. *Nolite timere : num Dei poſſumus reſiſtere voluntati ?* Cette parole ſembleroit fournir un prétexte à ceux qui diſent que Dieu eſt auteur du mal : car Joſeph ſemble excuſer le crime de ſes freres par la néceſſité

(*a*) La Diſſertation Latine du Cardinal porte *Maſaph* : c'eſt ſans doute une faute d'impreſſion, comme la ſuite même le prouve. ═ (*b*) Il paroit que le Cardinal a ici en vue le Texte du I. Livre des Machabées, III. 6. Mais par ce Texte même il eſt prouvé qu'il y avoit deux endroits nommés *Maſpha* ; l'un à l'orient du Jourdain dans la Terre de Galaad, & c'eſt celui dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de Jacob ; l'autre à l'occident du Jourdain près de Jéruſalem, & c'eſt dans celui-ci que les Juifs s'aſſembloient pour prier : *Venerunt in Maſpha contra Jeruſalem : quia locus orationis erat in Maſphate in Iſrael.* 1. *Mach.* III. 6. Il paroît que c'eſt ce lieu que le Livre de Joſué attribue à la Tribu de Benjamin ſous le nom de *Meſphe.* Joſ. XVIII. 26. Quant au Texte de la Geneſe, il eſt bien vrai que le nom de *Maſpha* y eſt omis : mais on ne peut pas dire qu'au lieu de ce nom ſoit mis, *Et adjecit Laban*, puiſque ces mots ſont dans le Texte ſelon la traduction même du Cardinal, qui les exprime par *Quoniam dixit.* Si l'Auteur de la Vulgate a ſubſtitué ici quelque choſe, c'eſt plutôt, *& judicet*, qui ne ſe trouve pas dans l'Hébreu. Enfin il faut ici remarquer que ces mots, *Et adjecit Laban*, ont diſparu de notre Vulgate, où ils ne ſe trouvent plus. ═ (*c*) Le mot *filia* a été reſtitué dans notre Vulgate, où on lit maintenant *filia Sue.*

où Dieu les auroit réduits, de faire ce qu'ils ont fait. Mais dans l'Hébreu & dans le Grec on lit : *Nolite timere : nam ſub Deo ſum ego* : c'eſt-à-dire, Ne craignez point ; car étant ſoumis à Dieu, je ne ferai que ce que je verrai lui être agreable. Et quoique la lecture de la Vulgate puiſſe être ramenée à ce ſens, cependant on ne peut nier que l'Interprete n'ait uſé ici de trop de liberté en traduiſant & expliquant ainſi les paroles de l'Hébreu. (*a*) Au Chap. XXI. de l'Exode, ℣. 10. *Quòd ſi alteram acceperit, providebit puellæ* (nimirùm, ancillæ ductæ in uxorem,) *nuptias, & veſtimenta, & pretium pudicitiæ non negabit: ſi enim hæc tria non fecerit, dimittet eam gratis ſine pecunia.* Cette verſion eſt contredite, non ſeulement par l'Hébreu, le Grec & le Chaldéen, mais encore par une raiſon manifeſte : car donner à une fille répudiée une dote nuptiale, & des vêtements, & lui accorder le prix de ſa virginité qu'on lui a otée, c'eſt plus que de la laiſſer aller libre gratuitement : cependant cette derniere clauſe eſt ajoutée comme une peine impoſée à ceux qui n'auront pas ſatisfait aux trois premieres. Mais dans l'Hébreu, dans le Chaldéen & dans le Grec, le ſens eſt bien différent : on y voit que celui qui après avoir épouſé une eſclave, prendra encore une autre épouſe, ſera obligé à l'égard de la premiere, de ne lui rien retrancher de la nourriture & du vêtement, & de ne lui point refuſer le devoir conjugal : & que s'il manque à ces trois choſes, il ſera tenu de la laiſſer aller libre gratuitement. (*b*) Au Chap. XXXIII. du Livre des Nombres, ℣. 3. *Profecti de Rameſſes quintâ* (*c*) *decimâ die menſis primi, fecerunt alterâ die Phaſe.* Le mot *fecerunt* n'eſt pas dans l'Hébreu ; & en effet il ne peut pas même y être en aucune maniere ; car s'il y étoit, il s'enſuivroit que les Iſraélites auroient célébré la Pâque le ſeizieme jour, ce qui eſt contraire au texte du Chap. XII. de l'Exode, où il eſt dit que la Pâque fut célébrée le quatorzieme jour du premier mois, & qu'elle devoit être toujours célébrée de même dans la ſuite. Il eſt vrai que ce n'eſt encore ici qu'une faute de Copiſte ; mais j'en fais la remarque, parce que cette faute ſe trouve dans tous les Exemplaires imprimés, & que ce n'eſt qu'après bien de recherches que les Doc-

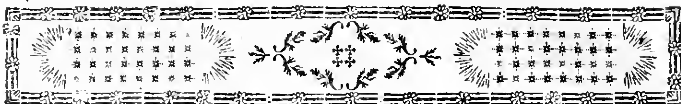
(*a*) Le Grec des Septante porte : τοῦ γὰρ Θεοῦ εἰμι ἐγώ. *Dei enim ſum ego.* Ce qui revient au ſens qu'exprime le Cardinal. Mais il n'en eſt pas de même de l'Hébreu, où on lit la particule interrogative que la Vulgate exprime, & que le Cardinal n'exprime pas. Aquila & Symmaque l'expriment ainſi : Μὴ γὰρ ἀντὶ Θεοῦ ἐγώ ; *Numquid enim pro Deo ego ?* c'eſt-à-dire, Eſt-ce que je ſuis un Dieu ? Le Chaldéen lit : *Timens Deum ego ſum.* ═ (*b*) On lit aujourd'hui dans la Vulgate : *Quòd ſi alteram ei* (ſcilicet filio ſuo) *acceperit*, &c. Et dans les Septante, ἑαυτῷ *ſibi.* L'Hébreu porte לו qui eſt équivoque, & peut également ſignifier l'un & l'autre : ce qui précede ſemble le déterminer au ſens de notre Vulgate. ═ (*c*) Dans la Diſſertation Latine du Cardinal, on lit *quartâ* : mais le texte porte *quintâ* ; & la ſuite même de la Remarque du Cardinal prouve qu'il a lu ainſi.

teurs de Louvain ont trouvé un petit nombre de Manuſcrits qui euſſent la vraie lecture, c'eſt-à-dire, qui n'euſſent pas le mot *fecerunt*. (*a*) Au I. Livre des Rois, Chap. XIV. ꝟ. 14. *In media parte jugeri, quam par boum in die arare conſuevit.* Tous les Exemplaires Latins liſent ainſi : & cependant il faudroit lire *quod*, & non *quam*; car une paire de bœufs a coutume de labourer en un jour un arpent entier : mais il n'y a rien de tel dans l'Hebreu ni dans le Grec; c'eſt une addition du Traducteur. (*b*) Au III. Livre, Chap. VII. ꝟ. 9. on lit *intrinſecùs* dans tous les Exemplaires Latins, même manuſcrits; & cependant dans l'Hébreu, dans le Chaldéen, & dans le Grec, il y a conſtamment *extrinſecùs*; & il n'y a pas lieu d'y ſoupçonner de l'altération. (*c*) Au Chapitre VI. du Livre d'Eſther, ꝟ. 4. *Intravit autem interius atrium.* L'Hébreu porte le contraire, c'eſt-à-dire, *atrium exterius* חיצונה, & non *interius*, qui ſe dit פנימית. Et ce que porte la Vulgate eſt contredit par l'Ecriture même : car au Chap. IV. il eſt dit qu'il n'étoit permis à perſonne d'entrer dans la ſalle intérieure ſans l'ordre du Roi : or il eſt certain qu'alors Aman n'étoit pas venu par l'ordre du Roi ; puiſque le Roi ignoroit qui étoit dans cette ſalle, où Aman n'étoit venu que pour demander la mort de Mardochée. Mais il paroît que ce n'eſt encore ici qu'une faute de Copiſte ; car il eſt facile qu'on ait mis par mépriſe *interius* pour *exterius*. Cependant il n'y a ici aucune variété dans la Vulgate ; cette faute ſe trouve dans tous les Exemplaires. Au Pſaume LXI. ꝟ. 5. *Cucurri in ſiti.* L'Hébreu porte au pluriel ירצו, *cucurrerunt.* Il y a ambiguité dans le Grec ἔδραμον, qui peut ſignifier *cucurri* & *cucurrerunt.* C'eſt cette ambiguité qui a trompé l'Interprete Latin : car la ſuite du Texte demande le pluriel, comme l'ont auſſi les autres verbes de ce même paſſage : *Pretium meum cogitaverunt repellere.... Ore ſuo benedicebant, & corde ſuo maledicebant.* On ne peut ſoupçonner dans l'Hébreu aucune cauſe d'ambiguité. Au Chap. VII. de l'Eccléſiaſte, ꝟ. 19. *Suſtenta juſtum.* C'eſt encore ici manifeſtement une faute de Copiſte mais commune à tous les Exemplaires latins : l'Hébreu porte, *Suſtenta iſtum*, comme on le lit auſſi dans le Grec : & le texte l'exige ; car voici ce qui ſuit : *Sed & ab illo non ſubtrahas manum :* paroles qui nous avertiſſent de ſoutenir également celui-ci & celui-là, c'eſt-à-dire, de ne pas abandonner l'un tandis que l'on ſoutient l'autre. Or il a été facile de mettre par mépriſe *juſtum* au lieu de *iſtum* : mais dans l'Hébreu & dans le Grec la même faute n'a pas pu arriver : car qui eſt-ce qui prendroit זה, qui ſignifie *iſtum*, pour צדיק qui ſignifie *juſtum* ? Au Chap.

(*a*) Ce mot ne ſe trouve plus dans notre Vulgate. —— (*b*) Ou plutôt, c'eſt une explication du Traducteur ; car voici ce que porte l'Hébreu : בבחצי מענה צמד שדה, à la lettre, *quaſi in media parte jugeri, copulæ campi.* —— (*c*) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate.

VIII. du Livre de la Sageſſe, ℣. 17. *Immortalis eſt in cogitatione Sapientiæ.* Mais dans le Grec on lit, ἀθανασία, *immortalitas in cognatione* συγγενείᾳ *Sapientiæ.* Il paroît que c'eſt par une mépriſe de Copiſte que *cogitatione* a été mis pour *cognatione.* (*a*) Au Chap. LI. de L'Eccléſiaſtique (℣. 13.) *Exaltaſti ſuper terram habitationem meam, & pro morte defluente deprecatus ſum.* On lit d'une maniere bien plus claire dans le Grec : *Exaltavi ſuper terram orationem meam, & pro liberatione à morte*, ὑπὲρ θανάτου ῥύσεως, *deprecatus ſum.* Au Chap. IX. des Actes, ℣. 29. *Loquebatur quoque Gentibus & diſputabat cum Græcis.* Le mot *Gentibus* n'eſt pas dans le Grec : mais on y lit : *Loquebatur & diſputabat cum Græcis.* Et il paroît que ce mot *Gentibus* ne doit point du tout y être. Car le premier qui oſa parler des myſteres de la Foi aux Gentils, fut ſaint Pierre, comme il le dit au Chap. XV. Cela même parut ſi nouveau, qu'au Chap. XI. S. Pierre eſt repris par les Freres, de ce qu'il a ainſi annoncé l'Evangile aux Gentils. Et au Chap. X. on voit que S. Pierre ne l'avoit fait que par un inſtinct particulier & ſur une révélation divine. Il n'eſt donc pas croyable que S. Paul dans Jéruſalem même ait parlé aux Gentils long-temps avant que S. Pierre eût ouvert pour eux la porte de la prédication Evangélique. Cela ſe confirme encore, parce que l'on voit que perſonne n'eſt ſurpris de la prédication de S. Paul, & que les Freres ne lui en font aucun reproche. Quant aux Grecs avec qui il diſputa, ce n'étoit pas des Gentils, c'étoit des Juifs nés dans la Grece. Ajoutez que S. Jean Chryſoſtome, Œcumenius & Bede liſent : *Loquebatur & diſputabat cum Græcis.* Dans les Livres des Paralipomenes, il y a une grande confuſion à l'égard des noms propres : en ſorte que ſi on examine bien le texte de ces Livres, on pourra facilement ſoupçonner que la Vulgate eſt aujourd'hui auſſi altérée dans cette partie qu'elle l'étoit dès le temps de S. Jérôme, comme ce ſaint Docteur le témoigne dans ſa ſeconde Préface ſur ces Livres. Et ſans parler du reſte, au Livre I. Chap. IV. ℣. 22. nous liſons dans la Vulgate : *Et qui ſtare fecit ſolem* : au lieu de quoi il n'y a dans l'Hébreu qu'un ſeul mot יוקים *Joachim*, conſervé auſſi dans le Grec. On ne voit pas d'où peuvent être venus dans le Latin ces mots qui expriment un miracle ſi étonnant. Car il n'eſt point fait mention de Joſué dans cet endroit ; mais on y donne ſeulement la Généalogie des enfants de Sela (*b*) fils de Juda ; & Joſué n'étoit pas de cette Tribu.

(*a*) Cette faute a été corrigée dans la Vulgate, où on lit maintenant : *Immortalitas eſt in cognatione Sapientiæ.* = (*b*) Dans la Diſſertation Latine du Cardinal on lit *Sola*, qui eſt évidemment une faute d'impreſſion, pour *Sela.*



DISSERTATION

SUR

L'HISTOIRE DES HÉBREUX,

Où l'on en fait voir l'excellence au dessus de celles de toutes les autres Nations. (*a*)

I. Comment on peut juger de la valeur des monuments historiques de toutes les Nations.

NOus sommes aujourd'hui plus à portée que jamais de juger du mérite & de la valeur des monuments historiques de toutes les Nations du monde, puisque, selon toutes les apparences, il n'y en a aucune qui soit entiérement inconnue, & que nous avons en main tout ce qu'elles peuvent produire sur leur origine & sur leur histoire. Quand même il ny auroit dans le centre de l'Afrique, par exemple, ou dans les lieux les plus reculés de l'Amérique ou des terres Australes, quelques peuples obscurs & non encore découverts : on peut sans témérite avancer qu'ils ne pourront nous faire voir rien de plus certain ni de plus authentique en fait d'antiquité, que ce que les Egyptiens, par exemple, les Chaldéens, les Indiens, les Perses, & les plus célebres des Américains, nous ont dit de leur histoire. Or nous prétendons montrer dans cette Dissertation, que nulle des Nations qui nous sont aujourd'hui connues, ne peut fournir d'histoire bien certaine sur son origine & sur son antiquité, & que pour parvenir sur cela au vrai & au sûr, il faut de nécessité avoir recours aux Livres Sacrés des Hébreux. C'est là la source commune où tous les peuples doivent venir puiser, s'ils veulent vérifier & rectifier ce que les plus anciens de leurs Ecrivains racontent touchant leur histoire. Toute Nation qui ne rapporte pas son origine à Noé & à ses fils, ou à leurs descendants, & qui porte son antiquité au delà du temps du Déluge, & des époques connues par l'Histoire des Juifs, est par-là même suspecte de fausseté.

II. Avantages de l'histoire des Juifs.

Le premier & le plus essentiel de tous les avantages de l'Histoire des Juifs par dessus celles des autres Nations, c'est qu'elle a pour Auteur

(*a*) Le fond de cette Dissertation est tiré de celle de Dom Calmet.

Dieu même qui nous l'a donnée par la plume des Historiens Sacrés, & des Prophetes qui étoient remplis d'une lumiere surnaturelle, & dirigés spécialement par la vérité essentielle & infaillible. Or la vérité étant l'ame de l'histoire, il est évident que celle des Juifs doit l'emporter infiniment sur toutes les autres, qui n'ont pour Auteurs que des hommes souvent ignorants ou intéressés à déguiser la vérité, & toujours sujets à se tromper & à tromper les autres, soit volontairement & par malice, soit involontairement & par défaut de lumieres & de connoissance.

Mais en faisant pour un moment abstraction de l'inspiration surnaturelle, qui se rencontre dans les Ecrivains de l'Histoire des Juifs, & qui les distingue de tous les autres Auteurs, de quelque nation & de quelque qualité qu'ils soient, on peut montrer à ceux qui ne reconnoissent pas cette qualité dans les Auteurs Sacrés, que même sans cela ces Ecrivains ont tout ce que l'on peut demander pour former une autorité certaine, aussi grande que l'on en puisse souhaiter en ce genre, & telle qu'il n'y en a point qui l'égale dans toutes ses circonstances en aucune autre nation & dans aucun autre pays.

Les qualités qu'on demande d'ordinaire dans un Historien, sont, qu'il soit contemporain, sincere, bien instruit, &, autant qu'il se peut, désintéressé, exact, judicieux, exempt de préjugés, dégagé des passions, de la crainte, de l'espérance, de la haine, de l'amour; qu'il soit domestique & non étranger, homme de Guerre ou d'Etat, de qualite & connu; plutôt que simple particulier, sans naissance, sans nom, sans expérience & sans emploi. Or les Auteurs de l'Histoire des Juifs, ont respectivement toutes ces qualités, ou du moins la plupart réunies, de maniere qu'on ne peut raisonnablement les soupçonner de s'être trompés, ni d'avoir voulu nous tromper. Ajoutez que leurs récits sont si bien liés les uns avec les autres, si soutenus, si raisonnables, si conformes aux loix du bon sens & de la raison; ils se rapportent si parfaitement aux autres Histoires authentiques & étrangeres que nous connoissons; leur maniere d'écrire porte un certain caractere de droiture & de vérité si uniforme; enfin toute la Nation des Hébreux a toujours tellement compté sur leur sincérité, que personne n'a jamais ni contesté ni contredit leur narration. Toutes ces qualités rassemblées forment certainement en leur faveur un préjugé que l'on ne rencontrera que difficilement dans aucune Histoire profane.

III. Autorité des Livres de Moïse.

Moyse le premier & le principal auteur de l'Histoire des Juifs, étoit un homme d'un très-beau & très-vaste génie, d'un grand courage, incapable d'une lâcheté, très-instruit, très-sérieux, très-sage, plein de religion & de piété, d'une sincérité & d'une droiture qui se déclarent à chaque pas dans ses Ecrits. Ayant été adopté par la fille du Roi d'Egypte, il n'y avoit rien qu'il ne pût espérer, s'il eut voulu se livrer à sa bonne fortune. Il quitta ces espérances, pour partager avec ses

freres toutes leurs disgraces. Son zele le porta à les secourir, jusqu'à encourir la colere du Roi, & à se voir obligé de prendre la fuite. Après une longue absence, Dieu l'ayant suscité pour tirer les Israélites de l'Egypte, & pour leur donner des Loix, il exécuta heureusement ce grand ouvrage ; après quoi il entreprit d'écrire l'Histoire de cet événement, du vivant de tous ceux qui en avoient été les témoins, c'est-à-dire, à la face de six cents mille hommes rassemblés dans un même camp, très-attentifs à observer toutes ses démarches & tous ses discours, & très-disposés à lui résister & à le contredire, s'il eut avancé des choses contraires à la vérité, comme il en racontoit de contraires à leur honneur, à leur réputation, à leur inclination.

Pour prendre les choses de plus haut, & pour rendre son Histoire plus complete, il la conduit depuis le commencement du monde jusqu'à son temps; il donne la généalogie des premiers Auteurs de la nation des Hébreux, raconte les principales actions des Patriarches, sur-tout de Joseph, qui avoit eu tant de crédit dans l'Egypte. Tout ce détail contribuoit admirablement à son dessein, puisqu'il apprenoit aux Hébreux leur origine, & celle des nations avec qui ils devoient bientôt entrer en guerre ou en alliance : il leur montroit le droit qu'ils avoient au pays dont ils alloient entreprendre la conquête; droit acquis par les promesses que Dieu en avoit faites à leurs peres : il leur proposoit de grands exemples de vertu dans la personne d'Abraham & des autres Patriarches; il leur mettoit devant les yeux le choix plein de distinction que Dieu avoit fait de leurs peres & de leur race, pour placer au milieu d'eux sa Religion & son Sacerdoce. De plus, il lui importoit extrêmement de marquer ce qui avoit donné lieu à certaines cérémonies & à certaines pratiques Religieuses qu'il renouvelloit ou qu'il établissoit de nouveau, comme le Sabbat & la Circoncision. Or ce sont là apparemment les motifs qui engagerent Moyse à commencer son ouvrage par la Genese.

Ce qu'il dit de plus incroyable dans l'Exode s'étoit fait à la vue de tout Israel ; Moyse ne pouvoit ni tromper les Hébreux, ni imposer aux Egyptiens ses ennemis. Il parle des Hébreux d'une maniere qui n'est nullement flatteuse. Il parle de lui-même sans aucune affectation; il en dit le bien ou le mal, suivant les circonstances. Ce caractere de droiture se soutient toujours d'une maniere uniforme. Moyse a donc toutes les qualités qui peuvent rendre un Historien digne de foi, & qui peuvent mettre son témoignage hors de toute atteinte, & même au dessus de tout soupçon de faux & de mensonge.

Il n'y a que les premiers événements de la Genese qu'il rapporte, & qu'il ne pouvoit savoir par lui-même, qui puissent faire quelque difficulté. Mais 1°. Moyse & Aaron ont trouvé dans leur famille toutes les traditions qui avoient pu venir de Lévi leur bisaïeul : Lévi avoit vecu avec Jacob, & il avoit vu Isaac; Jacob avoit vécu avec Isaac, & il

avoit vu Abraham : Abraham avoit vécu avec Tharé ſon pere, & il avoit pu voir tous ſes aïeux à remonter, ſinon juſqu'à Sem, du moins juſqu'à Arphaxad fils de Sem : pluſieurs de ceux-ci avoient vu Noé qui a vécu trois cents cinquante ans depuis le déluge. Noé avoit vécu ſix cents ans avant le déluge ; & il avoit vu la plupart de ſes aïeux à remonter juſqu'à Enos fils de Seth. Lamech ſon pere les avoit vu tous : il étoit né lorſqu'Adam mourut. Ainſi la tradition de tout ce qui s'étoit paſſé avant & après le déluge étoit encore récente au temps de Moyſe, à cauſe de la longue vie des premiers hommes.

2°. Il n'eſt pas certain qu'il n'y eut point alors d'Ecritures & de Mémoires de ce qui s'étoit paſſé auparavant ; & s'il y en avoit chez les Egyptiens ou chez les Juifs, Moyſe devoit en être mieux informé qu'un autre, ayant été parfaitement inſtruit chez les Egyptiens, & n'ignorant rien de l'Hiſtoire de ſa Nation.

3°. Enfin les choſes qui ſont racontées dans Moyſe, ſont de nature à être aiſément conſervées dans la mémoire des hommes, par exemple, la création du Monde, la chûte d'Adam, le Déluge, la Tour de Babel, la fondation de la Monarchie de Nemrod : car voilà preſque à quoi ſe termine le détail des événements rapportés dans Moyſe pour cet âge-là

IV. Livre de Joſué. Son antiquité.

Quant au Livre de Joſué, que l'on attribue communément à ce Chef du peuple de Dieu, qui introduiſit les Iſraélites dans la terre de Chanaan, & qui la leur diſtribua par le ſort, on peut en faire le même jugement que de ceux de Moyſe. L'Auteur étoit contemporain, ſage, éclairé, exact, judicieux ; il étoit à la tête du peuple Hébreu ; il écrivoit ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux, & ce qu'il faiſoit lui-même.

V. Livres des Juges & des Rois.

L'Ecrivain du Livre des Juges eſt apparemment Samuel, dont on connoît la gravité, la ſageſſe, les lumieres, la qualité : il avoit en main des Mémoires de ce qui s'étoit paſſé ſous les Juges, & c'eſt ſur cela qu'il compoſa le Livre que nous avons ſous ce nom. Ainſi il peut encore paſſer pour contemporain, ou pour preſque contemporain. S'il eſt Auteur de la plus grande partie du premier Livre des Rois, comme on le croit communément, il a écrit ce dont il a été témoin, & ce à quoi il a eu grande part. L'Ecriture (*a*) nous apprend que les actions de David ont été décrites *par Samuel le Voyant, & par les Prophetes Nathan & Gad.* Or tout le monde ſait le mérite de ces deux grands hommes, qui vivoient ſous David & ſous Salomon.

VI. Autres Livres Hiſtoriques des Hébreux. Leurs Auteurs.

Les autres Livres Hiſtoriques des Juifs ont eu pour Auteurs des Prophetes, qui vivoient du temps des Princes dont ils ont écrit la vie. Addo & Ahias écrivirent l'hiſtoire du regne de Salomon ; (*b*) Addo & Séméïas celle du Regne de Roboam ; (*c*) le même Addo celle

(*a*) 1. *Par.* XXIX. 29. = (*b*) 2. *Par.* IX. 29. = (*c*) 2. *Par.* XII. 15.

d'Abia. (*a*) Hanani écrivit les Annales (*b*) ſous Aſa ; & Jéhu fils d'Hanani ſous Joſaphat. (*c*) Sous le même Roi on vit les Prophetes Eliézer (*d*) & Jahaziel. (*e*) Iſaïe rédigea ce qui arriva ſous Ozias (*f*) & ſous Ezéchias. (*g*) Les prophéties d'Iſaïe renferment pluſieurs particularités de l'hiſtoire d'Achaz. (*h*) Oſaï rédigea les mémoires du regne de Manaſſé. (*i*) Jérémie fut chargé du même ſoin ſous Joſias & ſous les Rois de Juda ſes ſucceſſeurs. Ses prophéties ſont, pour ainſi dire, une narration de ce qui ſe paſſa dans les derniers temps du Royaume de Juda. Les Livres des Rois & des Paralipomenes citent très-ſouvent les Annales des Rois de Juda & d'Iſraël ; & ils nous y renvoient comme à des Mémoires publics, aſſurés & authentiques. Ces pieces ſubſiſtoient encore pendant la captivité, & même au retour de la captivité, s'il eſt vrai comme il y a beaucoup d'apparence, qu'Eſdras ſoit l'Auteur des Livres des Rois & des Paralipomenes, où ces annales ſont ſi ſouvent citées. Ici doivent être placés les Livres de Tobie & de Judith, qui vivoient avant la captivité de Babylone : Tobie ſous le regne d'Aſſaradon, fils de Sennachérib ; & Judith ſous le regne d'un Nabuchodonoſor, qui paroît être Saoſduchin, fils d'Aſſaradon. Pour l'hiſtoire des Juifs durant la captivité de Babylone, nous avons les Prophetes Daniel & Ezéchiel, qui nous en apprennent beaucoup de particularités.

Après la captivité nous avons le Livre d'Eſther, dont l'hiſtoire ſe trouve ſous le regne d'un Aſſuérus, qui paroît être Darius, fils d'Hiſtaſpes. Enſuite viennent les Livres d'Eſdras & de Néhémie, qui vivoient ſous le regne d'Artaxerxès Longue-main ; & ceux des Machabées qui conduiſent l'hiſtoire des Juifs depuis le regne d'Alexandre le Grand, juſqu'à la mort du Pontife Simon, ſous le regne d'Antiochus Sidetes.

VII. Livres d'Eſdras, de Néhémie & des Machabées.

Tout le monde connoît la grande capacité, le zele & la haute piété d'Eſdras : il étoit d'une race illuſtre ; & durant la captivité, il fut fort conſidéré du Roi Artaxerxès, ſurnommé Longue-main. Il écrivit le premier des Livres que nous avons ſous ſon nom : Néhémie écrivit le ſecond. Ce dernier étoit d'une famille diſtinguée de la Tribu de Juda, (*k*) & Echanſon du même Roi Artaxerxès, qui avoit pour lui une affection particuliere. Il parle preſque toujours en premiere perſonne dans ſon ouvrage ; & l'on cite dans les Machabées (*l*) *les Mémoires de Néhémie*, dont apparemment le Livre que nous avons ſous ſon nom, n'eſt que l'abrégé, puiſque l'endroit cité dans les Machabées ne s'y remarque point.

(*a*) 2. *Par.* XIII. 22. = (*b*) 2. *Par.* XVI. 7. = (*c*) 2. *Par.* XX. 34. = (*d*) 2. *Par.* XX. 37. = (*e*) 2. *Par.* XX. 14. = (*f*) 2. *Par.* XXVI. 22. = (*g*) 2. *Par.* XXXII. 32. = (*h*) *Iſai.* VII. I. & *ſeqq.* = (*i*) 2. *Par.* XXXIII. 19. = (*k*) D'autres prétendent qu'il étoit de la tribu de Lévi. Nous examinerons cette queſtion dans la Préface ſur le Livre de Néhémie. = (*l*) 2. *Mach.* II. 13.

Nous

Nous avouons que dans les Livres d'Efdras & de Néhémie, il s'eſt gliſſé quelques petites choſes, qui n'ont pas été écrites par ces deux Auteurs. Mais il y a peu de Livres de l'Écriture, où l'on ne remarque quelques pareilles additions qui n'intéreſſent ni la foi ni les mœurs. Les anciens Hébreux ne faiſoient nul ſcrupule d'inſérer ainſi dans leurs Textes, certains termes propres à expliquer ce que la longueur du temps avoit pu rendre trop obſcur. La maniere dont cela s'eſt fait, montre plutôt la bonne foi de ces anciens temps, que l'envie de tromper. On a fait ces additions ſans uſer de fineſſe ni de précaution. C'eſt comme nous mettons quelquefois ſur la marge, ou même dans le corps des Livres qui ſont à nous, nos propres remarques, ou celles de quelque habile homme. Des Livres chargés de ces ſortes de notes, n'en ſont pas moins authentiques : ils n'en ſont au contraire que plus recherchés. Dans les Livres Sacrés des Juifs les notes ſeront, par exemple, une généalogie pouſſée un peu plus loin que le premier Auteur n'avoit fait ; une remarque géographique, qu'une telle ville s'appelloit autrefois de ce nom ; qu'en ce temps-là un tel peuple poſſédoit ce pays ; qu'un tel lieu eſt au delà ou au deçà du Jourdain ; que la même choſe ſe lit dans un tel autre Livre ancien. Voilà à quoi ſe terminent les additions que l'on remarque dans les Auteurs Sacrés. Il peut auſſi s'y être gliſſé quelques fautes de copiſtes ; mais où eſt le Livre où il n'y en ait point ?

L'intervalle qui ſe rencontre entre Néhémie & les Machabées, n'eſt pas long. Néhémie vivoit encore 442 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. & le regne d'Antiochus Epiphanes commença 175 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. L'intervalle n'eſt que de 267 ans. Et encore dans cet intervalle, on a l'hiſtoire de la perſécution qui éclata contre les Juifs ſous Philopator, 217 ans avant l'Ere Chrét. Vulg. & qui eſt rapportée dans le III. Livre des Machabées. L'Auteur de ce Livre n'eſt point connu ; & ſon Livre n'eſt point reçu au nombre des Ecritures Canoniques : mais cet Auteur paroît ancien, & très-inſtruit de l'évenement qu'il rapporte.

Le premier Livre des Machabées fut écrit en Hébreu, ou plutôt en Syriaque, qui étoit la Langue de la Paleſtine, du temps des Machabées. Cet Auteur cite à la fin de ſon ouvrage les mémoires du Pontificat de Jean Hircan : (a) ce qui fait juger qu'il écrivoit ſur des Commentaires ou des Annales du temps ; & que ſous les Machabées on avoit eu ſoin de rédiger ce qui arrivoit de plus remarquable dans le pays. L'Auteur du ſecond Livre des Machabées, (b) dit que Judas ramaſſa les monuments de ſa Nation qui avoient été diſſipés pendant la guerre.

(a) 1. *Marc.* XVI. *ult.* — (b) 2. *Mach.* II. 14.

VIII. Joseph l'Historien. Son autorité.

Depuis les Livres des Machabées, nous avons l'histoire des Juifs dans Joseph, & dans des Mémoires plus anciens qui se trouvent en Arabe dans la Bible Polyglotte de M. le Jay. Tout le monde connoît le jugement & le discernement de Joseph l'Historien. Joseph Scaliger lui donne le glorieux titre du plus diligent Ecrivain, & du plus grand amateur de la vérité, que l'on connoisse; (*a*) il ajoute qu'il mérite plus de créance, non seulement dans ce qui regarde l'histoire des Juifs, mais aussi dans l'histoire étrangere, qu'aucun autre Auteur ni Grec ni Latin. Eusebe, saint Jérôme, Photius, en parlent aussi avec éloge; ils étoient bons Juges, & leurs éloges ne sont point outrés: quoiqu'on ne nie pas que Joseph n'ait eu ses défauts, & qu'assez souvent il ne se soit éloigné de la vérité des Saintes Ecritures.

Voilà ce que nous avons à dire sur l'authenticité & la vérité de l'histoire des Hébreux. Cette Nation au travers d'une infinité de révolutions, de disgraces, de guerres, & de malheurs, a su conserver, souvent au péril de sa vie, de ses biens, & de sa liberté, les monuments de son Histoire. Ils sont passés jusqu'à nous dans la Langue originale dans laquelle ils ont été écrits; cette Langue, quoique morte depuis plus de dix-huit cents ans, est encore assez connue par les Savants, pour entendre ces Ecrits: nous en avons des Traductions qui ont plus de dix-huit cents ans d'antiquité. Le peuple Juif subsiste encore dans presque tous les pays du monde, toujours très-zélé pour sa Religion, très-instruit de son Histoire, & très-attentif à la conservation de ses monuments sacrés, de sorte qu'il ne nous reste rien à desirer pour l'authenticité & la vérité de cette Histoire.

IX. Histoire des autres nations.

Examinons à présent si dans les autres Nations nous trouverons les mêmes motifs de créance & de certitude. Les Orientaux en général paroissent avoir été plus soigneux d'écrire leurs Histoires, que les peuples d'Occident. C'est qu'ils sont plus anciens, & que les arts ont été dès le commencement plus cultivés chez eux. Les Assyriens, les Chaldéens, les Phéniciens, les Perses & les Egyptiens, de même que les Hébreux, conservoient des Annales, où ils écrivoient ce qui arrivoit de plus considérable dans leur pays. Hérodote, (*b*) & Diodore de Sicile, (*c*) parlent des anciennes Annales des Egyptiens. Platon, (*d*) dans son Timée, fait dire à un Prêtre d'Egypte, que les Egyptiens ont accoutumé d'écrire tout ce qui vient à leur connoissance d'actions & d'événements mémorables, tant dans l'Egypte, que dans les autres pays. Manéthon (*e*) cité dans Joseph, dit qu'il a tiré ce qu'il raconte,

---

(*a*) *Joseph Scaliger. in Prolegom. in Libros de Emendatione temporum. Diligentissimus φιλαληθέστατος omnium scriptorum Josephus, de quo nos hoc audacter dicimus, non solum in Judaicis, sed etiam in externis, tutiùs illi credi, quàm omnibus Græcis & Latinis.* — (*b*) *Herodot. lib.* II. *cap.* 3. — (*c*) *Diodor. Sicul. l.* II. *p.* 16. & 44. 45. — (*d*) *Plat. in Tim. p.* 21. *A. B.* — (*e*) *Joseph contra Appion. l.* 1. *p.* 1039.

des Lettres ſacrées des Egyptiens. Le même Joſeph dit que les Tyriens conſervoient dans leurs Archives (*a*) des monuments publics, écrits & gardés avec grand ſoin, où l'on rédigeoit tout ce qui arrivoit de plus remarquable dans la Province.

Béroſe dans ſon hiſtoire des Chaldéens, avoit ſuivi, dit Joſeph, (*b*) de très-anciens monuments de ſon pays. Ménander d'Epheſe avoit écrit un Ouvrage plus étendu, (*c*) où il avoit ramaſſé avec ſoin tout ce qu'il avoit trouvé dans les anciens monuments des différentes Nations, pour en compoſer une hiſtoire générale. L'Ecriture (*d*) nous parle des Annales de Perſe ſous Cyrus & ſous Darius. Le Livre d'Eſther (*e*) fait voir le même uſage ſous Aſſuérus, que l'on croit être Darius fils d'Hyſtaſpes. Les Romains, quoique plus modernes que la plupart des peuples que nous venons de citer, avoient coutume d'écrire dans les Annales, les choſes les plus importantes qui arrivoient dans leur République. Pour celles qui étoient moins conſidérables, ils les mettoient dans de ſimples Journaux. (*f*) Plutarque, dans la vie d'Alexandre, (*g*) cite les Journaux de la vie de ce Conquérant, où l'on marquoit jour par jour ce qu'il faiſoit.

X. Hiſtoire des Chaldéens.

Mais quand on examine de près ce qui nous reſte de l'hiſtoire de ces anciens peuples, on eſt forcé d'avouer qu'elle ne nous fournit rien que de très-imparfait. Les anciennes & primitives hiſtoires de ces Nations, leurs Journaux, leurs Mémoires, ſont enſévelis dans l'oubli. Il n'en eſt parvenu juſqu'à nous que des fragments, & encore des fragments aſſez imparfaits & aſſez informes. Nous ne les tenons que des Auteurs Grecs, qui peut-être n'ont pas eu toute la lumiere & l'exactitude néceſſaire, pour les entendre & les rapporter comme il faut.

Béroſe étoit Chaldéen. Tatien (*h*) dit qu'il vivoit ſous Alexandre le Grand, & Perizonius ſoutient ce ſentiment contre Voſſius, qui ne le met que ſous Antiochus I. dit Soter, Roi de Syrie. Béroſe écrivoit en Grec & pour les Grecs; ce que Joſeph & Euſebe nous ont cité de ſes Ecrits, répand beaucoup de jour ſur l'hiſtoire des Hébreux; mais il ne nous apprend que bien peu de choſes des antiquités des Chaldéens.

Selon le témoignage d'Epigenes, cité dans Pline, (*i*) les Chaldéens faiſoient monter l'antiquité de leurs obſervations Aſtronomiques juſqu'à ſept cents vingt mille ans. Béroſe & Critodême, dans le même Auteur, en comptent quatre cents quatre-vingt mille. Diodore de Sicile (*k*) n'en compte que quatre cents ſoixante & douze mille. Cicéron (*l*) ne parle que de quatre cents ſoixante & dix mille. Mais ce

(*a*) *Idem ibidem. p.* 1042. = (*b*) *Idem ibidem. p.* 1043. *G.* 1044. *A.* = (*c*) *Idem ibidem. p.* 1042. *G.* = (*d*) 1. *Eſdr.* IV. 15. & VI. 1. 2. = (*e*) *Eſth.* X. 2. = (*f*) *Tacit. Annal.* XIII. = (*g*) *Plut. in Alexandro p.* 706. = (*h*) *Tatian. p.* 171. = (*i*) *Plin. l.* VII. *c.* 56. Voyez ce qui ſera dit de ce même Texte, dans les *Remarques ſur la Chronologie* placées à la ſuite de cette Diſſertation. = (*k*) *Diodor. Sicul. l.* II. *p.* 83. *D.* = (*l*) *Cicero l.* I. & *l.* II. *de Divinat.*

nombre d'années eſt encore exceſſif ſans doute : & Cicéron condamne en cela les Chaldéens de folie, de vanité & d'imprudence. Si l'on avoit eu parmi eux des obſervations certaines depuis ce temps-là, ſeroient-elles tombées dans l'oubli, comme elles y ſont tombées ? Ariſtote (*a*) ſe défiant de cette prétendue antiquité, & curieux d'en ſavoir au juſte la vérité, pria Calliſthenes, qui étoit alors à Babylone à la ſuite d'Alexandre, de lui envoyer tout ce qu'il rencontreroit de bien certain ſur cela. Calliſthenes lui fit tenir des obſervations céleſtes de mille neuf cents trois ans. Or ſi depuis la priſe de Babylone par Alexandre le Grand, 330 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, on remonte juſqu'à 1903 ans en arriere, on arrivera à l'an 2233 avant l'Ere Chrét. Vulg. c'eſt-à-dire, vers le temps de Nemrod, peu après l'entrepriſe de la Tour de Babel.

L'Ere de Nabonaſſar, ſi célebre parmi les Chronologiſtes, ne va pas au delà de l'an 3967 de la période Julienne, avant l'Ere Vulgaire 747. Ce Nabonaſſar n'eſt autre que Baladan, pere de Mérodach ou Bérodach-Baladan, dont il eſt parlé dans Iſaïe, (*b*) & dans le quatrieme Livre des Rois, (*c*) & qui envoya des Ambaſſadeurs à Jéruſalem, pour faire des compliments à Ezéchias ſur le recouvrement de ſa ſanté, & pour s'informer du miracle de la rétrogradation du Soleil arrivée dans cette occaſion.

Le fragment de Béroſe cité dans Joſeph, (*d*) parloit du Déluge & de ſes effets, & de l'Arche qui s'étoit arrêtée ſur les montagnes d'Arménie. Il en parloit de la même maniere que Moyſe. Enſuite il donnoit la généalogie de la poſtérité de Noé, juſqu'à Nabopolaſſar, pere de Nabuchodonoſor. Ainſi il devoit marquer l'origine de la Monarchie des Chaldéens ; mais comme Joſeph ne nous a point donné ce qu'il en diſoit, nous n'en pouvons rien conclure. Pour ce qui eſt des ſucceſſeurs de Nabuchodonoſor depuis Evilmérodach juſqu'à Cyrus, nous avons aſſez de peine à concilier Béroſe, avec ce que Daniel & les autres Auteurs nous en apprennent.

Nous voyons du temps d'Abraham un Roi de Sennaar ou de la Babylonie dans l'armée de Chodorlahomor. (*e*) Il eſt parlé des troupes de voleurs des Chaldéens dans le Livre de Job. (*f*) Jules Africain avance que Evéchoüs, Roi des Chaldéens, commença de régner ſur les Chaldéens deux cents vingt quatre ans avant les Arabes ; & par conſéquent en l'année 2952 de la période Julienne, vers le temps du voyage de Jacob en Méſopotamie, l'an 1762 avant l'Ere Chrét. Vulg. On fixe la guerre des Arabes contre les Chaldéens en l'an 1538 avant l'Ere Chrét.

(*a*) *Porphyrius apud Simplic. l.* II. *de Cælo.* = (*b*) *Iſaï* XXXIX. 1. = (*c*) 4. *Reg.* XX. 12. = (*d*) *Joſeph. l.* 1. *contra Appion. p.* 1044. 1045. = (*e*) *Geneſ.* XIV. 1. = (*f*) *Job.* 1. 17.

Vulg. (*a*) qui revient à peu près à la trente-deuxieme année de Moyse. Les Arabes regnerent dans la Babylonie deux cents seize ans avant Bélus l'Assyrien, pere de Ninus.

Bélésis, Satrape de Babylone, & Arbaces, Gouverneur de Médie, s'étant révoltés contre Sardanapale, Roi d'Assyrie, leur Seigneur, marcherent ensemble contre lui avec une armée de quatre cents mille hommes, composée de Medes, de Perses, de Babyloniens & d'Arabes; (*b*) Sardanapale eut l'avantage dans les trois premiers combats; mais Arbaces ayant attiré à son parti les troupes Bactriennes de l'armée de Sardanapale, attaqua ce Prince pendant la nuit, le battit, prit & pilla son camp, & dissipa son armée. Sardanapale ayant donné le commandement de ses troupes à Salamene son beau-frere, celui-ci perdit encore deux batailles contre les Conjurés, & le Roi fut forcé de s'enfermer dans Ninive. Il y fut assiégé, & soutint le siege pendant trois ans; mais la troisieme année le Tigre s'étant enflé par les pluies continuelles, abattit environ vingt stades ou deux mille cinq cents pas de murailles de la Ville, les ennemis y entrerent par cette brêche, & Sardanapale se brûla au milieu de son Palais avec ses femmes, ses eunuques & toutes ses richesses qui étoient immenses. Ainsi Arbaces affranchit les Medes de la domination des Assyriens, & Bélésis procura la même liberté aux Babyloniens. Ninus le jeune continua de régner à Ninive, & fut la souche de la seconde race des Rois d'Assyrie. Ce Ninus le jeune est le même que Théglathphalasar connu dans les Livres Sacrés des Juifs. (*c*)

Nabonassar dont l'Ere commence l'an 747 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, est le premier Roi des Chaldéens, dont l'époque soit bien certaine; car pour Amraphel, Roi de Sennaar, nommé dans la Genese, & ces Chaldéens marqués dans Job, & ceux dont nous parle Eusebe, qui furent vaincus par les Arabes, nous ne pouvons rien dire de certain, ni du siege de leur domination, ni de la durée de leur Monarchie; on ne sait ni quand ni comment ils tomberent sous la puissance des Assyriens. Ainsi on peut avancer que l'histoire des Chaldéens est beaucoup inférieure à celle des Hébreux, soit que l'on considere la longueur, la suite, ou la certitude de l'une, comparée à l'autre, soit qu'on examine les monuments & les sources d'où elles sont tirées.

XI. Histoires des Medes.

Nous ne connoissons aucun Auteur qui ait écrit exprès l'histoire des Medes. Hérodote (*d*) semble ne donner à leur Monarchie que cent cinquante ans de durée, depuis Déjoces leur premier Roi. (*e*) Mais en

---

(*a*) *Vide Eusebii Chronic. Jul. African. & Usser. ad an. M.* 2465. & 2466. — (*b*) *Diodor. Sicul. lib.* 11. — (*c*) 4. *Reg.* XV. 29. XVI. 7. 10. — (*d*) *Herodot. lib.* 1. — (*e*) Ou plutôt le Texte d'Hérodote marque 128 ans de la domination des Medes sur la haute Asie: & il paroit que cet intervalle doit se prendre depuis le commencement de Phraortes jusqu'à la fin d'Astyages, c'est-à-dire, jusques vers le commencement des trente années du regne de Cyrus, en l'année 559 avant l'Ere Vulgaire. On pourra voir ce qui sera dit sur cela dans la *Dissertation sur le temps de l'Histoire de Judith*, à la tête du Livre de Judith.

la commençant à Arbaces, dont nous venons de parler, & la finissant au temps où Cyrus réunit l'Empire des Medes & des Perses, on peut lui donner deux cents onze ans. D'autres lui en donnent trois cents cinquante. (*a*) On convient que l'on ne sait que très-imparfaitement l'origine, le progrès & la chûte de cette Monarchie. Le Livre de Judith (*b*) parle d'Arphaxad Roi des Medes, qui bâtit la ville d'Ecbatanes, & qui fut vaincu par Nabuchodonosor, Roi d'Assyrie. Nous avons essayé de montrer dans la Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith, que cet Arphaxad n'étoit autre que Phraortes Roi des Medes, successeur de Déjoces premier Roi de cette Nation. Si l'histoire de Judith est arrivée au temps de Manassé Roi de Juda, cela ne nous donne pas une fort haute idée de l'antiquité ni de la durée de la Monarchie des Medes, qui, selon cette hypothese, commenceroit à Déjoces, & finiroit à Cyrus.

XII. Assyriens; leur Monarchie, leur Histoire.

L'Empire d'Assyrie a toujours passé pour le plus ancien des Empires d'Orient. L'Ecriture en marque la fondation par Nemrod, peu après la construction de la Tour de Babel. Mais on ignore la durée de la Monarchie de ce fameux Chasseur, & celle de ses successeurs jusqu'à Ninus, fils de Bélus l'Assyrien, qui vivoit neuf cents quatre-vingts ans après Nemrod, vers le temps de Barac Juge d'Israël. Durant l'intervalle qui s'écoula depuis Nemrod jusqu'à Ninus, l'Ecriture parle de Chodorlahomor, Roi des Elamites, d'Arioc, Roi d'Ellasar, & d'Amraphel, Roi de Sennaar, qui vivoient du temps d'Abraham, (*c*) & qui vinrent faire la guerre dans la Palestine aux Rois de la Pentapole. Ce qui fait juger qu'alors l'Empire des Assyriens n'étoit pas fort étendu, quand même on diroit que le Roi de Sennaar étoit Roi d'Assyrie, & non de Chaldée. Sous les Juges (*d*) nous connoissons Chusan-Rasathaïm, Roi de Mésopotamie, qui vivoit environ cent vingt-cinq ans avant la fondation de l'empire des Assyriens par Ninus. Or depuis Ninus jusqu'à la ruine de l'Empire d'Assyrie, Hérodote (*e*) suivi par Appion, met cinq cents vingt ans de durée.

Après les premiers Rois d'Assyrie successeurs de Ninus, nous connoissons un second Empire d'Assyrie qui fut formé des débris du premier, & qui fut commencé l'an 747. av. l'Ere Vulg. par Ninus le jeune. Il régna à Ninive pendant dix-neuf ans, & est nommé dans l'Ecriture Théglathphalasar. Il eut pour successeurs Salmanasar, Sennachérib & Assaradon, fort connus dans les Livres des Hébreux. Assaradon en l'an 680, du temps de Manassé Roi de Juda, s'empara de l'Empire de Babylone, au défaut des héritiers, & réunit ainsi les deux Monarchies d'Assyrie & de Chaldée. Il eut pour successeur Saosduchin, apparemment le même qui est nommé Nabuchodonosor dans le Livre de Ju-

---

(*a*) *Justin. l.* 1. *c.* 7. *p.* 10. = (*b*) *Judith.* I. 1. = (*c*) *Genes.* XIV. 1. 2. = (*d*) *Judic.* III. 8. 10. = (*e*) *Herodot. l.* 1. 95.

dith, qui vainquit Arphaxad, autrement Phraortes, Roi des Medes.

A Saosduchin succéda Chinaladan, autrement Sarac; il fut attaqué par Nabopolassar, Chaldéen ou Babylonien, & par Astyages Mede, (*a*) qui le déposséderent, (*b*) & partagerent ses Etats; ainsi on vit de nouveau les Chaldéens & les Medes indépendans & séparés du Royaume d'Assyrie. On peut mettre en cet endroit la chûte de la Monarchie Assyrienne, qui ne se releva plus dans la suite; car Nabopolassar, Nabuchodonosor, Evilmérodach & Balthasar qui regnerent à Babylone, appartiennent à la suite de la Monarchie Chaldéenne.

Voilà ce que l'on a de plus certain sur la fameuse Monarchie d'Assyrie, qui a été renversée, & qui s'est relevée plus d'une fois dans le cours de plus de seize cents vingt ans. Mais l'histoire de cette Monarchie n'est pour ainsi dire, qu'un squelette, puisqu'on ne sait distinctement ni les noms, ni la durée du regne, ni les actions de la plupart de ses Princes, ni l'étendue de leur Empire, & qu'on n'a aucun monument certain & existant qui puisse nous en instruire, les Auteurs Grecs qui nous en parlent, n'ayant jamais connu cette Histoire que très-imparfaitement, & ne s'accordant pas même entr'eux; car comment concilier, par exemple, Ctésias avec Hérodote, & avec les autres Historiens qui ont parlé de l'Empire d'Assyrie?

XIII. Histoire de la Monarchie des Perses.

Tout le monde convient que la Monarchie des Perses n'a proprement commencé qu'avec Cyrus. Quelques Auteurs ont soutenu que Cambyse pere de Cyrus étoit Roi des Perses; mais quand il y auroit eu, avant Cyrus, des Monarques dans la Perse, on n'en pourroit rien dire, puisqu'ils nous sont entiérement inconnus. Cette Nation étoit assez obscure lorsque Cyrus parut, & ceux qui en font remonter la Monarchie le plus haut, ne passent pas au delà d'Achémenes pere de Cambyse & aïeul de Cyrus. Depuis ce dernier Prince, dont le nom est devenu très-célebre dans les Ecritures des Juifs, de même que dans les Ecrits des Auteurs Profanes, la Monarchie des Perses a été très-puissante; mais sa durée n'a pas été bien longue, puisque depuis l'an 536 avant l'Ere Chrét. Vulg. auquel Cyrus commença de régner seul à la tête de l'Empire des Perses, des Medes & des Chaldéens, jusqu'à la défaite de Darius Codomannus, dernier des Rois de Perse, l'an 330 avant l'Ere Chrét. Vulg. il n'y a que deux cents six ans.

Les anciens Perses n'ont produit aucun historien de leur Nation. Ce sont les Grecs, qui nous ont appris ce que nous savons de plus

---

(*a*) Quelques-uns prétendent que ce fut par Cyaxares, pere d'Astyages: on peut dire que ce fut par Astyages même sous les regnes de Cyaxares son pere. (*b*) Vers l'an 626. avant l'Ere Chrét. Vulg. Ou vers l'an 625, premiere de Nabopolassar, selon le Canon de Ptolemée. Quelques-uns different l'expédition de Nabopolassar contre Ninive jusques vers la fin du regne de Josias, c'est-à-dire, vers l'an 614 avant l'Ere Chretienne Vulgaire, onzieme de Nabopolassar.

certain ſur leur Monarchie & ſur leurs antiquités. Ce qui les a engagés à nous parler des Perſes avec tant de ſoin, a été la guerre que les Perſes leur firent, & où les Grecs acquirent tant de gloire. L'amour de leur propre réputation, & l'intérêt de leur Nation, les porterent à vouloir connoître avec plus d'exactitude une Nation qui faiſoit alors une ſi grande figure dans l'Orient, & dont le nom rempliſſoit tout le monde. De plus, la Grece avoit alors un très-grand nombre de gens de lettres, qui ne cherchoient que des ſujets propres à les occuper, & dignes d'être tranſmis à la poſtérité. Or il n'y avoit rien dans le monde qui méritât mieux leur application, que la Monarchie des Perſes & leur propre République ; les guerres qu'ils faiſoient aux Perſes, ou celles que les Perſes leur faiſoient, ou leur avoient faites.

Mais ſi nous conſultons les Livres des Hébreux, nous trouverons quelque choſe de plus ſûr & de plus ancien ſur l'origine & ſur l'antiquité des Perſes. Moyſe parle d'Elam fils de Sem, (*a*) qui peupla l'Elymaïde voiſine de la Perſe, & qui fut pere des Elyméens, que l'on confond d'ordinaire avec les Perſes. Le nom de *Perſe* ne paroît dans l'Ecriture qu'aſſez tard. Il y avoit des Perſes & des Medes dans l'armée d'Holofernes, (*b*) Général de l'armée de Nabuchodonoſor, autrement Saoſduchin, Roi d'Aſſyrie. Ezéchiel (*c*) parle des Perſes ſous le nom de *Paras* dans le dénombrement des troupes auxiliaires des Tyriens, vaincus par le grand Nabuchodonoſor, Roi de Babylone. Daniel (*d*) parle auſſi des Perſes, en prédiſant la deſtruction de l'Empire des Babyloniens ou des Chaldéens. Le nom de *Paras* fut apparemment donné aux Perſes à cauſe de l'habitude où ils ont toujours été, & où ils font encore aujourd'hui, d'aller preſque toujours à cheval. *Paras* (*e*) en Hébreu ſignifie proprement un cavalier. De maniere que *Paras* ou *Perſa* ſeroit moins le nom propre de cette Nation, qu'une épithete ou une dénomination tirée de leur habitude d'aller à cheval.

Si l'on prend *Elam* pour le vrai nom des Perſes, on trouvera Chodorlahomor, Roi d'Elam, dès le temps d'Abraham. (*f*) Iſaïe (*g*) joint Elam aux Medes, dans le ſiege de Babylone, qu'il prédit long-temps auparavant ; & Jérémie dit (*h*) que le Seigneur fera boire le calice de ſa colere à tous les Rois d'Elam. Cette Nation eſt donc bien plus ancienne & plus puiſſante que ne l'ont dit les Auteurs Grecs. Iſaïe (*i*) prédit la venue de Cyrus, & le nomme par ſon nom, plus de cent ans avant ſa naiſſance. C'eſt ainſi que les Livres ſacrés des Hébreux ſuppléent à ce que l'hiſtoire profane ne peut pas nous apprendre ; & voilà encore une preuve, que pour parvenir à la connoiſſance des véritables origines des peuples, il faut recourir à l'Ecriture.

(*a*) *Gen.* X. 22. = (*b*) *Judith.* XVI. 12. = (*c*) *Ezech.* XXVII. 10. = (*d*) *Dan.* V. 28. = (*e*) פרש *Eques*, פרס *Perſa.* = (*f*) *Geneſ.* XVI. 1. 9. = (*g*) *Iſai.* XXI. 2. = (*h*) *Jerem.* XXV. 25. XLIX. 34. & *ſeqq.* = (*i*) *Iſai.* XLIV. 28. XLV. 1.

Les

Les reſtes des anciens Perſes que l'on voit encore aujourd'hui dans le Royaume de Perſe, & dans les Indes, & qui ont conſervé le culte du feu, & pluſieurs autres ſuperſtitions des premiers Perſes dont ils ſont deſcendus, ignorent abſolument & leur ancienne origine & leur propre hiſtoire. Ils conſervent avec grand ſoin un Livre nommé *Zandava-ſtaw*, (*a*) qui contient les rits de leur Religion, & les articles de leur créance. Ils racontent l'origine du monde, a peu près de même que les Hébreux, reconnoiſſant avec eux Adam & Eve pour les premieres ſouches du genre humain. Ils diſent, qu'après que les hommes ſe furent multipliés & corrompus ſur la terre, Dieu envoya le Déluge qui les noya tous, à l'exception de Noé, qu'ils appellent le ſecond Adam; & de peu de perſonnes qui repeuplerent le monde.

Ils racontent qu'Aram, fils de Sem, eut un fils nommé Guiomarus, qui ſut le premier Roi des Perſes, dont la Monarchie dura pendant plus de mille ans, & fut poſſédée par une ſuite de quarante-cinq Rois. Le dernier de ces Monarques fut Yeſdegerd, ſur lequel les Arabes de la ſecte de Mahomet conquirent la Perſe, & contraignirent Yeſdegerd à ſe retirer à Karaſon. Cela arriva l'an trente-un de l'Hégire, & 651 de Jeſus-Chriſt. C'eſt tout ce que l'on peut tirer de l'hiſtoire de ces Perſes qui ſubſiſtent aujourd'hui : cela montre juſqu'à quel point ils ſont ignorants, & où l'on en ſeroit, ſi l'on étoit réduit à chercher les antiquités orientales dans les monuments que ces peuples en conſervent, & ſi nous n'avions premiérement les Livres ſaints des Hébreux, & enſuite les Hiſtoriens Grecs & Latins, qui viennent à notre ſecours pour les temps où les Livres Hébreux commencent à nous manquer.

On voit encore à préſent des monuments très-anciens & très-magnifiques des anciens Perſes, avec des inſcriptions d'une langue & d'un caractere inconnus. On ne connoît rien de plus auguſte ni de plus ſuperbe dans tout l'Orient, que ces monuments que les voyageurs prennent pour des reſtes de quelque Palais de la ville de Perſépolis; mais on en ignore les auteurs: on y remarque certaines inſcriptions Grecques, qui ſont plus récentes que le reſte. (*b*) Il y a bien de l'apparence que ce ſont les reſtes des tombeaux des anciens Rois de Perſe.

XIV. Antiquités des Egyptiens: leur Hiſtoire.

Les Egyptiens ont toujours été en réputation d'être les plus anciens peuples du Monde. Les Scythes leur conteſtoient l'antiquité; (*c*) mais ils ſoutenoient mal leurs prétentions, parce qu'ils n'écrivoient point, & qu'ils ne pouvoient produire des monuments certains de leur origine, ni une ſuite des Princes de leur Monarchie. Les Egyptiens au contraire (*d*) avoient des Livres & des Hiſtoires très-anciennes : ils

(*a*) Voyez le Livre intitulé *Hiſtoire de la Religion des anciens Perſans*, extrait du Livre appellé *Zandava ſtaw*, à Paris chez Ninville, 1657. — (*b*) Voyez le Voyage de Perſe, de M. Chardin. — (*c*) *Juſtin l. 11. c. 1.* — (*d*) *Vet. Chronicon. Ægypt. & Manetho apud Syncelle. Vide Marsham Canon. Chronol. Ægypt.* Πεϱκαταϛκευ.

montroient des monuments subsistants, & des listes de Monarques qu'ils prétendoient avoir régné dans leur pays : ils soutenoient que l'Egypte avoit été gouvernée successivement par les Dieux, les demi-Dieux ou les Héros, & enfin par les hommes ou les Rois. Ils donnoient au regne des Dieux & des demi-Dieux trente-quatre mille deux cents un ans; & à celui des Rois depuis Menès jusqu'à Nactanebe, deux mille trois cents vingt-quatre ans. Nectanebe fut dépossédé par Artaxerxès Ochus, Roi de Perse, environ quatorze ans avant la Monarchie d'Alexandre le Grand. Depuis Nectanebe jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, il y a environ trois cents cinquante ans; de sorte que depuis le commencement de la Monarchie d'Egypte, jusqu'à la naissance du Sauveur, il y auroit trente-six mille huit cents soixante-quinze ans; supputation qui est abandonnée par tous les Chronologistes, même par ceux qui suivent les Septante; car ceux qui sont attachés à l'Hébreu, ne comptent qu'environ quatre mille ans, depuis le commencement du monde, jusqu'à Jesus-Christ.

George Syncelle, (*a*) de qui nous tenons ces particularités, cite trois monuments anciens dont il dit qu'il les a tirées, savoir une ancienne Chronique d'Egypte, Manéthon, & Eratosthenes, d'où Jules Africain, & Eusebe, avoient puisé tout ce qu'ils en disoient. La Chronique Egyptienne citée par Syncelle, finit à la fuite de Nectanebe, quinze ans avant l'expédition d'Alexandre le Grand contre les Perses. Elle contient trente dynasties, & cent treize générations, qui occupent un espace de trente-six mille cinq cents vingt-cinq ans.

Manéthon étoit Prêtre Egyptien, il se qualifie Secrétaire ou Ecrivain des Temples de l'Egypte, & dédie son ouvrage au Roi Ptolémée Philadelphe qui mourut l'an 246 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Il s'accorde avec la Chronique dans le nombre de trente dynasties, & de cent treize générations, & dans la distribution de la Monarchie Egyptienne, entre les Dieux, les demi-Dieux, & les hommes. Mais dans le nombre des années que Manéthon assigne aux Dieux, il est assez différent de la Chronique; ce que Marsham attribue aux interpolateurs du Texte de Manéthon.

Quant à Eratosthenes, il fut mandé d'Athenes par Ptolémée Evergetes, fils de Philadelphe, & fut employé par ce Prince à recueillir la suite des Rois de Thebes, ou Diospolis; & il en donna une liste de trente-huit Rois, qui occupent un espace de mille soixante-dix-sept ans. Il y a assez d'apparence qu'Eratosthenes n'a fait que suppléer à ce qui manquoit à l'histoire de Manéthon; & que ces Rois de Thebes n'étoient point du nombre de ceux que l'ancienne Chronique d'Egypte & Manéthon avoient ramassés.

(*a*) Il vivoit au huitieme siecle.

La difficulté consiste à savoir quel fond l'on peut faire sur ces antiquités Egyptiennes ; si l'on doit les abandonner entiérement, ou s'il y a quelque moyen de les concilier avec les monuments sacrés des Hébreux, que nous tenons pour infaillibles. Le peu de conformité qu'ont entr'eux les monuments Egyptiens ; l'opposition qu'ils ont avec Hérodote, (*a*) qui assure qu'il ne dit rien que ce qu'il a appris des Prêtres Egyptiens ; enfin l'affectation de Manéthon (*b*) à contredire Hérodote comme un auteur fabuleux & menteur, sont de grands préjugés contre leur authenticité. La vérité est une & uniforme : elle se soutient d'elle-même, & exclut toute contradiction. Or ce caractere ne se rencontre point dans les Ecrits dont nous venons de parler.

Les Livres saints des Juifs nous apprennent (*c*) que l'Egypte fut peuplée originairement par Cham, fils de Noé. Ce pays est nommé dans les Psaumes *la terre de Cham.* (*d*) Mesraïm, fils de Cham, est le premier Roi d'Egypte. L'Egypte est toujours désignée dans le Texte Hébreu de l'Ecriture, sous le nom de *Mesraïm.* Ces vérités se soutiennent par les noms anciens de l'Egypte, rapportés dans des Auteurs d'une autorité incontestable. Plutarque (*e*) assure que l'Egypte s'appelloit anciennement *Chemia.* Divers cantons de ce pays conservoient des vestiges du nom de Cham, par exemple, *Chemnis*, *Psochemnis*, *Psittachemnis ;* le Dieu *Hammon*, le pays *Ammonia*, la ville de *Noammon*, tout cela nous rappelle le nom du premier auteur des Egyptiens, c'est-à-dire, *Cham*, ou *Ham* ; car ce nom en Hébreu peut avoir cette double prononciation.

A l'égard de *Mesraïm*, les anciens Egyptiens donnoient à leur premier mois le nom de *Mezari.* Les Arabes appellent encore aujourd'hui le Grand Caire, *Mezer.* George Syncelle assure que de son temps l'Egypte étoit appellée *Metzerea*, par les Hébreux, les Syriens & les Arabes. Ce rapport des noms anciens de l'Egypte avec ce qu'en disent les Livres sacrés, montre admirablement la vérité de ces mêmes Livres, & réfute les chimeres des Egyptiens. Car enfin on sait à n'en pouvoir douter, que depuis Cham jusqu'à Alexandre le Grand, il ne peut pas à beaucoup près y avoir un aussi long espace de temps, que le prétend Manéthon avec la Chronique Egyptienne.

Quand on seroit forcé de reconnoître le nombre d'années & de dynasties marquées dans la Chronique Egyptienne, il y auroit encore bien des moyens d'exceptions contre l'excessive antiquité prétendue par les Egyptiens. Et d'abord quelques-uns soutiennent que les anciennes années des Egyptiens n'étoient pas aussi longues que les nôtres. Paléphate (*f*) dit qu'au commencement ils ne comptoient les regnes de

---

(*a*) *Herodot. lib.* II. *c.* 3. *&c.* = (*b*) *Joseph contra Appion. l. p.* 1039. *E.* = (*c*) *Genes.* x. 6. *collata cum Psalm.* LXXVII. 51. = (*d*) *Psalm.* LXXVII. 51. CIV 23. 27 CV. 22. = (*e*) *Plutarch. de Iside & Osiride.* = (*f*) *Palæphati fragment. in Chronic. Alex.*

leurs Rois que par jours. Par exemple, après la mort de Vulcain, Hélios son fils regna 4477 jours, qui font douze ans trois mois quatre jours. Qui nous dira que les Auteurs Egyptiens des temps postérieurs, pour enfler le nombre des années de leurs Princes, & pour soutenir aux dépens de la vérité, leur antiquité prétendue, n'ont pas mis des années au lieu de jours ?

Diodore de Sicile (*a*) dit que les Egyptiens nous content des fables, lorsqu'ils assurent que les plus anciens de leurs Dieux ont régné chacun dans l'Egypte au moins douze cents ans, & que les moins anciens y ont régné pour le moins trois cents ans : en sorte qu'ils comptent depuis le regne d'Hélios, ou du Soleil, vingt-deux mille ans, jusqu'au passage d'Alexandre le Grand dans l'Asie. Après cela il dit que ce nombre d'années surpassant toute créance, quelques personnes, pour excuser les Egyptiens, soutenoient qu'au commencement, avant que l'on eut fixé l'année à douze mois, suivant le cours du Soleil, on se contentoit de donner un mois à l'année, se conformant au cours de la Lune ; en sorte que les douze cent ans de regne de chaque Dieu, se réduiroient à douze cents mois, ou cent ans. Il ajoute que dans la suite les Egyptiens ayant fait leurs années de quatre mois, ils avancerent que leurs Rois avoient régné chacun au moins trois cents ans, qui font douze cents mois, ou cent ans. De cette sorte on réduisoit à une durée raisonnable, l'excessive antiquité des dynasties Egyptiennes. Censorin (*b*) assure que l'ancienne année Egyptienne n'étoit que de deux mois, & que ce fut le Roi Pison qui lui en donna quatre, & qui dans la suite la fixa à douze mois.

Mais il est fort douteux que les années Egyptiennes aient été si imparfaites : nous en parlerons ailleurs. (*c*) Nous n'insisterons donc point ici sur l'argument que l'on prétend tirer delà. Les dynasties Egyptiennes mêmes nous en fournissent un autre qui seul suffit pour rabattre beaucoup de l'excessive antiquité des Egyptiens. Il est certain qu'elles ne sont pas toutes successives, mais qu'il y en a beaucoup de collatérales, & que plusieurs de ces Rois, que l'on place les uns après les autres dans les listes, ont souvent été contemporains, les uns régnant dans un canton de l'Egypte, & les autres dans un autre. Aussi ces listes portent-elles sept noms différents, selon les sept cantons dans lesquels les dynasties subsistoient, savoir, à This, à Memphis, à Diospolis, à Thanis, à Séthron, autrement Héracléopolis, à Eléphantine, & à Saïs. Or on comprend aisément qu'en mettant ces dynasties bout à bout & de suite, on ne peut qu'on n'en exagere beaucoup la durée & l'étendue. Ainsi sans vouloir absolument nier l'antiquité de la Mo-

---

(*a*) *Diodor. Sicul. l.* 1. *p.* 15. *d. Vide & Plin. l.* VII. *c.* 48. *& Solin c.* 1. = (*b*) *Censorin. de die natali. c.* 19. = (*c*) Voyez les *Remarques sur la Chronologie*, à la suite de cette Dissertation.

narchie Egyptienne, on peut avancer qu'elle a beaucoup moins de durée, que ne le veulent les Auteurs de ce pays-là.

Il eſt arrivé à ces Ecrivains, ce qui ne manque jamais d'arriver à ceux qui ſont reconnus pour trompeurs, qui eſt qu'on ne les croit plus, lors même qu'ils diſent les plus grandes vérités. Les Egyptiens, au lieu d'établir par-là ſolidement l'antiquité de leur Nation & de leur Monarchie, nous ont mis dans une eſpece d'impoſſibilité de connoître leur hiſtoire, & d'arranger la ſucceſſion de leurs Princes. Nous ne connoiſſons pas le nom propre de ce Roi d'Egypte qui enleva Sara, (*a*) ni de celui qui établit Joſeph en dignité, (*b*) ni de celui qui perſécuta les Iſraélites, (*c*) & qui fut noyé dans la mer rouge, ni de celui qui donna ſa fille en mariage à Salomon. (*d*) L'Ecriture ne les déſigne que par leur nom commun de *Pharaon*, qui vaut autant que le nom de *Roi*. *Séſac* eſt le premier Roi d'Egypte, qui ſoit déſigné par ſon nom dans l'Ecriture. (*e*) Après lui nous trouvons *Sua*; (*f*) puis *Néchao*; (*g*) & enfin *Ephrée*, (*h*) ou Vaphrès. Séſac vivoit du temps de Roboam; Sua du temps d'Oſée, Roi d'Iſraël; Néchao du temps de Joſias, Roi de Juda; Ephrée du temps de Sédécias. Séſac eſt peut-être Seſonchis; Sua eſt apparemment Sabacon, ou bien Séthon; Néchao eſt le même que Néchos ou Néchus d'Hérodote; (*i*) & Ephrée eſt Apriès, (*k*) qu'Hérodote dit être fils de Pſammis, & petit-fils de Néchos.

Après Apriès nous trouvons encore Amaſis & Pſammetichus, ſous lequel Cambyſe fit la conquête de l'Egypte, l'an 525 avant l'Ere Chrét. Vulg. Après cela régnerent Inarus, Achoris, Tuchos & Nectanebe. Ce dernier fut dépouillé par Artaxerxès Ochus, Roi de Perſe, l'an 350 avant l'Ere Chrét. Vulg. & dix-neuf ans avant qu'Alexandre le Grand aſſujettit toute l'Egypte l'an 331. Enfin les Ptolémées ſuccéderent à Alexandre, & gouvernerent l'Egypte pendant 293 ans, depuis la mort d'Alexandre 323 ans avant l'Ere Chr. Vulg. juſqu'à la mort de Cléopatre 30 avant l'Ere Chrét. Vulg.

Hérodote (*l*) parle au long de Séſoſtris, dont il fait un Héros célebre, qui ſubjugua une grande partie de l'Orient; mais nos plus ſavants Chronologiſtes ne ſavent en quel temps le placer. Si vous conſultez Africain, Euſebe, Syncelle, Scaliger, Uſſérius, Marsham, le P. Pezron, & les autres Chronologiſtes, ils ne vous diront rien qui s'accorde. Les uns accourciſſent les dynaſties des Egyptiens, les autres en retranchent une grande partie: d'autres ſe tirent d'embarras tout d'un coup en les rejettant comme inſoutenables. D'où nous croyons pouvoir ſûrement conclure qu'il n'y a ſur cela rien de certain; & que

---

(*a*) *Geneſ.* XII. 15. = (*b*) *Geneſ.* LXI. 1. *& ſeq.* = (*c*) *Exod.* I. 8. = (*d*) 3. *Reg.* III. 1. = (*e*) 3. *Reg.* XI. 40. 2. *Par.* XII. 2.-9. = (*f*) 4. *Reg.* XVII. 4. = (*g*) 4. *Reg.* XXIII. 29. 33. *Jerem.* XLVI. 2. = (*h*) *Jerem.* XLIV. 30. = (*i*) *Herodot. l.* II. *c.* 158. 159. 161. = (*k*) *Herodot. l.* II. *c.* 141. = (*l*) *Herodot. l.* II. *c.* 161.

pour arriver à la certitude sur ces matieres, il en faut toujours revenir aux Ecritures saintes de l'ancien Testament, qui fixent l'origine des Egyptiens à Cham, fils de Noé, & à Mesraïm, fils de Cham.

XV. Antiquités Chinoises leur origine.

On vante les antiquités Chinoises: mais aussi-tôt que vous remontez au delà de Fo-hi, qui vivoit 2356 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, on n'y trouve qu'obscurités & incertitudes, au jugement même des Chinois. Ainsi leur Monarchie, du moins ce que l'on nous en donne pour certain, ne commence que trente-cinq ans avant la vocation d'Abraham, 1956 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (*a*) Cette antiquité est encore beaucoup au dessous de celle des Hébreux & de leur Histoire: mais elle ne laisseroit pas d'être fort considérable, si l'on pouvoit s'assurer qu'elle fût bien avérée. Il est vrai que l'on avance (*b*) que les Chinois ont une infinité de monuments historiques, chaque Historien écrivant ce qui arrive de son temps, sans se donner la liberté de censurer, ou même de révoquer en doute les histoires précédentes: (*c*) *Neque enim Scriptori sequentium temporum licet historiam priorem corrigere, vel in dubium vocare; sed id muneris habet, ut ex fide temporum suorum annales prioribus subtexat.*

Mais sans prétendre nous ériger en Juges de la conduite de ceux qui jusqu'ici nous ont donné des histoires de la Chine, il vaudroit peut-être mieux traduire en une langue connue dans l'Europe, les Annales des Chinois; faire la critique de leur histoire & de leurs Historiens; nous apprendre leur âge, les circonstances de leur vie, leur caractere, le lieu d'où l'on a tiré les exemplaires de leurs écrits; comment ils sont parvenus jusqu'à nous parmi tant de révolutions; marquer les précautions que l'on a prises pour les conserver. Il seroit agréable de savoir ces particularités, & elles serviroient beaucoup à affermir la créance que l'on auroit en ces histoires. On seroit charmé de voir le style, la

---

(*a*) Selon les recherches de M. Freret sur la Chronologie Chinoise, les temps historiques de la Nation Chinoise remontent jusqu'à l'année 2145 avant Jesus-Christ, premiere du regne d'Yao, 224 avant la vocation d'Abraham. Si l'on veut remonter plus haut dans les temps mythologiques, on trouvera que Hoang-ti, bisaïeul d'Yao, auroit dû commencer à regner l'an 2385 avant Jesus-Christ, & Fo-hi, aïeul de Hoang-ti, vers l'an 2640. Ce calcul ne s'accorderoit pas avec le calcul du Texte Hébreu, qui place le déluge en l'année 2348 avant l'Ere Chrétienne. On a voulu le concilier avec le calcul Samaritain, qui place le déluge vers 2998. Mais la Chronologie Chinoise de ces premiers temps ne paroît pas assez certaine pour nous faire préférer le calcul Samaritain au calcul Hébreu. D'ailleurs, quelque calcul que l'on suive, il est toujours vrai que selon les générations marquées dans la Chronologie Chinoise, Fo-hi devoit être contemporain d'Héber descendant de Sem, & si l'on remonte jusqu'à Pu-on-çu, premier Prince des Chinois, & trisaïeul de Fo-hi, il se trouvera que ce Prince qui paroît être le même que Japheth, fils de Noé, devoit être contemporain de Sem, frere de Japheth; & qu'ainsi se trouve justifié le Caïnan des Septante, sans lequel Sem ne seroit que bisaïeul d'Héber. C'est ce que nous expliquerons plus au long dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages du Monde*, placée à la tête de la Genese. == (*b*) *Herodot. l.* 11. *c.* 102 *& seq.* == (*c*) *Martini Sinicæ historiæ præfatio ad lectorem.*

maniere d'écrire, le goût de ces peuples, & de comparer leurs histoires à celle des Hébreux, des Grecs, des Romains, & des nôtres. Il n'est nullement impossible que les Chinois n'en imposent à ceux qui veulent connoître à fond leurs antiquités, en leur vantant le mérite de leurs Auteurs, & en relevant leur grand âge; peut-être même que les Chinois modernes sont à cet égard la dupe des anciens Chinois leurs prédécesseurs.

Mais supposé même que nous admettions toute l'histoire des Chinois depuis le regne de Fo-hi, de quelle utilité pourroit-elle être à notre égard, par rapport aux choses & aux affaires qui nous intéressent? Leur pays & leur religion sont entiérement étrangeres aux nôtres. Les Chinois sont gens peu communicatifs, contents d'eux-mêmes, & n'estimant guere que les beautés, les avantages, les inventions & les sciences de leur pays; ils négligent le commerce des Etrangers, & méprisent ce qui ne revient point à leurs mœurs. Or qui s'est jamais avisé de vouloir étudier à fond l'histoire d'un peuple très-éloigné de nous par sa situation, par ses mœurs, par ses intérêts, par sa religion? Ainsi l'histoire des Chinois a trois désavantages par rapport à nous, comparée à l'histoire des Hébreux; elle est moins ancienne, moins certaine, & moins intéressante.

XVI. Les Phéniciens: leur origine: leur histoire.

Les Phéniciens nous touchent de plus près que les Chinois, parce qu'ils ont eu beaucoup plus de rapport à l'Histoire des Hébreux, & même avec celle des Grecs & des Latins. Ils sont connus dans l'ancien Testament sous le nom de *Chananéens*. Chanaan leur pere est fils immédiat de Cham, fils de Noé. Chanaan naquit l'année qui suivit le déluge; ou très-peu après, puisqu'il étoit déjà assez grand, lorsque Noé ayant planté la vigne, fut trouvé nud & endormi par Chanaan. On a lieu de croire que Chanaan avec ses onze fils, peupla la Palestine de très-bonne heure, & qu'il y vint aussi-tôt après la construction de la tour de Babel. Lorsqu'Abraham arriva en ce pays, les Chananéens y étoient établis depuis long-temps, & on n'a nulle connoissance qu'aucun autre peuple y ait été avant eux.

Depuis que Josué eut fait la conquête de la Palestine, & qu'il eut exterminé ou chassé la plupart des Chananéens, ceux qui resterent dans le pays, & qui sont connus chez les Profanes sous le nom de *Phéniciens*, étant resserrés dans un coin de ce pays sur le bord de la Méditerranée, s'adonnerent entiérement à la navigation & au commerce, abandonnant aux Hébreux la culture des terres, & le soin de nourrir les troupeaux. De-là ce grand nombre de colonies Phéniciennes, dans presque toutes les isles de la Méditerranée, & sur les côtes de l'Afrique & de l'Espagne; delà leurs grandes richesses, & leur réputation répandue dans tout le monde, & vantée par tous les Auteurs Grecs & Latins.

Homere ne parle des Phéniciens qu'en passant; il les appelle *indus-*

trieux (*a*) & il donne à Sidon le nom de (*b*) *riche en cuivre*. Hérodote (*c*) remarque que les Phéniciens furent les premiers auteurs des divisions qui éclaterent entre les Grecs & les Barbares. Les Phéniciens ayant ravi la fille du Roi d'Argos, les Grecs par représailles ravirent Europe, fille du Roi de Tyr. Ensuite d'autres Grecs allerent ravir Médée, fille du Roi de Colchos. Enfin Paris, fils du Roi Priam, vint ravir Hélene, femme de Ménélaüs, Roi de Lacédémone; ce qui fut cause de la guerre de Troye, un des plus célebres événements de l'histoire ancienne, & qui eut des suites très-fâcheuses; puisque ce fut la semence de la division qui a duré si long-temps entre les Perses & les Grecs, & qui a coûté tant de sang à ces deux peuples.

Le mêmë Hérodote, (*d*) dont on a tiré ces réflexions, parle d'un Temple bâti par les Phéniciens à Thasos, cinq générations avant la naissance d'Hercule, fils de Jupiter & d'Alcmene. Il dit aussi au même endroit qu'il a vu à Tyr un très-ancien Temple d'Hercule, que les Prêtres du lieu lui disoient avoir été bâti avec la ville de Tyr, 2300 ans avant le temps où il écrivoit. Hérodote écrivoit environ 460 ans avant l'Ere Vulg. en sorte que Tyr auroit été bâtie 2760 ans avant l'Ere Vulgaire, ce qui précéderoit le déluge de plus de 400 ans, selon le calcul d'Ussérius. Le temps de la fondation de Tyr (*e*) paroît être bien plus recent. Joseph ne la met que 240 ans avant le Temple de Salomon, c'est-à-dire, 1244 ans avant l'Ere Vulgaire. Tout cela doit s'entendre de l'ancienne Tyr située sur le continent, bâtie long-temps avant la nouvelle Tyr, qui fut dans la suite fondée sur un rocher dans la mer vis-à-vis l'ancienne.

Les Phéniciens avoient autrefois des Annales, dont Joseph (*f*) nous a conservé quelques fragments. Dius, (*g*) Diodore, Ménandre & quelques autres avoient aussi composé l'histoire des Phéniciens. Enfin Sanchoniathon, cité dans Porphire, (*h*) avoit travaillé sur le même sujet, & avoit conduit son ouvrage depuis le commencement du monde jusqu'à son temps. Il vivoit, dit Porphire, du temps de Sémiramis, & avoit tiré son histoire des anciens Régistres & des inscriptions hiéroglyfiques des Temples de la Phénicie & de l'Egypte. Il avoit aussi consulté Jérombal, Prêtre du Dieu Jao, qui n'est autre apparemment que Jérobaal, autrement Gédéon, Juge d'Israel, qui avoit sacrifié au Dieu d'Israël, nommé *Jao* ou *Jehovah*. Ce livre ayant d'abord été écrit en Phénicien, & dédié à Abibal Roi de Beryte, fut ensuite traduit en Grec par Philon de Biblos, qui vivoit du temps d'Adrien. Voilà ce que Porphire disoit de Sanchoniathon.

(*a*) *Homer. Iliad.* XXIII. *v.* 743. == (*b*) *Id. Odyss.* XV. *v.* 424. == (*c*) *Herodot. l.* I. *c.* I. == (*d*) *Herodot. l.* II. *c.* 44. == (*e*) Comment. de D. Calmet sur Josué, ch. XIX. V. 29. == (*f*) *Joseph contra Appion. l.* I. *p.* 1042. & *l.* VIII. *antiq. c.* 2. == (*g*) *Apud Joseph contra Appion. l.* I. *p.* 1042. 1043. == (*h*) *Apud Euseb. præparat. l.* I. & *l.* X.

A l'égard

A l'égard de Dius & de Ménandre, on n'en fait que très-peu de choses, & leurs ouvrages font entiérement perdus, à l'exception de quelques fragments que l'on en trouve dans d'autres Auteurs. Ménandre étoit de Pergame : il ne paroît pas que Joseph ait connu son histoire des Phéniciens ; mais elle est citée dans Tatien & dans S. Clément d'Alexandrie. Pour Dius, Joseph en parle avec éloge, & en rapporte un long fragment, qui contient quelques particularités de la vie de Salomon & de Hiram. Il cite aussi Ménandre d'Ephese, (*a*) qui rapporte la suite des Rois de Tyr, depuis Hiram jusqu'à la fondation de Carthage par Didon. (*b*) Enfin Tatien cite Théodote, Hypsicrate, & Mochus, Historiens Phéniciens, dont Chœtus avoit traduit les ouvrages en Grec. Mais tous ces Ecrits sont à notre égard comme n'ayant jamais été, puisqu'ils sont perdus ; l'on a même de grandes raisons de croire que Sanchoniathon n'a jamais existé, & que le fragment qu'Eusebe en a rapporté, & qu'il a tiré de Porphyre, n'a jamais été écrit par Sanchoniathon ; mais que Porphyre, qui est le premier qui en ait parlé, en est aussi le fabricateur & l'auteur.

Ainsi il faut encore ranger les Phéniciens au nombre des peuples dont l'antiquité en général est fort certaine ; mais dont l'histoire est fort inconnue, faute de monuments. Et certes sans les Livres des Juifs & des Auteurs Chrétiens, qui se sont intéressés par rapport à la Religion, à nous conserver quelques débris de l'histoire de ces peuples, à peine saurions-nous seulement leur origine & le nom de leurs anciens Historiens.

XVII. Histoire & antiquités des Grecs.

A voir le grand nombre d'Ecrivains Grecs qui nous restent, on croiroit que les antiquités de cette Nation sont parfaitement éclaircies, & qu'il n'y a point de peuple au monde, dont l'histoire soit plus certaine & plus développée. Toutefois quand on examine la chose de plus près, on y trouve encore de grandes obscurités & de grands vuides. Ce qui a le plus contribué à décrier les Grecs, c'est leur inclination pour la Poésie & pour la Fable. Leurs plus anciens Ecrivains étoient tous Poëtes : (*c*) ils donnoient à tout ce qu'ils manioient, un tour & un air fabuleux. Le merveilleux & l'extraordinaire étoient toujours bien reçus chez eux aux dépens du vrai & du naturel. Ce mauvais goût a duré dans la Grece pendant plusieurs siecles ; de sorte que leur histoire ancienne est enveloppée sous les voiles de la fable : & lorsqu'ils sont revenus à la maniere naturelle d'écrire & de raconter, ils se sont vus obligés d'abandonner tous les temps qui précedent la premiere Olympiade, pour se borner à l'histoire qui a suivi cette célebre époque.

Varron, (*d*) le plus savant des Romains, partageoit tous les temps

(*a*) Ménandre de Pergame, cité par Tatien, *p.* 171. & par saint Clément d'Alexandrie, pourroit être le même que Ménandre d'Ephese., cité par Joseph. ═ (*b*) *Contra Appion. l.* 1. *p.* 1042. 1043. ═ (*c*) *Strabo. l.* 1. ═ (*d*) *Varro apud Censorin. de die natali. c.* 21.

en trois classes; la premiere depuis le commencement du monde, jusqu'au premier déluge; la seconde depuis ce déluge, jusqu'à la premiere Olympiade; la troisieme depuis la premiere Olympiade, jusqu'à son temps. Il tenoit le premier intervalle pour absolument inconnu; comme il l'étoit en effet aux Grecs & aux Latins. Il appelloit le second intervalle *fabuleux*; parce que tout ce que les Grecs en disent, est mêlé de fables & de fictions, qui empêchent de discerner le vrai du faux. Il ne reconnoissoit de temps historique, que depuis les Olympiades; & en effet ce n'est que depuis ce temps, que l'histoire Grecque commence de marcher d'un pas plus ferme & plus assuré.

Diodore de Sicile (*a*) a renfermé en six Livres, les fables & les événements que l'on prétend avoir précédé la guerre de Troye; & il ne commence proprement son histoire, que depuis la prise de cette célebre Ville. Ephore de Cumes s'étoit retranché au temps qui a suivi le retour des Héraclides dans le Péloponnese. Jule Africain a fixé le commencement de sa Chronologie au déluge d'Ogygès, arrivé sous le regne de Phoronée, Roi d'Argos, 1020 ans avant la premiere Olympiade. Cécrops, Egyptien, avoit fondé le Royaume d'Athenes 780 ans avant la premiere Olympiade, comme on le prouve par un ancien Chronographe de Paros, publié par Selden parmi les Marbres d'Arundel.

Mais ce petit nombre d'époques, qui précedent le temps des Olympiades, n'est pas capable de rectifier le reste de l'histoire Grecque, qui est toute gâtée par les fables. On ne doute pas, par exemple, qu'il n'y ait eu, sous Deucalion, une grande inondation qui a été connue par les Grecs sous le nom de *déluge*. Mais qui nous en garantira les circonstances? qui débrouillera tout ce qui est dit de l'incendie de Phaëton, de la naissance d'Erichthonius, du ravissement de Proserpine & d'Europe; & tout ce que l'on raconte de Cérès, d'Apollon, de Bacchus, de Minos, de Persée, de Cadmus, de Castor, de Pollux, d'Esculape, & d'Hercule? Le commencement même des Olympiades est-il bien connu? Nous savons que l'on négligea assez long-temps de marquer le nom des Vainqueurs dans les Jeux Olympiques. Corébus est le premier dont on ait écrit le nom, & il ne remporta la victoire qu'à la vingt-septieme Olympiade, environ cent huit ans après l'établissement de ces Jeux par Iphitus. Atrée, fils de Pélops, les avoit institués aux funérailles de son pere, trois cents quarante-six ans, selon Velléïus, avant l'établissement des Jeux Olympiques par Iphitus.

Quand on avoueroit que les Grecs ont une histoire bien suivie depuis les Olympiades, ou même depuis le déluge d'Ogygès, ou depuis la guerre de Troye jusqu'à nous, où cela nous conduiroit-il? La prise de Troye, suivant la Chronologie que nous suivons, arriva vers l'an 1184

(*a*) *Diodor. Sicul. Bibliot. l.* 1. *p.* 4.

av. l'Ere Chr. Vulg. vers le temps des Juges d'Israël. Le déluge d'Ogygès est placé vers l'an 1796 avant l'Ere Chr. Vulg. 25 ans après la mort d'Abraham. Enfin la premiere Olympiade tombe en l'an 776 avant l'Ere Chrét. Vulg. 3938 de la Période Julienne, huit ans après la mort de Jéroboam II. Roi d'Israël, & sous le regne d'Ozias, Roi de Juda. Et encore depuis ces temps, combien d'incertitude & d'embarras dans l'Histoire des Grecs ? Il n'y a que les Livres sacrés des Juifs qui nous apprennent la vraie origine des peuples qui ont les premiers peuplés la Grece. C'est de Moyse, que nous apprenons que Javan est le pere des Ioniens ; Céthim, des Macédoniens ; Thiras, des Thraces ; Tharsis, des Ciliciens : que les peuples de l'Elide sont sortis d'Elisa ; ceux de l'Emathie, de Madai & que toutes ces Nations sont venues de Japheth. (*a*)

XVIII. Histoire des Latins peu ancienne.

On convient que les Latins n'ont point d'histoire bien sure & bien connue, pour les temps qui précedent la fondation de Rome. Tout ce que l'on nous en dit, souffre de grandes difficultés, & se ressent de ce goût fabuleux, qui est répandu sur toute l'antiquité profane. L'histoire de Cacus, celle de Latinus & de Turnus, l'arrivée d'Enée en Italie, la naissance & l'éducation de Rémus & de Romulus, sont de ces points d'histoire que l'on a voulu embellir aux dépens de la vérité. Le temps de la fondation de Rome est une époque importante, mais peu assurée. Les premiers habitants de cette Ville ne furent rien moins que Chronologistes & Historiens. Uniquement occupés ou au labourage ou à la guerre, ils négligeoient les lettres & le soin d'écrire. On place communément la fondation de Rome vers l'an 3961 de la Période Julienne, 753 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Tout cela est fort récent, comparé aux antiquités des Orientaux, & sur-tout des Hébreux.

XIX. Antiquités des Gaulois & des Germains fort inconnues.

Nous n'entrons point ici dans l'examen des antiquités des Gaulois, des Germains & des peuples Septentrionaux, parce qu'ils n'écrivoient point, & qu'il ne nous reste aucun monument historique de leur part. Tout ce que nous en savons, nous vient des Grecs & des Romains, peu instruits des histoires de ces peuples, & trop récents pour nous apprendre ce qui se passoit dans les Gaules ou dans la Germanie, lorsque les premiers habitants de ces pays vinrent s'y établir au commencement, & lorsqu'ils fonderent des Républiques ou des Royaumes. Les Auteurs qui nous en parlent, représentent ces nations comme déjà formées & établies depuis long-temps.

XX. Origine des peuples d'Amérique.

L'origine des peuples d'Amérique a fort exercé les Savants, depuis qu'on a fait la découverte de leur terre. Quelques-uns ont prétendu qu'ils étoient très-anciens dans ce pays. On leur a appliqué ce que dit Aristote (*b*) d'une Isle déserte, située au delà des colon-

(*a*) *Gen.* x. 2. *& seqq.* — (*b*) *Aristotel. de mirabilibus auditis.*

nes d'Hercule, d'une grandeur fort considérable, arrosée de grands fleuves, & couverte de vastes forêts de toutes sortes d'arbres, fertile en toutes especes de fruits, & éloignée de plusieurs journées de la Ville de Gadès. Les principaux Magistrats de Carthage voyant que plusieurs de leurs citoyens entreprenoient le voyage de cette Isle, & que quelques-uns même s'y établissoient, firent une ordonnance qui défendoit sous peine de la vie d'y aller, & qui ordonnoit à ceux qui y étoient déjà, d'en revenir incessamment; de peur, disoient-ils, que la chose venant à se divulguer, d'autres peuples n'en eussent connoissance, & n'y établissent une domination, qui troubleroit la paix & le commerce de Carthage.

Diodore de Sicile (*a*) dit encore quelque chose de plus précis. Quelques Phéniciens ayant été jettés dans cette Isle, dont il parle comme d'un très-vaste pays, & d'une espece de Paradis terrestre, & à leur retour en ayant beaucoup vanté la beauté & les richesses, les Tyrrhéniens (*b*) voulurent s'en emparer, & y envoyer une colonie; mais les Carthaginois l'empêcherent, craignant que la plupart de leurs citoyens, attirés par la bonté du pays, ne désertassent Carthage, pour aller s'y établir. Ils avoient en vue de s'y conserver un lieu de retraite assurée, au cas d'un malheur imprévu, ou de la chûte de leur République en Afrique; car étant maîtres de la mer, ils se flattoient de pouvoir s'y refugier eux & leurs familles, avec d'autant plus de facilité, que ce lieu étoit inconnu à tout le reste du monde.

Voilà ce que l'on rencontre chez les Anciens sur cet article. Quelques-uns ont regardé tout cela comme une fable: d'autres ont prétendu que ces descriptions regardoient les Isles Fortunées, qui sont au delà des colonnes d'Hercule & dans l'Océan. Mais la grandeur, les richesses, les grands fleuves, les montagnes, les rivieres navigables, les vastes forêts, les riches édifices, les grandes Villes, qui se voyoient, dit-on, dans l'Isle dont nous parlent Aristote & Diodore, font juger qu'ils vouloient nous décrire autre chose que les Isles Fortunées; ou du moins qu'ils ont fort exagéré ce qui se voyoit dans ces Isles, que peut-être ils ne connoissoient que très-imparfaitement, & que la renommée faisoit bien plus grandes qu'elles ne sont en effet. Quoi qu'il en soit, on convient que l'Amérique ne nous est bien connue que depuis la découverte qui en fut faite au quinzieme siecle par Améric Vespuce & Christophle Colomb; & qu'auparavant on n'en avoit aucune connoissance distincte.

On est en peine de savoir comment les hommes sont passés dans cette partie du monde. Les peuples qui l'habitent ne savent eux-mêmes comment ils y sont venus, ni combien de temps il y a qu'ils

---

(*a*) *Diodor. Sicul. l.* v. *p.* 207. 208. — (*b*) Ce sont les Habitants des Isles Lemnos & Imbros dans la Mer Egée; ou les Peuples de l'Etrurie, aujourd'hui la Toscane.

y ſont établis. On s'imagine qu'ils y ont été jettés par la tempête, ou par quelqu'autre cas imprévu. Il ſe peut faire que ceux de l'Amérique Septentrionale y ſoient paſſés par la Norwege, ceux de Jucatan par l'Ethiopie ; & que ceux du Pérou y ſoient venus de l'Inde & de la Chine ; enfin que ceux qui ſont vers le Midi, juſqu'au détroit de Magellan, y ſoient paſſés de l'Orient par les terres Auſtrales. On ſait que les extrêmités de la grande Tartarie touchent de fort près l'Amérique Septentrionale, peut-être même lui ſont-elles contiguës.

Nous avons une hiſtoire du Mexique (a) en figures aſſez groteſques, qui repréſentent en 63 planches l'hiſtoire des Mexicains, leur police, leur morale, leurs cérémonies, leur Religion, leurs revenus. Un Gouverneur Eſpagnol du Mexique tira des mains de ceux du pays de cette hiſtoire, avec une interprétation des figures qui la compoſent : cette interprétation étoit écrite en leur langue. On a mis en François l'interprétation Mexicaine ; & l'on y voit que l'hiſtoire de ces peuples ne remonte pas au delà de l'an 1324 de Jeſus-Chriſt ; que c'eſt là l'époque de la fondation de la Ville de Mexique, & que Motezume leur dernier Roi régnoit en 1518, lorſque Cortez aborda en Amérique. Au lieu d'Ecriture, ils ſe ſervoient d'une eſpece d'hiéroglyphe, ou de peinture fort imparfaite. Dans les planches dont nous avons parlé, leurs Princes ſont déſignés par de petits hommes mal formés, avec certaines marques qui les diſtinguent. Le nombre des années de leur regne eſt exprimé ſur le bord du tableau, par un nombre de petits quarrés. Leurs victoires & leurs conquêtes ſont de même exprimées par d'autres caracteres, qu'il ſeroit très-mal aiſé de deviner, ſans un Commentaire verbal ou par écrit.

Les autres peuples de l'Amérique n'en ſavent pas davantage que ceux du Mexique. Ceux du Pérou content pluſieurs fables de la premiere origine de leurs Rois, qu'ils font deſcendre du Soleil. Mais la vérité eſt que leur premier Roi ne commença de régner qu'environ l'an de Jeſus-Chriſt 1125, quatre cents ans avant que les Eſpagnols entraſſent dans le Pérou, c'eſt-à-dire, avant l'an 1525. Avant ce temps-là, ces peuples ne ſe ſervoient d'aucune écriture, mais de quelque peinture groſſiere comme les Mexicains. Ils employoient auſſi de petites cordes, dont les couleurs & les nœuds faiſoient à peu près le même effet, que parmi nous les vingt-quatre lettres de l'alphabet arrangées en différente maniere.

XXI. Avantages de l'hiſtoire des Hébreux.

Après avoir ainſi parcouru tous les peuples du monde où l'on pouvoit raiſonnablement préſumer que l'on trouveroit des hiſtoires ſûres & anciennes, nous ſommes obligés de revenir aux Iſraélites, comme aux véritables dépoſitaires des anciennes origines des choſes, & de

(a) Hiſtoire de l'Empire Mexicain, repréſentée par figures. A Paris, chez André Cramoiſy, 1673.

l'hiſtoire des premiers hommes. L'antiquité du peuple Hébreu n'eſt ni exceſſive, ni fabuleuſe, ni fondée ſur des diſcours en l'air. Ils produiſent des monuments anciens de plus de trois mille deux cents ans. (*a*) Moyſe, le premier Ecrivain de leur hiſtoire, touche, pour ainſi dire, les premiers Patriarches. La mémoire de la Tour de Babel & du Déluge étoit encore récente ; il étoit aiſé de ſavoir ce qui s'étoit paſſé avant le Déluge. L'Ecriture nous dit que Moyſe étoit inſtruit de toute la ſageſſe des Egyptiens ; (*b*) il ſavoit donc la véritable origine & l'hiſtoire de ce peuple : il a profité de tout ce qu'il y avoit de certain dans leurs Livres, & a détruit par ſon récit ce que dès-lors il pouvoit y avoir de faux & de fabuleux.

Les peres de Moyſe ſortoient de la Chaldée & de la Méſopotamie ; ils devoient en connoître l'hiſtoire & les antiquités : c'eſt d'eux que Moyſe les avoit appriſes. Auſſi il y avoit une entiere conformité entre l'hiſtoire de Béroſe & celle des Hébreux, pour les premiers temps, au rapport de Joſeph ; (*c*) & cette conformité eſt une grande preuve de la vérité du récit de Béroſe. Hérodote, que l'on nomme avec raiſon le pere de l'hiſtoire, (*d*) s'accorde auſſi parfaitement avec l'Ecriture dans les choſes qui étoient à ſa portée, & qu'il pouvoit ſavoir par lui-même. Si quelquefois il s'eſt trompé, c'eſt lorſqu'il a ajouté foi aux diſcours & aux rapports fabuleux des autres : par exemple, dans ce qu'il dit ſur le témoignage des Prêtres Egyptiens, qui abuſoient viſiblement de ſa crédulité ſur pluſieurs articles, qu'ils tournoient à leur gloire & à leur avantage.

Quand les Grecs, pour relever leur antiquité & celles de quelques autres peuples, ſe vantent d'être *les enfants de la terre*, (*e*) ou du pays même où ils demeurent, & qu'ils prétendent n'y être jamais venus d'ailleurs, en voulant cacher la nouveauté de leur origine, ils découvrent viſiblement leur ignorance. Tous les hommes ſont ſortis d'un ſeul, (*f*) & ceux qui croient n'en être pas iſſus, ſont voir qu'ils ne ſavent d'où ils viennent. Les peuples qui ſont véritablement anciens, & qui approchent du lieu où les premiers hommes ont demeuré, n'ont eu garde de ſe vanter, comme les Athéniens, d'être nés dans leur propre terre. On n'a jamais vu ces peuples vivre dans la barbarie, commencer après un long eſpace de temps à bâtir des Villes, à écrire, à ſe policer, à ſe cultiver, à former leur Religion. C'eſt de la Chaldée, de l'Aſſyrie, de l'Egypte, que ſont venues les loix, la religion, l'architecture ; & qu'elles ſont paſſées dans la Grece &

(*a*) La ſortie d'Iſraël hors de l'Egypte, ſous la conduite de Moyſe, tombe vers l'an 1491 avant l'Ere Chretienne Vulgaire : ce fut vraiſemblablement vers ce temps que Moyſe commença d'écrire les Livres qui portent ſon nom. — (*b*) *Act.* VII. 22. — (*c*) *Joſeph. lib.* I. *contra Appion. p.* 1044. — (*d*) *Tullius l.* I. *de Legibus.* — (*e*) *Euripid. Strab. l.* VIII. *ex Thucydid. Iſocrat. Panegyr. alii.* — (*f*) *Act.* XVII. 26. *Fecit ex uno omne genus hominum inhabitare ſuper univerſam faciem terræ.*

dans les autres pays. C'eſt dans l'Orient, qu'il faut chercher l'origine des peuples les plus fameux, & la ſource des traditions. Si d'anciens peuples, comme les Scythes, & quelques nations d'Afrique, ſont demeurés dans la barbarie, on doit s'en prendre ou à la nature de leur pays, qui ne leur a pas permis, à cauſe de ſa ſtérilité, de demeurer aſſez long-temps dans un lieu, pour y cultiver les beaux arts, & pour s'y policer; ou à la maniere de vivre vagabonde & incertaine, qu'ils ont embraſſée dès le commencement, & qu'ils ont toujours voulu ſuivre depuis.

Pour les autres peuples moins anciens & plus éloignés de la demeure des premiers hommes, leur plus grand ſoin, lorſqu'ils étoient arrivés dans un pays déſert, étoit de le défricher, & de ſe défendre du froid, du chaud, des injures de l'air & des bêtes farouches. S'il y avoit déjà d'autres hommes dans le pays, ils ſongeoient à la guerre, à attaquer, à ſe défendre, à ſe prémunir contre les ſurpriſes. Au milieu des allarmes, des travaux & des inquiétudes dont leur vie étoit environnée, ils n'avoient guere le loiſir d'écrire & de compoſer leur hiſtoire. Plus les Provinces ſont éloignées de celles que nous conſidérons comme le centre d'où tous les hommes ſont ſortis, plus les peuples ſont groſſiers, barbares, ignorants. Les pays Septentrionaux, l'Allemagne, les Gaules, l'Italie même, ont été fort long-temps ſans forme réglée de gouvernement, ſans politeſſe, ſans uſage de l'écriture & des beaux arts. Leur Religion toute brute & toute informe, ſe ſentoit de la dureté de leurs mœurs, & du peu de ſoin qu'ils prenoient de cultiver leur eſprit. D'abord ils négligerent leur hiſtoire & leur origine; enſuite ils les oublierent entiérement, & lorſqu'ils ont voulu les étudier, & les rédiger par écrit, ils ſont tombés dans des erreurs monſtrueuſes, & nous ont débité des fables informes, fondées ſur quelques légeres traces d'une tradition confuſe & incertaine qu'ils avoient conſervée.

Les Gaulois, les Germains, & les autres peuples, qui s'imaginoient pouvoir ſuppléer aux Annales & aux Ecrits, en chargeant leur mémoire des généalogies de leurs Dieux, de leurs demi-Dieux, de leurs Héros, de leurs Rois, & des rites de leur Religion, ne remédioient que très-imparfaitement au danger de l'oubli, aux variations de la mémoire, & aux inconvénients qui naiſſent de la mort des hommes, des guerres & des autres révolutions auxquellles les états & les choſes humaines ſont néceſſairement aſſujéties. Auſſi l'expérience a fait voir que tout ce que les Druides & les Bardes avoient confié à leur mémoire & à celle de leurs éleves, eſt enfin tombé dans l'oubli, & qu'il n'en eſt rien venu juſqu'à nous.

Le peu de monuments qui ont échappé à la longueur des ſiecles, & qui ont réſiſté aux armes des Romains & des Barbares, je veux dire quelques débris de ſtatues, & quelques monnoies Gauloiſes, ne

nous donnent aucun jour pour leur l'hiſtoire : leur langue même nous eſt entiérement inconnue, parce qu'ils négligeoient l'uſage des lettres & de l'écriture, (*a*) qui ſont les ſeuls moyens de tranſmettre ſûrement à la poſtérité la connoiſſance de ces ſortes de choſes. On croit avoir quelque reſte de la Langue Gauloiſe dans la Baſſe-Bretagne, & dans le pays de Galles ; mais cela étant dénué des anciens monuments écrits ne nous ſert à rien pour leur hiſtoire. Ce que les Grecs & les Romains nous en ont appris, eſt très-peu de choſe & très-imparfait.

Les Egyptiens & les Ethiopiens qui ſe ſervoient de figures hiéroglyfiques pour marquer les beaux faits de leurs Princes, n'ont pas réuſſi non plus à nous conſerver par-là la mémoire de leur antiquité, quoiqu'ils les gravaſſent ſur le marbre & ſur le bronze. Cette maniere d'écrire eſt trop myſtérieuſe & trop obſcure. Il eſt vrai qu'ils avoient une autre maniere d'écrire, qui étoit plus aiſée & plus certaine ; mais cette écriture auſſi-bien que l'ancienne langue Egyptienne, eſt aujourd'hui perdue, & le peu de monuments écrits en cette langue qui ont échappé à la barbarie, ne ſont ni lus, ni entendus de perſonne. La Langue Grecque qui fut introduite dans l'Egypte par les Ptolémées, fit perdre inſenſiblement la Langue & le caractere ancien de ce pays. Les anciennes inſcriptions de Palmyre & de Perſépolis ſont entiérement inconnues & ſans les Samaritains, qui ont conſervé le Pentateuque écrit en caracteres Hébreux anciens, nous ignorerions les lettres Phéniciennes, & celles dont ſe ſont ſervi les Iſraélites, juſqu'à la captivité de Babylone. Perſonne ne peut déchifrer les lettres Puniques & les médailles de ce pays-là. Ainſi on ne peut guere conſidérer que comme un miracle de la Providence, que les Livres ſacrés des Hébreux ſoient parvenus entiers juſqu'à nous, malgré les révolutions, les exils, les diſgraces & les guerres qui ont preſque toujours accompagné cette malheureuſe Nation.

Les Grecs reçurent les lettres & l'uſage d'écrire de la Phénicie. (*b*) Ils croient que Cadmus leur apporta cette invention de ſon pays. Mais ils ne la mirent en uſage qu'aſſez tard. Joſeph (*c*) avance, qu'Homere

(*a*) On voit dans Céſar que les Helvétiens ſe ſervoient de caracteres grecs pour écrire, puiſqu'il trouva dans leur camp le dénombrement de leurs troupes, écrit en lettres Grecques ; mais apparemment en langue Gauloiſe. *lib.* 1. *c.* 29. *In caſtris Helvetiorum tabulæ repertæ ſunt litteris Græcis confectæ, &c.* Mais dans un autre endroit, Céſar dit qu'il écrivit en Grec à Quintus Cicéron, de peur que ſi ſa lettre étoit interceptée, on ne découvrît les deſſeins des Romains. *l.* v. *Hanc Græcis conſcriptam litteris mittit, ne interceptâ Epiſtolâ, noſtra ab hoſtibus conſilia cognoſcantur.* Ce que l'on ne peut concilier, qu'en diſant que les Gaulois voiſins de Marſeille & de la Méditerranée, ſe ſervoient de caracteres Grecs ; mais non pas ceux qui étoient plus avant dans le pays. Au Livre VI. il dit que les Druides ſe ſervoient de caracteres Grecs dans toutes leurs affaires tant publiques que particulieres : *Cum in reliquis rebus publicis, privatiſque rationibus Græcis litteris utantur.* — (*b*) *Ita Tacit. Lucan. Q. Curt. Plutarch. Plin. Mela. alii.* — (*c*) *Joſeph. l.* 1. *contra Appion. p.* 1034. *d.*

n'écrivit

n'écrivit pas son Poëme ; mais qu'il le chantoit par cœur, tantôt une partie, tantôt une autre ; qu'ensuite les Rapsôdes ou les Chantres le réciterent de même, ne le sachant que par mémoire. On s'avisa enfin de l'écrire, & de le réduire en corps comme nous l'avons : c'est ce que Joseph avance. Il est sûr que le plus ancien Historien de la Grece ne parut que vers le temps de la guerre des Perses contre les Grecs. S. Clément d'Alexandrie (*a*) soutient qu'Anaxagore est le premier des Grecs qui ait écrit quelque chose. Thémistius (*b*) veut que ç'ait été Anaximenes ; & qu'avant lui c'étoit une chose honteuse d'écrire des Livres. Pline (*c*) prétend que Cadmus de Milet est le premier Historien Grec qui ait paru. La Fable & la Poésie furent en honneur long-temps avant l'Histoire & la Philosophie, comme le remarque Strabon. (*d*) Les premiers Historiens mêlerent même la Fable avec leur histoire, pour la faire mieux goûter aux peuples accoutumés aux fictions. C'est ainsi qu'Homere a traité l'histoire de la guerre de Troye : il y a mêlé la Fable, & lui a donné les agréments de la Poésie.

XXII. Histoires anciennes travesties en Fables.

Il est vrai que malgré les circonstances fabuleuses qui enveloppent l'ancienne Histoire, nous y découvrons divers traits de la vérité historique ; mais combien y a-t-il de faits importants qui ont été étouffés sous les fictions des Poëtes ? & les vérités historiques mêmes, que nous voyons au travers les voiles de la Fable, comment les distinguerions-nous, sans le secours des divines Ecritures, qui nous rapportent les choses dans leur simplicité naturelle ? Sans cela comment verrions-nous Saturne dans Noé ; Sem dans Pluton, dans Smi, ou dans Typhon ? & Japheth dans Neptune ? C'est Moyse qui nous découvre la source de la Fable de Saturne mutilé par Jupiter, dans ce qu'il dit de Noé, trouvé nud par Cham, l'un de ses fils. Neptune Dieu de la Mer, est le même que Japheth, pere des peuples qui ont habité les Isles des Nations. (*e*) Saturne & Rhéa, marquent Adam & Eve, ou plutôt Noé & sa femme. Les Géants qui déclarent la guerre à Jupiter, & qui entassent montagnes sur montagnes pour assiéger le Ciel, sont les hommes qui entreprennent la Tour de Babel.

La Fable d'Isis & d'Osiris en Egypte, celle de Vénus & d'Adonis en Phénicie ; celle de Cyniras pere d'Adonis, vaincu par Apollon ; celle de l'enlevement d'Europe, & celle de l'exposition & de la délivrance d'Andromede, sont d'anciennes histoires travesties en Fables. L'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge de fer, le cahos des anciens Grecs ; tout cela est pris sur les histoires qui nous ont été conservées dans Moyse. Hyriée qui donne le couvert à Jupiter & à Mercure cachés sous la forme de Voyageurs, est le même qu'Abraham qui reçoit les Anges, & qui mérite que Dieu accorde un fils à Sara. Moyse est repré-

(*a*) *Clemen. Alex. lib.* 1. *Stromat.* = (*b*) *Themist. Orat.* 20. = (*c*) *Plin. l.* VII. *c.* 56. = (*d*) *Strabo. l.* 1. *pag.* 18. 19. = (*e*) *Genes.* X. 5.

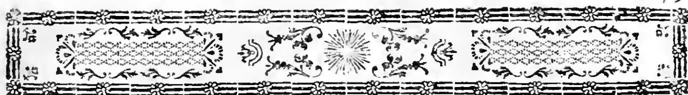
senté dans la Fable de Bacchus, Aaron dans celle de Mercure, & Samson dans celle d'Hercule. Les Anciens vouloient avoir trop d'esprit; ils aimoient l'énigme & la subtilité; ils ne croyoient rien dire, quand ils ne disoient rien de merveilleux. Ce mauvais goût n'a pas gâté l'histoire des Hébreux. Nuls Ecrivains plus sérieux, ou plus graves, que ceux qui l'ont écrite : disons mieux; nul Ecrivain plus sage, plus vrai, plus respectable, que l'Esprit de Dieu qui en est le premier Auteur. Son onction, sa lumiere, sa force s'y font sentir depuis le commencement jusqu'à la fin. Jamais personne n'a narré d'un air plus imposant ni plus majestueux que nos Auteurs sacrés: & jamais histoire n'a eu plus de caracteres de vérité que celle du peuple de Dieu.

XXIII. Conclusion de cette Dissertation.

Or il étoit important de faire voir que les Hébreux étoient seuls dépositaires de la vraie histoire des premiers siecles; & que les Egyptiens, les Chaldéens, les Phéniciens, les Chinois, les Grecs & les Romains ne peuvent nous produire pour ce temps-là d'histoires authentiques & bien suivies. Il falloit montrer que les antiquités Egyptiennes, Phéniciennes, Assyriennes, Chinoises, Grecques & Romaines sont très-embrouillées & très-douteuses, pour détromper ceux qui sont trop prévenus en faveur de ces Nations, & qui ne le sont point assez en faveur des Hébreux. (*a*)

Ceux qui croient que le monde est sans commencement, qui s'imaginent qu'il y a eu des hommes avant Adam ; & qu'on a vu différentes révolutions d'âges, d'Empires & de Religions, avant celles qui nous sont connues par l'Histoire, peuvent s'applaudir dans leurs imaginations; pour nous, nous attendrons qu'ils produisent de bonnes preuves de ce qu'ils avancent. Quand il n'est question que de former des systêmes, de faire des suppositions, & de payer d'esprit, bien de gens en sont capables : mais quand il s'agit de donner des raisons de ces systêmes nouveaux, & de les soutenir par des preuves de fait, c'est en quoi consiste la difficulté. Le monde porte de toutes parts des marques de sa nouveauté, dans les inventions nouvelles, dans les pays nouveaux que l'on a découverts depuis peu. Les monuments les plus inaltérables qui soient dans le monde, les marbres, les monnoies, les inscriptions, les édifices, tout cela montre que le monde n'est pas créé depuis un très-long-temps. On sait l'origine de presque toutes les inventions les plus nécessaires à la vie ; du moins on sait qu'elles ne sont pas éternelles. L'éternité du monde & de la matiere est insoutenable & incompréhensible, dans le systême qui nie l'existence de Dieu, comme premier principe, ainsi que dans celui qui croit son existence.

(*a*) On peut encore voir sur le même sujet, les *Remarques sur la Chronologie*, que nous allons placer ici, & *l'Abrégé de l'Histoire profane*, qui sera mis à la tête des grands Prophetes pour servir d'Introduction aux Livres prophétiques.



REMARQUES
SUR
LA CHRONOLOGIE,
SUR LES ANNÉES, LES MOIS, LES JOURS & les Heures des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs, des Romains & des Hébreux. (*a*)

Réflexions générales sur la Chronologie.

TOUT le monde convient des avantages & de la nécessité de la Chronologie. On sait que sans elle l'histoire n'est qu'un amas confus de faits & de récits entassés les uns avec les autres, dont l'assemblage est plus propre à gâter l'esprit, à mettre le désordre dans nos idées, & à brouiller notre imagination, qu'à former le jugement, à regler la conduite, & à donner de la prudence; ce qui doit être le principal fruit de l'étude de l'histoire. Mais comme on ne s'est mis qu'assez tard à écrire l'histoire, & que ceux qui l'ont écrite les premiers, ne se sont pas beaucoup appliqués à marquer les époques de chaque fait; delà vient que, dans l'étude des temps, on rencontre tant de difficultés, sur-tout lorsqu'on veut concilier l'histoire sacrée, comprise dans les Livres de l'Ancien Testament, avec ce que les Auteurs profanes nous apprennent des antiquités des peuples Gentils.

Pour mettre le Lecteur en état de juger du fonds qu'on doit faire sur la Chronologie, nous examinerons ici ce qu'il peut y avoir de certain ou d'incertain dans celle des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs & des Romains, avec lesquels les Hébreux ont eu plus de liaison. Nous examinerons ensuite celle des Hébreux, & nous marquerons quelle a été la forme des années, & la maniere de distribuer le temps parmi ces divers peuples. Cet examen servira de commentaire à un grand nombre de passages de l'Ecriture.

Il s'est trouvé des Auteurs fameux, qui après de longues & sérieuses recherches sur la Chronologie, ont été si peu satisfaits de leurs études & de leurs travaux, qu'ils n'ont point fait difficulté d'avancer, qu'il étoit impossible de fixer une Chronologie exacte & suivie, sur

(*a*) Le fond de ces Remarques est tiré de celles de Dom Calmet.

le ſeul récit des événements marqués dans l'hiſtoire Sacrée ; (*a*) & à plus forte raiſon dans l'Hiſtoire profane, qui pour l'ordinaire eſt moins circonſtanciée, & toujours d'une autorité infiniment au deſſous de celle de l'Ecriture. Il paroît par Joſeph, en plus d'un endroit de ſon hiſtoire, que les années des Juges, & des ſervitudes arrivées de leur temps, ne ſont point continues & immédiates, ayant été interrompues par des anarchies qui ont précédé les ſervitudes des Iſraélites : (*b*) c'eſt auſſi l'opinion de Jules Africain dans ſa Chronologie. Iſaac Voſſius (*c*) remarque que dans l'hiſtoire, on n'exprime pas la durée des captivités & des anarchies que l'on regarde comme des eſpaces morts & malheureux : *Captivitates & anarchiæ velut ſpatia mortua & infauſta in cenſum temporis politici non veniunt.* Il dit de plus que Joſeph omet les anarchies, mais non pas les captivités, dans les ſommes des années ; *Joſephus non captivitates, ſed ſolas omittit anarchias.* M. Simon (*d*) a ſur la Chronologie, les mêmes ſentiments que Voſſius ; il croit que les Livres Saints n'étant que des abrégés de mémoires beaucoup plus étendus, on ne peut pas établir ſur l'Ecriture une Chronologie exacte & certaine, parce que les Généalogies n'y ſont pas toujours immédiates. On voit des exemples de ces Généalogies tronquées dans le livre d'Eſdras VII. 3. où il y a quelques générations omiſes, (*e*) & dans ſaint Matthieu où il manque pluſieurs perſonnes dans la Généalogie de Jeſus-Chriſt.

Saint Jérôme, (*f*) à l'occaſion des diverſités qu'on remarque dans la Chronologie des Rois de Juda & d'Iſraël, dit que c'eſt perdre le temps que de s'appliquer à l'étude des Généalogies, & de s'amuſer à concilier les difficultés qu'on rencontre dans la Chronologie de l'Ecriture : *Hujuſcemodi hærere quæſtionibus, non tam ſtudioſi quàm otioſi hominis eſſe videtur.* Il applique à ſon ſentiment ce que dit ſaint Paul : (*g*) *Neque intenderent fabulis & genealogiis interminatis quæ quæſtiones præſtant magis quàm ædificationem Dei.* Le P. Pétau (*h*) avoue qu'on ne peut connoître que par conjecture les années qui ſe ſont écoulées depuis le commencement du monde juſqu'à l'Ere Chrétienne, parce que l'Ecriture, qui eſt le ſeul endroit d'où l'on puiſſe tirer cette connoiſſance, ne marque pas exactement les temps.

(*a*) *Iſaac Voſſ. Canon. Chronol. p.* 236. *Pro firmo itaque habeatur ſacras litteras continere tantùm menſuram temporis politici, nec poſſe ex illis colligi menſuram temporis phyſici.* = (*b*) Cette partie de la Chronologie ſacrée ſera examinée dans la Préface ſur le Livre des Juges. = (*c*) *Ibid. p.* 235. = (*d*) Hiſt. Critique du V. T. L. 1. c. 1. = (*e*) C'eſt ce que l'on peut voir en conférant cette généalogie avec celle qui eſt rapportée au I. Livre des Paralipomenes, VI. 6. 10. On pourra auſſi conſulter ſur cela une Table Généalogique de la famille de Lévi, que nous placerons dans un Supplément à la Diſſertation ſur la ſucceſſion des Grands-Prêtres des Juifs. Ce Supplément ſe trouvera avec la Diſſertation, à la tête des Livres des Paralipomenes. = (*f*) *Hieronym. ad Vitalem.* = (*g*) 1. *Tim.* 1. 4. = (*h*) *Petav. Ration. temp. part.* 2. *l.* 11. *c.* 1.

Ces difficultés & ces raisons ne subsistent pas moins à l'égard de l'Histoire profane, qu'à l'égard de l'Histoire sacrée. On trouve dans les Auteurs étrangers des dénombrements imparfaits & des généalogies abrégées. Solin (*a*) dans le catalogue des Rois de Macedoine, ne met que huit ou neuf Rois, quoiqu'il y en ait eu jusqu'à vingt-trois. Justin ne marque que Bélus, Ninus & Sémiramis Rois d'Assyrie ; & sans nommer les autres, il vient tout d'un coup à Sardanapale. Les Chroniques des Perses (*b*) passent sous silence tout le temps qui s'est écoulé depuis la mort d'Alexandre le Grand, jusqu'au regne d'Arsace ; ils ont même beaucoup abrégé le temps des Arsacides ; & quand ils parlent d'Arsace, ils en parlent comme d'un Perse qui étoit parent de Darius ou d'Artaxerxès, & non pas comme d'un Parthe. On pourra remarquer dans ce que nous dirons en particulier de la Chronologie des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs & des Romains, la difficulté qu'il y a de fixer celle de leurs histoires. On convient qu'il n'y a rien de bien certain parmi les profanes jusqu'au temps où l'on commença d'écrire exactement l'histoire, & de fixer le temps par les Olympiades.

L'ignorance ou l'infidélité des Historiens profanes est sans doute la source la plus ordinaire des erreurs, ou au moins de l'incertitude, où l'on est à l'égard de leur Chronologie : mais les plus exacts mêmes, & les plus fideles d'entr'eux, n'ont pas toujours apporté tout le soin nécessaire à bien marquer le temps. Quelquefois on a voulu faire un compte rond, & l'on a marqué positivement ce qu'on ne savoit qu'à peu près ; au lieu de 304 ans, par exemple, ou de 298 ans, on a dit 300 ans ; au lieu de dire qu'un Prince a régné 19 ans & demi, on a marqué 20 ans. Cependant il s'est trouvé dans l'espace de 50 ans, que la même année a été comptée trois fois, en donnant, par exemple, à un Prince 20 ans de regne, quoiqu'il n'en ait régné que 19 & quatre mois ; on en donne dix au suivant, quoiqu'il n'en ait régné que 9 & demi, & encore le demi se prend sur la 20e. année de son prédécesseur, laquelle par ce moyen est comptée deux fois : on ne laisse pas, en tirant la somme totale, de dire que ces deux regnes ont duré 30 ans, quoique dans la vérité, ils n'aient été que de 29 ans. Ni l'Ecriture, ni les Historiens profanes, ne marquent presque jamais de demi-année, ni de nombre rompu ; ce qui fait juger qu'il n'est que trop souvent arrivé, ou qu'on a laissé derriere des années sans les compter, ou qu'on en a mis plus qu'il n'y en avoit ; & qu'ainsi en matiere de Chronologie, il est presque impossible d'arriver jamais à une entiere précision.

Une autre source de difficultés dans cette science, est la différente maniere de diviser les temps chez les divers peuples. Quelques peu-

---

(*a*) *Solin. c.* 14. == (*b*) Pezron, antiquit. des temps rétab. c. 8.

ples ont fait leurs années d'un mois ; d'autres de quatre ; d'autres de six : quelques-uns ont fait une année de l'Eté, & une autre de l'Hiver : ceux-ci ont fait leur année de 10 mois, & ceux-là de 12. On en a vu qui partageoient leur année en quatre saisons, d'autres n'en mettoient que trois, d'autres deux. Les uns suivoient le cours de la lune pour leurs mois & pour leurs années ; d'autres avoient des années solaires. Le commencement de l'année n'étoit pas uniforme par-tout : on l'a commencée en automne, au printemps, au milieu de l'hiver. La maniere même de commencer le jour civil a fort varié ; les uns le commençoient au soir, d'autres à minuit, d'autres le matin, d'autres à midi. Les diverses parties du jour & de la nuit ont été prises différemment ; la nuit étoit divisée tantôt en trois, tantôt en quatre veilles : les parties du jour étoient marquées par rapport au progrès du Soleil sur notre horizon : lorsqu'on a commencé de compter par heures, la diversité n'a pas été moins grande.

Les Historiens peu judicieux, ou peu instruits, ont souvent confondu toutes ces années ; & sans remarquer la différence des années des peuples dont ils parloient, d'avec celles qui étoient en usage dans leur pays, ils ont fixé les temps par des marques équivoques, & par ce moyen ils ont jetté la confusion dans la Chronologie & dans l'Histoire. C'est delà qu'est venue, selon la remarque de Pline, l'antiquité excessive que les Egyptiens se sont donnée, prenant un espace de deux mois pour une année, comme nous le dirons bientôt.

Depuis les Olympiades même, on a fait des fautes considérables, par défaut d'exactitude ; on a désigné des événements fort connus par le nombre seul de l'Olympiade, sans marquer en quelle année précise de l'Olympiade ils étoient arrivés. On a aussi déterminé le temps d'une action, par le rapport qu'elle avoit à quelqu'autre action célebre, & fort connue en ce temps-là ; mais qui étant aujourd'hui inconnue, laisse nécessairement le Lecteur dans l'incertitude. Cela paroît dans Ezéchiel, (*a*) par exemple, qui date sa prophétie d'une 30e. année, dont on ne sait pas le rapport, ni le point fixe.

Après ces réflexions générales sur la Chronologie, il faut entrer dans le détail de celle de divers peuples.

ARTICLE I. *Chronologie des Egyptiens.*

1. Obscurité de la Chronologie des Egyptiens.

Les Prêtres d'Egypte étoient au commencement les seuls qui composoient les Annales de leur Nation : ils étoient si reservés à les communiquer, qu'il falloit un ordre exprès du Roi pour les faire voir aux

(*a*) *Ezech.* 1. 1. Il paroît fort vraisemblable que cette trentieme année doit être comptée du commencement du regne de Nabopolassar, qui devint le fondateur d'une nouvelle Monarchie chez les Chaldéens.

étrangers. Ces Annales furent emportées par Artaxerxès Ochus, Roi de Perse. Mais l'Eunuque Bagoas les revendit aux Prêtres pour une grande somme d'argent. (*a*)

Sur cela on pourroit croire que l'Histoire & la Chronologie des Egyptiens est la plus sûre & la mieux conservée que l'on puisse trouver, puisqu'on ne confioit qu'à de personnes habiles le soin de la rédiger, & qu'ils la gardoient avec tant de circonspection contre ceux qui auroient pu la corrompre. Mais lorsqu'on vient à l'examiner, on y trouve encore plus d'embarras que dans aucune autre. Ils portent leur antiquité si haut, que tous les Chronologistes sont obligés de les abandonner: les uns absolument, comme le Pere Pétau, (*b*) qui traite leurs Dynasties de fabuleuses, & d'inventées à plaisir; les autres avec quelques modifications & quelques changements, comme Eusebe, Africain, Syncelle, Scaliger; les autres enfin les rejettent en partie, & les retiennent pour le reste, comme Marsham, qui n'admet que 140 ans du nombre de 36525, à quoi Manéthon & l'ancienne Chronique Egyptienne, citée par Syncelle, font monter la durée des 30 Dynasties d'Egypte.

Ce qu'il y a de singulier ici, c'est qu'au lieu que pour l'ordinaire la Chronologie des autres peuples se trouve trop courte comparée à celle des livres de Moyse, celle des Egyptiens au contraire se trouve trop longue; en sorte que pour l'accommoder avec celle de l'Ecriture, les Septante, au jugement de quelques Auteurs, ont exprès allongé la vie des anciens Patriarches, par un ménagement qui depuis a jetté une grande confusion dans la Chronologie sacrée. Joseph Scaliger (*c*) après avoir suivi Africain dans la disposition, & dans le temps qu'il donne aux Dynasties des Egyptiens, qu'il abrege & qu'il dispose à sa fantaisie, (*d*) est obligé d'avouer que pour y placer les neuf premieres Dynasties, il lui faudroit 1734 (*e*) ans avant la création. Eusebe qui a été suivi par les nouveaux, n'a pas été plus exact qu'Africain qu'il a copié; il a ajouté & retranché à ces Dynasties, comme il l'a jugé à propos. Syncelle s'est plaint fortement de l'infidélité d'Eusebe; mais il ne laisse pas de l'imiter, & même de le surpasser, ajoutant de son fonds des noms de Rois, & des années, & retranchant ce qu'il lui plaît; en sorte que rien n'est plus confus ni plus embarrassé que la Chronologie Egyptienne.

Quelques Anciens pour se débarrasser de cette trop grande antiquité, ont prétendu que les années Egyptiennes étoient beaucoup plus cour- II. Année Egyptienne.

(*a*) *Diodor. l.* XV. — (*b*) *Doctrin. temp. lib.* IX. *cap.* 15. & *lib.* X. *cap.* 17. — (*c*) *Can. Isagog. lib.* II. *pag.* 122. *Et lib.* III. *pag.* 309. — (*d*) *Marsham* προκατασκευή. *pag.* 1. — (*e*) On lit dans le Texte de Scaliger, *p.* 118. M. CCC. XXXVI. mais le calcul prouve qu'il faut lire M. DCC. XXXIV.

tes que les nôtres; Paléphate (*a*) dit qu'au commencement ils ne comptoient les regnes de leurs Rois que par jours : par exemple, après la mort de Vulcain, son fils *Hélios* régna 4477 jours, qui font douze ans trois mois quatre jours. On ne commença parmi eux à avoir des années de douze mois, que depuis que les Rois eurent des peuples tributaires. D'autres prétendent qu'originairement leurs années n'étoient que de deux ou de quatre mois, ou même d'un mois lunaire : (*b*) *Quidam Lunæ senio (annum terminant) ut Ægyptii ; itaque apud eos aliqui & singula millia annorum vixisse produntur.* Ce fut le Roi Pison, dit Censorin, qui le premier donna quatre mois à l'année, qui auparavant n'en avoit que deux, & qui dans la suite la fixa à douze mois & cinq jours: (*c*) *In Ægypto quidem antiquissimum ferunt annum bimestrem fuisse ; post deindè à Pisone Rege quadrimestrem factum, novissimè annum ad* XII. *menses & dies quinque produxisse.*

Mais j'ai peine à me persuader que jamais les Egyptiens aient eu leur année si imparfaite que nous la décrivent ces Auteurs. 1°. Moyse qui sortoit de l'Egypte, & qui étoit instruit de toute la sagesse des Egyptiens, qui vivoit peut-être avant le Roi Pison, dont nous parle Censorin, compte toujours les années de douze mois, & les mois de trente jours chacun, avant comme après le Déluge, en Egypte comme ailleurs, sans qu'il paroisse dans ses écrits que jamais on ait compté autrement. 2°. Les Egyptiens étoient persuadés que le monde avoit été créé le premier jour auquel le Soleil entre dans le signe du chien, qui étoit nommé *Sóthis* (*d*) dans leur pays ; c'étoit le premier mois de leur année : *Ægyptiis principium anni, non Aquarius ut apud Romanos, sed Cancer ; nam propè Cancrum est Sothis, quam Græci canis sidus dicunt. Neomenia autem est ipsius Sothidis ortus, quæ generationis mundi ducit initium.* (*e*)

L'année Egyptienne étoit donc déjà formée, & son premier mois se nommoit *Sóthis*, avant qu'on lui donnât le nom de *Thoth* ou de Mercure : on regardoit ce mois, comme celui de la naissance du monde. Ce n'est pas Mercure, qui a introduit cette tradition ; elle est aussi ancienne que la Nation Egyptienne ; & par conséquent leurs années ont toujours été une révolution de jours qui revenoit à ce temps où l'on voyoit le Nil décroître au lever de la canicule, qui est de toutes les étoiles fixes la plus brillante, & qui semble régner sur les autres astres, selon l'expression de Plutarque : (*f*) *Isis apud eos sidus est,*

(*a*) *Palæphati fragmenta ex Chronic. Alex.* Μετὰ δὲ τελευτὴν Ἡφαίστου ἐβασίλευσεν Αἰγυπτίων ὁ υἱὸς αὐτοῦ ὀνόματι Ἥλιος ἡμέρας δυοζ΄, ὡς εἶναι ἔτη ιβ΄ μῆνας γ΄ ἡμέρας δ΄. οὐ γὰρ εἴδησαν οἱ Αἰγύπτιοι πότε ἢ ἄλλοι τινὰ ἀριθμὸν ἐν τῷ ψηφίζειν, ἀλλὰ τὰς περιόδους τῶν ἡμερῶν εἰς ἔτη ἐψήφιζον· οἱ γὰρ ιβ΄ μηνῶν ἀριθμοὶ μετὰ ταῦτα ἐπινοήθησαν ἐξότε ἠναγκάσθη ὑποτελεῖς εἶναι τοὺς ἀνθρώπους τοῖς βασιλεῦσι. ══ [*b*] *Plin. l.* VII. *c.* 48. ══ [*c*] *Censor. de die natali.* ══ [*d*] Σῶθις. ══ [*e*] *Porphyr. de Nymph. antrop.* 122. *Edit. Holl. Vide etiam Solin. Polyhist. c.* 35. *& Macrob. l.* 1. *c.* 21. ══ [*f*] *Plut. de Iside* Λ[illegible]

quod

quod Ægyptiacè Sothis, Græcè Astrokyon dicitur, quod in reliqua etiam sidera regnare videtur. Et certes, si Thoth, ou Mercure l'Egyptien, n'a vécu que depuis Moyse, comme le veulent quelques Chronologistes, il faut de nécessité abandonner le sentiment qui le fait auteur de l'année composée de douze mois, & de 365 jours, puisque cet usage étoit incontestablement établi en Egypte avant Moyse.

Il ne faut donc pas faire un grand fonds sur ce que les Prêtres de Thebes, qui vantoient si fort leur antiquité, même au dessus des autres Egyptiens, soutenoient que leur Mercure ou *Thoth* avoit réglé l'année civile sur le cours du Soleil, & qu'il lui avoit donné une forme réguliere de 365 jours; & qu'en reconnoissance de ce bienfait, on avoit appellé de son nom le premier mois de l'année civile. (*a*) Il y a beaucoup d'apparence que Mercure donna seulement à l'année Egyptienne quelque forme par rapport à la Religion, en attribuant à chacun des douze mois, dont elle étoit composée, douze Divinités qui y présidoient; & qu'il inventa aussi la grande année de 36525 ans. Jamblique (*b*) cite Manéthon, qui lui attribue cette derniere invention; & quant à la distribution des douze mois à autant de Dieux, Strabon (*c*) remarque que les Prêtres de Thebes rapportoient à Thoth tout l'honneur du réglement de l'année pour le sacré.

Le respect qu'on eut pour cette disposition superstitieuse de Mercure, (*d*) fit que dans la suite les Prêtres ne voulurent point admettre l'intercalation d'un jour, qu'on jugea à propos de faire au bout de quatre ans; de sorte que leur année sacrée étoit différente de l'année civile, & que leurs Fêtes varioient toujours. Or, afin que l'année sacrée revînt au même point que la civile, il falloit 1461 ans sacrés, qui n'en font que 1460 civils, parce que dans le nombre de 1460 ans civils, il y a 365 jours intercalés; c'est ce qu'on appelle la grande année Egyptienne: & de cette grande année multipliée par 25 selon le cycle lunaire Egyptien, se fait de celle de 36525 ans dont on a parlé.

A l'égard des cinq jours ajoutés au dernier mois de l'année Egyptienne, il n'est pas aisé de marquer l'Auteur de cette invention: les Prêtres de Thebes en donnent la gloire à Thoth: Censorin l'attribue au Roi *Pison*, & Eusebe à *Aseth*, qui vivoit selon lui du temps d'Isaac, ou selon Marsham, du temps de Josué. On ne peut, ce me semble, concilier cette diversité, qu'en disant que *Pison* & *Aseth* sont les mêmes, & que Mercure régla seulement l'année, quant à ce qui regarde la Religion & l'ordre des cérémonies. Marsham (*e*) montre que selon la supputation de Censorin, le premier mois de Thoth concourt avec la 3392 année de la Période Julienne; ce qui revient au

(*a*) *Diodor. Sicul. Bibl. l.* 1. *Strab. l.* XVII. = (*b*) *Jamblic. de Myst. Ægypt. de Diis.* = (*c*) *Strab. l.* XVII. *Vide & Macrob. somnium Scipionis.* = (*d*) *Geminus.* = (*e*) *Sæcul.* XI. *p.* 310.

temps des Juges d'Iſraël ; & de cette ſorte, la coutume d'intercaler un jour au bout de quatre ans, & peut-être même celle d'ajouter cinq jours à la fin du dernier mois, n'auroit point encore été en uſage dans l'Egypte du temps de Moyſe : mais on ne peut pas douter qu'au moins dès-lors les mois ne fuſſent de trente jours, & qu'on ne ſuivît le cours du Soleil dans la diſpoſition de l'année.

L'année Egyptienne commençoit en automne, comme il paroît par ce que Macrobe (*a*) fait dire à Horus l'Egyptien, que les cinq jours qu'ils ajoutoient à la fin de l'année, ſe plaçoient entre la fin d'Août, & le commencement de Septembre : *Explicitis duodecim menſibus, id eſt 360 diebus, reliquos quinque dies inter Auguſtum atque Septembrem anno ſuo reddunt.* C'étoit par une ſuite de la perſuaſion où ils avoient toujours été, que le monde avoit commencé en cette ſaiſon : (*b*) *Quòd tempus Sacerdotes natalem mundi judicaverint, id eſt tertium decimum Calend. Sept.* Ils donnoient à chaque ſigne du Zodiaque le même Dieu qui y avoit préſidé, & qui s'y étoit trouvé dès le commencement du monde. Le ſoleil avoit pour domicile le Lion, (*c*) Mercure la Vierge, Venus la Balance, Mars le Scorpion, Jupiter le Sagittaire, Saturne le Capricorne : *Sic factum eſt ut ſinguli eorum ſignorum domini eſſe dicantur, in quibus cùm mundus naſceretur, fuiſſe creduntur.* (*d*) Joſeph (*e*) inſinue cette opinion des Egyptiens, en parlant du déluge.

Les Egyptiens ne donnoient à l'année que trois ſaiſons, ſavoir, l'hiver, le printemps, & l'été ; on nommoit parmi eux Pallas *Tritogeneia*, à cauſe de ces trois ſaiſons. (*f*)

La coutume de compter par ſemaines eſt très-ancienne dans tout l'Orient : *Ab omnibus Orientis populis, ab ultima antiquitate uſitatum eſt, ut per ſeptimanas dierum ſua facerent computa*, dit Scaliger. Elle eſt uſitée encore aujourd'hui par tout le monde. Les Juifs la commencent le Samedi, les Chrétiens le Dimanche, les Gentils le Mardi, les Mohométants le Vendredi. L'uſage de compter par ſemaines paſſa des Egyptiens aux Grecs & aux Romains, & à tous les peuples du monde : & Dion Caſſius (*g*) en parle comme d'un uſage reçu univerſellement : *Id inſtitutum ab Ægyptiis haud ita dudum ad omnes homines dimanavit.* Il en rapporte l'origine aux ſept Dieux, qui dans la Religion des Egyptiens préſidoient aux ſept jours de la ſemaine ; ſavoir Saturne, le Soleil, Mars, Jupiter, Venus, Mercure, la Lune. Mais cet uſage ſe trouve bien plus ſûrement chez les Hébreux, dans l'Hiſtoire de la création de l'Univers ; & Dion ſe trompe ſans doute, lorſ-

---

(*a*) *Macrob. Saturn. lib.* 1. *fol.* 128. *edit. Aldi. Vide & Cenſorin. de die. nat. c.* 18. ═ (*b*) *Solin. Polyh. c.* 35. ═ (*c*) *Macrob. ſomn. Scipionis l.* 1. *c.* 31. ═ (*d*) *Vide & Cic. de Nat. Deor. l.* II. *& Lactant. divin. inſtit. l.* 1. *c.* 4. ═ (*e*) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 4. ═ (*f*) Voyez notre Comment. ſur la Geneſe. VII. 22. ═ (*g*) *Dio Caſſ. Hiſt. Rom. l.* XXXVII.

qu'il dit, qu'il n'y avoit pas long-temps que cet usage étoit répandu dans le monde. Selden montre fort au long l'antiquité de cet usage. (*a*)

III. Maniere de compter & de partager les jours.

Les sentiments sont partagés sur la maniere dont les Egyptiens comptoient leurs jours. Quelques-uns croient qu'ils les comptoient de minuit à minuit : (*b*) *Ægyptii & Hypparchus à media nocte in mediam.* D'autres soutiennent qu'ils suivoient la maniere des Chaldéens, qui commençoient leurs jours au lever du Soleil. D'autres veulent qu'ils les aient commencés à midi, parce que Ptolomée, fameux Astronome Egyptien, les commence souvent de cette sorte. Enfin d'autres (*c*) veulent qu'ils aient commencé leurs jours au soir, & qu'ils les aient finis de même. Saumaise (*d*) a cru pouvoir concilier toutes ces différences, en disant que les Egyptiens ayant toutes leurs années égales, & de 365 jours & six heures, le commencement de leur année n'étoit jamais fixe, ni par conséquent le commencement de leurs jours, qu'on comptoit durant toute l'année, comme on avoit compté le premier jour : en sorte que, par exemple, si cette année avoit commencé à minuit, tous le jours de l'année commençoient de même, & l'année suivante commençant à six heures plus tard, les jours de cette année commençoient au matin, & ainsi des suivantes en reculant chaque année de six heures.

J'aimerois mieux dire que la coutume des Egyptiens a varié sur ce sujet ; que dans les anciens temps, & avant la domination des Perses & des Chaldéens dans l'Egypte, on comptoit les jours d'un soir à l'autre, de même que les ont encore comptés depuis ce temps les peuples voisins de l'Egypte, comme les Arabes, les Lybiens, & les Juifs. Lorsque les Chaldéens sous Nabuchodonosor, & les Perses sous Cambyse, se furent rendus maîtres de l'Egypte, ils y introduisirent la coutume de compter les jours d'un matin à l'autre, selon l'usage de Babylone. Enfin depuis Alexandre le Grand, & le regne des Ptolémées, on compta de nouveau les jours d'un soir à l'autre. Peut-être que du temps de Pline, ils avoient pris des Romains la coutume de commencer leurs jours à minuit : si Ptolomée a commencé le jour à midi, c'est qu'il a voulu suivre la coutume des Astronomes & des Mathématiciens.

La pratique de partager le jour par heures, est plus ancienne en Egypte qu'en aucun autre endroit du monde ; le nom même de *Hora* vient de *Horus*, qui est le nom que les Egyptiens donnent au Soleil. Victorin (*e*) cite Cicéron, qui dit que Mercure Trismégiste ayant remarqué que le Cynocéphale urine douze fois par jour, & toujours à une distance égale, & qu'il jette des cris à des heures réglées, partagea le jour en douze parties égales, qu'on nomma heures. Quoique ce récit ait assez l'air de fable, & qu'apparemment ce Cynocéphale

(*a*) *Selden. de Jure natur. & Gent. l.* III. *c.* 19. *& seqq.* — (*b*) *Plin. l.* II. *c.* 77. — (*c*) *Alex. ab Alex. l.* IV. *c.* 20. *Genial. dierum.* — (*d*) *Salmas. Exercit. Plin. p.* 552. — (*e*) *Macrob. l.* 1. *c.* 21. *& Pausan.*

ſoit un animal fabuleux, cependant nous ne trouvons rien de plus ancien chez aucun autre peuple ſur cette coutume; & Triſmégiſte à qui on attribue cette invention, vivoit peu après Moyſe, ſi l'on en croit Euſebe & Marsham.

Article II. *Chronologie des Chaldéens.*

I. Fragment de M. Boſſuet ſur l'incertitude de la Chronologie des trois anciennes Monarchies.

On ne peut guere parler de la Chronologie des Chaldéens, ſans y faire entrer celle des Aſſyriens, des Medes, des Perſes : en un mot, ſans parler de ces trois grandes Monarchies, de leur origine, & de leur durée. M. Boſſuet, Evêque de Meaux, a très-judicieuſement remarqué l'incertitude de tout ce qu'on en dit; & il a montré les erreurs des Grecs dans ces Hiſtoires. Voici comme il en parle dans ſon diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle. (*a*) » Ce qu'ont écrit la plupart des Grecs » des trois premieres Monarchies a paru douteux aux plus ſages de la » Grece. Platon (*b*) a fait voir en général ſous le nom des Prêtres » d'Egypte, que les Grecs ignoroient profondément les antiquités; & » Ariſtote a rangé parmi les conteurs de fables, ceux qui ont écrit les » Aſſyriaques. »

» C'eſt que les Grecs ont écrit tard, & que voulant divertir par leurs » Hiſtoires anciennes la Grece toujours curieuſe, ils les ont compoſées » ſur des mémoires confus, qu'ils ſe ſont contentés de mettre dans un » ordre agréable, ſans ſe trop ſoucier de la vérité. »

» Et certainement la maniere dont on arrange ordinairement les » trois premieres Monarchies, eſt viſiblement fabuleuſe; car après qu'on » a fait périr ſous Sardanapale l'Empire des Aſſyriens, on fait paroître » ſur le théâtre les Medes, & puis les Perſes, comme ſi les Medes » avoient ſuccédé à toute la puiſſance des Aſſyriens, & que les Perſes » ſe fuſſent établis en ruinant les Medes. »

» Mais au contraire, il paroît certain que lorſqu'Arbace révolta les » Medes contre Sardanapale, il ne fit que les affranchir, ſans leur ſoumettre l'Empire d'Aſſyrie. Hérodote (*c*) diſtingue le temps de leur » affranchiſſement d'avec celui de leur premier Roi Déjoces; & ſelon » la ſupputation des plus habiles Chronologiſtes, l'intervalle entre ces » deux temps doit avoir été environ de quarante ans. Il eſt d'ailleurs » conſtant par le témoignage uniforme de ce grand Hiſtorien, & de » Xénophon, (*d*) pour ne point ici parler des autres, que durant les » temps qu'on attribue à l'Empire des Medes, il y avoit en Aſſyrie » des Rois très-puiſſants, que tout l'Orient redoutoit, & dont Cyrus » abattit l'Empire par la priſe de Babylone. »

» Si donc la plupart des Grecs, & les Latins qui les ont ſuivis, ne

---

(*a*) Part. 1. p. 47. — (*b*) *Plat. in Tim.* — (*c*) *Herodot. l.* 1. *c.* 26. 27. — (*d*) *Id. l.* 1. *Xenoph. Cyrop.* V. VI. *&c.*

» parlent point de ces Rois Babyloniens ; s'ils ne donnent aucun rang à » ce grand Royaume parmi les premieres Monarchies dont ils racon- » tent la suite ; enfin si nous ne voyons presque rien dans leurs ouvra- » ges de ces fameux Rois Théglathphalasar, Salmanasar, Sennachérib, » Nabuchodonosor, & de tant d'autres si renommés dans l'Ecriture, » & dans les Histoires Orientales, il faut l'attribuer ou à l'ignorance » des Grecs, plus éloquents dans leurs narrations, que curieux dans » leurs recherches, ou à la perte que nous avons faite de ce qu'il y » avoit de plus recherché & de plus exact dans leur histoire. »

» En effet, Hérodote avoit promis une histoire particuliere des » Assyriens, que nous n'avons pas, soit qu'elle ait été perdue, ou » qu'il n'ait pas eu le temps de la faire ; & l'on peut croire d'un His- » torien si judicieux, qu'il n'y auroit pas oublié les Rois du second » Empire des Assyriens, puisque même Sennachérib qui en étoit un, » se trouve encore nommé dans les livres que nous avons de ce grand » Auteur, comme Roi des Assyriens & des Arabes. »

» Strabon qui vivoit du temps d'Auguste rapporte ce que Megasthene, » Auteur ancien, & voisin du temps d'Alexandre, avoit laissé par écrit » touchant les fameuses conquetes de Nabuchodonosor, Roi des Chal- » déens, à qui il fait traverser l'Europe, pénétrer l'Espagne, & por- » ter ses armes jusqu'aux colonnes d'Hercule. Ælien nomme Tilga- » mus, Roi d'Assyrie, c'est-à-dire, sans difficulté le Tilgath ou le Thé- » glath de l'Histoire sainte ; & nous avons dans Ptolomée un dénom- » brement des Princes qui ont tenu les grands Empires, parmi lesquels » se voit une longue suite de Rois d'Assyrie inconnus aux Grecs, & » qu'il est aisé d'accorder avec l'Histoire sacrée. »

» Si je voulois rapporter ce que nous racontent les Annales des Sy- » riens, un Bérose, un Abidénus, un Nicolas de Damas, je serois un » trop long discours ; Joseph & Eusebe de Césarée nous ont conservé » les précieux fragments de tous ces Auteurs, & d'une infinité d'autres » qu'on avoit entiers de leurs temps, dont le témoignage confirme ce » que nous dit l'Ecriture sainte touchant les antiquités Orientales, & » en particulier touchant les Histoires Assyriennes. »

» Pour ce qui est de la Monarchie des Medes, que la plupart des » Historiens mettent la seconde dans le dénombrement des grands Em- » pires, comme séparée de celle des Perses, il est certain que l'Ecri- » ture les unit toujours ensemble.... Le seul ordre des faits montre » que c'est à cela qu'il faut s'en tenir. Les Medes avant Cyrus, quoique » puissants & considérables, étoient effacés par la grandeur des Rois » de Babylone ; mais Cyrus ayant conquis leur Royaume par les forces » réunies des Medes & des Perses, dont il est ensuite devenu le maitre » par une succession légitime, comme l'a remarqué Xénophon, il pa- » roit que le grand Empire dont il a été le Fondateur, a dû prendre » son nom des deux Nations ; de sorte que celui des Medes & celui

» des Perses ne sont que la même chose, quoique la gloire de Cyrus
» y ait fait prévaloir le nom des Perses. »

» On peut encore penser qu'avant la guerre de Babylone, les Rois
» des Medes ayant étendu leurs conquetes du côté des Colonies Grec-
» ques de l'Asie mineure, ont été par ce moyen célebres parmi les
» Grecs, qui leur ont attribué l'Empire de la grande Asie, parce qu'ils
» ne connoissoient qu'eux de tous les Rois d'Orient; cependant les
» Rois de Ninive & de Babylone plus puissants, mais plus inconnus
» à la Grece, ont été presque oubliés dans ce qui nous reste d'His-
» toires Grecques; & tout le temps qui s'est écoulé depuis Sardana-
» pale jusqu'à Cyrus, a été donné aux Medes seuls. »

» Ainsi il ne faut plus se donner tant de peine à concilier en ce
» point l'histoire profane avec l'histoire sainte; car quant à ce qui
» regarde le premier Royaume des Assyriens, l'Ecriture n'en dit qu'un
» mot en passant, & ne nomme ni Ninus, Fondateur de cet Empi-
» re, ni, à la réserve de Phul, aucun de ses successeurs, parce que
» leur histoire n'a rien de commun avec celle du peuple de Dieu.
» Pour les seconds Assyriens, la plupart des Grecs ou les ont entié-
» rement ignorés, ou pour ne les avoir pas assez connus, ils les ont
» confondus avec les premiers. »

» Quand on objectera ceux des Auteurs Grecs, qui arrangent à
» leur fantaisie les trois premieres Monarchies, & qui font succéder
» les Medes à l'ancien Empire d'Assyrie, sans parler du nouveau, que
» l'Ecriture fait voir si puissant, il n'y a qu'à répondre qu'ils n'ont point
» connu cette partie de l'histoire, & qu'ils ne sont pas moins con-
» traires aux plus curieux & aux mieux instruits des Auteurs de leur
» Nation, qu'à l'Ecriture. »

» Et ce qui tranche en un mot toute la difficulté, c'est que les Au-
» teurs sacrés plus voisins, par les temps & par les lieux, des Royau-
» mes d'Orient, écrivant d'ailleurs l'histoire d'un peuple dont les affai-
» res sont si mêlées avec celles de ces grands Empires, quand ils n'au-
» roient que cet avantage, pourroient faire taire les Grecs & les La-
» tins qui les ont suivis. »

» Il reste encore à découvrir une des causes de l'obscurité de ces
» anciennes histoires; c'est que comme les Rois d'Orient prenoient
» plusieurs noms, ou si l'on veut, plusieurs titres, qui ensuite leur te-
» noient lieu de nom propre, & que les peuples les traduisoient ou
» les prononçoient différemment, selon les divers idiômes de chaque
» langue; des histoires si anciennes, dont il reste si peu de bons mé-
» moires, ont dû être par-là fort obscurcies. La confusion des noms
» en aura sans doute beaucoup mis dans les choses mêmes, & dans
» les personnes; & delà vient la peine qu'on a à situer dans l'histoire
» Grecque les Rois qui ont eu le nom d'Assuérus, autant inconnu aux
» Grecs, que connu aux Orientaux. Qui croiroit en effet, que Cyaxare

» fût le même nom qu'Assuérus, composé du mot *Ky*, c'est-à-dire, » Seigneur, & du mot *Axare*, qui revient manifestement à *Axuerus* » ou Assuérus, &c. »

Mais de quelque maniere qu'on arrange la suite de ces trois fameuses Monarchies, il demeurera toujours pour constant que la Chronologie n'en pourra jamais être bien assurée; car enfin on ne peut la tirer que de l'Ecriture, ou des Orientaux, ou des Grecs, ou des Latins. Or l'Ecriture n'en dit pas assez pour établir une Chronologie un peu suivie: nous n'avons des Orientaux, que quelques fragments, la plupart assez mal-assurés: les Grecs, de l'aveu de tout le monde, ont été trop peu instruits de ces matieres; & d'ailleurs ayant écrit fort tard, & se trouvant très-éloignés les uns des autres dans leurs supputations & dans leurs récits, on ne peut faire aucun fonds sur leur témoignage: enfin les Latins ayant simplement copié les Grecs, ils ne peuvent pas être d'une plus grande autorité qu'eux.

II. Idée que les Livres Sacrés ou profanes donnent de l'Empire des Assyriens.

Que nous dit l'Ecriture de l'ancien Empire des Assyriens? elle nous apprend (*a*) que Nemrod fut un homme violent, & un grand chasseur, qui devint célebre par tout l'Orient; & que s'étant rendu puissant par l'assujettissement des hommes auparavant libres, il avoit établi le siege de son Royaume à Babel ou Babylone; qu'il avoit sous son Empire Arach, Achad, & Calanné dans la terre de Sennaar. L'Ecriture ajoute (*b*) que dans la suite, il porta ses armes en Assyrie, qu'il y bâtit Ninive, Rohoboth, Chalé, & Résen. Le commun des Interpretes attribue à Assur, la fondation de ces quatre dernieres villes; mais tout le monde convient que Nemrod, ou ses successeurs, s'en rendirent bientôt les maîtres, & que ces deux Etats furent bientôt réunis; car Ctésias & Diodore de Sicile, disent que dès le commencement Ninive & Babylone obéissoient au même maître. Depuis ce temps l'Ecriture ne dit rien du Royaume d'Assyrie jusqu'au temps de Manahem, Roi d'Israël: alors l'Ecriture nous parle de Phul, qui vint dans la terre d'Israël, & reçut un tribut de Manahem. Après lui paroissent Théglathphalasar, & Salmanasar, qui réduisirent en captivité les dix tribus d'Israël; Sennachérib, qui s'avança jusqu'aux portes de Jérusalem; Assaradon, qui succéda à Sennachérib; enfin le Nabuchodonosor Roi de Ninive qui défit Arphaxad Roi des Medes, & qui paroît être le même que Saosduchin successeur d'Assaradon. Tandis que Sennachérib régnoit sur les Assyriens, Mérodach-Baladan régnoit sur les Chaldéens: & l'Ecriture nous parle de l'Ambassade qu'il envoya à Ezéchias. (*c*) Dans la suite parut sur le même trône le grand Nabuchodonosor,

---

(*a*) *Gen.* x. 8. *& seqq.* — (*b*) *Ibid.* ỳ. 11. 12. *De terra illa egressus est Assur, & ædificavit Niniven, & plateas civitatis, & Chale, &c.* (Hebr. alit.) *De terra illa egressus est* (Nemrod) *in Assyriam, & ædificavit Niniven, Rochoboth-hir, & Chale &c.*) — (*c*) 4. *Reg.* xx. 12. 2. *Paral.* xxxii. 31. *If.* xxxix. 1.

ſi fameux dans les Livres Saints. Voilà ce que l'Ecriture nous apprend des Rois Aſſyriens & des Rois Babyloniens, dont les Auteurs profanes ne diſent preſque rien pour ce qui regarde ces temps-là : ils nous rapportent les noms de quelques-uns de ces Rois ; mais, s'ils y ajoutent quelque choſe de plus, le peu qu'ils en diſent ne donne pas une grande idée de la puiſſance de ces Princes.

Qu'on compare maintenant ce que l'hiſtoire profane nous apprend touchant les commencements de l'Empire d'Aſſyrie, de ſon étendue, & de ſes forces, avec ce que l'Ecriture nous en dit, je ſuis convaincu qu'on avouera, ou que les profanes nous diſent des fables, ou qu'ils nous parlent d'un autre Empire, ou du moins d'un autre commencement, que celui qui eſt marqué dans la Geneſe x. 10. 11. & que par conſéquent, il eſt impoſſible de concilier l'hiſtoire ſacrée avec l'hiſtoire profane, quant à la Chronologie ; il eſt même impoſſible d'accorder l'hiſtoire profane avec elle-même. Si l'on admet le témoignage de Ctéſias, (*a*) il faut rejetter Hérodote ; (*b*) & ſi le témoignage d'Hérodote eſt reçu, il faut rejetter celui de tous les autres Hiſtoriens, qui donnent à l'Empire des Aſſyriens une durée bien plus longue que celle que lui donne cet Hiſtorien, qui en met le commencement ſeulement après les regnes des Chaldéens & des Arabes, dont les autres Hiſtoriens ne parlent point.

Il eſt donc certain que l'Empire des Aſſyriens a duré plus long-temps, & a commencé bien plutôt que ne le dit Hérodote, puiſque nous avons le témoignage de l'Ecriture qui en met les commencements ſous Nemrod : mais auſſi faut-il avouer que cet Empire n'a pas eu des commencements ſi magnifiques, & n'a pas été ſi étendu que le prétendent les Hiſtoriens. Nous avons encore ſur cela des preuves aſſez claires dans l'Ecriture ; elle ne parle pas expreſſément de cet Empire ; mais ce qu'elle nous dit des autres Rois des environs de Babylone, fait aſſez voir que ceux-ci étoient extrêmement foibles. Du temps d'Abraham, (*c*) Amraphel, Roi de Sennaar, étoit au nombre des Rois venus au ſecours de Chodorlahomor, Roi d'Elam, qui paroît avoir été bien plus puiſſant qu'Amraphel, puiſqu'il avoit des Rois tributaires juſqu'en Paleſtine. Du temps des Juges, Chuſan, Roi de Méſopotamie, aſſujettit les Iſraélites ; (*d*) Eglon, Roi des Moabites, les ſoumit auſſi quelque temps après, (*e*) & enſuite Jabin, Roi de Chanaan, (*f*) les Madianites, les Moabites, les Philiſtins, &c. les ſoumirent les uns après les autres. David fait la guerre à Hadarézer, Roi de Soba, dont le Royaume s'étendoit du côté de l'Orient juſqu'à l'Euphrate, & au couchant juſqu'à Damas. Dans toutes ces hiſtoires il n'eſt pas dit un mot

(*a*) Ctéſias donne 1300 ans de durée à l'Empire des Aſſyriens. — (*b*) Hérodote ne lui en donne que 520. Diodore & Juſtin ſuivent Ctéſias. — (*c*) *Geneſ.* XIV. 1. & *ſeqq.* — (*d*) *Judic.* III. 8. — (*e*) *Judic.* III. 12. — (*f*) *Judic.* IV. 2.

des Rois d'Assyrie : jamais ils ne prirent d'ombrage, jamais ils ne se remuerent pour tant de guerres qui se faisoient jusques sur leurs frontieres ; ils n'étoient donc pas si puissants, que veulent nous le persuader les Historiens Grecs.

Il paroît sûr après tout cela, que la Chronologie qu'on a établie jusqu'ici sur le témoignage des Historiens, est fort incertaine, particuliérement en ce qui regarde l'histoire des Assyriens.

Les Chaldéens ont toujours été en réputation de science dans l'Astronomie, & les Grecs les regardoient comme leurs maîtres dans la connoissance des temps. L'antiquité de leurs observations Astronomiques étoit fameuse du temps qu'Alexandre conquit l'Asie ; & la renommée l'avoit encore grossie, comme il arrive toujours dans ces rencontres. Epigenes cité dans Pline, disoit que les Chaldéens faisoient monter l'antiquité de ces observations Astronomiques jusqu'à sept cents vingt mille ans. (*a*) Diodore de Sicile, (*b*) ne parle que de quatre cents soixante & douze mille. Cicéron dit qu'ils n'en (*c*) comptoient que quatre cents soixante & dix mille. Mais ce nombre d'années est encore excessif ; & Cicéron condamne en cela les Chaldéens de folie, de vanité & d'impudence. Aristote (*d*) curieux d'en savoir la vérité, manda à Callisthenes, de lui envoyer ce qu'il trouveroit d'assuré sur ce sujet à Babylone. Callisthenes lui envoya des observations célestes de 1903 ans, depuis le commencement de leur Monarchie, jusqu'au regne d'Alexandre le Grand.

III. Observations Astronomiques des Chaldéens.

Si l'on veut comparer ce nombre d'années à la Chronologie de l'Ecriture, on trouvera qu'en remontant, elle va jusques vers le temps de la fondation de la Tour de Babel, & au commencement du regne de Nemrod, chef de l'Empire des Assyriens ; d'où l'on peut tirer cette conséquence, que les Chaldéens dès ce temps-là avoient leurs années réglées de douze mois, ou de 365 jours ; & qu'apparemment l'année avoit eu cette forme dès le commencement du monde, puisque les Fondateurs de l'Empire de Babylone, ou de Ninive, ne pouvoient avoir reçu cet usage que des premiers hommes, qui avoient vécu dans leurs pays : aussi voyons-nous qu'ils n'ont jamais varié sur leur année ; ce qu'on ne peut pas dire d'aucun autre peuple.

Les Chaldéens, les Babyloniens, les Perses, les Syriens commençoient leurs jours au lever du soleil, qui étoit leur principale Divinité, & les finissoient de même. On ne peut pas dire si ces peuples eurent l'usage des heures pour partager le temps du jour & de la nuit, avant les Egyptiens : on n'en voit pas l'origine ; mais on ne doute pas de leur antiquité dans la Chaldée. L'origine que les Egyptiens donnent à cette

IV. Maniere de compter & de partager les jours.

(*a*) *Plin. l.* VII. *c.* 56. Les imprimés ne lisent que 720 ans ; mais la suite du discours montre qu'il faut lire 720000. == (*b*) *Diodor. l.* II. *p.* 83. *D.* == (*c*) *Cicer. l.* II. *de Divinat.* == (*d*) *Apud Simpl. l.* II. *de cœlo.*

invention paroît fort fabuleuſe. C'eſt des Babyloniens, & non pas des Egyptiens, que les Grecs l'ont reçue. Les Grecs, dit Hérodote, (*a*) ont pris des Babyloniens la connoiſſance de l'éguille & du cadran, & des douze parties du jour. On trouve dans le Chaldéen de Daniel (*b*) le terme *ſchaah*, qui eſt traduit dans la Vulgate par *hora : Cœpit cogitare quaſi unâ horâ*, &c. ce qui confirme ce que nous avons dit de l'antiquité des heures chez les Chaldéens. La Vulgate marque auſſi fort clairement les heures dans Tobie, (*c*) qui vivoit, & qui écrivoit ſous l'Empire des Chaldéens : *Suſtinuit quaſi dimidiam ferè horam :* & encore : (*d*) *Proſtrati per horas tres* : mais on ne lit rien de ſemblable dans le Grec.

Article III. *Chronologie des Grecs.*

I. Incertitude de la Chronologie des Grecs.

Quoique les Grecs ſoient un des plus anciens peuples du monde, & des plus célebres par leur érudition, & par leur amour pour l'Hiſtoire, il eſt vrai néanmoins qu'ils ſont du nombre de ceux qui ſavent le moins leurs véritables antiquités. Nous tâcherons de débrouiller ailleurs (*e*) leur origine : ici nous eſſayerons d'examiner leurs temps hiſtoriques & leur Chronologie. Les Grecs eux-mêmes abandonnent tout ce qui s'eſt paſſé avant le déluge d'Ogygès. Ils regardent tout ce qu'on a d'hiſtoires avant ce temps, comme des contes fabuleux & incertains ; & ceux qui ont voulu écrire l'Hiſtoire Grecque, ſe ſont retranchés, ou au temps qui a ſuivi la guerre de Troye, comme Diodore de Sicile ; ou au retour des Héraclides dans le Peloponneſe, comme Ephores de Cumes, diſciple de Socrate, dans l'hiſtoire qu'il écrivit des Rois de Lacédémone. Hellanique de Lesbos diſpoſa la Chronologie de ſon hiſtoire ſur l'ordre de la ſucceſſion des Prêtreſſes de Junon, dont la premiere vivoit environ un ſiecle avant Cécrops. Jules Africain a fixé l'époque de la Chronologie des Athéniens au déluge d'Ogygès, qui arriva ſous le regne de Phoronée, Roi d'Argos, 1020 ans avant la premiere Olympiade. Enfin Varron ne reconnoît de temps hiſtoriques parmi les Grecs, que depuis les Olympiades.

Mais il s'en faut bien que même depuis les Olympiades, les Grecs aient apporté toute la diligence néceſſaire pour marquer exactement les temps. Les plus anciens Hiſtoriens Grecs qui nous reſtent, ont écrit leur Hiſtoire ſans faire beaucoup d'attention à la Chronologie : ils racontent ordinairement les faits, ſans en fixer le commencement par une époque certaine, & ſans en marquer la ſuite par des années fixes. On doit mettre de ce nombre, Hérodote, Thucydide, Xénophon, au jugement

(*a*) *Herodot. l.* II. *c.* 109. Πόλον, καὶ γνώμονα, καὶ τὰ δυώδεκα μέρη τῆς ἡμέρης παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον Ἕλληνες ═ [*b*] *Dan.* IV. 16. שעה. ═ [*c*] *Tob.* XI. 14. ═ [*d*] *Ibid.* XII. 22. ═ (*e*) Voyez ce qui ſera dit du partage de Javan & de ſes Fils dans la *Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé*, à la tête de la Geneſe.

de Marsham. Ces Auteurs sont de simples Historiens, qui vivoient avant qu'on se fût appliqué à déterminer la Chronologie par la suite des Olympiades : s'ils parlent quelquefois des Olympiades, c'est d'une maniere vague, & sans marquer l'année précise de l'événement qu'ils racontent.

Ce ne fut qu'assez tard, (*a*) que l'on commença de conserver les noms de ceux qui avoient vaincu dans les jeux Olympiques ; encore ne fut-ce que pour animer les autres à la vertu par cette marque de distinction, & nullement dans la vue de fixer le temps des événements. Le premier qui se soit avisé de conserver les noms des Vainqueurs, & d'en fixer le catalogue, fut un certain Evanoridas, (*b*) qui n'a pu vivre avant la 50e. Olympiade. Hippias d'Elée donna assez tard (*c*) le catalogue des combats Olympiques, mais sans aucune bonne preuve de ce qu'il avançoit. Platon (*d*) parle d'un *Hippias*, qu'il fait discourir avec Socrate, & qui avoit coutume de se trouver aux jeux Olympiques : mais Socrate n'étant mort qu'à la 95e. Olympiade depuis Corœbus, l'autorité de cet Hippias ne peut être d'un grand poids dans le dénombrement qu'il fait des Olympiades.

II. Epoque des Olympiades.

Le premier des victorieux aux jeux Olympiques qu'on trouve, est Corœbus, qui n'a vaincu qu'à la 27e. Olympiade : c'est delà qu'on a pris l'époque des Olympiades, environ 108 ans après leur établissement par Iphitus, sans qu'on ait jamais pu savoir qui étoient ceux qui avoient vaincu avant Corœbus ; la mémoire de celui-ci se conserva heureusement par le moyen de son tombeau. On a même quelque sujet de douter de ceux qui ont suivi Corœbus ; puisque Daïclès qu'on met le sixieme après lui, doit se compter depuis Iphitus, qui le couronna à la septieme Olympiade.

On croit que Timée est le premier qui ait fait entrer dans l'histoire la suite des Olympiades ; il vivoit du temps de Ptolémée Philadelphe ; on trouve après lui Eratosthenes, & Polybe, qui est le plus ancien Historien Grec de ceux qui nous restent, qui ait employé les Olympiades dans son Histoire ; il commença la sienne où Timée avoit fini.

Il ne doit pas paroître étrange après cela, si l'histoire ancienne & la Chronologie des Grecs est si peu certaine, puisque les premiers temps des Olympiades, qui sont comme l'ame de leur Chronologie, sont si peu connus. On peut fixer trois époques des Olympiades ; la premiere est celle de leur premier établissement par Atrée, fils de Pélops, aux funérailles de son pere, auxquelles Hercule (*e*) remporta le prix 346 ans, selon le calcul de Velléius, (*f*) avant le rétablissement des mêmes jeux Olympiques par Iphitus, Licurgue & Cléosthenes ; & de

(*a*) *Pausan. Eliac.* 1. *p.* 354. == (*b*) *Idem. Eliac.* 1. *p.* 538. *apud Marsham sæcul.* XVI. == (*c*) *Plutar. in Numa.* == (*d*) *Plato in Hippia.* == (*e*) On ne sait si c'est Hercule fils de Jupiter & d'Alcmene, ou Hercule un des Dactyles d'Ida. == (*f*) *Velleius Patercul. lib.* 1.

cette seconde institution jusqu'à la premiere Olympiade des Chronologistes, dans laquelle Corœbus fut victorieux, il y a 108 ans : ainsi le véritable commencement des Olympiades est plus de 400 ans avant les Olympiades vulgaires. Saint Clément d'Alexandrie met 427 ans, Eusebe 430, Syncelle 600 avant Corœbus.

III. Fondation des Royaumes d'Argos & de Sicyone.

La fondation des Royaumes d'Argos & de Sicyone dans le Peloponnese, sont encore de fameuses époques de l'Histoire Grecque ; mais Marsham fait voir que dans tout ce qu'on en dit, il y a bien du faux & de l'incertain. Pausanias (*a*) assure que le premier Roi d'Argos est Phoronée, fils d'Inachus ; il ajoute qu'Inachus n'étoit pas un Prince, mais un fleuve. Anticlides (*b*) nomme Phoronée le plus ancien Roi de la Grece ; & Acusilas dit que Phoronée l'Argien est le premier des hommes ; le Poëte Phoronide l'appelle le pere des mortels. (*c*) Du temps de Platon (*d*) on ne connoissoit rien de plus ancien dans la Grece que Phoronée & Niobé : Syncelle avoue que les Histoires Grecques ne fournissent rien avant Inachus, & son fils Phoronée, qui régnerent à Argos.

Cela étant ainsi, il s'ensuit que la liste des Rois de Sicyone qu'on prétend avoir régné dans la ville de Telchine, nommée depuis Sicyone, est fausse ; car si l'on ne connoît aucun Royaume dans la Grece plus ancien que celui d'Argos, il s'ensuit que celui de Sicyone, qu'on met 200 ans auparavant, est fabuleux. Dans Homere (*e*) on trouve Adraste, premier Roi de Sicyone.

Le nom d'Adraste se lit dans les Marbres d'Arondel sous l'année Attique 325. Voilà jusqu'où peut aller l'antiquité des Rois de Sicyone, qui étoit encore sous la domination des Rois d'Argos au temps de la guerre de Troye. (*f*) Denys d'Halicarnasse (*g*) fixe le nombre des générations que les Pelasges demeurerent dans le Peloponnese & dans la Thessalie : mais la durée de ces générations n'étant pas réglée, il est impossible de déterminer par-là avec certitude, combien de temps ces peuples ont habité ces Provinces.

IV. Années des Grecs.

Mais comment l'histoire & la Chronologie des Grecs seroit-elle bien assurée, puisqu'il y avoit tant d'inégalité dans leurs années ? Plusieurs ne faisoient leur année que de quatre mois : (*h*) les Arcadiens l'ont faite d'un seul mois, & puis de trois mois ; en sorte que chacune des quatre saisons faisoit un an parmi eux : ceux de la Carie & de l'Acarnanie, l'ont quelquefois faite d'un mois, & quelquefois de six. Mais dès le temps d'Homere, il semble que l'année des Grecs étoit déja de douze mois, qui étoient apparemment lunaires.

(*a*) *Pausan. l.* II. *p.* 112. = (*b*) *Plin. l.* VII. *c.* 56. = (*c*) *Apud Clement. Alex. Strom.* I. = (*d*) *In Timæo.* = (*e*) *Iliad.* B. v. 572.

Καὶ Σικυῶν' ὅθ' ἄρ Ἄδρηστος πρῶτ' ἐμβασίλευεν.

= (*f*) *Vide Marshami* προκατασκευήν *ad finem.* = (*g*) *Dionys. l.* 1. (*h*) *Censorin. de die natali.*

Solon, au rapport de Plutarque, (*a*) ayant remarqué que les mois lunaires n'étoient point égaux, & que la conjonction de la Lune avec le Soleil ne revenoit pas toujours au même point, ordonna que cette partie du jour, qui précede la jonction du Soleil & de la Lune, fût attribuée au mois précédent, & que l'autre partie seroit donnée au mois suivant : en sorte que le jour qui suivoit la conjonction, se nommoit *Néoménie*, ou premier jour du mois ; chaque mois avoit trente jours complets, & l'année 360 jours : cela paroît par ce que dit Solon à Crésus dans Hérodote, (*b*) & par cette énigme de Cléobule, un des sept Sages : (*c*) » Un pere a douze enfants, & chacun de ces enfants » en a deux trentaines de diverse couleur ; les uns sont blancs, & les » autres noirs ; & quoiqu'ils soient tous immortels, néanmoins ils » meurent tous. « L'année Athénienne n'étoit donc proprement ni solaire, ni lunaire ; elle n'étoit pas solaire, puisque l'année solaire est de 365 jours & six heures : elle n'étoit pas lunaire, puisque celle-ci n'a que 354 jours, au lieu que celle des Athéniens en avoit 360. Et quand Macrobe & Solin disent que l'ancienne année des Grecs étoit lunaire ; cela veut dire que les Grecs avoient plus d'égard à la Lune qu'au Soleil, dans la disposition de leurs mois & de leurs années.

Du temps de Solon, on intercaloit un mois au bout de trois ans ; & c'est ce qu'ils appelloient *Trieteris*, (*d*) comme si cette intercalation se fût faite à la troisieme année : mais je pense que cette intercalation ne subsista plus depuis la correction de l'année faite par ce Législateur : car alors l'année étant de 360 jours, elle ne pouvoit fournir un mois à intercaler dans trois ans, mais seulement quinze jours. Cette disposition de l'année Athénienne fut long-temps en usage ; & quoiqu'Eudoxe & Platon eussent appris des Egyptiens la véritable maniere de régler l'année selon le cours du Soleil, comme le remarque Strabon ; (*e*) cependant l'ancien usage prévalut ; & encore du temps de Démétrius de Phalere, l'année Athénienne n'étoit que de 360 jours comme on le voit dans Pline, (*f*) qui dit qu'on dressa à ce Philosophe autant de Statues, qu'il y a de jours en l'année, c'est-à-dire, trois cents soixante : *Trecentas sexaginta statuêre : nondum anno hunc numerum excedente.* Mais vers ce même temps Callippus donne 365 jours & un quart à l'année ; (*g*) ce qui fait juger que ce fut alors qu'on admit parmi les Grecs la

---

(*a*) *Plutarch. in Solone.* — (*b*) *Horodot. l.* I. *c.* 32.
— (*c*) Εἷς ὁ πατὴρ, παιδὲς δὲ δυώδεκα. τῶν δὲ ἑκάστῳ
Δὶς δὲ τριήκοντα διάδιχα εἶδος ἔχουσαι,
Αἱ μὲν λευκαὶ ἔασιν ἰδεῖν, αἱ δ' αὖτε μέλαιναι·
Ἀθάνατοι δέ τε οὖσαι ἀποφθινύθουσιν ἅπασαι.
— (*d*) Τριετηρίς. *Censorin. de die nat. c.* 18. *Herodot. l.* I. *c.* 32. & *l.* II. *c.* 14. — (*e*) *Strab. l.* XVII. Ἠγνοεῖτο τέως ὁ ἐνιαυτὸς παρὰ τοῖς Ἕλλησι, ὡς καὶ ἄλλα πλείω, ἕως οἱ νεώτεροι ἀστρολόγοι παρέλαβον παρὰ τῶν μεθερμηνευσάντων εἰς τὸ Ἑλληνικὸν τὰ τῶν ἱερέων ὑπομνήματα. — (*f*) *Plin. lib.* XXXIV. *c.* 6. — (*g*) *Censor. c.* 19.

méthode des Egyptiens. Ils ajouterent aux 365 jours, un jour après la quatrieme année ; ce qui lui fit donner le nom de *Penteteris*, (*a*) comme si cela arrivoit dans la cinquieme année. On s'apperçut dans la suite, que cette intercalation ne sauvoit pas toutes les difficultés, & qu'il restoit encore quelque espace de temps qui n'étoit pas compris dans l'année réglée de cette maniere : c'est ce qui fit inventer les grandes années des Grecs, par exemple, celle de Méton, qui étoit de 19 ans, celle de Philolaüs de 59, celle de Callippe de 76, & celle d'Hipparque de 304 ans.

Les Achéens commençoient leur année au lever des Pléïades, c'est-à-dire, au commencement de l'Eté ; & les Athéniens (*b*) la commençoient à l'équinoxe du Printemps, leurs jours se comptoient d'un soir à l'autre, & ils partageoient l'année en quatre saisons, le Printemps, l'Eté, l'Automne, & l'Hiver.

V. Maniere de partager le jour.

On ne parloit point encore des heures du jour au temps d'Homere : (*c*) ce Poëte divise la nuit en trois parties & le jour de même. Il marque dans le jour l'aurore ou le matin, le soir & le midi. (*d*)

Anaximene & Anaximander reçurent des Babyloniens la coutume de compter par heures : (*e*) Anaximander trouva le premier le cadran solaire, & le plaça à Lacédémone dans un lieu bien exposé au soleil, afin de marquer les mouvements de cet astre, & les Equinoxes. On trouve dans Homere le nom d'*heure*, & il appelle les heures *portieres du Ciel* : mais il faut l'entendre des saisons de l'année, qui sont nommées *horæ* chez les anciens Grecs. Dans la Religion des Latins, on fit une Déesse nommée *Hora*, qu'on donna pour épouse à Quirinus : Ovide :

Horamque vocat, quæ nunc Dea juncta Quirino.

Et on la fit présider aux portes du Ciel avec le Dieu Janus :

Præsideo foribus cœli cum mitibus Horis.

Il n'y eut dans le commencement qu'une Déesse nommée *Hora* ou *Nersilia* ; dans la suite on en adora trois sous les noms d'*Eunomie*, *Dicé* & *Irené*, qu'on feignit être filles de Jupiter & de Thémis : (*f*)

(*a*) Πεντετηρίς.
== (*b*) *Atticus occasum spectat, babylonius ortum,*
Nox media Ausoniis, media at lux perplacet Umbris.
== (*c*) *Iliad.* K.
.... Παρῴχηκεν δὲ πλέων νὺξ
Τῶν δύο μοιράων, τριτάτη δ' ἔτι μοῖρα λέλειπται.
== (*d*) *Iliad.* Φ.
Ἀλλ' ἔτι τοι κἀμοὶ θάνατος καὶ μοῖρα κραταιή.
Ἔσσεται ἢ ἠὼς, ἢ μέσον ἦμαρ.
== (*e*) *Laertius ex Phavorino.* == (*f*) *Hesiod. Theogonia.*
Δεύτερον ἠγάγετο λιπαρὴν Θέμιν, ἣ τέκεν ὥρας.
Εὐνομίην τε, Δίκην τε καὶ Εἰρήνην τεθαλυῖαν,
Αἵ τ' ἔργ' ὠραίουσι καταθνητοῖσι βροτοῖσι.

Et Jovis & Themidos Horæ de ſemine natæ
Eunomia, atque Dice, atque Irene dives.

Ces trois heures marquoient les trois parties de l'année, le Printemps, l'Eté & l'Hiver : mais ayant après cela partagé le jour en cinq parties, on fit auſſi cinq Déeſſes ſous le nom d'*Heures*, & on diviſa l'année en cinq ſaiſons. Enfin il fallut en reconnoître douze, lorſqu'on prit l'uſage de partager le jour en douze heures égales. Cette Religion eſt beaucoup plus ancienne chez les Grecs, que chez les Latins. Porphyre dans Euſebe (*a*) dit qu'il y a des heures de deux ſortes, les unes ſont céleſtes, les autres terreſtres : les premieres ſont au ſervice de Jupiter, & ouvrent les portes du Ciel ; les ſecondes ſont ſervantes de Cérès ; elles portent deux paniers ; l'un plein de fleurs, pour marquer le Printemps ; l'autre plein d'épis, pour ſignifier l'Eté. Depuis qu'on eut reçu l'uſage des horloges, ou des montres, on n'appella pas communément les heures *horæ*, mais *ſigna*, des ſignes, ou des marques ; & elles étoient rangées, & miſes en ordre, en une diſtance égale ſur le cadran où elles étoient gravées.

ARTICLE IV. *Chronologie des Romains.*

I. Epoque de la fondation de Rome.

L'hiſtoire ancienne des peuples qui ont peuplé l'Italie eſt ſi embarraſſée, que tous les ſoins & toute la diligence des anciens & des nouveaux Ecrivains n'a jamais pu la débrouiller. L'origine même de la ville de Rome, & la Chronologie de ſes premiers Rois, eſt ſi incertaine, qu'on ne ſait à quoi s'en tenir. Si l'on en croit Agathocles de Cyzique, Strabon, & Cluvier, Enée n'aborda jamais en Italie : il n'y eut point de petit-fils de *Numitor*, qui portaſſent le nom de *Romulus*, ou de *Rémus ;* la ville de Rome fut bâtie par les Arcadiens qu'Evander mena en Italie, & qui s'arrêterent ſur les bords du Tibre. Le temps de ſa fondation eſt auſſi peu connu, que le nom de ſon Fondateur ; ce qui ne doit pas ſurprendre, puiſqu'il n'y a aucun Ecrivain ancien chez les Romains, qui ait écrit ni l'Hiſtoire, ni la Fable, comme le remarque Denys d'Halicarnaſſe, (*b*) qui eſt celui de tous les Hiſtoriens, qui a recherché avec plus de ſoin les antiquités Romaines. On n'a bien étudié la fondation de Rome, que ſous Marc Porcius Caton, qui fut Conſul l'an 559 après cette fondation : il la met 432 ans après la priſe de Troye ; mais comme la priſe de Troye comparée au temps de la premiere Olympiade, eſt un point de Chronologie fort incertain, on peut en conclure une incertitude encore plus grande de l'année de la fondation de Rome, que d'autres mettent 384 ans après la deſtruction de Troye, 38 ans avant la premiere Olympiade, ou la quatrieme année de la premiere Olympiade, ou la troiſieme ou la quatrieme de la ſe-

(*a*) *Euſeb. Præp. l.* III. *c.* 11. — (*b*) *Dionyſ. l.* 1.

conde Olympiade, ou la troisieme année de la sixieme, (*a*) ou la premiere ou la seconde de la septieme, ou même plutôt ou plus tard; car il n'y a rien d'assuré sur tout cela.

II. Années des Romains. Les anciens peuples d'Italie n'avoient point de coutume uniforme sur la maniere de régler leurs années: (*b*) ceux de Lavinium la faisoient de treize mois, ou de 374 jours: ceux de l'Ombrie de quatorze mois. L'année de Romulus étoit de dix mois, (*c*) aussi-bien que celle des Albains: elle étoit composée de 300 jours, elle commençoit en Mars, & continuoit jusqu'à Décembre, qui étoit le dixieme & dernier mois. Numa Pompilius donna douze mois à l'année, & la fit de 355 jours. Junius dans Censorin, attribue au Roi Tarquin cette réforme, dans laquelle on ajouta Janvier & Février aux dix mois qui composoient auparavant l'année. On ordonna qu'on ajouteroit tous les deux ans un jour à Février, pour rendre l'année civile égale à l'année naturelle: mais on s'apperçût bientôt que cette intercalation ne suffisoit pas: on donna aux Prêtres le soin d'ajouter, comme ils le jugeroient à propos, quelques jours à l'année pour la rendre complette. La négligence ou l'ignorance des Prêtres, fit naître dans la suite une si grande confusion dans l'année, que Jules-César fut obligé de la réformer, & de lui donner 365 jours & un quart, dont on fit un jour qui fut intercalé au bout de quatre ans; c'est ce qu'on nomma *l'année Julienne*, formée sur l'année Egyptienne.

Les anciens Romains commençoient leur année en Mars; mais ensuite on la commença en Janvier. (*d*) Ovide dit que l'année recommençoit avec le Soleil, parce qu'en Janvier le Soleil se rapproche de nous:

Principium capiunt Phœbus & annus idem.

Pour les Magistratures, elles ne commençoient pas toujours en Janvier: sous les Consuls P. Ebutius & Q. Servilius, les Officiers de la République entrerent en charge aux Calendes d'Août: sous le Gouvernement des Décemvirs, aux Ides de Mai; & ensuite aux Ides de Décembre: ce qui dura jusqu'à la seconde guerre Punique, où l'on fixa le commencement de l'année pour les Magistrats aux Ides de Mars. Il y eut encore depuis quelque variété; & on vit commencer le Gouvernement tantôt aux Calendes de Juillet, & tantôt à celles d'Octobre, jusqu'à ce qu'enfin du temps d'Auguste, on revint aux Calendes de Janvier. Sous le regne de Néron, le Sénat eut la foiblesse d'ordonner

(*a*) La troisieme année de la sixieme Olympiade finit en l'année 3961 de la Période Julienne, 753 av. l'Ere Vulg.; c'est en cette année que M. Lancelot & plusieurs autres Chronologistes placent la fondation de Rome. — (*b*) *Censorin. de die natali.* — (*c*) *Ovid. Fast.*

Annus erat decimum cùm Luna receperat orbem;
Hic numerus magno tunc in honore fuit.

— (*d*) *Alex. ab Alex. Genial. dier. c.* 24.

que

que l'on commenceroit l'année en Décembre, pour honorer la naiſſance de ce Prince. On fut plus conſtant dans les cérémonies de la Réligion; on continua le premier jour de Mars, qui étoit le commencement de l'année de Romulus, à changer les feuilles de laurier, & à en mettre de nouvelles aux faiſceaux des Conſuls, à la porte du Roi des Sacrifices, des Prêtres de Jupiter, & des Veſtales; celles-ci allumoient ſolemnellement ce jour-là le feu ſacré & éternel, qu'elles avoient ſoin d'entretenir.

Les mois n'ont pas moins varié que les années parmi les peuples de l'Italie. Les Albains donnoient 36 jours au mois de Mars, 12 à Mai, 28 à Août, 17 à Septembre; ceux de Tuſculum donnoient à Juillet 36 jours, & 32 à Octobre: ceux d'Aricia lui en donnoient 39. III. Mois Romains.

Le mois de Mars, qui étoit le premier de l'année, devint le troiſieme par la réforme de *Numa*, comme il l'étoit chez les Albains. Les Sabéens & les *Peligni* (peuples de l'Abruzze Citérieure,) lui donnerent le quatrieme rang: les Laurentes & les Phaliſques le mirent le cinquieme; les Hernices le ſixieme, & les Equicules le dixieme. (*a*) La flatterie fit ſouvent changer les noms des mois: on donna à *Quintilis* & à *Sextilis*, les noms de Jule & d'Auguſte: Avril porta quelque temps le nom de Néron, & Mai celui de Claude; Octobre fut nommé Domitien, & Septembre fut appellé Tacite. Sous l'Empire de Commode quelques flatteurs donnerent ſon nom à Août; celui d'Hercule à Septembre; & celui d'Invincible à Octobre; Novembre fut nommé *Exupératorius*; & Décembre *Amaſonius*; mais de tous ces changements il n'y a que ceux de Juillet & d'Août qui aient ſubſiſté. Les Romains avoient cinq ſaiſons de l'année, le Printemps, l'Automne, l'Eté, l'Hiver, & le ſolſtice d'Hiver, c'eſt-à-dire, le temps où les jours ſont les plus courts, *Bruma*.

Ils ne comptoient pas par ſemaines: ils avoient trois termes pour marquer les jours de chaque mois, ſavoir les *Calendes*, les *Nones*, & les *Ides*.

Les Calendes étoient toujours le premier du mois. Dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet, & d'Octobre, les ſix premiers jours appartenoient aux Nones: les autres mois de l'année n'avoient que quatre jours avant les Nones. Depuis les Nones juſqu'aux Ides, il y avoit tou-

---

(*a*) *Ovid. Faſt. lib.* III.

Quod ſi fortè vacat, peregrinos inſpice faſtos:
Menſis in his etiam nomine Martis erit,
Tertius Albanis, quintus fuit ille Phaliſcis,
Sextus apud populos, Hernica terra, tuos.
Inter Aricinos Albanaque tempora conſtat,
Factaque Telegoni mœnia celſa manu.
Quintum Laurentis, bis quintum Æquiculus acer:
A tribus hunc primum turba forenſis habet.

jours huit jours ; & ce qui restoit après les Ides, étoit compté relativement aux Calendes du mois suivant.

IV. Division du jour.

Les Ausoniens, anciens peuples d'Italie, & après eux les Romains, commençoient leurs jours à minuit, & les finissoient de même. Les peuples de l'Ombrie & de la Toscane les commençoient & les finissoient à midi. Ce fut assez tard qu'on divisa le jour par heures : on ne voit pas le nom d'*Heure* dans les Loix des douze tables, selon la remarque de Censorin ; d'où l'on infere qu'on fut à Rome 300 ans sans compter par heures. Auparavant on partageoit le jour en quatre parties, & la nuit de même : & depuis qu'on eut divisé le jour entier en 24 heures, & que l'usage des cadrans & des clepsydres fut devenu fréquent, on continua dans l'armée à compter les quatre veilles de la nuit, à l'ordinaire. On vit aussi chez les Romains l'usage de compter douze heures inégales pendant le jour, à commencer au matin, & finir au soir ; & pour la nuit de la même maniere, à commencer au soir, & finir au matin. Les douze heures du jour étoient plus longues que celles de la nuit, ou au contraire, selon que le jour étoit plus long que la nuit, ou la nuit plus longue que le jour ; & l'on assure (*a*) que les Anciens avoient des montres tellement disposées, que quoique le jour fut ou plus long ou plus court, elles marquoient les heures avec une si juste proportion, que la sixieme étoit toujours le milieu du jour en quelque saison de l'année que ce fût : c'est à Anaximenes de Milet, qu'on rapporte cette invention.

Il n'est pas aisé de marquer quand on commença à Rome de voir des cadrans solaires ; il est sûr qu'on n'y en vit point de publics avant celui que M. Valérius y apporta de Sicile ; & encore n'en fit-on pas tout l'usage qu'on espéroit, parce qu'étant fait pour le climat de la Sicile, il se trouva défectueux à Rome. L. Philippus en fit faire un autre ; P. Cornélius Nasica fit faire une clepsydre, ou montre à eau, pour marquer les heures de la nuit, & des temps auxquels le Soleil ne paroissoit pas, & depuis ce temps-là cette invention se perfectionna de plus en plus.

ARTICLE V. *Chronologie des Hébreux.*

I. Avantages de la Chronologie des Hébreux.

Comme notre principal dessein est d'examiner la Chronologie des Hébreux, tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne doit être considéré que comme une disposition à cet examen. La Chronologie des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs & des Romains, ne nous importe ici, qu'autant qu'elle a de liaison & de rapport à l'étude de l'Ecriture.

Les Hébreux, à ne les considérer que comme un peuple particulier, & faisant abstraction de la Religion, ont de grands avantages par-dessus les autres peuples par rapport à la certitude de leur origine & de leur

---

(*a*) *Alex. ab Alex. Genial. Dier. lib.* IV. c. 20.

antiquité. Les premiers Auteurs de cette Nation ont vécu dans un pays où la tradition des grands événements, qui arriverent au commencement du monde, s'est mieux conservée qu'en aucun autre endroit du monde. La Chaldée a toujours été fort curieuse de ses antiquités; l'Astronomie qu'on y a toujours cultivée, & la présence des premiers hommes qui y ont vécu, n'ont pas peu contribué à la certitude de leur Histoire & de leur Chronologie.

Abraham avoit demeuré 74 ou 75 ans dans la Chaldée : il avoit pu converser sinon avec Sem, du moins avec son fils Arphaxad né immediatement après le déluge. Isaac, fils d'Abraham, épousa Rebecca, femme très-pieuse, qui étoit du même pays, & il envoya Jacob en Mésopotamie, où celui-ci put se confirmer dans la connoissance de tout ce qu'il avoit appris de son pere. Jacob descendit en Egypte avec toute sa famille; elle y demeura séparée des Egyptiens, toujours dans l'espérance de la visite & de la délivrance qui lui avoit été promise par Joseph : (*a*) *Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista, ad terram quam juravit Abraham, Isaac & Jacob.* Dans l'attente de ce secours, leur soin principal étoit d'instruire leurs enfants de la vie, de l'âge, de la généalogie de leurs ancêtres.

Pendant cet intervalle, Dieu se forma un sujet capable de faire connoître aux hommes ses volontés, & de transmettre à la postérité la connoissance de ces vérités essentielles, qui commençoient de s'altérer, & qui couroient risque d'être bientôt oubliées, même parmi les Hébreux. Moyse instruit de toute la sagesse des Egyptiens, & de toute la tradition de son peuple, soutenu & inspiré de Dieu, nous décrit la durée de la vie des Patriarches d'avant & d'après le Déluge, & nous donne une Histoire d'une vérité infaillible, qui renferme tout ce qui s'est passé de considérable, au moins par rapport à la Religion, & à la République des Hébreux, depuis le commencement du monde, jusqu'à sa mort.

Depuis Moyse, quoiqu'on n'ait plus une histoire si suivie, on en a assez néanmoins pour en faire une suite & une succession d'événements avec leurs marques chronologiques, jusqu'au temps de Cyrus, où l'histoire sacrée cesse pour recommencer à Darius, fils d'Hystaspe, & ensuite aux Machabées; & le principal avantage de cette histoire, & de cette Chronologie, c'est qu'elle est d'une autorité divine, & qu'il n'est pas permis de former le moindre doute sur les époques qui nous sont clairement marquées dans l'Ecriture. Elle a un grand nombre de points fixes & invariables, au lieu que, dans l'histoire profane, à peine en a-t-on un seul sur lequel on ne puisse former de très-grandes difficultés.

(*a*) *Genes.* L. 23.

II. Difficultés de la Chronologie des Hébreux.

Le plus grand embarras qu'on rencontre dans l'Histoire & dans la Chronologie sacrée, consiste à concilier cette Histoire avec l'Histoire profane, & à faire un bon choix entre les divers monuments qui nous décrivent la Chronologie de l'Ecriture; car le Texte Hébreu des Juifs, la Version des Septante, & le Texte Samaritain, se trouvant différents entr'eux, il s'agit de se déterminer à quelques-uns de ces exemplaires préférablement aux autres, ou du moins de combiner les meilleures leçons de ces trois exemplaires.

Quant à la premiere difficulté, qui consiste à concilier l'Histoire profane avec l'Histoire sacrée, elle ne doit pas paroître d'une grande conséquence; car encore qu'il soit avantageux d'accorder l'une avec l'autre dans tous, ou dans la plupart de ses points, si néanmoins on ne pouvoit y réussir, tout l'inconvénient en retomberoit sur l'Histoire profane, qui n'ayant d'elle-même qu'une autorité humaine, ne pourroit porter aucun préjudice à l'autorité divine de l'Ecriture; & si l'on trouvoit dans ces deux Histoires de contradictions qu'on ne pût accorder, il n'y auroit pas à balancer pour rejetter la faute de l'incompatibilité des récits sur l'Histoire profane, en faveur de l'Histoire sacrée, à laquelle on doit un respect inviolable. Mais l'essai qu'en ont fait la plupart de nos Chronologistes, a fait voir qu'il n'est pas absolument impossible d'accorder l'Histoire sacrée avec l'Histoire profane.

Il faut pourtant avouer qu'en matiere d'Histoire & de Chronologie, il ne faut pas s'attendre à ne trouver aucunes contradictions: les Histoires profanes sont souvent contradictoires les unes aux autres. Qu'on accorde, si l'on peut, les Auteurs qui ont écrit des anciens Empires de la guerre de Troye, du voyage des Argonautes, des premiers Royaumes de la Grece, de la vie de Cyrus, &c. Combien de variétés, combien de contrariétés n'y trouve-t-on pas? Dieu a même permis que dans les Livres Saints on voie à proportion de semblables difficultés: on y rencontre des contradictions apparentes, qui ont besoin de toute la science & de toute la pénétration des Interpretes pour les accorder. Mais on ne doit pas inférer delà, que l'Histoire & la Chronologie sainte & profane ne puissent pas être conciliées entr'elles; & cela ne doit point empêcher qu'on ne travaille à lever autant que l'on pourra ces difficultés. C'est un excès de zele, & une piété mal-entendue, de croire qu'il faille absolument rejetter les profanes, & qu'on ne doive jamais mêler le profane avec le sacré: *Actum esset de Chronologia sacra*, dit Scaliger, *si absque exoticis monumentis foret; quod cùm sapientissimi scriptores Tatianus, Clemens Alexandrinus, Tertullianus, Africanus, Eusebius, aliique animadvertissent, omninò sine exotica Historia, intervalla sacra deprehendi posse desperârunt. Dicatur igitur tumidis buccis, & elato supercilio, atrocem injuriam Spiritui Sancto fieri, si Historia sacra ab exotica subsidium petat. Quasi illa magna ignominia sit, si Historia exotica sacræ ancilletur.*

A l'égard de la feconde difficulté, qui regarde le choix qu'on doit faire d'un Texte pour fe fixer dans la Chronologie, la décifion du Concile de Trente, qui déclare la Vulgate authentique, & la conformité de cette Verfion avec le Texte Hébreu des Juifs, femble fe réunir pour rendre le calcul du Texte Hébreu préférable au calcul de la Verfion des Septante & du Texte Samaritain. Cependant comme il ne s'agit point ici de la foi ni des mœurs, la décifion du Concile n'empêche point l'ufage qu'une Critique fage & judicieufe peut faire de ces différents exemplaires. On fait le refpect que l'antiquité a eu pour la Verfion des Septante : cette Verfion étoit elle-même authentique avant que la Vulgate exiftât, & le Concile ne lui a rien ôté de cette authenticité : de même les Textes Hébreu & Samaritain ont par eux-mêmes l'authenticité qui appartient aux Textes originaux, & le Concile n'y contredit point. On peut donc confulter ces divers Exemplaires, & en les combinant profiter des avantages qu'ils offrent pour l'éclairciffement des difficultés Chronologiques. (*a*)

III. Années des Juifs.

Voyons maintenant quelle étoit la forme de l'année des Juifs. Pour en parler avec clarté, il faut diftinguer les temps. Avant la Loi, les Hébreux n'avoient point d'autre année, que l'année Epyptienne : comme ce peuple s'étoit formé en Egypte, il ne pouvoit naturellement fuivre d'autre forme d'année, que celle qui étoit en ufage dans ce pays. Moyfe, dans le calcul qu'il nous donne de la durée du Déluge, (*b*) nous fait voir que l'année hébraïque étoit de douze mois de trente jours chacun ; & il paroît que le douzieme avoit trente-cinq jours. Les Hébreux n'avoient aucun mois intercalaire, fi ce n'eft au bout de 120 ans, lorfque le commencement de l'année étoit dérangé de trente jours entiers. (*c*) Il n'eft pourtant jamais parlé dans l'Ecriture d'un treizieme mois, ni d'intercalation.

Depuis la fortie d'Egypte, fans rien changer à l'ordre de l'année pour le civil, on fuivit pour le facré, & pour les Fêtes, & autres cérémonies de Religion, une nouvelle forme d'année, qui étoit en partie folaire, & en partie lunaire. Cette année commençoit au Printemps ; & la Fête de Pâque étoit le quatorzieme jour du premier mois de cette année, qui étoit le feptieme de l'année civile. Ce que nous venons de dire des années lunaires des Hébreux pour le facré, ne peut bien fe prouver que depuis le temps d'Alexandre le Grand. On voit par le Livre de l'Eccléfiaftique, (*d*) & par les Livres des Machabées, par Jofeph & par Philon, qu'ils fuivoient l'année des Grecs, c'eft-à-dire, que leur année étoit folaire, & leurs mois lunaires : (*e*) *Universi*

(*a*) Nous reviendrons fur ce point dans la Préface fur la Genefe. == (*b*) *Genef.* VII. == (*c*) *Vide Scaliger. de emendat. temporum. lib.* III. == (*d*) *Eccli.* XLIII. 6. *Luna oftenfio temporis & fignum ævi ; à luna fignum diei fefti ; .... menfis fecundùm nomen ejus.* == (*e*) *Gemin. Ifagog. c. 6.*

Græci annos juxta ſolem , menſes verò & dies juxta lunam agebant. Maimonides confirme ce que nous venons de dire : *Menſes anni, menſes lunæ ; anni autem quos nos computamus, ſunt anni ſolis.* Saint Jean dans l'Apocalypſe fait encore les années de mois lunaires de trente jours l'un : ſelon lui, douze cents ſoixante jours forment trois ans & demi compoſés de quarante-deux mois à trente jours chacun.

Ce n'eſt que depuis le Talmud, que les Hébreux ont uſé d'années purement lunaires, accommodées aux années ſolaires, par le moyen d'un mois intercalé aux troiſiemes ou aux ſecondes années, c'eſt-à-dire, ſept fois en dix-neuf ans : ils nomment ce mois *Vé-adar*, ou le ſecond *Adar.* C'eſt ſuivant ce réglement, qu'on doit entendre tout ce que les Rabbins nous apprennent de leur année, dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui entr'eux, compoſée de douze mois, dont les uns ont trente jours, & les autres vingt-neuf jours ; ceux qui ont trente jours ſont nommés *pleins*, & ceux qui n'en ont que vingt-neuf, ſont appellés *caves* ou *vuides.*

L'année civile des Hébreux ſe commençoit en Automne, de même que chez les Egyptiens. La fin de l'Eté, & le temps qui ſuit la récolte de tous les fruits, eſt nommé par Moyſe, la fin ou la révolution de l'année. (*a*) Ezéchiel (*b*) parle du commencement de l'année civile, & les Juifs l'appellent encore *Roſch haſchana* ; elle commence au mois Tiſri, qui revient au mois lunaire de Septembre. Joſeph (*c*) dit que le Déluge commença le ſecond mois de l'année (civile,) nommé par les Macédoniens Dios, & par les Hébreux Marcheſvan, qui répond à notre mois lunaire d'Octobre. Depuis que Moyſe eut fixé au mois de Niſan le commencement de l'année ſainte, on continua de commencer, comme auparavant, l'année civile en Automne. On croit que la Fête de l'Expiation, qui ſe célébroit le dixieme jour de Tiſri, qui répond au mois lunaire de Septembre, fut inſtituée en mémoire de la chûte d'Adam, qui avoit été créé avec le monde en Automne.

Les Hébreux avoient trois ſortes de ſemaines : 1°. Des ſemaines de jours, c'eſt-à-dire, compoſées de ſept jours. 2°. Des ſemaines d'années communes, c'eſt-à-dire, compoſées de ſept années, dont la derniere étoit appellée *année ſabbatique.* 3°. Des ſemaines d'années ſabbatiques, qui comprenoient ſept fois ſept ans, c'eſt-à-dire quarante-neuf ans, & qui étoient terminées par *l'année jubilaire*, qui étoit, ſelon les uns, la quarante-neuvieme, &, ſelon les autres, la cinquantieme. Cette année étoit à peu-près parmi les Hébreux ce qu'étoit la grande année chez les Egyptiens, & elle étoit en même temps civile & ſacrée.

(*a*) *Exod.* XXIII. 16. *Solemnitatem quoque in exitu anni, quando congregaveris omnes fruges tuas de agro.* (Hebr. *Solemnitatem quoque collectionis, in exitu anni, quando collegeris opera tua de agro. Et* XXXIV. 22. *Et ſolemnitatem quando redeunte anni tempore cuncta conduntur.* (Hebr. *Et ſolemnitatem collectionis, in revolutione anni.*) ═ (*b*) *Ezech.* XL. 1. ═ (*c*) *Joſeph. antiq. lib.* 1. *cap.* 4.

Le jours se comptoient d'un soir à l'autre. Moyse marque le jour civil par ces deux termes, *vesperè & manè*. Le jour n'étoit composé que d'un soir & d'un matin, le soir ou la nuit alloit avant le jour, qu'on nomme le matin. Moyse ne marque aucune différence entre les jours sacrés & les jours civils; or les jours de Fêtes commençoient au soir, & finissoient de même : *A vespera in vesperam celebrabitis Sabbatha vestra.* On commmençoit les Fêtes *inter duas vesperas*, entre les deux Vêpres, c'est-à-dire, sur le déclin du jour : Moyse emploie ces termes, non seulement lorsqu'il s'agit de fixer le commencement des Fêtes, mais aussi dans le récit des choses ordinaires & communes : Par exemple, Dieu promet d'envoyer des cailles *inter duas vesperas*; (*a*) & un peu plus bas, il est dit qu'il les envoya *vesperè*, le soir; ce qui fait voir que ces deux manieres de parler sont équivalentes. Dans saint Matthieu, il est dit que le premier jour de la semaine commençoit au soir : (*b*) *Vesperè autem Sabbathi, quæ lucescit in prima Sabbathi.* IV. Division du jour.

Cette coutume a toujours persévéré parmi les Juifs pour le sacré; & elle est passée d'eux à l'Eglise Chrétienne, qui commence ses Offices à l'heure de Vêpres. Plusieurs anciens peuples ont suivi pendant long-temps la coutume de commencer leur jour au soir, comme les Athéniens, au rapport d'Aulu-Gelle, (*c*) les Gaulois, les Germains, les Numides de la Lybie. (*d*) Voici ce que César dit des Gaulois : (*e*) *Spatia omnis temporis, non numero dierum, sed noctium finiunt; & dies natales, & mensium & annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur.* Tacite parle ainsi des anciens Germains : *Nam agendis rebus hoc* (*nempe occasum solis*) *auspicatissimum initium credunt, nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant : sic constituunt, sic conducunt; nox ducere diem videtur.* Cette pratique se voit encore dans quelques anciens titres Allemands, où l'on met trois nuits, au lieu de dire trois jours. Les Anglois encore aujourd'hui s'expriment de même : (*f*) la semaine est nommée *Sennigth*, qui à la lettre signifie *sept nuits.* Dans la Boheme, & dans les pays voisins du côté de la Pologne, on commence encore le jour au soir, & l'on compte vingt-quatre heures d'un soir à l'autre. Les anciens Poëtes mettent ordinairement la nuit avant le jour, de même que Moyse : Hésiode dans sa Théogonie fait la nuit mere du jour. (*g*) Les Arabes attribuent la nuit au jour suivant; & chez eux le jour commence par la nuit. (*h*)

Quelqu'un ayant demandé à Thalès de Milet, (*i*) lequel des deux,

---

(*a*) *Exod.* XVI. 12. 13. *Vesperè* (Hebr. *Inter duas vesperas*) *comedetis*, &c. *Factum est ergo vespere*, &c. == (*b*) *Matt.* XXVIII. 1. == (*c*) *A. Gell. l.* III. *c.* 2. == (*d*) *Apud Nicol. Damas.* == (*e*) *Cæs. de bello Gallico*, *l.* VI. == (*f*) *Strauch. Breviar. Chronol.* == (*g*) Νυκτὸς δ' αὖτ' Αἰθήρ τε καὶ Ἡμέρη ἐξεγένοντο,
Οὓς τέκε κυσαμένη Ἐρέβει φιλότητι μιγεῖσα.
== (*h*) *Pietro della valle let.* 14. == (*i*) *Apud Laërt. in Thalete.*

du jour ou de la nuit, avoit été produit le premier; il répondit que la nuit avoit été avant le jour. On lit dans les Vers d'Orphée, que la nuit est la mere des hommes & des Dieux. (*a*)

On assure que depuis que les Romains se furent rendus les maîtres de la Judée, on vit parmi les Juifs trois sortes de jours : 1°. Les jours de Fête qui commençoient au soir, & qui finissoient de même, comme nous venons de l'expliquer. 2°. Les jours civils qui se comptoient de minuit à l'autre minuit. 3°. Enfin on veut qu'il y eût encore une autre sorte de jours, qui se comptoient d'un matin à un autre, en donnant douze heures au jour, & autant à la nuit : mais ces heures étoient inégales entr'elles, selon la diversité des saisons : tout cela à l'imitation des Grecs & des Romains, sous la domination desquels les Juifs avoient été successivement assujettis.

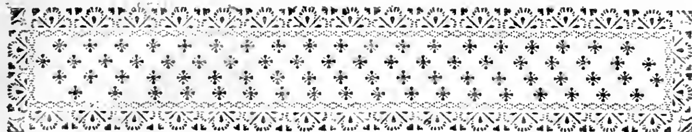
L'usage des montres & des horloges, & la maniere de diviser le jour par heures, ne paroît pas chez les anciens Hébreux. Moyse parle du matin, du midi & du soir, en plus d'un endroit : il marque le déclin du Soleil par ces termes, *inter duas vesperas*, & du soir sous le nom de *Vesperè*. On ne voit pas dans ses Livres, que de son temps, il y eût parmi les Hébreux aucune autre maniere de diviser les parties du jour : la nuit se partageoit en trois parties; le soir, *vesperè*; la minuit, & la garde du matin, *custodia matutina*. (*b*)

Nous ne trouvons rien sur les heures jusqu'au temps d'Ezéchias, où il est parlé d'une montre, ou des degrés, par l'ombre desquels on dit qu'on marquoit les heures. (*c*) Si l'on trouve quelquefois le nom d'*heures* dans les Septante, c'est seulement pour marquer les saisons de l'année, dans le même sens qu'on les voit dans Homere & dans Hésiode.

Dans le nouveau Testament on remarque la nuit partagée en quatre veilles; (*d*) usage qu'on avoit emprunté des Romains. Les Grecs l'ont aussi quelquefois partagée en quatre, & souvent en trois veilles; & cette derniere est la plus ancienne maniere de partager la nuit, comme on l'a vu plus haut. A l'égard du jour, sa division en douze heures, se trouve marquée dans saint Matthieu, (*e*) & dans saint Jean; (*f*) ce qui fait croire que les Juifs suivoient communément la maniere de compter les heures inégales du jour, selon l'usage des Romains & des Grecs.

(*a*) Νύκτα θεῶν γενέτειραν ἠδὲ καὶ ἀνδρῶν.
== (*b*) *Exod.* XIV. 24. *Judic.* VII. 19. *Thren.* II. 19. *Vide & Ps.* LXXXIX. 5. & CXVIII. 148. == (*c*) On peut voir ce qui en sera dit dans la *Dissertation touchant la rétrogradation de l'ombre du soleil sur l'horloge d'Achaz*, à la tête des deux derniers Livres des Rois. == (*d*) *Matth.* XIV. 25. *Marc.* VI. 48. & XIII. 35. == (*e*) *Matth.* XX. 3. 5. 6. == (*f*) *Joan.* XI. 9.

PRÉFACE



PRÉFACE GÉNÉRALE SUR LES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT,

Ou Introduction à l'intelligence de ces divins Livres. (a)

LEs Livres Canoniques, qui forment le corps des divines Ecritures de l'Ancien & du Nouveau Testament, se rapportent tous au grand objet de notre foi, au mystere de Jesus-Christ promis aux Patriarches, annoncé par les Prophetes, décrit à nos yeux par les Evangélistes, prêché dans toute la terre par les Apôtres. *Jesus-Christ est la fin de la loi*, (b) dit S. Paul. *C'est de moi que Moyse a écrit*, (c) dit ce divin Sauveur. *Il faut*, ajoute-t-il, (d) *que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moyse, dans les Prophetes & dans les Pseaumes soit accompli.* Toute la Tradition a reconnu que tous les Livres de l'Ancien Testament se rapportent plus ou moins directement à Jesus-Christ & à son Eglise qui est son corps. Les Livres du Nouveau Testament parlent ouvertement au Libérateur qui nous est donné en la personne de Jesus-Christ: les Livres de l'Ancien Testament le prédisent & l'annoncent sous des ombres & des voiles. C'est en lui que toutes les figures, tous les sacrifices, toutes les prophéties trouvent leur accomplissement. L'Ancien Testament est la prédiction & la figure des mysteres contenus dans le Nouveau; le Nouveau Testament est l'accomplissement & le développement des

---

(a) Cette Préface est une des pieces nouvelles que nous ajoutons dans cette édition: = (b) *Rom.* x. 4. = (c) *Joan.* v. 46. = (d) *Luc.* xxiv. 44.

mysteres annoncés & figurés dans l'Ancien : l'un & l'autre se rapportent à Jesus-Christ : *Finis legis Christus.*

Il convient donc d'établir ici premiérement les preuves qui confirment cette vérité, que *Jesus-Christ est la fin de la Loi* ; secondement les principes qui doivent nous servir à reconnoître comment Jesus-Christ est la fin de la Loi ; troisiémement les regles qui doivent nous conduire dans l'application de ces principes.

Jesus-Christ est la fin de la Loi.

Comment Jesus-Christ est-il la fin de la Loi ?

A quels signes peut-on reconnoître Jesus-Christ dans la Loi dont il est la fin ?

Voilà les trois points principaux que nous nous proposons de traiter ici pour faciliter l'intelligence des mysteres contenus dans les Livres de l'Ancien Testament.

PREMIER POINT.

Jesus-Christ est la fin de la loi : c'est à lui & à son Eglise que nous conduisent tous les Livres de l'Ancien Testament.

Avant tout, il faut ici reconnoître avec S. Pierre, (*a*) que *nulle prophétie de l'Ecriture ne s'explique par une interprétation particuliere. Car ce n'a point été par la volonté des hommes*, dit cet Apôtre, *que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé.* Ce n'est donc point par notre propre esprit, que nous devons juger du sens des divines Ecritures ; mais c'est de l'Esprit de Dieu que nous devons recevoir l'intelligence de ces saints Livres, & il nous en instruit par l'*Ecriture* méme & par la *Tradition* : c'est-là le double flambeau qui doit guider nos pas dans l'étude de ces Livres divinement inspirés.

L'Ecriture & la Tradition concourent à prouver cette grande vérité, que *Jesus-Christ est la fin de la loi*, c'est-à-dire, que *Jesus-Christ & son Eglise* sont le *grand objet* auquel nous conduisent *tous les livres de l'Ancien Testament.* Mais pour nous renfermer dans les bornes que nous devons ici nous prescrire, nous nous arrêterons principalement aux *preuves* tirées de l'Ecriture même ; elles sont la base de celles que nous pourrions recueillir de la Tradition. Nous nous bornerons donc à celles qui se tirent *des saints Evangiles, des Actes des Apôtres ; de leurs Epîtres, & de l'Apocalypse.*

(*a*) *2. Pet.* 1. 20. & 21. Hoc primùm intelligentes, quòd omnis prophetia Scripturæ propriâ interpretatione non fit. Non enim voluntate humanâ allata est aliquando prophetia : sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines.

I. Preuves tirées des paroles mêmes de Jesus-Christ.

I. Dans l'Evangile, Jesus-Christ même prend ſoin de rappeller ſouvent les anciennes Ecritures, & de montrer qu'il en eſt l'objet. Dès le commencement de ſa prédication, parlant à Nicodême, (*a*) il ſe compare au *ſerpent d'airain* dreſſé par Moyſe dans le déſert. Dans la Synagogue de Nazareth, il déclare (*b*) aux Juifs qu'il eſt lui-même ce Libérateur qu'*Iſaïe* avoit annoncé, & au nom duquel ce Prophete avoit parlé. Dans une autre occaſion (*c*) il dit aux Juifs: » Vous liſez » avec ſoin les Ecritures, parce que vous croyez y trouver la vie éter- » nelle; *elles-mêmes rendent témoignage de moi.* « Puis il conclut en diſant: (*d*) » Si vous croyiez Moyſe, vous me croiriez auſſi; car *c'eſt de moi qu'il a écrit.* « Il prouve ſa miſſion ſous les yeux des Diſciples de Jean-Baptiſte (*e*) par les mêmes merveilles qui doivent la caractériſer ſelon *Iſaïe.* Il déclare au peuple (*f*) que Jean-Baptiſte ſon Précurſeur eſt celui-là même qui eſt annoncé par *Malachie*; & qu'il eſt (*g*) en quelque ſorte cet *Elie* dont ce Prophete parle. Il déclare aux Scribes & aux Phariſiens, (*h*) qu'il a été lui-même repréſenté dans la perſonne de *Jonas.* Il découvre à ſes Diſciples (*i*) dans l'aveuglement & dans l'endurciſſement des Juifs l'accompliſſement de ce qui avoit été dit par *Iſaïe.* Il dit au peuple (*k*) que Moyſe en leur donnant *la manne*, ne leur a point donné le *pain du Ciel*; mais que c'eſt lui-même qui eſt le vrai pain vivant deſcendu du ciel. Il déclare aux Juifs de ſon temps (*l*) qu'*Iſaïe* a prophétiſé d'eux en caractériſant leur hypocriſie. Il répete à ſes Diſciples (*m*) que bien qu'*Elie* doive venir un jour, néanmoins on pouvoit dire qu'il étoit déjà venu en la perſonne de Jean-Baptiſte ſon Précurſeur. En ſe comparant une ſeconde fois avec *Jonas*, (*n*) il ſe compare auſſi avec *Salomon.* En déclarant aux Juifs qu'il eſt le *bon Paſteur*, (*o*) il leur fait entendre qu'il eſt ce *Paſteur unique* deux fois annoncé par Ezéchiel. Il compare (*p*) les *jours de Noé* & les *jours de Lot*, c'eſt-à-dire, les jours du déluge univerſel & les jours de la ruine de Sodome, avec les jours de ſon dernier avénement & de la fin du monde. Il applique aux Juifs de ſon temps (*q*) le reproche que *Jéremie* avoit fait à leurs peres, d'avoir changé la maiſon de ſon pere en une caverne de voleurs. Il rappelle aux Princes des Prêtres (*r*) deux paroles des *Pſaumes*, dont l'une marque le témoignage que lui rendoient les enfants, & l'autre le mépris injuſte qu'il devoit ſouffrir des chefs de ſon peuple, étant lui-même *la pierre*

(*a*) *Joan.* III. 14. = (*b*) *Luc.* IV. 16. & *ſeqq.* = (*c*) *Joan.* V. 39. Et illæ ſunt quæ teſtimonium perhibent de me. = (*d*) *Ibid.* 46. De me enim ille ſcripſit. = (*e*) *Matth.* XI. 4. & 5. *Luc.* VII. 22. = (*f*) *Matth.* XI. 10. *Luc.* VII. 27. = (*g*) *Matth.* XI. 14. = (*h*) *Matth.* XII. 40. = (*i*) *Matth.* XIII. 14. & 15. *Marc.* IV. 12. *Luc.* VIII. 10. = (*k*) *Joan.* VI. 32. & *ſeqq.* = (*l*) *Matth.* XV. 7. 8. *Marc.* VII. 6. = (*m*) *Matth.* XVII. 11. & 12. *Marc.* IX. 12. = (*n*) *Luc.* XI. 30. 31. = (*o*) *Joan.* X. 11. & *ſeqq.* = (*p*) *Luc* XVII. 26. & *ſeqq.* = [*q*] *Matth.* XXI. 13. *Marc.* XI. 17. *Luc.* XIX. 46. = [*r*] *Matth.* XXI. 16. & 42. *Marc.* XII. 10. *Luc.* XX. 17.

angulaire rejettée par les Architectes. Il rappelle aux Pharisiens (*a*) le témoignage que lui rend *David*, lorsqu'il l'appelle *son Seigneur*, quoiqu'il dût être son fils. En annonçant à ses Disciples la désolation & la ruine prochaine de Jérusalem, il leur montre dans cet événement (*b*) l'accomplissement de la célebre prophétie de *Daniel* touchant les septante semaines qui se terminoient à sa mort. Il compare une seconde fois (*c*) *les jours de Noé*, c'est-à-dire, du déluge, avec les jours de son dernier avénement. Il annonce à ses Disciples sa passion prochaine (*d*) comme prédite par *les Prophetes*. Il leur rappelle encore deux autres paroles des *Psaumes* (*e*) dont l'une marque la perfidie de Judas, & l'autre la haine injuste des Juifs ses ennemis. Il leur annonce (*f*) l'ignominie dont *Isaïe* prédit qu'il sera couvert; & leur dispersion prochaine (*g*) prédite par *Zacharie*, comme l'effet du coup dont il sera frappé. Allant au Calvaire, il annonce aux filles de Jérusalem (*h*) la désolation prochaine de leur Ville, en se servant des mêmes termes qu'*Osée*. Attaché sur la croix, il y prononce (*i*) à haute voix ces paroles: *Eli*, *Eli*, comme on le lit dans S. Matthieu, ou *Eloï*, *Eloï*, comme on le trouve dans S. Marc, *lamma sabacthani*, qui sont en Syriaque les mêmes que celles qui commencent dans l'Hébreu le Psaume XXI. & jettant un dernier cri, il rappelle (*k*) celles du Psaume XXX. en disant: *Mon Pere, je remets mon ame entre vos mains.* Enfin après sa résurrection, conversant avec les deux Disciples d'Emmaüs, il leur reproche (*l*) leur lenteur à croire *tout ce qui avoit été dit par les Prophetes:* » Ne falloit-il pas, leur dit-il, que le Christ souffrît toutes » ces choses, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire? Puis *commençant par* » *Moyse*, *& continuant par tous les Prophetes*, *il leur expliquoit dans* » *toutes les Ecritures ce qui y avoit été dit de lui.* « Dans une autre apparition, il dit aux Apôtres: (*m*) » Vous voyez ce que je vous avois » dit lorsque j'étois encore avec vous; *Qu'il falloit que tout ce qui a* » *été écrit de moi dans la loi de Moyse*, *dans les Prophetes* & *dans* » *les Psaumes*, *fût accompli.* En même temps, ajoute le saint Évan» géliste, *il leur ouvrit l'esprit*, *afin qu'ils entendissent les Ecritures.* « Les divines Ecritures de l'Ancien Testament sont un Livre mystérieux, dont l'homme charnel ne découvre point les mysteres; mais où l'homme spirituel, instruit par l'esprit de Dieu, découvre de tous côtés dans *la Loi*, dans les *Psaumes* & dans *les Prophetes*, c'est-à-dire,

---

(*a*) *Matth.* XXII. 42. *& seq.* *Marc.* XII. 35. *& seq.* *Luc.* XX. 41. *& seq.* = (*b*) *Matth.* XXIV. 15. *Marc.* XIII. 14. *Luc.* XXI. 20. = (*c*) *Matth.* XXIV. 34. *&* 35. = (*d*) *Matth.* XXVI. 24. 54. 56. *Marc.* XIV. 21. *Luc.* XXII. 22. = (*e*) *Joan.* XIII. 18. XV. 25. = (*f*) *Luc.* XXII. 37. = (*g*) *Matth.* XXVI. 31. *Marc.* XIV. 27. = (*h*) *Luc.* XXIII. 30. = (*i*) *Matth.* XXVII. 46. *Marc.* XV. 34. = (*k*) *Luc.* XXIII. 46. = (*l*) *Luc.* XXIV. 25. *& seqq.* = (*m*) *Ibid.* 44. Quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, & Prophetis, & Psalmis, de me. ℣. 45. Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent scripturas.

dans les Livres hiſtoriques & légaux, moraux & prophétiques, le grand myſtere de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe.

II. Preuves tirées des témoignages de S. Matthieu.

II. En effet outre tous ces témoignages que nous recueillons de la bouche de Jeſus-Chriſt même dans l'Evangile, les ſaints Evangéliſtes ſont encore très-attentifs à nous faire voir Jeſus-Chriſt dans les anciennes Ecritures. *S. Matthieu*, dès le commencement de ſon Evangile, s'applique à nous montrer en Jeſus-Chriſt l'accompliſſement de ce que les Prophetes avoient annoncé; & pluſieurs fois il répete: (*a*) *Tout ceci s'eſt fait pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par l'un de ſes Prophetes.* Il nous découvre dans *Iſaïe* (*b*) l'enfantement de la ſainte Vierge; dans *Michée*, (*c*) le lieu de la naiſſance du Sauveur; dans *Oſée*, (*d*) ſon tranſport en Egypte, d'où Dieu ſon Pere le rappelle; dans *Jérémie*, (*e*) le maſſacre des enfants près de Bethléhem; dans *Iſaïe*, (*f*) la prédication de S. Jean-Baptiſte, le ſéjour (*g*) de Jeſus-Chriſt ſur les confins de Zabulon & de Nephthali, le ſoin (*h*) qu'il prend de nous délivrer de nos langueurs & de nos infirmités en ſe chargeant lui-même de les porter; le caractere de douceur (*i*) qui le diſtingue dans la conduite qu'il a tenue envers les Juifs ſes ennemis pendant tout le temps de ſon miniſtere public. Il nous montre dans le langage parabolique de Jeſus-Chriſt, (*k*) l'accompliſſement de ce qu'il avoit dit par la bouche de David: *J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles*; & par ce ſeul mot, il nous découvre que le langage de David dans les Pſaumes mêmes qui paroiſſent les plus hiſtoriques, eſt *parabolique* comme celui de Jeſus-Chriſt dans l'Evangile: d'où il ſuit que toute l'hiſtoire de l'ancien Peuple eſt une grande parabole qui repréſente Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe. Il nous montre enfin (*l*) dans *Zacharie* & dans les *Pſaumes* diverſes circonſtances de la Paſſion du Sauveur.

III. Preuves tirées des témoignages de S. Marc.

III. *S. Marc*, dès le commencement de ſon Evangile, (*m*) nous fait remarquer dans *Malachie* & dans *Iſaïe* l'annonce de l'avénement & de la prédication de S. Jean-Baptiſte, précurſeur de Jeſus-Chriſt. Il rapporte (*n*) la plupart des témoignages que nous avons recueillis de la bouche de Jeſus-Chriſt, & qui avoient été déjà rapportés par ſaint Matthieu. Enfin, il nous montre (*o*) dans le crucifiement de Jeſus-Chriſt entre deux voleurs, l'accompliſſement de ce qu'*Iſaïe* avoit dit, qu'il ſeroit mis au rang des ſcélérats.

(*a*) *Matt.* I. 22. *&* *ſeqq.* Hoc autem totum factum eſt, ut adimpleretur quod dictum eſt à Domino per Prophetam dicentem, &c. = (*b*) *Matth.* I. 22. *&* 23. = (*c*) *Matth.* II. 5. *&* 6. = (*d*) *Ibid.* 15. = (*e*) *Ib.* 17. *&* 18. = (*f*) *Matth.* III. 3. = (*g*) *Matth.* IV. 13. *&* *ſeqq.* = [*h*] *Matth.* VIII. 16. *&* 17. = (*i*) *Matth.* XII. 17. *&* *ſeqq.* = [*k*] *Matth.* XIII. 34. *&* 35. Sine parabolis non loquebatur eis, ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem: Aperiam in parabolis os meum. = (*l*) *Matth.* XXI. 4. *&* 5. XXVII. 9. 35. *&* 43. = (*m*) *Marc.* I. 2. *&* 3. Sicut ſcriptum eſt in Iſaia Propheta. *gr.* in prophetis. = (*n*) *Marc.* IV. 12. *&* *ſeqq.* = [*o*] *Marc.* XV. 28.

IV. Preuves tirées des témoignages de S. Luc.

IV. *S. Luc* remonte (*a*) aux paroles que l'*Ange Gabriel* adreſſa à la ſainte Vierge en lui annonçant qu'elle alloit devenir Mere du Sauveur, & par leſquelles il montroit en même temps que ce Sauveur étoit ce fils promis à *David*, & dont la naiſſance miraculeuſe du ſein d'une Vierge avoit été annoncée par *Iſaïe.* Il rapporte les Cantiques *de la Vierge*, (*b*) de *Zacharie* (*c*) pere de S. Jean-Baptiſte & du ſaint vieillard *Siméon*, (*d*) dans leſquels le Sauveur eſt préſenté comme étant l'objet des promeſſes faites aux *Patriarches*, & des ſaints oracles prononcés par les *Prophetes.* A l'exemple de S. Matthieu & de S. Marc, il nous montre dans *Iſaïe* (*e*) la prédication de S. Jean-Baptiſte. Seul il rapporte cette parole importante que Jeſus-Chriſt dit dans la Synagogue de Nazareth, (*f*) en s'appliquant une des plus célebres prophéties d'*Iſaïe.* Il rapporte (*g*) la plupart des autres paroles par leſquelles ce divin Sauveur nous apprend à le reconnoître dans les anciennes Ecritures, & qui avoient été déjà rapportées par S. Matthieu & par S. Marc. C'eſt de lui (*h*) que nous apprenons l'important entretien de Jeſus-Chriſt avec les Diſciples d'Emmaüs.

V. Preuves tirées des témoignages de S. Jean.

V. Dans l'Evangile de *S. Jean*, nous entendons d'abord S. Jean-Baptiſte déclarer lui-même (*i*) ce qui fut dit enſuite par les trois Evangéliſtes dont nous venons de parler, qu'il étoit cette voix qui, ſelon *Iſaïe*, devoit retentir dans le déſert. Nous entendons le même ſaint Précurſeur dire & répéter (*k*) que Jeſus-Chriſt eſt l'*Agneau de Dieu*, c'eſt-à-dire, la victime figurée par toutes celles que les Juifs offroient, & ſur-tout par l'Agneau Paſchal. Nous entendons enſuite Philippe apprendre à Nathanaël, ce que tant de témoignages & d'autorités ont depuis confirmé: (*l*) » Nous avons trouvé, dit-il, *celui de qui Moyſe a* » *écrit* dans la loi, *& que les Prophetes ont annoncé*, Jeſus de Nazareth, » fils de Joſeph. « Saint Jean nous fait obſerver (*m*) que les Diſciples ayant vu le zele que Jeſus-Chriſt montroit pour le Temple de Dieu ſon Pere, ſe reſſouvinrent enſuite de ce qui en étoit écrit dans les *Pſaumes*; & que ce ſouvenir les confirma dans la foi des divines Ecritures, où ils découvroient ainſi toutes les circonſtances de la vie du Sauveur. Il rapporte (*n*) pluſieurs des paroles de Jeſus-Chriſt, que les autres Evangéliſtes n'avoient pas rapportées, mais qui ſe trouvent au nombre de celles que nous avons d'abord ici recueillies. Il nous fait obſerver (*o*) que, bien que l'entrée triomphante de Jeſus-Chriſt dans Jéruſalem fût l'accompliſſement aſſez évident de ce qui avoit été dit de lui par le Prophete *Zacharie*, comme S. Matthieu le fait remarquer, néanmoins

(*a*) *Luc.* I. 31. *&* 32. == [*b*] *Ibid.* 46. *& ſeqq.* == [*c*] *Ibid.* 68. *& ſ.* == [*d*] *Luc.* II. 29. *& ſeqq.* == [*e*] *Luc.* III. 4. *& ſ.* == (*f*) *Luc.* IV. 16. *& ſ.* == (*g*) *Luc.* VII. 22. *& ſeqq.* == (*h*) *Luc.* XXIV. 25. *& ſeqq.* == (*i*) *Joan.* I. 23. == (*k*) *Ibid.* 29. *&* 36. == (*l*) *Ibid.* 45. Quem ſcripſit Moyſes in lege, & Prophetæ, invenimus Jeſum filium Joſeph à Nazareth. == (*m*) *Joan.* II. 17. *&* 22. == (*n*) *Joan.* III. 14. *& ſeqq.* == [*o*] *Joan.* XII. 14. *& ſeqq.*

les Disciples de Jesus-Christ dans ce temps-là ne firent point attention à ces circonstances si bien caractérisées ; mais que quand Jesus fut entré dans sa gloire, ils se souvinrent alors que ces choses avoient été écrites de lui, & que c'étoit précisément ce qu'ils avoient eux-mêmes fait à son égard. Il nous montre (*a*) dans *Isaïe* deux prophéties de l'incrédulité des Juifs; il nous déclare que ce Prophete a vu la gloire de Jesus-Christ, & que c'est de lui qu'il parloit en décrivant cette vision divine. Il nous montre (*b*) dans les *Psaumes*, non seulement le partage des vêtements de Jesus-Christ crucifié, mais encore le vinaigre même qui lui fut présenté dans sa soif. Il nous fait voir (*c*) dans l'*Agneau Paschal*, dont il étoit défendu de briser les os, l'image de Jesus-Christ qui est véritablement la victime de notre Pâque, & dont les os ne furent point brisés. Il nous fait voir dans *Zacharie* la prédiction de l'ouverture qui fut faite au côté du Sauveur par le fer d'une lance. Il joint à ces deux derniers témoignages cette remarque importante: (*d*) *Cela fut fait*, dit-il, *afin que l'Ecriture fût accomplie.* Combien de richesses sont donc renfermées dans les divines Ecritures, si des circonstances, qui presque nous échappent, contiennent néanmoins des prophéties expresses, qui marquent jusqu'aux moindres circonstances du grand mystere de Jesus-Christ, & qui doivent y trouver leur accomplissement !

VI. Preuves tirées des Actes des Apôtres.

VI. Ouvrons le Livre des *Actes des Apôtres*. S. Pierre nous y découvre dans les *Psaumes* (*e*) la punition des Juifs incrédules & spécialement du perfide Judas ; dans *Joël*, (*f*) l'effusion de l'Esprit de Dieu sur les Disciples de Jesus-Christ ; dans les *Psaumes* (*g*) la Résurrection de Jesus-Christ & son Ascension à la droite de son Pere ; dans le *Deutéronome* (*h*) la mission de Jesus-Christ, le vrai Prophete annoncé par Moyse ; dans les *Psaumes* (*i*) la gloire de Jesus-Christ, qui après avoir été rejetté par les chefs de son peuple, est devenu la pierre angulaire. *Les fideles de Jérusalem*, d'une commune voix, nous montrent dans le *Psaume second* (*k*) le soulevement des Juifs & des Gentils contre l'établissement du regne de Jesus-Christ. *S. Etienne* rappelle aux Juifs tout ce que Dieu avoit fait pour leurs peres, & spécialement (*l*) la promesse de leur envoyer ce Prophete qu'il leur annonçoit par la bouche de *Moyse.* Le Diacre *Philippe* trouve l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie occupé de la célebre prophétie d'*Isaïe* touchant le mystere des souffrances du Messie ; & il commence (*m*) par cet endroit de l'Ecriture à lui annoncer Jesus. *S. Pierre* déclare (*n*) que *tous les Prophetes* rendent à Jesus-Christ ce témoignage que qui-

---

(*a*) *Ib.* 37. *& seqq.* = (*b*) *Joan.* XIX. 24. *&* 28. = (*c*) *Ib.* 36. *&* 37. = (*d*) ℣. 36. Facta sunt enim hæc, ut scriptura impleretur. = (*e*) *Act.* I. 16. *& seqq.* = (*f*) *Act.* II. 16. *& seqq.* = [*g*] *Ibid.* 25. *& seqq.* = [*h*] *Act.* III. 21. = [*i*] *Act.* IV. 11. = [*k*] *Ibid.* 25. *& seqq.* = (*l*) *Act.* VII. 37. = [*m*] *Act.* VIII. 35. = [*n*] *Act.* X. 43.

conque croira en lui, recevra par ſon nom la rémiſſion des péchés. *S. Paul* dans la ſynagogue d'Antioche de Piſidie montre dans la promeſſe faite à *David* (*a*) la naiſſance de Jeſus-Chriſt; dans les *Pſaumes* (*b*) ſa réſurrection; dans *Habacuc*, (*c*) la menace des vengeances prêtes à fondre ſur les Juifs incrédules. *S. Jacques le Mineur* nous découvre (*d*) dans *Amos* la converſion des Gentils. *S. Paul* priſonnier à Rome, prêchant les Juifs, les preſſoit de croire en Jeſus (*e*) par des preuves tirées de *Moyſe* & des *Prophetes*; & voyant leur endurciſſement, il leur déclara (*f*) que par-là s'accompliſſoit en eux la célebre prophétie du chapitre ſixieme d'*Iſaïe*. Enfin *S. Luc* trois fois dans ce livre (*g*) nous rapporte cette parole que Jeſus-Chriſt dit à S. Paul lorſqu'il le terraſſa; *Saul, Saul, pourquoi me perſécutez-vous?* Jeſus-Chriſt ne dit pas, comme le remarque S. Auguſtin, pourquoi perſécutez-vous mes Diſciples, mes Freres, mes Membres; mais, *pourquoi me perſécutez-vous?* pour nous montrer que, comme il le dit dans l'Evangile, il regarde comme fait à lui-même le traitement que l'on fait à ſes membres, parce que ſes membres ne forment avec lui qu'un ſeul corps dont il eſt le chef: remarque, comme l'obſerve S. Auguſtin, remarque bien importante pour l'intelligence des anciennes Ecritures & ſur-tout des Pſaumes, où Jeſus-Chriſt parle ſouvent ainſi au nom de ſon Egliſe & de ſes Membres comme s'il parloit en ſon propre nom. Mais il faut maintenant entendre les Apôtres dans leurs Epîtres.

VII. Preuves tirées de l'Epître aux Romains.

VII. Si nous ouvrons l'*Epître de S. Paul aux Romains*, nous y trouvons cet Apôtre montrant aux fideles dans *Abraham* (*h*) le pere des croyants & le modele de la foi qui juſtifie; dans *Iſaac*, (*i*) l'image des enfants de la promeſſe; dans le diſcernement que Dieu fait entre *Jacob & Eſaü*, (*k*) le ſymbole de celui qu'il fait entre les élus & les réprouvés; dans la perſonne de *Pharaon*, (*l*) la figure des pécheurs endurcis. Là il nous montre *Moyſe* (*m*) annonçant l'incrédulité & la réprobation des Juifs, la vocation gratuite des Gentils à la foi, & leur ſubſtitution à la place des Juifs incrédules. Il nous montre dans *les Pſaumes* (*n*) la corruption univerſelle des hommes, la gratuité (*o*) du don de la juſtification, les opprobres (*p*) dont Jeſus-Chriſt fut couvert, les maux (*q*) auxquels devoient être expoſés ſes Diſciples, la réprobation (*r*) des Juifs incrédules, la vocation (*s*) gratuite des Gentils à la foi: dans *Iſaïe* (*t*) l'incrédulité des Juifs & leur réprobation, les prérogatives (*u*) de la foi en Jeſus-

(*a*) *Act.* XIII. 14. *& ſeqq.* = (*b*) *Ibid.* 33. *& ſeqq.* = (*c*) *Ibid.* 40. *&* 41. = (*d*) *Act.* XV. 15. *& ſ.* = (*e*) *Act.* XXVIII. 23. = (*f*) *Ibid.* 25. *& ſeqq.* = (*g*) *Act.* IX. 4. XXII. 7. XXVI. 14. = (*h*) *Rom.* IV. 1. *& ſeqq.* = (*i*) *Rom.* IX. 7. *& ſeqq.* = (*k*) *Ibid.* 10. *& ſeqq.* = (*l*) *Ibid.* 17. *& ſeqq.* = (*m*) *Rom.* X. 19. XI. 8. *&* XV. 10. = (*n*) *Rom.* III. 10. *& ſeqq.* = (*o*) *Rom.* IV. 6. *& ſeqq.* = (*p*) *Rom.* XV. 3. = (*q*) *Rom.* VIII. 36. = (*r*) *Rom.* XI. 9. *&* 10. = (*s*) *Rom.* XV. 9. *&* 11. = (*t*) *Rom.* IX. 27. *& ſeqq.* = (*u*) *Rom.* X. 11.

Chriſt, les grands biens (*a*) annoncés par l'Evangile, la vocation (*b*) gratuite des Gentils, la converſion (*c*) future des Juifs, l'hommage univerſel (*d*) qui ſera rendu à Jeſus-Chriſt au grand jour de ſon dernier avénement : dans *Jérémie*, (*e*) une autre Prophétie de la converſion future des Juifs : dans *Oſée*, (*f*) la vocation des Gentils : dans *Joël*, (g) les prérogatives de la foi : dans *Nahum*, (*h*) les grands biens qui nous ſont annoncés par l'Evangile.

VIII. Preuves tirées de la I. Epître aux Corinthiens.

VIII. Sa *premiere Epître aux Corinthiens* eſt pleine de principes lumineux pour l'ntelligence des anciennes Ecritures. Là (*i*) en nous montrant dans l'immolation de l'Agneau Paſchal, l'immolation de Jeſus-Chriſt même qu'il appelle *notre Pâque*, il veut que nous y joignions les *azymes* de la ſincérité & de la vérité. Là (*k*) ſe propoſant de prouver que les Miniſtres de l'Evangile ont droit de vivre de l'Evangile, il cite cette loi de Moyſe : *Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain ;* & delà il tire ſa preuve en nous découvrant l'eſprit de cette loi. » Car *eſt-ce que Dieu*, dit-il, (*l*) *ſe met* » *en peine des bœufs ?* & n'eſt-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il » a fait cette ordonnance ? Oui ſans doute, *c'eſt pour nous que cela* » *eſt écrit.* » C'eſt dans cette Epître, qu'il poſe ce grand principe, (*m*) que les *Iſraélites* nous repréſentent, & que ce qui leur eſt arrivé eſt *la figure de ce qui nous arrive* à nous-mêmes ; que les eaux de la *mer* qu'ils ont traverſée, & celles de la *nuée* ſous laquelle ils ont marché, repréſentent les eaux dans leſquelles nous avons été *baptiſés ;* qu'ils ont mangé un *aliment ſpirituel*, en mangeant la manne qui repréſentoit le pain Euchariſtique, ſous les eſpeces duquel ſe trouve Jeſus-Chriſt même ; qu'ils ont bu une *eau ſpirituelle* ſortie d'une *pierre ſpirituelle*, (*n*) lorſqu'ils ont bu l'eau tirée du rocher, ſymbole de la grace qui émane de *Jeſus-Chriſt figuré par cette pierre* ; que leur idolatrie, leur fornication, la témérité avec laquelle ils tenterent le Seigneur & l'irriterent par leurs murmures, les punitions enfin dont ils furent frappés, ſont autant de *figures*, (*o*) qui en nous montrant & les crimes que nous devons éviter & les châtiments que nous devons craindre, ſont *deſtinées à nous inſtruire, nous ſur qui viennent tomber les derniers temps.* Il nous avertit en général, que la mort & la réſurrection de

(*a*) *Rom.* x. 15. = (*b*) *Rom.* x. 20. xv. 12. = (*c*) *Rom.* xi. 26. = (*d*) *Rom.* xiv. 11. = (*e*) *Rom.* xi. 27. = (*f*) *Rom.* ix. 25. & 26. = (*g*) *Rom* x. 13. = (*h*) *Rom.* x. 15. = (*i*) 1. *Cor.* v. 7. & 8. = (*k*) 1. *Cor.* ix. 8. & *ſeqq.* = (*l*) ℣. 9. & 10. Numquid de bobus cura eſt Deo ? An propter nos utique hoc dicit ? Nam propter nos ſcripta ſunt. = (*m*) 1. *Cor* x. 1. & *ſeqq.* ℣. 6. Hæc autem in figura facta ſunt noſtri. = (*n*) ℣. 4. Bibebant autem de ſpiritali conſequente eos petra : petra autem erat Chriſtus. = (*o*) ℣. 11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis : ſcripta ſunt autem ad correptionem noſtram, in quos fines ſæculorum devenerunt.

Jesus-Christ (*a*) sont l'accomplissement de ce qui en étoit marqué dans *les* divines *Ecritures*. Il nous montre dans *les Pseaumes* (*b*) le souverain domaine de Jesus-Christ & la puissance de son regne. Il compare *Adam*, le premier homme, (*c*) avec Jesus-Christ qu'il appelle le *second homme* & le *nouvel Adam*. Il nous montre dans *Isaïe* & dans *Osée*, (*d*) la victoire de Jesus-Christ sur la mort & l'immortalité de ses élus.

IX. Preuves tirées de la II. Epître aux Corinthiens.

IX. Dans sa *seconde Epître aux Fideles de la même Eglise*, il compare (*e*) *le voile* qui étoit sur le visage *de Moyse* avec celui qui est sur le cœur des Juifs. Il nous montre, dans l'Eglise de Jesus-Christ, (*f*) le nouveau monde, le nouvel ordre de créatures, annoncé par *Isaïe*; dans les jours de l'Evangile, (*g*) ce temps favorable, ces jours de salut marqués par le même Prophete. Il nous découvre dans les paroles de *Moyse*, d'*Isaïe* & de *Jérémie* (*h*) les caracteres de l'alliance nouvelle; dans la tentation d'Eve, (*i*) l'image de celles que nous devons craindre.

X. Preuves tirées de l'Epître aux Galates.

X. L'*Epître aux Galates* nous offre encore des vues très-utiles pour l'intelligence des anciennes Ecritures. En effet, là S. Paul nous assure (*k*) que ce qui est dit d'*Abraham* & de *ses deux femmes* renferme une *allégorie*; que *ces deux femmes* représentent les deux alliances du Seigneur avec les hommes, ou selon son expression, *les deux Testaments*; que la *premiere alliance*, qui a été faite *sur le Mont Sina*, *& qui* par elle-même *n'engendre que des esclaves*, est *représentée par Agar*; qu'*Agar est* ainsi en figure *la même chose que Sina montagne* d'*Arabie*, *qui* dans ce sens mystérieux *répond à la Jérusalem* d'ici-bas & *du siecle présent*, *qui est esclave avec ses enfants*; & qu'enfin outre cette Jérusalem d'ici-bas, représentée par Agar, il y a une autre *Jérusalem*, qui est celle *d'en haut*, laquelle est *vraiment libre*, & celle-ci est l'Eglise *notre mere*, représentée par Sara. Il nous montre dans *Isaïe* (*l*) ces deux épouses du Seigneur, dont l'une après avoir paru longtemps *stérile* comme Sara, surpasse l'autre par sa *fécondité*. Il nous assure (*m*) que *nous sommes les enfants de la promesse*, *figurés dans Isaac*. Il nous montre (*n*) dans l'expulsion d'Ismaël, *fils de la servante*, exclus de l'héritage d'Isaac, *fils de la femme libre*, l'image de la réprobation du Juif charnel exclus de l'héritage des enfants de l'Eglise; car

---

(*a*) 1. *Cor.* XV. 3. *&* 4. == (*b*) *Ibid.* 25. *& seqq.* == (*c*) *Ibid.* 45. *& s.* == (*d*) 54. *&* 55. == (*e*) 2. *Cor.* III. 13. *& seqq.* == (*f*) 2. *Cor.* V. 17. == (*g*) 2. *Cor.* VI. 2. == (*h*) *Ibid.* 16. *& seqq.* == (*i*) 2. *Cor.* XI 3. == (*k*) *Gal.* IV. 22. *& seqq.* ℣. 24. Quæ sunt per allegoriam dicta: hæc enim sunt duo testamenta; unum quidem in monte Sina, in servitutem generans; quæ est Agar. ℣. 25. *gr.* Agar enim Sina mons est in Arabia, & respondit ei quæ nunc est Jerusalem, & servit cum filiis suis. ℣. 26. Illa autem, quæ sursum est Jerusalem, libera est; quæ est mater nostra. == (*l*) *Ibid.* 27. == (*m*) *Ibid.* 28. == (*n*) *Ibid.* 30.

nous ne ſommes pas, dit-il, (*a*) *les enfants de la ſervante*, *mais* nous ſommes les enfants *de la femme libre*. Témoignage bien précieux, qui nous découvre dans les divines Ecritures un fond de richeſſes que nous n'aurions peut-être pas ſoupçonnées, ou que du moins on nous auroit peut-être conteſtées, ſi l'Eſprit-Saint, qui dirigeoit la plume de l'Apôtre, ne donnoit ici à cette *allégorie* ſi admirable & ſi féconde la plus parfaite authenticité.

XI. Preuves tirées de l'Epître aux Ephéſiens.

XI. Nous pourrions rappeller ici pluſieurs témoignages de l'*Epître aux Ephéſiens* : nous nous arrêterons à un ſeul. C'eſt-là (*b*) que dans les paroles mêmes d'*Adam* ſur l'union intime que contractent *les deux époux*, en ſorte qu'ils deviennent *une ſeule & même chair*, S. Paul nous découvre *le grand* & ineffable *myſtere* de l'union intime que *Jeſus-Chriſt* a contractée avec l'*Egliſe* ſon épouſe; qui lui eſt unie ſi étroitement, qu'elle n'a en effet avec lui qu'*une ſeule & même chair* : d'où S. Auguſtin conclut (*c*) que *Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe* étant ainſi unis *dans une même chair*, nous ne devons point nous étonner que dans les Pſaumes ils aient entr'eux *une même voix*.

Nous ne nous arrêterons point ici aux témoignages que nous pourrions encore recueillir des *Epîtres aux Coloſſiens* & *aux Philippiens*, des *deux Epîtres aux Theſſaloniciens*, des *deux Epîtres à Timothée*. Il faut avancer.

XII. Preuves tirées de l'Epître aux Hébreux.

XII. Les Epîtres à Tite & à Philémon ne renferment rien qui ait rapport à notre objet. Mais l'*Epître aux Hébreux* eſt remplie d'une multitude des preuves qui confirment le grand principe que nous établiſſons ici. S. Paul d'abord y raſſemble (*d*) du ſeul Livre des *Pſaumes* ſix preuves de la divinité de Jeſus-Chriſt. Il nous montre (*e*) dans ce même Livre les humiliations & la gloire du Sauveur. Il compare enſuite (*f*) *Moyſe* avec Jeſus-Chriſt, & *le repos* (*g*) où les Iſraélites ont été introduits, avec celui auquel nous ſommes appellés. A cette occaſion, il remonte (*h*) juſqu'au *repos* même où le Seigneur eſt entré après la création, & dont le ſabbat du ſeptieme jour conſerve la mémoire; il en conclut qu'il reſte encore *un ſabbat*, (*i*) c'eſt-à-dire, un repos pour le peuple de Dieu, qui doit lui-même entrer un jour dans le repos de Dieu. Il nous montre dans les Pſaumes (*k*) *le ſacerdoce de Jeſus-Chriſt*, qu'il compare avec *celui* d'*Aaron* & avec *celui de Melchiſédech*. Il nous fait remarquer (*l*) que *Melchiſédech* fut une des plus expreſſes figures de Jeſus-Chriſt non ſeulement par ſon ſacer-

(*a*) *Ibid.* 31. Itaque, fratres, non ſumus ancillæ filii, ſed liberæ. = (*b*) *Eph.* V. 31. & 32. Et erunt duo in carne una : ſacramentum (*gr.* myſterium) hoc magnum eſt : ego autem dico in Chriſto & in Eccleſia. = (*c*) *Aug. Enar. in Pſ.* CXLII. *n.* 3. Nec mireris, quia duo in voce una, ſi duo in carne una. = (*d*) *Hebr.* I. 5. & *ſeqq.* = (*e*) *Hebr.* II. 6. & *ſeqq.* = (*f*) *Hebr.* III. 1. 2. & *ſeqq.* = (*g*) *Ibid.* 7. & *ſeqq.* = (*h*) *Hebr.* IV. 4. & *ſeqq.* = (*i*) ℣. 9. Itaque relinquitur ſabbatiſmus populo Dei. = (*k*) *Hebr.* V. 4. & *ſeqq.* = (*l*) *Hebr.* VII. 1. & *ſeqq.*

doce, qui le rendit ſupérieur au Patriarche Abraham, mais par ſon nom même, qui ſignifie *Roi de juſtice*; par ſon titre *Roi de Salem*, qui ſignifie *Roi de paix*; par le ſilence même de l'Ecriture qui ne lui donnant *ni pere, ni mere, ni généalogie, ni commencement, ni fin*, le rend *ſemblable au fils de Dieu* (*a*) *qui demeure Prêtre pour toujours.* Il compare (*b*) le *ſanctuaire* terreſtre & le *tabernacle* dreſſé par Moyſe, avec le ſanctuaire céleſte & ce *tabernacle véritable dreſſé de Dieu même, & non par un homme.* Il nous déclare que le culte auquel ſervoient les Prêtres & les Lévites de l'ancienne loi, (*c*) n'étoit que *l'image & l'ombre des choſes céleſtes.* Il compare (*d*) *l'alliance ancienne* avec *l'alliance nouvelle*, qu'il nous montre expreſſément prédite par *Jérémie.* Il nous aſſure (*e*) que les cérémonies de cet ancien culte renferment une *parabole de ce qui ſe paſſoit alors.* Il répete (*f*) que le tabernacle & tout ce qui y ſervoit, étoit l'*image des choſes céleſtes*, & que (*g*) *la loi n'avoit que l'ombre des biens à venir.* Il nous montre dans les *Pſaumes*, (*h*) Jeſus-Chriſt qui vient s'offrir lui-même à Dieu ſon Pere comme victime pour les péchés des hommes; & qui, après avoir conſommé ſon ſacrifice, (*i*) eſt aſſis pour toujours à la droite de Dieu, juſqu'à ce que ſes ennemis ſoient mis ſous ſes pieds. Il nous montre (*k*) dans *Iſaac* ſurvivant à ſon ſacrifice, une *parabole* de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt; dans les larmes infructueuſes d'*Eſaü*, (*l*) l'image du repentir infructueux des réprouvés. Il déſigne l'Egliſe (*m*) ſous les noms de *Montagne de Sion*, *Cité du Dieu vivant*, *Jéruſalem céleſte.* Il compare (*n*) *le ſang d'Abel* avec celui de Jeſus-Chriſt. Il nous montre (*o*) dans *Aggée* l'immutabilité de l'alliance nouvelle. Il compare encore (*p*) les anciens ſacrifices avec celui de Jeſus-Chriſt, & nous fait remarquer que comme le corps des animaux dont le ſang eſt porté par le ſouverain Pontife dans le ſanctuaire pour l'expiation du péché, ſont brûlés *hors le camp*, (*q*) Jeſus-Chriſt même, par cette raiſon, devant ſanctifier le peuple par ſon propre ſang, a ſouffert *hors la porte* (*r*) de la ville; & qu'en conſéquence nous devons auſſi nous-mêmes ſortir *hors le camp*, (*s*) pour aller à lui en portant l'ignominie de ſa croix, en ſorte que dans ces anciens ſacrifices tout, juſqu'aux moindres circonſtances, nous inſtruit du myſtere de Jeſus-Chriſt, & des

---

(*a*) ℣. 3. Aſſimilatus autem Filio Dei, manet ſacerdos in perpetuum. *Hébraïſme, pour* qui manet &c. == (*b*) *Hebr.* VIII. 2. *& ſeqq.* Sanctorum miniſter & tabernaculi veri, &c. == (*c*) ℣. 5. Qui exemplari & umbræ deſerviunt cœleſtium. == (*d*) *Ibid.* 6. *& ſeqq.* == (*e*) *Hebr.* IX. 9. Quæ parabola eſt temporis inſtantis. *gr.* quod inſtans erat. == (*f*) *Ibid.* 23. Exemplaria cœleſtium. == (*g*) *Hebr.* X. 1. Umbram enim habens lex futurorum bonorum &c. == (*h*) *Ibid* 5. *& ſeqq.* == (*i*) *Ibid.* 12. *&* 13. == (*k*) *Hebr.* XI. 19. == (*l*) *Hebr.* XII. 16. *&* 17. == (*m*) *Ibid* 22. == (*n*) *Ibid* 24. == (*o*) *Ibid* 26. == (*p*) *Heb.* XIII. 11. *& ſeqq.* == (*q*) ℣. 11. Horum corpora cremantur extra caſtra == (*r*) ℣. 12. Extra portam paſſus eſt. == (*s*) ℣. 13. Exeamus igitur ad eum extra caſtra.

obligations que nous impose la foi qui nous unit à ce divin Sauveur.

XIII. Nous pourrions ici rassembler plusieurs témoignages des *Epîtres Canoniques ;* mais nous n'insisterons que sur un seul. C'est celui de la I. *Epître de S. Pierre*, où cet Apôtre parlant du *salut de nos ames qui est la fin* & le prix *de notre foi*, s'exprime en ces termes: (*a*) » ce salut dans la connoissance duquel *les Prophetes*, qui ont prophétisé *de la grace que vous deviez recevoir*, ont desiré de pénétrer, l'ayant recherché avec grand soin, & ayant examiné dans cette recherche en quel temps & en quelle conjoncture l'esprit de Jesus-Christ qui les instruisoit de l'avenir, leur marquoit que devoient arriver *les souffrances de Jesus-Christ, & la gloire qui devoit les suivre :* & il leur fut révélé (*b*) que ce n'étoit pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étoient *ministres* & dispensateurs *de ces choses, que ceux qui vous ont prêché l'Evangile par le S. Esprit envoyé du ciel, vous ont maintenant annoncées*, & dans le secret desquelles les Anges même desirent de pénétrer. « Parole infiniment précieuse, qui nous découvre qu'en effet le grand objet de la mission des *Prophetes* & des *Apôtres*, est au fond le même ; que les uns & les autres sont les ministres du même Evangile, les uns avant Jesus-Christ, les autres depuis Jesus-Christ ; les uns enveloppant souvent de paraboles & d'énigmes les mêmes vérités que les autres ont depuis clairement annoncées.

XIII. Preuves tirées de la I. Epître de S. Pierre.

XIV. Enfin l'*Apocalypse* rassemble seule une multitude des traits des anciennes Ecritures, qu'elle applique à Jesus-Christ & à son Eglise. Jesus-Christ même qui parle dans tout ce Livre, nous y déclare jusqu'à trois fois, (*c*) que c'est à lui, que *la puissance* est donnée *de gouverner les nations avec un sceptre de fer*, selon ce qu'il dit lui-même dans *les Psaumes*. Il nous découvre (*d*) que c'est lui, qui a reçu cette *clef de la maison de David*, dont il est parlé dans *Isaïe*, & qui est l'image de sa souveraine puissance. En se montrant (*e*) sous le symbole d'un *Agneau immolé*, il acheve de nous prouver qu'il est vraiment l'Agneau de notre Pâque. En se montrant ailleurs (*f*) sous l'image d'un Conquérant *qui part victorieux pour continuer à vaincre*, il nous rappelle ce que les Prophetes nous ont dit de ses victoires sous l'image des victoires de *Cyrus*. Les *trois* grands *malheurs* qu'il nous annonce (*g*) comme devant terminer la durée des siecles, nous rappellent les trois grands malheurs que décrit *Joël*, & qui sont précisément présentés sous les mêmes images, plaie des *sauterelles*, irruption d'une *armée formidable*, le redoutable *jugement du Seigneur*. La Mission des

XIV. Preuves tirées de l'Apocalypse.

(*a*) 1. *Petr.* 1. 10. & *seqq.* ═ (*b*) ℣. 12. Quibus revelatum est, quia non sibimetipsis, vobis autem ministrabant ea quæ nunc nuntiata sunt vobis per eos qui evangelizaverunt vobis, Spiritu sancto misso de cœlo, in quem (*gr.* in quæ) desiderant Angeli prospicere. ═ (*c*) *Apoc.* II. 27. XII. 5. & XIX. 15. ═ (*d*) *Apoc.* III. 7. ═ (*e*) *Apoc.* V. 6. & *seqq.* ═ (*f*) *Apoc.* VI. 2. & XIX. 11. & *seqq.* ═ (*g*) *Apoc.* VIII. 13. & *seqq.*

deux Prophetes ou *témoins*, que l'on croit communément devoir être *Elie* & *Hénoch*, expressément marquée dans les anciennes Ecritures, se trouve ici rappellée: (*a*) la *conversion future des Juifs* prédite par les anciens Prophetes, est ici deux fois (*b*) annoncée. Il y est dit expressément, que le *dragon* qui y paroît trois fois, (*c*) est *l'ancien serpent* qui a séduit nos premiers peres, & *qui est appellé diable & satan*. Sous l'image de *la bête* & de *son faux Prophete*, (*d*) reparoissent les deux monstres décrits dans Job sous les noms de *Béhémoth*, qui signifie *la bête*, & *Léviathan*, qui signifie *la société du dragon*. Le premier de ces deux monstres, qui est appellé par distinction *la bête*, est visiblement dans l'Apocalypse la derniere de ces quatre bêtes monstrueuses marquées par *Daniel*, laquelle représente en même temps & l'Empire Romain idolâtre, & l'Empire Antichrétien figuré par cette corne que Daniel vit s'élever sur le front de cette quatrieme bête. Sous l'image de *Babylone* (*e*) assise sur cette bête, se découvre, dans les premiers siecles de l'Eglise, Rome payenne, persécutrice des Saints, & dans les derniers temps une autre ville (*f*) qui sera la capitale de l'Empire Antichrétien. Cette conspiration de *Gog* & *Magog*, si obscurément décrite dans Ezéchiel, nous est ici (*g*) montrée comme devant être la conspiration du dernier Antechrist & du peuple immense qui lui sera soumis à la fin des siecles. Enfin dans la *nouvelle Jérusalem qui descend du ciel*, (*h*) se trouve le dernier accomplissement de toutes les prophéties qui regardent cette ville sainte. Car c'est au dernier jour du monde, & *au son de la septieme* & derniere *trompette* que *sera accompli*, comme le dit l'Ange du Seigneur (*i*) dans ce Livre, *le mystere de Dieu, comme il l'a annoncé par les Prophetes ses serviteurs*.

Ainsi toutes les anciennes Ecritures retentissent de ce grand *mystere*, qui n'est autre que le grand ouvrage de la rédemption des hommes par Jesus-Christ. Toutes les anciennes Ecritures conduisent à *Jesus-Christ* & à *son Eglise*, comme au grand objet auquel se rapportent les Histoires, les Loix, les Cantiques & les Prophéties, qu'elles renferment. *Jesus-Christ est* donc en ce sens, *la fin de la loi*; mais comment en est-il la fin? c'est ce qu'il faut ici montrer par l'autorité des divines Ecritures & par l'enseignement commun de l'Eglise.

(*a*) *Apoc.* XI. 3. *& seqq.* = (*b*) *Apoc.* VII. 2. *& seqq.* XIV. 1. *& seqq.* = (*c*) *Apoc.* XII. 3. *& seqq.* XVI. 13. XX. 2. *& seqq.* = (*d*) *Apoc.* XIII. 1. *& seqq.* = (*e*) *Apoc.* XVII. 1. *& seqq.* = (*f*) *Apoc.* XVI. 19. = (*g*) *Apoc.* XX. 7. = (*h*) *Apoc.* XXI. 2. *& seqq.* = (*i*) *Apoc.* X. 7. In diebus vocis septimi Angeli, cùm cœperit tubâ canere, consummabitur mysterium Dei, sicut evangelizavit per servos suos Prophetas.

SECOND POINT.

Comment Jesus-Christ est la fin de la Loi. Comment tous les Livres de l'Ancien Testament nous conduisent à lui & à son Eglise.

Jesus-Christ est la fin de la loi : Souvent elle conduit à lui directement, il s'y trouve annoncé en termes clairs, qui ne conviennent qu'à lui : mais plus souvent encore elle conduit à lui *indirectement*, en l'annonçant *sous le voile des paraboles & des énigmes*, dont les Livres de l'Ancien Testament sont remplis. Ces Livres renferment donc *divers sens* qu'il faut soigneusement distinguer.

Ces différents sens ont-ils par-tout une égale étendue ? forment-ils un parallele également soutenu dans toutes ses parties ? jusqu'où doit s'étendre l'harmonie de ces divers sens pour en justifier la vérité ? En un mot *quelle est l'étendue de ces divers sens*, par le moyen desquels les divines Ecritures de l'Ancien Testament nous conduisent à Jesus-Christ & à son Eglise considérée comme le corps dont il est le chef ? c'est ce qu'il faut discuter ici.

Distinction & étendue des différents sens que renferment les Livres de l'Ancien Testament : c'est l'objet du second Point que nous examinons ici.

I. Distinction des différents sens que renferment les Livres de l'Ancien Testament.

Les divines Ecritures de l'Ancien Testament renferment deux sens principaux : le *sens littéral*, & le *sens spirituel*.

Le *sens littéral* est celui que présente la lettre même du Texte.

Le *sens spirituel* est celui qui se trouve couvert sous le voile de la lettre & qui en contient l'esprit.

II. Quatre objets principaux du sens littéral.

I. Le *sens littéral*, qu'on nomme aussi *immédiat*, parce que c'est celui que présente immédiatement la lettre du Texte, a pour objet dans les divines Ecritures de l'Ancien Testament : 1°. *L'histoire du genre humain* depuis son origine jusqu'à la vocation d'Abraham, chef du peuple de Dieu : 2°. *L'histoire du peuple de Dieu* depuis Abraham jusqu'au temps des Machabées : 3°. *Les loix morales, judicielles & cérémonielles*, & les maximes qui concernent les mœurs : 4° *Le grand ouvrage de la rédemption des hommes*, par le Libérateur, qui promis au premier homme après sa chûte, annoncé depuis aux Patriarches ; & prédit par les Prophetes, nous a enfin été donné en la personne de Jesus-Christ.

1°. Le *sens littéral & immédiat* relativement à *l'histoire du genre humain* depuis son origine jusqu'à la vocation d'Abraham, ne renferme presque aucune difficulté : tout s'y trouve communément énoncé dans les termes les plus simples & les plus intelligibles. Il faut seulement observer que dès le récit de la chûte du premier homme, le *Langage*

figuré commence de s'y mêler, en sorte que le démon n'y est présenté (*a*) que sous la seule figure du *serpent* qui lui servit d'organe : delà vient que la malédiction prononcée sur le serpent, tombe beaucoup moins sur cet animal, que sur le démon même.

2°. Le *sens littéral & immédiat* par rapport à *l'histoire du peuple de Dieu* depuis Abraham jusqu'aux Machabées, est souvent mêlé d'expressions *énigmatiques*, *métaphoriques*, *allegoriques*, *figurées*. Jacob benissant ses enfants, & venant à Juda, s'exprime d'abord d'un style simple & sans figures : (*b*) *Juda, vos freres vous loueront ; votre main s'étendra sur la tête de vos ennemis ; les enfants de votre pere vous adoreront.* Mais aussi-tôt il s'éleve & prend un style figuré : (*c*) *Juda est un jeune lion : vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir votre proie. Vous vous êtes reposé en vous couchant comme un lion : il s'est couché comme une lione ; qui osera le réveiller ?* Sous cette image il prédit les actions belliqueuses de la tribu de Juda. De même Moyse, dans son grand Cantique, s'exprime d'abord simplement en disant : (*d*) *Le Seigneur a choisi son peuple pour se l'attacher particuliérement ; il a pris Jacob pour son partage.* Mais ensuite il s'éleve au sens figuré en disant : (*e*) *Comme une aigle excite ses petits à voler, & voltige au dessus d'eux ; le Seigneur a de même étendu ses aîles ; il a pris son peuple sur lui, & l'a porté sur ses aîles.* Sous cette image, il représente le soin que le Seigneur a pris d'Israël son peuple. David imite ce langage figuré, lorsqu'il dit à Dieu : (*f*) *Vous avez transporté votre vigne de l'Egypte ; vous avez chassé les nations, & vous l'avez plantée dans leur terre.* Cette vigne, selon le sens littéral & immédiat, c'est le peuple d'Israël. Les Prophetes ont souvent employé ce langage figuré en parlant d'Israël & de ses ennemis : & cette remarque est importante, parce que cette premiere sorte de parabole & d'énigme qui se rapporte à Israël même, nous conduit à l'intelligence des énigmes & paraboles qui se rapportent à Jesus-Christ & à son Eglise.

3° Le *sens littéral & immédiat* qui concerne *les loix morales, judicielles, cérémonielles*, & en général les regles des mœurs ou la conduite de la vie, est communément fort clair & fort simple. Mais quelquefois aussi il s'éleve jusqu'au style figuré. Dans les Pseaumes, dans les Livres moraux & dans les Livres prophétiques, la *vérité* à laquelle nous devons nous attacher, la *justice* que nous devons pratiquer, les *préceptes* divins que nous devons observer, sont souvent représentés comme une *voie* que nous devons suivre, comme des *sentiers* par lesquels nous devons marcher. De même dans ces Livres, la *voie du Seigneur*, la *voie des Justes*, la *voie des Pécheurs*, c'est la conduite que tiennent les Pécheurs, les Justes & Dieu même.

(*a*) *Gen.* III. 1. *& seqq.* = (*b*) *Gen.* XLIX. 8. = (*c*) *Ibid.* ℣. 9. = (*d*) *Deut.* XXXII. 9. = (*e*) *Ibid.* ℣. 11. = (*f*) *Psal.* LXXIX. 9. *& seqq.*

4°. Le

4°. Le *ſens littéral & immédiat* à l'égard du grand ouvrage de la *rédemption des hommes*, eſt encore quelquefois fort ſimple : le Libérateur y eſt annoncé ſans voile. *Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda*, dit Jacob, (a) *juſqu'a ce que ſoit venu celui qui doit être envoyé ; & c'eſt lui qui ſera l'attente des nations*. Voilà le Libérateur clairement annoncé. Mais auſſi-tôt Jacob s'éleve au langage figuré : *Il liera*, dit-il, (b) *ſon ânon à la vigne ; il liera, ô mon fils, ſon âneſſe à la vigne. Il lavera ſa robe dans le vin, & ſon manteau dans le ſang des raiſins. Ses yeux ſont plus beaux que le vin, & ſes dents plus blanches que le lait.* Expreſſions ſymboliques, toutes relatives au grand myſtere de Jesus-Chriſt & de ſon Egliſe, auquel conduit néceſſairement *le ſens* même *littéral & immédiat* du Texte.

III. Trois objets principaux du ſens ſpirituel.

II. Le *ſens ſpirituel*, qu'on appelle auſſi *myſtique*, parce que c'eſt celui qui, couvert ſous le voile de la lettre, en renferme l'eſprit & les myſteres, a deux objets principaux, & ſe diviſe ainſi en deux genres : le *ſens allégorique*, & le *ſens moral* : le ſens *allégorique*, qui nous montre les myſteres de la Religion ; le ſens *moral*, qui nous découvre les regles des mœurs.

Le *ſens allégorique* a lui-même auſſi deux objets, dont l'un ſe rapporte aux myſteres qui doivent ſe conſommer ſur la terre dans la plénitude des temps ; il nous montre ce que nous devons croire : c'eſt *le ſens allégorique ſimplement dit* : l'autre ſe rapporte à la parfaite conſommation du grand myſtere de Dieu dans l'éternité, en un mot, aux biens céleſtes qui nous ſont offerts, & qui ſeront la récompenſe éternelle des Elus ; il nous montre ce que nous devons eſpérer ; c'eſt celui que l'on nomme en Grec, *le ſens anagogique*, parce qu'il nous éleve aux choſes du ciel.

Delà vient qu'on diſtingue communément dans les anciennes Ecritures *quatre ſens* principaux : c'eſt-à-dire, le ſens *littéral*, *allégorique*, *moral* & *anagogique*, compris & caractériſés dans ces deux vers :

Littera geſta docet ; quæ credas, allegoria ;
Moralis, quid agas ; quid ſperes, anagogia.

1°. Le *ſens allégorique* ſimplement dit, eſt donc celui qui, ſous le voile d'un premier ſens, en préſente un ſecond relatif aux myſteres du Chriſt, c'eſt-à-dire, de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe : on le nomme auſſi *ſens prophétique*, parce qu'il renferme l'annonce de ces myſteres. Tel eſt le ſens que S. Paul nous découvre ſous l'image de l'alliance qu'Abraham contracta ſucceſſivement avec ſes deux femmes, Sara & Agar. C'eſt une *allégorie*, dit l'Apôtre ; (c) *ces deux femmes ſont les deux teſtaments* : c'eſt-à-dire, qu'elles repréſentent les deux alliances

(a) *Gen.* XLIX. 10. — (b) *Ibid.* ỳ. 11. & 12. — (c) *Gal.* IV. 24.

que Dieu a faites successivement avec les hommes ; en sorte que l'alliance éternelle que Dieu a faite avec l'Eglise notre mere, est représentée par Sara, tandis que l'alliance temporelle qu'il a faite avec la Synagogue, est représentée par Agar. C'est dans ce sens, que, selon le même Apôtre : (a) *Tout ce qui arrivoit aux Juifs, étoit une figure de ce qui nous arrive à nous-mêmes :* & sous ce point de vue le *sens allégorique* réunit encore *deux objets* : le *premier* regarde ce que Dieu a fait dans l'établissement de l'Eglise, en y faisant entrer une partie des *Juifs* & une grande multitude de *Gentils*, & la délivrant enfin de la persécution des infideles par la victoire que *Constantin* remporta sur les persécuteurs de l'Eglise : le *second* regarde ce que Dieu fera à la fin des siecles, premiérement, en faisant entrer dans son Eglise la nation entiere des *Juifs*, & avec eux une multitude de *Gentils* ; secondement, en délivrant enfin son Eglise de tous maux par la victoire complette de *Jesus-Christ* même sur toute la multitude des méchants.

2°. Le *sens moral*, qu'on nomme aussi en Grec *tropologique*, c'est-à-dire, qui concerne les mœurs, est celui qui sous le voile d'un premier sens relatif à l'histoire, en renferme un second relatif aux mœurs, comme lorsque sous l'image des *reproches* faits aux Juifs, & des *châtiments* dont ils furent frappés, les Apôtres nous découvrent les *infidélités* que nous-mêmes devons éviter, & les *châtiments* que nous devons craindre. Le *sens moral* est encore celui qui, sous le voile d'un premier sens relatif aux loix mêmes judicielles & cérémonielles des Juifs, en renferme un plus sublime, mais également relatif à nos mœurs, comme lorsque sous l'obligation de *ne point lier la bouche au bœuf qui foule le grain*, S. Paul nous montre (b) celle de pourvoir à la subsistance de ceux qui travaillent, & qui exercent même les fonctions les plus saintes. Le *sens moral* est souvent intimement lié avec le *sens allégorique* : l'un & l'autre se trouve alors réuni sous un même Texte, comme lorsque sous l'image de cette loi qui obligeoit les Juifs de *brûler hors du camp les corps de certaines victimes*, le même Apôtre nous montre (c) *Jesus-Christ immolé pour nous hors la porte de la ville* ; voilà le sens allégorique & l'obligation pour nous de *sortir nous-mêmes hors du camp pour aller à lui en portant avec lui ses ignominies*, & nous détachant de toutes les choses de la terre ; *parce que nous n'avons point ici de cité permanente, & que nous ne devons desirer que la cité future*, qui est notre véritable patrie ; voilà le sens moral.

3°. Le *sens anagogique* est celui qui, sous le voile d'un premier sens relatif aux choses de la terre, nous éleve à un second relatif aux choses du ciel ; comme lorsque, sous l'image de la *Jérusalem terrestre*, les

---

(a) 1. *Cor.* x. 6. & 11. = (b) 1. *Cor.* ix. 9. & 10. = (c) *Hebr.* xiii. 11. & *seqq.*

Apôtres nous découvrent (*a*) la *Jérusalem céleste*; lorsque, sous l'image des *biens présents*, ils nous montrent les *biens futurs* seuls dignes de nos desirs. Sous ce point de vue, ce sens est souvent le complément du sens allégorique, en sorte qu'alors il en fait même partie; puisque le *sens allégorique* nous conduisant jusqu'au triomphe complet de Jesus-Christ, sur tous ses ennemis au dernier jour, nous montre ensuite les biens éternels, dans la possession desquels il établira alors ses Elus : ce qui est précisément l'objet du *sens anagogique*.

C'est ainsi que ces trois sens, *allégorique*, *moral* & *anagogique*, renfermant l'esprit & les mysteres couverts sous le voile de la lettre du Texte sacré, forment ensemble le *sens spirituel* ou *mystique* couvert sous le *sens littéral* & *immédiat*. Mais ces deux sens sont-ils par-tout également soutenus ? s'étendent-ils généralement à toutes les parties des anciennes Ecritures ? l'un ne subsiste-t-il jamais sans l'autre ? C'est-ce qu'il faut maintenant examiner.

IV. Etendue des différents sens que renferment les Livres de l'Ancien Testament.

Pour juger de l'étendue du sens spirituel des anciennes Ecritures, il faut d'abord observer que dans tout emblême & dans toute énigme, dans toute parabole & dans toute comparaison, le parallele ne peut jamais être parfait, parce que l'ombre & l'image sont toujours au dessous de la vérité. L'ombre ne seroit plus ombre, si l'on y trouvoit toutes les perfections du corps qu'elle représente; l'image ne seroit plus image, si elle renfermoit toute la substance de l'Original.

Ainsi 1°. sous le *sens allégorique*, ou si l'on veut, dans le sens *métaphorique*, qui fait essentiellement partie de l'allégorie, Jesus-Christ dit, (*b*) *qu'il viendra comme un voleur.* Jesus-Christ ressemble-t-il donc à un voleur ? Il n'en a pas l'injustice : mais comme un voleur vient nous surprendre dans la tranquillité de la nuit; ainsi Jesus-Christ, dans son dernier avénement, surprendra les hommes, lorsqu'ils seront dans une parfaite sécurité. Voilà le principal point de la comparaison; voilà en quoi elle se trouve Juste. Jesus-Christ ailleurs est appellé (*c*) *le lion de la tribu de Juda*; dans un autre endroit, il est dit (*d*) que le démon *tourne autour de nous comme un lion.* Jesus-Christ est-il donc en effet un lion ? & ressemble-t-il au démon ? Non, sans doute; mais sous différents caracteres le lion est tout à la fois l'emblême & de Jesus-Christ & du démon. Jesus-Christ dit (*e*) qu'il est *la porte des brebis*; & aussi-tôt il ajoute qu'il en est *le Pasteur.* Peut-il être tout à la fois, *le Pasteur* & *la porte* ? Il l'est en effet, mais sous différents rapports. Ainsi dans le langage allégorique, les comparaisons ne peuvent jamais être entieres; le même emblême peut représenter deux sujets tout différents; & le même objet peut se trouver tout à

(*a*) *Gal.* IV. 26. *Hebr.* XII. 22. *Apoc.* XXI. 2. — (*b*) *Apoc.* XVI. 15. — (*c*) *Apoc.* V. 5. — (*d*) 1. *Petr.* V. 8. (*e*) *Joan.* X. 7. & 11.

la fois défigné par deux emblêmes, qui d'abord femblent n'avoir entr'eux aucun rapport.

De même 2°. dans le *fens moral*, Jefus-Chrift nous propofe (*a*) pour modele de conduite la parabole de *l'économe injufte loué d'avoir prudemment agi*. Devons-nous donc imiter l'injuftice de cet économe ? Non, fans doute ; mais nous devons imiter fa prudence. Voilà le point de la comparaifon : s'en écarter ; ce feroit s'égarer.

De même 3°. le *fens anagogique* a fes bornes, au delà defquelles on ne peut paffer. Dans les promeffes qui font faites aux enfants d'Ifraël, non feulement on voit que les plus grands biens leur feront donnés ; mais encore il eft dit (*b*) que ces biens feront répandus fur eux *& fur leurs enfants après eux* ; & qu'en un mot (*c*) la jouiffance de ces biens leur fera conférée de race en race, ou dans toutes leurs races, *in generationem & generationem*. Les biens qui nous font réfervés dans la célefte patrie, feront éternels ; mais alors il n'y aura plus de génération nouvelle. Ces promeffes ont donc un *premier fens* qui regarde le *fiecle préfent*, où les biens que Dieu a donnés à fon Eglife, s'y perpétuent *de race en race*, malgré tous les maux dont elle puiffe être affligée. Mais dans le *fecond fens*, qui regarde *le fiecle futur*, l'éternité feule convient aux biens qui nous font réfervés. Alors, ou il faut entendre que ces biens fe répandront *fur toutes les races* diftributivement ; fur la race de Juda, comme fur celle de Lévi ; fur le Juif, comme fur le Gentil ; fur le Grec, comme fur le Barbare ; ou s'il faut avouer que la promeffe doit s'entendre de *toutes les races* prifes fucceffivement, elle ne peut avoir en cette partie aucune application dans le fens anagogique.

Ainfi, dans aucun des fens de l'Ecriture, *les comparaifons ne doivent jamais être pouffées au delà des points qui en font l'objet ;* & l'imperfection de ces comparaifons n'en détruit point la vérité, parce que de leur nature elles doivent être néceffairement imparfaites.

Ces principes ainfi pofés, il faut diftinguer dans les anciennes Ecritures les *Livres hiftoriques*, les *Livres légaux* ou *moraux*, les *Prophéties*, & les *Pfaumes*.

V. Etendue des divers fens des Livres hiftoriques.

I. Dans les *Livres hiftoriques*, tout n'eft pas fufceptible d'un double fens. Il y a beaucoup de traits dont le fens littéral & immédiat qui regarde l'hiftoire du monde, ou en particulier celle des Ifraélites, eft le feul fens propre du Texte : en vain feroit-on des efforts pour y chercher les rapports d'une allégorie qui ne s'y trouve pas, ou pour donner aux allégories mêmes qui s'y trouvent, une étendue qu'elles n'ont pas ; il faut s'arrêter aux rapports les plus frappants qui fe trouvent autorifés par le témoignage de l'Ecrirure même ou de la Tra-

(*a*) *Luc.* XVI. 1. *& feqq.* = (*b*) *Jerem.* XXXII. 39. = (*c*) *Ifai.* LX. 15. *Joel.* III. 20.

dition, ou du moins justifiés par la justesse de l'application : mais il ne faut ni pousser ces rapports au delà de leurs justes termes, ni les rejetter pour cela seul qu'ils n'ont pas toute l'étendue que notre propre esprit voudroit y trouver. Ainsi nous sommes assurés par S. Paul, (*a*) que *les deux femmes* d'Abraham représentent *les deux alliances* ; cela suffit pour donner à cette allégorie toute l'étendue dont elle peut être susceptible ; mais il ne faut pas prétendre que tout ce qui est dit de ces deux femmes, doive se vérifier dans les deux alliances qu'elles représentent ; & si dans le caractère de ces deux femmes, quelques circonstances ne conviennent pas à ces deux alliances, il ne faut pas prétendre pour cela rejetter une allégorie si authentiquement établie.

VI. Etendue des divers sens des Livres légaux ou moraux.

II. Dans les *Livres légaux* ou *moraux*, il faut distinguer les loix qui concernent en général les mœurs, & celles qui regardent particuliérement l'ordre civil & les cérémonies de la religion : c'est ce que l'on appelle *préceptes moraux*, *judiciels*, & *cérémoniels*.

Les préceptes *moraux* n'ont souvent qu'un seul sens, qui est celui que présente immédiatement la lettre du Texte. Quelquefois sous un premier sens, ils en renferment un second plus élevé & plus étendu. Le précepte : (*b*) *Vous ne tuerez point*, interdit tout à la fois l'homicide proprement dit qui ôte la vie du corps, & l'homicide spirituel qui fait perdre la vie de l'ame. Lorsque Salomon dit : (*c*) *Ecoutez, mon fils, l'instruction de votre pere, & ne négligez pas la loi de votre mere.* Cela peut s'entendre d'abord de l'obéissance que tout enfant doit à ses pere & mere : mais dans un sens plus élevé & plus étendu, cela renferme l'obéissance que nous devons à Dieu même qui est notre pere, & à l'Eglise qui est notre mere.

Saint Paul nous découvre de même sous le voile des *loix judicielles* un second sens plus élevé & plus sublime, lorsque (*d*) sous la *défense* qui est faite *de lier la bouche au bœuf qui foule le grain*, il nous montre l'obligation de donner aux ministres de l'Evangile les secours qui leur sont nécessaires.

Il nous déclare (*e*) que les *loix cérémonielles* renferment *l'ombre des biens futurs & l'image des choses célestes*, en un mot, le grand mystere de Jesus-Christ & de son Eglise : nous devons donc suivre cette ouverture, & pénétrer dans le profond secret caché sous ce voile, mais en suivant toujours la justesse des applications appuyée sur l'analogie de la foi.

VII. Etendue des divers sens des Livres prophétiques.

III. Dans *les Prophéties*, tout nous conduit à Jesus-Christ, mais plus ou moins directement. Il y a des Prophéties qui semblent n'avoir qu'*un seul sens*, c'est-à-dire, celui-là seul dont l'histoire des Juifs est l'objet : d'autres n'ont qu'*un seul sens*, mais qui regarde Jesus-Christ

---

(*a*) *Gal.* IV. 24. == (*b*) *Exod.* XX. 13. == (*c*) *Prov.* I. 8. == (*d*) I. *Cor.* IX. 8. & *seqq.* == (*e*) *Hebr.* IX. 23. & X. 1.

ou ſon Egliſe. D'autres ont *deux ſens*, dont l'un concerne l'état des Juifs ou des autres peuples avant Jeſus-Chriſt, l'autre appartient à Jeſus-Chriſt ou à ſon Egliſe. D'autres ont *trois ſens*; parce qu'outre le premier ſens qui regarde l'état des Juifs avant Jeſus-Chriſt, elles ſe rapportent encore aux merveilles que Dieu opéra dans l'établiſſement de l'Egliſe, & à celles qu'il opérera au temps du rappel des Juifs. D'autres renferment *quatre ſens*; parce qu'outre ces trois premiers qui regardent le ſiecle préſent, elles ſe rapportent encore au parfait bonheur des Saints dans le ſiecle futur. D'autres enfin peuvent encore avoir juſqu'à *cinq ou ſix ſens*; parce que les maux temporels qui y ſont annoncés, peuvent être l'image des maux ſpirituels ſous différents points de vue. Ainſi les *Babyloniens* dont parlent les Prophetes, peuvent repréſenter non ſeulement les *Romains* qui ont été les inſtruments des vengeances de Dieu ſur les Juifs, & les *Mahométans* dont il s'eſt ſervi pour châtier les Chrétiens; mais ils repréſentent généralement tous les *méchants*, tous les ennemis de la juſtice & de la vérité, ſoit parmi les *Juifs*, ſoit parmi les *Gentils*; en ſorte que les *ravages des Babyloniens* annoncés & décrits par les Prophetes, peuvent tout à la fois repréſenter : 1°. Les *maux temporels*, dont les Juifs furent frappés au temps de Nabuchodonoſor : 2°. Les *maux ſpirituels*, dont cette nation étoit inondée de la part des Phariſiens, Sadducéens ou autres Juifs incrédules, au temps de Jeſus-Chriſt : 3°. Les *maux temporels*, dont cette même nation fut frappée par les Romains, en punition de ſes déſordres & de ſon incrédulité depuis Jeſus-Chriſt.

4°. Les *maux ſpirituels*, dont le peuple Chrétien a auſſi été affligé de la part des hérétiques, ſchiſmatiques, incrédules & autres mauvais Chrétiens, ſur-tout depuis le regne de Conſtantin : 5°. Les *maux temporels*, dont le peuple Chrétien a lui-même été frappé en punition de ſes déſordres & de ſes prévarications par les armes des Mahométans, & autres peuples ſuſcités de Dieu pour être les miniſtres de ſes vengeances : 6°. Enfin *la grande & derniere déſolation* ou perſécution que l'Egliſe ſouffrira à la fin des ſiecles de la part de l'Antechriſt, & de ceux qui ſuivront en foule le parti de cet homme de péché que Jeſus-Chriſt détruira dans ſon dernier avénement.

Au reſte il ne faut pas prétendre que toutes les parties d'une même Prophétie ſoient également ſuſceptibles de tous ces différents ſens. *L'harmonie* des différents ſens de l'Ecriture *n'exige pas* que *le parallele* ſoit toujours *entier*, parce que ſouvent il ne peut l'être. Lorſque le Prophete Nathan annonce à David la gloire du regne de *Salomon* (*a*) il lui prédit en même temps & ſous les mêmes termes la gloire du regne de *Jeſus-Chriſt* même, dont Salomon étoit la figure.

(*a*) 2. *Reg.* VII. 4. & *ſeqq.* 1. *Par.* XVII. 3. & *ſeqq.*

Mais dans cette célebre Prophétie, se trouvent mêlés des caracteres qui ne conviennent qu'à Salomon, & d'autres qui ne conviennent qu'à Jesus-Christ. Il ne faut pas prétendre appliquer à l'un ce qui n'appartient qu'à l'autre. » Il est bien certain, selon la remarque » d'un savant Interprete, (*a*) qu'il ne faut pas abandonner ce qui est » propre à Jesus-Christ à cause de ce qui peut lui convenir; & » qu'il ne faut pas tout attribuer à Salomon, à cause qu'une partie de la » Prophétie ne peut convenir qu'à lui. Il faut réserver au Fils de Dieu » ce qui ne peut être vrai à la lettre, que lorsqu'on le lui attribue. Il » faut interpréter d'une maniere mystérieuse, ce qui à la lettre con- » vient à Solomon, & à Jesus-Christ dans un sens figuré & plus su- » blime. Il faut éloigner du Fils de Dieu ce qui est indigne de sa » sainteté, & ne l'entendre que de Salomon. » Ce discernement est d'une grande importance; il est d'un grand usage dans l'interprétarion des Prophéties; & souvent il arrive que faute de suivre ce principe essentiel, on s'égare dans des sens forcés & illusoires qui n'ont aucune réalité, ou qui ne remplissent point toute l'énergie des expressions du Texte. Posons donc pour principe que, dans l'étude des Prophéties, il faut n'appliquer les oracles des Prophetes qu'à des événements certains, & dignes de répondre aux expressions du Texte sacré; ne suivre cette application qu'autant que le permet la certitude des événements & l'exactitude des rapports, & respecter toujours les bornes prescrites par l'autorité de l'Ecriture & de la Thadition.

VIII. Etendue des divers sens des Pseaumes.

IV. Enfin les *Psaumes* peuvent avoir communément un premier objet qui regarde David ou le peuple d'Israël: mais le sens relatif à ce premier objet est presque toujours fort imparfait, presque toujours fort au dessous de l'énergie des expressions. *Le grand & principal objet des Psaumes*, c'est *Jesus-Christ & son Eglise*, le mystere du Christ entier, considéré depuis le premier avénement de Jesus-Christ jusqu'à son dernier avénement. Il ne faut pas prétendre rapporter tous les Psaumes, ni même la totalité de chacun d'eux, ni à David, ni au peuple d'Israël: quelques traits peuvent s'y rapporter, mais tout ne s'y rapporte pas; il y a beaucoup de traits dont la lettre même se refuse à ce premier sens. Au contraire tout se rapporte à Jesus-Christ ou à son Eglise, soit immédiatement & sans aucun voile, soit sous le voile d'un sens moral ou historique, qui se rapporte en quelque maniere à Israël, à David, ou en général à l'homme juste; à *Israël*, qui est la figure de l'Eglise; à *David*, qui est tout à la fois l'emblême de Jesus-Christ & de son Eglise, qui ne forment ensemble qu'un seul corps, un seul homme, un seul Christ; à *l'homme juste*, qui représente Jesus-Christ même, le chef & le modele de tous les Justes, & en qui tous les Justes se trouvent réunis comme étant les membres de son corps

(*a*) *Du Guet; Expl. d'Isaie VII. 16. T. I. p.* 488.

myſtique, qui eſt ſon Egliſe. Ainſi les Pſaumes peuvent avoir ſouvent *deux ſens*, dont le premier ſe rapporte *à David* ou *à Iſraël*, & le ſecond *à Jeſus-Chriſt* ou *à ſon Egliſe*, & quelquefois en même temps *à Jeſus-Chriſt* & *à ſon Egliſe*, comme ne faiſant enſemble qu'un ſeul homme, dont il eſt le chef & dont elle eſt le corps. Souvent auſſi ils n'ont qu'*un ſeul ſens* qui ſe rapporte tout entier *à Jeſus-Chriſt* ou *à ſon Egliſe*. Mais lors même qu'ils peuvent avoir deux ſens, le mieux ſoutenu eſt celui qui ſe rapporte à Jeſus-Chriſt ou à ſon Egliſe. En général les Pſaumes ſont la partie des anciennes Ecritures où le ſens allégorique eſt le plus ſuivi.

Dans les autres parties, le ſens ſpirituel qui regarde Jeſus-Chriſt ou ſon Egliſe, ſe trouve ſouvent interrompu par des traits qui ſemblent n'avoir d'autre ſens que le ſens littéral & immédiat qui regarde Iſraël ou les autres peuples. Mais alors quelles regles doit-on ſuivre pour diſcerner Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe ſous le voile de ce premier ſens ? A quels ſignes pourra-t-on reconnoître Jeſus-Chriſt dans la loi dont il eſt la fin ? C'eſt le dernier point qui nous reſte à examiner.

TROISIEME POINT.

A quels ſignes peut-on reconnoître Jeſus-Chriſt dans la Loi, dont il eſt la fin ? Quelles regles doit-on ſuivre pour diſcerner Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe ſous les voiles dont ils ſont couverts dans l'Ancien Teſtament.

Les divines Ecritures ſont comme un inſtrument très-harmonieux: dans cet inſtrument tout n'eſt pas également ſonore : tout y frappe également les yeux ; mais tout ne frappe pas également l'oreille. Néanmoins tout y eſt lié ; & les parties qui ne rendent aucun ſon, tiennent néceſſairement à celles qui ſervent à l'harmonie : mais il faut ſoigneuſement les diſtinguer, pour ne pas prétendre tirer un ſon de ce qui ne doit pas en rendre. Il faut donc ſavoir ainſi diſcerner dans les divines Ecritures ce qui n'eſt ſuſceptible que d'un ſeul ſens, & ce qui eſt ſuſceptible de pluſieurs. Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi : mais il faut ſavoir l'y reconnoître. C'eſt ſur quoi nous nous propoſons de recueillir ici les regles les plus importantes & les plus utiles. (*a*)

(*a*) La plûpart des regles qui vont être ici préſentées, ſe trouvent développées avec beaucoup plus d'étendue dans l'Ouvrage intitulé : *Regles pour l'intelligence des ſaintes Ecritures* ; Paris, Etienne, 1716, petit *in*-12. On les trouve auſſi ſommairement préſentées dans le *Diſcours préliminaire* que j'ai mis à la tête de l'*édition de la Bible de Saci*, imprimée à Paris, chez Deſprez, en 1759, *in folio*. Je préſume qu'il me ſera permis de répéter ici ce que j'ai dit dans ce *Diſcours* d'après l'Auteur de l'Ouvrage que je viens de citer. Ces Regles ſolides ne peuvent être trop répandues ; & le précis que je vais en donner, ne peut qu'inviter le lecteur à lire l'Ouvrage même d'où elles ſont tirées.

I. REGLE.

La premiere regle pour découvrir Jesus-Christ dans les Livres de l'Ancien Testament, regle sûre & infaillible, c'est de *prendre pour guides les Auteurs Canoniques du Nouveau Testament*, & de *voir Jesus-Christ par-tout où ils l'ont vu.* C'est alors l'Esprit des Prophetes, qui nous dévoile le sens des paroles qu'il leur a dictées. C'est l'Esprit de Jesus-Christ qui nous découvre Jesus-Christ & nous le révele. Nous ne sommes point en peine, par exemple, de savoir quelle est *la Vierge* dont parle Isaïe au Chapitre VII. de ses Prophéties, (*a*) ni quel est ce fils qui doit être digne d'être appellé *Emmanuel.* S. Matthieu nous l'a dit; (*b*) & il nous a mis en main la clef pour interpréter un Chapitre plein d'obscurités, & plusieurs autres qui le suivent, & qui sont couverts d'aussi épaisses ténebres. Nous ne pouvons nous tromper en cherchant Jesus-Christ sous ces sombres voiles. Il faut seulement prendre garde à conserver la vérité de l'histoire & des événements temporels, qui couvrent une plus auguste Prophétie. Il faut tirer le rideau, & non le déchirer.

II. REGLE.

Une seconde regle, qui, bien qu'elle ne soit pas infaillible comme la premiere, est néanmoins d'une grande importance, c'est de *prendre pour guides*, après les Auteurs du Nouveau Testament, *les saints Docteurs de l'Eglise*, & de *voir Jesus-Christ où ils l'ont vu*, sur-tout s'ils s'accordent tous, ou du moins presque tous, à le reconnoître. (*c*) Ils sont les premiers Interpretes des divines Ecritures après les Apôtres: & quoiqu'ils n'aient pas dans leurs Ecrits l'infaillibilité des Auteurs divinement inspirés, ils étoient néanmoins remplis du même Esprit qui communément parloit par leur bouche & conduisoit leur plume pour l'instruction & l'édification des Fideles. Plus leur suffrage est unanime, plus il est recommandable; & nous ne devons pas aisément nous croire plus éclairés qu'eux. Ainsi nous ne devons point chercher ailleurs que dans le mystere de l'Incarnation le *prodige nouveau* que Dieu devoit *créer* sur la terre, (*d*) selon Jérémie. Les Peres & la plupart des Interpretes Chrétiens conviennent (*e*) que cette *femme* qui, selon ce Prophete, devoit *environner un homme*, c'est la sainte Vierge portant dans son sein le divin enfant qui par ses divines perfections étoit dans son enfance même un homme plein de force. Ce seroit s'égarer, & perdre de vue le véritable objet de cette Prophétie, que

(*a*) *Isai.* VII. 14. — (*b*) *Matt.* I. 22. & 23. — (*c*) Cette seconde Regle ne se trouve pas dans l'Ouvrage que j'ai cité, ni même dans le *Discours* que j'ai donné en 1759, à la tête de la Bible de Saci. J'aurois dû l'y mettre; elle y manque. — (*d*) *Jer.* XXXI. 22. — (*e*) *S. Athan. S. Hier. S. Ber. Estius, Tirinus, aliique passim.*

de prétendre avec quelques Interpretes modernes, (*a*) qu'elle se réduit à dire que les femmes rechercheront les hommes pour les épouser. Est-il possible de reconnoître là un *prodige* du *Créateur?* Ne seroit-il pas plus sensé de s'en tenir sur ce point au sentiment commun des Peres, qui a même été aussi celui des Juifs? Car ceux-ci ont aussi reconnu dans cet *homme fort* le Messie.

III. REGLE.

A ces deux premieres regles, tirées de l'autorité des Ecrivains sacrés & du témoignage des saints Docteurs, succedent celles qui se tirent du fond même du Texte sacré. Et d'abord c'est *d'appercevoir Jesus-Christ dans les divines Ecritures, lorsque certains caracteres qui ne peuvent convenir qu'à lui le désignent & le montrent.* (*b*) Sans cela il faudroit rabaisser ses augustes qualités pour les attribuer à un autre, & faire violence au Texte pour lui donner un autre objet. Le commandement que Dieu fit à Isaïe de parler aux Juifs (*c*) d'une maniere obscure & capable de les aveugler, de sceller le livre, (*d*) d'en réserver l'intelligence pour des Disciples futurs, nous avertit que Jesus-Christ n'est point sans quelques voiles dans l'Ancien Testament: mais il y en a de si clairs & de si transparents, qu'on est plus frappé de ce qui brille au dessous, que de ce qui le couvre. Il y en a d'autres plus serrés & plus épais, qui cachent bien ce qu'ils couvrent, mais qui sont trop courts, & qui laissent paroître certains traits capables seuls de manifester Jesus-Christ, quoique souvent tout le reste puisse convenir à un autre: & c'est principalement à ces endroits que l'attention est nécessaire. On ne voit point d'abord Jesus-Christ dans le Psaume XVII. *Diligam te, Domine*, qui par le Texte du II. Livre des Rois, semble n'avoir pour objet que les victoires de David. Néanmoins S. Paul l'attribue (*e*) à Jesus-Christ; & en effet, *la foi & l'obéissance des Gentils*, (*f*) aussi bien que *l'incrédulité & la punition des Juifs*, y sont prédites si clairement, que ce seul trait devroit suffire pour découvrir dans tout le reste du Psaume le sens mystérieux qu'il renferme, quand nous n'aurions pas l'autorité de l'Apôtre qui nous assure la vérité de ce sens, & le suffrage des saints Peres qui vient encore confirmer & développer cette interprétation.

IV. REGLE.

Lorsque les expressions de l'Ecriture sont trop fortes, trop générales, trop augustes, & qu'elles sont exagérées par rapport au sujet qu'elles pa-

---

(*a*) *Grotius*, *Castalio*, *Sanctius*, *Oleaster.* = (*b*) Cette Regle & les dix suivantes sont tirées du Livre & du Discours ci-devant cités. = (*c*) *Isai.* VI. 10. = (*d*) *Isai.* VIII. 16. = (*e*) *Rom.* XV. 9. = (*f*) *Ps.* XVII. 44. 46.

roiſſent regarder ; c'eſt une regle ſûre qu'*il y en a un autre que le Saint-Eſprit a eu en vue à qui toutes ces expreſſions conviennent exactement*, & par rapport auquel elles ſont plutôt trop foibles qu'exagérées. Car la parole de Dieu eſt celle de la vérité ; c'eſt un or purifié juſqu'à ſept fois ; on ne peut y trouver rien de défectueux, ni de ſuperflu. Elle eſt la regle des diſcours les plus exacts ; & dès qu'on croit y voir de l'excès, c'eſt une marque qu'on ne l'entend point, & qu'on lui ſubſtitue un objet étranger. L'uſage de cette regle eſt d'une très-grande étendue. Elle eſt la clef de pluſieurs paſſages dont les eſprits ſuperficiels ſont bleſſés, parce qu'ils n'en connoiſſent pas le véritable ſens. Elle conſerve à l'Ecriture le reſpect qui lui eſt dû. Elle découvre, non par de ſimples conjectures, mais par une démonſtration ſenſible, l'Evangile & les véritables biens cachés ſous des promeſſes qui ne ſont vraies qu'en un ſens ſpirituel ; qui dès-lors eſt l'unique, puiſqu'il eſt le ſeul qui ſoit conforme aux expreſſions de l'Ecriture. On ſait tout ce qu'Iſaïe avoit prédit du *retour des Juifs captifs à Babylone ;* (*a*) il en fait les deſcriptions les plus pompeuſes. Cependant il ne paroît pas que dans l'événement, rien ait approché de cette magnificence : nous avons la relation de leur voyage dans les Livres d'Eſdras & de Néhémias, où l'on voit que tout s'eſt paſſé ſans merveilles. Il faut donc néceſſairement que les expreſſions d'Iſaïe aient un autre objet que le retour de Babylone à Jéruſalem ; & qu'il ait prédit ſous ces figures *la liberté & les biens ſpirituels que Jeſus-Chriſt nous a procurés*, ſur-tout ceux qu'il réſerve à ſes Elus dans l'éternité.

Saint Pierre & S. Paul ont appliqué à Jeſus-Chriſt reſſuſcité ces paroles du Pſaume XV. *Vous ne laiſſerez point mon ame dans l'enfer,* (*b*) *& vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption ;* & ils ont démontré qu'elles ne pouvoient convenir qu'à lui ſelon l'exacte vérité ; parce que David, ſelon le corps, étoit réduit en cendres depuis pluſieurs ſiecles, & que ſon ame avoit été long-temps retenue avec celles des autres Juſtes dans ce même enfer où l'ame de Jeſus-Chriſt eſt deſcendue, c'eſt-à-dire, comme l'explique S. Paul, (*c*) dans les parties les plus baſſes de la terre, où elles attendoient J. C., & où J. C. deſcendit pour les en délivrer. *Comme David étoit Prophete*, dit S. Pierre, (*d*) *dans la connoiſſance qu'il avoit de l'avenir, il a parlé de la réſurrection de Jeſus-Chriſt en diſant que ſon ame n'a point été laiſſée dans l'enfer, & que ſa chair n'a point éprouvé la corruption. Car pour David*, ajoute S. Paul, (*e*) *après avoir ſervi en ſon temps aux deſſeins de Dieu, il s'eſt endormi ; il a été réuni à ſes Peres, & il a éprouvé la corruption ; mais celui que Dieu a reſſuſcité, ne l'a point éprouvée.*

(*a*) *Iſai.* XL. *& ſeqq.* = (*b*) *Pſ.* XV. 10. = (*c*) *Eph.* IV. 9. = (*d*) *Act.* II. 30. *&* 31. = (*e*) *Act.* XIII. 36. *&* 37.

Ces deux Apôtres nous ont appris par leur exemple, comment il faut entendre les divines Ecritures. Nous devons, comme eux, prendre à la lettre tout ce qui peut être pris à la lettre, ſans faire injure aux attributs de Dieu, ou à quelques vérités révélées, & nous devons conclure ſans crainte que ce qui ne convient point littéralement à David ou au peuple d'Iſraël, convient à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe proprement & directement, & ne peut être vrai que ſous ce point de vue.

V. REGLE.

On a déjà remarqué qu'*il y a dans l'Ecriture*, & ſur-tout dans les Prophéties & dans les Pſaumes, *des endroits qui ne ſont pas ſuſceptibles d'un ſens hiſtorique*, d'un ſens limité à l'hiſtoire des Juifs. Alors vouloir leur donner un tel ſens, c'eſt ignorer ce que c'eſt qu'un ſens immédiat, & aller directement contre les regles qui ſervent à découvrir le ſens des Ecritures, & ſur-tout contre les deux Regles précédentes. *Le ſens qu'on appelle* immédiat, *doit être communément ſuivi & ſoutenu*: il ne faut pas le prendre en certains points pour l'abandonner en beaucoup d'autres. Il ne faut pas le croire poſſible, quand il eſt interrompu par des obſtacles qu'on ne peut ſurmonter; il ne faut pas le donner comme fondé dans la lettre, lorſque c'eſt la lettre même qui le combat. Le ſens immédiat ne differe de celui dont il eſt le voile que par la grandeur & la majeſté. Il eſt moins profond; mais il eſt vrai. Il ne remplit pas toute l'énergie du Texte; mais il n'y eſt pas oppoſé. Il conduit à une prophétie plus auguſte; mais il n'y eſt pas un obſtacle. Il prépare à l'intelligence des myſteres, au lieu d'en détourner l'eſprit ou de l'aveugler. En conſultant ces regles, on reconnoîtra d'abord que Salomon & ſon alliance avec la fille du Roi d'Egypte ne peuvent être l'objet immédiat du Pſaume XLIV. *Eructavit*, ni du Cantique des Cantiques, & qu'il ne faut y voir que Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe. Comment Salomon ſe feroit-il repréſenté comme étant Dieu même aſſis ſur un trône éternel: (*a*) *Sedes tua, Deus, in ſæculum ſæculi*, ou comme l'exprime l'Hébreu: *in ſæculum & in æternum.* Comment peut-on affoiblir le ſens de ce Texte, après que S. Paul s'en eſt ſervi (*b*) pour prouver que Jeſus-Chriſt eſt Dieu? Celui dont parle ce Pſaume eſt un Prince armé contre ſes ennemis, un Prince à qui le Prophete donne (*c*) une *épée*, un *arc*, des *fleches*, & qui fait lui ſeul la conquête de ſon Empire. Qui pourroit reconnoître à ces marques Salomon, dont il eſt écrit que tout le temps de ſon regne ſe paſſera dans la paix, & qui en effet n'a rien conquis par l'épée? Le Conquérant dont parle le Prophete ſoumettra tout l'univers à ſes enfants: *Vos enfants*, dit-il, (*d*) *ſeront à la place de vos Peres; vous les établirez Princes ſur*

(*a*) *Pſ.* XLIV. 7. — (*b*) *Hebr.* I. 8. — (*c*) *Pſ.* XLIV. 4. *& ſeqq.* — (*d*) *Pſ.* XLIV. 18.

toute la terre. Salomon au contraire, à qui les continuelles victoires de David avoient formé un grand Etat, non seulement n'établit pas ses enfants sur des Royaumes étrangers, mais mérita par son ingratitude, que le seul de ses fils qui régna après lui, de douze parts n'en retînt qu'une ou deux, & encore par une grace accordée à la mémoire de David & aux promesses qui lui avoient été faites. Il est donc évident qu'on feroit d'inutiles efforts, & qu'on résisteroit au Saint-Esprit, si l'on cherchoit ici un autre sens que le prophétique, un autre objet que Jesus-Christ.

VI. REGLE.

L'Ecriture n'est point opposée à elle-même : elle ne loue point dans un lieu ce qu'elle méprise dans un autre. Elle ne regarde pas comme une félicité digne des Justes, ce qu'elle avoue en plusieurs endroits leur être refusé, ce qu'elle reconnoit être très-souvent accordé aux injustes. Elle ne flatte aucune passion ; elle veut les guérir toutes. Elle est toujours ennemie de l'avarice, de l'ambition, de la vengeance, de la mollesse & du luxe. On doit donc être persuadé que *toutes les promesses qui n'ont pour objet qu'une félicité temporelle* ; *que toutes les expressions capables d'inspirer l'amour de l'argent ou des délices* ; que *tous les récits circonstanciés d'une magnificence purement humaine*, *ne sont dans l'Ecriture que comme des images de biens plus solides & plus réels*, *que comme des figures du regne spirituel de Jesus-Christ & de la gloire future des Justes :* & que c'est devenir Juifs, que de condamner les sens plus sublimes & plus élevés que des hommes éclairés donnent à des choses qui seroient inutiles & même dangereuses, si l'on s'arrêtoit à la surface. D'ailleurs comme ces promesses sont générales, elles doivent s'accomplir dans tous les temps & par rapport à tous les Justes. Il faudra donc que tous ceux qui ont de la vertu, ne manquent jamais d'aucun bien nécessaire à la vie ; qu'ils ne souffrent jamais ni la faim, ni la soif ; qu'ils soient dans l'abondance & dans la gloire ; & que tôt ou tard ils soient supérieurs à tous leurs ennemis. Que deviendront alors tant de Justes de l'ancienne loi, dont il est parlé dans l'Epître aux Hébreux, (*a*) qui ont manqué de tout, & qui ont été éprouvés par toutes sortes de maux ? Que deviendront tant de Martyrs, que la faim ou la misere ont fait mourir dans les prisons ou dans les mines, pendant que leurs persécuteurs jouissoient d'une vie douce & tranquille ? Plus nous prendrons de telles promesses à la lettre, plus nous serons scandalisés de les voir presque toujours sans effet à l'égard des plus grands serviteurs de Dieu, presque toujours accomplies dans les plus impies, & directement opposées à la Doctrine de l'Evangile. L'Ecri-

(*a*) *Hebr.* XI. 36. *& seqq.*

ture même nous conduit aux interprétations ſpirituelles en mêlant à deſſein des promeſſes d'une juſtice & d'une ſainteté parfaite à celles qui paroiſſent ne favoriſer que les ſens. Car il eſt viſible que la juſtice & la grace peuvent être figurées par les biens temporels, mais qu'elles ne peuvent jamais être les figures des biens qui leur ſont inférieurs; *Je vous donnerai de l'or au lieu d'airain*, dit le Seigneur dans Iſaïe, (*a*) *de l'argent au lieu de fer, de l'airain au lieu de bois, & du fer au lieu de pierres. Je ferai que la paix régnera ſur vous, & que la juſtice vous gouvernera. On n'entendra plus parler de violence dans votre territoire... Tout votre peuple ſera un peuple de Juſtes.* Ces endroits de l'Ecriture ſont l'interprétation de tous les autres, où les biens futurs ſont annoncés ſous d'autres noms & ſous d'autres images, parce qu'ils joignent ce qui eſt ailleurs diviſé, & qu'ils comprennent en même temps les biens qui ne ſont promis que comme figures, & les biens qui ſont promis comme figurés.

Cette regle eſt d'autant plus importante, qu'aujourd'hui quelques-uns de ceux qui s'appliquent à étudier le ſens des divines Ecritures, & ſpécialement des Prophéties, s'imaginent & voudroient nous perſuader que ces promeſſes d'une félicité temporelle auront un accompliſſement littéral au temps du rappel futur des Juifs: (*b*) Syſtême qui nous ramene aux illuſions des anciens Millénaires; ſyſtême combattu ſpécialement par S. Jérôme, qui dans ſes Commentaires ſur les Prophetes ne ceſſe de s'élever contre ces *Chrétiens Judaïſants*, ainſi qu'il les appelle; ſyſtême contredit par les maximes de l'Evangile, qui ſera toujours le même, pour les Juifs, comme pour les Gentils; ſyſtême auquel s'oppoſe la maxime que nous établiſſons ici, & que l'on peut voir encore plus développée dans les regles ſolides propoſées par un ſavant Interprete, qui avoit lui-même donné une attention ſinguliere aux Prophéties touchant le rappel futur des Juifs, mais qui étoit bien éloigné de donner de ſemblables écarts. (*c*) Il ſera toujours certain que comme *il falloit que Jeſus-Chriſt ſouffrît* (*d*) *& qu'il entrât ainſi dans ſa gloire*, de même *il faut que nous paſſions par beaucoup de tribulations* (*e*) *pour entrer dans le Royaume de Dieu.* Il ſera toujours certain que ſi nous ſommes *héritiers de Dieu & cohéritiers de Jeſus-Chriſt*; (*f*)

(*a*) *Iſai.* LX. 17. *& ſeqq.* = (*b*) Cette fauſſe idée ſe trouve propoſée même avec étendue dans un *Diſcours ſur le rappel des Juifs*, qui eſt imprimé à la tête d'un Livre intitulé: *Traduction nouvelle du Prophete Iſaïe avec des Diſſertations*, *&c.* Paris, 1760. *in*-12. Ce Diſcours eſt réfuté dans une Diſſertation intitulée: *Iſaïe vengé: double ſens des ſaintes Ecritures établi & juſtifié: rappel futur des Juifs réduit à ſes juſtes idées.* (Paris,) 1761. *in*-12. = (*c*) J'entends parler ici du Livre des *Regles* ci-deſſus cité, où ſe trouve une application de ces Regles au retour futur des Juifs: l'Auteur (Jacques-Joſeph du Guet) eſt celui qui a donné une *Explication des Pſaumes* & une *Explication d'Iſaïe, où, ſelon la méthode des ſaints Peres, l'on s'attache à découvrir les myſteres de Jeſus-Chriſt*, & où en découvrant ces myſteres, il ne manque aucune occaſion d'inſiſter ſur le rappel futur des Juifs, mais toujours ſans donner dans les illuſions de ces *Chrétiens Judaïſants* = (*d*) *Luc.* XXIV. 26. = (*e*) *Act.* XIV. 21. = (*f*) *Rom.* VIII. 17.

c'eſt à condition que *nous ſouffrirons avec Jeſus-Chriſt pour être glorifiés avec Jeſus-Chriſt* : *Si tamen compatimur, ut & conglorificemur.* La voie de la croix eſt la ſeule voie du ciel pour *le Juif*, comme pour *le Gentil.*

VII. REGLE.

Lorſqu'il y a dans l'Ecriture des choſes qui par le ſimple récit ne conviennent pas à notre foible raiſon, ou à l'idée que nous avons des perſonnes qui les ont faites, c'eſt une regle sûre qu'*il y a ſous cette écorce quelque myſtere qu'il faut tâcher d'approfondir, ou du moins qu'il faut reſpecter, ſi l'on n'eſt pas aſſez heureux pour en découvrir le ſens.* Nous ſommes touchés de voir Agar & Iſmaël (*a*) chaſſés de la maiſon d'Abraham; & nous ſommes ſurpris du peu de proviſions qu'un homme auſſi riche & auſſi charitable que ce Patriarche, donne à une mere exilée & à un fils déshérité, qu'il envoie périr de miſere & de ſoif dans une ſolitude. Rien n'eſt plus étonnant que toutes ces circonſtances. Pourquoi ſe hâter dès le matin de faire une action dont le ſimple projet l'avoit affligé? Pourquoi ſe charger de ce qui paroiſſoit odieux dans cette conduite, & n'en pas laiſſer le ſoin à Sara? Pourquoi donner ſi peu de choſe à une mere & à un fils qui étoit auſſi le ſien? Pourquoi mettre ſur les épaules d'une mere ſi affligée, une charge que la moindre bête, parmi tant d'autres qu'avoit Abraham, auroit pu porter? Pourquoi l'envoyer ſans guide, ſans deſſein, ſans conſolation? Tout cela paroît ſi viſiblement contraire à l'humanité & à la juſtice d'Abraham, qu'on ne peut s'empêcher d'en être bleſſé, ſi l'on ne va au delà du récit, en apparence fort ſimple, qu'en fait l'Ecriture. Mais après que S. Paul a tiré le rideau qui en couvroit le myſtere, (*b*) on voit dans la diligence d'Abraham, la ſage précaution des Apôtres de ne pas laiſſer de faux freres & des blaſphémateurs avec des Fideles pleins de reconnoiſſance & d'amour pour Jeſus-Chriſt. On voit dans la ſévérité de ce Patriarche celle de Dieu même qui chaſſe de ſa maiſon la Synagogue orgueilleuſe avec ſes enfants. La charge miſe ſur les épaules d'Agar, marque l'attachement inſenſé & infructueux de la Synagogue à des obſervances légales qui la courbent vers la terre, & que Jeſus-Chriſt a abolies. Le pain & l'eau donnée en ſi petite quantité, ſont une preuve qu'elle a quitté une maiſon abondante, & qu'elle eſt condamnée à mourir de faim & de ſoif, pour n'avoir pas reçu celui qui eſt le pain de vie, & la ſource éternelle d'une eau qui déſaltere pour toujours. Agar & ſon fils, marchant dans le déſert, ſans guide, ſans route, ſans deſſein, & s'y fatiguant inutilement, nous apprennent que la nation Juive, en renonçant à l'Evangile, a perdu la lumiere, la ſageſſe, l'eſpérance & le fruit

(*a*) *Gen.* XXI. 9. *& ſeqq.* = (*b*) *Gal.* IV. 22. *& ſeqq.*

de tous ses travaux. Rien n'est plus misérable que le Juif, ni plus désolé que la Judée. Le Temple, le Sacerdoce, Jérusalem, la royauté, le pays même, tout leur a été ôté. Agar & Ismaël errent depuis long-temps autour d'une fontaine sans la voir. Jesus-Christ se montre aux Juifs dans toutes les Ecritures; l'éclat de sa croix brille de toutes parts; ils sont au milieu de son empire, & leurs ténebres le leur cachent encore. Agar & son fils sont par terre l'un & l'autre de deux différents côtés près de cette source, & meurent de soif. Il faut que Dieu envoie un Ange, qui ouvre miraculeusement les yeux à Agar, pour lui faire appercevoir une fontaine si visible & si nécessaire. Dès qu'elle la voit, elle y désaltere son fils; & comme si c'étoit avoir tout trouvé, que d'avoir trouvé cette eau salutaire, l'Ecriture ajoute aussi-tôt, qu'Ismaël devint un homme fort, grand & adroit; qu'il s'établit avec puissance & avec gloire, & qu'il devint pere de plusieurs Princes. Si quelqu'une de ces circonstances avoit manqué, la figure auroit obscurci la vérité, au lieu d'en être l'image. Il falloit qu'Abraham se conduisît d'une maniere en apparence inhumaine, pour se conduire d'une maniere éclairée & prophétique. Il falloit que dans le récit, Moyse n'omît rien de ce qui étoit essentiel au mystere, quoiqu'il parût injurieux à Abraham. L'esprit humain ne seroit pas descendu dans un détail si peu important selon les foibles lumieres de la raison. Il en auroit dit trop ou trop peu; & l'on doit reconnoître ici qu'une main supérieure conduisoit celle de Moyse; & qu'une sagesse infinie, à qui tout est présent, marquoit les plus grands événements futurs sous les plus foibles circonstances d'une histoire passée.

VIII. REGLE.

Il y a dans l'Ecriture d'autres choses qui ne blessent point notre foible raison, mais qui sont si surprenantes & si visiblement mystérieuses, qu'il faudroit être insensible, pour ne pas tâcher d'en découvrir le motif, la fin, le secret qui y est caché. Il est clair que le Texte même alors avertit qu'il cache plus de choses qu'il n'en montre, & que ce seroit consentir à ne l'entendre que d'une maniere très-imparfaite, si l'on n'alloit point au delà de ce qui paroît. Il y a ainsi des richesses immenses cachées dans les Ecritures: & c'est une regle qui ne trompe point, que de compter qu'il y a de grands mysteres où le dehors même des Ecritures avertit que ce qu'elles rapportent, mérite de l'attention, & qu'il doit être approfondi. La lettre alors conduit à l'esprit; & c'est être sourd; que de n'entendre pas son langage. L'histoire seule de Jacob fournit beaucoup d'exemples de ce genre. Pourquoi Jacob va-t-il dans un pays (*a*) où Abraham avoit si étroitement défendu à Eliézer de mener sous aucun prétexte son fils Isaac? Eliézer marquoit le soin que Dieu devoit

(*a*) *Gen.* XXVIII. *& seqq.*

prendre

prendre de son Eglise par ses Ministres ; & Jacob, la venue de Jesus-Christ en personne. Il a envoyé ses Prophetes, & il est venu lui-même. Il a appellé de loin son épouse, & il est venu la chercher. Pourquoi Jacob sortant d'une maison abondante, se met-il en chemin à pied, sans serviteur, sans aucune commodité pour le voyage ? Qui est-ce qui ne sent pas que rien de cela n'est naturel, & que toutes ces circonstances étoient nécessaires pour figurer celui qui étant le Fils unique du Pere, maître de tous ses biens, & infiniment riche par son propre fond, s'est rendu pauvre pour nous, s'est humilié jusqu'à notre bassesse, a pris la ressemblance d'un esclave pour nous délivrer, a voulu paroître plus foible, plus indigent, plus petit que nous, pour nous élever jusqu'à lui & nous enrichir ; & qui est venu changer avec nos miseres & nos besoins son abondance & sa félicité, prenant ce qui étoit à nous & nous cédant ses privileges ? Pourquoi Jacob est-il obligé de dormir au milieu d'une campagne, & de mettre une pierre sous sa tête pour la soutenir ? Dieu avoit donné à Abraham & à Isaac la terre où dormoit Jacob ; & Jacob même venoit d'en être établi le Seigneur par ces paroles d'Isaac : (a) *Que Dieu vous fasse posséder la terre où vous demeurez comme étranger, & qu'il a promise à votre aïeul.* Mais personne ne savoit qu'il en fût le maître. Aucune ville ne le reconnoissoit ; aucune bourgade ne vouloit dépendre de lui. Il étoit au milieu de son Royaume comme un étranger. Il vivoit parmi des hommes qui étoient à lui, comme inconnu ou comme leur serviteur. Tout est interdit à Jacob, & tout lui appartient : cet héritier des promesses & du monde entier n'a pas où reposer sa tête. C'est ainsi que Jesus-Christ a été traité. Toutes les nations lui étoient promises ; l'univers étoit son ouvrage ; le monde entier étoit son empire : cependant il y a vécu non seulement sans éclat & sans autorité mais sans y trouver de retraite. Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a pas connu. Il est venu chez soi, & les siens ne l'ont pas reçu. Les renards ont des tanieres, & les oiseaux du ciel ont des nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Pourquoi Dieu établit-il une échelle de communication entre le ciel & la terre pour Jacob ? Pourquoi la remplit-il de ses Anges, qui ne sont occupés qu'à savoir & à rapporter de ses nouvelles ? Et lui-même appuyé sur le premier degré, paroît avoir oublié le monde entier pour ne s'occuper que de ce seul homme. Qui ne voit pas l'image du Juste par excellence, qui s'étant humilié jusqu'à notre chair, n'a point quitté le sein de son Pere, mais est devenu le lien de la terre & du ciel, le réconciliateur de Dieu & des hommes, le médiateur qui est au dernier degré de l'échelle mystérieuse parce qu'il est aussi bas que nous, & qui est encore au premier degré, puisqu'il est une même chose avec son

(a) *Gen.* XXVIII. 4.

Pere ? C'est sur sa tête que montent & descendent les Anges comme Jesus-Christ le dit en s'appliquant la vérité de cette figure ; (*a*) *En vérité, en vérité, je vous le dis, vous verrez le ciel ouvert, & les Anges de Dieu monter & descendre sur le Fils de l'homme.* Il est dans son sommeil, c'est-à-dire, dans sa mort, l'objet unique de l'attention de Dieu, qui ne voit les hommes qu'en lui. Il est dans sa pauvreté & sa nudité la source de toutes nos bénédictions ; & dans le temps où il paroît abaissé au dessous des Anges, il en est le maître, & ils sont tous appliqués à le servir comme ses Ministres. Toute la suite de la vie de Jacob est remplie de circonstances aussi mystérieuses & aussi dignes d'être approfondies.

IX. REGLE.

Le langage du Saint-Esprit est quelquefois si intelligible, que la moindre réflexion suffit pour le comprendre ; & cela arrive lorsque toutes les circonstances d'une histoire ont un rapport si visible à Jesus-Christ qu'on ne peut douter que le dessein de Dieu n'ait été de les faire servir à représenter les Mysteres de son Fils, & sa conduite sur son Eglise. C'est ce concours de circonstances, qui forme comme un tableau parfait : & l'on doit établir comme une regle sûre, que ce n'est point alors l'esprit humain qui trouve des rapports entre la figure & la vérité ; mais que c'est l'Esprit qui a dicté les Ecritures, qui fait sentir que l'ancien Testament est la prédiction du Nouveau ; & que Jesus-Christ n'est montré très-clairement en certains endroits, qu'afin qu'on le cherche dans tous les autres. L'histoire de Joseph (*b*) est du nombre de celles où Jesus-Christ est presque plus visible que le précurseur qui l'annonce. C'est lui qui devient odieux à ses freres, parce qu'il reprend leurs vices, & parce que son Pere rend un témoignage public à sa vertu. C'est lui qui cherche ses freres, quoiqu'ils ne répondent à son amour que par leur haine. C'est lui qui est vendu par eux, & c'est sa tunique qui est ensanglantée ; mais il sort vivant du tombeau où on l'avoit enfermé, & il regne parmi les Gentils auxquels sa famille ingrate l'a cédé. Il est oublié par ses freres injustes ; mais Jacob, figure en cela de tous les saints Patriarches, pleure son absence. Ses freres enfin le reconnoissent & l'adorent ; & celui qui étoit le Sauveur de l'Egypte, le devient aussi de tout Israël. Qui peut n'être pas frappé de tant de rapports, s'il est Chrétien ? & qui peut se défier d'une ressemblance que la divine Providence a rendu si sensible & si parfaite ? Il en est de même de la conformité que Dieu a mise entre l'état des Israélites sortis de l'Egypte, (*c*) & celui des Chrétiens en cette vie ; il a voulu que toutes les circonstances de ce qui est arrivé aux premiers, fussent une figure, une prédiction & un gage de

(*a*) *Joan.* 1. 51. = (*b*) *Gen.* XXXVII. *& seqq.* = (*c*) *Exod.* 1. *& seqq.*

ce qu'il feroit pour les feconds. Les enfants d'Ifraël fon captifs & gémiffants fous la dure fervitude du Prince de ce monde & du Dieu de ce fiecle, qui fait tous fes efforts pour les retenir, affujettis à des travaux honteux & pénibles de terre & de boue, nonobftant la nobleffe de leur origine, & malgré les promeffes de Dieu qui les appelle à la liberté & au Royaume. Ils immolent vers le foir l'Agneau pafchal & fans tache, (*a*) dont ils mangent tous la chair fans qu'aucun de fes os ait été brifé; ils le mangent avec des laitues ameres & du pain fans levain; debout, comme des voyageurs & des étrangers; ne tenant plus à l'Egypte, & n'attendant que l'heureux fignal qui doit les en faire fortir; & ils ne font préfervés de la colere du ciel & de l'Ange exterminateur, que par la vertu de cet Agneau immolé, dont le fang teint le haut de leurs portes & dont la nourriture leur donne la force de fe mettre en chemin, & leur fert de viatique. L'Eglife, parmi mille prodiges rédoublés eft délivrée de l'oppreffion de Pharaon, qui a été noyé dans les mêmes eaux qui l'ont fauvée: mais quoiqu'elle chante le Cantique de fa délivrance fur le bord de la mer rouge, elle n'eft point encore arrivée au terme; & il lui refte encore une longue carriere à fournir, & bien des épreuves à fouffrir. Une nuée myftérieufe la couvre, & dirige fes pas dans ce défert; tous fes enfants y mangent une même nourriture fpirituelle; (*b*) ils y boivent tous le même breuvage fpirituel; ils y mangent le pain du ciel, & ils y boivent de l'eau fortie de la pierre fpirituelle qui eft Jefus-Chrift. La croix repréfentée par le ferpent d'airain (*c*) eft leur refuge contre les morfures des ferpents dont ils font environnés; enfin ils font introduits dans la terre promife par un Libérateur qui porte le nom de Jesus, nom qui eft en Hébreu le même que celui de Josué. Ce divin Libérateur partagera l'héritage par fort à ceux qui auront fidélement combattu fous fa conduite; & ils n'auront plus alors befoin de la manne, parce que la nouvelle terre fournira une nouvelle nourriture; Dieu fe manifeftant alors à eux fans voile, & fe communiquant à eux de la maniere la plus immédiate & la plus intime. Il faudroit être bien dépourvu, non feulement de foi, mais de raifon & d'équité, pour ne pas reconnoître le doigt de Dieu dans ces merveilles dont les unes font les images des autres. On ne doit pas héfiter à faire ici l'application de cette maxime générale de S. Paul, que l'hiftoire des Chrétiens eft peinte dans celle des Juifs, & que c'eft autant notre inftruction que le récit de ce qui leur eft arrivé que nous lifons dans les anciennes Ecritures: *Toutes ces chofes qui leur arrivoient*, dit l'Apôtre, (*d*) *étoient des figures, & elles ont été écrites pour nous fervir d'inftruction.*

(*a*) 1. *Cor.* v. 7. *Joan.* xix. 36. 1. *Cor.* iii. 7. & 8. — (*b*) 1. *Cor.* x. 3. & 4. — (*c*) *Joan.* iii. 14. — (*d*) 1. *Cor.* x. 11.

X. REGLE.

Outre ce principe général qui sert de lumiere aux Fideles dans la lecture de l'Ancien Testament ; il est remarqué en particulier, par S. Paul, (*a*) *que la structure du Tabernacle & tout ce qui servoit à son ministere*, que *tout cela étoit autant d'ébauches & de copies d'un original plus excellent ;* d'où il suit qu'*on ne doit les considérer que par rapport à ce sublime modele, que Moyse vit sur la montagne, & qui n'étoit autre que l'économie du mystere de Jesus-Christ*, Pontife des biens futurs, seul Médiateur entre Dieu & les hommes, seul digne d'effacer les péchés par l'effusion de son sang, seul capable d'entrer dans le Sanctuaire qui est le ciel, & d'y introduire ceux qui esperent en lui, & qui ne forment avec lui qu'un seul corps, dont il est le chef. S. Paul, dans l'Epître aux Hébreux, a tiré le voile qui nous cachoit une partie de ces rapports : mais il l'a laissé sur une partie du tableau ; & ceux qui ont profité de ce qu'il leur en a découvert, tâchent, en suivant ses principes de découvrir le reste. Ils y réussissent, selon qu'il plaît à Dieu de les éclairer. Les uns voient une chose, les autres en voient une autre. Mais le principe établi par S. Paul demeure ferme ; la regle qu'il nous a donnée est certaine. Le Sacerdoce, le Tabernacle, les Victimes, la Loi dans ses cérémonies, représentoient des choses divines : *Ils contribuent* (*b*) *à un culte qui consiste en des figures & des ombres des choses du ciel, ainsi que Dieu dit à Moyse, lorsqu'il devoit dresser le Tabernacle* : (*c*) *Ayez soin de faire tout selon le modele qui vous a été montré sur la montagne.* On doit donc aller jusqu'à la vérité, jusqu'à l'original, jusqu'aux mysteres du ciel, pour entendre ce qu'on lit dans l'Exode, dans le Lévitique, & dans plusieurs autres Livres de l'Ecriture ; & bien loin de regarder ce soin comme le travail d'un homme *oisif*, ou comme l'occupation d'un contemplatif qui prétend mal-à-propos subtiliser toutes choses, on doit se convaincre que quiconque s'arrête à la seule lettre, résiste à la lettre même, qui commande de s'élever plus haut, & qui veut qu'on soit moins attentif à ce que fait Moyse, qu'à ce qui lui est montré. L'Ecriture compare les différentes parties du *Tabernacle* au monde visible & invisible, qui ont été soumis à l'empire de Jesus-Christ. Elle fait regarder cet univers comme *le vestibule* & *le parvis* qui est hors du temple, & qui est encore abandonné aux profanations des infideles & des impies. La seconde enceinte qui est appellée *le Saint*, répond au ciel des bienheureux, dont l'entrée n'est ouverte qu'aux Prêtres-Rois, pour y offrir perpétuellement l'encens de leurs prieres & le parfum de leurs louanges sur l'Autel d'or qui est devant le trône de Dieu. Par *le Saint des Saints*, l'Apôtre veut nous faire concevoir le lieu le plus éminent du ciel, où

(*a*) *Hebr.* IX. 23. & X. 1. — (*b*) *Hebr.* VIII. 5. & IX. 23. 24. — (*c*) *Exod.* XXV. 40.

Dieu a peint ses perfections par les couleurs les plus vives, & où il a réuni tous les traits de sa beauté, de sa puissance & de sa gloire. C'est ce Sanctuaire dont l'architecte n'est pas un homme mortel, mais Dieu même. C'est-là où le Pere, le Fils & le S. Esprit, résident dans toute leur majesté. C'est-là où Jesus-Christ dispose de tout avec une pleine autorité. C'est-là ce véritable Sanctuaire, dont il est établi le souverain Pontife pour toujours, par un serment irrévocable. C'est-là ce Sanctuaire où il est entré, non comme Aaron une fois l'année, dans l'obscurité d'une fumée d'encens, le voile demeurant toujours fermé, mais une fois pour toujours, dans la splendeur de sa gloire, & laissant après lui l'entrée toujours libre aux fideles adorateurs qui le suivent. C'est-là ce Sanctuaire où il a porté, non le sang étranger d'une victime muette, mais son propre sang; où il se présente continuellement pour nous, non devant une arche, ni un propitiatoire, mais devant la face de Dieu, où il exerce à decouvert & sans ombre, le ministere d'un Sacerdoce aussi éternel que lui-même, & dont il peut seul remplir dignement les fonctions, parce qu'il est seul infiniment agréable à Dieu, seul la source de toute justice, incapable d'aucune souillure, tendre envers les pécheurs, accessible à leurs prieres, subsistant perpétuellement, n'ayant besoin de rien pour lui-même, & étant toujours exaucé pour les autres. Toutes les cérémonies prescrites par le Lévitique n'étoient utiles qu'en les regardant comme autant de figures du grand sacrifice de la croix, qui a réuni en lui seul la diversité de toutes les oblations Judaïques; & qui demandoit, à cause de son excellence infinie & de ses effets différents, d'être ainsi représenté par plusieurs tableaux. C'est donc ce grand sacrifice que nous devons étudier dans le Livre du Lévitique, qui sans cela nous intéresseroit peu, mais qui, sous ce point de vue, nous devient infiniment intéressant.

XI. REGLE.

Dans l'étude du sens profond & mystérieux que renferment les anciennes Ecritures, il faut apporter un esprit équitable qui ne prétende pas trouver au milieu de ces obscurités une évidence que l'Esprit-Saint n'a pas voulu y mettre. Le langage des Prophetes ne seroit plus obscur & mystérieux, s'il portoit toujours avec soi la lumiere de l'évidence. Il ne faut donc point prétendre assujettir le développement de ces mysteres à des démonstrations dont ils ne sont pas susceptibles. L'autorité de Jesus-Christ & des Apôtres, le témoignage constant & unanime de la Tradition, l'analogie de la foi & la justesse des rapports, sont les seules preuves qui doivent servir à justifier la vérité des allégories. Le sens allégorique ne peut par soi-même prouver aucun dogme, aucune vérité, aucun fait; mais ce fait, cette vérité, ce dogme étant d'ailleurs établi sur des preuves certaines, peut devenir le fondement d'une allégorie dont la vérité sera justifiée par la justesse des rapports.

On n'eſt donc pas toujours obligé d'adopter les interprétations qui ſont données par des perſonnes qui ont de la lumiere & de la piété, & qui obſervent, autant qu'elles le doivent, l'analogie de la foi, dont parle ſaint Paul, c'eſt-à-dire, une proportion entre les découvertes qu'elles font & les vérités révélées. Mais *c'eſt un favorable préjugé pour ces interprétations, lorſqu'elles expliquent quelques endroits de l'Hiſtoire ſainte, ou quelque Prophétie par rapport à Jeſus-Chriſt ou à ſon Egliſe, d'une maniere ſimple, naturelle, aiſée, où tout s'entretient & ſe lie, où tout dépend d'un ſeul dénouement, & où tout ſe déméle ſans peine*, & ſans avoir beſoin de recourir pour chaque incident à une nouvelle reponſe. Cette ſimplicité & cette liaiſon ſont les grands caracteres de la vérité. On doit reſpecter les explications où elles ſe trouvent; & l'on peut ſans témérité établir cette regle, que ces explications ſont ordinairement vraies, quand elles ſont très-vraiſemblables. Le fondement de cette regle eſt d'un côté la révélation même qui nous apprend que Jeſus-Chriſt eſt la fin de la loi, & qu'il y eſt figuré en mille manieres; & de l'autre, ce principe de la raiſon & du bon ſens, que ce qui découvre parfaitement les rapports entre Jeſus-Chriſt & ce qui le figure, eſt l'interprétation de ce que la figure cachoit. Il eſt aiſé d'appercevoir dans l'Arche de Noé (*a*) tous les caracteres & tous les privileges de l'Egliſe Chrétienne. La néceſſité d'y entrer & d'y demeurer juſqu'à ce que le monde ſoit jugé, eſt non ſeulement claire, mais ſenſible. Quiconque n'y entre pas, eſt noyé: quiconque en ſortiroit avant l'écoulement des eaux, c'eſt-à-dire, du ſiecle, le feroit auſſi. Lorſque Noé en ſort, tous les hommes ſont morts & jugés. L'Arche eſt unique comme l'Egliſe. Il n'y eut au temps de Noé, que ce ſeul vaiſſeau qui ne fit pas naufrage: il n'y eut que celui-là ou l'on vécût. Ni barque, ni eſquif, ni planche; nul autre moyen, ne fut ſalutaire. L'adreſſe, la force, l'expérience, tout fut inutile. Les plus hautes montagnes eurent le même ſort que les vallons; & la figure fut ſi complette pour ôter aux Hérétiques & aux Schiſmatiques toute eſpérance de ſalut hors de l'Arche véritable, qu'il eſt étonnant que leur témérité n'ait pas été arrêtée par cet exemple, & par cette leçon redoutable. L'unité intérieure de l'Egliſe ne pouvoit être mieux repréſentée que par la paix profonde où vécurent les hommes & les animaux; par la ſubordination de tous ſous un premier Paſteur; par la correſpondance des Paſteurs du ſecond ordre avec leur chef; par l'excluſion de toute diſtinction, les bêtes étant aſſociées au privilege des hommes, les bêtes impures admiſes comme les pures, les féroces & les douces, les ſauvages & les domeſtiques, les reptiles & les oiſeaux. Il n'y avoit rien qui pût exprimer plus clairement ce que dit ſaint Paul, (*b*) qu'*en Jeſus-Chriſt, il*

(*a*) *Gen.* VI. & *ſeqq.* = (*b*) *Col.* III. II.

n'y a ni esclave, ni libre, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil. L'universalité de l'Eglise, qui comprend toute la terre, étoit vraiment représentée par l'Arche, qui contenoit le monde entier. Sa visibilité, par l'Arche élevée entre le ciel & la terre, le seul objet qu'on pût alors distinguer; la seule chose qu'on dût alors desirer; que le naufrage de l'univers rendoit plus illustre; que la protection du ciel faisoit paroître miraculeuse; que les gémissements de ceux qui l'avoient méprisée, & ne pouvoient plus y être reçus, montroient encore plus que n'avoient fait les invitations de Noé lorsqu'il la bâtissoit. On pourroit pousser beaucoup plus loin ce parallele: mais avançons.

XII. REGLE.

Il y a dans l'Ecriture un certain nombre d'endroits très-propres à dissiper l'obscurité qui couvre les autres, & à montrer Jesus-Christ & l'Evangile sans les désigner d'une maniere distincte. Les principaux sont ceux où Dieu rejette tout le culte extérieur comme inutile, ou même comme lui étant odieux; où il compte pour rien la qualité d'Israélite selon la chair, & où il donne à la postérité d'Abraham, les noms de race de Chanaan, & de peuple de Sodome; où il déclare qu'il n'exige ni oblations, ni sacrifices, mais seulement un cœur droit & des mains pures; où il promet une demeure éternelle sur la sainte montagne à quiconque sera juste, sans exiger la circoncision ni aucune alliance avec la maison de Jacob, ni aucune purification légale. Ces endroits qui sont d'une conséquence infinie, & qu'il faut remarquer avec soin, expliquent toute la loi, & font voir qu'elle n'est qu'une préparation & une attente par rapport à Jesus-Christ, dont la grace seule peut changer les hommes. Tout autre moyen n'étant capable ni de les convertir, ni de les reconcilier avec Dieu. *Si vous aimiez les sacrifices*, dit David en s'adressant au Seigneur, (*a*) *je vous en offrirois; mais les holocaustes ne vous sont point agréables.* De quel droit David coupable d'adultere & de meurtre ose-t-il se dispenser d'offrir à Dieu des victimes pour l'expiation de ses crimes? (*b*) Un pécheur né sous la loi, & assujetti à toutes ses observances, d'où a-t-il appris que les holocaustes ne sont point agréables à Dieu? Par quelle lumiere a-t-il vu l'impuissance de tous les sacrifices Judaïques pour la justification, & la nécessité de leur en substituer un intérieur, tout spirituel & Evangélique? *L'esprit affligé*, dit-il, (*c*) *est*

(*a*) *Ps.* L. 18. = (*b*) Je n'ignore pas qu'aujourd'hui l'on prétend enlever ce Pseaume à David, dans le sens littéral & immédiat, pour le rapporter à Israel captif à Babylone: mais on le prétend sans preuve, contre le sentiment commun des Peres & des Interpretes; & d'ailleurs Israël même n'avoit pas plus de droit que David de parler comme parle ici David, s'il ne lui eût été révélé que ces sacrifices prescrits par la loi devoient être un jour abolis. De sorte que la regle établie ici a toujours le même fondement dans ces paroles, soit qu'on les attribue à David ou à Israel. = (*c*) *Psal.* L. 19.

le sacrifice que Dieu demande : vous ne mépriserez pas, ô Dieu, un cœur contrit & brisé de douleur. Le Pseaume XLIX. contient la même doctrine. Dieu y déclare aux Juifs, qui portoient l'exactitude sur les sacrifices jusqu'au scrupule, que ce n'est point sur cette matiere qu'il s'arrêtera, quand il viendra les juger, parce que le véritable objet de sa volonté n'a jamais été cette multitude de victimes qu'ils croient lui être agréables : (*a*) *Ce ne sera point par rapport à tes sacrifices, que je te jugerai; car je ne vois autre chose dans tous les temps que tes holocaustes.* Dieu leur fait sentir qu'ils lui font injure, s'ils croient soulager ses besoins par leurs offrandes, & s'ils prétendent lui donner ce qu'ils ne tiennent que de sa libéralité : (*b*) *Je ne veux recevoir ni des veaux de ton étable, ni des boucs de tes parcs..... Si j'ai faim, je ne te le dirai pas : car tout le monde avec ce qui le remplit est à moi.* Mais si Dieu regarde les sacrifices de la loi comme inutiles, & même comme injurieux à sa grandeur, à moins qu'ils n'aient une fin plus sublime, que devient toute la loi particuliere aux Juifs, & dont Moyse a été le Ministre ? que devient le Sacerdoce d'Aaron, si les sacrifices sont comptés pour rien ? que devient le Tabernacle, & le Temple qui lui a succédé, si les victimes, & le sacerdoce destiné à les offrir, sont inutiles ? où sont les fêtes d'Israël ? où est le culte public ? Toutes les observances légales sont abolies, dès que Dieu ne veut pas seulement examiner si l'on y a été fidele. Toute la confiance du Juif disparoît, dès que son Juge lui ôte toutes les choses où il l'avoit mise. Ces passages & plusieurs autres semblables, où le Messie n'est pas même nommé, l'annoncent aussi certainement que ceux qui prédisent sa venue. Ils apprennent que tout est inutile sans lui : ils détrompent les hommes de la fausse espérance qu'ils seroient capables d'avoir ou dans eux-mêmes ou dans la loi. Ils découvrent la fausse justice, & promettent celle de l'Evangile. Cette regle n'a point d'exception ; & l'on ne se trompera jamais en voyant Jesus-Christ partout où la loi, ses sacrifices & ses cérémonies sont regardées comme insuffisantes.

XIII. REGLE.

Il y a encore certaines prédictions des Prophetes, qui par les mêmes traits & les mêmes expressions, désignent des événements tres-différents, & quelquefois même séparés par de longs intervalles de siecles dont les uns sont l'image & le gage des autres ; en sorte que ces Prophéties après avoir paru accomplies sont rappellées dans les Ecritures, & sur-tout dans l'Apocalypse, comme nouvelles & comme regardant l'avenir. Il est dès-lors manifeste que le premier sens qu'on leur attribue n'est pas le seul, puisqu'il est passé ; & qu'elles en reçoivent encore un second, puisqu'il n'est pas encore accompli. Quelques-unes de ces Prophéties sont aisées à re-

(*a*) *Ps.* XLIX. 8. = (*b*) *Ibid.* ℣. 9.

connoître,

connoître, & les autres sont plus légérement marquées; mais elles n'échapperont pas à un esprit attentif. Les exemples de ces sortes de Prophéties sont fréquents. Dans le Psaume II. Dieu déclare à son Fils, que tous ses ennemis ne seront en tout temps que de fragiles vases de terre, qui s'attaqueront à un sceptre de fer, & qu'il lui sera aussi facile de briser & de réduire en poudre, qu'il leur sera impossible d'en parer le coup & de se rétablir: (*a*) *Vous les briserez avec une verge de fer, & vous les réduirez en pieces comme un vase d'argile.* Jesus-Christ a fait sentir aux *Juifs* les premiers coups de sa verge de fer, en détruisant pour jamais leur sacerdoce & leur royauté; en brûlant leur Temple & leur Ville; en faisant venir ses armées dont les Empereurs n'étoient que les Lieutenants, pour exterminer des Vignerons homicides, qui avoient cru pouvoir se maintenir dans l'héritage usurpé, en tuant l'héritier. Les *Césars* pendant trois siecles ont pris les mesures les plus habilement concertées, ont dicté les Arrêts les plus foudroyants, ont exercé les cruautés les plus barbares, pour combattre le regne de Jesus-Christ, & ils sont tous péris misérablement. Dans la derniere & la plus cruelle persécution, quatre Princes ne s'occuperent pendant dix ans qu'à éteindre le Christianisme. Ils convertirent presque tout l'Empire Romain en une sanglante boucherie. Ils tournerent contre les serviteurs de Dieu & de son Christ les armes des légions Romaines destinées à défendre l'Etat; & ils s'applaudissoient déjà d'une victoire parfaite sur des ennemis qui n'opposoient que la patience & la fuite. Mais dans le temps même qu'ils se flattoient d'avoir anéanti l'Evangile, & d'avoir porté l'idolatrie au comble de la puissance & de la gloire, Jesus-Christ brisa l'épée de ces fiers maîtres du monde. Il extermina en peu de temps ou d'années six Empereurs & Césars avec toute leur postérité & tous leurs amis. Dioclétien, Maximien Hercule, Maximien Galere, Maximin Daïa, Maxence, Licinius, disparurent tout d'un coup comme une poudre légere. Satan qui s'étoit placé dans les astres pour s'y faire adorer, en fut précipité comme un éclair. Ses Temples furent rasés, ses Autels renversés, ses Statues brisées ou fondues; l'idolatrie honteuse & tremblante fut bannie de l'Empire Romain, qu'elle avoit si long-temps souillé, & contrainte de cacher dans les antres ses superstitions ridicules & ses infamies. Ce n'étoit point encore assez pour faire une réparation pleine au sceptre de Jesus-Christ. Toute puissance qui avoit eu le malheur de le combattre, devoit être exterminée. L'épée des Empereurs, en trempant dans le sang des Martyrs, avoit contracté une tache qui ne put être effacée par le bon usage que leurs successeurs en firent; & *l'Empire Romain* étoit flétri d'un anathême, qui le condamnoit lui-même à être brisé & détruit, parce qu'*au milieu* de lui (*b*) *s'étoit trouvé*

(*a*) *Ps.* II. 9. = (*b*) *Apoc.* XVIII. 24.

le ſang des Prophetes & des Saints. La voix de ce ſang appelloit de toutes parts les nations Barbares pour le venger. Les Goths, les Vandales, les Huns, les Francs, les Saxons, les Lombards accoururent à l'envi pour lui prêter leur miniſtere. Ils renverſerent l'Empire Romain juſqu'aux fondements, & en effacerent juſqu'aux traces. Mais après ce double accompliſſement ſi éclatant & ſur les Juifs & ſur les Romains, l'Apocalypſe rappelle encore cette Prophétie du même Pſaume, comme ſi elle n'avoit point été accomplie ; & nous y apprenons que le dernier uſage que Jeſus-Chriſt fera de cette verge de fer contre les injuſtes, eſt réſervé à la fin du monde : *Il ſortoit de ſa bouche*, eſt-il dit de Jeſus-Chriſt, (*a*) *une épée tranchante des deux côtés pour frapper les nations; car il les gouvernera avec un ſceptre de fer; & c'eſt lui qui foule la cuve du vin de la fureur de la colere du Dieu tout-puiſſant.* Jeſus-Chriſt aſſociera à ce redoutable privilege tous ſes fideles ſerviteurs : *Quiconque*, dit-il, (*b*) *aura vaincu & aura perſévéré juſqu'à la fin dans les œuvres que j'ai commandées, je lui donnerai puiſſance ſur les nations. Il les gouvernera avec un ſceptre de fer; & elles ſeront briſées comme des vaſes d'argile, ſelon que j'ai reçu moi-même ce pouvoir de mon Pere.*

XIV. REGLE.

Ce ne ſont pas même ſeulement certaines paroles ainſi détachées, qui ſont ſuſceptibles de divers accompliſſements ſéparés par de longs intervalles dans la ſuite des ſiecles : ce ſont quelquefois des Chapitres entiers, quelquefois pluſieurs Chapitres enſemble : *Les promeſſes faites aux enfants d'Iſraël & de Juda n'ont eu qu'un accompliſſement très-imparfait dans le peuple Juif avant Jeſus-Chriſt : elles ont reçu un ſecond accompliſſement plus parfait dans l'établiſſement de l'Egliſe : elles recevront un troiſieme accompliſſement plus parfait encore dans la converſion future des Juifs; enfin elles auront un quatrieme & dernier accompliſſement dans l'éternité bienheureuſe.* (*c*) Ce ſont là quatre points verticaux autour deſquels roulent, pour ainſi dire, la plupart des Prophéties. Le premier point raſſemble tout ce qui a rapport à l'écorce de l'Ecriture. Les trois autres appartiennent à ce qui forme le ſuc intérieur de ces divins Livres, & nous y ſommes élevés par degrés à une diverſité de ſens ſpirituels qui font admirer les richeſſes cachées dans les Ecrits des Prophetes. On peut même dire que ces quatre ſortes d'interprétations ſont toutes *littérales*, parce que la lettre même y conduit & les exige. Les expreſſions ont ſouvent une énergie qui ne peut être rendue avec exactitude que dans les ſens ſpirituels ; & dans ceux-ci

---

(*a*) *Apoc.* XIX. 15. — (*b*) *Apoc.* II. 26. & 27. — (*c*) Cette Régle ſe trouve développée dans le *Diſcours ſur les Prophéties*, qui eſt placé à la fin du *Commentaire ſur les douze petits Prophetes*, imprimé (à Paris) en 1754 en cinq Volumes *in*-12. & je ne fais que répéter ici ce que j'en ai dit en 1759 dans le *Diſcours* dont j'ai parlé.

même il y en a qui conviennent plus naturellement au Texte, & qui en rempliſſent plus parfaitement les divers traits. Il eſt aiſé d'en faire l'expérience; très-ſouvent ou trouvera qu'une Prophétie qui d'abord ſemble n'annoncer que le regne de Cyrus & le rétabliſſement des Juifs après la captivité de Babylone, convient beaucoup mieux au regne ſpirituel de Jeſus-Chriſt même & à l'établiſſement de l'Egliſe; que pluſieurs traits conviennent mieux encore au rappel futur des Juifs, & qu'enfin toute la magnificence des promeſſes ne peut avoir ſon entier effet que dans l'éternité. Ainſi bien-loin que la lettre de l'Ecriture puiſſe être expliquée indépendamment des accompliſſements ſpirituels, elle les reclame au contraire, & pour l'ordinaire les uns après les autres, faiſant voir qu'ils ſont tous néceſſaires pour la parfaite vérité de la parole de Dieu. Mais dans ces divers ordres d'accompliſſements, ce ſeroit ſe méprendre que de prétendre rapporter tous le traits de la prophétie à chaque ordre particulier. Il eſt certain qu'il y en a qui ſont propres à un certain ordre d'accompliſſement, & d'autres à un autre. La Sageſſe éternelle qui a dicté les paroles des Prophetes, a eu en vue les révolutions des temps & les proportions ſymmétriques de ſes propres ouvrages; & en conſidérant cette *unité de rapports*, elle a fait ſervir un même tableau à peindre des événements paralleles, quoique très-éloignés. Une admirable *variété* a néanmoins été jettée comme un ornement au milieu même de l'unité & des reſſemblances; & la Sageſſe qui s'eſt ainſi jouée dans les productions de ſes mains, a voulu que cette double propriété de ſes œuvres fût exprimée dans les Prophéties. Delà vient que les Prophetes préſentent tout à la fois & les *rapports* & les *différences* des accompliſſements multipliés qu'ils annoncent. Les *rapports* ſont conſtatés par les traits qui ſe réuniſſent ſans peine à pluſieurs ſens. Les *différences* le ſont à leur tour par les autres traits qui ne s'adaptent qu'à quelqu'un de ces ſens, tandis qu'ils ſont forcés à l'égard des autres. *L'harmonie des Prophéties* conſiſte donc dans *la conformité des rapports*; mais ſans exclure *le contraſte des différences*; c'eſt ce qu'il eſt très-important de remarquer, pour ne pas prendre une fauſſe idée de cette *harmonie.* On doit ſuivre, autant qu'il eſt poſſible, chaque ſens dans le texte, mais non juſqu'à tout forcer pour l'y trouver d'un bout à l'autre. La Prophétie de Joël fournit elle ſeule une des plus fortes preuves de la vérité de ce principe. Cette Prophétie, ſelon la lettre, regarde viſiblement le Royaume de Juda affligé d'abord par une multitude d'inſectes, c'eſt-à-dire, de ſauterelles de différenres eſpeces, qui ravagent les campagnes: & enſuite par une armée nombreuſe & formidable qui acheve de porter par-tout la déſolation: après quoi Dieu promet de rétablir la maiſon de Juda, & annonce l'éclat de ſes vengeances contre les ennemis de ſon peuple. Mais l'exiſtence de divers ſens myſtérieux couverts ſous le voile de la lettre dans cette Prophétie, eſt prouvée par les expreſſions mêmes de ce Pro-

phete, par le témoignage formel de S. Pierre, par le parallele de la Prophétie de Joël avec celle de S. Jean dans l'Apocalypse, par le suffrage unanime de la Tradition. Les expressions du Prophete sont trop vives & trop fortes, ses idées trop générales & trop étendues, pour être bornées au premier sens que présente la lettre. S. Pierre nous y découvre expressément l'effusion de l'Esprit-Saint après l'Ascension de Jesus-Christ. En comparant les sauterelles dont parle S. Jean avec celles dont parle Joël, il est aisé de reconnoître dans la Prophétie de Joël les grandes révolutions qui doivent, selon S. Jean, précéder, accompagner & suivre le renouvellement que Dieu opérera un jour en faveur de son Eglise par la conversion des Juifs. Les Saints Peres reconnoissent aussi dans cette Prophétie l'annonce du jugement terrible qui terminera la durée des siecles. Ainsi dans la Prophétie de Joël, la lettre nous offre un *premier sens* qui peut nous conduire, si l'on veut, au temps d'Ezéchias, ou selon d'autres, jusqu'au temps même de Cyrus : mais aucun de ces deux points de vue ne nous offre un sens capable de répondre aux expressions du Prophete. S. Pierre nous découvre un *second sens* qui va jusqu'au temps du premier avénement de Jesus-Christ, jusqu'à l'effusion du Saint-Esprit sur les Apôtres & les Disciples du Sauveur, jusqu'à l'établissement de l'Eglise; mais ce second sens ne remplit point encore toute l'énergie des paroles du texte. Le parallele des trois malheurs annoncés par S. Jean avec les trois malheurs annoncés par Joël; dans Joël, plaie des sauterelles, premier malheur; irruption d'une armée formidable, second malheur, auquel succede un renouvellement éclatant; enfin le jugement du souverain Juge, troisieme & dernier malheur : de même dans S. Jean, plaie des sauterelles, premier malheur; irruption d'une armée nombreuse & formidable, commencement d'un second malheur, auquel succede la mission des deux témoins, dont l'un, selon toute la Tradition, sera certainement le Prophete Elie par qui les Juifs doivent être rappellés; enfin le jugement du souverain Juge, troisieme & dernier malheur : ce parallele nous découvre dans la Prophétie de Joël un *troisieme sens* qui nous conduit jusqu'au renouvellement que Dieu opérera sur la terre par la conversion des Juifs : mais ce troisieme sens ne répond point encore à toute la magnificence des promesses. Enfin la Tradition nous apprend à reconnoître dans cette Prophétie l'avénement du souverain Juge, & par conséquent un *quatrieme sens*, qui va jusqu'au dernier avénement de Jesus-Christ, jusqu'à la félicité parfaite des Elus dans l'éternité, & ce dernier sens acheve de remplir toute l'étendue de la Prophétie. Ces quatre sens divers ont entr'eux de grands rapports qui en forment *l'harmonie*; mais il ne faut pas prétendre que toutes les parties de la Prophétie soient également rélatives à ces quatre sens. Il y a des textes qui ne paroissent susceptibles que d'un seul sens; d'autres en reçoivent deux; d'autres en réunissent trois ou même quatre. Le vuide que laisse

le premier ſens, oblige de paſſer au ſecond; l'inſuffiſance du ſecond conduit au troiſieme, qui lui-même en laiſſe appercevoir quelquefois un quatrième, ſeul capable de remplir ce qui manquoit aux trois autres.

XV. REGLE.

Dans le ſtyle myſtérieux des Prophetes, Jéruſalem repréſente l'Egliſe de Jeſus-Chriſt; la maiſon de Juda eſt l'image du peuple Chrétien. (a) C'eſt un principe que toute la Tradition enſeigne, & qui eſt la clef de preſque toutes les Prophéties, par la fécondité des conſéquences qui en réſultent. En effet les Saints Peres étant perſuadés que dans le langage des Prophetes, *Jéruſalem* eſt conſtamment la figure de l'Egliſe, à qui ſeule appartiennent les *promeſſes* faites à Jéruſalem, ils ont vu dans les *infidélités* des enfants de Juda l'image des infidélités dont les Chrétiens mêmes ſe ſont rendus coupables. Ils ont vu dans les *châtiments* par leſquels Dieu puniſſoit les infidélités des enfants de Juda, le ſymbole des châtiments par leſquels Dieu puniroit un jour les infidélités du peuple Chrétien. Ils ont reconnu dans *les deux maiſons d'Iſraël & de Juda*, la figure des deux peuples avec qui le Seigneur a fait alliance. Dans les *enfants d'Iſraël*, qui en ſe ſéparant des enfants de Juda ont mérité d'être abandonnés par le Seigneur, mais que le Seigneur promet néanmoins de rappeller après un ſi long abandon, ils ont reconnu le portrait des Juifs incrédules, qui en ſe ſéparant des Diſciples de Jeſus-Chriſt, ont mérité d'être abandonnés de Dieu, mais ſur qui néanmoins doivent être un jour vérifiées ces magnifiques promeſſes du retour & du rétabliſſement de la maiſon d'Iſraël. Dans les *enfants de Juda*, qui étant devenus le principal objet des miſéricordes du Seigneur, ont néanmoins auſſi eux-mêmes attiré ſur eux ſa colere par leurs infidélités, ils ont reconnu la reſſemblance des Chrétiens, qui après avoir été comblés des effets de la miſéricorde de Dieu, ont ainſi attiré ſur eux-mêmes ſa colere par leurs prévarications multipliées. Ils ont compris que les *enfants d'Iſraël* pouvoient auſſi repréſenter les ſociétés hérétiques & ſchiſmatiques, qui ſe rendent coupables d'un culte profane & ſacrilege, en rendant à des dogmes pervers l'hommage dû à la ſeule Vérité, & qui vont ſe perdre dans un ſchiſme funeſte, en ſe ſéparant de Juda & de Jéruſalem, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe Catholique & du centre de l'unité qui réſide au milieu d'elle. Les Docteurs les plus éclairés qui ont ſuccédé aux Saints Peres, & qui ont paru dans l'Egliſe après la conſommation du ſchiſme des Grecs, ont reconnu dans *les deux maiſons d'Iſraël & de Juda* les deux grandes portions du peuple Chrétien, c'eſt-à-dire, l'Egliſe d'Orient, qui a ſi malheureuſement imité le ſchiſme de la maiſon d'Iſraël, & l'Egliſe d'Occident, au milieu de laquelle eſt de-

(a) Cette maxime & les conſéquences qui en réſultent ſe trouvent développées dans le *Diſcours* que j'ai donné en 1759 à la tête de la Bible de Saci.

meuré le centre de l'unité Catholique. Ils ont reconnu dans les infidélités & dans la punition de *Samarie* & des *enfants d'Iſraël*, le ſymbole des infidélités & de la punition des Chrétiens Orientaux & de Conſtantinople même. Ils ont reconnu dans les infidélités & dans la punition de Jéruſalem & des enfants de Juda, le ſymbole des infidélités & de la punition des Chrétiens occidentaux & de Rome même. Dans les deux ſœurs dont parlent les Prophetes, *Oolla* & *Ooliba*, c'eſt-à-dire, *Samarie* & *Jéruſalem*, ils ont vu les deux grandes familles du peuple Chrétien, l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine. Dans les trois ſœurs dont parle Ezéchiel, *Jéruſalem*, *Samarie & Sodome*, ils ont vu les trois grands peuples que la Religion avoit unis : l'Egliſe d'Occident, où eſt demeuré le centre de l'unité ; l'Egliſe d'Orient qui s'en eſt ſéparée par le ſchiſme ; & la nation Juive que les Prophetes mêmes comparent à Sodome, en lui reprochant ſes infidélités. Ils ont vu dans les *faux-Prophetes d'Iſraël & de Juda*, l'image des faux Docteurs qui ſucceſſivement ont entrepris de ſéduire les Chrétiens d'Orient & d'Occident ; ils ont reconnu dans les *Idoles* mêmes dont Iſraël & Juda avoient été ſouillés, l'image des dogmes pervers que l'on s'eſt efforcé d'établir ſucceſſivement dans les différentes portions du peuple Chrétien. Le crime de Juda, ſelon les Prophetes, c'eſt d'avoir imité les infidélités d'Iſraël. C'eſt dans Iſraël que commence le ſcandale qui ſe répand enſuite juſques dans Juda : c'eſt en effet dans l'Orient que commence le ſcandale des grandes héréſies. C'eſt Iſraël qui a commencé d'irriter le Seigneur par ſes infidélités : & c'eſt ſur Iſraël que le Seigneur a fait éclater d'abord ſa colere. C'eſt dans l'Orient qu'on a vu naître le ſcandale des grandes héréſies ; & c'eſt auſſi ſur l'Orient, que le Seigneur a fait éclater les premiers coups de ſes vengeances. Les Mahométans, c'eſt-a-dire, particuliérement les Sarraſins & les Turcs, ſont devenus ſucceſſivement à l'égard du peuple Chrétien ce que furent autrefois à l'égard des enſants d'Iſraël & de Juda, les *Aſſyriens* & les *Chaldéens*, la verge de la colere du Seigneur. Il ſeroit aiſé de pouſſer beaucoup plus loin ce parallele, qui embraſſe la plus grande partie des Prophéties, puiſqu'elles ont preſque toutes pour objet ſelon la lettre les deux maiſons d'Iſraël & de Juda. Mais *le mot de l'énigme* étant une fois connu, tout ſe développe naturellement. (*a*)

(*a*) Nous ſupplions nos Lecteurs de bien faire attention à cet avis, que les circonſtances préſentes rendent peut-être plus important qu'on ne l'eût penſé. Nous ſavons qu'il s'eſt répandu en 1765 un Ecrit, où en voulant expliquer prématurément le ſecond *væ* de l'Apocalypſe, on préſente une vue ſpécieuſe qui expoſe les Lecteurs à prendre le change ſur le ſens de cette Prophétie relative à beaucoup d'autres. On y détourne aux incrédules de nos jours, les expreſſions de S. Jean, qui vraiſemblablement regardent bien plus les Mahométans, comme on pourroit le montrer ; 1°. par le dévéloppement qui en a été donné dans l'Ouvrage intitulé : *Commentaire ſur l'Apocalypſe*, *Avignon*, (*Paris*,) 1762, *deux Volumes in*-12. 2°. par le corps entier des anciennes Prophéties expliquées d'après le parallele que nous venons de développer, & qui, comme on l'a vu, ſe trouve appuyé ſur un principe univerſellement reconnu de tous les Peres & Interpretes Chrétiens.

XVI. REGLE.

Les principaux objets des Prophéties présentent ainsi *une multitude de rapports essentiels entre l'ancien peuple & le peuple nouveau : rapports qu'il est extrémement important de bien saisir, puisqu'étant une fois connus, ils deviennent la clef de toutes les Prophéties.* (*a*) Les Prophetes nous parlent quelquefois de ce qu'ils ont eux-mêmes éprouvé : & en plusieurs circonstances ils furent la figure de Jesus-Christ même; c'est ce qu'on remarque en la personne de *David*, *Isaïe*, *Jérémie*, *Osée*, *Jonas*, *Zacharie*. Les grandes promesses qui regardent *Cyrus*, ne reçoivent leur entier accomplissement qu'en la personne de Jesus-Christ, dont Cyrus étoit la figure. Les *reproches* & les *menaces* des Prophetes contre *Israël* & contre *Samarie*, tombent sur les Juifs incrédules, sur les sociétés hérétiques ou schismatiques, & particuliérement sur l'Eglise Grecque. Les *promesses* faites à *Israël* & à *Samarie* n'ont eu presque aucun accomplissement selon la lettre : mais elles renferment les promesses faites à la nation Juive pour le temps de son rappel futur ; elles laissent même aussi d'heureuses espérances pour le retour de l'Eglise Grecque. Les *prérogatives* qui distinguent *Juda & Jérusalem* sont celles qui distinguoient d'abord le peuple Juif; mais qui ont ensuite distingué plus particuliérement le peuple Chrétien, l'Eglise de Jesus-Christ. Les *enfants de Juda avertis* de ne pas imiter les infidélités des enfants d'Israël, c'est la Gentilité Chrétienne avertie par S. Paul de ne pas imiter l'orgueil & l'incrédulité des Juifs; c'est encore l'Eglise Latine avertie de ne pas imiter les égarements de l'Eglise Grecque. Les *reproches* & les *menaces* des Prophetes contre les enfants de Juda & contre les habitants de Jérusalem peuvent encore tomber sur les Juifs incrédules ; mais elles tombent plus particuliérement sur les Chrétiens prévaricateurs dans tous les siecles, & plus spécialement encore sur les Chrétiens prévaricateurs dans les derniers temps. L'entreprise de *Sennachérib*, qui à la tête des Assyriens inonde la Judée, & s'avance jusqu'aux portes de Jérusalem sans pouvoir subjuguer cette ville, pourroit représenter sous différents rapports les persécutions des Empereurs paiens contre l'Eglise, & l'irruption des Sarrasins sur la Chrétienté & jusqu'aux portes de Rome. Les vengeances divines exercées sur Jérusalem par les armes des Chaldéens sous le regne de *Nabuchodonosor*, c'est encore sous différents points de vue, les vengeances que Dieu a exercées sur les Juifs incrédules par les armes des Romains, & celles qu'il exercera un jour sur les Chrétiens prévaricateurs

---

(*a*) Cette regle se trouve proposée dans le *Discours* que j'ai donné à la tête des Livres des Prophetes dans la seconde édition de la Bible de M. le Gros, imprimée en 1753, publiée en 1756, & dans celui que j'ai mis à la tête de la Bible de Saci en 1759.

par les armes des ennemis du nom Chrétien. (*a*) Le *rétabliſſement* & la *réunion* des deux maiſons *d'Iſraël* & de *Juda*, c'eſt le renouvellement & la réunion future des deux peuples ou des deux grandes portions du peuple Chrétien, c'eſt-à-dire, la réunion du peuple Juif avec le peuple Chrétien, & peut-être de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Catholique. *Sodome* châtiée & rétablie, c'eſt la nation Juive reprouvée & rappellée. *Ninive* convertie, c'eſt la Gentilité convertie : Ninive infidele, ce ſont les Gentils infideles ou apoſtats. *Babylone*, c'eſt l'empire Idolâtre ; c'eſt l'empire Antichrétien ; c'eſt le monde réprouvé. Les *Iduméens*, les *Moabites* & les *Ammonites*, qui dans leur origine tiennent au peuple de Dieu par des liens de fraternité, peuvent repréſenter les Juifs incrédules, les ſociétés hérétiques, & en général les Chrétiens prévaricateurs. Les *Philiſtins* & les *Arabes* entiérement étrangers au peuple de Dieu, peuvent être le ſymbole des Gentils occidentaux & orientaux, tous par leur origine étrangers au peuple de Dieu. Les *Egyptiens* étrangers au peuple de Dieu par leur origine, mais cependant liés à ce peuple à cauſe de Joſeph qui eut la ſouveraineté dans l'Egypte, & qui y reçut ſes freres, peuvent être l'image des Gentils qui par leur origine étoient étrangers au peuple de Dieu, mais au milieu de qui regne Jeſus-Chriſt, dont Joſeph étoit la figure. Les *Tyriens*, de même étrangers au peuple de Dieu, mais néanmoins également liés à ce peuple à cauſe d'Hiram Roi de Tyr qui contribua à la conſtruction du Temple, peuvent encore être la figure des Gentils, qui bien qu'étrangers au peuple de Dieu par leur origine, ont néanmoins auſſi eux-mêmes contribué à la conſtruction du Temple céleſte qui eſt l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. *Tyr*, ville ancienne & ſpécialement diſtinguée entre celles de la Gentilité, peut auſſi repréſenter Rome même, également diſtinguée par ſon ancienneté & par le rang éminent qu'elle occupe entre celles de la Gentilité. Enfin les *magnifiques promeſſes* faites à la Cité ſainte ou aux enfants de Dieu, regardent la gloire future de l'Egliſe & la félicité future des Saints dans l'éternité. De même les *menaces terribles* prononcées contre les pécheurs & les impies, recevront leur entier accompliſſement dans le ſupplice éternel du monde réprouvé. Voilà les principaux points de vue ſous leſquels on peut conſidérer les oracles prophétiques pour y découvrir les myſteres & les inſtructions qu'ils renferment.

XVII. REGLE.

Pour entrer mieux encore dans l'intelligence des Prophéties, il faut avoir ſous les yeux & les grands & les petits Prophetes, & l'Apocalypſe qui en eſt la clef ; en un mot, tout le corps entier des oracles prophétiques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & tout le corps entier des grands événe-

(*a*) Voilà le ſecond *væ* annoncé par S. Jean, par Joël & par preſque tous les Prophetes. S'il étoit beſoin de le prouver, les preuves ne nous manqueroient pas : mais ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans ce détail.

ments

ments qui se sont succédés depuis le temps où ces divins oracles ont été prononcés jusqu'au temps présent, & même autant qu'il est possible, de ceux qui doivent se succéder depuis le temps présent jusques dans l'éternité. (a) Considérer les Prophéties & les événements par parties détachées & sans égard au tout, c'est s'exposer à confondre des choses quelquefois fort différentes & fort distinguées ; c'est s'exposer à confondre les temps : pour éviter cette méprise, il faut considérer le tout, & voir si, dans l'application des Prophéties aux événements, toutes les parties ont entr'elles un accord mutuel. S'attacher, par exemple, à l'étude du seul Prophete Isaïe, parce qu'il est le premier qui se présente à la tête des grands & petits Prophetes, & négliger de considérer en même temps Jérémie, Ezéchiel, Daniel & les petits Prophetes, c'est non seulement se priver de tous les secours que ces Prophetes présentent pour l'intelligence des Prophéties même d'Isaïe ; mais de plus, c'est s'exposer à donner aux Prophéties d'Isaïe des interprétations qui peut-être se trouveront combattues & détruites par les Textes formels des autres Prophetes, qui auront marqué d'une maniere plus claire ce que le premier avoit exprimé plus obscurément. De même s'appliquer uniquement à l'étude des anciens Prophetes, & négliger la connoissance du livre de l'Apocalypse, en supposant que ce livre est plus obscur & plus difficile à pénétrer, c'est non seulement encore se priver des secours que l'Apocalypse même fournit pour l'intelligence des anciennes Prophéties ; mais c'est aussi s'exposer à donner au corps entier des anciennes Prophéties des interprétations qui peut-être se trouveront contredites & renversées par les oracles de l'Apocalypse, qui bien que mystérieux, sont néanmoins la clef & le dénouement des anciennes Prophéties. Car comme le Nouveau Testament est le développement & la clef de l'ancien, ainsi l'Apocalypse est le développement & la clef des Livres des anciens Prophetes. Les divers sens spirituels que renferment les oracles des anciens Prophetes, embrassent non seulement les grandes révolutions que l'Eglise a éprouvées depuis son établissement jusqu'à nos jours, mais encore toutes celles qu'elle éprouvera depuis nos jours jusqu'à la consommation des siecles ; & dans l'obscurité de cet avenir, il est impossible de pénétrer sans les lumieres que nous offrent les Livres du Nouveau Testament, & surtout le Livre de l'Apocalypse, qui, selon la remarque de S. Augustin, renferme tout le temps qui doit s'écouler depuis l'Ascension de Jesus-Christ jusqu'à son dernier avénement. Il est vrai que ce Livre, à la premiere lecture, paroît d'abord fort obscur & presque impénétrable : cependant au fond il n'est peut-être pas si obscur qu'on le pense ; &

(a) Cette Regle se trouve établie dans la *Dissertation sur le sixieme Age de l'Eglise*, que j'ai mise dans cette Bible à la tête de l'Apocalypse. Elle est aussi réunie aux autres dans le *Discours* que j'ai donné en 1759. Je crois pouvoir ajouter ici, que si l'on vouloit suivre cette Regle, on ne seroit pas exposé à se méprendre sur le second *væ* de S. Jean : cette combinaison en détermine le sens de maniere à ne laisser aucun doute.

ſi l'on s'attachoit à bien remarquer dans ce Livre les traits de lumiere qui ont réuni les ſuffrages de la Tradition depuis les Apôtres juſqu'à préſent, on verroit que ces traits lumineux y répandent un grand jour. Mais *en étudiant l'Apocalypſe, & en comparant les Prophéties de ce Livre avec les oracles des anciens Prophetes, il faut bien ſe garder de tomber dans les opinions fauſſes & dangéreuſes des Millénaires.* C'eſt, ſelon la remarque de S. Jérôme, l'écueil le plus dangéreux pour ceux qui, dans l'étude des Prophetes, eſſayent de pénétrer dans l'obſcurité de l'avenir. On évitera certainement cet écueil, ſi l'on marche ſur les traces de ce S. Docteur, qui eſt extrêmement attentif à prémunir ſes Lecteurs contre le danger de ces fauſſes opinions; on évitera cet écueil ſi l'on s'attache invariablement à la Doctrine conſtante de la Tradition, qui a toujours combattu & rejetté ce ſentiment comme faux.

XVIII. REGLE.

Enfin *la derniere & la plus importante de toutes les Regles, c'eſt qu'à l'étude des ſaintes Ecritures il faut joindre toujours la priere, parce que l'intelligence des divines Ecritures eſt un don de Dieu, & que ce don ne peut nous être utile, que lorſque Dieu l'accompagne du don de ſa grace.* (*a*) C'eſt l'eſprit de Dieu qui a dicté les oracles des Prophetes; lui ſeul en pénetre tous les myſteres; lui ſeul peut donc nous les découvrir. C'eſt donc à lui que nous devons nous adreſſer pour obtenir le don précieux de l'intelligence des Livres ſaints. Mais en vain connoîtrions-nous tous les myſteres cachés dans les divines Ecritures, ſi nous n'avons la charité, qui ſeule peut nous apprendre à en faire un ſaint uſage. Peut-être pourrions-nous devenir utiles aux autres par les connoiſſances que nous aurions acquiſes dans cette étude; mais ces connoiſſances demeureroient infructueuſes pour nous, & tourneroient même à notre condamnation, ſi la grace divine ne nous les rendoit utiles en nous faiſant recueillir les inſtructions que renferment les divers ſens de ces divins Livres, & nous faiſant pratiquer les vérités que nous y aurons appriſes. Imitons ce que l'Egliſe obſerve en commençant & en finiſſant toutes ſes lectures. A ſon exemple, n'ouvrons jamais les Livres ſaints ſans demander à Dieu *qu'il répande ſa bénédiction* (*b*) ſur la lecture que nous allons faire en ſa préſence. Supplions *l'Eſprit de vérité de nous enſeigner lui-même toute vérité*, en nous donnant l'intelligence & l'amour des vérités ſaintes que renferment les paroles des Auteurs ſacrés qui n'ont écrit que ce que lui-même leur inſpiroit. Sou-

---

(*a*) C'eſt la derniere Regle que j'ai propoſée dans le *Diſcours de* 1759. = (*b*) *Priere avant la lecture des ſaintes Ecritures.* Jube, Domine, benedicere. Spiritus veritatis doceat nos omnem veritatem. *Joan.* XVI. 18. Amen.

venons-nous que comme c'est lui qui est le premier Auteur des divines Ecritures : c'est aussi lui qui en est le premier Interprete : c'est lui qui dans cette étude doit être notre maître. Lisons donc attentivement sous ses yeux ; donnons-nous le temps d'écouter ce qu'il lui plaira de nous dire au fond de nos cœurs ; arrêtons-nous aux saintes pensées qu'il nous présentera ; suivons les saints desirs qu'il nous inspirera. A l'exemple de l'Eglise, ne finissons jamais cette divine lecture sans demander à Dieu qu'il lui plaise *d'avoir pitié de nous*, (*a*) en nous faisant pratiquer par la charité les vérités saintes dont il vient de nous instruire. Et pour obtenir de Dieu cette faveur, commençons par lui *rendre graces* de celle qu'il vient de nous faire en nous faisant entendre sa divine parole.

Dès ce moment élevons nos ames à Dieu en nous rappellant en sa présence les maximes & les Regles que nous avons jusqu'ici recueillies.

RÉCAPITULATION

Des maximes & Regles que l'on vient d'établir.

Esprit-Saint, qui avez parlé par la bouche de Moyse & des Prophetes, & qui nous avez transmis par leurs écrits vos divins enseignements ; faites qu'attentifs à chercher dans les Livres sacrés Jesus-Christ & son Eglise, *le Christ* entier *qui en est la fin*, (*b*) nous respections & approfondissions les *divers sens* que vos paroles renferment ; (*c*) que tandis que le *sens littéral & immédiat* nous apprend ce qui s'est dit & ce qui s'est fait, le *sens spirituel & mystique* nous découvre les mysteres que vous y avez renfermés ; que nous reconnoissions dans le *sens allégorique* ce que nous devons croire, dans le *sens moral* ce que nous devons faire, dans le *sens anagogique* ce que nous devons espérer ; que nous sachions distinguer *l'étendue de ces différents sens ;* & que par-tout où vous nous parlez de ces grands objets, nous y soyions rappellés (*d*) par *l'autorité des Apôtres*, (*e*) qui nous découvrent ces sens profonds & mystérieux ; par *l'enseignement* des saints Docteurs, (*f*) qui ont continué de suivre sur ce point les ouvertures que les Apôtres nous donnent ; par les *caracteres qui désignent si clairement Jesus-Christ & son Eglise*, (*g*) le Christ entier, qu'ils ne peuvent convenir qu'à ce grand objet ; par *la grandeur, la force & l'étendue des expressions* (*h*) qui reclament un sens digne d'elles ; par *l'impossibilité de suivre le sens immédiat* (*i*) que la lettre du Texte présente en quelques endroits ; par la *nature des promesses*, (*k*) qui ne seroient pas dignes de nos espérances si elles se bornoient aux biens de la terre ; par les *sombres dehors* (*l*)

(*a*) *Priere pour la fin de la lecture.* Tu autem, Domine, miserere nostri. *Acte de reconnoissance.* Deo gratias. == (*b*) I. POINT. == (*c*) II. POINT. == (*d*) III. POINT. == (*e*) I. Regle. == (*f*) II. Regle. == (*g*) III. Regle. == (*h*) IV. Regle. == (*i*) V. Regle. == (*k*) VI. Regle. == (*l*) VII. Regle.

qui capables de blesser notre foible raison, couvrent des mysteres infiniment dignes de votre sublime sagesse ; par ces *circonstances surprenantes*, (*a*) qui sans blesser notre raison, l'étonnent & l'avertissent des mysteres qu'elles renferment ; par ces *rapports visibles & frappants*, (*b*) qui deviennent comme autant de traits de lumiere, capables de dissiper l'obscurité qui les environne ; par le *rapport certain* (*c*) qu'il vous a plu de mettre *entre l'économie du Sacerdoce Lévitique & l'économie du mystere de Jesus-Christ*, qui est le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ; par les *rapports multipliés* (*d*) dont la *simplicité* & la *justesse* concourent à nous assurer de la vérité des interprétations où tout s'entretient & se lie, où tout se démêle sans peine ; par *l'indifférence & le dégoût* (*e*) que vous marquez vous-même *à l'égard du culte charnel & figuratif*, pour y substituer le culte spirituel & véritable, seul digne de vous plaire ; par les *rapports diversifiés* (*f*) qu'il vous a plu de mettre *entre vos œuvres*, en sorte que sous les mêmes termes vous enveloppez *divers événements* qui se succedent *en différents âges* dans la suite des siecles ; par les *rapports sensibles* (*g*) que vous avez mis *entre les quatre portions principales de vos œuvres*, l'état du peuple Juif avant Jesus-Christ, l'établissement de l'Eglise, le rappel futur des Juifs, & l'entiere délivrance de l'Eglise à la fin des siecles ; par les *rapports variés* (*h*) que vous nous montrez *entre Jérusalem & l'Eglise*, entre *la maison de Juda & le peuple Chrétien*, entre les deux maisons d'*Israël* & de *Juda*, & les deux peuples, *le peuple Juif* & *le peuple Chrétien ;* entre les deux maisons *d'Israël* & de *Juda*, & les deux grandes portions de l'Eglise, *l'Eglise d'Orient* & *l'Eglise d'Occident* ; par les *rapports innombrables* (*i*) que vous nous découvrez *entre les Prophetes & Jesus-Christ* ; entre le regne de *Cyrus* & le regne de *Jesus-Christ*, entre les *divers objets que nous offre la lettre des Prophéties*, & les *divers objets que nous présente l'histoire de Jesus-Christ & de son Eglise* ; par *l'harmonie* (*k*) *du corps entier des oracles prophétiques de l'Ancien & du Nouveau Testament*, comparé *avec le corps entier des événements qui y répondent* depuis les Prophetes jusqu'à nos jours & jusques dans l'éternité. Faites enfin que dans l'usage même de tous ces rapports qui nous conduisent à l'unité du corps de Jesus-Christ, nous remontions jusqu'à vous qui êtes l'ame de ce corps ; que *la priere* (*l*) accompagne toujours cette étude, qui toute sainte qu'elle est par elle-même, ne peut nous être salutaire que par votre grace, puisque *quand je pénétrerois tous les mysteres*, (*m*) *si je n'ai la charité, je ne suis rien.* Enseignez-nous toute vérité ; faites-nous la pratiquer par la charité, afin que par la voie de la vérité nous parvenions au bonheur de l'éternité.

(*a*) VIII. Regle. = (*b*) IX. Regle. = (*c*) X. Regle. = (*d*) XI. Regle. = (*e*) XII. Regle. = (*f*) XIII. Regle. = (*g*) XIV. Regle. = (*h*) XV. Regle. = (*i*) XVI. Regle = [*k*] XVII. Regle. = [*l*] XVIII. Regle. = [*m*] 1. *Cor.* XIII. 2.

PRÉFACE
SUR
LE PENTATEUQUE. (a)

LE nom de *Pentateuque* (*b*) eſt composé de deux mots Grecs, ſavoir de *Penté* qui ſignifie *cinq*, & de *Teuchos* qui ſignifie *inſtrument* ou *Livre*. Les *cinq Livres* renfermés ſous le nom de *Pentateuque*, ſont *la Geneſe*, *l'Exode*, *le Lévitique*, *les Nombres*, & *le Deutéronome*. Ce ſont les noms qu'ils portent dans la Verſion des Septante, d'où ces noms ſont paſſés dans la Vulgate. Dans l'Hébreu, chacun de ces Livres n'a d'autre dénomination, que le premier mot par lequel il commence. Les cinq Livres enſemble ſont appellés parmi les Juifs *Thora*, (*c*) qui ſignifie *Loi*, parce que toutes les Loix des anciens Hébreux ſont contenues dans ces cinq Livres: ſoit pour ce qui regarde la morale & la Loi naturelle; ſoit pour ce qui concerne les cérémonies & le culte extérieur; ſoit enfin pour ce qui eſt du reſſort de la Politique & du gouvernement de la République. I. Nom & diviſion du Pentateuque.

Le Pentateuque n'eſt qu'un ſeul Ouvrage, de la main d'un même Auteur, & qui tend au même but: la diviſion qu'on en a faite en cinq Livres eſt purement arbitraire. L'Auteur du Livre *de Mundo*, ſous le nom de Philon, a cru que Moyſe, Auteur du Pentateuque, avoit partagé lui-même ſon Ouvrage en cinq Livres: mais il ne prouve pas ſon ſentiment. Jeſus-Chriſt & les Apôtres ne citent jamais cet Ouvrage que ſous le nom de *Moyſe* ou de *Loi de Moyſe*, comme les Juifs le nomment encore aujourd'hui. Eſdras fut peut-être celui qui le partagea en cinq Livres. Il paroît que les Septante le trouverent ainſi partagé.

Le Pentateuque eſt l'Ouvrage de Moyſe. Il ſeroit inutile de s'étendre ici à prouver cette vérité après tant d'excellents traités qu'on a faits pour la ſoutenir. Ceux qui conteſtent ces Livres à Moyſe, ne ſont plus recevables à venir le troubler dans la poſſeſſion où il a été maintenu pendant plus de trois mille ans. Il faudroit qu'ils euſſent pour cela des preuves démonſtratives: il faut des raiſons d'une entiere évidence pour II. Moyſe, Auteur du Pentateuque.

(*a*) Le fond de cette Préface eſt de D. Calmet. = (*b*) Πεντάτευχος, ex πέντε, *quinque*, & τεῦχος, *vas*, ſeu *liber*. = (*c*) תורה.

contrebalancer le poids d'une possession si ancienne, appuyée de l'autorité de Jesus-Christ & des Apôtres, & soutenue du consentement unanime des Eglises Juive & Chrétienne.

Mais il s'en faut bien que les raisons des nouveaux incrédules soient de cette nature. Il y a, disent-ils, dans le Pentateuque, des choses dont Moyse n'a pu être l'Auteur. On en convient. Ceux qui ont retouché le Pentateuque, y ont fait quelques additions & quelques retranchements : il semble qu'en quelques endroits on ait voulu abréger la narration ; & on remarque que la suite des matieres & du discours est quelquefois interrompue : on avoue que cela paroît être plutôt un dessein prémédité, qu'un effet de la négligence des Copistes.

Il semble, par exemple, que l'histoire de Lamech le bigame ne soit plus telle que Moyse l'avoit écrite ; il semble que ce Législateur devoit naturellement avoir raconté auparavant ce qui donne lieu à Lamech de dire à ses femmes : (*a*) *Ecoutez ma voix, femmes de Lamech ; prêtez l'oreille à mes paroles : J'ai tué un homme de la blessure que je lui ai faite ; j'ai tué un jeune homme du coup que je lui ai donné. Mais comme celui qui tuera Caïn, sera puni sept fois, de même celui qui tuera Lamech, sera puni jusqu'à septante fois sept fois.* Il paroît aussi qu'on a ajouté depuis Moyse ces paroles au Texte de la Genese, Chap. XII. ℣. 6. *Alors le Chananéen étoit dans le pays.* Il y a dans l'Exode quelques endroits où l'Hébreu semble défectueux : par exemple, au Chap. XI. ℣. 8. on voit que c'est à Pharaon que Moyse parle sans qu'on ait pu remarquer le commencement du discours qu'il lui adresse : le Samaritain ajoute au même endroit ce qui paroît manquer dans l'Hébreu. On voit dans le même Samaritain au Chap. XX. ℣. 17. & 19. des additions considérables qui ne se lisent point dans l'Hébreu. On remarque de semblables diversités dans les Livres suivants. Il y a de ces variétés qui ne paroissent d'aucune conséquence, & d'autres qui sont plus considérables ; mais souvent elles sont si bien liées dans le Samaritain, qu'il seroit difficile qu'elles y eussent été mises après coup.

Le passage du Livre des guerres du Seigneur (*b*) cité dans le Livre des Nombres, paroît ajouté à Moyse, aussi bien que le commencement du Livre du Deutéronome. Il y a aussi dans ce dernier Livre quelques propositions incidentes qui y paroissent ajoutées ; par exemple, en quelques endroits, le Texte semble dire que les lieux dont parle Moyse sont situés *au delà du Jourdain*, (*c*) ce qui ne pourroit convenir qu'à un Auteur qui auroit écrit en deçà de ce fleuve : mais l'expression de l'Hébreu peut également signifier *au deçà* ou *au delà*, & alors elle a pu être employée par Moyse même. Il y est parlé du lit d'Og *que l'on montroit à Rabbath* (*d*) jusqu'au temps de l'Ecrivain, & *des bourgs de*

(*a*) *Genes.* IV. 23. 24. = (*b*) *Num.* XXI. 14. = (*c*) *Deut.* I. 1. & III. 8. & XI. 30. = (*d*) *Deut.* III. 11.

Jaïr, (*a*) qui n'eurent ce nom que depuis Moyse ; cela paroît être ajouté par un Auteur plus nouveau. Mais ces changements sont en petit nombre, & peu considérables ; & s'ils ont été ajoutés au Texte par ceux qui ont revu les Ecrits du Législateur, ce n'est ni dans le dessein de surprendre les Lecteurs, ni dans la vue de faire croire que ces additions étoient de Moyse.

On a ajouté, par exemple, à la fin du Deutéronome, le récit de la mort de Moyse; il est visible que ce morceau n'est pas de Moyse même : (*b*) mais si quelqu'un eut eu assez de malice pour former le dessein de tromper le public en publiant ses propres ouvrages sous le nom de Moyse, est-il concevable qu'il pût être assez mal-habile pour ne pas appercevoir qu'il agissoit directement contre son propre dessein, en écrivant des choses postérieures au temps de ce Législateur ? Un homme qui auroit pu forger le Pentateuque, n'auroit pas été capable d'une semblable bévue ; & tout homme de bonne foi qui auroit écrit le Pentateuque, excepté Moyse, n'auroit pu parler comme il a parlé, ni écrire ce qu'il a écrit. Le Pentateuque porte ses preuves contre tout autre Auteur que Moyse ; il n'a pu être écrit ni par un imposteur, ni par un homme de bonne foi. La fourberie est trop visible, si c'est un imposteur ; & il est contradictoire qu'un homme de bonne foi cherche à tromper. Ce sentiment qui donne cet ouvrage à Moyse inspiré de Dieu, est donc le seul qu'on puisse suivre.

III. Histoire de Moyse : son caractere.

Moyse naquit en Egypte dans un temps où les Princes de ce pays n'ayant plus de souvenir des services importants que le Patriarche Joseph avoit rendus à l'Etat, avoient conçu contre les Israélites des soupçons de quelque révolte, à cause de leur nombre qui s'augmentoit tous les jours : ils les réduisirent donc dans une dure servitude, & ils chercherent à les opprimer de la maniere la plus cruelle. On donna ordre aux Sages-Femmes de faire mourir tous les enfants mâles qui naîtroient des femmes Israélites. Pour soustraire Moyse à ces violences, ses parents furent obligés de le tenir caché pendant quelques mois après sa naissance, & ensuite de l'exposer à ce qu'il plairoit à la providence d'en ordonner, en le mettant dans une espece de petit coffre de jonc sur le Nil. La fille du Roi d'Egypte l'ayant trouvé, le fit nourrir & instruire dans toutes les sciences que l'on cultivoit alors dans l'Egypte. Poussé de l'Esprit de Dieu, il s'efforça de secourir ses freres contre les Egyptiens qui les opprimoient ; mais les Israélites n'ayant pas connu ses bonnes intentions, ni quel étoit l'esprit qui le faisoit agir, il fut obligé de se retirer dans l'Arabie, où il se maria à la fille d'un Prêtre ou du Prince de Ma-

(*a*) *Havoth-Jair. Num.* XXXII. 41. & *Deut.* III. 14. — (*b*) Joseph & Philon ont crû que Moyse avoit lui-même ajouté le récit de sa mort par un esprit prophétique ; mais ce sentiment n'est pas suivi. *Philon. l.* III. *de vita Mosis, circa finem* ; & *Joseph. lib.* IV. *antiq. c.* 8.

dian. Dieu se manifesta à lui sur la montagne d'Horeb, & lui ordonna d'aller tirer son peuple de l'Egypte, où il gémissoit depuis plus de 80 ans dans la plus dure servitude.

Moyse revint en Egypte, & appuyé du bras de Dieu, il y fit une infinité de miracles, qui lui attirerent la confiance des Israélites, & qui lui firent surmonter l'opiniâtreté & l'endurcissement de Pharaon. Moyse parvint à délivrer les Israélites & à les tirer de l'Egypte; il leur fit traverser la mer rouge, qui s'ouvrit miraculeusement devant eux; il les conduisit dans le désert de Sinaï, où il reçut de Dieu les Loix que nous lisons dans ses Livres. Les murmures des Israélites qui étoient sortis de l'Egypte, furent cause qu'ils n'entrerent pas dans la Terre promise, & leurs enfants n'y furent introduits qu'à la quarantieme année depuis leur sortie d'Egypte. Pendant tout ce long espace de temps, Moyse eut à souffrir de la part de ce peuple indocile, tout ce que l'on peut s'imaginer de murmures, de plaintes & d'insultes. On ne vit jamais une plus grande clémence à pardonner les injures, ni une plus grande fermeté dans les contradictions, qu'il en parut dans Moyse. Il vécut sans vanité & sans ambition, & il mourut laissant sa famille confondue avec le reste du peuple, sans la moindre marque de distinction.

On remarque dans toute sa conduite, & dans ses écrits, un caractere de probité & de candeur qui ne peut être faux, parce qu'il se soutient par-tout, & que rien n'y ressent ni l'affectation ni l'artifice. S'il a eu quelque foiblesse, il ne l'a pas dissimulée; il rapporte avec la même naïveté celles de son frere & de sa sœur. Il parle des choses les plus extraordinaires avec un froid & une tranquillité qui ne peut convenir à un homme qui veut surprendre, qui invente, qui conte des choses surprenantes, qui a dessein de les persuader contre sa propre conviction, & qui craint d'être convaincu de faux. Il ne paroît presque pas lui-même dans sa narration; ou s'il y paroît, ce n'est jamais comme un homme qui veuille se déguiser ou se flatter. Il parle de lui comme d'un autre; il en dit simplement le bien & le mal, sans prendre ces subtiles précautions que l'amour propre suggere aux hypocrites & aux trompeurs pour se cacher, & pour ne pas découvrir ce qui leur est désavantageux. On ne voit rien d'embrouillé ni d'équivoque dans son style; point de ces détours & de ces digressions où un Auteur artificieux peut écarter son Lecteur pour lui faire perdre de vue la vérité, pour glisser adroitement le faux dans un récit embarrassé, & pour couvrir le mensonge qui se feroit trop sentir dans une narration simple & claire. Moyse va droit à son but; s'il y avoit dans ses écrits de la contradiction & du faux, rien ne feroit plus aisé que de l'en convaincre.

Il est vrai que quelquefois il paroît peu d'ordre dans le récit des événements, & en quelques endroits ils semblent placés hors du temps qui leur convient; mais cela même est peut-être une des plus grandes marques de la sincérité de l'Auteur, qui écrivant des choses présentes & connues

connues de tout le monde, n'a pas apporté la même diligence à les ranger, qu'auroit fait un Auteur qui seroit venu après lui, & qui auroit eu des vues moins droites.

IV. Plan & dessein des cinq Livres de Moyse.

L'Auteur du Pentateuque écrivoit dans un temps où le nom de Dieu n'étoit presque plus connu que des Juifs ; les autres peuples étoient plongés dans une profonde ignorance du vrai Dieu & de la vraie Religion, & dans une corruption universelle ; les Juifs mêmes pour qui Moyse écrivoit, étoient grossiers, indociles, & avoient un penchant à l'idolatrie qu'on a peine à concevoir. Nourris depuis long-temps dans un pays corrompu & idolâtre, abbatus par de rudes travaux, abrutis par une longue servitude, ils avoient des sentiments proportionnés à la bassesse de cette éducation. L'oppression dans laquelle ils gémissoient leur avoit presque fait oublier la Religion de leurs ancêtres ; ils s'étoient laissé aller à la Religion dominante ; ils y avoient pris goût ; elle étoit proportionnée à leur génie ; elle étoit conforme à leur inclination. On doit faire attention à tout cela pour bien entrer dans le dessein de Moyse, il a dû se rabaisser à la grossiéreté de ce peuple, & avoir quelque égard à ses préjugés ; il a fallu suppléer à ce qui manquoit à son éducation, lui rappeller dans l'esprit les promesses faites à ses peres, lui remettre devant les yeux la noblesse de ses aïeux ; il a fallu enfin opposer de fortes barrieres à ses mauvais penchants.

Voilà tout ce que Moyse a dû se proposer ; & c'est à cela que se rapporte tout ce qu'on lit dans le Pentateuque. Dans la Genese, il prépare l'esprit & le cœur du peuple auquel il veut donner des Loix ; ce Livre est comme une Préface des Livres qui contiennent les Loix. Il y donne l'histoire de la Création, qui détruit l'opinion de l'éternité du monde, & qui fait voir le ridicule de la Religion des Egyptiens & des Phéniciens qui adoroient les astres, les éléments, & des choses encore plus basses & plus indignes de respect. Il s'y propose de faire connoître l'unité d'un Dieu Créateur du ciel & de la terre, sa grandeur, sa force, sa justice, & de disposer les Juifs à recevoir ce qu'il avoit à leur dire sur la maniere dont ce Dieu vouloit être honoré & servi. Il décrit l'histoire des Patriarches, & du choix que Dieu a fait de la race d'Abraham pour en faire son peuple particulier. Il marque avec soin les généalogies, sur-tout celle de Seth avant le déluge, & celle de Sem depuis le déluge ; les Juifs étoient sortis de cette derniere famille, & le Sauveur attendu des Juifs devoit en sortir. Depuis la dispersion des hommes arrivée après la construction de Babel, il s'attache à décrire ce qui est arrivé à la famille de Phaleg, d'Héber, & principalement à celle d'Abraham pere des Hébreux, & à qui Dieu avoit fait les plus magnifiques promesses sur le Libérateur futur, qui étoit l'attente des Juifs, la fin de la Loi, & la consommation de toute la Religion que Dieu vouloit établir par le moyen de Moyse. Rien n'étoit plus propre que cela pour relever leur courage, pour ranimer leurs espérances, & pour surmonter leur in-

docilité ; rien ne pouvoit les engager plus fortement à être fideles à Dieu, & à recevoir ses Loix.

Le Législateur remarque ponctuellement ce qui a donné occasion aux Loix qu'il renouvelle ou qu'il établit, par exemple, la Loi du Sabbat & celle de la Circoncision. Il montre l'origine des coutumes usitées parmi les Juifs, comme celle de ne pas manger du nerf de la cuisse. (*a*) Il inculque les promesses que Dieu a faites à Abraham, de multiplier sa race, de le rendre maître de la terre de Chanaan. Il fait remarquer les occasions, les circonstances, le détail de ses sacrifices, & de ses autres actes de Religion. Il ne dit rien de l'idolatrie des ancêtres de ce Patriarche dans la Chaldée. Il rapporte mot pour mot les Prophéties anciennes qui s'étoient conservées par la tradition du peuple, par exemple, celles de Jacob au lit de la mort ; il cite d'anciens Mémoires, de vieux Proverbes, d'anciens Cantiques pour convaincre la postérité, que ce qu'il disoit étoit connu de tout le monde de son temps.

Il fait voir la source de l'inimitié des Nations les unes contre les autres, la malédiction de Noé contre Chanaan, qui étoit le premier titre des Israélites pour la possession de la terre de Chanaan. Il remarque l'origine des Moabites, des Ammonites & des Philistins, peuples toujours ennemis du peuple de Dieu. Il montre les droits incontestables de Jacob à la dignité de premier-né, & les promesses qui lui avoient été faites devant & après sa naissance, au désavantage des enfants d'Esaü.

Eusebe (*b*) parlant des Livres de Moyse, confirme ce que nous venons de dire. L'admirable Théologien & Législateur des Juifs, dit-il, voulant prescrire à ce peuple une police toute religieuse & toute sainte, ne voulut pas se servir d'un exorde ou d'une préface ordinaire & commune ; mais ayant conçu le dessein de toutes ces excellentes Loix qui devoient régler la conduite des Hébreux, il alla puiser dans la Théologie de leurs ancêtres, les principes de ce qu'il devoit leur enseigner. Il commença donc la Genese, qui est comme la préface des Loix qu'il prescrit, par le souverain Auteur & Créateur de toutes choses visibles & invisibles ; il le dépeint comme le Législateur, le Gouverneur, le Maître, le Roi de l'univers, qu'il gouverne comme une grande ville, avec une sagesse pleine de puissance & de bonté ; il le représente comme l'Auteur de toutes les Loix, tant de celles qu'il va leur prescrire, que de toutes les autres qui sont gravées dans le fond de leurs cœurs.

La Théologie des Hébreux (*c*) commence par la preuve de la vertu toute-puissante, ou de la cause qui a produit toutes choses ; elle montre quelle est cette cause & cette vertu, non par des arguments subtils & artificieux, mais d'une maniere dogmatique & pleine d'autorité. Le Lé-

---

(*a*) *Genes.* XXXII. 32. — (*b*) *Euseb. præp. lib.* VII. *c.* 9. On peut voir aussi les Chapitres VII. & VIII. de ce même Livre. — (*c*) *Idem ibidem. c.* XI.

giſlateur inſpiré d'en haut prononce que Dieu créa le ciel & la terre par ſa parole, & par un ſimple effet de ſa volonté toute-puiſſante ; il fait remarquer enſuite que ce même Créateur tout-puiſſant n'abandonne pas ſa créature, comme un pere qui laiſſe ſes enfants orphelins par ſa mort; mais qu'il les conduit toujours par ſa providence : en ſorte qu'il n'eſt pas ſeulement le Créateur & l'ouvrier, mais auſſi le conducteur & le modérateur, le Prince & le Roi de l'Univers. C'eſt ce qu'on voit non ſeulement dans Moyſe, qui doit être conſidéré comme le maître & le premier des Théologiens des Hébreux, mais encore dans ceux qui l'ont ſuivi, inſpirés comme lui de l'Eſprit-Saint, & même dans ceux qui l'ont précédé, comme Abraham, Melchiſédech & les autres Patriarches, dont on nous marque dans la Geneſe les grands ſentiments ſur la divinité & ſur la providence.

Si l'on veut faire attention à l'hiſtoire qui nous eſt conſervée dans ce Livre, on verra que rien n'étoit plus propre au deſſein de Moyſe, que de préſenter aux yeux du peuple dont il étoit le Légiſlateur & le Maître, des exemples d'une vertu auſſi relevée, que celle qui éclate dans les Patriarches. Il établit puiſſamment la providence du Créateur dans l'hiſtoire d'Abraham, de Jacob & de Joſeph ; il prouve le pouvoir infini de Dieu dans l'hiſtoire de la Création ; il montre ſa juſtice vengereſſe dans celle du déluge, & de la ruine de Sodome ; il frappe vivement l'imagination du peuple par ſes expreſſions fortes, & qui repréſentent d'une maniere ſenſible Dieu parlant, agiſſant, puniſſant & récompenſant ; il fait paroître Dieu par-tout, & toujours attentif à punir l'injuſtice, & à récompenſer l'équité ; il prouve la juſtice de la Loi des Juifs par la pratique de leurs ancêtres, qui dès avant la Loi en pratiquoient les plus conſidérables points ; il montre l'antiquité de leur Religion, & indirectement il fait toucher au doigt le ridicule & la nouveauté des autres cultes. On voit ce deſſein ſi bien ſuivi & ſi bien exécuté dans la Geneſe, qu'on ne peut point douter que ce n'ait été celui de Moyſe, & celui de l'Eſprit-Saint qui l'animoit, & qui l'inſpiroit dans la conduite & dans l'exécution de ſon ouvrage.

Origene (*a*) comparant Moyſe aux anciens Poëtes & Légiſlateurs des Païens, comme Linus, Muſée, Orphée, Phrérécydes, releve infiniment ce Légiſlateur au deſſus d'eux. Comparez, dit-il, les écrits de ces hommes dont vous eſtimez ſi fort la ſageſſe, avec ceux de Moyſe, leurs récits avec ſes hiſtoires, & les regles de morale qu'ils ont données avec les préceptes de notre Légiſlateur ; & remarquez leſquels ſont le plus propres à réformer les mœurs & à changer les eſprits. Faites attention que ces Ecrivains dont on vient de parler, ne ſe ſont preſque point attachés à inſtruire le peuple ; ils ne ſe ſont appliqués à écrire que pour les

(*a*) *Origen. lib.* 1. *contra Celſ. pag.* 15.

Savants, qui peuvent trouver l'explication des figures d'une Philosophie singuliere, & des allégories dont leurs écrits sont remplis. Mais le Législateur des Juifs, dans les cinq Livres dont il est l'Auteur, a fait comme un habile Orateur, qui ayant dessein de composer un beau discours, fait tellement se proportionner aux habiles & aux ignorants dans tout ce qu'il dit, qu'il produit dans les uns & dans les autres des idées conformes à leur capacité & à leur portée. Il n'a pas voulu charger le peuple d'un si grand nombre de préceptes, que les plus grossiers ne pussent les apprendre, & qu'ils prissent occasion de leur ignorance de les transgresser; & il en a donné autant qu'il en faut pour fournir aux plus habiles de quoi s'exercer dans la recherche des sens cachés qu'ils renferment.

On peut appliquer à ce grand Homme ce que Tite-Live disoit autrefois du grand Caton; que sa réputation & son mérite le mettent au dessus de toute l'envie & de toutes les médisances; & que toutes les louanges des plus grands génies & des plus éloquentes plumes, ne peuvent rien ajouter à l'idée qu'on en a: *Cujus gloriæ neque profuit quisquam laudando, nec vituperando quisquam nocuit; cùm utrique summis præditi fuerint ingeniis.* En vain les Porphyres, les Appions & les Juliens ont voulu le noircir. Leur mauvaise volonté n'a su que lui donner du relief; & si quelqu'un vouloit s'appliquer à le louer, on lui diroit: Pourquoi louer celui que personne n'a jamais pu sérieusement blâmer?

V. Caractere des Loix de Moyse.

Les Loix sont, comme on l'a déjà remarqué, la principale partie des écrits de Moyse; c'est à quoi tout le reste se rapporte. On peut y remarquer premiérement le Décalogue, qui comprend en abrégé tout le droit naturel & divin: on voit ensuite les préceptes judiciels & cérémoniels. Ces derniers sont proportionnés aux besoins, aux foiblesses, & aux dispositions des Juifs. Comme ces réglements sont susceptibles de modifications & de restrictions, & qu'ils devoient un jour être abolis pour faire place à la vérité, dont ils n'étoient que les ombres, Dieu use de condescendance envers les Juifs, en souffrant plusieurs coutumes mauvaises, & qu'il auroit été à souhaiter que l'on pût abroger; par exemple, la Polygamie & le Divorce, que la Loi tolere. Dieu ordonne une infinité de cérémonies & d'observances qui paroissent vaines, dont nous ne connoissons pas la raison, & qui peut-être n'ont point d'autre fondement que la dureté des Juifs, & le dessein de les éloigner de l'idolatrie & du commerce avec les Idolâtres; de rectifier des usages mauvais, en ordonnant le contraire, ou en les changeant selon quelques circonstances, ou même sans les changer, de les sanctifier, en les commandant pour le culte du Seigneur. Il falloit donner quelque chose à la foiblesse du peuple, que l'on ne pouvoit porter à des pratiques plus élevées & plus parfaites. Il falloit dompter ces hommes grossiers, en leur imposant un joug qu'ils ne pussent que très-difficilement porter, afin d'humilier leur présomption, & de leur faire sentir leur foiblesse, & le besoin qu'ils avoient d'un Libérateur.

Presque toutes les promesses que Dieu a faites aux Juifs dans sa Loi, sont bornées aux biens temporels ; les maux dont il les menace, sont des maux sensibles & passagers ; la plupart des préceptes ne regardent que la politique, le civil, ou le culte extérieur de la Religion : pendant que le précepte de l'amour de Dieu, par exemple, ne s'y trouve qu'une seule fois d'une maniere bien expresse. (*a*) Le Mystere de la Trinité n'y est point marqué expressément ; il ne s'y rencontre que par conséquence ; l'éternité des peines & des récompenses, & l'immortalité de l'ame n'y sont pas marquées aussi clairement que dans l'Evangile ; mais cependant assez bien insinuées, comme Jesus-Christ le fait remarquer. Dieu y est ordinairement représenté comme terrible, comme fort, comme zélé, & comme vengeur. Moyse ne demande presque rien des Juifs par rapport à l'intérieur : il regle seulement les actions du corps & de l'extérieur ; la disposition de l'esprit & du cœur du commun des Juifs étoit telle, qu'ils n'étoient pas capables d'une plus haute perfection, ni d'une doctrine plus relevée ; & le dessein de Dieu étoit, que Moyse montrât seulement de loin les grands principes de la Religion ; qu'il ébauchât le grand Ouvrage que Jesus-Christ devoit achever ; qu'il donnât une Loi imparfaite & figurative, qui devoit recevoir de Jesus-Christ son accomplissement & sa perfection. On voit dans toute la Loi une application particuliere du Législateur à prédire la venue du Libérateur ; c'étoit la principale attention des Patriarches & du peuple. Tout ce que Moyse établissoit n'étoit que par provision, & en attendant ce divin Maître, qui devoit réformer les Loix, les cœurs & les esprits.

La sagesse de Dieu vouloit que la Loi, pour être utile à tous, fût proportionnée aux plus foibles & aux plus grossiers. Les plus spirituels pouvoient aisément tirer des conséquences de ce que Moyse avoit marqué dans ses Livres ; il étoit facile de conclure, que Dieu étant ce qu'il est à l'égard de l'homme, l'homme devoit avoir une autre fin que celle qu'on lui propose dans le Livre des Loix ; qu'un Dieu Créateur, spirituel, juste, bon & éternel, ne pouvoit se contenter d'un culte purement sensible ; mais qu'il demandoit des adorateurs en esprit & en vérité : enfin qu'il devoit y avoir après cette vie, une autre vie, & d'autres biens, puisque Dieu promettoit aux Patriarches des choses qu'il ne leur a point données en ce monde.

Les Livres de Moyse sont plus anciens qu'aucuns Livres des Grecs que nous ayons. La plus grande partie de l'histoire fabuleuse de ces peuples, est fondée sur de véritables histoires qu'on lit dans les Livres saints des Juifs ; & la plupart des anciens Peres ont cru que les Philosophes & les Législateurs anciens avoient puisé dans les Livres de Moyse ce qu'ils

---

(*a*) *Deut.* VI. 5.

ont dit de plus juſte ſur la morale, & ce qu'ils ont établi de plus ſage dans leurs Loix, *Quis Poëtarum*, dit Tertullien, (*a*) *quis Sophiſtarum, qui non de Prophetarum fonte potaverit? indè igitur Philoſophi ſitim ingenii ſui rigaverunt.* Sous le nom de Prophetes, Tertullien entend ici tous les Auteurs inſpirés.

Non ſeulement la Religion des Juifs, mais encore celle des Chrétiens, eſt fondée ſur les Loix de Moyſe. Le Fils de Dieu a déclaré dans l'Evangile, qu'il n'étoit venu que pour les perfectionner & pour les accomplir; & c'eſt ce qu'il a admirablement exécuté, en réformant les abus qui s'étoient gliſſés dans les pratiques de la Loi, en donnant des explications juſtes aux préceptes qu'on avoit corrompus par des ſens éloignés, & contraires aux deſſeins de Dieu; enfin en ſubſtituant un culte ſpirituel & relevé, au culte bas & charnel des Juifs, & en rappellant tout aux grands principes de la Loi naturelle & immuable, de l'amour de Dieu & du prochain.

VI. Remarques ſur le Pentateuque Samaritain.

Les Samaritains qui habitent dans la Paleſtine & ailleurs, ont auſſi-bien que les Juifs, les Livres de Moyſe écrits en Langue Hébraïque, mais en anciens caracteres Phéniciens, qu'on croit être les mêmes que ceux dont ſe ſervit Moyſe. (*b*) Ces caracteres étoient les ſeuls dont les Juifs ſe ſerviſſent avant la captivité de Babylone. Mais depuis le retour de la captivité, ils employerent non ſeulement ces anciennes lettres Phéniciennes, telles qu'on les voit ſur les médailles frappées par Simon Machabée, mais auſſi les lettres Chaldéennes, dont ils ſe ſervent communément aujourd'hui dans leur écriture: ils employerent même quelquefois les lettres Grecques, depuis que la Langue Grecque fut devenue la Langue commune de la Syrie. On voit des Médailles d'Antigone qui ſont marquées de lettres Hébraïques ou Phéniciennes, & de caracteres Grecs. Mais ſous le grand Hérode, les Médailles n'ont que des Lettres Grecques.

Le Texte Samaritain avoit été inconnu depuis le temps d'Origene & de ſaint Jérôme, qui en ont quelquefois fait mention. Dans le dernier ſiecle on en rapporta quelques exemplaires d'Orient; & le Pere Jean Morin, de l'Oratoire, fit imprimer en 1631 le Pentateuque Samaritain. Le parallele que l'on a fait de ce Texte avec le Texte Hébreu des Juifs, a fait croire à quelques-uns (*c*) qu'il étoit plus pur que celui des Juifs.

(*a*) *Apologetic. contra Gentes*, *c.* 47. —— (*b*) Hieronym. in Præfat. in lib. Regum. *Samaritani Pentateuchum Moſis totidem litteris ſcriptitant, figuris tantùm & apicibus diſcrepantes. Certum eſt Eſdram Scribam & Legis Doctorem poſt captam Jeroſolymam, & inſtaurationem Templi ſub Zorobabel, alias litteras reperiſſe quibus nunc utimur: cùm ad illud uſque tempus iidem Samaritanorum & Hebræorum characteres fuerint.* Voyez la Diſſertation où l'on examine ſi Eſdras a changé les anciens caracteres. Elle ſera placée à la tête du Livre d'Eſdras. —— (*c*) Uſſérius a prétendu que le Texte Samaritain avoit été corrompu par Doſithée. Le P. Morin au contraire s'eſt déclaré en faveur du Texte Samaritain contre le Texte Hébreu.

D'autres ont prétendu qu'il avoit été corrompu par un certain Dosithée, dont parle Origene. (*a*) Jean le Clerc (*b*) a ramassé avec beaucoup d'exactitude les endroits où il juge que le Texte Samaritain est plus ou moins correct que le Texte Hébreu. Par exemple, le Samaritain paroît plus correct, *Genes.* II. 4. VII. 2. XIX. 19. XX. 2. XXIII. 16. XXIV. 14. XLIX. 10. 11. L. 26. *Exod.* I. 2. IV. 2.

Il s'exprime d'une maniere plus conforme à l'analogie, *Genes.* XXXI. 39. XXXV. 26. XXXVII. 17. XLI. 34. 43. XLVII. 3. *Deuter.* XXXII. 5.

Il y a des gloses & des additions, *Genes.* XXIX. 15. XXX. 36. XLI. 16. *Exod.* VII. 18. VIII. 23. IX. 5. XXI. 20. XXII. 5. XXIII. 19. XXXII. 9. *Levit.* I. 10. XVII. 4. *Deuter.* V. 21.

Il paroît qu'il a été corrigé par quelque main critique, *Genes.* II. 2. IV. 10. IX. 5. X. 19. XI. 21. XVIII. 3. XIX. 12. XX. 16. XXIV. 38. 55. XXXV. 7. XXXVI. 6. XLI. 50. *Exod.* I. 5. XIII. 6. XV. 3. *Num.* XXII. 32.

Il est plus plein que le Texte Hébreu, *Genes.* IV. 8. XI. 31. XIX. 9. XXVII. 34. XXXIX. 4. XLIII. 25. *Exod.* XII. 40. XL. 17. *Num.* IV. 14. *Deuter.* XX. 16.

Il est fautif, *Genes.* XX. 16. XXV. 14.

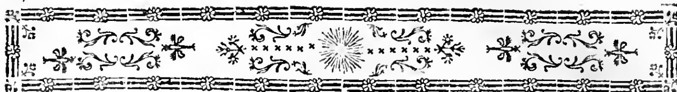
Il s'accorde avec les Septante, *Genes.* IV. 8. XIX. 12. XX. 16. XXIII. 2. XXIV. 55. 62. XXVI. 18. XXIX. 27. XXXV. 29. XXXIX. 8. XLI. 16. 43. XLIII. 26. XLIX. 26. *Exod.* VIII. 3. & en plusieurs autres endroits.

Quelquefois aussi il s'éloigne des Septante, *Genes.* I. 7. V. 29. VIII. 3. 7. XLIX. 22. *Num.* XXII. 5. Ce qui est remarquable contre Ussérius, qui a prétendu que le Texte Samaritain avoit été corrigé par Dosithée, sur le Texte des Septante.

Le savant Pere Charles-François Houbigant, de la même Congrégation de l'Oratoire, a fait beaucoup d'usage de ce Pentateuque Samaritain, dans la Bible Hébraïque qu'il a donnée avec une Version Latine & des Notes critiques en 1753; & nous nous proposons de recueillir ici dans nos notes les principaux avantages qu'il a tirés de cet ancien Texte.

(*a*) *Vide Origen. lib.* I. *contra Cels. item in Matth. tract.* 27. *& in Joan. tom.* 14.
(*b*) *Joan. Cleric. in Pentateuch. indice* II.





PRÉFACE
SUR
LA GENESE. (*a*)

I. Nom de ce Livre, & ce qu'il contient.

CE Livre est appellé *Genese*, d'un mot Grec qui signifie génération, (*b*) parce que ce Livre contient l'Histoire de la Création du Monde, & de la naissance des Patriarches. Les Hébreux l'ont nommé *Beresith*, (*c*) parce qu'il commence par ce mot dans leur Langue. L'histoire qu'il contient s'étend depuis la création du monde jusqu'à la mort du Patriarche Joseph : ce qui comprend l'espace de 2300 ans & plus, selon le calcul du Texte Hébreu & de la Vulgate, ou 2500 ans & plus, selon le calcul du Texre Hébreu corrigé par celui des Septante. Nous donnerons ici une Analyse de ce Livre ; (*d*) & dans cette Analyse nous indiquerons les Dissertations qui seront placées à la suire de cette Préface. C'est aussi ce que nous observerons sur tous les autres Livres de l'Ecriture.

II. Analyse de ce Livre.

Moyse commence par l'histoire de la Création du Monde. (Chap. I.) Au premier jour, Dieu après avoir créé la matiere de tout ce vaste univers, crée la lumiere ; au second jour, il crée le firmament ; au troisieme, les plantes & les arbres ; au quatrieme, le soleil, la lune & les étoiles ; au cinquieme, les poissons, & les oiseaux ; au sixieme, les animaux domestiques, les reptiles, les bêtes sauvages, & enfin l'homme. Au septieme jour Dieu se repose en cessant de produire de nouvelles créatures. (Chap. II.) Moyse reprend ici l'histoire de la Création de l'homme : il décrit le Paradis Terrestre, où l'homme fut mis. La situation de ce lieu sera le sujet d'une Dissertation. Le Seigneur, en mettant l'homme dans le Paradis Terrestre, lui défend de manger du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal. Moyse reprend ici l'histoire de la formation de la femme. Le démon caché sous la figure d'un serpent séduit Eve. (Chap. III.) Elle mange du fruit défendu ;

Dissertation sur le Paradis Terrestre.

(*a*) Le fond de cette Préface est de D. Calmet, & du P. de Carrieres. = (*b*) Γένεσις, *generatio* vel *procreatio*. = (*c*) בראשית. = (*d*) La Genese étant presque le seul Livre dont l'Analyse n'ait pas été donnée par D. Calmet dans ses Préfaces, nous avons cru devoir y suppléer dans celle-ci : & pour cela nous n'avons presque fait que réunir les sommaires du P. Carrieres.

elle

elle en donne à ſon mari, qui en mange auſſi. Dieu leur reproche leur déſobéiſſance ; il maudit le ſerpent ; il promet un Rédempteur. Adam & Eve ſont chaſſés du Paradis. Adam engendre Caïn, puis Abel. (Chap. IV.) Caïn animé de jalouſie, tue Abel ſon frere, & s'attire la malédiction du Seigneur. Moyſe place ici la généalogie des deſcendants de Caïn juſqu'à Lamech. Adam engendre Seth ; Seth engendre Enos. Ici Moyſe place la ſuite généalogique des deſcendants d'Adam par la branche de Seth, continuée juſqu'à Noé. (Chap. V.) Dans ce dénombrement ſe trouve Hénoch, dont il marque l'enlevement, qui ſera le ſujet d'une Diſſertation. Diſſertation ſur le Patriarche Hénoch.

Les hommes commencent à ſe multiplier ſur la terre, les deſcendants de Seth, qui portoient le nom d'enfants de Dieu, s'allierent aux filles des deſcendants de Caïn: (Chap. VI.) de ces alliances ſortirent les Géants, qui ſeront auſſi le ſujet d'une Diſſertation. Les péchés des hommes attirent la colere de Dieu. Noé trouve grace devant le Seigneur ; il reçoit l'orde de bâtir une Arche: autre ſujet de Diſſertation. Noé exécute l'ordre du Seigneur: il entre dans l'Arche: (Chap. VII.) le déluge ſe répand ſur la terre: nouveau ſujet de Diſſertation. Dieu ſe ſouvient de Noé: (Chap. VIII.) le déluge ceſſe: Noé ſort de l'Arche. Dieu benit Noé & ſes enfants; (Chap. IX.) il fait alliance avec les hommes. Cham l'un des fils de Noé engendre Chanaan, ſur qui il attire la malédiction de ſon pere. Noé meurt. Ici Moyſe place le dénombrement des deſcendants de Noé, & des nations qui en ſont ſorties: (Chap. X.) ce ſera le ſujet d'une Diſſertation. Diſſertation ſur les Géants. Diſſertation ſur l'Arche de Noé. Diſſertation ſur l'univerſalité du Déluge. Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé.

Les hommes entreprennent de bâtir une Tour d'une hauteur prodigieuſe; (Chap. XI.) cette Tour ſera encore le ſujet d'une Diſſertation. Dieu confond leur langage: & cette confuſion des Langues ſera auſſi le ſujet d'une autre Diſſertation, où nous examinerons quelle peut être la premiere Langue. Dieu diſperſe les hommes. En donnant ainſi la généalogie des Patriarches depuis Adam juſqu'à Noé, & depuis Noé juſqu'à Abraham, Moyſe y joint des dates qui forment une Chronologie, ſur laquelle les exemplaires varient: ce ſera le ſujet d'une Diſſertation où nous traiterons de la durée des deux premiers âges du monde. Moyſe conduit l'hiſtoire des deſcendants de Noé, juſqu'à la mort de Tharé. Abraham reçoit de grandes promeſſes du Seigneur: (Chap. XII.) par l'ordre du Seigneur, il quitte le pays où il demeuroit, & va avec Lot dans la terre de Chanaan. La famine l'oblige d'aller en Egypte, où il fait paſſer Sara pour ſa ſœur; Sara eſt enlevée par Pharaon: Dieu punit ce Prince, & l'oblige de rendre cette femme à ſon mari. Abraham & Lot reviennent dans la terre de Chanaan. (Chap. XIII.) Ils ſont obligés de ſe ſéparer: Lot ſe retire du côté de Sodome. Dieu renouvelle à Abraham les promeſſes qu'il lui avoit faites. Quatre Rois ſont la guerre au Roi de Sodome & à ſes Alliés: (Chap. XIV.) ceux-ci ſont vaincus: Sodome eſt pillée, & Lot emmené captif. Abraham marche à ſon Diſſertation ſur la Tour de Babel. Diſſertation ſur la premiere Langue. Diſſertation ſur les deux premiers âges du monde.

secours, défait les ennemis, & reprend leur butin. Melchiſédech, Roi & Prêtre, benit Abraham; ce Prince ſera le ſujet d'une Diſſertation.

Diſſertation ſur Melchiſédech.

Dieu parle à Abraham, & lui promet un fils, de qui ſortira une nombreuſe poſtérité. (Chap. XV.) Il contracte alliance avec Abraham; il lui prédit la ſervitude de ſes deſcendants en Egypte; il lui promet de les mettre en poſſeſſion de la terre de Chanaan. Sara étant toujours ſtérile donne à Abraham ſa ſervante Agar, pour en avoir des enfants: (Chap. XVI.) Agar conçoit; elle mépriſe ſa maîtreſſe; & Sara l'ayant châtiée, elle s'enfuit. Un Ange lui ordonne de retourner à ſa maîtreſſe, & lui promet une poſtérité nombreuſe. Elle obéit, & enfante un fils nommé Iſmaël. Dieu renouvelle ſes promeſſes à Abraham: (Chap. XVII.) il lui ordonne la Circonciſion: ce ſera encore le ſujet d'une Diſſertation: il lui aſſure la naiſſance d'un fils qui ſera nommé Iſaac. Abraham circoncit tous les mâles de ſa maiſon, & ſe circoncit lui-même.

Diſſertation ſur l'origine & l'antiquité de la Circonciſion.

Le Seigneur apparoît à Abraham ſous la figure de trois hommes, qui étoient trois Anges: (Chap. XVIII.) Abraham leur ſert à manger: ils lui promettent qu'un an après Sara aura un fils: ils quittent Abraham pour aller à Sodome; & lui annoncent la ruine de cette ville. Ils arrivent à Sodome: (Chap. XIX.) Lot les reçoit dans ſa maiſon: il les défend de la violence des habitants de cette ville. Les Anges frappent d'aveuglement les habitants de Sodome; ils annoncent à Lot la ruine de cette ville, & le preſſent d'en ſortir. Il ſe retire vers Ségor. Une pluie de ſouffre & de feu conſume Sodome & Gomorrhe: la ruine de ces villes ſera encore le ſujet d'une Diſſertation. La femme de Lot eſt changée en ſtatue. Les Filles de Lot ſurprennent leur pere par un inceſte, & deviennent meres de deux peuples conſidérables. Abraham ſe retire à Gérare: (Chap. XX.) Abimélech, Roi de ce pays, fait enlever Sara, qui paſſoit pour ſœur d'Abraham. Il en eſt chatié de Dieu; il rend Sara à ſon mari. Le Seigneur à la priere d'Abraham fait ceſſer le châtiment dont il avoit frappé la maiſon d'Abimélech.

Diſſertation ſur la ruine de Sodome.

Iſaac naît, & eſt circoncis: (Chap. XXI.) Agar eſt chaſſée de la maiſon d'Abraham avec ſon fils Iſmaël. Elle eſt conſolée par un Ange, qui lui promet de nouveau qu'Iſmael ſera chef d'un grand peuple. Abimélech fait alliance avec Abraham. Dieu éprouve la fidélité d'Abraham, en lui ordonnant d'immoler ſon fils Iſaac: (Chap. XXII.) Abraham ſe diſpoſe à lui obéir; Dieu l'arrête, lui réitere toutes les promeſſes qu'il lui avoit déjà faites, & lui aſſure que toutes les nations ſeront benies en celui qui ſortira de lui. Moyſe place ici la généalogie des enfants de Nachor, de qui deſcendoit Rébecca. Sara meurt à Hébron: (Chap. XXIII.) Abraham achete un champ d'un des habitants du pays; & il y enterre Sara. Cet achat d'Abraham donnera lieu à une Diſſertation ſur l'antiquité de la Monnoie. Abraham

Diſſertation ſur l'antiquité de la Monnoie.

pense à donner une femme à son fils Isaac : (Chap. XXIV.) il envoie pour cela en Mésopotamie Eliézer son Serviteur. Dieu découvre à Eliézer que Rébecca est celle qu'il a choisie pour être l'épouse d'Isaac. Eliézer est bien reçu chez les parents de Rébecca, & leur demande leur fille pour Isaac. Les parents de Rébecca y consentent. Elle vient trouver Isaac, qui la reçoit pour épouse. Abraham épouse Cétura, & en a plusieurs enfants : (Chap. XXV.) il meurt : Isaac & Ismaël prennent soin de sa sépulture. Moyse place ici le dénombrement des enfants d'Ismaël, & sa mort.

Rébecca après vingt ans de stérilité, conçoit & enfante en même temps deux enfants Esaü & Jacob. Esaü qui sortit le premier, vendit dans la suite son droit d'aînesse à Jacob, son frere. Moyse place ici ce qui arriva à Isaac, lorsque la famine l'obligeant de quitter la terre de Chanaan, le Seigneur lui apparut, (Chap. XXVI.) & lui confirma les promesses qu'il avoit faites à Abraham. Isaac se retire à Gérare; Dieu le comble de biens; les Philistins en sont jaloux; Isaac est obligé de se retirer à Bersabée. Abimélech, Prince de Gérare, fait alliance avec lui. Moyse place ici le double mariage d'Esaü, qui épousa deux femmes Héthéennes. Jacob par le conseil de Rébecca, enleve la bénédiction que son pere Isaac vouloit donner à Esaü son frere : (Chap. XXVII.) Esaü apprend que Jacob lui a enlevé la bénédiction de son pere : il conçoit une haine mortelle contre lui : Rébecca persuade à Jacob de se retirer en Mésopotamie.

Isaac benit de nouveau son fils Jacob : (Chap. XXVIII.) Jacob va se rendre en Mésopotamie auprès de Laban, frere de Rébecca. Esaü épouse une troisieme femme de la race d'Ismaël. Jacob étant en chemin voit en songe une échelle, sur le haut de laquelle le Seigneur étoit appuyé : Dieu lui renouvelle les promesses qu'il lui avoit faites. Jacob continue son chemin, & arrive chez Laban : (Chap. XXIX.) Jacob s'engage à servir Laban sept années, pour avoir Rachel en mariage : on lui donne par surprise Lia au lieu de Rachel : il s'oblige de servir encore sept autres années pour avoir Rachel : le Seigneur console Lia du mépris que Jacob avoit pour elle, en la rendant féconde, pendant que Rachel demeure stérile. Rachel étant stérile, & Lia ayant cessé d'avoir des enfants, elles donnent leurs servantes à Jacob, qui a deux enfants de chacune d'elles. (Chap. XXX.) Lia donne encore à Jacob deux fils & une fille; Rachel devient mere de Joseph. Jacob convient avec Laban de la récompense de ses services : il devient extrêmement riche.

Jacob s'en retourne par l'ordre de Dieu vers son pere : (Chap. XXXI.) il emmene avec lui ses femmes, ses enfants, & ses troupeaux : il est poursuivi par Laban, à qui Rachel avoit enlevé ses idoles. Dieu défend à Laban de rien dire d'offensant à Jacob. Laban & Jacob font alliance ensemble. Jacob continuant son chemin, rencontre des Anges.

(Chapitre XXXII.) Il envoie annoncer à Esaü sa venue. Esaü vient au devant de lui avec quatre cents hommes. Jacob implore le secours du Seigneur ; il envoie des présents à son frere : Jacob lutte contre un Ange, qui lui apparoît sous la figure d'un homme. Il apperçoit Esaü, & lui fait de grandes soumissions : (Chap. XXXIII.) Esaü le reçoit avec amitié. Jacob s'excuse de suivre Esaü ; ils se séparent en bonne intelligence. Esaü retourne en Seïr, & Jacob s'établit près de Salem, ville des Sichimites. Dina, fille de Jacob, est enlevée & violée par Sichem, fils d'Hémor : (Chap. XXXIV.) ce Prince la demande en mariage ; les enfants de Jacob demandent à Sichem qu'il se fasse circoncire lui, & tous les mâles qui sont dans sa ville : tous se font circoncire ; les enfants de Jacob les passent tous au fil de l'épée ; pillent leurs villes, & emmenent captives leurs femmes avec leurs enfants. Dieu ordonne à Jacob d'aller à Béthel : (Chap. XXXV.) Jacob purifie ceux de sa maison, & se retire à Béthel : Dieu lui apparoît, & lui renouvelle les promesses qu'il lui avoit faites. Rachel enfante Benjamin, & meurt. Ruben commet un inceste avec Bala, l'une des femmes de son pere. Moyse place ici le dénombrement des enfants de Jacob, & la mort d'Isaac.

Il rapporte ensuite le dénombrement des enfants qui naquirent à Esaü, lorsqu'il étoit dans le pays de Chanaan. (Chap. XXXVI.) Il y joint les descendants d'Esaü, qui lui naquirent depuis qu'il se fut retiré dans les montagnes de Seïr. Il y ajoute le dénombrement des chefs de la famille de Seïr, qui habitoient ce pays avant qu'Esaü l'eut conquis. Ensuite se trouve le dénombrement des Rois & des Princes, qui commanderent dans l'Idumée.

Joseph accuse ses freres devant son pere, dont il étoit aimé plus que les autres. (Chap. XXXVII.) Ils sont piqués de jalousie contre lui. Il leur raconte deux songes qui augmentent encore leur haine. Jacob l'envoie vers eux ; ils prennent la résolution de le tuer ; ils le jettent dans une citerne : ils l'en retirent, & le vendent à des Ismaélites, qui le menent en Egypte. Ils persuadent à Jacob que Joseph a été dévoré par une bête. Joseph est vendu à Putiphar, eunuque de Pharaon.

Juda fils de Jacob, épouse une femme Chananéenne, dont il a trois fils. (Chap. XXXVIII.) Il marie successivement deux de ses fils à Thamar : Dieu les frappe de mort à cause de leurs crimes. Juda engage Thamar à demeurer veuve, jusqu'à ce que son troisieme fils soit en âge de l'épouser ; Thamar surprend Juda, & conçoit de lui. Elle est accusée d'adultere & conduite au supplice. Elle représente les gages que Juda lui avoit donnés, & est délivrée. Elle met au monde deux Jumeaux, Pharès & Zara.

Joseph vendu à Putiphar, trouve grace devant lui, & s'attire sa confiance. (Chap. XXXIX.) La femme de Putiphar sollicite Joseph à com-

mettre un adultere avec elle; Joseph s'enfuit; elle l'accuse d'avoir voulu la violer. Putiphar fait mettre Joseph en prison. Le grand-Echanson & le grand-Panetier de Pharaon sont mis dans la même prison. (Chap. XL.) Ils ont des songes qui les troublent : Joseph leur explique leurs songes ; & ce qu'il leur annonce, leur arrive. Pharaon a aussi lui-même deux songes dont il demande en vain l'interprétation aux Sages de l'Egypte. (Chap. XLI.) Le grand-Echanson rétabli auprès de lui, lui parle de Joseph : Pharaon le fait venir, & lui expose ses deux songes. Joseph explique les deux songes, annonce à Pharaon une grande famine, & lui propose les moyens de la prévenir. Pharaon approuve le conseil de Joseph, & le charge de le faire exécuter. Il lui donne l'autorité sur toute l'Egypte. Joseph met en réserve pendant l'abondance les provisions de bled nécessaires pour subvenir à la disette dans la stérilité.

Les freres de Joseph sont envoyés en Egypte par Jacob, pour y acheter du bled. (Chap. XLII.) Joseph les reconnoît, les traite d'espions, & les fait mettre en prison. Il les fait sortir de prison ; & retenant seulement Siméon, il renvoie les autres dans leur pays, à condition qu'ils lui ameneront leur frere Benjamin. Il ordonne à ses Officiers d'emplir leurs sacs de bled, & d'y remettre l'argent qu'ils avoient donné. Jacob ne peut se résoudre à laisser aller en Egypte son fils Benjamin. La famine contraint Jacob de laisser aller Benjamin avec ses freres. (Chap. XLIII.) Il leur ordonne de porter des présents à celui qui commande en Egypte, & de reporter l'argent qu'on avoit remis dans leurs sacs. Joseph reçoit ses freres avec bonté, mais sans se faire connoître à eux. Il est attendri en voyant Benjamin. Il leur fait un grand festin, & distingue Benjamin en lui donnant une plus grande part. Il fait mettre sa coupe dans le sac de Benjamin. (Chap. XLIV.) Il fait courir après ses freres comme après des voleurs ; ils viennent se présenter devant lui : il leur fait de vifs reproches : Juda lui offre d'être son esclave à la place de Benjamin.

Joseph se fait enfin connoître à ses freres : (Chap. XLV.) ils sont saisis de frayeur : il les rassure ; & leur ordonne de venir demeurer auprès de lui avec leur pere, leurs enfants & leurs troupeaux. Pharaon apprend avec joie l'arrivée des freres de Joseph. Il leur fait fournir des chariots pour amener leur famille. Joseph leur fait des présents, & en envoie à son pere. Jacob apprend que son fils Joseph vit, & commande dans l'Egypte. Il part avec toute sa famille : (Chap. XLVI.) Dieu l'assure qu'il sera avec lui en Egypte, & qu'il l'y rendra chef d'un grand peuple. Moyse place ici le dénombrement des enfants & des petits enfants de Jacob, avec lesquels il passa en Egypte. Jacob fait annoncer à Joseph sa venue : Joseph vient au devant de lui, & le prévient sur ce qu'il doit dire à Pharaon. Joseph annonce à Pharaon l'arrivée de son pere : (Chap. XLVII.) il le présente à ce Prince

avec cinq de ses freres : Pharaon les établit dans le pays le plus fertile de l'Égypte, & leur fournit ce qui leur étoit nécessaire pour vivre. Joseph fait porter dans les coffres du Roi tout l'argent des bleds qu'il a vendus. Les Egyptiens n'ayant plus d'argent, cédent leurs troupeaux, leurs terres & leurs personnes, pour avoir du bled. Joseph acquiert ainsi à Pharaon toute l'Egypte, excepté le bien des Prêtres, qu'il leur laisse. Joseph rend aux Egyptiens leurs terres, & leur fournit de quoi semer. Jacob se fait promettre par Joseph, qu'il le fera transporter après sa mort dans le tombeau de ses ancêtres.

Joseph va voir son pere dans sa derniere maladie. (Chap. XLVIII.) Il y mene ses deux fils Manassé & Ephraïm. Jacob les adopte pour ses enfants; ils les benit en donnant la préférence à Ephraim : il laisse à Joseph par préciput une portion de terre qu'il avoit acquise sur les Amorrhéens. Jacob fait venir ses douze enfants; (Chap. XLIX.) & en les benissant, il leur reproche leurs fautes, & leur annonce ce qui leur arrivera, & particuliérement le sceptre placé dans la Tribu de Juda, jusqu'à l'avénement du Messie. Jacob ordonne à ses enfants de l'ensévelir avec ses peres dans le pays de Chanaan. Il meurt tranquillement. Joseph fait embaumer le corps de son pere. (Chap. L.) Il obtient de Pharaon la permission de le porter dans la terre de Chanaan. Les obseques de Jacob sont célébrées avec magnificence Joseph. étant de retour rassure ses freres qui craignoient son ressentiment; il leur annonce leur sortie de l'Egypte, & leur recommande de transporter alors avec eux ses os. Il meurt : son corps est ambaumé, & mis dans un cercueil. Ici finit le Livre de la Genese. Les difficultés chronologiques qui se rencontrent dans l'histoire de Jacob & de sa famille donneront lieu à une Dissertation où nous traiterons du troisieme âge du monde, c'est-à-dire, de l'intervalle qui s'étend depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Egypte. Ce sera la derniere des Dissertations que nous placerons à la suite de cette Préface.

Dissertation sur le troisieme âge du Monde.

III.

En quel temps Moyse écrivit la Genese. Quels secours il eut pour cela.

On croit que Moyse écrivit la Genese dans les déserts d'Arabie, lorsqu'après le murmure du peuple à Cades-Barné, Dieu le condamna à voyager pendant quarante ans dans ces solitudes. On peut remarquer que, dans la Genese, il emploie le mot *Jehova*, qu'il n'avoit appris que lorsque Dieu lui apparut à Horeb. Il y parle encore des animaux purs & impurs dès le temps de Noé; ce qui persuade que lorsqu'il écrivit ce Livre, les Israélites avoient déjà les loix de la distinction des animaux; & que par conséquent il l'ecrivit après le Livre des Loix, & après la Station de Sinaï. Il parle au Chap. XIV. ℣. 7. *de la Fontaine de Misphat*, c'est-à-dire, du Jugement : cette fontaine ne fut apparemment ainsi nommée que depuis la révolte du peuple au même endroit, aux eaux de Contradiction : (*a*) ainsi Moyse n'auroit écrit la Genese

(*a*) *Num.* XX. I. & *seqq.*

que dans les deux dernieres années du voyage du désert, si ce n'est que l'on ait ajouté ce nom depuis Moyse.

A prendre les choses dans la rigueur, il ne seroit pas impossible que Moyse eut pu apprendre par la tradition orale au moins une partie de ce qu'il nous dit de l'origine du Monde, de l'âge des Patriarches, du Déluge universel, de la dispersion des peuples. Nous avons fait remarquer dans la Dissertation sur l'histoire des Hébreux, que Moyse & Aaron avoient trouvé dans leur famille les traditions qui avoient pu venir de Lévi leur aïeul, que celui-ci avoit vécu avec Jacob & Isaac, & ceux-ci avec Abraham leur pere, qui avoit pu voir tous ses aïeux à remonter, sinon jusqu'à Sem, du moins jusqu'à Arphaxad fils de Sem; & qu'enfin la plupart de ceux-ci avoient vu Noé qui véquit trois cents cinquante ans depuis le déluge.

Au reste, il est assez croyable que Moyse avoit des mémoires & des recueils, qui se conservoient dans les familles des Juifs. Le détail des généalogies, les dates des faits, les circonstances des événements, le nombre des années de la vie des Patriarches, tout cela ne peut guere s'apprendre d'une maniere si précise & si exacte, que par des écrits & des mémoires. Le Livre des Justes, qui est cité dans Josué, (*a*) & dans le II. Livre des Rois, (*b*) paroît être une histoire des anciens Patriarches. Nous voyons dans les Paralipomenes, (*c*) une bataille arrivée dans les temps que les Hébreux étoient en Egypte, qui ne se lit pas dans les Livres de Moyse; peut-être aussi que les diversités qui se remarquent dans les noms & dans les généalogies en divers endroits de l'Ecriture, ne viennent que de la multiplicité des exemplaires d'où ces dénombrements sont tirés. Il est vrai qu'avant Moyse on écrivoit peu; & nous savons que divers peuples ont été très-long-temps sans écrire: il y en a qui prétendent qu'Homere même n'avoit rien mis en écrit. Mais aussi quelle confusion, quelle ignorance, quelle obscurité dans les Histoires anciennes de ces peuples? Que de Fables la Grece ne nous a-t-elle point débitées sur les temps où elle n'écrivoit point? Quelles absurdités dans leur religion, & dans les généalogies de leurs Dieux? Si donc l'Histoire des Hébreux est mieux soutenue & plus suivie, on le doit apparemment en partie aux mémoires dressés avant Moyse.

Mais tout cela ne suffiroit pas pour donner aux Livres de Moyse le dégré d'autorité qu'ils ont si justement acquis, si nous ne reconnoissions en lui une inspiration immédiate de l'Esprit de Dieu, qui lui découvrit plusieurs choses qu'il ne pouvoit pas savoir d'ailleurs, & qui donna à celles qu'il savoit déja, & qu'il avoit pu apprendre par les voies ordinaires, une certitude infaillible & divine. Le Prophete Isaïe rele-

(*a*) *Josue*, X. 13. = (*b*) 2. *Reg.* I. 18. = (*c*) 1. *Par.* VII. 20. & *seqq.*

vant la grandeur du Dieu d'Israël, par dessus les dieux des nations; emploie cette preuve de la révélation que Dieu avoit faite à son peuple des choses anciennes, & dont les autres Nations n'avoient & ne pouvoient avoir aucune connoissance par leurs idoles. *Qui est semblable à moi*, dit le Seigneur, (*a*) *qu'il rappelle* les choses passées, *& qu'il explique par ordre devant moi tout ce que j'ai fait depuis que j'ai établi un peuple* sur la terre; *qu'il leur prédise les choses futures*; qu'il leur annonce *ce qui doit arriver.... Je vous ai fait savoir* ce qui est arrivé *dès le commencement; je vous ai annoncé* ce qui doit arriver dans la suite: *vous m'êtes témoins* de ce que je dis. Y *a-t-il quelqu'autre Dieu que moi?* y a-t-il *quelque créateur que je ne connoisse pas*? Origene remarque aussi, (*b*) qu'il auroit été impossible à Moyse de nous rapporter ce qui s'étoit passé dès le commencement du monde, ou ce qui devoit arriver dans la suite jusqu'à la fin des siecles, s'il n'en eut été inspiré & instruit par l'Esprit de Dieu.

Il étoit réservé à nos temps de voir paroître des Critiques qui ont cru pouvoir insinuer que la Genese pourroit bien n'être qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moyse: on a même fait un volume entier pour le prouver: c'est ce qui nous détermine à discuter cette opinion dans une Dissertation particuliere, placée immédiatement à la suite de cette Préface, que nous allons terminer en donnant une idée sommaire des instructions & des mysteres que renferme ce Livre divin.

Dissertation sur la Genese.

IV. Instructions & mysteres que renferme la Genese.

La *Genese* nous fait d'abord connoître *l'essence même de Dieu*, en nous apprenant qu'il est l'Etre-suprême, Auteur & principe de tous les Etres; qui a créé l'univers, qui en dirige tous le mouvements, & en qui nous avons nous-mêmes la vie, le mouvement & l'être.

Les *Attributs divins* y éclatent de toute part: (*c*) l'extrême facilité avec laquelle Dieu donna l'être à tout ce vaste univers & à toutes les créatures qui le remplissent, nous présente la plus haute idée de sa *Puissance*. Il parle, & tout se fait; il commande, & tout est créé.

L'ordre constant & invariable qu'il établit, non seulement dans le cours des astres, mais dans la conservation & la propagation de toutes les différentes especes de plantes & d'animaux, & de toutes les autres créatures, fait éclater sa *Sagesse*.

Les dons excellents dont il enrichit l'homme en le créant à son image & à sa ressemblance, les faveurs dont il le comble en lui donnant un souverain domaine sur toutes les créatures privées d'intelligence, la félicité dont il le fait jouir dans le lieu de délices où il le place après

(*a*) *Isai* XLIV. 7. 8. — (*b*) *Origen. Homil.* 26. *in Numer.* — (*c*) Depuis la premiere édition de cette Bible, je me suis appliqué à perfectionner cette partie de nos Préfaces, qui concerne les instructions & mysteres renfermés dans chacun des Livres de l'Ancien Testament: c'est ce qui a produit la seconde partie de chacune des *Conférences élémentaires* que j'ai données jusqu'à présent [1767] sur ces Livres dans le *Journal ecclésiastique*. Je vais aujourd'hui reprendre cette partie pour la refondre dans nos Préfaces.

l'avoir

l'avoir créé, le soin qu'il prend de lui donner une aide qui lui soit semblable, & qui formée de l'une de ses côtes, est la chair de sa chair & l'os de ses os, sont des preuves de sa *Bonté* infinie.

Sa *Justice* paroît dans la pénitence qu'il impose à l'homme pécheur & à toute sa postérité, & dans les divers châtiments qu'il exerce sur l'ancien monde par un déluge d'eau, sur Sodome & Gomorrhe par une pluie de feu, sur tant d'autres coupables à qui il fait porter dès cette vie la peine de leurs infidélités.

Sa *Providence* se fait sentir dans le soin qu'il prend de régler tout ce qui se passe parmi les hommes, & de faire servir leurs passions insensées à l'exécution de ses sages desseins, comme on le voit dans l'histoire des saints Patriarches Abraham, Isaac, Jacob, Joseph.

Sa *Prescience* se montre dans la certitude avec laquelle il annonce à Noé le déluge; à Abraham, la ruine de Sodome & les divers états de sa postérité; à Jacob, le sort des Tribus qui doivent naître de ses douze fils; à Joseph, la sortie des enfants d'Israël hors de l'Egypte & leur retour dans la terre de Chanaan.

Sa *Miséricorde* éclate au dessus de toutes ses œuvres: elle paroît particuliérement dans la promesse qu'il fait à l'homme de réparer son péché, & dans le moyen qu'il choisit pour l'exécution. Le démon avoit promis à l'homme que s'il mangeoit du fruit défendu, il deviendroit semblable à Dieu; & l'homme en violant la défense que Dieu lui avoit faite, s'étoit rendu semblable aux bêtes. Dieu, pour réparer la chûte de l'homme, & confondre les desseins du démon, veut que son propre Fils se rende semblable à l'homme, afin que l'homme devienne en lui & par lui vraiment semblable à Dieu; & parce que le démon s'étoit servi de la femme pour séduire l'homme & le porter à désobéir à Dieu, Dieu veut aussi faire naître de la femme seule l'homme-Dieu, qui doit sauver l'homme, & réparer l'injure que sa désobéissance a faite à Dieu.

La *Miséricorde* de Dieu paroît encore dans le choix gratuit qu'il fait d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, & de leur postérité pour en former son peuple; de la Tribu de Juda, pour en faire sortir le Messie; dans la promesse toute gratuite de benir toutes les nations en la personne de ce divin Libérateur, qui deviendra pour tous les peuples la source de toutes les bénédictions célestes.

Ce *divin Rédempteur* est *promis* d'abord (*a*) à *Adam* aussi-tôt après son péché. La promesse se trouve dévolue par le fait à *Noé*, qui reste seul chef du nouveau monde: elle passe sur *Sem*, l'un de ses fils, qui devient le chef de la race choisie: elle est fixée sur *Abraham*, (*b*) que Dieu appelle exprès pour en faire le chef de son peuple, le Pere &

(*a*) *Gen.* III. 15. = (*b*) *Gen.* XII. 3. XVIII. 18, & XXII. 18.

le modele de tous les croyants; il la lui réitere jusqu'à trois fois : il la renouvelle successivement à *Isaac* & à *Jacob*, (*a*) fils & petit-fils de ce Patriarche : celui-ci la transmet à son fils *Juda* (*b*) comme chef de la Tribu d'où doit naître le Rédempteur des hommes.

Dieu ne se contente pas de promettre aux hommes ce *divin Sauveur*; il veut que dans Adam & dans ses descendants se trouvent une multitude de traits mystérieux qui sous le voile des *paraboles* & des *énigmes*, leur annoncent les mysteres de ce Rédempteur, & tout ce qui le regarde. Ainsi sa mort sur la croix, où de son côté percé il donne naissance à l'Eglise son épouse, est représentée par le sommeil profond durant lequel du côté d'*Adam* prend naissance Eve son épouse : l'injustice & la violence de cette mort qu'il devoit souffrir par l'envie de ses freres, est figurée dans celle d'*Abel* tué par Caïn son frere; sa vie cachée & toute consacrée à Dieu, dans celle d'*Hénoch* qui marcha devant Dieu; sa qualité de Sauveur des hommes, dans le salut que *Noé* procure au monde; sa vie voyagere, dans celle d'*Abraham*; son sacerdoce royal, dans celui de *Melchisédech*; son sacrifice, dans celui d'*Isaac*; ses travaux, dans ceux de *Jacob*; ses souffrances & sa résurrection, dans les humiliations de *Joseph* & dans la gloire dont elles sont suivies; son regne au milieu des Gentils, dans la puissance que *Joseph* exerce en *Egypte*; le rappel futur des Juifs, dans la *réconciliation des enfants de Jacob avec Joseph* leur frere.

L'*Eglise* qui est l'épouse de ce divin Sauveur est représentée non seulement par *Eve*, épouse du premier homme & mere des vivants, mais encore par l'*Arche* où Noé & sa famille échappent au déluge universel qui fait périr tout le reste des hommes. Elle est représentée dans *Sara*, épouse d'Abraham; dans *Rébecca*, épouse d'Isaac; dans *Rachel*, épouse de Jacob, dans *Aséneth*, épouse de Joseph.

Le *discernement que Dieu fait* entre les réprouvés & les élus, & particuliérement entre le Juif incrédule & le peuple fidele, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les Gentils, est représenté dans *Caïn* & ses deux freres *Abel* & *Seth*, fils d'Adam; dans *Chanaan* & ses deux freres *Sem* & *Japheth*, fils de Noé; dans *Ismaël* & *Isaac*, fils d'Abraham; dans *Esaü* & *Jacob*, fils d'Isaac; dans *Joseph & ses freres*, fils de Jacob; dans *Pharès* & *Zara*, fils de Juda; dans *Manassé* & *Ephraïm*, fils de Joseph.

La *création du monde visible* est l'image de la *création du monde spirituel* que Dieu a créé par Jesus-Christ. David nous en avertit dans plusieurs endroits des Pseaumes, (*c*) lorsqu'il peint les *merveilles de la rédemption*, sous l'image des *merveilles de la création*. Les Prophetes confirment la vérité de cette énigme, lorsqu'en annonçant la formation

---

(*a*) *Gen.* XXVI. 4. & XXVIII. 14. — (*b*) *Gen.* XLIX. 10. — (*c*) *Ps.* VIII. XV. CIII.

de l'Eglise, ils disent (*a*) qu'alors Dieu formera *de nouveaux cieux & une terre nouvelle.* Saint Paul nous dévoile lui-même les premiers traits de cette allégorie, lorsqu'il nous représente (*b*) que nous n'étions autrefois que *ténebres*, & que maintenant nous sommes *lumiere* en notre Seigneur; & lorsque parlant du ministere Evangélique, il s'exprime en ces termes: (*c*) » *Celui qui a commandé que la lumiere sortît* » *des ténebres*, a fait éclater lui-même sa lumiere dans nos cœurs, afin » que nous puissions éclairer les autres en leur faisant connoître la » gloire de Dieu, selon qu'elle paroît en Jesus-Christ. » La distinction que Dieu met entre *la lumiere & les ténebres*, entre *la terre* & *les mers*, (*d*) représente celle qu'il a mise entre son Eglise éclairée des lumieres de la foi, & séparée des nations infideles, & les peuples ensévelis dans les ténebres de l'infidélité, & livrés au gré de leurs passions. *Les arbres* & *les plantes*, qui sont l'ornement de la terre, *le soleil*, *la lune* & *les étoiles*, qui sont l'ornement des cieux, représentent Jesus-Christ même, son Eglise, & toute la multitude des justes, qui sont l'ornement du monde spirituel. Les *poissons* & les *oiseaux*, les *animaux domestiques*, ou *sauvages*, ou *rampants sur la terre*, représentent les hommes vivants dans le monde, & attachés à la terre, ou séparés du monde, & tendants sans cesse vers le ciel par l'ardeur de leurs desirs. Enfin *Adam*, le premiet homme, est, selon S. Paul, l'image de celui qui devoit venir, (*e*) *qui est forma futuri;* c'est-à-dire, de Jesus-Christ même que cet Apôtre appelle le second homme, (*f*) *secundus homo*, le dernier Adam, *novissimus Adam;* en sorte que S. Paul ouvre & termine le développement de cette allégorie de l'ouvrage des six jours, & ne nous laisse d'autre soin que de suivre les rapports qui réunissent les deux extrêmités.

Dans les paroles qu'Adam prononce à la vue d'Eve son épouse, en déclarant que désormais *l'homme s'attachera à son épouse*, *en sorte qu'ils ne feront plus ensemble qu'une seule chair*, Jesus-Christ nous découvre (*g*) l'indissolubilité du mariage; & S. Paul nous y montre (*h*) le grand & ineffable mystere de *l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise son épouse.* Le même Apôtre nous fait appercevoir (*i*) dans *le repos du septieme jour* une image du *repos* que Dieu réserve à ses Elus *dans l'éternité.* Il veut (*k*) que nous regardions nos ames comme fiancées à Jesus-Christ pour être ses épouses; & que nous craignions que comme le serpent séduisit *Eve*, il ne nous séduise aussi nous-mêmes. Il compare (*l*) le sang d'*Abel* avec celui de Jesus-Christ; & S. Jean nous avertit (*m*) de ne pas imiter la perversité de *Caïn.*

(*a*) *Is.* LXV. 17. = (*b*) *Eph.* V. 8. = (*c*) 2. *Cor.* IV. 6. = (*d*) *Aug. & alii SS. Patres.* = (*e*) *Rom.* V. 14. = (*f*) 1. *Cor.* XV. 45. & 47. = (*g*) *Matt.* XIX. 4. & *seqq.* = (*h*) *Eph.* V. 31. & 32. = (*i*) *Hebr.* IV. 9. = (*k*) 2. *Cor.* XI. 2. & 3. = (*l*) *Hebr.* XII. 24. = (*m*) 1. *Joan.* III. 12.

Jesus-Christ, dans l'Evangile compare lui-même (*a*) ce qui est arrivé *aux jours de Noé* & *aux jours de Lot*, avec ce qui arrivera au jour où le Fils de l'homme paroîtra sur les nuées du ciel pour juger l'univers; en sorte que *le déluge universel* & *la ruine de Sodome* sont l'image de l'anathême terrible dont Dieu frappera à la fin des siecles toute la multitude des réprouvés. S. Pierre nous montre aussi (*b*) dans les *eaux du déluge* une image des eaux du Baptême qui nous purifient & nous sauvent, comme celles du déluge purifierent la terre, & sauverent Noé & sa famille. Saint Pierre & S. Jude s'accordent à nous faire voir, (*c*) dans *le feu qui consuma Sodome & Gomorrhe*, un exemple du feu éternel qui consumera ceux qui vivent dans l'impiété.

David nous avoit déjà fait remarquer (*d*) que le Messie promis seroit eu même temps *Roi de toute la terre* & *Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech*. S. Paul développe cette allégorie, (*e*) & nous découvre une multitude de rapports entre *Melchisédech* & Jesus-Christ; jusques-là que, selon l'Apôtre, le silence même de l'Ecriture nous instruit, lorsque ne donnant à Melchisédech ni pere, ni mere, ni généalogie, ni commencement, ni fin, elle le rend par-là plus semblable au Fils de Dieu qui demeure Prêtre pour toujours. Il veut (*f*) que nous reconnoissions dans *Abraham*, non seulement le pere de tous les croyants, Juifs ou Gentils, mais encore le modele de notre foi. S. Pierre veut (*g*) que les femmes Chrétiennes regardent de même *Sara* comme leur mere, & qu'elles imitent envers leurs époux la soumission qu'elle rendoit à Abraham. S. Paul, nous assure (*h*) que ce qui est dit des deux épouses d'Abraham, *Agar & Sara*, & de leurs enfants *Ismaël & Isaac*, est une *allégorie* qui représente les deux alliances & les deux peuples qui en sont l'objet. Il nous montre (*i*) dans *Isaac* qui survit à son sacrifice une *parabole* de la résurrection de Jesus-Christ.

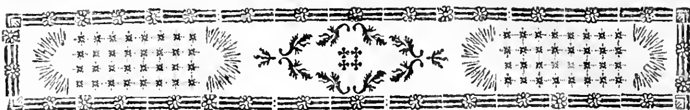
Les saints Peres ont suivi ces ouvertures qui nous sont données par Jesus-Christ & par les Apôtres; ils nous ont appris à découvrir dans ces anciens événements l'édification de nos mœurs & l'instruction de notre foi. Saint Augustin pose comme un principe certain, que, non seulement les paroles de ces saints Patriarches qui ont vécu si long-temps avant la naissance de Jesus-Christ; mais que leur vie même, leurs mariages, leurs enfants, leurs actions, sont une Prophétie du temps présent, où Dieu rassemble de toutes les nations son Eglise, en l'attachant à lui par la foi au mystere des souffrances de Jesus-Christ: *Horum Sanctorum qui præcesserunt tempore nativitatem Domini, non solùm sermo, sed etiam vita, & conjugia, & filii, & facta, prophetia*

(*a*) *Luc.* XVII. 26. & 28. — (*b*) 1. *Petr.* III. 20. & 21. — (*c*) 1. *Petr.* II. 6; *Jud.* 7. — (*d*) *Ps.* XLVI. & CIX. — [*e*] *Hebr.* VII. 1. & *seqq.* — [*f*] *Rom.* IV. 11; & *seq.* — [*g*] 1. *Petr.* III. 6. — [*h*] *Gal.* IV. 24. — [*i*] *Hebr* XI 19.

ſuit hujus temporis, quo per fidem Paſſionis Chriſti ex gentibus congregatur Eccleſia.

Les plus ſavants & les plus habiles Interpretes ont ſuivi en ce point la méthode des ſaints Peres, & comme eux ont recherché ces myſteres profonds, cachés ſous le voile des événements qui ſont renfermés dans le Livre de la Geneſe. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit de *l'Arche de Noé*, & de *l'hiſtoire d'Abraham, de Jacob & de Joſeph*, dans la *Préface générale ſur les Livres de l'Ancien Teſtament.* On y a vu un eſſai du développement de ces myſteres, & de l'application des regles qui ſerviront à les découvrir.





DISSERTATION
SUR
LA GENESE,

Où l'on examine s'il est vrai qu'elle ne soit qu'une compilation de Mémoires plus anciens que Moyse, comme quelques-uns le prétendent. (a)

JUsqu'ici l'on avoit dit sans aucun danger & avec beaucoup de vraisemblance, que Moyse inspiré pour écrire la Genese, avoit pu en même temps être instruit de la plupart des faits, soit par la Tradition de ses peres, soit même par d'anciens Mémoires conservés dans sa nation : nous l'avions nous-mêmes dit ainsi dans la Préface qui précede. Mais depuis la premiere édition de cette Bible, on a été plus loin ; & cela s'est fait même avec une sorte d'éclat qui a excité l'attention des Théologiens, & qui nous a déterminés à examiner l'opinion nouvelle qui se présentoit.

On vit paroître en 1753 à Paris, sous titre de Bruxelles, un volume *in*-12 intitulé, *Conjectures sur la Genese, ou Conjectures sur les Mémoires originaux dont il paroît que Moyse s'est servi pour composer le Livre de la Genese, avec des Remarques qui appuyent ou qui éclaircissent ces Conjectures.* L'Auteur de cet Écrit prétend, non seulement que Moyse a pu se servir des Mémoires antérieurs, ce que personne ne conteste ; mais que la Genese n'est elle-même que *la simple compilation de ces Mémoires.*

La même opinion fut insinuée dans une *These Théologico-Hébraïque*, soutenue à Paris dans la même année ; on y lisoit : » Qu'on peut conjecturer avec vraisemblance, à l'exemple de le Cene, par les Textes » de la Genese, 2. 4. &c. que le Livre de la Genese écrit par Moyse » est composé de divers fragments d'histoires authentiques qui avoient » été écrites avant lui : « *Verisimiliter cum Cenio conjici potest ex Genes. 2. 4. &c. librum Geneseos à Moyse conscriptum esse ex variis historiarum scripto exaratarum & authenticarum fragmentis.*

(a) Cette Dissertation est une de celles que nous ajoutons dans cette nouvelle édition.

Pour entendre mieux le ſens de cette propoſition, il faut ſe rappeller que l'Auteur unique cité ici ſous le nom de *Cenius*, eſt Charles le Cene, Miniſtre Proteſtant, Socinien déclaré, Auteur d'un *Projet de nouvelle Verſion Françoiſe de la Bible*, imprimé dès 1696, & d'une *Bible Françoiſe*, qui eſt l'exécution de ce projet, imprimée en 1741 à Amſterdam, en deux Volumes *in-folio*, & condamnée dès l'année ſuivante dans un Synode des Miniſtres Proteſtants de Hollande, comme n'étant point une fidele copie de la parole de Dieu. C'eſt dans cette Bible que Charles le Cene propoſe ſon ſyſtême ſur la Geneſe : il s'énonce en ces termes dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête des cinq Livres de Moyſe : (*a*) » *Moyſe n'eſt pas le ſeul Auteur* » des Livres qu'on lui attribue : mais cela n'empêche pas qu'il n'y » ait la meilleure part... *Moyſe compila cette Hiſtoire* (*de la Geneſe*) » ſur différents Mémoires, & il a voulu *conſerver... les fragments* & » *les relations des Peres toutes entieres* en mettant à chacun leurs » inſcriptions.... *Cela eſt manifeſte*... *Moyſe*, en qualité de Légiſ- » lateur, *a écrit* par l'autorité de Dieu tout ce qui appartenoit aux » loix; & *en qualité d'Hiſtorien ce qu'il a trouvé dans divers fragments* » *ou Mémoires*, & ce qui eſt arrivé de ſon temps, qu'il n'eſt pas dit » qu'il ait écrit par un eſprit de prophétie. »

La preuve que Charles le Cene prétend tirer du Chapitre II. de la Geneſe, ℣. 4. ſera examinée dans cette Diſſertation. *L'& cætera* que la theſe ajoute, ſuppoſe un nombre indéterminé de preuves ſemblables que le Cene ne touche que ſuperficiellement, mais qui font partie de celles que l'Auteur des *Conjectures* a développées avec le plus grand appareil, & qui ſeront toutes ſucceſſivement diſcutées ici : en ſorte que la ſeule diſcuſſion des *Conjectures* ſuffira pour mettre nos Lecteurs en état d'apprécier l'opinion de Charles le Cene, propoſée dans la Theſe dont nous parlons.

L'Auteur des *Conjectures ſur la Geneſe* ne ſe borne donc pas à dire que Moyſe en écrivant cet Ouvrage a pu tirer quelques ſecours d'anciens Mémoires conſervés dans ſa nation : il prétend que la Geneſe n'eſt elle-même que *l'aſſemblage de ces anciens Mémoires* recueillis par Moyſe; & en même temps il avoue que les *Auteurs* de ces Mémoires ſont *inconnus*; il croit même que quelques-uns de ces Mémoires viennent *des nations étrangeres au peuple de Dieu*.

Ce n'eſt pas tout : il prétend, (& c'eſt le fondement de ſon ſyſtême,) il prétend que ſi l'on refuſe d'admettre l'opinion qu'il propoſe, on ſe trouve réduit à reconnoître dans la Geneſe une multitude de *défauts* dont *Moyſe* ne pourra plus être *diſculpé* : tels que, *répétitions choquantes*, *alternative bizarre des noms de Dieu*, *antichro-*

(*a*) *Bible de le Cene*, *T. I. p.* IX. *col.* 2. *& p.* X. *col.* 1. *&* 2.

nismes ou renversements d'ordres dans les faits, *transitions brusques* dans les récits, *interpolations manifestes.*

Il y a plus encore : cet Auteur suppose que la Genese étoit dans son origine un *ouvrage à douze colonnes*, ou peut-être, *une espece de tétraples*, ouvrage à quatre colonnes, à peu près dans l'ordre qu'il ose bien lui donner. Il prétend que depuis Moyse ces *colonnes* ont été *dérangées & bouleversées par la négligence des Copistes ou l'ignorance des mauvais Critiques*, qui ont *tout confondu* en voulant tout réunir.

Enfin ayant conçu le dessein de *décomposer* le Livre de la Genese pour y distinguer les différents Mémoires qu'il croit y être réunis & confondus, il choisit une *Traduction* de ce Texte qu'il distribue par colonnes, & qu'il fait imprimer dans son Ouvrage ; & cette Traduction n'est ni la Version des Septante autrefois usitée dans toute l'Eglise & par les Apôtres mêmes, ni la Vulgate faite par S. Jérôme sur l'Hébreu, reçue dans l'Eglise Latine depuis ce S. Docteur & déclarée authentique par le Concile de Trente, ni aucune des traductions Françoises faites par des Interpretes Catholiques ; il ne trouve point de Traduction qui représente plus exactement l'original, que *celle de Geneve* faite sur l'Hébreu par les Protestants.

La Genese, ce monument précieux que Moyse a laissé au peuple de Dieu, ce Livre divin que l'Eglise a toujours mis au premier rang entre les Ecritures divinement inspirées, ne sera donc plus aujourd'hui qu'une compilation mal assortie, mal cousue, toute bouleversée, dont nous n'avons de Traduction exacte que celle de Geneve. Quelle douleur pour l'Eglise ! quelle insulte pour Moyse ! quel outrage pour l'Esprit-Saint !

L'Auteur de ce systême a d'abord senti lui-même le danger de ses *Conjectures* : il témoigne qu'il *hésitoit* à les publier : mais on a dissipé *ses scrupules* ; & il a pris le parti de donner son Ouvrage en le soumettant toutefois *au jugement des personnes éclairées*, & protestant d'avance que si *ceux qui ont droit d'en décider* & dont il doit respecter les décisions, trouvent ses *Conjectures* ou *fausses* ou *dangéreuses*, il est *prêt à les abandonner*, ou *les abandonne même dès à présent.* » Jamais, ajoute-t-il, la prévention pour mes idées ne prévaudra chez » moi à *l'amour de la vérité & de la Religion.* « Le même amour qui nous anime, nous justifiera aux yeux de l'Auteur de ces *Conjectures*, & de quiconque prendroit intérêt à son systême.

A peine l'ouvrage de cet Auteur eut-il paru, que l'on y opposa dans les Journaux quelques Remarques & une Analyse critique ; (*a*)

(*a*) Mercure de Janvier, 1754, pages 9 & suiv. Journal des Savants, Septembre 1754 *in*-4°. pages 621. & suivantes.

car

car les personnes éclairées ne douterent point que ces *Conjectures* ne fussent en même temps & *fausses* & *dangereuses*.

Quelques réflexions sur le simple énoncé du systême de cet Auteur suffiront pour montrer quel en est *le danger*; & nous espérons en montrer *le faux* par la discussion des preuves sur lesquelles il est établi.

Nous examinerons donc 1°. si Moyse reconnu de tout temps pour *Auteur* de la Genese, peut aujourd'hui être considéré comme simple *Compilateur*; & si l'idée d'une simple *compilation* est compatible avec le dogme de *l'inspiration*.

2°. A quoi se réduisent, & d'où peuvent venir les *répétitions* que l'Auteur des *Conjectures* croit remarquer dans la Genese.

3°. En quoi consiste, & à quoi l'on peut attribuer *l'alternative* des noms de Dieu ELOHIM & JEHOVA employés dans ce Livre sacré.

4°. A quoi se réduisent *les antichronismes* ou renversements d'ordre que l'Auteur des *Conjectures* prétend reconnoître dans ce divin Livre, & quelle peut en être la cause.

Enfin si l'on peut reprocher à Moyse un défaut de *transitions*; & s'il est vrai qu'il y ait des *interpolations* dans le Livre de la Genese.

PREMIERE QUESTION.

Moyse reconnu de tout temps pour Auteur de la Genese, peut-il être aujourd'hui considéré comme simple Compilateur?

I. Judicieuses observations des Auteurs du Journal des Savants dans leurs Extraits des conjectures sur la Genese.

» On ne sauroit trop s'attacher à répandre la lumiere sur les endroits obscurs qui se rencontrent dans l'Ecriture-sainte; & nous devons toujours savoir gré à ceux qui, après avoir fait une étude particuliere des Livres de Moyse, veulent bien nous faire part de leurs réflexions, lorsqu'elles ne préjudicient point à la Religion. Mais ces réflexions doivent être bien différentes de celles que l'on hasarde quelquefois sur un Livre ordinaire; & si elles ne sont pas solidement appuyées, elles sont toujours *dangereuses*. » C'est la remarque des Auteurs du Journal des Savants à la tête de l'Extrait qu'ils ont donné (*a*) de l'Ecrit dont je parle: & pour justifier cette remarque, ils ajoutent judicieusement: « Trop de gens s'efforçent à vouloir trouver dans les Livres qui servent de fondement au Christianisme, des défauts à la faveur desquels ils prétendent mettre les Auteurs sacrés au rang des Ecrivains profanes. Il faut donc que les réflexions que l'on propose soient sages, mais sur-tout qu'elles ne soient point bâties sur le sable; & nous ne savons si dans cette matiere il est trop permis de hasarder des *Conjectures*. «

Plus loin (*b*) ils observent que » l'Auteur débute par une Remar-

(*a*) *Journal des Savants, Sept. 1754, p. 621 in-4°.* — (*b*) *Ibid. p. 622.*

» que sur laquelle peut-être il n'a pas fait les réflexions nécessaires. » *Moyse*, dit-il, *raconte dans la Genese des évenements arrivés 2433* » *ans avant qu'il naquît.... Cet intervalle est presque aussi grand que* » *celui qu'il y a depuis la fondation de Rome jusqu'à nous.* Cette » comparaison, disent les savants Auteurs de ce Journal, n'est » pas entiérement juste : la Tradition pouvoit plus facilement se con- » server dans le premier intervalle que dans le second. Dans l'un il y » avoit moins de générations ; elles étoient plus longues, & peu de » personnes pouvoient former la chaîne de la Tradition ; ce qui est » impossible dans l'autre. « Mais sans insister davantage sur toutes les *réflexions nécessaires* que l'Auteur des *Conjectures* n'a pas faites ; ve- nons aux réflexions qu'il a faites ; voyons d'abord si elles sont toutes également *sages*, & compatibles avec la foi de l'Eglise sur l'inspiration des Livres saints.

II. Moyse, dans la Genese, ne doit-il rien à la révélation ? Distinct. entre la révélation & l'inspiration.

Dans la Genese, Moyse raconte ce qui s'est passé pendant un inter- valle d'environ deux mille cinq cents ans avant lui : il n'a pu en être instruit que par révélation ou par Tradition ; cela est constant. Mais ici l'Auteur des *Conjectures* suppose avec une parfaite confiance que la connoissance de ces événements n'a point été révélée à Moyse. » Je » ne connois personne, dit-il, (*a*) qui ait avancé que Moyse ait appris » *par révélation* ce qu'il rapporte dans la Genese ; & je crois que » personne ne s'avisera de l'avancer. « Mais de ce que Moyse peut avoir beaucoup appris de la Tradition de ses Peres, s'ensuit-il qu'il n'ait rien dû à la *révélation* ? » Moyse, ajoute notre Auteur, parle » toujours dans la Genese comme un simple Historien ; il ne dit nulle » part que ce qu'il raconte lui ait été *inspiré*. On ne doit donc point » supposer cette *révélation* sans aucun fondement. « Devons-nous im- puter ici à l'Auteur des *Conjectures* d'être assez peu Théologien pour confondre *l'inspiration*, par laquelle l'Esprit-Saint conduit la langue des Prophetes & la plume des Ecrivains sacrés en leur montrant ou dic- tant ce qu'ils doivent dire ou écrire, avec *la révélation*, par laquelle l'Esprit-Saint fait seulement connoître aux hommes ce qui leur étoit auparavant inconnu ? Nous aimons mieux croire qu'au lieu du mot *inspiré*, il a voulu dire *révélé* ; puisque c'est de quoi il s'agit ici. Mais de ce que *Moyse ne dit point que ce qu'il raconte lui ait été révélé*, s'ensuit-il qu'en effet rien de ce qu'il raconte ne lui ait été révélé ? *On ne doit point supposer cette révélation sans fondement* ; mais doit- on l'exclure sans fondement ?

Ne faut-il pas convenir que l'œuvre de la création de l'univers étant antérieure à l'existence du premier homme, n'a pu être connue d'au- cun homme que par *révélation* ? Dieu l'a révélée quand il lui a plu ;

(*a*) *Conj. sur la Genese*, *p.* 4.

& il n'y a aucune preuve que cette révélation soit antérieure à Moyse.

Supposons néanmoins qu'elle soit antérieure, & qu'elle ait été transmise à Moyse par Tradition ; n'y a-t-il pas encore dans la suite de l'histoire, même depuis la création du premier homme, certains faits qui n'ont pu être connus que par *révélation ?* Comment a-t-on pu savoir autrement que par *révélation* les résolutions que Dieu avoit prises *dans son* propre *cœur*, selon l'expression du Texte sacré : (*a*) *Et dixit Dominus in corde suo :* & pourquoi refuserions-nous à Moyse cette partie de la *révélation ?*

Mais enfin supposons que cette révélation même soit encore antérieure à Moyse : supposons qu'en effet la connoissance de tous les événements rapportés par Moyse lui ait été transmise *par Tradition*. Supposons même qu'elle lui ait éte transmise, *non par une Tradition purement orale*, c'est-à-dire, de bouche en bouche, *mais par une Tradition écrite*, c'est-à-dire, par des relations ou mémoires laissés par écrit : *Tel a été*, dit notre Auteur, (*b*) *le sentiment de MM. Simon & le Clerc* : deux Ecrivains qui, par la témérité de leurs opinions, se sont attiré de si justes reproches, ne forment pas ici une garantie bien sûre.

III. Que Moyse ait pu recevoir quelque secours d'une tradition même écrite, on peut le supposer sans nier l'inspiration.

L'Auteur paroît l'avoir lui-même senti, lorsqu'il ajoute à ces deux prétendues autorités, *deux autres*, *qui seront*, dit-il, (*c*) *plus concluantes encore* : ce sont celles de *M. l'Abbé Fleuri* & de *M. l'Abbé le François :* deux Ecrivains qui sont, à la vérité, également orthodoxes & judicieux. Mais qu'ont-ils dit ? qu'*il est vraisemblable*, (*d*) ou même *plus que vraisemblable que dans la lignée où s'est conservée la connoissance de Dieu, on conservoit aussi par écrit des Mémoires des anciens temps ; & que l'écriture étoit trouvée dès avant le déluge.* C'est ce que nous ne contesterons pas. Le secours de la *Tradition* même *écrite* n'exclut ni la *révélation* pour les faits non écrits ou non connus, ni la *direction* dans le discernement des faits écrits ou connus, ni *l'inspiration* pour la maniere de rédiger & de présenter ces faits déjà écrits ou non écrits, connus ou inconnus. Et si l'Auteur des *Conjectures* n'avoit pas été plus loin que les deux derniers Auteurs qu'il cite, il n'y auroit aucun reproche à lui faire.

Mais je porte, dit-il, *mes conjectures plus loin, & je suis plus décidé.* Que lui sert-il donc de nous citer le témoignage de ces Auteurs prudents & judicieux, si en portant ses conjectures *plus loin*, il passe les bornes sages qu'ils s'étoient prescrites ? Il est *plus décidé :* ce ne sont donc plus de simples *Conjectures*, qu'il va nous donner. En effet écoutez-le proposer aussi-tôt son systême.

IV. L'Auteur des Conjectures en réduisant la Genese à une simple compilation, donne lieu d'en exclure l'inspiration.

(*a*) *Gen.* VIII. 21. *Hebr.* — (*b*) *Conj. pages* 5. 6. 7. — (*c*) *Page* 8. — (*d*) *Fleuri Mœurs des Israël. n.* 2. *Le François*, *Pr. de la Rel. Chr. T. I. p. II. c.* III. *a.* I.

» *Je prétends* (*a*) que Moyse avoit entre les mains des *Mémoires* » *anciens*, contenant l'histoire de ses ancêtres depuis la création du » monde ; que pour *ne rien perdre* de ces Mémoires, il les a partagés » par morceaux, suivant les faits qui y étoient racontés ; qu'il a » inséré ces morceaux *en entier* les uns à la suite des autres, & que » *c'est de cet assemblage que le Livre de la Genese a été formé.* Peut-on prendre un ton plus décisif ? & cependant on nous annonce modestement ce systême sous le simple titre de *Conjectures sur la Genese.*

Plus loin notre Auteur développe mieux encore son systême. Selon son hypothese, (*b*) » *la Genese n'est qu'une simple compilation* de deux » ou trois Mémoires plus anciens qui rapportoient les mêmes faits, » & que Moyse a cru devoir réunir ensemble par morceaux, en les » insérant *en entier*, pour conserver tout ce qu'il tenoit de ses Peres » sur l'histoire des premiers temps du monde, & en particulier sur » l'histoire & l'origine de sa nation. « Mais ne voit-on pas où conduit ce systême ? Si la Genese n'est qu'*une simple compilation*, si ce n'est que *l'assemblage de différents morceaux pris de Mémoires anciens*; que devient l'inspiration à l'égard de ce Livre ? Ces Mémoires anciens avoient-ils été écrits par des hommes inspirés de Dieu ; Notre Auteur ne le prétend pas, ou du moins il avoue de bonne foi (*c*) qu'il ne sait pas quels sont ces Auteurs. La Genese qui n'est que *l'assemblage de ces Mémoires*, n'est donc plus un Livre inspiré ; ou du moins on n'en sait rien. Il y a même *quelques-uns de ces Mémoires* dont notre Auteur conjecture, & entreprend de prouver (*d*) que *Moyse a pu les recevoir des nations* voisines des Hébreux, *& étrangeres à ce peuple* : l'inspiration de ces fragments sera donc encore plus incertaine ; & l'on ne saura plus si la Genese est un Livre inspiré dans toutes ses parties.

V. L'inspiration que cet Auteur prétend reconnoître dans Moyse, n'est qu'une simple direction ou assistance.

Notre Auteur a voulu prévenir cette objection en disant : (*e*) Il » faut convenir que Moyse a été éclairé d'une maniere particuliere, » *& par inspiration*, dans *le choix* des faits qu'il tenoit de ses ancê- » tres, & des circonstances de ces faits : & c'est là le fondement de » la foi divine que nous devons à l'histoire qu'il nous a laissée. « Mais quel *choix* Moyse a-t-il pu faire dans des Mémoires où il ne vouloit *rien perdre*, & qu'il a conservés *en entier?* Notre Auteur se contredit.

Supposons néanmoins que Moyse ait fait *un choix*, pour lequel il a été *éclairé d'une maniere particuliere* : cette lumiere surnaturelle qui aura déterminé son choix, ne sera qu'une simple *assistance* ou *direction* : ce n'est plus *inspiration*. L'Auteur des Conjectures convient lui-même (*f*) que ce qu'il appelle ici *inspiration*, n'est qu'une simple *assistance de Dieu qui a éclairé & dirigé Moyse dans le choix des Mé-*

(*a*) *Conj. page* 9. = (*b*) *Page* 10. = (*c*) *Page* 316. = (*d*) *Page* 323. = (*e*) *Page* 5. = (*f*) *Page* 322. *&* 323.

moires qu'il a employés. Mais cet Auteur feroit-il donc encore affez peu Théologien, pour ignorer qu'une fimple *affiftance* ou *direction* n'eft pas *l'infpiration.* Le fragment *choifi* dans les Mémoires anciens, même avec *l'affiftance* ou *direction* d'une lumiere furnaturelle, mais *confervé* néanmoins tel qu'il étoit dans ces Mémoires, demeure ce qu'il étoit, la fimple parole de l'homme : & la Genefe qui n'eft que *l'affemblage* de ces fragments, n'eft plus la parole de Dieu. Moyfe n'eft plus un *Auteur infpiré*, mais un *Compilateur dirigé* par une lumiere différente de l'infpiration.

La *direction* furnaturelle que cet Auteur admet dans Moyfe, m'affurera que cette hiftoire ne contient rien que de vrai : je le veux : de même que la *direction* furnaturelle qui conduit l'Eglife dans la décifion des Conciles œcuméniques en ce qui concerne la foi, m'affure que ces décifions ne contiennent rien que de vrai. Mais ces décifions, toutes refpectables qu'elles foient, ne font pas mifes pour cela au rang des Ecritures infpirées : il en fera donc ainfi de la Genefe : ce fera une hiftoire vraie : mais ce ne fera plus un Livre *infpiré.* Le fyftême de cet Auteur contredit donc la foi de l'Eglife, qui a toujours regardé la Genefe comme un Livre divinement infpiré.

VI. Doctrine de l'Ecriture & des Peres fur l'infpiration des Livres faints.

S. Paul nous enfeigne (*a*) que *toute l'Ecriture eft divinement infpirée :* M. Simon reconnoît lui-même que c'eft ainfi qu'on doit traduire felon le Grec & le Texte de cet Apôtre. S. Pierre déclare (*b*) que *ce n'eft point par la volonté des hommes que les Prophéties nous ont été anciennement apportées ; mais* que *c'eft par le mouvement du Saint-Efprit que les faints hommes de Dieu ont parlé :* & M. Simon reconnoît encore que fous le nom de *Prophéties*, S. Pierre comprend ici toutes les faintes Ecritures de l'Ancien Teftament. Les Prophetes & les Ecrivains facrés n'étoient donc que comme les inftruments dont l'Efprit-Saint fe fervoit pour dire & écrire ce qu'il leur infpiroit. C'eft en ce fens que les Peres ont entendu cette parole de David dans les Pfaumes : (*c*) *Ma langue eft comme la plume dans la main d'un homme qui écrit très-vîte.* De là vient que les Livres faints confiés aux Juifs font appellés par S. Paul, (*d*) *les oracles de Dieu :* ELOQUIA DEI.

Mais pour ne parler ici que des Livres mêmes de Moyfe, Tertullien rappellant le commencement de la Genefe, s'exprime ainfi ; (*e*) » *Le Saint-Efprit* a tellement conduit l'ordre de *fon Ecriture*, qu'en » même temps qu'*il dit* ce qui a été fait ; *il marque* auffi de quelle » chofe & d'où il a été fait. » Il faut favoir, dit Théodoret, (*f*) que » le propre de la Prophétie n'eft pas feulement de prédire l'avenir, » mais auffi de raconter les chofes préfentes & paffées : ainfi *le divin*

(*a*) 2. *Tim.* III. 16. = [*b*] 2. *Petr.* I. 21. = [*c*] *Pf.* XLIV. 2. = [*d*] *Rom.* III. 2. = (*e*) *Tert. adv. Herm.* c. 22. = [*f*] *Theod. Præf. in Pfal.*

» *Moyse* nous a rapporté tout ce que le Dieu de l'univers avoit fait » dès le commencement, en ayant été *instruit, non tant par les hom-* » *mes, que par la grace du Saint-Esprit.* « Saint Irénée dit (*a*) que les *saintes Ecritures sont dictées par l'Esprit de Dieu & par son Verbe*; & il ajoute énergiquement que *Jesus-Christ est l'Auteur des Livres dont Moyse a été l'Ecrivain*: *Mosis litteræ, verba sunt* CHRISTI.

VII. Cette doctrine reconnue par M. Simon qui en fait lui-même sentir l'importance.

M. Simon même, avant qu'il s'écartât de l'opinion commune sur ce point, disoit: (*b*) » C'est une créance commune des Juifs que les » Livres du Vieux Testament ont été écrits par des personnes inspi- » rées, laquelle créance a passé des Juifs aux Chrétiens; ce qui a fait » dire à Origene dans son cinquieme Livre contre Celse, que les uns & » les autres reconnoissent également, *que les Livres saints ont été* » *écrits par l'Esprit de Dieu*: « M. Simon taxoit lui-même (*c*) d'erreur l'opinion de Grotius, qui prétendoit que de tous les Livres de la Bible, il n'y avoit que les prophétiques qui eussent été inspirés, & *qu'il n'étoit pas nécessaire que les histoires fussent dictées par le Saint-Esprit.*

Dans une autre occasion il disoit, » *On ne peut douter* que les vé- » rités contenues dans l'Ecriture ne soient infaillibles, & d'une auto- » rité divine, puisqu'elles viennent *immédiatement de Dieu*, (*d*) qui ne » s'est servi en cela du ministere des hommes que pour être *ses inter-* » *pretes.* Aussi n'y a-t-il personne, soit Juif ou Chrétien, qui ne re- » connoisse que cette Ecriture étant *la pure parole de Dieu* est en » même temps le premier principe & le fondement de la Religion. « Ainsi de l'aveu même de M. Simon, ébranler le dogme de cette *inspiration immédiate*, selon laquelle l'Ecriture-sainte est *la pure parole de Dieu*, c'est ébranler *le premier principe & le fondement de la Religion.*

VIII. Cette doctrine défendue par les Docteurs de Louvain, & par MM. Arnauld & Bossuet.

En effet lorsque Lessius & Hamélius avancerent dans leurs Theses de 1586. » Qu'afin que quelque écrit fasse partie de l'Ecriture-Sainte, il » n'est pas nécessaire que toutes ses paroles aient été inspirées par le » S. Esprit; qu'il n'est pas nécessaire que tout ce que contiennent les » Livres saints ait été inspiré à ceux qui les ont écrits: & qu'un Livre » écrit par la seule application de l'esprit humain devient Ecriture- » Sainte, si le Saint-Esprit témoigne ensuite qu'il ne contient rien de » faux: « les Docteurs de Louvain & de Douai se crurent obligés de censurer ces propositions. Les Auteurs de ces Theses tâcherent de se disculper par une Apologie; mais les Docteurs de Louvain répondirent & justifierent leur censure.

Et lorsque M. Simon voulut renouveller ce systême, il fut vivement repoussé: M. Arnauld & le grand Bossuet prirent soin de dé-

(*a*) *Iren. adv. hær. l.* IV. *c.* 3. — (*b*) *Hist. crit. du N. T. ch.* 23. — (*c*) *Lettres sur l'inspiration.* — (*d*) *Hist. crit. du Vieux Testament au commencement.*

fendre contre ces nouveautés l'ancienne doctrine de l'Eglise, qui a toujours reconnu dans les Auteurs sacrés, & particuliérement dans Moyse, non une simple *assistance* ou *direction* dans le choix des faits, mais une *inspiration* proprement dite, & telle que les paroles écrites par Moyse & par les autres Auteurs sacrés soient les paroles de l'Esprit de Dieu & de son Verbe : *Mosis litteræ, verba sunt Christi.*

Le systême que propose l'Auteur des Conjectures tend également à affoiblir ou même à détruire la vérité de *l'inspiration* proprement dite dans le Livre de la Genese ; & en cela il contredit la doctrine des Peres & la foi de l'Eglise. Dès-lors les *Conjectures* de cet Auteur ne peuvent être que *fausses & dangereuses*. Mais après en avoir montré *le danger* par le simple exposé du systême, il faut en montrer *le faux* en discutant les preuves sur lesquelles l'Auteur de ce systême a prétendu l'établir.

SECONDE QUESTION.

A quoi se réduisent & d'où peuvent venir les répétitions que l'Auteur des Conjectures croit remarquer dans la Genese.

I. Les répétitions dans la Genese ne sont pas aussi fréquentes que l'Auteur des Conjectures le suppose.

La premiere preuve que l'Auteur des *Conjectures* nous présente pour établir son systême, est prise des *répétitions fréquentes*, qui selon lui, se trouvent dans ce Livre. Car » peut-on croire, dit-il, (*a*) que Moyse » eût laissé passer ces répétitions dans un ouvrage aussi court & aussi » serré, s'il l'avoit composé lui-même ? & n'est-il pas plus apparent » qu'elles viennent de ce que la Genese *n'est qu'une simple compilation* » de deux ou trois Mémoires plus anciens qui rapportoient les mê- » mes faits ? «

Mais ces *répétitions* sont-elles donc aussi *fréquentes* que cet Auteur le suppose ? & sont-elles de nature à prouver que la Genese n'est *qu'une simple compilation* de deux ou trois Mémoires ? Ailleurs (*b*) il compare la Genese à ces Concordes qui conservent & réunissent le Texte des quatre Evangelistes. Dans ces Concordes, on trouve des *répétitions fréquentes*, & qui montrent évidemment que ces Ouvrages ne sont qu'une *compilation* de quatre Mémoires différents; mais trouve-t-on rien de semblable dans la Genese ?

II. La prétendue répétition de la création n'est qu'une simple recapitulation fort courte.

Pour nous montrer dans la Genese ces *répétitions*, l'Auteur des *Conjectures* nous en donne d'abord deux exemples, qu'il a sans doute choisis comme les plus frappants; mais à quoi se réduisent-ils ?

Premier exemple : » La création du monde, & en particulier celle du » premier homme, y est, dit-il, (*c*) racontée deux fois. « Nous pourrions demander ici au Lecteur si jamais il a remarqué que *la création du monde* fût *racontée deux fois* dans la Genese. Notre Auteur est obligé

(*a*) *p.* 10. = (*b*) *p.* 434. = (*c*) *p.* 12.

d'avouer que ce *ſecond récit* (*a*) eſt fait à la vérité, *en peu de mots.* Or qu'eſt-ce qu'un ſecond récit fait en peu de mots, ſinon une ſimple *récapitulation ?* Elle ſe trouve au Chap. II. ℣℣. 4-7. Moyſe, après avoir donné dans le I. Chap. & juſqu'au ℣. 3. du Chap. II. le détail de l'œuvre des ſix jours de la création, ſuivie du repos du ſeptieme jour, reprend *en* très-*peu de mots*, c'eſt-à-dire, en quatre verſets, l'origine de l'univers & la création de l'homme, pour venir delà à un détail beaucoup plus circonſtancié ſur ce qui concerne Adam & Eve. Une récapitulation auſſi courte peut-elle paſſer pour une *répétition choquante* qui dénote *deux Mémoires* différents? Notre Auteur avoue lui-même (*b*) que *tous les Traducteurs* ont regardé cela *comme une ſimple récapitulation.* Et quel eſt l'Hiſtorien, quel eſt l'Ecrivain qui ne faſſe pas ainſi quelquefois des récapitulations qui lui ſervent de tranſitions? C'eſt ſans doute ce qui a donné lieu aux Auteurs du Journal des Savants de remarquer (*c*) que » pluſieurs des répétitions que l'on peut rencontrer » dans la Geneſe, ne s'y trouvent que pour ſervir de tranſitions, & » que par conſéquent *elles ne ſont pas de véritables répetitions.* »

III. Le reproche que l'Auteur des Conjectures fait ici à tous les Traducteurs, ne tombe que ſur ceux de Geneve.

Ici notre Conjecturateur accuſe indiſtinctement *tous les Traducteurs* (*e*) d'avoir *fait violence au Texte* pour *pallier la répétition.* Il leur reproche d'avoir traduit, Chapitre II. ℣. 7. *L'Eternel* AVOIT FORMÉ *l'homme*, &c. au lieu qu'il y a dans l'original: *Or l'Eternel* FORMA *l'homme*, &c. Mais qui eſt-ce qui a changé l'expreſſion du Texte? Les Traducteurs de Geneve! quel intérêt avons-nous à les défendre? Ouvrez la Vulgate, & vous verrez que S. Jérôme, Auteur de cette Verſion, a très-exactement rendu l'original: *FORMAVIT igitur Dominus Deus hominem*, &c. Ouvrez la Traduction des Docteurs de Louvain, vous y trouverez: *Donc le Seigneur Dieu* A FORMÉ *l'homme*, &c. Prenez celle de M. de Saci, vous y lirez de même: *Le Seigneur Dieu* FORMA *donc l'homme*, &c. Prenez celle de M. le Gros; vous y lirez dans les deux éditions: *Le Seigneur Dieu* FORMA *l'homme*, &c. Conſultez la nouvelle Verſion latine du R. P. Houbigant: elle vous dira: *Tum Dominus Deus de pulvere terræ hominem* FORMAVIT, &c. Aucun de ces Traducteurs a-t-il fait violence au Texte? ont-ils cherché à pallier la répétition? Ils ont tous compris que cette répétition n'eſt qu'*une ſimple récapitulation ;* & ils ont aſſez connu le génie des langues pour ſavoir qu'une récapitulation n'a pas beſoin du pluſque-parfait, *formaverat ;* mais s'exprime très-bien par le ſimple Prétérit, *formavit.* D'ailleurs ils ſavoient que les Hébreux ne peuvent pas exprimer le pluſque-parfait *formaverat*, autrement que par le Prétérit *formavit :* notre Auteur même le fait, & l'avoue. (*d*) Le Prétérit *formavit*, n'exclud donc nullement l'idée d'*une ſimple récapitulation.*

(*a*) *Page* 359. = (*b*) *p.* 360. = (*c*) *Journ. des Sav. Sept.* 1754, *p.* 624. = (*d*) *Page* 360. = (*e*) *Ibid.*

Second

Second exemple : » L'histoire du Déluge est racontée jusqu'à deux » fois, dit notre Auteur, (*a*) & jusqu'à trois fois à l'égard de quel- » ques circonstances. « Il développe ailleurs sa pensée ; & il distingue quatre répétitions dans ce récit.

IV. Entre les prétendues répétitions de l'histoire du Déluge, la premiere n'est qu'une récapitulation.

1°. » La corruption des hommes (*b*) décrite Chap. VI. 1-8. & une » autre description à peu près pareille, 11-14. « Ou plutôt, 11-13. Car le ỷ. 14. commence un autre sujet, c'est l'ordre de construire l'Arche. Ou plutôt encore, 11. & 12. car au ỷ. 13. Dieu communique à Noé la résolution qu'il avoit seulement prise en lui-même au ỷ. 7. C'est-à-dire, que cette prétendue *répétition* se réduit à deux versets, & n'est encore qu'une *simple récapitulation*, par laquelle Moyse, commençant l'histoire de Noé, reprend *en peu de mots* ce qu'il avoit dit auparavant d'une maniere plus étendue sur la corruption des hommes au temps de ce Patriarche.

V. La seconde n'est nullement une répétition mais le récit d'un second fait tout différent du premier.

2°. » L'ordre (*c*) donné à Noé, VI. 19-21. de recevoir dans l'Arche » un certain nombre de paires d'animaux ; *les mêmes ordres* donnés à » Noé, VII. 1-4. » Si l'on veut lire le Texte avec quelque attention, on reconnoîtra aisément que ce ne sont pas *les mêmes ordres*. Les premiers furent donnés à Noé *long-temps avant le Déluge*, lorsque Dieu lui commandant de bâtir l'Arche, lui marque que cette Arche est destinée à le sauver lui & sa famille avec *un certain nombre d'animaux* de toute espece : Noé exécute l'ordre en bâtissant l'Arche, & y mettant des aliments. Les derniers ordres ne sont donnés que *sept jours avant le Déluge*, lorsque Dieu commandant à Noé d'entrer dans l'Arche, il lui prescrit *le nombre précis* des animaux qui doivent y entrer avec lui ; & Noé exécute cet ordre en les faisant entrer avec lui dans l'Arche.

VI. La troisieme n'est qu'une époque plus ou moins circonstanciée, & un fait plus ou moins détaillé.

3°. » L'âge de Noé (*d*) marqué au ỷ. 6. est *répété* au ỷ. 11. « Lisez le Texte, & vous verrez qu'au ỷ. 6. Moyse se contente de dire que *Noé étoit âgé de six cents ans quand le Déluge se répandit sur la terre.* Il développe ensuite ce qu'il avoit dit, que Noé exécuta les ordres du Seigneur : puis voulant reprendre l'histoire du Déluge, & en marquer l'époque précise, il s'exprime en ces termes au ỷ. 11. *En l'an six cents de la vie de Noé, au second mois, au dix-septieme jour de ce mois, en ce jour-là même, furent rompues toutes les sources du grand abyme*, &c. Appellera-t-on cela une *répétition* ? ou prétendra-t-on qu'il soit impossible qu'un Auteur se répete en pareil cas ?

» L'entrée des animaux (*e*) dans l'Arche est marquée aux ỷỷ. 8-10. » (*ou plutôt*, 8. *&* 9.) & *répétée* aux ỷỷ. 14-16. » Mais de quelle maniere ? Aux ỷỷ. 8. & 9. Moyse marque sommairement l'exécution des ordres du Seigneur quant aux animaux. Puis commençant au ỷ. 11.

(*a*) *Page* 10. — (*b*) *Page* 361. — (*c*) *Page* 361. — (*d*) *Page* 362. — (*e*) *Ibid.*

un récit plus détaillé des circonstances du déluge, il décrit aussi dans un plus grand détail aux ℣℣. 14-16. l'entrée des animaux dans l'Arche. Lisez les autres Livres du Pentateuque, & vous y trouverez dans les récits de Moyse de semblables *répétitions*, qui ont précisément pour objet comme celle-ci d'exposer dans un plus grand détail ce qui avoit été dit d'abord sommairement. L'Auteur des Conjectures avoue (*a*) que l'*usage seul suffisoit pour autoriser ces répétitions*, parce que *dans ces premiers temps on écrivoit comme on parloit, & l'on sait qu'on se répete dans la conversation.* Il avoue que *cet usage peut se prouver par l'exemple d'Homere dont les Poëmes sont pleins de répétitions.*

VII. La quatrieme n'est qu'une peinture très-fidele & très-belle de la crue successive des eaux.

4°. » Les ℣℣. 18. 19. 20. marquent (*b*) *trois fois* presque dans les » mêmes termes la crue des eaux; & de même les ℣℣. 21. 22. 23. *trois* » *fois* la mort de tout ce qui avoit vie: « d'où l'Auteur des *Conjectures* conclut ici la distinction de *trois Mémoires* sur le Déluge. Il est étonnant qu'il n'en ait pas distingué quatre; car le Texte dit *quatre fois* que tout ce qui avoit vie mourut, & la crue des eaux est aussi marquée *quatre fois.* Mais nous prions le lecteur de consulter le Texte, & nous sommes persuadés qu'il sentira le progrès & l'effet de ces prétendues répétitions. Voici ce que porte l'Hébreu. Moyse nous dit, 1°. Que *les eaux s'étant accrues, souleverent l'Arche, & qu'elle fut élevée de dessus la terre:* (℣. 17.) 2°. Que *les eaux étant devenues plus fortes, & s'étant beaucoup accrues sur la terre, l'Arche flottoit au dessus des eaux:* (℣. 18.) 3°. Que *les eaux étant devenues très-fortes & très-fortes* (*c*) *sur la terre, elles couvrirent toutes les montagnes les plus hautes qui soient sous le ciel:* (℣. 19.) 4°. Enfin qu'*elles devinrent si fortes qu'elles couvrirent les montagnes jusqu'à la hauteur de quinze coudées:* (℣. 20.) N'est-ce là qu'une simple *répétition*? Nous croyons y voir une *gradation* bien marquée; & nous doutons si aucun des Ecrivains profanes pourroit fournir l'exemple d'une peinture plus vive. Quelle est donc l'illusion de celui qui, dans un récit si naturel & si parfait, croit appercevoir une misérable *compilation de trois Mémoires!*

Après cela, Moyse dit que *toute chair expire*; (℣. 21.) il en fait le détail; (*ibid.*) & il le conclut en disant que *tout cela mourut.* (℣. 22.) C'étoit l'accomplissement de ce que Dieu avoit dit: *J'exterminerai de dessus la terre toutes les créatures que j'ai faites.* (℣. 4.) Moyse insiste donc sur cela; il fait remarquer qu'en effet Dieu *extermina tout* ce qui subsistoit sur la terre: (℣. 23.) Il en fait encore le détail, sans répéter les mêmes expressions; & il le conclut en disant que *tout cela fut exterminé de dessus la terre.* (*Ibid.*) Si sans considérer la variété des expressions, on prétend qu'il y a au moins répétition dans le sens;

(*a*) *Page* 375. — (*b*) *Page* 362. — (*c*) C'est un Hébraïsme: Les Hébreux n'ont point de superlatif; mais pour l'exprimer ils doublent l'expression: *Vehementer, vehementer*, pour *vehementissimè.*

écoutons notre Auteur, qui lui-même nous dira : (a) » Il y a plusieurs » *répétitions* qui ont été nécessaires pour faire une impression plus forte, » & qui paroissent avoir été employées dans cette intention.... Les » exemples n'en sont pas rares dans l'Exode, & dans les autres Livres » législatifs du Pentateuque. » C'est ainsi que selon la remarque des Auteurs du Journal des Savants, (b) » les *observations solides* de l'Auteur même des *Conjectures* font évanouir les avantages qu'il prétend » tirer de son systême « pour disculper Moyse des *répétitions* qui se rencontrent dans la Genese, & qui ne blessent point *un homme formé au goût des langues Orientales.*

Aux prétendues répétitions de la Création & du Déluge, l'Auteur des *Conjectures* ajoute dans la suite deux autres exemples.

VIII. La répétition de la descendance généalogique de Sem, n'est qu'un développement de ce qui avoit été dit d'une maniere plus succinte.

Troisieme exemple : » La descendance généalogique (c) de Sem jusqu'à Phaleg, X. 22-25. & XI. 10-19. « Mais comparons ces deux généalogies ; & nous verrons que la premiere contenue en quatre versets n'exprime que des noms, & que la seconde qui contient dix versets, renferme un détail circonstancié de l'âge auquel chaque Patriarche a engendré, & du temps qu'il a vécu. D'ailleurs la premiere fait partie du *dénombrement des enfants de Noé*, & se termine à la dispersion des peuples au temps de Phaleg ; la seconde fait partie d'une *généalogie* conduite *depuis Sem jusqu'à Abraham.* Ainsi ce que Moyse avoit dit d'abord succintement en donnant le dénombrement des enfants de Noé, chefs de différents peuples au temps de la dispersion, il le reprend pour entrer dans un plus grand détail sur la branche de Sem conduite jusqu'à Abraham. Quoi de plus naturel ! Si c'est là une *répétition*, il est fort à craindre qu'on ne puisse en trouver de semblables chez tous les Historiens, & sur-tout chez les Généalogistes.

IX. La prétendue répétition du discours de Laban se réduit à quatre mots répétés par Laban.

Quatrieme exemple : » Répétition sensible (d) dans ce qui est dit » de l'alliance que Laban fit avec Jacob, XXXI. 48-50. & 51-53. Ce » sont *les mêmes discours à peu de chose près.* » Ne seroit-il point plus vrai de dire, qu'*à peu de chose près*, ce sont des discours tout différents ? En effet lisez ces six versets dans l'Hébreu, (ou même dans la Vulgate, si vous le voulez,) vous n'y trouverez répétés que ces quatre mots ; *Tumulus iste testis erit.* (℣. 48.) *Testis erit tumulus iste* (℣. 52.) Laban, après avoir commencé par ces mots, *Ce monceau sera témoin*, continue le discours qu'il adresse à Jacob ; puis il reprend les mêmes expressions pour y insister de nouveau : *Ce monceau sera témoin.* Souvenons-nous de ce que nous a dit notre Auteur : *L'on sait qu'on se répete dans la conversation.* De quoi s'agit-il ici ? sinon de l'entretien qu'eut alors Laban avec Jacob.

(a) *Page* 370. == (b) *Journ. des Sav. Sept.* 1754. *p.* 625. == (c) *Page* 363. == (d) *Pag.* 364.

X. La Genese ne renferme aucune répétition qui puisse dénoter une compilation de différents Mémoires.

Ainsi l'Auteur des *Conjectures* reproche à Moyse des *répétitions* que lui-même reconnoît ailleurs très-naturelles & même nécessaires. Il prend pour des *répétitions* de simples récapitulations de faits précédemment détaillés, ou des expositions détaillées de faits auparavant sommairement énoncés. Enfin il trouve des *répétitions* où il n'y en a point.

Laissons à Moyse les répétitions inévitables qui sont du style des Anciens, ou même du style de tous les Historiens, & sur-tout des Orientaux; ne lui imputons point des répétitions qu'il n'a point, & nous verrons disparoître la premiere preuve que l'Auteur des *Conjectures* a prétendu tirer des *répétitions choquantes* qu'il a cru trouver dans la Genese.

TROISIEME QUESTION.

En quoi consiste & à quoi peut-on attribuer l'alternative des noms de Dieu, ELOHIM & JEHOVA, employés dans la Genese?

I. L'alternative de deux noms donnés au même sujet par un même Auteur n'est pas sans exemple.

» *Seconde preuve*, (*a*) prise de ce qu'on donne à Dieu dans la Genese alternativement deux noms différents.... tantôt ELOHIM, & tantôt » JEHOVAH. « Ou plutôt écrivons JEHOVA, de même qu'on écrit *Juda*, & non pas *Judah.* » On voit donc dans la Genese, continue notre » Auteur, (*b*) des Chapitres ou des portions de Chapitres, où l'on ne » donne à Dieu que le nom ELOHIM, & d'autres où il n'est jamais » appellé que JEHOVA... Ce qui ne devroit pas être, si Moyse avoit » composé de son chef le Livre de la Genese. « Mais pourquoi? » » C'est qu'il y a dans cette *alternative*, ajoute-t-il, (*c*) une *singularité*, » & une *bisarrerie* qui n'a point d'exemple, & qu'on ne peut expliquer » d'une maniere plus naturelle qu'en supposant que *le Livre de la Genese* » *formé de deux ou trois Mémoires joints & cousus ensemble par mor-* » *ceaux*, dont les Auteurs avoient donné chacun à Dieu le même nom, » mais chacun un nom différent: l'un celui d'ELOHIM, & l'autre celui » de JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM. «

Mais chaque Auteur est-il donc obligé de s'astreindre à donner toujours à Dieu *le même nom?* Et pourquoi Moyse n'auroit-il pas pu appeller Dieu tantôt ELOHIM & tantôt JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM? Cette variation est-elle en effet si bisarre & si singuliere? est-elle sans exemple? Il n'y a qu'à lire dans la Genese même l'histoire de *Jacob* depuis le Chap. XXXV. ỳ. 10. où le Seigneur lui donne pour la seconde fois le nom d'*Israël*; on y verra par-tout dans l'Hébreu avec quelle variété il est nommé tantôt *Jacob* & tantôt *Israël.* Comment l'Auteur des *Conjectures* n'a-t-il point tiré delà la distinction des deux Mémoires, dans l'un desquels ce Patriarche seroit toujours appellé *Israël*, & dans l'autre toujours *Jacob*?

(*a*) *Pag.* 10. & 11. — (*b*) *Pag.* 12. & 13. — (*c*) *Pag.* 333. & 334. & *p.* 13.

Mais prévenons sa réplique. Le cas est différent, dira-t-il; ces deux noms, *Jacob* & *Israël*, sont employés indistinctement comme *des termes synonymes & propres à varier le style.* Il n'en est pas ainsi des mots ELOHIM & JEHOVA. Ces mots ne sont jamais confondus ensemble. (*a*) Il y a des Chapitres entiers, ou de grandes parties des Chapitres, où Dieu est toujours nommé ELOHIM; il y en a d'autres, pour le moins en aussi grand nombre, où l'on ne donne à Dieu que le nom de JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM. Quoi! cette *variation* n'est *bisarre* & *singuliere*, que parce que *ces mots ne sont point confondus*! Disons au contraire que c'est précisément ce qui rend cette variation moins bisarre.

II. Cette alternative n'a rien de bisarre; elle a tout au moins pour fin de varier le style.

En effet que Moyse ayant commencé le récit de la création en désignant Dieu par le mot ELOHIM, continue de se servir du même nom dans toute la suite du premier Chapitre, & jusqu'à la fin du récit de la création au commencement du Chap. II. pourroit-on appercevoir là le moindre vestige de bisarrerie? Qu'ensuite *pour varier le style*, ou pour quelqu'autre raison supérieure, Moyse commençant un nouveau récit au ℣. 4. du Chap. II. désigne Dieu sous le nom de JEHOVA-ELOHIM; & que dans toute la suite de ce récit, qui contient l'histoire d'Adam & d'Eve, & qui va jusqu'à la fin du Chap. III. Moyse continue d'employer toujours ces deux noms réunis: nous ne découvrons encore ici rien de bisarre. Qu'après cela, Moyse commençant un troisieme récit au premier verset du Chap. IV. y désigne Dieu par le seul nom de JEHOVA; & que jusqu'à la fin de ce récit, qui contient l'histoire de Caïn & d'Abel, & qui va jusqu'au dernier verset du même Chapitre, Moyse continue toujours d'exprimer par ce nom l'idée de Dieu: cela n'offre encore aucune trace de bisarrerie. Qu'enfin Moyse revienne au nom ELOHIM, qu'il prenne ensuite JEHOVA, & qu'il continue d'employer alternativement ces deux noms *sans les confondre*: pourroit-on appercevoir la moindre bisarrerie dans une variation si bien conduite? C'est uniquement le choix libre de deux expressions également propres à désigner l'Etre-suprême, & l'on peut dire que si Moyse, en changeant de récit, cesse d'employer la même expression, c'est tout au moins *pour varier le style.* Nous pourrions examiner si cette variation n'auroit point quelque motif plus profond & plus sublime, tiré de la signification propre de ces noms dans l'Hébreu: mais ce seroit nous écarter de notre sujet. Avançons.

III. Pour bien juger de l'alternative de ces noms, il ne faut les considérer que dans ce qui forme le récit de Moyse.

Pour bien discerner l'usage que Moyse fait de ces expressions mystérieuses, il ne faut les considérer que dans ce qui forme son récit, & non dans les expressions de ceux dont il rapporte les paroles ou les discours. L'Auteur des *Conjectures* n'ayant pas fait attention à ce prin-

(*a*) *Page* 12.

cipe, ſe croit obligé d'avouer contre l'intérêt même de ſon ſyſtême, *qu'il ne laiſſe pas d'y avoir dans la Geneſe*, (*a*) *pluſieurs exceptions à l'alternative des noms de Dieu* dans les deux principaux Mémoires qu'il diſtingue, & qu'il nomme *A* & *B*, (*b*) en ſorte que » dans quelques » endroits on lit le nom de JEHOVA dans des morceaux du Mémoire A, » dont l'Auteur paroît s'être attaché à n'employer que le nom ELOHIM; » & que dans d'autres, en beaucoup plus grand nombre on trouve le » nom ELOHIM dans des morceaux du Mémoire B, dont l'Auteur » n'emploie que le nom JEHOVA. « Il rapporte ces exceptions à quatorze articles ou principaux chefs: nous avons pris la peine de les diſcuter: voici ce qui en réſulte.

1°. Si quelquefois le nom JEHOVA ſe trouve dans un récit où domine le nom ELOHIM, c'eſt ou parce que ce n'eſt pas l'Hiſtorien qui parle, comme il arrive au Chap. V. ẏ. 29. ou pour ne pas répéter ſubitement deux fois le même mot, comme on le voit au Ch. VII. ẏ. 16.

2°. Si quelquefois on rencontre le nom ELOHIM dans les récits où domine le nom JEHOVA ou JEHOVA-ELOHIM, c'eſt ou parce que ce n'eſt pas l'Hiſtorien qui parle, comme on le voit aux Chapitres III. 1. 3. 5. IV. 25. IX. 27. XXVII. 28. XXVIII. 17. 20. 22. XXXI. 50. XXXIX. 9. ou parce qu'il ne fait qu'employer alors des dénominations reçues, qu'il ne lui étoit pas libre de changer, comme il arrive au Chap. VI. 2. & 4. dans l'expreſſion *Filii Dei*, les enfants de Dieu, & au Chapitre XXVIII. 12. dans l'expreſſion *Angeli Dei*, les Anges de Dieu.

3°. Si quelquefois, dans un ſeul & même récit, Moyſe emploie divers noms de Dieu, comme cela ſe voit dans l'hiſtoire du Déluge, rien n'empêche qu'on ne puiſſe dire que c'eſt tout au moins *pour varier le ſtyle*.

Ainſi *l'alternative des noms de Dieu* dans la Geneſe, n'a rien de biſarre, rien d'extraordinaire: il eſt permis à tout Ecrivain de déſigner le même ſujet par deux noms différents: la Geneſe même, comme on l'a vu, nous en offre un exemple dans l'hiſtoire de Jacob. L'alternative des noms ELOHIM & JEHOVA ne ſuppoſe donc point que la Geneſe ſoit l'ouvrage de différents Auteurs: & dès-lors tombe la ſeconde preuve du ſyſtême propoſé par l'Auteur des *Conjectures*.

IV. Les deux noms *Elohim* & *Jehova* ſe trouvent dans les quatre derniers livres du Pentateuque comme dans la Geneſe.

Sa *troiſieme preuve* eſt une ſuite de la ſeconde: elle eſt priſe *de la comparaiſon de la Geneſe où l'on trouve cette alternative*, *avec les quatre autres Livres du Pentateuque*, *où*, ſelon notre Auteur, (*c*) *on ne*

(*a*) *Page* 335. — (*b*) L'Auteur des *Conjectures* diſtingue dans la Geneſe quatre Mémoires principaux, qu'il déſigne par les quatre lettres, *A*, *B*, *C*, *D*. Dans la ſuite, il ſubdiviſe le quatrieme en huit, qu'il déſigne par ces huit autres lettres, *E*, *F*, *G*, *H*, *I*, *K*, *L*, *M*. Il compte ainſi dans la Geneſe, *douze* Mémoires, quoique ſelon ſon propre ſyſtême, il ne dût en compter qu'*onze*, puiſque le quatrieme n'eſt pas différent de ces huit qui en ſont la ſubdiviſion. — (*c*) *Page* 13. & 14.

trouve rien de pareil. Rien de pareil ! c'eſt beaucoup dire. *Il n'eſt parlé que de* JEHOVA. Cela eſt-il bien ſûr ? *C'eſt le nom qui y eſt communément employé.* Il n'y eſt donc pas ſeul. *Celui d'*ELOHIM *n'y paroît que rarement.* Mais enfin il y paroît. *Il n'y paroît que pour varier le ſtyle.* C'eſt-à-dire, que tout au moins il ſert à y varier le ſtyle ; & lorſqu'il paroît dans la Geneſe, pourquoi ne voulez-vous pas que ce ſoit auſſi tout au moins *pour varier le ſtyle ?* De votre aveu les deux noms paroiſſent dans les quatre derniers livres du Pentateuque comme dans la Geneſe : voilà donc de part & d'autre une *alternative pareille.* Cette alternative dans les quatre derniers Livres n'empêche pas que Moyſe ne ſoit reconnu pour l'unique Auteur de ces Livres : pourquoi donc empêcheroit-elle qu'il ne fût reconnu pour l'unique Auteur de la Geneſe ?

Mais » quand ces deux noms ſont employés dans ces derniers Li» vres, reprend notre Auteur, (*a*) ils le ſont enſemble dans la même » narration, dans le même verſet, ſouvent dans la même ligne. « N'y a-t-il donc rien de pareil dans la Geneſe ? N'y trouve-t-on jamais *ces deux noms employés enſemble dans la même narration ?* Prenez le récit du ſacrifice d'Iſaac au Chap. XXII. 1-19. vous y verrez que dans les dix premiers verſets Dieu eſt nommé ELOHIM, & dans les neuf derniers JEHOVA. Voulez-vous un autre exemple qui vous offre plus de variété ? prenez l'hiſtoire du Déluge : vous y verrez le nom JEHOVA dans les huit premiers verſets du Chap. VI. le nom ELOHIM dans tout le reſte du Chap. le nom JEHOVA au ℣. 1. du Chap. VII. le nom ELOHIM au ℣. 9. l'un & l'autre au ℣. 16. C'eſt-à-dire, *l'un & l'autre dans le même verſet & dans la même ligne* : c'eſt ce que vous demandez ; & vous n'avez pas prétendu que ce verſet fût une combinaiſon de phraſes tirées de deux Mémoires différents. Voilà donc encore *parité* entre la Geneſe & les quatre autres Livres. Quand ces noms ſont ainſi variés dans ces quatre derniers Livres, vous ne prétendez pas que cette variété dénote dans ces Livres une *compilation* de différents Mémoires : pourquoi donc voulez-vous que cette variété ſoit la preuve d'une telle *compilation* dans la Geneſe ?

D'ailleurs eſt-il vraiſemblable que l'hiſtoire du Déluge ſoit ainſi le pitoyable aſſemblage de différents morceaux rapprochés & réunis ſans liaiſon & ſans ſuite ? eſt-il vraiſemblable que le récit d'un ſeul & même fait, tel que le ſacrifice d'Iſaac, ſoit compoſé de deux fragments diſparates, dont l'un ne contient que la premiere partie du fait, & l'autre la ſeconde ? Vous n'admettriez pas, dans l'Exode ni dans ſes autres Livres, l'hypotheſe d'une pareille compoſition ; & vous voudriez nous perſuader de l'admettre dans la Geneſe ! Puiſque vous voulez que

(*a*) *Page* 15.

nous comparions la Genese avec les autres Livres du Pentateuque ; souffrez donc que nous jugions de la Genese par ces Livres, & que trouvant de part & d'autre la même alternative, nous persistions à regarder Moyse comme également *Auteur* de ces cinq Livres.

V. Remarque sur les deux premiers Chapitres de l'Exode où se trouve le nom *Elohim*.

» Mais enfin, continue notre Anonyme, (*a*) dans les quatre derniers Livres, il ne se trouve point comme dans la Genese, de longues narrations où le nom Elohim soit employé seul, ni d'autres récits aussi longs » où l'on ne lise que le nom Jehova. » Celui qui nous tient ce langage, va lui-même nous fournir la preuve du contraire : » Je n'excepte, » dit-il, de cette regle que les deux premiers Chapitres de l'Exode, » dans lesquels on ne donne point à Dieu d'autre nom qu'Elohim, » Voilà donc dans l'Exode même une longue narration où le nom Elohim est employé seul. Il est vrai que de cela même notre Conjectureur conclut que *ces deux Chapitres pourroient bien être pris d'un Mémoire plus ancien* que Moyse : » Ce qui doit paroître, dit-il, d'autant plus vraisemblable que les faits rapportés dans ces Chapitres ont précédé la » naissance de Moyse, ou du moins le temps où il fut chargé de conduire le peuple Hébreu ; qu'il n'a pas pu par conséquent les savoir » par lui-même, & qu'il est visible qu'il a dû les transcrire de quelque Mémoire qu'il n'a fait que copier. » Ainsi l'Auteur des Conjectures veut enlever à Moyse, non seulement *la Genese*, mais encore *les deux premiers Chapitres de l'Exode* ; c'est-à-dire, non seulement l'histoire de ses Peres, mais encore le commencement même de sa propre histoire. Car enfin il est visible que le second Chapitre de l'Exode renferme non seulement la naissance de Moyse & son éducation, mais encore sa rencontre avec l'Egyptien & son mariage avec Séphora, faits que nul autre que lui ne pouvoit mieux connoître. Quant aux faits antérieurs, qu'il n'a pas pu savoir par lui-même, il a pu au moins les apprendre de sa famille & de tout son peuple ; & les ayant appris, il a pu par lui-même les écrire sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, sans le secours d'aucun Mémoire. Le premier Chapitre ne renferme que des faits publics qui intéressoient toute la nation, & que toute la nation devoit connoître : nul besoin de recourir ici à un *Mémoire plus ancien* que Moyse.

VI. Pourquoi le nom Jehova se trouve beaucoup plus souvent dans les quatre derniers livres du Pentateuque.

Quant à ce que le nom Jehova est néanmoins plus communément employé dans la suite de ces quatre Livres, il est aisé d'en appercevoir la raison. Au Chap. III. de l'Exode se trouve la célebre apparition du mont Horeb, où Dieu s'annonce sous le grand nom Jehova & bientôt après, au Chap. VI. Dieu déclare que désormais il va montrer par l'accomplissement de ses promesses, qu'il est vraiment le grand Dieu dont le nom est Jehova, c'est-à-dire, *l'Etre*, aussi immuable

---

(*a*) *Pag.* 14. & 15.

dans

dans ses Décrets que dans son essence. Après cela il n'est pas étonnant que Moyse vivement frappé de cette idée, ou plutôt que l'Esprit-Saint qui veut nous rendre attentifs à cette idée, répete tant de fois le grand nom JEHOVA dans le récit de tout ce qui se passa depuis l'apparition du mont Horeb. Il n'avoit pas la même raison d'insister si souvent sur ce nom dans la Genese : c'est pourquoi il varie davantage l'alternative des deux noms dans ce Livre.

Cette alternative, loin de déposer contre Moyse, dépose au contraire en sa faveur : car selon la judicieuse observation de l'Auteur même des *Conjectures* : (*a*) C'est à quoi il est aisé de reconnoître *un Auteur qui compose*, & qui dans la composition cherche, *en variant les termes* qui reviennent souvent à donner à son style *la variété qui en fait l'agrément*, & que *tous ceux qui se sont mêlés d'écrire*, ont toujours eu grand soin de rechercher. » Le Lecteur remarque sans doute ces derniers mots : TOUS CEUX QUI SE SONT MÊLÉS D'ÉCRIRE, ont toujours eu grand soin de rechercher *la variété d'expressions*, qui fait *l'ornement du style*. Qu'il est donc étrange, ce systême où l'on suppose deux Auteurs qui en s'assujettissant à nommer toujours Dieu d'un seul nom, auroient ainsi toujours évité cette *variété* que tous les autres recherchent toujours avec un si grand soin ! C'est donc avec raison que les Auteurs du Journal des Savants croient que ces deux Mémoires sont mal établis. C'est avec raison qu'ils ajoutent : (*b*) » Devons-nous » regarder comme une faute qu'un Auteur ait employé de suite dans » quelques pages un terme & un autre dans les pages suivantes pour » désigner la même chose. «

VII. L'alternative des noms de Dieu dans la Genese dépose en faveur de Moyse.

Il s'agit maintenant d'examiner les *antichronismes* ou renversements d'ordre chronologique que notre Auteur croit trouver dans la Genese. Cette discussion plus intéressante que celle qui nous a occupés jusqu'ici, embrasse quatre points : *la mort d'Abraham* & *l'histoire de Juda*, *l'histoire de Dina* & *la mort d'Isaac*. Commençons par les deux premiers.

QUATRIEME QUESTION.

Que faut-il penser des deux premiers antichronismes, ou renversements d'ordre chronologique, attribué à Moyse touchant la mort d'Abraham & l'Histoire de Juda ?

La quatrieme preuve qu'allegue l'Auteur des *Conjectures* est *prise des antichronismes* qu'il croit trouver dans ce divin ouvrage. » Car tous » les Commentateurs conviennent, dit-il, (*c*) que dans la Genese il y a » des faits racontés avant d'autres faits, quoiqu'ils soient arrivés après, » c'est-à-dire, qu'il y a *des récits visiblement déplacés*... Or voudra-t-on

(*a*) *Pag.* 15. = (*b*) *Journal des Sav. Sept.* 1754. *p.* 624. = (*c*) *Pag.* 16.

» (*a*) attribuer *ces fautes* à Moyse ? J'aime beaucoup mieux croire » que *Moyse a composé la Genese de plusieurs différents Mémoires coupés par morceaux*, qu'il avoit *distribués par colonnes*, plaçant chaque fragment à l'endroit qui lui convenoit; ..... mais que (*b*) *les Copistes ont tout dérangé* en voulant réunir ces colonnes, ... & que » *ce changement* (*c*) *est fort ancien.* » Il s'agit ici d'examiner si les prétendus *antichronismes* que notre Auteur croit appercevoir dans la Genese sont réels ; si ce sont des *fautes* ; s'ils supposent une distinction de *colonnes dérangées* par des Copistes ; & si l'on peut en conclure que *la Genese* soit *composée de plusieurs Mémoires*. Notre Auteur nous promet ici *plus d'un exemple incontestable* : il en distingue quatre : écoutons-le ; cette discussion nous donnera lieu d'éclaircir plusieurs difficultés.

§. I. *De la mort d'Abraham.*

I. En quoi consiste le prétendu antichronisme de la mort d'Abraham.

Premier Exemple : *l'antichronisme* (*d*) *qui fait mourir Abraham avant la naissance des fils d'Isaac.* Au Chap. XXIV. il s'agit du mariage d'Isaac avec Rébecca par les soins d'Abraham après la mort de Sara. Au Chap. XXV. Moyse parle du mariage d'Abraham avec Céthura & des enfants qui en naquirent. Après cela se trouve la mort d'Abraham, & les funerailles que lui firent Isaac & Ismaël. Vient ensuite la postérité & la mort d'Ismaël. Après quoi revenant à Isaac, Moyse parle de son mariage avec Rébecca & de la naissance de ses deux fils. » A suivre l'ordre de cette narration, dit notre Auteur, (*e*) on » se persuaderoit qu'Isaac ne se maria, & que ses fils ne naquirent » qu'après la mort d'Abraham ; & c'est ainsi que Joseph l'a entendu. » En donnant à Joseph le sens même que lui prête l'Auteur des *Conjectures*, il en résulteroit que Moyse ne met point le mariage d'Isaac, mais seulement la naissance de ses enfants, après la mort d'Abraham : (*f*) *Isaaco, post Abrahami mortem, gravida facta est uxor.* Mais il y a grande apparence que Joseph n'a jamais prétendu contredire si grossiérement le Texte de Moyse, & qu'au lieu de μετὰ, *post*, originairement on aura dû lire dans son Texte κατὰ, *circà*. En effet, pour *le mariage d'Isaac*, il n'est pas possible de s'y méprendre, puisqu'il est si expressément marqué au Chap. XXIV. avant la mort d'Abraham, qui ne se trouve placée qu'au Chap. XXV. Quant à *la naissance des enfants d'Isaac*, un Lecteur attentif ne s'y trompera pas : car, selon la remarque même de notre Auteur, on voit dans la Genese (*g*) qu'Abraham vécut *cent soixante & quinze ans.* Or il étoit âgé de *cent ans* quand Isaac naquit, (*h*) & Isaac avoit *soixante ans*, quand naquirent ses

(*a*) *Pag.* 432. = (*b*) *Pag.* 435. = (*c*) *Pag.* 437. = (*d*) *Pag.* 379. = (*e*) *Page* 380. = (*f*) *Ant. Jud. l.* 1. *c.* 18. = (*g*) *Gen.* XXV. 7. = (*h*) *Gen.* XXI. 5. XXV. 26.

deux fils. Donc Abraham ne mourut que *quinze ans* après la naissance des deux fils d'Isaac : en sorte que véritablement Rébecca devint enceinte vers la fin de la vie d'Abraham : *Isaaco, circa Abrahami finem*, (c'est l'expression de Joseph, *finem*) *gravida facta est uxor.*

II. Conséquences que l'Auteur des *Conjectures* tire de ce prétendu antichronisme.

L'Auteur des *Conjectures* avoue que ce calcul est si aisé à faire qu'il n'y a presque point de Commentateur qui ne l'ait fait. Mais il ajoute (*a*) que, *comme il n'y a aucun moyen de l'éluder, ils se sont tous vus forcés de convenir que c'étoit une négligence qu'il falloit excuser.* Est-il bien certain que *tous* aient fait cet aveu, d'autant moins nécessaire, qu'il n'y a en effet ici aucune négligence ? Mais notre Auteur supposant que l'ordre de la narration se trouve ici renversé, entreprend d'y remédier ainsi : » dans l'opinion que je propose, dit-il, (*b*) tout » se trouve en regle, parce que le ℣. 19. du Chap. XXV. qui ap- » partient *au Mémoire* B, (& où Moyse reprend l'histoire d'Isaac,) » va se joindre à la fin du Chapitre XXIV. qui appartient *au même* » *Mémoire*, & dont il est une suite ; & que les dix-huit versets du » commencement du Chap. XXV. se rangent d'eux-mêmes sous *deux* » *autres Mémoires*, auxquels *il est évident* qu'ils appartiennent. « Peut-on parler avec plus d'assurance ? Mais voilà une *évidence* toute nouvelle : car depuis trois mille ans que l'ouvrage de Moyse subsiste, personne n'y avoit vu cette *distinction de Mémoires* qui paroît à notre Auteur si évidente. *Le ℣. 19. du Chapitre XXV. est*, dit-il, *une suite du Chap. XXIV.* Cela est-il possible ? Nous prions le Lecteur de consulter lui-même le Texte, & de voir s'il y appercevra cette suite.

III. La solution que propose l'Auteur des *Conjectures* n'est pas recevable.

Le ℣. 19. du Chap. XXV. est manifestement le commencement d'un nouveau récit qui reprend l'histoire d'Isaac dès sa naissance, & qui se trouve ainsi entiérement indépendant de tout ce qui précede. L'expression de l'Hébreu au commencement du ℣. 19. est littéralement rendue dans la Vulgate par ces mots : *Hæ sunt generationes Isaac* ; ce que l'on pourroit traduire : *Voici la postérité d'Isaac.* Mais l'Historien commence par rappeller le mariage & la naissance même d'Isaac : sur quoi plusieurs Interpretes ont observé que chez les Hébreux, & spécialement dans la Genese, cette expression, *Hæ sunt generationes*, plusieurs fois répétée, a un sens plus étendu, qui s'applique aux événements, en sorte qu'on pourroit traduire ici : *Voici l'histoire d'Isaac.* Les Hébreux appliquoient volontiers aux événements la métaphore de l'enfantement : on le voit dans cette parole du Livre des Proverbes : (*c*) *Vous ne savez pas ce qu'enfantera le jour suivant.* Ainsi chaque jour produit & *enfante* de nouveaux événements ; & l'histoire d'un homme n'est en effet que le récit de *ce que le temps a enfanté à son égard.* Au reste, de quelque maniere qu'on veuille expliquer cet Hébraïsme, au

(*a*) *Pag.* 381. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Prov.* XXVII. 1.

moins est-il certain que *l'histoire d'Isaac* est ici reprise dès son origine : *Abraham engendra Isaac*, &c. & dès-lors ce ne peut être *la suite du Chap. XXIV.* où se trouve le détail de son mariage avec Rébecca.

IV. Ce prétendu antichronisme n'est qu'une anticipation conforme aux regles de l'histoire.

Moyse, en reprenant ainsi *l'histoire d'Isaac*, suppose assez clairement qu'elle a été interrompue ; d'où il suit que *les dix-huit premiers versets du Chap. XXV.* qui forment cette interruption, sont à leur place, & font partie du récit de Moyse. Ce saint Législateur n'écrit pas des annales, où l'ordre du récit doive être exactement conforme à l'ordre des événements. Il écrit une histoire ; & il ne fait ici que ce que font tous les Historiens, en achevant par quelques *anticipations* un premier récit avant d'entrer dans un second. Moyse a conduit *l'histoire d'Abraham* jusqu'au mariage d'Isaac avec Rébecca après la mort de Sara : là pour terminer l'histoire d'Abraham, il place *son mariage avec Céthura*, le dénombrement des enfants qu'il eut de cette femme, *sa mort & ses funérailles.* Il y joint même *le dénombrement des enfants d'Ismaël, & sa mort.* La *mort d'Ismaël* est postérieure à la naissance des enfants d'Isaac, de même que la *mort d'Abraham.* Moyse *anticipe* l'une & l'autre pour ne pas interrompre le récit qui va suivre, c'est-à-dire, *l'histoire d'Isaac*, que Moyse reprend alors dès son origine : *Abraham engendra Isaac*, &c. Ainsi l'Auteur des *Conjectures* prend ici pour un *antichronisme*, ou renversement d'ordre, une *anticipation* faite à dessein par Moyse selon les loix communes de l'histoire.

§. II. *De l'Histoire de Juda.*

I. Difficulté que forme dans la Genese l'histoire de Juda & de ses enfants.

Second exemple *d'antichronisme*, selon l'Auteur des *Conjectures*, (*a*) *l'histoire des fils de Juda & de leurs mariages.* Le Chap. XXXVII. montre comment Joseph fut vendu par ses freres. Vient ensuite le Ch. XXXVIII. qui commence ainsi : *En ce temps-là il arriva que Juda se sépara d'avec ses freres, & se retira chez un homme d'Odollam*, &c. après quoi il est dit que Juda se maria, qu'il eut trois fils, *Her*, *Onan*, & *Séla* ; qu'il maria *Her* avec Thamar ; que Her étant mort, il donna à Thamar *Onan* ; que celui-ci étant mort aussi, Juda différa de donner à Thamar *Séla*, qui étoit trop jeune ; que Thamar renvoyée chez son pere surprit Juda, & eut de lui deux jumeaux, *Pharès* & *Zara* ; & plus loin on voit que (*b*) Pharès avoit déjà deux fils, *Hesron* & *Hamul*, lorsqu'il descendit en Egypte avec Jacob & sa famille. » Voilà, » dit notre Auteur, (*c*) bien des événements arrivés, à ce qu'il sem» ble, depuis que Joseph fut vendu par ses freres jusqu'à la descente « de Jacob en Egypte. » Joseph avoit *dix-sept ans* (*d*) selon le Texte Hébreu & selon la Version des Septante, (*seize*, selon la Vulgate,) lorsqu'il fut vendu. Il est dit qu'il en avoit *trente* : (*e*) lorsqu'il parut

(*a*) *Pag.* 382. — (*b*) *Gen.* XLVI. 12. — (*c*) *Pag.* 383. — (*d*) *Gen.* XXXVII. 2. — (*e*) *Gen.* XLI. 46.

devant Pharaon : *sept* années d'abondance s'écoulerent ; & ce fut en la *seconde* année de stérilité, (*a*) qu'il se fit connoître à ses freres : il devoit donc avoir alors au moins trente-neuf ans ; & il pouvoit en avoir *quarante* lorsqu'il reçut son pere. Par conséquent l'espace de temps entre la vente de Joseph & la descente de Jacob en Egypte semble être resserré dans l'intervalle de *vingt trois* ou *vingt-quatre ans*. » Mais » il est manifestement impossible, continue notre Auteur, (*b*) que » dans un intervalle de *vingt-trois ans* Juda se marie ; que sa femme » *lui fasse trois fils ;* que les deux premiers soient en âge *d'épouser* » *Thamar*, & l'épousent successivement ; qu'*après la mort du second*, » Juda, pendant quelque temps amuse Thamar du mariage de son » troisieme fils ; que *Thamar* lassée d'attendre trompe Juda, & *con-* » *çoive* de lui *deux jumeaux*, dont *l'aîné* se marie, & *engendre deux* » *enfants*. Tous les Commentateurs tombent d'accord de cette impos- » sibilité «

Pour tâcher de sortir de cet embarras, on a pris deux partis opposés. Les uns soutiennent que *cette histoire* de Juda & de ses enfants *est à sa place* ; & qu'elle est véritablement arrivée après la vente de Joseph. Ceux-ci semblent autorisés par la Vulgate, qui commence le Chap. XXXVIII. par ces mots : Eodem tempore : *En ce même temps*. Mais ils avouent que *Pharès n'a pu être marié*, encore moins avoir des enfants, *lors de la descente de Jacob en Egypte*. Ils prétendent que Moyse ne les comprend dans le dénombrement des enfants de Jacob qui vinrent en Egypte avec leur pere, que parce qu'ils naquirent dans ce pays, pendant les dix-sept années que Jacob y vécut après y être entré. Ils croient pouvoir appuyer ce sentiment par l'exemple des dix enfants que Moyse donne (*c*) à Benjamin dans le même denombrement. Ils soutiennent que Benjamin devoit être alors trop jeune pour avoir déjà dix enfants, & qu'ainsi il faut supposer que plusieurs d'entr'eux naquirent en Egypte.

II. I. Solution : En supposant que cette histoire est à sa place, on recule la naissance des petits-fils de Juda. Inconvénients de cette solution.

» Mais ces conjectures, dit notre Auteur, (*d*) sont formellement » détruites par le Texte de la Genese : 1°. Moyse dit expressément » (*e*) que *Jacob amena avec lui en Egypte ses enfants & les enfants* » *de ses enfants ;* ce qui ne peut s'entendre que d'enfants déjà nés : » 2°. Moyse après avoir fait le dénombrement de la famille de Jacob, » ajoute (*f*) que *toutes les personnes appartenantes à Jacob qui vinrent* » *en Egypte & qui étoient sorties de sa cuisse... furent en tout soixante-* » *six* : ce qui de même ne peut comprendre que des personnes réel- » lement existantes... L'exemple (*g*) des dix fils de Benjamin ne prouve » rien, comme on le verra dans la suite. » En effet, cet exemple qui

(*a*) *Gen.* XLV. 6. — (*b*) *Pag.* 384. — (*c*) *Gen.* XLVI. 21. — (*d*) *Pag.* 386. — (*e*) *Gen.* XLVI. 7. — (*f*) *Gen.* XLVI. 26. — (*g*) *Pag.* 387.

souffre précisément les mêmes inconvénients que celui des enfants de Pharès, n'a point arrêté ceux qui, frappés de la force des expressions de Moyse que nous venons de rapporter, ont cru devoir chercher une autre solution.

III. II. Solution: En supposant qu'il y a déplacement dans le récit de Moyse, on avance le mariage de Juda.

Ceux-ci prétendent que *l'histoire de Juda est déplacée*, au moins *quant à l'ordre des événements.* Ils remarquent que les premiers mots du Chap. XXXVIII. dans l'Hébreu peuvent signifier simplement: In illo tempore; *En ce temps là.* Ils observent qu'on peut donner à cette expression indéfinie toute l'étendue que l'histoire exige. Ils supposent que *les faits* rapportés dans ce Chapitre *remontent au temps qui précéda la vente de Joseph par ses freres*, ou même jusqu'à l'arrivée de Jacob dans la terre de Chanaan. Par ce moyen on a un intervalle de *trente-quatre ans* au lieu de *vingt-trois.* Car Joseph n'avoit que *six ans* (*a*) quand Jacob revint de Mésopotamie.

Notre Auteur saisit cette opinion, & il prétend en tirer avantage. » Cette opinion, dit-il, (*b*) s'accorde parfaitement avec mes Con» jectures sur la *distribution de la Genese*: car le Chap. XXXVIII. où » se trouve l'histoire de Juda & de ses fils, appartient *au Mémoire* B, » & va par conséquent se rejoindre au fragment du Chap. XXXIII. » 17-20. qui appartient *au même Mémoire*, & qui contient ce que » Jacob fit dès qu'il fut arrivé dans la terre de Chanaan, sans avoir » aucune liaison avec les Chapitres XXXIV. XXXV. XXXVI. & » XXXVII. qui se rapportent *à d'autres Mémoires.* « Ainsi cet Auteur parle toujours avec une ferme confiance; il affirme tout ce qu'il avance: mais sur quel fondement? *Le Chapitre XXXVIII. appartient*, dit-il, *au Mémoire* B. Pourquoi? parce que Dieu y est désigné par le grand nom Jehova. *Les Chapitres XXXVII. XXXVI. XXXV. & XXXIV. appartiennent à d'autres Mémoires.* Pourquoi? parce qu'on n'y trouve point le nom Jehova. *Le Chapitre XXXVIII. va se rejoindre au fragment du Chapitre XXXIII.* 17-20. Pourquoi? parce que *ce fragment appartient au Mémoire* B. Comment notre Auteur le prouvera-t-il? Y trouve-on le nom Jehova? il n'y est pas une seule fois. D'ailleurs on a vu que l'alternative des noms Elohim & Jehova ne prouve point une distinction de Mémoires différents.

Les Commentateurs qui supposent que l'histoire de Juda est déplacée *quant à l'ordre des événements*, ne suppose pas qu'elle le soit *quant à l'ordre du récit:* ils ne supposent pas que les *Copistes* aient ici *dérangé* le Texte de Moyse. Ils pensent que *ce récit* est où Moyse l'a mis; & en ce sens, ils croient qu'il est *à sa place.* Ils savent que comme les Historiens *anticipent* quelquefois certains faits postérieurs, de même quelquefois ils *reprennent* certains faits antérieurs qu'ils avoient

---

[*a*] *Gen.* XXX. 25. & XXXI. 41. — [*b*] *Pag.* 389.

passés. Ils sont persuadés que Moyse a pu faire ce que font tous les Historiens ; & ils croient que c'est ce qu'il a fait ici. » S. Augustin, » suivi de plusieurs Commentateurs, dit D. Calmet, (*a*) croit que le » mariage de Juda est mis ici *par récapitulation* ; c'est-à-dire, qu'on » le rapporte hors de son ordre naturel, pour le joindre à d'autres cir- » constances qui l'ont suivi, & qui tombent vers le temps de la servi- » tude de Joseph. «

Mais cette opinion même, dont notre Auteur prétend en vain se prévaloir, souffre encore deux grandes difficultés ; & il n'est nullement certain que le récit de Moyse soit déplacé en aucune maniere, ni qu'il faille abandonner ici l'expression de la Vulgate : EODEM TEMPORE : *En ce même temps.*

IV. Inconvénients de cette seconde solution Il n'est nullement certain qu'il y ait ici un déplacement.

Lorsque Joseph fut vendu par ses freres, Juda (*b*) étoit avec eux ; & ce ne fut qu'après s'être *séparé* (*c*) de ses freres, qu'il se maria. *Son mariage* est donc *postérieur à la vente de Joseph* ; & Moyse n'a fait que suivre l'ordre naturel des faits. » Mais de quelque nature qu'ait été cette » *séparation* de Juda d'avec ses freres, dit notre Auteur, (*d*) & quel- » que cause qu'elle ait pu avoir, elle ne dut pas lui faire négliger le » soin de veiller aux troupeaux de son pere, où il avoit un si grand » intérêt, puisque le droit d'aînesse lui étoit dévolu par les fautes de » Ruben, de Siméon & de Lévi. « Cette *dévolution* lui étoit-elle dès-lors connue ? L'Ecriture n'en fait mention que dans les bénédictions prophétiques (*e*) que Jacob prononça sur ses enfants à la fin de sa vie. L'Auteur des *Conjectures* ajoute : » Le bourg d'*Odollam* où Juda se reti- » ra, étoit si près de celui d'Hébron, où demeuroit Jacob, que Juda de- » voit passer une grande partie de l'année auprès de son pere : aussi » voyons-nous qu'il se joignit au reste de sa famille pendant les an- » nées de stérilité ; qu'il fit deux voyages en Egypte avec ses freres pour » aller acheter du bled ; & qu'il y suivit avec toute sa famille son pere » & ses freres, quand ils y descendirent. » Il est bien vraisemblable que Juda, en se séparant de ses freres, conserva néanmoins toujours quelque liaison avec eux & avec son pere ; mais Juda qui avoit sa maison & ses troupeaux, continua-t-il de garder avec ses freres les troupeaux de son pere ? c'est ce qui ne paroît guere vraisemblable. Et voici une autre difficulté, qui n'est peut-être pas moins forte que la premiere.

Juda n'avoit que *trois* ou *quatre ans* plus que Joseph. Il n'avoit donc que *neuf* ou *dix ans* lorsque Jacob revint de Mésopotamie : il étoit donc trop jeune pour quitter alors la maison de son pere, & se marier. Par le même calcul, il se trouve qu'il ne devoit avoir que *quarante-trois*

(*a*) *Calmet, Comm. sur la Gen.* XXXVIII. 1. — (*b*) *Gen.* XXXVII. 26. — (*b*) *Gen.* XXXVIII, 1. & *seqq.* — (*d*) *Pag.* 390. — (*e*) *Gen.* XLIX. 3. & *seq.*

ans lorsqu'il vint dans l'Egypte avec ses petits-fils, s'il est vrai que Joseph n'en eut que *trente* lorsqu'il parut devant Pharaon, dix ans avant la descente de Jacob en Egypte; & ce sera dans l'intervalle de ces *quarante-trois années*, qu'il faudra placer successivement *trois mariages*; celui de *Juda*, celui de *Her* son fils, celui de *Pharès* son petit-fils; & tout le reste que nous avons vu: en sorte qu'il faudra supposer que *Juda*, *Her* & *Pharès* se seront mariés successivement tous trois *dès l'âge de treize* ou *quatorze ans*. » C'est, dit notre Auteur, (*a*) ce » qui n'est pas absolument impossible, sur-tout dans un pays chaud, » tel que celui où ils habitoient: mais ce qu'on ne sauroit s'empê» cher de regarder comme une chose rare, sur-tout dans trois géné» rations de suite. «

Quelques Commentateurs ou Chronologistes qui ont compris cela, ont voulu avancer la naissance de Juda, en supposant que *Jacob se maria dès la premiere année de son service chez Laban*. Alors on gagne *sept ans*; & Juda auroit eu *cinquante ans* lorsqu'il vint en Egypte avec son pere. Mais il faudra encore supposer que *Juda*, *Her*, & *Pharès* se sont successivement mariés tous trois *dès l'âge de quinze* ou *seize ans*. D'ailleurs l'Auteur des *Conjectures* remarque lui-même (*b*) que *ce sentiment ne sauroit être admis, parce qu'il contredit évidemment le Texte du Chapitre XXIX*. où il paroît très-clairement que Jacob n'épousa les filles de Laban, (*c*) *qu'après les sept premieres années de son service*. C'est pourquoi M. Duguet, dans son explication de la Genese, remarque judicieusement sur ce qui est rapporté dans le Chap. XXXVIII. (*d*) que » nous ne pouvons nous donner aucune liberté, en l'avan» çant beaucoup à cause de l'extrême jeunesse de Juda, ni en la dif» férant un peu tard, à cause de la naissance des petits-fils de Juda. «

V. Autres solutions. Indépendamment de ces solutions, il demeure constant qu'il n'y a ici nul antichronisme, nul déplacement.

Notre Auteur qui paroît avoir senti toute la force de cette difficulté, se livre ici aux conjectures pour trouver une autre solution. Ainsi après avoir rejetté l'opinion de ceux qui essayent d'avancer la naissance de Juda malgré le Texte formel de la Genese, il ajoute: (*e*) » J'ai» merois mieux, s'il le falloit absolument, supposer que l'Ecrivain » sacré n'a marqué que les années pleines en négligeant les fractions; » & qu'ainsi Joseph avoit *trente ans & dix mois* quand il parut devant » Pharaon, quoiqu'on ne lui en donne que *trente*; supposer, si l'on » veut, qu'il y ait eu *quelque intervalle*, d'un an, par exemple, en» tre l'explication du songe de Pharaon & la premiere année d'abon» dance, ou entre les années d'abondance & celles de stérilité: je vais » plus loin encore, supposer même, si tous les autres expédients man» quent, qu'il y ait *erreur* (de Copiste) *dans le nombre d'années données à*

(*a*) *Pag.* 391. — (*b*) *Pag.* 393. — (*c*) *Gen.* XXIX. 18-30. — (*d*) *Duguet*, *exp. de la Gen. ch.* XXXVIII. ÿ. 1. — (*e*) *Pag.* 393.

» *Joseph*

» *Joseph* lorsqu'il parut à la Cour de Pharaon : car *c'est de ce nombre que* » *dépend tout le calcul ;* plutôt que d'embrasser une opinion qui con-» tredit ouvertement la Genese. «

La solution prise de l'hypothese d'une *erreur de copiste* dans les *trente ans* donnés à Joseph lorsqu'il parut à la Cour de Pharaon, seroit peut-être bien la plus probable : (*a*) mais pourquoi nous livrer ici à des conjectures sur lesquelles nous ne pouvons espérer de parvenir jamais à aucune certitude ? Contentons-nous de savoir ce que l'Esprit-Saint a voulu transmettre jusqu'à nous ; & ne nous fatiguons point à vouloir pénétrer ce qu'il a voulu nous laisser ignorer. Les *enfants de Pharès* sont compris dans le dénombrement de ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob : donc alors ils étoient nés. *Juda* étoit avec ses freres, lorsque Joseph fut vendu par eux ; & il ne se maria qu'après s'être séparé d'eux : donc son mariage est postérieur à la vente de Joseph, & le récit de Moyse est à sa place ; il n'y a ni *antichronisme*, ni *dérangement ;* & l'expression de la Vulgate est vraie : l'histoire de Juda commence au même temps que l'histoire de Joseph : *Eodem tempore.* Mais quel âge avoit Juda lorsqu'il se maria ? & à quel âge se marierent Her & Pharès ses fils ? voilà ce que l'Esprit-Saint n'a point dit : en vain chercherions-nous à le découvrir ; nos foibles lumieres ne parviendront jamais jusques-là. De quelque maniere qu'on veuille expliquer & concilier ces faits, il demeure constant qu'ils sont à leur place. Voilà l'unique point qui nous intéresse ici.

CINQUIEME QUESTION.

Que faut-il penser des deux derniers antichronismes ou renversements d'ordre chronologique attribués à Moyse touchant l'histoire de Dina & la mort d'Isaac ?

Ce n'est point ici une simple controverse contre un faux systême : notre dessein est d'éclaircir les difficultés qui se trouvent dans le Texte sacré, & dont on abuse pour se livrer à de vaines & dangereuses conjectures. Il s'agit ici de continuer l'éclaircissement des difficultés qui ont donné lieu de soupçonner dans la Genese certains *antichronismes* ou *renversements d'ordre*, d'où l'on a prétendu conjecturer que *la Genese* n'étoit qu'une *compilation de Mémoires dérangés* par la mal-adresse des Copistes. L'Auteur de ces *Conjectures* a distingué *quatre exemples* de ces prétendus déplacements : *la mort d'Abraham*, *l'histoire de Juda*, *celle de Dina* & *la mort d'Isaac.* Nous avons discuté ce qui concerne

---

(*a*) Cette hypothese répandroit encore la lumiere sur un autre Texte de la Genese ; XXVIII. 9. touchant Ismaël & Esaü, nous reviendrons sur cela dans les notes que nous joignons au Texte.

la mort d'Abraham & *l'histoire de Juda* ; & nous croyons avoir montré que ces deux récits sont où ils doivent être. Examinons maintenant ce qui regarde *l'histoire de Dina & la mort d'Isaac.*

§. I. *De l'histoire de Dina.*

I. Difficultés sur l'Histoire de Dina. Age des enfants de Jacob.

Troisieme exemple : (*a*) l'histoire de *l'enlévement de Dina* & du *massacre des Sichimites* rapportée au Chapitre XXXIV. immédiatement après le retour de Jacob dans la terre de Chanaan, avant la naissance de Benjamin, & avant que Joseph fût vendu par ses freres. Les difficultés que notre Auteur croit appercevoir dans ces trois époques, le portent à conclure que cette histoire n'est pas à sa place. Pour entendre ceci, il faut se rappeller l'ordre de la naissance des enfants de Jacob.

Jacob servit Laban pendant *sept années*, après lesquelles il eut pour femmes Lia & Rachel, filles de Laban, sous la promesse de le servir encore pour Rachel *sept autres années*, au delà desquelles il demeura encore *six ans* chez Laban. C'est pendant ces *treize dernieres années*, que Jacob eut de ses deux femmes & des deux servantes de ses femmes, *douze enfants*, & non pas *treize* comme porte l'ouvrage que nous réfutons. D'abord Lia *fit*, ou plutôt donna, (on ne sait pourquoi l'Auteur des *Conjectures* répete tant de fois que ces femmes *firent* des enfants à Jacob, expression peu décente que l'usage ne souffre pas dans un style pur:) Lia donna à Jacob quatre fils, *Ruben*, *Siméon*, *Lévi* & *Juda* : ce qui emporte environ *quatre ans*. Après quoi Lia cessa d'enfanter ; il ne lui fallut pas un an pour s'en appercevoir. Alors elle donna à son mari sa servante Zelpha, qui en eut deux fils *Gad* & *Aser*, dont l'un naquit au plutôt dans la *cinquieme* année & l'autre dans la *sixieme*. Cependant Lia recommença de concevoir, & elle eut encore trois enfants, *Issachar*, *Zabulon* & *Dina*, en sorte que Dina ne peut être née que dans la *huitieme* année au plutôt. L'Auteur des *Conjectures* trouve même que ces intervalles sont encore trop serrés, & recule la naissance de Dina jusque dans la *neuvieme*. Dans cet intervalle, Rachel conçut & enfanta *Joseph* ; & selon le témoignage de l'Historien sacré, il paroît que ce fut vers la fin de la *septieme* année, en sorte que Dina pouvoit avoir un ou deux ans moins que Joseph. Je ne parle point de leurs autres freres, dont la naissance n'intéresse en aucune sorte la chronologie ; tout dépend ici de la naissance des enfants de Lia & de Zelpha. *C'est sur ce calcul, qui fixe la naissance de Dina & de ses freres, qu'il faut juger*, dit notre Auteur, (*b*) *du temps où l'on doit rapporter l'histoire qui la regarde, & de la place qui lui convient dans l'ordre historique de la Genese.* Le *temps* auquel un fait est arrivé, en détermine-t-il donc toujours la *place* ? Quel est l'Historien qui ne se per-

(*a*) *Pag.* 395. = [*b*] *Pag.* 398.

mette pas d'anticiper ou reculer certains faits pour couper moins souvent sa narration ? Mais n'insistons point sur cela : bientôt nous verrons que l'histoire de Dina est au *temps* & à la *place* où elle doit être.

L'Auteur des *Conjectures* le conteste, & voici sur quoi il s'appuye. Comme Jacob revint de Mésopotamie à la fin des *six dernieres années* de son service chez Laban, il s'ensuit que dans la premiere année depuis son retour, Dina n'étoit âgée que de *quatre* ou *cinq* ans, & ses freres, *Siméon & Levi*, de *dix* ou *onze* ; » *voilà qui suffit*, dit notre Au- » teur, (*a*) pour réfuter l'opinion de ceux qui trop attachés à l'ordre » de la Genese, rapportent à la premiere année du retour de Jacob » l'enlévement de Dina par Sichem, & la vengeance que Siméon & » Lévi ses freres en prirent... Aussi presque tous les Commentateurs » tombent-ils d'accord que l'histoire de Dina doit être rapportée beau- » coup plus tard. C'est une premiere atteinte qu'ils donnent à l'ordre » de la narration de la Genese. « Point du tout. *L'ordre* de cette narration ne suppose nullement que ce fait soit arrivé immédiatement *dans la premiere année après le retour de Jacob*, mais seulement qu'il est arrivé *depuis ce retour*, & *avant la naissance de Benjamin & la vente de Joseph* ; c'est uniquement ce que prétendent ces Commentateurs. Mais c'est aussi sur cela même qu'il va leur livrer une seconde attaque.

II. L'enlévement de Dina doit être arrivé depuis le retour de Jacob, mais non pas immédiatement aprés son retour.

Comme Joseph n'avoit que *dix-sept ans* lorsqu'il fut vendu par ses freres, onze ans après le retour de Jacob, c'est à la dixieme année du sejour de Jacob dans la terre de Chanaan, que ces Commentateurs placent l'enlévement de Dina. *Dina* avoit alors *quatorze* ou *quinze ans* ; Siméon & Levi, *vingt ou vingt & un* ; & ces Interpretes sont persuadés qu'à cet âge Dina put bien exciter la passion de Sichem, & que ses freres étoient bien en état d'exécuter la vengeance qu'ils en prirent. » *Je doute*, dit notre Auteur, (*b*) que cela soit aussi vraisemblable » qu'ils le croient ; du moins à l'égard du *rôle* qu'ils font jouer aux » deux freres de Dina. « Mais quel âge faudra-t-il donc leur donner pour qu'ils soient capables d'exécuter cette vengeance ! Notre Auteur se contente (*c*) de supposer qu'ils eussent alors *vingt-quatre ou vingt-cinq ans*. Eh quoi ! ce qu'ils auroient pu faire à vingt-quatre ou vingt-cinq ans, est-il hors de vraissemblance qu'ils aient pu le faire dès l'âge de *vingt ou vingt & un ans ?* Aussi notre Auteur avoue (*d*) que *ce n'est pas là la plus grande difficulté* ; mais en voici une qu'il prétend être *bien autrement importante*.

La naissance de Benjamin est rapportée entre l'enlévement de Dina & la vente de Joseph. Benjamin ne seroit donc né que sur la fin de la dixieme année depuis le retour de Jacob, & un an au plutôt avant que Joseph fut vendu. Or s'il n'y a eu que vingt-trois ans entre le

(*a*) *Pag.* 398. — (*b*) *Pag.* 400. — (*c*) *Pag.* 401. — (*d*) *Pag.* 400.

temps où Joſeph fut vendu, & la deſcente de Jacob en Egypte avec ſa famille, Benjamin n'auroit eu que *vingt-quatre ans* quand Jacob deſcendit en Egypte*:* » *& à ne lui donner que cet âge*, dit notre Auteur, »(*a*) il n'eſt guere poſſible qu'il y ait mené avec lui les *dix enfants* » (*b*) que Moyſe lui donne & qu'il nomme chacun par ſon nom. *Il* » *faut donc*, continue-t-il, ſe déterminer à donner une ſeconde atteinte » à l'ordre de la narration de la Geneſe, & pour ne pas ſe mettre » trop à l'étroit ſur ce qui regarde Benjamin, convenir que *l'hiſtoire* » *de Dina n'a dû arriver qu'après la naiſſance de Benjamin*, quoiqu'elle » ſoit racontée avant. « Mais du moins faut-il que le Texte n'y contrediſe pas ; & bientôt nous verrons que, par le Texte même, il eſt prouvé que l'enlévement de Dina a dû arriver *avant la naiſſance de Benjamin.*

III. L'enlévement de Dina à dû arriver pendant le ſejour de Jacob près de Sichem, & avant la vente de Joſeph.

L'Auteur des *Conjectures* a ſenti lui-même (*c*) au moins une des objections qu'on peut lui faire. La convenance demande que cette hiſtoire reſte placée où elle eſt, & qu'elle ſoit arrivée pendant que Jacob demeuroit auprès de Sichem, comme il eſt dit dans le Chapitre précédent (*d*) qu'il y demeuroit ; parce que la proximité donnoit occaſion à Dina d'aller dans ce lieu*:* & du moins on ne peut placer cette hiſtoire après la vente de Joſeph, parce qu'alors Jacob demeuroit (*e*) à Hébron avec Iſaac ; & que Dina qui étoit chez lui, n'auroit pas eu la commodité d'aller à Sichem, dont elle auroit été fort éloignée. Voilà l'objection que lui-même ſe propoſe ; » mais *ces difficultés*, dit-il, » (*f*) ſont *ſans aucun fondement* ; & pour le faire voir, il ne faut que » faire attention au Texte du Chap. même où cette hiſtoire eſt rap- » portée. « Liſons le Texte.

Notre Auteur (*g*) avoue 1° qu'il y avoit *environ dix lieues* d'Hébron à Sichem : mais il ſoutient qu'auſſi Dina n'alla pas à ce lieu comme à une promenade ; & ſi nous l'en croyons, l'Ecriture dit en termes exprès que Dina FIT UN VOYAGE pour aller voir les filles de ce pays. Il avoue que l'Hébreu porte VTSA DINA, ſelon les Septante, ἐξῆλθε δὲ Δίνα & ſelon la Vulgate, EGRESSA EST Dina... *ut videret mulieres regionis illius.* Mais il prétend que l'Hébreu doit être traduit en cet endroit, PROFECTA EST DINA, Dina fit un voyage. Comment le prouve-t-il ? par un Texte ſemblable du Chap. XLI. ℣. 45. où il eſt dit VISA JOSF, ſelon les Septante, ἐξῆλθε δὲ Ἰωσὴφ, ſelon la Vulgate EGRESSUS EST JOSEPH *ad terram Egypti* : ce qui, dit-il, (*h*) doit être traduit en François : JOSEPH VOYAGEA *par l'Egypte.* 2° Il lui paroît que non ſeulement Dina fit un voyage à Sichem, mais que *ce voyage dut* même *durer quelque temps* ; il penſe que l'amour de Sichem, & les effets qu'il cauſa, ne

---

(*a*) *Pag.* 401. — (*b*) *Gen.* XLVI. 21. — (*c*) *Pag.* 405. — (*d*) *Gen.* XXXIII. 18. — (*e*) *Gen.* XXXV. 27. XXXVII. 14. — (*f*) *P.* 406. — (*g*) *Ibid.* — (*h*) *P.* 406.

furent pas l'affaire d'un jour. 3°. Enfin il lui semble que la maniere dont il est dit que Jacob apprit le malheur de sa fille, AUDIVIT JACOB, ne convient qu'à *un homme qui n'étoit pas sur les lieux*, & à qui on vint en apporter la nouvelle.

Mais 1°. on convient bien que Jacob n'étoit pas à Sichem. Car si l'on prend le Texte au sens de la Vulgate & des Septante, il étoit près de Salem, ville des Sichimites: *Transivitque in Salem urbem Sichimorum..... & habitavit juxta oppidum:* & si avec les Interpretes modernes on veut suivre le Samaritain, qui lit ici SLUM, *salvus*, il se trouvera encore que Jacob n'étoit point dans Sichem, mais devant cette ville: *Et venit salvus in urbem Sichem... & tentoria fixit ante faciem urbis.* Il apprit donc au dehors ce qui s'etoit passé au dedans, *Audivit Jacob.* 2°. Il faudroit connoître bien peu la violence des passions, pour se persuader que l'amour de Sichem & les effets qu'il causa, ne purent pas être l'affaire d'un jour. 3°. L'expression VTSA est très-bien rendue en Grec par ἐξῆλθε δὲ, & en Latin par *Egressa est*: elle marque simplement le départ, sans déterminer si c'est pour aller près ou loin. Si d'un côté l'Ecriture nous montre Joseph qui *sort* d'auprès de Pharaon pour parcourir l'Egypte; de l'autre elle nous montre Rébecca qui *sort* de la ville de Nachor pour aller au puits qui étoit près de cette ville: (*a*) *Et ecce Rebecca egrediebatur*, ISAT. De même Dina sort des tentes de Jacob pour aller dans la ville de Sichem près de laquelle étoient les tentes de son pere: *Egressa est Dina.* Ainsi non seulement l'Ecriture ne dit pas en termes exprès que Dina *fit un voyage*; mais elle ne donne même aucune idée de voyage. D'ailleurs il n'est pas vraisemblable que Jacob eut permis à sa fille de faire un tel voyage: c'eut été trop visiblement l'exposer à l'insulte qu'elle souffrit.

IV. L'enlévement de Dina doit être arrivé avant la naissance de Benjamin. Il n'y a ici ni dérangement ni antichronisme.

Delà nous concluons que ce fait arriva lorsque Jacob étoit près de Sichem; & par conséquent non seulement avant la vente de Joseph, mais même avant la naissance de Benjamin. Car lorsque Benjamin naquit, Jacob venoit de Béthel, où il s'étoit arrêté après avoir quitté les environs de Sichem, il y a dans son départ de Sichem une circonstance qui contribue encore à prouver que l'enlévement de Dina est antérieur. En effet après que Siméon & Lévi eurent vengé leur sœur par une exécution si violente sur les Sichimites, Jacob leur dit: (*b*) » Vous m'avez rendu odieux aux Chananéens & aux Phérézéens qui » habitent en ce pays: nous ne sommes que peu de monde: ils s'as» sembleront tous pour m'attaquer, & me perdront avec toute ma » maison. « Ensuite Moyse rapporte que lorsque Jacob & sa famille, par l'ordre du Seigneur, quitterent les environs de Sichem, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, & l'on ne poursuivit point les

(*a*) *Gen.* XXIV. 15. — (*b*) *Gen.* XXXIV. 30.

enfants de Jacob : (*a*) *Et non perſecuti ſunt filios Jacob* ; c'eſt ce que porte l'Hébreu : la Vulgate l'exprime en ces termes : *Et non ſunt auſi perſequi recedentes.* Pourquoi les auroit-on pourſuivis ? ſinon parce qu'ils s'étoient rendus odieux en maſſacrant les Sichimites. Ce que Jacob avoit craint, n'arriva pas, parce que Dieu l'empêcha. La retraite de Jacob ainſi protégée eſt donc poſtérieure au maſſacre des Sichimites, qui avoit expoſé Jacob. L'enlévement de Dina eſt donc antérieur à la retraite de Jacob. Il n'y a donc ici ni *dérangement* ni *antichroniſme.* Le récit de Moyſe eſt à ſa place ; & le fait eſt où il doit être.

V. Réponſes aux objections.

A cela l'Auteur des *Conjectures* nous objectera peut-être qu'en ſuppoſant (*b*) *ſelon l'opinion commune*, que l'enlévement de Dina & la cruelle vengeance qu'en prirent Siméon & Lévi, fuſſent arrivés un ou deux ans avant la vente de Joſeph, *on n'imagine pas* que les fils de Jacob euſſent oſé librement *mener paître* leurs troupeaux *aux environs de Sichem*, (*c*) dans le temps que Jacob leur envoya Joſeph. Mais l'hiſtoire même de Dina répond à cette objection : car Siméon & Lévi ayant *tué tous les mâles* de cette ville, (*d*) & *emmené les femmes & les enfants*, il ne reſtoit plus perſonne dans ce lieu ; & de plus la terreur que Dieu avoit répandue dans les villes voiſines contenoit ces peuples, & laiſſoit aux enfants de Jacob la confiance de s'avancer vers ce lieu où leur pere avoit acquis un héritage.

Enfin l'Auteur des *Conjectures* inſiſtera de nouveau ſur *l'importante* (*e*) *difficulté* qu'il nous a déjà oppoſée. Il dira que placer la naiſſance de Benjamin entre l'enlévement de Dina & la vente de Joſeph, c'eſt ſe *mettre trop à l'étroit* (*f*) ſur ce qui regarde Benjamin, qui à l'âge de *vingt-quatre ans* ſe trouvera pere de *dix enfants* : ce qui n'eſt *guere poſſible.* Mais nous pouvons appliquer ici à Benjamin ce que cet Auteur dit lui-même à l'égard de Juda : ce fait eſt *une choſe rare, mais non pas abſolument impoſſible.* D'ailleurs tout le calcul dépend des *trente années* données à Joſeph lorſqu'il parut à la Cour de Pharaon.

VI. Faits certains au delà deſquels il n'y a que vaines conjectures.

Mais encore une fois pourquoi nous livrer à d'inutiles recherches & à de vaines conjectures ? Contentons-nous de ſavoir ce que l'Eſprit-Saint nous apprend, & ne cherchons point à decouvrir ce qu'il veut nous laiſſer ignorer. Jacob à ſon retour de Méſopotamie, vint dreſſer ſes tentes près de Sichem : Dina ſortit des tentes de Jacob pour aller voir les filles de cette ville, & fut outragée par Sichem fils d'Hémor : cette inſulte fut vengée par Siméon & Lévi qui rendirent ainſi Jacob odieux à ces peuples : Jacob quitta les environs de Sichem ; mais la terreur que Dieu répandit ſur les peuples voiſins, empêcha qu'ils ne

(*a*) *Gen.* XXXV. 5. ═ [*b*] *Pag.* 404. ═ [*c*] *Gen.* XXXVII. 12, 13, 14. ═ [*d*] *Gen.* XXXIII. 19. ═ (*e*) *Pag.* 400. ═ [*f*] *Pag.* 401.

le pourſuiviſſent : il s'arrêta à Béthel, d'où il paſſa vers Bethléhem ; & ce fut dans ce trajet que naquit Benjamin : de-là Jacob vint à Hébron, où il étoit lorſqu'il envoya Joſeph vers ſes freres qui faiſoient paître ſes troupeaux près de Sichem. Voilà ce que l'Eſprit-Saint nous apprend ; & tous ces faits ſe ſuivent ; il n'y a là aucun veſtige d'*antichroniſme.* Mais à quel âge Dina fut-elle outragée, & quel âge avoit Benjamin lorſqu'il deſcendit en Egypte ? voilà ce que l'Eſprit-Saint ne nous dit point ; & jamais par nos recherches nous ne parviendrons à le découvrir.

§. II. *De la mort d'Iſaac.*

I. L'antichroniſme prétendu de la mort d'Iſaac n'eſt qu'une anticipation conforme aux loix communes de l'hiſtoire.

Quatrieme & dernier *exemple* d'un prétendu antichroniſme : *la mort d'Iſaac racontée avant la vente de Joſèph par ſès freres.* Il eſt parlé de la mort d'Iſaac à la fin du Chapitre XXXV. & l'Hiſtorien ſacré marque (*a*) que ce Patriarche mourut âgé de *cent quatre-vingts ans.* Le Chap. ſuivant regarde Eſaü. Après quoi au Chap XXXVII. Moyſe vient à l'hiſtoire de la conſpiration des enfants de Jacob contre Joſeph leur frere, & il expoſe comment ils ſe détérminerent à le vendre à des Madianites qui l'emmenerent en Egypte. Or il y a en cela, dit notre Auteur, (*b*) *un dérangement dans l'ordre de la chronologie, qui ſaute aux yeux.* Iſaac avoit *ſoixante ans* (*c*) lorſque Jacob naquit : par conſéquent quand Iſaac mourut à l'âge de *cent quatre-vingts ans*, Jacob devoit en avoir cent vingt. On ſait d'ailleurs que Jacob avoit *cent trente ans* (*e*) quand il deſcendit en Egypte avec ſa famille. Il faut donc conclure que *la mort d'Iſaac* n'arriva que *dix ans avant la deſcente de Jacob en Egypte ;* par conſéquent *treize ans* au moins *après que Joſeph eut été vendu.* Cependant cette vente n'eſt rapportée qu'au Chapitre XXXVII. » Je ne vois point, continue notre Auteur, qu'on puiſſe » jamais juſtifier ce dérangement qu'en admettant la diſtribution que je » propoſe, & en ſuppoſant que *les deux derniers verſèts du Chap. XXXV.* » où la mort d'Iſaac eſt rapportée, *doivent être joints au Chap. XXXVI.* » & rapportés avec ce Chapitre à un *Mémoire particulier* qui ne tient » point aux autres, en ſorte qu'on peut placer ce fragment après le » Ch. XXXVII. c'eſt-à-dire, après la vente de Joſeph, moyennant » quoi il n'y a plus d'*antichroniſme.* «

Mais liſons avec attention le Texte ſacré, & nous reconnoîtrons aiſément que *les deux derniers verſèts du Chap. XXXV.* ſont la fin naturelle de ce Chapitre, & que les premiers mots du Chapitre ſuivant annoncent un ſujet tout différent, en ſorte que quand il y auroit dans la Geneſe une réelle diſtinction de Mémoires, les deux derniers verſets du Chap. XXXV. ne pourroient pas être regardés comme appar-

---

(*a*) *Gen.* XXXV. 28. & 29. ═ (*b*) *Pag.* 408. ═ (*c*) *Gen.* XXV. 26. ═ (*d*) *Gen.* XLVII. 9. ═ (*e*) *Pag.* 408.

tenant au *Mémoire contenu au Chap. XXXVI.* D'ailleurs comment prouvera-t-on que ce Chap. XXXVI. est un Mémoire particulier différent des *Mémoires A & B*? C'est que dans tout ce Chapitre on ne trouve aucun des noms de Dieu. Etrange systême, où l'on ne se contente pas de distinguer *un Mémoire où Dieu est toujours appellé* JEHOVA, (*a*) & *un autre où Dieu n'a point d'autre nom que celui d'*ELOHIM, mais où l'on prétend distinguer encore *un autre Mémoire* dont le caractere distinctif est que *Dieu n'y est point nommé!* Enfin ouvrons les Commentaires, & nous verrons que sans avoir recours à une distinction si bisarre & si inouie, les Interpretes ont très-bien su justifier ce dérangement. Moyse n'écrit point des Annales il écrit une histoire, & le style de l'histoire permet des anticipations pour ne pas interrompre un récit qui va suivre. S'il faut ici se livrer à des *conjectures*, on ne peut en desirer une plus vraisemblable, que celle que propose Dom Calmet en ces termes : (*b*) » La mort d'Isaac est rapportée ici hors » de son ordre naturel & chronologique : peut-être que l'Ecrivain sacré » a voulu la mettre ici, pour n'être pas obligé d'interrompre le récit » de l'histoire du Patriarche Joseph dans laquelle elle tombe naturel- » lement. «

II. Exemples de diverses anticipations semblables dans la Genese.

L'Auteur des *Conjectures* reconnoît lui-même ailleurs une anticipation semblable. Moyse parle des trois dernieres grossesses de Lia, & de la naissance d'Issachar, de Zabulon & de Dina, avant de parler de la grossesse de Rachel & de la naissance de Joseph. Sur quoi ce nouveau Critique s'exprime lui-même ainsi : (*c*) » Moyse raconte en » cet endroit les trois grossesses de Lia, pour finir ce qu'il avoit à » dire sur son compte, mais *sans aucun dessein d'indiquer par-là qu'elles* » *fussent arrivées avant* celle de Rachel : car il est évident que cela » ne se peut pas. « En effet on a vu ci-devant qu'au moins la naissance de Dina doit être postérieure à celle de Joseph. Mais de plus, déjà nous avons vu que Moyse, après avoir anticipé la mort de Tharé, reprend de plus haut l'histoire d'Abraham ; qu'ensuite il anticipe la mort d'Abraham, & y joint le dénombrement des enfants d'Ismaël pour reprendre après cela l'histoire d'Isaac ; de même ici il anticipe la mort d'Isaac, & y joint le dénombrement des enfants d'Esaü pour reprendre ensuite l'histoire de Jacob & de Joseph. Voilà précisément par-tout la même marche : & cette uniformité même contribue à montrer que par-tout c'est l'ouvrage du même Historien.

III. La Genese n'a point d'antichronismes dont on ne puisse trouver des exemples dans toutes les histoires.

C'est cette constante uniformité, qui a donné lieu à la judicieuse remarque des Auteurs du Journal des Savants exprimée en ces termes : (*d*) « Plusieurs *antichronismes* que l'on croit trouver dans la Ge-

(*a*) *Pag.* 17. & 18. — (*b*) *Calmet, Comment. sur la Gen.* XXXV. 29. — (*c*) *Pag.* 422. — (*d*) *Jour. des Sav. Sept.* 1754. *p.* 625.

» nese

» nese, s'évanouiront lorsqu'on voudra faire attention que Moyse suit » l'histoire des Patriarches par un seul de leurs enfants; mais que ne » voulant pas en même temps omettre les autres, si-tôt qu'il trouve » l'occasion d'en parler, il le fait pour n'y plus revenir, & pour ne » point s'écarter de son sujet... Il arrive, (a) en suivant cette mé» thode, que les événements qui appartiennent aux derniers person» nages de ces branches collatérales doivent être placés avant ceux » qui regardent le chef de la branche principale, sans qu'il y ait pour » cela *antichronisme*; & il est inutile de supposer *deux Mémoires dif-* » *férents*, mais à côté l'un de l'autre par Moyse, & après copiés de » suite par les Copistes. «

Ainsi dans ce qui concerne *la mort d'Abraham & d'Isaac*, il n'y a aucun dérangement; & s'il y a *antichronisme*, cet antichronisme n'est qu'une anticipation conforme aux loix communes de l'histoire. Quant à *l'histoire de Juda & de Dina*, il n'y a ni dérangement, ni antichronisme : ces deux fragments sont où ils doivent être non seulement quant à l'ordre de la narration, mais quant à l'ordre même des événements. La Genese n'a donc point *d'antichronismes* dont on ne puisse trouver des exemples dans toutes les histoires; & dès-lors les antichronismes de la Genese, ne prouvent point qu'elle soit l'ouvrage de plusieurs Ecrivains.

Mais il est aisé de reconnoître que l'Auteur des *Conjectures* établit encore son systême sur les *transitions brusques* & les *interpolations manifestes* qu'il croit appercevoir dans la Genese, c'est ce qui nous reste à examiner.

DERNIERE QUESTION.

Peut-on reprocher à Moyse un défaut de transitions? Son Texte se trouve-t-il mêlé d'interpolations?

Terminons: *transitions brusques* & *interpolations manifestes*, ce sont les deux derniers reproches que l'Auteur des *Conjectures* fait au Texte de Moyse, & par lesquels il prétend prouver que la Genese n'est qu'une *compilation de différents Mémoires* rassemblés par ce saint Législateur: les *transitions* ne nous arrêteront pas long-temps; mais les *interpolations* méritent d'être discutées.

§. I. *Du prétendu défaut de transitions.*

I. Le prétendu défaut de transitions ne prouve rien contre Moyse.

Les *transitions brusques* que l'Auteur des *Conjectures* croit trouver dans le Livre de la Genese, sont, selon lui, (b) *la marque la plus sûre de la maniere dont ce Livre a été fait*: il prétend que *ces transitions* qui

(a) *Plus haut dans la même pag.* = (b) *Conject. sur la Genese, pag.* 20.

lui paroissent *si mal amenées, sont dans l'original à chaque coupure*, c'est-à-dire, *toutes les fois que l'on passe d'un Mémoire à un autre.*

Notre dessein n'est pas d'examiner ici toutes les *coupures* qu'il croit appercevoir dans la Genese. Nous ne savons même si un Lecteur judicieux peut attendre de nous que nous entreprenions sérieusement de disculper Moyse sur des *transitions trop éloignées*, ou même *entiérement négligées.* Conviendroit-il que nous voulussions assujettir à nos idées un Auteur inspiré par l'Esprit de Dieu ? Quoi ! parce que notre goût particulier, ou peut-être le génie de notre nation & de notre siecle, aime à trouver dans certains ouvrages ces transitions adroitement amenées, faudra-t-il que l'Esprit de Dieu s'assujettisse à nous présenter sous la plume de Moyse ce frivole ornement ? Quoi ! parce que Moyse aura négligé les transitions, son récit sera mis en pieces, & lui-même réduit à n'être plus regardé que comme un simple *Compilateur* de Mémoires dont l'origine est inconnue ? D'ailleurs de quel Ouvrage s'agit-il ? La Genese est-elle un traité didactique, un tissu de raisonnements ? Peut-être alors pourroit-on y desirer des transitions qui marquassent l'enchaînement des principes. Mais dans un simple récit de faits tel qu'est le Livre de la Genese, les événements doivent naturellement être présentés comme ils sont arrivés. Nulle liaison nécessaire entre les événements : nulle transition nécessaire dans les récits. Supposé que les événements soient liés, la même liaison pourra se trouver dans la narration : mais s'il n'y a aucune liaison entre les événements, la narration alors ne doit être assujettie à aucune transition.

II. La Genese n'est pas même si dénuée de transitions.

Cette seule observation suffiroit pour justifier Moyse sur ces prétendues *transitions brusques* que notre Auteur croit appercevoir dans la Genese. Mais nous pouvons encore avoir ici l'avantage de montrer que ce Livre même n'est pas si dénué de ces ornements qui flattent notre goût. Nous pouvons montrer que dans les endroits même où l'Auteur des *Conjectures* prétend ne trouver ni suite ni transitions, il y a souvent une suite réelle & des transitions bien exprimées : c'est à quoi nous allons satisfaire en traitant des prétendues *interpolations*. Car sans beaucoup nous étendre, nous devons examiner ici ces *interpolations manifestes* que cet Auteur croit découvrir dans la Genese. Ainsi de toutes les *coupures* qu'il croit appercevoir dans ce Livre divin, nous examinerons seulement celles qui lui paroissent plus marquées, c'est-à-dire, celles qui naissent de ces fragments qu'il regarde comme des *Mémoires étrangers* qui forment, selon lui, des *interpolations* évidentes.

§. II. *Des prétendues interpolations.*

» Il y a, dit notre Auteur, (*a*) plusieurs endroits où l'on sent que

(*a*) *Pag.* 309 & 310.

» la ſuite de l'Hiſtoire eſt *interrompue*, où l'on raconte des événe- » ments aſſez *étrangers* à l'hiſtoire directe des Patriarches, en tant » qu'elle eſt relative à la nation des Hébreux, & où l'on n'a pas eu » occaſion de donner à Dieu, qui n'y eſt pas nommé, ni le nom » d'Elohim, ni celui de Jehova. Il m'a paru que ces endroits devoient » appartenir à des *Mémoires différents des trois premiers*, & je les ai ran- » gés *ſous une nouvelle colonne D.* « On a déjà remarqué la ſingularité de ce ſyſtême, qui, de ce que Dieu n'eſt pas nommé dans un fragment, en conclut que ce fragment n'appartient pas aux Mémoires où Dieu eſt nommé. Moyſe étoit-il donc obligé de faire entrer *le nom de Dieu* dans tous ſes récits, & lors même que le récit ne l'exigeoit pas? Mais voyons ſi ces fragments ſont aſſez *étrangers à l'hiſtoire des Patriarches*, & s'ils *interrompent* aſſez la ſuite de l'hiſtoire, pour ne pouvoir pas être attribués à Moyſe Auteur de ce Livre.

I. Comment l'Auteur des Conjectures juge de ces prétendues interpolations.

» On trouve d'abord au Chapitre XIV. *la guerre de la Pentapole.* » Abraham *y joue un grand rôle*, ce ſont les expreſſions (*a*) de l'Auteur » des *Conjectures*, mais un rôle tout différent de celui ſous lequel il » nous eſt repréſenté dans le reſte de la Geneſe. D'ailleurs cette hiſ- » toire, dans l'endroit où elle eſt, ne tient ni à ce qui précede, ni » à ce qui ſuit. Ainſi je crois QU'ON NE DOIT PAS HÉSITER de la re- » garder comme extraite *d'un cinquieme Mémoire.* « Quelle aſſurance! mais ſur quoi s'appuye-t-elle?

II. Guerre de la Pentapole.

Dans cette hiſtoire Abraham *joue un grand rôle*; & c'eſt pour cela même qu'elle a dû ſe trouver dans l'hiſtoire d'Abraham. Mais c'eſt un rôle *tout différent* de celui ſous lequel il nous eſt repréſenté dans le reſte de la Geneſe: il eſt vrai que c'eſt l'unique expédition militaire que l'on trouve dans l'hiſtoire d'Abraham; mais ſi cette expédition eſt unique dans la vie d'Abraham, elle doit être unique dans ſon hiſtoire, quel que puiſſe en être l'Ecrivain. La nature des faits ne caracteriſe pas déciſivement l'Hiſtorien: & il n'eſt nullement impoſſible que le même Auteur qui a écrit l'hiſtoire d'Abraham, y ait placé ce fait.

Mais cette hiſtoire, dans l'endroit où elle eſt, *ne tient ni à ce qui précede ni à ce qui ſuit*: notre Auteur le ſuppoſe; & il eſt vrai qu'au commencement de ce Chapitre l'Hébreu porte: *Et factum eſt in diebus Amraphel*, &c. Ajoutons même que la verſion des Septante dit auſſi: *Et factum eſt in regno Amraphel*, &c. ce qui ne marque aucune liaiſon avec ce qui précede. Mais la Vulgate porte: *Factum eſt autem* IN ILLO TEMPORE, *ut Amraphel*, &c. Et en effet dans l'Hébreu même, le verbe ſuivant, *inirent bellum*, ne peut pas avoir d'autre nominatif que le nom d'Amraphel & de ſes alliés. Auſſi

(*a*) Pag. 310.

voyons-nous que le P. Houbigant dans sa Version du Texte Hébreu, a judicieusement préféré le sens & la lecture de la Vulgate, en disant: *Accidit autem* DIEBUS ILLIS, *ut Amraphel*, &c. Au lieu de ces mots: *Et factum est in diebus Amraphel*, &c. peut-être a-t-on lu originairement *Et factum est* IN DIEBUS *ABRAHAM*, *ut Amraphel*, &c. L'expression *in diebus Abraham*, est du style de Moyse: elle se rencontre trois fois au Chap. XXVI. 1. 15. 18. & l'on trouve qu'au ℣. 15. la Vulgate l'exprime comme ici par *illo tempore*.

Quoi qu'il en soit, & indépendamment même de cette expression, ce récit est lié avec ce qui précede: car dans le dernier verset du Chap. XIII. on voit Abraham établir sa demeure *dans la vallée* ou *chênaie de Mambré*; & dans le Chap. XIV. ℣. 13. on voit qu'Abraham habitoit en ce lieu au temps de cette guerre. Quant à ce qui suit, la liaison est expressément marquée dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, au commencement du Chap. XV. *His itaque transactis*

III. Origine des Moabites & des Ammonites.

» Après la description de la destruction de Sodome qui occupe une » grande partie du Chap. XIX. on trouve au ℣. 29. & suivants jusqu'à la fin, *l'histoire de l'inceste des filles de Lot avec leur pere*, » d'où sont venus les Moabites & les Ammonites. Ce fait, dit notre » Auteur, (*a*) est *étranger* à l'histoire des Hébreux; & il paroît que » c'est UNE INTERPOLATION MANIFESTE. Ainsi je l'ai regardé comme » l'extrait *d'un sixieme Mémoire*. « Toujours la même assurance. Mais si ce fait est *étranger* à l'histoire des Hébreux, il ne l'est pas au Livre de la Genese, qui ne se borne pas à l'histoire des Hébreux. La Genese remonte jusqu'à l'origine du monde: delà elle descend à l'origine de tous les peuples qui se disperserent sur la face de la terre au temps de la confusion des langues: de là elle passe à l'origine des Hébreux & des peuples qui les environnoient, ou qui même leur étoient alliés par le sang; & enfin elle vient à l'histoire des Hébreux. Les Moabites & les Ammonites étoient voisins du peuple Hébreu, & alliés à ce peuple par le sang, puisqu'ils descendoient de Lot, neveu d'Abraham. Leur origine n'est donc nullement *étrangere* à l'histoire contenue dans la Genese. D'ailleurs la liaison de ce fragment avec ce qui précede, ne pouvoit être mieux marquée que par ces mots: *Et factum est*, *CUM SUBVERTERET DEUS CIVITATES REGIONIS ILLIUS*, *ut recordaretur Abrahæ & emitteret Lot*, &c. Est-ce là une *transition brusque & mal amenée?* apperçoit-on là le moindre vestige d'une *interpolation manifeste?*

IV. Famille de Nachor.

» A la fin du Chap. XXII. aux cinq derniers versets, on trouve » *un détail de la famille de Nachor*, qui peut bien avoir quelque rap» port à l'histoire des Patriarches de qui descend la nation des Hébreux;

(*a*) *Pag.* 311.

» en ce qu'on y apprend l'origine de Rébecca, qui épousa quelque » temps après Isaac. Mais ce détail généalogique, n'en est pas moins, » continue notre Auteur, (*a*) UNE PIECE ÉTRANGERE *au corps de la* » *Genese*; & je crois qu'il faut le placer sous *un septieme Mémoire.* « Ce détail généalogique renferme un dénombrement de familles qui étoient toutes alliées aux Hébreux par le sang, puisqu'elles descendoient de Nachor, frere d'Abraham; & dès-lors il appartient tout entier *au corps de la Genese*. On peut aussi remarquer qu'il est expressément lié avec ce qui précede par ces mots du ℣. 20. *His* ITA GESTIS, *nuntiatum est Abrahæ; quòd Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo*, &c.

V. Famille d'Ismaël.

» Vient ensuite au Chap. XXV. la généalogie des enfants d'Ismaël, » ℣℣. 12-18. Elle me paroît encore, dit notre Auteur, (*b*) ÉTRANGERE » de même A L'HISTOIRE DE LA GENESE, dont elle *interrompt* la nar- » ration. C'est pourquoi je suis très-porté à la regarder comme l'ex- » trait *d'un huitieme Mémoire.* « Les enfants d'Ismaël étoient encore plus étroitement liés aux Hébreux que les enfants de Lot & de Nachor, puisqu'Ismaël étoit fils d'Abraham : leur généalogie appartient donc encore plus particuliérement à *l'histoire de la Genese*. Moyse venoit de finir l'histoire d'Abraham : il y joint le dénombrement des enfants d'Ismaël, avant de reprendre l'histoire d'Isaac; il n'y a point d'histoire où la narration ne soit ainsi quelquefois *interrompue*; & elle ne pouvoir pas l'être moins.

VI. Enfants d'Abraham & de Céthura.

Notre Auteur ne se contente pas de regarder comme un Mémoire étranger le dénombrement des enfants d'Ismaël; il ajoute : (*c*) « J'en » dirois PRESQUE AUTANT de la généalogie des *enfants d'Abraham &* » *de Céthura*, sa seconde femme, qui est rapportée dans les sept pre- » miers versets du même Chapitre. Mais à cet égard *je ne décide rien.* » Cela est bien modeste. Mais les enfants d'Abraham & de Céthura étoient liés aux Hébreux par le sang : ils devoient donc se trouver dans la Genese; & leur dénombrement fait partie du corps de cette histoire.

VII. Enlevement de Dina.

Ce n'est pas assez pour cet Auteur de prétendre que l'histoire de Dina a été déplacée par la mal-adresse des Copistes; il la regarde encore comme *étrangere* aux deux Mémoires qui forment selon lui le corps de la Genese; & ne sachant quel parti prendre sur ce fragment, il le met tantôt (*d*) *dans la colonne C* & tantôt (*e*) *dans la colonne D.* En se déterminant à le ranger dans cette derniere classe, il s'exprime ainsi : (*f*) » Cette histoire a les mêmes caracteres que l'histoire de la » guerre de la Pentapole, d'être *étrangere à l'histoire de la Genese*, » d'en couper la narration, & de paroître y avoir été insérée comme

(*a*) *Pag.* 311. = (*b*) *Pag.* 311. = [*c*] *Pag.* 312. = (*d*) *Pag.* 309. & 448. = (*e*) *Pag.* 180 & 312. = (*f*) *Pag.* 312.

» UNE INTERPOLATION. Aussi N'HÉSITÉ-JE PAS à la regarder comme » l'extrait *d'un neuvieme Mémoire.* » Mais lui-même venoit d'avouer (*a*) que *l'enlevement de Dina* est du nombre *des faits qui regardent les familles des Patriarches* : c'est par cette raison qu'il l'avoit placé *dans la colonne C.* Et non seulement ce fait appartient à l'histoire de Jacob dont Dina étoit fille ; mais il tient encore à l'histoire des douze chefs du peuple Hébreu, puisque ce fut pour avoir vengé Dina avec trop d'emportement, que *Siméon* & *Lévi* furent déchus (*b*) du droit d'aînesse qui leur étoit dévolu par l'incontinence de Ruben, & furent reduits à être répandus & dispersés dans le partage de leurs freres. Comment donc cette histoire pourroit-elle être *étrangere à l'histoire de la Genese ?* D'ailleurs nous croyons avoir montré qu'elle tient également à ce qui précede & à ce qui suit ; en sorte que loin de *couper la narration*, elle en forme la suite & la liaison, & en fait tellement partie qu'il n'est pas possible de la regarder comme une *interpolation.*

VIII. Mariage & postérité d'Esaü.

» Restent trois endroits qui regardent *Esaü* : le premier, où il s'agit de *ses deux premiers mariages*, XXVI. 34 & 35. Le second, où » il est question de *son troisieme mariage*, XXVIII. 6-9. & le troisieme, où l'on rend compte de *sa postérité*, remplit tout le Chap. » XXXVI. Dans tous ces endroits, dit notre Auteur, (*c*) la narration est si *interrompue* QU'ON NE PEUT PAS DOUTER que ce ne soient » autant d'INTERPOLATIONS. Mais je ne crois pas, ajoute-t-il, (*d*) que » ces interpolations puissent être regardées comme extraites d'un même » Mémoire... Car je ne saurois me persuader que si ces trois endroits » venoient de la même main, l'Auteur eût varié dans les noms qu'il » donne aux trois femmes d'Esaü, & au pere de l'une d'entr'elles, » sans avertir de cette différence. C'est pourquoi il me paroît raisonnable de rapporter ces trois endroits à *deux Mémoires différents*, les » deux premiers à *un dixieme Mémoire*, & le dernier à *un onzieme.* «

Si, dans ces trois endroits, la *narration* paroît *interrompue*, cela ne vient que de la nature même des faits qui y sont rapportés ; & quand il n'y auroit aucune transition, on ne pourroit pas en conclure que ce fussent des *interpolations.* Mais si *le fragment du Chap. XXVI.* n'est pas lié avec ce qui précede, au moins est-il lié avec ce qui suit. Car la suite de l'histoire (*e*) prouve que les deux mariages d'Esaü rapportés dans ce fragment, sont antérieurs au fait de la bénédiction de son pere qui lui fut ravie par Jacob, & qui est le sujet du Chap. XXVII. en sorte qu'il seroit impossible d'entendre le dernier verset du Chap. XXVII. si les deux derniers versets du Chap. XXVI. n'avoient précédé. *Dixitque Rebecca ad Isaac : Tædet me vitæ meæ à*

(*a*) *Pag.* 309. — (*b*) *Gen.* XLIX. 5. 7. — (*c*) *Pag.* 312. & 313. — (*d*) *Pag.* 313. — (*e*) *Gen.* XXVII. 46.

facie filiarum Heth : si acceperit Jacob uxorem de filiabus Heth sicut istas, (c'est ce que porte l'Hébreu ;) *de filiabus hujus terræ, quid prodest mihi vivere ?* On ne comprendroit pas quelles étoient ces filles Héthéennes dont la vue affligeoit Rébecca, si l'on ne savoit que c'étoient les épouses mêmes d'Esaü.

Quant au *fragment du Chap. XXVIII.* il est étonnant que l'Auteur des *Conjectures* n'ait pas lui-même remarqué combien ce Texte est lié avec ce qui précede. Moyse venoit de rapporter au Chap. XXVII. la bénédiction donnée à Jacob, & dans les cinq premiers versets du Chap. XXVIII. son départ pour la Mésopotamie; il commence le ℣. 6. par ces mots : *Videns autem Esaü quòd benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ*, &c. La liaison pouvoit-elle être mieux marquée ? Moyse y rappelle en même temps les deux objets qui venoient de précéder.

Enfin Moyse termine le Chap. XXXV. par la mort d'Isaac ; & il dit que ce Patriarche fut enséveli par Esaü & Jacob ses fils. A cette occasion, il reprend & acheve dans *le Chap. XXXVI.* l'histoire d'Esaü & de sa postérité : puis il reprend au Chap. XXXVII. l'histoire de Jacob & de ses fils. La narration pouvoit-elle être mieux suivie ? C'est ainsi qu'à l'occasion de la mort & la sépulture d'Abraham par Isaac & Ismaël, il avoit donné le dénombrement des enfants d'Ismaël, avant de reprendre l'histoire d'Isaac.

IX. Diversité des noms des femmes d'Esaü.

Quant à ce que dans le Chap. XXXVI. les trois femmes d'Esaü paroissent sous des noms différents de ceux qu'elles avoient aux Chapitres XXVI. & XXVIII. notre Auteur avoue lui-même (*a*) que *les Commentateurs donnent de bonnes raisons de cette diversité.* « Les noms, » ajoute-t-il, n'étoient que des épithetes chez les Orientaux ; la » même personne en avoit plusieurs, ou elle en changeoit selon les » occasions ; & c'est ce qu'on peut confirmer par un grand nombre » d'exemples. « En effet on voit que *Jacob* fut dans la suite appellé *Israël* & qu'*Esaü* même fut aussi appellé *Edom.* N'est-il donc pas très-possible que ces femmes eussent changé de nom depuis qu'elles eurent épousé Esaü ? & alors ne pourroit-il pas être que Moyse en marquant aux Chap. XXVI. & XXVIII. leur mariage, les eut nommées du nom qu'elles avoient lorsqu'Esaü les épousa ; & qu'au Chapitre XXXVI. où il ne parle d'elles que pour marquer leurs enfants, il les nomme du nom qu'elles porterent depuis qu'elles eurent épousé Esaü. Quoi qu'il en soit, dès qu'une personne peut avoir deux noms, il peut arriver que le même Historien la désigne tantôt par l'un & tantôt par l'autre sans avertir de cette différence. Nous en avons un exemple dans la personne de *S. Matthieu*, qui étoit aussi appellé *Lévi* : S. Marc & S. Luc, en marquant sa vocation, le nomment *Lévi* : sans

(*a*) *Pag.* 313.

avertir que ce *Lévi* eſt celui-là même qu'ils nomment ailleurs *Matthieu.*

D'ailleurs la différence des noms de ces femmes d'Eſaü n'étoit peut-être pas originairement auſſi grande qu'elle le paroît aujourd'hui. De part & d'autre on voit que l'une des femmes d'Eſaü étoit appellée *Baſémath*; au Chap. XXVI. c'étoit la ſeconde ; & au Chap. XXXVI. même, trois fois elle eſt nommée au ſecond rang. De part & d'autre on voit que l'une des femmes d'Eſaü étoit *fille d'Elon Héthéen.* Au Chap. XXXVI. il eſt dit que l'une des deux premieres étoit née d'un pere *Héthéen*, & l'autre d'un pere *Hévéen* ; & il eſt vrai que l'on trouve la même choſe au Chap. XXVI. dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante : mais dans le Grec de l'édition romaine, ainſi que dans la Vulgate & dans l'Hébreu, au Chap. XXVI. on voit qu'elles étoient nées toutes deux d'un pere *Héthéen*, & le dernier verſet du Chap. XXVII. le confirme : *Si acceperit Jacob uxorem de filiabus Heth ſicut iſtas.* La variété des exemplaires Grecs au Chap. XXVI. prouve que la négligence des Copiſtes y a introduit dans quelques exemplaires le nom d'*Hévéen* au lieu d'*Héthéen* : la même faute ne pourroit-elle pas s'être gliſſée dans l'Hébreu même du Chap. XXXVI. & ne pourroit-on point imputer ainſi aux Copiſtes une partie des différences que nous trouvons aujourd'hui entre le Texte & le Chap. XXXVI. & ceux des Chap. XXVI. & XXVIII. Ces dénombrements intéreſſoient les Juifs au temps où ils ont été écrits & tant que ſubſiſterent les Iduméens : mais aujourd'hui le même intérêt ne ſubſiſte plus ; il ne ſeroit donc pas étonnant que Dieu eut permis quelques fautes de Copiſtes dans ces dénombrements. Ne ſeroit-il point vrai de dire que ce ſont là de ces queſtions généalogiques dans leſquelles il ſeroit ſuperflu de vouloir entrer : (*a*) *Stultas quæſtiones & genealogias. . . . devita.*

X. Poſtérité de Séïr.

Enfin » il y a dans ce même Chap. XXXVI., dit notre Auteur, (*b*) » UNE INSERTION particuliere, (ẏẏ. 20-30.) où il eſt queſtion de la » *poſtérité de Séïr*, laquelle eſt non ſeulement ÉTRANGERE A L'HISTOIRE DE LA GENESE, mais même A L'HISTOIRE D'ESAU, & qu'on » a raiſon par conſéquent de regarder comme extraite *d'un douzieme* » *Mémoire.* » Mais quatre fois il eſt répété dans ce Chapitre même (*c*) que le *pays de Séïr* eſt celui où vint s'établir *Eſaü* : dès-lors il y a un rapport intime entre la poſtérité de *Séïr* & celle d'*Eſaü* : dès-lors la poſtérité de *Séïr* n'eſt *étrangere* ni *à l'hiſtoire d'Eſaü*, ni même *à l'hiſtoire de la Geneſe*, qui comprend celle d'Eſaü.

XI. Joſeph chez Putiphar.

Avant de finir, je dois encore parler d'une interpolation que l'Auteur des *Conjectures* croit appercevoir dans l'hiſtoire même de Joſeph, lorſqu'il ſépare de cette hiſtoire le Chap. XXXIX. où ſe trouve l'hiſtoire

(*a*) *Tit.* III. 9. — (*b*) *Pag.* 314. — (*c*) *Gen.* XXXVI. 8. 9. 20. 21.

de

de la femme de Putiphar. » Comme le nom JEHOVA est employé dans » ce Chapitre, ON DOIT, dit-il, (*a*) le rapporter au *Mémoire B*, & » par conséquent à un autre auteur que celui qui a écrit l'histoire de » Joseph, laquelle appartient en entier à cela près au *Mémoire A.* « Pourquoi? parce que dans tout le reste Dieu est appellé ELOHIM. (*b*) Ou plutôt remarquons que dans tout le reste le nom ELOHIM ne se trouve qu'une seule fois dans ce qui constitue le récit de l'Historien. Mais d'ailleurs nous croyons avoir montré que l'alternative de ces noms ne prouve point l'alternative de deux Auteurs différents. De plus ce Texte est intimement lié avec ce qui précede & avec ce qui suit.

A la fin du Chap. XXXVII. Moyse avoit dit que *les Madianites* entre les mains de qui Joseph fut livré, *le vendirent aux Egyptiens, c'est-à-dire, à Putiphar, eunuque de Pharaon, Capitaine de ses gardes.* Là il avoit interrompu l'histoire de Joseph pour y placer l'histoire de Juda contenue au Chap. XXXVIII. & nous avons montré la liaison intime de cette histoire avec celle de Joseph. Au commencement du Chapitre XXXIX. il reprend l'histoire de Joseph, précisément à la derniere circonstance sur laquelle il étoit resté. *Et Joseph fut conduit en Egypte, & Putiphar, eunuque de Pharaon, Egyptien, capitaine des gardes de ce Prince, l'acheta des Ismaëlites qui l'y avoient amené.* On voit bien que ceci est la suite de ce qui a été dit au Chap. XXXVII. Il est vrai qu'à la fin du Chap. XXXVII. Moyse appelle *Madianites* ceux qu'il appelle ici *Ismaëlites* : mais déjà il les avoit appellés trois fois *Ismaëlites* au Chap. XXXVII. où l'on voit que dans un même verset il les nomme *Ismaëlites* & *Madianites*; ce qui donne lieu de croire que c'étoit une troupe de marchands de ces deux nations. La diversité de ces noms ne prouve donc point un mélange de deux Mémoires, & n'empêche point que le Chap. XXXIX. ne fasse essentiellement partie de l'histoire de Joseph, à laquelle elle se trouve liée, non seulement par le premier verset, mais encore par le dernier. Car Moyse finit ce Chapitre en nous apprenant que *le maître de Joseph irrité contre lui* par la calomnie de sa femme, *le fit mettre en prison*; que *l'Etre suprême fut avec Joseph, & lui fit trouver grace devant le Gouverneur de la prison, qui lui remit le soin de tous ceux qui y étoient renfermés*; & que *tout ce que Joseph faisoit, l'Etre suprême y donnoit un heureux succès.* Par là ce récit se trouve intimement lié avec le Chapitre suivant où Joseph va expliquer les deux songes des deux officiers de Pharaon, qui furent mis dans cette prison; *His ità gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi*, &c.

Ainsi la guerre de la Pentapole, l'origine des Moabites & des Ammonites, la famille de Nachor, celle d'Israel, la postérité d'Abraham

---

(*a*) *Pag.* 319. = (*b*) *Gen.* XLVI. 2.

par Céthura, l'enlévement de Dina, les mariages d'Eſaü, ſa poſtérité & celle de Séïr, l'hiſtoire de Joſeph chez Putiphar, rien de tout cela ne porte le caractere d'*interpolation*.

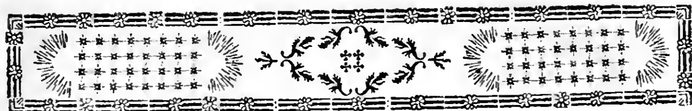
CONCLUSION.

Il n'y a donc dans la Geneſe, ni *interpolation*, ni *dérangements*, ni *antichroniſmes* vicieux, ni *alternative* biſarre, ni *répétitions* choquantes. Moyſe ne *répete* que par forme de récapitulation, ou pour donner plus de force à ſon diſcours. S'il emploie *alternativement* deux noms différents pour déſigner l'Etre ſuprême, c'eſt par le libre choix de deux mots qui ſervent au moins à répandre dans ſon ſtyle l'agrément que produit la variété d'expreſſions. S'il *anticipe* quelques faits, c'eſt qu'il écrit, non des Annales, mais une Hiſtoire, & qu'il veut éviter d'interrompre trop ſouvent ſon récit. Si quelquefois il néglige les *tranſitions*, ſon récit néanmoins n'offre aucun veſtige d'*interpolation :* tout ſe tient, tout ſe ſuit, tout ſe rapporte à ſon objet principal qui eſt l'hiſtoire des Patriarches & de leur poſtérité.

Ainſi dans la Geneſe, nulle preuve d'une prétendue diſtinction de Mémoires : tout eſt l'ouvrage d'un ſeul & même Auteur. Tout ce que ce Livre renferme, a été écrit par Moyſe & dicté par le Verbe : *Moſis litteræ, Verba ſunt Chriſti.* (*a*)

(*a*) *Iren. adv. hær. l.* IV. *c.* 3.





DISSERTATION
SUR
SUR LE PARADIS TERRESTRE. (a)

I. Partage de sentiments sur la situation du Paradis Terrestre.

DEpuis qu'Adam fut chassé du Paradis Terrestre, & que Dieu eut placé sur les avenues de ce lieu de délices un Chérubin armé d'un glaive étincelant, (b) l'entrée en a été interdite aux hommes ; & ce lieu leur est devenu tellement inconnu, que malgré les caracteres par lesquels Moyse en a désigné la situation, nul jusqu'aujourd'hui n'a pu se flatter de l'avoir découvert d'une maniere qui satisfasse à toutes les difficultés. La recherche en est beaucoup plus difficile à présent, que tant de siecles & de révolutions ont effacé les marques qui auroient pu dans des temps moins reculés le faire reconnoître. Peut-être même que depuis le déluge & depuis Moyse, les sources des fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre ont été déplacées, & que ce qui étoit plaine est devenu montagnes, ou que les montagnes de ce pays-là se sont affaissées & dérangées ; ce qui forme de nouveaux obstacles à la découverte de ce lieu.

Toutefois s'il est vrai que Moyse ait voulu nous faire connoître la situation du Paradis Terrestre, suivant la description Géographique & Chorographique qu'il en fait ; on ne doit point désespérer de trouver à peu près le lieu où étoit ce fameux Jardin.

Thomas Malvenda, savant Dominicain, qui a composé un gros Traité sur le Paradis Terrestre, a ramassé un grand nombre de divers sentiments sur cette matiere, proposés par les différents Auteurs qui l'ont traitée. Il écrivoit en 1605, & il auroit pu en ajouter beaucoup d'autres, s'il avoit vécu jusqu'aujourd'hui.

II. Sentiments des Anciens.

Jansénius d'Ypres, (c) remarque que les anciens Peres ont été très-réservés en traitant cette question ; & qu'avant le septieme siecle personne n'avoit eu la hardiesse de fixer la situation du Paradis Terrestre.

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet, qui a paru pour la premiere fois dans la premiere édition de cette Bible : nous y avons seulement ajouté quelques observations nouvelles. ═ (b) *Genes.* III. 24. ═ (c) *Jansen. Ypres. in Genes.* II. 8. Il veut apparemment marquer Moyse Barcépha, qu'il suppose avoir vécu au septieme siecle.

Philon (*a*) explique le récit de Moyse d'une maniere allégorique. Origene (*b*) l'explique de même; de telle sorte qu'il semble exclure le sens littéral & historique. Les Hérétiques Valentiniens, trompés apparemment par ces paroles de saint Paul, qui dit, qu'il a été ravi jusqu'au troisieme Ciel (*c*) & *jusqu'au Paradis*, plaçoient le Paradis Terrestre au dessus du troisieme Ciel; & saint Augustin (*d*) reproche aux Hérétiques Séleuciens & Harmianiens, de détruire la réalité du Paradis Terrestre, en soutenant qu'il étoit incorporel & invisible. François George, Vénitien: (*e*) au siecle dernier, a voulu renouveller l'erreur d'Origene sur le Paradis Terrestre, en le réduisant à quelque chose de purement figuré & mystique; mais son sentiment a été réformé par les Censeurs qui ont revu ses ouvrages, & qui en ont retranché les erreurs.

Quelques autres (*f*) ont cru que le Paradis Terrestre étoit aux environs de Sodome, trompés par ces paroles de la Genese: (*g*) *Le pays de Sodome étoit comme le Paradis du Seigneur, & comme l'Egypte.* Mais si ce pays étoit seulement semblable au Paradis du Seigneur, ce n'étoit donc pas lui?

Hugues de saint Victor (*h*) réfute certains Auteurs qui croyoient que toute la terre habitable étoit le Paradis Terrestre, & que le fleuve qui l'arrosoit étoit l'Océan, qui enveloppe tout le globe terrestre. Ce sentiment est soutenu par Jean de Nimegue, François Gomar, Abraham Ortélius, Jean Pinéda & plusieurs autres, qui croient que toute la terre ayant été destinée à la demeure des hommes, devoit aussi être leur Paradis Terrestre, s'ils étoient demeurés dans l'innocence.

Moyse (*i*) Barcépha, qui vivoit sur la fin du neuvieme & au commencement du dixieme siecle, a cru que le Paradis Terrestre étoit situé dans une terre différente de la nôtre, non par sa nature, mais par son élévation & par sa pureté. Il partage la terre en deux parties: l'une plus subtile & plus pure, où étoit le Paradis Terrestre; l'autre plus compacte & plus matérielle, qui est celle que nous habitons: il appuye son sentiment sur le témoignage de Philoxene, Evêque de Maubage. Il croit que les quatre grands fleuves dont parle Moyse, & qui arrosoient le Paradis Terrestre, descendent en effet de ce lieu de délices, tombent dans l'Océan, & après avoir passé sous la mer, se reproduisent de nouveau & viennent reparoître sur notre terre. Il montre par saint Basile, saint Grégoire de Nysse & Sévérien de Gabales, que le Paradis Terrestre étoit dans la partie Orientale du monde; sentiment

---

(*a*) *Philo de opific. mundi.* = (*b*) *Origen. l.* IV. *de principiis.* = (*c*) 2. *Corint.* XII. 2. 4. = (*d*) *Aug. de hæres. c.* 59. = (*e*) *Franc. Georg. Tom. I. problem. à* 1. *ad* 18. *& in harmonia mundi. Cant.* I. *t.* 7. *c.* 21. 22. = (*f*) *Jacob. Naclant. medull. sacr. Script. Cirvel. d'Atroc. Alfons. Veracrucius apud Malvend. de Paradiso.* = (*g*) *Genes.* XIII. ℣. 10. = (*h*) *Hugo à S. Vict. annot. in Genes.* 11. = (*i*) *Moses Barceph. de Paradiso. Part.* 1. *cap.* VIII. *Tom. XVII. Bibl. PP. p.* 460.

qui étoit fort suivi chez les Anciens. Il cite (*a*) saint Ephrem, qui croit que le Paradis Terrestre enveloppe toute la terre & la mer, de même que la Lune est entourée par son cercle; que ce lieu de délices est inaccessible aux hommes, & que notre vue ne peut porter jusque-là. Il ajoute que quelques-uns de ceux qui placent le Paradis Terrestre au delà de l'Océan, ont avancé que les premiers hommes qui y avoient été créés, en furent chassés, & se retirerent dans la terre que nous habitons, en passant à pied à travers l'Océan; car comme ils étoient d'une taille prodigieusement grande, ils ne craignoient point de s'y noyer: qu'Adam après avoir parcouru divers pays, s'arrêta enfin dans la Judée, où il mourut, & fut enterré à Jébus ou Jérusalem.

Jacques Orohait croit que Noé demeura aussi dans la Palestine, & planta dans la terre de Sodome les Cedres dont dans la suite il bâtit l'Arche. D'autres avancent, que les premiers hommes descendus d'Adam demeurerent pendant quelque temps au delà de l'Océan aux environs du Paradis Terrestre, & que s'étant par leurs crimes rendus indignes de cette grace que Dieu leur avoit faite après leurs péchés, il les fit périr dans les eaux du Déluge; que Noé ayant bâti l'Arche, s'y embarqua, & passa de ce lieu dans la terre que nous habitons, qui jusqu'alors étoit demeurée sans aucuns habitants. Nous lisons dans Assemani, (*b*) que saint Ephrem a cru que le Paradis Terrestre étoit élevé au dessus des plus hautes montagnes; que les eaux du déluge ne parvinrent pas jusqu'à son sommet; mais qu'étant venues jusqu'au pied de sa hauteur, elles se retirerent comme par respect. En général (*c*) les Anciens croyoient assez communément que la terre étoit non sphérique ou ronde, mais quarrée & oblongue, & que le Ciel étoit appuyé sur la terre par ses extrêmités; qu'au delà de l'Océan étoit une autre terre, qui enveloppoit l'Océan de tous côtés; que dans cette terre étoit le Paradis Terrestre; qu'Adam en ayant été chassé, demeura quelque temps aux environs de ce lieu de délices, puis passa l'Océan, & vint dans la terre que nous habitons; que les quatre fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre, passant sous l'Océan, venoient se reproduire dans notre terre; *l'Euphrate* & *le Tigre*, dans l'Arménie Persienne; *le Phison* ou *le Gange*, dans les Indes; & *le Gehon*, ou *le Nil*, dans l'Ethiopie. Tel étoit le sentiment de plusieurs Anciens.

Saint Jean de Damas (*d*) croit que le Paradis Terrestre étoit placé à l'Orient dans une situation supérieure à toute la terre dans un climat si tempéré qu'il n'éprouvoit aucun changement dans l'air ni dans les saisons, mais jouissoit d'un air très-subtil, toujours sain & toujours

---

(*a*) *Moses Barcepha*, *cap.* XIII. & XIV. == (*b*) *Assemani Biblioth. Orient. Tom. I. p.* 84. == (*c*) *V. Cosmas Indopleust. p.* 131. 137. & *Philostor. l.* III. *c.* 10. & *Theodoret. in Genes.* == (*d*) *Joan. Damasc. de fide orthod. l.* II. *c.* 11.

pur ; que ce lieu étoit toujours éclairé de la lumiere, orné de plantes toujours vertes & toujours fleuries ; en un mot, qu'on y trouvoit tout ce qui peut satisfaire les sens, & ce qui peut contenter le cœur & l'esprit.

Tertullien (*a*) & plusieurs Anciens ont cru que le Paradis Terrestre étoit la demeure d'Hénoch & d'Elie, & que les ames des Saints y attendent le jour de la venue du Seigneur, & le jugement dernier, qui doit être le commencement de leur béatitude parfaite. Il veut que ce lieu de délices soit situé au delà de la Zone Torride, & séparé de la vue & de la connoissance des hommes par un mur de feu.

S. Thomas d'Aquin (*b*) enseigne aussi conformément au sentiment des Anciens, que le Paradis Terrestre est un lieu inaccessible aux mortels, & séparé de nous par une espece de mur de feu ; que cette séparation est marquée dans l'Ecriture par le glaive étincelant du Chérubin, qui fut placé pour fermer à Adam le retour au Paradis Terrestre. Il est persuadé que ce lieu de délices est situé dans une région très-tempérée, & apparemment sous l'Equateur, sentiment qui lui est commun avec saint Bonaventure, Durand, Louis Yotella, & plusieurs autres.

Quelques-uns ont placé le Paradis Terrestre dans l'Isle de Taprobane ; d'autres, dans l'Amérique, dans les Moluques, dans les Philippines, dans le Japon, ou dans l'Isle de Ceilan : d'autres enfin ont cru que ce lieu étoit situé sur une montagne si élévée que les eaux du déluge n'avoient pu y parvenir, & que nul homme vivant n'avoit jamais pu y monter ; quelques-uns élevent cette montagne jusqu'au globe de la Lune, & même au dessus de ce globe ; d'autres la placent au dessus de la moyenne région de l'air. On cite pour ce sentiment Raban-Maur, Strabus, Bede, Pierre Lombard, Alexandre de Halès, Alphonse Tostat & plusieurs autres. (*c*)

L'Auteur cité sous le nom de Tertullien dans son Poëme *du Jugement du Seigneur*, Chap. VIII. décrit le Paradis Terrestre comme un lieu situé à l'Orient du monde, où regne un jour éternel sans aucune vicissitude de lumieres & de ténebres, de beau & de mauvais temps ; où la terre produit d'elle-même toutes sortes de biens, sans travail & sans culture ; où l'on n'est incommodé ni du froid, ni du chaud, & où l'on rencontre tout ce qui peut faire le bonheur & l'agrément de la vie.

Lactance, ou l'Auteur qu'on cite sous son nom, dans le Poëme du *Phœnix*, décrit le Paradis Terrestre à peu près de même : il dit que ce lieu délicieux ne fut point endommagé par les eaux du déluge, ni

---

(*a*) *Tertullianus apolog. cap.* 47. = (*b*) *S. Thom.* 2. 2. *quæst.* 164. *art.* 2. *ad* 5. & 1. *Parte quæst.* 102. *art.* 2. *ad* 4. *apud Malvenda de Parad. cap.* 10. = (*c*) Voyez *Malvenda de Paradiso, c.* X. & XI.

brûlé par les ardeurs du Soleil, lorsque Phaëton par sa chûte embrasa la terre. Saint Basile, dans son Livre *du Paradis*, met aussi le Paradis Terrestre à l'Orient, dans un lieu où il n'y a jamais de nuit, & où se rencontrent en tout temps tous les agréments que l'on peut souhaiter dans les plus agréables saisons. Le Poëte Marius Victor place de même le Paradis Terrestre dans l'Orient dans un globe fort élevé, où le Soleil luit toujours, & où l'on voit un printemps éternel.

Saint Alcime-Avite, Evêque de Vienne, en parle à peu près de même; il le place dans l'Orient vers les Indes, dans un lieu séparé du reste de la nature, dans ces régions dont les peuples brûlés des ardeurs du Soleil, changent leur tein de blanc en noir, mais dont la terre fertile nous envoie ce que l'on connoît de plus rare & de plus précieux; il prétend que dans ce pays à l'endroit où le ciel semble toucher à la terre, il y a une espece de forêt ou de jardin planté d'arbres, inaccessible aux mortels, d'où le premier homme fut chassé par sa désobéissance, & qui sert aujourd'hui de retraite à Hénoch & Elie: qu'on n'y ressent ni le froid, ni le chaud, ni les altérations des saisons; & qu'on y rencontre tout ce qui peut flatter les sens. Tous ces Auteurs emploient ce que la Poésie a de plus brillant & de plus pompeux, pour embellir cette matiere, qui d'elle-même est susceptible des ornements les plus recherchés & des expressions les plus sublimes.

Il paroît par différents endroits des anciens Peres de l'Eglise, & de plusieurs nouveaux Docteurs, qu'ils regardoient le Paradis Terrestre comme un lieu délicieux, comme les Champs Elisées des Poëtes, comme les Jardins des Hespérides, les Isles Fortunées, les Jardins d'Alcinoüs décrits par Homere; en un mot, comme un pays enchanté, mais inaccessible aux hommes; comme la demeure des bienheureux, en attendant le Jugement dernier.

Ceux qui l'ont mis sous la Zone Torride, dans le globe de la Lune, ou sur une montagne escarpée, qui s'élevoit au dessus de la moyenne région de l'air, & où les eaux du déluge n'ont pu atteindre, n'ont pas fait assez d'attention à la description qu'en fait Moyse, & qui en marque la situation sur quatre fleuves, dont deux sont très-connus, savoir, *l'Euphrate* & *le Tigre*; & les deux autres n'en peuvent pas être éloignés, & sont apparemment *le Phase* & *l'Araxe*.

III. Sentiments des Modernes.

Après avoir exposé les différents sentiments des Anciens, nous allons donner ceux des Modernes, accompagnés de leurs principales preuves. M. Huët, ancien Evêque d'Avranches, (*a*) place le Paradis Terrestre sur le fleuve que produit la jonction du Tigre & de l'Euphrate, qu'on appelle aujourd'hui *le fleuve des Arabes*, entre cette jonction & la division que fait ce même fleuve avant d'entrer dans la mer Persi-

(*a*) Huet, Dissertation sur la situation du Paradis Terrestre, Paris, 1691.

que. Il met le Paradis Terreſtre ſur la rive Orientale de ce fleuve; lequel étant, dit-il, conſidéré ſelon la diſpoſition de ſon lit, & non ſelon le cours de ſon eau, ſe diviſoit en quatre têtes ou ouvertures de quatre branches différentes. Ces quatre branches ſont quatre fleuves, deux au deſſus, ſavoir, l'Euphrate & le Tigre; & deux au deſſous, ſavoir, le Phiſon & le Géhon. Le *Phiſon* eſt le Canal Occidental, & le *Géhon* le Canal Oriental du Tigre, qui ſe décharge dans le Golfe Perſique. On croit que Bochart étoit à peu près dans le même ſentiment, comme on le recueille de quelques endroits de ſes ouvrages. (*a*)

Mais cette deſcription du Paradis Terreſtre paroît contraire au Texte de Moyſe. Premiérement au lieu de *quatre fleuves*, qui ſortoient du Jardin d'Eden, on nous en donne deux qui y entrent, ſavoir, l'*Euphrate* & le *Tigre;* & au lieu de quatre ſources, on ne nous offre que les Canaux de l'Euphrate & du Tigre réunis, puis ſéparés pour entrer par deux bouches dans le Golfe Perſique. On ne donne aucune preuve, que ces deux bras qui ſe dégorgent dans la mer, ſoient le *Phiſon* & le *Géhon*. Ni l'Ecriture ni les Profanes ne parlent jamais de l'or du pays d'Hévila ſitué ſur le Golfe Perſique; on n'y trouve ni le *Bdellium*, ni la pierre de *Schohem*. Le pays de *Chus* n'étoit pas en ces quartiers-là. Enfin il eſt certain que du temps de Moyſe, l'Euphrate & le Tigre n'étoient pas encore réunis: (*b*) ces deux fleuves tomboient ſéparément dans la mer Perſique. Pline témoigne que de ſon temps on voyoit encore le lieu où étoit l'ancienne embouchure de l'Euphrate dans la mer. (*c*)

M. le Clerc place le Paradis Terreſtre dans la Syrie aux environs du Liban, de l'Antiliban & de Damas; & il l'étend juſque dans la Méſopotamie, où il trouve les fleuves du *Tigre* & de l'*Euphrate*. Le *Phiſon* eſt, à ſon avis, la petite riviere *Chryſorrhoas*, qui coule près de Damas; le *Géhon* eſt l'*Oronte* qui coule près d'Antioche; la terre de *Chus* ſont les montagnes Caſſiotides; le pays d'*Eden* eſt un petit canton de ce nom dans la Syrie. Voilà le ſyſtême de cet Auteur.

Strumius met le Paradis Terreſtre au haut de la Syrie, ou de la Méſopotamie, vers les ſources du Tigre; il croit que le *Chryſorrhoas* avoit autrefois une étendue bien plus grande qu'il n'a aujourd'hui, & qu'il arroſoit tout le pays d'*Hévila*, ſitué dans le pays de Sem, *différent* d'un autre *Hévila*, ſitué dans le partage de Cham. Il croit que le

---

(*a*) *Bochart. Phaleg. l.* I. *c.* 4. & *de animal. ſacr. Parte II. l.* V. *c.* 6. ═ (*b*) *Plin. l.* VI. *c.* 26. *Sunt qui tradunt Euphratem Gabaris præfecti operâ deductum ne præcipiti curſu Babyloniam infeſtaret.... Babylonia ædificata à Nicanore in confluente Euphratis foſſâ perducti atque Tigris.* ═ (*c*) *Plin. l.* VI. *c.* 27. *Tigris vaſto alveo profuſus infertur mari decumo ore. Inter duorum amnium oſtia* XXV. *millia paſſuum fuêre, utroque navigabili, ſed longo tempore Euphratem præcluſêre Orcheni & accolæ agros rigantes, nec niſi per Tigrim defertur in mare. Et lib.* VI. *c.* 28 *Locus ubi Euphratis oſtium fuit.*

fleuve

fleuve nommé dans l'Hébreu *Chiddekel*, que l'on explique ordinairement du Tigre, eſt l'*Oronte*. Il conjecture que l'Euphrate avoit autrefois ſa ſource dans les campagnes de Damas ; & enfin il croit trouver des veſtiges de l'ancien fleuve *Géhon*, dans les petites rivieres de *Jaboc*, *Arnon* & *Zared*, qui tombent dans la mer morte.

Nous parlerons ailleurs (*a*) du ſyſtême de Thomas Burnet, touchant la ſituation de la terre avant le déluge, où régnoit un printemps éternel ; & où la partie Septentrionale du monde étoit ſéparée de la Méridionale par la Zone Torride, qui étoit comme un mur impénétrable, figuré par le glaive flamboyant que Dieu plaça pour garder l'entrée du Paradis Terreſtre. Ce ſentiment revient aſſez à celui qui tient que le Paradis Terreſtre s'étendoit par toute la terre habitable. Mais on ne peut point l'accorder avec la deſcription que Moyſe nous fait du Jardin d'Eden. Il y ſuppoſe qu'alors le monde étoit à peu près comme il eſt aujourd'hui.

Un Auteur Siléſien, nommé Jean Herbinius, dans un Livre (*b*) imprimé en 1688, a prétendu que le pays d'Eden, où Moyſe place le Paradis Terreſtre, étoit fort étendu, & qu'il comprenoit l'Aſſyrie, l'Arménie, la Cappadoce, la Paleſtine, l'Arabie pétrée ; en un mot, tous ces pays que l'Ecriture entend ſous le nom de *pays d'Orient*, quoique, dans la rigueur, ils ſoient les uns à l'Orient d'été, & les autres au Sud-eſt ou Nord-Eſt, par rapport à leur ſituation reſpective & particuliere, comparée à celle de la Paleſtine.

Le Paradis Terreſtre proprement dit, étoit, ſelon lui, ſitué dans la partie la plus occidentale du pays d'Eden, dans la Paleſtine, au deçà & au delà du Jourdain, entre les monts de Galaad & de Moab à l'Orient, les montagnes d'Idumée au Midi, le Liban au Nord & la Méditerranée au Couchant.

Ses preuves ſont tirées, 1°. de l'étymologie du nom *Jordan*, qui marque le *Jourdain*, ou la ſource du Jourdain ; il le dérive de l'Hébreu *Jor*, qui ſignifie un ruiſſeau, & *Dan* ou *Eden*, ruiſſeau d'Eden. Il a copié cette étymologie du Pere Abram Jéſuite (*c*) & d'Heiddaggérus. 2°. Il ſe fonde ſur l'étymologie du *Lac de Genneſaret*, (*d*) qu'il dérive de l'Hébreu *Gan* ou *Gen*, c'eſt-à-dire, un Jardin, & *Sar*, un Prince ; ou *Aſcher*, heureux, un Jardin heureux ; ou *Aſcherah*, un bois, une forêt, parce que le Paradis Terreſtre étoit planté d'arbres délicieux.

Nous laiſſons aux Savants à juger du mérite de ces preuves & de leur ſolidité ; ni le Jourdain, ni ſa ſource, ne ſe ſont jamais appellés dans l'Hébreu *Jor-Eden* ; ni le Lac de Tibériade, *Genſar*, ou *Genaſcher*,

---

(*a*) Voyez notre Diſſertation ſur le Déluge univerſel. — (*b*) *Joan. Herbinii Bicina-Sileſii de Cataractis*, &c. *Amſtelod. an.* 1688. in-4°. — (*c*) *Abram. Phar. v. t. l.* 11. *memb.* 16. *fol.* 56. — (*d*) גן *Hortus*, שר *Princeps*, אשר *felix*, ou אשרה *lucus*. Il pouvoit ajouter גן נצרת *Gennesareth* ; le jardin de fleurs, de productions, de germes.

ou *Genaſcherah ;* mais *Jam Cinnerot*, (*a*) ou *Cinneret*, la mer de la Guitare. Ce qui n'a nul rapport au Paradis Terreſtre. De plus le nom de *Genneſaret* ne ſe lit que dans le Grec du nouveau Teſtament.

3°. Herbinius inſiſte beaucoup ſur les louanges que l'Ecriture donne à la beauté & à la fertilité de la terre de Chanaan ou de la Paleſtine. 4°. Il prétend trouver l'origine des quatre fleuves qui arroſoient le Paradis Terreſtre dans la ſource du Jourdain, ou comme il dit, du *ruiſſeau d'Eden.* On ſait que ce ruiſſeau, après avoir été caché quelque temps ſous terre, en ſort de nouveau, & forme le Jourdain. (*b*) Mais Herbinius prétend qu'autrefois cette ſource fourniſſoit aſſez d'eau pour former ces quatre grands fleuves, l'Euphrate, le Tigre, le Phiſon & le Géhon ; il fait faire à ces fleuves un chemin qu'ils n'ont jamais fait, & pour cela il renverſe toute la Géographie ; il ſe rejette ſur le changement que le Déluge a fait ſur la ſurface de la terre, & dans le cours de ces fleuves. Mais nous ne voyons aucune preuve ſolide de ſon ſyſtême, qui n'eſt fondé que ſur quelques étymologies frivoles, & ſur des ſuppoſitions inſoutenables.

Le Pere Hardouin (*c*) met auſſi le Paradis Terreſtre dans la Paleſtine ; il remarque qu'on trouve en ce pays ou aux environs, un pays d'*Eden* ; il croit que la fontaine qui ſortoit du Paradis Terreſtre, n'eſt autre que la ſource du *Jourdain* ; ce ruiſſeau ſe jette dans le Lac de Tibériade, arroſe tout le terrain qui eſt entre ſa ſource & ce Lac ; & ce n'eſt proprement qu'au ſortir du Lac de Genneſaret, qu'il mérite le nom de fleuve.

Delà *il ſe partage en quatre têtes ;* ce ſont les paroles du Texte ſacré, leſquelles, ſelon lui, ne ſe rapportent ni à la fontaine ni au fleuve du Jourdain ; mais au Paradis Terreſtre, qui s'étend, dit-il, comme en quatre branches, à l'*Orient* vers l'*Euphrate* & le *Tigre*, & à l'*Occident* vers le *Phiſon* & le *Géhon.* Il ne déplace ni l'*Euphrate* ni le *Tigre*, ſi bien marqués dans Moyſe ; mais il veut que le *Phiſon* & le *Géhon* de Moyſe ſoient *le fleuve Salé* & *l'Achana*, marqués dans Pline, (*d*) & qui coulent dans l'Arabie heureuſe. Il croit que le Paradis Terreſtre s'étendoit principalement ſur le Jourdain & aux environs de la mer de Tibériade, dont en effet les environs étoient d'une fécondité admirable & d'une beauté charmante : (*e*) il reconnoit que depuis le Déluge ces lieux autrefois ſi délicieux, ont beaucoup perdu de leur beauté & de leur fécondité ; mais il ſoutient que les reſtes qu'on y en remarque, ſont une preuve de l'excellence de leur premier état.

Le Public eſt accoutumé aux paradoxes du Pere Hardouin ; & nous

(*a*) ים כנרת *Jam Kineret. Num.* XXXIV. 11. & *Joſue* XII. 3. XIII. 27. = (*b*) *Joſeph. l.* III. *c.* 10. *de bello Jud.* = (*c*) *Harduin. de Paradiſo Terreſtri, poſt* VI. *lib. Plinii à ſe editi an.* 1723. = (*d*) *Plin. l.* VI. *c.* 28. = (*e*) *Joſeph. l.* III. *c.* 10. *de Bello Judaico.*

croyons qu'il eſt le ſeul qui ait jamais rapporté au Jardin d'Eden, & non au fleuve qui en ſortoit, ces paroles : *Il ſe partageoit en quatre têtes.* D'ailleurs cela ne peut s'entendre du pays de la Paleſtine, ſans faire une violence manifeſte au Texte de Moyſe, & ſans renverſer les premieres notions du bon ſens. On dira bien *qu'un fleuve ſe partage en quatre têtes*, ou en quatre branches ; mais non pas qu'un pays *ſe ſépare du pays d'Eden en quatre têtes.* Rien n'eſt plus impropre, que cette maniere de parler.

Les Mahométans (*a*) connoiſſent le *Paradis Terreſtre*, & même le *Paradis céleſte*, ſous le nom de *Jardin d'Eden*, ou *Jardin de délices* ; ils le placent ordinairement dans l'Arabie, où l'on trouve pluſieurs lieux du nom d'*Eden.* Cependant d'autres de leurs Auteurs le mettent vers *Damas* en Syrie, d'autres vers *Obollah* en Irac ou Chaldée ; ou en un lieu nommé *Scheb Boaven* dans la Perſe, vers le déſert de Naoubendigian, arroſé par le Nilab.

Mais la plus ancienne & la plus générale tradition de l'Orient eſt que ce Jardin ou Paradis n'eſt autre que l'Iſle de *Serandib*, que nous appellons aujourd'hui *Zeilan* ou *Ceilan*, & où l'on prétend qu'Adam fut enterré après qu'il fut rentré en grace auprès de Dieu, enſuite d'une pénitence de neuf cents trente ans. Les Portugais, ſuivant la tradition du pays, ont nommé la montagne ou la grotte où l'on met le ſépulchre d'Adam, *Pico d'Adam.*

Les Orientaux comptent quatre Paradis dans l'Aſie, ſavoir, les trois dont nous avons parlé ci-devant : 1°. En Syrie, 2°. En Chaldée, 3°. en Perſe ; & le quatrieme à *Samarcand* : c'eſt-à-dire, qu'ils comptent quatre cantons d'une fécondité & d'une beauté admirables ; mais cela ne décide point pour la ſituation du Paradis Terreſtre de Moyſe que nous cherchons ici, qui étoit unique, & ſitué vers les ſources de l'Euphrate & du Tigre.

IV. Quelle eſt l'hypotheſe la plus vraiſemblable. Situation du pays d'Eden.

Après avoir préſenté les différents Syſtêmes que l'on a formés juſqu'ici ſur la ſituation du Paradis Terreſtre, il faut à préſent propoſer notre ſentiment ſur ce ſujet. Nous croyons que ce lieu ſi célebre étoit dans l'Arménie, vers les ſources de l'Euphrate, du Tigre, du Phaſe & de l'Araxe. La meilleure preuve que nous puiſſions en donner, c'eſt de ſuivre à la lettre le Texte de Moyſe, & de montrer que tous les caracteres qu'il donne au Paradis Terreſtre, conviennent parfaitement à notre hypotheſe.

Il dit que le Seigneur avoit planté dès le commencement un Jardin délicieux : *Plantaverat Dominus Deus paradiſum voluptatis à principio.* Ces paroles qui paroiſſent ſi claires, enferment toutefois de grandes difficultés ; la plupart traduiſent ainſi l'Hébreu : (*b*) *Le Seigneur planta*

(*a*) D'Herbelot, Biblioth. Orient. p. 57. 63. 378. &c. — (*b*) *Geneſ.* II. 8. בעדן מקדם

un jardin dans Eden du côté de l'Orient : en ſorte que *Eden* eſt le nom de la province ou du pays où ce Jardin fut planté ; & qu'il étoit ſitué dans les terres que l'Ecriture déſigne ordinairement ſous le nom *d'Orient :* c'eſt-à-dire, les pays qui ſont à l'Orient de la Paleſtine, vers les ſources de l'Euphrate & du Tigre, en un mot la Méſopotamie, l'Arménie, la Chaldée, l'Aſſyrie, &c.

Le pays d'*Eden* eſt bien marqué dans pluſieurs paſſages de l'Ecriture : par exemple, dans Iſaïe, Chap. XXXVII. v. 12. & au IV. Livre des Rois, Chap. XIX. v. 12. & 13. *Les dieux des Nations ont-ils pu garantir les peuples de Gozan, de Haran, de Reſeph, & les enfants d'Eden, qui demeuroient dans Thalaſſar?* On lit au Chap. XVIII. v. 11. du IV. Livre des Rois, que Salmanaſar, Roi d'Aſſyrie, tranſporta les Iſraélites *dans les villes des Medes, à Hala & à Habor, fleuves de Gozan* ; & qu'il fit venir en leur place en Samarie des peuples *de la Babylonie*, (*a*) *de Cutha, de Sepharvaïm, d'Hava & d'Hemath.* Or tous ces peuples étoient voiſins de l'Aſſyrie, de la Médie, de l'Arménie, des ſources de l'Euphrate & du Tigre : par conſéquent le pays d'*Eden* étoit dans ces cantons-là, quoique nous ne puiſſions pas en marquer préciſément les limites.

Ezéchiel (*b*) met les marchands d'*Eden* avec ceux de *Charres*, de *Canné* ou de *Calné*, qui venoient trafiquer à Tyr ; or *Charres*, autrement *Haran*, étoit dans l'Aſſyrie ou dans la Méſopotamie ; le fleuve *Haboras* ou *Chabor*, ou *Chobar*, étoit dans le même pays.

Diodore de Sicile (*c*) parlant des Campagnes des Uxiens, chez qui le Tigre prend ſa ſource, dit que la fertilité de ce pays eſt ſi extraordinaire, qu'on porte de ſes fruits juſqu'à Babylone, en deſcendant le Tigre par bateaux. Quinte-Curce (*d*) aſſure que le pays qui eſt voiſin des ſources de l'Euphrate & du Tigre, eſt d'une fertilité ſi extraordinaire que l'on eſt obligé de retirer le bétail des paturages, de peur qu'il ne s'incommode en mangeant plus qu'il ne faut.

Les nouveaux Voyageurs, entr'autres M. Tournefort, (*e*) rendent auſſi témoignage de la beauté, de l'abondance & de la fertilité des campagnes & des vallons qui ſe voient en ce pays-là. Aux environs d'Erzerom, l'orge croît & vient en maturité en quarante jours, & le froment en ſoixante. On lit dans une Miſſion du Curdiſtan, faite en 1681, qu'il y a dans ce pays-là des Chrétiens qui paſſent leur vie à la maniere des Nomades ſans demeures fixes, & qui pendant l'été ſe retirent dans un lieu délicieux nommé *mille fontaines*, dont les ſources formant mille ruiſſeaux, ſe rendent dans le vallon en quatre endroits, s'y réuniſſent & y forment, dit-on, quatre grandes rivieres, qui ſont l'Euphrate, le Tigre, le Goézo & le Chalich, dont les eaux s'étant

(*a*) 4. *Reg.* XVII. 24. = (*b*) *Ezech.* XXVII. 23. = (*c*) *Didor. Sic. l.* XVII. = (*d*) *Quint. Curt. l.* V. *initio.* = (*e*) Tournefort, Voyage, Tom. II. Epitre XIX. p. 135. 136.

plusieurs fois perdues sous terre, reparoissent de nouveau après plusieurs détours. La Tradition du pays est, qu'en ce lieu étoit situé le Paradis Terrestre.

V. Sources de l'Euphrate & du Tigre.

Moyse dit que du Paradis Terrestre sortoit un fleuve qui l'arrosoit, & qui delà se partageoit en quatre têtes : *Fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Paradisum, qui indè dividitur in quatuor capita.* Ce Texte paroît fort clair : il faut seulement remarquer qu'au lieu de *de loco voluptatis*, l'Hébreu porte, *un fleuve sortoit d'Eden pour arroser le Jardin, & de là il se partageoit & étoit en quatre têtes.* Nous avouons que nous ne pouvons, suivant notre systême, montrer dans le pays d'Eden aucune source, aucun fleuve, qui se partage en quatre têtes, dont l'une soit *l'Euphrate*, l'autre *le Tigre*, la troisieme *le Phison*, & la quatrieme *le Géhon.* Mais nous pouvons faire voir dans ce pays ces quatre fleuves sortant des mêmes montagnes, & assez près les uns des autres ; & nous pensons que cela suffit pour vérifier le Texte de Moyse, étant assez croyable qu'anciennement ces sources étoient beaucoup plus voisines : plusieurs Anciens ont même dit positivement que l'Euphrate & le Tigre avoient une même source.

Boëce, (*a*) *Tigris & Euphrates uno se fonte resolvunt,*
Et mox abjunctis dissociantur aquis.

Et Lucain : (*b*) *Quaque caput rapido tollit cum Tigride magnus*
Euphrates, quos non diversis fontibus edit
Persis.

Procope (*c*) dit de même que dans l'Arménie à quarante deux stades de Théodosiopolis, il y a une montagne qui n'est pas des plus roides, qui produit deux sources qui sont celles de deux grands fleuves, l'Euphrate & le Tigre. Xénophon (*d*) décrivant la route qu'il suivit au retour des dix mille après l'expédition du jeune Cyrus, dit, qu'étant arrivés sur le fleuve *Pigretes*, (c'est le nom que ceux du pays donnent au Tigre dans les monts Codurques,) & n'ayant pu le passer à cause de sa profondeur, ils apprirent des habitants du pays, qu'il leur falloit passer les monts Codurques, & qu'ensuite ils arriveroient aux sources du Tigre, qui n'est pas loin de celles de l'Euphrate. Quinte-Curce, (*e*) parlant de ces deux fleuves, le Tigre & l'Euphrate, semble dire qu'ils sortent ensemble des montagnes d'Arménie, & que se séparant ils continuent leur route assez éloignés l'un de l'autre : *Ipsi amnes ex Armeniæ montibus profluunt, & magno deinde aquarum divortio iter quod cœpére, percurrunt.*

Par tous ces témoignages, il paroît que plusieurs Anciens ont été persuadés que les deux fleuves dont nous parlons, avoient une origine

---

(*a*) *Boet. Consol. Philosoph. l.* III. = (*b*) *Lucan. Pharsal. l.* VII. = (*c*) *Procop. de Bello Persico. l.* I. *c.* 17. = (*d*) *Xenophon. de Expedit. Cyri Junior. l.* IV. *initio.* = (*e*) *Quint. Curt. l.* V.

commune ; & il eſt très-croyable que depuis Moyſe leurs ſources ont pu changer, comme il arrive tous les jours par les tremblements de terre, & par mille autres accidents qui ſe remarquent ſur-tout dans les pays de montagnes, comme ſont ceux où ſe voient les ſources de ces fleuves. On en a vu de tout-à-fait extraordinaires en Lorraine pendant les grandes pluies de l'hiver de la fin de l'an 1740, & du commencement de 1741.

Les Anciens Géographes, les plus célebres & les plus exacts, (*a*) comme Strabon, qui étoit Cappadocien, & par conſéquent aſſez voiſin de l'Arménie ; Pline qui écrivoit ſur des mémoires de Domitius Corbulo & de Licinianus ; Mucien, qui avoit été ſur les lieux, & Xénophon, qui avoit ſuivi l'Euphrate dans une grande partie de ſon cours, au retour des dix mille ; Pomponius Méla, & Ptolomée le Géographe, ſont ſi peu d'accord entr'eux, quand il eſt queſtion de fixer les ſources de l'Euphrate & du Tigre, que Saumaiſe, (*b*) & après lui Chriſtophe Cellarius, dans ſa Géographie ancienne, ont toutes les peines du monde à les concilier : ou, pour mieux dire, reconnoiſſent qu'il eſt impoſſible d'accorder des ſentiments ſi contraires. On doit avouer que ces deux fleuves ont différentes ſources ; qu'ils ſont formés de diverſes fontaines, qui ſourdent de différents endroits des montagnes, & qui ont différents noms. C'eſt cette différence, qui a cauſé la variété des ſentiments dont on a parlé.

Mais il ſuffit pour notre deſſein de montrer que ces deux fleuves ſi fameux, & qui ſont comme les deux points fixes que Moyſe nous a laiſſés pour établir la ſituation du Paradis Terreſtre, ont leurs ſources dans la grande Arménie ; tous deux dans le mont Taurus, l'*Euphrate* (*c*) dans le mont Abos, du côté du Septentrion ; & le *Tigre* (*d*) dans le mont Niphate, autre branche du mont Taurus du côté du Midi. Après avoir coulé quelque temps aſſez près l'un de l'autre, ils s'éloignent beaucoup, ſe ſéparent, & forment ce qu'on appelle la *Méſopotamie*, (*e*) ainſi nommée parce qu'elle eſt ſituée entre ces deux fleuves : l'Hébreu la nomme (*f*) *Aran des deux fleuves.* Pline remarque (*g*) que l'Euphrate ſe nomme *Pyxurates* à ſa ſource ; & *Omiras*, lorſqu'il entre dans les défilés du mont Taurus. Nous avons vu que l'on nomme *Pigretes* le Tigre pendant qu'il eſt renfermé dans les monts Codurques. Ces différents noms ont encore contribué à former la variété de ſentiments qui ſe trouve ſur l'origine de ces deux fleuves.

Moyſe ne dit rien de particulier ſur *l'Euphrate* ; mais il nous apprend

---

(*a*) *Strabo l.* XI. *Plin. l.* V. *c.* 24. *Mela l.* III. *c.* 8. *Ptolom. l.* V. *c.* 13. = (*b*) *Salmaſ. in Solim. c.* 37. *Chriſtoph. Cellar. Geograph. antiq. l.* III. *c.* II. = (*c*) *Euphrates. Hebr.* פרת *Pherath.* = (*d*) *Tigris.* חדקל *Chiddekel* ou *Ghidkel.* = (*e*) *Plin. lib.* V. *c.* 32. *Diglito.* = (*f*) ארם נהרים *Aram Naharaim.* La Méſopotamie. = (*g*) *Plin. lib.* V. *c.* 24.

que *le Tigre*, qu'il nomme *Chiddekel*, *va devant*, ou *à l'Orient d'Aſſur*, (*a*) ou *de l'Aſſyrie*. Pour entendre cela il faut obſerver que les Hébreux diſtinguent les quatre parties du monde en ſe tournant vers l'Orient, & mettant ainſi l'Orient, *devant*; l'Occident, *derriere*; le Midi, *à droite*; & le Nord, *à gauche*. Ainſi *devant l'Aſſyrie* ou *à l'Orient de l'Aſſyrie*, c'eſt le même ſens : & c'eſt ce que ſignifie ici l'Hébreu. Or Arrien (*b*) & Ammien Marcellin, (*c*) mettent l'ancienne Aſſyrie dans la Méſopotamie ; en ce ſens le Tigre aura ſon cours *à l'Orient de l'Aſſyrie*, & *devant l'Aſſyrie*. Pline (*d*) dit que le Tigre a ſa ſource dans une fontaine découverte au milieu d'une plaine, dans la grande Arménie : ce lieu ſe nomme *Elégoſine*. Ce fleuve porte d'abord le nom de *Diglito*; mais lorſqu'il commence à couler avec plus de rapidité, on lui donne celui de *Tigre*. Nous avons montré plus haut, que l'Euphrate & le Tigre tomboient autrefois par deux bouches différentes dans le Golfe Perſique. Les anciens Rois de Babylone y firent diverſes ſaignées, (*e*) qui réunirent les deux fleuves en un ſeul, lequel ſe ſépare enſuite, & forme une grande Iſle nommée *Meſene*, à l'entrée du Golfe Perſique. Mais tout cela eſt nouveau, comparé au ſiecle où Moyſe écrivoit.

VI. Source du Phiſon ou Phaſis.

Les deux autres fleuves qui ſortoient du Paradis Terreſtre, ſont le *Phiſon* & le *Géhon*. (*f*) Le premier en Hébreu ſignifie un fleuve grand, abondant, étendu : *Géhon* ſignifie un fleuve violent, rapide, impétueux.

Les caracteres du Phiſon, ſelon Moyſe, ſont qu'*il tournoie dans tout le pays d'Hévilah, où l'on trouve de l'or, & l'or de ce pays eſt excellent ; c'eſt auſſi là qu'on trouve le Bdellium, & la pierre d'Onix* : ou ſelon l'Hébreu, *là eſt* (*g*) *le Bdolach, & la pierre de Schohem*. Nous croyons que le *Phiſon* n'eſt autre que le Phaſis fleuve célebre de la Colchide : *Clariſſimus Ponti fluvius Phaſis*. Il a ſa ſource, ſelon Strabon, (*h*) dans l'Arménie, ou ſelon Pline, dans le pays des *Moſques* : il porte de grands bâtiments dans l'étendue de 3850 pas, & enſuite de moindres vaiſſeaux dans un eſpace beaucoup plus long ; on le paſſe ſur ſix-vingts ponts ; on voit ſur ſon bord pluſieurs grandes villes, entr'autres celle de *Phaſis*, qui étoit ſur ſon embouchure dans le Pont-Euxin. Il eſt groſſi par les rivieres de *Glaucus* (*i*) & de *Hippus*, qui ſe dégorgent dans ſon ſein. Le Phaſe dans ſon embouchure a plus d'une demi-lieue de large, & plus de ſoixante braſſes de profondeur. Le commerce étoit autrefois ſi grand dans la Colchide, que quelques Anciens (*k*)

(*a*) *Geneſ.* XI. 14. *Ipſe vadit contra Aſſyrios.* קדמת אשור *ad Orientem Aſſur.* == (*b*) *Arrian. lib.* VII. *Expedit. Alex.* == (*c*) *Ammiam. Marcel. lib* XXXIII. *cap.* 20. == (*d*) *Plin. lib.* VI. *c.* 27. == (*e*) Voyez Huet, Diſſertation ſur le Paradis Terreſtre. c. 18. == (*f*) *Phiſon.* פשון *Gehon.* גיחון == (*g*) *Gen.* II. 12. שם הבדלח ואבן השהם. == (*h*) *Strabo. l.* XI. & *Dionyſius. Plin. l.* VI. *c.* 4. == (*i*) Pline le nomme *Cyaneus*, qui eſt la traduction de *Glaucus.* == (*k*) *Timoſthen. apud Plin. lib.* VI. & *alii apud Strabon. l.* XI.

ont avancé, qu'on y voyoit dans une ſeule ville juſqu'à ſoixante-dix ; ou même trois cents peuples de différentes langues, qui y venoient trafiquer ; & Pline (*a*) aſſure que les Romains y entretenoient juſqu'à cent trente Truchements, pour la facilité du commerce. Lucain (*b*) donne au Phaſe l'épithete de très-riche :

Colchorum quà rura ſecat ditiſſima Phaſis.

Les nouveaux Voyageurs (*c*) qui ont parcouru les bords de ce fleuve depuis ſon embouchure juſqu'à ſa ſource, diſent qu'il coule d'abord fort rapidement dans un lit étroit, & que ſouvent il eſt ſi bas qu'on le paſſe à gué. Mais lorſqu'il eſt arrivé à la plaine, ſon cours eſt ſi lent, qu'on a de la peine à découvrir de quel côté il coule. Ils reconnoiſſent avec les Anciens, (*d*) que dans ſon embouchure il ne mêle point ſes eaux avec celles de la mer ; mais ce n'eſt point à cauſe de ſa rapidité : c'eſt parce que l'eau du fleuve étant plus légere que celle de la mer, elle nage par deſſus.

L'eau du Phaſe eſt trouble, épaiſſe & de couleur de plomb ; cependant elle eſt fort bonne à boire, ſur-tout ſi on la laiſſe repoſer quelque temps. Il ſe décharge dans la mer par deux embouchures, (*e*) ſéparées par une Iſle qu'il forme. La reſſemblanee entre les noms *Phaſis* & *Phiſòn*, ne peut guere être plus grande : & c'eſt une des principales preuves qui nous ont déterminé à croire que c'eſt lui dont parle ici Moyſe.

VII. Pays d'Hévilah.

Le *Phiſòn tournoie dans tout le pays d'Hévilah.* Il n'y a guere de fleuve au monde qui ait tant de détours, & qui faſſe tant de tournoiements qu'en fait le *Phaſis* ; & c'eſt ce qui a obligé d'y conſtruire ce grand nombre de ponts, dont parle Strabon.

Quant à *Hévilah*, nous ne connoiſſons dans l'Ecriture que deux hommes de ce nom. Le premier eſt le fils de *Chus*, & l'autre eſt fils de *Jectan.*

Le premier peupla un pays dans l'Arabie déſerte, ſur le bras de l'Euphrate, qui avoit au couchant les Iſmaélites & les Amalécites, dont les campagnes s'étendoient juſqu'au déſert de *Sur*, vers l'Egypte ; cela paroît par la Geneſe, Chap. XXV. v. 18. & par 1. *Reg.* xv. 7. Il eſt viſible que ce ne peut pas être cet *Hévilah*, qui avoit ſa demeure ſur le fleuve *Phaſis* ou *Phiſòn.*

L'autre *Hévilah*, fils de Jectan, demeura dans l'Arménie & dans les pays voiſins. Moyſe nous apprend, (*f*) qu'Arphaxad, fils de *Sem*, eut pour fils *Salé*, pere de *Héber*, & que Héber eut deux fils, ſavoir, *Phaleg* & *Jectan* ; que ce dernier eut pour fils *Elmodad*, *Saleph*.....

(*a*) *Plin. l.* VI. *c.* 5. = (*b*) *Lucan. Pharſal. l.* III. *v.* 271. = (*c*) Chardin, Voyage de Paris à Iſpahan. Et Lamberti, Relat. de la Mingrelie, p. 46. = (*d*) *Procop. de Bello Perſico. lib.* II. *c.* 30. = (*e*) *Strabo. lib.* XI. *p.* 500. = (*f*) *Geneſ.* X. 29. 30.

Ophir,

Ophir, *Hévilah* & *Jobab*, lesquels *eurent leur demeure depuis Messa jusqu'à Séphar, montagne d'Orient.*

Sous le nom de *Messa* ou *Mesa*, nous entendons le mont *Masius* dans la Mésopotamie; & par *Saphar* ou *Séphar*, nous entendons les *Sarapanes* dans l'Arménie, dont parle Strabon, au Livre x. ou les *Sarapanes* sur le Phasis dont il parle au Livre xi. où il dit qu'on remontoit le Phasis jusqu'au château des *Sarapanes*; ou les *Tapyres*, dont il parle au même Livre; ou enfin les *Sapires*, dont parle Hérodote *lib.* i. & *lib.* iv. & qu'il dit être les seuls peuples situés entre les Colchiens & les Medes. Les meilleurs & les plus beaux Saphires se trouvent dans la Médie selon Pline. (*a*) Je pense que les *Sepharvaïm*, dont il est parlé dans les Livres des Rois, (*b*) sont des habitans du pays de *Séphar*; ils étoient au voisinage des Medes.

Du temps de Moyse, le pays où tournoyoit le Phasis, étoit habité par les descendants d'*Hévilah*, ou, selon la prononciation Hébraïque, (*c*) de *Chévilah*, qui pourroit avoir donné le nom à la *Colchide*, qui en approche assez. On y connoissoit autrefois la ville de *Colchos*, dont on ne trouve plus aucun vestige, non plus que de quantité d'autres villes, dont parlent les Anciens. Ptolomée (*d*) y place encore les villes de *Cholva* & *Cholvata*; & Haïton (*e*) met la région *Cholobetene* dans ce pays.

Un autre caractere du Phison est qu'*on trouve de l'or dans ce fleuve*, & que *l'or de ce pays est excellent.* (*f*) Il n'y a guere de fleuve au monde plus célebre par son Or, que le Phison ou le Phasis. Les Fables de la Toison d'Or, & les Voyages de Phrixus & des Argonautes, que la Fable a tant vantés, n'ont été entrepris que sur la grande réputation des richesses du Phasis, que ces anciens Héros avoient apprises par la renommée, & qu'ils avoient formé le dessein d'enlever. On voyoit encore, du temps de Strabon, (*g*) des vestiges de cette fameuse expédition dans différents endroits du pays. Le même Auteur dit (*h*) que les fleuves & les torrents des pays voisins de la Colchide, portent dans leurs eaux des paillons d'or, que les habitants du pays recueillent sur des peaux de brebis couvertes de leurs toisons, ou sur des ais percés de distance en distance. Appien, (*i*) & Eustathe sur Denys le Géographe, en parlent de même. Pline (*k*) vante les chambres revêtues de lames d'or, les poutres, les colonnes, les pilastres d'argent, qu'on disoit avoir été autrefois dans la Colchide. Strabon & Appien croient que la Fable de la Toison d'Or n'est fondée que sur ces peaux de brebis dont on se servoit pour ramasser les grains d'or

VIII. Or du Phison ou Phasis.

(*a*) *Plin. lib.* XXXVII. *c.* 20. = (*b*) *Reg.* XVLII. 24. & XIX. 13. = (*c*) *Chevila.* חוילה = (*d*) *Ptolom. tab.* 3. *Asiæ.* = (*e*) *Haiton. l. de Tartaris*, *c.* 5. = (*f*) *Genes.* II. 11. 12. = (*g*) *Strabo l.* 1. *p.* 45. 46. Καὶ ὁ πλοῦτος τῆς ἐκεῖ χώρας ἐκ τῶν χρυσείων, καὶ ἀργυρείων, καὶ σιδηρείων, καὶ δίκαιον τινα ὑπαγορεύει πρόφασιν τῆς στρατείας. = (*h*) *Strab. l.* XI. *p.* 498. 499 = (*i*) *Appian. Belli Mitridat. p.* 242. = (*k*) *Plin. l.* XXXIII. *c.* 3.

qui se trouvoient dans les sables des rivieres du Mont Caucase. Les Anciens estimoient beaucoup plus ce métal que l'on trouve dans le sable des rivieres, que celui que l'on tiroit des mines: *Nec ullum absolutius aurum est cursu ipso trituque perpolitum.* Ceci confirme ce que dit Moyse, que *l'or du Phison est excellent.*

Si la Mingrelie, qui est l'ancienne Colchide, n'est plus aujourd'hui si célebre par ses richesses, & si le commerce du Phase n'est plus si fréquenté, on ne doit pas en être fort surpris. Les peuples qui habitent ces Provinces sont sans liberté, sans goût, sans émulation, sans science; & les Princes qui y dominent, & dans les pays des environs, trouvent leurs intérêts à laisser ce pays dans l'obscurité. On dit, qu'encore aujourd'hui il y a de fort bonnes mines d'or dans la Mingrelie, & que les Mingreliens les tiennent cachées de peur d'y attirer les Turcs.

IX. Bdellium ou Bdolach.

Moyse ajoute que dans le pays où coule le Phison, on trouve *le Bdellium & la pierre d'Onyx.* L'Hébreu porte: *le Bdolach & la pierre de Schohem.* La signification de ces termes n'est pas connue. *Bdolach* est traduit quelquefois par l'*Escarboucle*, quelquefois par le *Crystal.* La plupart des Peres Grecs & Latins ont suivi les Septante, qui ont traduit *Bdolach* par *Anthrax*, qui signifie l'*Escarboucle.* Les Traducteurs Arabes & Syriaques, & un grand nombre de savants hommes après eux, soutiennent que ce sont des *Perles.* Le Traducteur Persan veut que ce soit le *Beril;* quelques Rabbins croient que c'est le *Crystal*; d'autres, le *Diamant*; d'autres, le *Jaspe*; d'autres, l'*Emeraude;* d'autres, l'*Onyx.* Ce qui nous persuade que ce n'est point une pierre précieuse, c'est que Moyse dit simplement, qu'on y trouve *le Bdolach & la pierre de Schohem.* Si ç'eussent été deux pierres, il n'auroit pas manqué de dire au pluriel, *les pierres de Bdolach & de Schohem.*

Le nom de *Bdolach* a un très-grand rapport au *Bdellium.* Moyse dit ailleurs, (a) que la Manne étoit *de la couleur du Bdellium.* Or la Manne tiroit sur le jaune de même que le Bdellium. Il est vrai que Moyse dans un autre endroit dit, (b) que la Manne étoit blanche, semblable au grain de la Coriandre: *Man erat quasi semen Coriandri album*; ce qui favoriseroit davantage le sentiment qui l'explique de la Perle. Mais nous nous en tenons au *Bdellium.* On en trouvoit dans la Médie & dans la Scythie, & dans les pays dont nous parlons.

Or le *Bdellium* est une gomme d'un arbre épineux, qui croît dans l'Arabie, dans les Indes & dans la Médie. Le premier est le plus estimé, celui des Indes est acre, plein d'ordures, formé en gros pains & en masse; celui de Médie est aussi nommé *Scythique*, & c'est apparemment celui dont parle Moyse dans cet endroit. Il est le plus résineux, le plus gommeux, le plus noirâtre, a une grande vertu pour amollir.

(a) *Numer.* XI. 7. *V. Salmas. de homonymis hyles Jatric. c.* 109. — (b) *Exod.* XVI. 31.

Quant à la pierre de *Schohem*, elle n'eſt pas moins inconnue que le *Bdolach*. Les Septante ne ſont pas conſtants dans leur Traduction de ce terme ; ils traduiſent ici par la *Pierre praſine*, ailleurs par l'*Onyx*, ou l'*Emeraude*, ou le *Beril*, ou le *Saphir*, ou la *Sardoine*. Les trois autres Traducteurs Grecs veulent que ce ſoit l'*Onyx* ; Philon, *l'Emeraude* ; Joſeph, la *Sardoine* ; S. Jérôme traduit ici *Onyx*, & dans Job, *Sardonyx*. Preſque tous les Dictionnaires Hébreux ſont pour l'*Onyx*. Les Paraphraſtes Onkélos & Jonathan, Moyſe Barcépha, l'Interprete Arabe & le Syrien, prennent *Schohem* pour le *Beril*. Nous nous en tenons à l'Emeraude, en Latin *Smaragdus*, que l'on peut dériver de l'Hébreu (*a*) *Schohem raguah*, Schohem taillé ; les plus belles Emeraudes ſont celles qui viennent de Tartarie. Pline dit que de douze ſortes d'Emeraudes qu'on connoît, celles de Scythie l'emportent autant ſur les autres de même eſpece, que l'Emeraude l'emporte ſur les autres pierres : (*b*) *Quantùm Smaragdi à gemmis diſtant, tantùm Scythici à cæteris Smaragdis*. Nous allons voir que le pays qu'arroſoit le *Géhon*, quatrieme fleuve du Paradis Terreſtre, étoit l'ancienne Scythie.

X. Pierre de Schohem.

Le ſecond fleuve, dit Moyſe, (*c*) *s'appelle Géhon ; & c'eſt celui qui coule tout autour du pays d'Ethiopie*, l'Hébreu porte : *qui tournoie dans le pays de Chus*. Nous ne connoiſſons à préſent dans le monde aucun fleuve nommé du nom de *Géhon*, ſi ce n'eſt l'*Oxus*, que les habitants du pays nomment *Geihon*, & qui ſe décharge dans la mer Caſpienne ; on connoît auſſi un petit ruiſſeau près de Jéruſalem, qui s'appelloit *Géhon* (*d*) ou *Gihon*. Preſque tous les anciens Peres Grecs & Latins après Joſeph, ou plutôt après la Verſion des Septante, qui déſigne ici *le pays de Chus* par *l'Ethiopie* ; ont entendu ſous le nom de *Géhon*, le *Nil*, fameux fleuve d'Egypte, qui a ſa ſource dans l'Ethiopie. Si l'éloignement des lieux, ſur-tout de l'Euphrate & du Tigre, qui arroſoient certainement le Paradis Terreſtre, n'étoit un obſtacle inſurmontable à cette explication, nous ſuivrions la foule, & nous mettrions le *Géhon* dans l'Ethiopie & dans l'Egypte ; mais pour ſoutenir notre hypotheſe, il faut chercher le *Géhon* dans un autre pays *de Chus*, au voiſinage de l'Euphrate, du Tigre & du Phiſon. Or nous n'en trouvons aucun à qui ces caracteres conviennent mieux qu'à l'*Araxe*, fleuve célebre, qui prend ſa ſource dans le mont Ararat, à ſix mille pas de la ſource de l'Euphrate, & qui va ſe décharger dans la mer Caſpienne. (*e*) Strabon (*f*) nomme *Abos* la montagne d'où l'Euphrate & l'Araxe prennent leurs ſources.

XI. Conjectures ſur le Géhon. Seroit-ce l'Araxe ?

(*a*) *Schohem Raguah.* שׁוהם רגויה. = (*b*) *Plin. l.* XXXVII. *c.* 5. = (*c*) *Geneſ.* II. 13. = (*d*) 3. *Reg.* I. 33. 38. 45. 2. *Par.* XXXII. 30. XXXIII. 14. = (*e*) *Plin. l.* VI. *c.* 9. *Araxes eodem monte quo Euphrates* VI. *M. paſſuum intervallo, auctuſque amne Muſi defertur in Caſpium mare.* = (*f*) *Strabo l.* XI. Καταῤῥεῖ τραχὺς καὶ ὀξὺς εἰς τὴν Κολχίδα, &c.

Le mot Hébreu *Géhon*, (*a*) qui signifie couler avec impétuosité, exprime parfaitement la nature de l'Araxe. Ce fleuve est grand & impétueux, & fort rapide ; il s'enfle dans son cours de plusieurs petites rivieres & de beaucoup de torrents, qui s'y joignent. On a plusieurs fois bâti des ponts sur ce fleuve ; Alexandre le Grand y en fit construire ; mais quelque forts & massifs qu'ils fussent, comme on le voit encore par des arches qui en sont demeurées, ils n'ont pu tenir contre la rapidité de ses eaux. C'est ce qui lui a fait donner cette épithete par Virgile : (*b*) *Et pontem indignatus Araxes ;* c'est-à-dire, l'Araxe, qui ne peut souffrir de pont.

Auguste y ayant fait bâtir un pont, qu'on jugea y devoir rester plus long-temps, on changea l'épithete, & on dit : *Latii patiens jam pontis Araxes* ; c'est-à-dire, l'Araxe, qui veut bien souffrir un pont fait par les Romains. Mais ce pont, comme les autres, a été abbatu par l'Araxe. Hérodote dit, (*c*) que l'Araxe est plus grand & plus petit que le Danube, à divers égards : Il sort, dit-il, des montagnes Mantiennes par soixante bouches, qui se perdent toutes dans des marais, excepté celle qui fait le fleuve dont nous parlons, & qui va se rendre dans la mer Caspienne.

On ne peut rien ajouter à ce que l'on nous dit de la fertilité du pays qui étoit arrosé par l'Araxe. Strabon (*d*) assure que ce terrain produit toutes sortes de biens sans être cultivé ; que les vignes donnent tant de raisins, qu'on ne prend pas la peine de les cueillir tous. Dans plusieurs endroits la terre produit deux ou trois fois du fruit, pour une seule fois qu'on l'a semée : la premiere fois elle rend la semence au cinquantieme ; & cela sans qu'on l'ait ni renouvellée, ni labourée avec une charrue ordinaire, mais simplement avec une charrue de bois. L'air y est extrêmement tempéré. Les vignes n'ont pas besoin d'être labourées, & on ne les taile qu'au bout de cinq ans. Les nouvelles plantes portent du fruit dès la seconde année. Voilà quelle est la beauté & la fertilité des pays voisins du Paradis Terrestre.

On peut croire que c'est dans ce lieu que nos premiers Peres vécurent depuis leur péché ; car il est à l'Orient d'Eden. Strabon (*e*) en plusieurs endroits de sa Géographie, dit que Jason & Medée, ont régné dans les pays qui sont entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne : on y a vu pendant un très-long-temps des monuments de Jason, qui y étoit honoré comme un Dieu. Il assure que ce Héros changea les

---

(*a*) גיחון *Gehon.* = (*b*) *Virgil. Æneid.* VIII. *v.* 728. = (*c*) *Herodot. l.* 1. *p.* 133. *Edit. Griphi. Araxes Istro major & idem minor esse memoratur... à Mantienis fluit, sed per sexaginta ora prorumpens, quæ uno excepto in paludes eluviesque evolvuntur ; reliquum fluit in mare Caspium.* = (*d*) *Strabon. l.* XI. *p.* 352. *Edit. Basil.* = (*e*) *Strabon. l.* XI. *p.* 369.

noms de plusieurs Provinces & de plusieurs fleuves, & qu'il leur donna des noms Grecs, pris des fleuves de la Grece, qui avoient quelque rapport avec ceux de l'Arménie : qu'il nomma l'*Araxe* de ce nom, à cause de sa ressemblance avec le fleuve *Peneus*, nommé aussi *Araxe* par les Grecs, parce qu'il sépare le mont Ossa de l'Olympe. Cette remarque de Strabon nous découvre la source de la difficulté que l'on trouve à déterrer les anciens noms des lieux & des fleuves de ce pays.

L'Auteur de l'Ecclésiastique (*a*) nous marque une propriété du *Géhon*, qui convient même à l'Araxe. Il dit que *le Très-haut multiplie les eaux de la Sagesse comme le Géhon aux jours de la vendange.* L'Araxe de même que le Tigre, l'Euphrate & le Phase, a sa source dans les montagnes de l'Arménie & de la Colchide ; & les fleuves dont nous venons de parler se débordent ordinairement comme le Nil, vers les mois d'Août & de Septembre, vers le temps de la vendange, à cause de la fonte des neiges de ces montagnes. Pline & Solin, (*b*) remarquent que l'Euphrate se déborde à peu près comme le Nil, & inonde la Mésopotamie, lorsque le Soleil est dans la vingtieme partie de l'Ecrevisse, & qu'il commence de diminuer quand le Soleil est dans le signe de la Vierge. On peut assurer la même chose de l'Araxe, & des autres fleuves qui ont leurs sources dans les mêmes montagnes & dans le même climat.

XII. Nouvelles Conjectures sur le Géhon. Seroit-ce le Cyrus ?

Nous nous étions ainsi déterminés pour l'Araxe, lorsque les éleves du savant Abbé de Villefroi ont proposé (*c*) de nouvelles conjectures en faveur du Cyrus qui vient se joindre à l'Araxe pour se jetter avec lui dans la Mer Caspienne, nous allons exposer leurs preuves. 1°. Si l'on s'est déterminé pour l'Araxe, c'est sans doute, disent-ils, parce que sa source est très-voisine de l'Euphrate : mais cette raison ne prouve rien, puisque la source du Phison ou Phasis est très-éloignée de celle de l'Euphrate & du Tigre. 2°. S'il est vrai, comme il y a grande apparence, que Moyse ait appellé chacun de ces fleuves, du nom qu'ils portoient lorsqu'il écrivoit la Genese, l'Araxe court grand risque de ne point être reconnu pour le *Géhon*, puisque si nous en croyons Moyse de Korène, célebre Historien d'Arménie, (*d*) l'Araxe s'appelloit *Araxe* plus de sept cents ans avant la naissance du Législateur des Hébreux. Si ce témoignage est vrai, il faut abandonner l'opinion de ceux qui soupçonnent que le *Géhon* n'est autre que l'Araxe, & on est en droit de conjecturer que le Cyrus pourroit bien être le fleuve indiqué par Moyse sous le nom de *Géhon*.

(*a*) *Eccli.* XXIV. 37 — (*b*) *Plin. l.* XVIII. *c.* 18. *Solin. Polyhist. c.* 46. — (*c*) Dans une brochure intitulée : *Explication de différents morceaux de l'Ecriture Sainte.* Art. 2. Explic. des deux prem. chap. de la Genese. — (*d*) Au Livre 1. ch. 11. de son histoire d'Arménie, traduite en latin par MM. Whiston, & imprimée à Londres en 1736.

Pour fixer nos idées sur la situation de ces quatre fleuves dont parle Moyse, il faut se rappeller le Texte de l'Ecclésiastique, où les débordements de ces quatre fleuves sont exprimés, & mis en comparaison avec ceux du Jourdain. Tout le monde sait que la fonte des neiges est la cause de ces débordements; & il est certain que plus un fleuve reçoit de ces neiges fondues, plus il se déborde. Ces débordements communs au *Phison* & au *Géhon* ont leur origine dans la fonte des neiges dont les montagnes voisines sont couvertes, & que le Mont Caucase fournit en abondance, le *Géhon* se déborde *dans les jours de la vendange*, selon l'Ecclésiastique : la cause physique de ce débordement dans cette saison ne peut être que le reste des fontes de neige du Mont Caucase vers lequel s'approche le Cyrus à mesure qu'il s'éloigne de sa source en coulant vers le Nord jusqu'à Téflis, capitale de la Géorgie, autrefois Ibérie. Il s'approche encore plus de cette fameuse montagne, lorsqu'il descend de Téflis vers le Midi, pour se recourber vers l'Orient, & se jetter dans la Mer Caspienne. Après le Phasis, le Cyrus est le seul fleuve voisin du Tigre & de l'Euphrate, que l'on connoisse remplir mieux l'idée que Moyse donne du Géhon quant à ses débordements & quant à ses circuits. L'Araxe n'égale pas à beaucoup près les inondations & les circuits du Cyrus, premiérement parce qu'il est beaucoup plus loin du Caucase; sécondement parce que la longueur de son cours n'entre point en comparaison avec celle du Cyrus, qu'on appelle aujourd'hui *Kur* ou *Kour*. Ce nom chez les Arméniens voisins de ce fleuve signifie *perte* & *dégât*, & marque ainsi les effets du débordement de ce fleuve, dont le nom moderne s'accorde ainsi avec l'ancien nom *Géhon* ou *Geikhon*, dérivé du verbe *Goukh*, qui selon l'Hébreu, le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe, signifie *déborder* & *inonder*.

XIII. Terre de Chus, arrosée par le fleuve Géhon.

Moyse dit, que *le Géhon arrose toute la terre de Chus*. Il est très-important de fixer ce pays de *Chus*; mais la variété des opinions sur cet article en rend la fixation extrêmement difficile. Les Septante ont ordinairement traduit le nom de *Chus* par l'*Ethiopie* : ils ont été suivis par S. Jérôme, (*a*) qui dit dans ses questions sur la Genese, que les Juifs nomment ordinairement l'Ethiopie *le pays de Chus*. Joseph (*b*) dit que les Ethiopiens entr'eux le nomment *Chus*, & que toute l'Asie les appelle de même. Il semble qu'on ne peut guere s'expliquer autrement que de l'Ethiopie, les Pays de Chus, marqués dans Isaie XVIII. & XX. & 4. *Reg.* XIX. 9. & *Ezech.* XXIX. 10. Ce Pays de Chus est joint à l'Egypte; il est réduit en captivité avec l'Egypte; Tharaca, Roi de Chus, s'avance pour venir au secours d'Ezéchias, jusque vers Péluse; enfin Ezéchiel marque les limites de l'Egypte, de-

(*a*) *Hieron. quæst. Heb. in Gen.* x. 6. = (*b*) *Joseph. Ant. lib.* 1. *c.* 7.

puis *Migdol* jusqu'à *Syéne*, (*a*) & jusqu'aux frontieres de *Chus*. Jéremie (*b*) dit que comme un Chuséen ne peut changer la couleur de sa peau, ainsi les Juifs ne peuvent changer de mœurs & de conduite.

On trouve encore ailleurs des vestiges du nom de *Chus* : par exemple, dans la Susiane, dans la Médie, dans l'Arménie : on y connoît les Cissiens, les Cosséens, les Chutéens, les Scythes, les peuples du Chuzestan. La *Susiane* est nommée *Cissia* ; & la mere de Memnon est nommée *Ethiopienne*, parce qu'elle étoit de Suse. Les Anciens ont placé une seconde Ethiopie sur l'Isthme qui est entre le Pont-Euxin, & la mer Caspienne. S. Jérôme dit, (*c*) que S. Matthieu a prêché l'Evangile dans l'une des deux Ethiopies, où les fleuves *Apsarus* & *Hypsus* ont leur embouchure. Sophronius le dit aussi de S. André.

Mais il s'agit ici de trouver le pays de *Chus* sur l'Araxe, ou entre l'Araxe & le Cyrus. Il y a lieu de penser que les *Chutéens* dont parle l'Ecriture, (*d*) sont les véritables descendants de ce Chus, dont parle ici Moyse, & que leur pays est celui qui est entre ces deux fleuves. On avouera sans peine que *Chus* & *Chuth*, sont le même mot prononcé diversement, selon la diversité des Dialectes : les Chaldéens prononcent comme un *Thau*, ce que les Hébreux prononcent comme un *Schin*. Nous avons montré ci-devant, que les peuples que Salmanasar transporta à Samarie, étoient des conquêtes que Theglathphalasar & Salmanasar lui-même avoient faites sur les Medes du côté de la mer Caspienne ; or nous ne connoissons aucun peuple de ce côté-là nommé *Chuth* ou *Kutha*, que les *Scythes*, qui du consentement des Historiens, habiterent premiérement sur l'Araxe. On ne peut pas souhaiter une plus grande conformité de noms, que celle qui se trouve entre *Kutha* & *Scythes* ou *Scytha* ; le *Sigma* se met souvent au commencement des mots, au lieu d'une aspiration, comme *Sal* dérivé de ἅλς, *Sylva* de ὕλη, *Serpyllum* de ἕρπυλλον. Saint Isidore dit, (*e*) que les fleuves de Phase & d'Araxe arrosent la Scythie.

Diodore de Sicile dit, (*f*) que les Scythes qui sont voisins de l'Inde, habiterent d'abord sur l'Araxe, d'où ils s'étendirent, & firent des conquêtes jusqu'au Mont Caucase, vers lequel coule le Cyrus, & jusqu'à l'Océan, jusqu'aux Palus Méotides, jusqu'au Tanaïs ; que delà ils s'avancerent jusqu'au Nil, & réduisirent sous leur empire tous les peuples qui sont entre la Mer Caspienne, les Palus Méotides, l'Océan

---

(*a*) *Ezech.* XXIX. 10. *A turre Syenes usque ad terminos Æthiopiæ* (Hebr. *A Magdolo ad Syenem, & usque ad terminum Chus.*) = (*b*) *Jerem.* XIII. 23. (*c*) *Hieron. Magnæ Sebastopoli prædicavit, ubi Apsari est irruptio & Phasis fluvius. Illic incolunt Æthiopes interiores* On voit que cette description ne convient qu'à la Colchide. = (*d*) 4. *Reg.* XVII 30. *Vide Bochart. Phaleg. l.* IV. *c.* 2. *p.* 238. = (*e*) *Isidor. orig. l.* XIV. = (*f*) *Diod. l.* III. *c.* 11. *Nunc de Scythis qui sunt Indiæ contermini dicendum. Ea primum natio juxta Araxem flumen parva numero propterque ignobilitatem contempta consedit, &c.*

Oriental, & l'Egypte, &c. que les *Sacæ*, les *Maſſagetes*, les *Arimaſpes*, ſont diverſes branches des Scythes.

On voit par Strabon, (*a*) qu'anciennement les Grecs donnoient le nom de *Scythes* à toutes les nations du Nord les plus conſidérables, & le nom d'*Ethiopiens* à tous les peuples du Midi. Hérodote (*b*) dit la même choſe : il fixe l'ancienne demeure des Scythes ſur l'Araxe. Il dit qu'ils paſſerent ce fleuve, chaſſés par les Maſſageres, & qu'ils ſe retirerent dans le pays des Cimmeriens. Juſtin (*c*) met le Phaſe & l'Araxe, pour limites à la Scythie du côté du Midi. Le Mont Caucaſe & le fleuve Cyrus la bornoient au Nord. On connoît encore dans la Colchide, la fameuſe ville de *Kythea* (*d*) ou *Kuta*, patrie de Médée. La Colchide eſt quelquefois nommée *terre de Cythée*. (*e*)

Tum juvenem terris Parcæ tenuere Cytheis.

XIV. Examen de l'opinion de M. Pluche.

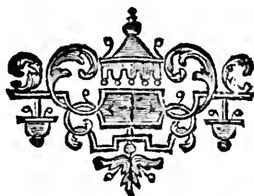
Depuis que nous avons donné cette Bible, on a mis au jour à Paris un Ouvrage poſthume de M. Pluche (*f*) où reparoît le ſentiment de M. Huet ſur le Paradis Terreſtre. M. Pluche entreprend de prouver que le paradis Terreſtre étoit *au confluent de l'Euphrate & du Tigre*. » Les eaux de ces *deux fleuves* réunies arroſoient, dit-il, le » jardin d'Eden, puis ſe partageoient de nouveau en *deux bras*, qui » étoient le Géhon & le Phiſon. Ainſi, ſelon la lettre du Texte, le » fleuve qui étoit *unique* dans le Paradis formoit *quatre lits* différents » hors de ce ſejour. » Nous laiſſons volontiers à nos Lecteurs le ſoin d'examiner ſi cette interprétation répond bien à la lettre du Texte. Deux fleuves qui viennent ſe réunir dans un même lit pour ſe partager de nouveau en deux bras : eſt-ce bien là ce que dit Moyſe ? Nous croyons voir dans ſon Texte qu'un fleuve unique ſortoit d'Eden pour arroſer ce lieu : *Fluvius egrediebatur*; & que delà ce fleuve ſe diviſoit en quatre canaux : *qui indè dividitur in quatuor capita.* Nous ne croyons pas avoir fait violence au Texte pour lui faire dire cela ; & nous ne concevons pas comment cela pourroit s'accorder avec l'hypotheſe que M. Pluche s'eſt efforcé de faire revivre. » Voici mot à mot, » dit-il, ce que le Texte porte... *Il ſortoit d'Eden un fleuve qui ve-* » *noit arroſer le jardin* : (il y étoit unique :) *mais hors delà il couloit* » *en quatre differents lits.* » Remarquez bien ces expreſſions : *Il ſortoit d'Eden un fleuve qui venoit arroſer le jardin.* Il eſt donc vrai qu'un ſeul fleuve ſortoit d'Eden pour venir arroſer ce jardin : ce n'étoient donc pas deux fleuves qui venoient ſe réunir dans ce jardin pour l'arroſer. Il y étoit unique : mais comme ſortant d'une ſource unique, & non pas de deux ſources : *Fluvius egrediebatur.* Enfin *hors delà*,

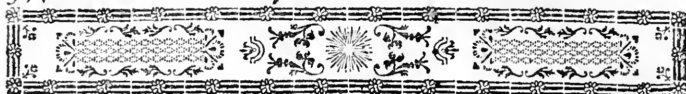
(*a*) *Strab. l. 1. p. 25.* == (*b*) *Herodot. l.* IV. == (*c*) *Juſtin. l. 1. & l.* II. (*d*) *Stephan. de urbib.* Κυία πόλις Κολχική, πατρὶς Μηδείας. == (*e*) *Valer. Flacc. l.* VI. *v. 693.* == (*f*) *Concorde de la Géographie des differents âges*, Paris, Etienne, 1764. *in*-12. Digreſſion ſur le Paradis Terreſtre p. 265. & ſuiv.


Septentrion
60
65
PONT-EUXIN
MER CAS PIENE
Phasis ou Phison
Sarapana
Athenæ
TERRE D'HEVILATH
Mont Caucase
Ophir
Phasis ou Phison Fl.
Mont Caucase
Erzerum
Araxe ou Gehon Fl.
CHUS
PARADIS TERRESTRE
M. Ararat
Paradis ou Euphrates
EDEN
Source de l'Euphrate
Theodosiopolis
ARMENIE
Mont Taurus
Arethuse L.
Mont Taurus
Adiaben
M. Masius
L. Thospites
Carrhæ
Nisibis
Singara
Nimphæum
Ninive ou Ninus
Tigre Fl.
Tapsacus
CAMPAGNE
Circesium ou Carchemis
Euphrates Fl.
Ctesiphon
Seleucia
MEDIE
Sitacene
Occident
Orient
40
35
PARADIS TERRESTRE
Selon le Sentiment
de N. SANSON, Confirmé
par les dissertations
de D. CALMET.
Dressé par le Sr ROBERT Geogr. ord. du Roi.
1748.
BABYLONE
DE SENAAR
Chalanne
Elymaïs
Sabatique
Suses
Ahad
Arach
SUSIANE
CHALDÉE
Midi
Guill. Delahaye

dit M. Pluche, *il couloit en quatre différents lits :* ce n'est point là ce que dit le Texte. Moyse dit que de-là ce fleuve se divisoit en quatre chefs, ou canaux principaux : *Qui indè dividitur in quatuor capita.* Deux bras qui descendent dans un lit commun pour en sortir ensuite par deux autres bras, ne sont point quatre bras qui sortent d'une source unique : *Fluvius egrediebatur.... qui indè dividitur in quatuor capita.*

Pour conclure cette Dissertation, nous dirons que selon toutes les apparences le Paradis Terrestre, ou le *Jardin d'Éden*, étoit situé au dessus de la Mésopotamie, & dans cette partie de l'Arménie, où l'on voit les sources des quatre fleuves marqués par Moyse : l'Euphrate, le Tigre, le Phase & l'Araxe ou le Cyrus qui s'y joint ; que tous les caracteres par lesquels l'Ecriture nous désigne la situation de ce lieu de délices, se rencontrent dans ce pays-là ; & qu'aucun autre systême n'enferme de moindres difficultés que celui que nous venons de proposer. XV. Conclusion.





DISSERTATION
SUR
LE PATRIARCHE HÉNOCH,
Fils de Jared, & Pere de Mathusala. (*a*)

LE Patriarche dont nous entreprenons de parler ici, est fort différent d'Hénoch, fils de Caïn, (*b*) qui naquit après la mort d'Abel, & à l'occasion duquel Caïn donna à la Ville qu'il bâtit dans la terre de Nod, le nom d'*Hénoch*. Celui dont nous parlons est plus nouveau, & descend de la race de Seth, souche de la nation sainte, & des vrais adorateurs; au lieu que Caïn, & son fils Hénoch, sont les peres de ces anciens prévaricateurs & de ces méchants qui souillerent la terre par leurs abominations, & qui furent exterminés dans les eaux du déluge. Comme la matiere est abondante, nous partagerons cette Dissertarion en trois Articles. Dans le premier, nous parlerons de la Vie d'Hénoch; dans le second, de son Transport; dans le troisieme, de son Retour à la fin du monde.

ARTICLE I. *De la Vie d'Hénoch.*

I. Vie d'Hénoch, selon le rapport de Moyse.

Hénoch, fils de Jared, naquit l'an 622 depuis la Création, (*c*) selon le calcul de l'Hébreu & de la Vulgate: & il étoit âgé de 65 ans, lorsqu'il engendra Mathusala, (*d*) l'an du monde 687. Hénoch étoit le septieme après Adam; & voici sa généalogie de pere en fils: Adam, Seth, Enos, Caïnan, Malaléel, Jared, Hénoch. Il ne vécut pas longtemps sur la terre en comparaison de ceux qui y vivoient alors; puisque Dieu le transporta après 365. ans de vie, (*e*) l'an du monde 987, avant le Déluge 669: (*f*) mais il égala dans ce petit nombre d'années la perfection des plus saints. L'Ecriture fait son éloge en peu de

(*a*) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet: nous l'avons en même temps resserrée & augmentée en retranchant quelques idées fabuleuses, & ajoutant vers la fin une anecdote relative au sujet. = (*b*) *Genes.* IV. 17. = (*c*) *Genes.* V. 18. = (*d*) *Gen.* V. 21. = (*e*) *Genes.* V. 23. = (*f*) C'est-à-dire, environ 3175 ans avant l'Ere Chrétienne Vulgaire selon le calcul que nous établirons dans la suite.

mots, lorsqu'elle dit, (a) qu'*il marcha avec Dieu*; expression qui marque qu'il se rendit agréable au Tout-Puissant, par la pratique de toutes sortes de vertus. Les Septante l'expliquent par, *Il fut agréable à Dieu*; & Onkélos par, *Il marcha dans la crainte du Seigneur.* Tout cela est équivalent à ces autres expressions qu'on lit ailleurs dans l'Ecriture: *marcher devant Dieu*; *marcher dans les voies du Seigneur*; *marcher selon l'esprit*; *marcher dans la présence du Seigneur*; *marcher dans la droiture*, *dans la vérité*, *dans la crainte du Seigneur*, &c. c'est-à-dire, cultiver la justice & la piété. Le témoignage formel de Moyse ne permet pas d'écouter les Rabbins qui ont voulu répandre des nuages sur la vertu de ce saint homme.

II. Autres témoignages des Auteurs sacrés touchant Hénoch.

Moyse n'est pas le seul des Auteurs sacrés, qui rende témoignage à la piété d'Hénoch; saint Paul (b) dit que *par le mérite de sa foi, il fut transporté hors du monde, & garanti de la mort, ayant été trouvé agréable à Dieu.* L'Auteur de l'Ecclésiastique (c) dit que ce saint Patriarche *a été transporté dans le Paradis, afin qu'un jour il ramene les nations à la pénitence.* Il dit ailleurs, (d) que *l'on n'a jamais vu d'homme comme Hénoch, qui fut enlevé de dessus la terre.* L'Auteur du Livre de la Sagesse semble l'avoir eu en vue dans ces paroles: (e) *Comme le Juste a plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transféré d'entre les pécheurs, parmi lesquels il vivoit. Il l'a enlevé de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice, & que les apparences trompeuses ne séduisissent son ame... Ayant peu vécu, il a rempli la course d'une longue vie; car son ame étoit agréable à Dieu; c'est pourquoi il s'est hâté de le tirer du milieu de l'iniquité.* Enfin saint Jude remarque qu'Hénoch a prophétisé ou prêché en disant: (f) *Voici le Seigneur qui vient accompagné de tous ses millions d'Anges pour juger & condamner tous les méchants & tous les impies.* Il a menacé du jugement de Dieu les impies qui vivoient de son temps, & qui souilloient la terre par leurs crimes. Le Livre des Constitutions Apostoliques (g) met Hénoch au nombre des Patriarches que Dieu a établi dès le commencement pour conduire & enseigner son peuple.

III. Culte d'Hénoch.

Quoique le Patriarche Hénoch soit dans un état où il est confirmé en grace, & où il n'est plus sujet au péché, comme nous le sommes dans l'état de voyageurs en cette vie; (h) toutefois l'Eglise ne lui a point déféré de culte public, non plus qu'à Elie, que l'on suppose être dans le même état. Il est vrai que l'on trouve son nom marqué dans quelque Calendrier au troisieme jour de Janvier; mais il y a ap-

(a) *Genes.* v. 22. ויתהלך את האלהים LXX. Εὐηρέστησε τῷ Θεῷ. *Vide & Joseph. & Eccli.* XLIV. 16. *& Hebb.* XI. 5. *& Sap.* IV. 10. ══ (b) *Heb.* XI. 5. ══ (c) *Eccli.* XLIV. 16. ══ (d) *Eccli.* XLIX. 16. ══ (e) *Sap.* IV. 10. ══ (f) *Judæ*, ℣. 14. 15. (g) *Constit. Apostol. l.* VIII. *c.* 5. ══ (h) *Aug. lib.* VI. *operis imperfecti contra Julian. c.* 30. *Hoc ex Dei gratiâ credimus esse concessum, ne haberent unde dicerent, Dimitte nobis debita nostr...*

parence que l'on a eu plutôt dessein d'honorer son enlévement au Ciel, que de lui rendre un culte religieux. On dit que les Chrétiens d'Ethiopie célebrent une espece de fête en son honneur, qu'ils appellent *le Sabbat d'Hénoch*, comme s'ils vouloient par-là honorer la septieme génération du genre humain dans sa personne, par une institution à peu près semblable à celle du septieme jour de la création que les Juifs honorent par le repos du Sabbat.

IV. Hénoch connu chez les Gentils.

Il n'est pas jusqu'aux peuples Gentils qui n'aient eu quelque connoissance d'Hénoch, & de son zele pour la piété. Ils racontent (*a*) que du temps d'un nommé *Annac*, qui a vécu plus de 300 ans, ceux d'Icones & les autres peuples des environs consulterent l'Oracle, qui leur répondit qu'ils mourroient tous dès qu'Annac seroit sorti du monde. Cette réponse jetta tout le pays dans la consternation ; & les pleurs des peuples furent si abondantes, qu'elles tournerent en proverbe : on dit *pleurer Annac*, pour dire pleurer amérement, faire un grand deuil. Après sa mort le déluge de Deucalion arriva, & tout le pays fut inondé sous les eaux. Ainsi fut accompli l'Oracle. On apperçoit au travers de l'obscurité de cette Fable : 1°. Le nom d'Hénoch, ou *Hanoch*, comme le prononcent les Hébreux ; 2°. Son âge de plus de 300 ans ; & 3°. Le déluge universel, arrivé sous Noé son arriere-petit-fils.

D'autres (*b*) racontent l'origine du proverbe, *pleurer Annac*, ou *Hannac*, ou *Chanac*, d'une autre sorte. Chanac étoit un ancien Roi de Phrygie qui ayant prévu que le déluge étoit proche, assembla tout le peuple dans le Temple, pour supplier Dieu de détourner ce malheur. Leurs prieres furent si ferventes, & leurs larmes si abondantes, qu'elles donnerent lieu au proverbe dont nous avons parlé : mais elles ne furent pas assez efficaces pour détourner le malheur dont ils étoient menacés ; le déluge survint qui les fit tous périr.

Article II. *Du Transport d'Hénoch.*

I. Motifs de ceux qui contestent l'enlévement d'Hénoch.

Les paroles dont Moyse s'est servi pour marquer le transport d'Hénoch hors du monde, ont donné lieu à diverses questions. On a demandé s'il étoit mort, ou s'il étoit encore en vie ; s'il étoit dans le monde, ou hors du monde ; s'il jouissoit de la béatitude, ou s'il étoit simplement dans un état de paix & de repos, en attendant sa mort qui doit le mettre en jouissance de l'état des Bienheureux. Moyse dit (*c*) simplement *qu'il marcha avec Dieu, & qu'il ne parut plus, parce que le Seigneur le prit*, ou le transporta : *Quia tulit eum Deus.* Il s'agit de savoir si ces derniers mots signifient une mort naturelle, ou un transport miraculeux, comme celui d'Elie. Voici les raisons alléguées

---

(*a*) *Stephan. de urbib. in Iconium.* — (*b*) *Vide Suidam in Hannaco, & Hermogen, in Phrygiis.* — (*c*) *Gen.* v. 24. ואיננו כי לקח אתו אלהים.

par ceux qui prétendent que l'Auteur facré a parlé d'une mort ordinaire.

D'abord l'Écriture fe fert fouvent d'expreffions pareilles pour fignifier la mort. Par exemple, (*a*) Elie dit au Seigneur : *Prenez mon ame* ; j'ai affez vécu ; *je ne fuis pas de meilleure condition que mes Peres* : or il ne demandoit par ces paroles autre chofe que de mourir comme fes Peres : *Petivit animæ fuæ ut moreretur.* Job parlant de ceux qui meurent d'une mort précipitée, dit : (*b*) *Qui fublati funt ante tempus*, Qui ont été enlevés avant le temps. Et ailleurs : (*c*) *Je ne fais combien de temps je demeurerai, & fi mon Créateur m'enlevera bientôt.* Et Jefus fils de Sirach : (*d*) *L'ame du fornicateur fera enlevée du nombre des vivants.* Et le Pfalmifte : (*e*) *Dieu rachetera & délivrera mon ame de la puiffance de l'enfer, lorfqu'il m'aura pris.* Et ailleurs : (*f*) *Ils ont réfolu de prendre mon ame.* Et encore : (*g*) *Aprés cela vous me prendrez & me comblerez de gloire.* Et dans Ezéchiel, (*h*) le Seigneur dit : *Je vais prendre ce que vous aimez le plus*, c'eft-à-dire, je vais faire mourir votre femme, *& vous n'en ferez pas le deuil.* Et ailleurs : (*i*) *Le glaive viendra fur l'Egypte, & il prendra le peuple de ce pays.* Et encore : *Le pécheur a été pris dans fon iniquité* ; (*k*) il eft mort dans fon crime : ou en punition de fon crime. Jonas : *Prenez mon ame* ; (*l*) retirez-moi du monde. De toutes ces expreffions, & de plufieurs autres pareilles que l'on pourroit ramaffer, il s'enfuit, dit-on, que cette expreffion, *prendre quelqu'un*, ou *prendre l'ame de quelqu'un*, fignifie proprement le tirer du monde par une mort naturelle ou violente. Ces mots : *Il ne parut plus*, ou felon l'Hébreu, *Il ne fut pas*, ou *il ne fut plus*, fe prennent dans le même fens en plufieurs paffages de l'Ecriture. Par exemple : *L'enfant n'eft pas, & où irai-je ?* (*m*) Et, *L'un des douze n'eft plus.* (*n*) *Jofeph n'eft plus* ; &, *Siméon n'eft pas.* (*o*) Et Job : *Vous jetterez les yeux fur moi, & je ne ferai pas... Vous me chercherez le matin, & je ne ferai point.* (*p*) *Et ils s'éleveront un peu, & ils ne feront plus.* (*q*) *Un peu aprés vous chercherez la place du pécheur, & il ne fera pas.* (*r*) *J'ai paffé, & il n'étoit plus.* (*s*) *Détruifez-les, & ils ne feront pas*, (*t*) &c. Saadias, Auteur de la verfion Arabique, traduit *Hénoch mourut, & Dieu le retira à lui.* De tout cela, on prétend conclure que les termes de Moyfe n'emportent pas l'idée d'un tranfport miraculeux, puifqu'on les voit fi fouvent employés pour marquer la mort naturelle.

(*a*) 3. *Reg.* XIX. 4. = (*b*) *Job.* XXII. 16. = (*c*) *Job.* XXXII. 22. = (*d*) *Eccli.* XLX. 3. *Tollitur de numero animæ ejus.* = (*e*) *Pfalm.* XLVIII. 16. = (*f*) *Pfalm.* XXX. 14. = (*g*) *Pfalm.* LXXII. 24. = (*h*) *Ezech.* XXIV. 16. = (*i*) *Ezech.* XXX. 4. = (*k*) *Ezech.* XXXIII. 6. = (*l*) *Jonas.* IV. 3. = (*m*) *Genef.* XXXVII. 30. = (*n*) *Genef.* XLII. 13. = (*o*) *Genef.* XLII. 36. = (*p*) *Job.* VII. 8. 21. = (*q*) *Job.* XXIV. 24. = (*r*) *Pfalm.* XXXVI. 10. = (*s*) *Pfalm.* XXXVI. 36. = (*t*) *Pfalm.* LVIII. 14.

De plus il eſt vrai qu'en rapportant le tranſport d'Elie, l'Ecrivain ſacré ſe ſert du même verbe : (*a*) *Les enfants des Prophetes dirent à Eliſée : Le Seigneur va vous prendre votre maître.* Et Elie dit à Eliſée : *Dites-moi ce que vous voulez que je vous faſſe, avant que je vous ſois pris : ſi vous me voyez lorſque je ſerai pris, vous aurez ce que vous avez demandé, &c.* Mais ſi ces paroles n'emportent pas l'idée d'un enlévement miraculeux, les autres circonſtances de l'Hiſtoire font aſſez connoître la maniere ſurnaturelle dont Elie fut enlevé : on nous dit que ſon enlévement avoit été révélé aux autres Prophetes avant qu'il arrivât ; que le Seigneur l'enleva tout en vie ; qu'Elie en montant laiſſa tomber ſon manteau ; que les enfants des Prophetes voulurent aller chercher leur maître, de peur que l'Eſprit de Dieu ne l'eut emporté dans quelque endroit écarté dans le déſert : ils le chercherent en effet, mais inutilement, & contre l'avis d'Eliſée. Il n'y avoit donc aucun doute qu'il n'eut été enlevé en vie. Mais on obſerve que nous ne liſons rien de pareil dans ce que Moyſe nous raconte d'Hénoch.

On prétend auſſi s'appuyer du témoignage de l'Auteur du Livre de la Sageſſe. Il dit que quand le Juſte mourroit d'une mort précipitée, il ſe trouveroit dans le repos ; parce que la prudence de l'homme lui tient lieu de cheveux blancs. Et auſſi-tôt il ajoute : (*b*) *Le Juſte ayant plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transféré d'entre les pécheurs parmi leſquels il vivoit ; il l'a enlevé de peur que ſon eſprit ne fût corrompu par la malice, & que les apparences trompeuſes ne ſéduiſiſſent ſon ame... Ayant peu vécu, il a rempli la courſe d'une longue vie.... Le Juſte mort condamne les méchants qui lui ſurvivent... Ils verront la fin du Sage, & ne comprendront pas les deſſeins de Dieu ſur lui.* Tous ces traits, dit-on, conviennent à Hénoch ; & l'Auteur paroît faire alluſion au Texte de Moyſe par ces mots : *Le Juſte ayant plu à Dieu, il en a été aimé, & Dieu l'a transferé du milieu des pécheurs parmi leſquels il vivoit.*

On inſiſte encore ſur cette parole de Jeſus fils de Sirach, Auteur de l'Eccléſiaſtique, (*c*) que l'on traduit ainſi en réuniſſant le ſens du Grec & le ſens de la Vulgate : *Hénoch a plu à Dieu, & il a été transféré* (*dans le Paradis*,) lui qui étoit *un exemple de pénitence aux peuples*. Ces termes, *dans le Paradis*, ne ſont pas dans le Grec : mais, dit-on, l'Egliſe les ayant reçus & autoriſés dès le commencement, en adoptant la Verſion latine où ils ſont, & dont elle ſe ſert encore aujourd'hui, elle a donc approuvé auſſi le ſentiment qui tient qu'Hénoch eſt véritablement mort ; car on ſait que le Paradis eſt fermé aux vivants, & que le nom de Paradis mis tout ſeul ſignifie *le Ciel*, ou le lieu où

(*a*) 4. *Reg.* II. 3. 5. 9. *&c.* = (*b*) *Sap.* IV. 10. *& ſeqq.* = (*c*) *Eccli.* XLIV. 16.
Ἐνὼχ εὐηρέστησε Κυρίῳ, καὶ μετετέθη ὑπόδειγμα μετανοίας ταῖς γενεαῖς.

les ames des Saints sont réunies après la mort. Ainsi Jesus-Christ dit au bon Larron : (*a*) *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis* ; & saint Paul dit (*b*) *qu'il a été ravi dans le Paradis* ; & Jesus-Christ, dans l'Apocalypse, (*c*) dit qu'il donnera au vainqueur *de manger du fruit de l'arbre de vie qui est dans le Paradis*. Quand on parle du Paradis Terrestre, ou d'un simple verger, on joint d'ordinaire au mot *Paradisus*, certains termes qui en déterminent la signification à ce sens.

On prétend même que quelques Peres ont aussi enseigné au moins d'une maniere implicite, que le Patriarche Hénoch étoit mort. Saint Ambroise (*d*) dit qu'Hénoch a transporté son trésor dans le Ciel ; & il lui applique le passage de la Sagesse, qui vient d'être cité : *Raptus est ne cor ejus malitia mutaret*. L'Auteur des Récognitions de saint Clément, (*e*) dit qu'Hénoch s'étant rendu agréable à Dieu, fut transporté dans l'immortalité : *Ad immortales transtulit*. Saint Cyprien, dans son Traité *de la Mortalité*, dit qu'Hénoch a mérité d'être tiré de la contagion de ce monde, par une faveur singuliere ; que Salomon dans le Livre de la Sagesse a parlé de la mort prématurée des Justes comme d'une faveur de Dieu. Saint Jérôme (*f*) dit aussi qu'il est transporté dans le Ciel, & qu'il est nourri du pain Céleste ; & ailleurs (*g*) qu'il est monté au Ciel avec Jesus-Christ. Saint Athanase (*h*) assure qu'il a été transporté dans le Paradis.

Plusieurs Rabbins (*i*) entendent le Texte de Moyse de la mort naturelle d'Hénoch ; Calvin les suit ; saint Cyprien & saint Ambroise, & quelques Commentateurs Catholiques, comme Jansénius, Ménochius, Mariana, & d'autres, veulent que l'Auteur de la Sagesse parle d'Hénoch, ou du moins qu'il fasse allusion à son histoire, lorsqu'il décrit la mort du Juste enlevé du monde durant sa jeunesse. Voilà ce que l'on apporte de plus plausible en faveur du sentiment qui veut qu'Hénoch soit mort d'une mort naturelle.

II. Preuves de l'enlévement d'Hénoch.

Mais les preuves du sentiment contraire ne sont pas moins solides. On avoue que le Texte de Moyse n'emporte pas nécessairement l'idée d'un enlévement miraculeux, & du transport d'un homme vivant dans un autre monde, dans le Ciel, ni dans un endroit du monde qui soit inconnu & inaccessible aux mortels. Cependant quand on compare ce qu'il dit d'Hénoch, à ce qu'il raconte des autres Patriarches, on voit aisément qu'il veut distinguer la maniere dont Hénoch est sorti du mon-

---

(*a*) *Luc.* XXIII. 43. ═ (*b*) 2. *Corinth.* XII. 4. ═ [*c*] *Apoc.* II. 7. ═ (*d*) *Ambros. Epist. Class.* 1. *ep.* 38. *n.* 7. *Dives Henoch qui quod habuit secum transtulit, & omnem illum bonitatis suæ censum cælestibus intulit receptaculis.* ═ (*e*) *Recognit. l.* IV. *n.* 12. ═ (*f*) *Hieronym. ep. ad Pammach. ep.* 61. *p.* 184. *antiq. edit.* ═ (*g*) *Idem in Amos* IX. ═ (*h*) *Athanas. t.* II. *pag.* 693. *orat. de Patrib. & Prophet.* ═ (*i*) *Abenezra, Salom. Jarchi & alii apud Menasse Ben Israël, l. de fragilit. hum. sect.* 12. *art.* 7.

de, d'avec celle dont tous les autres Patriarches en sont sortis. Il remarque premiérement sa bonne vie, qui le rendit agréable à Dieu, & ensuite son enlévement : *Tulit eum Deus* ; & comme ces paroles pourroient encore être équivoques, il ajoute : *Il ne parut plus* ; on ne le vit plus sur la terre ; pour insinuer qu'il vivoit, & qu'il subsistoit hors du monde.

Jesus fils de Sirach est beaucoup plus favorable au sentiment qui tient qu'Hénoch, fut transporté tout vivant, qu'au sentiment contraire, soit qu'on lise dans son Texte avec la Vulgate, *dans le Paradis*, soit qu'on ne l'y lise pas. Les termes dont il se sert, pour marquer sa sortie du monde, sont les mêmes que ceux de Moyse ; & ils ne sont nullement ordinaires pour signifier la simple mort d'un homme. L'addition, *dans le Paradis*, peut signifier deux choses, ou le Ciel, où sont les bienheureux après leur mort, ou le Paradis Terrestre. En ce dernier sens, elle ne convient pas à Hénoch dans la supposition qu'il soit mort d'une mort naturelle ; car les Saints ne sont pas envoyés dans le Paradis Terrestre après leur décès. Quant au premier sens, les anciens Peres n'ont pas cru que l'état où l'Eglise suppose Hénoch & Elie, fût contraire à leur demeure dans le Ciel, comme nous le verrons ci-après. Plusieurs d'entr'eux ont déclaré nettement qu'Hénoch étoit dans le Ciel, & qu'il y étoit entré avec Jesus-Christ, quoiqu'ils supposassent qu'il avoit été enlevé du monde tout vivant.

Nous avouons que l'Auteur du Livre de la Sagesse fait allusion à ce que dit Moyse du transport d'Hénoch, lorsqu'il parle de la mort du Juste enlevé par une mort prématurée : mais rien ne nous oblige à croire qu'il ait voulu parler directement de la mort d'Hénoch. En traitant d'un Juste enlevé à la fleur de son âge, il étoit naturel d'y appliquer ce que dit Moyse d'Hénoch, enlevé dans un âge peu avancé, en comparaison des autres hommes d'avant le déluge qui vivoient des huit & neuf cents ans, au lieu qu'Hénoch n'en avoit vécu que 365.

Enfin saint Paul dit (*a*) très-expressément qu'*Hénoch fut enlevé par le mérite de sa foi, afin qu'il ne vît pas la mort* ; il ajoute, *qu'on ne le trouva plus, parce que Dieu le transporta ailleurs.* L'enlévement d'Hénoch tout vivant doit donc passer pour un article de Foi.

Les Peres Grecs & Latins, & les Auteurs Juifs pour la plupart, ont enseigné qu'Hénoch étoit encore vivant & dans un lieu de délices. Les Paraphrastes Chaldéens ont cru qu'il avoit été enlevé au Ciel tout vivant. Jonathan fils d'Uriel dit qu'*Hénoch a cessé d'être dans les générations de la terre, parce qu'il a été transporté au Ciel par l'ordre de Dieu.* Onkélos est encore plus exprès : *Il ne parut plus, parce que le Seigneur ne le fit pas mourir.* Le Rabbin Hiscuni (*b*) & quelques autres croient qu'il

---

(*a*) *Hebr.* XI. 5. = (*b*) *Vide, si lubet, Drus. de Henoch. t.* I. *part.* 2. *p.* 379. *Crit. sacr.*

fut

fut enlevé en corps & en ame, & qu'il doit revenir au monde dans le temps de la Rédemption. Le Rabbin David (*a*) veut qu'il soit dans le Paradis Terrestre avec Elie; & il avance, que c'est là le sentiment des Sages de la Synagogue & du commun des Juifs. Le Rabbin Gerson est dans le même sentiment; & Akiba assure que Dieu le tira du monde comme Elie dans un tourbillon de feu.

Saint Jean Chrysostome (*b*) croit qu'Hénoch fut enlevé par le ministere des Anges. L'Auteur du Traité de la Trinité parmi les œuvres de saint Ambroise (*c*) suppose qu'Hénoch fut transporté comme Elie dans un chariot de feu, c'est-à-dire, selon lui, par le ministere des Anges. Saint Clément le Romain, dans sa premiere Epître aux Corinthiens, (*d*) dit qu'Hénoch ayant été trouvé fidele dans l'obéissance, a été transporté, & que sa mort ne se trouve écrite nulle part. L'Auteur des Constitutions Apostoliques, sous le nom du même saint Clément, (*e*) dit en deux endroits que Dieu ne permit pas qu'Hénoch éprouvât la mort; & il le dit dans un passage qui contient la forme de la Liturgie, ce qui fait voir que c'étoit la créance commune de l'Eglise. Saint Irénée (*f*) dit qu'Hénoch a été transporté, & est conservé jusqu'aujourd'hui pour être le témoin du juste jugement que Dieu a exercé contre les Anges Apostats.

Tertullien (*g*) enseigne que Dieu a transporté Hénoch hors de ce monde sans lui faire subir la Loi commune de la mort: *Necdum mortem gustavit, ut æternitatis candidatus.* Ailleurs, il dit (*h*) qu'Hénoch & Elie sont transportés, & que leur mort ne se trouve point, parce qu'elle est différée: *Nec mors eorum inventa est, dilata scilicet.* Ils mourront à la fin des siecles, afin d'être revêtus de l'immortalité. Saint Cyprien (*i*) ne doute pas qu'Hénoch ne soit encore vivant. Saint Hilaire (*k*) dit qu'Hénoch & Elie doivent venir avant la fin du monde, & qu'ils seront mis à mort par l'Antechrist. Ils sont donc encore vivants.

Saint Jérôme écrivant sur Amos, (*l*) semble dire qu'Hénoch est monté au Ciel avec Jesus-Christ, accompagné d'Elie & de Moyse, & par conséquent qu'il a reçu la couronne de l'immortalité. Mais au même endroit il dit qu'il y est monté avec saint Paul, qui fut ravi jusqu'au troisieme Ciel; ce qui fait voir qu'il ne l'entendoit pas précisément du transport de son corps immortel dans le Ciel. Et dans d'autres passages, il est exprès pour le sentiment qui tient qu'Hénoch est encore en vie:

(*a*) *R. David in* 2. *Reg.* II. I. = (*b*) *Chrisost. t.* 5. *Homil.* 138. *p.* 877. = (*c*) *Append novæ Edit. c.* 33. *p.* 341. = (*d*) *Clem. Ep.* I. II. 9. *p.* 150. Οὐχ εὑρέθη αὐτοῦ θάνατος. = (*e*) *Constitut. lib.* V. *cap.* 7. Μὴ ἐάσας θάνατον πεῖραν λαβεῖν. & *lib.* VIII. *cap.* 41. = (*f*) *Iren l.* IV. *c.* 16. *Et l.* V. *c. nov. Edit.* = (*g*) *Tertull. adverſ Judæos. p.* 185. 63. = (*h*) *Idem de anima*, *c.* 51. *p.* 301. = (*i*) *Cyprian. seu alius de montib. Sinæ & Sion contra Judæos.* = (*k*) *Hilar. in Matth. c.* 20. *p.* 710. *a.* = (*l*) *Hyeronim. in Amos* IX.

» Hénoch & Elie, dit-il, ont été tranſportés dans leur chair; (*a*) ils ne » ſont par encore morts, quoiqu'ils ſoient déjà les habitants du Paradis. « *Necdum mortui & Paradiſi jam coloni, habent membra cum quibus rapti ſunt & tranſlati.* Il dit ailleurs (*b*) que ces deux Prophetes ſeront mis à mort à la fin du monde, ainſi qu'il eſt marqué dans l'Apocalypſe. (*c*)

L'Auteur dont on a le Commentaire ſur S. Paul, imprimé parmi les Œuvres de ſaint Ambroiſe, (*d*) dit auſſi qu'Hénoch & Elie ſeront mis à mort durant la perſécution de l'Antechriſt, & que leurs corps ſeront jettés dans la place publique à la vue de tout le peuple infidele. Saint Ambroiſe dont on a cité un paſſage, où il ſemble dire qu'Hénoch eſt mort & eſt monté au Ciel, marque aſſez qu'il le croit vivant, puiſqu'il lui donne pour compagnon Elie, dont l'enlévement tout en vie ne ſouffre aucune difficulté. (*e*) Quand ſaint Ambroiſe les place tous deux dans le Ciel, il ne fait rien que d'autres n'aient fait comme lui, ainſi qu'on a déjà pu le remarquer. Dans un autre endroit (*f*) il marque aſſez clairement qu'Hénoch n'étoit pas mort puiſqu'il dit que ſon tranſport étoit une figure ou une prophétie de la Réſurrection du Sauveur, qui eſt immortel, & qui eſt monté au Ciel avec ſon corps: *Henoch verò nonne manifeſtum pietatis dominicæ & divinitatis indicium eſt, eo quòd nec mortem ſenſerit Dominus, & ad Cœlum remeaverit, cujus generis auctor raptus ad Cœlum eſt.* Saint Gregoire le Grand (*g*) dit que le tranſport d'Hénoch & l'enlévement d'Elie, ſont des figures de l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt, maniere de parler qui eſt fréquente parmi les Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Saint Auguſtin (*h*) ne doutoit pas qu'Hénoch n'eut été tranſporté tout en vie; qu'il ne fût encore vivant, exempt de toutes les attaques de la maladie & des incommodités de la vieilleſſe; qu'à la fin il ne dût retourner au monde & y payer le tribut que la nature a impoſée à tous les hommes, en mourant pour reſſuſciter à l'immortalité. Il dit ailleurs (*i*) qu'Hénoch & Elie ne ſont point encore revêtus de l'immortalité, quoiqu'ils ſoient vivants dans un corps qui n'eſt ſujet à aucun beſoin de nourriture; qu'ils ſont ſoutenus par la même force, qui ſoutint Elie pendant les quarante jours qu'il paſſa ſans manger; ou que s'ils mangent, c'eſt comme faiſoit Adam dans le Paradis Terreſtre, avant qu'il fût tombé dans la déſobéiſſance. Enfin, il croit qu'il eſt très-probable, qu'ils ſont tranſportés au Jardin d'Eden, où ils nous ſont voir dans

(*a*) *Ep.* 61. *adversùs errores Joan. Jeroſol. Vide & lib.* III. *contra Pelagg. Hanc communem mortem quâ & bruta ſolvuntur animalia, Henoch, & Eliam nondum vidiſſe cognoſcimus.* == (*b*) *Ep.* 147. *ad Marcell. p.* 347. *vet. Edit.* == (*c*) *Apoc* XI. 3. *&c.* == (*d*) *Ambroſiaſt. in* 1. *Cor.* IV. 9. == (*e*) *Ep.* 38. *p.* 942. *n.* 7. == [*f*] *Ambroſ. in Luc. l.* III. *ad fin. t.* I. *p.* 1333. == (*g*) *Gregor. mag. Homil* 29. *in Evang. n.* 6. == (*h*) *Aug. de Geneſ. ad litteram. lib.* IX. *c.* 6. *p.* 247. *a.* == (*i*) *Aug. l. de peccatorum meritis c.* 3. *p.* 3.

leurs perſonnes ce qu'auroient éprouvés Adam & Eve, s'ils avoient ſu s'y conſerver par leur ſoumiſſion aux ordres de Dieu. Après ces autorités, il eſt aſſez inutile d'accumuler une foule d'autres paſſages, pour prouver qu'Hénoch a été tranſporté d'une maniere miraculeuſe; qu'il eſt encore vivant, & qu'il jouit d'une béatitude anticipée, en attendant la mort qu'il doit ſouffrir avant le dernier jour, pour être enſuite reçu dans l'immortalité bienheureuſe.

III. En quel lieu Hénoch a été tranſporté.

La ſeule difficulté qui nous reſte à examiner, eſt de ſavoir en quel lieu Hénoch a été tranſporté. On a déjà vu que le ſentiment des Anciens étoit partagé ſur cette queſtion. Les uns le placent dans le Ciel, les autres dans le Paradis Terreſtre; & les autres ne voudroient pas qu'on s'expliquât là deſſus, ni qu'on employât le temps à cet examen, qu'ils croient inutile & ſuperflu, puiſqu'on n'a aucune autorité certaine qui puiſſe nous fixer dans cette recherche. La Verſion Latine du Livre de l'Eccléſiaſtique, porte qu'il fut tranſporté dans le Paradis; mais les Exemplaires Grecs qui tiennent lieu du Texte original de ce Livre, ne reconnoiſſent point ces termes *in Paradiſum*; & quand il les admettroient, il reſteroit encore une grande difficulté, pour ſavoir s'il faudroit l'entendre du Ciel ou du Paradis Terreſtre.

Saint Irénée (*a*) rapporte que les Diſciples des Apôtres avoient enſeigné qu'Hénoch & Elie vivoient dans le Jardin d'Eden, où nos premiers parents avoient été placés dès le commencement, & qu'ils devoient y demeurer juſqu'à la fin du monde, jouiſſant d'une eſpece d'immortalité anticipée: *Ibi manere eos qui tranſlati ſunt uſque ad conſummationem, coauſpicantes incorruptelam.* Ce ſentiment, qui venoit des Diſciples des Apôtres, s'eſt fort répandu dans l'Egliſe. L'Auteur des queſtions aux Orthodoxes parmi les œuvres de ſaint Juſtin le Martyr, (*b*) dit que les ſaints perſonnages que notre Sauveur reſſuſcita au temps de ſa mort, & qui apparurent à pluſieurs dans la ſainte Cité, (*c*) vivent encore aujourd'hui dans le Paradis Terreſtre avec Hénoch & Elie, attendant avec eux la réſurrection générale, qui nous fera tous paſſer dans l'état d'une immortalité parfaite.

Saint Auguſtin, (*d*) quelque réſerve qu'il ait toujours obſervé dans des queſtions douteuſes, ſemble toutefois aſſurer qu'Hénoch & Elie ſont tranſportés dans le Paradis Terreſtre, & qu'ils s'y nourriſſent du fruit de l'arbre de vie, qui leur donne la puiſſance de vivre ſans être ſoumis à la néceſſité de mourir: *Nam quò eos credendum eſt fuiſſe tranſlatos, niſi ubi eſt ipſum vitæ lignum, unde illis ſit poteſtas vivendi, nec ulla moriendi neceſſitas?* jouiſſant dans ce lieu de délices du privilege dont jouiſſoit Adam dans l'état d'innocence, & dont auroient joui tous ſes

(*a*) *Iren. lib.* V. *contra hæreſ. c.* 5. — (*b*) *Auct. quæſt. ad Orthodox. qu.* 85. — *Matth.* XXVII. 52. 53. — (*d*) *Aug. contra Julian. l.* VI. *c.* 30. *p.* 1360. 1361.

descendants, si le premier homme n'étoit pas tombé dans la prévarication, & par-là dans la nécessité de mourir. Il ajoute que dans cet état, Dieu leur a apparemment accordé la grace de ne pas pécher; en sorte qu'ils ne sont pas comme nous dans la nécessité de dire : *Pardonnez-nous nos péchés.* Ce docteur (*a*) n'étoit pas toutefois tellement persuadé qu'Hénoch & Elie fussent dans le Paradis Terrestre, qu'il ne regardât cette question comme problématique, ainsi que quantité d'autres que l'on peut agiter, & sur lesquelles on peut s'exercer sans donner atteinte à la Foi. *Nous croyons*, dit-il, *qu'ils sont encore en vie dans les mêmes corps qu'ils ont apportés en naissant*; *mais il nous est permis de rechercher s'ils sont au Paradis Terrestre ou ailleurs.*

L'Auteur imprimé sous le nom de saint Isidore au Traité de la vie & de la mort des Saints, (*b*) saint Thomas, (*c*) & plusieurs autres, (*d*) croient qu'Hénoch & Elie sont transportés dans le Paradis Terrestre. Mais saint Athanase (*e*) dit qu'Hénoch fut transporté dans le Paradis où saint Paul fut ravi, & où le bon Larron entra après la mort de Jesus-Christ; & l'on croit que saint Paul fut ravi dans le Ciel; le bon Larron y entra aussi avec Jesus-Christ ressuscité. Saint Ambroise (*f*) dit qu'Hénoch transporta ses richesses dans les tresors du Ciel. Saint Jérôme (*g*) assure qu'Hénoch & Elie sont montés au Ciel avec Jesus-Christ, & qu'ils sont déjà habitants du Paradis; qu'ils jouissent de la compagnie de Dieu; qu'ils se nourrissent du pain céleste, & se rassasient de la parole de Dieu, ayant le Seigneur lui-même pour nourriture : *Vescuntur cœlesti pane, & saturantur omni verbo Dei, eumdem habentes Dominum, quem & cibum.* Enfin, Joseph (*h*) dit que ce Patriarche s'en alla vers Dieu, d'où vient que sa mort ne fut pas écrite.

Saint Gregoire le Grand, (*i*) & après lui l'Abbé Rupert, (*k*) sans déterminer l'endroit où Hénoch fut transporté, se contentent de dire, qu'il est dans un lieu saint de la terre, où il jouit d'un grand repos de corps & d'esprit, jusqu'à ce qu'à la fin du monde il retourne parmi les hommes, & paye le tribu de la mort. Tertullien (*l*) croit qu'Hénoch & Elie sont hors du monde : *De orbe translati, & hoc ipso jam æternitatis candidati.* Saint Jean Chrysostome (*m*) ne veut pas que l'on examine trop curieusement, ni en quel lieu, ni comment Hénoch a été transporté; il dit qu'il nous doit suffire de savoir, que Dieu l'a enlevé tout

---

(*a*) *De peccato origin. contra Pelag. & Cælest. c. 23. n. 27.* = (*b*) *Isidor. de vita & morte. S S. c. 3.* = (*c*) *D. Thom. 1. part. qu. 102. art. 2. ad 3. & 3. part. qu. 49. art. 5. ad 2.* = (*d*) *Cedren. p. 8. Chronic. Alex. Beda de templo Salom. c. 19. p. 38.* = (*e*) *Athan. de Sinodi Nicænæ Decretis. Pag. 214. 4. nov. Edit.* = (*f*) *Ambros. Ep. 38. primæ Class.* = (*g*) *Hieronym. in Amos* IX. *& Ep. 61. ad Pammach. advers. errores Joan. Jerosol.* = (*h*) *Joseph. antiq. l. 1. c. 4.* = (*i*) *Gregor. Homil. 29. in Evang.* = (*k*) *Rupert in Genes. l.* III. *c. 33.* = (*l*) *Tertull. de Resurrect. carnis. c. 58.* = [*m*] *Crysost. Homil. 21. in Genes.*

vivant, & qu'il le conserve dans un lieu qui n'est connu que de lui seul. Théodoret (*a*) fait la même remarque : *Il faut*, dit-il, *se contenter de ce que Dieu nous a révélé dans ses Ecritures, sans rechercher trop curieusement ce qu'il a voulu nous laisser ignorer.* Théophylacte & Œcuménius (*b*) s'expriment sur cela avec beaucoup de sagesse : Nous savons, disent-ils, qu'Hénoch a été transporté & qu'il est vivant ; mais nous ignorons la maniere & le lieu de son transport. Et c'est ce que l'on doit conclure de ce que nous avons dit jusqu'ici : car ce que saint Irénée avance, que les Disciples du Sauveur avoient enseigné qu'il étoit dans le Paradis Terrestre, pourroit bien se ressentir un peu de l'erreur des Millenaires, qui fut fort commune dans les premiers temps de l'Eglise, & qui y avoit été répandue par les Chrétiens convertis du Judaïsme, qui se disoient Disciples des Apôtres, dont ils ne suivoient pas toujours trop fidélement la Doctrine.

Quant à ce que dit saint Athanase, qu'Hénoch & Elie sont dans le même Paradis où saint Paul fut ravi, & où le bon Larron entra : il paroît l'avoir puisé dans saint Irénée, qui met Hénoch, Elie, & tous les Justes dans le Paradis Terrestre, & qui veut que saint Paul y ait aussi été ravi en esprit. Origene (*c*) mettoit le Paradis Terrestre au troisieme Ciel, où saint Paul avoit été ravi. Saint Ambroise (*d*) suivoit en cela Origene. Moyse Bar-Cépha, dans son Livre du Paradis Terrestre, le place entre la terre & le firmament, & dit que l'ame du bon Larron y fut envoyée. Sentiment qui se remarque aussi dans Severien & dans Eulogien, qui y placent les ames des Saints sorties de ce monde. Saint Jérôme, dans ses questions Hébraïques sur la Genese, fait mention de l'opinion des Hébreux, (*e*) qui prétendoient que le Paradis Terrestre avoit été créé avant le monde, ce qui suppose qu'ils le croyoient hors du monde : & c'est ainsi apparemment que saint Ambroise & saint Jérôme ont voulu l'entendre, lorsqu'ils ont dit, qu'Hénoch & Elie étoient montés au Ciel ; car il n'est pas croyable qu'ils eussent voulu placer des hommes encore vivants, & qui doivent mourir un jour, dans le séjour des Bienheureux, qui n'est destiné que pour les Anges & pour les corps glorifiés & immortels.

ARTICLE III. *Du retour d'Hénoch dans le monde à la fin des siecles.*

I. Retour d'Elie & d'Hénoch à la fin du monde, marqué dans l'Apocalypse.

Dans tout ce que nous avons dit jusqu'ici, on a pu remarquer que les Peres assuroient non seulement qu'Hénoch & Elie étoient encore vivants ; mais aussi qu'un jour ils paroîtroient de nouveau ; qu'ils se-

(*a*) *Theodoret. qu. 45. in Genes.* = (*b*) *Theophil. & Œcumen. in Hebr.* XI. = [*c*] *Videt Huet. Origeniana, l. II. qu. 12. art. 7.* = (*d*) *Ambros. de Paradiso. c. 3.* = (*e*) *Hieronym. quæst. in Genes. l. 8. & Annot. D. Martianai in hunc Hieronym. locum.*

roient mis à mort par l'Antechrist, & qu'enfin ils reſſuſciteroient pour jouir d'une gloire & d'un bonheur éternel. Ils appliquoient à Hénoch & à Elie, ces paroles de l'Apocalypſe, (*a*) où l'Ange ayant dit à S. Jean, de meſurer le Temple & l'Autel & ceux qui y adorent; mais de ne pas meſurer le Parvis du Temple, parce qu'il a été abandonné aux Gentils, qui fouleront aux pieds la Ville ſainte pendant quarante-deux mois; le Seigneur ajoute parlant par la bouche de l'Ange: *Mais je donnerai à mes deux Témoins de prophétiſer couverts de ſacs, durant mille deux cents ſoixante jours; ce ſont les deux Oliviers & les deux Chandeliers qui ſont expoſés devant le Dieu de la Terre. Si quelqu'un veut leur nuire, il ſortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis. Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe point de pluie pendant le temps qu'ils prophétiſeront; & ils ont le pouvoir de changer les eaux en ſang, & de frapper la terre de toutes ſortes de plaies, toutes les fois qu'ils le voudront. Et après qu'ils auront achevé de rendre leur témoignage, la Bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra & les tuera; & leurs corps demeureront étendus dans la place de la grande Ville, qui eſt appellée ſpirituellement Sodome & Egypte où notre Seigneur même a été crucifié; leurs corps demeureront trois jours & demi ſans ſépulture; les peuples feront des réjouiſſances à leur mort. Mais trois jours & demi après, Dieu répandra en eux un eſprit de vie, ils ſe retrouveront ſur leurs pieds, & ceux qui les verront, ſeront ſaiſis de crainte. Et ils monteront au ciel dans une nuée à la vue de leurs ennemis.*

II. Accord des Peres & des Interpretes ſur le ſens de cette prophétie de l'Apocalypſe.

Le nombre des Peres & des Interpretes, qui expliquent ce Texte des deux Prophetes Hénoch & Elie, eſt ſi grand, qu'on ne conçoit pas comment il s'eſt trouvé parmi les Modernes des Auteurs qui ont oſé traiter de chimeres le retour d'Hénoch & d'Elie, que nous attendons à la fin du Monde. Suicer (*b*) dit que Ravanelle dans ſa Bibliotheque, ſous le verbe *transferre*, fournit de quoi réfuter, par les témoignages de l'antiquité, la fable du retour d'Hénoch. Nous n'avons point ſous les yeux l'ouvrage de Ravanelle: mais nous avons les Ecrits des Peres & des anciens Auteurs Eccléſiaſtiques: & nous n'en avons remarqué aucun qui nie formellement ce retour: la plupart l'aſſurent d'une maniere très-poſitive; & ceux qui ont ſuivi une autre route dans l'explication du paſſage de l'Apocalypſe, où il eſt parlé des deux Témoins joignent à Elie, Moyſe ou Eliſée, ou ſaint Jean-Baptiſte, tous perſonnages dont la mort eſt bien marquée dans l'Ecriture, ou enfin Jérémie dont l'Ecriture ne raconte pas la mort, mais dont elle ne dit rien, qui inſinue qu'il ſoit encore vivant. Or, le retour de ces grands perſonnages eſt certainement beaucoup plus incroyable que celui

---

(*a*) *Apoc.* XI. 1. 2. *&c.* — (*b*) *Suicer. Theſaur. Eccleſ. in Enock. ita & alii ut Druſ. in Henoch & Calviniani.*

d'Hénoch, dont le transport est si bien exprimé dans Moyse & dont la vie après son transport, n'est plus douteuse, depuis que saint Paul, dans l'Epître aux Hébreux, a dit nettement qu'il n'étoit pas mort : (*a*) *Fide Henoch translatus est, ne videret mortem.*

Presque tous les Anciens & les modernes qui ont fait des Commentaires sur l'Apocalypse, comme André de Crete, & Arétas Evêque de Césarée en Cappadoce, (*b*) Bede, Primasius, Berengaud, Ambroise Antper ou Ansbert, Haymon d'Alberstad, Hugues de Saint-Cher, Denys le Chartreux, Vatable, Viégas, Ribera, Cornélius *à Lapide*, & les autres : ceux qui ont composé exprès des Traités sur l'Antechrist, comme saint Hippolyte Martyr, Raban Maur, Adson Abbé de Montier-en-Der, Audiouse de Châlons, dont le Traité est imprimé dans l'*Appendix* du sixieme tome de la nouvelle Edition de saint Augustin, & les autres, marquent comme une chose reconnue des Anciens, & venue jusqu'à eux par une tradition non interrompue, que l'Antechrist combattra, & mettra à mort les deux Témoins Hénoch & Elie, suivant ce qui est dit dans l'Apocalypse, qu'ils précheront la pénitence aux Nations, couverts de sacs, pendant mille deux cents soixante jours, (*c*) après quoi ils seront mis à mort au milieu de Jérusalem, & laissés sur la place sans sépulture, jusqu'à ce que Dieu leur rende l'esprit de vie & les ressuscite.

III. Tradition abrégée sur le retour d'Hénoch à la fin du monde.

Saint Irénée (*d*) dit qu'Hénoch & Elie sont dans le Paradis Terrestre, & qu'ils y demeureront *jusqu'à la fin du monde.* Tertullien (*e*) dit qu'ils sont encore en vie ; mais qu'ils doivent un jour être mis à mort, pour éteindre dans leur sang la vie de l'Antechrist : *Cæterùm morituri reservantur, ut Anti-christum sanguine suo extinguant.* Saint Hilaire (*f*) dit que *Moyse & Elie*, qui parurent à la Transfiguration de notre Sauveur, *sont les deux Prophetes qui doivent paroître avant le second avénement de Jesus-Christ, & qui doivent être mis à mort par l'Ante-christ, selon saint Jean dans l'Apocalypse ;* ce qui insinue qu'il ne croyoit pas que Moyse fut mort, non plus qu'Elie : Mais il ajoute, que *plusieurs ont cru que cet endroit de l'Apocalypse regardoit Hénoch* ou *Jérémie*, qui devoient être mis à mort comme Elie. Ephrem, Patriarche de Théopolis ou d'Antioche, cité dans Photius, (*g*) dit qu'*Hénoch, Elie & Jean-Baptiste*, après avoir vécu très-long-temps, gouteront enfin la

---

(*a*) *Hebr.* XI. 5. = (*b*) *Andræas in Apoc* XI. *t.* 6. *Biblioth. PP. & Aretas in Apoc.* XI. *tom.* 9. *Biblioth. PP.* = (*c*) *Apoc.* XI. 3. *&c.* = (*d*) *Iren. lib.* V. *cap.* 5. Κἀκεῖ μένειν τοὺς μετατεθέντας ἕως συντελείας, προοιμιαζομένους τὴν ἀφθαρσίαν. = (*e*) *Tertull. de anima*, *c.* 50. *p.* 301. = (*f*) *Hilar. in Matth. c.* 20. *p.* 710. *a. nov. Edit. Hos quidem* (*Moysen & Eliam*) *eosdem Prophetas duos prævenientes adventum ejus esse intelligimus, quos in Apocalypsi Joannis ab Anti-christo perimendos esse dicit, licet variæ vel de Henoch, vel de Jeremia, plurimorum fuerint opiniones, quòd alterum eorum sicut Eliam, mori oporteat.* = (*g*) *Ephrem. Theop. apud Phot. col* 229. *p.* 797. Οὗτοι πολυχρόνιοι βίον ἀνύσαντες γεύσονται τοῦ θανάτου καὶ ἐν ῥιπῇ ὀφθαλμοῦ.

mort, mais seulement pendant un clin d'œil, pour pouvoir ensuite ressusciter glorieux. Mais saint Ephrem le Syrien (*a*) dit que le Seigneur, par sa miséricorde, enverra Hénoch & Elie pour s'opposer à l'Antechrist, pour réfuter sa doctrine, pour rassurer les bons contre ses menaces & sa cruauté, & pour leur annoncer la prochaine venue de leur Sauveur.

L'Auteur du Commentaire sur S. Paul sous le nom de S. Ambroise, (*b*) dit que les Saints dans tous les temps ont été exposés à la persécution, comme Hénoch & Elie, que Dieu doit envoyer à la fin du monde contre l'Antechrist, & qui doivent être persécutés & mis à mort, ainsi que le marque saint Jean dans l'Apocalypse : *Quos & persecutiones pati, & occidi, lectio Apocalypsis testatur.* Saint Ambroise (*c*) dit que la Bête sortie de l'abime, c'est-à-dire, l'Antechrist, combattra contre *Hénoch & Elie*, que Dieu renverra au monde, pour rendre témoignage à Jesus-Christ, ainsi que l'enseigne saint Jean dans l'Apocalypse. Quelques manuscrits & quelques Editions ajoutent en cet endroit le nom de S. Jean-Baptiste ; mais les Auteurs de la derniere Edition de ce Pere, remarquent, qu'il n'est point dans le plus grand nombre des manuscrits. Saint Jean dans l'Apocalypse ne parle que de deux Témoins, & on sait par l'Evangile que saint Jean-Baptiste fut décapité par Hérode ; le nom de ce saint Précurseur paroît donc superflu en cet endroit.

Saint Jérôme dans une de ses Lettres à sainte Marcelle, (*d*) reconnoît que saint Jean dans l'Apocalypse marque l'avénement futur & la mort des deux Prophetes Elie & Hénoch. Saint Augustin (*e*) rend témoignage à la même vérité : il croit qu'Hénoch & Elie reviendront pour un peu de temps sur la terre, afin qu'ils combattent contre la mort, & qu'ils payent le tribut qu'ils doivent à la nature : *Creduntur ad exiguum temporis redituri in has terras, ut etiam ipsi cum morte confligant, & quod primi hominis propagini debetur exolvant.* Saint Grégoire le Grand (*f*) croit aussi qu'Hénoch & Elie reviendront sur la terre, & éprouveront la cruauté de l'Antechrist dans leur chair mortelle : *Henoch & Elias ad mundum revocabuntur : & crudelitatis ejus sævitiam in sua adhuc mortali carne passuri sunt.* Arétas, Evêque de Césarée, dans son Commentaire sur l'Apocalypse, (*g*) reconnoît qu'*il y a une tradition invariable dans l'Eglise, selon laquelle Hénoch doit venir avec Elie.* Il ajoute qu'ils seront envoyés l'un & l'autre pour prémunir par leur témoignage, ceux qui vivront alors, contre les signes trompeurs de l'Antechrist.

[*a*] *Ephrem. Syr. serm. de adventu Christi & Anti-Christi.* == (*b*) *Hilar. Diac. seu Ambrosiaster. in* 1. *Cor.* IV. == (*c*) *Ambros. in Psalm.* XCV. *n.* 10. *pag.* 930. == (*d*) *Hieronym. ad Marcellam, Ep.* 148. *p.* 347. *vet. Edit.* == [*e*] *Aug. contr. Julian. lib.* VI. *c.* 30. *p.* 1361. *b.* == (*f*) *Gregor. Mag. l.* XIV. *in c.* 18. *Job. c.* 22. *vide & in Ezechiel, l.* 1. *Homil.* 12. *pag.* 1295. *n.* 7. 8. 9. == (*g*) *Aret. Cæsar. in Apoc.* XI. *t.* 9. *Biblioth. PP.*

L'Auteur

L'Auteur des promesses & des prédictions, imprimé sous le nom de saint Prosper, (*a*) enseigne que de même que Moyse & Aaron furent envoyés à Pharaon ; ainsi Dieu enverra contre l'Antechrist, Hénoch & Elie. Nous conclurons cette tradition par les témoignages de Cédrene, (*b*) de Philippe Solitaire, (*c*) & de saint Jean Damascene, (*d*) qui sont tous dans les mêmes sentiments que les Peres que nous avons cités. Saint Jean Damascene dit qu'Hénoch & Elie viendront pour s'opposer à l'Antechrist, & pour ramener les cœurs des peres vers leurs enfants ; c'est-à-dire, pour réunir la Synagogue avec l'Eglise, les Chrétiens avec les Juifs ; après quoi, ils seront mis à mort par l'Antechrist, & alors le Seigneur descendra du Ciel dans sa majesté, revêtu de notre nature, ainsi que les Apôtres le virent monter au Ciel le jour de son Ascension glorieuse.

IV. Différentes opinions de quelques Interpretes sur les deux témoins marqués dans l'Apocalypse.

Nonobstant cette nuée de témoins que nous venons de produire, pour prouver qu'Hénoch & Elie sont les deux témoins marqués dans l'Apocalypse, nous ne prétendons pas toutefois en faire un article de Foi, reçu généralement de tous les Fideles. C'est un sentiment Théologique dont il peut être permis de s'éloigner, sans toutefois manquer au respect dû aux Peres & au grand nombre d'Auteurs Ecclésiastiques qui ont suivi cette opinion. Il est permis de s'en éloigner, mais au risque de s'égarer. Quelques-uns (*e*) ont cru que les deux Témoins marqués dans saint Jean, étoient Moyse & Elie, la Loi & les Prophetes : d'autres, (*f*) les deux Testaments, l'ancien & le nouveau, & les Docteurs & Prédicateurs de l'un & de l'autre : Alcazar veut que ce soit Moyse & Elie, qui désignent l'un la sagesse & l'autre le zele de la primitive Eglise, & qui rend témoignage à Jesus-Christ, Moyse par sa sagesse toute divine, & Elie par sa sainteté & son zele. Victorin Evêque de Pétau, (*g*) dit que les uns tenoient que les deux Témoins sont Elie & Elisée, ou Elie & Moyse ; mais on sait qu'Elisée & Moyse sont morts : la mort de Jérémie ne se lit point dans les Livres saints ; & tous nos Anciens, dit cet Auteur, ont dit que le second Témoin étoit Jérémie. On a déjà vu qu'Ephrem Patriarche d'Antioche, mettoit trois Témoins au lieu de deux ; savoir, Hénoch, Elie & Jean-Baptiste. Saint Hilaire l'entend de Moyse & d'Elie, quoiqu'il avoue que d'autres l'entendoient d'Hénoch, ou de Jérémie. Gagnée, Catharin, Maldonat, (*h*) l'Abbé Joachim, & quelques-uns de nos derniers Interpretes, tiennent aussi pour Moyse & Elie. D'autres ont cru que les paroles de l'Apocalypse regardoient le passé & non pas le futur ; & que les deux témoins étoient notre Seigneur Jesus-Christ & saint Jean-Baptiste.

(*a*) *Prosper, seu alius de promissionib. &c. c.* XIII = (*b*) *Cedren. p.* 204. = (*c*) *Philippus Solitar. Dioptr. Rei Christ. in Bibl. PP. t.* 21. *p.* 592. 593. = (*d*) *Joan. Damasc. l.* IV. *c.* 27. *p.* 300. *D.* = (*e*) *Arias Montanus & alii.* = (*f*) *Pannonius.* = (*g*) *Victorin. Petav. t.* 3. *Bibliot. PP. p.* 418. = (*h*) *Maldonat, in Matt.* XVII.

Saint Antonin, Lyran & Auréolus (*a*) l'expliquent du Pape Silvestre & de Mennar Patriarche de Constantinople, qui s'opposerent aux entreprises de l'Héréſiarque Eutychés. Toutes ces variétés de sentiments font voir la liberté où l'on a toujours été de proposer ses conjectures sur le passage cité de l'Apocalypse : mais en même temps elles montrent ces égarements auxquels on s'expose en s'écartant de l'opinion commune.

Quelques-uns de nos Interpretes modernes, en supposant qu'il y auroit un long intervalle entre la conversion des Juifs & la fin des siecles, ont prétendu qu'Elie & Moyse sont les deux témoins marqués dans l'Apocalypse, & qu'Hénoch seroit réservé pour la fin des siecles. Mais la liaison intime que l'Apocalypse met entre la mission des deux Prophetes & l'avénement du souverain Juge, ne permet pas d'admettre cette distinction. C'est ce qui fut objecté à l'un d'eux dans une conversation où il prétendoit renverser l'argument que l'on tire de cette liaison intime contre cette prolongation de la durée des siecles. » Ne concevez-» vous pas, disoit-il, qu'il peut arriver un temps où Dieu juge la » cause de ses serviteurs calomniés, & manifeste leur innocence ; voilà » le jugement qui se trouve intimement lié avec la mission des deux » témoins de l'Apocalypse, que nous croyons être Moyse & Elie ; & » ce n'est point le jugement dernier. » Nous convenons, lui répondit-on, » que Dieu peut ainsi juger la cause de ses serviteurs, & nous savons » que vous avez proposé cette interprétation dans un de vos Ouvrages ; » nous savons qu'on a fait plus ; on a changé l'expression du Texte sacré » dans une traduction pour y mettre cela. Au Chap. XI. de l'Apoca-» lypse, ỳ. 18. *Advenit.... tempus mortuorum judicari* : au lieu de tra-» duire littéralement, *le temps est venu de juger les morts*, on a mis, » *le temps est venu de faire justice aux morts*. Est-il permis de changer » ainsi les expressions du Texte sacré pour lui faire dire ce qu'on veut ? » Non, répondit-il : il ne faut point changer les expressions du Texte, » mais les expliquer. » Fort-bien, répliqua-t-on ; mais si les expres-» sions du Texte ont besoin d'être expliquées pour être réduites à cela, » c'est donc que par elles-mêmes elles disent plus que cela. » Je con-» viens, ajouta-t-il, qu'elles auront un second accomplissement plus » parfait au dernier jugement. » Mais ce jugement, continua-t-on, est » intimement lié avec la mission des deux témoins qui doivent le pré-» céder : il y aura donc aussi alors une seconde mission de deux témoins : » quels seront-ils ? » Vous savez, dit-il, qu'en mettant Moyse avec » Elie dans ce premier temps, nous renvoyons au second temps Hé-» noch. » En voilà un, répliqua-t-on ; où est l'autre ? » Il pourroit » être, dit-il, qu'il y en eut un autre. » Nous ne raisonnons pas, lui » dit-on, sur des possibilités : nous demandons des faits constants. Voilà

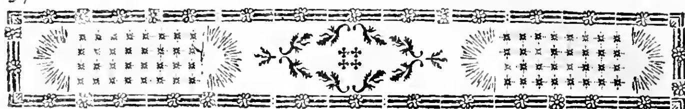
(*a*) *Ita Ubertinus & Michaël, & Eirſginher in Pentaplo*, p 109.

» un Prophete : où est l'autre? » Il pourroit, dit-il, y en avoir un autre. » L'objection étant ainsi demeurée sans réplique, la controverse ne fut pas poussée plus loin ; & nos lecteurs sentiront assez les conséquences qui en résultent. Terminons.

V. Conclusion de cette Dissertation.

De tout ce que nous avons dit dans cette Dissertation, on peut conclure: 1°. Que quand il seroit vrai que l'on ne pût pas inférer des propres paroles de Moyse, qu'Hénoch a été transporté tout vivant dans un autre monde, & qu'il est en vie encore à présent: toutefois l'autorité de saint Paul & la tradition de l'Eglise, qui nous apprend qu'il n'est pas mort, doivent faire regarder ce sentiment comme un article de Foi. 2°. Que la piété & la vertu du Patriarche Hénoch ne sont nullement douteuses, quoi qu'en aient pu dire quelques Rabbins ; & qu'il est aujourd'hui dans un état, où il n'est plus exposé à offenser Dieu, quoiqu'il soit encore vivant dans un corps sujet à la mort. 3°. Que les Peres & les Interpretes n'étant pas parfaitement d'accord sur le lieu où Hénoch a été transporté, le plus sage parti est d'imiter Théodoret & S. Jean Chrysostome, en s'abstenant de vouloir découvrir ce qu'il a plu à Dieu de nous laisser ignorer. 4°. Qu'enfin, quelque liberté que l'Eglise laisse aux Interpretes sur le sens que l'on doit donner au passage de l'Apocalypse, touchant la venue des deux Témoins, qui doivent paroître à la fin des siecles ; il faut convenir que le sentiment qui l'explique de la venue d'Hénoch & d'Elie sur la terre, l'emporte de beaucoup sur toutes les autres explications, & par l'antiquité, & par le mérite, & par le nombre des Auteurs qui le soutiennent.





DISSERTATION
SUR
LES GÉANTS. (a)

I. Etat de la question que l'on se propose d'examiner dans cette Dissertation.

RIEN n'est plus célebre dans l'antiquité que les Géants. Les Poëtes, les Historiens, les Auteurs sacrés & profanes, la tradition de tous les peuples, les monuments les plus anciens, rendent témoignage à l'existence de ces hommes fameux, qui firent la terreur de leurs siecles, par la grandeur extraordinaire de leur taille, & par l'excès de leur force & de leur audace. Comme l'on aime passionnément le merveilleux, & qu'on se plaît à ajouter aux choses qui tiennent du grand & du singulier; les Poëtes, & souvent même les Historiens, ont tellement exagéré cette matiere, qu'on a beaucoup de peine à la réduire dans ses bornes légitimes, à y démêler le vrai du faux, & à faire revenir certains esprits défiants, qui, crainte de surprise, révoquent en doute tout ce qui s'éloigne de la vraisemblance des choses qui nous environnent.

Nous nous proposons ici de prouver l'existence des Géants, & de réfuter ceux qui la contestent. Mais avant d'entrer en matiere, il est important de fixer l'état de la question. 1°. Nous attendons pas *Géants*, non simplement ceux qui sont d'une taille avantageuse, & qui surpassent les hommes ordinaires du pays où ils vivent, de quelques pouces ou même d'un demi-pied ou d'un pied. Cela n'est pas fort rare; & tout le monde convient qu'on en a vu & qu'on en voit encore tous les jours de cette mesure. Mais nous voulons parler de ceux qui excédoient de quelques pieds la grandeur des hommes d'aujourd'hui, qui étoient une, ou deux, ou trois, ou quatre fois plus grands que nous ne le sommes; c'est-à-dire, qui étoient considérablement plus hauts que cinq pieds & demi, qui est la mesure ordinaire des plus riches tailles. 2°. Il ne s'agit pas de savoir si quelquefois dans la suite de plusieurs siecles, la nature par un effort extraordinaire, a produit quelques hommes d'une taille gigantesque, comme elle produit quelque-

(a) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet : nous avons encore retranché de celle-ci quelques idées fabuleuses, & ajouté une observation récente.

fois des Nains & des Monftres ; mais fi dans l'antiquité, avant le Déluge, par exemple, & encore depuis, on a vu affez communément des hommes fort au deffus de la grandeur ordinaire de ceux d'aujourd'hui, & cela dans certains Pays & dans certaines Familles, plutôt que dans d'autres ; en forte qu'on puiffe affigner certains peuples & certaines Races de Géants.

Ceux qui nient l'exiftence des Géants, font fort partagés entr'eux. Jofeph (*a*) dit que plufieurs Anges s'étant approchés des filles des hommes, elles en eurent des fils infolents, qui fe fiant trop fur leurs forces, méprifèrent toute juftice, & entreprirent des chofes toutes femblables à celles que les Poëtes ont racontées des anciens Titans. Cet Auteur n'entendoit donc fous le nom de *Géants*, que des hommes d'une infolence & d'une hardieffe extraordinaire.

II. Sentiments de ceux qui nient l'exiftence des Géants.

Quand vous entendez, dit Philon, (*b*) *que Moyfe avance, qu'alors il y avoit des Géants fur la terre, vous vous imaginez peut-être qu'il veut marquer ce que les Poëtes ont débité des Géants. Nullement ; ce qu'il dit eft infiniment éloigné de la fable. Il n'a aucun deffein de vous entretenir des Géants fabuleux. Il vous dépeint fous le nom de* Géants, *des hommes attachés à leurs commodités, à leurs intérêts, efclaves de leurs plaifirs.* Ailleurs (*c*) en parlant de la Tour de Babel, dont il eft fait mention dans l'Ecriture, & qui fut bâtie par les Géants ; il dit que les Païens entendant cela fe récrient : Eh quoi ! les Livres des Hébreux contiennent donc des fables auffi-bien que ceux des Grecs ; puifque l'entreprife de cette Tour eft toute pareille à ce que les Poëtes racontent de celle des Géants, qui entaffoient Pélion fur l'Olympe & fur l'Offa, pour affiéger le Ciel. Philon prétend que tout cela dans Moyfe eft une allégorie morale, qui repréfente les entreprifes des hommes impies contre Dieu. Il ne croyoit donc pas qu'il y eut jamais eu réellement des Géants, ni avant le Déluge, ni au temps de la Tour de Babel.

Origene (*d*) a cru de même, que les Géants n'avoient pas été des hommes d'une grandeur démefurée, mais des impies, des Athées, des méchants, qui ne fe foucioient ni de Dieu, ni des hommes, ni de la juftice. D'autres, comme Eufebe de Céfarée, (*e*) ont prétendu que les Géants dont parle Moyfe, n'étoient autres que des démons ; & que tout ce que les fables nous racontent de la guerre des Géants

---

(*a*) *Jofeph. Antiq. lib.* 1. *cap.* 4. Διὰ τὴν ἐπὶ τῇ δυνάμει πεποίθησιν, ὅμοια τοῖς ὑπὸ γιγάντων τετολμῆσθαι λεγομένοις ὑφ' Ἑλλήνων, καὶ οὗτοι δράσαι παραδιδόασι. = (*b*) *Philo de Gigantib. pag.* 292. Ἴσως τις τὰ παρὰ τοῖς ποιηταῖς μεμυθευμένα περὶ τῶν γιγάντων οἴεται τὸν νομοθέτην αἰνίττεσθαι.. μῦθον μὲν δὴ οὐδὲ ἕνα περὶ γιγάντων εἰσηγεῖται τὸ παράπαν. = (*c*) *Idem de confuf. lingu. p.* 320. Ἰδοὺ γὰρ αἱ ἱεραὶ λεγόμεναι βίβλοι παρ' ὑμῖν καὶ μύθους περιέχουσι, &c. = (*d*) *Orig. apud Gen. C. P. in Cat. gr. in Octateuch. vide & apud Theod. q.* 48. *in Genef.* = (*e*) *Eufeb. l.* v. *præpar. c.* 4. & 5.

& des Titans contre les Dieux, n'eſt autre que la guerre des démons contre le Tout-puiſſant. Nous verrons ci-après l'origine de l'opinion des Anciens, qui ont cru que les Géants étoient les fils des démons, & que les ames des Géants étoient elles-mêmes autant de mauvais eſprits. On ne doit pas confondre ce ſentiment avec celui qui nie l'exiſtence des Géants. Le premier ne s'éloigne de l'opinion commune, qui admet les Géants, qu'en ce qu'il ſuit ce qui eſt dit dans le livre d'Hénoch ou dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante, que les Géants ont pour peres les Anges de Dieu, c'eſt-à-dire, les démons, & pour meres les filles des hommes d'avant le Déluge, au lieu que ceux qui nient l'exiſtence des Géants, rejettent auſſi le Livre d'Hénoch, comme fabuleux & ne ſe mettent guere en peine de ce que portent quelques exemplaires de la Verſion des Septante.

Saint Jean Chryſoſtome (*a*) croit que ſous le nom de *Géants*, l'Ecriture n'entend que des hommes d'une grande force (*b*) de corps; & c'eſt ainſi qu'il a cru qu'étoit le fameux Nemrod, à qui les Septante donnent le nom de *Géant* : car en effet le nom Hébreu *Gibbor*, que l'on traduit quelquefois par *Géant*, ſignifie proprement un homme fort & violent.

Saint Cyrille d'Alexandrie, répondant à l'Empereur Julien, (*c*) ſemble croire que les Géants étoient des hommes d'une difformité monſtrueuſe, qui pouvoient à la vérité être plus grands & plus forts que l'ordinaire, mais non pas à beaucoup près autant que les Géants dont parlent les Poëtes qui prenoient de la main une Iſle toute entiere du milieu de la mer, & la lançoient contre le Ciel. Les *Géants* donc, dit-il, dans le ſtyle de l'Ecriture, ſont des hommes violents & robuſtes, d'un air affreux & d'une figure difforme cauſée par un effet de la colere de Dieu, & par une ſuite du déréglement & de l'imagination, & de la honteuſe paſſion de leurs meres. Il y a beaucoup d'apparence que les Peres que nous venons de citer, n'ont eu recours à ces explications forcées du mot de *Géants*, que pour n'être pas obligés de reconnoître, dans l'Ecriture, des hommes d'une grandeur auſſi prodigieuſe que ceux que nous décrivent les Poëtes profanes.

Les Stoïciens (*d*) rangeoient les Géants avec les Centaures; & les autres êtres compoſés & forgés à plaiſir par l'imagination de l'homme : *Centauri, Gigantes, & quidquid aliud falsâ cogitatione formatum, habere aliquam imaginem cœpit, quamvis non habeat ſubſtantiam.* Cicéron (*e*) parlant de la guerre des Géants contre les Dieux, la tourne

---

(*a*) *Chryſoſt. in Geneſ. Homil.* 22. *p.* 252. *a.* Γίγαντας ἐνταῦθα τοὺς ἰσχυροὺς τὸ σῶμα οἶμαι λέγειν τὴν θείαν γραφήν. == (*b*) *Homil.* 30. *in Geneſ. p.* 422. == (*c*) *Cyril. Alex. in Julian. l.* IX. Τίκτουσι δέ φησιν, αἱ γυναῖκες τοὺς γίγαντας, τῆς θείας ὀργῆς δηλονότι παραχαράττούσης λοιπὸν καὶ αὐτὰ τῶν σωμάτων τὰ κάλλη· ἦσαν δὲ οἱ γίγαντες ἁδροὶ μὲν τάχα που καὶ ἀλκιμώτατοι, πολὺ δὲ νοσοῦντες τὸ εἰδεχθές. == (*d*) *Senec. Ep.* 58. == (*e*) *Cicero de Senect.*

en allégorie, & dit que cela signifie simplement la guerre des passions contre la raison & la nature. Macrobe (*a*) croit que les Géants ne sont autre chose qu'une Nation ancienne, impie, ennemie des Dieux, & qui fut accusée de vouloir prendre le Ciel de force, & en chasser les immortels dont ils nioient l'existence : *Gigantes quid aliud fuisse credendum est, quàm hominum quandam impiam gentem, Deos negantem, & ideo existimatam Deos pellere de Cælesti sede voluisse?* (*b*)

Quelques Naturalistes ne pouvant se figurer qu'il y ait jamais eu des hommes aussi grands qu'on le dit, ont expliqué d'un effet naturel des vents souterrains tout ce que l'on conte de la guerre des Géants contre le Ciel. Des vents enfermés sous la terre, font un effort pour se dégager; ils rompent les montagnes, excitent des feux, vomissent des pierres qu'ils semblent jetter contre le Ciel. Jupiter, c'est-à-dire, le ciel ou l'air, lance contre eux les foudres, fait tomber les pluies; alors les ravages cessent, les vents tombent, les feux souterrains s'éteignent, ou ne se font plus sentir au dehors. On prend delà occasion de dire, que Jupiter a terrassé les Géants, qu'il les a enfermés sous les montagnes d'Etna & du Vésuve, d'où ils font de temps en temps des efforts pour se relever & pour se venger : & delà, les secousses & les tremblements de terre que nous sentons, & les feux que ces montagnes jettent par intervalles. Tout cela, disent-ils, n'a rien que de physique & de naturel.

La figure que les Poëtes ont donnée aux Géants, s'explique encore allégoriquement : on dit qu'ils ont tout le bas de serpents & mille mains pour attaquer & pour se défendre: (*c*)

Mille manus illis dedit, & pro cruribus angues.

Ces mille mains marquent leur force extraordinaire; les serpents, leur inconstance, les replis (*d*) de leur malice, leur peu de droiture & d'équité.

D'autres Philosophes vont encore plus loin, & soutiennent non seulement qu'il n'y eut jamais de Géants, mais qu'il ne peut pas même y èn avoir, au moins d'aussi prodigieusement grands qu'on le dit. Dieu, auteur de la nature, a déterminé une certaine mesure à chaque chose au delà de laquelle elle ne peut s'étendre. Tout est proportionné dans l'univers; un dégré de plus ou de moins en dérangeroit l'économie, & en troubleroit l'harmonie. Il y a une mesure de mouvements dans les astres, dans l'air, dans les eaux, dans la terre même, qui ne peut réguliérement aller que jusqu'à un certain point, sans quoi les animaux, les plantes, les arbres périroient. La grandeur de l'homme est proportionnée au degré de mouvement, de froid, de chaud, qui

(*a*) *Macrob. Saturn. l.* 1. *c.* 20. — (*b*) *Juvenal. Sat.* 15. *v.* 70. — (*c*) *Ovid. l. v. Fast. v.* 35. — (*d*) *Macrob. l.* 1. *c.* 20. *Saturnal.*

est sur la terre ; les plantes dont il se nourrit , l'air qu'il respire , les animaux dont il se sert , sont créés pour lui , & sont , pour ainsi dire , faits à sa nature ; s'il devenoit plus grand ou plus petit qu'il n'est , cette proportion ne subsisteroit plus , & l'univers perdroit toute sa beauté. Il n'y eut donc jamais de Géants : ou s'il y en eut , le monde étoit autre qu'il n'est à présent ; la terre occupoit une autre place dans l'univers ; l'air , les éléments , les astres , les plantes étoient différentes de ce qu'elles sont.

La nature comme elle est aujourd'hui , ne sauroit faire d'assez grands efforts pour atteindre à former des hommes d'une taille gigantesque. Or on n'a aucune preuve que la nature ait jamais été autre qu'elle n'est ; elle ne peut pas même changer jusqu'au point qu'il faudroit qu'elle changeât , pour produire des Géants. Elle n'en a donc jamais produit.

Les Anciens qui veulent bien reconnoître que les premiers hommes étoient plus grands que nous , n'avouent pas qu'ils aient été d'une grandeur si démesurée qu'on le prétend ; ils croient que la mesure la plus grande & la taille la plus riche où l'homme puisse arriver , est celle de sept pieds de haut , (*a*) parce qu'elle a été la hauteur d'Hercule : (*b*) *Licèt plerique definiant nullum posse excedere longitudinem pedum septem , quòd intra mensuram istam Hercules fuerit.* Si de temps en temps il a paru des hommes d'une taille beaucoup plus grande , comme *Oreste* , qui avoit sept coudées ou dix pieds & demi , & *Pusio* & *Secundilla* , qui parurent à Rome sous Auguste , & qui avoient plus de dix pieds de haut ; ce sont des exceptions de la regle commune , ce sont des productions monstrueuses & extraordinaires , dont on ne peut rien conclure.

Si c'est par un effet de la vieillesse de la nature , que les hommes d'aujourd'hui sont plus petits & plus foibles que ceux d'autrefois ; il faut dire que la nature est demeurée dans un état de consistance depuis plusieurs siecles , puisqu'il y a plus de trois mille ans que les hommes ne décroissent plus , & qu'ils demeurent les mêmes : Ainsi l'on ne peut admettre le principe de quelques Anciens , qui ont cru que le monde vieillissoit tous les jours , & que les hommes alloient toujours en décroissant & en s'affoiblissant : (*c*) *Cuncto mortalium generi minorem in dies mensuram fieri propemodum observatur.* Homere (*d*) se plaignoit déjà que de son temps les corps étoient beaucoup plus petits que ceux des Anciens : (*e*)

Nam genus hoc vivo jam decrescebat Homero.

(*a*) *Solin. Polyhistor* , *c.* 1. *vide & Varron. apud Gell. lib.* III. *c.* 10. *Varro modum esse dixit summum adolescendi humani corporis , septem pedes.* (*b*) *Vide Salmas. in Solin. pag.* 3. *Edit.* 1686. (*c*) *Plin. l.* VII. *c.* 16 (*d*) *Homer. Iliad.* VII. Οἷα δύ᾽ ἄνδρε φέροιεν, οἷοι νῦν βροτοὶ εἰσὶ (*e*) *Juvenal. Satyr.* 15.

Pline

Pline en attribue la cause à la chaleur qui domine sur la terre, & qui est comme l'avant-coureur de ce feu qui doit un jour la consumer; ce feu gagne peu à peu, & consume l'humide radical, qui est le principe & le soutien de la vie des hommes : de là vient, dit-il, qu'il est rare de voir des enfants plus grands & plus forts que leurs peres : (a) *Rarosque patribus proceriores consumente ubertatem seminum exustione, in cujus vices nunc vergit ævum.*

L'Auteur du quatrieme Livre d'Esdras (b) est aussi dans ces principes : *Demandez à la mere qui enfante : D'où vient que ceux que vous mettez au monde ne ressemblent pas à ceux qui ont été avant vous, & qu'ils sont plus petits? Elle vous répondra : Autres sont ceux qui sont nés dans les jours de la force, & autres ceux qui sont nés au temps de la vieillesse & de l'affoiblissement de la nature. Faites donc attention que vous êtes plus petits que ceux qui vous ont précédés; & que ceux qui viendront après vous, seront encore plus petits que vous.*

Lucrece, Philosophe Epicurien, (c) croit que la nature produisoit au commencement de bien plus grands corps, qu'elle n'en produit aujourd'hui; qu'elle est comme épuisée de vieillesse :

Jamque adeò fracta est ætas, effœtaque tellus;
Vix animalia parva creat, quæ cuncta creavit
Sæcla, deditque ferarum ingentia corpora partu.

Ces Ecrivains semblent contraires à ceux qui nient l'existence des Géants : mais au fond, ils la détruisent par les mauvaises raisons qu'ils en donnent. Si la nature étoit déjà affoiblie & si épuisée du temps de Moyse, environ 2500 ou 2700 ans après la création du monde, ou du temps d'Homere, environ 500 ans après Moyse, que dès-lors elle ne pût plus produire des Géants, que devroit-elle être à présent, que le monde est vieux de plus de 5700 ou 5900 ans? On ne devroit plus voir naître que des pygmées.

On dit de plus (d) que si la taille gigantesque étoit la plus belle, la plus parfaite & la plus naturelle à l'homme, tous les hommes seroient nés Géants, & ceux qui ne le seroient point, devroient passer pour des Monstres. Mais nous voyons tout au contraire, que le commun des hommes depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui, a été à peu près de même grandeur; & que ceux qui se sont trouvés d'une taille gigantesque, ont été regardés comme des especes de Monstres. Il faut donc conclure, que comme les Monstres sont rares & extraodinaires, ainsi les Géants n'ont jamais été communs; & que si dans la suite de plusieurs siecles, il en a paru quelques-uns, on

(a) *Plin. l.* VII. *c.* 16. ═ (b) *Esdr.* v. 51. *& seqq.* ═ (c) *Lucret l.* II. ═ (d) *Vide Tostat. in Cap.* II. *Deut. qu.* 2. *Boulduc Eccles. ante legem. lib.* 1. *cap.* 7. 8.

n'en peut inférer rien autre chose, sinon que Dieu s'éloigne quelquefois des loix qu'il a données à la nature, pour nous faire voir des effets prodigieux & surprenants de son pouvoir.

Mais qu'étoit-ce donc que ces Géants dont parle l'Ecriture ? C'étoient, suivant Philon, (*a*) des hommes attachés à la terre & aux plaisirs des sens, des enfants de la terre, des Athées, des ennemis de Dieu ; ou c'étoient des hommes monstrueux par leur laideur & leur difformité, comme le veut S. Cyrille d'Alexandrie ; (*b*) ou selon Diodore, (*c*) des hommes qui vivoient très-long temps.

François George (*d*) veut bien reconnoître que c'étoient des hommes d'une taille fort au dessus de l'ordinaire ; mais il soutient qu'ils n'étoient pas nés d'un homme & d'une femme, mais d'un démon & d'une femme ; car, ajoute-t-il, il n'est pas croyable que des hommes d'une grandeur si monstrueuse, soient nés d'une maniere naturelle ; cela surpasse les forces communes de la nature ; & delà vient, dit-il, que Jesus-Christ, ayant vaincu le démon, & lui ayant ôté le pouvoir dont il abusoit, on n'a plus vu de Géants dans le monde, parce que les démons ne se sont plus approchés des femmes comme auparavant.

Sulpice Severe (*e*) reconnoît les Geants, mais comme des Monstres, & des productions contraires à la nature : & il suppose qu'ils étoient nés de l'union des démons avec les femmes : *Ex Angelorum & mulierum coïtu gigantes editi esse dicuntur, cùm diversæ inter se naturæ conjunctio monstra gigneret.* Or si les Géants ne sont que des Monstres, on ne peut pas conclure qu'ils aient jamais été communs. Les Monstres sont toujours rares, comme étant contraires aux loix connues.

On objecte à ceux qui nient les Géants, l'ancienne tradition des peuples qui ont cru que les hommes d'autrefois étoient plus grands que ceux d'aujourd'hui : on leur objecte les corps & les os de Géants qu'on a découverts, & que l'on découvre encore tous les jours. Mais ils se raillent de la vaine prévention des peuples, & des prétendus os de Géants. Les Poëtes sont les Auteurs des Geants ; la fable les a nourris ; la crédulité des peuples les a entretenus. Ce que l'on prend pour des os de Géants, sont des os de Baleines ou d'Eléphants, ou des os de fossilles produits dans la terre par un jeu de la nature. C'est ce que prétend le Pere Kircher, un des plus forts adversaires du parti des Géants. Venons aux preuves de la réalité & de l'existence de ces hommes si fameux.

(*a*) *Philo de Gigantib.* = (*b*) *Cyrill. lib.* IX. *cont. Julian. & lib.* II. *Glaphir. in Genes.* = (*d*) *Diodor. in Caten. Quidam apud Theodoret. qu.* 48. *in Genes.* Γίγαντες ἐκάλουν, οἱ πολλὰ ἔτη βιῶντες. = (*d*) *Francisc. Georg. t.* 1. *problem.* 74. 75. *apud Sixt. Senens. Bibliothec. Sacr. l.* V. *annot.* 51. = (*e*) *Sulpit. Sever. l.* 1. *Hist.*

Moyse & les Auteurs sacrés qui l'ont suivi, parlent expressément des Géants, de leur force, de leurs entreprises, de la grandeur de leur taille, de leurs guerres, de leur nombre, de leur supplice dans l'enfer. Ils furent très-fréquents avant le Déluge; ils l'étoient aussi lorsqu'on commença la Tour de Babel : il y en avoit encore plusieurs familles du temps de Moyse, de Josué, & même de David. Tout cela se prouve par des monuments authentiques, anciens, incontestables; ce ne sont point des Poëtes, ni des Auteurs nouveaux ou fabuleux; c'est Moyse, le plus ancien Ecrivain dont on ait les Ouvrages certains, ce sont les Auteurs sacrés qui le racontent; & c'est dans l'ancienne & constante tradition des peuples, que les Poëtes ont puisé ce qu'ils ont pris plaisir d'exagérer & d'embellir dans leur poésie touchant les Géants.

III. Existence des Géants prouvée par le témoignage des Auteurs sacrés.

Lorsque les hommes se furent multipliés sur la terre, dit Moyse (*a*) *les enfants de Dieu voyant les filles des hommes qui étoient belles, prirent pour femmes d'entre toutes ces filles celles qui leur plurent; & le Seigneur dit : Mon esprit ne demeurera plus dans l'homme, parce qu'il n'est que chair, & ses jours ne seront que de cent vingt ans*, c'est-à-dire, dans 120 ans j'inonderai toute la terre par le Déluge, & je les ferai tous périr. *Or les Géants* (selon l'Hébreu, Nephilim) *étoient sur la terre en ce temps-là : car les enfants de Dieu s'étant approchés des filles des hommes, elles en eurent des enfants : & ce sont ces hommes puissants*, (Gibborim,) *& fameux dans l'antiquité*. S. Jérôme, Auteur de la Vulgate, en traduisant ainsi, paroît avoir compris que ces Géants furent les productions de ces mariages impies des enfants de Dieu avec les filles des hommes, c'est-à-dire des descendants de Seth avec les filles de la race de Caïn. Les Septante l'ont entendu autrement : *Or les Géants étoient sur la terre en ce temps-là : & apres cela, lorsque les enfants de Dieu se furent approchés des filles des hommes, elles en eurent des enfants; ce sont ces anciens Géants, ces hommes fameux :* (*b*) comme s'il y avoit eu des Géants, même avant ces alliances criminelles.

Au reste, c'est une très-ancienne tradition soutenue par les Rabbins, (*c*) & par plusieurs Auteurs Chrétiens, qu'Adam étoit le plus grand des Géants. S. Jérôme paroît avoir cru qu'Adam étoit le plus grand de tous les Géants. Il traduit ainsi le Texte de Josué, Chap. XIV. v. 15. *Hébron s'appelloit anciennement Cariath-arbé. Adam le plus grand des Enacims y est enterré.* Mais on peut traduire ainsi l'Hébreu : *Le nom ancien d'Hébron est Cariath-arbé : cet homme* (c'est-à-dire, Arbé)

(*a*) *Gen.* VI. 1. *& seqq.* = (*b*) *Gen.* VI. 4. *LXX.* Οἱ δὲ γίγαντες ἦσαν ἐπὶ τῆς γῆς ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις· καὶ μετ' ἐκεῖνο, ὡς ἂν εἰσεπορεύοντο οἱ υἱοὶ τοῦ Θεοῦ πρὸς τὰς θυγατέρας τῶν ἀνθρώπων, καὶ ἐγεννῶσαν αὐτοῖς· ἐκεῖνοι ἦσαν οἱ γίγαντες οἱ ἀπ' αἰῶνος, οἱ ἄνθρωποι οἱ ὀνομαστοί. Vulg. *Gigantes autem erant super terram in diebus illis : postquàm enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt : isti sunt potentes à sæculo viri famosi.* = (*c*) *Vide Bartolocci Biblioth. Rabbinic. t. 1. p. 65. & seqq. Morin. Exercit. Biblic. l. 11. Exercit. 8. c. II. art. 14.*

est le plus grand des Enacims, ou des Géants de ce canton-là. (*a*) Le même S. Jérôme, dans ses questions Hébraïques sur la Genese, & dans ses lieux Hébreux sous *Arboc*, confirme la même opinion. Enfin, dans l'Epitaphe de Ste. Paule, il dit que *Cariath-Arbé*, ou *la Ville des Quatre* (*b*) a pris son nom de ces quatre personnages Adam, Abraham, Isaac, & Jacob, & que selon le Livre de Josué, & suivant la tradition des Hébreux, Adam y est enterré. Quelques Auteurs Chrétiens cités dans Bar-Cépha & Jean Lucidus soutiennent le même sentiment.

Le nom de *Nephilim* que l'on traduit par *Gigantes*, peut signifier à la lettre, *ceux qui tombent*, (*c*) qui se jettent sur quelqu'un, qui l'attaquent, qui fondent sur lui, comme un oiseau sur sa proie; ou bien ceux qui font tomber, qui renversent; ou enfin des hommes violents, cruels, audacieux. Les Israélites qui revinrent au désert de Cadès, après avoir visité la terre promise, (*d*) dirent à leurs freres: *Tout le peuple que nous avons vu dans ce pays, sont des gens de mesure*, c'est-à-dire, des gens de taille au dessus de l'ordinaire: *Nous y avons vu des Nephilims, fils d'Enac, du nombre des Nephilims; & comparés à eux, nous n'étions que comme des sauterelles.* Voilà des Géants bien marqués, non un ou deux: mais un peuple presqu'entier: *Omnis populus quem aspeximus*, dit l'Hébreu, *viri mensurarum sunt.* Toute la race d'Enac étoit d'une telle grandeur, que les autres hommes auprès d'eux, n'étoient que comme des sauterelles.

On ne trouve plus le nom de *Nephilim* dans l'Ecriture depuis Moyse: les autres Auteurs sacrés se servent ordinairement du mot *Rephaim*, pour marquer les Géants; Moyse même s'en sert quelquefois. Il dit que Chodorlahomor & ses Alliés, battirent les *Rephaïms* à Astaroth-Carnaïm. (*e*) Dieu promit de donner à Abraham *le Pays des Rephaïms*; (*f*) ces peuples demeuroient au delà du Jourdain. Og, Roi de Basan, étoit un de ces Rephaims (*g*) dont la race étoit déjà presque éteinte du temps de Moyse; *Solus quippe restiterat de stirpe Gigantum:* l'Hébreu, *de stirpe Rephaïm.* Il étoit si grand, que plusieurs années après, on montroit encore son lit d'airain à Rabbath, capitale des Ammonites: & ce lit avoit neuf coudées de long, & quatre

(*a*) *Jos.* XIV. 15. *Nomen Hebron antè vocabatur Cariath-Arbe: Adam maximus ibi inter Enacim situs est.* Heb. *Homo maximus inter Enacim erat iste.* = (*b*) *Arbé* peut venir de l'Hébreu *Arba* qui signifie *quatre.* = (*c*) נפילים *Nephilim. Aq.* ἐπιπίπτοντες, *cadentes, seu irruentes. Sym.* βίαιοι *violenti Th.* & 70. γίγαντες *Gigantes.* = (*d*) *Num.* XIII. 33. 34. [Hebr. *Omnis*] *populus quem aspeximus* (Hebr. addit, *in medio ejus*,] *proceræ staturæ est:* (Hebr. *viri mensurarum sunt:*) *ibi vidimus monstra quædam filiorum Enac de genere giganteo*, (Hebr. & *ibi vidimus Nephilim filios Enac de Nephilim*,) *quibus comparati quasi locustæ videbamur.* = (*e*) *Genes.* XIV. 5. = (*f*) *Genes.* XV. 20. = (*g*) *Josue* XII. 4. XIII. 12. *Deut.* III. 11.

de large. (*a*) Les neuf coudées font 15 pieds 4 pouces & demi, à prendre la coudée Hébraïque sur le pied de vingt pouces & demi ; de sorte que Og devoit être presque aussi haut que trois hommes ordinaires.

Moyse nous parle encore (*b*) d'un autre peuple qui demeuroit à l'Orient de la mer morte : il s'appelloit *Emim*, & Dieu ayant livré leur pays aux Moabites, les Emims furent défaits & exterminés. Ils étoient nombreux & puissants, & d'une taille si avantageuse, qu'on les auroit pris pour des enfants d'Enac, & pour des *Rephaïms*. Voilà encore un peuple entier de Géants, qui avoient été exterminés avant le temps de Moyse : leur mémoire étoit encore récente, puisque Moab, pere des Moabites, ne naquit que 325 ans avant Moyse, & qu'avant que les Moabites fussent en état d'entreprendre la guerre contre les Emims, il fallut au moins cent cinquante ans ou deux cents ans.

Les Ammonites freres des Moabites, attaquerent apparemment vers le même temps une autre race de Géants, nommé *Zuzims* ou *Zomzommins* ; (*c*) ils étoient puissants & nombreux, & d'une taille égale aux fils d'Enac ; leur pays passoit pour un pays de Géants ou de Rephaïms. Ainsi il y avoit trois races de Géants au delà du Jourdain. Les *Rephaïms* au Nord, les *Emims* au Midi, & les *Zomzommims* entre les uns & les autres.

Il y avoit aussi des Rephaïms au deçà du Jourdain, & ils s'y maintinrent en quelques lieux jusqu'au temps de David. On en remarque deux races ; les uns étoient fils d'Enac, & se nommoient *Enacims* ; leur principale demeure étoit à Hébron & aux environs : les autres étoient nommés simplement *Rephaïms*, ou fils de *Rapha* ; ils avoient leur demeure dans la Ville de Geth : Goliath étoit de leur nombre. Il est souvent parlé dans l'Ecriture de *la Vallée des Rephaïms*, (*d*) ou de *la Vallée des Géants*, qui étoit assez près de Jérusalem, & qui portoit ce nom, ou à cause que ces Géants y avoient autrefois demeuré, ou parce qu'ils s'y étoient campés plus d'une fois, pendant les guerres des Philistins contre les Hébreux.

L'Ecriture nomme cinq Géants de la race de *Rapha*, qui avoient été mis à mort par David ou par ses gens, dans différents combats ; savoir, 1°. *Jesbi-bénob*, (*e*) ou Jesbi fils d'Ob ; 2°. *Saph*, ou *Saphaï* ; (*f*)

(*a*) *Deut.* III. 11. == (*b*) *Genes.* XIV. 5. *Deut.* II. 10. 11. Hebr. *Emim anteà habitabant in ea : populus magnus, & multus, & excelsus sicut Enacim : Rephaim reputabantur : utique ipsi erant sicut Enacim : & Moabitæ vocant eos Emim.* == (*c*) *Gen.* XIV. 5. *Deut.* II. 20. 21. Hebr. *Terra Rephaïm reputata est : utique in ipsa Rephaim habitabant anteà, & Ammonitæ vocant eos Zonzommim : populus magnus, & multus, & excelsus sicut Enacim.* == (*d*) *Josue* XV. 8. XVIII. 16. & 2. *Reg.* V. 18. 22. XXIII. 13. == (*e*) 2. *Reg* XXI. 16. *Jesbi-benob qui fuit de genere Arapha.* (Hebr. *Rapha.*) == (*f*) 2. *Reg.* XXI. 18. *Saph de stirpe Arapha, de genere gigantum.* [Hebr. *Saph de genere Rapha.*] 1. *Par.* XX. 4. *Saphai de genere Raphaim.* (Hebr. *Saphai de genere Rapha.*)

3°. Le frere de Goliath ; (*a*) 4°. Un Géant qui avoit six doigts à chaque pied, & autant à chaque main, (*b*) & 5°. Enfin Goliath, qui fut tué par David, & à qui l'Ecriture donne six coudées & demie de haut, (*c*) ce qui fait onze pieds un pouce & plus ; c'est-à-dire, la hauteur de deux grands hommes. Contre de tels faits, il n'y a point d'exceptions. Voilà des Géants ; en voilà plusieurs familles, plusieurs dans une même Ville, dans le même temps ; en voilà des peuples entiers. On ne se contente pas de dire, qu'ils étoient plus grands que l'ordinaire ; on nous marque leur grandeur & leur force. On nous insinue qu'autrefois leur nombre étoit bien plus grand, puisqu'on nous en indique des familles & des nations entieres d'exterminées.

Les fils d'Enac avoient leur demeure dans la partie Méridionale de la Palestine : (*d*) Enac avoit eu trois fils, Achiman, Sisaï & Tholmaï, tous trois Géants & peres de Géants. Leur taille étoit si extraordinaire, que les Hébreux n'étoient en leur présence que comme des sauterelles ; & lorsque Moyse veut parler de quelques grands Géants, il dit qu'ils étoient aussi hauts que les fils d'Enac. (*e*) Josué étant entré dans la terre de Chanaan, défit tous les Enacims d'Hébron, de Dabir, d'Anab & des autres Villes de Juda & d'Israël, où il s'en trouvoit ; il n'en laissa que dans Gaza, dans Geth & dans Azot. (*f*) Joseph (*g*) dit que de son temps, on y montroit encore de leurs os qui étoient d'une grosseur monstrueuse & presqu'incroyable.

Amos (*h*) parlant de la conquête du pays de Chanaan faite par les Hébreux, dit en la personne du Seigneur : *J'ai exterminé devant eux l'Amorrhéen, dont la hauteur égaloit celle des Cedres, & dont la force étoit semblable à celle des Chênes.* Et Baruch : (*i*) *Les Géants, ces hommes si célebres qui étoient dès le commencement, ces Géants d'une si haute taille, & qui savoient la guerre : ce n'est point eux que le Seigneur a choisis pour leur donner la sagesse, & c'est pour cela qu'ils se sont perdus.* Judith (*k*) dans son Cantique dit, que ce ne sont ni les Titans, ni les Géants d'une taille extraordinaire, qui ont mis à mort Holofernes, mais une femme, après l'avoir vaincu par l'attrait de sa beauté.

(*a*) 2. *Reg.* XXI. 19. *Percussit Adeodatus filius Saltus polymitarius Bethlehemites Goliath Gethæum.* (Hebr. *Percussit Elchanan filius Jaraï-Oregim Bethlehemites Goliath Gethæum.* Aliter, *Percussit Elchanan filius Jair Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi*, 1. *Par.* XX. 5. *Percussit Adeodatus filius Saltus Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi.* (Hebr. *Percussit Elchanan filius Jaïr Lechemi fratrem Goliath Gethai.* Aliter, *Percussit Elchanan filius Jair Bethlehemites fratrem Goliath Gethai.*) ═ (*b*) 2. *Reg.* XXI. 20. & 1. *Par.* XX. 6. ═ (*c*) 1. *Reg.* XVII. 4. *Altitudinis sex cubitorum & palmi.* (Hebr. & *zereth.*) La coudée étoit de 20 pouces & demi ; le zereth étoit la demi coudée, c'est-à-dire, 10. pouces & un quart. ═ (*d*) *Num.* XIII. 23. 24. 34. *Jos.* XV. 14. ═ (*e*) *Deut.* II. 10. II. 21. IX. 2. ═ (*f*) *Josue* XI. 21 22. ═ (*g*) *Joseph. Antiq. l.* V. *c.* 2. *p.* 145. Δείκνυται δὲ ἔτι καὶ νῦν τούτων ὀστᾶ, μηδὲν τοῖς ὑπὸ πύστιν ἐρχομένοις ἐοικότα. ═ (*h*) *Amos* II. 9. ═ (*i*) *Baruch* III. 26. 27. ═ (*k*) *Judith.* XVI. 8.

On ne peut rien ajouter à ces preuves ; Baruch parle des Géants d'avant le Déluge, & Amos de ceux qui possédoient la terre promise avant que les Hébreux y entrassent ; ils nous décrivent des Géants nombreux, puissants, & d'une grandeur fort au dessus de l'ordinaire : les derniers furent exterminés par Josué & par Caleb ; (*a*) Dieu ne permit pas qu'une race si méchante subsistât plus long-temps. Comme tout le monde étoit intéressé à détruire ces monstres de violences & de cruautés, il n'est pas surprenant que depuis plusieurs siecles, on ne voie plus communément de Géants ; le genre-humain a conspiré à s'en défaire petit à petit, comme on se défait des animaux venimeux & dangereux, qu'on a su exterminer & anéantir dans certains pays, & à qui tout le monde fait la guerre dans les lieux où il s'en trouve encore.

A ces preuves historiques & de faits, on peut en ajouter d'une autre espece, tirée des Auteurs sacrés, qui parlent des ames des Rephaïms détenues dans les enfers pour y souffrir la peine de leur injustice & de leur violence. Job (*b*) dit que les Rephaïms gémissent sous les eaux, en la compagnie de ceux qui sont dans l'enfer ; c'est ainsi que les Profanes nous décrivent les Titans au dessous des fondements de l'Océan, (*c*) & au fond des abîmes : (*d*)

Sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.

Salomon dit que les voies d'une femme débauchée conduisent aux Rephaïms, (*e*) & que celui qui les suit, va droit au lieu où sont les Rephaïms. (*f*) Isaïe (*g*) représente dans ces lieux ténébreux les Rephaïms qui se levent pour venir au devant d'un Monarque, qui a fait pendant sa vie la terreur des hommes, & qui descend aussi lui-même dans les enfers. Après toutes ces autorités si positives tirées des Livres sacrés, il n'est plus permis, ce me semble, de révoquer en doute qu'il n'y ait eu autrefois des Géants en fort grand nombre.

IV. Existence des Géants prouvée par le témoignage des Peres, & autres Auteurs anciens & modernes.

Avant de rapporter les autorités des Peres qui ont enseigné la même chose, il est bon d'avertir que la plupart des Anciens trompés par quelques Exemplaires de la Version des Septante, ou peut-être aussi par le faux Livre d'Hénoch, ont cru que les Géants étoient nés des filles des hommes, qui avoient eu un commerce charnel avec les Anges rebelles. On lisoit dans quelques exemplaires de la Version des Septante, & delà dans l'ancienne Vulgate Latine avant S. Jérôme, au Chap. VI. de la Genese : *les Anges de Dieu* (*h*) *voyant que les filles des hom-*

(*a*) *Josue* XV. 13. 14. *Judic.* I. 20. = (*b*) *Job.* XXVI. 5. *Ecce gigantes* (Hebr. *Rephaim*) *gemunt sub aquis* = (*c*) *Homer. Iliad.* 8. & *Hesiode Theogonia.* = (*d*) *Virgil. Æneid.* VI v. 742. = (*e*) *Prov.* II. 18. *Et ad inferos* (Hebr. *ad Rephaïm*) *semitæ ipsius.* = (*f*) *Prov.* IX. 18. *Et ignoravit quòd ibi sunt gigantes.* (Hebr. *Rephaim*) = (*g*) *Isai.* XIV. 9. *Suscitavit tibi gigantes.* (Hebr. *Rephaim.*) = (*h*) On lit encore ainsi dans le Manuscrit Alexandrin *Gen.* VI. 2. Οἱ Ἄγγελοι τοῦ Θεοῦ, au lieu de Οἱ υἱοὶ τοῦ Θεοῦ.

mes étoient belles, prirent d'entr'elles pour femmes celles qu'ils se choisirent... & lorsque les enfants de Dieu se furent approchés des filles des hommes, elles leur donnerent des enfants, qui furent ces anciens Géants. Voilà peut-être ce qui a donné lieu aux fables qui se lisent dans le faux Livre d'Hénoch : mais voilà du moins bien certainement la source où la plupart des anciens Peres ont puisé cette opinion singuliere sur l'origine des Géants. Les autres exemplaires de la Version des Septante portent, conformément à ce que nous lisons dans l'Hébreu & dans la Vulgate : *les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles*, &c. Les *enfants de Dieu* désignent en cet endroit les descendants de Seth & d'Enos, qui étant demeurés jusqu'alors fideles à Dieu, avoient mérité d'être appellés *enfants de Dieu*. Les *filles des hommes* sont les filles de la race perverse descendue de Caïn. C'est de cette alliance téméraire de la race fidele avec la race perverse, que naquirent, selon le témoignage de Moyse, les premiers Géants dont les crimes attirerent le Déluge.

Nous ne rapporterons pas ici un grand nombre de témoignages des Peres pour prouver l'existence des Géants. On sait que presque tous ont reconnu qu'il y avoit eu autrefois des Géants : nous avons rapporté fidélement ceux qui ne l'ont pas cru, ou qui se sont expliqués sur cela d'une maniere ambiguë, nous avons droit de compter pour nous dans cette matiere, tous ceux qui ne sont pas contre nous. Nous défendons le parti du préjugé général, & de la voix du peuple de tous les siecles. La possession est en notre faveur ; c'est à l'agresseur à produire ses titres & ses preuves. Nous ne citerons que ceux des Peres, qui joignent à leur autorité & à leur témoignage, quelques raisons de leur sentiment. Joseph, par exemple, que l'on cite pour le sentiment qui nie les Géants, donne lui même une preuve de leur existence, dans ce qu'il dit des os d'une grosseur prodigieuse que l'on voyoit à Hébron. Tertullien (*a*) prouve la possibilité de la résurrection, par les cadavres ou plutôt les squelettes des Géants que l'on trouvoit encore tout entiers : *Nec gigantum antiquissimæ cadavera devorata constabit, quorum crates adhuc vivunt.* Il paroît par son récit, que l'on en avoit découvert de son temps même, en creusant quelques fondements à Carthage.

Saint Augustin (*b*) soutient qu'il y eut autrefois, sur-tout avant le Déluge, des hommes d'une taille fort au dessus de l'ordinaire : & il le prouve premiérement par le sentiment commun des hommes qui le croient ainsi ; il cite Virgile, (*c*) qui dit qu'Enée arracha une grosse pierre qui servoit de borne à un champ, qu'il la leva aisément de terre, & la jetta contre Turnus. La pierre étoit telle, dit Virgile,

(*a*) *Tertull. de Resurr. Carnis, c. 42. p. 350.* = (*b*) *August. lib. XV. de civit. cap. 9.* = (*c*) *Virgil. Æneid. 12.*

que douze hommes d'aujourd'hui auroient bien de la peine à la porter:

Vix illum lecti bis sex cervice subirent,
Qualia nunc hominum producit corpora tellus.

C'est une fiction poétique empruntée d'Homere, (*a*) qui prouve l'ancien préjugé des peuples. Saint Augustin ajoute que rien ne montre mieux l'existence des Géants, & ne réfute plus solidement les incrédules, que les os d'une grandeur prodigieuse, que la force de l'eau, ou quelques autres accidents, découvrent de temps en temps, en ouvrant les tombeaux, & amenant au jour des corps qui étoient sous terre depuis plusieurs siecles: j'ai vu, dit-il, & je ne suis pas le seul qui l'ait vu, sur le bord de la mer à Utique, une dent humaine, qui étoit si grosse qu'elle en égaloit cent des nôtres. On montre de ces sortes de dents en plus d'un endroit: car la dent est le plus dur de tous les os; & c'est ce qui fait qu'il s'en est conservé un plus grand nombre.

Augustin Torniel (*b*) dit qu'il en a vu une à Verceil, dans une Eglise de son Ordre dédiée à saint Christophle, qu'on disoit être une dent de ce Saint. Torquemade (*c*) dit qu'il y a aussi à Loria une autre dent grosse comme le poing serré d'un puissant homme, & à Astorgue une partie de la machoire du même saint Christophle, qui est si grande, qu'à la voir on juge que le Géant à qui elle étoit devoit être aussi haut qu'une grande tour. Magius parle de l'os de la cuisse de saint Christophle, que l'on garde à Venise, dans l'Eglise des Porte-Croix, qui est aussi d'une grosseur prodigieuse. Les anciennes Legendes donnent à ce Saint 12 coudées ou 18 pieds de haut.

Antoine Sabellicus (*d*) raconte que peu d'années avant le temps auquel il écrivoit, quelques ouvriers travaillant à arracher un fort grand arbre pour la construction d'un Vaisseau, ils découvrirent une tête d'homme de la grosseur d'un tonneau: mais l'ayant voulu manier, elle s'en alla en pieces; & ils ne purent en garder que quelques dents, qu'ils distribuerent dans la Ville à diverses personnes; & on en voit à Venise, dit Sabellicus, dans une maison particuliere. Louis Vivès (*e*) dit que dans la Cathédrale de Valence sa Patrie, il a vu une dent de saint Christophle grosse comme le poing. Isaac Pontanus, dans son Histoire de Dannemarc, (*f*) raconte que la dent d'un Danois nommé Starcoterus, avoit douze pouces de circonférence.

Richard Simon, (*g*) dans son Dictionnaire de la Bible, rapporte qu'en 1667, dans une prairie où l'on creusoit pour y faire un réservoir, on déterra un tombeau très-ancien & bien cimenté, où étoient des ossements d'une grandeur prodigieuse; entr'autres on y découvrit un os de

---

(*a*) *Homer. Iliad.* v. *&* XII. = (*b*) *Torniel, annal. v. t. an. m.* 987. 11. 19. = (*c*) Torquemad. 1. Journée. = (*d*) *Anton. Sabellic. Oenead.* 1. *l.* 1. *non longe ab initio.* = (*e*) *Lud. Vives in Aug. l.* XV. *de Civit. c.* 9. = (*f*) *Isaac Pontan. Rer. Danic. l.* 1. *p.* 56. = (*g*) Diction. de la Bible, article *Géants*.

ſept pieds trois pouces de long & de deux pieds de circonférence ; on croit que cet os étoit celui qui va du coude à l'épaule, parce qu'auprès de cet os, il y en avoit un autre fort large & plat; les autres oſſements étoient tellement pourris & caducs, qu'on n'en pût lever aucun entier ; mais on en tira quelques dents, dont chacune peſoit dix livres. Il y a une de ces dents jointe à la partie inférieure de la machoire, & ces deux os enſemble peſoient dix-ſept livres ; la dent eſt ovale, longue de cinq pouces, & large de trois. Ces dents & ces os ſe conſervent dans le Château de Molard, proche le Bourg de ſaint Valier, Diocèſe de Vienne en Dauphiné. Richard Simon aſſure avoir vu ces dents, lorſqu'il étoit Curé de la Paroiſſe de ſaint Uze proche Molard ; & il appuye ſon récit, du témoignage des Châtelains de ſaint Uze & de Molard, & d'un Prêtre Chapelain de ce Château, qui lui envoyerent leur certificat en bonne forme l'an 1699 le 24 Janvier.

Les Poëtes ne ſont pas des témoins d'un grand poids en matiere de faits; mais ils ſervent au moins à faire connoître les premieres traditions, & à découvrir quelques traits des Hiſtoires anciennes, qu'ils ont déguiſées & couvertes de nuages, pour les rendre ſuſceptibles des ornements de la Poéſie. Homere (*a*) dit qu'Ephialtes & Otos, fils d'Iphimédie, à l'âge de neuf ans, avoient déjà neuf coudées de groſſeur & trente-ſix de hauteur. Le même Auteur (*b*) dit que Titius renverſé par terre, couvre un terrain de neuf arpents. Les Grecs (*c*) prétendent qu'il y avoit des Géants dans les campagnes Phlégrées, & dans la preſqu'iſle de Pellene, qui ſe fioient ſi fort en leurs forces, qu'ils lançoient contre le Ciel des rochers entiers & de gros arbres enflammés ; ils étoient d'une hauteur énorme, portoient une grande barbe & de grands cheveux, & avoient tout le bas en forme de ſerpents.

Typhon demeuroit en Sicile; il étoit fils de la Terre & du Tartare ; ſa hauteur excédoit celle des plus hautes montagnes ; il touchoit au Ciel avec ſa tête ; l'une de ſes mains s'étendoit juſqu'à l'Occident & l'autre juſqu'à l'Orient ; il avoit par le haut la forme d'homme, & par le bas celle d'un ſerpent. Ces deſcriptions poétiques & exagérées ont leurs fondements dans l'opinion de l'antiquité. S'il n'y avoit jamais eu de Géants, on ne ſe feroit pas aviſé de feindre des guerres de ces hommes contre le Ciel, de décrire les Cyclopes de Sicile & la révolte de Typhon contre les Dieux.

Tout cela eſt fondé ſur ce que l'Ecriture nous apprend de l'inſolence des Géants, qui avant le Déluge attaquerent le Ciel par leurs crimes & par leurs affreux déréglements : & ce qu'il y a de bien remarquable, c'eſt que les Poëtes ne nous parlent pas d'un ou de deux Géants nés en différents temps ou en différents lieux, comme il s'en voit encore quel-

---

(*a*) *Homer. Odyſſ.* XI. *v.* 310. = (*b*) *Odyſſ.* XI. *v.* 575. = (*c*) *Apollodor. l.* 1. *Bibl. c.* 6.

quefois, mais d'un peuple, d'une race entiere d'hommes extraordinairement grands, qui ne purent être détruits que par la main des Dieux & des enfants des Dieux.

Phlégon, affranchi de l'Empereur Adrien, fait mention de plusieurs corps de Géants; il dit, que quelques années avant le temps auquel il écrivoit, (*a*) un orage & une grande inondation ayant découvert à Messene dans le Péloponnese, un tombeau de pierre, & l'ayant rompu, on y trouva une tête d'homme grosse trois fois comme nos têtes ordinaires, avec une inscription Grecque, qui portoit le nom d'*Ideus*; ce qui fit juger que c'étoit la tête du fameux Idéus, le plus vaillant des Géants de son temps, & qui fut tué, dit Homere, (*b*) par Apollon, qu'il osa défier au combat. Phlégon (*c*) ajoute que, en Dalmatie, dans la Caverne surnommée de Diane, on voyoit des os prodigieux, & quelques côtes qui avoient plus de seize aunes de long.

Il dit aussi (*d*) que sous l'empire de Tibere, la Sicile ayant été ébranlée par de grands tremblements de terre, il s'éboula un grand morceau d'une montagne, qui laissa à découvert plusieurs corps humains d'une grandeur démesurée. Les habitants des lieux saisis d'étonnement n'oserent y toucher; seulement ils prirent une dent d'un de ces cadavres, & la porterent à Rome à l'Empereur, afin que par cet échantillon il pût juger de la grandeur du corps. Tibere par scrupule n'osa toucher au corps du Héros à qui cette dent appartenoit; mais pour ne se pas priver du plaisir de voir la grandeur du Géant, il fit venir un habile Mathématicien qu'il entretenoit, & lui fit tracer un corps proportionné à la grandeur de cette dent. Thomas Fazelle, historien de Sicile, (*e*) rapporte plusieurs autres exemples de corps de Géants découverts en différents temps dans ce pays-là. Il dit qu'en 1516 on découvrit au territoire de Mazare, un corps long de vingt coudées, la tête grosse comme un muid, & une dent qu'il garda, & qui pesoit cinq onces. Ce qui justifie ce que les Anciens nous apprennent de *la nation des Cyclopes*, (*f*) qui demeuroient originairement dans la Sicile.

L'Egypte avoit autrefois ses Géants, aussi-bien que l'Ethiopie, l'Arabie & la Palestine, qui sont autour & auprès d'elle. Phlégon (*g*) dit

---

(*a*) *Phlegon. de Reb. mirabil. c. 12. ex Apollonio.* = (*b*) Ἴδεω θ' ὃς κάρτιστος ἐπιχθονίων γένετ' ἀνδρῶν. Τῶν τότε, &c. = (*c*) *Phlegon. c. 12.* = (*d*) *Cap. 14.* = (*e*) *Fazellus de Reb. Siculis Decad. 1. lib. 1. c. 6. l. III. c. 4. Decad. 2. l. 1. c. 1.* = (*f*) *Homer. Odyss. H.* ℣. 59.

Εὐρυμέδοντος,
Ὅς ποθ' ὑπερθύμοισι Γιγάντεσσι βασίλευεν.
Ἀλλ' ὁ μὲν ὤλεσε λαὸν ἀτάσθαλον, ὤλετο δ' αὐτός.

= (*g*) *Phlegon. de mirabil. c. 15.*

qu'il y a un lieu dans l'Egypte, nommé *Litres*, où l'on trouve d'aussi grands corps morts qu'en Sicile; leurs os ne sont ni cachés sous terre, ni dérangés; on les voit à découvert, & on peut distinguer tous les os de chaque corps; ils sont placés chacun à sa place; on y remarque ceux des bras, des jambes & des autres membres. Les Livres des Paralipomenes (*a*) parlent d'un Géant Egyptien, qui avoit cinq coudées; c'est-à-dire, huit pieds six pouces & demi de haut. Il fut tué par Banaïas, un des plus braves de l'armée de David. Hérodote (*b*) fait mention de plusieurs statues d'une grandeur extraordinaire qui se voyoient dans l'Egypte, & qui représentoient d'anciens personnages de l'un & de l'autre sexe; par exemple, il décrit les statues des concubines du Roi Mycérinus, qui étoient dans la ville de Saï; celles d'une nombreuse suite de Prêtres, que l'on voyoit dans la ville de Thebes; on voyoit aussi des statues au dessus de la grandeur humaine dans les vestibules des Temples d'Apis, de Minerve & de Vulcain. Hérodote dit qu'il y remarqua des figures de 20 & de 70 pieds. Or on sait que les Egyptiens représentoient la figure de leurs morts sur leur cercueil, qui étoit fait à la mesure du corps qu'il renfermoit. (*c*)

Pausanias (*d*) dit qu'il n'a pas admiré la grandeur des Gaulois nommés Cébaréens, qui habitoient le plus près des régions septentrionales, inhabitables à cause du froid, & qu'il n'y a point vu de cadavres plus grands que ceux que l'on montre en Egypte. Pline (*e*) parle des Sirbotes, peuples d'Ethiopie, qui étoient communément hauts de huit coudées, ou de douze pieds en prenant la coudée à dix-huit pouces. L'histoire fait mention d'un Roi d'Ethiopie nommé Gangès, haut de dix coudées. On parle aussi d'un Géant nommé (*f*) *Gobare*, amené d'Arabie à Rome du temps de l'Empereur Claude, & qui avoit neuf pieds neuf pouces de haut.

Nous avons déjà vu ce que Tertullien & saint Augustin racontent des os de Géants trouvés en Afrique. Plutarque (*g*) dit que Sertorius étant dans ce pays, près la ville de Tingi, où les peuples du pays tenoient qu'Antée, fils de Neptune, selon quelques-uns, ou fils de la Terre, selon d'autres, étoit enterré; ils lui montrerent un tombeau d'une énorme grandeur, qu'ils disoient être celui de ce Géant. Sertorius ayant peine à le croire, on le découvrit, & on y trouva un homme de 60 pieds de long. Ce Général Romain fit immoler des hosties en l'honneur d'Antée, & ordonna qu'on recouvrit son corps, ne voulant pas par respect, qu'on touchât à ses os. On raconte encore (*h*) que les Carthaginois creusant un fossé dans leur terre, y trouverent deux corps dans des cer-

(*a*) 1. *Par.* XI. 23. ═ (*b*) *Herodot. l.* II. *c.* 30. 43. 175. 176. ═ (*c*) *Herodot. l.* II. *c.* 86. ═ (*d*) *Pausan. Attic. p.* 66. ═ (*e*) *Plin. l.* VI. *cap.* 30. *l.* VII. *c.* 2. ═ (*f*) *Plin. l.* VII. *c.* 16. ═ (*g*) *Plutar. in Sertorio*, *p.* 572. *c.* ═ (*h*) *Eumachus apud Phlegontem*, *cap.* 18. *Mirabil.*

cueils; l'un avoit vingt-quatre coudées, & l'autre vingt-trois de long.

Jérôme Magius (*a*) raconte qu'un de ses amis nommé Melchior Guillandin, étant prisonnier en Afrique en 1559, deux Espagnols aussi captifs, en creusant la terre près de *Jeneze*, anciennement appellée *Julia Cæsarea*, rencontrerent le corps d'un Géant d'une grandeur surprenante. Ils en arracherent le crane, qu'ils apporterent avec grande peine, sur deux bois, au Roi Assan Ariadene, comme une chose rare & merveilleuse. Guillandin, & une multitude infinie de peuple, furent témoins de la grandeur de ce crâne qui avoit bien onze pieds, ou quatorze spithames plus huit doigts, de circonférence. La spithame est de douze doigts. Le Prince barbare qui n'avoit nul goût de l'antiquité, au lieu d'accorder à ces captifs la liberté qu'ils attendoient, leur fit seulement donner cinq écus d'or; ils assurerent Guillandin que tout le reste des ossements du Géant étoit encore au même lieu d'où ils avoient tiré la tête.

Pline (*b*) rapporte que dans l'Isle de Crete une montagne s'étant ouverte, on apperçut un corps de quarante-six coudées, que les uns crurent être celui d'*Orion*, & d'autres celui d'*Otus*; Otus ou Otos est ce fameux Géant, frere d'Ephialtes, qui à l'âge de neuf ans avoit neuf coudées de grosseur, & trente-six de hauteur. Orion est un autre Géant à qui Homere compare Otus & Ephialtes.

Solin (*c*) raconte que durant la guerre des Romains contre les Crétois, les eaux s'étant extraordinairement débordées, emmenerent beaucoup de terre, & découvrirent entre autres choses un Géant de trente-trois coudées: que Métellus & Lucius Flaccus le virent eux-mêmes, & furent pleinement persuadés de la vérité d'un fait qu'ils avoient d'abord regardé comme incroyable. Il y a beaucoup d'apparence que cette histoire est la même que celle que nous venons de voir dans Pline; mais les circonstances que l'on voit dans Solin, & qui ne se lisent pas dans Pline, font croire à Claude Saumaise, que Solin l'a prise d'ailleurs que de Pline, qu'il abrege ordinairement. Il est remarquable que l'histoire racontée dans cet Auteur manque dans quelques-uns de ses Manuscrits.

On a vu aussi des os de Géant dans l'Isle de Rhodes, (*d*) & dans l'Italie. Sous l'empire de Henri II. fils de Conrad en 1041, on trouva près de Rome le corps d'un homme qui ayant été apporté dans la ville, & dressé contre les murs, alloit jusqu'à la hauteur des crenaux; (*e*) on prétendit que c'étoit le corps de Pallas, fils d'Evander, tué par Turnus; sa plaie avoit plus de quarante pieds de large. Bocace (*f*) raconte

---

(*a*) *Magius*, *cap*. 4. *Miscellan*. = (*b*) *Plin*. *l*. VII. *c*. 16. = (*c*) *Solin*. *c*. 1. = (*d*) *Phleg*. *mirab*. *c*. 16. = (*e*) *Jac*. *Philipp*. *de Bergam*. *Supplement*. *Chronic*. *lib*. III. *an*. 1041. = (*f*) *Symphorian*. *Campeg*. *lib*. *cui titul*. *Hortus Gall*. *ex Bocacio*. *lib*. IV. *Geneal*.

quelque chose encore de plus incroyable. Il dit que de son temps près de Drépanum en Sicile, en creusant les fondements d'une maison, on découvrit une vaste caverne, où les ouvriers entrerent portant de la lumiere. Ils y découvrirent un homme assis d'une grandeur prodigieuse, & tenant en main au lieu de bâton, une poutre comme une antrave de Navire. La vue de ce spectacle les saisit d'abord de frayeur, & les obligea de sortir; mais étant revenus à eux, ils y retournerent accompagnés de gens armés, & trouverent que c'étoit le corps d'un Géant, qui s'en alla en poussiere, dès qu'ils le toucherent. Le plomb qui étoit à sa lance ou son bâton, étoit du poids de plus de 1500 livres. Les os étoient entiers, & le crâne étoit si grand qu'il auroit tenu aisément plusieurs muids de grain. Le reste des os étoit d'une grosseur & d'une grandeur proportionnée à la tête. Les dents pesoient chacune neuf livres. On crut que c'étoit le Géant Polyphême, décrit par Homere & par Virgile. Saint Augustin (*a*) dit que peu de temps avant la prise de Rome par les Goths, il y avoit à Rome une femme avec son pere & sa mere, qui étoit d'une taille si fort au dessus de l'ordinaire, qu'on accouroit de toutes parts pour la voir.

V. Suite des témoignages des Anciens & des Modernes touchant l'existence des Géants.

Du temps de la guerre de Troye, il y avoit encore parmi les Grecs des hommes beaucoup plus grands que ceux d'aujourd'hui. Philostrate (*b*) donne aux Héros qui se distinguerent dans cette guerre, dix coudées de hauteur. Le même Auteur (*c*) dit qu'Achille ayant apparu à Apollonius de Thyane, ne se fit voir d'abord que de la hauteur de cinq coudées; mais qu'ensuite il grandit jusqu'à dix ou douze coudées. Il parle du corps d'Ajax, (*d*) qui fut découvert par les flots; car son tombeau étoit près de la mer; & les os qu'on y trouva, devoient être d'un homme d'onze coudées, ou de seize pieds & demi de hauteur. L'Empereur Adrien étant venu pour considérer les ruines de Troye, vit ces ossements, fit réparer le tombeau, & les y remit. Pausanias (*e*) dit qu'il avoit appris d'un homme de Mysie, que le tombeau de ce Héros étoit assez accessible du côté de la mer: & que pour se faire une idée de la grandeur d'Ajax, il n'avoit qu'à concevoir que la rotule de son genou étoit aussi grosse que ces grands palets dont se servent les Athletes dans leurs exercices.

Le corps d'Oreste (*f*) qui fut trouvé à Tégée par les Lacédémoniens, étoit haut de sept coudées, ou de dix pieds & demi. On découvrit aussi sur le Promontoire de Sigée, dans une caverne, le corps d'un Géant long de plus de vingt coudées. (*g*) Philostrate dit que cette découverte s'étoit faite environ cinquante ans avant le temps auquel il écrivoit. Il

---

(*a*) *August. lib.* XV. *de Civit. cap.* 23. *p.* 407. *num.* 2. = (*b*) *Philostrat. Vita Apollon. lib.* II. *c.* 21. & *l.* IV. *c.* 16. & *heroïc. proëm.* & *c.* 1. = (*c*) *Vita Apollon. lib.* IV. *c.* 16. = (*d*) *Idem Heroïc. c.* 1. *n.* 2. = (*e*) *Pausan. Attic. p.* 66. = (*f*) *Herodot. lib.* 1. *c.* 68. & *Philostr. heroïc. c.* 1. *n.* 2. = (*g*) *Philost. heroïc. c.* 1. *n.* 3.

parle auſſi d'un cadavre de Géant qui avoit été trouvé dans l'Iſle de Co, par un de ſes parents, quatre ans avant qu'il compoſât ſon Ouvrage qu'il a intitulé, *des Choſes héroïques*. Ce corps étoit dans une caverne dans les vignes; il avoit douze coudées de long, & un ſerpent faiſoit ſa demeure dans ſon crâne. Il ajoute qu'étant allé l'année d'auparavant dans l'Iſle de Lemnos, il y vit les os d'un Géant qui avoit été découvert par un nommé Menecrares; ces os n'étoient plus liés les uns aux autres; mais autant qu'on en pouvoit juger par leur grandeur, le Géant devoit être d'une hauteur fort extraordinaire. Philoſtrate voulut meſurer la capacité du crâne, & on ne le put remplir par deux amphores de Crete, & l'amphore Romaine contenoit environ 28 pintes meſure de Paris, ou 48 ſetiers Romains. Je ne ſais ſi l'amphore de Crete étoit plus ou moins grande.

Cet Auteur eſt tout plein de pareilles hiſtoires dans ſon Ouvrage intitulé *des Choſes héroïques*: il parle de Protéſilaüs, qui à l'âge de vingt ans avoit dix coudées de haut, & de pluſieurs autres Héros de la Grece dont la taille étoit à peu près la même. Pauſanias, qui eſt un Ecrivain beaucoup plus exact & plus correct que Philoſtrate, parle auſſi des corps de Géants qui étoient en terre dans la Grece & dans pluſieurs autres endroits; par exemple d'Aſtérius, qui fut inhumé dans l'Iſle d'Aſtere, vis-à-vis Milet, & qui avoit dix coudées, c'eſt-à-dire, quinze pieds de haut. (*a*) Il fait auſſi mention d'un Géant qui fut découvert dans la haute Lydie, près d'une petite ville nommée la porte du Témene, & dont les os étoient ſi grands, qu'on ne les auroit jamais pris pour des os humains, ſi leur figure n'avoit fait voir qu'ils ne pouvoient être d'aucun autre animal: on jugea d'abord que ce corps étoit celui de Géryon; mais Pauſanias ſoutint que Géryon ayant vécu vers le détroit de Gadès, on n'avoit aucune preuve qu'il fût mort en Lydie. Auſſi les plus éclairés tenoient que c'étoit le corps d'Hillus, fils d'Hercule.

Dans la Syrie l'Empereur ayant entrepris de faire prendre un autre cours au fleuve Oronte, on trouva dans le lit de ce fleuve lorſqu'il fut à ſec, un Géant haut d'onze coudées, que les uns appellent Oronte, & les autres Aryades. L'Oracle d'Apollon déclara que c'étoit un Indien. Pauſanias (*b*) dit que ce cadavre étoit enfermé dans une urne de terre haute d'onze coudées. On montre encore aujourd'hui à Antarade, un tombeau de vingt pieds; & aux environs de Damas, il y a deux monuments, l'un de cinquante, & l'autre de vingt pieds de long. Goujon donne au premier 160 paumes ou 80 coudées; on dit aux voyageurs que le plus grand eſt le tombeau d'Abel, & l'autre celui de Joſué. Benjamin de Tudelle dit qu'il vit à Damas une côte d'un homme d'une

---

(*a*) *Pauſanias Attic. p.* 66. 67. = (*b*) *Pauſanias l.* VIII. *ſeu Arcadic. p.* 503. Philoſtrate *heroic.* c. 1. n. 2. dit qu'il avoit 30. coudées de haut.

grandeur prodigieuſe ; & on en montre de pareilles en pluſieurs endroits.

Les Athéniens (*a*) voulant fortifier une Iſle qui eſt près de leur ville, apparemment l'Iſle d'Egine, firent creuſer des fondements aſſez profonds ; & en creuſant on rencontra un tombeau de cent coudées, où étoit enfermé un corps proportionné à cette grandeur. On liſoit ſur le ſepulcre une Epitaphe qui portoit que cet homme s'appelloit Macroſiris, & qu'il avoit vécu cinq mille ans. Mais s'il n'y a pas faute dans le Texte de Phlégon qui raconte ce fait, il eſt à craindre qu'on ne lui ait impoſé auſſi-bien ſur la longueur du tombeau, que ſur l'âge de Macroſiris.

Glycas (*b*) raconte que l'on trouva à Conſtantinople ſous l'Empereur Anaſtaſe, pluſieurs os de Géant, que ce Prince fit mettre dans le Palais pour ſervir de monuments à la poſtérité. Hercule ayant vaincu le Géant Géryon, (*c*) mit ſes os à Olympia, pour conſerver des preuves de ſon combat & de ſa victoire.

Les Hiſtoriens donnent ſept pieds & demi de haut à Porus, Roi des Indes, (*d*) qui fut vaincu par Alexandre. On dit qu'il étoit ſi grand (*e*) qu'étant monté ſur un éléphant, il paroiſſoit auſſi proportionné à la grandeur de cet animal, qu'un homme ordinaire l'eſt à la groſſeur d'un cheval de monture. Il n'eſt pas rare dans les Indes de voir des hommes de cinq coudées, & de cinq coudées & demi. (*f*) Les hiſtoires des peuples Septentrionaux parlent des anciens Géants qui ont habité leurs pays, & dont on voit encore des monuments & des os en plus d'un endroit.

Théopompe de Sinope, (*g*) dans ſon traité des tremblements de Terre, raconte que dans le Boſphore Cimmerien, une colline ayant été ébranlée & s'étant affaiſſée, on vit paroître des os de Géant, qui ayant été raſſemblés formerent un corps haut de vingt-quatre coudées. (*h*) Florus raconte que Theutobochus, Roi des Theutons & des Cimbres, qui fut mené en triomphe à Rome, étoit d'une taille ſi extraordinaire, qu'il ſurpaſſoit même les trophées qu'on y portoit. D'autres diſent (*i*) qu'il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues dans le combat ; & on aſſure que ſon corps fut trouvé il y a quelques années dans le Dauphiné, où il fut expoſé à la vue de tous les curieux, qui accoururent pendant pluſieurs jours pour le voir & pour admirer ſa hauteur.

(*a*) *Phlegon. c.* 17. *Mirabil.*
Τέθαμμ' ὁ Μακρόσειρις ἐν νήσῳ μακρᾷ,
Ἔτη βιώσας πεντάκις τὰ χίλια.

(*b*) *Glycas Annal. Part.* 4. *p.* 265. Εὑρέθη ὄρυγμα, ἐν ᾧ ὀστᾶ γιγάντων πολλά· ταῦτα ὁ βασιλεὺς Ἀναστάσιος χάριν θαύματος ἐν τῷ παλατίῳ κατέθετο. (*c*) *Philoſt. heroic. c.* 1. *n.* 3. (*d*) *Arrian. l.* V. *Diodor. l.* XVII. (*e*) *Plutarch. in Alexandro.* (*f*) *Strabo l.* XV. *apud Plin. lib.* VII. *c.* 2. (*g*) *Apud Phlegon. Mirabil. c.* 20. (*h*) *Florus lib.* II. *c.* II. *Inſigne ſpectaculum fuit quippe vir proceritatis eximiæ, ſuper Trophæa ipſa eminebat.* (*i*) *Oroſ. l.* V. *c.* 16.

Comme

Comme l'hiftoire de cette découverte eft fameufe, & qu'elle a donné lieu à plufieurs écrits, il eft bon de la raconter ici plus au long. Le Vendredi 11 Janvier de l'an 1613. on découvrit le tombeau du Roi Theutobochus, fur la terre du Seigneur de Langon, Gentilhomme Dauphinois, proche le Château de Chaumont, entre Montrigaut, de Serre & faint Antoine; cette découverte fut faite par les maçons de ce Seigneur, qui travailloient dans une fablonniere de dix-huit pieds de profondeur; le tombeau avoit trente pieds de long fur douze de large, & huit de profondeur, & on lifoit fur le tour THEUTOBOCHUS REX.

Les os du Géant qui fe touchoient immédiatement, avoient vingt-cinq pieds & demi de long, dix de large aux épaules, & cinq de profondeur. La tête cinq pieds en long, & dix en rond. Les orbites des yeux fept pouces de tour. Tout ce détail eft tiré d'un petit Livre que diftribuoit Pierre Mafuyer, Chirurgien de Beaurepaire, qui avoit les Certificats des Médecins de Montpellier & de Grenoble, & qui montroit ces os à tous ceux qui avoient la curiofité de venir les voir; le Livre avoit été compofé par un Jéfuite de Tournon, & imprimé à Lyon.

Voici le dénombrement des os qui fe trouverent dans le tombeau. Deux pieces de la machoire inférieure; deux vertebres; une partie d'une côte; le haut de l'omoplatte gauche; la tête de l'*Humerus;* la tête du *Femur;* le *Femur*; le *Tibia*; l'Aftragale; le *Calcaneum*; l'os de la machoire. Chaque dent étoit de la groffeur du pied d'un petit taureau. La tête du Femur étoit groffe comme une des plus groffes têtes d'hommes. Depuis la tête du Femur jufqu'à la jambe, l'os avoit cinq pieds & demi de long fur trois de large. Le *Tibia* avoit quatre pieds de long.

La même année 1613, Nicolas Habicot, Anatomifte & Chirurgien célebre de faint Côme à Paris, publia fa Gigantofteologie, où il établit la vérité des Géants, & celle des os du Roi Theutobochus. La même année Jean Riolan fils, Médecin & Anatomifte célebre de la Faculté de Paris, écrivit contre Habicot, & publia la *Gigantomachie*, & en 1614, *l'Impofture découverte des os attribués au Roi Theutobochus:* & en 1618 il fit la *Gigantologie.* Habicot répondit à tous les Ouvrages de Riolan, qui ne contiennent que peu de chofes, & très-peu de bonnes raifons, au jugement de M. Alliot fils, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. (*a*)

En 1615 parut un Difcours Apologétique de Charles Guillemeau, Médecin ordinaire du Roi, contre Habicot & Riolan: Ouvrage peu folide, & rempli d'invectives. Quelques-uns avoient prétendu que c'étoient des os de Baleine, ou des os foffiles, tels que la terre en produit quelquefois. Mais & la figure, & la fubftance, & la conformation

(*a*) Ce fut M. Alliot qui envoya à Dom Calmet tous ces détails fur le Géant Theutobochus, avec le précis des Ouvrages faits à cette occafion.

de ceux dont il s'agit, firent croire que c'étoient de vrais os humains. L'endroit où l'on découvrit le tombeau en question, s'appelloit dans le pays, le champ du Géant; & on y trouva plusieurs médailles d'argent, ayant d'un côté l'image de Marius, & de l'autre une *M* & un *A* entrelassés.

On assure qu'en 785. on découvrit en Boheme une tête si grosse, que deux hommes ne pouvoient la porter, & des jambes longues de vingt-six pieds. Le fameux Médecin Félix Platérus, dans ses observations, dit qu'il a trouvé à Lucerne des os humains d'une grandeur excessive; en sorte qu'en prenant la proportion de leur grandeur, le corps auroit dû avoir dix-neuf pieds. On raconte que le Géant *Ferragus*, tué par Roland, neveu de Charlemagne, avoit douze coudées, ou vingt pieds de haut, & que sa force égaloit celle de quarante hommes. A la Sainte-Chapelle de Bourges, il y a l'os de la cuisse d'un Géant qui approche de la grandeur de celui de Theutobochus. On voit à Notre-Dame de Paris une tombe de la largeur de trente pieds, où l'on dit qu'est enterré un Géant. Habicot dit avoir vu chez M. de Nemours un homme de quinze pieds de haut. Aimoin, dans son histoire de France, dit qu'on présenta à Gontran un homme qui surpassoit les autres de trois pieds. Charlemagne, selon plusieurs, avoit neuf pieds de haut. Sous le regne de Louis XI. (*a*) on découvrit vis-à-vis Valence en Dauphiné, dans un torrent qui arrose le village de saint Perat, un Géant qui devoit avoir environ dix-huit pieds de haut, suivant la proportion de ses os. Du temps de saint Louis on vit une femme de Forcalquier nommée Garsenda, d'une taille gigantesque. Nous avons parlé ci-devant du Géant dont on garde quelques dents dans le Château de Molard.

On montre à Turin des os d'une grandeur étonnante. Jule Scaliger (*b*) dit qu'on trouva de son temps à Milan dans un Hôpital un jeune homme si grand qu'il ne pouvoit se soutenir, la nature n'ayant pu suffire à lui fournir les aliments nécessaires; il étoit couché dans deux lits mis bout à bout. Torquemade (*c*) assure que sous le Pape Jules III. il y avoit en Calabre un homme d'une telle grandeur, que tout le monde accouroit pour le voir. Le Pape le fit venir à Rome; mais il étoit si gros, que nul cheval ne pouvant le porter, il fallut le mettre sur un chariot, & encore ses jambes pendoient-elles au dehors, tant il étoit grand: & quand il fut arrivé à Rome, il se trouva plus haut que les plus grands hommes de la ville depuis le milieu de la poitrine jusqu'au haut de la tête.

Saxon le Grammairien (*d*) prétend montrer que le Dannemarc a été d'abord habité par des Géants, ou du moins qu'il y en avoit autrefois

---

(*a*) *Cælius Rhodig. lib.* XVIII. *c.* 31. — (*b*) *Jul. Cæsar. Scalig de subtilit. exercit.* 263. — (*c*) *Torquemad. hexamer. die* 1. — (*d*) *Saxo Grammat. Poëm. p.* 4.

beaucoup en ce pays là. Il le prouve par les monuments qui s'y voient, & qui sont des pierres d'une grosseur prodigieuse, mises les unes sur les cavernes, & les autres sur les tombeaux des anciens Danois. Hector Boëtius, (*a*) Historien d'Ecosse, dit qu'en 1520 on découvrit en ce pays des os & des dents de Géant d'une grandeur démesurée. Dans le Cabinet du Roi de Suede, (*b*) il est parlé d'un os de la cuisse d'un homme pesant vingt-cinq livres. Cet os fut trouvé en 1643 à Bruges en Flandres. Il est à présent entre les mains d'Othon Sperlingius. Au même endroit on fait mention d'un Roi de Norvege mort en 933 qui avoit quatorze pieds de long; & d'un nommé Evindus, qui vivoit vers l'an 1338, & qui étoit haut de quinze aunes de Norvege. En 1695 on trouva près de Bircherod un corps humain beaucoup plus grand que l'ordinaire.

M. du Mont dans ses Voyages, page 149, dit que comme il voyageoit en Grece, on trouva à Thessalonique les os d'un Géant, qui, selon la supputation des plus habiles Chirurgiens du pays, devoit avoir plus de vingt pieds de haut. Xerxès menoit à la guerre contre les Grecs un Géant nommé Artachæès, haut de cinq coudées de Roi moins quatre doigts, c'est-à-dire, de sept pieds & demi & onze doigts. Du temps de Théodose, il y avoit en Syrie un Géant haut de cinq coudées & un palme, au rapport de Nicéphore. Nicétas dit qu'Andronicus Comnene avoit dix pieds de haut. Melchior Nugnès, Jésuite, dit qu'à Péquin, capitale de la Chine, les portiers de la ville ont quinze pieds. Coropius, Médecin Allemand, qui a écrit contre l'existence des Géants, dit qu'il a vu à Anvers une femme haute de dix pieds.

Enfin on a vu dans l'Amérique des Géants (*c*) qui étoient si grands, que les hommes ordinaires ne leur alloient que jusqu'au genou. On voit encore de leurs os & de leurs Ouvrages dans le Pérou: & les habitants du pays disent que Dieu les extermina par le feu du Ciel, à cause de leurs déréglements, & sur-tout à cause des crimes contre nature qu'ils commettoient. On a la même tradition au Bresil & au Mexique, & on y montre des os d'une grandeur démesurée.

Les Auteurs du Journal des Savants, dans les Nouvelles Littéraires qui se trouvent à la fin de leur Journal de Juillet 1766, s'expriment ainsi: » Le Docteur Maty, Secretaire de la Société Royale de » Londres, nous écrit que l'équipage d'un des deux vaisseaux qui sont » arrivés après avoir fait le tour du monde, a rapporté qu'il avoit vu » & touché quatre ou cinq cents Patagons de huit à neuf pieds de haut. » Le Capitaine de ce vaisseau, qui est un homme de six pieds Anglois, » (cinq pieds, sept pouces & six lignes de France,) ne leur touchoit » qu'à peine le menton avec les mains. Les Philosophes qui ont pensé

(*a*) *Hist. l.* XI. *p.* 242. — (*b*) *Part.* 1. *Sect.* 1. *n.* 73. 74. — (*c*) *Acosta l.* 1. *hist. Indic. c.* 19.

» que la puissance génératrice étoit encore dans son enfance en Amé- » rique, trouveront dans ce fait une nouvelle objection. Il est singulier » de voir le contraste des Lapons à l'extrêmité boréale d'un continent ; » & des Patagons à l'extrêmité méridionale de l'autre. « On pourroit multiplier les exemples & les preuves de l'existence des Géants : mais en voilà assez pour notre dessein.

M. l'Abbé de Tilladet en 1704 (*a*) proposa son sentiment sur l'existence des Géants ; & il prétendit montrer que non seulement il y avoit eu des Géants, mais même qu'il y avoit eu des villes & des peuples de Géants ; que nos premiers peres, & tous les anciens conducteurs de Colonies étoient tels ; que les peres & meres des Géants devoient être Géants eux-mêmes ; qu'Adam, Abel, Caïn, Seth, & leurs premiers descendants étoient d'une taille gigantesque ; que Noé n'auroit pu bâtir une arche capable de contenir tant d'animaux, qu'en prenant les coudées dont parle l'Ecriture, des coudées de Géants ; que les fondateurs de la Tour de Babel n'auroient jamais formé une telle entreprise, s'ils n'eussent été des Géants ; que ces fameux hommes devoient avoir une vie dont la longueur fût proportionnée à la grandeur de leur taille, & à l'abondance de l'humide radical qui étoit en eux très-abondant ; que la fécondité de la terre, & la bonté des aliments dont ils se servoient, contribuoient, sans doute, beaucoup à leur longue vie, laquelle a commencé à diminuer parmi les hommes, à mesure que la nature s'est affoiblie, & que cette fécondité a cessé. Nemrod, fondateur de la Monarchie Assyrienne, & les conducteurs des Colonies des Amorrhéens & des Enacims, étoient tous des Géants, & leurs races ont subsisté longtemps au deçà & au delà du Jourdain. Ceux qui ont peuplé la Virginie & les terres Magellaniques, devoient aussi être des Géants, puisque les peuples de ce pays sont encore aujourd'hui si grands & si robustes. Voilà l'abrégé des preuves de M. de Tilladet, sur l'existence des Géants.

Après ce que nous venons de dire, il semble qu'on ne peut plus disconvenir qu'il n'y ait eu autrefois des Géants en grand nombre dans presque toutes les parties du monde ; qu'il n'y en ait eu des peuples entiers ; que leur grandeur n'ait été double & triple de la nôtre ; que si l'on n'en voit plus communément aujourd'hui, c'est que d'une part, la vengeance de Dieu n'a pas voulu souffrir jusqu'à la fin leurs crimes & leurs violences, & que de l'autre, les autres hommes intéressés à exterminer ces ennemis du genre humain, se sont ligués contre eux & les ont fait périr.

VI. Conclusion, ou Réponses aux raisons de ceux qui contestent l'existence des Géants.

Pour répondre par ordre aux raisons qu'on oppose à notre sentiment, on peut dire : I. Que ce que l'Ecriture nous dit des Géants, est aussi éloigné de ce que nous apprennent les Poëtes, que la vérité l'est du

(*a*) Histoire de l'Académie des Inscriptions & des belles Lettres, *t.* 1. p. 125.

mensonge, & l'Histoire de la fable. Ainsi quand les Peres ont dit que les Géants dont parle Moyse, ne sont pas la même chose que ce qu'on entendoit sous ce nom parmi les Païens, ils n'ont rien avancé que de très-certain. Nous n'avons garde de croire que les Géants aient jamais été assez forts pour entasser montagnes sur montagnes, ni pour jetter les rochers, les isles & les grands arbres enflammés contre le Ciel, ni qu'ils aient eu cent mains, & tout le bas depuis les cuisses en forme de serpents. Tout cela est poétique & hyperbolique, de même que la peinture qu'Homere a faite de Polyphême, des Cyclopes & des Géants. L'Ecriture ne dit rien de semblable ; & nous n'avons nul intérêt à défendre les fables des Poëtes.

II. A ceux qui croient que les Géants, de même que les Cyclopes, sont des êtres composés par l'imagination, qui joint ensemble plusieurs idées, dont l'assemblage ne se rencontre jamais en un sujet dans la nature, ou qui expliquent d'une maniere physique ou morale ce qu'on dit des Géants, & de leur guerre contre les Dieux : nous répondons, que sans prétendre soutenir les fictions des Poëtes, qui en effet ont donné aux Centaures & aux Géants des figures monstrueuses, qui ne subsistent pas dans la nature ; nous nous bornons à défendre le sentiment marqué dans les Livres saints, qui est qu'il y eut autrefois des Géants en assez grand nombre, mais qui étoient, à leur grandeur près, des hommes formés comme les autres, & qui n'ont point fait d'autre guerre à Dieu, que celle que les méchants lui font par leurs crimes & leurs impiétés.

III. Quant à ce qu'on dit qu'il n'est pas même possible qu'il y ait jamais eu des Géants, parce que Dieu, auteur de la nature, a prescrit à chaque chose une certaine mesure au delà de laquelle elle ne peut s'étendre : nous répondons deux choses, la premiere, qu'il est indubitable qu'il y a eu des hommes fort au dessus de la grandeur commune : on en voit encore de temps en temps dans le monde, comme on y voit des Nains & des hommes beaucoup plus petits que l'ordinaire. Il peut donc y en avoir ; car s'il y en a deux, pourquoi pas dix ? & s'il y en a dix, pourquoi pas cinquante ? On a jamais prétendu que tous les premiers hommes, ni que tous les peuples de la Palestine & de la Sicile, aient été des Géants : mais plusieurs l'étoient ; il y en avoit des familles entieres, des peuples entiers, comme encore aujourd'hui il y a des Nations d'une taille communément plus grande que celle des autres peuples.

On avoue que la mesure de mouvement, de froid, de chaud, de sec & d'humide, qui est dans la nature, ne permet pas que tous les hommes, que tous les animaux, que toutes les plantes grossissent & s'élevent dans toutes les parties du monde, à une grandeur & une hauteur fort au dessus de l'ordinaire, ni qu'ils diminuent & deviennent beaucoup moindres qu'ils ne sont ; mais rien n'empêche que dans quel-

ques endroits du monde, on ne voit des hommes, des animaux & des plantes beaucoup plus grandes qu'ailleurs; qu'on n'en trouve dans un pays d'une espece, qu'on ne voit point dans un autre; & que ces mêmes especes ne dégénerent quelquefois après un certain temps, & ne deviennent beaucoup plus petites qu'elles n'étoient au commencement : c'est ce qui est confirmé par l'expérience de tous les siecles. Pourquoi donc n'y auroit-il pas eu autrefois des Géants dans des lieux où l'on ne voit aujourd'hui que des hommes ordinaires ? Les premieres plantes & les premieres graines que l'on porta d'Europe en Amérique, y crurent d'abord à une si grande hauteur, qu'on n'avoit rien vu de pareil en Europe; les rats mêmes & les autres animaux y grossirent extraordinairement. Pourquoi veut-on que dans les premiers temps que la terre étoit plus féconde, les plantes plus nourrissantes, la masse du sang des hommes plus pure, les aliments plus succulents, on n'ait pu voir des personnes plus grandes, plus fortes, plus saines, & d'une plus longue vie, que nous ne le sommes aujourd'hui ?

IV. Dire que la nature n'a jamais produit de Géants, parce qu'à présent elle ne fait plus d'assez grands efforts pour en produire un nombre considérable, c'est comme si l'on disoit : La nature ne peut plus à présent former des hommes qui vivent huit & neuf cents ans; donc elle n'en a jamais formé de tels: de même la nature avec tous ses efforts ne peut plus produire aujourd'hui de loups en Angleterre, ni de serpents vénimeux dans l'Isle de Malte, ni d'hippopotames en Egypte; donc elle n'y en a jamais produit : de même encore, elle ne peut plus produire un tel fruit ni une telle fleur dans ce jardin; donc elle ne l'a jamais fait. Si la nature ne peut plus produire tout cela dans ces lieux, ce n'est pas faute de puissance de sa part; c'est qu'on lui a ôté les moyens naturels de les produire en exterminant l'espece; il en est de même des Géants. Qu'on fasse revivre les anciens Géants de la Palestine & de la Sicile, & on verra qu'ils produiront leurs semblables comme autrefois. Ceux-mêmes qui fixent la hauteur naturelle des plus grands hommes à sept pieds sur cette frivole raison qu'Hercule n'avoit que cette hauteur, sont forcés de reconnoître qu'on a vu à Rome même des hommes plus hauts qu'Hercule. D'ailleurs tous les Anciens ne conviennent pas qu'Hercule ait eu sept pieds : Apollodore (*a*) ne lui donne que quatre coudées ou six pieds.

V. L'opinion qui veut que les hommes décroissent de jour en jour, n'est point soutenable; mais elle est beaucoup plus favorable que contraire à l'existence des Géants.

VI. Ceux qui soutiennent qu'il y eut autrefois des Géants, ne disent pas que la taille gigantesque soit la plus naturelle à l'homme; ils pré-

---

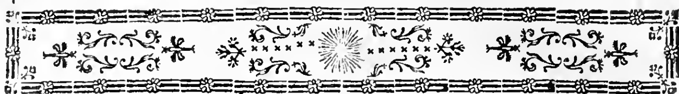
(*a*) *Apollodor. Bibliot. l.* II. *c.* 3. *p.* 96. Τετραπηχυαῖον μὲν γὰρ εἶχε τὸ σῶμα.

tendent ſeulement qu'elle n'a rien qui lui ſoit contraire, rien qui ſoit incompatible avec ſa beauté, & ſes autres qualités naturelles; qu'il n'y a aucun inconvénient à admettre des Géants; que leur exiſtence eſt poſſible; ou en un mot, qu'il y en avoit autrefois en aſſez grand nombre, & qu'alors ils n'étoient pas regardés comme des monſtres. Tous les raiſonnements que l'on forme contre un ſentiment qui n'eſt pas le nôtre, ne nous embarraſſent point.

VII. L'erreur de ceux qui ont cru que les Géants étoient fils des Anges rebelles & des filles des hommes, prouve indubitablement qu'ils ont reconnu leur exiſtence. Nous n'adoptons pas leur erreur; mais nous les citons comme témoins de la créance commune des peuples ſur cela. Une créance ſi ancienne, ſi générale, ſi conſtante, ne ſeroit pas toutefois un argument ſans réplique, ſi elle n'étoit conforme aux Ecritures, & confirmée par des Hiſtoires authentiques de tous les temps.

VIII. Enfin, quoique la nature puiſſe quelquefois produire dans le ſein de la terre, des choſes qui auront quelque reſſemblance à des os humains, au crâne, à l'os de la jambe ou du bras; elle ne produira jamais des corps entiers, un aſſemblage de pluſieurs os proportionnés, & qui réunis, compoſent un ſquelette humain. De plus ces productions de la nature ſe découvrent toujours pour ce qu'elles ſont, par quelques endroits; tantôt c'eſt par la couleur, ou par la forme, ou par les proportions, & ordinairement par la ſolidité. Les os foſſiles ſont pâles, ou tirant ſur la couleur de la terre qui les a produits; ils ſont maſſifs & ne ſont pas creux comme les os naturels. Il ſe peut faire que l'on montre quelques os d'Elephants ou de Baleines, pour des os de Géants; mais il eſt certain qu'on garde en pluſieurs endroits de vrais os de Géants, & par conſéquent que l'exiſtence des Géants eſt un fait indubitable.





DISSERTATION
SUR
L'ARCHE DE NOÉ. (a)

I. Comparaison des Navires anciens & modernes avec l'Arche bâtie par Noé.

CEux qui prennent plaisir à relever les inventions des Modernes au dessus de celles des Anciens, triomphent principalement lorsqu'ils parlent de la Marine, des Vaisseaux, de la Navigation d'aujourd'hui, comparées à celles des Anciens. Il faut convenir que c'est une des parties dans lesquelles les Modernes l'emportent infiniment sur les Anciens. Que l'on compare les voyages de mer des Phéniciens, des Tyriens, des Sidoniens, des Carthaginois, qui sont les plus habiles hommes de mer que nous connoissions dans la plus haute antiquité; qu'on les mette en parallele avec nos Flottes & nos Vaisseaux de Guerre & Marchands, on y remarquera une différence incroyable, soit qu'on fasse attention à la structure, à la grandeur, à la solidité de nos bâtiments, ou à l'assurance avec laquelle par le moyen de la Boussole, on entreprend par mer des voyages que les Anciens auroient cru impossibles.

Les Rois d'Egypte, de Syrie & de Syracuse, entreprirent autrefois de construire des Vaisseaux, ou plutôt des Galeres, d'une grandeur énorme. Sésostris, Roi d'Egypte, fit, dit-on, (*b*) bâtir un Vaisseau de bois de Cedre de la longueur de 280 coudées. Ptolémée Philopator fit (*c*) construire une Galere de même longueur à 40 rangs de rames, qui étoit conduite par 400 Matelots, & poussée par 4000 Forçats; elle pouvoit tenir sur son tillac jusqu'à 3000 combattants. Hiéron, Roi de Syracuse, construisit (*d*) par les soins d'Archimede, un Vaisseau ou Galéace, à laquelle 300 maîtres Charpentiers & un plus grand nombre de compagnons, employerent plus de bois à la bâtir pendant un an, qu'il n'en auroit fallu pour construire soixante Galeres. Elle avoit trois étages : dans celui du milieu, on voyoit trente chambres à

(*a*) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet. C'est une de celles qui ont paru pour la premiere fois dans la premiere édition de cette Bible. Nous avons encore retranché de celle-ci les idées fabuleuses. == (*b*) *Diodor. Sicul. l.* II. == (*c*) *Plutarch. in Demetrio.* == [*d*] *Moschius apud Athenæ.*

quatre

quatre lits, & dix écuries de chaque côté, sans y comprendre les chambres pour les matelots, les cuisines & les salles. Il y avoit à la proue un réservoir fait de cloisons d'ais & de toiles poissées, qui contenoit deux mille métretes d'eau, c'est-à-dire, 207 ou 208 muids mesure de Paris.

Mais ce grand bâtiment & les autres que je passe sous silence, n'approchoient point de la capacité ni de la structure de l'Arche de Noé, dont Dieu avoit donné le modele, encore qu'ils aient été des preuves évidentes de la possibilité de la construction de celle-ci. Car on peut assurer sans crainte de se tromper, que l'Arche ayant été le premier Navire ou Bâtiment considérable qui ait jamais été construit, elle fut aussi le plus grand qui se soit jamais vu, & que l'on verra jamais, puisque si Dieu ne l'avoit ordonnée, personne n'auroit osé entreprendre un ouvrage de cette nature. On pourroit maintenant sur ce modele en construire une semblable; mais on ne l'entreprendra jamais, parce que la nécessité de l'entreprendre n'arrivera plus.

II. Capacité de l'Arche. Sa figure. Bois dont elle fut faite.

Ceux qui Jaugent les Navires, donnent 42 pieds cubes au tonneau mesure de Paris, suivant l'Ordonnance; & si l'on divise les pieds cubes de la capacité de l'Arche par quarante-deux, on reconnoîtra qu'elle pouvoit contenir plus de 42413 tonneaux de charge; & par conséquent, qu'elle contenoit la charge de plus de quarante Navires, du port de plus de mille tonneaux chacun. Cette énorme capacité surprend: mais les regles de la Géometrie & de l'Arithmétique, fondées sur les dimensions que marque le Texte sacré, ne permettent pas d'en douter. Si l'on compare nos Navires à l'Arche de Noé, on conviendra aisément qu'ils sont beaucoup moindres, que ce fameux bâtiment, tant à l'égard de leur capacité, que de leur longueur & largeur, & de la distribution des logements qu'il contenoit. Pour s'en former une idée juste & proportionnée à sa grandeur, on peut se figurer une ou plusieurs des plus grandes Eglises du monde, comme celle de S. Pierre de Rome, celle de S. Charles de Milan, celle de l'Abbaye de Cluny. Celle de S. Paul de Londres a 690 pieds de longueur mesure d'Angleterre, qui font un peu plus de 646 pieds mesure de Paris; celle de S. Pierre de Rome a par dedans 555 pieds de long; celle de S. Charles de Milan 250 pas, & celle de Cluny 520 pieds; celle de la Cathédrale de Paris 346 pieds de long & 141 pieds de large; l'Eglise Cathédrale de Chartres 412 pieds de long; celle de Rouen 414 pieds sur 83 de largeur; celle de St. Ouën de la même ville 404 pieds. Or il s'en faut quelque chose que ces dernieres Eglises n'aient autant de longueur par dedans que l'Arche de Noé en avoit par dehors; elle étoit de 512 pieds de longueur, de 85 de largeur, & de 51 de hauteur, mesure de Paris.

On donne au Vaisseau que construisit Noé, le nom d'*Arche* ou de coffre; parce qu'en effet il avoit la figure d'un coffre, quarré, oblong,

& à peu-près comme les maisons des Orientaux, dont le comble est en plate-forme ; par conséquent elle étoit assez différente des Galeres & des Vaisseaux ordinaires. Aussi n'étoit-elle pas destinée à voguer au loin sur les eaux, comme les bâtiments de transport & les Vaisseaux de guerre. Dieu, en la faisant construire, n'avoit pour objet que de conserver toute l'espece des hommes & des animaux, en faisant entrer dans l'Arche un certain nombre de chacun d'entre eux, pour repeupler la terre après le Déluge. Ainsi il ne falloit ni rames, ni voiles, pour hâter son cours, ni lui donner une figure propre à voguer promptement & légérement sur les eaux.

On n'est pas d'accord sur la nature du bois dont se servit Noé pour la construction de ce fameux bâtiment : l'Hébreu porte, *de bois de Gopher ;* ce que les uns entendent en général de bois équarris, taillés, travaillés & polis ; d'autres, *de bois gras*, comme le Sapin, le Térébinthe, le Cedre, &c. d'autres, *de Cyprès*. Bochart a montré que dans l'Arménie & dans l'Assyrie, où l'on croit que l'Arche fut bâtie, il n'y a point d'autre arbre propre à construire de grands vaisseaux comme l'Arche, que le Cyprès ; & on a des exemples de flottes entieres construites de cette sorte de bois.

III. Mesure de la coudée selon laquelle Moyse détermine les proportions de l'Arche.

Mais la grande difficulté sur cette matiere consiste à fixer la juste mesure de la coudée dont parle ici Moyse : car delà dépend la solution de la plupart des difficultés qu'on forme sur l'Arche de Noé, en ne la faisant ni trop longue ni trop courte. Origene, (*a*) & après lui S. Augustin, (*b*) ont cru que cette coudée étoit la *coudée Géométrique*, longue de six coudées ordinaires ; sur ce pied là l'Arche auroit été d'une grandeur démesurée. Bérose le Chaldéen cité dans l'Eusebe de Joseph Scaliger, donne à l'Arche cinq stades de longueur, sur deux de largeur ; ou selon Jacques Cappelle, six stades de long & un stade de large. Le stade est de cent vingt-cinq pas ; ainsi l'Arche auroit eu 750 pas de long, & 125 pas de large. Le même Cappelle prétend que la coudée dont parle Moyse en cet endroit, étoit la *coudée sacrée*, qu'il prétend être double de la *coudée ordinaire* ; c'est-à-dire, de trois pieds. D'autres croient que la coudée de Moyse étoit la même que la coudée ancienne d'Egypte, c'est-à-dire, de vingt pouces $\frac{44}{89}$, ou presque vingt pouces & demi, mesure de Paris.

La coudée des Juifs étoit, selon Joseph, de vingt-quatre doigts ou de six spithames Orientales. Les Thalmudistes donnent à la coudée Hébraïque un quart de plus qu'à la coudée Romaine ; Maimonides reconnoît que les Juifs ont une coudée récente, qui n'a que vingt doigts de longueur. M. Reland (*c*) dit que les coudées de Joseph sont d'un

---

(*a*) *Origen. homil.* 2. *in Genes. l.* IV. *contra Cels.* — (*b*) *Aug. de Civit. l.* XV. *c.* 27. *& quæst. in Genes. l.* 1. *c.* 4. — (*c*) *Reland. Palæst. t.* 1. *l.* XI. *p.* 377. 378.

tiers plus courtes que celles des Thalmudiſtes ; or la coudée de ces derniers eſt de deux pieds & demi, & celle de Joſeph d'un pied & demi de Roi, & égale à la coudée Romaine.

Saint Auguſtin a cru que chacun des trois étages de l'Arche avoit trois cents coudées de long, 50 de large & 30 de haut. Ce qui donneroit à l'Arche 1350 mille coudées de capacité : & ſi l'on prend ces coudées comme équivalentes à ſix coudées ordinaires, cela donnera une Arche d'une grandeur démeſurée.

Celſe, Philoſophe Epicurien, qui a été réfuté par Origene, (*a*) prétendoit que l'hiſtoire du Déluge de Noé n'étoit qu'une fable imitée de l'hiſtoire du Déluge de Deucalion ; que l'Arche de Noé n'étoit autre que le vaiſſeau dans lequel Deucalion s'étoit ſauvé, & qu'elle n'étoit pas à beaucoup près d'une capacité ſuffiſante pour contenir quatorze animaux mondes, & quatre animaux immondes de toutes les eſpeces qui étoient ſur la terre. A quoi Origene répond, qu'il faut conſidérer que l'Arche étoit un très-grand vaiſſeau ; qu'on avoit été cent ans à le bâtir ; qu'il avoit 300 coudées géométriques de longueur ſur 50 de largeur ; qu'il s'élevoit à 30 coudées de hauteur, toujours en diminuant, pour finir en une coudée en tous ſens : & il dit que dans cette ſuppoſition il n'y avoit aucune abſurdité qu'elle pût contenir tous les animaux dont on a parlé, & qu'il y auroit eu plus de ſujet d'admirer ſa grandeur, que de condamner ſa petiteſſe.

M. le Pelletier de Rouen qui a examiné ce ſentiment d'Origene, (*b*) y trouve de grandes difficultés, comme auſſi dans ce qu'il dit de la coudée Géométrique qu'Origene croit avoir été ſix fois plus longue que la coudée commune ; ſentiment dont on ne trouve point de bonnes preuves dans l'antiquité. Quoi qu'il en ſoit, Origene a cru que l'Arche étoit de figure pyramidale, & qu'elle s'élevoit de la hauteur de trente coudées, allant toujours en diminuant juſqu'à la largeur d'une coudée, ſuivant ces paroles de Moyſe : *In cubito conſummabis ſummitatem ejus.*

Le même Origene, dans ſa ſeconde Homélie ſur la Geneſe, dit que le bas de l'Arche étoit diviſé en deux chambres, & le haut en trois ; que la premiere des deux chambres baſſes avoit été deſtinée pour les fumiers, & la ſeconde pour mettre les proviſions ; que des trois chambres ſupérieures, la premiere étoit deſtinée à loger les animaux farouches, les reptiles & les ſerpents ; la ſeconde pour les animaux doux & privés ; & la troiſieme pour loger les hommes : il croit qu'on avoit logé dans l'Arche des animaux en aſſez grand nombre pour la nourriture de ceux qui ſe nourriſſent de chair, & il les loge dans la

(*a*) *Origen. l.* IV. *contra Celſum.* — (*b*) Le Pelletier, Diſſertation ſur l'Arche de Noé, c. 25. p. 216. 217. &c.

chambre où sont les provisions. Nous avons déjà remarqué que S. Augustin avoit adopté le sentiment d'Origene sur la grandeur de la coudée Géométrique.

Parmi la grande variété des sentiments qui partagent les Interpretes de l'Ecriture sur la grandeur de l'ancienne coudée Hébraïque, nous nous fixons à l'opinion de Messieurs Graves Professeur d'Astronomie en l'Université d'Oxford, Cumberland Théologien Anglois, dans son Traité du recouvrement des poids & des mesures des Juifs, le Pelletier de Rouen, dans sa Dissertation sur l'Arche de Noé, & Newton, dans sa Description du Temple de Jérusalem. Ces Auteurs prétendent que l'ancienne coudée Hébraïque étoit la même que celle de Memphis dont on a pris les dimensions sur les étalons du Dérac du Caire. Comme Moyse avoit été élevé en Egypte, il est croyable qu'il se servit des mesures de ce pays-là. Or l'ancienne coudée de Memphis est équivalente à 20 pouces & demi environ, mesure de Paris; (*a*) & les dimensions de l'Arche prises suivant cette mesure, nous fournissent une capacité suffisante pour loger commodément non seulement les hommes & les animaux, mais aussi les provisions nécessaires & l'eau douce pour les entretenir pendant un an & plus.

IV. Systême de M. le Pelletier, sur la construction de l'Arche.

M. le Pelletier suppose que l'Arche étoit un bâtiment de la figure d'un parallelépipede rectangle, dont on peut diviser la hauteur par dedans en quatre étages, donnant trois coudées & demie au premier, sept au second, huit au troisieme, & six & demie au quatrieme; & laisser les cinq coudées restantes des trente de la hauteur, pour les épaisseurs du fond, du comble, & des trois ponts ou planchers des trois derniers étages.

Le premier de ces étages auroit été le fond, ou ce que l'on appelle carene dans les navires; le second pouvoit servir de grenier ou de magasin; le troisieme pouvoit contenir les étables; & le quatrieme les volieres: mais la carene ne se comptant point pour un étage, & ne servant que de réservoir d'eau douce, l'Arche n'en avoit proprement que trois; & l'Ecriture n'en met pas un plus grand nombre, bien que les Interpretes y en aient mis quatre, en y ajoutant la carene.

Il ne suppose que trente-six étables pour les animaux de terre, & autant de volieres pour les oiseaux, contre le sentiment de quelques Interpretes, qui admettent autant de lieux différents qu'il y avoit d'especes d'animaux.

Il place la porte, non au côté de la longueur, mais à l'un des bouts de l'Arche, persuadé qu'à l'un des côtés de la longueur elle auroit gâté la symmétrie de l'Arche, & en auroit ôté l'équilibre.

Chaque étable pouvoit être de quinze coudées $\frac{4}{9}$ de long, de dix-

(*a*) Voyez la *Dissertation sur la coudée Hébraïque*, à la tête du Livre d'Ezéchiel.

ſept de large, & de huit de haut; & par conſéquent elle avoit environ vingt-ſix pieds & demi de long, plus de vingt-neuf de large, & plus de treize & demi de haut de notre meſure. Les 36 volieres étoient de même grandeur.

Pour charger l'Arche également, Noé pouvoit remplir ces étables & ces volieres, en commençant par celles du milieu, des plus gros animaux & des plus gros oiſeaux.

Cet Auteur fait voir, par un calcul exact, que l'eau qui étoit dans la carene, pouvoit être de plus de trente-un mille cent ſoixante & quatorze muids; ce qui eſt plus que ſuffiſant pour abreuver pendant un an, quatre fois autant d'hommes & d'animaux, qu'il y en avoit dans l'Arche. Il montre enſuite que le grenier pouvoit contenir plus de nourriture qu'il n'en falloit à tous les animaux en un an.

Dans le troiſieme étage, Noé a pu conſtruire trente-ſix loges pour ſerrer les utenſiles de ménage, les inſtruments du labourage, les étoffes, les grains, les ſemences. Il pouvoit s'y ménager une cuiſine, une ſalle, quatre chambres, & un eſpace de quarante-huit coudées de longueur pour ſe promener.

Quelques-uns ont cru qu'il n'étoit pas néceſſaire de faire proviſion d'eau douce dans l'Arche, parce que l'eau de la mer ayant été mêlée avec les eaux du déluge pouvoit être aſſez deſſalée pour être rendue potable, & qu'on pouvoit en tirer par la fenêtre de l'Arche pour abreuver les animaux. Mais cette prétention eſt inſoutenable; l'eau de la mer eſt en bien plus grande quantité que l'eau qui tomba du Ciel pour inonder la terre: or l'expérience fait voir qu'un tiers d'eau ſalée, mêlée avec deux tiers d'eau douce, fait une potion qui n'eſt point bonne à boire; & l'Arche ayant ceſſé de flotter ſur les eaux, dès le vingt-ſeptieme jour du ſeptieme mois, elle demeura à ſec ſur les montagnes d'Arménie, pendant preſque ſept mois, pendant leſquels on n'auroit pu puiſer de l'eau de dehors. Tel eſt le ſyſtême de M. le Pelletier de Rouen.

Mais il n'eſt pas même néceſſaire de recourir à une coudée plus grande que la coudée ordinaire, comme prétend le montrer le P. Jean Butéo, Religieux de l'Ordre de S. Antoine de Viennois. Cet habile Mathématicien (*a*) dans ſon *Traité de l'Arche de Noé, de ſa forme & de ſa capacité*, ſuppoſe que la coudée de Moyſe n'étoit que de 18 pouces comme la nôtre; & cependant il ne laiſſe pas de trouver dans les dimenſions marquées par Moyſe, tout l'eſpace convenable pour loger

V. Syſtême du P. Butéo.

(*a*) Jean Butéo, qui a été mal-à-propos qualifié Anglois dans le Commentaire de D. Calmet ſur la Geneſe VI. 15. étoit de Dauphiné: il avoit reçu les premieres teintures des Mathématiques dans l'Ecole d'Oronce Finé; & après avoir rétabli en France l'étude de cette ſcience qui y étoit fort négligée, il mourut à Romans en 1564 âgé de 75 ans.

dans l'Arche les hommes, les animaux & les provisions nécessaires. Il croit que l'Arche étoit composée de plusieurs sortes de bois gras & résineux; qu'elle étoit enduite de bitume; qu'elle avoit la figure d'un parallelépipede avec les dimensions que marque l'Ecriture mesurées à notre coudée.

Il divise le dedans en quatre étages, donnant au premier 4 coudées de hauteur, 8 au second, 10 au troisieme & 8 au dernier. Il place la sentine dans le premier, les étables dans le second, les provisions dans le troisieme; les hommes, les oiseaux & les utensiles de ménage dans le dernier. Il met la porte à 20 coudées près du bout de l'un des côtés du second étage, & la fait ouvrir & fermer en pont-levis. Il dispose la fenêtre au haut de l'appartement des hommes, prétendant que les animaux n'avoient pas besoin de lumiere, & que ceux qui ont cru qu'il y en avoit plusieurs à l'Arche, se sont grossiérement trompés. *Quare*, dit-il, *magnâ rerum imperitiâ, nec sine temeritate, lapsi videntur, qui citra necessitatem, & contra Domini præscriptum, fenestras in arca plures astruunt.* Il ferme cette fenêtre d'un double chassis à quarreaux de cristal, de verre ou de pierre transparente, parce qu'il la croyoit très-grande. Il éleve le milieu du comble d'une coudée de hauteur sur toute la longueur, prenant pour cette hauteur la coudée que les Interpretes expliquent de la hauteur de la fenêtre. *Arcam igitur*, ajoute-t-il, *in cubito perfici intelligo, præter cæteros omnes, ut cubitus iste sit altitudo mediana culminis, per totam longitudinem.*

Ayant dans le second étage, tiré du côté de la porte, une allée de six coudées de large, & de 300 coudées de long, & construit deux escaliers aux deux bouts, pour monter aux troisieme & quatrieme étages; il prend sur le milieu du reste de la largeur, une autre allée de 12 coudées de large, tombante perpendiculairement ou à angles droits sur le milieu de la premiere: & de côté & d'autre de cette derniere, il divise un espace de 15 coudées de large, & de 44 de long, en 3 parties égales sur la largeur, & en 12 parties sur la longueur, pour trouver par cette division 36 cellules ou étables de chaque côté, dont 6 étant prises pour 2 allées traversantes, il en reste 30 de chaque côté qui forment 3 rectangles; 2 qui en contiennent chacun 9, & celui du milieu 12; & ces étables ou cellules ont 15 coudées de long & 3 $\frac{2}{3}$ de large. Il prend encore sur le reste de cet étage de côté & d'autre un espace de 15 coudées de largeur, & de 44 coudées de longueur, dont il retranche 4 coudées de côté & d'autre sur la largeur pour faire deux allées; & il lui reste un rectangle de 7 coudées de largeur, & de 44 coudées de longueur, dont il divise la largeur en 2, en sorte qu'une moitié ait 3 coudées de large, & l'autre 4, & la longueur en 20 parties égales; & ces divisions lui donnent 40 petites étables ou cellules en 2 rangs, dont 20 ont chacune 3 coudées, & les 20 autres 4 de long; & les unes & les autres 2 coudées & demie de large; & par ce

moyen il trouve 60 grandes étables, 40 moyennes & 40 petites : & outre cela encore deux espaces de côté & d'autre de 114 coudées de long, & de 44 coudées de large.

Or réduisant tous les animaux qui entrerent dans l'Arche, à la grandeur du bœuf, du loup & du mouton ; il trouve qu'ils étoient égaux à 120 bœufs, 80 loups & 80 moutons. De sorte qu'ayant disposé 60 grandes étables, 40 moyennes & 40 petites, il prétend qu'elles pouvoient contenir 60 paires de bœufs, 40 paires de loups & 40 paires de moutons. Mais comme il pense que l'on devoit nourrir de chair les bêtes carnacieres, il en conclut qu'on devoit avoir mis dans l'Arche 3650 moutons pour la subsistance de 40 paires de ces animaux, qu'il estimoit de la grandeur du loup, pour leur en donner 10 par jour ou un à quatre.

Il perce toutes les étables par le bas, afin que les excrements des animaux tombent dans le premier étage ou sentine, qu'il dispose aussi pour le lest. Mais de peur que l'infection des fumiers n'incommode, il construit en plusieurs endroits de cet étage, des soupiraux qu'il fait monter jusques au dernier, pour y donner de l'air.

Il divise le troisieme étage en plusieurs séparations, pour mettre à part le foin, les feuilles, les fruits & les grains : il prétend même qu'on pouvoit y construire un réservoir pour nourrir du poisson, pour les animaux & pour les oiseaux amphibies qui en vivent ; & un réservoir pour l'eau douce. De plus, il veut que toutes les cellules ou étables, qui étoient immédiatement sous cet étage, aient été percées par en haut, pour distribuer par ces ouvertures, la nourriture dont les animaux auroient besoin ; & au moyen de certains canaux qui alloient dans chaque étable, on auroit pu leur donner de l'eau pour plusieurs jours.

Il croit qu'au milieu du quatrieme étage, il devoit se trouver pour l'appartement des hommes, une grande chambre éclairée par la fenêtre de l'Arche ; une dépense, une cuisine, dans laquelle il y auroit eu un moulin à bras & un four ; des chambres particulieres pour les hommes & pour les femmes ; & enfin des lieux pour le bois, pour le charbon, pour les meubles & utensiles du ménage & du labourage, & pour les autres choses qu'on vouloit garantir des eaux ; & que sur le reste de cet étage, on auroit construit de côté & d'autre des cages ou volieres pour renfermer les oiseaux, & des loges pour en serrer les provisions.

Ayant accordé pour nourriture 10 moutons chaque jour aux animaux carnaciers, estimés à 80 loups, il en auroit fallu 3650 pour un an. Mais ce nombre diminuant de dix par jour, ne devoit être compté que comme un nombre fixe de 1820. Or ayant estimé les animaux qui vivent d'herbes, de graines ou de fruits, égaux à 120 bœufs & à 80 moutons, ajoutant 80 à 1820, on reconnoît qu'il y auroit eu 1900

moutons à nourrir & 120 bœufs. Il trouve que 7 moutons mangent autant de fourage qu'un bœuf, d'où il conclut qu'il falloit autant de nourriture à ces animaux qu'à 400 bœufs. Et parce qu'il estime que 40 livres ou une coudée cube Parisienne de foin, pourroit nourrir un bœuf en un jour, encore qu'il ne mangeât rien autre chose ; il en résulte qu'il en auroit fallu 146 mille coudées pour un an.

Le quatrieme étage étoit de la capacité de 150 mille coudées cubes. Le foin est la nourriture qui occupe le plus de place : mais 146 mille coudées cubes de foin suffisoient pour nourrir les animaux pendant un an. Ainsi, selon lui, il y auroit eu suffisamment de la place dans cet étage pour serrer autant de nourriture qu'il en falloit pour nourrir les animaux pendant un an. On peut voir tout cela dans un plus grand détail dans cet Auteur qui en a traité exprès.

Toute la capacité de l'Arche, en prenant la coudée à dix-huit pouces, étoit de quatre cents cinquante mille coudées, ou six cents soixante & quinze mille pieds. Elle avoit quatre cents cinquante pieds de long, & soixante & quinze pieds de large, & quarante-cinq de haut. Tel est le systême du R. P. Butéo.

VI. Difficultés que M. le Pelletier forme sur le Systême du P. Butéo.

M. le Pelletier trouve diverses choses à reprendre dans cette description de l'Arche. 1°. Il soutient que la coudée dont parle Moyse, étoit celle de Memphis, différente de celle de Paris, & plus courte d'une septieme partie. 2°. Il soutient qu'un bâtiment plat & quarré, plus long & plus large que haut, n'a nul besoin de lest pour l'empêcher de tourner de quelque maniere qu'on le charge. 3°. Il est ridicule de placer des animaux entre des fumiers & des provisions pour les étouffer, & de les mettre sous l'eau pour les priver de la lumiere, & de tout secours humain : pendant qu'on peut les mettre à leur aise au dessus des provisions, les tenir nettement en poussant les fumiers hors de l'Arche, & leur donner du jour & de l'air pour respirer, & pour procurer à ceux qui étoient dans l'Arche la commodité de pourvoir commodément aux besoins de tant d'animaux.

La pesanteur du corps des animaux qui entrerent dans l'Arche, ne pouvant aller à 70 milliers, & les provisions qu'on y enferma & qui étoient au dessus des animaux, pouvant aller à plus de dix millions ; il n'y auroit pas de bon sens de mettre dix millions de charge dans un étage, qui auroit été placé au dessus d'un autre, qui n'en auroit contenu que 70 milliers. C'est une méprise où Butéo est tombé, de même que tous les autres qui ont placé les provisions au dessus des animaux.

Le même Butéo n'est pas mieux fondé à mettre la porte de l'Arche à l'un de ses côtés, pour laisser une allée vuide de trois cents coudées de long sur six de large dans le second étage, qui auroit rendu cette Arche plus pesante d'un côté que d'un autre, & qui l'auroit rendu incommode en gâtant la symmétrie des étables & des autres appartements.

Il

Il auroit donc été beaucoup mieux de mettre la porte au milieu d'un des bouts, & rendre par ce moyen tous les appartements de l'Arche réguliers & commodes.

Butéo donne à sa porte huit coudées de hauteur, & croit que c'étoit une porte à pont-levis, pour servir de pont ou d'échelle pour entrer dans l'Arche. M. le Pelletier, au contraire, pose cette porte au milieu d'un des bouts du troisieme étage de l'Arche, à compter la sentine pour le premier; & par conséquent, elle étoit à plus de 17 coudées & demi au dessus du rez de chaussée; il croit que cette porte étoit brisée & s'ouvroit à deux battants, & que pour introduire les animaux dans l'Arche, on avoit pratiqué une levée de terre ou de pierres, qui s'élevoit insensiblement jusqu'à trois ou quatre coudées près de l'Arche, après quoi étoit un pont pour y entrer.

Butéo explique ce que dit Moyse, *In cubito consummabis summitatem ejus*, du comble de l'Arche, qui s'élevoit à peu près comme l'impériale d'un carosse, à la hauteur d'une coudée par le milieu; au lieu de l'entendre simplement de la fenêtre qui régnoit par le haut tout autour de l'Arche, ou de distance en distance, à la hauteur d'une coudée; ce n'est pas que Butéo ne laisse de la lumiere à l'appartement où logeoient les hommes & les femmes; il leur donne même une très-grande fenêtre: mais il laisse tout le reste de l'Arche sans air & sans jour. Cette fenêtre étoit fermée par plusieurs chassis de carreaux de gros verres ou de cristal, ou de quelque pierre transparente comme du talc.

Il est probable que les fenêtres qui régnoient tout autour de l'Arche par en haut, étoient fermées de simples grillages ou jalousies. Au reste, il est bon de remarquer que dans l'Hébreu le Pronom *ejus*, dans cette phrase, *In cubito consummabis summitatem ejus*, se rapporte à l'Arche, & non à la fenêtre; ce qui favorise le sentiment qui croit que le comble ou le faîte de l'Arche s'élevoit d'une coudée, à peu près comme le dessus d'un cercueil ou l'impériale d'un carrosse. Mais quand Moyse n'auroit pas marqué de fenêtre à l'Arche, on ne pourroit se dispenser d'y en admettre.

Ceux qui prétendent que les animaux carnaciers ne peuvent vivre d'herbes, de fruits, de légumes, & qui admettent dans l'Arche un assez grand nombre d'animaux pour les nourrir de leur chair pendant toute une année, auront de la peine à expliquer comment ces mêmes animaux carnaciers ont pu vivre sur la terre après le déluge. Se sont-ils détruit les uns les autres? La race en auroit été bien-tôt perdue. Auroient-ils mangé des animaux purs & apprivoisés? Le même inconvénient s'ensuivroit. Il fallut un long temps pour que les animaux se multipliassent au point que ceux qui se nourrissent d'herbes, de fruits & de légumes, pussent servir de nourriture à ceux qui se nourrissent de leur chair.

Il y a peu d'Auteurs qui aient traité cette matiere, qui ne soient

tombés dans quelques inconvénients. Les uns ont fait l'Arche trop grande ; les autres, trop petite ; d'autres, trop peu solide : la plupart n'ont apperçu d'autre difficulté dans l'histoire du Déluge, que celle qui regarde la capacité de l'Arche, sans faire attention à une infinité d'autres inconvénients qui résultent de sa forme, de la distribution des appartements, des étages, des logements des animaux, de leur distribution ; de la maniere dont on pouvoit leur donner à boire & à manger, leur procurer du jour & de l'air, les nétoyer & faire couler le fumier & les immondices hors de l'Arche, ou dans la sentine. Nous n'entrons point dans le détail de toutes ces difficultés, qui ont été assez bien éclaircies par M. le Pelletier de Rouen, dans le Chapitre XXV. de sa Dissertation sur l'Arche de Noé.

VII. Autres difficultés sur la forme & la construction de l'Arche.

Il se propose lui-même l'objection (*a*) comment huit personnes, savoir, Noé & sa femme, ses trois fils & leurs femmes, purent suffire au soin qu'il falloit prendre des animaux qui étoient renfermés dans l'Arche: car nous ne reconnoissons dans l'Arche, que ces huit personnes, & saint Pierre fixe ce nombre dans sa premiere Epître : (*b*) *In arca pauci, id est, octo animæ salvæ factæ sunt per aquam.* L'Auteur dont nous parlons, remarque qu'on auroit pu renfermer dans l'Arche tous les animaux & les oiseaux connus, fort à leur aise & sans les presser, deux à deux pour les impurs, & sept à sept pour les purs, dans trente-deux étables, & dans trente-quatre volieres ; & si l'on n'y avoit voulu loger que des animaux & des oiseaux des seules especes primitives, Noé ne les auroit peut-être pas remplies à moitié. Quoiqu'il y ait plusieurs sortes de Chevaux, de Bœufs, de Chiens & d'autres animaux, qu'on auroit pu réduire à une seule espece ; puisqu'ils sont tous sortis de ceux que Dieu créa au commencement, & que probablement Noé eut introduit dans l'Arche divers animaux, qui peuvent être rapportés à la même espece : on veut bien ne pas toucher au nombre de trente-deux étables & de trente-quatre volieres. Si donc l'on suppose que ces trente-deux étables & ces trente-quatre volieres, aient été partagées entre huit personnes, il n'en pouvoit échoir à la charge d'une seule que quatre étables & quatre ou cinq volieres : or plus de la moitié des unes & des autres, n'étoient remplies que de petits animaux & de petits oiseaux, à qui l'on pouvoit donner à manger pour plusieurs jours de suite. Quant aux plus grands animaux & aux oiseaux, qui demandent un soin journalier & un travail plus pénible, on pouvoit les soigner en commun, ou laisser aux hommes le soin des plus gros animaux, & aux femmes celui des plus petits : douze heures par chaque jour pouvoient suffire à ces sortes de personnes pour satisfaire à ces travaux : ils pouvoient employer le reste du temps à leur repos,

---

(*a*) Le Pelletier, c. 26. 27. = (*b*) 1. *Petr.* III. 20.

& à leur néceſſité particuliere. On doit ſe ſouvenir que nous mettons ici les choſes au plus haut, & que peut-être au lieu de trente-deux étables & de trente-quatre volieres, il n'y en avoit pas vingt-quatre de chaque façon.

Le Pere Drexélius ſuppoſe 300 étables dans l'Arche; le Pere Fournier, 333. Un Auteur Anonyme, qui a écrit des queſtions ſur la Geneſe, veut qu'il y en ait eu 400. Il ſemble n'en avoir pas pu mettre trop, s'imaginant que le nombre des animaux étoit immenſe; mais quand on examine la choſe de plus près, leur nombre diminue de beaucoup: on eſt forcé d'avouer que, ſoit qu'on prenne la coudée à dix-huit pouces de Roi, ou à vingt pouces, comme le veulent Cumberland, M. le Pelletier, & M. Newton, l'Arche ſera plus grande même qu'il n'eſt néceſſaire pour loger tous les animaux & les oiſeaux qui nous ſont connus, & qui ne peuvent pas vivre toujours dans l'eau; les proviſions néceſſaires pour leur nourriture, l'eau douce pour les abreuver, & les logements commodes pour Noé & toute ſa famille.

On objecte qu'on ne comprend pas qu'un bâtiment auſſi chargé d'animaux, de proviſions & d'eau douce, (car il devoit y en avoir pour plus d'un an, de peur qu'elle ne ſe corrompît;) qu'un bâtiment, dis-je, auſſi lourd, & compoſé d'un auſſi grand nombre de pieces de bois très-groſſes, très-lourdes & très-ſolides, n'ait enfoncé dans l'eau qu'environ au tiers de ſa hauteur, dans la ſuppoſition que la porte ait été poſée, comme le veut M. le Pelletier, à 13. ou 14. coudées de ſa hauteur. Mais on ſait par expérience que les Navires les plus chargés, n'enfoncent ordinairement dans la mer que juſqu'aux trois quarts de leur hauteur; & M. le Pelletier montre par un calcul exact & très-détaillé, que la charge de l'Arche, comparée à ſa grandeur & à l'étendue de ſa ſurface, étoit beaucoup moins grande que ne l'eſt à proportion celle des vaiſſeaux ordinaires. Ainſi, il ſoutient qu'elle ne prenoit qu'environ onze coudées d'eau, & que ſi elle avoit pris vingt-deux ou vingt-trois coudées, comme le veut Louis Cappelle, dans ſa Chronologie ſacrée, elle auroit été expoſée à échouer ſur le ſommet, & même ſur le penchant des plus hautes montagnes, que l'eau du déluge ne ſurpaſſoit que de quinze coudées; ou à perdre ſon niveau & ſa ſituation parallele à l'Horiſon d'un de ſes bouts, ou d'un de ſes côtés, lequel étant plus élevé que l'autre, auroit mis toute la machine en danger d'être bouleverſée, ou du moins tellement penchée qu'on n'auroit pu y tenir pied pour y aller & venir.

En donnant à la partie non ſubmergée de l'Arche le poids de 21 millions 573 mille 40. livres, comme il étoit ſelon la ſupputation la plus rigoureuſe, & en lui ſuppoſant une capacité que peut-être elle n'avoit pas; il s'enſuit qu'elle ne devoit pas enfoncer de plus de dix ou douze coudées: car il eſt certain qu'un bâtiment plat & quarré, enfonce moins & porte beaucoup plus qu'un bâtiment rond; un tel

bâtiment n'a pas besoin de lest ; & n'ayant ni mats ni voiles, il est bien moins sujet à se renverser qu'un autre qui seroit rond, ou d'une figure approchante de la ronde, & emporté par les voiles enflés par les vents.

VIII. Tradition des Orientaux sur l'endroit où l'Arche s'est arrêtée.

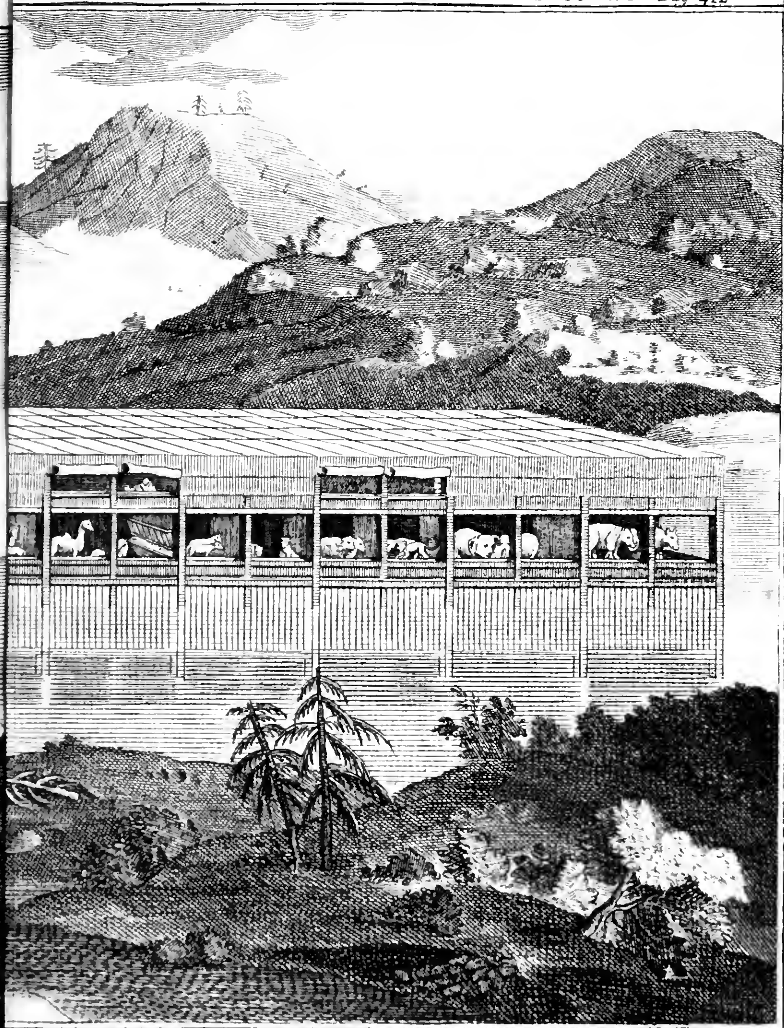
La tradition constante des Mahométans & des autres Orientaux est que l'Arche s'arrêta sur la montagne de *Gioudi*, qui est une des croupes du mont Gordien, dans la partie de l'Arménie majeure, qui regarde la Mésopotamie ; & les Turcs l'appellent encore aujourd'hui *la montagne du doigt*, parce qu'elle s'éleve au milieu des autres comme un doigt. Le Bourg qui est au pied de cette montagne, s'appelle *Thamanine*, c'est-à-dire, *quatre-vingts*, en mémoire des quatre-vingts personnes qui selon les Commentateurs de l'Alcoran sortirent de l'Arche, & établirent là leur demeure. Il y a dans la Mésopotamie un château, nommé *Deïr-abouna*, c'est-à-dire, le monastere de notre Pere, auprès duquel il y a un château, où l'on voit un grand tombeau, que l'on croit être celui de Noé ; d'autres mettent le tombeau de Noé dans l'Arabie, dans un lieu nommé *Ardh-Nouh*, c'est-à-dire, la bourgade de Noé. Mais toutes ces traditions sont très-incertaines.

Il est très-croyable que l'Arche fut bâtie dans l'Arménie, ou dans la Mésopotamie ; & Moyse nous dit très-expressément que l'Arche s'arrêta *sur les monts Ararat*, (*a*) que saint Jérôme traduit par *les montagnes d'Arménie*. Joseph l'Historien parlant d'Izates, fils du Roi de l'Adiabene, dit (*b*) que son pere lui donna un canton dans l'Arménie, nommé *Kaeron* ; où l'on voyoit des restes de l'Arche de Noé, & où il y avoit beaucoup d'Amomane. Mais les meilleurs exemplaires Grecs, au lieu de *Kaeron* ou *Kairon*, lisent *Karron* ; apparemment *Charres* en Mésopotamie, qui est la même que *Haran*, ville fort connue dans l'Ecriture. Le même Joseph cite (*c*) Bérose le Chaldéen, qui dit que de son temps on voyoit encore des restes de l'Arche sur les montagnes d'Arménie, & qu'on en tiroit du Bitume.

Abydene, Assyrien, dit (*d*) que l'Arche de Noé ayant abordé en Arménie, on se servoit de son bois comme d'un préservatif. Nicolas de Damas, Théophile d'Antioche, saint Isidore de Séville, & plusieurs autres racontent la même chose. Jean Struis dans ses Voyages, dit qu'en 1670 il monta sur la montagne d'Ararat, & y trouva un Hermite Italien, qui l'assura que l'Arche étoit encore toute entiere sur cette montagne ; qu'il étoit entré dans ce bâtiment, & lui montra une croix faite du bois qu'il en avoit lui-même arraché. Mais M. Tournefort, qui a été sur les lieux, assure que la montagne d'Ararat est inaccessible,

---

(*a*) *Genes.* VIII. 4. *Super montes Armeniæ.* (Hebr. *Super montes Ararat.*) = (*b*) *Joseph. Antiquitatum. l.* XX. *c.* 2. = (*c*) *Joseph. Antiquitat. l.* 1. *c.* 5. = (*d*) *Abyden. apud Euseb. præparat. l.* IX. *c.* 12.



P. Lami.

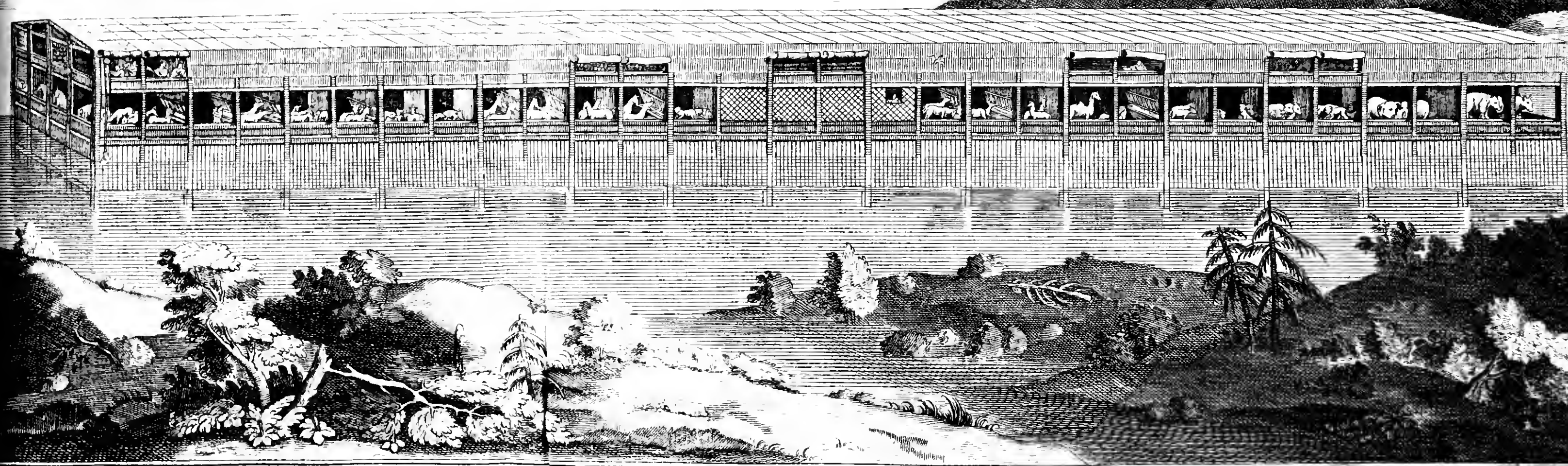
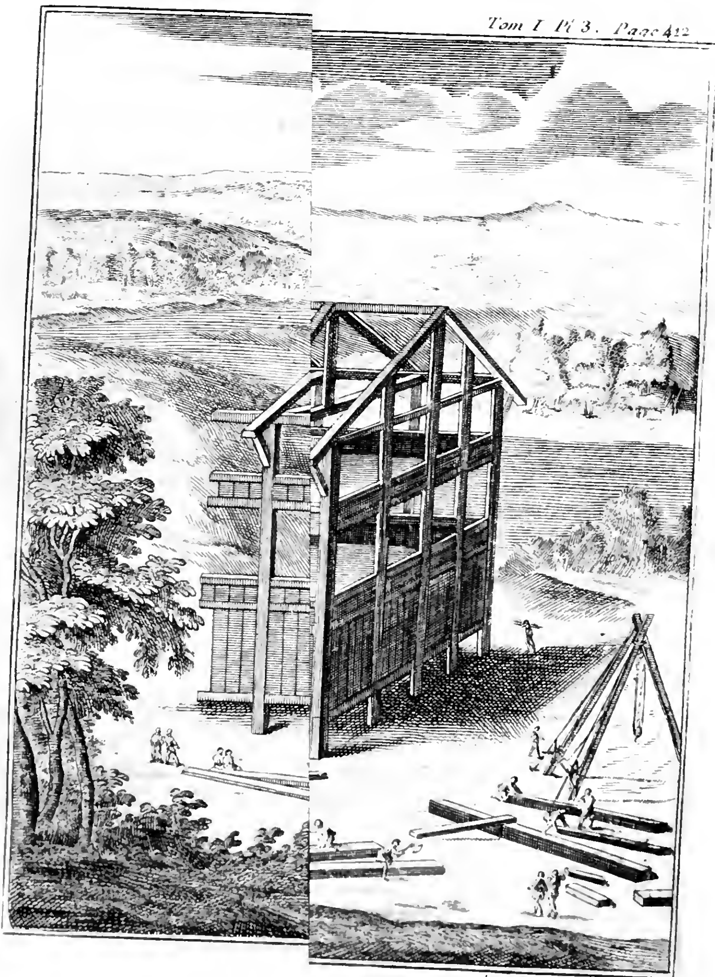
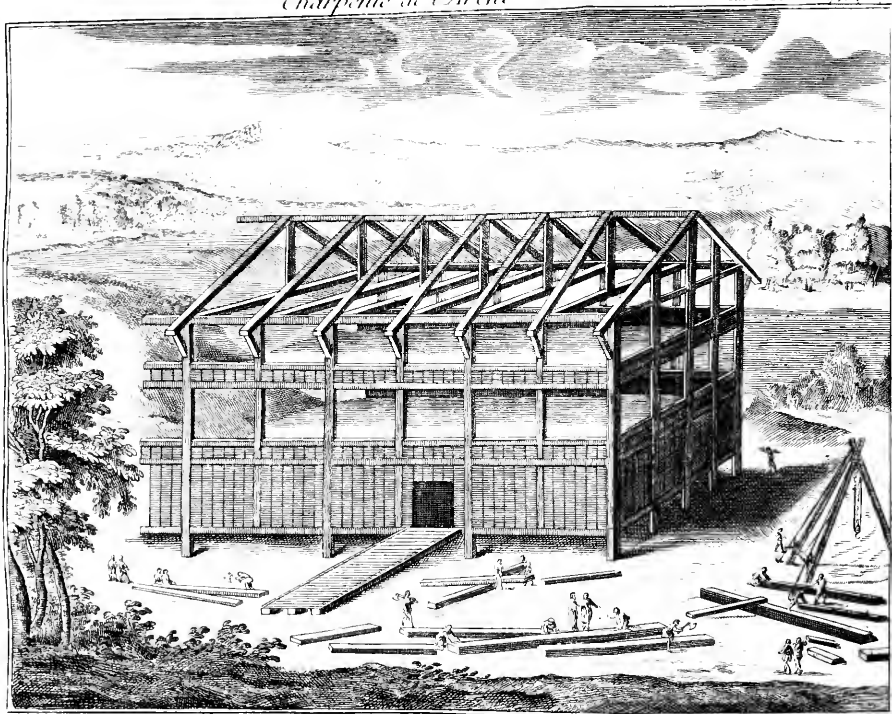


Figure de l'Arche de Noé, selon le systême du P. Lami.



Charpente de l'Arche

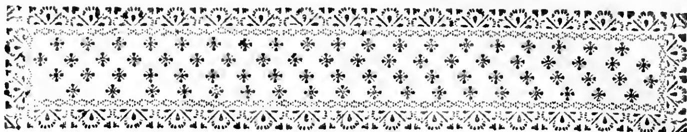


& que depuis le milieu jusqu'au sommet de la montagne elle est perpétuellement couverte de neiges, qui ne fondent jamais, & au travers desquelles on ne peut faire aucun passage. La plupart placent cette montagne près la ville d'Erivan. Les Arméniens la nomment *Meséfonsar*, c'est-à-dire, montagne de l'Arche. Un Voyageur la met à douze lieues d'Erivan du côté de l'Orient, & dit qu'on lui donne le nom de *Masis*, c'est-à-dire, Mesec fils d'Aram, Pere des Arméniens. Ces peuples croient par tradition que l'Arche est encore toute entiere sur la pointe de cette montagne, où personne depuis le Déluge n'a pu monter à cause de sa hauteur & des neiges qui la couvrent toujours. Le voyageur Benjamin dans son Voyage, dit qu'en deux jours de marche il arriva de Nisibe, dans l'Isle du fils d'Omar, qui est au milieu du Tigre, au pied du mont Ararat, qui en est éloigné de quatre lieues; il dit qu'Omar, fils d'Alcitob, fit enlever de dessus cette montagne les restes de l'Arche qui y étoient, & qu'il les fit transporter dans cette Isle, où il bâtit une Mosquée du bois qu'il en tira.

IX. Conclusion.

De tout ce qu'on vient de dire sur le témoignage des Orientaux touchant l'Arche, & le lieu où elle s'arrêta; on ne peut conclure autre chose, sinon que ces peuples sont sur ce sujet dans une très-grande ignorance, & qu'on ne peut faire que très-peu de fond sur leur témoignage: mais par le témoignage de Moyse, il demeure pour constant que Dieu a envoyé un Déluge sur la terre, pour punir les péchés des hommes; que Noé & sa famille qui avoient conservé la crainte du Seigneur, furent sauvés des eaux avec un certain nombre d'animaux; qu'après le Déluge, l'Arche s'arrêta sur les montagnes d'Arménie; & il est remarquable que tant de siecles qui se sont écoulés depuis Noé jusqu'aujourd'hui, n'ont fait qu'affermir cette constante tradition parmi les peuples de l'Orient.





DISSERTATION

SUR

L'UNIVERSALITÉ DU DÉLUGE. (a)

I. Sentiments divers sur le Déluge.

LE Déluge universel est un de ces évenements fameux & extraordinaires, où la Foi trouve à s'exercer, la Religion à se fortifier, la Théologie à raisonner, la Philosophie à faire de profondes recherches sur ses causes, & sur les autres circonstances qui l'accompagnent; l'histoire même en prend occasion d'étudier l'antiquité la plus reculée, pour y découvrir les vestiges d'une chose si singuliere & si célebre parmi toutes les nations. (*b*) Le Fidele y remarque un symbole du Baptême & de la Résurrection de Jesus-Christ; un exemple terrible de la juste sévérité de Dieu irrité contre sa créature infidele, ingrate & rebelle; un miracle de sa puissance infinie; un prodige de sa miséricorde envers le juste Noé & sa famille; une image du déluge de feu qui doit un jour embraser l'univers.

L'incrédule au contraire, l'athée & l'impie, n'y rencontrent que des contradictions, & des difficultés qui leur paroissent insurmontables. Ils forment sur sa cause, sur la maniere dont il est arrivé, sur sa durée, sur son étendue, mille objections auxquelles ils ne croient pas qu'on puisse solidement répondre. Quelques anciens Peres de l'Eglise, ou rebutés par ces difficultés, ou trop accoutumés à tourner toutes les Ecritures en allégories, y ont recherché des sens mystérieux & figurés, (*c*) plus propres à édifier les fideles, qu'à convaincre les libertins, & les prétendus esprits forts. D'autres ont voulu expliquer le Déluge d'une maniere littérale & historique; mais n'y ont pas réussi au gré des Savants, faute de connoissance de la Physique & des Mathématiques.

(*a*) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet: c'est une de celles qui ont paru pour la premiere fois dans la premiere édition de cette Bible. (*b*) Les Orientaux, Chaldéens, Assyriens, Syriens, Arabes, Egyptiens, Arméniens, les Grecs, les Romains, les Americains mêmes, ont eu connoissance du Déluge. == (*c*) *Vide Aug. de Civit. Dei, lib.* XVI. *c.* 27. *p.* 411.

Les Grecs ont confondu le déluge de Noé avec ceux d'Ogygès & de Deucalion; quelques Orientaux qui en avoient une connoissance plus parfaite, ont affecté d'en défigurer l'histoire par le mélange des fables dont ils ont voulu en embellir le récit. Les Mahométans l'ont défiguré ou par ignorance, ou par malice, ou par une suite de leur goût pour le merveilleux & pour la fiction. En un mot, on forme sur le Déluge tant de difficultés, que pour y satisfaire, il faudroit non une simple Dissertation, mais un grand traité.

II. Commencement & durée du Déluge. Année civile & année sacrée.

Nous nous bornons ici simplement à ce qui regarde son universalité, & le temps auquel il commença & auquel il finit. Le Déluge commença (*a*) *l'an six cent de la vie de Noé, le dix-septieme jour du second mois.* Parmi les Hébreux on distinguoit deux sortes d'années, (*b*) l'année civile & l'année sacrée.

La premiere commençoit vers notre mois de Septembre, & la seconde vers notre mois de Mars. L'année civile régloit l'ordre des affaires & des événements civils : l'année sacrée régloit l'ordre des Fêtes & des affaires de religion. Mais comme Moyse n'a commencé de faire cette distinction que depuis la sortie d'Egypte, il y a tout lieu de croire qu'en parlant du déluge, il a voulu marquer le second mois de l'année civile; c'est-à-dire, que le Déluge commença vers la fin d'Octobre, ou au commencement de Novembre, & finit au même mois de l'année suivante : ce dernier sentiment est suivi du plus grand nombre des Commentateurs sur la Genese.

Mais, dira-t-on, de quoi Noé & les siens, & les animaux qui sortirent de l'Arche avec lui, sur la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre, purent-ils se nourrir dans une saison si peu propre à fournir des aliments, sur-tout après que la terre eut demeuré pendant si long-temps sous les eaux ? & quelle espérance d'une future récolte pour Noé, qui n'avoit ni labouré ni semé dans le mois de Septembre & d'Octobre, & qui ne le pouvoit plus faire dans l'hiver où il alloit entrer ?

On répond, 1°. Que les montagnes & les collines étoient déjà découvertes depuis plus de six mois, comme il paroît par le Chapitre VIII. v. 4. de la Genese : *l'Arche se reposa le vingt-septieme jour du septieme mois, sur les montagnes d'Arménie* : c'est-à-dire, cinq mois après le commencement du Déluge; ainsi & les hautes montagnes, & les collines, pouvoient dès-lors être couvertes de verdure, de paturage, & même de fruits dont Noé, les siens & les animaux purent se nourrir. 2°. Lorsqu'il sortit de l'Arche, les arbres, & en particulier l'olivier, étoient en verdure, puisque la colombe lui apporta une branche verte d'olivier; il y a plusieurs fruits qui mûrissent de bonne heure, sur-tout en ce pays-

---

(*a*) *Genes.* VII. 11. — (*b*) *Exod.* XII. 2.

là. 3°. Enfin Noé put vivre encore quelque temps des proviſions qui étoient reſtées dans l'Arche ; il put manger la chair d'une partie des animaux domeſtiques qu'il avoit réſervés, & ſe nourrir de leur lait, en attendant que la terre fût en ſon premier état, & qu'il l'eut cultivée comme auparavant.

III. Vérité, poſſibilité, univerſalité du Déluge. Syſtême d'Iſaac Voſſius.

Il faut venir à préſent à la principale difficulté que nous nous ſommes propoſé d'éclaircir dans cet écrit, je veux dire, à la poſſibilité, la vérité & l'univerſalité du Déluge.

Iſaac Voſſius, dans ſon traité ſur la Chronologie de l'Ecriture & ſur l'âge du monde, s'efforce de réduire le Déluge univerſel à un Déluge particulier, comme ceux d'Ogygès & de Deucalion, qui inonderent certains pays. Il n'en falloit pas davantage, ſelon lui, pour l'exécution du deſſein de Dieu, qui étoit de faire périr tous les hommes pécheurs. Ces hommes étoient encore renfermés dans la Méſopotamie & dans les pays voiſins; il ne faut pas mal-à-propos multiplier les miracles : à quoi auroit ſervi de noyer ſous les eaux des terres où il n'y avoit jamais eu d'homme ? n'eſt-ce pas une folie de croire qu'alors tout le monde fut peuplé ?

Iſaac Voſſius, dont j'emprunte ici les objections, parle d'une maniere ſi cavaliere de l'univerſalité du Déluge, qu'il ne craint pas de dire que c'eſt une abſurdité, un défaut de raiſon, en un mot, une piété badine de la croire : *Hoc eſt piè nugari.* Et dans ſa réponſe à André Colvius, il dit que c'eſt avoir une idée fauſſe de la grandeur de Dieu, de le croire capable de faire des choſes contraires à la nature & à la raiſon. Il avance que l'univerſalité du Déluge eſt contraire à l'une & à l'autre : que l'on peut démontrer par des preuves géométriques, que quand toutes les nuées de l'air ſe réduiroient en eau & fondroient ſur la terre, elles ne couvriroient pas toute ſa ſuperficie à la hauteur d'un pied & demi, & que quand les eaux des fleuves & des mers ſe répandroient ſur la terre, elles ne viendroient jamais à la hauteur de quatre mille pas, pour atteindre le ſommet des plus hautes montagnes, à moins qu'elles ne ſe rareſiaſſent d'une façon extraordinaire ; & en ce cas, elles ne ſeroient pas capables de ſupporter le poids de l'Arche, quand même elle n'auroit pas été auſſi chargée qu'elle l'étoit.

Ceux qui veulent que Dieu ait créé de nouvelles eaux, ou qu'il en ſoit deſcendu de divers corps céleſtes ſur la terre, ſuppoſent des choſes qu'on n'admettra jamais ſans preuve ; & quand même tout l'air qui environne la terre ſeroit changé en eau, cela ne ſeroit pas, dit Voſſius, plus de trente-un pieds d'eau, ce qui eſt bien éloigné de ce qu'il en faut pour couvrir toute la ſuperficie de la terre, & les montagnes juſqu'à quinze coudées au deſſus de leur ſommet. La pluie ne tombe pas ſur les hauteurs qui ſont élevées de plus de ſix cents pas. La pluie ne deſcend pas de plus haut, & il ne peut s'y former aucune pluie qui ne ſoit auſſi-tôt glacée par le froid qui y regne. D'où venoit donc l'eau qui

qui devoit couvrir le sommet des montagnes qui sont au dessus de la moyenne région de l'air ? dira-t-on que la pluie remonta à contre-sens ? (a)

De plus, comment les plantes ont-elles pu se conserver si long-temps sous les eaux du Déluge ? Comment les animaux qui sortirent de l'Arche purent-ils se répandre par tout le monde ? J'avoue, dit Vossius, que la toute-puissance de Dieu peut faire des choses qui nous paroissent impossibles ; mais il ne peut ni vouloir, ni faire, ce qui est contraire à la raison & aux loix éternelles de la nature, dont lui-même est auteur. Or il est contraire à la raison, de faire avec plus de difficulté, ce qui se peut faire également bien avec moins de difficulté. Il est contre les loix de la nature, que des choses pesantes surnagent à des choses légeres ; que ce qui est moindre, enferme ce qui est plus grand ; que les pluies tombent de plus haut que du lieu où elles se forment ; que des animaux passent l'Océan à la nage, pour aller chercher une autre terre ; que des plantes se conservent un an sous les eaux ; en un mot, que l'ordre de la nature soit troublé sans aucune nécessité. Voilà les principales objections que l'on forme contre l'universalité du Déluge ; il faut tâcher d'y répondre.

IV. Réfutation du Systême d'Isaac Vossius.

On peut employer le raisonnement de Vossius pour conclure contre lui-même. Cet Auteur reconnoît un Déluge particulier, & il explique en ce sens, tout ce que Moyse nous dit dans le Chapitre VI. de la Genese : or ce Déluge particulier renferme les mêmes difficultés, & peut-être de plus grandes que le Déluge universel ; il faut donc, ou nier absolument le Déluge, ou expliquer Moyse dans le sens d'un Déluge universel, puisque ses paroles nous conduisent naturellement à ce sentiment. J'ai dit que l'opinion du Déluge particulier enferme les mêmes difficultés que Vossius oppose au Déluge universel : en voici la preuve.

Dieu ne peut agir contre la raison, ni contre les loix de la nature, & il est contre la raison, de faire avec beaucoup de peine, ce que l'on peut faire également bien avec moins de peine : or dans l'hypothese du Déluge particulier, on fait agir Dieu contre les loix de la raison & de la nature, & on lui donne une peine inutile : car quelle nécessité y avoit-il de faire construire à si grands frais une Arche de cette grandeur ; d'y faire venir de toutes les especes d'animaux ; d'y faire entrer huit personnes pour éviter un Déluge qui ne devoit inonder qu'une assez petite partie de la terre ? au lieu de dire à ces personnes de se retirer dans les pays qui n'étoient pas encore habités, & où le Déluge ne devoit pas s'étendre.

(a) Saint Augustin réfute cette objection, *l.* xv. de la Cité de Dieu, ch. 27. Cajetan a suivi le même sentiment que Vossius propose ici.

Il eſt contre la nature, que des eaux demeurent élevées de quinze coudées au deſſus des plus hautes montagnes dans un pays, ſans qu'elles ſe répandent ſur les terres voiſines qui ſont plus baſſes. Il eſt auſſi contre les loix de la nature, qu'un vaiſſeau demeure long-temps ſur une montagne d'eau, ſans qu'il tombe par ſon propre poids ſur le penchant de cette montagne. Or, telle étoit la ſituation de l'Arche ſur les eaux du Déluge particulier, comme l'avoue Voſſius même.

Enfin, il eſt contre les loix de la nature, ſelon nos adverſaires, qu'au moins les plantes des lieux où le Déluge particulier régnoit, ne fuſſent pas toutes détruites : néanmoins il paroît par l'Ecriture, que les hommes & les animaux ſortis de l'Arche demeurerent dans les lieux qui avoient été inondés des eaux du Déluge. Or ils ne purent s'y nourrir que de ce qui y étoit crû depuis la ceſſation de ce Déluge ; il faut donc avouer que les plantes ont pu ſe conſerver ſous les eaux pendant le Déluge univerſel, ou nier des faits que l'on eſt obligé d'admettre, même dans l'hypotheſe du Déluge particulier.

On pourroit ramaſſer quantité d'autres choſes contre le Déluge particulier, qui ne ſont pas moins contraires à la raiſon & à la nature, ſelon la prétention de Voſſius, que ce qu'il dit contre le Déluge univerſel. Mais il faut tâcher de faire voir par des preuves directes, que l'univerſalité du Déluge n'eſt contraire, ni à la raiſon, ni à la nature.

Il n'eſt pas contraire à la raiſon, qu'au commencement du monde toute la terre ait été entiérement couverte d'eau. Moyſe le dit poſitivement : (*a*) & ces eaux étoient de véritables eaux, puiſqu'il dit que l'amas de ces eaux forma ce qu'on nomme *la mer* ; & que Dieu ordonna ſimplement qu'elles ſe retiraſſent dans un lieu, ſans parler de condenſation, ni d'autre moyen qui ait pu les réduire en eau, ſi elles n'y euſſent pas été réduites auparavant. Il n'eſt donc pas contre la raiſon que la même puiſſance qui a pu découvrir la terre, & faire retirer les eaux qui la couvroient dans le commencement de la création, ait fait revenir ces eaux, & les ait répandu de nouveau comme auparavant ſur tout le globe de la terre. Mais où prendre tant d'eaux ? des mêmes lieux où le Créateur les avoit miſes au commencement, après les avoir retirées de deſſus la terre & de deſſus les montagnes, comme le marque le Prophete. (*b*) *L'abyme couvroit la terre, comme un habit couvre l'homme. Les eaux étoient au deſſus des montagnes, elles s'écoulerent auſſitôt que vous leur parlâtes, elles tremblerent à votre parole. Les montagnes parurent élevées & les campagnes abaiſſées ; alors les eaux s'enfuirent dans le lieu que vous leur aviez préparé : vous leur avez marqué des bornes qu'elles ne paſſeront point, & elles ne viendront point inonder la terre.*

(*a*) *Geneſ.* I. 2. 9. — (*b*) *Pſalm.* CIII. 6. 7. & *ſeqq.*

Il ne falloit qu'ouvrir ces abymes & ces immenſes réſervoirs, pour remettre la terre dans ſon premier état : & n'eſt-ce pas ce qui eſt arrivé au Déluge, ſelon Moyſe : *Rupti ſunt omnes fontes abyſſi magnæ?* Il auroit fallu créer de nouvelles eaux, dit Voſſius : toutes les eaux de l'air & des pluies répandues ſur la terre habitable, ne la couvriroient pas à la hauteur d'un pied & demi. Mais ſi les eaux de la mer, mais ſi les réſervoirs de deſſous la terre venoient à inonder la terre habitable, que Moyſe nomme élément aride, toutes ces eaux ne ſuffiroient-elles pas pour la couvrir à la hauteur dont parle Moyſe ? On convient qu'il y a plus d'étendue de mer que de terre, & qu'il y a dans la mer des profondeurs qu'on ne peut ſonder. S'il faut un miracle pour pouſſer ces eaux ſur la terre & pour les y conſerver pendant un an, ce miracle eſt-il plus grand que celui que l'on ſuppoſe dans l'hypotheſe du Déluge particulier, où les eaux ont dû être comme ſuſpendues & arrêtées ſur les ſeuls pays qui furent inondés d'une façon encore plus difficile ?

Il faudroit expliquer d'une maniere phyſique comment les eaux de l'Océan ont pu couler ſur la terre & ſortir de leur équilibre ; c'eſt ce qui n'eſt point aiſé à faire : mais ſi nous voyons tous les jours dans le flux & le reflux de la mer, les eaux s'avancer ſur la terre & ſe retirer enſuite d'une maniere fort réglée, & cela par des cauſes phyſiques & naturelles ; on peut auſſi concevoir qu'au temps du Déluge les eaux de la mer pouſſées plus fortement, ont pu couler avec plus de force & avec plus d'abondance ſur la terre, & la tenir couverte pendant quelques mois : il ne s'agit enfin que du plus & du moins. Que l'on conçoive un poids ou même un vent & une impreſſion extraordinaire qui preſſe ſur l'Océan, on verra ſes eaux s'écouler ſur toute la terre. Il n'y a rien en cela de plus contraire à la nature, que ce que l'on voit dans le flux de la mer, où perſonne ne recourt au miracle ; quoique peut-être on ne ſache pas bien la cauſe de ce Phénomene. Philon (*a*) explique le Déluge de cette ſorte : il dit que l'Océan s'étant enflé extraordinairement, ſe répandit avec impétuoſité dans la Méditerranée & dans les autres mers, & que delà les eaux ſe jetterent d'abord ſur les iſles, & enſuite ſur les continents ; à quoi les eaux des pluies, des rivieres & des ſources venant à ſe joindre, cauſerent ce débordement effroyable qui inonda toute la ſurface de la terre.

Strabon (*b*) remarque qu'Archimede & tous les Mathématiciens établiſſent comme un principe inconteſtable, que les corps liquides prennent naturellement une ſuperficie ronde & ſphérique, pourvu qu'ils ſoient fixes & permanents : d'où il infere que les eaux de la mer n'ont pas une ſuperficie égale & unie, mais ſphérique ; & que ſi elles n'avoient

[*a*] *Philon. lib. de Abrahamo. pag.* 278. == (*b*) *Strab. Lib.* 1. *pag.* 42. *& lib.* 11. *pag.* 79. *& lib.* XVII. *pag.* 547.

cette forme, elles se repandroient sur la terre habitable & en abîmeroient une partie sous leurs eaux. Le Déluge n'est donc pas impossible naturellement; & il n'y a pour l'expliquer, qu'à concevoir des causes naturelles qui fassent cesser cette suspension des eaux en équilibre, & qui les fassent écouler sur la terre; par exemple, si le globe terrestre changeoit de situation par rapport à l'axe du monde; s'il arrivoit dans l'air quelque fermentation ou quelque mouvement semblable à celui qui se voit dans les tempêtes; si l'air devenoit extrêmement rarefié, & par conséquent plus léger; si quelque corps le pressoit plus fortement en un endroit, par exemple, sur l'Océan, que sur la terre: or tous ces moyens sont naturels & possibles; donc le Déluge universel l'est aussi.

V. Hauteur des montagnes comparées au Globe de la terre. Condensation des eaux dans la moyenne région de l'air.

On s'est fait une trop grande idée de la hauteur des montagnes; notre petitesse nous les fait considérer comme quelque chose d'extrêmement grand, & nous jugeons qu'elles ont quelque proportion avec la grandeur de la terre, & avec la quantité des eaux qui en couvrent plus de la moitié. Cependant on démontre que les inégalités d'une boule de marbre bien polie d'une médiocre grosseur, & la poussiere qui peut tomber sur sa superficie, ont trop de grosseur pour représenter avec quelque proportion les inégalités des élévations & des abaissements de la terre. Supposons, au lieu d'un globe de marbre, une boule de cire ou de glace, & qu'elle vienne à se fondre d'un côté de toute sa moitié, ne voit-on pas que cette matiere fondue sera plus que suffisante pour couvrir toute la surface de l'autre moitié de la boule, pour en remplir toutes les inégalités, & pour en surpasser toutes les hauteurs?

On ne doit pas regarder ici la hauteur absolue des montagnes, mais seulement leur élévation respective à l'égard des eaux de l'Océan, dont la profondeur surpasse la hauteur des montagnes. Pline (*a*) dit que la profondeur de la mer est immense en certains endroits du Pont-Euxin. Fabianus, dans le même Pline, dit que la plus grande profondeur de la mer est de quinze stades; mais nos voyageurs avouent qu'en haute mer, dans l'Océan, on ne trouve point de fond à la mer. Et au lieu que les montagnes ne s'élevent qu'en certains endroits de la terre, les abymes s'étendent fort au loin par dessous les eaux de la mer, & même par dessous la terre en plusieurs endroits. Ce qu'on dit de l'élévation de certaines montagnes, que l'on prétend aller au dessus de la moyenne région de l'air; en sorte que jamais ni les vents, ni les vapeurs, ni la pluie n'y montent; tout cela s'est trouvé fabuleux par les nouvelles observations qu'on a faites. Christophle Clavius a montré dans son traité des Crépuscules, que les vapeurs montent à la hauteur de quarante-trois mille; & on ne connoît point de montagne dans le

---

(*a*) *Hist. natur. lib.* II. *c.* 102.

monde, qui ait plus de quatre mille pas de hauteur en ligne perpendiculaire.

Ainsi, ce que dit Vossius de la prétendue impossibilité, que les eaux des pluies arrivent jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, à moins que l'eau ne remonte à contre-sens, est tout-à-fait mal fondé: & quant à ce qu'il dit, que dans la moyenne région de l'air, l'eau ne peut subsister à cause du froid, & qu'elle s'y gele aussi-tôt; on peut répondre que la cause du froid de cette moyenne région, est ou le repos des parties de l'air, ou leur mouvement en droite ligne: or ces deux obstacles peuvent aisément être levés par plusieurs moyens qui ne sont nullement miraculeux; comme par une plus grande quantité de vapeurs, ou par une chaleur plus continue & plus violente: car cette moyenne région de l'air ne doit pas être regardée comme un point fixe ou un lieu précis; elle est plus ou moins haute, selon le plus ou moins de chaleur du Soleil; & durant l'hiver, elle est bien plus près de la terre que pendant les ardeurs de l'été, ou, pour mieux dire, le froid qui regne dans la moyenne region de l'air pendant l'été, regne aussi dans la basse région pendant l'hiver. Mais quand on fixeroit la moyenne région de l'air à un point déterminé de notre atmosphere: si la terre venoit à être couverte d'eau à une hauteur considérable, il est visible que la moyenne région de l'air se rapprocheroit de la terre, & en recevroit la chaleur, à mesure que les eaux s'augmenteroient; & ainsi en supposant que la mer se répandit d'abord sur la terre, & que les nuées qui sont au dessous de la moyenne région de l'air, se reduisirent en pluie, les eaux de la mer & des pluies amassées sur la terre, rapprocherent la moyenne région, firent fondre les neiges qui se trouvent sur les plus hautes montagnes, & résoudre en pluie les nuées que l'on prétend être en neige ou en glace dans cette moyenne région

Je ne m'arrête pas non plus que Vossius, à ce que disent quelques-uns, que les eaux ont pu tomber des autres globes sur la terre: & quoique peut-être il ne soit pas impossible, que des autres tourbillons des Planetes, il puisse venir dans celui de la terre, de la matiere qui pourra se resoudre en pluie; nous croyons pourtant que quand Moyse a parlé des cataractes du Ciel qui s'ouvrirent, il n'a entendu que la condensation des parties aqueuses qui sont répandues dans l'atmosphere, & les eaux des pluies qui tomberent en plus grande abondance qu'à l'ordinaire. Nous sommes aussi fort éloignés du sentiment de ceux qui ont recours au débordement des fleuves, aux pluies continuelles, & à l'élévation des eaux de la mer: on est persuadé que les fleuves ne peuvent se déborder que par les pluies ou par les fontes des neiges, & que les unes & les autres ne peuvent se former, que les eaux de la mer ne diminuent à proportion; en sorte que sur la terre il y a toujours à peu près la même quantité d'eau. Enfin nous ne prétendons pas que Dieu ait créé de nouvelles eaux, ni qu'il ait rarefié celles qui sont dans

la mer & dans les fleuves : on sait bien que cette eau rarefiée ne pourroit soutenir le poids de l'Arche, sur-tout chargée comme elle étoit pendant le Déluge.

VI. Pesanteur de l'air. Multiplication des hommes. Dispersion des animaux.

Nous n'ignorons pas non plus que l'on enseigne communément, que les vapeurs de l'air, lorsqu'il est le plus chargé, ne pesent jamais au delà du poids d'un pied huit pouces d'eau ; d'où l'on infere que ces vapeurs ne pourroient pas donner plus d'un pied huit pouces d'eau sur toute la superficie de la terre, quand l'air seroit par-tout aussi chargé qu'il le pourroit être. On dit de plus (*a*) que si toute la sphere de l'air étoit pressée & comprimée contre la terre, par une force qui la poussant par le haut, la réduisît en bas à la moindre place qu'elle puisse occuper, & qu'elle la réduisît toute en eau, elle auroit alors la hauteur de trente-un pieds seulement ; & qu'ainsi toutes les vapeurs & tout l'air réduit en eau, ne pourroit jamais aller à la hauteur de trente-trois pieds d'eau.

Saint Augustin (*b*) semble avoir cru que l'air grossier a été changé en eau durant le Déluge ; & il donne ce sens au passage de la seconde Epître de S. Pierre Chapitre III. versets 5. & 6. où il est dit que les Cieux d'autrefois sont péris : *Hos etiam aërios Cœlos quondàm periisse diluvio, in quadam earum, quæ Canonicæ appellantur, Epistolâ legimus.... Quod nescio quemadmodum possit intelligi, nisi in aquarum naturam pinguioris hujus aëris qualitate conversâ.* Mais sans entrer dans l'examen des preuves que l'on apporte pour prouver la pesanteur de l'air, & pour montrer que les effets que l'on avoit attribués ci-devant à l'horreur du vuide, doivent s'attribuer au poids ou au ressort de l'air ; nous prions le lecteur de consulter le chapitre XXXVI. de la Dissertation de M. le Pelletier de Rouen sur l'Arche de Noé : il y trouvera des expériences qui pourront contrebalancer celles qu'on apporte pour l'opinion de la pesanteur de l'air soutenue depuis plusieurs années par nos plus habiles Philosophes ; & il en conclura peut-être que la masse de l'air, sa pesanteur, & la quantité d'eau qui pourroit en résulter si elle étoit condensée & réduite en eau, sont des choses qui nous sont fort inconnues, & qu'il est injuste de vouloir sur des préjugés incertains & sur des preuves qui sont si douteuses, décider d'un fait certain & prescrire des bornes à la puissance de Dieu.

Isaac Vossius convient que les plus hautes montagnes n'ont pas plus d'une lieue perpendiculaire de hauteur ; la lieue peut être estimée à douze mille pieds ; ainsi il faudroit plus de douze mille pieds d'eau, pour couvrir toutes les montagnes à la hauteur de quinze coudées par dessus leurs sommets. Cette quantité d'eau nous effraye : cependant si

(*a*) Voyez M. Pascal de la pesanteur de l'air, ch. IX. — (*b*) *Lib.* III. *de Genes. ad litt. c.* 2.

l'on prend toute la masse de l'air qui enveloppe la terre & qui s'étend jusqu'à la lune, & qu'on la suppose réduite en eau à proportion de sa pesanteur, volume d'eau contre volume d'air de poids égal, selon l'hypothese de ceux mêmes qui donnent le moins à la pesanteur de l'air; cette quantité d'air reduite en eau, produira beaucoup plus d'eau qu'il n'en faudra pour inonder toute la terre à la hauteur que nous avons marquée. C'est ce que l'on peut voir dans le Chapitre XXXVI. de la Dissertation que nous avons citée.

A quoi on peut ajouter que si la pesanteur de l'air n'est autre chose que la force avec laquelle il fait effort pour s'éloigner du centre de son mouvement, que l'on suppose circulaire autour de la terre; & si la pesanteur des corps qui sont dans l'air ne consiste que dans la pression de l'air, qui par ce même mouvement circulaire dont on a parlé, les repousse vers la terre, & agit sur eux avec plus ou moins de force, selon que ces corps sont plus ou moins grossiers, solides, compacts, serrés, & qu'ils ont plus ou moins de disposition à suivre le mouvement de l'air, dans lequel ils sont enveloppés: si cela est, comme il paroit très-probable, il s'ensuivra que l'on ne pourra jamais fixer la pesanteur de l'air ni beaucoup moins marquer jusqu'à quel poids il pourroit être comprimé & reduit en eau; & par conséquent, que tous les raisonnements des Philosophes sur ce sujet, sont de pures imaginations, fondées sur une pétition de principe, qui est que l'air a une pesanteur intrinseque, comme si cette pesanteur étoit une qualité réelle, différente du mouvement qu'il reçoit, ou de celui qu'il donne aux autres corps.

Nous n'assurons pas que les hommes se soient tellement multipliés avant le Déluge, qu'il y en eût dans tous les coins du monde; mais nous n'oserions dire le contraire. Dans l'espace de 1656 ans, tout le monde a bien pu se peupler. Vossius met encore un plus long espace de temps, puisqu'il compte jusqu'au Déluge 2256 ans: il veut que les Patriarches n'aient eu des enfants que fort tard & en fort petit nombre; mais les preuves qu'il en donne, ne nous feront point changer de sentiment, & nous croirons toujours qu'ils ont eu plusieurs enfants, dont l'Ecriture ne parle pas. Nous ne serons pas fort embarrassés de faire venir des animaux dans l'Arche du fond de l'Amérique: nous ne pensons pas qu'il faille les aller chercher si loin; il pouvoit y en avoir de toutes les sortes dans l'Asie, & c'étoit à Dieu à les faire venir, puisqu'il l'avoit promis à Noe. De dire comment les animaux se sont répandus par tout le monde, c'est ce que nous n'entreprenons pas d'examiner; mais cela ne doit point paroître si incroyable. Les trois principales parties de la terre; savoir, l'Europe, l'Asie & l'Afrique sont contigues, & l'on ne sait pas encore bien si l'Amérique n'est pas jointe à l'Asie; il est sûr qu'elle n'en est pas éloignée. Plusieurs animaux ont été conduits dans les Isles par les hommes, ou ils y sont passés eux-

mêmes, pressés ou par la faim, ou par la poursuite des hommes, ou par mille autres cas fortuits.

VII. Tradition du Déluge universel, répandue parmi tous les peuples.

L'universalité du Déluge n'est donc contraire, ni à la raison, ni à la nature; mais c'est un véritable miracle dont plusieurs circonstances sont au dessus de la raison, & sont des exceptions aux loix ordinaires de la nature. Ce ne sont pas seulement les anciens Peres & les Auteurs Juifs & Chrétiens qui l'ont cru; les Païens mêmes en ont parlé sur une tradition ancienne & universelle, répandue parmi tous les peuples. Philon prouve le Déluge universel par les coquillages que l'on trouvoit sur les plus hautes montagnes. Joseph, dans son premier livre contre Appion, cite Bérose, qui sur le témoignage des anciens monuments, disoit sur le Déluge les mêmes choses que Moyse. Il parloit de l'Arche & de Noé, & des montagnes d'Arménie où l'Arche s'étoit arrêtée. Abydene dans Eusebe, (*a*) & dans S. Cyrille d'Alexandrie, (*b*) raconte qu'un nommé Sésistrus fut averti par Saturne d'un Déluge qui devoit inonder la terre; que Sésistrus s'étant embarqué dans un vaisseau, envoya quelques oiseaux pour savoir en quel état étoit la terre & que ces oiseaux revinrent jusqu'à trois fois. Polyhistor assure la même chose qu'Abydene, & il marque positivement que les animaux à quatre pieds, les reptiles & les volatiles furent conservés dans le vaisseau. Lucien, dans son Livre *de Dea Syra*, dit que les hommes s'étant abandonnés au désordre, la terre fut entiérement inondée, & que Deucalion resta seul de tous les hommes, s'étant sauvé par le moyen d'un vaisseau, où il se retira avec sa famille & avec des animaux de toute espece. On sait que la plupart des Anciens ont confondu quelques circonstances du Déluge de Deucalion avec celui de Noé; c'est ce qu'on voit dans ce passage de Lucien.

Nous ne rapporterons pas davantage de ces Auteurs étrangers, qui sont déjà cités dans cent ouvrages différents: nous ajouterons seulement que la tradition du Déluge universel, s'est conservée jusques parmi les peuples de l'Amérique & de la Chine. (*c*)

Il est remarquable que l'opinion d'Isaac Vossius touchant le Déluge, ayant été déférée à la sacrée Congrégation de l'Indice, dans le temps que le célebre Dom Jean Mabillon étoit à Rome en 1685, (*d*) le Cardinal Casanate invita ce Religieux à se trouver à la Congrégation qui avoit été convoquée à cet effet, & dont le P. Mabillon avoit été nommé Consulteur par honneur; ce Religieux excusa le sentiment d'Isaac Vossius, appuyant principalement sur ce que dans l'Ecriture le nom de *toute la terre*, ne se prend pas toujours à la rigueur, mais souvent pour une grande partie du monde, & sur ce qu'Isaac Vossius conve-

(*a*) *Euseb. Præpar. l.* IX. *c.* 12. — (*b*) *Cyrill. Alexand. l.* 1. *advers. Jul.* — (*c*) *Vide Acosta & Antonium Herrera.* — (*d*) *Vit. D. Joa. Mabillon Præfat. in tom. Annal. Bened.*

noit

noit que tous les hommes d'alors avoient été enveloppés dans les eaux du Déluge, à l'exception de Noé & de sa famille. Enfin, il parla avec tant de sagesse & d'érudition, que toute l'assemblée qui étoit composée de neuf Cardinaux & du Maître du sacré Palais, se rendit à son sentiment, & épargna le sentiment de Vossius que l'on étoit près de censurer. (*a*) Ce sentiment échappa la censure; mais il n'en devint pas plus assuré.

VIII. Systême de Thomas Burnet touchant le Déluge.

D'autres Auteurs, sans nier l'universalité du Déluge, ont cherché des moyens de l'expliquer d'une maniere philosophique, & ont inventé des systêmes propres à rendre la chose plus croyable, en montrant que sans recourir au miracle, il y avoit dans le monde plus d'eau qu'il n'en falloit pour couvrir toute la terre à la hauteur de 15 coudées au dessus des montagnes les plus élevées. Thomas Burnet, (*b*) Anglois, dans son Ouvrage intitulé, *Telluris Theoria sacra*, prétend que l'ancien monde, ou la terre avant le Déluge, enveloppoit autour de son centre une très-grande quantité d'eau; le centre étoit terrestre & solide, de même que la superficie; les eaux étoient entre-deux. Le Soleil par sa chaleur ayant desséché cette superficie, y causa divers tremblements de terre; elle se rompit en une infinité d'endroits, & les eaux qui étoient enfermées sous cette vaste croute, se répandirent sur la superficie, qui par cette rupture devint inégale & raboteuse, de ronde & lisse qu'elle étoit auparavant, de maniere que la terre que nous habitons aujourd'hui, n'est que comme le débris ou comme les ruines de l'ancienne terre du monde primitif.

Il suppose que la terre a changé de situation, puisque son axe gardoit au commencement un parfait parallélisme avec l'axe du monde, se mouvant toujours directement sous l'équateur: que delà vient que dans le premier monde il y avoit un équinoxe perpétuel: qu'à la vérité la zone torride étoit tout-à-fait inhabitable, ainsi que l'ont enseigné quelques Anciens; mais qu'en récompense il y avoit un printemps perpétuel sur tout le reste de la terre: que dans le premier monde il n'y avoit ni mer, ni pluie, ni arc-en-ciel; que la terre que nous habitons, après avoir été consumée par le feu, reprendra un jour sa premiere forme, jusqu'à ce qu'au grand & dernier jour elle soit changée en étoile fixe.

L'Auteur de ce systême tâche de le prouver par l'Ecriture. Il montre que la terre que nous habitons, est différente de celle qui étoit avant le Déluge, par saint Pierre, (*c*) qui dit que la premiere terre *étoit consistante d'eau, & par l'eau*, & qu'elle *étoit fondée sur les eaux au com-*

(*a*) Dom Calmet le dit ainsi: le P. Tournemine, Jésuite, dit au contraire que le conseil du P. Mabillon ne fut pas suivi, & que Rome condamna le sentiment de Vossius. *Journal de Trévoux, Avril* 1734. = (*b*) *Thom. Burnet. Archæolog. Philosoph. Londini*, 1602. *& ejusdem Telluris Theoria sacra, Londini an.* 1681. = (*c*) 2. *Petri.* III. ℣. 5. 6. 7. ἐξ ὕδατος, καὶ δι' ὕδατος συνεστῶσα.

mencement, comme il eſt dit au Pſaume XXIII. 2. que *c'eſt par ces choſes*, c'eſt-à-dire, à cauſe de l'état dans lequel elle étoit, *qu'elle a péri*, & que ce changement qui lui eſt arrivé, eſt une marque qu'elle peut encore changer. C'eſt, dit-il, le raiſonnement de ſaint Pierre, contre ceux qui croyoient que la terre ne ſeroit point détruite. Notre Auteur croit que ſaint Paul marque auſſi ce changement arrivé à la terre, & l'attente de ſon rétabliſſement dans ſon premier état, par ce qu'il dit aux Romains, Chap. VIII. 20. 22. que *la créature a été aſſujettie à la vanité*, & qu'*elle deſire d'en être délivrée*.

A l'égard de la ſituation prétendue de la terre avant le Déluge, par rapport à l'axe du monde, il ne peut point la prouver par l'Ecriture; il établit principalement ſon opinion ſur ce que les Auteurs profanes ont dit du ſiecle d'or, de la température de l'air, de la fertilité de la terre d'alors; il croit que la longue vie des premiers hommes étoit une ſuite de cette ſituation. Il inſiſte ſur ce que diſent les Anciens, de la Zone Torride, qui étoit, diſent-ils, inhabitable; parce que le ſoleil étant toujours perpendiculaire ſur l'Equateur, cette Zone étoit comme une eſpece de muraille de feu, qui ſéparoit la terre en deux mondes; mais la terre ayant changé de ſituation, cette Zone eſt devenue habitable. Les Anciens qui ne ſavoient rien de ce changement, ont, dit-il, retenu la premiere tradition, & ont continué à dire de la Zone Torride, ce que leurs ancêtres en avoient dit.

Pour établir ſon opinion ſur la maniere dont le Déluge a pu arriver, l'Auteur examine les cauſes ordinaires des Déluges. La premiere eſt le débordement des rivieres, lorſqu'elles rompent les digues qui les retiennent; ce qui ne peut inonder qu'un petit eſpace de terre qui ſe trouve plus bas que les rivieres. Les pluies ſont la ſeconde cauſe des Déluges; mais elles n'en produiſent jamais de fort conſidérables: ainſi les pluies ne peuvent point avoir produit le Déluge univerſel. Ce ne peut être non plus l'Océan; car il auroit fallu pour le moins huit fois autant d'eau qu'il en contient; pour couvrir les plus hautes montagnes; & il n'y a point d'endroit, ni dans le ciel, ni ſur la terre, où il y en ait une ſi grande quantité. En enfin quand on auroit pu trouver une quantité d'eaux ſuffiſante, on n'auroit plus ſu après le Déluge, ni où les mettre, ni comment les faire retirer. D'où il conclut que notre terre n'eſt plus expoſée à un Déluge univerſel, & que c'eſt avec raiſon que Dieu a mis l'Arc-en-Ciel dans les nuées pour nous en aſſurer.

La derniere maniere dont un Déluge peut arriver; c'eſt lorſque par quelque tremblement de terre, il s'y fait des ouvertures, d'où il ſort abondance d'eau; & que la ſurface de la terre ainſi ouverte, s'affaiſſe par ſon propre poids, & tombe au deſſous de l'eau. C'eſt ainſi qu'il prétend que le Déluge univerſel eſt arrivé; & il croit que c'eſt ce que Moyſe a voulu marquer, en diſant, que *le grand abîme fut rompu*, ou ouvert. Il parcourt tous les principaux Déluges, dont nous parle l'hiſtoire pro-

ſane, & il montre qu'ils ſont tous arrivés de cette derniere maniere.

Voilà le Syſtême de M. Burnet ſur le Déluge; il y fait, comme on voit, des ſuppoſitions bien hardies. Il avance ailleurs quelque choſe de plus fort : que l'on ne doit point regarder ce que Moyſe dit de la Création, de la tentation d'Eve, du Déluge, du Paradis Terreſtre, de la Création de la premiere femme, comme une hiſtoire véritable, mais comme une allégorie.

On peut encore remarquer ſa hardieſſe, en ce qu'il dit qu'avant le Déluge, il n'y avoit ni montagnes, ni mer, contre le témoignage formel de Moyſe; & en ce qu'il avance ſur des preuves ſi frivoles, que la terre étoit dans une ſituation différente, par rapport à l'axe du monde; & qu'alors la Zone Torride étoit telle, que la décrivent quelques Anciens. Mais peut-on digérer ce paradoxe, que toute l'eau de l'Océan, ni même toute l'eau du monde, n'auroit pu couvrir les plus hautes montagnes, comme Moyſe aſſure qu'il arriva au Déluge ? Comment donc le Déluge eſt-il arrivé, & où M. Burnet lui-même prend-il des eaux pour inonder la terre ? puiſque les eaux de l'Océan, des autres mers & des fleuves ne ſuffiſent point pour cela ; comment les eaux qu'il ſuppoſe autour du centre de la terre, purent-elles y ſuffire ? n'y at-il pas en cela une contradiction viſible ? D'où venoient les eaux qui porterent l'Arche de Noé ſur les montagnes d'Arménie ? Si Moyſe nous raconte une fable, ou nous dit une allégorie, pourquoi ſe donner la peine de compoſer un ſyſtême du Déluge ?

Quelques Commentateurs croient qu'au commencement la terre étoit d'une ſuperficie parfaitement unie, & que lorſque Dieu dit que les eaux s'écoulaſſent, la terre s'affaiſſa en quelques endroits, & s'éleva dans d'autres : que les eaux s'écoulerent partie dans les creux, ou dans les enfoncements, & compoſerent les mers, partie dans des cavernes ſouterraines ; qu'au temps du Déluge ces réſervoirs cachés ſous les montagnes, s'ouvrirent, & inonderent toute la terre, avec les eaux des mers, qui ſe répandirent auſſi ſur la terre ; & qu'après le Déluge, toutes ces eaux ſe retirerent chacune dans leur place. Ce ſentiment ne manque pas de difficultés : & quoi qu'en aient penſé pluſieurs Anciens, (*a*) il eſt fort croyable qu'il y a beaucoup moins de ces réſervoirs ſous la terre & ſous les montagnes, qu'on ne ſe l'eſt imaginé.

IX. Etat de la terre avant le Déluge.

Quant à ce que dit l'Auteur du ſyſtême, qu'avant le Déluge régnoit un printemps éternel, qu'il ne pleuvoit point ſur la terre, & qu'on n'y voyoit point d'Arc-en-Ciel ; ce ſentiment, tout ſingulier qu'il eſt, pourroit ne paroître pas dangereux, & l'on pourroit peut-être l'appuyer ſur quelques façons de parler de Moyſe : par exemple, ſur ce qu'il dit au Chap. II. v. 5. 6. que l'on peut traduire ainſi ſelon l'Hébreu : *Quando*

(*a*) Ariſtote, Séneque, & d'autres.

creavit Deus cœlum & terram, non adhuc omne virgultum agri erat in terra; necdum omnis herba oriebatur: quia non pluebat Dominus super terram, & homo non erat ad colendam terram. C'est-à-dire : dans les commencements de la création, on ne voyoit point les campagnes produire des plantes ni des herbes, comme on les voit aujourd'hui, lorsqu'après l'hiver les plantes poussent de nouveau au printemps : *Car en ce temps-là, il ne pleuvoit point, & l'homme n'étoit pas encore créé de Dieu pour cultiver la terre.* Ainsi la terre étant telle qu'elle avoit été créée pour l'homme innocent, n'avoit pas besoin d'un si grand travail pour produire ses fruits; elle étoit toujours couverte de verdure & de fruits. On peut ajouter ce qui suit : *Sed vapor ascendebat è terra, & irrigabat universam faciem terræ :* La rosée s'élevoit & humectoit toute la superficie de la terre. Les Israélites avoient vu cela en Egypte, où il ne pleut que peu & rarement, & où l'agriculture est extrêmement aisée. Les hommes d'avant le Déluge s'appliquoient à l'agriculture, comme Moyse l'écrit de Caïn : mais il ne s'ensuit pas que la terre ait été aussi ingrate & aussi difficile à remuer qu'elle l'est aujourd'hui.

On peut aussi faire réflexion sur ce que Dieu dit à Noé au sortir de l'Arche, (*a*) que *l'on verroit l'Arc-en-Ciel dans les nuées*, & que *ce seroit le signe de la promesse qu'il faisoit de ne plus inonder la terre.* Il semble que ce signe devoit être quelque chose de nouveau, & par conséquent qu'avant le Déluge il ne pleuvoit point. Enfin Moyse parle des diverses saisons de l'année, (*b*) qui devoient se succéder l'une à l'autre après le Déluge, comme d'une chose qu'il semble qu'on n'avoit pas vue auparavant : *Cunctis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus, æstas & hiems, nox & dies non requiescent.* On peut ajouter à cela les discriptions que nous font les poëtes de l'âge d'or, où régnoit un printemps perpétuel, où ni la pluie, ni les mauvais temps, n'incommodoient jamais. Moyse (*c*) parle à la vérité des pluies qui tomberent pour augmenter les eaux qui sortirent des abymes : & il marque aussi la cessation de ces pluies : mais cela ne prouve pas qu'il ait plu avant ce temps.

X. Systême de Whiston sur le Déluge.

Un nouveau systême inventé, ou soutenu par Whiston (*d*) & Cluvérius, veut que le Déluge ait été causé ou occasionné par une Comete, qui faisant son cours en l'espace de 150 jours, depuis le premier jour du second mois, jusqu'au premier du sixieme mois, passa auprès de la terre qui étoit alors au douzieme dégré du Taureau, y causa par sa chaleur un si prodigieux mouvement dans l'abyme, qui étoit au centre de la terre, qu'il changea la figure de la terre, qui étoit sphérique, & d'une forme de globe allongé par les bouts; & produisit dans sa su-

(*a*) Chap. IX. 11. 12. 13. = (*b*) Chap. VIII. 22. = (*c*) Chap. VII. 4. 12. & VIII. 2. = (*d*) *Whiston. Theoria Tellur. pag.* 144. *Cluver. Geolog. c.* 12. *apud Schreuzer. Physicæ sacræ. l.* 1. *pag.* 44.

perficie des crevasses & des ouvertures, qui donnerent lieu aux eaux qui étoient enfermées dans les concavités de la terre, de se répandre rapidement sur sa superficie, & d'y causer le Déluge dont parle Moyse. Il remarque que ce Législateur fait mention de cette rupture de la terre, (*a*) par ces mots: *Rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ.* Et Job: (*b*) *Qui a renfermé la mer dans ses bornes, lorsqu'elle sortoit comme du sein de sa mere, & que je l'enveloppois comme un enfant nouveau né dans ses langes, & que je lui prescrivois des bornes, des barres, & des portes; & que je lui disois: Tu viendras jusqu'ici, & tu n'avanceras pas plus avant.*

Cet Auteur décrit les jours de l'apparition de cette Comete, son cours, ses mouvements, avec une telle précision qu'il sembleroit qu'il l'auroit vue, & qu'il auroit calculé ses progressions jour par jour. Il lui attribue une qualité qu'on n'attribue pas aux Cometes ordinaires; je veux dire, une chaleur si extraordinaire qu'elle fut capable de mettre en pieces cette immense croute, qui enveloppoit les abîmes dès le commencement du monde, c'est-à-dire, au moins depuis 1656 ans. Cette chaleur est d'autant moins prouvée, que l'on sait que la Comete n'est lumineuse que par une lumiere réflechie, & ne contient en elle-même aucun principe de feu, ni de chaleur. Il prétend que la même Comete ou une semblable, causera un jour l'embrasement général, qui doit arriver à la fin du monde.

Il y a une grande conformité entre ce systême, & celui de M. Burnet, dont nous avons parlé. L'un & l'autre suppose qu'au commencement du monde la terre étoit sphérique, & renfermoit dans son sein d'immenses abîmes d'eau: mais au lieu que M. Burnet croit que l'action du soleil ayant échauffé ces eaux qui étoient au dedans du globe qui les environnoit, elles se rarefierent violemment à peu près comme les eaux renfermées dans une éolipyle, & par leur dilatation briserent la croute qui les tenoit enfermées; M. Whiston au contraire croit que ce fut le feu ou la chaleur d'une Comete, qui causa ce prodigieux mouvement, cette violente fracture, qui fut suivie de cette terrible inondation que nous nommons *Déluge*.

Sans nous arrêter à réfuter ces hypotheses, nous nous contenterons d'avertir qu'en fait de systêmes, tandis qu'ils n'ont rien d'opposé à la Foi, aux saintes Ecritures, à la Réligion & à la raison, nous ne nous intéressons nullement à les détruire; nous les laissons dans leur être de raison, & dans leur possibilité.

XI. Systême de l'Auteur du *Spectacle de la Nature*. Etat de la terre avant le Déluge.

Nous finirons cette Dissertation par les remarques du savant & célebre Auteur du *Spectacle de la Nature*; (*c*) & nous le faisons d'autant plus volontiers, qu'il fait profession de suivre le systême du monde donné par

(*a*) *Genes.* VII. II. — (*b*) *Job.* XXXVIII. 8. & *seqq.* — (*c*) Spectacle de la Nature, *t.* 3.

Moyse, & de l'expliquer d'une maniere simple & naturelle, sans recourir aux explications des nouveaux Philosophes. Il prouve fort bien l'existence des eaux supérieures, répandues dans l'immense étendue de l'atmosphere, distinguées & séparées des eaux inférieures, qui sont dans la mer, dans les rivieres, & dans les fontaines. Pour expliquer la maniere dont s'est pu faire le Déluge, il dit que » les eaux supérieures, » de raréfiées qu'elles étoient, ont pu être épaissies, abbaissées, & réu- » nies de nouveau aux eaux inférieures : qu'elles ont suffi pour inonder la » terre une seconde fois, & que cette inondation a pu se faire sans créer » de nouvelles eaux..... Quoique la terre fut avant le Déluge, comme » elle est encore, composée de couches de différentes terres, appli- » quées les unes sur les autres, de montagnes, de vallées, de plaines, » de grands amas d'eau ou de mers ; toutes parties essentielles à la » demeure des hommes : sa forme différoit cependant en quelque chose » de celle d'à présent ; son atmosphere ou son Ciel, n'étoit pas non » plus tout-à-fait de même qu'aujourd'hui. Dieu qui a changé la durée » de la vie de l'homme, a pu rapporter quelque changement à son » habitation ; & saint Pierre nous autorise à le penser, en disant que » (a) *l'ancien monde a péri par les eaux, & que les cieux & la terre* » *d'à présent sont reservés au feu du dernier jour.* «

» Supposons, dit-il, que la premiere terre décrivoit autour du Soleil » son cercle annuel ou son orbite ovale, sans pencher son axe d'un côté » plus que d'un autre sur le plan de cette orbite. Supposons encore que » cette terre étant destinée à loger des habitants d'une vie fort longue, » & qui devoient se multiplier extrêmement, la surface en étoit plus » grande que celle de la mer, & que pour donner aux hommes plus » d'espace, la mer étoit en partie à découvert, en partie cachée & » enfoncée sous terre ; en sorte qu'il y eut de côté & d'autre de grands » amas d'eaux ou différentes mers, qui s'entrecommuniquoient sous terre » par un profond abîme qui les unissoit toutes. L'Ecriture semble in- » sinuer cet arrangement, en donnant à la masse des eaux le nom de » *profond abîme*, & aux différents amas d'eaux le nom de *mers*, comme » y en ayant plusieurs. De ces deux suppositions qui ne blessent ni » l'Histoire ni la Physique, découlent assez naturellement toutes les » circonstances que nous trouvons réunies dans l'Ecriture, dans la Tra- » dition des Anciens & dans l'état présent du monde.

» La terre n'inclinant point son axe sur le plan de sa route annuelle, » présentoit toujours son équateur au Soleil : & à l'exception du milieu » de la Zone Torride, où la chaleur étoit excessive, à moins qu'elle » n'y fût comme aujourd'hui corrigée par un amas de vapeurs, tous » les autres climats jouissoient d'une douce température. Le jour & la

(a) 2. *Petr.* III. 6. 7.

» nuit étoient par-tout de douze heures ; l'air toujours pur, le printemps perpétuel. Sans aucune diversité de saisons, le Soleil & la Lune ne laissoient pas de régler le cours de l'année par des changements sensibles. La terre, en parcourant son cercle annuel autour du Soleil, se trouvoit successivement placée sous les douze constellations du Zodiaque. Quand elle étoit sous la Balance, elle voyoit le Soleil sous le Belier. Quand elle passoit sous le Scorpion, elle voyoit le Soleil dans le Taureau. La révolution que le Soleil paroissoit faire en un an, la Lune l'achevoit réellement de mois en mois : elle renouvelloit ses Phases comme aujourd'hui. Ainsi les deux flambeaux qui présidoient l'un au jour, l'autre à la nuit, servoient aussi de regle à la société, pour fixer la durée de l'année & de ses parties. »

» Jusqu'au Déluge, la terre conserva à peu près sa premiere vigueur & sa fécondité ; n'étant point caverneuse & crevassée comme elle l'est depuis le Déluge, il ne s'y insinuoit point de masses d'air capables de s'y rarefier, & de s'en échapper avec fracas ; l'atmosphere étoit toujours paisible ; un doux zéphir causé par-tout aux approches successives du Soleil, chassoit les vapeurs qui s'élevoient de la mer, & les résolvoit en des rosées toujours abondantes & toujours nouvelles. Ces vapeurs montoient par-tout durant le jour. Par-tout elles s'épaississoient & retomboient dans la longue durée de la nuit, pour entretenir les plantes par une fraîcheur égale, & les réservoirs des fontaines & des fleuves par des eaux toujours nouvelles. L'air n'étant point troublé par l'impulsion des grands vents, il étoit sans pluie, sans orages, sans grêle & sans tonnerre ; & quoique tous ces météores aient des utilités relatives à l'ordre présent de la nature, le premier monde n'en éprouvoit ni les secousses funestes, ni les apparences effrayantes. «

» Par une suite naturelle de cette température uniforme, les arbres conservoient toujours leur verdure. Ils étoient à la fois couverts de fruits, de fleurs & de boutons : en réjouissant l'homme par des récoltes toujours nouvelles, ils lui montroient par avance les préparatifs de celles qui devoient suivre ; & l'abondance étoit extrême, parce qu'elle n'étoit pas interrompue. »

» L'égalité de l'air ne pouvoit manquer d'influer sur la vie de l'homme, qu'elle rendoit plus longue. Une seule chose défiguroit la terre : c'étoit la méchanceté de ses habitants. Ils ne s'occupoient dans une abondance si grande, que de plaisirs & de vengeance. Toute la nature, en les comblant de biens, leur donnoit mille motifs de reconnoissance & de piété ; mais elle leur donnoit aussi l'occasion & les moyens d'être voluptueux & scélérats : la vue d'une mort qui ne devoit venir que plusieurs siecles après, ne troubloit point leurs projets. Ils n'étoient avertis ni par la voix du tonnerre, ni par le désordre des saisons, ni par d'autres afflictions salutaires. Ils se livroient

» au crime sans remords & sans mesure. Il ne falloit pas moins qu'un » changement universel dans la nature pour arrêter le mal. Dieu ne se » contenta pas de frapper les habitants du premier monde : il frappa » la terre même, & changea la disposition de l'air & l'ordre des sai- » sons. Par ce moyen, il rendit la vie d'une nouvelle race d'hommes » plus courte, plus pénible & plus occupée. Il ne mit pas encore en » œuvre le remede nécessaire pour réformer le fond du cœur de l'hom- » me : mais il mit efficacement les habitants de la seconde terre hors » d'état de porter aussi loin les effets de leur méchanceté, que ceux » de la premiere.

XII. Suite du même Systême. Comment a pu se former le Déluge. Etat de la terre depuis le Déluge.

» Par quel moyen ce changement terrible a-t-il pu s'opérer ? une » ligne déplacée dans la nature, suffit à Dieu pour en changer la face. » Il prit l'axe de la terre, & l'inclina quelque peu vers les étoiles du » Nord. Cette interruption de l'ordre ancien parut introduire de nou- » veaux Cieux & une nouvelle terre. Par cet abaissement de l'axe, » l'Equateur se trouva nécessairement un peu plus bas que le Soleil d'un » côté, & un peu plus haut de l'autre. Tous les feux du Soleil se fi- » rent sentir en ce moment dans un hémisphere, & le froid le plus » aigu dans un autre ; de là les resserrements, les débordements & tous » les chocs de l'air ; de là les vents violents ; l'atmosphere en fut » troublée ; ils se glisserent entre les eaux de l'abîme & la voute qui » les couvroit ; les eaux supérieures épaissies par le choc de ces vents, » se précipiterent comme une mer ; les cataractes du Ciel furent ou- » vertes ; la terre ébranlée par une secousse universelle, se brisa sous » les pieds de ses infames habitants, & s'éboula dans les eaux souterrai- » nes ; les réservoirs du grand abîme furent rompus, & les eaux s'en » élancerent par des masses proportionnées au volume des terres qui » les chassoient en s'y abaissant ; du concours des eaux supérieures & des » eaux inférieures, il se forma un Déluge universel, & le globe fut noyé. »

» Le Soleil & les vents que Dieu avoit employés pour ensevelir la » terre, lui prêterent ensuite leur ministere pour la découvrir ; elle re- » parut par la fuite des eaux. Les uns s'arrêterent dans les lieux les plus » enfoncés & où les jambes des grandes pieces de terre s'étoient ap- » puyées l'une contre l'autre. Le reste des eaux remonta dans l'atmos- » phere. Depuis ce temps-là, la terre inclinant toujours son axe de vingt- » trois degrés vers le Nord, & présentant au rayon direct du Soleil » les points différemment distants de son équateur, éprouva des aspects » qui varient tous les jours durant six mois, & qui se renouvellent lors- » qu'elle parcourt l'autre moitié de sa route annuelle. La diversité des » saisons & les vicissitudes de l'air, causerent une altération nécessaire » dans le tempérament de l'homme, & resserrerent la durée de sa vie. » Les descendants de Noé se sentirent encore durant quelques généra- » tions de la vigueur de leurs peres, jusqu'à ce que le corps humain par » des affoiblissements successifs, prît enfin une forme de tempérament &

» de

» de durée qui se trouvât en proportion avec les impressions de l'air. » Comme les descendants d'un énorme Prussien transporté en Laponie, » ne manqueront pas après quelques générations, de se sentir peu à peu » de l'impression dominante, de prendre la consistance uniforme du » climat, sans changer davantage, & deviendront des Lapons. Passons » aux autres suites du Déluge en prenant toujours pour guides l'histoire » de Moyse, & les vestiges qui en demeurent dans la nature. «

» Si Dieu, par le déplacement de l'axe, ébranla l'air, & enfonça les » dehors de la terre, quel dût être l'étonnement des enfants de Noé à » la vue du changement arrivé à leur séjour? au lieu des vallées déli» cieuses & des collines toujours tapissées de verdure, qui ornoient la » premiere terre, ils ne rencontroient dans la Gordiene où l'Arche » s'étoit arrêtée, que des terrains crevassés, & que des rochers tumul» tueusement dispersés, selon que la secousse universelle les avoit rom» pus & mis à l'air. La plupart des montagnes étoient hérissées de poin» tes couvertes de neiges, ou cachoient leurs cimes dans des brouil» lards épais. L'aspect du Ciel ne dût pas leur paroître moins nouveau. » Le retour des nuages qui avoient été les premiers avant-coureurs du » Déluge, devoit sur-tout renouveller leurs allarmes & les glacer » d'effroi. «

» Mais quelle agréable surprise, lorsque sur la fin du jour le Soleil » venoit à percer les voiles dont l'air avoit été obscurci, & peignoit » sur les dernieres gouttes de la nuée fugitive, un arc plein de ma» jesté, & composé des plus vives couleurs? Cet objet aussi nouveau » que magnifique, ne se montrant qu'à la fin des pluies ou des orages, » devint le signe naturel qui leur annonçoit la cessation; il fut pour les » hommes un gage de paix. Les Interpretes de l'Ecriture, dans la » persuasion commune que l'Arc-en-Ciel est aussi ancien que la terre, » cherchent des raisons pour justifier l'usage que Moyse fait de ce Phé» nomene; mais ici il n'a plus besoin d'apologie. Moyse paroît pré» senter l'Arc-en-Ciel comme un objet nouveau : si l'Arc-en-Ciel étoit » inconnu auparavant, la pluie l'étoit donc aussi; & s'il n'y avoit ni » pluie ni orages dans le premier monde, notre conjecture approche » donc beaucoup de la vérité. «

XIII. Suite du même Système. Vestiges de l'ancien état de la terre.

» Si elle est en effet bien fondée, & que la surface de l'ancienne » terre ait été irréguliérement enfoncée par un tremblement universel, » on doit dans toute la nature trouver des marques d'un ouvrage fait » en deux fois, ou plutôt y appercevoir encore la structure de la pre» miere création; je veux dire les différentes couches de limon, d'a» renes, d'argile & d'autres matieres étendues les unes sur les autres, » avec tant d'intelligence & d'artifice, mais le tout altéré, plié, cre» vassé en bien des endroits, & conservant encore dans ce désordre » les vestiges du changement que la Justice divine y a introduit. «

» 1°. La surface du globe étant composée de terres friables & de

» longues couches de pierres ; les terres dans la tourmente universelle, » ont dû rouler quelque peu, & s'ébouler en plusieurs endroits par maniere de pyramides, comme il arrive à toutes les terres qu'on jette ; » au contraire les masses de pierres se pliant avec peine, ont dû se » rompre & être en plusieurs lieux disloquées par morceaux, en d'autres inclinées à l'horizon, ailleurs posées dans une situation parallele, » selon la nature & la disposition des terres qui leur servoient d'appui ; cet événement se trouve exactement justifié. Par-tout on rencontre de longues chaînes de montagnes, dont les plus hautes ne sont » que des masses de roches rompues & dégarnies de terres vers les côtés. » Par-tout on trouve sur la pente des montagnes, de longues couches » de pierres, qui en suivent la pente, & qui en imitent sensiblement » la chûte. Ces pierres ont été formées dès avant la Déluge, par des » courants d'eau & de sables, posés parallelement & de niveau. Pourquoi les voyons-nous aujourd'hui inclinées, sinon parce que le terrain » qui les appuie s'est incliné en s'éboulant ? Par-tout sous les plaines » les lits de pierres sont moins penchés, peut-être parce qu'il y en » a beaucoup que le cours des eaux a formées depuis le Déluge, soit » parce que ces lits se sont trouvés hors du Déluge étendus dans un » terrain horizontal ; mais conmmunément le terrain des plaines même, » va toujours en s'abaissant peu à peu jusqu'au fond de la mer, comme » on l'éprouve par la sonde. Toutes les Isles ont vers le cœur, ou à » peu près, un terrain plus élevé, depuis lequel on descend toujours » jusqu'à la mer, dans laquelle cette pente continue : ce qui est le vrai » caractere d'un éboulement. L'Italie entiere est traversée de cette sorte » par l'Appennin, depuis le pied duquel le terrain s'abaisse de plus en » plus jusqu'aux deux mers voisines. Les Cordilieres font le même effet » le long du Pérou, les Apaches au Mexique, une autre chaîne le » long des côtes du Bresil & plusieurs semblables tout le long de l'Afrique & de l'Asie.

» 2°. Par une suite nécessaire du même événement, les terres allant » toujours en pente, jusqu'au point où les pieds de deux grandes masses éboulées se sont affermis l'un contre l'autre, les eaux demeurées » sur le globe ont dû se rendre dans les lieux les plus enfoncés. En » ce cas auprès des grands terrains découverts que nous nommons *continents*, on doit trouver des Isles plus grandes & plus fréquentes que » vers le milieu des mers où est le grand enfoncement : c'est ce qu'il est » aisé de vérifier par la seule inspection du globe terrestre. Ainsi les » Isles de l'Archipel sont visiblement les restes du terrain qui unissoit » anciennement la Grece avec la Turquie Asiatique. Les Isles de la » Médirerranée sont les restes sensibles des terres qui se sont enfoncées entre l'Europe & la Barbarie. Les Antilles & les Caribes sont » les restes de terres qui unissoient autrefois les deux Amériques. «

» 3°. Par une suite également nécessaire de l'affaissement de la surfa-

» ce, les lits des anciennes carrieres & les couches des métaux, ont
» dû être rompus en plusieurs endroits, & quelquefois traversés d'ou-
» tre en outre par des chûtes de matieres différentes : ce qui se trouve
» conforme au récit de tous ceux qui ont visité les carrieres & les mines. »

» 4°. Les eaux de la mer, en gagnant le pied des terrains les plus
» inclinés, ont changé de place & ont laissé dans leur ancien séjour,
» que nous habitons aujourd'hui, les plantes marines, les poissons &
» les coquillages que nous y trouvons avec tant de surprise. «

» 5°. Les terres que les premiers hommes habitoient, & sur-tout les
» montagnes, ont dû rouler en bien des endroits pêle-mêle, avec les
» productions marines qu'elles rencontroient dans leur chûte. Delà ce
» mélange étonnant qu'on trouve quelquefois à soixante & quatre-vingts
» pieds de profondeur d'une couche de joncs ou d'herbes de prairies,
» confondue avec une couche de bois pétrifié, quelquefois de briques,
» de charbons, de métaux ouvragés ; après quoi on trouvera une cou-
» che immense de coquillages de toute espece, quelquefois d'une seule.
» Assez souvent ces grandes couches de coquillages, qui ont roulé l'une
» sur l'autre à diverses reprises, selon les secousses qui les ont ébranlées
» au Déluge, se sont depuis pétrifiées par les insinuations des eaux, du
» limon & des sables : on voit la preuve de ce que je dis, dans plusieurs
» lits des carrieres voisines de Paris. »

» 6°. On a trouvé sur une des pointes des Alpes les plus hautes &
» les plus stériles, un très-gros arbre renversé & parfaitement conser-
» vé : on a trouvé sous terre dans les Isles voisines du Nord, où il ne
» croît qu'un peu de mousse, des arbres très-gros & de différente es-
» pece. Ces deux singularités si surprenantes, deviennent ici des choses
» fort naturelles. Ces lieux si stériles aujourd'hui ne l'étoient point avant
» le Déluge, parce que le printemps & la fécondité étoient univer-
» sels ; si donc le Soleil échauffoit autrefois le voisinage même du Nord,
» il faut nécessairement que l'axe en se déplaçant y ait produit un nou-
» vel aspect moins propre à le fertiliser. Si le sommet des Alpes nour-
» rissoit autrefois de grands arbres, la stérilité de ces rochers est donc
» l'effet d'un éboulement qui les a dégarnis de leur terre. »

» 7°. Je finirai les preuves qui concourent à rendre ma conjecture sup-
» portable, par une remarque sur la chose du monde la plus commune
» & la plus exposée à tous les yeux : on trouve souvent des vallons en-
» foncés entre deux collines plus ou moins escarpées : on observe dans
» les deux côtés de plusieurs de ces vallons, le même nombre de lits,
» les mêmes matieres, la même épaisseur, & généralement la même
» disposition de part & d'autre ; le même ordre des couches se trouve
» encore en terre sous le vallon : par où il est presqu'évident que le
» vallon enfoncé est une fracture & une interruption de ces lits qui
» formoient autrefois un tout suivi. »

Voilà les principaux systêmes qui soient venus à notre connoissance,

XIV. Réflexions sur les Systêmes que l'on vient d'exposer.

pour expliquer physiquement la maniere dont a pu se faire le Déluge universel. Tous ces systêmes reviennent à peu près à celui de Thomas Burnet dans sa *Théorie sacrée de la terre* : ils supposent qu'avant le Déluge, la superficie de la terre étoit beaucoup plus unie qu'elle ne l'est aujourd'hui, qu'il y avoit sur la surface de la terre d'immenses réservoirs d'eau, qui en sortirent pour l'inonder, lorsque cette superficie ou cette vaste croute se rompit & s'affaissa.

Burnet & Whiston supposent qu'avant le Déluge la terre étoit parfaitement unie, sans vallées ni montagnes, ni mers ni rivieres, & que toutes les eaux de l'abîme étoient enfermées sous une vaste croute qui les couvroit. Mais l'Auteur *du Spectacle de la Nature* toujours attaché à Moyse, veut qu'avant le Déluge, la terre ait eu des mers, des fleuves & des montagnes. En effet, Moyse suppose tout cela : il parle du Tigre & de l'Euphrate, du Phison & du Géhon, de l'Assyrie, d'Eden, d'Hévilah, &c. comme de fleuves & de pays connus : il dit que l'eau du Déluge surmonta de quinze coudées les plus hautes montagnes du monde ; que l'Arche s'arrêta sur les monts Ararat ; qu'au commencement du monde les eaux qui couvroient toute la superficie de la terre, se ramasserent, & se mirent au niveau dans les creux ou les concavités que l'inégalité de la superficie de la terre laissoit vuides, & qu'alors l'élément aride parut à nud & à découvert.

L'Auteur dont nous venons de rapporter le systême, avoue que les eaux supérieures réunies, condensées & épaissies, ont suffi avec les eaux inférieures des mers, des abîmes, des réservoirs souterrains, des rivieres & des fontaines, pour inonder la terre à la hauteur que nous dit le Texte sacré. Mais de quelque maniere qu'on l'explique, il faut toujours convenir que le miracle du Déluge universel est un des plus grands effets de la toute-puissance de Dieu. La merveille consiste principalement dans la condensation des eaux supérieures, dans l'ouverture des abîmes, & dans la rupture de cette vaste enveloppe qui couvroit les eaux inférieures, le tout à point nommé, de la maniere & au moment que Dieu l'avoit préordonné par sa puissance, & qu'il l'avoit prédit à Noé cent vingt ans auparavant.

XV. Objections sur l'universalité du Déluge.

Il reste encore quelques objections à résoudre, savoir comment il s'est pu rendre à l'Arche de Noé une certaine quantité de tous les animaux qui étoient sur la terre ; car on sait qu'il y a de ces animaux qui ne vivent que dans certains pays, & qui ne peuvent pas vivre dans d'autres. Comment, par exemple, les animaux, les oiseaux & les reptiles propres à l'Amérique, à l'Afrique & à l'Europe, ont-ils pu aller dans la Mésopotamie, où nous supposons avec la plupart, que l'Arche a été construite ? Comment, par exemple, l'Ignavus qu'on regarde comme un animal particulier à l'Amérique, & qui ne pourroit pas faire une lieue en vingt ans, auroit-il pu passer les mers, & arriver durant le cours de toute sa vie auprès de Noé, qui bâtissoit l'Arche à plus de trois

mille lieues de son pays natal, pour être introduit dans l'Arche avec les autres animaux ?

On peut répondre que Dieu ayant au commencement créé une couple d'animaux de toutes les especes, les amena tous à Adam afin qu'il leur imposât les noms qui leur conviennent, & qui marquent quelques-unes de leurs principales propriétés : (*a*) cela supposé, il y avoit encore du temps de Noé dans la Mésopotamie & aux environs, des animaux de toute espece, & probablement ils ne s'étoient point encore répandus dans toutes les parties du monde, comme ils s'y sont transportés depuis, ou d'eux-mêmes, ou chassés par les hommes, ou portés par quelque autre accident. Quant aux animaux que l'on croit propres à certains pays, & qu'on suppose ne pouvoir vivre sous d'autres climats; il est très-probable que cela ne vient que de l'habitude qu'ils ont contractée à la longue, & que si insensiblement & petit à petit ceux qui sont habitués dans les pays chauds, étoient conduits dans des pays froids, ou au contraire, les uns & les autres pourroient vivre dans les régions froides comme dans les chaudes. C'est ce qu'on peut remarquer dans les hommes mêmes qui ayant été créés originairement dans des régions tempérées, se sont répandus dans la suite dans des pays extraordinairement froids ou chauds, & s'y sont tellement habitués, qu'ils ne sauroient plus vivre sans s'incommoder notablement dans des pays d'une autre température. Enfin, puisque l'Ecriture nous assure qu'il entra dans l'Arche par l'ordre de Dieu certain nombre d'animaux de chaque espece, & que l'Ecriture ne nous explique pas la maniere dont ils s'y rendirent, il est téméraire & inutile de vouloir sonder les voies de Dieu, & de former des difficultés sur une matiere qui ne nous est point connue.

On objecte encore que la terre ayant été submergée pendant un an, la plupart des plantes, des semences & des arbres, auroient été corrompues & pourries sous les eaux ; & comme nous ne lisons pas que Dieu en ait créé de nouvelles, on prétend en conclure que le Déluge ne fut pas universel, & que les plantes & les arbres des autres pays où le Déluge ne s'étendit pas, furent conservés.

On répond, 1°. qu'à la vérité Noé demeura dans l'Arche pendant un an ; mais que le Déluge ne couvrit pas toute la terre pendant un si long-temps. Moyse dit que les eaux commencerent à diminuer après cent cinquante jours, & que l'Arche se reposa sur les montagnes d'Arménie (*b*) le vingt-septieme jour du septieme mois. Ainsi il s'en faut bien que la terre ait été ensevelie sous les eaux pendant un an entier.

2°. Les pluies extraordinaires, les eaux des rivieres, des lacs & des fontaines mêlées à celles de la mer à l'occasion du Déluge ont rendu

---

(*a*) *Genes.* II. 19. 20. = (*b*) *Genes.* VIII. 3. 4.

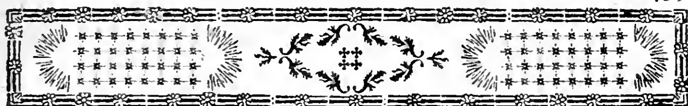
celles-ci moins ſalées & moins âcres qu'elles ne l'étoient auparavant, & par conſéquent moins dangereuſes pour les plantes, les racines & les arbres.

3°. Il eſt certain que la plupart des plantes viennent beaucoup mieux dans des terrains aquatiques que dans d'autres. On a fait l'expérience de faire germer des graines dans l'eau pure, poſées ſur du ſimple coton ſans aucune terre. On voit dans la mer même des plantes qui y croiſſent & qui y végetent : *Naſcuntur & in mari frutices, arboreſque : minores in noſtro ; Rubrum enim & totius Orientis Oceanus refertus eſt ſylvis.* (a)

4°. Les arbres enracinés peuvent durer très-long-temps ſous les eaux, de même que les graines couvertes de terre ou de limon. On en a mille expériences ; & il y a lieu de croire que Noé avoit conſervé dans l'Arche des graines de preſque toutes les herbes. & qu'elles lui ſervirent au ſortir de l'Arche pour en repeupler la terre : mais il n'eſt pas néceſſaire de recourir à cet expédient ; la nature a une infinité de reſſources pour la reproduction des plantes & des arbres ; ils ne ſe reproduiſent pas ſeulement par la graine, mais auſſi par des boutures & par d'autres manieres ; les graines briſées & pourries en produiſent des nouvelles ; les fientes des animaux conſervent ſouvent les germes des graines qui ont été mâchées & digérées dans l'eſtomac des animaux ; des terres tirées d'endroits profonds, & enſuite expoſées à l'air, produiſent des plantes qu'on n'y avoit jamais ſemées : les reſſources de la nature ſont inconnues & infinies, & tous les jours on y découvre des ſecrets que toute l'attention & la diligence des Anciens n'avoient pu découvrir. Ainſi rien n'empêche qu'on ne croie l'univerſalité du Déluge, comme il eſt marqué dans Moyſe ; & le Déluge particulier n'emporte pas moins de difficultés, que le Déluge univerſel.

(a) *Plin. l.* XIII. *c.* 25.





DISSERTATION
SUR LE PARTAGE
DES DESCENDANTS DE NOÉ. (a)

I. Observations préliminaires.

ON ne peut presque avoir que des conjectures sur le pays de la plupart des descendants de Noé dont Moyse nous donne le dénombrement. Il ne faut point entendre ici des preuves sans réplique ; on doit être content, si nous pouvons montrer à peu près la situation des lieux, & si nous proposons sur cela des hypotheses probables & soutenables.

Moyse n'a pas toujours mis le nom propre de celui qui le premier a peuplé le pays dont il parle, mais seulement le nom qui a été donné au pays, ou à la nation qui l'a habiré. Ainsi l'Egypte fut nommée *Misraim*, d'un nom pluriel qui ne peut convenir qu'aux peuples du pays qui fut peuplé par un des fils de Cham : ce fils se nommoit peut-être *Mézor* ou *Mezer*. On peut en dire de même de *Dodanim*, *Kittim*, *Ludim*, *Chasluhim*, *Nephthuhim*, & de plusieurs autres, qu'on ne peut pas dire être des noms propres d'un homme, puisqu'ils sont pluriels.

Plusieurs de ces noms anciens sont extrêmement altérés ; & souvent ils sont tellement changés, qu'à peine en reste-t-il quelques foibles vestiges, même dans les auteurs anciens. C'est pourquoi on ne doit par être choqué, si quelquefois nous proposons des conjectures qui pourroient paroître un peu hardies. Ceux qui ont étudié ces matieres, sentiront la force d'une preuve qui ne frappera point ceux qui ne sont pas habitués à cette sorte d'étude, dans laquelle l'étymologie, l'analogie & un certain goût de critique ont la principale part.

Quoiqu'on dise ordinairement que Sem eut pour partage l'Asie ;

(a) Le fond de cette Dissertation est tiré du Commentaire de Dom Calmet, sur le Chapitre X. de la Genese. C'est une de celles que j'ai données dans la premiere édition de cette Bible. J'avois été obligé de la transporter au Tome II. où je l'avois mise à la tête du Deutéronome pour terminer les Dissertations sur le Pentateuque, attendu que le I. Tome se trouvoit trop chargé. Mais en déchargeant dans cette nouvelle édition le Tome I. je remets ici cette Dissertation en son rang, & en y ajoutant quelques nouvelles observations, je lui donne une disposition nouvelle fondée sur ces observations mêmes.

Japheth, l'Europe ; & Cham, l'Afrique : on ne doit pas prendre cela d'une maniere si précise, que l'on se restreigne à chercher les descendants de ces trois fils de Noé dans les seules bornes de ce partage. Il est certain que plusieurs fils de Japheth & de Cham habiterent dans l'Asie ; & peut-être que les premieres familles de Sem, de Cham & de Japheth, qui s'y trouverent habituées avant la construction de la tour de Babel, ne quitterent point ce vaste pays : elles se partagerent seulement depuis ce temps-là en diverses colonies qui se répandirent dans l'Afrique & dans l'Europe, à mesure que les familles se multiplierent, en sorte que la dispersion des nations arrivée après la confusion de Babel, ne s'exécuta que peu à peu & dans un assez long espace de temps.

La méthode que nous avons suivie, a été de chercher dans les anciens Géographes, des noms approchants de ceux qui sont marqués par Moyse, de consulter la tradition des Anciens, & d'examiner les noms des provinces, des villes, des montagnes, des rivieres d'un pays, pour y trouver des vestiges du nom de celui que l'on cherche ; & quand nous avons rencontré quelqu'un d'une famille en un lieu, nous avons suivi ordinairement pour regle, de chercher les autres de la même famille aux environs, n'étant pas croyable que l'on ait d'abord envoyé des colonies bien loin.

Moyse ayant eu dessein de rassembler sous un seul point de vue tout ce qui regarde le partage des descendants de Noé, il n'a pu conserver l'ordre des temps : il s'est vu obligé de faire des anticipations, & de parler de certains événements & de certaines colonies qui ne sont venues que long-temps après la confusion arrivée à Babel. Et comme il écrivoit principalement pour les Juifs, il pousse la généalogie de Sem par Héber plus loin que celle des autres Patriarches. Il s'étend aussi sur celle de Chus fils de Cham, parce que Nemrod son fils avoit fondé le Royaume d'Assyrie, qui étoit considérable dès le temps de Moyse. Il y en a quelques autres dont il ne marque pas la généalogie, par exemple, celle de *Phut* fils de Cham ; parce qu'apparemment ou il mourut sans enfants, ou sa famille se confondit avec quelque autre, ou elle fut moins distinguée.

II. Partage des trois enfants de Noé, Sem, Cham & Japheth.

Noé eut trois enfants, *Sem*, *Cham* & *Japheth*. (*a*) On lit dans Cedrene & dans Eusebe, (*b*) que Noé, suivant l'ordre de Dieu, partagea toute la terre à ses trois fils ; qu'il donna tout l'Orient à Sem, l'Afrique entiere à Cham, & toute l'Europe avec les Isles & les parties Septentrionales de l'Asie, à Japheth. Nous ne savons d'où ces Auteurs

(*a*) *Gen.* x. 1. On écrit abusivement *Japhet* sans *h* à la fin. L'Etymologie y demande une *h*. Nous l'avions négligée dans la premiere édition de cette Bible ; nous la rétablissons dans celle-ci : *Japheth.* == (*b*) *Euseb. Græc. in Thesauro temporum*, *p.* 10.

avoient

avoient appris cela ; mais on voit par Philaſtrius, (*a*) que de ſon temps on étoit ſi perſuadé de la vérité de ce partage, que l'on regardoit comme hérétiques ceux qui en doutoient. Et il paroît par Moyſe que le partage des enfants de Noé fut en effet à peu près tel qu'on vient de le marquer. *Sem* (*b*) eut l'Aſie à commencer à l'Euphrate, en tirant vers l'Orient juſqu'à l'Océan Indique ; outre cela ſes deſcendants occuperent une partie de la Syrie, & une partie de l'Arabie, à l'Occident de l'Euphrate. *Cham* eut l'Afrique entiere, une partie de la Syrie & de l'Arabie, & quelque choſe entre le Tigre & l'Euphrate où régna Nemrod. *Japheth* ou ſes deſcendants peuplerent toute l'Europe ; ils poſſéderent toutes les Iſles de la Méditerranée, tant celles de l'Europe que celles de l'Aſie : ils eurent toute l'Aſie mineure. C'eſt une ancienne tradition des Orientaux que ſes deſcendants poſſéderent & peuplerent les pays Septentrionaux depuis le Tigre. La ſuite fera voir que cela revient aſſez à notre ſyſtême. Les Scythes & les peuples Septentrionaux ont toujours paſſé pour fort anciens. Juſtin fait voir (*c*) qu'ils diſputoient de l'antiquité avec les Egyptiens ; & il rapporte quelques preuves qui favoriſoient leurs prétentions. Nous croyons que les pays Septentrionaux ſont du nombre des premiers qui aient été peuplés. Les diverſes irruptions des Scythes dans l'Aſie, prouvent leur antiquité & leur grande puiſſance dans des temps où les Grecs étoient à peine connus.

ARTICLE. I. *Partage des deſcendants de Japheth.*

I. Partage de Gomer premier fils de Japheth.

Moyſe dit & répete pluſieurs fois que les fils de Noé furent *Sem*, *Cham* & *Japheth*. Cependant lorſqu'il vient à marquer leur poſtérité, il commence par celle de *Japheth* : quelques-uns en ont conclu que *Japheth* étoit l'aîné : on a même cru en appercevoir la preuve dans un Texte dont nous parlerons ailleurs. Mais la ſuite ſemble plutôt inſinuer que ſi Japheth paroît au premier rang dans ce dénombrement ; c'eſt parce que ce furent ſes enfants qui les premiers ſe ſéparerent de leurs freres. Nous reviendrons ſur cela en expliquant la ſuite du Texte. Commençons donc par la poſtérité de Japheth, puiſque c'eſt la premiere que Moyſe nous préſente.

Japheth eut au moins ſept enfants : *Gomer*, *Magog*, *Madaï*, *Javan*, *Thubal*, *Moſoch* & *Thiras*. (*d*) On eſt fort partagé ſur le pays de *Gomer*. (*e*) Pluſieurs peuples prétendent l'avoir pour pere. Joſeph croit que Gomer peupla la Galatie. Les anciens peuples de cette province ſe nommoient *Gomares*, avant que les Galates s'en fuſſent rendus maîtres. Le Traducteur Arabe donne Gomer pour pere des Turcs. Ezéchiel (*f*)

(*a*) *Philaſtr. de hæreſ. c.* 70. = (*b*) Voyez la Carte du partage des enfants de Noé, dreſſée ſelon la Syſtême de D. Calmet, par le Sr. Robert Geographe ordinaire du Roi. = (*c*) *Juſtin. l.* 2. = (*d*) *Gen.* x. 2. = (*e*) גמר *Gomer.* = (*f*) *Ezech.* XXXVIII. 6.

peut favoriser son sentiment, puisqu'il joint Gomer à Thogorma, & qu'il place ces peuples du côté du Nord. Le Chaldéen met Gomer dans l'Afrique ; mais nous ne pouvons être de son sentiment. Bochart le place dans la Phrygie ; parce qu'en Grec le nom de *Phrygie* a à peu près la même signification que *Gomer* en Hébreu & en Syriaque : dans ces deux langues ce mot signifie un charbon. On laisse aux Savants à juger de la force de cette preuve. C'est cependant sur ce fondement que cet habile homme pose la Phrygie comme un point fixe pour établir dans les Provinces voisines les autres descendants de Japheth.

Quelques-uns (*a*) ont prétendu faire venir les Gaulois de Gomer ; ce qui peut avoir un assez bon sens, en disant que les Gaulois sont descendus des Cimbres & des Germains, qui paroissent être les fils immédiats de Gomer. Du nom de *Gomer* on peut aisément dériver *German* ou *Cimmer* ou *Cimber*. Strabon (*b*) semble croire que les Cimmériens, anciens habitants de la Chersonese Taurique, étoient venus des Cimbres : mais on pourroit dire le contraire avec une égale certitude ; & il est fort croyable que tous ces peuples viennent de la même origine, & sont sortis de Gomer.

II. Partage d'Ascénez, premier fils de Gomer.

Gomer fils de Japheth eut trois fils : *Ascénez*, *Riphath & Thogorma*. (*c*) Le premier des trois fils de Gomer, nommé *Aschenaz* dans l'Hébreu, (*d*) peupla l'Asie selon les Interpretes Chaldéens ; ils rendent le nom d'Aschenaz par l'Adiabene dans Jérémie. (*e*) Joseph met les Rhégiens, *Regines*, pour descendants d'Aschenaz ; l'Arabe, les Sclavons ; & la Chronique d'Alexandrie, *Mazice*. La plupart croient qu'Aschenaz peupla la Bithynie. On y trouve un lac, une riviere & un golfe du nom d'*Ascanius*. Bochart se déclare pour l'Ascanie province de la Phrygie mineure, où l'on voit la ville & les isles Ascanies.

Cet Auteur croit que les Phrygiens, c'est-à-dire, selon lui, les descendants de Gomer, possédoient tous les pays qui sont sur la Propontide, & ceux qui furent occupés dans la suite par les Mysiens & les Thynes, *Thyni* ; qu'Aschenaz fils de Gomer conduisit des colonies sur les rives méridionales du Pont-Euxin, jusqu'à la province du Pont ; & que delà est venu le nom de *Pontus Axenus* ou *Pontus Ascenez*, que l'on a ensuite changé en *Pontus Euxinus*, pour éviter la mauvaise signification du mot *Axenos*, qui en Grec signifie ennemi de l'hospitalité. Quelques Auteurs (*f*) ont avancé, que le nom d'*Axenos* fut donné à cette mer, à cause de la cruauté des Scythes, qui faisoient, dit-on, mourir tous ceux qui abordoient sur leurs côtes, & qui se nourrissoient de leur chair. Mais Strabon justifie assez les Scythes de ce reproche. Bo-

(*a*) Pezron, Antiquité des Gaulois. — (*b*) *Strab. lib.* VII. — (*c*) *Gen.* X. 3. — (*d*) אשכנז, *Aschenaz*. — (*e*) *Jerem.* LI. 27. — (*f*) *Diod. lib.* IV. & *Apollod. ap. Strab. l.* VII.

chart tâche de prouver ce qu'il a dit du pays d'Afcénez, par le paffage de Jérémie, (*a*) où ce Prophete marquant les peuples qui devoient aider Cyrus à réduire Babylone, y met expreffément *Ararat*, *Menni* & *Afcénez*. Il montre par Xenophon, que Cyrus conquit la Phrygie qui eft fur l'Hellefpont, & qu'il en tira beaucoup de monde, dont il renforça fon armée.

Il feroit à fouhaiter que Bochart eut bien prouvé ce qu'il avance, & qui fait le fondement de fon fyftême; favoir, que les Phrygiens ont poffédé toutes les côtes de la Propontide & du Pont-Euxin jufqu'à la province de Pont, & qu'Afcénez a conduit des colonies dans tous ces lieux. Car fi cela ne fe trouve pas affuré, & fi l'on eft réduit à borner le pays d'Afcénez à l'Afcanie dans la Phrygie mineure, ou dans les environs du fleuve Afcanius dans la Bithynie, il fera difficile de fe perfuader qu'un petit fleuve qui tombe dans la Propontide, qu'un lac & une ville affez éloignée de la mer, aient pu donner leur nom à cette vafte étendue de mer, connue fous le nom de *Pont-Euxin*.

Effayons de découvrir le véritable & l'ancien pays d'Afcénez. Apollodore cité par Strabon, (*b*) prétend fur l'autorité de Xanthus, que les Phrygiens ne vinrent de l'Afcanie & de la Bérécynthie, qu'après la guerre de Troye. Apollodore foutenoit qu'Homere avoit parlé de l'ancien pays d'Afcanie, lorfqu'il avoit dit: (*c*) Que *Phorcus & Afcanius amenerent des Phrygiens au fecours des Troyens, de fort loin, c'eft-à-dire, de l'Afcanie.* Si ce Poëte eut voulu parler des Phrygiens de l'Afie mineure, il n'auroit eu garde de s'exprimer de cette forte, puifque l'Afcanie étoit fi voifine de la Troade.

Strabon rejette ce fentiment d'Apollodore, & fait voir par Homere, que du temps de la guerre de Troye, il y avoit des Phrygiens dans l'Afie mineure fur le fleuve Sangare; mais il ne nie pas qu'il n'y eut une province d'Afcanie, plus éloignée de l'Afie, d'où Phorcus & Afcanius amenerent du fecours aux Troyens. C'eft dans cette ancienne Afcanie, que nous plaçons Afcénez. On voit par Homere, (*d*) qu'il vint du fecours aux Troyens, des Provinces d'Afie fort reculées, de delà la mer & de la Thrace; ainfi nous pouvons chercher l'Afcanie au voifinage de la Thrace, & des Chalybes dont parle ce même Poëte. Or on trouve dans la Sarmatie fur l'embouchure du Boryfthene dans le Pont-Euxin, au couchant de ce fleuve, une ville nommée *Akzacou*, que Mercator croit être la même que l'ancienne *Axiace* marquée par

---

(*a*) *Jerem.* LI. 27. = (*b*) *Strab. l.* XIV. *p.* 467. *Edit. Bafil.* 1523. = (*c*) *Homer. Iliad.* B. *ad fin.*

Φόρκυς αὖ Φρύγας ἦγε καὶ Ἀσκάνιος θεοειδὴς
Τῆλ' ἐξ Ἀσκανίης. . . .

= (*d*) *Homer. Iliad.* B.

Pline dans la Sarmatie Européenne. Strabon & Ptolomée parlent d'un fleuve nommé *Axiaces* qui tombe dans le Pont-Euxin, près de la ville *Axiaces* : & Strabon (*a*) place un autre fleuve de même nom que ce premier dans la Sarmatie Européenne ; mais qui a ſon embouchure dans les Palus Méotides. Nous n'oſons aſſurer que ce pays ſoit l'ancienne Aſcanie, ni que le pays qu'arroſe le Boryſthene, ſoit la Bérécynthie dont parle Xanthus le Lydien, & que les Baſtarnes ſoient les anciens Bérécynthiens : mais il paroît en cela autant de probabilité que dans ce qu'on nous dit des colonies d'Aſcénez ſur les côtes du Pont-Euxin, & de l'origine du nom d'*Axenus* donné à cette mer. S. Iſidore met, comme nous, Aſcénez dans la Sarmatie.

Le Texte de Jérémie qui met *Aſcénez* avec *Menni* & *Ararat*, pourroit faire conjecturer que la *Sacagene*, excellente province de l'Arménie, qui eſt apparemment la même que la *Sacaſène*, a pris ſon nom d'*Aſcénez*. Menni & Ararat ſont dans l'Arménie. La *Sacagene* eſt une province conquiſe par les Scythes. Du temps de Cyrus, & peut être même du temps de la guerre de Troye, Aſcénez pouvoit être paſſé de la Sarmatie dans l'Arménie, & delà dans l'Aſie mineure. Entre les noms d'*Aſcénez*, & *Sanganes* ou *Sacagenes*, il y a peu de différence. Hérodote (*b*) parle d'un peuple de Scythie, nommé *Sygines*, fameux par ſon commerce & par ſon étendue. Il demeuroit à peu près où nous plaçons Aſcénez. Mais Pline (*c*) dit quelque choſe de plus que tout cela, puiſqu'il place les Aſcantes, *Aſcantices*, aux environs du Tanaïs & des Palus Méotides, ce qui revient aſſez avec Jérémie, qui met *Aſcénez* avec *Menni* & *Ararat*. Ptolomée parle auſſi des *Aſcatances*, & des montagnes du même nom dans la Scythie, deçà le mont Imaüs.

III. Partage de Riphath ſecond fils de Gomer.

Riphath (*d*) ſecond fils de Gomer, eſt nommé *Diphath* (*e*) dans l'Hébreu des Paralipomenes. La reſſemblance du *Reſch* & du *Daleth* dans l'alphabeth Hébreu, a donné occaſion à cette variété. L'Arabe & le Chaldéen, au jugement de Bochart, ont entendu ſous ce nom la France. Euſebe l'entend des Sauromates ; la Chronique d'Alexandrie, des Garamantes ; Joſeph, des Paphlagoniens. Bochart ſuivi par pluſieurs nouveaux eſt du ſentiment de Joſeph. Pomponius Méla (*f*) aſſure qu'anciennement les Paphlagoniens étoient nommés *Riphatæi* ou *Riphaces*. On voit dans la Bithynie, province voiſine de la Paphlagonie, le fleuve *Rhæbas* ou *Rhébée*, d'ou vient le nom des peuples Rhebantes, & du canton de même nom. Voilà ce qu'on dit en faveur de la Paphlagonie, ou plutôt de la Bithynie ; ce qui n'eſt aſſurément pas fort convaincant.

Nous aimons mieux ſuivre ceux qui ſont pour les monts Riphées,

---

(*a*) *Strab. l.* XI. *p.* 356. & 357. — (*b*) *Herodot. lib.* V. — (*c*) *Plin. l.* VI *c.* 7. — (*d*) ריפת *Riphath.* — (*e*) 1. *Par.* 1. 6. דיפת. *Diphath.* — (*f*) *Mela*, *lib.* 1.

que Bochart soutient n'avoir jamais été. Tous les Géographes anciens, & la plupart des nouveaux, les reconnoissent, & les placent dans la Moscovie, vers les fleuves Obdora & Oby, dans la province de Petzora, sur les frontieres de l'Asie & de la Tartarie déserte. Ils s'étendent depuis le détroit de la Mer blanche jusqu'au fleuve Oby; on les nomme *les monts d'Oby* ou *les monts Stolp*. Pline place les monts Riphées au delà des solitudes de la Sarmatie; & il dit que les peuples nommés *Rimphées* s'étendent jusqu'à ces montagnes. La position de Pline convient assez à celle de nos Géographes. Ptolomée les met plus eloignés des Palus Méotides vers le Nord. Il marque la source du Tanaïs d'un côté des monts Riphées; & celle de Chersinius, de l'autre. Virgile (*a*) met les Riphéens au fond du Nord:

Talis hyperboreo septem subjecta trioni,
Gens effræna virûm Riphæo tunditur euro.

IV. Partage de Thogorma, troisieme fils de Gomer.

Joseph & S. Jérôme ont cru que *Thogorma* (*b*) troisieme fils de Gomer, étoit le pere des Phrygiens. Théodoret, S. Isidore de Séville, & Eusebe entendent par *Thogorma* l'Arménie. L'Interprete Chaldéen, (*c*) & les Talmudistes (*d*) entendent l'Allemagne. Le Paraphraste Jérosolymitain, au lieu de *Thogorma*, met la Barbarie; & Bochart croit que par ce terme il entend la Phrygie. Il montre par plusieurs passages cités dans Turnebe, (*e*) que *Barbaricum* est souvent mis dans les Auteurs Latins pour *Phrygium*. Mais il s'agit ici d'un Auteur Chaldéen, & non d'un Auteur Latin. La Paraphrase Arabique explique *Thogorma* par la Géorgie, partie de l'Ibérie. La Chronique d'Alexandrie met les Borades, peuples de Scythie, dont il est parlé daus l'Epître Canonique de S. Grégoire Thaumaturge. Plusieurs nouveaux croient que c'est la Turcomanie dans la Tartarie & la Scythie. Ezéchiel (*f*) marque les Thogormiens au Nord de la Judée, & il dit qu'ils amenoient à Tyr des chevaux & des mulets. Bochart fait un grand fond sur cela, pour montrer que Thogorma marque la Cappadoce, célebre par ses excellents chevaux & par ses ânes. Il se fonde aussi sur le nom de *Trocmi* ou *Trogmi*, donné à quelques Gaulois, qui sous la conduite d'un nommé Trocmus vinrent s'habituer sur les confins du Pont & de la Cappadoce. (*g*) Mais cela est bien éloigné du nom de *Thogorma*, & du temps de Moyse: & on ne peut prouver que toute la nation des Cappadociens, ni même une partie considérable, aient porté un nom approchant de *Thogorma*.

Voici les raisons qui nous font pencher du côté de ceux qui expli-

(*a*) *Virgil. Georgic.* III. = (*b*) תוגרמה *Thogorma.* = (*c*) *In Ezech.* XXXVIII. = (*d*) *In tract. Joma.* = (*e*) *Adverf. l.* V. *c.* 15. & *l.* IX. *c.* 18. = (*f*) *Ezech.* XXVII. 14. & XXXVIII. 6. = (*g*) *Strab. l.* XII.

quent *Thogorma* de la Turcomanie, ou des Sauromates, ou des peuples nommés *Turcæ* dans Pline, (a) & placés dans la Sarmatie Aſiatique. 1°. Le nom de *Thogorma* & celui de *Turcomanie* ont un rapport ſenſible. 2°. On lit dans Hérodote, (b) que les Scythes racontoient leur origine de cette maniere : Targitaüs qui avoit pour Pere Jupiter, & pour mere la fille du Boryſthene, eut trois fils Lipoxaïs, Arpoxaïs & Colaxaïs, d'où tous les Scythes ſont venus ; ils ajoutoient que depuis Targitaüs juſqu'à l'entrée de Darius fils d'Hyſtaſpe dans la Scythie, il n'y avoit pas plus de mille ans. Ce Targitaüs pourroit être Thogorma fils de Gomer, dont nous parlons ici. Depuis la naiſſance de Thogorma, quand nous ne le ferions naître que trois cents ans après le Déluge, juſqu'à Darius fils d'Hyſtaſpe, il y a bien plus de mille ans : mais les Scythes n'y regardoient pas de ſi près ; & c'eſt une marque de leur ignorance, qu'ils ne priſſent que mille ans d'antiquité, quoiqu'ils ſe donnaſſent pour les plus anciens peuples du monde. (c) 3°. On voit près de la Cherſoneſe Taurique les *Torrécades*, (d) & les villes de *Tracana* & *Tamiraca*. Encore aujourd'hui on connoît *Temroc* & *Trimicie* dans la Circaſſie. On trouve auſſi des peuples nommés *Choraſmini*, (e) deſcendus des Scythes. La Turcomanie, ou le Turkeſtan, eſt placé par pluſieurs Auteurs entre la grande Tartarie au Nord, & l'Empire du Mogol au Midi. Il eſt vrai que quelques-uns ſoutiennent qu'il n'y a point là de Turcomanie, & qu'il faut la prendre dans la grande Arménie, qui s'étend entre la Géorgie au Septentrion, l'Aſie mineure au couchant, la Perſe à l'Orient, & le Diarbech au Midi. Mais preſque tous les Auteurs conviennent que les Turcs ſont Scythes d'origine ; & cela ſuffit pour juſtifier ce que nous prétendons ici, que Thogorma a vécu dans la Scythie, ou dans la Sarmatie. 4°. Le nom des *Sauromates* eſt aſſez approchant de *Thogorma*, ſi l'on prononce *Tauromates*, ſelon la Dialecte Chaldéenne. Pline (f) met des Sauromates derriere le Mont Caucaſe, & aux environs des embouchures du Tanaïs. On voit par Strabon, (g) que les anciens nommoient *Sauromates*, *Hyperboréens* & *Arimaſpes*, ceux des Scythes qui demeuroient au deſſus du Pont-Euxin, du Danube, & d'Adria ; ce qui revient à ce que dit Pline, (h) que le nom des Scythes, des Sarmates & des Sauromates, eſt paſſé juſqu'aux Germains. Nous avons remarqué ci-devant que le Chaldéen & les Talmudiſtes entendent *Thogorma* de l'Allemagne.

Le ſecond fils de Japheth fut *Magog*. (i) Joſeph, Théodoret, Euſta-

---

(a) *Plin. l.* VI. *c.* 7. & *Mela*, *lib.* I. *c.* 21. *p.* 176. == (b) *Herodot. l.* IV. *c.* 5. == (c) *Juſtin. l.* II. *c.* 1. == (d) *Apud Ptolom. Tab.* 8. *Europæ.* == (e) *Strab. l.* XI. *p.* 358. == (f) *Plin. lib.* VI. *c.* 5. & 7. == (g) *Strab. l.* XI. *p.* 355. == (h) *Plin. l.* IV. == (i) מגוג *Magog.*

V. Partage de Magog, second fils de Japheth.

the, S. Jerôme, & plusieurs nouveaux ont cru que Magog étoit le pere des Scythes. Le Traducteur Arabe le fait pere des Tartares. Mais comme on comprend plusieurs peuples sous le nom de Scythes & de Tartares, il seroit à souhaiter que ces Auteurs eussent marqué plus positivement quel canton ou de la Tartarie ou de la Scythie Magog a peuplé. Les Grecs ont donné le nom de *Scythes*, (*a*) à tous les peuples qui étoient au Nord du Pont-Euxin, & qui habitoient non seulement la grande & petite Tartarie, mais aussi les vastes Provinces qui sont le long du Danube & du Niester : ils ont compris sous le nom de *Scythes*, les Getes, les Goths, les Sarmates, les Hyperboréens, les Arimaspes, les Saces, les Massagetes, & un grand nombre d'autres dont on trouve les noms dans Pline & dans les anciens Géographes. Il est pourtant vrai, que les *Scythes* proprement dits, ne sont pas originaires de ce pays, qui sont connus sous le nom de *Scythie* ; & nous croyons avoir montré par des preuves assez plausibles, que les Scythes sont descendus de Chus fils de Cham, & que leur premiere demeure étoit sur l'Araxe. (*b*)

A l'égard des descendants de Gog & de Magog, on peut fixer leur origine dans la grande Tartarie ; & ce sentiment est très-commun chez les Commentateurs. On trouve dans la Tartarie un grand nombre de vestiges de Gog & de Magog, dans les noms des Provinces, des villes & des hommes : & c'est une tradition constante parmi cette nation, qu'ils viennent de Gog & de Magog. Marc Paul, Vénitien, (*c*) qui a beaucoup voyagé dans ce pays, y a remarqué les Provinces de Gog & de Magog nommés *Lug* & *Mungug*. Il y remarque aussi les Provinces de *Cangigu* & de *Gingui*, les villes de *Gingui* & de *Cugui*, de *Corgangui* & de *Caigui*. Les Tartares se nommoient anciennement *Mogli* ; & on voit dans le même Auteur les noms de *Gogaca* favori du grand Chan, & *Gohagaday* troisieme fils du Chan Hoccota.

Bochart est fort éloigné de notre sentiment, lorsqu'il place le pays de Gog aux environs du Caucase. Il dérive le nom de cette fameuse montagne de *Gog-chasan*, (*d*) c'est-à-dire, forteresse de Gog. Il prétend que le Prométhée de la Fable attaché au Caucase par Jupiter, est le même que Gog. On connoît dans l'Ibérie qui est au midi du Caucase, *la Gogarene*, & encore aujourd'hui la Province de *Guaguéti*, qui viennent sûrement du nom de *Gog*. Ezéchiel (*e*) semble dire, que Gog étoit *Prince du commencement de Mosoch & de Thubal* ; ou selon une

---

(*a*) *Strabo*, *l.* XI. *p.* 487. — (*b*) Voyez le Commentaire de D. Calmet sur la Genes. XI. 13. ou la *Dissertation sur le Paradis terrestre.* — (*c*) *Paul. Venet. lib.* I. *c.* 64. & *lib.* II. *c.* 46. 49. 66. 72. — (*d*) גוג חסן *Gog-chasan.* — (*e*) *Ezech.* XXXVIII. 2. *Pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis Mosoch & Thubal.* (Hebr. alit. *Principem Ros, Mesech & Thubal.*)

autre traduction, *Prince de Ros, de Mesech & de Thubal*: c'est-à-dire, qu'il étoit maître du Caucase qui est au Nord, & au commencement des Mosques, des Tibaréniens, & des peuples de l'Araxe, désignés par le nom de *Ros*; si l'on en croit Bochart. Peut-être même que les descendants de Gog étoient Princes de ces peuples au temps d'Ezéchiel. Les qualités que ce Prophete attribue à Gog, conviennent parfaitement aux Tartares, qui sont grands cavaliers & très-habiles à tirer de l'arc.

S'il est permis de joindre les débris de l'ancienne Histoire cachée sous la Fable, avec ce que nous avons dit, on pourra remarquer que les anciens (*a*) nomment *Gygès*, *Cottaios* & *Briareus*, les trois Géants qui aiderent Jupiter dans la guerre qu'il fit aux Titans, qui sont peut-être les *Dodanim*. On voit le nom de *Gog* dans celui de *Gygès*, celui de *Cusch* ou de *Cuth*, dans celui du *Cottaios*. Briareus est nommé par les hommes *Ægéon*, & *Briareus* par les Dieux, dit Homere. (*b*) Le nom d'*Ægéon* pourroit faire conjecturer qu'il est un des descendants de Gog ou de Magog, ou qu'il est originaire d'auprès le fleuve de Géhon, que nous prenons pour l'Araxe ou pour le Cyrus. Les Anciens font Gygès fils de la mer & de la terre; & quelques-uns disent qu'il fut appellé de la mer par Thétis pour la garde de Jupiter; d'où l'on infere qu'il étoit étranger dans la Grece, & qu'il y étoit venu des pays qui sont situés sur le Pont-Euxin.

Suidas & Cédrene disent que les Perses sont nommés *Magog* par ceux du pays. On trouve dans ces contrées les peuples nommés *Magusiens*, & les Philosophes connus sous le nom de *Mages*, & des peuples du même nom dans la Médie. (*c*) Tout cela peut venir de Magog, dont les colonies ont pu porter ce nom en divers endroits.

Quelques-uns prennent Gog pour le pere des Getes, des Massagetes & des Goths. Les Goths ont été confondus avec les Getes par plusieurs Anciens; (*d*) & on convient que les uns & les autres demeuroient autrefois vers le Nord du Pont-Euxin. Mais les Getes s'étendoient principalement dans l'Allemagne vers les Provinces de Moldavie, & partie de la Valachie, & les Goths allerent s'établir vers le Borysthene & les embouchures du Danube. Là ils se partagerent en deux peuples: les uns furent nommés *Ostrogots*, ou Goths Orientaux: & les autres, *Visigoths*, ou Goths Occidentaux; fort différents les uns & les autres des Goths peuples de Suede. Il est dit dans le Texte d'Ezéchiel, ci-devant cité, que Gog est *le Prince de Ros, de Mesech & de Thubal*; ce qui peut recevoir ce sens: Il étoit le Prince ou le plus considérable parmi les peuples de Russie, de Moscovie, & de ceux qui habiterent le long

(*a*) *Vide Hesiod. Theogoniam*, v. 713. = (*b*) *Homer. Iliad.* A. v. 403. = (*c*) *Herodot. l.* 1 = (*d*) *Cluver. l.* III. *German. antiq.*

de

de la riviere de Tobal, ſur laquelle eſt bâtie la ville de Tobolsk en Moſcovie.

VI. Partage de Madaï, troiſieme fils de Japheth.

Preſque tous les Commentateurs enſeignent que *Madaï* (*a*) troiſieme fils de Japheth, eſt le pere des Medes. Dans les Livres de Daniel & d'Eſther, pour marquer les Perſes & les Medes, le Texte original emploie les noms de *Paras* & de *Madaï*. Cependant Salien & Joſeph Mede donnent des raiſons qui peuvent faire douter que Madaï fils de Japheth ait originairement peuplé la Médie. 1° Thiras, frere de Madaï, a conſtamment peuplé la Thrace; il ſemble donc qu'on doive placer Madaï aux environs de ce pays. 2°. La Médie n'eſt point du nombre de ces Iſles des nations, *Inſulæ gentium*, qui furent, ſelon l'Ecriture, le partage des enfants de Japheth. 3°. Pourquoi Madaï auroit-il été au milieu des terres des enfants de Sem, entre l'Arménie & l'Aſſyrie, l'Hircanie & la Parthie, la Suſiane & la mer Caſpienne? 4°. La Macédoine ſe nommoit autrefois *Æmathia*, d'un nom formé d'*Ei*, une *iſle*, & *Madai*, (*b*) comme ſi l'on eut voulu dire, l'*iſle de Madaï*, ou le pays maritime peuplé par Madaï, ou en le dérivant du grec, *Aia-Madaï*, (*c*) la terre de Madaï. 5°. On trouve aux environs de la Macédoine, des peuples nommés *Mædi* ou *Madi*, (*d*) & dans l'Emathie, un Roi nommé *Medus*. Enfin les Auteurs Profanes aſſurent que Médée épouſe de Jaſon étant revenu de la Grece à Colchos avec ſon fils Médus, elle régna en Médie; & que Médus ſon fils & ſon ſucceſſeur donna ſon nom à ce pays. C'eſt Strabon, Auteur fort grave, qui raconte cette hiſtoire, (*e*) & qui aſſure qu'on voyoit encore de ſon temps, aux environs de l'Arménie & de la Médie, des monuments de Jaſon, qui étoient en grande vénération dans tout ce pays.

Le voyage de Jaſon à Colchos eſt antérieur à la guerre de Troie, & par conſéquent avant Eſther & Daniel: ainſi il n'eſt pas étrange que dans leurs Livres on rencontre le nom de *Médie*: elle pouvoit porter un autre nom du temps de Moyſe. On trouve auſſi *Madaï* dans le IV. Livre des Rois, & dans Iſaïe, pour marquer le pays qui eſt aux environs de l'Aſſyrie; mais tout cela eſt poſtérieur au voyage des Argonautes, & au regne de Médus.

Hérodote (*f*) parle de certains peuples qu'il nomme *Syginæ*, qui habitoient au delà du Danube, c'eſt-à-dire, au Nord de ce fleuve, & dont le pays s'étendoit juſqu'à Adria, & au pays des Hénetes. Ces peuples, dit-il, ſont habillés comme les Medes, & ils s'en diſent deſcendus. Ce ne peut être des Medes d'Aſie, puiſque ceux d'Aſie avouoient qu'ils tiroient leur nom de Médée. (*g*) Il faut donc dire

---

(*a*) מדי *Madaï*. = (*b*) אי מדי *Ei-Madaï*. = (*c*) Αἶα Μαδαΐ. = (*d*) Μᾶδοι vel Μάδοι, Μαιδικη, *Ariſtot. l. de Mirabilib. Auſcultat. Ptolom. c.* XI. *tab.* 9. *Europ.* = (*e*) *Strab. l.* XI. & *l.* 1. *p.* 36. = (*f*) *Herodot. l.* V. *p.* 459. & 460. = (*g*) *Herodot. l.* VII. *c.* 62.

qu'ils étoient sortis des Medes de Thrace, dont parlent Strabon (*a*) & Tite-Live ; ils étoient voisins de la Macédoine, & étant entrés dans ce pays-là, on les nomma *Mædobithyni*, (*b*) selon Etienne le Géographe.

VII. Partage de Javan, quatrieme fils de Japheth.

Les Interpretes sont assez d'accord entr'eux au sujet de *Javan*, (*c*) quatrieme fils de Japheth : ils conviennent qu'il est le pere des Ioniens. Toute la difficulté consiste à savoir la juste étendue de ce nom. Du temps d'Hérodote, (*d*) il étoit affecté presqu'aux seuls Ioniens de l'Asie Mineure. Les Athéniens mêmes, & à plus forte raison, les autres Grecs, avoient honte du nom d'*Ioniens*. Mais auparavant (*e*) ce nom étoit restreint aux seuls Athéniens & à leurs Colonies. Il est pourtant vrai qu'il étoit autrefois commun aux Achéens & aux Béotiens, & même aux Macédoniens. Hésychius (*f*) assure que les peuples d'Achaïe & de Béotie passoient anciennement pour Ioniens. Strabon met la campagne Ionique dans la Béotie. Homere dans son hymne en l'honneur d'Apollon, nomme ceux de Délos *Iaones*. (*g*) Les Interpretes Chaldéens, au lieu de *Javan*, mettent la Macédoine ; & dans Daniel, (*h*) Alexandre est nommé *Roi de Javan*. D'ailleurs il est impossible que les seuls Athéniens aient envoyé toutes les Colonies qui peuplerent l'Ionie, composée de douze villes presque toutes fort grandes, outre les isles de Samos & de Chios : & Strabon convient que ceux de Milet, de Colophon & de Priene, étoient venus de Pyles, ou de Thebes, & non pas d'Athenes. Enfin les Ioniens d'Asie avoient quatre dialectes différentes selon Hérodote ; ce qui ne seroit point arrivé, s'ils n'étoient sortis que d'une ville : & le Scholiaste d'Aristophanes (*i*) remarque que les Barbares nomment *Ioniens* tous les Grecs. Voilà à peu près ce que dit Bochart sur ce sujet. Il remarque aussi que les Grecs dérivoient le nom d'*Ioniens* d'une autre source, mais qui lui paroît fort suspecte. Ils assuroient que les Ioniens avoient pris leur nom d'Ion, fils d'Apollon & de Creusa, que Xuthus fils d'Hellen avoit adopté, & qui par sa valeur & par ses exploits contre les Thraces, se rendit extraordinairement célebre parmi les peuples de la Grece.

VIII. Partage d'Elisa, premier fils de Javan.

Javan eut quatre fils : (*k*) *Elisa*, *Tharsis*, *Cethim & Dodanim*. Javan ayant peuplé la Grece, nommée anciennement *Ionie*, c'est dans la Grece qu'il faut chercher ses descendants. On trouve l'Elide dans le Peloponnese. Au lieu de *Elisa*, (*l*) le Chaldéen traduit ici *Ellas*. Joseph entend par le nom d'*Elisa* les Eoliens. Villalpand croit que ce sont les champs Elisiens dans les Isles fortunées. L'Arabe l'explique d'Alme-

(*a*) *Strab. l.* VII. *p.* 218. *l.* 1. 28. == (*b*) Μαιδοβιθύνοι. == (*c*) יון *Javan*. == (*d*) *Herodot. l.* 1. *p.* 97. *Edit. Gryph. an.* 1558. == (*e*) *Herodot. Aristot. Heraclid. Strabo, Plutarch. &c.* == (*f*) *Hesych. in* Ἰάονας. == (*g*) Ἰάονες == (*h*) *Daniel.* VIII. 21. *Rex Græcorum.* (Hebr. *Rex Javan*) == (*i*) *In Acarnan.* == (*k*) *Gen.* X. 4. == (*l*) אלישה *Elisa*.

[illegible] Mopſueſte, ville de Cilicie. Bochart veut que ce ſiſe, c'eſt-à-dire, [illegible] la Province nommée *Elis*, dont ſoit le Peloponneſe, où l'on [illegible] une partie eſt nommée *Aliſeum* par Homere. Ezéchiel (*a*) parle de la pourpre que l'on apportoit d'Eliſa à Tyr. On pêchoit à l'embouchure de l'Eurothas (*b*) beaucoup de ce poiſſon, dont on ſe ſervoit pour teindre la pourpre; & les Anciens parlent ſouvent de la pourpre de la Laconie. Horace:

> .... *Nec Laconicas mihi*
> *Trahunt honeſtæ purpuras clientæ.*

On pêchoit auſſi de ces poiſſons dans le Golfe de Corinthe, & dans la Phocide, aux environs d'Ancyre. (*c*)

IX. *Partage de Tharſis, ſecond fils de Javan.*

Joſeph, les Chaldéens, l'Arabe expliquent *Tharſis* (*d*) par Tharſe ville de Cilicie. Les Septante, S. Jérôme, Theodoret, l'entendent de Carthage. La Vulgate traduit *Tharſis* par *Carthaginenſes*, dans Ezechiel, Chap. XXVII. ℣. 12. Le Géographe Arabe veut que ce ſoit *Tunis*; & Euſebe croit que les Eſpagnols ſont ſortis de Tharſis. Bochart ſuit ici Euſebe; & il croit que Tharſis marque *Tarteſſus*, iſle & ville dans le détroit de Gadès où les Anciens aſſurent qu'on faiſoit un très-grand trafic. Bochart s'efforce de prouver que Tarteſſus avoit été peuplée par les Phéniciens; en quoi il agit contre ſon hypotheſe, & contre ſes propres preuves, puiſqu'il a montré que Javan étoit le pere des Grecs: Tharſis étant fils de Javan, il s'enſuit que le pays & la ville de Tharſis étoient d'origine Grecque, & peuplés par des Grecs.

M. le Clerc entend par Tharſis, l'iſle & la ville de Thaſſus dans la mer Egée, ſur les côtes de Thrace, & à l'embouchure du fleuve Neſſus. Pline loue les mines & le marbre de Thaſſus. Hérodote parle avantageuſement de ſes richeſſes, de ſes mines d'or, de ſes forces maritimes. Mais comme il remarque que cette ville fut bâtie par des Phéniciens qui cherchoient Europe, il n'y a pas d'apparence que ce ſoit Tharſis fondée par le fils de Javan.

Grotius croit que tout l'Océan eſt nommé *Tharſis*, à cauſe de la fameuſe ville de Tarteſſus, ſituée ſur les côtes d'Eſpagne baignées par l'Océan. Le Pere Sanchez veut que la mer en général ſoit nommée *Tharſis*, & que l'Ecriture nomme *vaiſſeaux de Tharſis*, ceux qui compoſent les flottes dont on ſe ſert dans les voyages de mer, par oppoſition aux nacelles & aux petits vaiſſeaux des fleuves. Il remarque pour confirmer ſon ſentiment, que les Septante ont rendu *Tharſis* par la mer.

Ce qui a engagé les Commentateurs dans une ſi grande variété d'opi-

---

(*a*) *Ezech.* XXVII. 7. = (*b*) *Plin. l.* IX. *c.* 36. *Pauſan. in Lacon.* = (*c*) *Pauſan. in Phocicis.* = (*d*) תרשיש, *Tharſis.*

nions, c'eſt que l'Ecriture dans les Livres écrits depuis Moyſe, donne le nom de *vaiſſeaux de Tharſis*, non ſeulement à ceux qui alloient dans la Méditerranée, mais auſſi à ceux qui partoient d'Aſiongaber, pour aller dans l'Océan par le détroit du Golfe Arabique. On a cru que pour ſignifier des voyages ſi divers, l'Ecriture ne ſe ſerviroit pas du même terme, s'il n'y avoit qu'un ſeul lieu nommé *Tharſis*. On a donc ſuppoſé deux Tharſis : l'un dans la Méditerranée, & l'autre dans l'Océan Indique. On a traduit *naves Tharſis*, par les navires des Indes, de l'Océan, de la Mer, de l'Afrique, &c.

X. Digreſſion ſur Tharſis.

Mais nous croyons qu'on peut accorder ce qui paroît ſi oppoſé dans l'Ecriture, ſans chercher deux Tharſis, & ſans placer Tharſis loin de la Méditerranée : nous tâcherons de montrer : 1°. Que *Tharſis* eſt la même que Tharſe en Cilicie ; 2°. Que les *vaiſſeaux de Tharſis* ſont de grands vaiſſeaux, des vaiſſeaux de long cours, une flotte telle que les Phéniciens en équipoient pour faire le voyage de Tharſe en Cilicie, par oppoſition aux petites barques, aux nacelles, &c.

On demande une ville fondée par *Tharſis*, fils de Javan, une ville Grecque d'origine, une ville d'un grand commerce, une ville maritime, & qui eut un grand trafic avec les Phéniciens, ſur-tout depuis les regnes de Salomon & de Hiram, & depuis la guerre de Troie. Or nous rencontrons tout cela dans la ville de Tharſe en Cilicie. C'eſt une ville très-ancienne, capitale de la Cilicie : Solin & Lucain (*a*) croient qu'elle fut fondée par Perſée fils de Danaë. Voici les paroles de Solin : *Cilicia matrem urbium habet Tharſum, quam Danaës proles nobiliſſima Perſeus locavit.* (*b*) Strabon attribue l'honneur de la fondation de Tharſe aux Argiens, qui ſe mirent avec Triptoleme à la recherche d'Io. D'autres (*c*) aſſurent que ce fut Sardanapale Roi d'Aſſyrie, qui la bâtit dans un ſeul jour. (*d*) Mais il eſt plus juſte de dire que la ville de Tharſe fut occupée, augmentée & rétablie en divers temps par ceux à qui on en attribue fauſſement la fondation. Elle fut fondée immédiatement par Tharſis, ou par quelqu'un de ſes deſcendants, qui lui donna ce nom, & à toute la Province. Mais les Phéniciens & les Aſſyriens ſucceſſivement, s'étant rendus maîtres de la Cilicie, & ayant rétabli Tharſis, ont voulu paſſer pour fondateurs de cette ville. Nous voyons dans l'Ecriture pluſieurs ſemblables exemples de villes dont on attribue la fondation à ceux qui les ont ſeulement ou augmentées ou embellies. On pourroit citer pour cela la fameuſe Babylone, & pluſieurs autres.

(*a*) *Solin. Polyhiſtor. c.* 51. & *Lucan. l.* III.
Deſeritur Taurique nemus, Perſeaque Tharſos.

(*b*) *Strab. l.* XIV. *p.* 463. (*c*) *Strab. lib.* XIV. *Arian. Alex. l.* II. *Athen. l.* XII. (*d*) On liſoit ſur le tombeau de Sardanapale : Α'γχιάλην ἔδειμε, ϗ Ταρσὸν μιῇ ἡμέρῃ.

Solin assure (*a*) que la Cilicie s'étendoit autrefois jusqu'à Péluse, & qu'elle comprenoit sous son Empire, les Lydiens, les Medes, les Arméniens, la Pamphylie & la Cappadoce; mais qu'ayant été assujettie par les Assyriens, elle fut réduite dans des bornes plus étroites. Elle prit son nom d'un certain *Cilix* dont la mémoire se perd dans ce que l'antiquité a de plus reculé & de plus caché. On le fait fils de Phénix (*b*) un des premiers habitants du monde, & plus ancien que Jupiter. Voilà ce que Solin dit de la Cilicie: d'où l'on peut conjecturer que l'antiquité païenne n'avoit rien de plus ancien que les fondateurs de cette Province. Tout cela cependant est nouveau, si on le compare à Tharsis fils de Javan, & à Japheth dont les peuples de Cilicie prétendoient tirer leur origine. La ville d'*Anchiale* (*c*) située sur le même bord que Tharse, tiroit, dit-on, son nom d'une fille de Japheth; & le fleuve *Cydnus* (*d*) sur lequel étoit bâtie Tharse, avoit pris le sien de Cydnus fils d'Anchiale. Ce Cydnus eut, dit-on, pour fils Parthénius qui donna son nom à la ville dont nous parlons, qui fut depuis nommée *Tharsus*. Moyse nous apprend que Japheth eut pour fils Javan, & que Javan fut pere de Tharsis. Ainsi l'Histoire sacrée & profane conviennent à donner pour fondateurs aux peuples de la Cilicie, les descendants de Japheth.

Quoique la ville de Tharse ne soit pas située sur le bord de la mer, elle en est néanmoins assez voisine pour jouir de tous les avantages de la navigation, & pour passer pour une ville maritime. Le fleuve Cydnus qui passe au milieu de cette ville, va tomber dans la mer à six milles delà, en sorte que les vaisseaux peuvent aisément remonter jusqu'à Tharse. Sa situation la rendoit très-propre à entretenir le commerce avec les Sidoniens: car dans ces anciens temps, on ne se hasardoit point encore en pleine mer; & les Phéniciens en cotoyant les bords de la Syrie, pouvoient aisément aller jusqu'à Tharse, & par ce moyen profiter du trafic de toute l'Asie mineure, & de tous les pays qui sont jusqu'à l'Euphrate: car alors le commerce n'étoit point ouvert par le Pont-Euxin, comme on le prouve ailleurs. (*e*)

Ce qu'on a dit jusqu'ici, pourroit suffire pour prouver que la ville de Tharse est la même que *Tharsis* de l'Ecriture. L'argument de la ressemblance du nom, ne peut nulle part s'employer plus avantageusement qu'ici. Les Turcs nomment encore aujourd'hui cette ville *Thersis*. L'Auteur du Livre de Judith (*f*) parle des enfants de Tharsis dans la Cilicie, en décrivant la route d'Holofernes: *Cùm pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui sunt à sinistro Ciliciæ*:

(*a*) *Solin. c.* 51. — (*b*) *Vide Herod. l.* VII. *c.* 91. — (*c*) *Stephan. in* Ἀγχιάλη. — (*d*) *Eustat. vel Dionys. Perieget. &c.* — (*e*) Voyez la *Dissertation sur le pays d'Ophir*, à la tête des deux derniers Livres des Rois. — (*f*) *Judith.* II. 12, 13.

(peut-être, *montes Auge*, qui tirent leur nom d'*Auge* qui épousa Tautras Roi de Cilicie :) ...... *Effregit autem civitatem opinatissimam Melothi*, (peut-être, Milet, ou Melite en Cappadoce :) *prædavitque omnes filios Tharsis.* Le Prophete Jonas, (*a*) s'enfuyant pour ne pas aller du côté de Ninive, s'embarqua à Joppé sur un vaisseau qui alloit à Tharsis. Cette ville étoit donc sur les côtes de la Méditerranée. David met ensemble les Rois de Tharsis & des isles, comme dans une situation opposée à celle des Rois d'Arabie & de Saba : (*b*) *Reges Tharsis & insulæ munera offerent : Reges Arabum & Saba dona adducent.* Il n'y a pas un endroit de l'Ecriture où ce terme se rencontre, qui ne puisse s'expliquer assez commodément selon notre systême ; & il n'y a aucune objection à laquelle on ne satisfasse en le suivant : au lieu que les autres hypotheses sont très-difficiles à soutenir, & enferment des especes de contradictions.

La plus grande difficulté qu'on forme sur cette matiere, est fondée sur quelques passages de l'Ecriture, qui semblent dire que la flotte de Salomon alloit d'Asiongaber à Tharsis ; ce qui ne peut s'entendre de Tharse en Cilicie, à laquelle cette flotte tournoit le dos en s'avançant d'Asiongaber vers le détroit du Golfe Arabique & vers l'Océan. Nous ne pouvons admettre le sentiment de ceux qui veulent qu'il y ait eu une seconde Tharsis dans les Indes ; parce que cette opinion n'a pas la moindre preuve. Il faut donc chercher une autre solution à cette difficulté. Les passages qu'on nous cite, se trouvent dans les Livres des Rois & des Paralipomenes. Voici celui des Rois selon l'Hébreu : (*c*) *La flotte de Tharsis que le Roi avoit en mer avec celle de Hiram, cette flotte de Tharsis revenoit tous les trois ans, chargée d'or, &c.* Le passage parallele des Paralipomenes peut être traduit de cette sorte à la lettre : (*d*) *Les vaisseaux du Roi qui alloient à Tharsis avec les serviteurs de Hiram, ces vaisseaux de Tharsis revenoient tous les trois ans avec de l'or.* Dans le même Livre II. des Paralipomenes, il est dit que Josaphat Roi de Juda se joignit à Ochozias Roi d'Israël pour faire à Asiongaber une flotte qui devoit aller à Tharsis : mais que cette flotte ayant été brisée par les vents, ils ne purent aller à Tharsis. (*e*) Voilà tout ce qu'on peut nous opposer de plus fort : il faut tâcher d'y satisfaire.

De ces trois passages, le dernier est sans doute le plus opposé à notre hypothese ; & à le prendre selon le premier sens qui se présente à l'es-

---

(*a*) *Jonas* I. 3. *& seqq.* = (*b*) *Psal.* LXXI. 10. = (*c*) 3. *Reg.* X. 21. *Heb. Navis Tharsis (quæ erat) Regi in mare cum classe Hiram, semel per tres annos veniebat navis Tharsis portans aurum, &c.* = (*d*) 2. *Par.* IX. 21. *Heb. Naves (quæ erant) Regi euntes in Tharsis cum servis Hiram, semel per tres annos veniebant naves Tharsis portantes aurum, &c.* = (*e*) 2. *Par.* XX. 36. 37. *Hebr. Junxit eum secum ad faciendum naves quæ irent in Tharsis : & fecerunt naves in Asiongaber... Et contritæ sunt naves, & non valuerunt ire in Tharsis.*

prit, il marque naturellement que les vaiſſeaux que l'on équipoit ſur la mer Rouge, devoient aller en un lieu nommé *Tharſis*. Mais comme on ne connoît aucun lieu de ce nom, où l'on puiſſe aller d'Aſiongaber par la mer Rouge, & que nous ſavons d'ailleurs que le lieu où alloient ces vaiſſeaux étoit Ophir, comme il eſt aiſé de s'en perſuader en comparant le Texte du III. Livre des Rois, Chap. IX. ℣. 26. & 28. avec le Texte du Chap. X. ℣. 22. du même Livre, & qu'enfin Tharſis étoit inconteſtablement ſur les côtes de la Méditerranée, & dans un lieu éloigné du chemin qui conduit à Ninive, comme il paroît par l'hiſtoire de Jonas, & par les paſſages des Prophetes qui mettent parmi les navires marchands qui venoient traſiquer à Tyr, ceux de Tharſis; (*a*) il faut chercher à ces paſſages une explication qui ſauve ces difficultés.

Nous penſons donc que *naves Tharſis* marquent des vaiſſeaux de long cours, de grands vaiſſeaux, tels qu'on les conſtruiſoit pour aller à Tharſe en Cilicie, des vaiſſeaux forts & capables de réſiſter à l'agitation des flots. C'eſt dans ce ſens, que le Pſalmiſte marque comme un effet de la puiſſance de Dieu, qu'il briſe les vaiſſeaux de Tharſis: (*b*) *In ſpiritu vehementi conteres naves Tharſis*. Et Iſaïe (*c*) menace de la vengeance de Dieu les ſuperbes & les puiſſants, les villes fortes & les montagnes, & en particulier *les vaiſſeaux de Tharſis*. C'eſt ce que les latins nommoient *Navis oneraria* ou *actuaria*, par oppoſition aux barques de pêcheurs, aux brigantins, aux eſquifs, &c. L'Ecriture marque quelquefois auſſi des vaiſſeaux de la mer, *Naves maris*, (*d*) qui ſont apparemment les mêmes que les vaiſſeaux de Tharſis, ainſi nommés par oppoſition aux barques des rivieres, qui étoient plus petites, comme nous le marquerons ci-après.

Or des trois paſſages que l'on nous oppoſe, il n'y en a aucun que l'on ne puiſſe expliquer ſelon cette hypotheſe; & il y en a deux (*e*) auxquels on ne peut preſque pas donner un autre ſens: *Navis Tharſis* (*quæ erat*) *Regi in mari... Semel per tres annos veniebat navis Tharſis*. Salomon faiſoit équiper dans la Mer Rouge des vaiſſeaux de long cours; & ces vaiſſeaux faiſoient leur voyage en trois ans. Le paſſage des Paralipomenes eſt tout ſemblable.

A l'égard du paſſage où il eſt parlé de la flotte de Joſaphat & d'Ochozias, (*f*) on peut encore les expliquer comme s'il y avoit, *des vaiſſeaux pour aller à Tharſis*, des vaiſſeaux tels qu'on les faiſoit pour les longs voyages de mer, comme étoient en ce temps-là les voyages de Joppé ou de Sidon à Tharſe en Cilicie. Et quand l'Ecriture ajoute que cette flotte ayant été briſée par la tempête, *ne put aller à Tharſis*,

---

(*a*) *Iſai.* XXIII. 1. 14. *Ululate, naves maris.* (Hebr. *naves Tharſis.*) LX. 9. *Et naves maris.* (Hebr. *Et naves Tharſis*) *Ezech.* XXVII. 12. *Carthaginenſes.* (Hebr. *Tharſis.*) XXXVIII. 13. *Negotiatores Tharſis.* ═ (*b*) *Pſal.* XLVII. 8. ═ (*c*) *Iſai.* II. 16. ═ (*d*) *Ezech.* XXVII. 9. ═ (*e*) 3. *Reg.* X. 22. & 2. *Par.* IX. 21. ═ (*f*) 2. *Par.* XX. 36. 37.

cela peut marquer qu'elle ne put faire ſon voyage de long cours : elle ne put aller dans l'Océan charger des marchandiſes, comme on alloit communément en charger à Tharſe par la Méditerranée.

On remarque que les Phéniciens avoient deux ſortes de vaiſſeaux : les uns étoient ronds, qu'ils nommoient *Gaulos*, (*a*) & les autres étoient de grands vaiſſeaux à rames. Polyene (*b*) parle des navires ronds des Carthaginois, qu'il diſtingue des vaiſſeaux à rames. Ces vaiſſeaux à rames répondent à ce que l'Ecriture nomme *naves Tharſis*. Peut-être auſſi qu'elle oppoſe ces grands & longs vaiſſeaux à des nacelles de jonc, d'argile, d'ozier, que l'on voyoit en Egypte ſur le Nil, & même dans la Mer rouge. Pline (*c*) remarque que les Ethiopiens qui venoient trafiquer à Eléphantis, qu'il nomme *Navigationis Ægyptiacæ finem*, ne ſe ſervoient que de nacelles de jonc, qu'ils chargeoient ſur leurs épaules, lorſque les chûtes des eaux, ou les rochers, ne leur permettoient pas de les expoſer au courant du Nil. Hérodote (*d*) décrit auſſi certaines petites nacelles faites de bois de prunier ſauvage, dont on ſe ſervoit ſur le Nil. Enfin on trouve par-tout la diſtinction des petits vaiſſeaux (*e*) d'avec les vaiſſeaux de long cours. (*f*)

XI. Partage de Cethim, troiſieme fils de Javan.

Le troiſieme fils de Javan eſt nommé *Cethim* ou *Kitthim* : (*g*) les Septante traduiſent (*h*) *Citios*, *Citieis*, ou *Citiæos* : & Joſeph entend par ce nom l'Iſle de Cypre, où eſt la ville de *Citium* ſi célebre chez les Anciens. Il ajoute que les Hébreux nomment *Cethim* les Iſles & tous les lieux maritimes. Joſeph eſt ſuivi par S. Epiphane, par S. Jérôme, par Euſtathe, par l'Interprete Arabe, & par pluſieurs autres.

Il y en a qui entendent par *Cethim*, ceux de l'Iſle de Chios : d'autres, quelques nations des Indes : d'autres, la Cilicie, où l'on trouve les *Citiens* ſelon Strabon, & le pays de *Cetis* ſelon Ptolomée, & ſelon ſaint Baſile de Séléucie.

Les Interpretes Chaldéens l'expliquent de l'Achaïe, au jugement de Bochart, qui rétablit dans leur Texte *Achaïa*, au lieu de *Acſia*. L'Auteur

---

(*a*) Γαῦλος Φοίνικος σκάφος, dit le Scholiaſte d'Ariſtophanes : & Callimaque,

Κύπροθε Σιδόνιός με καλήγαγεν ἐνθάδε Γαῦλος.

Un Gaulus de Sidon m'y conduiſit de l'iſle de Cypre. == (*b*) *Polyæn. lib.* VI. == (*c*) *Plin. l.* V. *c.* 9. & *lib.* VI. *c.* 22. == (*d*) *Herodot. lib.* II. == (*e*) *Epigram. l.* I.

Τὴν μικρήν με λέγουσι, καὶ οὐκ ἴσα ποντοπορεύσαις
Ναυσὶ δ' ἰθύνειν ἄτρομον εὐπλοΐην.

== (*f*) Nous avons rapporté ici cette digreſſion de D. Calmet ſur Tharſis, telle qu'il la donne dans ſon Commentaire : cependant il ne ſeroit peut-être pas hors de vraiſemblance que *les flottes de Tharſis* dont il eſt parlé dans l'Ecriture, étoient deſtinées à aller à Tarteſſus ſur les côtes d'Eſpagne, comme le penſoit Bochart. On peut voir ce que dit ſur cela M. Pluche dans le *Spectacle de la Nature*, Tome IV. & dans la *concorde de la Géographie des différents âges*. Les réflexions de cet Auteur ſe trouvent auſſi dans la *Géographie ſacrée* miſe au jour par M. Robert, Tom. III. p. 225. & ſuiv. == (*g*) כתים *Kitthim*. == (*h*) Κιτιεῖς, *vel* Κιτιαῖοι, *vel* Κιτιαίους. *Dan.* XI. 30. *Iſai.* XXIII. 1. 2. *Num.* XXIV. 24.

du

du I. Livre des Maccabées a pris *Céthim*, pour la Macédoine, puiſqu'il dit (*a*) qu'Alexandre ſortit du pays de Céthim pour marcher contre Darius. Et en parlant de Perſée vaincu par les Romains, il dit (*b*) qu'il étoit *Roi des Céthéens*. Iſaïe dit que Tyr eſt ruinée, & qu'on n'y viendra plus *de la terre de Céthim* (*c*) ou de la Macédoine. Bochart croit qu'en cet endroit le Prophete parle de la Suſianne. Mais pourquoi n'y pas entendre la Macédoine, puiſqu'on a tant de preuves que l'Ecriture la déſigne communément ſous ce nom ?

Ce Royaume anciennement ſe nommoit *Macettia* ou *Macetia*, (*d*) & les Macédoniens étoient appellés *Macetæ*. On trouve dans ce pays le Mont *Cittus*. (*e*) Le pays que nous nommons aujourd'hui *la Thrace*, étoit autrefois habité par des peuples nommés *Sitines*, (*f*) puis *Sinti*, & enſuite *Saii* : ces anciens habitants de la Thrace étoient apparemment deſcendus de Céthim, & ils furent reſſerrés dans la Macédoine par les Thraces qui ſe jetterent dans leur pays. Peut-être que ces irruptions des Thraces furent auſſi cauſe de la tranſmigration des Medes de Macédoine dont nous avons parlé ailleurs. Strabon (*g*) montre très-bien que les Thraces & les autres barbares ont poſſédé preſque toute la Grece, & l'ont toute démembrée : il le montre en particulier de la Macédoine.

Nonobſtant ces raiſons qui ſemblent très-fortes en faveur de la Macédoine, Bochart prétend que *Kitthim* ou *Citthim* marque ici l'Italie. Il tâche de le prouver, 1°. parce qu'Alexandre eſt nommé *Roi de Javan* dans Daniel ; & s'il étoit encore nommé *Roi de Citthim*, *Citthim* & *Javan* ſeroient confondus contre l'intention de Moyſe, qui les diſtingue. Mais qui ne voit la foibleſſe de cette raiſon ? *Citthim* eſt une partie du pays de Javan : Alexandre qui eſt nommé *Roi de Javan*, ne peut-il pas auſſi être nommé *Roi de Citthim*, comme le même Roi peut être Roi d'Eſpagne & de Caſtille, &c.

2°. Bochart cite le même Daniel, (*h*) qui parle de la flotte Romaine ſous le nom de *vaiſſeaux de Citthim*. Mais c'eſt que cette flotte étoit dans les ports de la Macédoine, lorſqu'elle partit pour aller contre Antiochus, ſous la conduite de Caïus Popilius. Il faut voir ce paſſage dans Daniel, & conſulter Tite-Live, Livre XLV.

3°. Bochart cite un Texte du Livre des Nombres, (*i*) où il eſt dit que *les vaiſſeaux de Citthim ruineront les Aſſyriens & les Hébreux*. Mais par ces *Hébreux* nous entendons les peuples de delà l'Euphrate, qu'Alexandre aſſujettit auſſi-bien que les Aſſyriens.

4°. Il trouve dans l'Italie la ville de *Cetia*, dont parlent Denys d'Ha-

---

(*a*) 1. *Macc.* I. 1. = (*b*) *Ibid.* VIII. 5. = (*c*) *Iſai.* XXIII. 1. *Sept.* Καὶ οὐκέτι ἔρχονται ἐκ γῆς Κιτιαίων. = (*d*) *Vid. Heſich.* Μακετία ἡ Μακεδονία. = (*e*) *Xenophon. Lib. de Venatione*, *p.* 229. *Edit. Baſil. an.* 1553. = (*f*) *Strab. l.* XII *p.* 380. *Vide & lib.* VII. *p.* 222. = (*g*) *Lib.* VII. *p.* 221. *&* 222. = (*h*) *Dan.* XI. 30. *Trieres & Romani.* (Hebr. *Naves Citthim.*) = (*i*) *Num.* XXIV. 24. *Venient in trieribus de Italia.* (Hebr. *Naves de parte Citthim.*)

licarnasse (*a*) & Plutarque ; il tire le nom de *Latium* de l'Arabe *Ketim* ; qui signifie *cache*, comme *Latium* vient de *lateo* qui a la même signification. Mais ces dernieres preuves ne sont d'aucun poids, sur-tout étant seules.

Il produit plusieurs Interpretes qui ont entendu les Romains par *Citthim* dans le passage de Daniel, XI. 30. Mais ces Traducteurs ont seulement marqué qu'ils entendoient en cet endroit la flotte Romaine, sans déterminer si *Citthim* étoit l'Italie ou la Macédoine, & si la flotte sortoit de la Macédoine ou de Rome.

XII. Partage de Dodanim ou Rodanim, quatrieme fils de Javan.

Le quatrieme fils de Javan est nommé *Dodanim*, (*b*) ou comme on lit dans l'Hébreu des Paralipomenes, (*c*) & dans le texte Samaritain de la Genese, *Rodanim* : les Septante semblent aussi avoir lu *Rodanim*, puisqu'ils traduisent *les Rhodiens*. Eusebe, S. Jérôme & S. Isidore suivent les Septante. Mais Bochart montre que le nom de Rhodes est de beaucoup postérieur à Moyse. Diodore de Sicile (*d*) dit que cette Isle tira son nom d'une fille nommée *Rhodé*. D'autres (*e*) font venir ce nom des belles roses qui naissent dans cette Isle. Il y en a (*f*) qui avancent que son nom ancien étoit *Ophiusa*, comme qui diroit *Serpentine*, à cause du grand nombre de serpents qui y étoient. Pline (*g*) lui donne les noms ou plutôt les épithetes de *Ophiusa*, *Asteria*, *Æthræa*, *Trinacria*, *Corymbia*, *Poeessa*, *Atabyria*, *Macris*, *Oloossa*. Il dit que Rhodes & Délos avoient été long-temps cachées sous les eaux de la mer, avant que de paroître. Et Pindare (*h*) dit sur l'ancienne tradition des peuples, qu'elle n'étoit point encore découverte, lorsque les Dieux se partagerent la terre. On ne met les premiers habitants de Rhodes que vers le temps de Cécrops. Enfin l'Isle de Rhodes paroît un trop petit partage pour un des fils de Javan. Voilà à peu près ce que dit Bochart pour montrer qu'on ne doit pas entendre les Rhodiens par *Rodanim*.

Il soutient qu'il faut aller chercher *Rodanim* dans les Gaules, aux environs des embouchures du Rhône, nommé en Latin *Rhodanus*, d'un terme approchant de *Rodanim*. On trouve (*i*) aux environs de ce fleuve dans le pays des Marseillois, un canton nommé *Rhodanusia*, & une ville de même nom ; & dans les Gaules, les *Rhedones* & *Rutheni*, & la ville de *Rhodumna Segusiorum*, aujourd'hui Roane. Voilà les principales raisons de cet Auteur, pour prouver que les *Rhodanim* ont habité dans les Gaules, & ont donné leur nom au Rhône & aux pays voisins.

Il rejette ce que disent Pline (*k*) & S. Jérôme, (*l*) que la ville de *Rhoda*, aujourd'hui Rose, colonie des Rhodiens, a donné le nom au

---

(*a*) *Halicarn. lib* VIII. *Plut. in Coriolano.* = (*b*) דודנים *Dodanim.* = (*c*) I. *P.* I. 7. רודנים *Rodanim.* = (*d*) *Diod. l.* V. = (*e*) *Scholiast. Pindari.* = (*f*) *Strab. l.* XIV. = (*g*) *Plin. l.* V. *c.* 31. = (*h*) *Pindar. Olymp.* 7. = (*i*) *Vide Marcian. Heracliota & Stephan.* = (*k*) *Plin. l.* III. *c.* 4. = (*l*) *Hieron. Præf. l.* II. *in Epi. ad Galat.*

Rhône. Il soutient que cela se dit sans aucune vraisemblance ; & que Rose étant en Espagne, éloignée du Rhône de plus de cinquante-cinq lieues, elle ne peut avoir donné son nom à ce célebre fleuve, qui a toujours été nommé *Rhodanus*, autant que l'on en peut juger ; les Anciens ne lui ayant jamais donné d'autre nom. Nous souhaiterions que M. Bochart eut prouvé d'une maniere plus solide, que les *Rhodanim* sont les premiers habitants des côtes de Marseille & des bords du Rhône ; & nous voudrions pouvoir ajouter de nouvelles preuves aux siennes : mais nous ne trouvons pas dans son sentiment de quoi nous contenter.

Quelques autres (*a*) sont pour la maniere de lire de l'Hébreu ; & ils croient qu'au lieu de *Rhodanim*, il vaut mieux lire *Dodanim*, & chercher le pays de ce nom plus près de la Grece, ou dans la Grece même. On trouve le fameux oracle, le fleuve & la ville de Dodone, dans une petite province du même nom dans l'Epire. Les Dodonéens sont un des plus anciens peuples de la Grece. Homere (*b*) nomme *Jupiter Dodonéen & Pelagique, protecteur de Dodone.* Il parle aussi de l'oracle du chêne de Dodone. Hérodote (*c*) assure que cet oracle est le plus ancien de toute la Grece. Il subsistoit dès avant que l'on eut introduit parmi les Grecs le grand nombre de Déités qu'on y a vues depuis. On consulta cet oracle, lorsqu'il fut question de recevoir dans la Grece les noms que les Barbares donnoient à leurs divinités. Ce fut depuis ce temps-là que l'on commença d'appeller les Dieux par leurs noms lorsqu'on leur offrit des sacrifices. Les Pélasges qui s'habituerent à Dodone, s'étant répandus dans toute la Grece, y communiquerent cette religion. C'est de ces Pélasges de Dodone, que sont sortis les Pélasges qui vinrent en Italie.

Euphoras, dans Strabon, (*d*) & Denys d'Halicarnasse, (*e*) enseignent que les Dodonéens étoient descendus des Pélasges, ou plutôt que les Pélasges étoient originairement sortis des Dodonéens ; & qu'une partie des Pélasges ayant été chassés de la Thessalie par Deucalion, retournerent vers les Dodonéens leurs anciens freres, comme dans un asyle sacré & inviolable, où personne n'oseroit aller les attaquer à cause de la sainteté des lieux. Denys d'Halicarnasse dit que ces Pélasges furent pendant six générations dans le Péloponnese ; & que delà ils vinrent dans la Thessalie, d'où ils furent chassés à la sixieme génération par Deucalion. On peut juger par-là de l'antiquité des Pélasges. En prenant douze générations pour un espace de six cents ans, si on remonte du Déluge de Deucalion au Déluge de Noé, on trouvera que l'origine des Pélasges n'est pas éloignée du temps de la dispersion de Babel ; car le Déluge de Deucalion arriva vers l'an 1500 avant l'Ere

(*a*) *Medus*, M. le Clerc, & autres. = (*b*) *Homer. Odyss.* T. *Vide & Iliad.* XVII. = (*c*) *Herodot. l.* II. = (*d*) *Strabo, l.* V. & VII. = (*e*) *Dionys. Halicarn. l.* I.

Chrétienne Vulgaire, environ six ou sept cents ans après cette dispersion.

Au reste le nom de *Pélasges* signifie dans le langage des Phéniciens, des gens vagabonds, errants, qui n'ont point de demeure fixe. C'est un terme qui marque leur maniere de vie, & leur humeur, & non pas leur origine : ainsi on ne doit pas trouver étrange que malgré la différence des noms de *Dodanim* & de *Pélasges*, nous fassions venir les uns des autres.

On dit que l'oracle de Dodone rendoit ses réponses par le moyen de plusieurs chaudrons suspendus les uns auprès des autres, qui étant agités des vents, faisoient entendre un son qu'on prenoit pour une déclaration de la volonté des Dieux. Suidas rapporte qu'un statue assise sur le chêne de Dodone, tenoit de la main un bâton dont elle frappoit un chaudron, & rendoit par ce moyen des oracles. Le terme Hébreu *Dod*, d'où vient *Dodonim* ou *Dodanim*, signifie quelquefois un chaudron. Cette étymologie, & la maniere dont se rendoient ces oracles, est encore une preuve de l'origine du nom de *Dodone* & de son antiquité.

Je ne sais si les Titans, que la Fable fait fils du ciel & de la terre, ne sont pas du nombre des descendants de Dodanim. Ces Titans étoient, (*a*) *Océanus*, *Coéus*, *Hyperion*, *Crius*, *Japétus* ; leurs sœurs étoient, *Thétis*, *Réa*, *Thémis*, *Mnémosyné*, *Phœbé*, *Dioné*, *Dia*, surnommées, *Titanides*. Apollon, considéré comme étant le Soleil, est appellé *Titan*. Tiphon, Briarée, Egéon, Eloüs, Encélade, sont aussi du nombre des Titans. Le nom de *Titanim* n'est pas fort différent de celui de *Dodanim*. L'antiquité des premiers & quelques autres circonstances de leurs histoires, pourroient favoriser cette conjecture. La mere de Saturne portoit le nom de *Titea*, le frere aîné de Saturne s'appelloit *Titan*. Pluton ou Dis avoit pris naissance & avoit régné près de Dodone ; il étoit de la race des Titans. Plusieurs peuples de la Grece se disoient descendus des mêmes Titans. Ces Princes possédoient la Phrygie, la Thrace, une partie de la Grece, l'Isle de Crete, & plusieurs autres provinces. Jupiter augmenta beaucoup leur domination.

XIII. Partage de Thubal & de Mosoch, cinquieme & sixieme fils de Japheth.

Le cinquieme fils de Japheth fut *Thubal*, à qui nous joindrons ici *Mosoch* son frere, sixieme fils de Japheth. (*b*) L'Hébreu lit, *Thubal & Mesech*. (*c*) Il y a sur ces deux fils de Japheth plusieurs sentiments assez divers, que nous proposerons & que nous examinerons les uns après les autres. Comme dans ces matieres on n'a point de preuves certaines, on doit se contenter de ce qui paroît le plus probable, & on ne doit rien rejetter de ce qui ne paroît pas visiblement faux.

L'Ecriture (*d*) joint ordinairement Thubal & Mosoch ; ce qui fait

---

(*a*) *Apollodor. Biblioth. l.* 1. *c.* 1. — (*b*) *Gen.* X. 2. — (*c*) תובל ומשך *Thubal & Mesech.* — (*d*) *Ezech.* XXVII. 13. XXXII. 26. XXXVIII. 2. 3. XXXIX. 1.

juger qu'ils ont habité des pays voisins les uns des autres, & qu'ils ont eu entr'eux beaucoup de liaison. Les Interpretes Chaldéens entendent par *Thubal* & *Mosoch*, l'Italie & l'Asie, ou l'Ausonie selon Bochart. Joseph l'explique des Ibériens, qui sont au Midi du Caucase, & des Cappadociens. S. Jérôme entend ici par *Thubal* les Espagnols, nommés autrefois Ibériens. Voici ce que l'on peut dire pour favoriser ce sentiment. Les habitants de la Bétique sont nommés *Turdetani* ou *Turduli*; ils passent pour les plus anciens peuples de l'Espagne : ils se piquent de sagesse & d'étude, & ils montrent des monuments d'une grande antiquité : ils ont des poëmes & des loix écrites en vers depuis plus de six mille ans, à ce qu'ils disent. (*a*) Mais ces preuves ne sont pas fort propres à persuader ce que veut S. Jérôme. Eusebe & S. Epiphane donnent Thubal pour pere aux Thessaliens, & Mosoch aux Illyriens.

Bochart croit que Mesech & Thubal marquent les Mosques & les Tibaréniens. Les Auteurs Grecs (*b*) joignent ces deux peuples, de même que les Hébreux mettent ensemble Mesech & Thubal ; ils leur donnent les mêmes armes & les mêmes Généraux. La ressemblance des noms est sensible. *Thubal* a pu produire *Tibar*, en changeant *l* en *r*, ce qui est assez commun en Grec, où l'on trouve *Beliar* pour *Bèlial*, *Phicor* pour *Phicol.* Strabon & Eusebe nomment les Tibaréniens, *Tibares*, ce qui approche encore plus de *Thubal.*

Les Mosques habitoient dans les monts Moschiques, qui séparent l'Ibérie de l'Arménie, & l'une & l'autre de la Colchide. Ptolomée & Strabon étendent les monts Mosques, depuis les confins de l'Ibérie, jusques vers la Cappadoce. Les Mosques sont placés par Xenophon, par Diodore de Sicile & par Pline, entre les villes de Cérasus & de Cotyore, ou Cytéore, sur les côtes du Pont.

Les Tibaréniens avoient leurs demeures bien éloignées des Mosques, à l'Occident des Chalybes & des Mossyneces, en sorte qu'entre les Mosques & les Tibaréniens on comptoit six ou sept peuples divers & fort sauvages : ce qui devoit naturellement rompre le commerce & la liaison que les Auteurs sacrés & profanes mettent entre ces deux peuples, & que l'on veut établir ici comme un caractere qui les distingue.

Bochart tâche de résoudre cette difficulté, en disant, 1°. Que peut-être les Ibériens sont les descendants de Thubal ou de Thobel, comme le veut Joseph ; & dans cette supposition les Mosques & les fils de Thubal seront voisins. 2°. Il montre par Strabon, (*c*) qu'il y avoit des Tibaréniens au dessus de Trébizonde, qui s'étendoient jusqu'aux montagnes des Mosques & de la Colchide. Il fait voir ensuite, que les qualités & les marques attribuées par Ezéchiel à Mesech & à Thubal, con-

---

(*a*) *Strab. l.* III. *p.* 98. Il parle des richesses de ce pays, *l.* III. *p.* 102. = (*b*) *Herodot. l.* III. *c.* 9. *l.* VII. *c.* 78. *&c.* = (*c*) *Strabo, lib.* VII. *& lib.* XI. *&* XII.

viennent aux Mosques & aux Tibaréniens. Ezéchiel dit que ces peuples trafiquoient à Tyr en esclaves, & en vaisseaux d'airain. (*a*) On sait que les pays du Pont & de la Cappadoce, voisins des Tibaréniens, abondoient en esclaves : (*b*)

Mancipiis dives, eget æris, Cappadocum Rex.

Quand Luculle faisoit la guerre dans ces pays-là, un esclave ne coûtoit que quatre dragmes ; & les Cappadociens étoient si accoutumés à l'esclavage, qu'ils ne purent se résoudre à accepter la liberté qui leur fut offerte par les Romains ; ils aimerent mieux demeurer esclaves : c'est ce que témoigne Strabon qui étoit lui-même de ce pays. Pour ce qui est du trafic en airain, Bochart montre, que soit qu'on entende par *Thubal* les Ibériens ou les Tibaréniens du Pont, ces deux pays ont beaucoup de ce métal. Cette derniere partie est assez foiblement prouvée, & l'Auteur ne dit rien qui regarde *Mesèch* ou *Mosoch*, ni pour l'airain, ni pour les esclaves : il a cru apparemment que ces deux peuples étant fort unis, on pouvoit attribuer à l'un & à l'autre les qualités qui en rigueur ne sont propres qu'à l'un des deux.

Nous avons remarqué ci-devant que Joseph (*c*) entend par *Thubal* les Ibériens, & par *Mesech* les Cappadociens : voici les raisons dont on peut appuyer cette opinion qui nous paroît la plus probable de toutes, quant à la premiere partie qui regarde *Thubal.* Les Ibériens étoient autrefois nommés *Tobéliens.* Ptolomée (*d*) met dans l'Ibérie une ville nommée *Thabilaca* sur le fleuve Gerrus, & une autre nommée *Thisbis* sur le même fleuve ; & une troisieme plus bas, nommée *Teleba*, sur le bord de la mer Caspienne. Et pour *Mosoch*, on trouve dans l'Albanie voisine de l'Ibérie, au pied du Mont Caucase, la ville de *Mosega*, (*e*) qui peut bien prendre son nom de *Mosèc.*

Mais pour ce dernier article, Joseph est d'un autre sentiment : il assure que les Cappadociens furent autrefois nommés *Meschini* : on les trouve aussi appellés *Moschi*, *Mossini*, & *Mossynæci.* Il est sûr au moins que ces derniers peuples étoient voisins de la Cappadoce. La Capitale de cette Province fut nommée *Mazaca*, jusqu'au temps de Tibere, qui lui donna le nom de *Césarée.* Il ne sera pas difficile de trouver des esclaves dans la Cappadoce, ni des métaux chez les Chalybes & chez les Ibériens.

Montan, Génébrard & Mercier croient que *Mosoch* est le pere des Moscovites. Mede veut que les Moscovites soient seulement une colonie des Cappadociens : car les Anciens ne parlent pas des Moscovites. Mais est-il étrange que les Anciens n'aient pas nommé les Moscovites,

---

(*a*) *Ezech.* XXVII. 13. — (*b*) *Horat. Ep.* VI. *lib.* I. — (*c*) *Joseph. Antiq. l.* I. *c.* 7. — (*d*) *Ptolom. Asiæ Tabul.* II. — (*e*) *Ptolom. Asiæ tabul.* II.

avec qui ils n'ont point eu de commerce, & qu'ils n'ont connus que sous le nom de *Scythes* ou de *Getes*? Certainement il y a autant & plus d'apparence, que les Mosques voisins de l'Arménie, & les Cappadociens sont venus des Moscovites, qu'il n'y en a du contraire. Le fleuve *Moscus*, la ville de *Moscou*, le nom de *Moscovites*, l'étendue de leur pays, sont des preuves qui ne sont point à rejetter. Les Russiens marqués apparemment par *Rosch* dans Ezéchiel, (*a*) sont mêlés avec les Moscovites, ou plutôt ne sont avec eux qu'un même peuple. On trouve dans ce pays une ville & un fleuve du nom de *Thubal* ou *Thobal*. Au voisinage sont les Triballiens & les Thraces, qu'on fait descendre de Thubal & de Thiras.

Quelques-uns se sont efforcés de trouver dans l'Asie mineure les peuples descendus des fils de Japheth, dans la persuasion que ces Provinces ont été peuplées avant les pays plus Septentrionaux; en quoi ils se sont apparemment trompés, puisque les Historiens nous apprennent que les Cimmériens & les Scythes sont passés du Nord du Pont-Euxin, dans la partie Orientale des côtes de cette mer, & de la mer Caspienne; & que les Thraces & plusieurs autres peuples de l'Europe & de l'Asie mineure, y sont venus des pays plus Septentrionaux, situés au delà du Pont-Euxin. La plupart de ces changements pouvoient s'être déjà faits du temps d'Ezéchiel. Bochart a posé comme une espece de principe & de point fixe, que Gomer avoit peuplé la Phrygie: & sur cela il place les autres freres de Gomer aux environs, & le plus près qu'il peut de cette Province. Mais on a vu la foiblesse de ses preuves: ainsi on ne doit point être surpris si par un principe contraire, ayant mis Gomer & Gog au Nord du Pont-Euxin, nous y cherchons le pays de leurs freres.

XIV. Partage de Thiras, septieme fils de Japheth.

On est d'accord au sujet de *Thiras*, (*b*) septieme & dernier fils de Japheth; Joseph, les Interpretes Chaldéens, Eusebe, Eustathe d'Antioche, S. Jérôme, S. Isidore, & tous les nouveaux conviennent qu'il est le pere des Thraces. Le mot Grec *Thrax* revient à l'Hébreu *Thiras*. Les Thraces adoroient Odryse, qu'on croit être le même que Thyras; le Dieu Mars, Divinité favorite des Thraces, est surnommé *Thoures* ou *Thouros*, (*c*) dans les Poëtes. On trouve dans la Thrace le fleuve Athyras, accompagné d'un golfe de même nom dans la Propontide vers Byzance. Il y a un canton de la Thrace, nommé *Thrasus*, & des peuples près du mont Hémus appellés *Thrauses*. Le nom ancien de la Thrace étoit *Odrysé*, selon Suidas. Enfin l'on connoît dans la Thrace, le Roi *Théréus*, fils de Mars; *Thérops*, autre Roi du même pays,

(*a*) *Ezech.* XXXVIII. 2. 3. *Principem capitis Mosoch. & Thubal.* (Heb. *Principem Ros, Mosoch, & Thubal.*) *Et* XXXIX. 1. = (*b*) תירס *Thiras.* = (*c*) Θοῦρις *vel* Θοῦρος, *Impetuosus.*

& *Térès* pere de Sitalcès, qui augmenta le Royaume des Odryſes, de maniere qu'il devint plus étendu que tout le reſte de la Thrace.

La Thrace, comme nous l'entendons aujourd'hui, eſt compriſe entre la mer Egée, la Propontide, l'Archipel, & la Mœſie. Il y a encore des Thraces dans l'Aſie mineure. Hérodote dit qu'on les nomma *Bithyniens* en Aſie, & qu'auparavant ils s'appelloient *Strimoniens*, étant venus de deſſus le lac *Strimon.* Il y a auſſi des Thraces dans la Carie; & Strabon met les Thraces Sarapetes au deſſus de l'Arménie. Etienne le Géographe aſſure qu'anciennement la Thrace ſe nommoit *Péréa* & *Aria*; & que ce fut une Nymphe fille de Titan, qui lui donna le nom de *Thrace.* Erythrée donne à ce pays le nom de *Siton*; d'où vient qu'Ovide appelle la mer de Thrace, *Sitonis unda.* Strabon remarque (*a*) qu'on appella d'abord les Thraces, *Sitines*; enſuite, *Sinti*; & enfin, *Saii.*

Puis donc que la Thrace ne porta ce nom qu'aſſez tard, & longtemps après Moyſe, il faut eſſayer de prendre l'origine des Thraces de plus haut & dès leur ſource. Nous croyons qu'anciennement leur demeure étoit au Nord de la Thrace d'aujourd'hui. On trouve le fleuve *Thiras* (*b*) qui tombe dans le Pont-Euxin, au deſſus & au Nord du Danube; les Agathyrſes ne demeuroient pas loin de ce fleuve; & Hérodote (*c*) remarque qu'ils avoient preſque toutes les manieres des Thraces. Ptolomée (*d*) met au même endroit les Tyrangites & la ville de Thyras.

La Thrace ancienne avoit une étendue bien plus grande que la Thrace d'aujourd'hui: du côté du Nord, elle alloit juſqu'au delà du Danube, & aux frontieres des Scythes, & comprenoit des peuples aſſez inconnus: on ne connoiſſoit proprement de ce côté-là, que les Getes, les Teuriſtes (*e*) ou Thauriſques, les Trauſes & les Creſtoniens. Du côté de l'Occident, la Thrace comprenoit la Myſie, ou Mœſie, & s'étendoit juſqu'au pays des Illyriens, & même juſqu'aux Scordiſques; aujourd'hui les Raſciens. Du côté du Midi, quelques-uns l'étendent juſqu'au Mont Olympe, & même juſqu'à l'Achaïe & la Béotie, comme on le voit par Thucydide. Les anciens mettent parmi les Thraces, un grand nombre de peuples, comme les Thynes, les Strymoniens, les Bardes, les Dolonges, les Beſſes, les Denſeletres, les Medes, *Mædi*, les Odryſes, les Triballiens, les Getes, & pluſieurs autres qu'on peut voir dans Ortélius. (*f*) Strabon (*g*) ne doute pas qu'une grande partie des peuples qui habitent dans l'Aſie mineure, ne ſoient venus de l'Europe, & ne ſoient deſcendus de ces peuples qu'on a compris ſous le nom

(*a*) *Strab. lib.* XII. = (*b*) C'eſt le Nieſter ou Turla, qui ſépare la Podolie de la Moldavie = (*c*) *Herodot. lib.* IV. = (*d*) *Ptolom. Tab.* VIII. *Europæ.* = (*e*) *Strab. lib.* VII. *p.* 203. = (*f*) *in Theſauro.* = (*g*) *Strab. l.* XII. *p.* 375. *lib.* XIII. *lib.* VII. *p.* 204.

de

de *Thraces* : il met de ce nombre les Myſiens, les Phrygiens, les Troyens, les Mygdoniens, les Bébrices, les Bithyniens, les Médobithyniens, les Thynes, peut-être auſſi les Mariandines, &c. qu'il ſoutient être venus de l'Europe en Aſie. Ces tranſmigrations arriverent, au jugement du même Strabon, (*a*) vers le temps de la guerre de Troie. Alors les Grecs exciterent par leur exemple les autres nations à entreprendre de ſemblables voyages, & à envoyer des colonies dans des pays étrangers.

Ainſi quand on dit que les Thraces ſont deſcendus de *Thiras*, il faut l'entendre des Thraces pris dans l'étendue que nous venons de leur donner, & non pas renfermés dans les bornes de la ſeule Province de Thrace, qui du temps de Moyſe ne portoit apparemment pas encore le nom qu'elle a aujourd'hui.

Peut-être que *Thiras* de Moyſe, & *Ros* d'Ezéchiel, étoient les mêmes : voici les preuves ſur leſquelles on pourroit appuyer cette conjecture. Le fleuve Thiras prend ſa ſource dans la Ruſſie rouge ; il y eſt nommé encore aujourd'hui *Stry* ; on voit près de ſa ſource une ville de ce nom. On trouve dans le même pays les rivieres de Ruſowa ; & on y remarque pluſieurs autres noms qui approchent de *Ros* & de *Thiras*. Et ce qui fait croire que le pays de Thiras tenoit depuis la Ruſſie, & le Nieſter, juſqu'au mont Hémus, c'eſt qu'encore aujourd'hui entre ces montagnes & le Danube, on voit les villes de *Tiraska*, de *Tzerka*, de *Teriſeviſa*, de *Riza*, de *Ruſſi*, de *Riſow*, &c.

XV. Japheth eut-il un huitieme fils.

Ou plutôt S. Auguſtin, (*b*) outre ces ſept fils de Japheth, dont nous avons marqué les pays, en donne un huitieme, nommé *Eliſa*. Il remarque que de ces huit fils, l'Ecriture ne déſigne la poſtérité que de deux, ſavoir de Gomer & de Javan : le premier eut trois fils, & le ſecond en eut quatre. Ainſi, ſelon ce Pere, l'Ecriture marque en tout quinze deſcendants de Japheth. Mais ni le Texte Hébreu, ni les Paraphraſtes Chaldéens, ni le Samaritain, ni Joſeph, ni le Syriaque, ni notre Vulgate, ne mettent que quatorze deſcendants de Japheth : & c'eſt ſans doute de l'ancienne Vulgate faite ſur la Verſion des Septante, qui marquent *Eliſa*, pour huitieme fils de Japheth, que S. Auguſtin aura pris ce qu'il en dit. Euſebe & la Chronique d'Alexandrie, mettent auſſi cet Eliſa. La verſion des Septante le met avant *Thubal* & *Moſoch* ; c'eſt-à-dire, qu'elle joint ces trois noms *Eliſa*, *Thubal* & *Moſoch*, comme Ezéchiel joint *Ros*, *Moſoch* & *Thubal* ; ce qui donne lieu de ſoupçonner que cet *Eliſa* des Septante eſt le même que ce *Ros* d'Ezéchiel. Il eſt vrai que dans nos langues vulgaires on n'apperçoit aucune reſſemblance entre ces deux noms *Ros* & *Eliſa* : mais en Hébreu, la différence n'eſt pas ſi grande. L'Hébreu écrit RAS pour RAUS,

(*a*) *Strab. l.* XII. *p.* 394. & 395. — (*b*) *Aug. de Civit. l.* XVI. *c.* 3.

d'où l'on a fait en Grec ROS. En Hébreu, ce RAUS peut aisément se confondre avec RAIS ou RÆIS ; de-là par corruption LÆIS ou ÆLIS, d'où *Elisa.* (*a*) Quoi qu'il en soit de cette progression, il paroît constant que les Septante ont lu entre les enfants de Japheth le nom d'un huitieme fils qui ne s'y trouve plus ; d'un autre côté il est certain qu'Ezéchiel met entre *Magog*, *Thubal* & *Mosoch*, descendants de Japheth, un *Ros* qui y convient parfaitement, & qui dès-lors est vraisemblablement le même que celui dont le nom a disparu dans le Texte de la Genese.

Les Arabes croient que Japheth eut encore un fils, dont il n'est pas parlé ici. Ils le nomment *Cozar.* On dit qu'il se retira sur les bords du Volga, où il bâtit une ville à qui il donna son nom. On connoît aussi au Nord de la mer Caspienne, un peuple qui porte le nom de *Cozar.* Il y a des Auteurs qui croient que les Israélites des dix tribus, emmenés captifs par Salmanasar, passerent dans le pays de Cozar ; que de-là ils s'avancerent jusques sur les confins de la Tartarie, & de-là dans la Chine. Mais les Hébreux soutiennent que ce Cozar étoit, non le fils cadet de Japheth, mais son petis-fils par Thogorma. Le Joseph Hébreu compte Cozar parmi les dix enfants de Thogorma. (*b*) La Version Arabe met *Chorazan* au lieu de *Mosoch.*

Moyse, selon la Vulgate même, & encore mieux selon l'Hébreu, termine le dénombrement des fils de Japheth en disant : (*c*) *c'est d'eux que se forma la division des isles* (ou *provinces*) *des nations, qui s'établirent chacune dans leurs terres selon leur langue & selon leurs familles réunies en nations.* Ce qui semble insinuer que ce furent eux qui commencerent de se séparer ainsi de leurs freres ; & que c'est pour cela même que Moyse a commencé par eux ce dénombrement, quoique Japheth leur pere ne fut que le dernier de ses freres. Ils se diviserent, en se séparant de leurs freres descendus de Sem & de Cham. C'est donc d'eux que se forma *la division des isles* ou *des provinces* ; car l'Hébreu peut signifier l'un & l'autre : c'est qu'en effet les provinces séparées les unes des autres, sont sur le continent ce que sont les isles au milieu de la mer ; & il est assez visible que toutes les terres occupées par les descendants de Japheth, ne sont pas des isles, mais des provinces. Cependant ceux qui prennent ici plus littéralement ces *isles*, observent que sous le nom d'*Isles des nations* on doit entendre toutes les Isles & les pays séparés du continent de la Palestine, & où les Hébreux ne

---

(*a*) En Hébreu, ראש pour ראוש, d'où en Grec Ῥῶς : delà par corruption, ראיש & ליש, d'où en Grec, Ἐλισά. — (*b*) Basnage, Hist. des Juifs, l. v. art. 1. 2. 3. 4. — (*c*) *Gen.* x. 5. Vulg. *Ab his divisæ sunt insulæ gentium in regionibus suis, unusquisque secundum linguam suam & familias suas in nationibus suis.* Versio C. Fr. Houbigant. *Ab his cæptum est apud gentes discrimen regionum, cùm suam quisque terram in gentibus, juxta linguam suam familiamque, habitaret.*

pouvoient aller que par mer, comme les Espagnes, les Gaules, l'Italie, la Grece, l'Asie mineure. Bochart a assez bien montré que les Phéniciens avoient eu commerce dans tous ces pays, & qu'ils y avoient laissé des colonies & des marques de leur langage. Mais il est difficile qu'ils aient pu peupler autant de pays, & faire autant de colonies qu'on leur en attribue. On ne peut disconvenir, que les Grecs ne se soient établis dans les Isles de la Méditerranée, dans l'Asie mineure, dans l'Italie, sur les côtes de la Gaule arrosées par la Méditerranée : mais nous ne croyons pas que du temps de Moyse, toutes ces peuplades fussent établies ; cela ne put se faire que dans la suite de plusieurs années ; les fils de Japheth furent les premiers habitants de ces pays.

ARTICLE II. *Partage des descendants de Cham.*

Après avoir donné le dénombrement des descendants de Japheth, Moyse vient à ceux de Cham, qu'il place au second rang, non seulement parce qu'il fut le second des fils de Noé, *Sem*, *Cham & Japheth*, mais peut-être aussi parce que ses descendants furent les premiers qui imiterent les transmigrations des descendants de Japheth ; car les descendants de Sem étant restés dans l'Asie, il en resulte que si les descendants de Japheth furent les premiers qui se séparerent de leurs freres, les descendants de Cham furent les seconds : les premiers s'étendirent au Nord vers l'Occident ; les seconds s'avancerent aussi vers l'Occident, mais en montant vers le Midi.

Cham eut en partage toute l'Afrique, une grande partie de l'Arabie & de la Syrie ; & Nemrod son petit-fils usurpa encore sur les descendants de Sem, de fort beaux pays dans la Babylonie, dans la Susiane & dans l'Assyrie. Cham fixa sa demeure dans l'Egypte. On y remarque plusieurs traces de son nom ; & l'on a lieu de croire qu'après sa mort, il y reçut les honneurs divins. L'Egypte est nommée *la terre de Cham* en plusieurs endroits des Psaumes. (*a*) Dans Plutarque, (*b*) l'Egypte est appellée *Chemta*. (*c*) Quelques-unes des Nomes d'Egypte portent les noms de *Chemmis*, *Psochemmis*, *Psittachemmis*, termes où le nom de *Cham* se trouve mêlé. *Jupiter Ammon*, si fameux par ses oracles, est apparemment le même que *Cham*. On connoît dans ce pays la ville *Ammonia*, & la Province *Ammoniaque*. Toute l'Afrique est nommée *Ammonia*. La fameuse ville de Thebes porte en hébreu le nom de *No-Ammon* ; la demeure d'Ammon. On a ôté l'aspiration du nom de *Cham* ou *Ham* ; & de là on a fait *Ammon*.

Cham eut quatre fils : (*d*) *Chus*, *Mesraïm*, *Phut* & *Chanaan*. Les descendants de *Chus* (*e*) ont peuplé cette partie de l'Arabie qui s'étend

I. Partage de Chus, premier fils de Cham.

(*a*) *Psal.* LXXVII. 51. CIV. 23. & 27. CV. 22. = (*b*) *Plut. de Iside & Osiride.* = (*c*) Χημία = (*d*) *Gen.* X. 6. = (*e*) כוש *Chus.*

fur le bord oriental de la Mer Rouge, & le Nome Arabique dans la baffe-Egypte. C'eſt ce pays que l'Ecriture entend plus communément fous le nom de *terre de Chus*, comme nous l'avons montré ailleurs. (*a*) Il y avoit auffi une autre pays de Chus dans l'Araxene, comme on l'a prouvé au même endroit. Enfin nous reconnoiffons que *le pays de Chus*, déſigne auffi quelquefois, mais plus rarement, l'Ethiopie, au Midi de l'Egypte. C'eſt-là où tous les anciens Interpretes Grecs & Latins mettent *le pays de Chus* : mais il vaut mieux diſtinguer trois *pays de Chus*, comme nous avons fait, pour accorder les différents Textes de l'Ecriture.

II. Partage des cinq premiers enfants de Chus fils de Cham.

Chus eut fix fils : (*b*) *Saba*, *Hévila*, *Sabatha*, *Regma*, *Sabathaca & Nemrod*. La plupart des Anciens perfuadés que l'Ethiopie eſt le véritable *pays de Chus*, ont placé fes enfants dans l'Afrique. Les nouveaux qui ont cru que Chus avoit peuplé l'Arabie, fe font efforcés de montrer que tous fes defcendants ont habité dans ce pays. Mais comme nous avons une autre hypothefe, nous croyons qu'une partie des enfants de Chus habita dans l'Arabie, & une autre dans les Etats de Nemrod, furtout dans l'Affyrie, dans la Sufiane, dans l'Araxene & aux environs.

Sous le nom de *Saba*, (*c*) Joſeph entend ici les Ethiopiens, dont la capitale portoit le nom de *Saba*, avant qu'elle reçut celui de Méroë. S. Jérôme l'explique des Sabéens fameux par leur encens d'Arabie. Bochart met Saba dans le même pays fur le Golfe Perfique, près des Omanites. Le Chaldéen met *Siniræi* au lieu de *Saba*. Moyfe nous donne trois *Saba* différents dans le dénombrement des defcendants de Noé, (*d*) & un quatrieme qui defcendoit d'Abraham par Céthura. (*e*)

Hévila (*f*) fils de Chus eſt différent d'un autre dont nous parlerons, & qui étoit fils de Jectan. Mais on ne fait lequel des deux eſt celui dont parle Moyfe à l'occafion du Paradis terreſtre. (*g*) Nous en mettons un dans l'Arabie Heureufe, affez près du fleuve que forment l'Euphrate & le Tigre réunis enfemble, & du Golfe Perfique : & l'autre dans la Colchide fur le Phafis. Voyez ce que nous en avons dit en parlant du Paradis terreſtre. On trouve dans l'Arabie les *Cholotéens*, chez Strabon ; les *Chaulafiens*, chez Feſtus Aviénus : les *Chablafiens*, chez Denys ; & les *Chavlafiens*, chez Prifcien. Ce font les defcendants de notre *Hévila* au jugement de Bochart, qui eſt fuivi de plufieurs habiles gens.

Sur le chemin qui conduit du Golfe des Gerrhéens à l'Arabie déferte, il y a une ville nommée *Saphta*, marquée dans Ptolomée : ce nom approche de celui de *Sabatha*. (*h*) On trouve auffi une ifle ou une

(*a*) Voyez la *Differtation fur le Paradis Terreſtre*. = (*b*) *Gen.* x. 7. 8. = (*c*) סבא *Saba*. = (*d*) *Gen.* x. 7. *bis* & 28. = (*e*) *Gen.* xxv. 3. = (*f*) חוילה *Hevila*. = (*g*) *Gen.* II. 11. = [*h*] סבתה *Sabatha*.

peninsule nommée *Sophta* dans le Golfe Persique : Bochart croit que c'est une Colonie des Sabatéens de l'Arabie. Mais ne seroit-ce point plutôt une branche des Messabates, que Pline met sur les confins de la Médo-Perse & des Elamites ? Strabon (*a*) les place dans la province d'Elam. Pline (*b*) décrivant le cours de l'Eulée, dit qu'il prend sa source dans la Médie, & que passant par la Mésobatene, il va entourer la citadelle de Suzes. Il fixe la Mésobatene au dessus des Cosséens, vers le Nord, sur le mont Cambalide. Ces Messabates peuvent être les descendants de Sabatha. Ils sont voisins des Cosséens & des Cissiens autres descendants de Chus. Ptolomée met les Messabates dans la Perse. Pline (*c*) marque une ville de *Sabatha* dans l'Assyrie, à trente stades de Séleucie.

Ptolomée (*d*) met une ville du nom de *Rhegma* ou *Rhegama* sur le Golfe Persique, un peu au dessous du détroit dans le Golfe des Ichthyophages. On voit par Ezéchiel (*e*) que Saba & Regma étoient riches en aromates, en pierreries & en or; ce qui convient parfaitement à ce pays dans lequel tout cela se trouve en abondance. Le nom Hébreu (*f*) se prononce diversement, ou *Ramah*, ou *Rhegma*, ou *Rhééma*, ou *Réma*. Quelques exemplaires des Septante ont *Rhamma*; mais Théodoret lit *Regma*. La lettre *Ain* se prononce souvent comme un *G*, par exemple, dans *Gaza*, &c.

Regma eut deux fils : (*g*) *Saba* & *Dadan*. Bochart met *Saba* (*h*) fils de Regma dans l'Arabie : il montre auprès du pays de Regma, le pays de Saba où les Anciens mettent les Sabéens, & les monts *Sabo* dont parle Arrien. (*i*) Ezéchiel (*k*) joint Saba à Regma. La ville de *Dadan* (*l*) étoit à l'orient de Regma. Elle est nommée aujourd'hui *Daden*, & le pays voisin *Dadena*. Bochart dit qu'il paroît par Ezéchiel, (*m*) que *Dadan* est un pays maritime, & par conséquent différent de *Dedan* ou *Dadan* ville d'Idumée marquée par Jérémie, (*n*) & fondée par *Dadan* un des descendants d'Abraham par Céthura. (*o*) Cette derniere ville est éloignée & de la mer & des fleuves; & la premiere est sur le Golfe Persique. Mais Bochart ne fait pas attention que le voisinage du Golfe Persique, ne rapproche pas Dadan de Tyr, & que *Dadan* maritime en est encore plus éloignée que *Dadan* de l'Idumée. Il ne prouve pas non plus que cette derniere ait été fondée par le petit-fils d'Abraham. Cela n'empêche pas toutefois qu'on ne puisse mettre Dadan dans l'Arabie; puisque l'Idumée est considérée comme faisant partie de l'Arabie. Il y en a qui placent Dadan dans la Palmyrene, où l'on trouve la montagne *Aladan* ou *Alsadadan*. Les Septante, dans Ezéchiel, (*p*) au lieu de *Filii*

(*a*) *Strab. lib.* XVI. = (*b*) *Plin. lib.* VI. 27. = (*c*) *Plin. lib.* VI. 28. = (*d*) *Ptolom. lib.* VI. *c.* 7. = (*e*) *Ezech.* XXVII. 22. = (*f*) רעמה (*g*) *Gen.* X. 7. = (*h*) שבא *Saba.* = (*i*) *Arrian. in Periplo.* = (*k*) *Ezech.* XXVII. 22. = (*l*) דדן *Dadan.* = (*m*) *Ezech.* XXVII. 15. = (*n*) *Jerem.* XXV. 23. = (*o*) *Gen.* XXV. 3. = (*p*) *Ezech.* XXVII. 15. Υἱοὶ Ῥόδιοι.

Dedan, traduisent *Filii Rhodiorum*, comme le remarque S. Jérôme. Ils ont lu dans l'Hébreu *Rédan* au lieu de *Dédan*. Joseph, au lieu de *Dédan*, a lu *Juda*. Il dit que de ce *Juda* sont venus certains Juifs qui demeurent parmi les Ethiopiens Occidentaux. On ne sait ce qu'il veut dire.

Bochart croit que *Sabathaca* (*a*) passa de l'Arabie dont il étoit originaire, dans la Carmanie par le détroit du Golfe Persique. Il y a dans ce pays un fleuve nommé *Samidochus*, & la ville *Samidace*, qu'il croit être mise pour *Sabathaca* ou *Sabitace*; les lettres *M & B* se confondant assez souvent, comme il le montre par plusieurs exemples, comme *Berodach* pour *Merodach*, *Lebna* pour *Lemna*, &c.

III. Partage de Nemrod, sixéme fils de Chus.

Enfin *Chus engendra Nemrod, qui commença d'être puissant sur la terre*, (*b*) en s'y distinguant par sa valeur & par ses violences. *Le commencement de son royaume fut à Babylone, à Arach, à Achad & à Chalanné, dans la terre de Sennaar.* Ce Royaume ne se forma qu'après la construction de la tour de Babel. Nemrod demeura dans le lieu où cette tour avoit été commencée; il s'y maintint pendant que tous les autres se disperserent en divers endroits. Ce fut premiérement sur Babylone & sur les trois villes que nous venons de nommer, que Nemrod exerça son empire. On doute si cette Babylone est la célebre ville de ce nom si connue dans l'Ecriture, & dans les Profanes, bâtie par Bélus, augmentée par Sémiramis, & ornée par Nabuchodonosor. Abydene, dans Eusebe (*c*) assure que le lieu où l'on bâtit la grande Babylone, étoit auparavant plein d'eaux, & qu'avant qu'on l'eut desséché il portoit le nom de *Mer*. Isaie (*d*) dit que ce furent les Assyriens qui la bâtirent. Marsham (*e*) croit que ce fut Nabonassar; & qu'ici *Babylon* marque, non pas la ville de ce nom, mais la province de Babylonie, dans laquelle on bâtit dans la suite Arach, Achad & Chalanné. Mais nous croyons avec la plupart des Commentateurs, que Nemrod commença la fameuse Babylone, & qu'il fut le principal moteur qui engagea les hommes à bâtir cette tour, dont l'ouvrage fut interrompu par la mésintelligence des ouvriers, & par la confusion des langues de ceux qui y travailloient. Cette ville ne parvint au point de grandeur & de magnificence où nous la décrivent l'Ecriture & l'Histoire profane, que dans la suite de plusieurs siecles.

Babylone & les trois villes que Moyse leur joint, étoient *dans la terre de Sennaar*. Si nous ne savions la situation de Babylone, il seroit assez difficile de fixer celle de la campagne de Sennaar; mais comme on sait que Babylone étoit bâtie sur l'Euphrate, & que la tour de Babel étoit dans le pays de Sennaar, (*f*) on ne peut manquer, en mettant Sennaar

---

(*a*) סבתכא *Sabathaca*. = (*b*) *Gen.* x. 8. *& seqq.* = (*c*) *Euseb. Præparat. lib.* IX. = (*d*) *Isai.* XXIII. 13. = (*e*) *Marsham. Can. Ægypt. sec.* XVII. = (*f*) *Gen.* XI. 2. *& seqq.*

dans la partie la plus méridionale de la Méſopotamie. Les Septante (a) & les Interpretes Chaldéens rendent quelquefois *Sennaar* par *Babylone ;* & Daniel (b) raconte que Nabuchodonoſor tranſporta les vaiſſeaux du temple de Jéruſalem dans le temple de ſon Dieu *dans la terre de Sennaar* : or on ne doute pas que ce temple n'ait été à Babylone. Enfin Hyſtiée dans Joſeph, (c) & Abydene dans Euſebe, (d) mettent Sennaar dans la Babylonie. Quoiqu'il ne ſoit pas certain que la ville de Babylone ait été bâtie dans le même endroit où étoit la tour de Babel, cependant on convient que l'une & l'autre étoient dans la terre de Sennaar. Mais il n'eſt pas aiſé de fixer l'étendue de cette terre. Les Géographes nous parlent d'une montagne, d'un fleuve & d'une ville de *Singare* dans la Méſopotamie, ſur le Tigre, aſſez loin de Babylone vers le Nord. Le nom de *Singare* eſt apparemment le même que celui de *Sennaar.* (e) Nous avons déjà fait remarquer que l'*Aïn* ſe prononce ſouvent comme un *G*. Peut-être auſſi que le mont *Zagra* ou *Zagras*, dont Strabon parle ſi ſouvent, vient de *Sinhar* ou *Singar.* Cette montagne borne la Babylonie du côté du Nord. (*f*) Ainſi le pays de Sennaar auroit une fort grande étendue depuis Babylone, le long du Tigre, juſques vers l'Aſſyrie. S. Epiphane (g) met Sennaar dans l'Aſſyrie.

Dans la terre de Sennaar furent bâties *Arach*, *Achad* & *Chalanné.* Par *Arach* ou *Erech*, (*h*) les Anciens ont entendu Edeſſe ou Niſibe dans la Méſopotamie vers l'Arménie, & fort éloignée de Babylone. Mais Bochart croit qu'il faut entendre la ville d'*Aracca*, poſée par Ptolomée dans la Suſiane ſur le Tigre, au deſſous de ſa jonction avec l'Euphrate. Ammien (*i*) la nomme *Arecha.* C'eſt de cette ville, que les campagnes *Arecléennes*, marquées dans Tibulle, (*k*) ont pris leur nom :

Ardet Areclæis aut unda per hoſpita campis.

Ces Campagnes étoient pleines de ſources de naphthe, qui s'enflammoient quelquefois, comme le dit Tibulle dans le vers qu'on vient de citer. C'eſt apparemment d'*Erech* que parle Hérodote, (*l*) ſous le nom d'*Anderica* ou *Arderica*, qu'il dit être éloignée de Suſes de deux cents dix ſtades, & du puits dont on tire le naphthe de quarante ſtades. Le nom d'*Ard-Erica* peut marquer *la grande Erech* : *Ard* en Perſan ſignifie *grand.*

Au lieu d'*Achad* (*m*) les Septante mettent *Archad.* (*n*) Les Chaldéens ajoutent ordinairement une *R* dans les noms dont une lettre eſt doublée par le dageſch ; ainſi au lieu de *Dammeſchech*, ils diſent *Darmeſchech*, &

(a) *Iſai* XI. 11. *Zach.* V. 11. = (b) *Dan.* I. 2. = (c) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 5 = (d) *Euſeb. Præparat. l.* IX. *c.* 15. = (e) שנער *Sennar*, ou *Sengar.* = (*f*) *Strab. lib.* XVI. *circa initium.* = (g) *Epiph. de hæreſ. lib.* 1. *circa initium.* = (*h*) ארך *Arach* ou *Erech.* = (*i*) *Amm. lib.* XXV. = (*k*) *Tibull. lib.* IV. *Eleg.* 1. = (*l*) *Herodot. lib.* 1. & VI. = [*m*] אכד *Achad.* = [*n*] Ἀρχάδ.

Argel au lieu d'*Aggel*. C'eſt ce qui fait croire que la ville d'*Argad*, ou *Archad*, ou *Achad*, étoit ſur le fleuve *Argade* dans la Sitacene, province de Perſe. Ptolomée parle auſſi de la province *Acabene* ſur le Tigre ; ce qui approche du nom d'*Achad*. Cette province étoit fort voiſine de l'Aſſyrie. Le même Auteur parle encore de *Sacada* dans l'Adiabene à l'Orient du Tigre & au deſſous de Ninive.

On croit que *Chalanné* (*a*) eſt la même ville qui eſt nommée *Calano* dans Iſaïe, (*b*) & *Chené* ou *Channe* dans Ezéchiel. (*c*) Cette ville devoit être dans la Méſopotamie : Ezéchiel la joint à Charan, à Eden, à Aſſur & à Chelmad qui alloient trafiquer à Tyr. Pluſieurs habiles gens ont cru que Chalanné étoit la même que *Callinicum*, ville de Méſopotamie ſur l'Euphrate. Mais Bochart aime mieux dire que c'eſt Ctéſiphon ſur le Tigre, à trois milles de Séléucie. (*d*) Les Interpretes Chaldéens, S. Jérôme & Euſebe l'ont entendu de même. Ctéſiphon étoit capitale d'une province d'Aſſyrie, nommée *Calonite*. Quelques Peres Grecs (*e*) ont cru que c'étoit à *Calné* ou à Ctéſiphon, que la tour de Babel avoit été conſtruite. Les Septante ont donné lieu à cette opinion : car ils traduiſent dans Iſaïe, X. 9. (*f*) *Le pays qui eſt au deſſus de Babylone & de Chalané, où la tour fut bâtie.* Euſtathe ſur Homere (*g*) marque ce ſentiment des Peres. Pline (*h*) dit clairement que Ctéſiphon fut bâtie dans la Calonite, à trois milles de Séléucie, & que cette derniere étoit à quarante milles de Babylone. Strabon ne l'en éloigne que de trois cents ſtades.

IV. Progrès de l'Empire fondé par Nemrod.

Nemrod ne ſe contenta pas de s'être ainſi établi dans la terre de Sennaar : *il ſortit delà, (i) & entra dans l'Aſſyrie, où il bâtit Ninive, Rohoboth-hir, Chalé & Reſen.* Quelques-uns croient que ce fut Aſſur fils de Sem, qui étant ſorti de la terre de Sennaar alla bâtir ces quatre villes, & la Vulgate même l'exprime ainſi : *De terra illa egreſſus eſt Aſſur, & ædificavit Niniven*, &c. Mais Bochart ſuivi de quelques habiles Commentateurs, prétend qu'*Aſſur* marque ici le nom d'une Province, & qu'il faut entendre ce paſſage, comme s'il y avoit : *De terra illa egreſſus eſt* (Nemrod) *in Aſſyriam*, &c. Nemrod étant parti de la terre de Sennaar, entra dans l'Aſſyrie, & y bâtit Ninive. Ce ſentiment n'a rien que de très-conforme au génie & au ſtyle de l'Ecriture, qui met ordinairement *Aſſur* pour le Royaume d'Aſſyrie. Le Prophete Michée nomme *Aſſur* la terre de Nemrod : (*k*) *Paſcent terram Aſſur in gladio, & terram Nemrod in lanceis ejus.* La liaiſon du diſcours de Moyſe demande que le verbe *egreſſus eſt*, ait pour nominatif Nemrod. Puiſqu'il vient de dire que le commencement de ſon Empire fut à Babylone, il eſt naturel qu'il

(*a*) כלנה *Chalanne.* = (*b*) *Iſai.* X. 9. כלנו *Calano.* = (*c*) *Ezech.* XXVII. 23. כנה *Channe* ou *Chene.* = [*d*] *Strab. lib.* XVI. = [*e*] *Baſil. Cyrill. Greg. Nazianz. Conſtantin. Manaſſ.* = (*f*) Τὴν χώραν τὴν ἐπάνω Βαβυλῶνος καὶ Χαλάνης, οὗ ὁ πύργος ᾠκοδομήθη. = [*g*] *Euſtat. in Homer. Iliad.* I. = [*h*] *Plin. lib.* VI. *c.* 26. = [*i*] *Gen.* X. 11. 12. = [*k*] *Mich.* V. 5.

expoſe

expose après cela quels furent les progrès de cet Empire. Enfin en prenant *Assur* pour les fils de Sem, on dérange toute la narration. Il ne s'agit ici que des descendants de Cham, pourquoi y faire venir un de ceux de Sem? De plus dans le dénombrement des enfants de Noé, Moyse ne parle des descendants de Sem, qu'après avoir nommé ceux de Cham; comment donc placeroit-il dans les descendants de Cham, les actions d'un descendant de Sem, qu'il n'a point encore fait connoître? D'ailleurs ce n'est point une chose particuliere à Assur d'être sorti de la terre de Sennaar, puisque tous les hommes en sortirent, hormis Nemrod qui y jetta les premiers fondements de son Empire, & qui continua de dominer sur cette Province, lors même qu'il eut pénétré dans l'Assyrie. Car ces mots *egressus est*, il sortit, ne signifient pas qu'il abandonna la terre de Sennaar, mais seulement qu'il étendit de là son empire en pénétrant dans l'Assyrie où il fonda Ninive, & les autres villes que le Texte sacré y joint. Enfin *Assur* peut être mis en Hébreu pour *Assurah*, c'est-à-dire, que le *he* ou la particule qui marque le mouvement d'un lieu à un autre, est souvent omise dans les noms de lieux. On en trouve un exemple dans le style de Moyse même, lorsque dans l'Exode il rapporte qu'étant dans le pays de Madian le Seigneur lui dit : (*a*) Allez, retournez en Egypte : *Vade, & revertere in Ægyptum*, (Hébreu : *revertere Mesraïm*, au lieu de *revertere Mesraïmah*, id est, *in Mesraïm.*) Il en est de même ici, *Egressus est Assur*, au lieu de, *Egressus est Assurah*, id est, *in Assur.*

Nemrod peut donc être regardé comme le Fondateur de Ninive : *Et ædificavit Niniven.* Mais on prétend qu'il y a eu trois villes de Ninive : l'une en Syrie, l'autre en Assyrie, & la troisieme en Perse. Celle dont nous parlons ici est la capitale de l'Assyrie située sur le Tigre, & connue des Anciens sous le nom de *Ninus*, *Ninevi*, ou *Nineve*. Il est étonnant que la situation d'une ville aussi fameuse soit si peu connue. Les uns la mettent sur le Tigre, & d'autres sur l'Euphrate : ceux-ci sur le bord Oriental, & ceux-là sur le bord Occidental du Tigre. Les nouveaux Voyageurs assurent que l'ancienne Ninive étoit à l'Orient de ce fleuve; que l'on y voit encore aujourd'hui de vastes ruines de cette grande ville; & que sur le bord opposé on trouve la ville de *Mozul* ou *Mozil*, que l'on a bâtie des débris de Ninive. Pline (*b*) au contraire la met sur le bord occidental de ce fleuve; ce qui est plus probable. Les Historiens profanes assurent que Ninive fut construite par Ninus premier Roi d'Assyrie. Mais si l'on n'a pas confondu Ninus avec Nemrod, il faut dire qu'on a fait honneur à Ninus de la construction de Ninive, quoiqu'il l'ait seulement ou augmentée ou ornée : de même que l'Ecriture dit qu'*Arphaxad* (ou Phraortes) *bâtit Ecbatane*; (*c*) quoique selon Hérodote ce fut Déjocès, qui la bâtit : mais Phraortes l'orna & l'aug-

(*a*) *Exod.* IV. 19. = (*b*) *Plin. lib.* VI. *c.* 13. = (*c*) *Judith.* I. 1.

menta. L'Ecriture n'a point de verbe composé : elle se sert du même terme pour exprimer *bâtir* & *rebâtir*.

L'Hébreu *Rohoboth-hir* (*a*) peut signifier *la largeur de la ville*, une ville fort vaste : ou les rues & les places de la ville. La Vulgate l'exprime dans ce dernier sens, *Plateas civitatis* : ce qui sembleroit se rapporter à Ninive. Mais les Septante & la plupart des Interpretes gardent ici le nom de *Rohoboth*, & la Vulgate même le conserve ailleurs, (*b*) & le prend pour un nom propre de ville. Quelques-uns croient que Moyse a ajouté à *Rohoboth*, le nom de *hir* qui signifie *ville* pour éviter l'équivoque du terme *Rohoboth* qui signifie des rues : & il est sûr que *Rohoboth* est une ville distinguée de Ninive. Voyez au Chap. XXXVI. de la Genese, ℣. 37. La difficulté consiste à fixer la situation de cette ville. Quelques-uns soutiennent que c'est *Oroba* sur le Tigre. Bochart propose quelques conjectures pour montrer que ce pourroit être *Birta* ou *Virta* (*c*) que Ptolomée met au couchant du Tigre, vers l'embouchure du fleuve Lycus. Mais il paroît croire que c'est plutôt la ville nommée par les Arabes *Rahabat-Melic*, c'est-à-dire, *la Rahabat du Roi*, à cause qu'elle a donné naissance à un des Rois d'Idumée nommé Saül. (*d*) Le Géographe de Nubie (*e*) la place au dessous de Cercuce, & de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate. Il n'y a que l'éloignement de Ninive, qui puisse empêcher qu'on ne prenne cette *Rahabath* pour la *Rohoboth* de Moyse.

Chalé, autrement nommé *Chalach*, (*f*) est apparemment la capitale de la *Chalachene* aux environs des sources du Lycus : (*g*) & la même que la *Calacine* de Ptolomée, (*h*) & le pays des *Calassites* ou *Classites* dont parle Pline, (*i*) & qu'il place aux environs de l'Adiabene. Bochart croit que *Chalach* est la même que *Halah* (*k*) marquée dans le IV. Livre des Rois. Elle y est jointe à Chabor fleuve de la province de Gozan, ce qui fait conjecturer qu'elle devoit être vers la source du fleuve Chaboras, près du mont Masius. Isidore Characenus, met la ville de *Chala* comme capitale de la province Chalonite, qui est séparée de la Médie par le mont Zagrus.

Enfin Nemrod bâtit aussi Resen entre Ninive & Chalé ; & c'est la grande ville de ce nom : (*l*) *Resen quoque inter Niniven & Chale ; hæc est civitas magna.* Quelques-uns croient que ces mots, *hæc est civitas magna*, devroient se rapporter à Ninive, parce qu'en effet on sait que Ninive a été autrefois une ville très-grande ; mais la construction du Texte fait assez entendre que Moyse parle ici de Resen : *Resen quoque inter Niniven & Chale ; hæc est civitas magna.* Les Géographes nous ont

---

(*a*) רחבת עיר, *Rohoboth-hir.* ═ (*b*) *Gen.* XXXVI. 37. I. *Par.* I. 38. ═ (*c*) *Ammian. lib.* XX. (*d*) *Gen.* XXXVI. 37. ═ (*e*) *Climat.* IV. *part.* 5. ═ (*f*) כלח *Chalah* ou *Chale.* ═ (*g*) *Strab. lib.* XV. & XVI. ═ (*h*) *Ptolom. lib.* VI. *c.* I. ═ (*i*) *Plin. lib.* VI. *c.* 26. ═ (*k*) 4. *Reg.* XXVI. 6. XVIII. 11. הלח *Halach*, ou *Chalach.* ═ (*l*) *Gen.* X. 12.

conservé les noms de quelques villes de la Mésopotamie, qui approchent beaucoup de celui de *Resèn*. (*a*) On connoît dans ce pays *Rhesine*, ville Episcopale sous l'Archevêque d'Antioche. (*b*) Ammien Marcellin (*c*) parle de la ville de *Resaine*, fameuse par une victoire que Gordien remporta contre le Roi de Perse. On voit quelques médailles Grecques frappées en cette ville, avec cette inscription : *Septimia Colonia Resainesion*. (*d*) Ptolomée la nomme *Raisene*, ou selon l'exemplaire Palatin, *Raisaine*. On la voit dans Etienne sous le nom de *Resine* ; & dans la Notice, sous celui de *Rasin*. Elle étoit située sur le fleuve Chaboras. *Resen* de Moyse étoit entre Ninive & *Chalé* ou *Chalah* ; & le IV. Livre des Rois met *Halah* ou *Chalah* avec Chabor (*e*) ce qui fait croire que Chalah n'étoit pas loin du fleuve Chaboras ; & ainsi il n'y auroit pas d'inconvénient à mettre Resen sur ce fleuve. Bochart semble persuadé que *Resèn* est la même que *Larissa* marquée par Xénophon : (*f*) c'étoit une grande ville qui avoit huit mille pas de circuit. La syllabe *la* n'est apparemment qu'une préposition ; & le vrai nom de cette ville est *Rissa*, dit Bochart. On voit dans l'Ecriture quelques noms de villes, écrits avec leur préposition, comme si cette préposition faisoit partie du nom. Par exemple, le même lieu qui est nommé *Hala* dans le IV. Livre des Rois, est nommé *Lahela* dans le I. Livre des Paralipomenes. (*g*)

V. Partage de Mesraïm, second fils de Cham.

Mesraïm fut le second fils de Cham : ou plutôt tout le monde convient que le nom de *Mesraïm* ou *Misraïm* (*h*) marque les peuples d'Egypte, ou le pays même d'Egypte toujours nommé ainsi dans l'Hébreu. La forme du duel dans laquelle ce nom est exprimé, ne souffre pas qu'on l'entende d'un seul homme. *Mesraïm* peut marquer les deux Egyptes, la haute & la basse ; la haute qui s'étend au Midi vers l'Ethiopie, & la basse qui s'étend au Nord vers la Méditerranée : ou les deux parties de l'Egypte, l'une au deçà & l'autre au delà du Nil. C'est une imagination de quelques Anciens, (*i*) que l'Egypte se soit formée peu à peu par l'amas des terres que le Nil y a charriées du fond de l'Ethiopie. On ne voudroit pas nier que ce fleuve n'ait donné quelque hauteur de plus au terrain de l'Egypte, & qu'il n'ait même augmenté ce pays de quelque chose au bord de la Méditerranée ; mais il est certain, qu'aussi-tôt après la construction de la Tour de Babel, l'Egypte fut occupée par Cham, & que c'est un des premiers pays du monde qui ait été habité. La ville d'Hébron qui est si ancienne, ne fut bâtie que sept ans avant Tanis, ville de la basse Egypte. Le fils de Cham qui eut l'Egypte pour partage se nommoit apparemment *Mazor* ou *Mezor*. Dans l'ancien Calendrier

---

(*a*) רסן *Resen*. = (*b*) *Vide Holsten. Not. in Geogr. Sacra Carol. à S. Paulo*. = (*c*) *Amm. lib.* XXIII. *c.* 14. = (*d*) *Vide Cellar. Asiam, lib.* III. *c.* 15. *p.* 733. = (*e*) 4. *Reg.* XVII. 6. = (*f*) *Xenophon. lib.* III. *de expedit. Cyri junior.* = (*g*) 1. *Par.* V. 26. לחלה *Lahela*. = (*h*) מצרים *Misraim*. = (*i*) *Diodor. lib.* I. *Herodot. lib.* II. *Aristot. Meteor. lib.* I. *c.* 14. *Ephorus, &c.*

Egyptien, le premier mois étoit *Mesòri*. La capitale de la basse Egypte, la ville du Caire, est nommée encore aujourd'hui *Mezer* par les Arabes. Dans Michée (*a*) les bornes de Chanaan sont *depuis Mezor jusqu'au fleuve*; c'est-à-dire, depuis l'Egypte jusqu'à l'Euphrate. Kimchi & Bochart expliquent aussi de l'Egypte, les passages (*b*) où il est parlé des *ruisseaux de Mazor*. Nous croyons que *Mezor* & *Misraïm* signifient proprement la Basse-Egypte, avec laquelle les Israélites avoient plus de commerce qu'avec le reste du pays ; d'où vient qu'il en est si souvent parlé dans l'Ecriture. Ils étendoient ce nom à tout le reste de l'Egypte. Ce pays est aussi quelquefois nommé *Rahab* dans l'Ecriture ; (*c*) mais à la rigueur ce nom ne convient proprement qu'au Delta, appellé par les anciens Egyptiens (*d*) *Rib*, c'est-à-dire, *poire*, à cause de sa forme. Les Arabes lui donnent encore aujourd'hui le même nom. On peut voir Bochart, qui explique tout cela plus au long.

VI. Partage de Lud ou Ludim, premier fils de Mesraïm.

Mesraïm eut sept fils qui furent peres de sept peuples : (*e*) *Ludim*, *Anamim*, *Lahabim*, *Nephthuhim*, *Phetrusim*, *Chasluhim*, *& Caphthorim*. Au lieu de ces mots : *Mesraïm engendra Ludim* : (*f*) le Paraphraste Jérosolymitain traduit : *Mesraïm fut pere des habitants de la Maréote*, canton d'Egypte. Bochart soutient fortement qu'il faut lire, *Meroïtas*, & il en apporte d'assez bonnes raisons : or Méroë est la capitale de l'Ethiopie. Joseph a avancé que les *Ludim* & quelques autres descendants de Mesraïm, ne subsistoient plus, & qu'ils avoient été détruits dans les guerres d'Ethiopie. S. Jérôme l'a suivi en cela. Quelques-uns ont cru que les Lydiens dont Crœsus a été Roi, étoient les descendants de *Ludim* : mais cette opinion n'est pas suivie. Nous trouvons *Ludim* joint à *Cusch* & à *Phut* dans Jérémie. (*g*) Ezéchiel met *Ludim* avec *Phut* & avec *Paras*, ou peut-être *Phatros* : (*h*) & ailleurs il joint *Ludim* à *Phut* & à *Cusch* (*i*) ce qui fait juger que ces peuples étoient ou dans l'Egypte, ou voisins de l'Egypte & des Arabes. Car nous croyons que Phut peut être placé dans l'Egypte même. En effet le Paraphraste Jonathan, au lieu de *Ludim* traduit *Neutæos*, c'est-à-dire, les Egyptiens du nome *Neout* dont parle Ptolomée. L'Arabe traduit *Thennesæi*, les habitants de Thenese près de Peluse, dont parle Cassien ; (*k*) & je pense que c'est encore le sentiment le plus raisonnable. Ce qui cause la difficulté de fixer

---

(*a*) *Mich.* VII. 12. *A civitatibus munitis* (Hebr. *A Mezor*) *usque ad flumen.* == (*b*) 4. *Reg.* XIX. 24. *Omnes aquas clausas.* (Hebr. *omnes rivos Mazor.*) *Isai.* XIX. 6. *Rivi aggerum.* (Hebr. *rivi Mazor.*) == (*c*) *Ps.* LXXXVI. 4. *Memor ero Rahab & Babylonis.* LXXXVIII. 11. *Tu humiliasti sicut vulneratum superbum.* (Hebr. *Rahab.*) *Isai.* LI. 9. *Numquid non tu percussisti superbum.* (Hebr. *Rahab.*) == (*d*) *Horus*, *Hieroglyph. lib.* 1. *c.* 7. *Vide Mag. Etymolog.* == (*e*) *Gen.* X. 13. 14. == (*f*) לודים *Ludim.* == (*g*) *Jerem.* XLVI. 9. *Æthiopia & Libyes* (Hebr. *Cusch. & Phut.*) .... *& Lydii.* (Hebr. *& Ludim.*) == (*h*) *Ezech.* XXVII. 10. *Persæ & Lydii & Libyes.* (Hebr. *Paras & Lud & Phut.*) == (*i*) *Ezech.* XXX. 5. *Æthiopia & Libya & Lydi.* (Hebr. *Cusch & Phut & Lud.*) == (*k*) *Cassian. Collat.* XI. *c.* 1.

le pays des *Ludim*, & ce qui a fait croire à Joſeph & à S. Jérôme que ces peuples étoient éteints, c'eſt qu'on ne trouve ni dans l'Egypte, ni aux environs aucun veſtige bien aſſuré de leur nom.

Bochart s'eſt efforcé de montrer que *Ludim* ſont les Ethiopiens : il ſuppoſe que *Chus* marque des peuples d'Arabie, & non pas de l'Ethiopie. Après cela il établit ſes raiſons pour les *Ludim.* Sa premiere preuve ſe prend du nom de *Lud*, qui en Arabe ſignifie être tortueux, aller en ſerpentant, de même que *Luz* en hébreu. Les Géographes nous parlent des détours du Nil, qu'ils nomment *Ancones*, ou les coudes du Nil dans l'Ethiopie. Hérodote le compare en cet endroit au Méandre, fleuve d'Aſie, célebre par ſes tortuoſités. Mais on ſent aſſez la foibleſſe de ces preuves ; elles n'ont aucune force, à moins qu'on ne diſe que les *Ludim* ont pris leur nom des détours du Nil : ce qui ne paroît nullement probable. Ces peuples, comme tous les autres, ont donné leur nom aux pays qu'ils ont habité, & ne l'ont pas reçu d'eux. Et d'ailleurs quelle apparence qu'un peuple prenne le nom de tortueux, à cauſe des détours d'un fleuve qui paſſe dans ſon pays ? Secondement, les *Ludim* ſont marqués dans l'Ecriture, (*a*) comme une nation qui avoit une adreſſe particuliere à tirer l'arc. Les Auteurs Profanes nous parlent auſſi des Ethiopiens, comme des meilleurs archers du monde. Un Roi d'Ethiopie faiſant réponſe aux Ambaſſadeurs de Cambyſe Roi de Perſe, leur donna un arc extraordinairement grand, & leur dit de le préſenter à Cambyſe ; & que quand les Perſes pourroient manier aiſément cet arc, alors ils pourroient penſer à faire la guerre aux Ethiopiens. Ces peuples ne portoient point de carquois ; mais ils mettoient leurs fleches comme des rayons autour de leurs têtes. Claudien :

Gens circumpoſitis crinem velata ſagittis.

Au lieu de fer, leurs fleches étoient armées par le bout, d'une pierre extrêmement dure & pointue. Ils empoiſonnoient ces fleches en les trempant dans un ſuc venimeux de quelques herbes, ſelon Théophraſte, ou dans du ſang de dragon, ſelon d'autres. Troiſiémement, Iſaïe joint enſemble *Phul* & *Lud* comme des peuples voiſins. La ville de *Phila* qui prenoit apparemment ſon nom de *Phul*, étoit entre l'Egypte & l'Ethiopie. (*b*) Mais il y a lieu de craindre que dans Iſaïe, au lieu de *Phul*, il ne faille lire *Phut* comme dans les deux endroits d'Ezéchiel déjà cités. Or *Phut* étoit apparemment dans la baſſe-Egypte, comme on le verra dans la ſuite. Quatriémement, les *Ludim* ſont fils de Meſraïm. Les Ethiopiens ſont auſſi, dit Bochart, une Colonie des Egyptiens ; puiſqu'ils ont

(*a*) *Iſai.* LXVI. 19. *In Africam & Lydiam* (Hebr. *ad Phul & Lud*) *tendentes ſagittam. Jerem.* XLVI. 9. *Et Lydii.* (Hebr. *Ludim*) *arripientes & jacientes ſagittas.* (*b*) *Strab, lib.* 1. *& alii plures.*

tant de choses communes avec l'Egypte : (*a*) le respect pour les Rois ; le soin des morts, & la maniere de les ensévelir, des lettres hyéroglyphiques, & les mêmes ornements pour leurs Prêtres, enfin la circoncision commune aux deux peuples : (*b*) voilà la meilleure partie des raisons de cet habile homme. Mais on souhaiteroit avoir quelque chose de plus solide & de plus sûr.

VII. Partage d'Anam ou Anamim, second fils de Mesraïm.

Le Paraphraste Jonathan entend par *Anamim* (*c*) les habitants de la Maréote ; le Targum de Jérusalem, ceux de la Pentapole ; & l'Arabe, ceux du pays où l'on bâtit depuis la ville d'Alexandrie. Bochart croit que les *Anamim* sont les peuples qui habitent aux environs du Temple de Jupiter-Ammon & dans la Nasamonite. Ces peuples étoient Egyptiens & Ethiopiens d'origine, selon Hérodote ; (*d*) & leur langue tenoit de l'une & de l'autre nation. Ils avoient plusieurs superstitions semblables à celles des Egyptiens. On connoît aussi dans l'Afrique les *Amanientes*, & les *Garamantes*, qui peuvent descendre des *Anamim*. Les Géographes (*e*) les mettent plus avant que les Ammoniens. On doit se souvenir que ces peuples étant errants & sans demeure fixe, ils s'étendoient fort loin. Le nom des *Garamantes* peut venir de l'hébreu *Ger* un étranger, un voyageur, un passant, & *Anamim*, comme si l'on disoit *les vagabonds d'Anamim*. Leur capitale est nommée *Garamana* dans Solin. (*f*) Ils habitent près du centre de l'Afrique. Ils demeurerent presque inconnus jusqu'au temps de Vespasien.

VIII. Partage de Lahab ou Lahabim, troisieme fils de Mesraïm.

La plupart entendent par *Lahabim* (*g*) les Libyens, *Libyes*, ou comme les nomme Etienne *Libystii*, qui sont un des plus anciens peuples de l'Afrique. Le nom de *Libye* qu'on donne à toute cette partie du monde, est une preuve de la réputation & de l'étendue des Libyens. Ils habiterent le long des côtes de la Méditerranée ; & une partie d'entr'eux prit le nom de *Maures*, selon Sallusle, au lieu de celui de *Medes*, que prenoient quelques peuples de l'armée d'Hercule, qui se joignirent aux Libyens. On peut dériver le nom de *Maures*, de l'hébreu *Mur*, être en mouvement, nom qui a pu leur être donné à cause de leur vie inconstante & vagabonde. Bochart croit que les Laabiens habiterent plus près de l'Egypte, & qu'ils sont les Libyens d'Egypte dont parlent quelques Anciens, sous le nom de *Liby-Egyptii*. Ils demeuroient au Couchant de la Thébaïde, dans un terrain sablonneux, & brûlé des ardeurs du soleil. Le terme *Lahabim* ou *Lehabim* marque *enflammés*, *brûlés* ; *Lehabah* signifie *la flamme*. Comme *Rahab* se confond avec *Rib* : de même on a pu confondre *Lahab* avec *Lib* ou *Lyb*. On écrit *Libye* & *Lybie* ; les inscriptions anciennes donnent même la préférence à *Lybie*.

Les *Nephthuhim* (*h*) sont fort inconnus. Jonathan croit que ce sont

---

(*a*) *Diodor. lib.* III. = (*b*) *Herodot. l.* II. = (*c*) אנמים *Anamim.* = (*d*) *Herodot. lib.* III. = (*e*) *Solin. c.* 41. *Plin. lib.* V. *c.* 5. = (*f*) *Solin. c.* 42. = (*g*) להבים *Lahabim* = (*h*) נפתחים *Nephthuhim.*

IX. Partage de Nephthuh ou Nephthuhim, quatrieme fils de Mefraïm.

les *Pentafchœnites* dont parle Etienne. (*a*) L'Arabe l'entend des *Carmaniens*. Junius croit que *Nephthuhim* eft un peuple d'Ethiopie dont la capitale eft *Napata* ou *Napatée* fituée entre Syene & Méroë. Pline, (*b*) Ptolomée, Strabon & Etienne parlent de l'Ifle de Méroë, qui étoit la capitale du Royaume de la Reine Candace. Bochart met les *Nephthuhim* dans la Marmarique, ou dans la Troglodyte. On trouve dans la Marmarique, ou plutôt dans la Cyrénaïque, les *Adirmachides*, & le Temple d'Aptuchus, *Aptuchi fanum*, qui a donné le nom à une ville appellée Aptonge dans S. Auguftin. On pourroit croire que le nom de *Neptune* vient de *Nephthuhim*. Hérodote affure que c'eft un Dieu qui tire fon origine des Africains; c'eft d'eux que les Grecs l'ont reçu. Les Egypriens ne lui refufoient pas la qualité de Dieu; mais ils ne lui rendoient aucun culte particulier. Plutarque dit que le mot *Nephtus* en Egyptien, marque les côtes de la mer, & les montagnes efcarpées qui s'avancent dans fes eaux. C'eft fur cela que Bochart fonde la penfée qu'il a que *Nephthuhim*, font les Troglodytes qui demeurent fur les bords occidentaux de la Mer Rouge. Mais il affoiblit cette opinion par plufieurs preuves tirées principalement de ce que dans l'Ecriture les Troglodytes font nommés *Suchim* & *Ziim*, termes qui n'ont aucun rapport à *Nephthuhim*; & de ce que les Troglodytes n'étoient point Egyptiens, mais Arabes d'origine, felon quelques Auteurs. Je ne vois rien dans tout ce qu'il dit, qui oblige à quitter le fentiment de Junius, & de ceux qui mettent les *Nephthuhim* aux environs de *Naphtha* & près des *Ludim*. Le nom de *Nephthuhim* fe remarque dans celui de *Nephthys* fille de Saturne & époufe de Typhon. Elle n'eut point d'enfants de Typhon; mais elle enfanta Anubis d'un commerce fecret qu'elle eut avec Ofiris. On peut voir Plutarque dans fon Livre d'Ifis & d'Ofiris.

X. Partage de Phetros ou Phetrufim, cinquieme fils de Mefraïm.

Le Paraphrafte Jonathan explique *Phetrufim*, (*c*) des Egyptiens qui habitent dans le Delta: le Jérofolymitain, des habitants de Pelufe; & l'Arabe, des Jémanires dans l'Arabie heureufe. Quelques-uns donnent pour demeure aux *Phetrufim* la ville de Pétra en Arabie; d'autres le pays des Pharufiens ou Phaurufiens dans l'Afrique fur l'Océan Atlantique. Bochart rejette tous ces fentiments, il foutient que *Phetrufim* peupla la Thébaïde nommée en hébreu *Phatros* dans l'Ecriture. La convenance qui fe trouve entre les noms de *Phatres* & de *Phetrufim*, eft un grand préjugé en faveur de ce fentiment. De plus *Phatros* eft le nom d'une province confidérable de l'Egypte, comme on le voit par ce qu'en difent les Prophetes. (*d*) Quelquefois ils en parlent comme d'une province différente de l'Egypte; (*e*) d'autres fois ils la mettent parmi les provinces de ce pays. Ainfi la Thébaïde eft quelquefois confidérée comme

(*a*) *Stephan. in* Μαγδώλοι *&* *in* Ταχέμψοι — (*b*) *Plin. lib.* VI. *c.* 29. *Strab. lib.* XVII. — (*c*) פתרסים *Phetrufim.* — (*d*) *Jerem.* XLIV. 15. *Ezech.* XXIX. 14. *&* XXX. 14. — (*e*) *Ifai.* XI. 11.

faiſant partie de l'Egypte, & quelquefois comme en étant ſéparée. On trouve dans ce pays le nome ou canton *Paturis* ou *Pathurites*, marqué par Pline (*a*) & par Ptolomée, (*b*) mais avec quelque légere différence. Jérémie faiſant le dénombrement des peuples qui devoient être affligés par des maux envoyés de Dieu, les marque en s'avançant depuis Juda juſqu'en Egypte, & de l'Egypte à Phatros. Marsham remarque que les Anciens diviſoient l'Egypte en trois parties : la baſſe-Egypte qui avoit pour capitale *Tanis* ou *Heliopolis*; la moyenne qui étoit le pays de *Phatros*; & la haute qui étoit la *Thébaïde*. Il eſt clair par Jérémie (*c*) & par Ezéchiel, (*d*) que *Phatros* étoit une province des Egyptiens. *Reducam captivitatem Ægypti, & collocabo eos in terra Phatures*, (hebr. *Phatros*) *in terra nativitatis ſuæ* : c'eſt ce que dit le Seigneur par la bouche d'Ezéchiel. S. Jérôme ſur cette parole du Prophete, parle de la ville de Pathurès, capitale de cette province. Cellarius croit qu'elle étoit ſur le même parallele que Coptos & Tentyre, mais on ne ſait de quel côté du Nil.

XI. Partage de Chaſluh ou Chaſluhim, ſixieme fils de Meſraïm.

Le Paraphraſte Jonathan traduit *Chaſluhim* (*e*) par *Pentapolitanos*, ceux de la Pentapole ou Cyrénaïque. Le Paraphraſte Jéroſolymitain, ceux de la *Pentaſchœnite* dans la Baſſe-Egypte; l'Arabe, ceux de Saïde dans la Thébaïde. Quelques-uns entendent par *Chaſluhim* les Sarraſins qui demeurent dans l'Iſthme qui eſt entre la mer rouge & la Méditerranée. On appelle ce petit pays *Caſſiotis*, à cauſe du mont Caſſius qui ſépare l'Egypte de la Paleſtine. Mais il y a apparence que ce n'eſt pas de *Chaſluhim*, qu'il a pris ce nom, c'eſt vraiſemblablement de ce qu'il bornoit la Paleſtine de ce côté-là. *Kets* en Hébreu ſignifie *limite* ou *extrémité*.

Bochart apporte une foule de preuves pour montrer que les *Chaſluhim* ont habité la Colchide. 1°. Le nom de *Colchis* & de *Chaſluhim* ſont aſſez approchants l'un de l'autre. 2°. Les Anciens (*f*) ſont conſtamment venir de l'Egypte les habitans de Colchos. On peut produire pour le prouver une nuée d'Auteurs, Poëtes, Hiſtoriens, Géographes. Mais ces mêmes Hiſtoriens aſſurent que ce fut Séſoſtris Roi d'Egypte, qui y laiſſa une partie de ſon armée; ce qui détruiroit la prétention de Bochart, s'il eſt vrai que ce Séſoſtris ſoit le même que Séſac, (*g*) qui enleva les richeſſes du Temple de Jéruſalem ſous Roboam fils de Solomon, & qui eſt par conſéquent de beaucoup poſtérieur à Moyſe. Mais Bochart ſoutient que Séſoſtris ne laiſſa point de colonie dans ce pays; parce que, ſelon Pline (*h*) & Valerius Flaccus, il

---

(*a*) *Plin. lib.* V. *c.* 9. == (*b*) *Ptolom.* τάθυεις παθυεις. == (*c*) *Jerem.* XLIV. 15. == (*d*) *Ezech.* XXIX. 14. == (*e*) כסלחים *Chaſluhim.* == (*f*) *Appollon. Argon. lib.* IV. *Dionyſ. Perieg. v.* 639. *Priſcian. Feſt. Avien. Valer. Flacc. Herodot. lib.* II. *c.* 104. *Diodor. lib.* I. *Strab. lib.* I. *Ammian. lib.* XXII. *Agath. lib.* II. == (*g*) 3. *Reg.* XIV. 25. == (*h*) *Plin. lib.* XXXIII. 3.

ſur

fut vaincu par les peuples de la Colchide, de maniere qu'il ne put y laisser des habitants. Il ajoute qu'avant Sésostris, les Argonautes avoient déjà été dans le pays de Colchos ; & qu'ainsi on ne peut pas dire que Sésostris y ait mis des colonies d'Egyptiens. Il dit enfin qu'on ne doit pas regarder ce que dit Hérodote, (*a*) qui est le plus ancien historien de tous ceux qu'on a cités, comme un Auteur qui rapporte seulement les bruits & les opinions des peuples ; puisqu'il fonde son sentiment de l'origine des Colchiens, sur des marques qu'on ne peut raisonnablement rejetter : par exemple, sur la couleur basanée du teint, commune aux peuples de Colchos & aux Egyptiens, sur les cheveux noirs & crépus, la circoncision, l'usage du lin, & la maniere de le travailler, enfin le même langage & la même maniere de vivre. Toutes ces choses sont sans doute considérables ; & elles le seroient encore davantage, si Hérodote les avoit bien prouvées, particuliérement ce qu'il dit de la langue, du genre de vie des Colchiens, & de la conformité qu'elles ont avec le langage & les manieres d'Egypte : car comme ces marques sont les plus sûres & les moins équivoques, on pourroit faire sur elles un plus grand fond, si elles étoient mieux appuyées, & marquées avec plus d'exactitude.

Mais lorsqu'on examine toutes ces preuves de plus près, on en découvre aisément la foiblesse. Selon Bochart, il faut dire que les peuples nommés *Chasluhim* sont sortis immédiatement de l'Egypte ; & que s'étant établis dans la Colchide, ils envoyerent des colonies qui peuplerent une partie de la Palestine & de la Cappadoce : que dès-lors ils avoient la circoncision ; & que jusqu'au temps d'Hérodote, ils conserverent toutes les manieres & le langage des Egyptiens : ou il faudra dire, comme le dit effectivement Bochart, que les premiers Chasluhim habitués dans la Colchide, n'avoient point encore la circoncision, lorsque les Cappadociens & les Philistins sortirent de ce pays-là : que ce n'est que depuis la sortie de ces colonies, que les Colchiens prirent cette coutume, à l'imitation des Egyptiens leurs peres. Et c'est pour cette raison, que ni les Philistins, ni les Cappadociens n'ont jamais eu la circoncision, parce qu'ils étoient sortis de la Colchide, avant que la coutume de se circoncire y fût reçue.

Mais cela se dit sans preuve, & même contre toute sorte de vraisemblance. Quelle raison auroit pu porter les Colchiens à se circoncire à l'exemple des Egyptiens, tandis que les autres peuples descendus comme eux de Mesraïm, demeurant dans l'Afrique & à la vue de l'Egypte, n'avoient pas seulement la pensée d'imiter les Egyptiens en cela ? Comment les Colchiens éloignés de l'Egypte de plus de trois cents cinquante lieues, ont-ils pu se mettre en peine de s'informer des mœurs, des cé-

---

(*a*) *Herodot. lib.* II.

rémonies & de la circoncision des Egyptiens, pendant que ceux-ci les ménageoient si peu, que Sésostris va leur faire une guerre sanglante, & que les Egyptiens ne leur font pas l'honneur de se souvenir qu'ils sont descendus d'eux. (*a*) Cela marque certainement trop peu de commerce, pour nous faire croire que dans la Colchide on se soit mis en peine de savoir les modes de l'Egypte, & de les suivre jusqu'à recevoir la circoncision. Ce seroit une chose fort curieuse de savoir quand les Egyptiens ont commencé de se circoncire, & quand les Colchiens ont suivi leur exemple. Si l'on s'en rapporte à Hérodote, l'Egypte a eu cet usage dès le commencement, & elle l'a communiqué à tous les peuples qui ont la circoncision. Mais Bochart n'a pas cru devoir suivre cette opinion d'Hérodote. Il a bien vu qu'elle n'étoit pas soutenable. Nous montrerons ailleurs (*b*) que la circoncision est récente dans l'Egypte, & qu'elle ne vient que des Israélites.

On ne doit pas faire un grand fond sur cette foule d'Auteurs cités par Bochart ; on ne doit les regarder tous ensemble que comme un seul, puisqu'ils n'ont fait que suivre Hérodote, dont l'autorité en cette rencontre n'est pas d'un grand poids, parce qu'elle est fondée, comme il le dit lui-même, plutôt sur ses conjectures & sur la prétendue connoissance qu'il croit en avoir tirée des indices dont nous avons parlé, que sur la tradition & sur les sentiments des peuples, (*c*) qui dans ces rencontres sont principalement dignes de considération. En matiere de fait, il faut des raisons de fait, & non pas de simples conjectures. Il n'est pas sûr que le pays des Colchiens ait porté ce nom du temps de Moyse, ni peut-être même du temps de l'arrivée de Jason. Nous croyons qu'il avoit celui d'Hévila, comme nous l'avons marqué en parlant du Paradis Terrestre : (*d*) & nous tâcherons de montrer dans la Dissertation sur l'origine de la Circoncision, que les Colchiens, que cet Auteur a pris pour des Egyptiens d'origine, sont plutôt des Israélites du Royaume d'Israël, que les Rois d'Assyrie transporterent dans la Colchide & dans les pays voisins.

Mais quel est donc le véritable pays des *Chasluhim ?* Il faut le chercher aux environs de l'Egypte, où son pere & ses freres ont eu leur demeure. Nous avons déjà vu que les Paraphrastes Chaldéens, l'Arabe & quelques autres les placent dans la Basse-Egypte. On trouve dans le golfe Adulite, dans la Mer rouge vers l'Ethiopie, l'isle de *Colocasite*, apparemment la même que *Coloca* de Mela, & que *Hahalac* d'aujourd'hui vis-à-vis les côtes d'Abex : ces noms ont quelque rapport avec *Chasluhim.* Ainsi on pourroit croire que les anciens *Chasluhim* ha-

---

(*a*) *Herodot. lib.* II. *c.* 14. Καὶ μᾶλλον οἱ Κόλχοι ἐμεμνέατο τῶν Αἰγυπτίων, ἢ οἱ Αἰγύπτιοι τῶν Κόλχων. ═ (*b*) Voyez la *Dissertation sur l'origine & l'antiquité de la Circoncision.* ═ (*c*) *Herodot. lib.* II. *c.* 104. Φαίνονται μὲν γὰρ ἐόντες οἱ Κόλχοι Αἰγύπτιοι· νοήσας δὲ πρότερον αὐτὸς ἢ ἀκούσας ἄλλων, λέγω. ═ (*d*) Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre.*

bitoient le long de ces côtes, & dans l'isle dont on vient de parler. Il n'est plus fait mention de ces peuples depuis Moyse; peut-être furent-ils confondus avec les Ethiopiens qui s'établirent au dessus & au midi de l'Egypte.

XII. Partage de Caphthor, ou Caphthorim, septieme fils de Mesraïm.

Selon la lecture présente du Texte sacré les Philistins & les Caphthorim paroissent être des colonies des Chasluhim : (*a*) *Chasluim* (ou selon l'Hébreu *Chasluhim*) *de quibus egressi sunt Philisthiim & Caphthorim.* Mais Masius remarque très-bien que *Philisthiim* doit se rapporter à *Caphthorim*, & non à *Chasluhim*; c'est-à-dire, que pour remettre ce passage dans son ordre naturel, il faudroit lire : *Mesraïm genuit Ludim, & Anamim, & Lahabim, & Nephtuhim, & Phetrusim, & Chasluhim, & Caphthorim, de quibus egressi sunt Philisthiim.* La nécessité de recourir à cette interprétation est fondée sur ce qu'on lit dans d'autres endroits de l'Ecriture, que les Philistins sont venus des Caphthorim. Par exemple, Jérémie (*b*) dit que les Philistins sont des *restes de l'isle de Caphthor* : & dans Amos le Seigneur dit : *N'ai-je pas tiré* (*c*) *les Israélites de l'Egypte, & les Philistins de Caphthor*? Dans le Deutéronome (*d*) il est dit aussi que les Caphthorim, étant sortis de Caphthor, attaquerent les Hévéens, les défirent & habiterent dans leur pays. Tous ces passages insinuent assez clairement que les Philistins étoient descendus des Caphthorim.

Il s'agit à présent de savoir qui étoient les *Caphthorim.* (*e*) La plupart des Interpretes rendent ce terme par *les Cappadociens.* Les Paraphrastes Chaldéens, les Septante, S. Jérôme, Eusebe, Théodoret, S. Cyrille, Procope, en un mot, presque tous les Anciens & les nouveaux sont pour les Cappadociens. L'Arabe met les Caphthorim à Damiette. Le voyageur Benjamin, l'Auteur du Livre *Juchasim*, & quelques autres sont dans la même opinion. Junius & Tremellius placent Caphthorim dans le Nome Sétroïte de la Basse-Egypte. Bochart tâche d'appuyer le sentiment qui explique le pays des Caphthorim de la Cappadoce. Il remarque premiérement que la Cappadoce est voisine de la Colchide, où il a mis les Chasluhims; secondement, que le terme Hébreu *Caphthor* signifie *une grenade*; & qu'on trouve assez près de la Cappadoce la ville de *Sidene*, qui signifie en Grec la même chose que *Caphthor* en Hébreu.

Dom Calmet, dans la premiere édition de son Commentaire, avoit

---

(*a*) *Gen.* x. 14. = (*b*) *Jerem.* XLVII. 4. *Depopulatus est enim Dominus Palæsthinos, reliquias insulæ Cappadociæ.* (Hebr. *Philisthiim, reliquias insulæ Caphthor.*) = (*c*) *Amos* IX. 7. *Numquid non Israel ascendere fecit de terra Ægypti, & Palæsthinos de Cappadocia.* (Hebr. *& Philisthiim de Caphthor.*) = (*d*) *Deut* II. 23. *Hevæos quoque qui habitabant in Haserim, usque Gazam, Cappadoces* (Hebr. *Caphthorim*) *expulerunt : qui egressi de Cappadocia*, (Hebr. *Caphthor*,) *deleverunt eos, & habitaverunt pro illis.* = (*e*) כפתרים *Caphthorim.*

rapporté plusieurs conjectures pour essayer de montrer que l'*isle de Caphthor* étoit l'isle de Chypre. Depuis il a changé d'opinion ; il a tâché de faire voir que c'étoit plutôt l'isle de Crete ; & nous avions adopté cette opinion dans la premiere édition de cette Bible. Mais voici une autre conjecture proposée avec quelque vraisemblance par M. Pluche, dans la *Concorde de la Géographie des différents âges*: (*a*) comme le mot Egyptien *Apis* étoit prononcé *Abir* par les Hébreux, ceux-ci de même prononçoient *Caphthor*, le mot *Coptos*, qui étoit le nom Egyptien d'une ville célebre au cœur de l'Egypte moyenne. Cette ville étoit d'un grand abord dans la plus haute antiquité. Elle trafiquoit avec les Arabes, & sur-tout avec les Sabéens, par le golfe Arabique. Les Européens mêmes, aussi bien que les habitants de la basse-Egypte, venoient par les canaux du Nil, & en remontant ensuite le lit du fleuve, acheter à Coptos les marchandises précieuses de l'Yémen & de l'Orient.

Cette moyenne contrée de l'Egypte, qui étoit bordée au Nord par le canal Bubastique ; à l'Orient par le golfe Arabique, & tout le long de l'Occident par le Nil, étoit regardée comme une *isle* : elle en portoit le nom, comme nous donnons celui d'*isle de France* à la province qui est entre l'Oise, l'Aîne, la Seine & la Marne. L'Egypte moyenne, à cause de la capitale, se nommoit en Hébreu *Ai Caphthor*, & en Egyptien *Ai Coptos*, l'isle de Caphthor ou Coptos. Ce mot *Ai Coptos* est assez visiblement l'origine du mot Grec, Αἴγυπτος d'où en latin *Ægyptus*. Du temps d'Homere, on ne donnoit point en Grec d'autre nom au Nil, que celui d'Αἴγυπτος, qui étoit en Egyptien le nom de la grande isle ou du terrain spacieux le long duquel il couloit. On donne encore aujourd'hui le nom de *Coptes* aux Egyptiens naturels, & de *Copte* ou *Coptique* à la langue Egyptienne.

Connoissant l'*isle de Coptos* ou *Caphthor* comme une colonie de Mesraïm, presque toute environnée d'eaux, & située au cœur de l'Egypte, nous concevrons aisément, que quelque révolte ou mécontentement aura donné lieu à la retraite des Philistins, qui en s'échappant par l'isthme de Suès, & ayant traversé le désert de Sur, se seront jettés sur les premiers terrains habitables depuis Gérara, Gaza & Geth, jusqu'à Joppé, où ils furent arrêtés & bornés par les Chananéens. C'est là proprement *la Palestine*, dont le nom s'est peu à peu étendu par l'usage jusqu'aux pays voisins. Nous n'irons donc plus, avec la plupart des Interpretes, chercher hors de l'Egypte & jusques dans les montagnes de la Cappadoce, une isle qui faisoit partie de l'Egypte & d'où l'Egypte a vraisemblablement tiré son nom.

XIII. Partage de Phut, troisieme fils de Cham.

Le troisieme fils de Cham est nommé *Phut*. (*b*) On trouve des vestiges de son nom en divers endroits de l'Afrique : par exemple, le fleuve

---

(*a*) Pluche, Concorde de la Géographie pag. 234. & suiv. == (*b*) פוט *Phut*.

de *Phut* (*a*) dans la Mauritanie; la ville de *Putea* ou *Phut* auprès d'Adrumet ; le port *Phtia* dans la Marmorique. Mais pour ne pas nous éloigner de notre méthode ordinaire, il faut chercher *Phut* dans l'Egypte. Nous y trouvons le nome ou canton de *Phtemphu* dans Pline, & *Pthemphuti* ou *Phtembuti* dans Ptolomée ; ce nome étoit le plus avancé vers la Libye. Dans Nahum (*b*) les descendants de Phut sont mis avec ceux qui doivent venir au secours de No-Ammon, ou de Thebes. Jérémie (*c*) & Ezéchiel (*d*) les mettent avec les peuples d'Egypte. Nous croyons que leur demeure étoit dans le nome *Phtenotes*, dont *Butus* étoit la capitale, ou dans celui de *Phtemphut*, dont la capitale étoit *Tara*. Ils étoient sujets de Néchao Roi d'Egypte du temps de Jérémie.

XIV. Partage de Chanaan, quatrieme & dernier fils de Cham.

Le quatrieme & dernier fils de Cham, fut *Chanaan* : (*e*) celui-ci peupla le pays qui a conservé le nom de *terre de Chanaan* jusqu'à l'arrivée des Israélites qui s'en rendirent les maîtres sous Josué. Depuis ce temps-là ce pays fut partagé aux douze tribus d'Israel, & fut connu sous le nom de *pays d'Israël*. Après le retour de la captivité de Babylone, il fut plus connu sous le nom de *Judée*. Quelques anciens (*f*) ont cru que les Phéniciens, qui sont les plus fameux des descendants de Chanaan, étoient venus des bords de la Mer rouge dans la Phénicie, & avoient appellé leur pays *Phénicie*, d'un nom dérivé du Grec *Phoinix*, qui signifie *rouge* (*g*) en mémoire du nom de la Mer rouge sur laquelle étoit leur premiere demeure. Usférius conjecture que les Phéniciens venus de la Mer rouge, sont les Pasteurs ou *Ycsos*, qui après avoir régné quelque temps en Egypte, en furent chassés & vinrent demeurer dans la Phénicie. Mais Bochart dérive le nom de *Phéniciens* ou de *Punici*, de *Bené-Anakim*, (*h*) fils des Enacim. Les Chananéens quitterent le nom de leur pere Chanaan, peut-être pour éviter la honte de la malédiction qu'il avoit reçue de Noé, & prirent chez les étrangers le nom de *fils d'Enac*, qui étoit un Héros fameux, & pere des Géants du pays de Chanaan Mais les Anciens n'ont pas laissé de nous conserver la mémoire de Chanaan, véritable pere des Phéniciens. Eupoleme (*i*) le marque positivement, & le faux Sanchoniaton (*k*) le nomme *Chna*, qui est un abrégé de *Chanaan*. Les Septante (*l*) ont confondu les noms de *Chanaan* & de *Phœnix* ; & une

---

(*a*) *Ptolom. Plin. Joseph. S. Hieron. Euseb. Eustat. Isidor.* = (*b*) *Nah.* III. 9. *Africa & Libyes* (Hebr. *Phut & Lubim*) *fuerunt in auxilio tuo.* = (*c*) *Jerem.* XLVI. 9. *Æthiopia & Libyes.* (Hebr. *Cusch & Phut.*) = (*d*) *Ezech.* XXX. 5. *Æthiopia & Lybia.* (Hebr. *Cusch & Phut.*) = (*e*) כנען *Chanaan.* = (*f*) *Herodot. lib.* I. *c.* I. *Justin. lib.* XVIII. *Diodor. l.* XVI. *Strab. l.* I. *&c.* = (*g*) Φοινιξ, *Phœnicia*, Φοινιξ, *ruber.* = (*h*) בני ענק *Bene anak.* = (*i*) *Eupolem. apud Euseb. Præp. lib.* IX. = (*k*) *Philo apud Euseb. Præparat. lib.* I. = (*l*) *Exod.* XVI. 35. *Josue* V. 12. *Prov. ult.* 24. *&c.*

Chananéenne eſt nommée *Phénicienne* dans le nouveau Teſtament. (*a*) Les Philiſtins occuperent une partie du pays de Chanaan, comme on le verra ci-après (*b*)

XV. Partage des fix premiers enfants de Chanaan.

Chanaan eut onze fils: (*c*) *Sidon*, *Heth*, *Jebus*, *Amor*, *Gergès*, *Hev*, *Arac*, *Sin*, *Arad*, *Samar* & *Amath*. Le fils aîné de Chanaan bâtit Sidon, & fut pere des Sidoniens. *Sidon* (*d*) en Hébreu ſignifie *la pêche*: nom qui ſemble ne pas convenir à un homme: auſſi quelques-uns doutent que *Sidon* ait été le nom propre du fils aîné de Chanaan. Souvent l'Ecriture, au lieu du nom propre de la perſonne, met celui de la ville ou du lieu que cette perſonne a habité. Sous le nom de *Sidoniens* on entendoit tous les Phéniciens avant la fondation de Tyr. (*e*) Cette derniere ville fut bâtie, ſelon Joſeph, (*f*) par une colonie de Sidoniens, 240 ans avant le Temple de Salomon. La ſituation de Sidon eſt aſſez connue: elle a le Liban au Nord & la ville de Tyr au Midi. Elle n'eſt éloignée du Liban que de deux lieues, & de ſept ou huit de Tyr. Joſué (*g*) appelle Sidon *la grande*; & les anciens Poëtes (*h*) en parlent beaucoup plus que de Tyr, qui l'emporta néanmoins dans la ſuite ſur Sidon. Dans les temps qui ont ſuivi le regne de Saül, on ne parle preſque plus dans l'Ecriture que de Tyr, parmi les villes de Phénicie. La Phénicie (*i*) dont Sidon étoit la capitale du temps de Moyſe, s'étendoit depuis la riviere d'Eleuthere, qui ſe décharge dans la Méditerranée, vis-à-vis l'iſle d'Arad, juſqu'au Mont Carmel, juſqu'à Gaze, ou juſqu'à Péluſe, au Midi, tout le long de la Mer Méditerranée: car les limites ont ſouvent varié du côté du Midi: les Philiſtins occuperent la partie méridionale de cette étendue. (*k*)

Les *Héthéens*, ou deſcendants de *Heth*, (*l*) ſont placés par quelques-uns vers l'Euphrate, à l'Orient de la Terre Sainte. Mais on les met communément aux environs d'Hébron & de Berſabée, dans les mon-

---

(*a*) *Matth.* XXV. 22. *collat. cum Marc.* VII. 26. == (*b*) L'uſage qui s'eſt introduit chez les Grecs de donner aux Chananéens le nom de *Phéniciens*, peut venir de ce que les Phéniciens ou Sidoniens qui deſcendoient de Sidon fils aîné de Chanaan furent appellés ſpécialement *Chananéens*, comme on le voit par l'Ecriture même: de ſorte que depuis que l'on eut donné aux Sidoniens le nom de *Phéniciens*, on le donna de même à tous ceux qui partageoient avec eux le nom de *Chananéens*: de même que dans la ſuite les Romains donnerent à tout ce pays le nom de *Paleſtine* qui étoit originairement le nom du ſeul pays maritime occupé par les Philiſtins. == [*c*] *Gen.* X. 15. 18. == (*d*) צידן *Sidon.* == (*e*) *Juſtin. lib.* XVIII. == (*f*) *Joſeph Antiq. lib.* VIII. *c.* 2 == (*g*) *Joſue* XIX. 28. == (*h*) *Vide Strab. lib.* XVI. == (*i*) Voyez la carte de la Terre de Chanaan, dreſſée par le ſieur Robert, Géographe ordinaire du Roi. == (*k*) Il paroît aſſez vraiſemblable que Sidon étant le fils aîné de Chanaan, les peuples deſcendus de lui aient conſervé ſpécialement le nom de *Chananéens*; & il y a lieu de croire que ce ſont eux qui ſont déſignés ſous ce nom au nombre des ſept peuples que les Iſraelites trouverent dans la terre promiſe. *Exod.* III. 8. 17. XXIII. 23. XXXIII. 2. XXXIV. 11. *Deut.* VII. 1. XX. 17. *Joſ.* III. 10. IX. 1. XII. 8. XXIV. 11. *Judic.* III. 5. == (*l*) חת *Heth* ou *Cheth.*

tagnes qui ſont au Midi de la terre de Chanaan, & qui furent depuis données aux Tribus de Juda & de Siméon.

Les *Jébuſéens*, ou deſcendants de *Jebus*, (*a*) habiterent à Jéruſalem & aux environs. Ils étoient fort belliqueux; & on ne put les chaſſer entiérement de Jéruſalem, & de la forteresſe de Sion, que ſous le regne de David. (*b*)

Les *Amorrhéens*, ou deſcendants d'*Amor*, (*c*) demeuroient dans les montagnes qui ſont au couchant de la Mer morte. C'eſt delà qu'ils paſſerent au delà du Jourdain, (*d*) & qu'ils s'établirent aux environs des montagnes *Abarim* à l'Orient du Lac Aſphaltites, entre les torrents d'Arnon & de Jaboc, dans l'ancien pays des Moabites & des Ammonites. Amos (*e*) parle de leur taille giganteſque & de leur valeur; il compare leur grandeur à celle des cedres, & leur force à celle du chêne. Quelquefois dans l'Ecriture le nom d'*Amorrhéens* ſe prend pour marquer en général les Chananéens: (*f*) apparemment parce qu'ils étoient les plus conſidérables & les plus puiſſants de tous ces peuples.

Les *Gergéſéens*, ou deſcendants de *Gergès*, (*g*) habitoient à l'Orient de la mer de Tibériade; & on croit qu'il y en avoit encore au temps de Jeſus-Chriſt (*h*) dans ce pays quelques reſtes dans les villes de *Geſara* & de *Gadara*. Les Juifs aſſurent qu'à l'arrivée de Joſué ces peuples ſe retirerent en Afrique. Voyez notre Diſſertation ſur le pays où ſe ſauverent les Chananéens chaſſés par Joſué. (*i*)

Le Paraphraſte Jéroſolymitain au lieu de *Hevæum*, traduit *Tripolitanos*, comme s'il vouloit dire que les *Hévéens*, ou deſcendants de *Hev*, (*k*) ſe retirerent dans la Royaume de Tripoli en Afrique, ou plutôt qu'ils demeurerent à Tripoli en Syrie. Jonathan les nomme *Kadmonim*, c'eſt-à-dire, *Orientaux*. On trouve le pays des *Kadmonim* ou *Cedmonéens* (*l*) au nombre de ceux que Dieu promet de donner aux deſcendants d'Abraham. Bochart croit qu'une partie des Hévéens demeuroit aux environs du Mont Hermon, au delà du Jourdain, à l'Orient de la terre de Chanaan. Il dit auſſi que Cadmus, fameux par la colonie qu'il conduiſit à Thebes capitale de la Béotie, & ſon épouſe Hermione, étoient Hévéens, & que le nom de *Cadmus* vient de *Kedem* qui ſignifie l'*Orient*; & celui d'*Hermione*, de la montagne d'Hermon. Ce que la Fable a ajouté de leur métamorphoſe en ſerpents, eſt tiré du nom d'*Hev*, qui en langue Phénicienne ſignifie *un ſerpent*. Les Hébreux aſſurent qu'on donna le nom d'*Hévéens* à ce peuple de Chanaan,

---

(*a*) יבוס *Jebus.* — (*b*) 2. *Reg.* v. 6. & *ſeqq.* — (*c*) אמר *Amor.* — (*d*) *Num.* XIII. 30. XXI. 29. *Joſ.* v. 1. — (*e*) *Amos*, II. 9. — (*f*) *Gen.* XV. 16. — (*g*) גרגש *Gerges.* — (*h*) *Matth.* VIII. 28. *Geraſenorum.* (gr. *Gergeſenorum.*) *Marc.* V. 1. *Geraſenorum.* (gr. *Gadarenorum.*) *Luc.* VIII. 26. *idem.* — (*i*) Elle ſera à la tête du Livre de Joſué. — (*k*) חו *Hev.* ou *Chev.* — (*l*) *Gen.* XV. 19.

à caufe qu'à la maniere des ferpents, ils demeuroient fous terre & dans des cavernes. On trouve une autre forte d'*Hévéens*, dont le nom s'écrit différemment en Hébreu : (*a*) ils étoient dans le pays qui fut depuis poffédé par les Philiftins defcendus des Caphthorim. (*b*) Quelques-uns croient que ces Hévéens chaffés par les Philiftins pafferent l'Euphrate, & allerent habiter le pays des Affyriens, d'où ils furent depuis tranfportés à Samarie. (*c*) Mais nous croyons que ces *Hévéens* dont il eft parlé dans le IV. Livre des Rois, font différents des anciens *Hévéens* de la Paleftine, & que ceux-ci furent entiérement défaits par les Philiftins, ou que leurs débris furent confondus avec les autres Chananéens parmi lefquels ils fe mêlerent. (*d*)

XVI. Partage des cinq derniers enfants de Chanaan.

Les *Aracéens*, ou defcendants d'*Arac*, (*e*) étoient habitants de la ville & des environs d'*Arcé* ou *Arca* au pied du Mont Liban. Ptolomée & Jofeph (*f*) parlent de cette ville d'Arcé. Bochart croit que c'étoit-là qu'on voyoit le fameux Temple de *Venus Architis*, que les Phéniciens honoroient d'un culte particulier. (*g*)

Quelques-uns veulent que les *Sinéens*, ou defcendants de *Sin*, (*h*) foient les habitants de Pélufe nommée en Hébreu *Sin*. Mais S. Jérôme (*i*) croit que les Sinéens demeuroient anciennement affez près d'*Arcé* capitale des *Arcéens*, & que la ville de Sin ayant été entiérement ruinée par les guerres, il n'en étoit refté que le nom. Strabon (*k*) met une fortereffe du nom de *Sinna* fur le mont Liban : c'étoit donc aux environs du Liban, que demeuroient les Sinéens. Le Traducteur Arabe traduit *Tripolitanos* au lieu de *Sinæum* ; ce qu'il faut entendre des habitants de Tripoli, ville de Phénicie. Jonathan & Onkélos prennent les Sinéens pour les habitants d'Amathus en Cypre. Quelques autres veulent que les Sinéens aient habité le mont Sina.

Sous le nom d'*Aradiens*, ou defcendants d'*Arad*, (*l*) le Paraphrafte Jérofolymitain entend les habitants d'*Antarade*, & Jonathan, les *Laodicéens*. La ville d'*Arade* étoit dans un rocher éloigné du continent d'environ vingt ftades, (*m*) & ayant de tour fept ftades (*n*) ou environ, comme le marque Strabon. Ce rocher ou cette petite Ifle étoit toute habitée & pleine de maifons à plufieurs étages. Les Aradiens n'avoient

---

(*a*) עִוִּים *Hivim* ou *Ghivim.* — (*b*) *Deut.* II. 13. — (*c*) 4. *Reg.* XVII. 31. — (*d*) Dom Calmet penfe que ces Hévéens Occidentaux defcendoient de Chanaan comme les Hévéens Orientaux : il s'en exprime lui-même ainfi dans fon Commentaire fur le Deuter. II. 23. » Les Hévéens de cet endroit, dit-il, font écrits autrement que » ceux de la Genefe : mais nous ne doutons pas qu'ils ne foient les mêmes. Il n'eft » pas fort extraordinaire dans ces Livres de voir la même perfonne & les mêmes » lieux écrits affez différemment. » — (*e*) ארק *Arac.* — (*f*) *Jofeph. Antiq. lib.* I. *c.* 6. — (*g*) *Macrob. Saturn. lib.* I. *c.* 21. — (*h*) סין *Sin.* — (*i*) *Hieron. quæft. hebr. in Genef.* — (*k*) *Strab. lib.* XVI. — (*l*) ארד *Arad.* — (*m*) C'eft-à-dire, 2600 pas — (*n*) C'eft-à-dire, 850 pas.

point

point d'autre eau que celle de leurs citernes, ou celle qu'ils alloient prendre dans le continent. On dit (*a*) qu'en temps de paix, ils tiroient par un tuyau de cuir, de l'eau douce, d'une ſource qui étoit au fond de la mer. On voyoit ſur le continent oppoſé à Arade, la ville d'*Antarade* que Jonathan & les Septante ont entendue ici, comme plus ancienne qu'Arade. On tient que cette derniere ne fut bâtie que vers le même-temps que Tyr la nouvelle, c'eſt-à-dire, durant les guerres des Rois d'Aſſyrie & de Babylone, contre les Phéniciens. Strabon raconte qu'Arade fut bâtie par quelques exilés de Sidon. Il paroît sûr qu'elle n'eſt que depuis Moyſe, & que les Aradiens dont il parle demeuroient à Antarade, & aux villes voiſines. On ne voit pas que ces peuples aient été domtés par les Iſraélites : ils ſe maintinrent dans leur pays, & même dans la liberté, juſqu'au temps de l'Empire Romain. (*b*)

Saint Jérôme a cru que les *Samaréens*, ou deſcendants de *Samar*, (*c*) avoient habité Emeſe ville célebre dans la Célé-Syrie. Les deux Paraphraſtes Chaldéens & l'Arabe l'ont entendu de même. On trouve ſur les côtes de Phénicie une ville nommée *Simyra* près d'*Orthoſia* : (*d*) Euſebe croit que c'eſt une colonie des Samaréens. Quelques-uns ſe ſont imaginé que les Samaritains anciens, qui demeuroient aux environs de Someron, étoient ceux dont parle ici Moyſe : mais ils n'ont pas fait attention à la différence ſenſible, qui ſe trouve dans l'Hébreu (*e*) entre *Someronim* les Samaritains, & *Samarim* les Samaréens.

Les *Hamathéens*, ou deſcendants d'*Hamath*, (*f*) ou *Hémath* demeurerent à Hémath & aux environs. La plupart tiennent que cet Hémath eſt la même qu'Antioche ; non pas la fameuſe Antioche capitale de la Syrie, mais une autre Antioche moins grande & moins connue, qui fut ſurnommée *Epiphanie* : c'eſt ce que nous apprenons de S. Jérôme, qui marque que de ſon temps la petite Antioche ſubſiſtoit encore ſous le nom d'*Epiphanie*. Mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'*Hémath* eſt la ville d'*Emeſe* ſur l'Oronte, ville fort célebre dans l'antiquité, & ſouvent nommée dans l'Ecriture. Elle étoit au Nord de la Paleſtine : & il eſt ſouvent fait mention du défilé d'Hémath qui étoit entre le Liban & l'Antiliban. Il y a beaucoup d'apparence que les Hamathéens ou Hémathéens deſcendus de Chanaan furent les premiers habitants de ce pays.

Voilà les peuples deſcendus des onze fils de Chanaan. Dans les divers

---

(*a*) *Plin. lib.* II. *c.* 103. *&* *lib.* V. *c.* 31. = (*b*) *Dion. lib.* XLVIII. = (*c*) צמר *Samar.* = [*d*] *Plin. lib.* V. *c.* 20. *Mela. lib.* I. *c.* 12. *Stephan. &c.* = [*e*] שמרנים *Someronim*, צמרים *Samarim.* = (*f*) חמת *Hamath* ou *Hemath.*

XVII. Remarque ſur les divers dénombrements des peuples Chananéens.

dénombrements des peuples Chananéens, on y trouve quelquefois, (*a*) *Pherezæi*, *Chananæi*, *Cinæi*, *Cenezæi*, *Cadmonæi* ; & ailleurs (*b*) ſe trouvent omis *Aracæi*, *Sinæi*, *Samaræi*, *Hamathæi*. La cauſe de cette différence vient apparemment de ce que quelques-uns de ces peuples avoient différents noms : par exemple, ceux qui ſont nommés *Cadmonæi*, ſont les mêmes que les *Hévéens* orientaux. Les *Phérézéens* ne ſont pas un peuple particulier ; ce ſont des hommes champêtres qui vivoient vagabonds avec leurs troupeaux, ſans demeure fixe ni arrêtée : *Pherazim* en hébreu peut marquer des payſans, comme *Pherazot* des villages. Le nom de *Chananéens* ſemble être affecté à ceux qui faiſoient leur principale occupation du trafic, tant ſur les côtes de Phénicie, que ſur les côtes du Jourdain, & ſur le Lac de Généſareth, où l'Ecriture nous dit que demeuroient les Chananéens. (*c*) Les *Cenezæi* furent apparemment éteints ou confondus avec d'autres, dans l'intervalle qui ſe paſſa entre Abraham & Moyſe : on ne les trouve plus depuis Abraham. Euſtathe d'Antioche dit qu'ils demeuroient entre le Liban & le mont *Amanus*. Les *Cinæi*, au temps de Moyſe, demeuroient près de l'Idumée, au couchant de la Mer Morte. (*d*)

Quant à ce que les *Aracéens*, les *Sinéens*, les *Samaréens*, les *Hamathéens*, ne ſe trouvent point nommés au nombre des peuples Chananéens dont le pays eſt promis à la poſtérité d'Abraham ; c'eſt peut-être parce que ces peuples ayant leur demeure au Nord de la terre de Chanaan, n'étoient point renfermés dans l'étendue du pays occupé par les ſept peuples que le Seigneur avoit réſolu de chaſſer & d'exterminer devant les Iſraélites, & qui ſont les *Chananéens*, les *Héthéens*, les *Jébuſéens*, les *Amorrhéens*, les *Gergéſéens*, les *Hévéens*, & les *Phérézéens*. Dans l'Hébreu & dans la Vulgate les *Gergéſéens* ne ſont pas toujours nommés (*e*) au nombre des peuples Chananéens que Dieu avoit promis d'exterminer devant les enfants d'Iſraël ; & alors il ne ſe trouve que ſix peuples : mais Moyſe (*f*) & S. Paul (*g*) en comptent ſept ; & les Septante y comprennent toujours les *Gergéſéens* : ce nom peut avoir été quelquefois omis dans l'Hébreu par les Copiſtes.

On peut auſſi remarquer que ces ſept peuples ne ſont pas toujours nommés dans le même ordre : ils ſont nommés en douze endroits que nous expoſerons ici. Le nom des Gergéſéens ſera diſtingué par un caractere différent dans les endroits où il ſe trouve exprimé ſeulement dans la Verſion des Septante, & non dans l'Hébreu.

(*a*) *Gen.* XV. 19. & *ſeqq.* = (*b*) *Exod.* III. 8. 17. XXIII. 23. XXXIII. 2. XXXIV. 11. *Deut.* VII. 1. XX. 17. *Joſ.* III. 10. IX. 1. XII. 8. XXIV. 11. *Judic.* III. 5. = (*c*) *Num.* XIII. 30. = (*d*) *Num.* XXIV. 21. = (*e*) *Exod.* III. 8. 17. XXIII. 23. XXXIII. 2. XXXIV. 11. *Deut.* XX. 17. *Joſ.* IX. 1. XII. 8. *Judic.* III. 5. = (*f*) *Deut.* VII. 1. = (*g*) *Act.* XIII. 19.

Exod. III. 8.	*Exod.* III. 17.	*Exod.* XXIII. 23.	*Exod.* XXXIII. 2.
1. Chananéens.	1. Chananéens.	1. Amorrhéens.	1. Chananéens. [a]
2. Héthéens.	2. Héthéens.	2. Héthéens.	2. Amorrhéens.
3. Amorrhéens.	3. Amorrhéens.	3. Phérézéens.	3. Héthéens.
4. Phérézéens.	4. Phérézéens.	4. Chananéens.	4. Phérézéens.
5. *Gergéſéens.*	5. *Gergéſéens.*	5. *Gergéſéens.*	5. *Gergéſéens.*
6. Hévéens.	6. Hévéens.	6. Hévéens.	6. Hévéens.
7. Jébuſéens.	7. Jébuſéens.	7. Jébuſéens.	7. Jébuſéens.

Exod. XXXIV. 11.	*Deut.* VII. 1.	*Deut.* XX. 17.	*Joſ.* III. 10.
1. Amorrhéens.	1. Héthéens.	1. Héthéens.	1. Chananéens.
2. Chananéens.	2. Gergéſéens.	2. Amorrhéens.	2. Héthéens.
3. Héthéens.	3. Amorrhéens.	3. Chananéens.	3. Hévéens.
4. Phérézéens. [b]	4. Chananéens.	4. Phérézéens.	4. Phérézéens.
5. Hévéens.	5. Phérézéens.	5. Hévéens.	5. Gergéſéens.
6. *Gergéſéens.*	6. Hévéens.	6. Jébuſéens.	6. Jébuſéens.
7. Jébuſéens.	7. Jébuſéens.	7. *Gergéſéens.*	7. Amorrhéens. [f]

Joſ. IX. 1.	*Joſ.* XII. 8.	*Joſ.* XXIV. 11.	*Judic.* III. 5.
1. Héthéens.	1. Héthéens.	1. Amorrhéens.	1. Chananéens.
2. Amorrhéens. [d]	2. Amorrhéens.	2. Phérézéens.	2. Héthéens.
3. Chananéens.	3. Chananéens.	3. Chananéens.	3. Amorrhéens.
4. Phérézéens.	4. Phéréſéens.	4. Héthéens.	4. Phérezéens.
5. Hévéens.	5. Hévéens.	5. Gergéſéens.	5. Hévéens.
6. *Gergéſéens.*	6. Jébuſéens.	6. Hévéens.	6. Jébuſéens.
7. Jébuſéens.	7. *Gergéſéens.* [e]	7. Jébuſéens.	7. *Gergéſéens.* (g)

Nous laiſſons à faire la comparaiſon de ces différents Textes, & à examiner ſi cette diverſité peut avoir quelque fondement.

XVIII. Limites du pays de Chanaan.

Or *les limites de Chanaan furent*, dit Moyſe, (h) *depuis Sidon juſqu'à Gaza par le chemin qui conduit à Gérare, & de là en allant à Sodome, à Gomorrhe, à Adama, à Seboïm, & juſqu'à Leſa.* Moyſe fait ici à l'égard du pays de Chanaan, ce qu'il n'a pas fait à l'égard des autres pays. Dans le temps qu'il écrivoit, il étoit important que les Iſraélites ſuſſent exactement les bornes d'un pays que Dieu leur avoit promis, & qu'ils regardoient comme leur héritage. Il fixe donc les limites de ce pays par quatre villes fort connues : *Sidon* au Nord, & *Gaza* au Midi, toutes deux ſur les côtes de la Méditerranée qui eſt au Couchant de la terre de Chanaan : *Sodome* & *Leſa*, celle-ci au

(a) L'Edition Romaine des Septante renvoie ici les Chananéens au ſeptieme rang. ═ (b) L'Edition Romaine des Septante met ici les Phérézéens avant les Héthéens. ═ (c) L'Edition Romaine des Septante met ici les Phérézéens avant les Hévéens, & les Amorrhéens avant les Gergéſéens. ═ (d) L'édition Romaine des Septante ne met ici les Amorrhéens qu'après les Hévéens. ═ (e) Le nom de Gergéſéens ne ſe trouve point ici dans l'Edition Romaine des Septante ; mais il ſe trouve dans le MS. d'Oxford. ═ (f) L'Edition Romaine des Septante met ici les Chananéens avant les Phérézéens ; & elle met les Hévéens & les Jébuſéens avant les Héthéens. ═ (g) Le Nom des Gergéſéens ne ſe trouve point ici dans l'Edition Romaine des Septante ; mais il ſe trouve dans le MS. d'Oxford. ═ (h) *Gen.* x. 19.

Nord & celle-là au Midi, toutes deux ſervant de limites à ce pays du côté de l'Orient. Il eſt vrai qu'il y a quelque difficulté au ſujet de *Leſa*. Quelques-uns la prennent ici pour *Laïs* qui fut nommé depuis *Céſarée de Philippe*, vers la ſource du Jourdain : il ſemble que l'oppoſition de Sodome, qui eſt au Midi vis-à-vis de Gaza, demande une ville au Nord vis-à-vis de Sidon. Mais le Paraphraſte Jonathan & S. Jérôme, entendent par *Leſa* la ville de Callirhoé fameuſe par ſes eaux chaudes qui tombent dans la mer Morte au Nord de cette mer. D'autres cherchent la ville de *Leſa* entre la Mer Morte & la Mer Rouge. Ptolomée y en marque une ſous le nom de *Luſa*; & Joſeph, ſous le nom de *Louſſa*. La Paraphraſe Arabique met *Eluſa* au lieu de *Luſa* : Eluſa eſt une ville d'Idumée connue dans Ptolomée & dans Etienne. Les limites que Moyſe marque ici, ne comprennent pas à beaucoup près toute la terre promiſe, mais ſeulement le terrain qu'occupoient alors les principaux des Chananéens.

ARTICLE III. *Partage des deſcendants de Sem.*

Moyſe termine le dénombrement des deſcendants de Noé par celui de la famille de *Sem*, ſoit parce qu'elle ſe diſperſa plus tard & moins que les autres, ſoit parce que c'eſt celle dont il va continuer l'hiſtoire, comme étant celle d'où ſont deſcendus les Patriarches. C'eſt même ce qu'il inſinue lorſqu'il dit : *Sem eut auſſi des enfants :* (*a*) *& il fut le pere de tous les enfants d'Héber, & le frere aîné de Japheth.* Il fut *le pere de tous les enfants d'Héber*, c'eſt-à-dire, de cet Héber l'un de ſes petits-fils, de qui deſcendit la race des Patriarches : ou dans un autre ſens, *de tous les enfants d'Héber*, c'eſt-à-dire, de tous les Hébreux, de tous ceux qui avoient leur demeure au delà de l'Euphrate, & particuliérement de la nation des Hébreux qui tiroit delà ſon origine & ſon nom. Car en Hébreu, *Héber*, (*b*) ſignifie *au delà* ou *d'au delà* ; delà vient qu'Abraham fut nommé *Hébreu*, (*c*) c'eſt-à-dire, homme originaire d'au delà ; & ce nom reſta à la poſtérité, ſpécialement à ceux qui deſcendirent d'Iſaac & de Jacob.

Moyſe ajoute que Sem étoit *frere aîné de Japheth*, parce qu'ayant commencé ce dénombrement par Japheth le plus jeune, il convenoit de rappeller que Sem mis ici au dernier rang, étoit néanmoins ſon aîné. Les Septante ont pris ce Texte dans un autre ſens ; ils ont cru que c'étoit Japheth qui étoit l'aîné : *De Sem... fratre Japheth majoris.* (*d*) On a même prétendu juſtifier cela par quelques autres obſervations, & ſpécialement en remarquant que dans ce dénombrement il y tient en

(*a*) *Gen.* x. 21. *De Sem quoque nati ſunt, Patre omnium Filiorum Heber, fratre Japheth majore.* = (*b*) עבר, *Heber.* = (*c*) *Gen.* XIV. 13. *Nuntiavit Abram Hebræo,* העברי. = (*d*) *Sept.* Ἀδελφῷ Ἰαφετ τοῦ μείζονος.

effet le premier rang : mais par-tout ailleurs Moyse nomme Sem le premier & Japheth le dernier. *Sem, Cham & Japheth.* S. Jérôme, Auteur de la Vulgate, n'a point ici suivi les Septante ; il reconnoît dans le Texte de Moyse, que Sem étoit l'aîné : *De Sem... fratre Japheth majore.* Il faut observer que dans l'Hébreu, où l'on ne distingue point les cas, le *major* par sa construction ne se rapporte pas plus à Japheth qu'à Sem ; & par le sens il se rapporte plus à Sem qu'à Japheth. Car ce *major* n'est ajouté que pour distinguer deux hommes dont l'un étoit l'aîné. Si donc il y avoit deux Japheth, l'un seroit l'aîné, & l'autre le plus jeune : alors on pourroit dire *Japheth l'aîné* ; & Moyse auroit pu dire de Sem en ce sens : *Il étoit frere de Japheth l'aîné.* Mais comme il n'y avoit qu'un seul Japheth, il est visible que la distinction tombe sur Sem ; & qu'en disant que *Sem étoit frere de Japheth l'aîné*, Moyse a voulu dire que *Sem étoit le frere aîné de Japheth*, comme l'exprime la Vulgate, & comme l'explique le savant Pere Houbigant. C'est pourquoi nous abandonnons le sens des Septante que nous avions suivi dans la premiere édition de cette Bible, & nous revenons au sens de la Vulgate.

I. Partage d'Ælam, premier fils de Sem.

Sem eut cinq enfants : (*a*) *Ælam, Assur, Arphaxad, Lud & Aram.* On ne doute pas que les Elamites voisins des Medes ne soient descendus d'*Ælam.* (*b*) La capitale de ce pays étoit *Elymaïs*, fameuse par le riche temple de Diane, ou *Nannea*, qu'Antiochus voulut piller. (*c*) L'Auteur du I. Livre des Maccabées met *Elymaïs* dans la Perse ; l'Auteur du II. Livre (*d*) nomme cette ville, *Persépolis*, apparemment parce qu'elle étoit capitale du pays des Perses, nommé anciennement *Ælam.* Comme le nom d'*Ælam* étoit moins connu que celui de Perses, il a peut-être cru qu'il pouvoit nommer *Persépolis*, parmi les Grecs, la ville qu'on nommoit *Elymaïs* chez les peuples qui se nommoient *Ælam* de leur ancien nom. Au reste nous ne donnons ceci que comme une conjecture, en attendant une meilleure solution de cette différence qui se trouve entre les deux Auteurs des Livres des Maccabées.

II. Partage d'Assur, second fils de Sem.

L'Assyrie a donné son nom à *Assur*, ou elle l'a reçu de lui. Le mot Hébreu *Assur* (*e*) signifie heureux, & convient parfaitement à l'Assyrie, qui est un excellent pays, sur-tout aux environs de Ninive. On a vu que Nemrod entra dans ce pays, & y fonda Ninive ; ce qui donne lieu de croire qu'il en avoit expulsé Assur ; mais il semble qu'Assur y rentra, & assura par-là à ce pays le nom d'*Assyrie* : ce qui donne lieu de le conjecturer, c'est que Suidas & Jean d'Antioche (*f*) témoi-

---

(*a*) *Gen.* X. 22. = (*b*) עילם *Ælam.* = (*c*) 1. *Macc.* VI. 1. 2. = (*d*) *Mac.* IX. 2. = (*e*) אשור *Assur.* = (*f*) *Suidas in* Θούρας, *& Joan. Antioch. apud Salmas. in Solin. p.* 1235.

gnent que *Ninus* Roi des Assyriens eut pour successeur *Thuras*, homme d'un courage & d'une valeur extraordinaire, qui attaqua & vainquit le Tyran Caucase, qui étoit un des descendants de Japheth. Les Assyriens l'adorerent comme un Dieu, & le nommerent *Baal*, qui dans leur langue signifie le même que *Mars*. Ils donnerent aussi son nom à la planete que nous appellons *Mars*. Un autre Auteur cité par Saumaise, dit que *Thuras* étoit fils de *Zamés*. Il est aisé de concevoir que *Zamés* est le même que *Sem*, & que *Thuras* est le même qu'*Assur* ou *Athur* selon la prononciation des Chaldéens. Ninus sera Nemrod Fondateur de Ninive. Le Tyran Caucase sera Gog fils de Japheth, qui demeuroit vers le mont Caucase au Nord de l'Assyrie.

L'Assyrie nommée autrement *Atyrie* ou *Adiabene*, a pour bornes au Nord une partie de la grande Arménie & de la Médie; à l'Orient, une autre partie de la Médie; au Midi, la Babylonie; & au Couchant, la Mésopotamie, dont elle est séparée par le Tigre. Mais l'Empire d'Assyrie avoit une bien plus grande étendue; il comprenoit autrefois les Médes, les Perses, les Babyloniens, les Arabes, les Arméniens, les Syriens, & les peuples de la Mésopotamie, &c.

III. Partage d'Arphaxad, troisieme fils de Sem.

Joseph & quelques autres ont cru que les Chaldéens ont autrefois porté le nom d'*Arphaxad*: (*a*) ainsi il faudroit dire que Chased fils de Nachor, conquit le pays d'Arphaxad, & donna le nom de *Chasdim* aux Chaldéens, qui étoient auparavant nommés *Arphaxadim*. Mais c'est de quoi on n'a aucune preuve. Ce qui a pu tromper Joseph, c'est peut-être la ressemblance entre *Ar-Chasad* & *Arphacsad*: car c'est ainsi qu'est écrit en Hébreu le nom que nous écrivons *Arphaxad*. *Ar* ou *Ur* est la capitale de *Chasad* ou *Chaséd*; & on la trouve appellée *Ur-Chasdim*, (*b*) avant la naissance de *Chaséd*. Bochart croit qu'Arphaxad donna son nom à une partie de l'Assyrie, nommée *Arrapachitis* par Ptolomée. (*c*) Ce pourroit être aussi le pays dont la capitale étoit *Artaxata* dans la grande Arménie sur les frontieres de la Médie. C'est aujourd'hui la ville de Téflis, selon quelques-uns; selon d'autres, *Artaxata* est Erivan dans l'Arménie sous l'empire des Perses; ou au moins Artaxata étoit au voisinage d'Erivan. Tavernier dit qu'on voit les ruines de cette ville à trois lieues d'Erivan. Du temps de Moyse, ni l'Arménie, ni la Médie, ne portoient point encore ces noms; & il est assez croyable qu'au moins une partie de la Médie se nommoit *Arphaxad*. Strabon parle souvent d'une Province de Médie, nommée *Atropatia* séparée de l'Armenie par le fleuve Araxe. Ptolomée la nomme *Antropatia*.

IV. Partage de Salé, fils ou petit fils d'Arphaxad.

Salé fut fils d'Arphaxad, selon l'Hébreu & la Vulgate, (*d*) ou son petit-fils, selon les Septante qui mettent Caïnan entre Arphaxad &

(*a*) ארפכשד *Arphaxad.* == (*b*) *Gen.* XI. 31. אור כשדים *Ur-Chasdim.* == (*c*) *Ptolom. Asiæ, tab.* 5. == (*d*) *Gen.* X. 24. שלח *Sale.*

Salé. Eustathe d'Antioche assure que Salé est le pere des peuples de la Susiane. Eusebe le fait pere des Cosséens, peuples au Nord de la Susiane. On trouve dans Ammien Marcellin, (*a*) une ville de la Susiane nommée *Sela* : Ptolomée la nomme *Sele*, & les Cartes Géographiques la représentent au dessous de Suses sur le fleuve Eulée.

V. Partage de Phaleg & de Jectan, fils d'Heber & petits-fils de Salé.

De Salé naquit Heber qui eut deux fils *Phaleg* & *Jectan*. (*b*) *Phaleg* (*c*) a pu donner son nom à la ville de *Phalga* située sur l'Euphrate, assez près de l'embouchure du Chaboras dans ce fleuve. Ptolomée semble s'être trompé, lorsqu'il a mis *Pharga* qui est la même que *Phalga*, près l'embouchure du Saocoras dans l'Euphrate. On trouve une ville nommée *Phalagus* dans l'Arabie Heureuse ; & l'on nomme *Phalga*, le lieu où l'on croit qu'étoit autrefois bâtie Babylone. De Phaleg descendit *Tharé* qui fut pere d'Abraham, & qui habitoit à Ur de Chaldée dans la Mésopotamie.

Moyse détermine clairement le pays qui fut habité par les enfants de *Jectan* : (*d*) *Ils habiterent*, dit-il, (*e*) *depuis Messa jusqu'à Séphar, montagne à l'Orient.* Toute la difficulté consiste à fixer ces deux lieux, *Messa* & *Sephar.*

On vient de voir que nous avons placé *Arphaxad* dans l'Assyrie ou dans l'Arménie, & *Salé* dans la Susiane. On doit aussi faire attention que Moyse nomme *Orient* les pays qui sont au delà du Tigre & de l'Euphrate, comme l'Assyrie, la Médie, & l'Arménie. Ce sont ces considérations, qui nous obligent à mettre les fils de Jectan dans les Provinces qui sont entre les monts Masius au Couchant dans la Mésopotamie, & les monts des Saphires à l'Orient, dans l'Arménie, ou les monts Tapyres plus avant dans la Médie, comme nous l'avons dit ailleurs. (*f*) La ressemblance des noms, le voisinage des aïeuls de Jectan, & enfin les vestiges des fils de Jectan, que l'on remarque dans ce pays, sont nos principales preuves.

Bochart s'est efforcé de montrer que Jectan & ses fils avoient peuplé une grande partie de l'Arabie : mais nous croyons qu'il faut entendre de Jecsan fils d'Abraham & de Céthura, (*g*) ce qu'il a entendu de Jectan fils d'Héber. Nous plaçons les descendants de Jecsan fils d'Abraham & de Céthura dans l'Arabie, conformément à l'Ecriture : (*h*) mais nous mettrons Jectan fils d'Héber & ses descendants dans les pays Orientaux entre Méfa & Séphar, comme le dit Moyse. Nous ne laisserons pas de rapporter le sentiment de Bochart sur chacun des descendants de Jectan ; & nous y joindrons quelques conjectures suivant notre hypothese, différente de celle qu'il a suivie.

(*a*) *Amm. lib.* XXIII. *Ptol* Σελ. == (*b*) *Gen.* X. 24. 25. == (*c*) פלג *Phaleg.* == (*d*) יקטן *Jectan.* == (*e*) *Gen.* X. 30. == (*f*) Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre*, == (*g*) Voyez le Commentaire de Dom Calmet sur la Genese, XXV. 2. == (*h*) *Gen.* XXV. 6.

Joſeph (*a*) a placé Jectan avec ſes fils depuis le fleuve Cophenes, juſqu'au pays de l'Inde, & des Seres qui le touchent. Ce ſentiment qui place Jectan & ſes deſcendants vers les Indes, a ſi fort prévalu, que preſque tous les Anciens & les Nouveaux ont été les y chercher. Mais voyons, ſelon notre hypotheſe, ſi nous trouverons quelques veſtiges du nom de Jectan entre Méſa & Séphar.

La Sitacene eſt juſtement au milieu du pays que nous avons aſſigné à Arphaxad & à Salé, c'eſt-à-dire, entre l'Arménie & la Suſiane. La Capitale du pays eſt nommée *Sytaca* par Xénophon & par Etienne, & *Sitacene* par Pline & par Ptolomée. Il eſt aiſé de faire *Sitaca* ou *Sitacene* du nom de *Jectan*. Sanſon met la ville d'Aſtacane ſur le fleuve Nymphius qui tombe dans le Tigre à Amida.

VI. Partage des ſix premiers fils de Jectan, fils d'Héber.

Jectan eut treize fils : (*b*) *Elmodad*, *Saleph*, *Aſarmoth*, *Jaré*, *Aduram*, *Uzal*, *Decla*, *Ebal*, *Abimaël*, *Saba*, *Ophir*, *Hevila* & *Jobab*. Bochart croit qu'*Elmodad*, (*c*) eſt le pere des Alluméotes, placés par Ptolomée au milieu de l'Arabie Heureuſe. Nous croyons qu'*Elmodad* pourroit bien être le pere des Eldamares dans la Méſopotamie. Pline (*d*) les joint aux Salmanes qui ſont peut-être les deſcendants de *Saleph*. (*e*) On trouve auſſi la fameuſe ville d'Amida ſur le Tigre, frontiere d'Aſſyrie; & dans la Méſopotamie, la ville d'Almodeme, qui a un grand rapport avec le nom d'*Elmodad*.

Bochart a remarqué dans l'Arabie les Salapéniens nommés par Ptolomée, & qu'il croit habitants du pays de *Saleph*. On les voit dans les Cartes ſous le nom d'*Alapéniens*, dans une ſituation néanmoins aſſez éloignée de celle qu'il donne aux autres fils de Jectan.

Il y a une ville du nom d'*Aſarmoth*, (*f*) dans la grande Arménie : (*g*) *In majore* (Armenia) *Aſarmothe Euphrate proximum*. Et près du mont Maſius, on voit la ville d'Arſamoſate, nommée *Armoſate* dans une médaille de Marc-Aurelle : je ne ſais ſi c'eſt la même qui eſt marquée dans Pline. Euſtathe d'Antioche, Euſebe, la Chronique d'Alexandrie, ſaint Epiphane, & après eux Bochart mettent les deſcendants d'*Aſarmoth* dans l'Arabie : ce dernier n'a trouvé dans ce pays que les Chatramites, les Atramotites, ou les Chatrimonites pour appuyer ſon ſentiment.

Bochart n'ayant pu trouver dans l'Arabie des peuples dont le nom approchât de celui de *Jaré*, (*h*) y en a cherché dont le nom eut la même ſignification que l'Hébreu *Jaré* ou *Jarach*, qui ſignifie *la Lune*. Aga-

(*a*) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 6. Ἀπὸ Κωφῆνος, ἕως τῆς Ἰνδικῆς & τῆς πρὸς αὐτῷ Σηρίας. Euſebe & S. Jérôme ont lu Ἰβηρίας au lieu de Σηρίας. (*In locis ad Evilath.*) Bochart croit qu'il faut lire Ἀρίας. Eduard Bernard dans ce qu'il a donné de Joſeph, lit de même. Bonfrere lit Σηρίας le pays de Seres. Les anciennes éditions de Joſeph Συρίας, la Syrie. Le fleuve Cophene arroſe conſtamment la province d'Arie, & coule juſqu'au pays des Seres. = (*b*) *Gen.* X. 26. & *ſeqq.* = (*c*) אלמודד *Elmodad.* = (*d*) *Plin. lib.* VI. *c.* 26. = (*e*) שלף *Saleph.* = (*f*) חצרמות *Aſarmoth.* = (*g*) *Plin. lib.* VI. *c.* 9. = (*h*) ירח *Jaré* ou *Jarach.*

tharcides & Diodore parlent des *Alilæens* (*a*) près des Caſſandres. La ſignification du terme *Alilæi* revient à l'Hébreu *Jarachæi*: *Alilat* en Arabe ſignifie la Lune, comme l'a prouvé Selden dans ſon Livre des Dieux de Syrie. Le Géographe de Nubie (*b*) met les enfants d'Hilal aux environs de la Mecque. Bochart ſoutient que les enfants d'Hilal, les Aliléens, les Caſſandres, ſont les mêmes que les Caſſantes dont parlent Etienne & Ptolomée, & les Jarachéens de l'Ecriture. Il croit trouver des veſtiges du mot *Jarach* dans l'Iſle des Eperviers, (*c*) dans la Mer rouge, à l'oppoſite des côtes des Caſſanites. Je laiſſe aux Lecteurs à juger de la force de ces preuves. Nous trouvons dans l'Aſie un grand pays nommé *Irac* ou *Iracha*, qui eſt, ſelon Baudran, le même que l'ancienne Aſſyrie: mais anciennement *Irac* pouvoit avoir beaucoup moins d'étendue. La ville d'*Irac* ſur l'Euphrate, capitale de ce pays, a été autrefois fort conſidérable; mais elle eſt un peu éloignée du mont Maſius.

Le nom de *Jaré* peut ſe prononcer dans l'Hébreu *Irach* ou *Ircha* : de cette ſorte il pourroit donner le nom à l'*Hircanie* province voiſine de la Médie.

Aduram (*d*) eſt nommé *Odorra* (*e*) dans la Verſion des Septante. Bochart met les deſcendants d'*Aduram* dans l'Arabie près du détroit d'Ormus & du Golfe Perſique. Pline (*f*) y place les Drimates, qu'on peut faire venir d'*Aduram*. Le dernier promontoire de l'Arabie vers la Perſe, eſt nommé *Corodamum*, qui a auſſi quelque conformité avec *Aduram*. Pour dire quelque choſe qui ait du rapport à notre hypotheſe, nous penſons qu'on peut mettre Aduram dans la Méſopotamie. Il y a une ville nommée *Atra* ſituée ſur le Tigre, qui fut priſe par Trajan, au rapport d'Ammien Marcellin. Polybe (*g*) parle d'une ville du nom de *Dura* dans la Méſopotamie; & Ammien en met une de même nom ſur le Tigre dans l'Aſſyrie.

Bochart a trouvé dans l'Auteur du Livre *Juchaſim* une ville du nom d'*Uzal*: (*h*) elle eſt la capitale du Royaume d'Aljéman ou de Saba dans l'Arabie heureuſe. Les Latins ont fait d'*Uzal*, *Auzar* & *Auzaritis*; & ils ont nommé *Myrrha Auzaritis* une eſpece de myrrhe qui vient de ce pays. Pour notre ſentiment, nous voyons ſur l'Euphrate, dans l'Arabie déſerte, frontiere de la Méſopotamie, une ville nommée *Auzara*: & dans la grande Arménie ou dans la Cappadoce, un lieu fameux nommé *Zela*, (*i*) qui donne le nom à un canton nommé *Zeletique*. La ville de Zela fut bâtie par Sémiramis: on y voit ſur une grande levée le Temple de la Déeſſe Anaïs fort honorée des Arméniens.

(*a*) Ἀλιλαῖοι ═ (*b*) *Parte* v. *Clim.* 11. ═ (*c*) Ἱεράκων νῆσος ═ (*d*) הדורם *Aduram.* ═ (*e*) Ὀδοῤῥα ═ (*f*) *Plin. lib.* VI. *c.* 28. ═ (*g*) *Polyb. lib.* VI. 48, ═ (*h*) אוזל *Uzal.* ═ (*i*) *Vide Strab. lib.* VI. *p.* 386. *Plin. lib.* VI. *c.* 3.

VII. Partage des sept derniers fils de Jectan, fils d'Héber.

Bochart ne trouve dans l'Arabie aucun peuple du nom de *Decla* : (*a*) mais il y remarque quelques endroits célebres par leurs beaux palmiers, nommés *Dicla* en Chaldéen & en Syriaque. Il y en a un entr'autres à l'entrée de l'Arabie heureuse, sur la Mer rouge, que les Anciens ont pris soin de nous décrire : c'est-là où notre Auteur place les descendants de Decla. Pline (*b*) assure que le Tigre, tandis qu'il coule paisiblement dans les plaines voisines de sa source dans la grande Arménie, est nommé *Diglito* ; & qu'ensuite on lui donne le nom de *Tigre*, lorsqu'il devient plus rapide & plus impétueux : ce qui pourroit faire croire que le canton de l'Arménie, où ce fleuve prend sa source, se nomme *Diglito* ou *Decla*.

On connoît dans l'Albanie la ville de *Declana* ; & dans l'Assyrie celle de *Degla*. Si l'on veut des lieux où il y ait abondance de palmiers pour y placer *Decla*, il sera aisé d'en trouver aux environs de l'Arménie & de la Mésopotamie.

Bochart tient que les descendants d'*Ebal*, ou selon l'Hébreu, *Hobal*, (*c*) passerent au couchant de la Mer rouge dans le pays des Troglodytes. On y trouve un canton nommé *Abalite* ou *Avalite*, & un lieu de commerce de même nom.

Bochart croit qu'*Abimaël* (*d*) est le pere des Malites, connus dans Théophraste, (*e*) qui dit qu'ils étoient une des quatre nations célebres par leurs aromates dans l'Arabie heureuse. Il croit que les peuples nommés *Mali* sont les mêmes que les Molites, marqués dans Ptolomée. On connoît dans la petite Arménie le fleuve *Melas*, qui sortant du mont Argée vient au travers de la petite Arménie se jetter dans l'Euphrate. Il passe près de la ville Mélitene ou Mélita, qui est capitale d'un canton du même nom. Dans l'Aracosie, Ptolomée met la ville de *Maliana*. On n'a point d'égard ici au mot *Abi* qui signifie *Pere*.

Bochart place *Saba* (*f*) sur la Mer rouge, entre les Minéens & les Catabanes : ce sont les Sabéens si fameux par leurs aromates. Leur capitale est nommée par les Géographes *Saba*, ou *Sabe*, ou *Sabæ*, ou *Sabo*. C'est la même que *Moriaha* ou *Marab* du Géographe de Nubie. Selon notre hypothese, nous plaçons *Saba* dans quelques-uns des lieux que nous allons marquer. Par exemple, dans la Perse où Denys l'Africain met des peuples nommés *Sabæ* : Ptolomée les nomme *Sabæi*. On voit une ville nommée *Sabatha* près de Séleucie dans l'Assyrie. On connoît *Sabagene* dans la Grande Arménie, selon Ptolomée. Les Géographes marquent aussi les provinces de *Sappacene* & de *Sybacene* dans la même Arménie. On peut choisir parmi tant de noms qui paroissent venir de

(*a*) דקלה *Decla*. == (*b*) *Plin.* VI. *c.* 27. == (*c*) עובל *Hobal*. == (*d*) אבימאל *Abimael*. == (*e*) *Theophr. Hist. Plant. l.* IX. *c.* 4. == (*f*) שבא *Saba*.

Saba. Ce nom ſe trouve répandu dans toute l'Arabie, & dans tous les pays de delà l'Euphrate. (*a*)

La plupart placent *Ophir* (*b*) dans les Indes. Nous tâcherons de montrer dans une Diſſertation faite exprès, (*c*) qu'il demeura ſur l'Iſthme, qui eſt entre le Pont-Euxin & la mer Caſpienne; & que cette ſituation n'empêchoit pas que l'on ne pût dire que la flotte de Salomon alloit à Ophir. Mais quand nous ſerions obligés d'avouer que cette flotte alloit aux Indes, il nous ſeroit aiſé d'y faire conduire de l'or d'Ophir, ſi l'on nous accordoit que la mer Caſpienne étoit fréquentée du temps de Salomon : car Pline nous marque de ſon temps une route par laquelle on tranſportoit les marchandiſes depuis l'Inde juſqu'au Pont-Euxin. Il étoit auſſi aiſé de les faire paſſer des pays ſitués ſur le Pont-Euxin dans l'Inde. Voici comment ſe faiſoit ce tranſport. De l'Inde on embarquoit ces marchandiſes ſur le fleuve Icarus qui ſe jette dans l'Oxus. L'Oxus tombe dans la mer Caſpienne. De cette mer on menoit les vaiſſeaux dans le lit du fleuve Cyrus, que l'on remontoit auſſi loin que l'on pouvoit : là on débarquoit les marchandiſes, & après cinq jours par terre, on les jettoit ſur le Phaſis qui les conduiſoit dans le Pont-Euxin. N'eſt-il pas auſſi facile de jetter les marchandiſes du pays d'Ophir ſur le Cyrus, de paſſer la mer Caſpienne, de remonter l'Oxus, & de les tranſporter ſur le fleuve d'Inde qui ſe décharge dans l'Océan ? De cette maniere on pourra trouver l'or d'Ophir dans l'Inde : mais nous aimons mieux nous en tenir au ſyſtéme que nous avons établi ailleurs; & il ne nous paroît pas que les voyages par mer fuſſent communs dans les Indes du temps de Salomon, ni du temps de Job, qui parle de l'or d'Ophir.

Nous avons expliqué en parlant de la ſituation du Paradis Terreſtre, ce que nous penſons du pays d'*Hévila.* (*d*)

Bochart ſoutient que les *Jobarites*, ou *Jobabites*, comme il veut qu'on liſe dans Ptolomée, ſont deſcendus de *Jobab.* (*e*) *Jebab* en Arabe ſignifie *un déſert*; & les Jobarites demeurent dans un pays de l'Arabie fort déſert, au deſſus du Golfe Sachelite. Nous remarquons dans l'Albanie une ville de *Jobula*, & dans l'Arménie, la ville d'*Iban*; mais nous n'oſons aſſurer que ni l'une ni l'autre ait pris ſon nom de Jobab.

VIII. Partage de Lud quatrieme fils de Sem.

Après avoir ſuivi les deſcendants d'Arphaxad juſques dans les derniers fils de Jectan, il nous reſte à rechercher le partage de ſes deux derniers freres Lud & Aram. Joſeph, S. Jérôme, Euſebe, S. Iſidore, Euſtathe

(*a*) D. Calmet applique ailleurs à Saba, fils de Regma, ce qui conviendroit mieux à Saba, fils de Jectan. » On pourroit croire, dit-il, que ce Saba habita au delà de l'Euphrate, & aux environs de Charan, d'Edem, d'Aſſur & de Chelmad, puiſque l'Ecriture le joint à ces peuples dans Ezéchiel, XXVII. 23. » Ezéchiel diſtingue ce *Saba* d'un autre dont il parle au ℣. 22. & qu'il joint à Regma. ═ (*b*) אופיר *Ophir.* ═ (*c*) Elle ſera placée à la tête des deux derniers Livres des Rois. (*d*) חוילה *Hevila.* ═ (*e*) יובב *Jobab.*

& plusieurs des Anciens & des Modernes, placent les enfants de *Lud* (*a*) dans la Lydie de l'Asie Mineure. Bochart appuye ce sentiment sur sa conformité du nom, sur l'antiquité des Lydiens, sur la signification du terme *Lud* qui signifie *être tortu*, à cause du Méandre qui est dans cette Province.

On peut dire contre le sentiment qui met les descendants de Lud dans l'Asie Mineure, 1°. Que cette Province est trop éloignée du partage des autres fils de Sem; qu'il faudroit que Lud eut passé l'Euphrate, & fut allé se placer bien avant dans l'Asie Mineure sur le fleuve Méandre, quoique Moyse insinue que les descendants de Sem demeurerent au delà de l'Euphrate: (*b*) 2°. Les Historiens (*c*) assurent que les Lydiens porterent le nom de *Mœones*, jusqu'à Lydus fils d'Athys qui leur fit porter le sien.

Mais à l'égard de la premiere de ces objections, on répond que quoique Sem soit le pere de tous les peuples de delà l'Euphrate, cela n'empêche pas que quelques-uns de ses fils n'aient pu avoir leur partage au-deçà de ce fleuve. On sait qu'Aram fils de Sem, ou ses descendants, peuplerent la Syrie: pourquoi Lud à son exemple, n'aura-t-il pas pu s'habituer dans l'Asie Mineure? Quant à la seconde difficulté, il est aisé d'y satisfaire en distinguant les temps & les lieux. Les Historiens & les Géographes nous apprennent que la province nommée *Lydie*, avoit autrefois porté le nom de Méonie, & que c'étoit Lydus fils d'Athys, qui lui avoit donné celui de Lydie. Mais ces Auteurs ne parlent que de la Lydie supérieure, qui portoit en effet anciennement le nom de *Mœonie*. Ils ne disent rien de la Lydie inférieure, ni de l'Ionie, qui se trouve aussi nommée du nom de *Lydie*: (*d*) & les Profanes ne nous apprennent pas quand ni de qui cette ancienne Lydie reçut son nom. Hérodote (*e*) donne pour pere à Athys, Ménès Roi de Lydie; & Strabon (*f*) le fait fils d'Hercule & d'Omphale, Reine de Lydie. Ces Auteurs insinuent par-là qu'avant Lydus fils d'Athys, il y avoit une Lydie différente de la Méonie.

Arias Montanus place les *Ludim* sur le confluent de l'Euphrate & du Tigre: & M. le Clerc les met entre les fleuves Chaboras & Saocoras ou Masca; parce que l'Euphrate en cet endroit fait des détours à peu près comme le Méandre.

IX. Partage d'Aram, cinquieme & dernier fils de Sem.

Aram (*g*) est le pere des *Araméens* ou *Ariméens*. Ces peuples sont connus dans Homere, (*h*) dans Hésiode, (*i*) & dans les autres Auteurs anciens. Strabon (*k*) & Joseph (*l*) nous apprennent que les Grecs ap-

---

(*a*) לוד *Lud.* = (*b*) *Gen.* x. 21. *De Sem.... patre omnium filiorum Heber*, (Hebr. *ulteriorum*, id est, trans-Euphratensium.) = (*c*) *Dionys. Halic. lib.* I. *Herodot. lib.* I. *c.* 7. & *lib.* VII. *c.* 74. *Diodor. lib.* III. = (*d*) *Vide Cellar. Geograph. Antiq. lib.* III. *c.* 4. *p.* 124. = (*e*) *Herodot. lib.* I. *c.* 94. = (*f*) *Strab. lib.* V. *p.* 147. = (*g*) ארם *Aram.* = (*h*) *Homer. Iliad.* B. = (*i*) *Hesiod. Theogonia.* = (*k*) *Strab. lib.* I. & XVI. = (*l*) *Joseph. Antiq. lib.* I. *c.* 6.

pelloient *Syriens* les peuples qui se nommoient entr'eux *Araméens* ou *Ariméens*. On ne sait quand ils ont commencé d'être appellés *Syriens* par les Grecs. Homere & Hésiode leur donnent simplement le nom d'*Ariméens*.

Le pays d'Aram est fort étendu dans l'Ecriture : il comprend toute la Mésopotamie & la Syrie. La Mésopotamie est appellée en hébreu *Aram-Naharaïm*, (*a*) c'est-à-dire, *Aram des deux fleuves*, parce que ce pays est situé entre l'Euphrate & le Tigre. Elle est encore nommée *Padan-Aram*, (*b*) c'est-à-dire, *la campagne d'Aram* ; & dans Osée, *Sedeh-Aram*, (*c*) qui signifie la même chose que *Padan-Aram*. On croit que sous ce nom de *campagne d'Aram*, l'Ecriture a voulu désigner cette partie de la Mésopotamie, qui est cultivée, & qui s'étend principalemant sur les fleuves & dans les campagnes fertiles du pays de Sennaar, & des environs de Babylone, pour la distinguer d'une autre partie de la même province, qui étoit, dit-on, plus stérile & inculte.

L'Ecriture donne aussi le nom d'*Aram* à toute la Syrie qui étoit divisée en plusieurs cantons ou provinces. Elle joint ordinairement le nom d'*Aram* à la capitale de la province ; par exemple *Aram de Damas* : *Aram de Rohob*, *Aram de Soba*, &c. Cette derniere étoit la plus avancée vers l'Euphrate, & aux environs de Palmyre.

Il est difficile de fixer quel a été le premier pays habité par Aram & par ses descendants. Le Prophete Amos (*d*) semble dire qu'ils habiterent au commencement dans le pays de *Kir*, & que Dieu les en tira, comme il tira les Israélites de l'Egypte, & les Philistins de Caphthor. Ce pays de *Kir* est apparemment l'Ibérie où est le fleuve *Cyrus*, nommée aujourd'hui *Cur* ou *Chiur* qui se décharge dans la mer Caspienne. On trouve aussi un autre fleuve du même nom dans la Perse, nommé autrement *Bagradas*, & un troisieme dans la Médie : & dans le même pays, des peuples nommés *Cyrthii*, & la ville *Cyreschata* ou *Cyropolis* : & enfin dans la Syrie, la ville de *Cyrrhus*, & le canton nommé *Cyrrhesticus*. Tout cela rend assez incertaine la premiere demeure d'Aram. Ce qu'il y a de sûr, c'est que du temps de Moyse, & peut-être du temps d'Abraham & d'Isaac, la Mésopotamie portoit déjà le nom d'*Aram*, puisqu'Isaac dit à Jacob (*e*) de s'en aller *à Padan-Aram* auprès de Bathuel qui habitoit à Haran ville de Nachor dans la Mésopotamie ; & qu'au temps même du mariage d'Isaac, Bathuel & Laban nés dans la Méso-

---

(*a*) *Gen.* XXIV. 10. *Deut.* XXIII. 4. *Judic.* III. 8. ארם נהרים *Aram-Naharaïm.* ═ (*b*) *Gen.* XXVIII. 2. 7. XXXI. 18. XXXIII. 18. XXXV. 9. פדן ארם *Padan-Aram.* ═ (*c*) *Osee* XII. 13. שדה ארם *Sedeh-Aram.* ═ (*d*) *Amos*, IX. 7. *Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti, & Palasthinos de Cappadocia*, (Hebr. *de Caphthor.*) *& Syros de Cyrene.* (Hebr. *& Aram de Kir.* (*e*) *Gen.* XXVIII. 7. *Proficiscere in Mesopotamiam Syriæ* (Hebr. *in Padan-Aram*) *ad domum Bathuel.*

potamie, ſont appellés *Araméens*, (*a*) quoiqu'ils fuſſent de la race d'Arphaxad, & non pas de celle d'Aram.

Outre les Araméens ou Syriens deſcendus d'Aram fils de Sem, l'Ecriture ſemble nous en marquer d'autres deſcendus de Camuel, fils de Nachor & de Melcha. Moyſe dit que *Camuel* fut *pere d'Aram;* (*b*) ce que les Septante & la Vulgate ont traduit par *Camuel pere des Syriens.* On peut, ce ſemble, expliquer ce paſſage de trois manieres: 1°. En diſant ſimplement que Camuel eut un fils nommé Aram: 2°. Que Camuel fut pere des Camiltes en Cappadoce, leſquels prirent le nom d'*Araméens* ou de *Syriens*, d'Aram fils de Camuel. On ſait par Hérodote, que les Cappadociens étoient compris ſous le nom de *Syriens.* 3°. Enfin qu'Aram fils de Camuel, fut pere de quelques Araméens, qui furent confondus avec les deſcendants d'Aram fils de Sem; ou que lui-même fut ſurnommé Araméen, parce qu'il ſe joignit aux deſcendants d'Aram.

Pluſieurs des Anciens & des nouveaux (*c*) ont cru que les Arméniens venoient d'Aram & des Araméens. Strabon (*d*) remarque qu'il y avoit entre les Syriens & les Arméniens beaucoup de reſſemblance & pour le langage & pour la maniere de vivre, & pour le corps; & que les Syriens nommoient *Araméens* & *Arméniens* ceux qui étoient appellés *Syriens* par les Grecs. L'Interprete Arabe a rendu *Aram* par *Armenum.* Bochart croit néanmoins que l'Arménie a tiré ſon nom de *Har* qui ſignifie une montagne, & *Minni* qui eſt un peuple dans le voiſinage d'Ararat, comme ſi l'on diſoit *les montagnes des Minniens.* Le Chaldéen traduit *Minni* par *l'Arménie* dans Jérémie, LI. 27. & dans Michée, VII. 12. Le ſeul endroit de l'Ecriture où l'on trouve l'*Arménie*, ou plutôt *Armon*, c'eſt dans Amos, (*e*) où Dieu menace les Iſraélites de les envoyer en exil dans le pays d'Armon.

X. Partage des quatre fils d'Aram, fils de Sem.

Aram eut quatre fils: (*f*) *Us*, *Hul*, *Gether & Mes*: nous les chercherons dans l'Arménie, dans la Méſopotamie, dans la Syrie, en deçà de l'Euphrate, & au delà du Tigre. Dès le temps de Moyſe, ils pouvoient être déjà diſperſés dans tous ces pays.

Us, (*g*) ſelon S. Jérôme (*h*) & Joſeph, (*i*) peupla la Trachonite, qui eſt un canton au delà du Jourdain, ayant l'Arabie déſerte à l'Orient, le mont Liban au Nord, le Jourdain au Couchant, & l'Iturée au Midi. Les Anciens croient que le premier-né d'Aram bâtit la ville de Damas. Il donna ſon nom à la campagne de Damas, nommée *Us* par les Hébreux, & *Gaut* ou *Gawa* par les Arabes. La lettre *Aïn* ſe prononce quelquefois comme un G, & le *Tſade* ſe change ſouvent en *Theth.* Les

(*a*) *Gen.* XXV. 20. *Duxit uxorem Rebeccam filiam Bathuelis Syri de Meſopotamia*, (Hebr. *Aramæi de Padan-Aram*,) *ſororem Laban* (Hebr. addit *Aramæi.*) = (*b*) *Gen.* XXII. 21. *Camuel patrem Syrorum.* (Hebr. *patrem Aram.*) = (*c*) Bonfrere, Arias & autres. = (*d*) *Strab. lib.* 1. = (*e*) *Amos* IV. 3. *Et projiciemini in Armon.* = (*f*) *Gen.* X. 23. = (*g*) עוץ *Hus.* = (*h*) *Hieron. quæſt. hebr.* = (*i*) *Joſeph. Antiq. lib.* 1. c. 7.

Arabes la nomment aujourd'hui *Algauta* ; & le Géographe Arabe (*a*) la décrit de cette maniere : La vallée de Damas nommée *Algauta*, s'étend en longueur l'espace de deux stations, & en largeur l'espace d'une station. Cette *Algauta* est, selon Bochart, la vallée qui est entre les monts Liban & Anti-Liban, & qui est nommée *le Camp creux* (*b*) par Strabon, (*c*) dont la largeur est de deux cents stades, & la longueur du Midi au Septentrion de quatre cents stades ; c'est aussi la même que Polybe appelle *la campagne Amyca*. (*d*) En Syriaque *Amica* signifie *une plaine*. Enfin ce canton est communément nommé par les Grecs *Cœlé-Syrie*, c'est-à-dire, la Syrie creuse ; mais ce nom s'étend quelquefois beaucoup davantage.

On pourroit avec autant de vraisemblance placer *Us* vers les sources du Tigre. Diodore de Sicile (*e*) nomme *Uxii*, les montagnes d'où ce fleuve prend sa source. Strabon (*f*) met au même endroit le pays d'*Uxia*, & les peuples *Uxii*. Pline (*g*) les nomme *Oxii*. Ce même Auteur (*h*) parle du fleuve *Musi* ou *Usi* qui se jette dans l'Araxe. Arrian (*i*) & Quinte-Curce (*k*) font aussi mention de ces peuples.

L'Ecriture parle de deux autres hommes du nom de *Us* ou *Hus* : l'un (*l*) fils de Nachor frere d'Abraham, & l'autre (*m*) un des descendants de Séhir le Horréen. On trouve dans l'Ausite, canton de l'Arabie déserte, la petite ville d'Us nommée aujourd'hui *Omps*, selon Thomas Minadoïus. Jérémie (*n*) parle du pays de Hus habité par les Iduméens. Job (*o*) a aussi vécu dans le pays de Hus ; & nous croyons que c'est dans celui qui fut peuplé par le fils de Séhir le Horréen.

Hul (*p*) est nommé *Otrus* dans Joseph qui le place dans l'Arménie. Bochart croit qu'il vaut mieux lire *Otus*, & en dériver le nom de la province *Otene* dans l'Arménie (*q*) entre le Cyrus & l'Araxe. On trouve dans l'Arménie plusieurs vestiges du nom de *Hul*. Par exemple, dans la province nommée *Cholobatene*, & dans les villes *Colsa*, *Colana*, *Cholimma* & *Olane*, & dans Ptolomée, *la Colthene*, & la ville de *Choluata*. Il y a dans la Syrie, la ville de *Cholle* ; & dans le Pont, celle de *Cholé*.

Joseph a cru que les descendants de *Gether* (*r*) avoient peuplé la Bactriane. S. Jérôme veut que Gether soit le pere des Arcananiens & des Cariens ; dont ceux-là demeurerent dans la Grece près de l'Epire, & ceux-ci dans l'Asie Mineure vis-à-vis de Rhodes. Gether ne pourroit-il pas être le fondateur des Ithuréens, peuples au delà du Jourdain entre l'Arabie déserte à l'Orient, & le Jourdain au Couchant ? ou plutôt des Ithuréens dont parle Pline, (*s*) dans la Syrie Cyrrestique, entre

---

(*a*) *Climat.* III. *p.* 5. — (*b*) Κοῖλον πεδίον — (*c*) *Strab. lib.* XVI. — (*d*) Ἀμύκης πεδίον — (*e*) *Diodor. lib.* XVII. *c.* 67. — (*f*) *Strab. lib.* XVI. — (*g*) *Plin. lib.* VI. *c.* 26. — (*h*) *Ibid. c.* 9. — (*i*) *Arrian. Indic. c.* 40. *& expedit. Alex. lib.* III. *c.* 17. — (*k*) *Quint. Curt. l.* XV. *c.* 3. — (*l*) *Genes.* XXII. 21. — (*m*) *Genes.* XXXVI. 28. — (*n*) *Jerem. Thren.* IV. 21. — (*o*) *Job.* I. 1. — (*p*) חול *Hul.* — (*q*) *Plin. lib.* VI. *c.* 13. — (*r*) גתר *Gether.* — (*s*) *Plin. lib.* VI. *c.* 23.

la Séleucide, la Comagene & l'Euphrate. Nous croyons que Jethur fils d'Ismaël (*a*) a peuplé la premiere Ithurée dont nous venons de parler mais Gether peut bien être le pere des seconds Ithuréens.

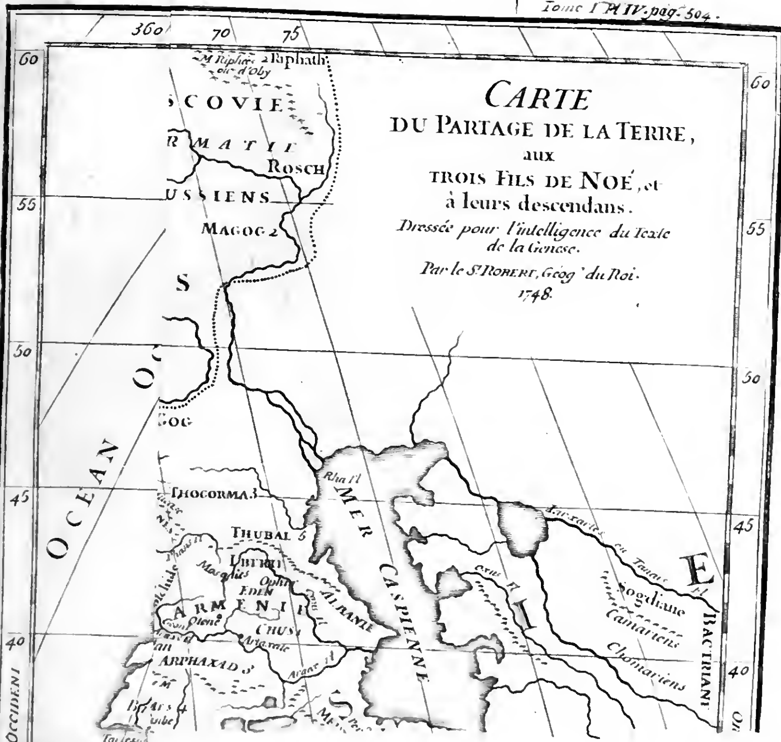
Mes (*b*) est le même qui est nommé *Mesec* dans les Paralipomenes, (*c*) & *Mosoch* dans les Septante. (*d*) Bochart croit avec beaucoup de vraisemblance, qu'il posséda le mont Masius dans la Mésopotamie, & qu'il donna son nom à cette montagne, & au fleuve Mazeca qui y prend sa source. Ce fleuve est communément nommé *Saocoras*; mais Xénophon l'appelle *Masca*. Etienne nomme les habitants de ce canton *Masieni* ou *Masiani*. Et peut-être que c'est delà que les Arabes Maséens dont parle Pline, (*e*) parmi les peuples de la Mésopotamie, ont pris leur nom. S. Jérôme a mis *Mes* dans la Méonie. Joseph a cru que *Mes*, ou comme il parle, *Masan*, fut le pere des Mésaniens auprès de l'embouchure du Tigre. Mais il n'a pas pris garde que les Grecs nomment *Mesana* ou *Mesene* tous les cantons environnés de quelques rivieres. Les Arméniens veulent que les monts Mosques au dessus d'Erivan & de la source de l'Euphrate tirent leur nom de *Mes*. Strabon (*f*) met dans l'Arménie un mont Masius au Midi de la Sophene, fort différent du mont Masius que Ptolomée met (*g*) dans la Mésopotamie.

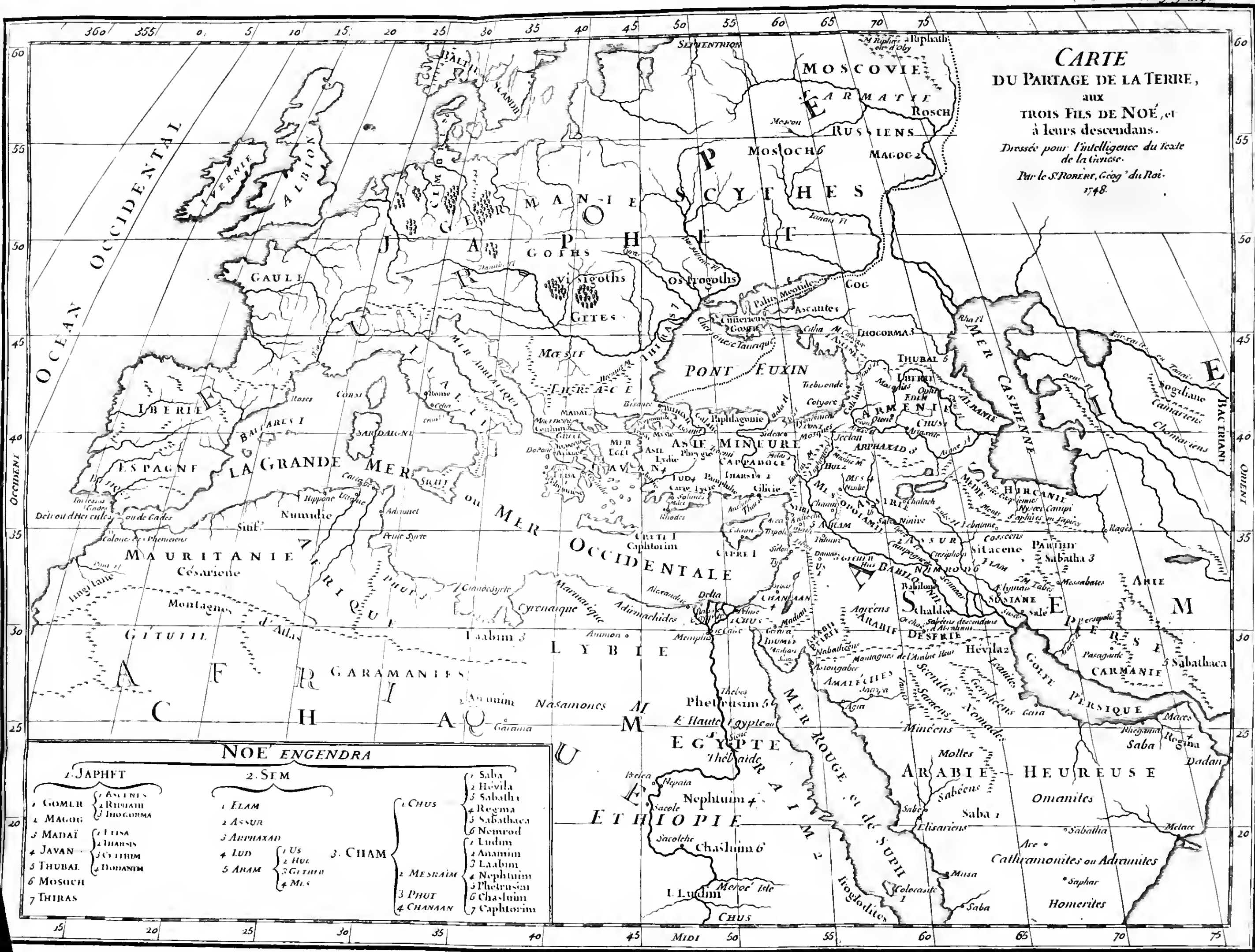
XI. Conclusion. *Ce sont là les fils de Sem distribués en leurs familles & leurs langues, leurs régions & leurs peuples : (h) & telles sont les familles des enfants de Noé selon les diverses nations qui en sont sorties. C'est de ces familles que se sont formées les divers peuples qui se sont répandus sur la terre depuis le déluge.* Nous n'avons pas la présomption de croire que sur la plupart des noms sur lesquels nous avons proposé des conjectures, nous ayons été assez heureux pour bien raconter l'antiquité des choses que nous recherchions, l'éloignement des lieux, les diverses révolutions des états, les transmigrations des peuples, & la barbarie des noms, forment des obstacles qu'il est presque impossible de surmonter. Nous espérons que du moins on pourra nous savoir gré d'avoir fait ces recherches, & d'en avoir ainsi présenté sommairement les résultats.

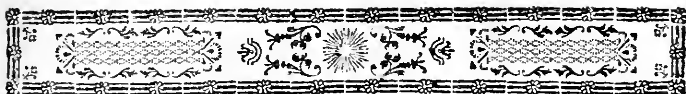
(*a*) *Gen.* XXV. 15. = (*b*) *Gen.* X. 23. מש *Mes.* = (*c*) 1. *Par.* 1. 17. משך *Mesec.* = (*d*) Μοσόχ. = (*e*) *Plin. lib.* VI. *c.* 26. = (*f*) *Strab. l.* XI. = (*g*) *Ptolom. l.* V. *c.* 18. = (*h*) *Gen.* X. 31. 32.



DISSERTATION


CARTE
DU PARTAGE DE LA TERRE,
aux
TROIS FILS DE NOÉ, et
à leurs descendans.
Dressée pour l'intelligence du Texte
de la Genese.
Par le Sr. ROBERT, Géog. du Roi.
1748.
MER
CASPIENNE
OCEAN
OCCIDENT
ARMENIE
ALBANIE
ARPHAXAD
THOCORMA 3
THUBAL 5
MAGOG 2
ROSCH
Riphath
Sogdiane
BACTRIANE
Camariens
Chomariens
EDEN
CHUS
60
55
50
45
40
70
75


CARTE
DU PARTAGE DE LA TERRE, aux TROIS FILS DE NOÉ, et à leurs descendans.
Dressée pour l'intelligence du Texte de la Genese.
Par le S. Robert, Géog. du Roi. 1748.
NOE' ENGENDRA
1. JAPHET
1 GOMER
2 MAGOG
3 MADAÏ
4 JAVAN
5 THUBAL
6 MOSOCH
7 THIRAS
2. SEM
1 ELAM
2 ASSUR
3 ARPHAXAD
4 LUD
5 ARAM
1 Us
2 Hul
4 Mes
3. CHAM
1 CHUS
2 MESRAIM
3 PHUT
4 CHANAAN
1 Saba
2 Hévila
3 Sabatha
4 Regma
5 Sabathaca
6 Nemrod
1 Ludim
2 Anamim
3 Laabim
4 Nephtuim
5 Phetrusim
6 Chasluim
7 Caphtorim
SEPTENTRION
MIDI
OCCIDENT
ORIENT
OCEAN OCCIDENTAL
MOSCOVIE
SARMATIE
RUSSIENS
SCYTHES
GERMANIE
GOTHS
Visigoths
Ostrogoths
GAULE
IBERIE
ESPAGNE
LA GRANDE MER ou MER OCCIDENTALE
PONT EUXIN
ASIE MINEURE
ARMENIE
MESOPOTAMIE
MER CASPIENNE
MAURITANIE Césarienne
Numidie
AFRIQUE
LYBIE
GARAMANTES
Nasamones
EGYPTE
ETHIOPIE
MER ROUGE ou de SUPH
ARABIE DESERTE
ARABIE HEUREUSE
GOLFE PERSIQUE
CARMANIE
Omanites
Homerites



DISSERTATION
SUR
LA TOUR DE BABEL. (a)

I. Vérité du récit de Moyse touchant la Tour de Babel.

LE bâtiment de la Tour de Babel est un de ces grands événements, que la longueur du temps, ni l'éloignement des lieux, ni la diversité des langues, ni la dispersion des Nations, n'ont pu effacer de la mémoire des hommes. Le souvenir s'en est conservé depuis le commencement jusqu'aujourd'hui parmi tous les peuples qui ne sont pas tombés dans la derniere barbarie & dans une ignorance entiere de l'antiquité. Les Orientaux, comme plus polis & plus instruits, en ont conservé une tradition plus pure & plus exacte. Les Grecs l'ont prise des Orientaux, & l'ont corrompue par leurs fictions, & par la liberté que leurs Poëtes se sont donnée, de tout oser & de tout entreprendre pour contenter le goût des peuples passionnés pour le merveilleux. Les Latins l'ont reçue des Grecs avec tous les déguisements qu'ils y avoient ajoutés. La pure vérité ne se trouve que dans Moyse: c'est à lui comme à la source; qu'il faut toujours revenir si l'on ne veut pas s'égarer.

Celse (b) attaquoit la vérité du récit de Moyse, par un raisonnement peu digne d'un homme éclairé; il prétendoit que le Législateur des Hébreux avoit pris l'histoire de la Tour de Babel dans les Poëtes qui racontent la guerre des Aloïdes ou des Titans contre Jupiter. Mais Origene lui répond que Moyse étant plus ancien non seulement qu'Homere & que tous les autres Poëtes de la Grece, mais aussi que les premiers inventeurs des Lettres & de l'écriture chez les Grecs, il est impossible qu'il ait puisé ce qu'il dit, dans leurs Ecrits, qui n'existoient pas encore; que si la fable des Titans a quelque rapport à l'histoire de la Tour de Babel, c'est que les Poëtes Grecs ont voulu imiter Moyse, & enchérir sur la vérité & la simplicité de son récit.

L'Empereur Julien (c) traitoit de fabuleuse toute l'histoire de la

(a) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet. — (b) *Origen. lib.* IV. *contra Celsum.* — (c) *Vide Cyrill. Alex. lib.* IV. *contra Julian.*

Tour de Babel & de la confusion des langues. Il prenoit à la lettre cette parole : (*a*) *Faisons une Ville & une Tour dont le sommet s'eleve jusqu'au Ciel ;* & il disoit en raillant, que quand tous les hommes du monde s'emploieroient à bâtir un tel édifice, quand ils épuiseroient toutes les pierres de la terre, & qu'ils réduiroient en brique toute l'argile qui est dans l'Univers, ils ne parviendroient jamais à conduire une Tour jusqu'au Ciel, quand même ils ne donneroient que l'épaisseur d'un fil à ses murailles. Il ajoutoit d'un ton moqueur, que les Chrétiens & les Juifs ont la simplicité de croire, que Dieu effrayé de l'audace des hommes, & de la hardiesse de leur entreprise, s'étoit hâté d'en arrêter les suites en confondant leur langage.

Mais S. Cyrille lui répond, que nous sommes bien éloignés de croire que Dieu qui est tout-puissant, ait conçu de la terreur des efforts d'une troupe de mortels, ni qu'il soit descendu personnellement du Ciel, pour voir leur édifice, & pour en arrêter les progrès ; que Moyse a parlé d'une maniere populaire, en disant que Dieu *est descendu*, & que ces hommes vouloient élever une Tour *jusqu'au Ciel* ; que dans d'autres passages de l'Ecriture, cette expression ne désigne qu'une très-grande élévation ; que c'est aux Auteurs de la Fable des Géants, à la soutenir ou à l'abandonner ; que nous ne nous y intéressons nullement ; que si Dieu pour arrêter l'entreprise des hommes, les dispersa & confondit leur langage, ce n'est pas qu'il les craignît ; mais il le fit par un effet de sa bonté infinie, qui voulut les empêcher de continuer une folle & inutile entreprise : car s'imaginant que Dieu pourroit bien envoyer sur la terre un nouveau Déluge, ils se figuroient qu'en élevant une Tour d'une hauteur extraordinaire, ils pourroient se mettre en état de ne rien craindre de ce côté-là ; comme si la parole que Dieu leur avoit donnée de ne plus inonder toute la terre, n'eut pas dû leur suffire pour les rassurer contre ces frayeurs.

Philon le Juif, (*b*) pour répondre aux objections des Païens, qui croyoient trouver dans l'Histoire de la Tour de Babel, la confirmation de ce que les Poëtes racontoient de la guerre des Géants contre Jupiter, a recours à l'allégorie, & prétend que Moyse dans son récit a voulu nous donner des regles de morale, plutôt qu'une Histoire qui doive être prise à la lettre. Il ne nie pas toutefois le fait ; il se contente de l'expliquer moralement. Mais sans entrer dans la discussion de ses moralités, & sans nous mettre en peine des objections que l'on forme contre la vérité du récit de Moyse, que nous supposons comme indubitable ; nous nous attacherons dans cette Dissertation à examiner toutes les circonstances de ce fameux édifice.

Moyse (*c*) dit que *toute la terre n'avoit qu'une seule langue, & que*

(*a*) *Genes.* XI. 4. — (*b*) *Philo. lib. de confus. ling.* — (*c*) *Genes.* XI. 1. 2.

les hommes étant partis de l'Orient trouverent une campagne dans la terre de Sennaar, où ils s'arrêterent, & ils se dirent les uns aux autres : Venez, faisons des briques, & cuisons-les au feu. Et ils se servirent de briques au lieu de pierres, & de bitume au lieu de mortier. Ils dirent donc : Venez, bâtissons-nous une Ville & une Tour, dont le sommet s'élève jusqu'au Ciel, & rendons notre nom célèbre, avant que nous nous dispersions dans toute la terre. On croit que ceci arriva environ 114 ans au moins après le Déluge, & 2234 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (*a*) Il fallut bien tout ce temps pour produire autant d'hommes qu'en demandoit une entreprise comme celle dont nous venons de parler ; mais cent ans suffisoient pour cela, sans qu'il soit besoin de recourir au miracle. D'ailleurs si l'on admet le calcul du Texte Samaritain, l'intervalle sera d'environ quatre cents ans ; & il n'y aura plus de difficulté sur le nombre des hommes.

II. Quel est le pays Oriental d'où les hommes vinrent dans la terre de Sennaar ; & quelle est cette terre de Sennaar.

L'Arche qui avoit garanti Noé & sa famille, des eaux du Déluge, s'étant arrêtée sur le Mont Ararat (*b*) qui est en Arménie, à quelque dix ou douze lieues d'Erivan vers l'Orient, ce fut apparemment aussi dans l'Arménie & aux environs que les hommes demeurerent d'abord après le Déluge ; c'est ainsi que l'enseigne la tradition des Arméniens & de la plupart des Orientaux. Alexandre Polyhistor (*c*) raconte que Sisuthrus, que les Païens confondent avec Noé, étant sorti de l'Arche, entendit une voix du Ciel, qui lui dit, qu'il retourneroit encore dans la Babylonie ; qu'il communiqueroit aux hommes l'usage des lettres, qu'il trouveroit dans la Ville de Sippara ; & la même voix lui apprit que le pays où il étoit débarqué, étoit l'Arménie. (*d*)

Bérose cité par Abidene, (*e*) dit à peu près la même chose. Il raconte que Sisuthrus ayant caché dans la Ville d'Héliopolis dans la Sipparene, les lettres & les écritures qu'il avoit, s'embarqua & vogua sur les eaux du Déluge vers l'Arménie. Les Arméniens croient encore aujourd'hui

(*a*) On a deux époques pour fixer la construction de la Tour de Babel : 1°. L'époque de la fondation de la Monarchie des Babyloniens par Nemrod. Les observations Astronomiques envoyées à Aristote par Callisthenes, font remonter cette époque à l'an 2233 avant l'Ere Chrétienne, 1771. du monde selon Usserius. Voyez la *Dissertation sur l'Histoire des Hébreux*, & les *Remarques sur la Chronologie*. 2°. L'époque de la naissance de Phaleg, dont il est dit qu'il fut ainsi nommé parce que la terre fut divisée de son temps. *Gen.* x. 25. Usserius place la naissance de Phaleg en l'année 2247 avant l'Ere Chrétienne, 1757 du monde selon son calcul, cent un an après le Déluge. ═ (*b*) *Genes.* VIII. 4. *Requievit arca mense septimo super montes Armeniæ.* (Hebr. *Super montes Ararat*) ═ (*c*) *Apud Euseb. Græc. Chronic. l.* 1. *p.* 8. ═ (*d*) καὶ ὅτι αὕτη εἴη, ἡ χώρα Ἀρμενίας ἐστί. ═ (*e*) *Abiden. ex Beros. apud Euseb. Chronic. l.* 1. *pag.* 8. κελεύει δὲ πᾶν ὅτι γραμμάτων ἦν ἐχόμενον, ἐν Ἡλίου πόλει τῇ ἐν Σιππάροισι ἀποκρύψαι. Σίσιθρος δὲ ταῦτα ἐπιτελέα ποιήσας εὐθέως ἐπ' Ἀρμενίης ἀνέπλωε. Il y a beaucoup d'apparence que la Ville de *Sapphare*, ou la Province *Sapherene*, dont parlent Alexandre Polyhistor, Bérose & Abidene, n'est autre que ce que Moyse appelle *Saphar*, montagne d'Orient, *Genes.* x. 30. & Hérodote *monts Sapires. l.* 1. & *l.* IV. Il dit que ces montagnes sont entre les Colchiens & les Medes.

conserver les restes de l'Arche dans leur pays ; & ils ne doutent pas que Noé & sa famille n'aient demeuré en Arménie, lorsqu'ils furent sortis de l'Arche après le Déluge.

La difficulté consiste à savoir comment Moyse a pu appeller l'Arménie *Orient ;* car il est notoire que cette Province est au Nord, & de la Babylonie, & de l'Arabie, & de la Palestine, qui sont les seules Provinces que ce Législateur pouvoit avoir en vue en écrivant la Genese. Mais il est aisé de prouver que les Hébreux donnoient quelquefois le nom *d'Orient*, à la Syrie même, & aux peuples de delà l'Euphrate, qui ne sont pas plus à l'Orient de la Palestine, que l'Arménie. Le Seigneur menace Israël de lui susciter des ennemis de tous côtés ; les Syriens du côté de l'Orient, (*a*) & les Philistins du côté du couchant. Isaïe dit que Cyrus viendra de l'Orient contre Babylone : (*b*) il y vint de l'Arménie & de la Perse. Daniel (*c*) dit qu'Antiochus Epiphane sera troublé par des nouvelles qu'il recevra des Provinces d'Orient & d'Aquilon : or les Provinces d'où il reçut ces nouvelles, sont celles de delà l'Euphrate, qui sont certainement plus au Nord qu'à l'Orient de la Judée : mais la vérité est que ces pays, sur-tout l'Arménie, sont au Nord, mais tirant du côté de l'Orient, par rapport à la Palestine.

Les descendants de Noé vinrent donc du côté de l'Arménie, *dans la terre de Sennaar*; c'est-à-dire, dans la Babylonie. Daniel (*d*) dit que Nabuchodonosor mit les Vaisseaux du Temple du Seigneur, dans le Temple de son Dieu, *dans la terre de Sennaar.* Dans le Livre de Josué, où il est parlé du vol d'Achan, le Texte Hébreu dit qu'Achan prit *un manteau de Sennaar*, (*e*) ce qu'Aquila & le Chaldéen, expliquent d'un manteau fait à Babylone. Babylone étoit donc dans le Pays de Sennaar, qui s'étendoit beaucoup au dessus de la Babylonie, vers le Nord ; supposé que le nom de montagne *Sagras* ou *Singar*, dont parlent les Auteurs profanes (*f*) soit dérivé, comme il est très-probable, de *Sennaar* ou *de Sengar*, selon la prononciation de ceux qui lisent le *Haïn*, comme un G, ainsi que nous le voyons dans *Segor*, dans *Gaza*, & dans quelques autres noms.

III. Pourquoi les hommes vinrent dans la terre de Sennaar ; & dans quelle vue ils conçurent le dessein d'y bâtir une Ville & une Tour.

Ce ne fut pas apparemment par un dessein prémédité & tout d'un coup, que les hommes échappés du Déluge, quitterent les montagnes d'Arménie, pour venir dans le pays de Babylone. Ils y vinrent insensiblement en suivant le cours de l'Euphrate & du Tigre, qui les invitoient à les cotoyer par la commodité des paturages & par la beauté du pays. Leur nombre s'augmentant de jour en jour, & leurs troupeaux se multipliant, ils comprirent la nécessité où ils seroient bien-

---

(*a*) *Isai.* IX. 12. ═ (*b*) *Isai.* XLI. 2. XLVI. 11. ═ (*c*) *Dan.* XI. 44. ═ (*d*) *Dan.* I. 2. ═ (*e*) *Jos.* VII. 21. *Pallium coccineum.* (Hebr. אדרת שנער, *Pallium Sennaar.*) *Aqu.* στολὴν Βαβυλωνικήν. ═ (*f*) *Strabo*, *l.* XVI. *&c.*

tôt de ſe ſéparer, & de ſe répandre dans divers pays ; étant impoſſible qu'un peuple très-nombreux, ſuivi de beaucoup de bétail, & qui ne pouvoit tirer aucun ſecours d'ailleurs, pût ſubſiſter long-temps en un même lieu : ajoutez la difficulté de conſerver la paix & la ſubordination, dans un ſi grand nombre de familles qui n'obéiſſoient qu'à leurs peres & aux plus anciens d'entr'eux, ſans être retenus par les loix, par la force, ni par l'autorité du gouvernement monarchique & abſolu.

On peut rappeller à ce ſujet ce qui eſt raconté d'Abraham & de Lot, (*a*) dont les paſteurs eurent querelle enſemble, & dont les troupeaux étoient ſi grands que les paturages du pays ne pouvoient leur ſuffire, & qu'ils ne pouvoient demeurer enſemble ; c'eſt pourquoi ils furent obligés de ſe ſéparer pour éviter les brouilleries & les diſputes qui pouvoient s'élever entre leurs gens, & pour trouver à leurs troupeaux la nourriture ſuffiſante.

Ces hommes étant donc arrivés dans la terre de Sennaar, conçurent le deſſein d'y bâtir une Ville qui leur ſervit comme de Métropole & de Capitale, & qu'ils regardaſſent dans la ſuite comme le centre de leur union, & comme leur patrie commune. Pour l'embellir & la fortifier, ils réſolurent d'y conſtruire une Tour d'une hauteur prodigieuſe, diſant : Cela éterniſera notre mémoire, & ce ſera un monument immortel de notre parenté ; & quand quelque jour nos enfants & nos neveux nous demanderont : Que veut dire cette Tour & cette Ville ? nous leur répondrons qu'elle a été bâtie par nos peres & par nous ; pour ſervir de témoignage que nous ne ſommes qu'un peuple ſorti de Noé ; & ſi jamais nous nous trouvons dans des Provinces éloignées, nous pourrons dire à nos enfants que Babel eſt notre commune patrie, & que nous ſommes les freres de tous les peuples qui en ſont ſortis. C'eſt ainſi que long-temps après, les Iſraélites qui demeuroient au delà du Jourdain, éleverent un grand monceau de terre, pour en faire un monument qui apprît à leurs deſcendants, qu'ils ne faiſoient qu'un peuple avec leurs freres, qui demeuroient au deçà de ce fleuve. (*b*)

C'eſt là, ſelon toutes les apparences, le vrai motif qui engagea ces hommes à la conſtruction de la Tour & de la Ville de Babel. (*c*) Mais d'autres leur ont imputé bien d'autres ſentiments : on a prétendu qu'ils vouloient faire la guerre à Dieu même : l'expreſſion figurée du Texte ſacré, qui porte qu'ils vouloient élever leur Tour juſqu'au Ciel : *Turrim cujus culmen pertingat ad cœlum ;* & le nom de *Géant*, donné par les Septante à Nemrod, (*d*) que l'on croit avoir été le principal Auteur de ce Bâtiment, ont fait dire aux Poëtes, que les Géants avoient entre-

---

(*a*) *Gen.* XIII. 5. *& ſeqq.* = (*b*) *Joſue* XXII. 10. *& ſeqq.* = (*c*) *Vide Toſtat. in Joſue, Aben-ezra, Levi Ben-Gerſon, Salian, an. m.* 1509. *& alios plures.* = (*d*) *Geneſ.* X. 8. *Nemrod cæpit eſſe potens in terra.* 70. γίγας ἐν τῇ γῇ.

pris de détrôner Jupiter ; qu'ils avoient entaſſé pluſieurs montagnes les unes ſur les autres pour aſſiéger le Ciel : (*a*)

Extruere hi montes ad ſidera ſumma parabant ,
Et magnum bello ſollicitare Jovem.

Joſeph (*b*) raconte que les hommes échappés du Déluge , demeurerent quelque temps ſur les montagnes, craignant toujours un nouveau Déluge ; mais que Sem , Cham & Japheth , ayant les premiers oſé abandonner les hauteurs , pour habiter dans les plaines , les autres les ſuivirent & vinrent s'établir dans la campagne de Sennaar. Alors Dieu leur ayant ordonné d'envoyer des colonies dans différents endroits du monde , afin de les repeupler , ils ne voulurent pas lui obéir ; ce qui attira ſur eux les effets de ſa colere : car le Seigneur leur ayant encore réitéré ſes ordres , non ſeulement ils ne lui rendirent pas l'obéiſſance qu'ils devoient , mais ils ſe mirent dans l'eſprit qu'il vouloit leur tendre des pieges en les diſperſant , dans le deſſein de les opprimer enſuite avec plus de facilité.

Nemrod , fils de Chus , & petit-fils de Cham , homme entreprenant & hardi , leur inſpiroit ces ſentiments. Il ſe vantoit de temps en temps de ne devoir le bonheur dont il jouiſſoit , qu'à ſa propre force ; & ſe flattoit de ranger aiſément les hommes ſous ſon obéiſſance , s'il réuſſiſſoit à les ſoulever contre Dieu. Ainſi pour les engager dans ſon parti , il leur propoſa de bâtir une Tour d'une telle hauteur , que les eaux ne puſſent parvenir juſqu'au ſommet ; & leur dit que par-là , il prétendoit venger la mort de leurs peres , que Dieu avoit noyés dans le Déluge.

Le peuple ſéduit par les promeſſes de Nemrod , ſe laiſſa aiſément engager dans cette entrepriſe. Il commença avec une ardeur incroyable à bâtir la Tour ; & comme les ouvriers étoient fort nombreux , & qu'ils n'épargnoient rien pour avancer leur ouvrage , on voyoit la Tour s'élever tous les jours fort conſidérablement : & ſon élévation auroit été encore bien plus ſenſible ; ſi ſa largeur & ſa ſolidité n'euſſent en quelque ſorte caché & effacé ſa hauteur. Dieu voyant donc leur inſolence & leur opiniatreté , & ne voulant pas les faire périr tous , mit entr'eux la diviſion , & changea leur langage , de maniere que ne pouvant plut s'entendre , ils furent contraints d'abandonner leur ouvrage , & de ſe diſperſer en différentes parties du monde. Voilà comme Joſeph raconte cet événement ; il cite au même endroit une Sibylle (*c*) qui dit , que les hommes n'ayant qu'un même langage , entreprirent de conſtruire une Tour d'une hauteur exceſſive , comme s'ils euſſent dû

(*a*) *Ovid. faſt. l.* V. *Vide & Virgil. Æneid.* VI. *& Homer. Odyſſ.* = (*b*) *Joſeph. antiq. l.* 1. *c.* 5. = (*c*) *Id. l.* 1. *c.* 5. *p.* 13. Μέμνηται ϗ Σιβύλλα λέγουσα οὕτως. Πάντων ὁμοφώνων ὄντων τῶν ἀνθρώπων, πύργον ᾠκοδόμησαν τινὲς ὑψηλότατον, ὡς ἐπὶ τὸν οὐρανὸν ἀναβησόμενοι δι' αὐτοῦ, οἱ δὲ θεοὶ ἀνέμους ἐπιπέμψαντες ἀνέτρεψαν τὸν πύργον, ϗ ἰδίαν ἑκάστῳ φωνὴν ἔδωκαν.

s'en servir comme de degrés pour monter au Ciel ; mais que les Dieux irrités ayant lâché contre la tour des vents & des tempêtes, la renverserent, & donnerent à chacun un langage particulier.

L'autorité de Joseph, lorsqu'il s'éloigne de l'Ecriture, n'est pas fort grande, non plus que celle de la prétendue Sibylle ; mais son témoignage prouve clairement que dès-lors on donnoit un très-mauvais sens à l'entreprise des hommes qui bâtirent la Tour de Babel. Eusebe (*a*) cite la même Sibylle ; mais au même lieu il rapporte une autorité d'un plus grand poids, qui est celle d'Abidene & d'Eupoleme, qui faisoient mention de cette tour & qui en attribuoient le bâtiment à des Géants qui vouloient s'élever contre Dieu. Voici comme en parle Abidene : » Il y en a qui disent que les premiers hommes nés de la terre, » fiers de leurs forces, & de la grandeur de leur taille, ne se contentant pas de se croire au dessus de Dieu, entreprirent même de construire une tour d'une hauteur prodigieuse, au lieu où est aujourd'hui » Babylone. Mais lorsque cette tour étoit fort près de la hauteur du » Ciel, les Dieux par le moyen des vents, la renverserent sur la tête » de ceux qui l'avoient entreprise ; & de ses ruines, on bâtit dans la » suite la ville de Babylone. »

Eupoleme disoit que la ville de Babylone, & cette tour si célebre par tout le monde, avoient été bâties par les Géants, qui s'étoient échappés des eaux du Déluge ; & que la tour ayant été détruite par la puissance de Dieu, les Géants s'étoient dispersés dans tous les pays du monde. Artapane cité dans Polyhistor, ou Polyhistor même, (*b*) assure qu'on lit dans certains Livres, dont les Auteurs sont inconnus, qu'Abraham vint dans la terre des Géants ; que ces hommes insolents furent exterminés par les Dieux à cause de leur impiété ; que Bélus seul fut épargné ; qu'il demeura à Babylone, & s'établit dans la tour qu'il y avoit élevée, & qui fut nommée Bélus, du nom de son fondateur ; qu'après cela Abraham vint dans la Phénicie, & delà dans l'Egypte.

Philon, dans son Livre intitulé, *de la confusion des Langues*, suppose par-tout que cette entreprise fut faite par un concert impie d'une race corrompue & ennemie de Dieu.

Les Peres, pour la plupart, n'ont pas eu meilleure opinion des bâtisseurs de Babel, que les Auteurs que nous venons de citer. S. Augustin (*c*) semble avoir pris à la lettre ces paroles : *Bâtissons-nous une tour, dont le sommet arrive jusqu'au Ciel.* Si ç'a été là leur pensée, dit-il, d'arriver jusqu'au Ciel par le moyen de leur tour, c'est sans doute une présomption pleine de folie : *Nimium stulta audacia & impietas co-*

(*a*) *Euseb. præpar. l.* IX. *c.* 14. 15. 16. — (*b*) *Apud Euseb. l.* IX. *c.* 18. — (*c*) *Aug. l.* I. *quæst. in Genes. qu.* 21.

rum deprehenditur. Il ajoute qu'on ne peut regarder leur présomption, que comme une suite de leur aveuglement : (*a*) car quelque hauteur qu'ils eussent pu donner à leur tour, quand ils l'auroient élevée jusqu'au dessus des plus hautes montagnes, quand ils auroient fait monter son sommet jusqu'au dessus des nues, qu'auroient-ils pu faire contre Dieu? qu'auroient-ils gagné par toute l'enflure de leur cœur, ou par l'élevation de ce superbe bâtiment? Il dit ailleurs (*b*) qu'il y a assez d'apparence que le Patriarche Sem n'eut aucune part à cette entreprise, puisque la peine de la confusion des langues ne tomba point sur sa famille, dans laquelle demeura la langue Hébraïque, qu'il suppose être la premiere de toutes les langues. Il ne doute pas que Nemrod n'ait été le premier Auteur de cet ouvrage; (*c*) ce que l'Ecriture donne assez à entendre, lorsqu'elle dit que Babylone fut le commencement de son empire : (*d*) *Principium regni ejus Babylon.* Mais il doute s'il n'y avoit qu'une seule tour, ou s'il y en avoit plusieurs; car quelquefois on se sert du singulier au lieu du pluriel : comme on dit *le Soldat, la Sauterelle, la Grenouille*, pour marquer toute l'espece, ou pour désigner un individu particulier de l'espece : mais l'opinion la plus commune est, qu'il n'y eut qu'une tour à laquelle ces hommes s'attacherent avec toute leur application.

Quelques-uns pensent que l'Auteur sacré du Livre de la Sagesse fait allusion à l'édifice de la Tour de Babel, lorsqu'il dit : (*e*) *Quand les Nations conspirerent ensemble pour s'abandonner au mal, la sagesse reconnut le Juste, & le conserva irrépréhensible devant Dieu.* Mais la suite du discours montre qu'il désigne plutôt Abraham, qui se conserva pur & exempt d'idolatrie, pendant que les autres peuples se livroient au culte des Idoles.

Saint Jean Chrysostome (*f*) désapprouve extrêmement la conduite des premiers hommes, qui bâtirent la Tour de Babel. Il attribue leur entreprise à l'orgueil, à la vanité, à l'insolence. Le texte de l'Ecriture semble marquer, de la part des hommes, la crainte qu'ils avoient que Dieu ne les séparât, & les précautions qu'ils vouloient prendre pour se conserver ensemble : *Bâtissons*, disent-ils, *une tour & une ville, de peur que nous ne soyons séparés.* (*g*) Tertullien (*h*) appelle la Tour de Babel, *superbissimam turrim*, une tour bâtie par le plus grand orgueil; il croit que c'est le Fils de Dieu qui descendit pour la renverser, & pour confondre le langage de ceux qui la bâtissoient.

[*a*] *Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 4. *Quid factura erat humana & vana præsumptio? cujuslibet enim & quantamlibet in cœlum adversus Deum altitudinem molis extolleret, quando montes transcenderet universos, quando spatium nebulosi aëris evaderet : quid denique noceret Deo quantacumque vel spiritalis vel corporalis elatio :* = [*b*] *Aug. de Civit. l.* XVI. *cap.* 11. = (*c*) *De Civit. l.* XVI. *c.* 4. = (*d*) *Genes.* X. 10. = [*e*] *Sap.* X. 5. = [*f*] *Chrysost. homil.* 30. *in Genes. p.* 430. *& seqq.* = [*g*] *Gen.* XI. 4. *Antequam* [Hebr. *Nequando*] *dividamur in universas terras.* = [*h*] *Tertull. adver. Praxeam. c.* 16. *p.* 509.

Eutychius,

Eutychius, Patriarche d'Alexandrie, (*a*) qui a ramaſſé dans ſes Annales pluſieurs traditions des Orientaux, raconte que les hommes commençant à ſe multiplier, s'aſſemblerent au nombre de ſoixante & douze, (*b*) & ſe dirent l'un à l'autre : Venez, bâtiſſons une ville, & faiſons-y une citadelle, où nous éleverons une tour qui montera juſqu'au Ciel, afin que ſi quelque jour il arrive un Déluge nouveau, nous puiſſions par ſon moyen nous en garantir. Ils furent donc trois ans à faire & à cuire des briques dont la longueur étoit de treize coudées, la largeur de dix, & l'épaiſſeur de cinq. Ils bâtirent leur ville entre Tyr & Babel; elle avoit 313 toiſes de long, & 151 de large. Ses murs étoient hauts de 5533 toiſes, & larges de 33. La Tour avoit 10000 toiſes de haut, & ils furent quarante ans à la bâtir. Ils ne l'acheverent pas; car Dieu envoya ſon Ange, qui les diſperſa en confondant leur langage.

Glycas (*c*) dit à peu près la même choſe : Que les hommes commencerent à bâtir la Tour l'an 536 après le Déluge; qu'ils y travaillerent en vain pendant quarante ans; que leur deſſein étoit de ſe mettre hors de danger s'il arrivoit un nouveau Déluge; qu'il y avoit ſoixante & douze principaux chefs qui commandoient le peuple qui y travailloit, que Dieu rendit leurs travaux inutiles par la confuſion des langues; & Cedrene (*d*) dit que Nemrod y fut écraſé ſous les ruines de la Tour, qui s'ouvrit par un coup de vent. D'autres veulent qu'elle ait été renverſée par un tremblement de terre. Abidene & la Sibylle diſent qu'elle fut renverſée par les vents. Benjamin de Tudelle dit que le feu du Ciel étant tombé au milieu de la Tour, la détruiſit juſqu'aux fondements. D'autres ſoutiennent qu'elle ſubſiſta encore longtemps depuis. Moyſe ne dit pas que la Tour ait été ruinée ni renverſée.

IV. Deſcription de la Tour de Babel; ou idée que les Anciens nous donnent de la Ville de Babylone & du Temple de Belus.

Nous voici inſenſiblement engagés dans la deſcription de la Tour de Babel. Le Lecteur s'attend à voir ici bien des imaginations & des hyperboles; car dès qu'on veut prendre à la lettre ces mots, *Dont le ſommet s'eleve juſqu'au Ciel*, on a beau champ pour exagérer & pour donner à cet édifice telle hauteur que l'on voudra. S. Jérôme (*e*) dit que la citadelle de Babylone étoit cette tour ſi célebre bâtie après le Déluge, qu'on diſoit avoir 4000 pas de hauteur. Adon (*f*) lui donne 5174 pas de hauteur. Il dit qu'elle alloit en rétréciſſant par le haut, afin que le

(*a*) *Annal. Eutych. Alex. t.* 1. *pag.* 51. 52. = (*b*) Ou plutôt ayant à leur tête ſoixante & douze Chefs, ou Princes des familles. Voyez *Epiphan. contra hæreſ. l.* 1. *Hæreſ.* 39. = (*c*) *Glycas Annal. parte* 2. *p.* 128. = (*d*) *Cedren, p.* 11. *Annal.* = (*e*) *Hieronym. in Iſai. c.* 14. *p.* 114. *nov. edit. Arx autem, id eſt, capitolium hujus urbis, eſt turris quæ ædificata poſt diluvium, in altitudine quatuor millia dicitur tenere paſſuum, paulatim de lato in anguſtias coarctata, ut pondus imminens facilius à latioribus ſuſtentetur. Deſcribunt ibi templa marmorea, aureas ſtatuas, plateas lapidibus auroque fulgentes, & multa alia quæ pene videantur incredibilia.* = (*f*) *Ado in Chronic. ætate prima.*

pied de la tour pût ſoutenir le poids d'une telle maſſe. Il ajoute, après S. Jérôme, qu'on parle des Temples de marbre, des ſtatues d'or, des places enrichies d'or & de pierreries qu'on voyoit à Babylone, & de pluſieurs autres choſes qui paroiſſent incroyables. On lit la même choſe dans la Chronique d'Iſidore: le Texte porte 4000 pas, & la marge 5174. Ce que ces Auteurs ajoutent des richeſſes qui ſe voyoient dans cette Tour, inſinue qu'ils veulent marquer le Temple de Bélus décrit par Hérodote, & par Diodore de Sicile; ou même de la citadelle, dont parle le même Diodore & Quinte-Curce, & qui étoit au milieu de Babylone : mais ils exagerent encore beaucoup; car voici ce qu'on lit dans Hérodote. (*a*)

Après avoir donné la deſcription de Babylone, il dit qu'au dedans de la ville, & dans l'une des deux parties dont elle eſt compoſée, (car l'Euphrate la partage en deux,) il y a deux grands murs, dont l'un enferme le Palais Royal, & l'autre le Temple de Jupiter Bélus. Ce dernier édifice ſubſiſtoit encore du temps d'Hérodote, & il avoit des portes d'airain. Le terrain où il étoit, avoit deux ſtades en quarré. Au milieu de cet eſpace s'élevoit une tour de même figure, dont la baſe avoit un ſtade ou 125 pas en longueur, & autant en largeur; (*b*) ou, ſelon pluſieurs Ecrivains, en hauteur & en largeur.

Au deſſus de cette tour il y en avoit une autre; & au deſſus de la ſeconde une troiſieme, & encore une quatrieme, juſqu'au nombre de huit tours les unes ſur les autres. On y montoit par des eſcaliers pratiqués au dehors de la tour; & il y avoit d'eſpace en eſpace des retraites & des bancs pour la facilité de ceux qui montoient, afin qu'ils puſſent s'aſſeoir & ſe repoſer.

Au deſſus de la huitieme & derniere tour, on trouvoit un grand Temple dans lequel on ne voyoit aucune ſtatue de Divinité, mais ſeulement un grand lit bien couvert, & une table d'or devant le lit. Nul ne couche dans ce Temple pendant la nuit, dit Hérodote, ſinon une femme qui eſt choiſie par le Dieu Bélus parmi celles de la ville, ainſi que le prétendent les Chaldéens, qui ſont les Prêtres du lieu; ils aſſurent que le Dieu même vient coucher la nuit ſur le lit. La même choſe ſe pratique à Thebes d'Egypte, où l'on enferme une femme dans le Temple de Jupiter le Thébéen, & à Patares en Lycie, où l'on fait auſſi coucher la Prêtreſſe dans le Temple.

Plus bas dans le même Temple de Bélus à Babylone, il y a, dit Hérodote, une Chapelle où l'on voit une grande figure de Jupiter, aſſiſe ſur un Trône, ayant devant elle une table. La ſtatue, le trône, la table & ſon pied ſont d'or pur. Les Chaldéens eſtiment tout cet ouvrage la valeur de huit cents talents d'or. (*c*) Au dehors de la Cha-

---

(*a*) *Herodot. l.* 1. 181. 182. — (*b*) *Herodot. ibidem.* Σταδίȣ ϰ̀ τὸ μῆκος ϰ̀ τὸ εὖρος. — (*c*) C'eſt-à-dire, 1920000 livres, en prenant le talent ſur le pied de 2400 livres.

pelle eſt un Autel de même métal, ſur lequel on n'immole que des animaux qui tétent encore. Mais il y en a un autre plus grand, où l'on ſacrifice des hoſties d'un âge plus parfait. Quelque temps avant Hérodote, il y avoit dans ce Temple une ſeconde ſtatue haute de dix coudées, & d'or maſſif; cet Auteur avoue qu'il ne l'a pas vue : mais il a vu tout le reſte ; & il rapporte ſur le recit des Chaldéens, que le Roi Darius, fils d'Hyſtaſpe, avoit voulu prendre cette ſtatue ; mais que n'ayant pu y réuſſir, Xerxès ſon fils fut plus hardi, & l'enleva. J'ai rapporté exprès tout ce détail, parce qu'il a été écrit par un Auteur contemporain & témoin oculaire, qui vivoit il y a plus de deux mille ans, étant né 484 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire.

Diodore de Sicile (*a*) dit que Sémiramis bâtit le Temple de Bélus, dont nous venons de parler ; il ajoute que n'ayant rien de certain à en dire, parce que les Auteurs qui en parlent, ne s'accordent pas entr'eux, & que cet édifice ne ſubſiſte plus, il ne veut pas s'étendre ſur ce ſujet : mais il reconnoît que cette tour étoit très-élevée, & que les Chaldéens y montoient pour obſerver le lever & le coucher des Aſtres. Tout l'ouvrage étoit bâti avec de la brique & du bitume ; & l'on y avoit employé beaucoup d'art & de travail. Sémiramis avoit mis au haut de ce temple trois ſtatues ; l'une de Jupiter, la ſeconde de Junon, & la troiſieme de Rhéa. La ſtatue de Jupiter étoit debout, & en poſture d'un homme qui marche. Elle étoit haute de quarante pieds, & du poids de mille talents Babyloniens. La figure de Rhéa étoit aſſiſe, & peſoit auſſi mille talents, ayant à ſes pieds deux lions debout, & deux ſerpents d'argent, du poids de trente talents. Enfin la ſtatue de Junon peſoit huit cents talents, & tenoit de la main droite un ſerpent par la tête, & de la gauche un ſceptre parſemé de pierreries. On voyoit devant les trois Déités une grande table d'or battue au marteau, longue de quarante pieds, & large de dix-ſept, peſant cinq cents talents. Tout cela eſt aſſez différent de ce que dit Hérodote.

Pline dit (*b*) que de ſon temps ce Temple ſubſiſtoit encore : *Durat adhuc ibi Jovis Beli Templum.* Mais Diodore de Sicile, qui eſt plus ancien que Pline, vient de nous dire que de ſon temps il étoit tombé en ruine de vieilleſſe. Joſeph (*c*) raconte qu'Alexandre le Grand ayant voulu le rétablir, lorſqu'il arriva à Babylone, ordonna à tous ſes ſoldats de travailler à nettoyer la place ; mais que les Juifs ſeuls refuſerent d'obéïr, & n'y purent être contraints ni par menaces, ni par aucun mauvais traitement. Comme l'ouvrage demandoit beaucoup de temps, ce Prince ne put exécuter ce qu'il avoit réſolu, ayant été pré-

---

(*a*) *Diodor. l.* II. *p.* 98. *ſeu* 69. = (*b*) *Plin. l.* VI. *c.* 26. = (*c*) *Joſeph. contra Appion. l.* I. *pag.* 1048. 1049.

venu par la mort, (*a*) l'année même qu'il avoit commencé d'y faire travailler. (*b*) Ainsi le Temple de Bélus ne fut jamais rétabli, depuis que Xerxès, après sa malheureuse expédition contre la Grece, (*c*) l'eut ruiné de fond en comble. (*d*) C'est ce que raconte Strabon & Arrien.

Mais Hérodote leur est fort contraire, puisqu'il dit qu'il a vu ce Temple, ou cette tour de Bélus. Or on sait qu'il a écrit après Xerxès ; il n'avoit que six ans lorsque l'armée de ce Prince fut défaite l'an 478 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Et Xerxès étoit mort il y avoit 28 ans, lorsque cet Historien lut son histoire dans une assemblée des Grecs à Athenes, l'an 445 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. (*e*) Il faut donc dire que ce fameux Temple fut ruiné entre l'an 445 & l'an 323, auquel Alexandre voulut entreprendre de le rétablir.

La difficulté consiste à savoir si c'est de cette Tour ou de ce Temple, que Moyse a voulu parler : car on est partagé sur cela ; & si quelques-uns ont cru que c'étoit la même Tour que Nemrod avoit bâtie (*f*) avec les Géants échappés du Déluge ; d'autres l'ont attribuée à Bélus (*g*) d'autres à Sémiramis, (*h*) & d'autres à Nabuchodonosor. (*i*) Il est certain que les Orientaux attribuent souvent l'honneur de la fondation d'une ville ou d'un édifice, à celui qui n'en est que le restaurateur, & qui n'a fait que l'embellir, l'orner, ou l'agrandir. Ainsi dans l'Ecriture, on dit qu'un Prince a bâti une telle ville, quoiqu'on sache très-certainement qu'elle subsistoit avant lui, parce qu'il y a ajouté des fortifications, ou qu'il en a réparé les ruines. Ainsi Nabuchodonosor se vante d'avoir bâti Babylone, qui subsistoit & qui étoit très-florissante plusieurs siecles avant lui : (*k*) *Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædificavi in domum regni, in robore fortitudinis meæ, & in gloria decoris mei.* Il est donc très-possible que Nemrod & les autres descendants de Noé, aient commencé la ville & la Tour de Babylone ; que Bélus l'ait achevée, que Sémiramis l'ait ornée, enrichie, dédiée à Bélus ; & que Nabuchodonosor ait encore enchéri sur les ornements & les richesses que Sémiramis y avoit mises.

(*a*) *Strabo*, *l.* XVI. *p.* 741. *Arrian. l.* VII. == (*b*) Avant l'Ere Chr. Vulg. 323. == (*c*) Avant l'Ere Chrét. Vulg. 478. == (*d*) *Strabo*, *l.* XVI. *Arrian. l.* VII. *expedit. Alex. p.* 159. Ὁ γὰρ τοῦ Βήλου νεὼς ἐν μέσῃ τῇ πόλει τῶν Βαβυλωνίων μεγέθει τε μέγιστος, καὶ ἐκ πλίνθου ὀπτῆς ἐν ἀσφάλτῳ ἡρμοσμένος. == (*e*) Dom Calmet suppose ici avec Usserius, que Xerxès mourut en l'année 473 avant l'Ere Chrétienne Vulg. D'autres croient qu'il ne mourut que vers 467 ou même 465. Nous aurons lieu de parler de ce point de Chronologie dans la *Dissertation sur les 70 Semaines de Daniel* ; cette Dissertation sera placée à la tête du Livre de Daniel. == (*f*) *Vide Sibyll. apud Joseph. antiq. l.* I. & *Euseb. lib.* IX. *præparat. Eupolem. & Abiden. apud eumdem Euseb. l.* IX. *præparat. &c.* == (*g*) *Q. Curt. l.* V. *Abiden. ex Megasthen. apud Euseb. præparat l.* IX. *c.* 41. == (*h*) *Ita Ctesias & ex illo Diodor. Strabo, Trogus, alii plures.* == (*i*) *Vide, si placet, Dan.* IX. 27. & *Joseph. antiq. l.* X. 11. == (*k*) *Dan.* IV. 27.

Bélus l'Assyrien, qui régna à Babylone après les Arabes, vivoit vers 1322 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Ninus son fils, fonda le Royaume d'Assyrie vers 1267. Sémiramis, sa femme, gouverna après lui en 1215 : (*a*) ainsi Moyse n'a pu parler des Ouvrages, ni de Bélus, ni de Sémiramis; & on ne peut prétendre que Bélus soit le même que Nemrod, sans tomber dans des anachronismes insoutenables, à moins qu'on ne reconnoisse un Bélus beaucoup plus ancien que le pere de Ninus. Les Profanes font Ninus fondateur de Ninive, quoique cette ville fut déja bâtie par Nemrod : (*b*) Ninus n'a donc pu en être que le restaurateur; il a pu l'agrandir, la fortifier, l'embellir : mais ce fut Nemrod, qui la fonda. Et cela fortifie encore notre conjecture, que Babylone ayant d'abord été bâtie par les descendants de Noé, & ayant été laissée imparfaite à cause de la division qui se mit parmi eux; Bélus, Sémiramis, & Nabuchodonosor, en différents temps, y firent de si grands ouvrages, & l'embellirent de telle maniere, qu'ils en furent considérés comme les fondateurs.

Depuis Alexandre le Grand, nous ne trouvons rien de bien certain sur la Tour de Babylone. Il y a toute apparence qu'elle demeura ensévelie sous ses ruines; & que quand Pline avance qu'elle subsistoit encore de son temps, il avoit devant les yeux le Texte d'Hérodote qu'il traduisoit, & qui le dit expressément : mais depuis cet Auteur jusqu'à Pline, on avoit vu bien des révolutions à Babylone.

Hérodote ne marque pas la hauteur de la tour, mais seulement la largeûr de sa base, ou de la premiere des huit tours dont elle étoit composée, & qui avoit un stade en quarré. (*c*) Strabon (*d*) lui donne un stade de haut, & autant de large en quarré, c'est-à-dire 125 pas. C'est, dit-il, une pyramide quarrée, bâtie de brique cuite au feu. Elle est à présent renversée; & on croit que ce fut Xerxès qui la ruina. Alexandre voulut la rétablir; mais comme l'entreprise étoit d'un très-grand travail, & demandoit beaucoup de temps, (car il falloit deux mois à dix mille hommes pour nettoyer seulement la place, & pour ôter les ruines,) Alexandre ne put pas l'achever, sa mort ayant suivi incontinent après. Aucun de ses successeurs ne s'est mis en peine de la rétablir. C'est ce que dit Strabon. Il appelle cette tour ou cette pyramide, *le tombeau de Belus.*

(*a*) Dom Calmet suit ici la Chronologie d'Ussérius : nous faisons voir ailleurs qu'on pourroit remonter ces époques d'environ un siecle; mais il sera toujours vrai qu'elles sont postérieures à Moyse, comme Dom Calmet le suppose ici. = (*b*) *Genes.* x. 11. *De terra illa egressus est Assur*, (Hebr. alit. *in Assyriam*) *& ædificavit Niniven.* = *Herodot. l.* 1. *c.* 181. Ἐν μέσῳ δὲ τοῦ ἱρῶ πύργος στερεὸς οἰκοδόμηται, σταδίου καὶ τὸ μῆκος καὶ τὸ εὖρος. καὶ ἐπὶ τούτῳ τῷ πύργῳ ἄλλος πύργος ἐπιβέβηκε. = (*d*) *Strabo*, *lib.* XVI. *initio pag.* 738. Ἦν δὲ πυραμὶς τετράγωνος ἐξ ὀπτῆς πλίνθου, καὶ αὐτὴ σταδιαία τὸ ὕψος, σταδιαία δὲ καὶ ἑκάστη τῶν πλευρῶν, &c.

V. Idées que les Voyageurs modernes nous donnent de la Tour de Babel.

Benjamin de Tudelle dit que les fondements de cette tour ont deux mille pas de longueur : que cette tour a deux cents quarante coudées, ou trois cents foixante pieds de largeur, & cent toifes, ou fix cents pieds de longueur. Il ne parle que de fes ruines, & de ce qui en paroiffoit lorfqu'il la vit; car elle étoit renverfée il y avoit long-temps.

Les autres Voyageurs qui ont été dans ce pays-là, n'ont pas manqué de s'informer de ce fameux édifice; mais ils font fi peu d'accord entre eux, qu'on ne peut faire prefque aucun fond fur leur récit. Les peuples des environs ignorent la vraie fituation de l'ancienne Babylone; & l'ignorance qui regne dans ces pays, leur fait dire des chofes fi peu vraifemblables, qu'elles ne méritent aucune créance. Guion raconte fur le rapport de deux hommes d'Abbeville, qui avoient été efclaves du Bacha de Bagdad, que la Tour de Babel eft ronde, de la hauteur de cinquante toifes ou trois cents pieds; & que les briques dont elle eft bâtie, font pour la plupart longues d'une braffe, cimentées de bitume & d'argile. La montée qui conduit au haut de cet édifice, n'eft pas en degrés, mais en pente, pratiquée dans l'épaiffeur du mur, & s'élevant peu à peu : elle eft fi vafte que vingt hommes pourroient y monter de front. La muraille de la tour a cent pas de largeur; il y a de dix braffes en dix braffes de grandes portes rondes pour entrer dans la tour, & de fix en fix braffes des fenêtres qui reçoivent le jour de dehors. On voit tout autour en fculpture des figures de têtes d'hommes, de femmes, d'animaux à quatre pieds, de poiffons & d'oifeaux. C'eft ce que dit cet Auteur, qui veut que la Tour de Babel foit encore à préfent dans fon entier.

Le fieur de la Boulaye (*a*) cité dans Daviti, raconte qu'étant allé voir les reftes de la Tour de Babel, à trois lieues de Babylone, dans une rafe campagne, entre l'Euphrate & le Tigre, il trouva une groffe tour toute folide par dedans, (*b*) & ayant plutôt la forme d'une montagne que d'une tour; elle pouvoit avoir par le pied environ trois cents pas de circuit, quoiqu'à préfent elle ait quatre ou cinq cents pas de tour à caufe des matériaux qui y font tombés, & des ruines qui l'environnent.

Voici la maniere dont elle eft bâtie. Il y a premiérement fix rangs de brique, puis fept rangs; & ainfi fucceffivement jufqu'au haut. Entre les fix & feptieme rangs, on voit un lit de paille de trois doigts d'épaiffeur; la paille eft encore auffi fraîche que lorfqu'on l'y a mife pour la premiere fois. Chaque brique a un pied de Roi en quarré, & fix doigts d'é-

---

(*a*) *Daviti*, *aliæ*, *p.* 316. 317. — (*b*) C'eft ce que peut-être Hérodote a voulu marquer lorfque, parlant de la Tour de Babylone, qui fervoit de Temple à Bélus, il dit : Ἐν μέσῳ τοῦ ἱροῦ πύργος στερεὸς οἰκοδόμηται. *Turris folida ædificata eft.*

paisseur. La liaison des briques peut avoir un doigt ; c'est une composition de terre & de bitume : & c'est encore aujourd'hui la maniere de bâtir à Bagdad ; y ayant près delà un lac de bitume qui en produit abondamment. L'Auteur dit qu'il y a compté cinquante rangs de six, puis de sept briques ; en sorte que toute la hauteur peut avoir cent trente-huit pieds de Roi. Au sommet de la tour il y a une grande fenêtre ; & au bas on voit une caverne propre à enfermer des lions, & vers le milieu une ouverture qui passe de part en part, & qui n'a pas plus d'un pied en quarré.

Cela est assez différent de ce que nous avons vu jusqu'ici. Nous ne savons si ce que vit la Boulaye, est différent de ce que décrivent d'autres Voyageurs. On voit, disent-ils, à trois lieues de Bagdad, entre l'Euphrate & le Tigre, au milieu d'une grande plaine, des restes d'une grande tour, que ceux du pays nomment la *Tour de Nemrod*, & qu'ils croient être la fameuse Tour de Babel. Elle a environ trois cents pas de circuit ; & ce qui en reste sur pied peut avoir vingt toises ou cent vingt pieds de haut. Elle est bâtie de briques séchées au Soleil, qui ont chacune dix pouces de Roi en quarré, & trois d'épaisseur. Il y a six rangs de brique sur une couche de roseaux brisés & mêlés avec de la paille. Il est difficile de juger de la forme du bâtiment, les pieces en étant tombées de tous côtés : il semble néanmoins qu'il étoit plutôt quarré que rond. Mais tous ceux qui demeurent aux environs de Bagdad, ne conviennent pas que ce soient là les débris de la Tour de Nemrod. Les Arabes de ces quartiers-là l'appellent *Agarcouf* ; ils tiennent qu'elle fut bâtie par un Prince Arabe, qui allumoit un fanal pour y rassembler ses gens en temps de guerre.

Piétro della Vallé, fameux Voyageur, eut aussi-bien que les autres, la curiosité de visiter les restes de la Tour de Babel ; mais il ne s'accorde avec aucun de ceux que nous venons de citer. Il dit qu'à un quart de lieue de l'Euphrate vers l'Orient, on voit des démolitions fort considérables d'un bâtiment dont le bas est à peu près quarré, & le circuit d'onze cents cinquante pas. Le haut se termine presque par-tout en pointes comme des pyramides. L'ouvrage est fait de briques cuites au Soleil & liées ensemble par un mortier de terre, où l'on a mêlé des roseaux brisés, afin qu'ils ne composassent qu'un même corps. Aux endroits où l'édifice devoit être plus solide, on a employé de briques cuites au feu, & jointes ensemble avec du bitume.

Le Voyageur dont nous parlons, fit dessiner les deux plus beaux aspects de ces ruines, c'est-à-dire, le Septentrional & le Méridional ; & étant de retour à Rome, il fit présent de ces desseins au P. Kircher, qui les a fait graver. Ceux qui croient que c'étoit là l'ancienne Tour de Babel, se fondent, 1°. sur la tradition des peuples du pays, qui nomment ce lieu *Babel*. 2°. Sur la matiere de cet édifice, qui est de brique & de bitume, ainsi que la Tour de Babel dont parle Moyse. 3°. Enfin,

ſur la ſituation de cette tour dans la campagne de Sennaar, & ſur le Tigre.

Mais on peut aiſément répondre à ces preuves. La tradition des peuples de ces pays, n'eſt ni conſtante ni uniforme : nous venons de voir d'autres tours que les habitants du pays donnent auſſi pour la Tour de Babel. La matiere de cet édifice n'a rien de particulier : on bâtit encore aujourd'hui à Bagdad comme autrefois à Babylone, avec la brique & le bitume : de plus, ſelon l'Auteur même, il n'y a du bitume que dans les endroits où l'on a voulu donner plus de ſolidité au bâtiment. Enfin, on avance ſans aucune preuve, que c'eſt là l'endroit des campagnes de Sennaar où la tour avoit été bâtie : ſi quelqu'un étoit aſſez habile pour découvrir ce lieu-là, ſeulement à deux lieues près, notre diſpute ſeroit bientôt finie, & on ſauroit au sûr ſi la Tour de Babel exiſte encore ou entiere, ou en ſes débris, ou ſi elle ne ſubſiſte plus du tout.

Quelques-uns (*a*) aſſurent que les reſte de la tour ſont près de Baldach ſur l'Euphrate. Les habitants de cette Ville diſent qu'aſſez près de là on voit un grand amas de pierres & de ruines d'un très-ancien bâtiment, dont on ne peut approcher à cauſe des ſerpents & des animaux venimeux qui y ſont en grand nombre. Mais ſi ces ruines ſont des pierres, ce ne peut être de la Tour de Babel, qui étoit certainement bâtie de briques, & cimentée de bitume, comme l'Ecriture le marque expreſſément.

Paul Oroſe, (*b*) & après lui S. Gregoire de Tours, (*c*) ſemblent avoir confondu la ville & la Tour de Babylone, comme ſi ces mots de l'Ecriture, *civitatem & turrim*, ne ſignifioient qu'une même choſe, c'eſt-à-dire, une ville fortifiée de tours. Du moins ils marquent aſſez clairement que la fameuſe Babylone étoit l'ouvrage de Nemrod ; mais Paul Oroſe remarque qu'elle avoit été réparée par Ninus, ou par Sémiramis, qui y avoient fait les grands ouvrages que les Hiſtoriens nous décrivent. Du temps de Théodoret, (*d*) on voyoit encore des reſtes de cette tour : il dit que ceux qui l'avoient vue, & qui en avoient arraché quelques morceaux, aſſuroient qu'elle étoit de briques liées avec du bitume au lieu de ciment ; il ne nous en apprend pas davantage.

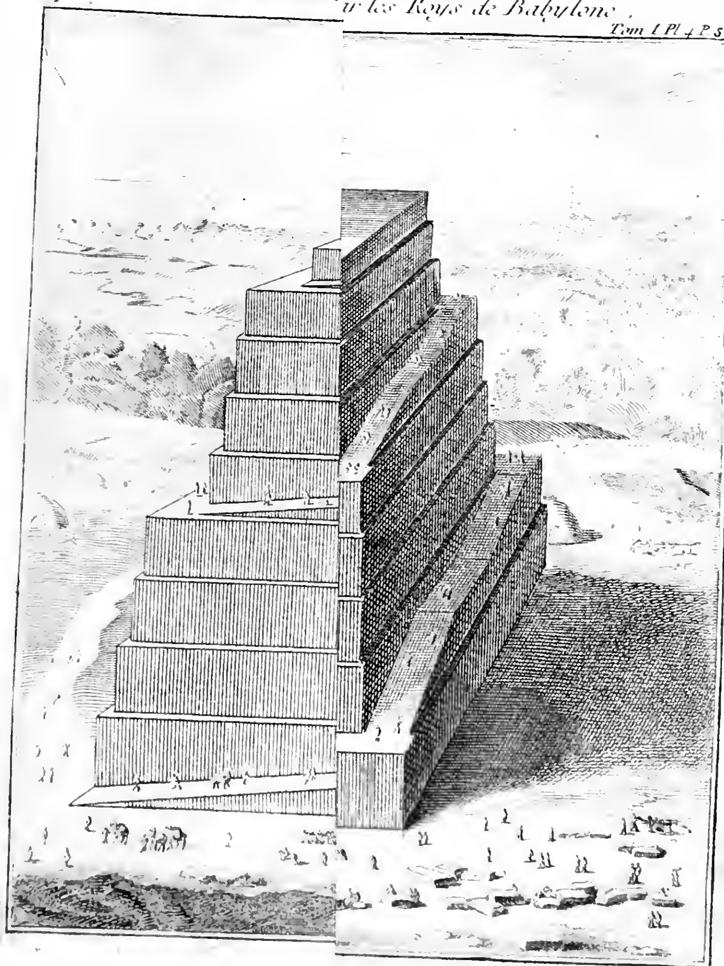
VI. Concluſion de cette Diſſertation.

De tout ce qui a été dit juſqu'ici, on peut conclure que le récit de Moyſe touchant le bâtiment de la Tour de Babel, eſt d'une vérité inconteſtable ; & que ni Julien, ni Celſe, ni les autres ennemis de notre religion, n'ont pu y oppoſer rien qui mérite qu'on s'y arrête ; que la Fable des Géants qui veulent détrôner Jupiter, eſt priſe ſur l'Hiſtoire de Moyſe, & que Moyſe n'a rien emprunté des Poëtes, puiſqu'il eſt plus ancien qu'eux tous ; que la hauteur de la Tour de Babel n'eſt

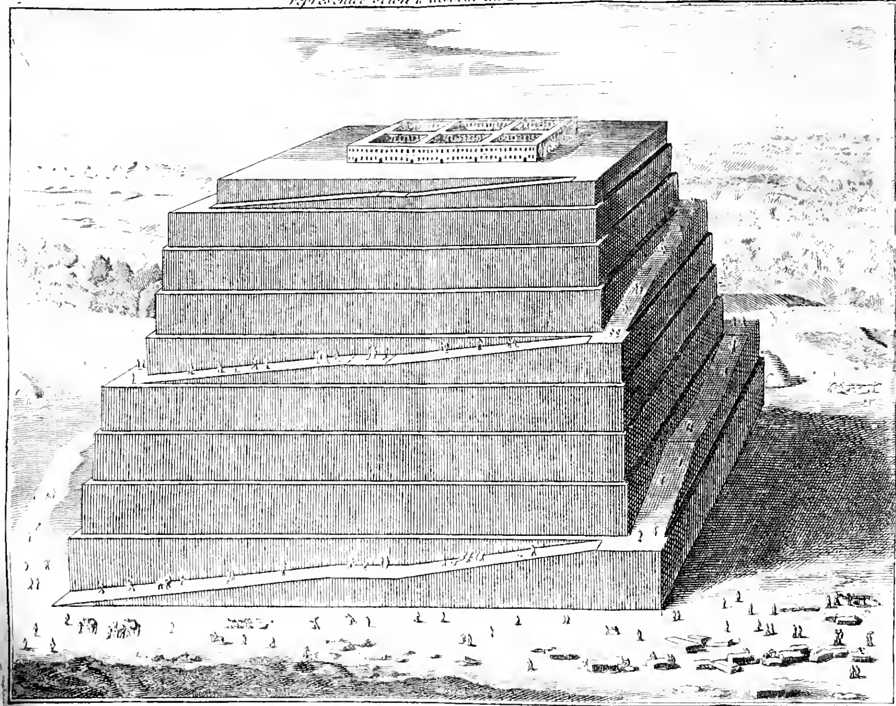
(*a*) *Korman in templo naturæ, p.* 289. == (*b*) *Oroſius, l.* II. *c.* 6. == (*c*) *Greg. l.* I. *c.* 6. *Hiſt. Franc.* == (*d*) *Theodoret. qu.* 59. *in Geneſ.* Καὶ οἱ αὐτόπται τούτου [illegible] ἰχνεύσαντο, καὶ ἀκριβῶς διαγνῶναι ὡς ἄσφαλτος ταῖς ὠπτημέναις ὑπέστρωται πλίνθοις.

connue

La Tour de Babel [illegible]*ur les Roys de Babylone.*

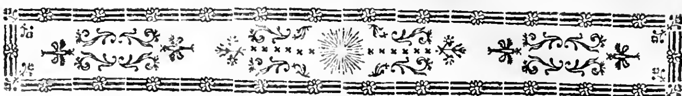


La Tour de Babel commencée par les Enfans de Noé et achevée par les Roys de Babylone, representée selon le dessein du P. Lamy — Tom. I. Pl. 4. P. 520



connue par aucun monument authentique ; qu'il n'eſt nullement certain qu'elle ait été détruite ni par les vents, ni par le feu du Ciel; qu'au contraire il y a beaucoup d'apparence qu'elle ſubſiſta après la diſperſion des peuples, & que Bélus, Sémiramis & Nabuchodonoſor, travaillerent en différents temps à l'augmenter, l'embellir & l'enrichir ; que ce ne fut pas Xerxès qui la ruina entiérement, mais qu'elle tomba de caducité ou autrement dans l'intervalle qui s'écoula depuis Hérodote juſqu'à Alexandre le Grand ; que ce Prince entreprit & commença, mais n'acheva pas de la rétablir ; & que ce que les Voyageurs racontent de la Tour de Babel peut être vrai, par rapport aux édifices qu'on leur a montrés ; mais qu'il eſt très-douteux que ces édifices ſoient des reſtes de l'ancienne Tour de Babel.





DISSERTATION

SUR

LA PREMIERE LANGUE,

Et sur la confusion arrivée à Babel. (*a*)

I. Systêmes des Auteurs Profanes sur l'origine de la diversité des Langues.

LEs Auteurs profanes réfléchissant sur la diversité des Langues qui regne aujourd'hui dans le monde, & cherchant l'origine de cette diversité, ont formé sur cela différents systêmes. Les uns ont cru qu'au commencement du monde, & sous l'heureux regne de Saturne, non seulement tous les hommes, mais aussi les animaux terrestres, les oiseaux & les poissons, avoient la même langue. (*b*) La fable ajoutoit que les hommes ne connoissant pas assez leur bonheur, députerent vers Saturne, pour lui demander l'immortalité, disant qu'il n'étoit pas juste qu'ils fussent privés d'un avantage qu'il avoit libéralement accordé au serpent, lequel se rajeunit tous les ans, en quittant sa vieille peau pour en prendre une nouvelle. Saturne en colere, non seulement ne leur accorda pas leur demande, mais il punit leur ingratitude, par la privation de cette unité de langage qui les lioit ensemble ; il confondit leur langue, & les mit par-là dans la nécessité de se séparer les uns des autres.

Ceux qui ont attribué la création de l'homme au hasard, ou à la terre humide & échauffée par les rayons du Soleil, ont raisonné autrement. (*c*) Ils ont cru que la terre ayant produit des hommes & des animaux indifféremment dans toutes les Provinces de l'Univers, les hommes n'avoient eu d'abord ni langues, ni signes certains pour s'expliquer ; mais que dans la suite, ils avoient inventé des sons significatifs, & qu'insensiblement les langues s'étoient formées différentes en différents

---

(*a*) Le fond de cette Dissertation est de Dom Calmet. = (*b*) *Plato in Politic. Philo de confus. Linguar. p.* 320. Ἕτερον δὲ τι συγγενὲς τούτῳ περὶ τῆς τῶν ζώων συμφωνίας πρὸς μυθοπλαστῶν ἀναγράφεται. Λέγεται γὰρ ὡς ἄρα πάνθ᾽ ὅσα ζῶα χερσαῖα, καὶ ἔνυδρα καὶ πτηνὰ τὸ παλαιὸν ὁμόφωνα ἦν. = (*c*) *Diodor. Sicul. lib.* 1. *pag.* 5. *seu* 80. Τῆς φωνῆς δ᾽ ἀσήμου καὶ συγκεχυμένης οὔσης, ἐκ τοῦ κατ᾽ ὀλίγον διαρθροῦν τὰς λέξεις, καὶ πρὸς ἀλλήλους τιθέντας σύμβολα περὶ ἑκάστου τῶν ὑποκειμένων, γνώριμον σφίσιν αὐτοῖς ποιῆσαι τὴν περὶ πάντων ἑρμηνείαν. Τοιούτων δὲ συστημάτων γινομένων καθ᾽ ἅπασαν τὴν οἰκουμένην, οὐχ ὁμόφωνον πάντας ἔχειν τὴν διάλεκτον, ἑκάστων ὡς ἔτυχε συνταξάντων τὰς λέξεις.

endroits, ſelon que le haſard, le tempérament, l'uſage & la néceſſité l'avoient voulu. (*a*)

Cùm prorepſerunt primis animalia terris,
Mutum & turpe pecus, glandem atque cubilia propter,
Unguibus & pugnis, dein fuſtibus, atque ita porrò
Pugnabant armis, quæ poſt fabricaverat uſus:
Donec verba quibus voces ſenſuſque notarent,
Nominaque invenére.......

N'eſt-ce pas une folie de croire qu'au commencement quelqu'un ait impoſé les noms aux choſes, dit Lucrece, (*b*) & que dans la ſuite les hommes aient pris delà les différentes dénominations qu'ils leur ont données? Car ſi quelqu'un l'a pu en un endroit, pourquoi d'autres ne l'auront-ils pu faire en d'autres lieux du monde?

...Putare aliquem tum nomina diſtribuiſſe
Rebus, & indè didiciſſe vocabula prima,
Deſipere eſt.

C'eſt la nature qui a formé les ſons de la langue; c'eſt l'utilité qui a produit les noms que l'on donne aux choſes.

At varios linguæ ſonitus natura ſubegit
Mittere, & utilitas expreſſit nomina rerum.

II. Avant la confuſion arrivée à Babel, les hommes n'avoient tous qu'une même Langue.

Ces différents ſyſtêmes n'ont été imaginés que pour ſuppléer à l'ignorance où étoient les Païens ſur la vraie origine de l'homme. Ils ne ſavoient pas que tout le genre humain ne venoit que d'un ſeul homme, (*c*) lequel ayant été créé de Dieu, & ayant reçu de lui le don de la ſageſſe, avoit impoſé les noms à tous les animaux. (*d*) La langue dont il ſe ſervit paſſa à ſes enfants, & demeura apparemment ſans mélange & ſans altération dans les premiers hommes juſqu'au Déluge; ou du moins dans la race des Juſtes, de Seth, d'Enos, d'Hénoch, de Lamech & de Noé. Ce dernier Patriarche, comme un nouvel Adam, repeupla le monde, & y répandit la même Langue que le premier Adam avoit reçue de Dieu: en ſorte qu'environ cent ans ou peut-être deux ou trois cents ans après le Déluge, (*e*) lorſque les hommes ſe trouvant trop nombreux pour pouvoir demeurer plus long-temps enſemble, réſolurent de ſe ſéparer & d'envoyer des colonies en divers pays, (*f*) *toute la terre n'avoit*

(*a*) *Horat. Satyr. l.* 1. *Sat.* 3. *v.* 99. 100. ═ (*b*) *Lucret. l.* v. v. 1040. *Vide & Vitruv. l.* II. *de Architectura c.* 1. *Primos homines ſine ſermonis articulati uſu, diu in cavernis terræ ferarum inſtar habitaſſe, ac crebris nutibus, ſpiritu vocali, & voce ſuæ animi ſenſa deſignaſſe, ac ſic demum ex eadem voce de eadem re ſæpius repetitâ, vocem articulatam, vocabula ſignificativa ac ſermonum uſum ortum eſſe.* ═ (*c*) *Geneſ.* 1. 26. *Act.* XVII. 26. ═ (*d*) *Geneſ.* II. 19. ═ (*e*) Environ cent ans ſelon le calcul de l'Hébreu & de la Vulgate; quatre cents ans ſelon le calcul du Samaritain, cinq cents ans ſelon le calcul des Septante. ═ (*f*) *Geneſ.* XI. 1. 2. ויהי כל הארץ שפת אחת ודברים אחדים Καὶ ἦν πᾶσα ἡ γῆ χεῖλος ἕν, καὶ φωνὴ μία πᾶσι.

qu'une même Langue & une même maniere de parler: Erat terra labii unius, & sermonum eorumdem.

Il est vrai que l'expression de l'Original qui porte: *Or toute la terre n'avoit qu'une levre & un discours*, ou *une levre & une parole*, est expliquée diversement, & que les uns la prennent comme si elle signifioit, (*a*) que tous les hommes étoient parfaitement d'accord entr'eux, sans qu'il y en eût un seul qui s'opposât au dessein commun qu'ils prirent de bâtir une tour & une ville qui devoit s'élever jusqu'au Ciel. Philon semble aussi l'entendre en ce sens: (*b*) mais il tourne la chose en allégorie. Il est certain que cette expression *une même bouche*, ou *une même levre*, se prend quelquefois pour marquer un accord parfait. Par exemple: (*c*) *Tous les Rois de Chanaan s'assemblerent pour combattre Josué, d'une même bouche*: c'est-à-dire, selon les Septante, *tous ensemble*; ou, selon la Vulgate, *uno animo, eâdemque sententiâ*, d'un commun consentement.

Saint Philastre, Evêque de Bresse, (*d*) regarde comme une hérésie de croire qu'avant la construction de la Tour de Babel, il n'y ait eu qu'une seule Langue dans le monde. Il veut au contraire qu'alors les hommes aient eu le même privilege que les Anges; c'est-à-dire, la connoissance de plusieurs sortes de Langues; mais que n'ayant pas reconnu l'auteur de ce don si précieux, & s'étant soulevés contre lui; par l'entreprise de la Tour de Babel, Dieu leur ôta cette connoissance, en leur faisant oublier ce grand nombre de Langues, & les mettant dans la nécessité d'en apprendre avec peine un petit nombre: *Oblivione omissâ à Domino, vix discere prævalent, non omnes, nec multas, sed vix paucas Linguas.*

Mais le commun des Peres & des Interpretes, tant Juifs que Chrétiens, croit que Moyse par ces termes: *Toute la terre avoit une seule levre & les mêmes discours*, a voulu marquer que tous les hommes n'avoient qu'une seule Langue. C'est le sens le plus simple & le plus naturel de ce passage. Moyse voulant préparer son Lecteur à ce qu'il va dire de la confusion des Langues arrivée à Babel, remarque qu'avant cela ils parloient tous le même langage; & comme s'il vouloit encore prévenir l'équivoque de ces termes, *une même levre*, qui pourroit ne marquer que leur accord, il ajoute, *& les mêmes paroles*, qui les détermine à signifier un même langage. Quant au sentiment de saint Philastre, il se détruit assez par sa singularité, & par l'opposition qu'il a avec celui de tous les Peres, qui ont entendu Moyse dans un sens tout différent.

(*a*) *Joan. Cleric. in Genes.* XI. I. & sentiments de quelques Théolog. d'Holl. Lettre 19. ═ (*b*) *Philo lib. de confus. Lingu. p.* 322. *c.* Φαμὲν τοίνυν ἐκ τοῦ τὴν γῆν εἶναι πᾶσαν χεῖλος ἓν, καὶ φωνὴν μίαν, κακῶν ἀμυθήτων καὶ μεγάλων συμφωνίαν δηλοῦσθαι. ═ (*c*) *Josue* IX. 2. פה אחד 70. Ἅμα πάντες ═ (*d*) *Philastr. Brix. hæres.* 56.

La maniere dont se fit la confusion des Langues à Babel, n'est point aisée à comprendre, & les Interpretes ne sont pas uniformes dans la maniere de l'expliquer. Les uns croient que Dieu par un miracle subit, changea tout à coup la mémoire & l'imagination de la plupart de ces hommes, leur fit oublier leur Langue naturelle, & leur en apprit sur le champ une nouvelle. D'autres veulent que ce changement soit arrivé par le ministere des Anges envoyés de Dieu à cet effet.

III. Maniere dont se fit la confusion des Langues à Babel.

Saint Grégoire de Nysse (*a*) ne croit pas que Dieu ait causé dans le langage des hommes un changement subit & réel : il prétend que l'Ecriture en cet endroit ne veut dire autre chose, sinon que les hommes userent d'une même Langue tant qu'ils vécurent ensemble ; mais que Dieu ayant voulu qu'ils se separassent pour peupler toute la terre, il arriva par une suite toute naturelle de leur dispersion, qu'ils changerent de Langue ; en sorte qu'enfin ils ne s'entendirent plus l'un l'autre. Dans tout cela Dieu ne fit que laisser agir la nature, les hommes ayant exprimé comme ils jugerent plus à propos, & autrement qu'ils n'avoient fait jusqu'alors les choses qu'ils rencontrerent, & dont ils eurent besoin.

Jean Le Clerc (*b*) qui ne reconnoît pas l'unité de Langue, mais seulement la conformité des sentiments, dans les hommes qui bâtirent la Tour de Babel, ne reconnoît non plus dans eux qu'une division de cœur & de sentiment, qui se mit parmi eux, & qui donna occasion au changement de langage qui se fit naturellement, lorsque les hommes furent éloignés les uns des autres. Enfin Richard Simon (*c*) enseigne que Dieu n'est auteur de la division arrivée à Babel, qu'en ce que désirant séparer les hommes les uns des autres, afin qu'ils habitassent & qu'ils peuplassent différents endroits de la terre, il voulut aussi qu'ils parlassent différentes Langues ; & en conséquence il permit que selon le cours ordinaire de la nature, chacun s'expliquât à sa maniere ; de sorte qu'à proprement parler, il n'est auteur de la confusion des Langues arrivée à Babel, qu'en qualité d'auteur de la puissance de raisonner qui est dans l'homme, & qui est la cause immédiate de la diversité des Langues que l'on voit dans le monde.

Ces trois derniers systêmes, qui reviennent à peu près à un seul, ruinent absolument l'idée du miracle que l'Ecriture nous propose dans le changement des Langues arrivé à Babel. Et en suivant ces explications, il faut dire que Moyse a raconté d'une maniere toute mystérieuse

---

(*a*) *Greg. Nyssen. orat.* 12. *contra Eunom. p.* 353. 354. Ἕως γὰρ ἦν πᾶσι καὶ αὐλὸς ἡ ζωὴ, καὶ οὔπω πρὸς πολλὰς ἐθνῶν διαφορὰς ἐμερίσθησαν, μιᾷ συνέζων φωνῇ πάντων ἀνθρώπων τὸ πλήρωμα. Ἐπεὶ δὲ κατὰ θείαν βούλησιν ἔδει πᾶσαν ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων κατοικηθῆναι τὴν γῆν, τότε διασπασθέντες κατὰ τὴν φωνὴν κοινωνίαν ἄλλος ἀλλαχῆ διεσπάρησαν, καὶ πρὸς ἄλλους καὶ ἄλλον χαρακτῆρα ῥημάτων καὶ φωνῆς ἐπηρμόσθησαν. == (*b*) Le Clerc *in Genes.* XI. & Lettre 19. Sentiments de quelques Théologiens d'Hollande. == (*c*) Hist. Critique de l'ancien Testam. l. 1. c. 14. 15. & Réponse aux Theolog. d'Hollande, c. 20.

& toute figurée, la chose du monde la plus simple; & que ces mots : (*a*) *Or le Seigneur descendit pour voir la ville & la tour que bâtissoient les enfants d'Adam, & il dit : Ils n'ont tous qu'un même langage, & ne sont tous qu'un même peuple ; & ayant commencé cet ouvrage, ils ne le quitteront point, qu'ils ne l'aient entiérement achevé. Venez donc, descendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'est ainsi que Dieu les dispersa dans toutes les parties du monde, & qu'ils cesserent de bâtir cette ville. Et c'est pour cette raison qu'on lui donna le nom de Babel ;* (qui signifie confusion :) *parce que ce fut là que fut confondu le langage de toute la terre :* Que tout ce discours, dis-je, signifie simplement que Dieu permit que la discorde s'étant mise entre eux, ils se séparerent, & que leur éloignement donna naissance à la diversité des Langues qui sont dans le monde.

Or si l'on admet indifféremment cette maniere d'expliquer l'Ecriture, & que sans autre raison que d'éviter les miracles, on se permette de faire des hypotheses, & d'inventer des systêmes qui renversent le sens historique & litteral des passages les plus clairs, il n'y aura plus rien de certain dans les Livres sacrés, & les prodiges les plus marqués & les plus clairs, deviendront des actions toutes ordinaires & toutes communes. Ainsi en voulant purger la créance des faux miracles, & réformer la vaine crédulité des peuples, on ôtera à la Religion la plus forte & la plus sensible de ses preuves. Il faut donc suivre ici le sens littéral qui se présente le premier à l'esprit, puisqu'il n'y a nulle nécessité de s'en départir, & reconnoître avec les Peres & les Commentateurs, que Dieu est la cause immédiate de la confusion des Langues, & qu'apparemment cette confusion tomba principalement sur ceux qui étoient les premiers auteurs du dessein qui déplut à Dieu.

IV. Sentiment des Anciens sur le nombre des Langues qui se formerent au temps de leur confusion à Babel.

Presque tous les Anciens (*b*) ont cru que le nombre des Langues qui s'étoient formées à la confusion de Babel, étoit égal au nombre des familles qui entreprirent l'édifice de cette tour; c'est-à-dire, que comme il y avoit soixante & dix Chefs de familles, il y eut aussi soixante & dix Langues. Mais d'où fait-on qu'il n'y avoit que soixante & dix Chefs de familles ? C'est qu'au Deutéronome (*c*) il est dit que *quand le Seigneur divisa les peuples, & qu'il sépara les enfants d'Adam, il marqua les limites des peuples selon le nombre des enfants d'Israël.* Or les enfants d'Israël qui descendirent en Egypte avec Jacob, étoient au nombre de soixante & dix : (*d*) *Omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuêre septuaginta.* D'autres prennent ce nombre de soixante

(*a*) *Genes.* XI. 5. *& seqq.* — (*b*) *Lactant. Epiphan. Euseb. Clem. Alex. Hieronym. August. Philast. Arnob. Beda. alii passim. Vide Natal. Alex. Hist. V. T. tom.* 1. — (*c*) *Deut.* XXXII. 8. — (*d*) *Genes.* XLVI. 27.

& dix Langues ſur celui des enfants de Noé. Moyſe compte quatorze fils de Japheth, trente de Cham, & vingt-ſix de Sem, qui font ſoixante & dix. D'autres en comptent ſoixante & douze, à cauſe que les Septante ont mis dans la poſtérité de Japheth un *Eliſà*, & dans celle de Sem un *Caïnan*, que l'Hébreu n'y met pas. Euphorus & quelques autres cités dans ſaint Clément d'Alexandrie, (*a*) ont compté ſoixante & quinze Langues. S. Pacien, Evêque de Barcelone, en compte cent vingt. (*b*)

Mais rien n'eſt plus foible que toutes ces raiſons. Car quand le paſſage du Deutéronome regarderoit la diſperſion arrivée à Babel, ce qui eſt très-incertain, pourquoi n'en pas conclure qu'il n'y avoit que douze familles, puiſqu'Iſraël n'eut que douze fils ? Comme ce nombre apparemment a ſemblé trop petit, pour croire qu'ils aient oſé entreprendre la Tour de Babel, il a fallu chercher un autre dénombrement. On auroit pu prendre avec autant de raiſon celui des Iſraélites au ſortir de l'Egypte, & dire que ces bâtiſſeurs étoient ſix cents mille hommes, ſi ce grand nombre n'eut paru incroyable pour ce temps-là. Mais quelle preuve a-t-on qu'il y ait eu ſoixante & dix Chefs de famille dans le monde au temps de la diſperſion ? *Eliſa* & *Caïnan*, qui ne ſont que dans les Septante, ne touchent pas les Auteurs qui ſont attachés à l'Hébreu & à la Vulgate. Ceux qui croient qu'Arphaxad, Salé & Héber n'eurent point de part à la Tour de Babel, ni à la peine de la diviſion des Langues, qui en fut une ſuite, diminuent d'autant le nombre des ſoixante & dix Langues. Jectan fils d'Héber, & ſes enfants au nombre de treize, n'étoient pas apparemment encore nés au temps de la diſperſion. Voilà encore un nouveau retranchement à faire aux ſoixante & dix Langues. D'ailleurs comment trouver dans le monde au temps de Nemrod, & ſur la fin de la vie de Noé, ſoixante & dix Langues parmi les hommes ? Aujourd'hui que toutes les parties du monde ſont habitées, on auroit bien de la peine à en recueillir autant, à moins de les ſoudiviſer & de les multiplier ſans néceſſité.

V. Quelle étoit la premiere Langue. S'il y a une Langue qui ſoit naturelle à l'homme.

Mais revenons à la premiere Langue que parloient tous les hommes, qui entreprirent le bâtiment de la Tour de Babel, & voyons quelle elle étoit. Hérodote (*c*) raconte que Pſammétichus Roi d'Egypte, curieux de ſavoir qui étoient les premiers hommes qui avoient paru dans le monde, s'aviſa pour cela d'un moyen aſſez ſingulier. Il crut qu'en découvrant quelle étoit la premiere de toutes les Langues, il ſauroit auſſi par le même moyen, qui ſont les premiers de tous les hommes. Il prit donc deux enfants nouvellement nés, qu'il donna à un paſteur, avec ordre de les élever ſéparément, ſans leur parler, & dans un entier éloi-

(*a*) *Clem. Alex. Strom. l.* 1. = (*b*) *Pacian. Ep. contra Novatianos.* = (*c*) *Herodot. l.* II. *c.* 2.

gnement de tout commerce des hommes ; afin de voir quelle Langue ils parleroient. Lors donc qu'ils furent en âge, le pasteur remarqua que toutes les fois qu'ils le voyoient, ils crioient *Beccos*. Il en donna avis au Roi, qui ayant remarqué la même chose par lui-même, s'informa dans qu'elle Langue *Beccos* signifioit quelque chose. On lui dit que les Phrygiens appelloient ainsi du pain. Ce qui lui fit conclure que la Langue de ces peuples étant la Langue primitive & naturelle des hommes, ils étoient eux-mêmes les plus anciens habitants du monde.

Constantin Manassé (*a*) nomme ce Roi d'Egypte Bocchoris, au lieu de Psamméticlus : mais c'est apparemment une faute de mémoire. Ce qui est le plus remarquable ici, c'est que ce Prince dans la recherche qu'il vouloit faire du premier peuple qui avoit habité le monde, ne s'y prenoit pas bien. La preuve tirée du langage de deux enfants nourris à part, est des plus équivoques. Psamméticlus supposoit un faux principe, en s'imaginant qu'il y avoit une Langue naturelle à l'homme, que toutes les autres en étoient sorties, comme des dialectes d'une même Langue, & que la terre avoit produit des hommes successivement en différents endroits du monde ; car c'étoit là le systême des Egyptiens, comme on le voit par Diodore de Sicile. (*b*) Tous les hommes ont été créés de Dieu dans la personne d'Adam & d'Eve ; & ces deux personnes commencerent de parler, de raisonner, d'imposer les noms aux choses aussi-tôt après leur création. Ils furent formés sages, parlant & raisonnant comme dans un âge parfait. S'imaginer que les hommes ont un langage naturel, comme on dit que les animaux ont chacun leur cri & leur chant qui leur sont propres, c'est se tromper manifestement. Il n'est pas vrai universellement que tous les animaux aient leur cri naturel. Un oiseau tiré du nid encore tout jeune, & nourri loin de ses pere & mere, n'aura pas le ramage de ceux de son espece ; mais il imitera celui des autres oiseaux qu'il entendra, ou le son des instruments que l'on jouera devant lui. Il y en a même qui imitent la voix de l'homme. Ainsi un enfant nourri loin des hommes ; contresera les cris des animaux, & le son des choses qui lui frapperont les oreilles.

Ceux que Psamméticlus fit élever, avoient apparemment imité le bêlement des brebis, ou plutôt le cri des chevres qu'ils entendoient. Et c'est ce qu'ils marquoient par leur *Beccos*, ou simplement *Béc* ; car *os* est la terminaison Grecque ajoutée par Hérodote. S'ils avoient été à portée d'entendre autre chose, ils l'auroient prononcé de même. Peut-être aussi prononçoient-ils *Beccos* au hasard, comme tous les jours sans y

(*a*) *Constantin. Manass. Breviar. Historic. p. 99.*
Καὶ γὰρ Βόκχορος, φησὶν, ὁ κράτωρ Αἰγυπτίων,
Ἀπὸ ψελλίσματος ἐιὸς ἀρτιγενοῦς βρέφους,
Τὴν παλαιοτέραν πάσων διάλεκτον ἐπέγνω.

(*b*) *Diodor. Sicul.*

penser ;

penſer on prononce des mots qui n'ont nulle ſignification dans notre Langue, & auxquels nous n'attachons aucune idée ; mais qui ne laiſſent pas quelquefois d'être ſignificatifs dans d'autres Langues, comme en Hébreu, en Arabe, en Grec, ou en Allemand. Conclura-t-on delà que ces mots que nous prononçons ſans y attacher aucune ſignification, ſont des reſtes de la Langue primitive & naturelle ? Or il n'y a pas plus de raiſon de conclure que la Langue Phrygienne eſt la premiere Langue, & que les Phrygiens ſont les plus anciens peuples du monde, de ce que deux enfants par haſard auront prononcé *Beccos*, qui en Phrygien ſignifie du pain.

Enfin quand on avoueroit qu'il y a une Langue naturelle à l'homme, ce ſeroit toujours un mauvais raiſonnement de dire : On trouve dans la Langue Phrygienne un mot de la Langue naturelle ; donc c'eſt la Langue primitive. C'eſt conclure le général du particulier. De plus, qui nous dira que les Phrygiens du temps de Pſammétichus, conſervoient leur Langue primitive ? Car s'il avoient déjà alors changé de langage, tout le raiſonnement du Roi d'Egypte, tombe de lui-même.

S'il y avoit une Langue naturelle, tous les hommes la parleroient, du moins ils auroient une très-grande facilité & une très-grande inclination à la parler & à l'apprendre. Or naturellement nous ne parlons aucune Langue que nous n'ayons appriſe ; nous apprenons ſans peine la Langue de nos peres & meres, lorſque nous ſommes nourris avec eux, & nous n'apprenons qu'avec peine toutes les autres. De plus, on a l'expérience de quelques enfants, qui ont été nourris loin du commerce des hommes, & qui ſont demeurés muets, ſans proférer aucune parole. Purchas (*a*) raconte un eſſai fait par Mélabdin Echebar, Roi d'Indoſtan, ou Grand Mogol, d'un enfant qu'il fit élever loin des hommes, & qui demeura ſans parler. Jean Radvitz (*b*) dit qu'en 1661 on trouva en Pologne dans les forêts de Lithuanie, parmi une troupe d'ours, deux jeunes garçons âgés d'environ neuf ans. On en prit un avec bien de la peine; il fut préſenté au Roi & baptiſé par l'Evêque de Poſnanie, & tenu ſur les fonts par la Reine. Cet enfant étoit ſi ſauvage, que non ſeulement il ne parloit aucune Langue, mais qu'on ne put jamais lui apprendre à parler, quoiqu'il eut la langue ſans défaut.

Il faut donc chercher entre les Langues connues, qui eſt celle qui fut donnée à Adam par infuſion. Mais on trouve ſur ce ſujet pluſieurs ſentiments. La plupart croient que la Langue primitive eſt l'Hébraïque : d'autres, que c'eſt la Langue Syriaque ; d'autres la Langue Chaldéenne, ou l'Ethiopienne, ou l'Arménienne. Il n'y a preſque aucun peuple d'Orient, qui ne veuille élever ſa Langue au rang de Langue primitive.

(*a*) *Purchaſ. l.* 1. *c.* 8. *apud Walton. Prolegom.* 1. *n.* 3. == (*b*) *Joan Radvitz Carm. Alc.* Voyez Moreri, article *Urſin,*

(*a*) Gorope Bécan a enseigné sérieusement que c'étoit la Langue Flamande. Enfin il y a plusieurs Savants qui soutiennent que la premiere Langue ne subsiste plus, & qu'elle est entiérement perdue ; d'autres croient qu'il en reste quelques mots dans la Langue Hébraïque, & dans les Langues Orientales ; mais que la plupart des racines en sont entiérement inconnues. Il faut examiner ces divers sentiments.

VI. Si la premiere Langue est perdue.

Saint Grégoire de Nysse (*b*) est le premier Auteur que nous sachions, qui ait enseigné que la premiere Langue étoit perdue. Il dit qu'il a appris des personnes fort instruites dans les Ecritures, que la Langue Hébraïque n'avoit pas le même air d'antiquité que quelques autres ; & que Dieu entre plusieurs merveilles qu'il fit en faveur des Israélites, au temps de leur sortie d'Egypte, leur accorda comme une grace toute miraculeuse, l'usage de la Langue Hébraïque, qu'il forma sur le champ, & qu'il leur donna par infusion au moment de leur sortie. Il prétend prouver ce sentiment si extraordinaire, par ces paroles du Pseaume : (*c*) *Lorsqu'il sortit d'Egypte, il entendit une Langue qu'il ne connoissoit pas auparavant.* Si cela se dit de Moyse, ajoute-t-il, il est certain qu'on ne peut l'entendre que de la Langue Hébraïque, puisqu'on sait qu'il a écrit en cette Langue.

C'est apparemment des Juifs, que saint Grégoire de Nysse avoit appris ce qu'il dit de ce miracle prétendu arrivé à la sortie d'Egypte. (*d*) Or on sait de quelle autorité est leur témoignage en fait d'histoire. Le passage du Pseaume peut signifier simplement que Joseph, c'est-à-dire, les Israélites, après leur sortie d'Egypte, entendirent au mont Sinaï la voix du Seigneur, qui leur étoit jusqu'alors étrangere. (*e*) Quant à ce qu'il ajoute que quelques Savants lui avoient dit, que la Langue Hébraïque avoit un air de nouveauté que l'on ne remarquoit pas dans les autres Langues,

---

(*a*) Voyez Richard Simon, Histoire Critique du V. Test l. 1. c. 14. ═ (*b*) *Gregor. Nyssen. orat.* 12. *contra Eunom. p.* 354. Φασὶ δέ τινὲς τῶν ἐπιμελέστερον ταῖς γραφαῖς ἐπηκολουθηκότων, μηδὲ ἀρχαΐζειν τὴν ἑβραίων φωνὴν καθ' ὁμοιότητα τῶν λοιπῶν, ἀλλὰ μετὰ τῶν ἄλλων θαυμάτων καὶ τοῦτο τοῖς Ἰσραηλίταις θαυματοποιηθῆναι, τὸ τὴν γλῶσσαν ταύτην ἀθρόως μετὰ τὴν Αἴγυπτον σχεδιασθῆναι τῷ ἔθνει. ═ (*c*) *Psalm.* LXXX. 5. ═ (*d*) *Theodoret. qu.* 61. *in Genes.* insinue aussi ce sentiment. Διὰ τοῦ Μωσέως ὁ τῶν ὅλων θεὸς ταύτην ἔδωκε τὴν γλῶτταν διδακτὴν οὖσαν, οὐ φυσικήν, *&c.* Après cela il cite le Pseaume LXXX. de même que saint Grégoire de Nysse. ═ (*e*) D'autres expliquent ainsi ce texte : Le Seigneur a institué cette fête (qui paroît être la fête des Trompettes,) pour être un monument à Joseph, (c'est-à-dire, au peuple d'Israël,) lorsqu'il sortit de l'Egypte, où il avoit entendu parler une Langue qui lui étoit étrangere : *Testimonium in Joseph posuit illud, cùm exiret de terra Ægypti*, (in qua) *linguam quam non noverat audivit.* Il est très-commun dans l'Hébreu de sous-entendre la particule relative. C'est ainsi qu'au Pseaume LXXVII. où la Vulgate lit : *Tabernaculum suum ubi habitavit in hominibus* ; l'Hébreu lit à la lettre : *Tabernaculum* (in quo) *habitavit in hominibus* ; D'ailleurs cette interprétation est encore appuyée par le texte du Pseaume CXIII. ℣. 1. *Lorsqu'Israël sortit de l'Egypte, & la maison de Jacob du milieu d'un peuple étranger.* L'expression de l'Hébreu signifie proprement, *du milieu d'un peuple qui parloit une Langue étrangere.* Voilà l'Egypte désignée sous le même caractere.

cela eſt fort contraire au témoignage de nos plus habiles Critiques, & des plus ſavants en Hébreu, qui remarquent dans cette Langue tous les caracteres d'antiquité que l'on peut deſirer ; ſavoir, la briéveté, la ſimplicité, la force de l'expreſſion, la fécondité, qui fait que les plus anciennes Langues Orientales ont tiré d'elle une infinité de mots.

Les Modernes (*a*) qui ont ſuivi le ſentiment de ſaint Grégoire de Nyſſe ſe fondent ſur d'autres principes, pour ſoutenir que la Langue primitive eſt perdue. Ils diſent qu'il y a dans Moyſe même, & dans les temps qui ont précédé la confuſion de Babel, pluſieurs noms propres, dont la ſignification ne ſe trouve pas dans la langue Hébraïque ; que ceux dont la racine ſe trouve dans l'Hébreu, ont pu y être adaptés par Moyſe, qui a traduit en ſa Langue les noms anciens, & qui a ſu leur donner des étymologies Hébraïques, en conſervant les alluſions que nous y remarquons encore aujourd'hui. Ils citent divers Auteurs Hébreux, Grecs & Latins, où l'on trouve des exemples de pareilles alluſions, & de pareilles étymologies. Ils accorderont, ſi l'on veut, que la Langue Hébraïque a conſervé pluſieurs traces de la premiere Langue, & qu'on y en remarque plus que dans aucune autre ; mais ils ne conviennent pas que ce ſoit la plus ancienne de toutes, ni la Langue d'Adam.

A tout cela on peut répondre deux choſes : 1°. Que la Langue Hébraïque ne nous eſt connue aujourd'hui qu'aſſez imparfaitement, & que pluſieurs de ſes racines peuvent être perdues, depuis tant de ſiecles qu'elle ſubſiſte. Les Savants remarquent tous les jours dans les Livres ſaints des Hébreux, des termes dont les racines ne ſe trouvent plus que dans les Langues Arabe, Chaldéenne ou Egyptienne. Ce n'eſt pas à dire qu'autrefois ces racines n'aient été en uſage parmi les Hebreux ; mais elles ſont tombées dans l'oubli, & devenues inuſitées dans la ſuite des ſiecles.

2°. Il eſt fort croyable que pluſieurs racines de la Langue primitive ſont péries à la confuſion de Babel, & encore depuis ; de même que dans les Langues Grecque & Latine, qui ſont ſi récentes en comparaiſon, il y a pluſieurs racines qui ſont entiérement hors d'uſage, & certains mots, dont les racines ſont perdues, & dont il ne reſte que quelques veſtiges dans les anciens Ecrivains de ces Langues. Et comme on n'en peut pas inférer que les Langues Grecque & Latine ſoient perdues, auſſi on ne doit pas tirer une pareille conſéquence à l'égard de la Langue Hébraïque, que nous tenons pour la Langue primitive.

(*a*) *Vide Grot. ad Geneſ.* XI. 1. *& Not. ad lib. de verit. Relig. Chriſt. n.* 16. *Huet Demonſt. Evang. propoſit.* 4. *c.* 13. *Cluver. German. Antiq. l.* 1. *p.* 74. *Georg. Harn. Not. in Sulpit. Sever. lib.* 1. *p.* 22. *Henric. Kipping. de Lingua primæva, art.* 6. *&c.*

VII.
Si la Langue Syrienne ou Chaldaïque est la premiere Langue.

Théodoret, (*a*) Amira, (*b*) Myricæus, (*c*) & les autres Maronites du mont Liban, qui veulent que la Langue Syrienne ou Chaldaïque, soit la mere, & la premiere de toutes les Langues, donnent en cela des preuves de leur zele pour leur Langue, & de leur amour pour leur patrie, plutôt que de l'exactitude de leur critique. Nous convenons que les noms d'*Adam*, d'*Abel*, d'*Eve*, & plusieurs autres, ont leur racine dans la Langue Chaldéenne ; mais c'est que cette Langue est une branche de l'Hébraïque ; & delà la grande conformité de ces deux Langues, qui étoit apparemment encore beaucoup plus sensible dans les commencements. Ce qui prouve que la Langue Hébraïque est la premiere, c'est qu'elle est plus courte & plus simple que la Chaldéenne.

Quelques-uns ont voulu concilier les deux sentiments, en disant que les Langues Chaldéenne & Hébraïque, n'étoient qu'une même Langue; & que Théodoret, en donnant la primauté au Syriaque ou au Chaldéen, n'avoit entendu sous ces noms autre chose que la Langue ancienne des Hébreux, qu'il confondoit avec celle de son pays. On appuye ce sentiment de l'autorité de Philon, (*d*) qui dit que la Traduction des Septante fut faite sur le Chaldéen, & que la Loi ayant d'abord été ecrite en Chaldéen, demeura long-temps inconnue aux peuples étrangers ; où l'on voit manifestement qu'il ne distingue pas la Langue Chaldéenne de l'Hébraïque. C'est à peu près ainsi que Villalpand, (*e*) & le P. Thomassin, (*f*) voudroient expliquer Théodoret, & le ramener au sentiment qui donne la Langue Hébraïque pour la premiere Langue du monde.

Mais pour répondre d'abord à Philon, qui a confondu la Langue Chaldéenne avec l'Hébraïque, on peut lui dire avec saint Jérôme, (*g*) que si ces deux Langues eussent été les mêmes, le Roi Nabuchodonosor n'auroit pas donné ordre à ses Officiers, de faire apprendre la Langue Chaldéenne aux trois jeunes Hébreux qu'il vouloit faire entrer à son service. Et lorsque Rabsacès parloit Hébreu aux Envoyés d'Ezéchias, Roi de Juda, (*h*) Eliacim ne l'auroit pas prié de parler Syriaque ou Chaldéen, afin que le peuple, qui étoit sur des murs de la ville, n'entendit pas ce qu'il disoit. De plus nous expérimentons tous les jours aussi-bien que saint Jérôme, (*i*) qu'après avoir appris l'Hébreu, il faut encore travailler tout de nouveau pour apprendre le Chaldéen.

(*a*) *Theodoret. qu. 60. 61. in Genes.* = (*b*) *Georg. Amira Præfat. in Gram. suam Syriac.* = (*c*) *Myricæus Præfat. in Gramm. suam Chaldaic.* = (*d*) *Philo de vita Mosis, l. II. p. 657. 658. 659.* Τὸ παλαιὸν ἐγεγράφησαν οἱ νόμοι γλώσσῃ Χαλδαϊκῇ, καὶ μέχρι πολλοῦ διέμειναν ἐν ὁμοίῳ τὴν διάλεκτον οὐ μεταβάλλοντες *&c.* = (*e*) *Villalpand. t. 3. apparat. urbis ac Templi. p. 372. col. 2.* = (*f*) Thomassin, Méthode pour enseigner & étudier les Langues, l. II. c. I. art. XI. p. 130. = (*g*) *Hieronym. in Daniel. c. I.* = (*h*) 4. *Reg.* XVIII. 26. = (*i*) *Hieronym. Præfat. in Danielem.*

Quant à Théodoret, il eſt inutile d'eſſayer de concilier ſon ſentiment avec ceux qui donnent la préférence à la Langue Hébraïque, puiſque dans l'endroit même que l'on cite, où il eſt parle de la premiere Langue, il fait le parallele du Chaldéen avec l'Hébreu, & donne manifeſtement la préférence au Chaldéen. Il n'eſt donc pas vrai qu'il ait confondu ces deux Langues.

Pour venir à préſent aux étymologies des anciens termes de la Langue primitive, qui ſe tirent fort aiſément de la Langue Chaldaïque, on peut y faire deux réponſes. La premiere, que le Chaldéen étant une branche, ou une eſpece de dialecte, de l'Hébreu, il n'eſt pas étonnant que l'on trouve dans l'une & dans l'autre les mêmes racines & les mêmes étymologies : or nous avons montré plus haut que l'Hébreu a les caracteres de primauté ſur le Chaldéen. La ſeconde, qu'il y a certaines étymologies, & certaines alluſions dans ces anciens noms, qui ne peuvent ſubſiſter dans le Chaldéen, & qui ſe ſoutiennent parfaitement dans l'Hébreu. Par exemple : (*a*) *Elle s'appellera Iſcha* (c'eſt-à-dire, humaine, ou tirée de l'homme ;) *parce qu'elle eſt priſe de l'homme.* (Hébreu : *Iſch.*) Le Chaldéen porte : (*b*) *Elle ſera nommée femme*, (Chald. *Itteta*,) *parce qu'elle a été priſe de ſon mari.* (Chald. *Beal.*)

L'argument qu'Amira propoſe avec le plus de confiance, eſt celui-ci : Abraham & ſes ancêtres étoient Chaldéens d'origine : ils ont donc parlé Chaldéen, avant de parler Hébreu : le Chaldéen eſt donc plus ancien que l'Hébreu. Mais on répond, 1°. Que les Langues Chaldéenne & Hébraïque ayant eu autrefois beaucoup de rapport, Abraham ſavoit apparemment ces deux Langues ; en ſorte que quand il arriva dans la terre de Chanaan, il entendit & parla très-aiſément le Chananéen, qui étoit le même que l'Hébreu. 2°. Quand Abraham auroit parlé le Chaldéen, avant de parler l'Hébreu, il ne s'enſuivroit pas que le Chaldéen fût plus ancien que l'Hébreu. Pour décider cette queſtion, il faut examiner la choſe à fond, & voir les preuves que l'on produit en faveur de la Langue Hébraïque contre la Chaldéenne. 3°. Quoique la Langue Chaldéenne fût apparemment dès-lors différente de l'Hébraïque, il eſt certain que l'on parloit Hébreu dans la famille d'Abraham, avant qu'il vint dans le pays de Chanaan : ſon nom, & ceux de Sara ſa femme, de ſon pere, de ſes freres, de ſes neveux, ſont Hébreux. Lorſque Jacob arrive en Méſopotamie, dans la maiſon de Laban ſon oncle, il parle & entend le langage de cette famille. Les noms de ſes deux femmes & de leurs ſervantes ſont Hébreux, auſſi-bien que ceux qu'elles donnent à leurs enfants. Les alluſions qu'elles font dans l'impoſition de ces noms, ſont toutes fondées ſur la Langue Hébraïque. On ne doit

---

(*a*) *Gen.* 11. 23. לזאת יקרא אשה כי מאיש לקחה. — (*b*) *Chald.* לדא יתקרי אתתא ארי מבעלה נסבת דא.

donc pas légérement conclure qu'Abraham ait parlé Chaldéen, avant de parler Hébreu. Si les Chaldéens & les Babyloniens étoient descendus de Cham & de Chus, comme il y a beaucoup d'apparence, puisque Nemrod, fils de Chus, avoit établi à Babylone le siege de son empire, il paroîtra encore moins extraordinaire qu'Abraham & sa famille, qui étoient de la race de Sem, parlassent l'Hébreu pur, différent du Chaldéen que parloient les Babyloniens, & que Laban luimême parloit communément, comme il paroît par les noms que lui & Jacob imposerent au monument qu'ils érigerent sur le mont de Galaad. (*a*) Jacob lui donna un nom Hébreu, & Laban un nom Chaldéen, ou Syrien.

VIII. Prétention ridicule de Gorope Bécan en faveur de la Langue Flamande.

Gorope Bécan, pour montrer l'antiquité de la Langue des Cimbres, ou de la Langue Flamande, n'a point d'autres raisons, que quelques étymologies tirées de cette Langue, par le moyen desquelles il explique comme il peut, les noms Hébreux des premiers hommes. Par exemple, il dérive *Adam* de *hat-dam*, qui en Flamand signifie, *digue de la haine*, comme si le premier homme étoit une digue opposée à l'envie. Il tire *Eva* d'*eu-vath*, qui signifie *le vase du siecle*, parce qu'Eve contenoit en elle le germe & le principe de tous les hommes. Il dérive *Abel* de *hat-belg*, *la haine de la guerre*; parce qu'Abel avoit horreur de la guerre injuste que lui fit Caïn. Enfin il dit que *Caïn* vient de *caïtende*, c'est-à-dire, *male-fin*, ou mauvaise fin: *Noé*, ou selon lui, *nosacht*, celui qui pense à la nécessité, qui la prévoit, &c. Mais n'est-ce pas se jouer des Lecteurs, que de leur proposer de telles conjectures; & ne seroit-ce pas abuser de leur loisir, que de les réfuter? Avec de semblables étymologies, quelle sera la Langue qu'on ne fera pas passer pour la Langue primitive.

IX. Si les Arabes, les Arméniens, les Egyptiens, les Chinois & les Ethiopiens sont fondés à prétendre que leur Langue soit la premiere.

Les Arabes, les Arméniens, les Egyptiens, les Chinois & les Ethiopiens n'ont pour soutenir leurs prétentions, que de pareils raisonnements. Plusieurs noms des premiers hommes, disent-ils, sont significatifs en notre Langue; les premiers Patriarches ont habité notre pays; notre nation est une des plus anciennes du monde: notre Langue est donc la premiere de toutes, & celle que Dieu communiqua à Adam. Mais nulle de ces raisons en particulier n'est décisive; & nulle nation ne peut se prévaloir de toutes sans exception. La Langue Arménienne & la Syriaque sont les mêmes que la Chaldéenne, quant au fond, & la Chaldéenne est tirée de l'Hébraique. La Langue Arabe est apparemment aussi une branche de la Langue Hébraïque, avec laquelle elle a beaucoup de rapport. Les Arabes ont pour pere Ismaël, fils d'Abraham: leur nation n'est pas plus ancienne que ce Patriarche, & leur Langue ne pourroit prétendre à la primauté, qu'en remontant par Abra-

---

(*a*) *Genes.* XXXI. 47. 48.

ham aux descendants de Noé, qui bâtirent la Tour de Babel; alors les Israélites descendus du même Abraham par Isaac, auront le même avantage; avec cette différence, que la Langue des Patriarches s'est conservée plus pure parmi eux, que parmi les Arabes, & qu'ils ont des monuments plus anciens & plus certains qu'aucun autre peuple du monde. Moyse parloit certainement la même Langue qu'Abraham, & Abraham la même Langue que Tharé, & celui-ci apparemment la même que parloient Sem & Noé. Les Hébreux jusqu'aujourd'hui ont conservé la Langue dont se servoit Moyse: on la lit dans leurs Livres; ils l'étudient, ils l'entendent; elle existe. Les Arabes ne peuvent montrer la même chose, ni aucune autre nation du monde.

Les Egyptiens & les Ethiopiens d'aujourd'hui auroient certainement beaucoup de peine à prouver que leurs Langues sont les premieres qui aient été en usage dans le monde, puisqu'ils n'ont aucuns monuments certains de leur Langue primitive; ou s'ils en ont, ils ne les entendent plus. Il nous reste à la vérité quelques débris de l'histoire ancienne des Egyptiens, dans les saintes Ecritures, & dans les Auteurs Grecs: mais on n'y lit rien de favorable à leurs prétentions. Le fait de Psammétichus rapporté par Hérodote, qui voulut savoir par l'épreuve de deux enfants qu'on éleva sans leur parler, quelle étoit la premiere Langue, fait voir que les anciens Egyptiens ne se flattoient pas alors que leur Langue fût la premiere. Nous savons par l'Ecriture, que Cham peupla l'Egypte, par Misraïm son fils; on ne doute pas que les Ethiopiens ne soient une colonie des enfants de Cham & de Misraïm; Chanaan fils de Cham, & frere de Misraïm, parloit Hébreu: il y a donc toute apparence que Cham lui-même, Misraïm & ses fils parloient originairement la même Langue, ou une Langue fort semblable. Ainsi il se trouvera que quand les Egyptiens auroient montré que leur Langue est la Langue d'Adam, ils prouveroient contre leur intention, que la Langue Hébraïque ou Phénicienne est la plus ancienne de toutes.

X. Deux points fixes de l'unité des Langues.

Toute la difficulté de la question que nous examinons, consiste donc à savoir, 1°. Si la Langue des enfants de Noé étoit la même que celle d'Adam; 2°. Si celle d'Abraham étoit la même que celle des enfants de Noé, qui entreprirent le bâtiment de la Tour de Babel. Car nous avons deux points fixes de l'unité des Langues; Adam & Noé, le commencement du monde & la construction de la Tour de Babel. Nous n'entreprendrons pas de montrer que dans l'espace de seize cents cinquante-six ans, qui se sont écoulés depuis la création d'Adam jusqu'au Déluge, il ne soit point arrivé de changement dans la Langue primitive; nous n'avons aucune preuve ni pour ni contre ce changement: il faut avouer qu'il est mal-aisé qu'une Langue se soit conservée si long-temps sans altération parmi le grand nombre de nations qui vivoit alors; mais en même temps il faut remarquer que plusieurs de ces nations furent assez long-temps sans avoir de commerce ensemble, puisque Moyse nous donne

l'époque des mariages des enfants de Dieu avec les filles des hommes, (a) c'est-à-dire, de la race de Seth avec celle de Caïn, comme d'une chose inusitée jusqu'alors.

Quoi qu'il en soit, nous supposons que Noé & ses trois fils parloient la Langue d'Adam, & qu'ils la conserverent dans toute sa pureté dans leur famille, jusqu'à la dispersion & à la confusion de Babel. Noé, ou du moins Sem, Arphaxad, Salé & Héber vivoient encore. (b) Si la confusion des Langues arrivée à Babel, est une punition de la témérité & de l'insolence des hommes, il y a toute apparence qu'elle ne tomba ni sur Noé, ni sur Sem, qui furent toujours fideles à Dieu, & qui n'entrerent que d'une maniere innocente dans le dessein de bâtir la Tour de Babel.

Pendant que les hommes se dispersoient les uns dans une Province, & les autres dans une autre, Noé, Sem & Arphaxad, demeurerent dans la Mésopotamie & dans la Chaldée. Tharé & toute sa famille étoient établis à Ur de Chaldée, lorsque Dieu appella Abraham, & qu'il le fit sortir de son pays, (c) du milieu de sa famille, & de la maison de son pere : *Egredere de terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui* : Expressions qui marquent qu'ils y étoient établis depuis long-temps.

De la ville d'Ur, Abraham alla à Haran en Mésopotamie ; & delà il vint dans la terre de Chanaan. Il descendit ensuite en Egypte ; & enfin il revint dans le pays de Chanaan, où il fit sa principale demeure. Dans tous ces lieux il se fait entendre de ceux à qui il a affaire, sans qu'il paroisse qu'il ait eu besoin de truchement. Nous n'en conclurons pas que l'on parloit par-tout la même Langue ; nous savons que le Chaldéen ou le Syrien, & l'Egyptien étoient dès-lors différents de l'Hébreu : mais nous ne pouvons nous persuader que ces Langues fussent tellement différentes, qu'elles ne pussent être aisément entendues de ceux qui en savoient une d'entre elles. En un mot, nous pensons que toute la Mésopotamie, la Chaldée, la Babylonie, l'Arménie, la Syrie, l'Arabie, la Palestine, la Phénicie, & même l'Egypte, parloient un langage assez approchant de l'Hébreu, & que les effets de la confusion des Langues se firent principalement sentir dans les Provinces les plus éloignées de celles dont nous venons de parler ; mais que de toutes les Langues qui subsisterent après cette division, celle où l'on remarqua le plus de caracteres de la Langue primitive, fut la Langue Hébraïque. Voici les preuves de ce sentiment.

XI. La Langue Hébraïque est celle où on remarque plus de caracteres de la Langue primitive.

C'est un principe de bon sens, de n'imposer aux choses, aux personnes, aux animaux, que des noms qui marquent leur nature, leur ori-

(a) *Genes.* VI. 1. 2. — (b) Selon le calcul de la Vulgate & de l'Hébreu, Noé survequit de beaucoup à la division des Langues : mais selon le calcul des Septante & du Samaritain il mourut avant. — (c) *Genes.* XII. 1.

gine,

gine, leurs perfections, leurs propriétés, en un mot des noms significatifs, & fondés sur quelques qualités & quelques rapports à la nature de la chose. Si aujourd'hui parmi nous on voit des noms si bizarres, & dont l'origine & la signification sont si obscures, c'est que notre Langue n'est pas une mere Langue, & qu'elle est mêlée de plusieurs mots étrangers. Tous les noms dont nous nous servons, sont significatifs dans la Langue d'où ils viennent; mais ils ne le sont pas toujours dans la nôtre, parce que plusieurs lui sont venus d'ailleurs. Or dans les commencements, comme il n'y avoit qu'une seule Langue, tous les noms que l'on imposoit aux choses, étoient nécessairement significatifs.

Pour savoir donc surement quelle étoit la premiere Langue, il n'y a qu'à voir qui est celle qui renferme la racine des premiers noms des personnes & des choses, & qui en donne la véritable signification, & la vraie étymologie. Or c'est ce qu'on trouve admirablement dans la Langue Hébraïque, & qu'on ne trouve dans aucune autre Langue. Les noms Hébreux d'hommes, d'animaux, d'arbres, de lieux, de métaux, expriment leur nature, leurs propriétés, leurs défauts, l'occasion de leur dénomination. *Adam* signifie roux, parce qu'il est tiré d'une terre vierge & rougeâtre, nommée en Hébreu *Adama; Heva*, ou *Cheva*, de *Chaiah*, la vie; *Ischa*, *virago*, de *Isch*, *vir*, l'homme; *Caïn*, possession, de *Canah*, posséder; *Abel*, vanité; *Seth*, il a mis, ou il a remplacé, parce qu'en effet Seth remplaça Abel, qui avoit été tué par son frere; *Eden*, délices; *Henoch*, ou *Chanoch*, renouvellement, ou dédicace; & ainsi des autres. Bochart a employé un travail infini pour montrer que les noms des animaux marqués dans l'Ecriture, étoient significatifs, aussi-bien que les noms de lieux, de fleuves, de villes, de provinces.

Il faut donc reconnoître que cette Langue est la Langue dont Adam & Noé se sont servis, ou dire que Moyse dans toute son histoire a pris plaisir à défigurer tous les noms propres, en supprimant les vrais, les anciens noms, pour leur en substituer de nouveaux, pris de la Langue Hébraïque; & qu'il a été assez heureux dans ce changement, pour trouver dans sa Langue d'autres mots aussi significatifs, & qui conservassent les mêmes étymologies & les mêmes allusions que dans la Langue primitive. Cela pourroit peut-être se soutenir dans un Ouvrage très-court, & où il n'y auroit que peu de mots à changer: mais dans un Ouvrage aussi long que le Pentateuque, cela est moralement impossible. Ajoutez qu'il auroit fallu que tous les Ecrivains sacrés qui ont écrit après Moyse, suivissent la même méthode & le même plan; ce qui n'est pas moins impossible.

Enfin quand Moyse & les autres Auteurs Hébreux inspirés auroient voulu s'astreindre à cette méthode, pouvoient-ils imposer la même loi aux Ecrivains profanes, aux peuples entiers, aux nations les plus ennemies des Juifs, qui ont souvent employé les mêmes termes dont se

fert Moyse, pour marquer les peres des nations, & les fondateurs des peuples, les fleuves, les villes & les provinces? D'où est venu ce concert & cette ressemblance, sinon de la Langue primitive, dont il est demeuré quelques débris dans presque toutes les Langues anciennes, & chez presque tous les peuples? On lit *Cham*, *Chanaan*, *Sidon*, *Mésor* ou *Misraïm*, *Aram*, *Assur*, *Babel*, *Jordan* ou *Jarden*, *Eden*, *Ninive*, *Euphrate*, *Ararat*, *Liban*, & une infinité d'autres noms dans les Auteurs profanes, comme dans les Auteurs sacrés; & l'on ne trouve les étymologies & la vraie signification de ces noms, que dans l'Hébreu. Il y a donc toute sorte d'apparence, que cette langue est la premiere Langue.

Nous avons déjà répondu à l'objection qu'on nous fait, qu'il y a des noms d'hommes & d'autres choses dans Moyse, dont les racines ne se trouvent pas aisément dans la Langue Hébraïque. C'est ce que nous avouons sans peine. Mais cela n'empêche pas que l'Hébreu ne soit la premiere Langue, ou du moins celle qui en a conservé le plus de vestiges. Est-il étonnant que depuis deux mille ans qu'elle n'est plus vulgaire, on ait oublié plusieurs termes qui lui étoient propres, & qui se sont conservés dans les Langues voisines & collatérales? N'est-il pas juste que cette Langue si vénérable par son antiquité & par sa noble simplicité, revendique ce qu'elle a perdu, & ce que les autres ont pris d'elle? De plus, est-il juste de chercher dans la Langue Hébraïque les étymologies de tous les noms propres qui se trouvent dans les Livres de Moyse, & dans les autres Livres sacrés? Il y en a plusieurs qui n'appartiennent en aucune sorte à la premiere Langue. Ce sont des noms étrangers de je ne sais quelles Langues, qui sont entiérement ignorées. Nous ne répondons que des temps qui ont précédé le Déluge, & la confusion des Langues.

Une autre preuve de la primauté de la Langue Hébraïque, c'est que par son moyen on explique assez aisément les noms des plus anciennes Divinités, lesquelles ne sont originairement que des hommes, & dont quelques-uns ont vécu avant le Déluge. Ces noms qui sont passés de l'Orient dans la Grece, & dans les autres parties du monde, ne signifient rien pour l'ordinaire dans les autres Langues; il n'y a que l'Hébreu qui en fournisse l'explication, & qui en découvre l'origine. Par exemple, *Ammon*, est le même que *Cham*, que *Zeus*, ou Jupiter des Grecs. *Zeus* en Grec signifie la même chose que *Cham* en Hébreu, c'est-à-dire, ardent, bouillant. *Jupiter* ou *Jovis*, vient de l'Hébreu *Jova*, *Jehova*, *Jao*, Dieu. *Japetus* est Japheth; *Smy* est le même que Sem. Neptune vient de l'Hébreu *Niphtach*, être entendu: *Poseidon*, qui signifie aussi Neptune en Grec, vient de *Phasach*, étendre. Vulcain est *Tubal-caïn*. *Arès*, Mars, vient de *Aritz*, fort, violent; *Venus*, de *Benoth*, les jeunes filles, ou de *Bana*, avoir des enfants, bâtir une maison; & ainsi des autres.

Les instruments de musique étoient en usage dès avant le Déluge, comme on le voit dans Moyse; (*a*) les noms s'en sont conservés chez les Grecs & chez les Latins : mais la vraie étymologie leur en a toujours été inconnue ; elle ne se découvre que dans la Langue des Hébreux, & leurs Ecritures nous en apprennent les premiers inventeurs.

Les noms des peuples, des provinces, des fleuves, des montagnes sont très-anciens, & pour la plupart ils sont entiérement barbares & inconnus dans les Langues Grecque & Latine : mais ils sont significatifs en Hébreu ; & par le moyen de cette Langue, on découvre assez heureusement les premiers fondateurs des villes & des peuples les plus anciens. N'est-ce pas une preuve que cette Langue est celle dont se sont servis les premiers hommes? On peut voir le grand Ouvrage de Géographie de Bochart, intitulé, *Phaleg* & *Chanaan*.

La nature de la Langue Hébraïque fournit encore une preuve de sa primauté & de son antiquité. La nature commence toujours par le plus simple, le plus court & le plus aisé. La composition, le mêlange, les additions ne sont venues qu'après coup ; elles sont comme une suite de la réflexion & de l'étude. L'Hébreu tel qu'il est dans les Livres sacrés, est la plus simple des anciennes Langues : car dans les Ecrits des Rabbins, il est plus composé, & plus mêlé de dictions étrangeres. Les racines Hébraïques communément n'ont que trois lettres, ou deux syllabes : les noms n'ont aucune flexion dans leurs différents cas ; on distingue seulement le pluriel du singulier, en ajoutant *im* aux noms pluriels masculins, & *oth* aux féminins. Il y a très-peu d'anomalités dans leurs déclinations & leurs conjugaisons. Au lieu de multiplier les verbes, ils multiplient les conjugaisons ; ce qui rend presque inutiles les verbes auxiliaires, & qui abrege beaucoup, & rend la Langue plus aisée. Ils distinguent les genres même dans les verbes ; en sorte que l'on voit dans le verbe si l'on parle d'une femme ou d'un homme.

Au lieu des pronoms possessifs, *mien*, *tien*, *sien*, les Hébreux se servent de certains affixes, qui ne consistent qu'en une lettre, ou tout au plus deux, qui marquent encore si la personne dont on parle, est homme ou femme, si le genre de la chose est masculin ou féminin. Ils mettent très-rarement des voyelles dans leur écriture ; ce qui la rend bien plus courte. Enfin ils n'ont point de mots composés ; très-peu de prépositions : & encore celles qu'ils ont, ne sont pas d'ordinaire un mot à part ; elles se joignent au nom, & ne font qu'un avec lui. Ils n'ont point de comparatifs, ni de superlatifs, ni toutes nos différentes manieres de conjuguer les verbes. Ils n'ont que deux temps ; le prétérit & le futur, avec un ou deux participes ; l'infinitif & l'impératif. En un mot, il seroit difficile de concevoir une Langue plus courte, plus simple, plus aisée & plus expressive.

(*a*) *Genes.* IV. 21.

XII. Conclusion de cette Dissertation.

Tout ce que l'on vient de dire en faveur de la Langue Hébraïque, n'est pas démonstratif; & il faut avouer que l'on ne peut prouver d'une maniere invincible, ni que la Langue d'Adam subsiste encore aujourd'hui, ni que ce soit l'Hébreu, ni que le Chaldéen soit différent de la Langue de Noé & de ses enfants. Mais aussi nos adversaires n'ont aucune preuve sans réplique, pour appuyer ce qu'ils prétendent, & pour détruire ce que nous avons tâché d'établir. Nos raisons sont plus plausibles, & le nombre des défenseurs de notre opinion est bien certainement le plus grand & le plus considérable. Les Rabbins, (*a*) la plupart de nos Commentateurs & des Peres, (*b*) enseignent que la Langue Hébraïque est la Langue d'Adam. Elle a tous les caracteres d'une très-ancienne Langue; on peut la considérer comme la mere de presque toutes les Langues Orientales; du Chaldéen, du Syriaque & de l'Arabe.

Le sentiment des Profanes, qui ont cru qu'il y avoit une Langue naturelle à l'homme, ou qui ont prétendu que les hommes produits par la terre au hasard en divers endroits du monde, avoient, après plusieurs essais, formé des sons articulés, & enfin des Langues différentes les unes des autres; ces systêmes n'ont rien, je ne dis pas de vrai & de réel, mais même de solide & de vraisemblable. La production des hommes n'est pas, & ne peut pas être, l'effet du hasard; & l'homme créé de Dieu n'a jamais été sans l'usage de la parole.

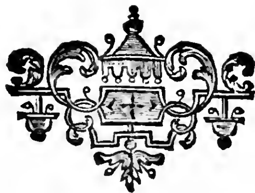
Les prétentions des Egyptiens, des Arméniens, des Ethiopiens & des autres peuples, qui veulent que leur Langue soit la premiere de toutes, n'ont rien qui doive surprendre, après le paradoxe de Gorope Bécan, qui soutient que c'est la Langue Flamande ou Hollandoise: chacun aime sa patrie & sa Langue; mais il est rare de trouver des gens qui portent l'amour de leur Langue aussi loin que cet Auteur. Il est certain que dès qu'on s'éloigne beaucoup des lieux & des pays qui ont été habités par les premiers hommes, il n'y a guere d'apparence d'y trouver la Langue primitive. De plus, comme il est demeuré quelques restes de cette ancienne Langue parmi la plupart des peuples d'Orient, il ne suffit pas de montrer dans une de ces Langues quelques racines, ou quelques mots approchants de ceux qu'on présume appartenir à la Langue du premier homme, pour avoir droit d'en conclure que cette Langue est celle d'Adam; il faut que tout, ou presque tout, se soutienne dans ce systême. Comme au contraire de ce qu'il y a quelques noms dont on ne trouve pas la racine dans la Langue Hébraïque, il ne s'ensuit pas que ce ne soit pas la Langue primitive, si tout le reste s'y rencontre aisément & sans contrainte.

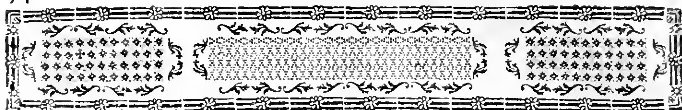
(*a*) *Ita Rabb. Ben-Gerson, Abenezra, Abrabanel, Jarchi ad Genes.* XI. 1. 2. *Simeon Ben Jochaï in l. Zohar. Liber Cosri. Azarias in Meor Enaïm.* = (*b*) *Origen. homil.* XI. *in Numer. Hieronym. in cap.* 3. *Sophon. Aug. l.* XVI. *de Civit. c.* 11. & *l.* XVIII. *c.* 39. *alii plures.*

Enfin la confusion des Langues arrivée à Babel, & marquée par Moyse, n'est pas un effet naturel de la division qui se mit entre les peuples, & de leur dispersion, qui en fut la suite; c'est un miracle de la toute-puissance du Seigneur, qui par lui-même, ou par ses Anges, (*a*) confondit réellement le langage des hommes; en sorte toutefois que la Langue ancienne & primitive demeura plus entiere dans la race de Sem, que dans celle de ses freres, & qu'elle subsista dans toute sa pureté dans celle de Phaleg, d'Héber & de Tharé, aïeux d'Abraham; comme aussi dans la famille de Chanaan, (*b*) quoique cette race fût d'ailleurs fort corrompue; la Providence l'ayant ainsi ordonné, afin qu'Abraham arrivant dans ce pays, qui étoit destiné à sa postérité, y rencontrât la Langue de ses peres, & ne fût pas dans la nécessité, ni lui, ni les siens, de changer de langage.

C'est par le moyen des Chananéens, appellés autrement Phéniciens, que la Langue Hébraïque s'est si fort répandue dans l'Afrique, & dans la plupart des Isles de la Méditerranée, & des côtes qui sont baignées par cette mer. Voilà ce qui nous a paru de plus probable sur la premiere Langue.

(*a*) *Vide Origen. homil.* XI. *in Numer. & Aug. lib.* XVI. *de Civit. c.* 6. *& Jonathan Paraphr. in Genes.* XI. 7. 8. = (*b*) La Langue Chananéenne & Phénicienne étoit la même que la Langue Hébraïque, comme l'ont prouvé Messieurs Bochart, Huet, Walton, & autres.





DISSERTATION
SUR
LES DEUX PREMIERS AGES DU MONDE,

Dont l'un s'étend depuis la Création jusqu'au Déluge, l'autre depuis le Déluge jusqu'à la vocation d'Abraham. (*a*)

LA vocation d'Abraham eſt l'époque la plus aſſurée des anciens temps depuis l'origine du monde : elle tombe vers l'an 1920 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire : mais il ſeroit aſſez difficile de dire combien il s'étoit écoulé d'années depuis l'origine du monde juſqu'à cette époque. La grande cataſtrophe du Déluge univerſel diviſe cet intervalle en *deux âges* : l'un depuis la Création juſqu'au Déluge, l'autre depuis le Déluge juſqu'à la vocation d'Abraham.

Moyſe diſtingue lui-même ces *deux âges*, en raſſemblant dans *le Chapitre* V. *de la Geneſe* les époques qui peuvent ſervir à fixer *la durée du premier*, & dans *le Chapitre* XI. celles qui peuvent contribuer à déterminer la *durée du ſecond*. Mais dans ces deux Chapitres, les exemplaires varient ſur le nombre des années qui peuvent ſervir à faire connoître la durée de ces deux intervalles. *La vulgate* eſt conforme *à l'Hébreu*, mais elle differe beaucoup des *Septante*, & l'Hébreu même differe du *Samaritain*. De ces différences réſultent *trois Chronologies* qui étendent ou reſſerrent la durée du monde dans ces deux premiers âges. Nous nous propoſons d'en offrir ici le tableau, d'en diſcuter les principales différences, & de préſenter quelques obſervations ſur les conſéquences qui en réſultent. Mais pour ne point fatiguer nos Lecteurs par des calculs trop compliqués, nous traiterons de chacun de ces deux âges ſéparément.

(*a*) C'eſt ici l'une des Diſſertations nouvelles que j'ajoute dans cette édition, en ſupprimant les *Obſervations* que j'avois données dans la premiere *ſur le Caïnan des Septante*. On verra ici que je perſiſte à reconnoître ce *Caïnan* ; j'abandonne ſeulement les Obſervations que j'avois faites ſur la Chronologie Egyptienne & la Chronologie Chinoiſe, relativement à ce point : elles n'étoient pas aſſez réfléchies ; & nous n'avons pas beſoin des preuves que je prétendois en tirer.

I. PARTIE.

Chronologie du premier Age.

Les Patriarches de ce premier Age sont au nombre des dix ; & Moyse marque 1°. à quel âge ils ont engendré, 2°. combien de temps ils ont vécu depuis, 3°. quelle a été la durée entiere de leur vie. C'est ce que vont exprimer les trois colonnes des trois Tables suivantes.

§. I. *Tableau des trois Chronologies.*

I. *Chronologie du Texte Hébreu & de notre Vulgate.*

1. Adam.	130	800	930
2. Seth.	105	807	912
3. Enos	90	815	905
4. Caïnan	70	840	910
5. Malaléel	65	830	895
6. Jared	162	800	962
7. Hénoch	65	300	365
8. Mathusala.	187	782	969
9. Lamech.	182	595	777
10. Noé.	500	450	950

II. *Chronologie du Texte Samaritain.*

1. Adam.	130	800	930
2. Seth.	105	807	912
3. Enos..	90	815	905
4. Caïnan	70	840	910
5. Malaléel.	65	830	895
6. Jared	62	785	847
7. Hénoch.	65	300	365
8. Mathusala.	67	653	720
9. Lamech.	53	600	653
10. Noé.	500	450	950

III. *Chronologie de la Version des Septante.*

1. Adam	230	700	930
2. Seth.	205	707	912
3. Enos.	190	715	905
4. Caïnan	170	740	910
5. Malaléel	165	730	895
6. Jared	162	800	962
7. Hénoch.	165	200	365
8. Mathusala.	167	802	969
9. Lamech	188	565	753
10. Noé.	500	450	950

IV. *Explication de ces trois Tables.*

La premiere de ces trois Tables fait voir qu'on lit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate ; qu'*Adam* ayant vécu *cent trente ans*, engendra Seth ; qu'après avoir engendré Seth, il vécut *huit cents ans* ; qu'enfin tout le temps de sa vie fut de *neuf cents trente ans* ; & il en est ainsi des autres. La seconde Table montre qu'on lit de même dans le Texte Samaritain. Par la troisieme on voit, que selon la Version des Septante, Adam ayant vécu *deux cents trente ans*, engendra Seth ; qu'après avoir engendré Seth, il vécut *sept cents ans* ; qu'enfin tout le temps de sa vie fut de *neuf cents trente ans*, comme le disent également l'Hébreu & le Samaritain : le reste doit s'entendre de même.

§. II. *Discussion des principales différences.*

I. Observations sur les cent années ajoutées dans la Version des Septante.

Il est visible que la différence qui se trouve ici entre la Version des Septante & les Textes Hébreu & Samaritain, est réfléchie, puisque les *cent années ajoutées* d'un côté, sont *retranchées* de l'autre, de maniere que la somme totale est la même dans tous les exemplaires. Je veux dire que si le Texte Hébreu & Samaritain ne donnent à Adam que 130 *ans* lorsqu'il engendra Seth, ils lui donnent ensuite 800 *ans* de vie ; ce qui fait en tout 930 *ans* : au lieu que la Version des Septante, en lui donnant 230 *ans* lorsqu'il engendra Seth, ne lui donne que 700 *ans* après ; ce qui produit également au total 930 *ans*. Il en est ainsi de presque toutes les autres différences. Mais au milieu de ces variétés, comment discerner la lecture primitive ?

Il semble que la présomption devroit être en faveur des exemplaires qui sont d'accord. C'est-à-dire, que le Texte Hébreu & le Texte Samaritain s'accordant ensemble pour donner à *Adam* l'âge de *cent trente ans* lorsqu'il engendra Seth, & encore *huit cents ans* de vie après qu'il eut mis au monde ce fils, il est à présumer que telle est la lecture primitive ; & que l'altération, à cet égard, est dans la Version des Septante, qui seule donne à Adam *deux cents trente ans* lorsqu'il engendra Seth, & *sept cents ans* après.

II. Sur les cent années retranchées dans le Samaritain.

Il en sera de même pour *Seth*, *Enos*, *Caïnan*, *Malaléel* & *Hénoch*, sur lesquels l'Hébreu & le Samaritain s'accordent. Il n'y aura donc de difficulté que pour *Jared*, *Mathusala* & *Lamech*, auxquels l'Hébreu donne *le nombre centenaire* que le Samaritain leur refuse : mais en ce point l'Hébreu s'accorde avec la Version des Septante : & comme il semble que la présomption doit être en faveur des exemplaires qui sont d'accord, l'altération sera donc plutôt ici dans le Samaritain, qui seul leur ôte ce nombre centenaire.

On objectera peut-être que la *progression des générations* depuis Caïnan jusqu'à Lamech, selon le Samaritain, 70, 65, 62, 65, 67, 53, est *mieux proportionnée*, & conséquemment *plus vraisemblable*, que celle qui se trouve dans l'Hébreu, 70, 65, 162, 65, 187, 182.

Mais

Mais premiérement de ce que l'une est *mieux proportionnée*, s'ensuit-il qu'elle soit pour cela seul *plus vraisemblable* ? De ce que *Malaléel* n'avoit que 65 *ans* lorsqu'il engendra Jared, s'ensuit-il que *Jared* n'ait pas dû être âgé de 162 *ans* lorsqu'il engendra Hénoch ?

Secondement d'où ce *nombre centenaire* seroit-il venu dans l'Hébreu, s'il n'eut pas été originairement dans le Texte sacré ? Est-il croyable que les Copistes Hébreux l'eussent emprunté de la Version des Septante ? & s'ils l'avoient tiré delà pour l'ajouter à ces trois générations, pourquoi ne l'auroient-ils pas également ajouté aux six autres auxquelles la Version des Septante l'ajoute ?

Dira-t-on que les Copistes Hébreux ont tiré ce nombre centenaire du Texte même ; que voyant ces deux mots *centum anni* si souvent répétés dans le Texte, ils les ont ajoutés imprudemment où ils n'étoient pas ? C'est qu'en effet l'Hébreu les répete beaucoup plus que la Vulgate, parce que les Hébreux au lieu de dire en deux mots, *octingenti anni*, disent en trois mots, comme nous le disons en François, *huit cents ans*, &c. Ainsi le *centum anni* est répété dans l'Hébreu autant de fois qu'il y est parlé de centenaires. Mais si c'est delà que les Copistes Hébreux ont pris le centenaire qu'ils ont ajouté à l'âge de trois Patriarches, pourquoi & comment ont-ils ensuite alongé la vie de ces Patriarches, de maniere que leur calcul s'accorde du moins en partie avec celui des Septante, tandis qu'au contraire il differe entiérement du calcul Samaritain, qui abrege en toute maniere les années de ces trois Patriarches ? Il sera facile de dire pourquoi & comment le Samaritain les abrege : mais seroit-il bien possible de dire comment & pourquoi l'Hébreu les alonge ?

Troisiémement, la disproportion même qui blesse nos Critiques dans le Texte Hébreu, n'a-t-elle point été la cause des variétés que présentent aujourd'hui les exemplaires Samaritains & Grecs ? car les *Copistes Samaritains* ayant pu penser ce que pensent aujourd'hui les défenseurs de ce Texte, que *cette disproportion blesse la vraisemblance*, auront pu en conclure comme ceux-ci que c'étoit *une faute* dans les exemplaires qui présentoient cette leçture ; & conséquemment ils auront *supprimé* ce nombre centenaire que leur défenseurs ne veulent pas rétablir. De même les *Copistes Grecs* ayant pu également penser que *cette disproportion étoit contre la vraisemblance*, auront pu en conclure pareillement que c'étoit *une faute* dans les exemplaires où elle se trouvoit : mais parce que rélativement aux prétendues antiquités Egyptiennes, ils avoient intérêt de réculer l'origine du monde, au lieu de supprimer ce nombre centenaire dans les générations où le Texte le mettoit, ils l'auront *ajouté* aux générations même qui ne l'avoient pas : & delà l'étonnante différence qui se trouve sur ce point entre le Grec & le Samaritain. Les *Copistes Hébreux* plus fideles, ont *conservé le Texte* tel qu'il étoit ; & ne prétendant pas s'ériger en réformateurs d'un Texte

si respectable, ils y ont *laissé cette disproportion* qui blesse la délicatesse de nos Critiques, mais qui n'est point un motif suffisant pour réformer l'Hébreu. Les exemplaires Hébreux tenant le milieu entre les exemplaires Samaritains & les exemplaires Grecs, se trouvent également justifiés par les uns & par les autres sur les points sur lesquels l'Hébreu s'accorde avec les uns ou avec les autres.

Quatriémement le Texte Samaritain contredit l'Hébreu, non seulement sur le *centenaire* dont il s'agit à l'égard de ces trois Patriarches, mais encore sur la durée entiere de leur vie : & il le contredit artistement, c'est-à-dire, *en accourcissant leur vie* de maniere qu'ils ne puissent pas survivre au Déluge, comme en effet ils n'ont pas dû y survivre : en sorte qu'au lieu que le calcul de l'Hébreu ne fait mourir que le seul *Mathusala* en l'année du Déluge, le Texte Samaritain combine si bien toutes les années de ces trois Patriarches, qu'ils meurent tous les trois dans cette même année. Ceci mérite une attention particuliere : car c'est une preuve démonstrative contre les Copistes Samaritains, visiblement auteurs d'une altération si artistement combinée.

III. Sur le nombre d'années que le Samaritain donne à Jared, à Mathusala, & à Lamech.

L'Hébreu dit donc que *Jared ayant vécu 162. ans, engendra Hénoch ; qu'il vécut ensuite 800 ans, & mourut âgé de 962. ans.* Le Copiste Samaritain commence par ne lui donner que 62 *ans* lorsqu'il engendra Hénoch ; ensuite voyant que selon son calcul, il ne va plus rester delà que 785 *ans* jusqu'au Déluge, il borne à ce nombre les années de Jared après qu'il eut engendré Hénoch ; & réunissant les deux sommes, il en conclut que Jared ne vécut que 847 *ans*.

De même l'Hébreu dit que *Mathusala ayant vécu 187. ans, engendra Lamech* ; qu'*il vécut ensuite 782 ans, & mourut âgé de 969 ans*. Bientôt nous verrons qu'au lieu de 187, quelques exemplaires portoient 167 ; le Copiste Samaritain commence par préférer cette lecture qui étant plus courte, lui sera plus commode ; & retranchant le centenaire, il ne donne à Muthusala que 67 *ans* lorsqu'il engendra Lamech : il s'apperçoit que par son calcul, il ne va plus rester delà que 653. *ans* jusqu'au Déluge ; il borne donc encore à ce nombre les années de Mathusala après la naissance de Lamech ; & réunissant les deux sommes, il réduit la vie de Mathusala à 720 *ans*.

Enfin l'Hébreu dit que *Lamech ayant vécu 182 ans, engendra Noé* ; qu'*il vécut ensuite 595 ans, & mourut âgé de 777 ans.* Il paroît qu'encore ici les exemplaires ont varié, & qu'au lieu de 82, on a lu 88, & même 53. Le Copiste Samaritain ne se contente donc pas de retrancher le centenaire ; il croit apparemment que le reste qui est 82 ans, est un âge encore trop avancé pour un homme dont les peres ont engendré selon lui dès l'âge de 62, 65 ou tout au plus 67 ans ; il suppose que Lamech n'a pas dû passer cet âge avant de mettre au monde

Noé ; il vient de remarquer que depuis la naiſſance de Lamech juſqu'au Déluge il ne reſte que 653 *ans :* il ſe détermine donc à prendre ces 53 *ans* pour l'âge de Lamech lorſqu'il engendra Noé ; conſéquemment il veut bien lui donner enſuite encore 600 *ans* de vie : mais de maniere que la durée entiere de ſa vie ne paſſera pas les 653 *ans* qui le conduiront juſqu'au Déluge.

On prouve contre les *Copiſtes Grecs* que ce ſont eux qui ont *ajouté* aux ſix autres générations le nombre centenaire qui n'eſt ni dans l'Hébreu ni dans le Samaritain ; & le plus fort argument que l'on emploie contr'eux ſe tire de ce qu'en conſéquence de cette addition ils ont *changé* le nombre des années de ces Patriarches poſtérieures à la naiſſance de leurs fils, afin que la durée totale de leur vie demeurât telle que l'Hébreu & le Samaritain la donnent. Il demeure donc également prouvé contre les *Copiſtes Samaritains* que ce ſont eux qui ont *ſupprimé* aux trois générations dont il s'agit ici, le nombre centenaire qui ſe trouve également dans l'Hébreu & dans le Grec des Septante, puiſqu'il eſt évident qu'en conſéquence de cette ſuppreſſion, ils ont *changé*, non ſeulement le nombre des années de ces Patriarches poſtérieures à la naiſſance de leurs fils, mais encore la durée totale de leur vie, afin qu'aucun d'eux ne ſurvéquît au Déluge.

Ainſi nous avons *ſix preuves contre les Copiſtes Grecs* dans les ſix générations qu'ils ont altérées, & *ſix preuves contre les Copiſtes Samaritains* dans les trois générations qu'ils ont auſſi eux-mêmes altérées. Je dis *ſix* preuves contre les uns & *ſix* preuves contre les autres, parce qu'au lieu que les Copiſtes Grecs n'ont fait qu'*un ſeul* changement dans chacune des *ſix* générations en conſéquence du centenaire qu'ils y ont ajouté, les Copiſtes Samaritains ont fait *deux* changements dans chacune des *trois* générations en conſéquence du centenaire qu'ils ont ſupprimé.

Diſons mieux : dans *les deux dernieres* de ces trois générations les Copiſtes Samaritains ont fait *trois* changements, puiſqu'outre la ſuppreſſion du centenaire ils ont également altéré les trois ſommes : nous avons donc contr'eux *huit preuves*, au lieu que nous n'en avons que *ſix* contre les Copiſtes Grecs. Leur infidélité eſt donc encore plus conſtante que celle des Copiſtes Grecs : & voilà *quatorze preuves* qui conſtatent la fidélité de nos Copiſtes Hébreux.

Je n'ignore pas ce qui a été dit par le ſavant Auteur des *Nouveaux Eclairciſſements ſur* l'origine & *le Pentateuque des Samaritains*, imprimés à Paris en 1760 ; mais il me ſemble que l'objection que je viens de former contre le calcul Samaritain peut ſuffire pour répondre à tout ce qu'il a pu dire en faveur de ce calcul. En toute controverſe, il faut ſimplifier, & faire en ſorte qu'un ſeul argument puiſſe décider. *Les Nouveaux Eclairciſſements* n'ont point prévenu l'argument que je leur oppoſe ici, & je ne crois pas que

l'on puisse y répondre d'une maniere satisfaisante. En effet que répondroit-on ?

IV. Objections & réponses. Premiere Objection.

Dira-t-on qu'*il est possible que ces trois Patriarches*, Jared, Mathusala & Lamech, *soient morts tous trois au temps du Déluge*; qu'ainsi le Copiste Samaritain n'a fait qu'exprimer le Texte primitif sans y rien changer ? Je reprends alors mon objection, dont apparemment on n'a pas senti toute la force; & je dis : Vous prétendez donc que le Samaritain n'a point abrégé la vie de ces Patriarches : je vous prie de me dire pourquoi & comment l'Hébreu l'a alongé. Vous prétendez montrer comment il a altéré les sommes de la *premiere colonne* en posant 162, 187, 182, au lieu de 62, 67, 53. Ce n'est, ditez-vous, qu'une pure inadvertance, une méprise sans dessein : il a mal lu son Texte ; il y a ajouté par méprise trois centenaires qui ne devoient pas y être. Je vous prie de me dire comment il a altéré les sommes de *la seconde colonne* ; comment il a posé 800, 782, 595, au lieu de 785, 653, 600. Direz-vous encore que c'est une méprise sans dessein ? Direz-vous encore qu'il a mal lu son Texte ? Est-il vraisemblable qu'un Copiste ait mal lu précisément toutes les sommes que l'on a intérêt de contester ? Si je prétendois que toutes les différences qui se trouvent dans le Samaritain viennent de ce qu'il a mal lu, voudroit-on m'en croire ? Je ne dis donc point qu'il a mal lu ces trois sommes : mais je dis qu'elles partent de sa main, & je montre le moule sur lequel il les a fabriquées. Souffrez donc que je reprenne encore ici mon objection : Je montre pourquoi le Samaritain a posé 785, 653, 600 ; montrez-moi pourquoi l'Hébreu a mis 800, 782, 595.

V. Seconde Objection.

Prétendra-t-on en effet rétorquer l'argument ? Dira-t-on que *le Copiste Hébreu s'est apperçu que s'il ne prolongeoit la vie de Jared, de Mathusala & de Lamech, avant qu'ils devinssent peres, il n'y auroit pas assez de temps jusqu'au Déluge ?* C'est une objection que je ne propose que parce qu'en effet elle m'a été proposée. Mais quelle est donc l'époque du Déluge ? Vous prétendez sans doute qu'elle est fixée par les années de la génération des Patriarches, & conséquemment par la premiere colonne du Samaritain, qui donne seulement 1307 ans depuis la Création jusqu'au Déluge : pourquoi donc l'Hébreu fait-il descendre le Déluge jusqu'en 1656 ? D'ailleurs s'il a alongé la premiere colonne, pourquoi alonge-t-il aussi les deux autres ? Pourquoi prolonge-t-il la vie de ces trois Patriarches jusqu'au delà de ces 1307 ans ? En voulant rétorquer, vous ne rétorquez point, parce qu'en effet il vous est impossible de rétorquer. Je montre pourquoi & comment le Samaritain abrege la vie des Patriarches ; jamais vous ne montrerez pourquoi & comment l'Hébreu l'alonge. Je prétends que le Samaritain a fabriqué les sommes qu'il nous donne ; & je le prouve en montrant l'empreinte de la fabrique, le *comment* & le *pourquoi*. Dans l'Hébreu,

vous ne pouvez me montrer nulle empreinte de fabrique, ni le *comment*, ni le *pourquoi* : c'eſt qu'en effet l'Hébreu n'a rien fabriqué : ſi vous prétendez avoir quelques conjectures ſur le *comment* de la premiere colonne, elles vous manquent totalement ſur la ſeconde : c'eſt principalement là qu'il n'y a nul veſtige de fabrique. J'en conclus que ces ſommes de la ſeconde colonne dans l'Hébreu ne ſont point fabriquées, qu'elles ne peuvent venir que du Texte primitif; & comme elles ne peuvent quadrer avec celles des trois colonnes du Samaritain, je maintiens que c'eſt le Samaritain qui s'eſt écarté du Texte primitif.

VI. Troiſieme Objection.

Dira-t-on encore que *les ſommes de la troiſieme colonne étant néceſſairement le réſultat de celles des deux premieres, les Copiſtes les ont aſſorties aux ſommes qu'ils avoient poſées ſur les deux premieres, & que ces Copiſtes ne ſont point ceux du Texte ſacré, mais ceux des Chronologies Samaritaines, Hébraïques, Grecques, &c.* C'eſt encore une objection que l'on m'a faite; & je n'oſerois pas la propoſer ſi elle ne m'avoit été faite de la part d'un Savant dont je reſpecte d'ailleurs les talents & les lumieres, mais qui apparemment ſe croit engagé à faire les derniers efforts pour la défenſe du Samaritain. Je ſuis perſuadé que le Lecteur impartial voit clairement que *les Copiſtes de ces Chronologies* renfermées dans le Texte ſacré, ne ſont autres que *les Copiſtes* mêmes *du Texte ſacré.* Il ne s'agit point ici d'une Chronologie factice, telle que celle d'Uſſérius, ou autre Calculateur; il s'agit de celle qui exiſte dans le Texte ſacré; & conſéquemment les Copiſtes dont nous parlons, ſont bien certainement *les Copiſtes du Texte ſacré.* C'eſt entre ceux-là que doivent ſe trouver ceux qui ont altéré la Chronologie que nous examinons; il s'agit de les diſcerner. Les Défenſeurs du Samaritain & de l'Hébreu s'accordent pour inculper les Copiſtes Grecs; il n'en eſt point ici queſtion : il ne s'agit que des copiſtes Hébreux & Samaritains, les uns ont trouvé ces ſommes dans le Texte primitif : les autres les ont aſſorties aux ſommes qu'ils avoient poſées : il s'agit de ſavoir qui ſont ceux qui ayant changé les ſommes des deux premieres colonnes, ſe ſont vus obligés de changer les ſommes de la troiſieme. Je maintiens que c'eſt le Samaritain & je le prouve. Vous prétendez que c'eſt l'Hébreu : prouvez-le, ſinon le Copiſte Samaritain demeurera ſeul convaincu de l'altération, puiſque toutes les preuves ſont contre lui.

VII. Quatrieme Objection.

Enfin dira-t-on que *le Texte de la Geneſe ne marque point la ſomme totale des années écoulées depuis la Création juſqu'au Déluge; qu'ainſi le Copiſte Samaritain ne peut avoir eu le deſſein d'ajuſter les ſommes partielles ſur cette ſomme totale.* C'eſt encore une réflexion que l'on m'a oppoſée : on a même prétendu que toute mon objection ſuppoſe dans le Texte cette ſomme totale; & que cette ſomme n'exiſtant point dans le Texte, dès-lors toute mon objection croule. Je ſais très-bien que

cette somme totale n'existe point dans le Texte sacré ; & je n'ai jamais supposé qu'elle y existât. Mais puisque l'on a cru pouvoir m'imputer cette fausse supposition, reprenons l'objection de plus haut. Je dis donc aux Défenseurs du Texte Samaritain : Vous prétendez que le Texte Samaritain étant le Texte original, la présomption est en sa faveur. Mais c'est ce que je conteste : le Texte Samaritain n'est pas le manuscrit autographe, écrit de la propre main de Moyse : il n'est lui-même qu'une copie du Texte original ainsi que le Texte Hébreu ; & le Copiste Samaritain n'a droit de préférence sur le Copiste Hébreu qu'autant qu'il sera trouvé plus fidele. La question est donc de savoir quel est le plus fidele. Cela posé, je dis : Si le calcul du Samaritain est vrai, le calcul de l'Hébreu est faux : mais prouvez-nous qu'il est faux. Les preuves vous manquent : je reprends donc, & je dis : Si le calcul de l'Hébreu est vrai, le calcul du Samaritain est faux ; & je prouve qu'en effet il est faux. Comment cela ? Je le répete : la preuve que le Samaritain a changé les sommes de la premiere colonne, c'est qu'en conséquence il a changé les sommes des deux autres. Le Samaritain, en retranchant les trois centenaires que le Texte Hébreu nous a conservés, a bien compris qu'il avançoit de trois cents ans le Déluge : il n'a pas eu besoin d'avoir sous les yeux une somme totale pour voir cela : il est bien évident qu'en retranchant trois cents ans sur les générations qui ont précédé le Déluge, on avance de trois cents ans cette grande catastrophe. Delà le Samaritain comprend aisément que dans un temps où les Patriarches vivoient huit à neuf cents ans, il pourroit bien arriver qu'en avançant ainsi de trois cents ans le Déluge, quelqu'un de ces Patriarches y auroit survécu. Alors il fait lui-même le calcul des sommes partielles qui conduisent jusqu'au Déluge. Il n'en trouve point la somme totale dans le Texte : je n'ai point supposé qu'elle y fût. Il fait lui-même ce calcul pour éclaircir le soupçon très-naturel qu'il a conçu. Il voit qu'en effet, selon son calcul, Jared, Mathusala & Lamech vont survivre au Déluge s'il n'abrege la durée de leur vie ; & en conséquence il l'abrege. Voilà ce que j'ai dit dès le commencement de l'objection ; je n'ai jamais supposé autre chose que cela : & comme tout ce qu'on m'a objecté n'a pu détruire cela, je crois que mon objection conserve toute sa force. J'espere que le Lecteur me pardonnera la longueur de cette discussion ; j'ai dû répondre aux objections qui m'ont été faites : c'étoit le seul moyen de prévenir celles qu'on pourroit faire. Passons maintenant à un autre objet.

VIII. Sur les années que les Septante donnent à Mathusala.

Les différences dont nous venons de parler, ne sont pas les seules il y en a encore deux ou trois qui méritent une attention particuliere. Le Grec des Septante varie sur l'âge de Mathusala lorsqu'il engendra Lamech, & sur le nombre d'années qui s'écoula depuis cette époque jusqu'à la mort de ce Patriarche. Il y a des exemplaires qui sur ces deux

points ſont conformes à l'Hébreu : les autres ne donnent à Mathuſala que 167 *ans* lorſqu'il engendra Lamech, & conſéquemment le font vivre 802 *ans* après : car ceux-là même conviennent avec les autres pour lui donner les 969 *années* de vie que l'Hébreu lui donne. Or ces 969 *ans* qui ſe trouvent également dans le Grec & dans l'Hebreu, confirment les 187 de l'Hébreu : car ſi Mathuſala n'avoit eu que 167 *ans* lorſqu'il engendra Lamech, le Déluge ſe trouveroit avancé de vingt années ; il n'y auroit plus que 949 *ans* depuis la naiſſance de Mathuſala juſqu'au Déluge ; en ſorte que Mathuſala ayant vécu 969 *ans*, il auroit ſurvécu de vingt années au Déluge : ce qui n'eſt pas poſſible, puiſqu'il n'y eut alors de ſauvés que ceux qui étoient dans l'Arche, où il n'étoit pas. Mathuſala n'ayant donc pu ſurvivre au Déluge, il faut néceſſairement lui conſerver les vingt années que quelques exemplaires des Septante lui ôtent au temps où il engendra Lamech ; & conſéquemment il faut s'en tenir au nombre d'années que les autres exemplaires lui donnent depuis la naiſſance de Lamech. En un mot tous les exemplaires étant d'accord pour les 969 *ans* de la vie entiere de Mathuſala, juſtifient le Texte Hébreu qui lui donne 187 *ans* lorſqu'il engendra Lamech, & 782 après.

IX. Sur les années que les Septante donnent à Lamech.

Les exemplaires du Grec des Septante varient auſſi ſur les années de Lamech. Ils s'accordent à lui donner 188 *ans* au lieu des 182 que l'Hébreu lui donne lorſqu'il engendra Noé : alors le Déluge ſeroit arrivé ſix ans plus tard, & le ſeul inconvénient qu'il y auroit, c'eſt qu'il ſe trouveroit un intervalle de *ſix ans* entre la mort de Mathuſala & le Déluge, qui, comme on le verra bientôt, ſemble avoir dû ſuivre immédiatement la mort de Mathuſala. Mais les mêmes exemplaires varient enſuite ſur l'intervalle qui s'écoula depuis la naiſſance de Noé juſqu'à la mort de Lamech, & ſur la durée entiere de la vie de Lamech. Le Texte Hébreu dit que Lamech ayant 182 *ans* lorſqu'il engendra Noé, vécut enſuite 595 *ans*, & mourut à l'âge de 777 *ans*. Les exemplaires Grecs lui donnant 188 *ans* avant la naiſſance de Noé, varient ſur les deux autres nombres d'années ; les uns ne lui donnent après la naiſſance de Noé que 565 *ans* de vie, de ſorte que conſéquemment ils réduiſent la durée entiere de ſa vie à 753 *ans*. Les autres ne lui donnent après la naiſſance de Noé que 535 *ans*, & conſéquemment ne lui donnent pour la durée entiere de ſa vie que 723 *ans*. Ces deux nombres 723 & 753 s'écartent trop viſiblement des 777 marqués dans l'Hébreu ; il eſt évident que le mécompte vient de l'ambiguité de ces trois lectures 595, 565, 535. Mais la correction réfléchie faite à deux repriſes dans le Grec des Septante pour y mettre 723 ou 753, ſelon que l'on a lu 565 ou 535, prouve que la lecture primitive eſt celle de l'Hébreu, 182 & 595, qui donnent 777.

Ainſi en tout point à l'égard de ces dix Patriarches, le Texte Hébreu ſe trouve juſtifié par les exemplaires mêmes qui s'en écartent, c'eſt-

à-dire, par les corrections réfléchies qui ont été faites dans les exemplaires Grecs ou Samaritains, conséquemment aux altérations qui s'y sont glissées.

X.
Sur la mort de Mathusala.

J'ai dit que *le Déluge semble avoir dû suivre immédiatement la mort de Mathusala ;* c'est que Mathusala étant fils du Prophete Hénoch qui avoit annoncé le jugement que Dieu devoit exercer contre les impies, il se trouve que le nom de *Mathusala* étoit en quelque sorte prophétique, & sembloit annoncer l'époque même de ce grand événement. Car ce nom en Hébreu est composé de trois mots MATH-U-SALAH, qui signifient littéralement, *Mors & immissio*, ce qui rélativement à ce qui arriva peut signifier *Mors & inundatio*, c'est-à-dire, la *mort* de cet homme sera suivie de l'*inondation* qui doit couvrir toute la face de la terre. C'est ce que l'événement a pleinement justifié, puisque, comme on l'a vu, Mathusala a dû mourir dans l'année même où a commencé le Déluge.

XI.
Sur la durée du premier Age.

Pour avoir la durée entiere de ce premier Age, communément on additionne les années de la premiere colonne de ces trois Tables ; on y ajoute les 100 années qui s'écoulerent depuis la naissance des trois enfants de Noé jusqu'au Déluge ; & l'on en conclut que la durée de ce premier Age fut de 1656 ans selon l'Hébreu & selon la Vulgate, 1307 selon le Samaritain, 2242 selon les Septante. Mais dans ce calcul, il y a vraisemblablement un mécompte de quelques années, parce que toutes ces années y sont supposées completes, tandis que vraisemblablement plusieurs étoient incompletes : d'où il arrive que l'on compte doubles les années qui concourent au terme de chaque génération. Un exemple va faire sentir cela. Moyse dit qu'Adam avoit 130 ans lorsqu'il engendra Seth, & que Seth en avoit 105 lorsqu'il engendra Enos. On réunit les deux sommes, qui produisent 235 ; & l'on en conclut qu'Enos naquit l'an du monde 235. Mais Adam pouvoit bien n'avoir pas encore 130 ans complets & révolus lorsqu'il engendra Seth ; la premiere année de Seth a pu concourir avec la 130e d'Adam : alors Seth sera entré dans sa 105e année dès l'an 234. du monde, & l'on peut rapporter à cette année la naissance d'Enos. La même chose peut avoir lieu pour la plupart des autres générations, de maniere que les 1656 ans que donnent les sommes de l'Hébreu réunies, peuvent se réduire aux environs de 1650 ans. C'est ce que la Table suivante va rendre sensible.

§. III. *Conséquences qui résultent du calcul du Texte Hébreu précédemment justifié.*

Les conséquences que l'on peut tirer du calcul qu'offre le Texte Hébreu justifié contre les altérations des Copistes Grecs ou Samaritains, vont être réunies dans la Table suivante.

TABLE

Années depuis la Créat.	TABLE CHRONOLOGIQUE *Du premier Age suivant le Texte Hébreu.*	*Années av. l'Ere Chrét.*
1	Création de l'univers & du premier homme. *Gen.* I. & II.	4156
130	Adam engendre Seth. *Gen.* v. 3.	4027
234	Seth engendre Enos. *Gen.* v. 6	3923
323	Enos engendre Caïnan. *Gen.* v. 9.	3834
392	Caïnan engendre Malaléel. *Gen.* v. 12.	3765
456	Malaléel engendre Jared. *Gen.* v. 15.	3701
617	Jared engendre Hénoch. *Gen.* v. 18.	3540
682	Hénoch engendre Mathusala. *Gen.* v. 25.	3475
869	Mathusala engendre Lamech. *Gen.* v. 25.	3288
930	Adam meurt. *Gen.* v. 5.	3227
982	Hénoch est enlevé dessus la terre. *Gen.* v. 23.	3175
1041	Seth meurt. *Gen.* v. 28.	3116
1051	Lamech engendre Noé. *Gen.* v. 28.	3107
1138	Enos meurt. *Gen.* v. 11.	3019
1232	Caïnam meurt. *Gen.* v. 14.	2925
1286	Malaléel meurt. *Gen.* v. 17.	2871
1417	Jared meurt. *Gen.* v. 20.	2740
1551	Noé engendre Sem, Cham & Japheth. *Gen.* v. 31.	2606
1646	Lamech meurt. *Gen.* v. 31.	2511
1650	Mathusala meurt. *Gen.* v. 27.	2507
	Le déluge commence au 17e jour du second mois. *Gen.* VII. 11.	

Delà il suit que *Lamech* & *Mathusala* ont vu *Adam* & tous les autres Patriarches descendus de lui, & que Noé même qui n'a point vu Hénoch ni Seth, a du moins vu *Enos* & les autres. Ainsi Mathusala & Lamech ont recueilli les traditions depuis l'origine du monde, & les ont transmises à *Noé* pere du nouveau monde, qui lui-même a vu le petit-fils du premier homme.

Le second âge sera beaucoup moins étendu, & néanmoins exigera plus de discussions, parce qu'il a plus souffert de la part des Copistes.

II. PARTIE.

Chronologie du second Age.

Les Patriarches du second Age sont au nombre de neuf selon la Vulgate, l'Hébreu & le Samaritain, ou de dix selon les Septante confirmés par l'Evangeliste S. Luc : c'est le même nombre que dans le premier Age, mais cependant l'intervalle est moindre dans les trois Chronologies, & sur-tout dans l'Hébreu & dans la Vulgate, parce que les générations s'y suivent de plus près.

L'Hébreu, les Septante & la Vulgate marquent, 1°. à quel âge les Patriarches ont engendré, 2°. combien de temps ils ont vécu depuis : il est facile d'en conclure 3°. quelle a été la durée entiere de leur vie ;

le Samaritain seul le marque. Les trois colonnes des trois Tables suivantes vont exprimer ces trois points.

§. I. *Tableau des trois Chronologies.*

I. *Chronologie du Texte Hébreu & de notre Vulgate.*

1. Sem.	100	500	600
2. Arphaxad.	35	403	438
3. Salé.	30	403	433
4. Héber.	34	430	364
5. Phaleg	30	209	239
6. Réhu	32	207	239
7. Sarug	30	200	230
8. Nachor	29	119	148
9. Tharé.	70	. . . .	205

II. *Chronologie du Texte Samaritain.*

1. Sem.	100	500	600
2. Arphaxad.	135	303	438
3. Salé.	130	303	433
4. Héber.	134	270	404
5. Phaleg.	130	109	239
6. Réhu.	132	107	239
7. Sarug	130	100	230
8. Nachor	79	69	148
9. Tharé.	70	. . . .	145

III. *Chronologie de la Version des Septante.*

1. Sem	100	500	600
2. Arphaxad.	135	400	535
3. Caïnan	130	330	460
4. Salé	130	330	460
5. Héber.	134	270	404
6. Phaleg	130	209	339
7. Réhu.	132	207	339
8. Sarug	130	200	330
9. Nachor.	179	125	304
10. Tharé.	70	. . . .	205

IV. *Explication de ces trois Tables.*

La premiere de ces trois Tables fait voir qu'on lit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, que *Sem* ayant vécu *cent ans* engendra Arphaxad, & qu'après avoir engendré Arphaxad il vécut encore *cinq cents*

ans : d'où il résulte que tout le temps de sa vie fut de *six cents ans*. De même l'Hébreu & la Vulgate disent qu'*Arphaxad* ayant vécu *trente-cinq ans* engendra Salé ; mais l'Hébreu ajoute qu'il vécut ensuite *quatre cents trois ans*, au lieu de quoi la Vulgate ne lui donne que *trois cents trois ans*. Du reste l'Hébreu & la Vulgate s'accordent parfaitement. A la fin, le Texte sacré ne dit point combien Tharé vécut après avoir engendré Abraham : mais l'Hébreu & la Vulgate disent seulement qu'il avoit *soixante & dix ans* lorsqu'il engendra *Abram*, *Nachor & Aran*, & qu'il mourut âgé de *deux cents cinq ans*.

La seconde Table montre que selon le Texte Samaritain, *Arphaxad* avoit *cent trente-cinq ans* lorsqu'il engendra Salé ; qu'après l'avoir engendré, il ne vécut que *trois cents trois ans* ; d'où le Texte Samaritain conclut que la durée de sa vie fut de *quatre cents trente-huit ans* ; c'est aussi ce qui résultoit de l'Hébreu, quoique par un calcul différent. A la fin, le Samaritain donne comme l'Hébreu *soixante & dix ans* à Tharé lorsqu'il engendra Abraham ; mais il ne lui donne que *cent quarante-cinq ans* lorsqu'il mourut.

La troisieme Table fait connoître que selon les Septante *Arphaxad* engendra non Salé, mais *Caïnan* pere de Salé ; qu'alors il avoit *cent trente-cinq ans*, qu'ensuite il vécut *quatre cents ans* selon la lecture vulgaire, ou *quatre cents trente* selon d'autres exemplaires, ou *trois cents trente* selon d'autres : mais cette Version n'ajoute point quelle fut la durée entiere de sa vie. A la fin, le Grec des Septante est conforme à l'Hébreu pour donner à Tharé, *soixante & dix ans* lorsqu'il engendra Abraham, & *deux cents cinq ans* lorsqu'il mourut.

§. II. *Discussion des principales différences.*

I. Observations sur le total des années de chaque Patriarche conservé dans le Samaritain.

La premiere différence, & peut-être la plus importante par les conséquences, qui en résultent, c'est que le Samaritain marque dans ce second Age comme dans le premier *la durée totale de la vie des Patriarches*. L'Hébreu & les Septante donnent ce total pour le premier Age ; le Samaritain seul le donne pour le second : est-ce une fourure ? est-ce une partie du Texte primitif ? Le soin que le Samaritain prend de conserver toujours ce total conforme à celui qui résulte de l'Hébreu, jusqu'à changer même les sommes partielles pour conserver le total, ainsi que les Septante l'ont fait dans le premier Age : ce soin prouve que ce total n'a point été fabriqué par le Samaritain, mais que le Samaritain l'a trouvé dans le Texte primitif, comme les Septante y trouvoient dans le premier Age ce total que nous y trouvons encore. Les Septante qui ne trouvoient point ce total dans le second Age, ne se sont point mis en peine de changer les sommes partielles du second Age comme ils avoient changé celles du premier ; au lieu que le Samaritain change les sommes partielles du second pour en conserver le total comme les Septante l'ont fait pour le premier Age. Cette al-

tération visiblement concertée porte témoignage contre les Septante dans le premier Age, & contre le Samaritain dans le second : elle convainc également celui-ci comme les autres d'avoir altéré le Texte primitif en affectant même de vouloir le conserver. Ce total conservé par les Septante dans le premier Age & par le Samaritain dans le second, appartient donc au Texte primitif dans le second comme dans le premier : & comme il sert à découvrir les altérations que les Septante ont faites aux sommes partielles dans le premier Age, il sert aussi à reconnoître les altérations que le Samaritain a faites aux sommes partielles dans le second. Ou plutôt la conformité du total marqué par le Samaritain avec celui qui résulte de l'Hébreu, sert à discerner de quel côté le Texte a pu être altéré : car l'Hébreu même paroît avoir aussi souffert quelque altération, du moins dans les deux premieres générations.

II. Sur les cent années que le Samaritain ajoute à Arphaxad.

En effet l'Hébreu donne à *Arphaxad* 35 ans avant qu'il engendrât, & 403 après ; ce qui nous laisse à conclure au total 438. Le Samaritain donne à Arphaxad 135 avant, & 303 après, au total 438. De part & d'autre c'est le même total : mais la Vulgate en ne donnant à Arphaxad que 303 ans après qu'il eut engendré, semble montrer que du temps de S. Jérôme on lisoit dans l'Hébreu même 303 comme dans le Samaritain. De 438 ôtez 303, reste 135, qui semble ainsi devoir être la lecture primitive pour l'âge d'Arphaxad lorsqu'il engendra le fils qui se trouve ici marqué. D'ailleurs l'intervalle que l'Hébreu donne entre le Déluge & la naissance de Phaleg, époque de la division des peuples, se trouvant réduit aux environs de 100 années semble être trop court pour la formation des peuplades : il est donc très-vraisemblable que l'Hébreu a perdu dans ces premieres générations quelques-uns des centenaires que le Samaritain y donne ; & qu'ainsi Arphaxad pouvoit bien avoir 135 ans, lorsqu'il engendra le fils qui est ici nommé.

III. Sur le Caïnan que les Septante mettent entre Arphaxad & Salé.

Mais quel fut ce fils ? Selon l'Hébreu & selon le Samaritain, ce fut *Salé ;* selon les Septante, ce fut *Caïnan* pere de Salé. S. Luc, dans la généalogie de Jesus-Christ confirme la lecture des Septante, en plaçant comme eux ce Caïnan entre Arphaxad & Salé. Les defenseurs de l'Hébreu & du Samaritain prétendent que c'est une fourure dans les Septante & dans S. Luc. Mais dans les Septante, il ne s'agit pas du seul nom de *Caïnan* comme dans S. Luc ; il s'agit de quatre versets, dans lesquels ce Caïnan est nommé quatre fois : car voici ce qu'on y lit :

Arphaxad vécut cent trente-cinq ans, & engendra Caïnan.

Et après qu'Arphaxad eut engendré Caïnan, il vécut encore quatre cents ans, & il engendra des fils & des filles.

Caïnan vécut cent trente ans, & engendra Salé.

Et après que Caïnan eut engendré Salé, il vécut encore trois cents trente ans, & il engendra des fils & des filles.

Comment auroit-on imaginé de mettre tout cela dans le Texte de

Moyse, si cela n'y eut pas été ? N'est-il pas beaucoup plus vraisemblable qu'un Copiste distrait omettant ici quelques lignes, a passé d'Arphaxad à Salé en écrivant :

Arphaxad vécut cent trente-cinq ans, & engendra Salé.

Ce qui est précisément la lecture du Samaritain. Il est vrai que dans ce cas, ce Copiste continuant d'écrire, aura dû mettre conformément à son Texte :

Et après que Caïnan eut engendré Salé, &c.

Mais ce Copiste, ou plutôt quelque autre après lui, voyant que le nom de *Caïnan* devenoit ici étranger, lui aura substitué le nom que lui présentoit la nouvelle lecture du verset précédent, le nom d'*Arphaxad*, de qui cette nouvelle lecture faisoit naître Salé. Il aura donc écrit :

Et après qu'Arphaxad eut engendré Salé, &c.

Si l'on vouloit donner quelque attention à la maniere dont se forment les fautes dans l'impression, on reconnoîtroit que la conjecture que nous proposons ici se trouve appuyée d'une multitude d'exemples semblables qui la rendent très-probable.

Le savant Auteur des *Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque Samaritain*, se persuadant que ce Caïnan n'appartient point au Texte primitif, parce qu'il n'est pas dans le Samaritain, imagine que ce Caïnan n'est venu ici que par *la méprise d'un Copiste qui a transcrit deux fois l'article de Salé.* Car, dit-il, il est remarquable que les sommes partielles de Caïnan sont les mêmes que celles de Salé, & conséquemment donneront le même total : un autre Copiste ensuite au lieu d'appercevoir là une répétition des versets, aura imaginé, que ce n'étoit qu'une erreur de nom ; & comme il s'agissoit de l'arriere-petit-fils de Noé, il lui aura donné le nom de *Caïnan* qui étoit l'arriere-petit-fils d'Adam. Mais cette hypothese de *répétition* est-elle plus probable que celle d'une simple *omission* ? La répétition de l'article de Salé n'auroit pas produit l'effet dont il s'agit : elle auroit doublé le nom d'Héber fils de Salé ; elle l'auroit fait naître deux fois ; mais elle n'auroit pas introduit un Caïnan entre Arphaxad & Salé. Je supplie le Lecteur d'en faire lui-même l'essai la plume à la main, & de voir par lui-même ce qui lui sera plus facile ou de répéter Salé, de maniere qu'il fasse intervenir un *Caïnan* avant Salé, ou d'omettre simplement ce *Caïnan* entre Arphaxad & Salé.

IV. Sur les années de Caïnan.

L'omission étant ici beaucoup plus facile que la répétition, il demeure beaucoup plus probable que ce Caïnan appartient au Texte primitif : alors il en résulte non seulement une génération de plus dans la Chronologie du second Age, mais une génération qui selon les Septante apporte avec elle *cent trente ans :* puisque selon leur lecture Caïnan avoit cet âge lorsqu'il engendra Salé. Si Arphaxad avoit 135 ans lorsqu'il engendra Caïnan, celui-ci pouvoit bien avoir 130 ans lorsqu'il

engendra Salé : & voilà 230 ans ajoutés à la Chronologie du second Age, savoir les 100 ans que le Samaritain ajoute à l'âge d'Arphaxad, & les 130 que les Septante donnent à Caïnan. Ces 230 ans de plus donnent lieu à la formation des peuplades qui se répandirent sur la terre au temps de Phaleg.

Avant de quitter ce point, il faut ici observer les conséquences qui en résultent pour la durée de la vie d'Arphaxad. Car en supposant la méprise qui a fait omettre ce Caïnan, il en résultera que les 303 ans que l'Hébreu attribue à Arphaxad lorsqu'il eut engendré Salé, appartiennent à Caïnan pere de Salé, & répondent ainsi aux 330 que les Septante lui donnent. Mais dans ces 303 il est facile de reconnoître le vestige des 330, parce qu'en Hébreu la différence de 3 à 30 n'est que du singulier au pluriel; c'est-à-dire, qu'en Hébreu le singulier SALOS, *trois*, donne au pluriel SELOSIM, *trente*; en sorte qu'il est facile de prendre l'un pour l'autre. On peut donc conserver ici les sommes données par les Septante : à Arphaxad 135 avant qu'il engendrât Caïnan, 400 après, au total, 535, & à Caïnan 130 avant qu'il engendrât Salé 330 après, au total 460. Il en résulte même une progression de dégradation proportionnée dans la durée de la vie de ces Patriarches. Sem vécut 600 ans, Arphaxad 535, Caïnan 460, Salé 433 comme nous allons le voir.

V. Sur les années de Salé.

En effet l'Hébreu donne à Salé 30 ans lorsqu'il engendra Héber, & 403 après; il en résultera au total, 433 ans. Le Samaritain qui lui donne 130 avant ne lui donne que 303 après, pour avoir au total 433 comme dans l'Hébreu. Il fait ici précisément ce que les Septante ont fait dans le premier Age; le centenaire, qu'il ajoute avant, il le retranche après, pour conserver le total du Texte primitif; & par cette altération artistement concertée, il porte témoignage contre lui-même : il prouve que c'est lui qui a changé le Texte en voulant le conserver. L'accord de l'Hébreu & du Samaritain pour le total 433 prouve que c'est le total du Texte primitif : l'altération des sommes partielles dans le Samaritain, nous découvre que pour avoir celles du Texte primitif il faut rétablir après, le centenaire que le Samaritain a mis avant; qu'ainsi 30 avant & 403 après sont la lecture du Texte primitif, & c'est celle de l'Hébreu. La suite va confirmer l'accusation que nous formons ici contre le Texte Samaritain.

VI. Sur les années d'Héber.

Car l'Hébreu donne à Héber 34 ans avant qu'il engendrât Phaleg, & 430 après : ce qui produit au total 464. Le Samaritain ici fort différent pose 134 avant, 270 après, au total 404. Il y a sans doute une grande différence entre 270 & 430 : d'où vient-elle? il ne sera pas difficile de le découvrir. De 464 à 404, la différence n'est que d'un 6. Au lieu d'écrire *quatre cents soixante-quatre*, *un* Copiste distrait n'écrit que *quatre cents quatre*. De 404 ôtez 34, reste 370 : c'est en effet la lecture de quelques exemplaires des Septante. Mais le Samaritain en retranche un centenaire pour le placer avant : il pose donc d'abord 134 : main-

tenant de 404 ôtez 134, restera 270 qui est la lecture du Samaritain : cette lecture n'est donc fondée que sur la méprise du Copiste qui a mis 404 pour 464. En voulant conserver une fausse lecture, il a porté une seconde atteinte au Texte primitif: il a converti 430 en 270 pour conserver au total 404. Rétablissons 430 qui réclame en faveur de 464 : & de 464 retranchant 430 restera 34 : telles seront donc les trois sommes du Texte primitif, & ce sont celles de l'Hébreu.

VII. Sur les années de Phaleg.

L'Hébreu donne à Phaleg 30 ans avant qu'il engendrât Réhu, & 209 après : ce qui produit au total 239. Le Samaritain qui pose 130 ans avant, ne met que 109 après, pour avoir au total 239. Il conserve le total en changeant les sommes partielles : c'est lui qui altere le Texte primitif que l'Hébreu conserve.

VIII. Sur les années de Rehu.

L'Hébreu donne à Réhu 32 ans avant qu'il engendrât Sarug, & 207 après : ce qui produit encore au total 239. Le Samaritain qui pose 132 ans avant, ne met que 107 après, pour avoir au total 239. Il change encore les sommes partielles, & conserve le total. Le total qu'il conserve prouve que c'est lui qui change le Texte primitif.

IX. Sur les années de Sarug.

L'Hébreu donne à Sarug 30 ans avant qu'il engendrât Nachor, & 200 après : ce qui produit au total 230. Le Samaritain qui pose 130 ans, ne met que 100 après, pour avoir au total 230. Toujours le même total, mais en changeant les sommes partielles : c'est donc encore le Samaritain qui altere le Texte en affectant de le conserver. Si les preuves précédentes ne suffisent pas, en voici encore une qui va les confirmer.

X. Sur les années de Nachor.

L'Hébreu donne à Nachor 29 ans avant qu'il engendrât Tharé, & 119 après : ce qui produit au total 148. Le Samaritain pose 79 avant, 69 après, au total 148. Voilà encore le même total : mais entre 69 & 119 il n'y a aucune ressemblance : il est donc visible que le Samaritain en ajoutant 50 à la premiere somme a exprès changé la seconde pour conserver le même total. Il est vrai que les Septante ont aussi lu 79 : cela prouve seulement que les exemplaires Hébreux ont varié sur la premiere somme : mais les Septante qui n'avoient point d'intérêt de conserver un total que leur Texte ne leur donnoit pas, n'ont point entrepris de changer la seconde somme ; si elle a souffert chez eux quelque altération, du moins on y en reconnoit aisément les vestiges. On lit chez eux pour la seconde somme 125 ou 129 : dans 125 on reconnoît les vestiges de 129, & dans 129 les vestiges de 119 : car encore ici dans l'Hébreu la différence n'est que du singuler au pluriel ; c'est-à-dire, qu'en Hébreu le singulier ASAR, *dix*, donne au pluriel ÆSERIM, *vingt*. Ainsi on trouve dans le Samaritain la lecture primitive de la troisieme somme 148 : on découvre dans les Septante les vestiges de la lecture primitive de la seconde somme 119 : maintenant de 148 ôtez 119 restera 29 qui sera donc la lecture primitive de la premiere somme : & c'est celle que conserve l'Hébreu.

XI. Sur les années de Tharé.

Enfin les trois Textes donnent à Tharé 70 ans lorsqu'il engendra Abraham, & disent qu'Abraham avoit 75 ans lorsque son pere mourut : il en résulte que Tharé ne vécut que 145 ans : c'est précisément la lecture du Samaritain. L'Hébreu & les Septante lui donnent 205 ans : mais ce total se trouve contredit par les sommes partielles. Pour concilier cela, on a prétendu qu'Abraham n'étoit pas l'aîné ; & que quand Moyse dit que *Tharé âgé de soixante-dix ans engendra Abram, Nachor & Aran*, cela ne marque point l'époque de la naissance d'Abraham, mais celle d'Aran ; que celui-ci devoit être l'aîné de Nachor qui épousa Melcha fille d'Aran ; qu'Aran & Nachor devoient être les aînées d'Abram, qui n'ayant que 75 ans lorsque son pere en avoit 205, devoit être né en la 130e. année de son pere. C'est le sentiment d'Ussérius, & nous l'avions suivi dans la premiere édition de cette Bible. Mais l'Auteur des *Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque Samaritain* & le savant Pere Houbigant ont très-judicieusement remarqué que dans un Chapitre où Moyse est précisément occupé du soin de marquer des époques, il est hors de toute vraisemblance, qu'il ait prétendu marquer celle de la naissance d'Aran qui n'intéresse nullement la Chronologie ; & qu'il l'ait marquée de cette maniere équivoque qui donne lieu de croire que l'époque qu'il fixe est celle de la naissance d'Abraham, puisque quand il dit que *Tharé âgé de soixante & dix ans engendra Abram, Nachor & Aran*, il n'y a personne qui ne croie que par-là il fixe l'époque de la naissance d'Abraham. Ces deux Critiques judicieux observent encore très-bien que si Tharé avoit eu 130 ans lorsqu'il engendra Abraham ; Abraham n'auroit pas eu lieu de s'étonner de devenir pere à l'âge de cent ans ; il n'auroit pas dit : est-il croyable qu'un homme de cent ans devienne pere ? *Putas-ne centenario nascetur filius ?* (a) Enfin le savant Pere Houbigant remarque très-judicieusement avec Samuel Bochart, que la différence de ces deux lectures 145 & 205 vient vraisemblablement de l'équivoque des lettres numerales hébraïques : ces trois lettres קמה qui donnent 145 pouvant aisément se confondre avec celles-ci קקה qui donnent 205. De ces deux lectures, la derniere contredit les sommes partielles & les rend inconciliables ; la premiere s'accorde avec les sommes partielles & leve toute difficulté : c'est donc celle du Texte primitif conservé dans le Samaritain. Ainsi nous savons rendre justice au Texte Samaritain lorsque la lecture qu'il présente porte le caractere du Texte primitif.

La judicieuse réflexion de nos deux habiles Critiques sur l'étonnement d'Abraham, nous autorise bien encore à ne point admettre tous ces centenaires que le Samaritain ajoute à l'âge des Patriarches avant leur génération. Car si tous les anciens d'Abraham depuis le Déluge

(a) *Gen.* XVII. 17.

eussent

eussent engendré à l'âge de 130 ans comme le suppose le Samaritain, comment Abraham auroit-il été étonné de devenir pere à l'âge de cent ans? Au lieu que si selon l'Hébreu la plupart avoient engendré dès l'âge de 30 ans, Abraham avoit bien lieu de s'étonner de devenir pere à l'âge de cent ans.

Ainsi les trois Textes se prêtent ici un secours mutuel. Le Samaritain nous restitue les sommes totales qui manquent dans l'Hébreu & dans les Septante : les Septante nous rendent un Caïnan qui manque dans le Samaritain & dans l'Hébreu : l'Hébreu nous conserve les sommes partielles qui sont altérées par les Septante & par le Samaritain. XII. Sur les avantages que l'on tire des trois Textes.

Pour avoir la durée entiere de ce second Age, il faut commencer par supprimer les cent années de Sem qui appartiennent au premier Age, puisque Sem avoit cent ans lorsque le Déluge arriva. Ensuite on additionne, comme dans le premier Age les sommes de la premiere colonne de ces trois Tables, & l'on y ajoute 1°. une ou deux années entre le Déluge & Arphaxad, qui naquit deux ans après le Déluge, ou dans la seconde année depuis le commencement du Déluge. 2°. Les 75 années qui s'écoulerent depuis la naissance d'Abraham jusqu'à sa vocation; & l'on en conclut que la durée du second Age fut de 367 ans selon l'Hébreu, (*a*) 1017 selon le Samaritain, 1247 selon les Septante. Mais 1°. si l'on ajoute à l'Hébreu les 100 ans que le Samaritain donne de plus à Arphaxad, & les 130 ans que les Septante attribuent à Caïnan, il en résultera 230 ans à ajouter aux 367 de l'Hébreu : l'intervalle du second Age selon l'Hébreu ainsi corrigé seroit donc de 597 ans. 2°. Dans le calcul du premier Age nous avons fait remarquer qu'en additionnant ainsi toutes ces années comme si elles étoient completes, on s'expose à compter doubles les années qui concourent ; nous en avons conclu que les 1656 ans d'avant le Déluge peuvent se réduire à 1650, de même les 597 ans d'après le Déluge peuvent se réduire à 590, peut-être même à 587, en sorte que l'intervalle depuis la Création jusqu'à la vocation d'Abraham pourroit se réduire à 2237; en sorte que la Vocation d'Abraham tomberoit en l'année du monde 2237 depuis la Création, qui se trouveroit alors concourir avec l'an 1920 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. C'est ce que la Table suivante va faire connoître.

§. III. *Conséquences qui résultent du calcul du Texte Hébreu corrigé par le Samaritain & par les Septante.*

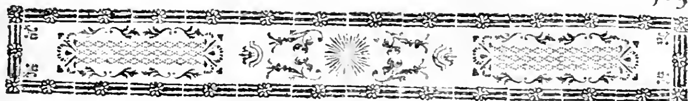
Les conséquences qui résultent du calcul que donne le Texte Hébreu ainsi corrigé par le Texte Samaritain & par la Version des Septante, vont être réunies dans la Table suivante.

(*a*) Usserius compte 427 ans, parce qu'il donne 60 ans de plus à Tharé lorsqu'il engendra Abraham.

Années depuis la Créat.	TABLE CHRONOLOGIQUE *Du second Age suivant l'Hébreu corrigé par le Samaritain & par les Septante.*	*Années av. l'Ere Chrét.*
1650	Le déluge commence au 17e. jour du second mois. *Gen.* VII. 11.	2507
1651	Le premier jour du premier mois, les eaux étant rétirées, la terre étoit séche. *Gen.* VIII. 14. Sem engendre Arphaxad. *Gen.* XI. 10.	2506
1785	Arphaxad engendre Caïnan. *Gen.* XI. 12.	2372
1914	Caïnan engendre Salé. *Gen.* XI. 12.	2243
1943	Salé engendre Héber *Gen.* XI. 14.	2214
1976	Héber engendre Phaleg. *Gen.* XI. 16.	2181
2000	Mort de Noé. *Gen.* IX. 28. & 29.	2157
2005	Phaleg engendre Réhu. *Gen.* XI. 18.	2152
2036	Réhu engendre Sarug. *Gen.* XI. 20.	2121
2065	Sarug engendre Nachor. *Gen.* XI. 22.	2092
2093	Nachor engendre Tharé. *Gen.* XI. 24.	2064
2151	Sem meurt. *Gen.* XI. 11.	2006
2162	Tharé engendre Abram, Nachor & Aran. *Gen.* XI. 26.	1995
2185	Arphaxad meurt. *Gen.* XI. 13.	1972
2212	Mort de Nachor pere de Tharé. *Gen.* XI. 25.	1945
2214	Mort de Phaleg. *Gen.* XI. 29.	1943
2237	Vocation d'Abraham. *Gen.* XII. 1. & *suiv.*	1920
	Au troisieme Age.	
2237	Mort de Tharé. *Gen.* XI. 32.	1920
2243	Mort de Réhu. *Gen.* XI. 21.	1914
2244	Mort de Caïnan. *Gen.* XI. 12.	1913
2265	Mort de Sarug. *Gen.* XI. 23.	1892
2346	Mort de Salé *Gen.* XI. 15.	1811
2406	Mort de Héber. *Gen.* XI. 17.	1751

Delà il suit que *les peuples* qui se séparerent au temps de Phaleg avoient vu *Noé*; que *Tharé* pere d'Abraham avoit vu *Sem*, & qu'*Abraham* avoit vu *Arphaxad* & les autres descendus de Sem : & lorsqu'Abraham sortit de Chaldée avec Tharé son pere, il y laissa Sarug son bisaïeul avec Réhu, Héber, Salé & Caïnan, qui tous survécurent à sa vocation : c'étoit en ce sens que Dieu lui disoit : » Sortez de votre fa- » mille & de la maison de votre pere : » *Egredere de cognatione tua*, (ou plus littéralement selon l'Hébreu, *de generatione tua*,) & *de domo patris tui.*

Si après cela il se trouve que les Babyloniens, les Egyptiens ou les Chinois aient des dates qui paroissent remonter au dessus de Phaleg, outre que la plupart de ces dates sont fort incertaines, il faut encore observer que les peuplades qui formerent ces empires, ont nécessairement subsisté avant leur séparation, & qu'ainsi il ne seroit pas étonnant qu'ils eussent des dates antérieures à ce grand événement.



DISSERTATION SUR MELCHISEDECH. (a)

I. Variété d'opinions sur la personne de Melchisédech.

Les caracteres que S. Paul dans l'Epître aux Hébreux (b) donne à Melchisédech, sont si singuliers & si élevés ; ils paroissent si opposés entre eux, & si difficiles à allier, que l'Apôtre même reconnoît la difficulté de traiter de cette matiere, (c) quoiqu'il parlât à des Juifs instruits dans les Ecritures, & accoutumés aux explications figurées des Docteurs de la Synagogue. *Nous aurions*, dit-il, *bien des choses à dire sur Melchisédech ; mais elles ne peuvent guere s'expliquer par aucun discours.* S. Jérôme (d) frappé de ces paroles de S. Paul, ne s'engage à traiter ce sujet, que forcé par les prieres d'un de ses amis. Il s'effraye à la vue de la grandeur & de la difficulté de l'entreprise. D'autres Critiques, (e) après avoir bien examiné tout ce qu'on dit sur ce sujet, reconnoissent qu'il s'en faut bien que l'on soit venu à bout de dissiper toutes les ténebres qui l'environnent. Enfin l'extrême variété d'opinions qu'on a eues sur la personne de Melchisédech, prouve plus que toute autre chose, l'embarras où l'on est sur ce qui le regarde.

Les Orientaux & les Grecs, féconds en fables & en inventions, ont trouvé moyen de déterrer une généalogie de Melchisédech ; du moins ils lui en ont forgé une : ils nous donnent les noms de ses aïeux, & de ses pere & mere. Mais comme le mensonge se trahit toujours par lui-même, les uns racontent sa généalogie d'une maniere, les autres d'une

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet. == (b) *Hebr.* VII. 1. 2. 3. *& seqq.* == (c) *Hebr.* v. 11. *De quo nobis grandis* (*gr. multus*) *sermo, & ininterpretabilis* (*gr. difficile interpretabilis*) *ad dicendum.* == (d) *Hieron. ad Evagr. seu ad Evangelum. Fateor, volui dissimulare sententiam, nec me periculoso, & φιλεγκλήμονι miscere tractatui, in quo quodcumque dixissem, reprehensores habiturus forem : sed rursum cum Epistolam legerem, & invenissem in extrema pagella miris me obtestationibus adjuratum ne spernerem precatorem, revolvi Veterum Libros, &c. Et post multa : Paulus difficultatem rei praemio exaggerat dicens : Super quo multus nobis sermo est, & ininterpretabilis. Si vas electionis stupet ad mysterium, & de quo disputat ineffabile confitetur ; quantò magis nos vermiculi & pulices solam debemus scientiam inscientiae confiteri.* == (e) *Vide Schelegell. quaest. de persona Melchis. initio, Spanhem de Auth. Epist. ad Hebr. parte* 1. *c.* 5. *n.* 3.

autre. Les uns le font Egyptien, d'autres Chananéen, d'autres Assyrien. Plusieurs l'ont confondu avec le Patriarche Sem ; d'autres avec Cham, & d'autres avec Hénoch. On en a fait un Ange, une Vertu divine, le Saint-Esprit, le Fils de Dieu même. Ceux-ci le font sortir de Phaleg, fils d'Héber ; ceux-là le font pere d'une race de Préadamites : enfin il y en a qui pour expliquer ce que dit S. Paul, que Melchisédech étoit sans pere, sans mere & sans généalogie, soutiennent qu'il étoit d'une race obscure & honteuse ; & il s'en est trouvé qui ont voulu le faire passer pour illégitime.

Nous exposerons ici en peu de mots ces divers sentiments, & les principales preuves dont on les appuye ; & après avoir réfuté ceux qui nous paroîtront insoutenables, nous établirons celui qui nous paroîtra le plus vraisemblable.

II. Divers sentiments de quelques Anciens sur Melchisédech.

Dès le temps de S. Epiphane, (a) on avoit inventé des noms au pere & à la mere de Melchisédech ; on donnoit à son pere le nom d'*Héraclas*, ou Hercule, & à sa mere le nom d'*Astaroth*, ou d'Astarte. La chaîne Arabique sur le Chap. IX. de la Genese, donne plus d'étendue à cette généalogie. Héraclas, ou *Heraclim*, pere de Melchisédech, étoit, dit-on, fils de *Phaleg*, qui étoit fils d'*Héber*, & sa mere étoit *Salathiel*, fille de *Gomer*, qui étoit fils de *Japheth*, fils de *Noé*.

Joseph, fils de Gorion, (b) Historien Hébreu, qui vivoit, à ce qu'on croit, (c) vers le onzieme siecle, prétend que Melchisédech s'appelloit autrement *Johoram*, ou Joram ; que de son temps la ville de *Jébus*, appellée depuis *Sédech*, d'où lui vient le nom de *Melchisédech*, ou Roi de Sédech, prit enfin le nom de *Salem* ; & que l'étoile qui présida à sa naissance, s'appelloit *Sédech*. C'est ainsi que les Hébreux appellent la planete de Jupiter. Nous ne nous arrêtons point à réfuter de pareilles choses ; il suffit de les rapporter pour en faire sentir tout le ridicule.

Michel Glycas, (d) George Cédrene, (e) & quelques autres, (f) font venir Melchisédech d'une race Egyptienne. Son pere s'appelloit *Sidon*, ou *Sida*, fondateur de la ville de Sidon, & fils du Roi *Ægyptus*, Melchisédech fonda, dit-on, *Salem*, sur le mont de Sion, & y régna treize ans, ayant vécu dans la justice & dans la virginité, sans laisser d'enfants. Cédrene ajoute qu'il est dit dans S. Paul, que Melchisédech fut sans pere, sans mere & sans généalogie, parce qu'il n'étoit pas de la race choisie, que ses parents étoient des méchants, & que lui-même régnoit dans le pays de Chanaan.

(a) *Epiphan. hæres.* 55. c. 2. Καὶ γὰρ παρά τισι τοῦ Μελχισεδὲκ ὁ πατὴρ τε, καὶ μήτηρ ἐμφέρεται.... Εἶπον δέ τινες Ἡρακλᾶν καλεῖσθαι αὐτοῦ πατέρα, μητέρα δὲ Ἀσταρὼθ, καὶ Ἀστεριάν. ═ (b) *Ben Gorion*, l. VI. c. 31. ═ (c) *Vide Basnage*, t. 7. c. 7. *Edit. Parif.* ═ (d) *Glycas Annal.* p. 135. ═ (e) *Cedren.* l. 1. p. 27. ═ (f) *Simon Logothet.* *apud Cang. ad Chronic. Pasch.* p. 500.

Suidas (*a*) avoit apparemment puisé dans les mêmes sources que les Auteurs dont nous venons de parler, c'est-à-dire, dans des livres apocryphes, ce qu'il nous dit de Melchisédech. C'étoit, dit-il, un Prêtre de Dieu, & un Roi des Chananéens, qui ayant bâti une ville sur le mont de Sion, lui donna le nom de *Salem*, c'est-à-dire, ville de paix. Il y régna cent treize ans, & mourut sans avoir été marié. L'Ecriture ne parle point de sa généalogie, parce qu'il étoit de la race impie de Chanaan.

Un Auteur Grec inconnu, mais assez ancien, puisqu'on le trouve dans des Manuscrits qui ont plus de sept cents ans d'antiquité, a pris la peine de fabriquer une histoire de la vie de Melchisédech ; ou plutôt il en a fait un Roman complet : & pour concilier à son Ouvrage une plus grande autorité, il a bien osé le donner sous le nom de S. Athanase, (*b*) dont ce récit fabuleux est assurément très-indigne. Nous croirions abuser de la patience de nos Lecteurs, si nous leur offrions le moindre extrait d'un ouvrage aussi méprisable.

Pour détruire d'un seul mot toute cette fabuleuse narration, il n'y a qu'à faire remarquer sa nouveauté : elle parle du Concile de Nicée comme d'un événement arrivé depuis assez long-temps. (*c*) L'Auteur semble dire que Melchisédech demeure éternellement Prêtre du Très-Haut : (*d*) il transporte ainsi à Melchisédech un privilege qui n'appartient qu'à Jesus-Christ. Nul Ancien n'a parlé des parents prétendus de Melchisédech ; & si l'Ecriture en avoit dit quelque chose, le raisonnement de S. Paul tomberoit de lui-même. Enfin, le ridicule & le fabuleux de cette mauvaise Piece se remarquent de toute part & dans toutes ses circonstances.

III. Systême d'un ancien Auteur qui prétendoit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit.

Venons à quelque chose de plus sérieux. Un Auteur (*e*) dont on a encore aujourd'hui l'Ouvrage, dans l'Appendice du troisieme Tome de la nouvelle édition de S. Augustin, (*f*) avoit écrit que ce Melchisédech qui vint au devant d'Abraham, & qui donna sa bénédiction à ce Patriarche, n'étoit point un homme, mais qu'il étoit d'une nature divine : enfin que c'étoit le Saint-Esprit, qui lui avoit apparu sous une forme humaine.

(*a*) *Suidas in Melchisedech.* = (*b*) *Apud Athanas. t. 2. p. 239. nov. Edit.* = (*c*) Οὕτως τε, καὶ οἱ ἅγιοι πατέρες κατὰ καιροὺς εὑρέθησαν ἐν τῇ Νικαίων πόλει. = (*d*) Καὶ διὰ τὸ εὐαρεστῆσαι αὐτὸν τῷ Θεῷ, μένει ἱερεὺς εἰς τὸ διηνεκές. = (*e*) On croit que cet Auteur est Hilaire, Diacre de Rome sous Libere, & qui fut depuis Schismatique Luciferien. Bellarmin, *l. 11. de Sacram. c. 10. & lib. de Scriptor. Eccles.* Erasme, Préface sur cet Ouvrage ; Viegas, sur l'Apocal. XI. Est. sur le Chap. VII. de l'Ep. aux Hebreux, & plusieurs autres croient que c'est cet Ouvrage qu'Evangelus communiqua à saint Jérôme. Voyez la nouvelle édition de saint Augustin. = (*f*) *Quæstiones ex utroque Test. mixtim, p. 106. c. f.* 107. 108. *Similis Dei Filio non potest esse, nisi sit ejusdem naturæ. Et quid incredibile videtur, si Melchisedech ut homo appareat, cùm intelligatur tertia esse Persona? ... Jam ambo similes esse leguntur, & unius esse dispensationis, quia unius sunt & naturæ, &c.*

Evagrius, ou plutôt *Evangelus*, ou *Evangelius*, (*a*) ayant envoyé cet Ecrit à S. Jérôme, & le priant de lui en dire son sentiment, le S. Docteur se mit à feuilleter les anciens Peres qui avoient vécu avant lui dans le dessein de réfuter ce téméraire Ecrivain. Il trouva d'abord qu'Origene & Didyme, après bien de raisonnements, concluoient que Melchisédech n'étoit pas un homme, mais un Ange. Mais ensuite en consultant S. Hippolyte, S. Irénée, Eusebe de Césarée, Eusebe d'Emese, Apollinaire & Eustathe d'Antioche, il remarqua que tous s'accordoient à dire, quoiqu'en termes divers & par des raisonnements différents, que Melchisédech étoit Chananéen de naissance & Roi de la ville de Salem, autrement Jébus, & enfin appellée Jérusalem. Et c'est en effet le sentiment le plus suivi & le plus probable. Il prouve ensuite que Melchisédech étoit une figure très-expresse de notre Seigneur Jesus-Christ, comme Roi de Salem ou Roi de paix ; comme Prêtre & Roi tout ensemble ; Prêtre éternel, & avant la Loi, pour désigner le Sacerdoce de Jesus-Christ ; sans pere, sans mere & sans généalogie ; non qu'il soit descendu du Ciel, ou qu'il ait été formé immédiatement par les mains de Dieu, mais parce qu'il est introduit dans l'histoire d'Abraham, sans qu'on nous dise qui il étoit, ni qui étoient ses parents, ni le temps de sa naissance, ni celui de sa mort. Tout cela étoit mystérieux ; & c'est ce mystere que l'Apôtre nous a si divinement expliqué dans l'Epître aux Hébreux.

Quant aux raisons qu'apportoit cet Auteur pour prouver que Melchisédech étoit le S. Esprit, on peut les réduire à trois. La premiere, qu'il devoit être d'une nature différente d'Abraham, & au dessus de la nature de l'homme, puisqu'Abraham, qui étoit si grand en mérites, est toutefois si petit en comparaison de lui : *Sine dubio quod minus est à meliore benedicitur*, dit l'Apôtre, (*b*) en parlant de la bénédiction qu'Abraham reçoit de Melchisédech. Les Prêtres ordinaires benissent quelquefois des personnes meilleures & plus justes qu'eux. Ainsi le Sacerdoce par lui-même n'éleve pas un homme aux yeux de Dieu, au dessus d'un autre. Il falloit donc que Melchisédech fût plus grand qu'Abraham par sa nature, puisqu'il ne pouvoit l'être, ni par son mérite, ni par sa justice, ni par son Sacerdoce : *Per hæc apparet Melchisedech ultra hominem esse, quia non erat undè melior esset Abraham, nisi solâ præcedat illum naturâ.* 2°. Melchisédech n'a ni commencement ni fin, ni pere, ni mere, ni généalogie ; il n'est point né, il n'est point mort ; il est donc Dieu, dit notre Auteur. 3°. Melchisédech, selon l'Apôtre, est semblable au Fils de Dieu ; il demeure Prêtre éternel : *Assimilatus Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum.* (*c*) Or il ne peut

---

(*a*) Voyez la nouvelle édition de saint Jérôme, tome 2. p. 570. où l'on remarque que tous les Manuscrits lisent *Evangelus*, ou *Evangelius*, au lieu d'*Evagrius*. = (*b*) *Hebr.* VII. 7. = (*c*) *Ibid.* ℣. 3.

être ressemblant au Fils de Dieu, qu'il ne soit de même nature. Le Fils de Dieu est le premier Prêtre éternel; Melchisédech est le second. Le Fils est le Vicaire & le Prêtre du Très-Haut; le Saint-Esprit l'est de même; & quoiqu'ils soient tous les deux de même nature, l'ordre des personnes veut que le Fils soit avant le Saint-Esprit.

Pour répondre à toutes ces raisons, on peut dire: 1°. Que l'Apôtre, dans presque toute l'Epître aux Hébreux, & particuliérement dans l'endroit où il parle de Melchisédech, traite d'une maniere allégorique, suivant la méthode des Juifs d'alors, du Sacerdoce de Jesus-Christ, comparé à celui d'Aaron. Il montre que le Sacerdoce & la personne de Melchisédech, étant des figures du Sacerdoce & de la Personne de Jesus-Christ; celui-ci l'emporte infiniment par-dessus Aaron. Il tire avantage, & des paroles & du silence de l'Ecriture. Tout ce que les Livres Saints disent d'avantageux de Melchisédech, se verifie éminemment en Jesus-Christ. Le silence qu'ils gardent sur sa naissance, sur sa mort, sur sa généalogie, est encore mystérieux, selon l'Apôtre. Il en tire un argument pour relever Melchisédech, & en même-temps Jesus-Christ, au dessus d'Aaron.

IV. On prouve contre cet Auteur, que Melchisédech n'est point le Saint-Esprit, mais un simple homme.

2°. Le sujet auquel il en fait l'application, soutient admirablement l'usage qu'il fait de ces raisons, lesquelles en toute autre occasion & à l'égard de tout autre sujet ne prouveroient rien. Car comment recevroit-on ce raisonnement: l'Ecriture ne parle ni du pere ni de la mere, ni de la naissance ni de la mort d'Elie de Thesbi; donc il est éternel & immortel? De plus, l'Apôtre parloit à des Chrétiens, déjà persuadés de la divinité de Jesus-Christ, & de son Sacerdoce éternel, & outre cela accoutumés aux explications allégoriques & figurées, qui à l'égard d'autres personnes n'auroient pas eu la même force. Car que l'on dise à un Païen que Melchisédech est la figure du Messie; que le Messie est le Prêtre éternel, immortel, sans commencement, sans fin; en un mot, vrai Dieu & vrai homme; tout cela lui paroîtra énigme, & il vous demandera des preuves de tout ce que vous aurez avancé. L'Apôtre supposoit ces vérités comme prouvées & connues aux personnes auxquelles il parloit.

3°. Il est certain, quoi qu'en puisse dire l'Auteur que nous réfutons, que celui qui benit, est toujours plus grand que celui qui reçoit la bénédiction, au moins quant à cette fonction. Ainsi on ne peut nier qu'Abraham à cet égard n'ait reconnu Melchisédech comme au dessus de lui. Il n'est point ici question de la foi, de la justice, ni du mérite intérieur d'Abraham comparé à celui de Melchisédech; il ne s'agit que de la bénédiction qu'il a reçue de ce Prêtre du Seigneur. Par-là il le reconnut incontestablement comme au dessus de lui; vouloir conclure delà que Melchisédech étoit d'une autre nature, c'est outrer le raisonnement de S. Paul. Les preuves allégoriques ne veulent point être trop poussées.

40. La ressemblance de Melchisédech avec le Fils de Dieu, ne tombe pas sur sa nature, mais sur son Sacerdoce : S. Paul n'insiste que sur cela ; son intention ne va pas plus loin. Le Saint-Esprit n'est jamais nommé Prêtre dans l'Ecriture ; jamais il n'est dit qu'il se soit manifesté visiblement aux Patriarches, ni qu'il ait donné sa bénédiction à Abraham, ni qu'il ait reçu de lui la dîme, ni qu'il ait régné à Salem. Tout cela ne convient qu'à un homme dans le sens propre & historique. Pour entrer dans la pensée de l'Apôtre, il faut concevoir qu'il compare un homme à JESUS-CHRIST, & non pas qu'il lui compare une personne de la Trinité. Toute l'économie de l'ancien Testament comparé au nouveau, est fondée sur cela. On prend un personnage où se rencontrent quelques figures du Messie, & on en fait l'application à JESUS-CHRIST. Ici c'est Melchisédech ; ailleurs c'est Isaac, ou Moyse, Samson, David, ou Salomon. Enfin S. Paul dit ici expressément (*a*) que Melchisédech *a été fait semblable au Fils de Dieu.* Il est donc postérieur à lui : ce n'est donc pas le Saint-Esprit, qui est égal, coéternel & consubstantiel au Fils.

V Trois sortes de Melchisédeciens

Théodote le changeur, disciple de Théodote le corroyeur forma au commencement du troisieme siecle, une hérésie nommée de Melchisédéciens ; (*b*) ces hérétiques suivoient les erreurs de Théodote le corroyeur ; d'où vient que S. Epiphane (*c*) dit, que cette secte n'étoit qu'un branche des Théodotiens, qui soutenoient que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un homme, quoiqu'il fût né de la sainte Vierge, par l'opération du Saint-Esprit. (*d*) A l'égard de Melchisédech, ils disoient qu'il n'étoit pas un homme, mais une Vertu céleste, supérieure à JESUS-CHRIST même, (*e*) puisque Melchisédech étoit l'intercesseur & le médiateur des Anges, au lieu que JESUS-CHRIST l'étoit seulement des hommes. Le premier étoit le modele de JESUS-CHRIST, suivant cette parole du Psaume : (*f*) *Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* Ils ajoutoient que Melchisédech n'avoit eu véritablement ni pere, ni mere, & que son commencement & sa fin étoient incompréhensibles.

Saint Epiphane réfute au long cette erreur. Il fait voir que Melchisédech étoit un homme, par tout ce que Moyse en raconte, & par ces paroles mêmes de l'Apôtre : (*g*) *Celui dont la généalogie n'est point au nombre des leurs, &c.* Il ne prétend donc pas que ce grand Prêtre n'ait point eu de généalogie, mais simplement que sa généalogie n'étoit point au nombre de celles des Hébreux. De plus, il montre par S. Paul, (*h*) que Melchisédech *est devenu semblable au Fils de Dieu.*

(*a*) *Hebr.* VII. 3. Τῷ Υἱῷ τοῦ Θεοῦ ἀφωμοιωμένος — (*b*) *Theodoret. hæret. fabul. l.* II *c.* 6. — (*c*) *Epiphan. hæref.* 55. — (*d*) *Tertull. in catalog. ad finem lib. de præscript.* — (*e*) *Tertull. loco cit. Aug. hæref.* 34. — (*f*) *Psalm.* CIX. 4. — (*g*) *Hebr.* VII. 6. — (*h*) *Hebr.* VII. 3.

Le

Le fils de Dieu étoit donc avant lui & au dessus de lui ; car on ne dit pas, par exemple, que ce soit une perfection à un maître de devenir semblable à son serviteur, ni au supérieur de ressembler à celui qui est au dessous de lui.

Les Melchisédéciens se servoient pour autoriser leurs erreurs, de certains livres feints ou apocryphes, dont ils étoient les auteurs, & qu'ils attribuoient à des personnes dont l'Ecriture ne parle point (*a*) Cette hérésie n'a pas eu beaucoup de cours ; elle fut renouvellée en Egypte sur la fin du troisieme siecle par un nommé *Hiérax*, qui soutenoit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit. Ce fut vers ce même temps qu'Hilaire, Diacre, composa l'Ecrit que S. Jérôme réfuta en écrivant à Evangélius. Hierax étoit un Egyptien de la ville de Léonto, qui fut habile dans l'Ecriture, & qui faisoit profession d'une vie fort religieuse.

Il prétendoit prouver que le Saint-Esprit étoit *Prêtre éternel*, par ce qui est dit dans l'Epître aux Romains, (*b*) que le *Saint-Esprit intercede pour nous par des gémissements ineffables.* Il montroit que le Saint-Esprit, non plus que le Fils de Dieu, *n'a ni pere ni mere*, n'ayant point de mere dans le Ciel, ni de pere sur la terre ; il confirmoit son sentiment par ce passage du livre apocryphe de l'ascension d'Isaïe : *L'Ange qui me conduisoit, me dit, en me montrant celui qui étoit assis à la droite de Dieu : Qui est celui-là ? Je lui répondis : Vous le savez, mon Seigneur. Il me dit : C'est le Fils unique & bien-aimé de Dieu. Je lui demandai : Et qui est celui qui est à la gauche, & qui est semblable au Fils de Dieu ? L'Ange repondit : C'est le Saint-Esprit qui parle en vous & dans les Prophetes, & qui étoit semblable au Fils unique de Dieu.* Ces derniers mots font allusion à ce passage de l'Epître aux Hébreux : (*c*) *Assimilatus Filio Dei.*

Mais on peut dire à Hiérax, 1°. Qu'on ne peut pas conclure que le Saint-Esprit soit Prêtre éternel de ce qu'il intercede pour nous par des gémissements ineffables. Ces gémissements ineffables, il les forme en nous ; il nous fait prier ; il nous inspire des saints desirs ; il nous fait mériter le pardon ; & nous fait obtenir ce que nous demandons au Pere : mais ce n'est point proprement comme Prêtre. 2°. Qu'il y a bien de la différence entre ce qui est dit de Melchisédech, qu'il n'a dans l'Ecriture ni pere, ni mere, ni commencement ni fin, pour marquer que les noms de ses parents, & le temps de sa naissance & de sa mort, ne sont point marqués dans Moyse, & ce que dit Hiérax du Saint-Esprit, qui réellement & de fait n'a ni commencement ni fin, ni pere ni mere, qui est Dieu éternel & infini. 3°. L'autorité de l'*ascension*

(*a*) *Vide Epiphan. hæres.* 55. & *Philast. c.* 52. — (*b*) *Rom.* VIII. 26. — (*c*) *Hebr.* VII. 3.

d'Isaïe n'est rien à notre égard. Ce livre ayant pu être composé par un homme prévenu d'une erreur pareille à celle de Hiérax, & n'ayant jamais eu dans l'Eglise aucune autorité canonique.

On connoît (*a*) une autre sorte de Melchisédéciens plus nouveaux, qui paroissent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchisédech une très-grande vénération. Ils ne reçoivent pas la circoncision, & n'observent point le sabbat ; ils ne sont proprement ni Juifs, ni Païens, ni Chrétiens ; ils demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Atingani*, comme qui diroit gens qui n'osent toucher les autres de peur de se souiller. Si vous leur présentez quelque chose, ils ne le recevront pas dans votre main ; mais si vous le mettez à terre, ils le prendront : de même, ils ne vous présenteront rien avec la main ; mais le mettront à terre, afin que vous le preniez. On ne sait pas ce qui les oblige à avoir pour Melchisédech une si grande vénération.

VI. Plusieurs confondent Melchisédech avec Sem ; d'autres, avec Cham ; d'autres, avec Hénoch.

Les Juifs, au rapport de S. Jérôme, (*b*) & les Samaritains au rapport de S. Epiphane, (*c*) soutenoient que Melchisédech étoit le même que Sem fils de Noé ; opinion qui a trouvé grand nombre de défenseurs parmi les Modernes. La Chronologie du Texte Hébreu avance en effet la vocation d'Abraham de maniere que Sem vivoit encore au temps de Melchisédech : mais nous avons montré que vraisemblablement il y a eu sur cela quelque méprise de Copiste, & qu'il est plus probable que Sem étoit mort avant qu'Abraham naquît. D'ailleurs il y a d'autres raisons qui nous empêchent de croire que Sem soit venu dans le partage de Cham ; & que l'Ecriture, qui fait si souvent mention de Sem sous son nom propre & véritable, veuille ici le déguiser sans aucune raison apparente.

De plus, l'Apôtre nous dit que Melchisédech étoit sans pere, sans mere, & sans généalogie. Or on sait que Sem étoit fils de Noé ; on connoît sa généalogie depuis Adam jusqu'à lui, & depuis lui jusqu'à Abraham & encore bien plus avant. Moyse nous marque, & l'année de sa naissance & celle de sa mort. Enfin, ceux qui prétendent qu'il ne pouvoit y avoir alors dans le monde de Prêtre du Très-haut & de supérieur à Abraham, que le seul Sem, supposent que le Sacerdoce étoit alors une prérogative attachée à la qualité de premier né ; supposition incertaine : ils supposent que celui qui benit doit avoir par lui-même un mérite supérieur ; supposition fausse. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit ci-dessus du mérite relatif d'Abraham, & de celui qui lui donne sa bénédiction, en qualité de Prêtre du Très-haut

(*a*) *Vide Cedren. Zonar. Scaliger. ad Euseb. p.* 241. *Timoth. Presbyter. C. P. de receptione hæretic. p.* 392. *t.* 3. *Monument. Græc. Coteler.* = (*b*) *Hieronym. Ep. ad Evang. & tradit. Hebr. in Genes.* = (*c*) *Epiph. hæres.* 55.

tout Prêtre comme tel, & tout homme qui donne sa bénédiction à un autre, est toujours son supérieur, au moins en ce sens.

C'est par une suite de la supposition qui veut que Melchisédech soit le même que Sem, que plusieurs Hébreux (a) & plusieurs Commentateurs parmi les Anciens & les Modernes, (b) ont cru que Rébecca avoit été consulter Melchisédech au sujet des deux enfants qu'elle portoit dans son sein, lorsqu'il lui fut dit : (c) *L'aîné sera assujetti au plus jeune.*

Un Auteur nouveau, (d) & fameux par la hardiesse de ses sentiments, a prétendu prouver que Melchisédech étoit le même que Cham. Mais comment accorder les éloges que l'Ecriture donne à Melchisédech, & les caracteres de ressemblance que S. Paul releve entre Melchisédech & le Messie, avec ce que Moyse nous dit de la personne de Cham, (e) qui fut maudit de Noé son pere en la personne de son fils Chanaan, & qui est bien plus propre à nous former le caractere d'un réprouvé, que celui du Messie, c'est-à-dire, du premier des prédestinés? Ce sentiment de M. Jurieu a été réfuté par des Auteurs qui ont écrit exprès sur ce sujet, (f) quoiqu'il n'en méritât pas beaucoup la peine.

Un autre Auteur François (g) a prétendu dans un livre intitulé *Melchisédech réfuté*, que Melchisédech n'étoit autre que le Patriarche Hénoch, qui n'est point mort, & que c'est de lui qu'il est dit ici, *neque finem vitæ habens.* Mais il a été puissamment réfuté par le P. Salien dans la Préface du cinquieme tome de ses Annales.

VII. Auteur qui prétend que Melchisédech étoit pere d'une race de Préadamites. Autres, qui avancent qu'il étoit d'une race illégitime.

Le P. Pétau (h) en réfute un autre qui avoit donné un livre sous le titre d'*Epiphanie*, (i) dans lequel il prétendoit montrer que les Mages qui sont venus adorer Jesus-Christ à Bethléhem, sont Hénoch, Melchisédech & Elie; après quoi il s'expliquoit sur la personne de Melchisédech, en disant, que c'étoit un homme céleste, dont le corps n'étoit pas comme les nôtres terrestres & grossiers, mais d'une nature céleste & en quelque sorte spirituelle : qu'il avoit été créé avant la lumiere & avant le monde même, & par conséquent avant Adam. Et comme l'Apôtre dit que Melchisédech (k) *a été fait semblable au Fils de Dieu*, il croyoit que le Fils de Dieu étoit de la même nature que Melchisédech, & qu'il avoit été créé un peu avant lui. Il soutenoit que Dieu au com-

(a) *Jonathan. Jerosol. alii Rabb. plerique.* == (b) *Aug. q.* 72. *in Genes. Theodoret. qu.* 76. *in Genes. Cosm. Monach. lib.* III. *p.* 217. == (c) *Genes.* XXV. 23. == (d) Jurieu Hist. Critiq. des Dogmes, &c. l. 1. == (e) *Genes.* IX. 22. 25. 26. == (f) *Lud. Borgess. hist. critic. Melchisedech, c.* 4. 5. *Chistoph. Vichmanshaus. Melchised. ab injuria defens. Philip. Olear. disput. de Cham maledicto, apud Fabric. Cod. pseudepigr. v. Test. p.* 33. == (g) *Vide Salian. præfat. in tom.* 5. *Annal.* == (h) *Petav. t.* 3. *Dogmat. Theolog. Tract. de Opificio sex dierum, l.* 1. *c.* 4. *art.* 2. == (i) C'est Auzoles de la Peire, imprimé à Paris en 1626. *in*-4. == (k) *Heb.* VII. 3.

mencement créa des hommes de deux sortes ; les uns célestes, comme le Fils de Dieu, & Melchisédech : & les autres terrestres, comme Adam : & c'étoit, selon lui, ce que S. Paul avoit voulu marquer par ces paroles de la premiere Epître aux Corinthiens : (*a*) *Le premier homme qui est de la terre, est terrestre ; & le second qui est du Ciel, est céleste.* Jesus-Christ ayant donc d'abord été créé céleste, devint ensuite terrestre, s'étant allié avec notre nature, & ayant pris la chair humaine. Il est inutile de s'arrêter à réfuter un systême aussi ridicule, après que le Pere Pétau a pris la peine d'en faire voir tout le foible & tout le danger.

Je ne parle point de la témérité de quelques Auteurs Juifs, (*b*) qui ont osé avancer que Melchisédech étoit illégitime, parce qu'on ne parle ni de son pere ni de sa mere, à peu près comme ces gens d'une naissance si obscure, qu'on ne connoît pas leurs parents : *Nullis majoribus ortos*, comme parle Horace ; (*c*) ou, comme dit Tite-Live, en parlant d'Ancus Martius Roi de Rome, (*d*) *Ancus patre nullo, matre servâ*. Et Sénéque dit, qu'il y a eu deux Rois des Romains, dont l'un n'avoit point de pere, & l'autre point de mere : (*e*) *Duos Romanos Reges esse, quorum alter patrem non habet, alter matrem : Nam de Servii matre dubitatur ; Anci pater nullus ; Numæ nepos dicitur.* Mais il n'y a nulle apparence que le silence que l'Ecriture a gardé à l'égard des parents de Melchisédech, soit fondé sur une semblable raison. S. Paul n'auroit eu garde de le relever, & d'en tirer un sujet d'éloge pour Melchisédech, & un de ses caracteres de ressemblance avec le Messie.

VIII. Systême de Cunæus qui prétend que Melchisédech étoit le fils de Dieu.

Quelques anciens Hérétiques du nombre des Melchisédéciens, croyoient que Melchisédech étoit le Fils de Dieu, qui avoit apparu sous une forme humaine à Abraham. (*f*) Ce sentiment a eu de temps en temps des défenseurs ; & on lit que du temps de l'Empereur Théodose le jeune, un Solitaire d'Egypte, fort homme de bien, se laissa aller à cette imagination. (*g*) Il communiqua sa pensée à S. Cyrille, Archevêque d'Alexandrie, qui voulant le ramener doucement & le guérir, sans lui faire de peine, lui dit de consulter Dieu sur cette affaire. Le Solitaire obéit ; & après trois jours passés en oraison, il revint trouver S. Cyrille, & lui déclara qu'il ne croyoit plus que Melchisédech fût le fils de Dieu ; qu'il le croyoit un simple homme ; & qu'il l'avoit vu dans la compagnie des autres saints Patriarches descendus d'Adam. On cite aussi quelques Rabbins qui ont été dans cette pensée. (*h*)

Mais personne ne s'est déclaré pour ce sentiment d'une maniere plus

---

(*a*) 1. *Cor.* XV. 47. = (*b*) *Apud Selden. curis secundis ad sect.* 1. *de Decimis.* = (*c*) *Horat. l.* 1. *sat.* 6. = (*d*) *Liv. lib.* IV. *c.* 3. = (*e*) *Senec. Epist.* 108. = (*f*) *Epiphan. hæres.* 55. = (*g*) *Coteler. monum. Græc. t.* 1. *p.* 423. 424. = (*h*) *Rab. Moses Hadarsan*,

forte & plus étendue que Pierre Cunæus (*a*) dans ſon Livre de la République des Hébreux. Cet Auteur le ſoutient avec toute l'érudition & l'élégance dont il eſt capable. C'eſt beaucoup dire ; car cet Ecrivain eſt tout à la fois très-habile & très-bien-diſant : il a ſenti qu'une opinion auſſi ſinguliere avoit beſoin de toute ſa capacité & de tout ſon art. Il croit donc que c'eſt le Meſſie qui apparut à Abraham au retour de ſon expédition contre les quatre Rois ; que ce ſaint Patriarche le prit d'abord pour un homme ; mais qu'enſuite, il y reconnut quelque choſe de plus grand & de plus divin ; qu'enfin, il l'adora comme le Meſſie, qui devoit un jour paroître dans le monde pour ſauver les hommes, & qu'il lui préſenta des offrandes & la dîme de tout ce qu'il avoit. Il croit que c'eſt le même Fils de Dieu, qui quelques années après, apparut à Abraham accompagné de deux Anges, qui entrerent dans ſa tente, & recurent le repas qu'il leur offrit.

La différence qu'il y a, dit-il, entre l'apparition faite à Abraham ſous le chêne de Mambré, & celle de Melchiſédech au même Abraham dans le chemin, eſt que l'Ecriture dit expreſſément, en parlant de la premiere, que c'étoit le Seigneur : & dans la ſeconde, elle dit ſimplement que ce fut Melchiſédech, laiſſant à David & à S. Paul le ſoin de développer le myſtere de cette apparition. David l'a fait dans le Pſaume, (*b*) en diſant : *Vous êtes le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech* ; c'eſt-à-dire, de la même maniere que Melchiſédech : & S. Paul l'a expliqué plus au long dans l'Epitre aux Hébreux, lorſqu'il a dit, par exemple, que Melchiſédech *s'etoit rendu ſemblable au Fils de Dieu* ; c'eſt-à-dire, ſuivant notre Auteur, que le Fils de Dieu prit alors la forme, la taille & le viſage qu'il eut depuis, lorſqu'il parut parmi les hommes : *Filium Dei cùm in via Abrahamo occurreret, eum vultum, eumque habitum corporis ſibi finxiſſe, quem poſteà geſſit in terris.*

Il ajoute que c'eſt ce que le Sauveur vouloit marquer dans S. Jean (*c*) lorſqu'il diſoit aux Juifs : *Abraham votre pere eut l'empreſſement pour voir mon jour ; il l'a vu, & en a été pénétré de joie.* C'eſt, dit-il, cette apparition du Fils de Dieu, ou de Melchiſédech, à Abraham, qu'il vouloit marquer.

On lit dans la Chronique Paſchale (*d*) une particularité touchant Melchiſédech, qui a quelque rapport à ce que prétend ici Cunæus

(*a*) *Petr. Cunæus de Republ. Hebr. lib.* III. *c.* 3. *Quoniam receptæ opinioni adverſari ipſa ratio mihi videtur, valentior eſſe omni auctoritate debet veritas. Ego ſic exiſtimo : Melchiſedecum non hominem utique ex hominibus genitum, ſed divinioris naturæ fuiſſe.... Profligaverat prælio Reges impios Abrahamus, & victrices reducebat copias. Forte tunc in itinere obvium ſe illi tulit Filius Dei ſpecie humanâ, habitu Sacerdotis Regiſque indutus.... Statim Abrahamus eſſe hoc majus quidquam, celſiuſque ſentit. Itaque quod ſub imagine latebat, mente coluit : & Meſſiæ ſummo Regi Sacerdotique, quem mortalibus olim datum intelligebat, præſenti præſens munera decimaſque obtulit.* — (*b*) *Pſalm.* CIX. 4. — (*c*) *Joan.* VIII. 56. — (*d*) *Chronic. Paſc. pag.* 49. *Edit. Cang.*

On y raconte qu'Abraham dit un jour à Dieu : *Seigneur, si vous devez envoyer votre Ange sur la terre de mon temps, faites-moi la grace que je le voie. Mais le Seigneur lui répondit : Je ne vous ferai pas voir mon Ange ; mais vous verrez la figure de ce jour. Descendez, passez le Jourdain, & vous le verrez.* Il passa le fleuve, & il vit Melchisédech qui venoit au devant de lui ; il se prosterna & l'adora, *parce qu'il vit le jour du Seigneur, & il fut comblé de joie.*

Mais cet Ecrivain s'éloigne de l'opinion de Cunæus, en ce qu'il croit que Melchisédech est un descendant de Cham, lequel fut conduit de Dieu hors de son pays, de même qu'Abraham. Il fixa, dit-il, sa demeure au delà, c'est-à-dire, à l'Orient du Jourdain, de même qu'Abraham en deçà, c'est-à-dire, à l'Occident. Mais en ce dernier point il se trompe assurément. Aucun Auteur n'a mis la Ville de Salem, où régnoit Melchisédech, au delà du Jourdain. Et à l'égard *du jour du Seigneur qu'a vu Abraham*, il y a bien plus d'apparence que le Sauveur a voulu par ces paroles, désigner ou la naissance d'Isaac, ou sa délivrance miraculeuse lorsqu'Abraham se mit en devoir de l'immoler au Seigneur ; (*a*) ou l'apparition des trois Anges à Abraham, lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente, & qu'il parla à l'un d'eux, comme s'il eut parlé à Dieu même : (*b*) ou enfin cela signifie qu'Abraham, dans les Limbes, avoit reçu la nouvelle de la venue de J. C. parce que J. C. la lui avoit fait savoir.

Mais revenons à Cunæus. Il fait le Commentaire de tout ce que l'Apôtre dit de Melchisédech, & il l'adapte à son systême. Il fait surtout beaucoup de fond sur ces paroles de S. Paul : (*c*) Dans la Loi, *ceux qui reçoivent la dîme, sont des hommes sujets à la mort. Mais* dans ce passage du Pseaume ; Vous êtes Prêtre Eternel selon l'ordre de Melchisédech, *on parle de Melchisédech comme d'une personne vivante.* S'il étoit vivant du temps de David, ce n'étoit certainement pas un homme mortel. Enfin l'Auteur rejette avec beaucoup de hauteur & de mépris les autres explications qu'on donne à ces passages : *Agant se, versentque in omnes partes ii quos & præsens & prior ætas tulit, nihil nisi nubes atque inania prensabunt nequicquam, & suis se tenebris involvent.*

Pierre Du Moulin (*d*) avoit soutenu le même sentiment que Cunæus ; & depuis, un nommé Jacques Gaillard en a de nouveau entrepris la défense par un assez gros Traité, imprimé à Leide en 1686. Il prétend que Melchisédech n'est pas un nom propre d'homme, mais un nom générique, marquant le Messie par sa qualité de *Prince de justice*, comme ailleurs il est désigné sous le nom de *Prêtre éternel*, de *Roi pacifique*, d'*Emmanuel* ou *Dieu avec nous* ; & que *Salem* n'est pas une Ville

---

(*a*) *Genes.* XXII. 1. & *seqq.* = (*b*) *Genes.* XVIII. 1. & *seqq.* = (*c*) *Hebr.* VII. 8. = (*d*) *Petr. Molinæus.*

particuliere, mais un nom appellatif, qui marque que le Meſſie ſera un Roi de paix. On cite grand nombre d'autres Auteurs qui favoriſent ce ſentiment. (*a*)

IX. Réfutation du Syſtême de Cunæus, ou Explication des Textes de Moyſe, de David & de ſaint Paul touchant Melchiſédech.

Chriſtophe Schlégel (*b*) qui a écrit exprès ſur la perſonne de Melchiſédech, s'eſt appliqué fort ſérieuſement à réfuter Cunæus. Nous ne ſuivrons ni ſa méthode ni ſa longueur; nous nous contenterons d'expliquer d'une maniere ſimple & naturelle les Textes de Moyſe, de David & de S. Paul. Cette ſeule expoſition ſuffira pour montrer que le parti que Cunæus a pris, n'eſt nullement ſoutenable. Il eſt aiſé de prouver premiérement que Melchiſédech étoit un homme. Moyſe nous donne ſon nom, le lieu de ſa demeure, ſon emploi: (*c*) *Melchiſédech Roi de Salem, Prêtre du Très-Haut.* Ce Prince qui ne demeuroit pas loin de Sodome & de Gomorrhe, dont Abraham avoit ſi généreuſement pris la défenſe, charmé de la magnanimité de ce Patriarche, *vint au devant de lui comme il retournoit de la défaite des quatre Rois* ligués; il le combla de bénédictions, & lui rendit mille graces du ſervice important qu'il venoit de rendre à tout le pays, *& lui préſenta du pain & du vin*, c'eſt-à-dire, toutes ſortes de rafraîchiſſements, à lui & à ſon armée victorieuſe. Abraham à ſon tour pénétré de reſpect & de religion pour le Très-Haut, dont Melchiſédech étoit le Prêtre, & de reconnoiſſance pour la civilité de ce Prince, lui offrit la dîme de tout ce qu'il avoit pris ſur l'ennemi, & qui n'appartenoit point aux Rois de Sodome & à ſes alliés. Dans tout cela, on ne voit rien de ſurnaturel, rien qui marque que Melchiſédech ait été plus qu'un homme.

Le Pſalmiſte qui long-temps depuis Moyſe, a prédit la grandeur & le regne du Meſſie, n'en donne pas une autre idée; il dit que le Seigneur dit à ſon Chriſt: *Vous êtes Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech.* (*d*) L'éternité tombe ſur le Meſſie, & non ſur Melchiſédech. L'ordre de Melchiſédech eſt oppoſé dans cet endroit à l'ordre d'Aaron. Vous ſerez Prêtre éternel, non comme les Prêtres deſcendus d'Aaron, mais comme l'a été Melchiſédech Prêtre du Très-Haut dont le Sacerdoce n'eſt point paſſé à ſes ſucceſſeurs, & qui n'a pas eu comme Aaron une race qui ait poſſédé le Sacerdoce pendant une longue ſuite de générations. Pour vous, vous le poſſéderez ſeul & éternellement.

S. Paul (*e*) voulant faire le parallele du Sacerdoce de Jesus-Christ, & de celui d'Aaron, & voulant relever celui du Meſſie par tout ce qu'il a de plus glorieux, ramaſſe tout ce que dit l'Ecriture à la gloire de Melchiſédech, & fait voir que Jesus-Christ a rempli d'une maniere infiniment relevée, tout ce que Melchiſédech avoit autrefois figuré dans ſa

---

(*a*) *Vide Acta Eruditor. Lipſ. an.* 1686. *p.* 150. — (*b*) *Schlegel. Diſſert. de perſona Chriſti, ad calcem Lenæ in Ep. ad Hebræos.* — (*c*) *Geneſ.* XIV. 18. *& ſeqq.* — (*d*) *Pſalm.* CIX. 4. — (*e*) *Hebr.* VII. 1. *& ſeqq.*

personne dans ses actions, dans ses qualités de Roi & de Prêtre. Il pose pour principe, que Melchisédech étoit le symbole de JESUS-CHRIST : *Assimilatus Filio Dei.* Il se sert exprès de cette expression : *Melchisédech a été rendu semblable au Fils de Dieu ;* pour marquer que Dieu en nous le faisant décrire dans l'Ecriture, avoit en vue de nous tracer en lui une image de ce que devoit être JESUS-CHRIST conversant parmi les hommes. Il ne dit pas que JESUS-CHRIST a été fait semblable à Melchisédech, de peur qu'on ne conçut Melchisédech comme existant avant JESUS-CHRIST, & comme l'original sur lequel JESUS-CHRIST se seroit formé. JESUS-CHRIST est l'original, Melchisédech est la figure ou la copie ; mais cette figure, cette copie, a paru dans le monde avant le Messie, qui étoit l'original & l'objet premier de tout l'ancien Testament.

Saint Paul releve la qualité de *Roi de Salem*, ou Roi de paix, que possedoit Melchisédech ; il trouve dans son nom de Roi de justice, *Melchisédech*, & dans son sacerdoce, dans les décimes qu'il reçoit d'Abraham, dans la bénédiction qu'il donne à ce Patriarche, des traits de ressemblance avec le Messie, & des preuves de la supériorité de son Sacerdoce au dessus du sacerdoce d'Aaron. Enfin, il nous découvre le mystere du silence de l'Ecriture sur les pere & mere, & sur la généalogie de Melchisédech, pour montrer que JESUS-CHRIST étoit réellement sans pere sur la terre, & sans mere dans le Ciel, & Prêtre éternel de la Loi nouvelle. C'est ainsi que les anciens Peres de l'Eglise & presque tous les nouveaux Commentateurs l'expliquent : c'est le sens que demande le but & le dessein de l'Apôtre dans toute cette Epître.

Le passage que Cunæus croit décisif pour prouver que Melchisédech n'est pas un homme, mais le fils de Dieu, merite qu'on s'y arrête : *Là*, dit l'Apôtre, (*a*) c'est-à-dire, dans la Loi, *ceux qui reçoivent la dîme, sont des hommes sujets à la mort* ; *mais ici*, dans ce qui est dit de Melchisédech, *il n'est représenté que comme vivant*, parce qu'en effet, comme le remarque l'Apôtre, l'Ecriture ne parle ni du commencement ni de la fin de sa vie, c'est-à-dire, ni de sa naissance ni de sa mort. Mais delà il ne s'ensuit nullement que Melchisédech fût éternel. Le silence de l'Ecriture donne lieu de remarquer dans Melchisédech une éternité figurative, mais non pas une éternité réelle, qui ne se trouve que dans J. C. dont Melchisédech étoit la figure, & dont le Sacerdoce est réellement éternel.

De plus, lorsque l'Ecriture parlant de Melchisédech, ne fait mention ni de son pere, ni de sa mere, ni de sa généalogie, ni de sa naissance, ni de sa mort ; par ce silence Melchisédech *est rendu semblable au Fils de Dieu* qui demeure Prêtre pour toujours, de même que Melchisédech ne

(*a*) *Hebr.* VII. 8. *Et hic quidem decimas, &c.... ibi autem contestatur, quia vivit.*

paroît

paroît dans l'Ecriture que vivant & revêtu du Sacerdoce. Car l'expression, *manet Sacerdos in perpetuum*, ne doit s'entendre de Melchisédech, que comme figure de J. C. & même selon le Grec, il y a lieu de penser que l'Apôtre ne l'entendoit que de J. C. dont Melchisedech étoit la figure: car voilà, ce semble, le sens de ces trois versets selon le Grec: (*a*) *Ce Melchisédech, Roi de Salem & Prêtre du Dieu Très-Haut qui vint au devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le benit, auquel aussi Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris: d'abord il s'appelle selon l'interprétation de son nom, Roi de justice; ensuite, il est aussi appellé Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix: il paroît sans pere, sans mere, sans généalogie; on ne voit ni le commencement ni la fin de sa vie; mais il est rendu semblable au Fils de Dieu, qui demeure Prêtre pour toujours. Considerez aussi*, &c. C'est un hébraïsme très-commun, que de sous-entendre la particule relative dont les Grecs & les Latins ont fait un pronom. Rien n'est si fréquent dans l'Hébreu. Au Ps. VII. dans l'Hébreu: *Incidit in foveam, fecit*, bien rendu dans la Vulgate par, *incidit in foveam* QUAM *fecit*. Au Ps. IX. *Infixæ sunt gentes in interitu, fecerunt; in laqueo isto, absconderunt, comprehensus est pes eorum*: bien rendu par, *Infixæ sunt gentes in interitu* QUEM *fecerunt; & in laqueo isto* QUEM *absconderunt, comprehensus est pes eorum*. Le seul Livre des Pseaumes fournit une multitude de phrases semblables. Cet Hébraïsme est passé dans le Grec du Nouveau Testament; on y en trouve quelques exemples. Dans S. Paul aux Ephésiens, chap. II. verset 5. dans le Grec: *Convivificavit nos in Christo, gratiâ estis salvati*; bien rendu dans la Vulgate par, *Convivificavit nos in Christo*, CUJUS *gratiâ estis salvati*. Dans la premiere de saint Jean, chapitre III. verset 12 dans le Grec: *Non sicut Caïn, ex maligno erat*, bien rendu par, *Non sicut Caïn*, QUI *ex maligno erat*. Dans l'Apocalypse, chapitre I. verset 5. dans le Grec: *Et à Jesu Christo, testis fidelis*, bien rendu par, *Et à Jesu Christo* QUI EST *testis fidelis*. Il semble donc que ce pourroit être ici une phrase semblable: *Assimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum*, c'est-à-dire, *Assimilatus autem Filio Dei*, (QUI) *manet Sacerdos in perpetuum*. (*b*) Quoi qu'il en soit, il est toujours certain que le Fils de Dieu demeure Prêtre pour toujours, & qu'en cela il est représenté par Melchisedech qui paroît dans l'Ecriture comme

(*a*) *Heb.* VII. 1. *& seqq.* Οὗτος γὰρ ὁ Μελχισεδὲκ, βασιλεὺς Σαλὴμ, ἱερεὺς τοῦ Θεοῦ ὑψίστου, ὁ συναντήσας Ἀβραὰμ ὑποστρέφοντι ἀπὸ τῆς κοπῆς τῶν βασιλέων, καὶ εὐλογήσας αὐτόν· ᾧ καὶ δεκάτην ἀπὸ πάντων ἐμέρισεν Ἀβραάμ· πρῶτον μὲν ἑρμηνευόμενος βασιλεὺς δικαιοσύνης· ἔπειτα δὲ καὶ βασιλεὺς Σαλὴμ, ὅ ἐστι βασιλεὺς εἰρήνης· ἀπάτωρ, ἀμήτωρ, ἀγενεαλόγητος· μήτε ἀρχὴν ἡμερῶν, μήτε ζωῆς τέλος ἔχων. ἀφωμοιωμένος δὲ τῷ υἱῷ τοῦ Θεοῦ, μένει ἱερεὺς εἰς τὸ διηνεκές. C'est-à-dire: *Hic enim Melchisedech*, &c. *primum quidem interpretatus rex justitiæ*, &c. *assimilatus autem Filio Dei*, (QUI) *manet Sacerdos in perpetuum.* ═ (*b*) Dom Calmet l'a rendu en ce sens, dans la Traduction qu'il a jointe à son Commentaire, & qui porte: Melchisédech *étant ainsi l'image du Fils de Dieu*, QUI *demeure Prêtre pour toujours.*

Prêtre du Très-Haut, sans qu'il soit parlé ni de sa naissance ni de sa mort : silence mystérieux qui peut bien marquer une éternité figurative dans la personne de Melchisédech, mais dont on ne peut nullement conclure l'éternité réelle de la personne même de Melchisédech.

D'autres (*a*) soutiennent que le Texte, *Contestatur quia vivit*, regarde non seulement Melchisédech, mais J. C. qui est vivant & immortel. Mais l'explication que nous avons proposée, paroît plus conforme à la lettre & à la suite du raisonnement de l'Apôtre.

X. Réfutation de ceux qui ont pretendu que Melchisédech étoit un Ange.

Nous ne nous étendrons pas à réfuter ceux qui ont prétendu que Melchisédech étoit un Ange. Cette opinion demeure réfutée, dès qu'on a montré que Melchisédech étoit un homme, un Roi de la Ville de Salem dans la Palestine. Or c'est ce que toute l'Ecriture, tant de l'ancien que du Nouveau Testament, nous enseigne, comme nous venons de le prouver. A quoi l'on peut ajouter ce raisonnement. Melchisédech étoit constamment une figure du fils de Dieu : *Assimilatus Filio Dei*, dit l'Apôtre. Or le S. Esprit, ni le Fils de Dieu, ni un Ange même apparoissant aux hommes, ne peuvent pas être des types ou des figures du Messie. Donc Melchisédech n'étoit ni un Ange, ni le Fils de Dieu, ni le S. Esprit.

L'économie que Dieu a gardée dans l'ancien Testament, pour faire prédire & figurer son Messie, a été de susciter des hommes comme Noé, Isaac, David, Salomon, en qui il mettoit des caracteres qui représentoient les qualités, les perfections, & les fonctions de son Fils; ou de susciter des Prophetes qui le dépeignissent, & qui marquassent les circonstances de sa venue, de sa mort, de sa résurrection dans leurs discours, & quelquefois dans leurs actions. C'est là la voie générale qu'il a suivie dans tout l'ancien Testament; c'est sur ce fondement, que le Fils de Dieu lui-même & ses Apôtres ont toujours raisonné. J. C. ne nous cite que des paroles ou des actions des Prophetes, & des anciens Patriarches, lorsqu'il veut nous prouver qu'il est le Messie; qu'en lui se rencontrent les caracteres marqués dans l'Ecriture, & qu'en lui se vérifient les figures de la Loi & les promesses des Prophetes. Les Apôtres dans leurs discours & dans leurs Epîtres, en usent de même.

Si quelques anciens Peres ont trouvé J. C. dans les apparitions de l'ancien Testament, (*b*) nous n'avons garde de nous opposer à leur créance; nous l'y reconnoissons avec eux, & dans le sens qu'ils l'y ont reconnu : nous avouerons que celui qui reçut les adorations d'Abraham, & à qui l'Ecriture donne le nom de *Jehovah*, qui est le grand nom de Dieu, le nom incommunicable; (*c*) que celui qui apparut à Moyse dans

---

(*a*) *Heins. Exercit. in hunc loc. Ita Ambrosiast. Quis est qui vivit ? Ille etiam qui secundùm ordinem Melchisedech factus est Sacerdos in æternum. Ita Jacob Capell. Knatebull. in Hebr.* VII. 8. = (*b*) *Vide Tenam in Epist. ad Hebr. c.* 1. *difficult.* 2. *sect.* 2. = (*c*) *Gen.* XVIII. 1. 2. 13. 20. 26. 33.

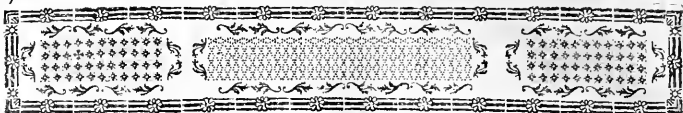
le buiſſon ardent, & qui donna la Loi ſur le mont Sinaï, repréſentoient le Fils de Dieu ; c'eſt-à-dire, que c'étoient des Anges, comme l'Ecriture elle-même nous l'apprend, (*a*) qui repréſentoient le Verbe éternel, le Fils de Dieu, & qui parloient en ſon nom. Mais nous ſoutenons que la rencontre de Melchiſédech & d'Abraham, n'eſt nullement une apparition ; toute la narration de Moyſe prouve le contraire ; & quand c'en ſeroit une, ce ne pourroit être le Fils de Dieu, qui ſe repréſenteroit lui-même ſous la forme de Melchiſédech : la figure & la choſe figurée doivent être réellement différentes. Enfin, quand nous avouerions que c'étoit un Ange, il n'en ſeroit pas moins vrai que Dieu n'a pas choiſi les Anges pour en faire des types de J. C. Ce n'étoit point aux Anges qu'il devoit s'unir par ſon incarnation, (*b*) mais à la nature humaine ; c'eſt donc parmi les hommes qu'il devoit produire des ſujets propres à le repréſenter & à prédire ſa venue.

XI. Concluſion de cette Diſſertation.

Pour conclure cette Diſſertation, nous dirons avec le plus grand nombre des Peres (*c*) & des Interpretes, que Melchiſédech étoit un Roi de la race de Chanaan, qui adoroit le vrai Dieu, & exerçoit la juſtice ; qui demeuroit & qui régnoit à *Salem*, nommée autrement *Jébus*, depuis *Jéruſalem* ; qui ayant appris l'important ſervice qu'Abraham avoit rendu au pays, en pourſuivant les quatre Rois qui avoient vaincu & dépouillé les Rois de la Pentapole & des pays voiſins, vint au devant de lui avec des rafraîchiſſements, & lui donna ſa bénédiction, c'eſt-à-dire, le combla d'éloges, & fit des vœux pour ſa conſervation, au nom du Dieu Très-Haut, dont il étoit Prêtre. Abraham de ſon côté offrit à Dieu, par les mains de Melchiſédech, la dîme des dépouilles qu'il avoit priſes ſur l'ennemi, reconnoiſſant ainſi le Seigneur comme premier auteur de ſa victoire. Quant au ſens ſpirituel & allégorique renfermé dans cette hiſtoire, on en trouve la clef dans ce que S. Paul en dit écrivant aux Hébreux : ſur quoi l'on peut voir l'Analyſe que nous donnons de cette Epître dans la Préface que nous plaçons à la tête.

(*a*) *Act.* VII. 30.... 35. 38. *Galat.* III. 19. *Hebr.* II. 2. = (*b*) *Hebr.* II. 16. = (*c*) *Hippolyt. Irenæ. Euſeb. Cæſar. Euſeb. Emiſen. Apollinar. Euſtat. apud Hieronym. Epiſt. ad Evangel. Ipſe Hieronym. Joſeph. l.* I. *Antiq. c.* II. & *l.* VII. *de Bello, c.* 18. *Hegeſipp. l.* III. *c.* 9. *de Excid. Jeroſol. Philo de congreſſ. quær. Erud. Grat. p.* 438. *Theodoret. q.* 63. *in Geneſ. Oecumen. in Hebr.* VII. *Chryſoſt. in Ep. ad Hebr. homil.* 12. *Theophyl. Theodoret. alii paſſim.*





DISSERTATION SUR L'ORIGINE ET L'ANTIQUITÉ DE LA CIRCONCISION. (a)

I. La Circoncision vient-elle des Egyptiens ou des Juifs ?

LEs Egyptiens ont prétendu autrefois que la Circoncision avoit pris naissance dans leur pays. Hérodote instruit par les Prêtres de cette Nation, l'avoit persuadé aux Grecs ; & les ennemis de la Religion Chrétienne, espérant de rendre la Religion de Jesus-Christ odieuse & méprisable, en tournant le Judaïsme en ridicule, n'ont pas manqué de nous objecter que la Circoncision n'étoit point une chose singuliere aux Juifs; qu'elle avoit été inventée dans l'Egypte ; que cette cérémonie ne rendoit pas les descendants d'Abraham plus saints que d'autres peuples, qui l'avoient pratiquée avant eux ; & que les Hébreux ne devoient point regarder cette marque comme le caractere de la portion choisie, & du peuple bien-aimé de Dieu. C'est ce que Celse (b) objectoit aux Chrétiens : mais Origene ne manqua pas de répliquer, que les Juifs qui prétendoient être les Auteurs de la Circoncision, n'étoient pas moins dignes de créance que les Egyptiens, qui s'attribuoient vainement cet honneur ; que la Circoncision des Juifs est fort différente de celle des Egyptiens, & même des Ismaélites, tant par sa fin, que par la Loi qui l'établit, & par l'intention de ceux qui la pratiquent; que les Juifs ne reconnoissent que la Circoncision du huitieme jour, & tiennent les autres superflues & inutiles ; que c'est donc mal-à-propos que Celse veut confondre des cérémonies & des pratiques qui n'ont rien de commun entre elles ; & qu'enfin Jesus-Christ ayant affranchi ses Apôtres de cette Loi, il étoit inutile aux Chrétiens d'en entreprendre la défense, puisqu'elle ne les regardoit plus. L'Empereur Julien (c) assuroit qu'Abraham étant venu de Chaldée dans l'Egypte, y avoit

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet. —— (b) *Cels. apud Origen. l. 1. & 5. contra Celsum.* —— (c) *Apud Cyrill. lib. X. contra Julian.*

appris l'usage de la Circoncision, & que les Chrétiens qui se disoient les véritables enfants d'Abraham, étoient obligés comme lui à la recevoir. Mais S. Cyrille, sans se mettre beaucoup en peine de réfuter Julien dans ce qu'il avançoit touchant Abraham, s'applique à faire voir qu'il n'y a que la circoncision du cœur & de l'esprit, que J. C. demande de nous; & que celle de la chair est fort inutile au salut.

Comme il se trouve encore quelques habiles gens (*a*) qui ne paroissent pas persuadés que la Circoncision ait commencé dans la personne d'Abraham, & qui semblent croire qu'avant lui elle étoit en usage, au moins parmi les Prêtres d'Egypte, nous tâcherons de faire voir ici que tous les peuples qui l'ont eue, l'ont reçue des Juifs, ou l'ont pratiquée à leur imitation, & que tout ce qu'Hérodote & les autres Auteurs profanes ont dit après lui de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens, & les Phéniciens, est faux dans presque toutes ses parties.

II. Témoignage d'Herodote touchant l'antiquité de la Circoncision chez les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens & les Phéniciens.

On est accoutumé à voir les Egyptiens vanter leur antiquité, & louer leurs inventions; ils ne peuvent souffrir que d'autres peuples prennent sur eux quelque avantage, & s'attribuent quelques prérogatives, sur-tout en matiere de Religion. Dans la pensée que c'est de leur pays que le culte des Dieux, & la maniere de les honorer, a tiré son origine; ils se sont déclaré les auteurs de presque toutes les cérémonies religieuses qu'on voyoit ailleurs: c'est pour ses raisons, qu'ils ont toujours marqué contre les Juifs tant d'antipathie & de haine. L'antiquité véritable de ceux-ci, la majesté de leurs cérémonies, l'opposition de leurs Loix & de leurs pratiques à celle des Egyptiens, la pureté de leur Religion, étoient des objets qui excitoient leur jalousie & leur mauvaise humeur.

Les Historiens Grecs qui voulurent parler de l'antiquité des peuples & de l'origine des pratiques de Religion, ne crurent pas devoir chercher des instructions ailleurs que dans l'Egypte. La réputation que les Sages de ce pays s'étoient acquise, y attira presque tous les anciens Ecrivains de la Grece: c'est là où ils ont puisé quelques vérités, & ce grand nombre de fables qu'ils nous débitent.

Hérodote est un de ces Historiens dont l'autorité est plus attaquée; Manéthon Auteur Egyptien, l'accuse d'avoir souvent avancé des faussetés, faute de savoir les antiquités Egyptiennes. Diodore de Sicile, (*b*) tout Grec qu'il étoit, lui fait les mêmes reproches; & nous ne pouvons nous dispenser de relever ici ses erreurs, dans ce qu'il a dit de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens, les Ethiopiens, les Colchiens, & les Phéniciens, d'autant plus que c'est lui qui a entraîné dans l'erreur les autres Historiens qui l'ont suivi.

(*a*) *Marsham Can. Ægypt. sæcul. V. Joan. le Clerc. in Genes.* — (*b*) *Diodor. lib. I.*

Les Egyptiens, dit cet Auteur, (*a*) prennent dans leurs manieres le contrepied de presque tous les autres peuples; ils reçoivent la Circoncision, qui est une coutume qui n'est connue que de ceux à qui ils l'ont communiquée. Il dit ailleurs, (*b*) que les Colchiens, les Egyptiens & les Ethiopiens, sont les seuls de tous les peuples qui aient eu la Circoncision dès le commencement: car, ajoute-t-il, les Phéniciens & les Syriens qui sont dans la Palestine, conviennent qu'ils ont pris cette coutume des Egyptiens; & quant aux autres Syriens qui habitent sur les fleuves Thermodon & Parthénius, ils avouent que depuis peu ils l'ont reçue des Colchiens. Mais pour les Egyptiens & les Ethiopiens, je ne puis dire, continue Hérodote lequel des deux peuples l'a pratiquée le premier, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence que les Ethiopiens l'ont imitée des Egyptiens, par le commerce qu'ils ont eu avec eux. Voilà ce que dit Hérodote, & ce que nous avons à examiner.

III. Réflexions sur le témoignage d'Hérodote.

La contradiction est visible dans ce qu'il avance d'abord, que les Egyptiens se distinguent de tous les autres peuples par la Circoncision, & qu'il n'y a que ceux qui ont imité cette cérémonie des Egyptiens, chez qui elle soit en usage; après avoir dit que les Colchiens, les Egyptiens & les Ethiopiens, l'ont pratiquée dès le commencement: il est aussi contraire à lui-même, lorsqu'il témoigne qu'il ne sait lesquels des Egyptiens ou des Ethiopiens, ont été les premiers à pratiquer la Circoncision. Hérodote, qui distingue si bien les Ethiopiens d'Asie de ceux d'Afrique, & qui ne pouvoit ignorer que ceux-ci ne fussent venus de l'Inde s'habituer au midi de l'Egypte, auroit dû faire attention, que ces Ethiopiens ne pouvoient avoir reçu la Circoncision dès le commencement, puisqu'ils étoient sortis des Ethiopiens d'Asie, parmi lesquels elle n'a jamais été pratiquée; ainsi il n'auroit pas hésité de dire, comme il fait ailleurs, que les Ethiopiens avoient reçu la Circoncision des Egyptiens, depuis leur arrivée au voisinage de leur pays.

Ce qu'Hérodote avance ensuite, que les Phéniciens & les Syriens qui habitent dans la Palestine, conviennent qu'ils ont imité les Egyptiens dans la coutume de se circoncire, est encore plus visiblement faux; car nous ne connoissons dans la Syrie, que les Phéniciens & les Juifs qui aient eu cette pratique; or ni les uns ni les autres n'avouoient ce que veut dire Hérodote: les Juifs reconnoissoient Abraham, ou plutôt Dieu même, pour auteur de leur Circoncision; & les Phéniciens rapportoient la leur à un de leurs anciens Rois, nommé Ilus, comme nous le verrons ci-après. Saint Barnabé dans son Epître, (*c*) dit que tous les Syriens, les Arabes, & les Prêtres Egyptiens, reçoivent la

---

(*a*) *Herodot. lib.* II. *c.* 35. 36. — (*b*) *Ibid. cap.* 104. — (*c*) *Barnab. Ep.* 32. Ἀλλὰ καὶ πᾶς Σύρος, καὶ Ἄραψ, καὶ πάντες ἱερεῖς τῶν εἰδώλων. Ἄρα οὖν κἀκεῖνοι ἐκ τῶν διαθηκῶν αὐτῶν εἰσι, ἀλλὰ καὶ Αἰγύπτιοι ἐν περιτομῇ εἰσι.

Circoncision. Saint Epiphane (*a*) dit aussi que les Ismaélites, autrement dits Sarrasins, les Samaritains, les Iduméens & les Homérites; la prennent aussi-bien que les Juifs. Saint Jérôme (*b*) y joint les Moabites & les Ammonites. Saint Ambroise (*c*) avance que non seulement les Prêtres Egyptiens, mais aussi quelques-uns des Ethiopiens, des Arabes & des Phéniciens, recevoient la Circoncision. On trouve la même chose dans le Livre de la Circoncision, parmi les œuvres de S. Cyprien.

De sorte que, selon ces Auteurs, dont l'antiquité & l'autorité sont reconnues, la coutume de se circoncire est très-répandue dans l'Orient. Je ne dis rien des Ismaélites, des Iduméens, des Arabes, des Ammonites & des moabites; ils pouvoient tous l'avoir reçue d'Abraham. On sait que Jean Hircan obligea les Iduméens à se faire circoncire, après qu'ils les eut assujettis. (*d*) Il en arriva apparemment de même aux Moabites & aux Ammonites. Je soupçonne que sous le nom de *Phéniciens*, ces Ecrivains ont voulu désigner les Samaritains; car S. Epiphane qui, parle des Samaritains, ne dit rien des Phéniciens. Or nous ne sommes pas en peine de découvrir l'origine de la Circoncision chez les Samaritains; puisqu'ils observoient les loix de Moyse. Restent donc les Egyptiens & les Ethiopiens. Ces derniers ne se vantent pas d'être auteurs de cet usage; ils en rapportent l'origine aux Hébreux, ou aux Egyptiens. Ainsi toute la difficulté est réduite à examiner quelle est la source de la Circoncision chez les Egyptiens.

IV. Quelle est la source de la Circoncision chez les Egyptiens.

Or il paroît par tous les Auteurs qui en ont parlé, que parmi eux l'obligation de se circoncire n'a jamais eu force de loi, & ne s'est point pratiquée universellement dans leur pays. Philon (*e*) dit que ces peuples se font circoncire pour plusieurs raisons. La premiere, pour éviter une maladie dangereuse, nommée *le charbon*, à laquelle sont plus sujets ceux qui ne sont pas circoncis. La seconde est, afin de conserver le corps dans une plus grande pureté, en retranchant tout ce qui est capable de contenir quelque souillure. Et c'est dans la même vue qu'ils se coupent tout le poil du corps, de peur qu'il ne reste par-dessous le poil quelque chose capable de les rendre impurs. La troisieme est toute symbolique, & ne regarde point mon sujet. Enfin, la quatrieme pour

(*a*) *Epiph. l.* II. *contra hæres. hær si* 30. Ἀλλὰ καὶ Σαρακηνοὶ, οἱ καὶ Ἰσμαηλῖται, περιτομὴν ἔχουσι, καὶ Σαμαρεῖται, καὶ Ἰουδαῖοι, καὶ Ἰδουμαῖοι, καὶ Ὁμηρῖται. = (*b*) *Hieronym. in Jerem.* IX. = (*c*) *Ambros. annot. in Levit. ad Constantium, seu Epist.* 72. *n.* 6. *nov. edit.* = (*d*) *Joseph. antiq. l.* XIII. *c.* 17. = (*e*) *Philo de Circumcisione*, *p.* 810. Πολλὰ δὲ εἰ καὶ τὰ πρὸς [illegible] τὴν εἰσαγωγὴν τῶν παλαιῶν διατριβῇ ἐπιτελεῖν, τὰ δ' ἀνωτάτω τέτταρα. Ἓν μὲν χαλεπῆς νόσου καὶ δυσιάτου πάθους ἀπαλλαγὴν ἣν ἄνθρακα καλοῦσι.... ἥτις εὐαλωτότεροι τοὺς τὰς ἀκροβυστίας ἔχοντες γίνονται. Δεύτερον, τὴν δι' ὅλου τοῦ σώματος καθαρειότητα πρὸς τὸ ἁρμόττον τάξει ἱερωμένῃ· παρὸ καὶ ξυρῶνται τὰ σώματα περιττοφιλοκάθαροι οἱ ἐν Αἰγύπτῳ τῶν ἱερέων· ὑποσυλλέγεται γὰρ καὶ ὑποστέλλει καὶ θριξὶ καὶ ἀκροβυστίαις ἃ χρὴ τῶν ὀφειλόντων καθαίρεσθαι. Τρίτον δὲ, τὴν πρὸς καρδίαν ὁμοιότητα τοῦ περιτμηθέντος μέρους.... Τέταρτον δὲ καὶ ἀναγκαιότατον, τὴν πρὸς πολυγονίαν κατασκευήν· λέγεται γὰρ ὡς εὐοδοῖ τὸ σπέρμα, μήτε σκιδναμένον, μήτε παρεῤῥέον εἰς τοὺς τῆς ἀκροβυστίας ὡς ἦλθε κόλπους, &c.

aider à la fécondité ; car ils prétendent que ceux qui ont la Circoncision engendrent avec plus de facilité que d'autres.

Saint Ambroise (*a*) semble dire que les Egyptiens croient qu'il y auroit une espece d'impiété dans les Prêtres qui ne prendroient pas la Circoncision. Ils croient que ni les Magiciens ni les Astronomes, ne peuvent rien par le secours de leurs arts sans la Circoncision : *Neque Magici Carminis sapientiam, nec Geometriam, nec Astronomiam, judicant vim suam obtinere, sine circumcisionis signaculo.* Vesting, (*b*) Médecin célebre, prétend qu'il y a une raison naturelle pour les Egyptiens & les Arabes de prendre la Circoncision, tant aux hommes qu'aux femmes. Pour les hommes, c'est que le prépûce leur croît tellement qu'on est obligé de le couper par nécessité, & nullement par Religion ; quoique peut-être parmi ces peuples superstitieux, la Religion y soit aussi mêlée. Pour les femmes, c'est une raison à peu près pareille. *Voyez* la Note Latine ci-après, page 588. Ce qui est certain, c'est que la chose n'est ni générale, ni d'obligation parmi ces peuples. La Circoncision est un remede dont on se sert si l'on veut. J'en excepte ceux qui suivent la Loi de Mahomet, chez qui elle est d'obligation pour les hommes.

Saint Clément d'Alexandrie (*c*) raconte que Pythagore étant venu en Egypte, pour s'instruire auprès des Prophetes de cette Nation, voulut bien se soumettre à recevoir d'eux la Circoncision, pour avoir entrée dans leurs Mysteres, & pour apprendre les secrets de leur Philosophie cachée. Origene (*d*) fait un dénombrement exact de ceux qui pratiquent cette cérémonie dans l'Egypte ; il nomme les Géometres, les Astronomes, les Astrologues judiciaires, les Tireurs d'horoscope, les Sacrificateurs, ceux qui prédisent l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes, ceux qu'on appelle Prophetes, ceux qui étudient les Hiéroglyphes : les Devins, ceux qui découvrent les Mysteres, & ceux qui veulent y avoir entrée ; tous ceux-là sont obligés de recevoir la Circoncision. Joseph (*e*) remarque que les Prêtres Egyptiens se font tous circoncire, & s'abstiennent de la chair de porc. Saint Epiphane (*f*) fait la même remarque, sur la Circoncision de ces Prêtres ; ce qui justifie qu'alors cette coutume n'étoit que pour eux.

V. En quel temps les Egyptiens ont reçu l'usage de se faire circoncire. Si cet usage étoit établi chez eux du temps de Moyse ou du temps de Josué.

Mais il faut essayer de découvrir en quel temps les Egyptiens ont reçu cette pratique. Artapane, cité dans Eusebe, (*g*) assure que ce fut Moyse qui la communiqua aux Prêtres de l'Egypte, & aux Ethiopiens. Origene (*h*) semble favoriser cette opinion, lorsqu'il dit, que ce qui a donné une si grande vogue à la Circoncision parmi les peuples étrangers, est la crainte qu'on avoit d'un Ange ennemi des Juifs, qui ne

---

(*a*) *Ambros. Epist.* 72. *ad Constantium n.* 5. = (*b*) *Vesling. Syntag. anatomic. cap.* 6. = (*c*) *Stromat. lib.* 1. = (*d*) *Origen. in Ep. ad Rom. tom.* 2. *& in Jerem. Homil.* 5. = (*e*) *Joseph. lib.* II. *contra Appion.* = (*f*) *Epiphan. hæres.* XXX. = (*g*) *Euseb. præp. lib.* IX. *c.* 28. = (*h*) *Origen. l.* V. *contra Cels. p.* 163. *edit. Cantabrig.*

pouvoit

pouvoit nuire à ceux qui étoient circoncis, mais qui mettoient à mort ceux qui ne l'étoient point. Opinion qui étoit fondée sur ce qu'on lit dans l'Exode, d'un Ange qui vint à la rencontre de Moyse, comme il retournoit en Egypte, & qui vouloit ôter la vie, ou à Moyse même, ou, selon d'autres, à son fils Eliézer qui n'étoit pas encore circoncis: Séphora mere de cet enfant, le circoncit aussi-tôt, & l'Ange se retira. (*a*) D'autres ont prétendu que cette coutume venoit immédiatement des Israélites, qui entrerent en Egypte avec Jacob.

Dans les commencements, ces deux peuples, les Hébreux & les Egyptiens, avoient beaucoup d'éloignement les uns des autres: ils ne mangeoient point ensemble, ne s'allioient point, & étoient séparés même de demeures : mais dans la suite ils se rapprocherent ; & lorsque Moyse tira les Israélites de l'Egypte, quelques-uns d'entre eux avoient épousé des Egyptiennes ; ils demeuroient dans les mêmes villes, & avoient les mêmes coutumes: plusieurs avoient quitté le métier de Pasteurs, qui étoit celui de leurs peres, & s'étoient engagés dans les superstitions du pays ; mais ils avoient constamment conservé la Circoncision, & il y a quelque apparence qu'ils ne voulurent s'allier avec les Egyptiens ; qu'à condition que ceux-ci embrasseroient cette pratique, que les Hébreux ont toujours conservée avec la derniere ponctualité, nonobstant toutes leurs autres prévarications & leurs infidélités.

Ces raisons, toutes plausibles qu'elles paroissent, sont pourtant combattues par d'autres preuves, qui ne paroissent pas moins vraisemblables. S'il étoit vrai que les Egyptiens eussent reçu la Circoncision pour attirer les Israélites dans leurs villes & dans leur alliance, & si ceux-ci avoient quitté les terres, le métier & la Religion de leurs Peres, qu'est-ce qui pouvoit après cela empêcher le mélange entier des deux Nations ? & comment pendant l'espace de 215 années qu'ils furent ensemble, ne se seroit-il pas fait des deux Nations un seul peuple ? c'est néanmoins ce qui n'arriva pas, & il y eut peu d'Israélites qui prissent des Egyptiennes ; les deux peuples ne furent jamais mêlés ; & on peut même assurer que ce fut leur éloignement réciproque qui fit penser le Roi d'Egypte à prendre les moyens d'exterminer les Israélites. On croit que ce fut à la marque de la Circoncision, que la fille du Roi d'Egypte reconnut le jeune Moyse exposé sur le Nil, pour un fils des Hébreux, & qu'elle jugea qu'il n'étoit point Egyptien.

Lorsque Moyse, dans la Loi, prescrit les conditions sous lesquelles les étrangers pouvoient participer aux cérémonies, & avoir part aux prérogatives du peuple de Dieu, il ordonne toujours en premier lieu la Circoncision, & cela sans excepter les Egyptiens de cette regle générale ; ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, si ces peuples eussent été

(*a*) *Exod.* IV. 24. *& seqq.*

circoncis de ſon temps, de même que les Iſraélites. La ſeule grace qu'il fait à ce peuple, en reconnoiſſance de ce que les Iſraélites avoient été comme étrangers dans leur pays, eſt de permettre qu'à la troiſieme génération, leurs enfants entrent dans l'aſſemblée du Seigneur, (*a*) bien entendu qu'ils recevront la Circonciſion, & qu'ils ſe ſoumettront aux autres obſervances de la Loi, comme l'expliquent les Interpretes.

Les Iſraélites étant ſortis de l'Egypte, & voyageant dans les déſerts de l'Arabie, n'ayant plus de commerce avec d'autres peuples, (*b*) & étant tous réunis comme dans une ſeule ville, quitterent pour un temps l'uſage de la Circonciſion; le motif qui avoit fait établir cette cérémonie, pour les diſtinguer des autres peuples ne ſubſiſtant plus, on crut qu'on pouvoit en interrompre la pratique; mais auſſi-tôt qu'ils furent arrivés dans la terre promiſe, & au milieu des Chananéens, Dieu ordonna qu'on circoncît tous ceux qui étoient nés dans le déſert: & après que cet ordre fut exécuté, Dieu dit à Joſué: (*c*) *Hodie abſtuli opprobrium Ægypti à vobis;* » J'ai ôté aujourd'hui du milieu de vous l'op- » probre de l'Egypte: » comme s'il diſoit, J'ai éloigné de vous ce qui vous rendoit ſemblables aux Egyptiens, & ce qui étoit pour vous un ſujet d'opprobre & de confuſion. Lorſque le fils de Jacob firent entendre à Sichem qu'ils ne pouvoient s'allier avec ſa famille, tandis qu'ils demeureroient incirconcis, ils lui dirent: *Nous ne pouvons donner notre ſœur à un incirconcis: c'eſt parmi nous un opprobre:* (*d*) c'eſt-à-dire, Quiconque ne porte pas la marque de la Circonciſion, eſt regardé parmi nous avec horreur; c'eſt un objet honteux & abominable: le Chananéen & l'Egyptien étoient donc également un opprobre aux Hébreux, parce que ni l'un ni l'autre n'avoient la Circonciſion.

Marsham (*e*) a prétendu tirer du paſſage cité de Joſué, une preuve pour ſon ſentiment, qui veut que du temps de Moyſe, les Egyptiens fuſſent circoncis: *J'ai ôté du milieu de vous l'opprobre de l'Egypte;* c'eſt-à-dire, ſelon lui, J'ai ôté d'entre vous ce qui eſt également en horreur aux Egyptiens & à vous; comme ſi les Egyptiens avoient jamais été circoncis univerſellement, & ſans réſerve, & s'ils avoient regardé avec mépris ceux qui ne l'étoient pas, ou qu'ils euſſent été engagés par devoir, ou par quelques Loix à recevoir cette marque ſur eux-mêmes. *L'opprobre de l'Egypte* ne peut donc marquer en cet endroit, que la honte dont les Egyptiens, en qualité d'incirconcis, ſont chargés, & l'horreur qu'en ont les Iſraélites pour cette raiſon. Après toutes ces preuves, nous croyons pouvoir conclure, que du temps de Moyſe & de Joſué, les

---

(*a*) *Deut.* XXIII. 7. 8. ═ (*b*) *Theodoret. quæſt.* 3. *in Jeſu Nave.* ═ (*c*) *Joſue* v. 9. ═ (*d*) *Geneſ.* XXXIV. 14. *Quod illicitum & nefarium eſt apud nos.* (Hebr. *Quia opprobrium eſt nobis.* ═ (*e*) *Marsham. Canon. Ægypt. ſæcul.* V. *p.* 72.

Egyptiens n'avoient pas encore la Circoncision : examinons à présent les temps qui ont suivi.

VI. Si c'est sous le regne de Salomon, que les Egyptiens ont reçu l'usage de se faire circoncire ; s'ils l'ont reçu des Arabes. S'ils avoient cet usage au temps des Prophetes Jérémie & Ezéchiel.

L'opinion la plus commune, est que ce fut sous le regne de Salomon, que les Egyptiens & les Ethiopiens reçurent l'usage de se circoncire : les preuves de ce sentiment se prennent du grand commerce de ces peuples avec les Juifs dans ce temps-là. Mais si nous n'avouons pas que les Egyptiens aient pris cette coutume des Hébreux dans le temps du séjour de ceux-ci dans l'Egypte, nous aurons peine à convenir que la liaison que ces deux peuples eurent ensemble du temps de Salomon, ait pu produire cet effet ; sur-tout n'y ayant point d'autres raisons qui soutiennent celles-là. Et quant aux Ethiopiens, qu'on prétend avoir reçu la Circoncision par le moyen de leur Reine, qui entreprit exprès le voyage de Jérusalem pour voir Salomon, on doit remarquer qu'elle n'étoit point Reine de l'Ethiopie dont on veut parler, mais du pays de Saba dans l'Arabie ; & qu'ainsi la visite qu'elle rendit à Salomon, & l'estime qu'elle pouvoit avoir pour ce Prince, n'a pu contribuer à faire prendre la Circoncision aux Ethiopiens, qui n'avoient aucune relation avec elle.

Bochart, & quelques autres savants, ont cru que la Circoncision n'étoit pas venue dans l'Egypte par le canal des Juifs, mais par le moyen des Arabes, voisins de ce pays. On remarque en effet une grande différence entre la Circoncision des Egyptiens & celle des Juifs, & au contraire beaucoup de ressemblance entre celle des Egyptiens & celle des Arabes. 1°. Les Juifs regardent cette cérémonie comme une obligation indispensable, & comme le sceau & le caractere qui les rend le peuple de Dieu, & qui leur assure l'effet de ses promesses, & les prérogatives attachées à sa Religion : les Egyptiens ne l'ont jamais considérée que comme une pratique assez indifférente, & qui n'étoit pas d'obligation pour tout le peuple, mais seulement pour certains Prêtres. 2°. Les Juifs ne donnent la Circoncision qu'aux mâles, & ils la donnent toujours le huitieme jour : les Egyptiens la donnent aux hommes & aux femmes, (*a*) & cela au commencement de la quatorzieme année, selon saint Ambroise. (*b*) Les Voyageurs ne conviennent pas que toutes les femmes Egyptiennes reçoivent cette espece de Circoncision. Elle n'est d'obligation que dans quelques pays d'Arabie & de Perse, comme vers le Golfe Persique & la Mer rouge, où l'on circoncit les deux sexes avec une pareille régularité ; mais avec cette différence que l'on peut circoncire les hommes à cinq, six, neuf, ou treize ans. Mais pour les femmes, on ne les circoncit que quand elles ont passé la jeunesse, parce qu'auparavant il n'y a point d'excrescence pour l'excision. (*c*) 3°. Enfin

(*a*) *Strabon. lib.* XVII. — (*b*) *Ambros. lib.* II. *de Abraham. c.* II. *Ægyptii quarto decimo anno circumcidunt mares ; & feminas eodem anno circumcidi ferunt : quòd ab eo videlicet anno incipiat flagrare passio virilis, & feminarum menstrua sumant initia.* — (*c*) Chardin, Voyage de Perse, t. 3. p. 207.

les Juifs reçoivent la Circoncision pour avoir part à l'alliance de Dieu avec Abraham & avec sa postérité : les Egyptiens n'ont point en cela d'autre motif que la propreté, peut-être aussi, d'éviter quelque incommodité corporelle, particuliere à leur pays ; & cela principalement à l'égard des femmes. (*a*) C'est donc avec raison qu'Origene soutenoit, comme nous l'avons remarqué, que la Circoncision des Egyptiens étoit tout-à-fait différente de celle des Hébreux, & que ces pratiques n'avoient rien de commun entre elles. Mais on n'en peut pas conclure absolument qu'elles ne viennent point de la même source ; car soit qu'elles tirent leur origine des Juifs ou des Arabes, cela se rapporte toujours à Abraham, pere d'Isaac & d'Ismaël, & détruit l'opinion de l'antiquité de la Circoncision parmi les Egyptiens.

Du temps des Prophetes Ezéchiel & Jérémie, les Egyptiens sont mis au rang des incirconcis avec les Babyloniens & les Tyriens. Ezéchiel (*b*) parlant au Roi d'Egypte, lui dit de la part de Dieu : Vous serez précipité dans l'enfer, *& vous y reposerez avec les incirconcis, qui ont été mis à mort par l'épée : tel sera le sort de Pharaon & de toutes ses troupes.* Le même Prophete (*c*) s'adressant encore à ce Prince, & à son peuple, les menace de les faire descendre dans l'enfer avec les autres peuples incirconcis, comme Assur, Elam, Mosoch & Thubal. Enfin Jérémie (*d*) paroît distinguer les Egyptiens d'avec les Juifs, par la Circoncision, que ceux-ci recevoient, & que les autres n'avoient pas. Voici le passage de ce Prophete à la lettre selon l'Hébreu : *Je visiterai*, dit le Seigneur, *tous ceux qui sont circoncis & ceux qui ne le sont pas : l'Egypte & Juda, Edom & les enfants d'Ammon*, &c.... *car toutes* (ces) *nations sont incirconcises de corps, mais toute la maison d'Israël est incirconcise de cœur.* Je ne voudrois pas néanmoins soutenir qu'alors il n'y eut personne de circoncis parmi les Egyptiens ; on convient que cette pratique est ancienne parmi les Prêtres de cette Nation : mais il est visible par les passages

---

(*a*) *Huet. Not. in Origen. p.* 5. *Circumcisio feminarum fit resectione* τῆς νύμφης, (imò *clitoridis*,) *quæ pars in Australium præsertim mulieribus ita excrescit, ut ferro sit coërcenda. Ita tradunt medici insignes, Paulus Æginetæ, lib.* VI. *cap.* 70. *Aëthius Tetrabl.* 4. *ser.* 4. *cap.* 103. *quorum hic ita pergit : Quapropter Ægyptiis visum est, ut antequam exuberet (pars illa corporis) amputetur, tum præcipuè cùm Virgines nubiles sunt elocandæ..... Quod igitur necessitate primùm invectum est, Religioni postmodum usurpatum fuit ; quod & aliqui de virili circumcisione opinati sunt. Porrò hanc consuetudinem circumcidendarum mulierum hodieque retinere Ægyptios ferunt ii qui regiones illas lustraverunt, ignemque ad compescendam partis hujus luxuriem adhiberi. Scribit Bellon. libr.* III. *observ. cap.* 28. *Morem hunc servare feminas in Persia, & Cophtas etiam in Æthiopia, Christi licèt nomen professas. Leo Africanus, lib.* VIII. *narrat : Mahummedi lege id præscribi, quamvis in Ægypto tantùm & Syria obtineat, munusque id obire vetulas quasdam per vicos Cairi ministerium suum venditantes.* = (*b*) *Ezech.* XXXI. 18. = (*c*) *Ez.* XXXII. 19. *& seqq.* = (*d*) *Jerem.* IX. 24. 25. *Visitabo super omnem qui circumcisum habet præputium*, (Hebr. *super omnem circumcisum, cum eo qui habet præputium,*) *Super Ægyptum, & super Judam, & super Edom, & super filios Ammon, &c...... quia omnes gentes habent præputium, omnis autem domus Israël incircumcisi sunt corde.*

que nous venons d'alléguer, que le peuple passoit encore pour incirconcis.

VII. Deux réflexions qui achevent de détruire la prétention de ceux qui veulent que les Egyptiens soient les inventeurs de la Circoncision.

Pour achever de détruire la prétention de ceux qui veulent que les Egyptiens soient les inventeurs de la Circoncision, & qu'ils l'aient pratiquée dès le commencement; on peut faire encore deux réflexions: La premiere, qu'il n'est pas concevable, que naturellement & sans quelque raison extraordinaire, un peuple entier s'avise de se circoncire. C'est une cérémonie trop douloureuse & trop humiliante, & d'ailleurs trop singuliere, pour tomber dans l'esprit d'un homme, & à plus forte raison de toute une Nation. On conçoit aisément que le premier qui s'est circoncis, a dû y être porté par d'autres motifs que ceux dont nous parlent les Egyptiens, d'une prétendue propreté, ou d'une superstition encore plus ridicule, qui est d'imiter le Cynocephale, certain animal divinisé, qui vient, dit-on, au monde tout circoncis: ce sont des rêveries qui ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Or les Egyptiens n'apportent point de meilleures raisons que celles-là, qui les aient pu porter à cette pratique; on doit donc conclure qu'ils n'en sont point les auteurs.

La seconde réflexion, c'est que si cette coutume eut toujours été parmi eux, & qu'elle y eut été en quelque considération, & regardée comme une chose nécessaire, ou une pratique religieuse, on la verroit parmi les peuples qui sont sortis de l'Egypte, & dans les endroits qui ont pris leur Religion & leur culte des Egyptiens: mais c'est ce qui ne paroît nulle part. Les Chananéens, les Phéniciens, les Philistins, & divers peuples d'Afrique, sont Egyptiens d'origine: & aucun de tous ces peuples n'a la Circoncision, si ce n'est les Phéniciens, qui la reçurent de Saturne, comme nous le dirons ci-après. J'en dis de même des superstitions Egyptiennes, qui se sont répandues dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Afrique, dans l'Isle de Cypre, dans la Grece; on n'y remarque point de Circoncision. Nous examinerons ci-après ce qui regarde les Colchiens, qu'on a prétendu être les mêmes que les *Chasluhim*, descendus des Mizraïm ou Egyptiens.

Il faut donc avouer que les Egyptiens n'ont pas eu la Circoncision dès le commencement; qu'ils ne l'ont pas inventée; qu'ils ne l'ont reçue qu'assez tard, & qu'Abraham ne put l'imiter, ni la prendre d'eux. Voyons maintenant les preuves que les Phéniciens apportent pour se procurer l'honneur d'avoir pratiqué les premiers cette cérémonie.

VIII. Observations sur la Circoncision des Phéniciens & des Colchiens.

Sanchoniaton rapporté dans Eusebe, (a) dit que Saturne, qui est nommé Israel par les Phéniciens, n'ayant qu'un fils nommé Jeud, né de la Nymphe Anobret, l'immola sur un autel qu'il avoit dressé à son

(a) *Euseb. præp. lib. 1.*

pere le Ciel, & qu'ayant pris la Circoncision, il contraignit tous ses soldats d'en faire de même. Delà est venue parmi les Phéniciens la coutume qu'avoient les Princes d'immoler leurs fils, dans les plus pressantes nécessités de l'Etat ; & de là vient aussi apparemment l'usage de la Circoncision parmi ce peuple. Mais comme nous mettons Sanchoniaton au nombre des Auteurs fabuleux, nous ne croyons pas devoir perdre le temps à le réfuter, ni à faire des réflexions sur son récit.

Si donc la Circoncision a été en usage dans la Phénicie, elle n'est venue que d'Abraham & des Israélires : mais il ne paroît pas que cette pratique ait jamais été fort commune dans ce pays. Les Phéniciens ne se sont jamais fait un devoir de la pratiquer ; ils ne l'avoient pas du temps de Josué, ni, je pense, sous les Rois de Juda & d'Israël. Ezéchiel (*a*) menace le Roi de Tyr, de *le frapper de la mort des incirconcis* ; c'est-à-dire, de le faire mourir comme les autres peuples incirconcis, sans aucune espérance d'une meilleure vie. Hérodote (*b*) avoue que les Phéniciens quitterent la Circoncision, par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs ; & nous ne voyons pas qu'ils aient porté cette pratique dans aucune des Colonies qu'ils établirent sur toutes les côtes de la Méditerranée. Enfin Joseph (*c*) assure que de son temps il n'y avoit que les Juifs qui prissent la Circoncision, entre tous les peuples qui habitoient la Syrie ; ainsi si les Phéniciens ont eu cette coutume, ils ne l'ont conservée que peu de temps, & ils l'ont constamment reçue d'ailleurs.

Nous nous sommes étendus ailleurs (*d*) sur l'origine des Colchiens, & nous avons tâché de montrer que ce que dit Hérodote touchant l'origine Egyptienne de ces peuples, est fort incertain : ce qu'il avance sur leur Circoncision, soit qu'il veuille qu'ils l'aient eue dès le commencement, soit qu'il prétende qu'ils l'aient prise dans l'Egypte, n'est pas mieux appuyé : ainsi il faut chercher une autre source de la Circoncision de ces peuples, & de celle des Syriens de dessus les fleuves Thermodon & Parthénius. S'il est permis de proposer quelques conjectures dans une matiere si obscure & si embarrassée, on pourra dire que les Colchiens & les Syriens circoncis, dont parle Hérodote, avoient reçu la Circoncision des Israélites exilés dans ces pays-là : si l'on n'aime mieux dire qu'ils étoient eux-mêmes des Israélites transportés dans ces Provinces par Théglathphalasar ou par Salmanasar. Comme ils avoient conservé la Circoncision, & qu'ils étoient venus du voisinage de l'Egypte, ayant encore quelque air & quelques manieres des Egyptiens, comme le teint basané, les cheveux crépus, un langage étranger à la Colchide, & le culte d'un bœuf ou d'un veau d'or, semblable à celui d'Apis, il fut aisé

(*a*) *Ezech.* XXVIII. 10. = (*b*) *Herodot. lib.* II. = (*c*) *Joseph. lib.* I. *contra Appion.* = (*d*) Voyez la *Dissertation sur le partage des descendants de Noé.*

de les prendre pour des peuples descendus immédiatement des Egyptiens : les anciens Auteurs Grecs sont souvent tombés dans cette erreur, de prendre la Nation des Juifs, comme un peuple originaire de l'Egypte; le long séjour que les Hébreux avoient fait dans ce pays-là, rendoit cette opinion vraisemblable.

IX. Origine & pratique de la Circoncision chez les Hébreux.

Après avoir recherché l'antiquité de la Circoncision parmi les peuples Gentils, il ne nous reste, pour achever cette Dissertation, qu'à examiner ce que l'Ecriture nous dit de celle des Hébreux. L'origine n'en est point obscure, ni la possession & la pratique incertaines; nous en trouvons l'établissement bien marqué dans Moyse, & nous en voyons l'usage non interrompu dans les descendants d'Abraham, depuis son temps jusqu'aujourd'hui. Moyse (a) nous apprend que Dieu après avoir éprouvé l'obéissance & la foi d'Abraham en diverses rencontres, lui déclare qu'il veut faire alliance avec lui, & avec sa postérité; lui réitere ses promesses & ses bénédictions, & lui dit : *Voici le pacte qui s'observera entre vous & moi, & vos descendants après vous : Tout mâle d'entre vous sera circoncis, & cette Circoncision sera le signe de l'alliance qui sera entre vous & moi.*

Les Peres & les Interpretes, & l'Ecriture même nous enseignent que le principal dessein de Dieu dans cette institution, étoit de donner à la race d'Abraham un caractere qui la distinguât des autres peuples. Or est-il concevable que Dieu, pour séparer la postérité de son serviteur, de celles des peuples étrangers, ait voulu employer un signe incertain & commun, qui auroit été dès-lors en usage parmi une Nation toute voisine, & avec laquelle les Hébreux devoient dans la suite vivre si long-temps ? N'étoit-ce pas le moyen de confondre le saint avec le profane, le peuple choisi avec celui qui ne l'est pas, la race d'Abraham avec les sujets de Pharaon, que de donner aux premiers la Circoncision, qui auroit déjà été commune dans l'Egypte ? ç'auroit été agir directement contre ses desseins. On doit donc dire que Moyse, dans le récit qu'il fait de l'établissement de la Circoncision, donne assez à connoître qu'il parle d'une chose toute nouvelle, & qui n'avoit été jusques là ni connue ni pratiquée de personne. Aussi Origene (b) soutient que Moyse dit qu'Abraham est le premier qui se soit circoncis dans le monde; & rien n'est plus naturel que d'entendre le récit de ce Législateur en ce sens.

X. Conclusion de cette Dissertation.

Après cela peut-on encore douter qu'Abraham ne soit le véritable Auteur de la Circoncision ? On a en sa faveur un titre authentique dans les Livres de Moyse, qui sont les plus anciens qui soient au monde : on a une possession incontestable de 3600 ans : on remarque de solides

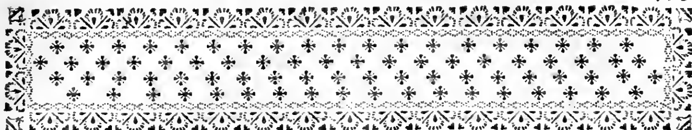
---

(a) *Genes.* XVII. 10. 11. — (b) *Origen. lib.* I. *contra Celsum.... Malens Ægyptiis credere quàm Moysi, qui refert primum mortalium circumcisum Abrahamum.*

raisons de cet établissement, & dans le Seigneur qui l'ordonne, & dans Abraham qui la reçoit : le commencement & les suites de cet usage sont également certains & évidents parmi les Hébreux : on ne peut assigner aucun motif raisonnable, qui ait pu engager Abraham à imiter en cela ni les Egyptiens ni les Phéniciens, quand même ils auroient eu cette pratique avant lui ; il a toujours été éloigné de leurs superstitions & de leur culte ; il n'a jamis eu de commerce ni d'alliance avec eux, qu'autant qu'une nécessité indispensable l'y a contraint ; est-il donc croyable, qu'il ait voulu prendre d'eux une coutume comme la Circoncision, qui dans le sentiment même de ces peuples n'étoit pas nécessaire, & ne pouvoit servir qu'à donner un peu plus de propreté ? (a)

(a) Dom Calmet examine dans une autre Dissertation quels étoient les effets de la Circoncision : cette Dissertation sera placée à la tête de l'Epitre de saint Paul aux Romains.





DISSERTATION SUR LA RUINE DE SODOME ET DE GOMORRHE,

Et sur la Métamorphose de la femme de Lot. [a]

MUltiplier les miracles sans nécessité & sans fondement, & les exténuer ou les détruire sans de bonnes preuves, sont choses également contraires à la foi & désavantageuses à la Religion. L'incrédule est aussi scandalisé de la vaine créance des faux miracles, que le fidele est choqué de la scandaleuse liberté des prétendus esprits forts, qui se jouent de la Religion, en niant la vérité des vrais prodiges. Multiplier sans raison les miracles c'est ôter à la Religion une de ses plus fortes preuves, en faisant douter de ceux mêmes qui sont incontestables: les affoiblir ou les nier sans nécessité, c'est fournir aux incrédules des prétextes spécieux pour combattre ce que la Religion a de plus sacré, ou pour révoquer en doute ce qu'elle a de plus certain. Il faut donc éviter & une trop grande crédulité, & une défiance excessive; il faut se précautionner contre la vanité, contre les préjugés & contre l'esprit de singularité, qui cherche à se distinguer & à se faire honneur; en ne donnant pas légérement dans les sentiments du peuple, qui admire tout ce qui est au dessus de sa portée & de ses lumieres, & examiner exactement & sans prévention, le Texte sacré & les circonstances des faits qu'il nous raconte, pour prendre son parti avec sagesse, & croire fermement ce que la Religion nous propose comme vrai.

I. Deux excès à éviter à l'égard des miracles: excès de crédulité, excès de défiance.

Dans l'histoire de la ruine de Sodome, de Gomorrhe & des autres villes criminelles, & dans la métamorphose de la femme de Lot en statue de sel, il y a du miraculeux & du naturel.

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet.

II. Situation de Sodome & des autres Villes de la Pentapole.

La ſituation de Sodome avant ſa deſtruction, étoit des plus avantageuſes. Moyſe dit que c'étoit comme le Paradis du Seigneur, & comme le pays d'Egypte arroſé, fécond, plain & agréable : (*a*) *Sicut Paradiſus Domini, & ſicut Ægyptus.* Il dit ailleurs qu'il y avoit dans ce canton quantité de puits de bitume : (*b*) *Vallis autem ſylveſtris habebat puteos multos bituminis.* Or cette *vallée des bois* étoit ce lieu où eſt à préſent *la Mer morte*, ou *la Mer ſalée*, ou *le Lac aſphaltite* ; car tout cela ne dit qu'une même choſe. Le terrain des environs de Sodome étoit tout pétri de bitume & de matiere nitreuſe, ſulphureuſe & inflammable ; encore aujourd'hui on tire de la mer de Sodome une grande quantité de bitume, qui eſt d'un grand uſage dans tout l'Orient, & dont autrefois les Egyptiens ſe ſervoient beaucoup pour embaumer les corps : les Hébreux donnoient à cette matiere le nom de *ſel*, (*c*) & à ce Lac le nom de *Mer ſalée*, ou de *Lac de ſel* ; autres circonſtances qui nous ſerviront à expliquer l'inflammation de Sodome & des villes voiſines, auſſi-bien que la métamorphoſe de la femme de Lot en ſtatue de ſel ou en ſtatue ſalée.

L'Ecriture (*d*) nous apprend que non ſeulement *Sodome* & *Gomorrhe*, mais auſſi *Adama* & *Seboïm*, furent conſumées par le feu du Ciel ; & la ſuite de cette hiſtoire (*e*) inſinue aſſez que *Segor* étoit deſtinée au même châtiment, ſi elle n'en eut été préſervée par les prieres de Lot. Strabon (*f*) dit qu'il y eut treize villes de détruites, & que l'on voyoit encore de ſon temps des reſtes & des veſtiges de ce terrible incendie, dans les rochers brulés & gâtés du feu, d'où découloit la poix, & dans le terrain cendreux & brûlé de ce canton ; on y remarquoit des fleuves infectés d'une mauvaiſe odeur, & des ruines des maiſons renverſées. Il ajoute que l'on montroit le circuit de la capitale de ce pays, qui étoit de ſoixante ſtades. Ezéchiel (*g*) parle de *Sodome & de ſes filles* ; ce qui fait juger qu'elle avoit quelques hameaux & quelques villages qui dépendoient d'elle, & qui furent enveloppés dans ſon malheur. Etienne (*h*) le Géographe, compte dix villes dont Sodome étoit la capitale, & qui furent englouties dans la Mer morte ; mais Moyſe ne nous parle que de cinq villes, non plus que l'Auteur du Livre de la Sageſſe. (*i*)

On a déjà remarqué que la véritable ſituation des villes de la Pentapole, étoit fort différente de celle qu'on leur donne ordinairement dans les cartes Géographiques. M. Sanſon (*k*) a fait une Diſſertation,

(*a*) *Geneſ.* XIII. 10. = (*b*) *Geneſ.* XIV. 10. = (*c*) *Sal nitrum.* מלח. = (*d*) *Deut.* XXIX. 23. *Oſée* XI. 8. *Sap.* X. 6. = (*e*) *Geneſ.* XIX. 21. = (*f*) *Strab. lib.* XVI. = (*g*) *Ezechiel.* XVI. 46. 55. = (*h*) *Stephan. in voce Zoar.* = (*i*) *Sap.* X. 6. *Deſcendente igne in Pentapolim.* = (*k*) Cette Diſſertation ſe trouve dans la *Géographie ſacrée*, imprimée à Paris, 1747, chez Laur. Durand, 3. tom. en 2. vol. *in*-12. Elle eſt dans le Tome III. p. 191. & ſuiv.

pour prouver que les quatre villes qu'on met communément dans les eaux de la Mer morte, étoient sur les bords de cette mer, & qu'elles n'ont pas été englouties dans l'eau, comme le prétendent la plupart des écrivains Ecclésiastiques ; & il faut avouer que l'Ecriture même nous parle quelquefois de *Sodome*, de *Gomorrhe*, de *Séboïm* & d'*Adama*, comme de villes qui subsistoient encore depuis Moyse ; soit qu'on ait bâti de nouvelles villes de ce nom sur le bord de la mer morte ; soit qu'on ait rebâti les anciennes, qui avoient été consumées par le feu du Ciel, & qu'on les ait relevées sur les fondements qui en pouvoient rester.

Moyse décrivant la situation des villes de la Pentapole, (*a*) marque qu'elles étoient dans la plaine du Jourdain, dans un lieu fort abondant, à cause des eaux qui l'arrosoient : il dit au chapitre (*b*) suivant que les cinq Rois alliés se rangerent en bataille dans *la Vallée des bois, qui est*, dit-il, *à présent la mer salée ;* & que les quatre Rois de Sodome, de Gomorrhe, de Séboïm & d'Adama, se rendirent aussi dans cette vallée pour y combattre les cinq Rois. D'où l'on peut conclure que les quatre villes dont nous venons de parler, n'étoient pas situées dans le lieu où est à présent la mer morte, mais au voisinage de cette mer. Le même Moyse au Chap. X. 19. marquant les limites de la terre de Chanaan, dit qu'elle s'étend depuis Sidon jusqu'à Gaza, & depuis Gaza jusqu'à Lesa, en passant par Sodome, par Gomorrhe, par Adama & par Séboïm. Il est tout-à-fait croyable qu'il marque les limites de ce pays, selon les lieux qui subsistoient de son temps. Enfin, dans le Deutéronome, il parle *des vignes de Sodome & de Gomorrhe* ; (*c*) c'est-à-dire, des vignes du territoire de ces villes, qui ne produisoient que de mauvais fruits, comme le marquent les anciens & les nouveaux Auteurs.

David (*d*) nous parle aussi du terrain de Sodome, comme d'un terrain stérile & salé ; & Sophonie (*e*) nous dépeint le pays de Sodome, comme un pays désert & stérile, à cause des monceaux de sel qui s'y voyoient, & comme une terre où il ne croissoit que des épines. Si ce canton eut été englouti dans la mer morte, il semble qu'on ne s'exprimeroit pas de cette maniere.

Les Prophetes Isaïe, Jérémie & Sophonie, parlent de Sodome & de Gomorrhe, comme de villes qui ne seront jamais rétablies. *Babylone, cette ville si illustre*, dit Isaïe, (*f*) *cette ville qui fait toute la gloire des Chaldéens, sera détruite d'une destruction pareille à celle de Sodome & de Gomorrhe, elle ne sera point habitée, & on ne la rétablira jamais.* Jérémie (*g*) s'exprime de même, en parlant de la ruine de l'Idumée *Ce pays sera réduit en solitude, ceux qui y passeront siffleront*,

---

(*a*) *Genes.* XIII. 10. 11. 12. = (*b*) *Genes.* XIV. 3. 8. 10. = (*c*) *Deuteron.* XX[X]. 32. = (*d*) *Psal.* CVI. 34. = (*e*) *Sophon.* II. 9. = (*f*) *Isai.* XIII. 19. 20. & *Jerem.* I. 40. = (*g*) *Jerem.* XLIX. 18.

& ſeront ſurpris d'étonnement en voyant ſes plaies ; elle ſera réduite en l'état de Sodome & de Gomorrhe , & des villes voiſines ; perſonne n'y fera ſa demeure , &c. Et Sophonie (*a*) emploie à peu près les mêmes expreſſions, en prédiſant la déſolation des Moabites & des Ammonites.

Mais Ezéchiel (*b*) prédit le rétabliſſement de Samarie & de Sodome, & de leurs filles : il inſinue que *Sodome & ſes filles*, comme il les appelle, avoient été détruites, & leurs habitants emmenés captifs vers le même temps que Samarie, & apparemment par Salmanaſar, ſelon la prédiction d'Iſaïe aux Chap. XV. & XVI. (*c*) il dit que Jéruſalem s'eſt rendue plus criminelle que ſes deux ſœurs Samarie & Sodome ; que comme Dieu a détruit ces deux Villes, il détruira auſſi Jéruſalem ; il ajoute : *Et je les rétablirai toutes deux, en faiſant revenir les captifs de Sodome & de ſes filles, auſſi-bien que les captifs de Samarie & de ſes filles, & je vous rétablirai au milieu d'elles. . . . Votre ſœur Sodome & ſes filles, retourneront à leur ancien état, de même que Samarie & ſes filles, & vous, & vos filles retournerez auſſi à votre ancien état.* Nous croyons que cette Prophétie eut ſon accompliſſement après le regne de Cyrus & après le retour des Juifs de la captivité de Babylone, comme nous le montrerons dans une Diſſertation particuliere. (*d*)

Du temps de Strabon, (*e*) Sodome étoit encore enſévelie ſous ſes propres ruines. Etienne le Géographe, (*f*) qui dit que Sodome & les autres Villes voiſines furent englouties dans la Mer morte, parle ailleurs de Sodome, comme d'une ville qui ſubſiſtoit près d'Engaddi. Enfin, Euſebe (*g*) & ſaint Jérôme, mettent Sodome & Gomorrhe ſur le rivage de la Mer morte; mais ils ne marquent point, ſi de leur temps elles étoient habitées. On voit (*h*) dans les anciennes notices des Dioceſes d'Orient, les Evêques de Sodome & de Ségor, ſoumis au Métropolitain de Pétra Capitale de l'Arabie Pétrée.

III. Embraſement de Sodome & des autres Villes de la Pentapole.

Les Voyageurs aſſurent que lorſque les eaux de la Mer morte ſont baſſes, on y remarque les ruines des Villes qui y étoient autrefois ; mais il y a apparence qu'on rebâtit en leurs places ſur le bord du Lac, d'autres Villes vis-à-vis l'endroit où étoient les anciennes, & qu'on leur donna leurs premiers noms : ainſi ſe concilient les paſſages que nous avons rapportés.

(*a*) *Sophon.* II. 9. == (*b*) *Ezech.* XVI. 46. 47. 53. 55. == (*c*) Voici ce que dit ſur cela Dom Calmet dans ſon Commentaire ſur Iſaïe XV. I. » On croit que Salmanaſar ayant » appris la révolte d'Oſée, Roi d'Iſraël en la troiſieme année d'Ezéchias, marcha contre » lui ; & pour ne rien laiſſer derriere lui qui pût l'incommoder dans la guerre qu'il alloit » entreprendre contre le Roi d'Iſraël, & contre celui d'Egypte avec lequel Oſée s'étoit » ligué, il ſe ſaiſit en paſſant du Royaume de Moab. . . . . C'eſt, dit-on, cette Guerre contre » Moab, qui eſt décrite ici par Iſaïe. == (*d*) Voyez l'*Hiſtoire des peuples voiſins des Juifs* : elle ſera placée à la ſuite de la Préface ſur les Prophetes == (*e*) *Strab. l.* XVI. == (*f*) *Stephan. in Sodoma.* == (*g*) *Euſeb. & Hieronym. in locis Heb.* == (*h*) *Apud Labbeum, t.* I. *Concil.*

Moyſe nous dit (*a*) que *Dieu fit pleuvoir ſur ces villes une pluie de ſouphre & de feu.* Solin (*b*) & Tacite (*c*) avancent que ces Villes furent conſumées par le feu du Ciel ; & Joſeph (*d*) aſſure que Dieu lança ſur elles la foudre ou les inſtruments de ſa juſtice & de ſa vengeance. Moyſe dans le Deutéronome, (*e*) dit que Dieu conſuma ces Villes par le ſouphre & par l'ardeur du ſel, c'eſt-à-dire, par le nitre & le bitume enflammé. Strabon (*f*) remarque que les peuples du pays aſſuroient que ce canton avoit été agité par pluſieurs tremblements de terre, & conſumé en partie par le feu, qui étoit ſorti du fond du terrain, qui eſt rempli de matieres inflammables & bitumineuſes ; comme il paroît, dit-il, par la qualité des eaux qui s'y voient, & par les rochers brûlés.

On peut aſſurer que toutes ces cauſes contribuerent à la ruine de Sodome & de Gomorrhe ; la pluie de feu & de ſouphre qui tomba de l'air, les foudres & le feu du Ciel, les tremblements de terre & le terrain, qui naturellement avoit une très-grande diſpoſition à s'enflammer, étant tout pêtri de bitume. On voit dans la Babylonie, une campagne qui paroît toute en feu pendant le jour, à la largeur d'un arpent : (*g*) *Campus Babyloniæ flagrat, quâdam veluti piſcinâ, jugeri magnitudine.* A Samoſate (*h*) il y a un étang, qui produit un limon qui s'enflamme, & qui s'attache aux corps ſolides dont on l'approche, ſans pouvoir s'éteindre qu'avec de la terre. Le naphthe de Babylone prend feu auſſi-tôt qu'on l'approche de la flamme. Il y a en Italie & ailleurs, des endroits dont la terre enflamme les matieres combuſtibles que l'on met par-deſſus.

En 1685 au mois de Juin, le feu prit en pluſieurs villages autour d'Evreux, (*i*) par des feux ſouterrains qui crevoient la terre, & s'attachoient aux corps combuſtibles qu'ils rencontroient. Un ſemblable feu prit de même dans un village du Perche nommé la Berchere ; le feu prit tout d'un coup, & l'on ne put pas l'éteindre.

En Dauphiné à quatre lieues de Grenoble, il y a une eſpece de fontaine brulante (*k*) ou un terrain de ſix pieds de long, ſur quatre de large, où l'on voit une flamme errante, telle qu'une flamme d'eau de vie : on ne remarque point de matiere qui puiſſe ſervir d'aliment à la flamme : on s'apperçoit ſeulement qu'elle ſent beaucoup le ſouphre : on aſſure que le feu eſt plus ardent en hiver & dans un temps humide, & qu'il diminue peu à peu dans les grandes chaleurs.

En 1706, (*l*) M. Bianchini monta ſur la montagne de Piétramala ; &

(*a*) *Gen.* XIX. 24. = (*b*) *Solin. c.* 37. = (*c*) *Tacit. l.* V. *Hiſt.* = (*d*) *Joſeph. l.* 1. *c.* 11. = (*e*) *Deut.* XIX. X23. = (*f*) *Strab. l.* XVI. = (*g*) *Plin. l.* II. *c.* 106. = (*h*) *Ibid. cap.* 104 & 105. = (*i*) Hiſt. de l'Academie Royale des Sciences, t. 1. p. 426. = (*k*) Hiſt. de l'Academie des Sciences, 1699. pag. 23. & 1706. pag. 339. Voyez auſſi ſaint Auguſtin, *de Civit. l.* 11. *cap.* 7. = (*l*) Memoires de l'Académie des Sciences, an. 1706. p. 336.

ſur le penchant de cette montagne, il remarqua un feu ou des flammes, qui ſortoient du terrain même, à quatre pieds de la neige & de la glace qui y étoient encore. Ces flammes s'élevoient au deſſus de la terre d'environ un demi-pied. Le lieu où elles paroiſſent eſt long de ſeize pieds romains & large de huit. Le terrain y eſt ferme & contigu, ſans aucune crevaſſe : on les voit diſperſées de part & d'autre dans un eſpace à peu près de cent trente pieds en quarré. Chacun peut faire ſortir des flammes de tout cet eſpace, ou en frappant légérement le terrain avec un bâton, ou en jettant ſur le lieu de la paille, du papier, ou quelque autre matiere combuſtible : on peut même y jetter de la neige ou de la glace, qui y ſont fondues en un inſtant ; mais la flamme n'en eſt pas éteinte, au contraire elle en paroît plus vive. Aux environs on ſent une odeur agréable, comme ſi l'on y brûloit quelque bois odorant.

Les relations de la Floride portent que près du Fort que Laudomiere, envoyé par l'Amiral de Coligni, avoit bâti, il tomba un ſi prodigieux coup de tonnerre & de foudre, qu'il conſuma plus de cinq cents arpents de prairies arroſées d'eau, & que le feu y dura plus de trois jours.

Strabon (*a*) dit que le naphthe de Babylone approché du feu l'attire à ſoi ; & ſi un corps qui en eſt chargé eſt mis auprès du feu, il s'enflamme ſans que l'eau puiſſe l'éteindre, à moins qu'on n'y en jette une grande quantité ; on l'éteint auſſi en y jettant de la boue, du vinaigre, de l'alun ou de la glu. Il dit qu'Alexandre voulut en faire l'expérience ſur un enfant, que l'on frotta de ce bitume, & dont on approcha une lampe, comme il étoit dans un bain ; le naphthe prit feu, & l'enfant auroit été étouffé dans les flammes, ſi l'on n'eût verſé ſur lui beaucoup d'eau pour éteindre le feu. Pline dit que Médée brûla une femme, contre qui elle avoit conçu de la jalouſie, en lui donnant une couronne abreuvée de ce naphthe, qui s'enflamma auſſi-tôt qu'elle s'approcha de l'Autel pour y ſacrifier.

Tout cela doit faire concevoir la maniere dont Dieu brûla Sodome & Gomorrhe, par le moyen des exhalaiſons ſulphureuſes enflammées, qui venant à tomber ſur ce terrain bitumineux, le mirent tout en feu ; & en ayant conſumé toutes les plantes, & tout ce qui ne put pas réſiſter à cet incendie, brûlerent même une partie de la terre, qui étoit toute pleine de cette matiere combuſtible ; en ſorte que le lendemain Abraham (*b*) put découvrir de la vallée de Mambré, *tout ce canton couvert d'une noire fumée, ſemblable à celle d'une fournaiſe allumée.*

Cette plaine autrefois ſi belle & ſi fertile, étant ainſi brûlée, & le feu ſouterrain y ayant cauſé des ſecouſſes & des tremblements, la terre

---

(*a*) *Strab. lib.* XV. = (*b*) *Geneſ.* XIX. 27. 28.

s'affaissa & se trouva en plusieurs endroits plus basse qu'auparavant ; les eaux du Jourdain s'y répandirent & y contracterent les qualités qu'on remarque dans les eaux de la Mer morte, nommée par les Grecs *Lac asphaltite* ou *bitumineux* ; & par les Hébreux, *la Mer de sel.* Théodoret & Strabon, (*a*) parlent de ces tremblements de terre & de ces affaissements, dont l'Ecriture ne dit rien : & il est aisé de concevoir que ce sont les effets & les suites naturelles de cet incendie dont elle parle.

Ce qu'on raconte du Lac asphaltite confirme tout ce que nous avons dit : la pesanteur & l'épaisseur de ses eaux, où les corps vivants les plus lourds ont peine à enfoncer, & où les plongeurs ne peuvent prendre fond ; leur couleur sombre, leur odeur mortelle aux poissons, qui meurent aussi-tôt qu'ils y sont entrés ; la stérilité de son rivage, causée par le nitre du terrain, par l'air grossier & par les fumées sulphureuses qui s'en exhalent continuellement ; l'amertume excessive de l'eau, les mauvaises qualités des fruits qui croissent aux environs, dont les Historiens (*b*) disent des choses si surprenantes : tout cela prouve que ces eaux sont mêlées d'un bitume extrêmement fort, & que tout le fond en est plein ; en sorte que depuis tant d'années ces mauvais effets ne diminuent pas, parce que la source n'en est pas tarie.

IV. Changement de la femme de Lot en statue de sel.

La métamorphose de la femme de Lot en statue de sel, est un fait incontestable ; Moyse le marque en peu de mots, mais très-expressifs : (*c*) *La femme de Lot ayant regardé derriere elle, fut changée en une statue de sel.* Le Sauveur (*d*) dit à ses disciples : *Souvenez-vous de la femme de Lot ;* c'est-à-dire, Ne regardez point derriere vous, hâtez-vous de fuir lorsque vous verrez les signes avant-coureurs de la vengeance divine sur Jérusalem. Joseph l'Historien (*e*) dit expressément que la statue de cette femme subsistoit encore de son temps, & qu'il l'a vue de ses yeux. Philon le Juif, (*f*) tout accoutumé qu'il est à tourner tout en allégorie, reconnoît toutefois que le fait de la femme de Lot n'est pas une fiction, mais un événement qui contient de grandes instructions. Saint Clément Pape, dans sa premiere Epître, (*g*) suppose qu'elle subsistoit encore dans le temps qu'il écrivoit. S. Irénée (*h*) dit de même qu'elle subsiste encore, non sous la forme d'une femme, mais sous celle d'une colonne de sel : *Jam non caro corruptibilis, sed statua salis semper manens, & per naturalia ea quæ sunt consuetudinis hominis ostendens.* Il

(*a*) *Theodoret. q.* 69. *in Genes. Strab. l.* XVI. = (*b*) *Vide Joseph. l.* V. *de bello Jud. c.* 5. *Tacit. Hist. l.* V. *Hegesip. l.* IV. *Solin. c.* 48. = (*c*) *Genes.* XIX. 26. = (*d*) *Luc.* XVII. 32. *Matth.* XXIV. 2. *& seqq.* = (*e*) *Joseph. Antiq. lib.* I. *c.* 12. Ἱστόρηκα δὲ αὐτήν, ἔτι γὰρ καὶ νῦν διαμένει. = (*f*) *Philo, de profugis, p.* 468. Οὐ μυθοπλαστῶν, ἀλλὰ πράγματος ἰδιότητα μηνύων. = (*g*) *Clem. Papa Ep.* 1. Στήλην ἁλὸς ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης. = (*h*) *Irenæ. L.* IV. *c.* 31. *&* 64.

croit qu'elle demeura dans Sodome même, & qu'y ayant été ſurpriſe par les flammes, elle y fut changée en ſtatue de ſel.

S. Cyrille de Jéruſalem, (*a*) qui avoit, pour ainſi dire, ſous les yeux le Lac de Sodome, dit expreſſément que cette femme eſt demeurée changée en colonne de ſel pour toujours. S. Jean Chryſoſtome (*b*) n'eſt pas moins exprès : il dit qu'elle eſt demeurée comme un monument permanent, pour ſervir d'exemple aux races futures, du châtiment que Dieu a tiré de la lenteur & de la négligence de cette femme à obéir à ſes ordres. S. Clément d'Alexandrie (*c*) ſuppoſe auſſi qu'elle ſubſiſtoit de ſon temps comme un monument de pierre de ſel.

Tertullien, ou l'Auteur que l'on cite ſous ſon nom, dans le Poëme intitulé *de Sodome*, dit que la femme de Lot fut changée en ſel, & devint ſon propre tombeau, conſervant la figure qu'elle avoit auparavant ; qu'elle ſubſiſte expoſée à l'air depuis tant de ſiecles, ſans être ni renverſée par les vents, ni fondue par les pluies ; & ſi quelqu'un par curioſité en détache quelque partie, la pierre la reproduit auſſi-tôt, ſans qu'elle ſouffre aucune diminution :

Quin etiam ſi quis mutilaverit advena formam,
Protinùs ex ſeſe ſuggeſtu vulnera complet.

Il ajoute que toute morte qu'elle eſt, elle eſt ſujette aux accidents ordinaires à ſon ſexe.

S. Cyprien, ou l'Auteur qui eſt cité ſous ſon nom, dans le Livre du Baptême, dit que la femme de Lot par ſa déſobéiſſance eſt devenue un tombeau, un monument de ſel : *Tumulus ſalis facta eſt*. Il a pris le Grec στήλη, *columna* pour une colonne que l'on met ſur les tombeaux. S. Ambroiſe (*d*) dit que cette femme perdit ſa forme de femme pour avoir regardé, quoiqu'avec des yeux chaſtes, les hommes de Sodome qui étoient impurs : *Naturam ſuam, quia impudicos licet caſtis oculis, reſpexit, amiſit.*

Claude Marius Victor, dans ſon Poëme ſur la Geneſe, croit qu'elle perdit ſon corps & ſa vie, ſans perdre la figure de femme, & devint comme une ſtatue de ſel, fixe & immobile.

Lot heu! miſerabilis uxor
In ſtatuam converſa ſalis, ſpoliataque luce;
Sic animum infelix cum corpore perdidit omni,
Ut nullum extaret, formâ remanente, cadaver.

Le Poëte Aurélius Prudence, trouvant la matiere propre aux embelliſſements de la poéſie, donne carriere à ſon imagination, & dit que la femme de Lot changée en ſtatue de ſel, parut dans la même

(*a*) *Cyrill. Jeroſol. Cathec.* XIX. *Myſtag. p.* 309. Ἡ δὲ γυνὴ αὐτοῦ στήλη γέγονεν ἁλὸς ἐστηλιτευμένη δι' αἰῶνος. — (*b*) *Chryſoſt. homil.* XLIII. & XLIV. *in Geneſ.* Στήλη ἁλὸς διηνεκὲς ὑπόμνημα τοῖς μετὰ ταῦτα γενεαῖς. — (*c*) *Clem. Alex. Strom. lib.* II. *p.* 49. *nov. Edit.* — (*d*) *Ambr. de virginib. lib.* II. *cap.* 4.

forme

forme qu'auparavant quant aux yeux, aux cheveux, au front, aux habits, ayant la tête tournée par derriere, le menton penché du même côté.

.... Solidatâ metallo
Diriguit fragili, ſaxumque liquabile facta,
Stat mulier ſicut ſteterat priùs, omnia ſervans
Cautè ſigillati longum ſalis effigiata,
Et decus, & cultum, frontemque, oculoſque, comamque
Et flexam in tergum faciem, paulùmque relata
Menta retrò.

Que cette ſtatue ſe fond lentement par une eſpece de ſueur qui en ſort, & que les animaux en la léchant, en emportent continuellement des parties; mais qu'elle ne diminue point pour cela de ſa groſſeur, & qu'il lui en revient par un accroîſſement inſenſible autant qu'elle en perd par la fonte de ſa ſubſtance, & par le frottement de la langue des animaux.

Liquitur illa quidem ſalſis ſudoribus uda;
Sed nulla ex fluido plenæ diſpendia formæ
Sentit deliquio: quantumque armenta ſaporum
Attenuant ſaxum, tantùm lambentibus humor
Sufficit, attritamque cutem per damna reformat.

A ces autorités des Anciens, on peut joindre les relations de pluſieurs Voyageurs modernes, qui atteſtent avoir vu la ſtatue de ſel de la femme de Lot: par exemple, Arnulphe (*a*) cité ſous le nom de ſaint Antonin, dans ſon Itinéraire; le Moine Epiphane dans ſon Voyage de la terre ſainte, imprimé par Frédéric Morel; le P. Anſelme Franciſcain, dans ſa Deſcription de la terre ſainte, & quantité d'autres. Le Moine Anſelme place la femme de Lot dans la mer même, & dit que quelquefois elle eſt entiérement couverte des eaux de la mer morte, & d'autres fois découverte juſqu'à la poitrine & aux genoux. Maundrel dit qu'on la montre de loin ſur un petit promontoire, à l'Occident de la mer morte, où il en reſte encore, dit-il, une partie, à ce qu'on croit. D. Nicolas Louvain, Religieux de S. Michel, dans ſon Voyage manuſcrit de l'an 1531, dit qu'on lui montra de bien loin un rocher, que l'on diſoit être celui auquel avoit été changée la femme de Lot. Cajétan, & Pérérius, croient que Lot étoit déja entré dans Ségor, lorſque ſa femme fut changée en pierre. D'autres veulent qu'elle ſouffrit ce changement dans Ségor même. La plupart prétendent que cela arriva dans la route de Sodôme à Ségor. Luther croit qu'elle périt avec la Ville de Ségor, dès que Lot en fut ſorti.

Malgré cette eſpece de tradition qui veut que la ſtatue de ſel dont

(*a*) *Apud Menard. Vide Tom. I. Analect. ſacr.*

V.
De quelle maniere a pu se faire le changement de la femme de Lot en statue de sel.

nous venons de parler, subsiste encore aujourd'hui, l'on forme des doutes assez bien fondés, non sur le changement de la femme de Lot en statue de sel, si bien marqué par Moyse; mais sur la maniere dont il s'est fait, & sur l'existence actuelle de cette statue. Il y en a même qui prétendent que le Texte de Moyse peut s'expliquer d'une façon qui réduise cet événement à quelque chose de très-simple. M. Simon qui s'est déguisé sous le nom de *Saint-Jorre*, cite le Commentaire d'un Juif Caraïte, dont les manuscrits se trouvent dans la Bibliotheque du Roi, & dans celle des Peres de l'Oratoire de Paris: Ce Caraïte remarque qu'assez souvent dans l'Ecriture on omet la particule *comme*; par exemple; *Ismaël sera un âne sauvage*; *Benjamin est un loup ravissant*; *Juda est un jeune lionceau*, *&c.* Ainsi en cet endroit la *femme de Lot fut une statue de sel*; c'est-à-dire, elle devint roide & immobile comme une statue de sel fossile, dure, roide & sans mouvement: la frayeur qui la saisit, glaça son sang dans ses veines; elle se trouva immobile & sans vie, comme une statue. M. Simon (*a*) a adopté ce sentiment; & M. Heinsius (*b*) l'avoit proposé avant lui.

M. le Clerc en propose un autre encore plus hardi, dans la Dissertation qu'il a composée exprès sur cette matiere. Il prétend que le Texte de Moyse peut s'expliquer ainsi: la femme de Lot tomba morte étouffée par la fumée de la pluie de souphre & de bitume, & demeura immobile comme une pierre de sel, & à peu près comme Ariadne, dont il est parlé dans Ovide: (*c*)

Aut mare prospiciens in saxo frigida sedi.
Quamque lapis sedes, tam lapis ipsa fui.

Il prétend que le terme *netsib* que l'on traduit par *statue*, peut signifier en général *un corps dur*, pesant, immobile; & que le *sel* se met pour un terrain stérile & maudit. Herman Vitsius a solidement réfuté l'explication de M. le Clerc, & a montré que *netsib* signifie proprement *une colonne*, *une statue*, & jamais en général un corps dur, immobile, lourd; & encore moins l'état d'une personne devenue roide & immobile, comme un corps mort.

Herman Vonderhart a crû que Lot ayant érigé une colonne sépulcrale sur le corps de son épouse, qui étoit morte dans l'incendie de Sodome & des villes voisines, a donné lieu à Moyse de dire qu'elle étoit devenue une statue ou *une colonne de sel*; qu'elle avoit eu pour monument une colonne de sel metallique, & qui résiste aux injures de l'air & du temps.

D'autres, comme Abenezra, ont avancé que *la statue* ou *la colonne de sel*, signifie ici une colonne permanente & de grande durée, comme

(*a*) Bibliot. Crit. tom. 4. Article 43. p. 417. == (*b*) *Heinsius Exercit. in n.* 7. == (*c*) *Ovid. Metamorphos. l.* v.

on dit un *pacte*, une *alliance de sel*, pour désigner une alliance éternelle. (*a*)

D'autres ont prétendu que le feu de souphre & de bitume ayant surpris la femme de Lot, l'avoit comme métamorphosée en une statue de sel, à peu près comme ces Paysans dont parle Aventin, (*b*) qui étant occupés à traire leurs vaches pendant un tremblement de terre, furent infectés d'un air pestilentiel si subtil, & qui les pénétra tellement eux & leurs vaches, que les uns & les autres furent comme changés en statues de sel.

On dit qu'il y a dans le corps de l'homme des principes salins, ou des corpuscules de sel, répandus dans le sang & dans les visceres. L'Auteur *de Mirabilibus sacræ Scripturæ*, imprimé parmi les ouvrages de S. Augustin, (*c*) le suppose ainsi, & croit que Dieu changea en sel tout le corps de la femme de Lot, par une métamorphose de la partie au tout : *Potens rerum gubernator, dum totum in partem vertere cupit, quod in modica parte latebat, per totum infudit.* Bartholin (*d*) ne désapprouve pas cette opinion ; & il cite pour le même sentiment Mercurialis, qui reconnoît dans le corps humain les mêmes parties salines dont parle l'Auteur *de Mirabilibus sacræ Scripturæ.*

D'autres supposent que cette femme ayant été enveloppée dans un tourbillon de bitume enflammé ; y fut cuite & réduite comme en une masse de verre, ainsi qu'il arrive à la matiere solide que l'on jette dans des fours à cuire la brique, ou à fondre le verre.

On peut aussi expliquer ce passage & cette fameuse catastrophe, en disant que la femme de Lot fut pétrifiée, & devint comme une colonne de sel, roide, inflexible, immobile, par le moyen des parties subtiles de sel, de nitre, de bitume, de sable, qui s'insinuerent dans ses chairs, & les rendirent aussi roides qu'une statue de sel metallique ; tel qu'il s'en trouve beaucoup dans l'Arabie voisine du Lac asphaltite. Car Pline parle (*e*) de ces sels fossiles & durs, qu'on tiroit de la terre en Arabie & ailleurs : & Strabon remarque que les maisons de la ville de *Gerra*, qui est la ville de *Gerare* de l'Ecriture, située dans le même pays, sont bâties de pierres de sel.

Le terme Hébreu *melach*, (*f*) ne signifie pas seulement le sel marin & le sel de mine, dont on se sert pour assaisonner les viandes ; il signifie aussi les autres sortes de sel, & les matieres âcres & inflammables, comme le nitre, le bitume, le souphre, dont tout le terrain de la Pentapole étoit plein, comme on l'a vu ci-devant. (*g*) C'est dans cette signification, que la mer morte est nommée par les Hébreux *Mer salée*

(*a*) *Num.* XVIII. 19. = (*b*) *Aventin. annal. Boyer. Apud Heidigger, t.* 2. *Exercit.* VIII. *n.* XXIII. *p.* 270. = (*c*) *Auth. de mirabil. sacr. Script. l.* 1. *c.* 11. = (*d*) *Bartholin. de morb. Bibl. cap.* 3. = (*e*) *Plin. lib.* XXI. *c.* 7. *Strabon. Geograph. l.* XVI. = (*f*) מלח *Deut.* XXIX. 23. *Job.* XXXIV. 6. *Psalm.* CVI. 34. *Jerem.* XVII. 6. = (*g*) *Genes.* XIV. 10.

ou *Mer de ſel* : ce qui revient au ſens du nom de *Lac aſphaltite*, ou *Lac de bitume*, que lui ont donné les Grecs. Et en effet la ſalure, ou plutôt l'amertume des eaux de cette mer, qui lui a fait donner le nom de *Mer de ſel*, n'eſt pas une qualité qu'elle ait priſe du ſel minéral, qui ſe ſoit fondu dans ſes eaux, comme on croit qu'il eſt arrivé aux eaux de l'Océan & des autres mers ; elle ne provient que du nitre & du bitume, qui s'étant mêlés avec les eaux du Jourdain, qui s'arrêtent & qui ſe perdent dans le terrain de la Pentapole, ont cauſé dans ces eaux l'amertume & l'âcreté qu'on y remarque. Dans le Deutéronome, (*a*) le nom de *ſel* eſt donné au ſouphre & au bitume. C'eſt dans l'endroit où Moyſe menace les Iſraélites de punir leur infidélité des mêmes peines, dont il a puni Sodome : *Sulphure & ſalis ardore comburens, ita ut ultrà non ſeratur, nec virens quippiam germinet, in exemplum ſubverſionis Sodomæ & Gomorrhæ, Adamæ & Seboïm, quas ſubvertit Dominus in ira & furore ſuo.* Ces termes : *l'ardeur du ſel*, ou *un ſel de feu*, *un ſel brulant*, comme parle l'Hébreu, ne peuvent s'entendre du ſel ordinaire qui ne s'enflamme point, mais du ſel de nitre, du bitume, du ſalpêtre, qui ſont inflammables & qui ſont juſtement mis au nombre des ſels, à cauſe de leur acrimonie, & de leur qualité brulante & aſtringente.

Moyſe avoit été nourri en Egypte, il parloit aux Iſraélites nouvellement ſortis de ce pays, accoutumés aux idées & aux manieres de parler Egyptiennes. Ils y avoient vu de ces cadavres embaumés, que l'on conſervoit dans les maiſons, ou dans des creux de rochers, ou dans des eſpeces de puits, rangés dans des niches, & placés dans des cercueils travaillés, qui repréſentoient la figure du mort qui y étoit enfermé. La principale drogue que l'on employoit pour les embaumer, étoit le ſel de nitre, ou l'aſphalte & le bitume, (*b*) & les pauvres n'y employoient rien autre choſe que le nitre. (*c*) Cet aſphalte eſt fort aſtringent ; il deſſeche l'humidité des corps ; il les durcit, & les rend roides & durs comme des ſtatues. Ces corps ainſi embaumés & pénétrés de ſel de nitre ou d'aſphalte, pouvoient être nommés des *ſtatues ſalées*, ou des ſtatues de ſel, par une maniere de parler propre à la Langue Hébraïque, qui ayant très-peu d'adjectifs, eſt obligée de ſe ſervir de termes abſtraits au lieu de concrets, pour marquer les qualités des choſes : Par exemple, *Virga ferri* pour *virga ferrea*, *mons ſanctitatis* pour *mons ſanctus*, *villicus iniquitatis* pour *villicus iniquus*, & autres expreſſions ſemblables.

Les Auteurs Grecs qui parlent de ces corps embaumés des Egyptiens, les nomment ſouvent des corps ſalés. Hérodote, par exemple,

---

(*a*) *Deut.* xxix. 23. = (*b*) *Strab. lib.* xvi. *pag.* 519. *Ægyptii bitumine ad mortuorum condituras utuntur.* = (*c*) Voyez le Commentaire de D. Calmet ſur la Geneſe, chap. 19.

& Diodore de Sicile, (*a*) emploient souvent cette expression. Moyse a pu de même appeller le corps de la femme de Lot, ou corps salé, ou un corps embaumé, depuis qu'ayant été étouffée dans la pluie de feu & dans le nitre & le souphre enflammés, elle fut réduite en l'état des corps que les Egyptiens embaumoient, qui devenoient roides, desséchés, noirs, incorruptibles, pénétrés d'une matiere salée & astringente. C'est l'idée que les Israélites pouvoient avoir, entendant parler d'une statue salée, ou d'une statue de sel.

Philon Carphatius (*b*) croit que cette femme fut frappée d'un feu de souphre, qui lui brûla les os, & qu'ensuite elle fut changée en statue de sel : on tient que c'est aussi l'opinion d'Abenezra. Selon cette idée on pourroit dire qu'ayant été surprise par la fumée, ou étouffée dans les flammes, elle tomba sur la terre & fut pénétrée de nitre, & ensuite pétrifiée par une métamorphose, qui n'est pas fort extraordinaire en ce pays-là. On montre dans quelques cabinets, des corps pétrifiés dans les sables nitreux de l'Arabie, sans qu'on y ait employé aucune autre drogue.

L'Abbé Rousseau (*c*) qui a voyagé dans l'Arabie, assure que la vertu pétrifiante y est extraordinaire ; que l'on y trouve des melons, des serpents, des champignons, des bois, & même de grosses buches pétrifiées, pour avoir resté quelque temps sur la terre de ces déserts : cet Auteur assure en avoir vu des preuves de ses yeux, & l'esprit nitreux dont ce terrain est rempli, peut beaucoup contribuer à ce changement. Le pays de Sodome est tout proche de l'Arabie ; & il est tout rempli de ce sel à qui on attribue ces effets. Mais nous ne doutons nullement qu'il n'y ait un véritable miracle dans ce changement de cette femme en statue de sel, & dans la maniere dont il se fit. Moyse nous parle d'un changement subit & extraordinaire, & non pas d'une pétrification lente & naturelle.

M. Maillet, (*d*) dans sa Description de l'Egypte, parle d'un autre changement, qui se fait quelquefois dans les déserts d'Arabie lorsque les Caravannes vont à la Mecque. Le vent du midi s'éleve quelquefois avec tant de force, que poussant en l'air d'immenses tourbillons de sables, qui ôtent aux conducteurs la connoissance de la véritable route, il expose les Caravannes à être ensévelies sous ces sables ; & on ne découvre les cadavres de tant d'hommes & d'animaux engloutis par ces déluges de poussiere, que lorsqu'après plusieurs années un vent opposé a repoussé les sables d'un autre côté. Ce qu'il y a d'admirable c'est que ces corps qui dans les ardeurs de ces sables s'étoient toujours conservés aussi entiers qu'au moment qu'ils avoient péri, avoient d'ail-

---

(*a*) *Herodot. lib.* 11. *Diodor. Sicul. lib.* 1. *pag.* 57. = (*b*) *Apud Delrio Adagia sacr.* = (*c*) Secrets de l'Abbé Rousseau. = (*d*) Maillet, Description de l'Egypte, p. 218.

leurs acquis une légéreté qui permettoit à un homme d'enlever d'une main le corps d'un chameau, dont le poids eſt ordinairement de trois à quatre cents livres, & qui n'en peſoit pas alors une vingtaine. On remarque (*a*) que les corps même qui n'avoient pas été embaumés, ou qui ne l'avoient été que très-légérement, ne laiſſent pas de ſe conſerver entiers & ſans corruption dans le ſable ſec & nitreux de l'Egypte, ſurtout dans les contrées éloignées du Nil : on y voit de ces corps morts depuis pluſieurs années, & quelquefois depuis pluſieurs ſiecles, tellement deſſéchés & ſi légers, que d'une ſeule main en les prenant par les pieds, on les éleve en l'air auſſi facilement qu'on feroit un bâton.

VI. Si la ſtatue de la femme de Lot exiſte encore aujourd'hui.

Quant à ceux qui aſſurent qu'ils ont vu la ſtatue de la femme de Lot, & qui en racontent tant de merveilles; il n'y en a point qui oſe aſſurer qu'elle ait encore la forme humaine, ni qui nous décrive ſa hauteur, ſa taille & tant d'autres choſes que l'on n'auroit pas manqué de remarquer. Si elle eut conſervé cette forme, ſeroit-on en peine de la découvrir aujourd'hui ? & y auroit-il un Voyageur qui n'en arrachât quelque partie, s'il étoit vrai, comme le diſent quelques Anciens, que les pieces que l'on en tire ſe reproduiſent, ſans que la ſtatue diminue jamais ? Joſeph auroit-il manqué de nous apprendre cette particularité ? un monument comme celui-là ſeroit-il inconnu à préſent que la curioſité des hommes les porte à chercher ſi loin & avec tant de dépenſe, des antiquités curieuſes ? Il ſe peut faire que Joſeph, & ceux qui ſe vantent d'avoir vu cette ſtatue, ont vu quelque pierre que l'on diſoit être la ſtatue de la femme de Lot; mais qui oſeroit aſſurer que c'étoit elle véritablement ? Si on la voit encore, pourquoi tant de variétés dans les relations de ceux qui en parlent ? les uns la mettent au midi, & d'autres au couchant de la Mer morte : les uns veulent qu'elle ſubſiſte toute entiere, malgré la longueur des ſiecles & la curioſité des Voyageurs qui en tirent tous les jours des pieces ; d'autres diſent qu'on n'en voit plus qu'une partie ; d'autres, qu'on montre ſeulement la place où elle étoit autrefois; d'autres que c'eſt un ſimple rocher ; d'autres avouent qu'ils n'en ont rien pu apprendre : à qui s'en rapporter.

On n'eſt que trop perſuadé que les peuples de ce pays-là abuſent de la crédulité des Voyageurs, & qu'ils leur content mille fables, que les habiles gens n'ont garde de recevoir légérement. On montroit encore dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, par exemple, le Chêne d'Abraham, le Térébinthe ſous lequel Jacob enfouit les Théraphims de Laban, la Tour de la veuve de Sarepta, la maiſon du Centurion de Céſarée, la Maiſon de Cléophas à Emmaüs, celle de Marthe & de Marie à Béthanie, la pierre angulaire, dont il eſt parlé au Pſaume CXVII. 22. le Cénacle des Apôtres à Jéruſalem, & cent autres monu-

---

(*a*) Maillet, Deſcript. de l'Egypte, p. 281. 282.

ments ſemblables, dont on amuſe les Voyageurs dans la Paleſtine. Saint Jérôme, qui témoigne que de ſon temps on montroit encore la plupart de ces choſes, ne nous dit rien de la ſtatue de la femme de Lot, quoique ſainte Paule, dont il décrit le Pélerinage, ait été à Ségor, & aux environs.

Brocard, (*a*) fameux Voyageur, qui a tout examiné dans la Terre-Sainte, avoue qu'ayant fait tous ſes efforts pour découvrir cette ſtatue, il ne put contenter ſa curioſité là-deſſus; les habitants de ces lieux lui ayant dit que la place où elle ſe voyoit, étoit d'une ſituation ſi difficile & ſi remplie de ſerpents & d'autres bêtes venimeuſes, qu'elle étoit inacceſſible. Mais cet Auteur a été trompé ſur cet article, comme ſur celui de la ville de Ségor, qu'il met entre Engaddi & la mer morte; quoiqu'elle ſoit de l'autre côté de cette mer, à l'Orient & au Midi, comme on l'a fait voir par des preuves inconteſtables. Doubdan, qui écrivoit à Paris en 1666, dit qu'on montre une groſſe pierre de ſel, que l'on prétend être la femme de Lot; mais il ajoute qu'on aura peine à ſe perſuader qu'elle ait duré ſi long-temps. Et Nicolas-Chriſtophle Radzvil, Prince Polonois, qui a voyagé, & qui a examiné ſoigneuſement tous ces endroits-là, raconte que s'étant informé de ſon guide, qui étoit un Arabe, & des autres qui avoient une connoiſſance particuliere de ce canton, s'il y avoit une ſtatue de la femme de Lot; ils lui répondirent tous unanimement que l'on n'y trouvoit rien de ſemblable. Chriſtophle Furer, noble Allemand, qui a publié ſon Voyage de la Paleſtine en 1621, & qui a vu le Lac Aſphaltite, ne dit pas un mot de ce monument de la femme de Lot. Thévenot, Bélon & les meilleurs Voyageurs, n'en diſent rien, ou n'en rapportent que des ouï-dire; un Religieux Franciſcain, nommé Frere Ange, du Couvent de Jéruſalem, & qui y avoit demeuré cinquante ans, aſſuroit que pluſieurs Voyageurs Européans de ſa connoiſſance avoient fait diverſes recherches inutiles pour découvrir cette ſtatue.

C'eſt ce qui nous perſuade que cette ſtatue ou cette colonne en laquelle la femme de Lot fut changée ne ſubſiſte plus, ou du moins que l'endroit où elle eſt, n'eſt plus connu. On doit ajouter à tout cela, que ceux qui ont marqué la femme de Lot dans les cartes Géographiques, ſur le bord occidental de la Mer morte près d'Engaddi, & qui placent Ségor vers le même endroit, ſe ſont aſſurément trompés. Ségor en étoit à plus de quinze lieues; (*b*) ainſi ceux qui ſe vantent d'avoir vu cette ſtatue en cet endroit-là, ne méritent aucune créance. Si ce monument ſubſiſte encore, il faut le chercher entre Sodome & Ségor, à l'Orient ou au Midi de la Mer morte, & non pas près d'Engaddi, ni au Couchant de cette mer.

(*a*) *Brocard. Deſcriptio Terræ ſanctæ*, *p.* 1. 6. §. 34. == (*b*) Voyez le Commentaire de D. Calmet ſur la Geneſe, XIX. 17.

VII. Fable de la métamorphose de Niobé, imitée de l'histoire du changement de la femme de Lot en statue de sel.

L'Histoire Mythologique ou fabuleuse des Grecs a imité en plusieurs occasions la véritable Histoire des saintes Ecritures ; on en remarque des traces à chaque pas, & sur-tout dans l'histoire des premiers temps, soit que les premiers Grecs aient défiguré exprès les histoires merveilleuses de l'Ecriture, pour les adapter aux événements de leurs pays, soit que les ayant oui raconter par les Phéniciens qui trafiquoient dans la Grece, ils aient pris dans un sens figuré & mystérieux, ce qui en soi-méme étoit fort simple. Par exemple, sur ce que nous lisons de la Métamorphose de la femme de Lot en statue de sel, ils ont forgé la fable de Niobé, laquelle ayant perdu ses enfants, qui avoient été engloutis dans la terre en la ville de Sipyle, où ils demeuroient, fut, disent-ils, changée en une statue de pierre. Ovide (*a*) dit qu'elle fut transportée de Thebes en sa patrie, où on la voit sur le sommet du mont Sipyle, changée en pierre, & versant des larmes :

In patriam rapta est, ubi fixa cacumine montis
Liquitur, & lacrymis etiam nunc marmora manant.

Pausanias (*b*) raconte qu'il fut exprès sur le mont Sipyle pour voir Niobé ; mais que de près il n'y remarqua aucune forme de femme ni de ses prétendues larmes, quoique le rocher de loin représente assez bien une personne qui pleure. Paléphate croit que la fable de la Métamorphose de Niobé en pierre, vient de ce qu'elle se fit représenter en marbre sur le tombeau de ses fils. Cet Auteur dit qu'il a vu cette figure de Niobé.

La ville de Sipyle (*c*) étoit capitale de la Méonie ; elle fut engloutie par un tremblement de terre ; & en la place de la ville, il se forma un étang d'eau salée ; circonstances qui donnent encore à cette fable plus de ressemblance avec l'histoire de la femme de Lot.

(*a*) *Metamorph. lib.* VI. *Vide etiam Homer. Iliad.* Ω, *quem imitatur hic Ovid.* = (*b*) *Pausan. in Atticis.* = (*c*) *Plin. lib.* V. *c.* 29.



DISSERTATION

DISSERTATION

SUR

L'ANTIQUITÉ DE LA MONNOIE FRAPPÉE AU COIN. (a)

LA plus ancienne maniere de trafiquer, dont on ait connoissance, est celle qui se fait par l'échange d'une chose contre une autre. Dans les commencements, chacun donnoit ce qui lui étoit inutile ou superflu, pour recevoir ce qui lui étoit nécessaire ou commode. Mais comme il n'arrivoit pas toujours que ce qui manquoit à l'un, se rencontrât chez un autre, ou que cet autre voulût s'en défaire en l'échangeant; on se vit bientôt obligé de prendre une matiere précieuse, dont la valeur connue & invariable servît à fixer le prix des choses, & levât ainsi les difficultés de l'échange. On s'avisa ensuite de marquer cette matiere d'une figure publique, qui en montrât la valeur, qui en assurât le poids & l'alloi, & qui la rendît propre au commerce. Cette empreinte n'avoit d'abord point d'autre fin, que d'épargner la peine de peser le métal, & d'en examiner la pureté & la bonté. Les Rois & les Chefs des Etats & des Républiques, se réserverent le droit d'y mettre la marque, d'en déterminer la valeur, & de lui donner cours parmi les peuples. Mais on juge bien que tous les changements ne purent se faire tout d'un coup, ni tout à la fois dans les divers pays du monde: aussi remarquons-nous l'origine de la monnoie, frappée au coin, dans des temps assez éloignés les uns des autres, successivement chez les Perses, chez les Grecs, & chez les Romains: & on a vu des peuples entiers conserver l'ancien usage de trafiquer par échange, long-temps après l'invention de la monnoie.

I. Trafic par échange avant l'usage de la monnoie.

Du temps de la guerre de Troye, on ne connoissoit point encore l'usage de la monnoie parmi les Grecs. Homere & Hésiode, qui ont vécu depuis ce temps-là, ne disent pas un mot de monnoie d'or ou d'argent; ils expriment la valeur des choses en disant qu'elles vallent un certain

(a) Le fond de cette Dissertation est celle de Dom Calmet.

nombre de bœufs ou de moutons : ils marquent les richesses d'un homme par le nombre de ses troupeaux ; & celles d'un pays, par l'abondance de ses paturages, & par la quantité de ses métaux. Homere (*a*) dit que Glaucus troqua ses armes contre celles de Diomede ; des armes d'or, contre des armes d'airain. Celles de Glaucus étoient de la valeur de cent bœufs ; & celles de Diomede n'en valoient que neuf. Le même Poëte, (*b*) décrivant la maniere dont se faisoit le commerce au camp devant Troie, dit qu'on y achetoit des vins de Lemnos, en donnant les uns du cuivre, les autres du fer, & les autres des peaux ; ceux-ci des bœufs, & ceux-là des esclaves.

Les Anciens & les Nouveaux sont partagés sur le premier Auteur de la monnoie par les Grecs. Lucain (*c*) en attribue l'honneur à Ithon, Roi de Thessalie, fils de Deucalion :

Primus Thessalicæ Ductor telluris Ithonus
In formam calidæ percussit pondera massæ :
Fudit & argentum flammis, aurumque monetâ
Fregit, & immensis coxit fornacibus æra.

II. Origine de la monnoie chez les Grecs.

D'autres veulent qu'Erichthonius soit le premier qui en ait communiqué l'usage aux Athéniens & aux Lyciens. Cet Erichthonius, étoit, dit-on, fils de Vulcain, & il avoit été élevé par les filles de Cécrops, Roi d'Athenes : on peut juger par-là de son antiquité. Aglosthenes cité par Pollux, (*d*) donne aux habitants de l'Isle de Naxos, la gloire de l'invention de la monnoie. Mais le sentiment le plus commun est, que Phidon, Roi d'Argos, qui étoit contemporain de Lycurgue & d'Iphitus, mit en usage la monnoie dans l'Isle d'Egine, (*e*) pour donner aux habitants la facilité de gagner leur vie par le commerce, la stérilité de leur Isle ne leur permettant pas de le faire autrement. On trouve encore aujourd'hui quelques monnoies de ce Prince, (*f*) qui représentent d'un côté cette espece de bouclier, que les Latins ont appellée *Ancile*, & de l'autre, une petite cruche & une grappe de raisin, avec ce mot ΦΙΔΟ. Lycurgue, (*g*) dans un dessein tout contraire, pour éloigner les Lacédé-

---

(*a*) *Homer. Iliad.* Z.

Ἔνθ' αὖτε Γλαύκῳ Κρονίδης φρένας ἐξέλετο Ζεύς,
Ὃς πρὸς Τυδείδην Διομήδεα τεύχε' ἄμειβε
Χρύσεα χαλκείων, ἑκατόμβοι' ἐννεαβοίων.

Me. Dacier traduit : *Le fils de Saturne éleva le courage à Glaucus ; il changea d'armes avec Diomedes*, &c. Dieu lui inspira une Grandeur d'ame & une Générosité, qui lui fit faire ce troc qui paroissoit si disproportionné. Voyez ses Notes, p. 502. Elle prouve son sentiment par Porphyre. — (*b*) *Idem Iliad.* 11.

Ἄλλοι μὲν χαλκῷ, ἄλλοι δ' αἴθωνι σιδήρῳ,
Ἄλλοι δὲ ῥινοῖς, ἄλλοι δ' αὐτοῖσι βόεσσι,
Ἄλλοι δ' ἀνδραπόδεσσι.....

— (*c*) *Pharsal. l.* VI. — (*d*) *Lib.* IX. *c.* 6. — (*e*) *Strab. l.* VIII — (*f*) *Sperling. de nummis non cusis.* — (*g*) *Plutarch. in Lycurgo.*

moniens du commerce avec les étrangers, fit une monnoie de fer assez grosse, qui se trempoit toute rouge dans le vinaigre pour la rendre inutile à tout autre usage. Il souhaitoit, dit Trogus, (a) qu'on trafiquât, non avec de l'argent, mais par l'échange des marchandises : *Emi singula, non pecuniâ, sed compensatione mercium jussit.* On ne souffroit à Lacédémone ni or, ni argent. (b) Du temps du Roi Polydore, qui régnoit environ cent trente ans après Lycurgue, on donna à la veuve de ce Roi quantité de bœufs, pour acheter sa maison. Depuis que Lysandre eut pillé Athenes, les Lacédémoniens commencerent d'avoir de la monnoie d'or & d'argent, mais seulement pour les nécessités publiques : on en défendit l'usage aux particuliers sous peine de la vie. Ceux de Clazomenes n'avoient point d'autre monnoie que de fer, non plus que les anciens Bretons. Les Byzantins avoient aussi des especes de pieces de fer ; & Aristophane (c) remarque qu'ils juroient par cette monnoie. Quant à la forme de ces anciennes especes des Grecs, Plutarque (d) croit qu'elles étoient faites comme de petites broches de fer ou d'airain ; d'où vient, dit-il, qu'on appelle encore aujourd'hui *oboles*, les plus petites monnoies ; (*obelos* en Grec signifie une broche ;) & qu'on donne le nom de *dragme* (ou poignée) à une piece de monnoie qui vaut six oboles, parce qu'il falloit autant de ces petites verges pour remplir la main.

III. Origine de la monnoie chez les Lydiens & chez les Perses.

Quelques Anciens ont prétendu que l'usage de la monnoie étoit dans la Lydie ou dans la Perse, avant qu'il fût chez les Grecs. Hérodote (e) assure que les Lydiens sont les premiers qui aient frappé de la monnoie d'or & d'argent, & qui s'en soient servis dans le commerce. Xénophane cité par Pollux, (f) dit la même chose qu'Hérodote ; mais on ne nous marque pas quand les Lydiens commencerent à fabriquer des especes de métal. Il semble que du temps de Crésus, ils ne marquoient point encore leur monnoie. Les richesses & les trésors de ce fameux Prince ne consistoient qu'en or & en argent en masse, & en paillons. C'est ce qu'on peut inférer d'Hérodote même, (g) qui raconte que Crésus ayant permis à Alcmæon, de prendre de son trésor autant d'or qu'il en pourroit porter, Alcmæon prit des habits fort larges, & étant entré dans le trésor, prit des grains d'or (h) dans ses habits, dans ses souliers, & en chargea jusqu'à ses cheveux. Les Anciens nommoient l'or en lingots ou en masse, *aurum factum* ; & l'or en grains, tel qu'on le tiroit des mines ou du sable des rivieres, *aurum infectum*. Delà vient cette expression de Virgile. (i)

. . . . *Sunt auri pondera facti,*
Infectique mihi.

(a) *Justin. l.* III. — (b) *Athenæus, lib.* VI. *c.* 4. — (c) *Aristophan. Nubes, Act.* 1. *Scen.* 3. — (d) *Plutarch. in Lysandro.* — (e) *Herodot. l.* 1. *c.* 94. Πρῶτοι δὲ ἀνθρώπων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν, νόμισμα χρυσῦ καὶ ἀργύρυ κοψάμενοι ἐχρήσαντο. — (f) *Jul. Pollux lib.* IX. *c.* 6. — (g) *Herodot. lib. c.* 125. — (h) Ψήγματα. — (i) *Virg. Æneid. l.* X. *v.* 527. & 528.

Avant le temps de Darius, fils d'Hystaspe, (a) il ne paroit pas que les Perses aient eu l'usage de la monnoie. Ce Prince régla les tributs d'or & d'argent qui devoient lui être payés par ses sujets : il ordonna que ceux qui le payeroient en argent, le pesassent au poids du talent Babylonien ; & que ceux qui le payeroient en or, le donnassent au poids du talent d'Eubée. Darius faisoit fondre cet or & cet argent séparément dans des cruches de terre ; & lorsqu'on vouloit se servir de ce métal, on cassoit les cruches, & on coupoit de l'or autant qu'on en avoit de besoin. Hérodote (b) remarque que ce même Prince voulant immortaliser sa mémoire, fit frapper des médailles de l'or le plus pur ; ce qu'aucun autre Roi n'avoit jamais fait. C'est, dit-on, cette monnoie qui fut nommée *Darique*.

Les autres Historiens sont assez d'accord avec Hérodote en ce point. Polycrite cité par Strabon, (a) assure que les Rois de Perse serroient dans leurs palais & dans leurs forteresses, l'argent qui leur revenoit de leurs tributs, & qu'ils ne faisoient frapper de la monnoie qu'autant qu'il en falloit pour leur usage & pour leur dépense : d'où vient qu'ils avoient presque tout leur argent en lingots, & très-peu en espece. Diodore de Sicile (d) confirme ce que dit Polycrite : il remarque qu'Alexandre trouva à Suses plus de quarante mille talents d'or en lingots, qui y étoient conservés depuis long-temps pour les pressants besoins de l'Etat, & qu'il n'y trouva que neuf mille talents d'or en Dariques. Quinte-Curce y en met cinquante mille talents, *argenti non signati formâ, sed rudi pondere*. Les Rois de perse encore aujourd'hui ne font battre aucune monnoie d'or, sinon quelques pieces, pour jetter au peuple à leur avénement à la Couronne ; & ces pieces n'ont point de prix fixe & assuré. Enfin Justin (e) nous apprend que les anciens Parthes n'employoient l'or & l'argent, que pour l'ornement de leurs armes.

Depuis le temps de Darius, fils d'Hystaspe, on vit en Grece beaucoup de Dariques. Il paroît par Plutarque, (f) que ces pieces de monnoie étoient marquées d'un archer sur le revers. Agésilas, Roi de Sparte, étant obligé de quitter l'Asie, pour venir au secours de son pays, dit qu'il étoit chassé par trente mille archers ; parce que Dinocrates avoit distribué trente mille Dariques aux Orateurs d'Athenes & de Thebes, pour faire déclarer la guerre aux Lacédémoniens. Mardonius fut laissé par Xerxès dans la Grece avec beaucoup d'or & d'argent en barre & en monnoie : (g) *Cùm multùm auri, tùm signati, tùm non signati, haberent.*

Ce que nous venons de dire des Dariques frappées par Darius, fils d'Hystaspe, avant qu'aucun autre Roi eut entrepris la même chose, est

(a) *Herodot. lib.* III. *c.* 89. *& seqq.* — (b) *Lib.* IV. *c.* 166. — (c) *Strabo*, *l.* XV. *ad finem.* — (d) *Diodor. l.* XVIII. — (e) *Justin. l.* XLI. — (f) *Plutarch. Apophtegm. Laconic.* — (g) *Herodot. l.* IX.

contredit par quelques autres Auteurs, qui veulent que ç'ait été l'ancien Darius, & non pas Darius, fils d'Hystaspe, qui ait donné cours à cette monnoie. On cite pour ce sentiment le Scholiaste d'Aristophane, & Suidas, qui enseignent que ces anciennes Dariques avoient été frappées, non par Darius pere de Xerxès, mais par un Darius plus ancien. On croit que cet ancien Darius est celui qui est nommé dans l'Ecriture, Darius le Mede, (*a*) & qui est connu dans Eschyle (*b*) sous le même nom. On prétend que les monnoies nommées *Darcmonim* & *Adarconim* dans l'Ecriture, (*c*) sont des Dariques de l'Ancien Darius, lesquelles étoient en usage dès le commencement du regne de Cyrus. Il y en a même qui assurent que ces *Adarconim* étoient dans le commerce dès le temps de David : mais d'autres (*d*) croient que c'étoit une monnoie sans marque, un simple morceau d'or ou d'argent d'un certain poids ; & que les *Darcmonim* viennent du Grec *Drachma*, & non pas du terme *Darique*.

IV. Anciennes médailles Grecques. Combien l'or & l'argent étoient autrefois rares dans la Grece.

Quoi qu'il en soit, on ne connoît aujourd'hui aucune monnoie ancienne, ni des Lydiens, ni des Perses. Les plus anciennes médailles marquées qu'on voie dans les Cabinets, sont Grecques ; & entre les Grecques, les plus vieilles sont du temps d'Amyntas, pere de Philippe, Roi de Macédoine, & aïeul d'Alexandre le Grand. L'Histoire nous parle des *Decaboei* & des *Hecatomboei*, du temps de Thésée : mais il n'est pas certain que ç'ait été une sorte de monnoie frappée au coin. Sperling croit que c'étoit des pieces d'argent sans figure, d'un certain poids, & de la valeur d'un, de dix ou de cent bœufs.

Il ne faut donc pas s'imaginer, quand on parle de ces anciennes monnoies des Grecs avant Amyntas, que ç'ait été des pieces d'or & d'argent de la forme à peu près des nôtres, & marquées de quelque représentation naturelle ou symbolique. Ces monnoies anciennes n'étoient apparemment pas marquées au coin, ou si elles l'étoient, c'étoit pour en assurer l'alloi, pour en fixer le poids, & pour dispenser de la peine de les mettre sur la balance. J'ai peine à me persuader que les pieces d'or de Phidon, dont on a parlé, aient été frappées dans la Grece de son temps, ni que la monnoie d'or & d'argent avec des empreintes, y ait eu cours avant qu'on y eut introduit celles des Perses. Il est surprenant combien les Métaux d'or & d'argent étoient autrefois rares dans ce pays. Athénée (*e*) raconte que Philippe, Roi de Macédoine, mettoit tous les jours en se couchant sous son chevet une petite coupe d'or qu'il avoit, tant il en faisoit d'estime, à cause de la rareté de ce métal. Anaximene de Lampsaque, cité dans le même Auteur, dit

---

(*a*) *Daniel.* v. 31. == (*b*) *Æschyl. in Persis.* == (*c*) 1. *Esdr.* II. 69. *Auri solidos* (Hebr. *auri darcmonim.*) VIII. 27. *Solidos* (Hebr. *adarconim*) *millenos.* 1. *Par.* XXIX. 7. *Solidos* (Hebr. *adarconim*) *decem millia.* == (*d*) *Vide Sperling. de nummis non cusis.* == (*e*) *Athenæ. lib.* VI. c. 4.

que le collier d'or d'Eriphile ne devint ſi extraordinairement fameux dans la Grece, qu'à cauſe de la rareté de l'or ; & qu'on vit avec admiration en ce temps-là une coupe d'argent, parce que c'étoit quelque choſe de fort nouveau. Gigès, Roi de Lydie, eſt le premier qui ait fait des préſents d'or & d'argent au temple de Delphes ; avant lui, on n'y voyoit que du cuivre ; & encore n'étoit-ce pas des ſtatues ou d'autres ornements, mais des trépieds & des chaudrons. Les Lacédémoniens ayant le deſſein de dorer le viſage de la ſtatue d'Apollon, & n'ayant point trouvé d'or dans la Grece, conſulterent l'Oracle, pour ſavoir de qui ils pourroient en acheter : il les envoya à Créſus, Roi de Lydie, qui en fournit. Hiéron, Roi de Syracuſe, ſouhaitant d'offrir à Delphes une Victoire & un trépied d'or, fit chercher de ce métal par toute la Grece : enfin on en trouva à Corinthe chez un nommé Architeles, qui en avoit amaſſé une prodigieuſe quantité, en l'achetant pieces à pieces : Architeles, par-deſſus le poids qu'on lui demandoit, donna plein ſa main d'or au Roi par préſent : Hiéron, par reconnoiſſance, lui envoya un vaiſſeau chargé de froment & d'autres choſes. Peut-on s'imaginer après cela, qu'alors la monnoie d'or & d'argent fût commune dans la Grece, ou dans les Iſles ? Lycurgue (*a*) & Platon, (*b*) ne veulent ni or ni argent dans leur République ; ils croient que le fer & l'airain ſuffiſent. Plutarque nous dépeint l'ancienne monnoie, comme n'étant compoſée que de petites verges de fer & d'airain. Les peuples du Perou (*c*) ne ſe ſervoient ci-devant que de quelques petites broches de fer, au lieu de monnoie. Nous avons déjà remarqué, & nous remarquerons encore ci-après, d'autres peuples qui n'avoient point autrefois d'autre monnoie.

VI. Origine de la monnoie chez les Romains.

Quelques anciens (*d*) ont avancé que Janus étoit le premier qui eut frappé de la monnoie d'or dans l'Italie. L'image de ce Dieu qu'on voyoit ſur les plus vieilles médailles d'Italie & de Sicile, & même de quelques villes Grecques, qui portoient d'un côté la figure de Janus, & un vaiſſeau ſur le revers, ont donné du poids à cette opinion, qui n'eſt pourtant pas fort bien établie ; car ces monnoies ſur leſquelles on voyoit Janus, étoient de beaucoup poſtérieures au temps de ce Dieu, & frappées ſeulement pour conſerver la mémoire de ſa venue en Italie :

At bona poſteritas puppim ſignavit in ære,
Hoſpitis adventum teſtificata Dei.

Quoique les Romains dans les commencements employaſſent les métaux dans le commerce, leurs principales richeſſes conſiſtoient néanmoins dans leurs champs & dans leur bétail. (*e*) On peſoit leur an-

---

(*a*) *Plutarch. in Lycurgo. Xenophon. de Repub. Laced.* — (*b*) *Plato. lib.* v. *de legib.* — (*c*) *Latius apud Horn. lib.* III. *de orig. Gent. Americ. c.* 3. — (*d*) *Draco Corcyreus apud Athenæum, lib.* XV. *c.* 14. — (*e*) *Plin. lib.* XIX. *c.* 3.

cienne monnoie, & on ne la comptoit pas. (*a*) Elle consistoit dans des morceaux d'airain brute & sans marque: *Æs rude.* Ce fut le Roi Servius qui commença d'y faire graver des brebis & des bœufs; d'où vint le nom de *Pecunia*, donné à la monnoie: *Servius ovium: boumque effigie primus æs signavit.* (*b*) Varron (*c*) assure que le même Prince commença de faire de la monnoie d'argent: *Nummum argenteum conflatum primum à Servio Tullio dicunt.* Mais Pline soutient que ce ne fut que cinq ans avant la premiere guerre des Romains contre les Carthaginois, qu'on se servit à Rome de monnoie d'argent frappée au coin. On n'en avoit point vu de cette sorte avant la victoire remportée contre le Roi Pyrrhus: *Populus Romanus ne argento quidem signato ante Pyrrhum Regem devictum usus est.* Ainsi la monnoie d'argent de Servius n'étoit apparemment pas marquée au coin. Pline dit de plus qu'on ne commença qu'environ soixante & deux ans après, à battre de la monnoie d'or.

Au temps de la premiere guerre contre les Carthaginois, on fit de la monnoie de cuivre de deux sortes. La plus pesante & la plus grosse (*æs grave*) fut marquée d'un côté de la double tête de Janus, & au revers, d'une proue de navire. Dans les *as* de deux onces, on représentoit des navires: & on voyoit sur les monnoies d'argent un chariot à deux ou à quatre chevaux; ce qui leur fit donner le nom de *Bigati*, ou de *Quadrigati.* Pline, de qui nous empruntons tout ceci, semble dire que l'or étoit simplement marqué de la figure de quelque animal domestique.

VI. Origine de la monnoie chez les Egyptiens, chez les Phéniciens, & autres peuples.

Nous n'avons aucune preuve que ni les Egyptiens, ni les Phéniciens, aient frappé de la monnoie avant l'Empire des Grecs dans l'Orient: on n'a ni monnoie, ni médailles anciennes de Phénicie ni d'Egypte. (*d*) Les Gaulois ne paroissent pas avoir eu l'usage de la monnoie, avant qu'ils aient été soumis aux Romains. L'or & l'argent qu'on trouva à Toulouse dans le Temple, & dans les lacs sacrés, étoit un métal brute & sans façon: (*e*) *Aurum atque argentum inelaboratum*; c'étoit des meules, ou des tourteaux d'argent battus au marteau. Quand Jules César entra dans les Isles Britanniques, on n'y avoit point d'autre monnoie que de petites lames de métal sans marque. Solin assure que ces peuples n'avoient ni lieu de marché, ni monnoie, & que tout leur trafic se faisoit par l'échange des marchandises: (*f*) *Nundinas ac nummum refutant; dant res, & accipiunt: mutant ibi necessaria potiùs quàm pretiis parant.* Quelques anciens peuples d'Espagne, avant l'arrivée des Phéni-

---

(*a*) *Idem. lib.* XXXIII. *c.* 3. — (*b*) *Idem. lib.* VIII. *c.* 3. — (*c*) *Varro apud Charisium, lib.* I. — (*d*) On m'a montré (dit D. Calmet) dans le Cabinet de M. Girardon une espece de feuille d'or, comme une feuille de rosier, qu'on disoit avoir trouvée dans la bouche d'une Momie d'Egypte. Lucien, Dialog. du deuil, dit qu'on mettoit une obole sous la langue des morts, pour payer leur passage à la barque de Caron. — (*e*) *Strabo, lib.* IV. *p.* 131. Μύλους σφυρηλάτους ἀργύρους. — [*f*] *Solin. cap.* 35.

ciens dans leur pays, & encore long-temps depuis, ne trafiquoient pas autrement; ils échangeoient ce qu'ils avoient contre autre chose, où ils coupoient un morceau d'une l'ame d'or ou d'argent, selon la valeur de ce qu'ils achetoient. (*a*)

Les Scythes (*b*) & les Sarmates, (*c*) ne savoient ce que c'étoit que l'or & l'argent; tout leur commerce s'exerçoit en échangeant les choses dont ils avoient besoin, contre d'autres choses: *Auri & argenti maximarum pestium ignari, vice rerum commercia exercent.* Les peuples de l'Albanie, & des environs de l'Araxe, n'avoient ni monnoies, ni poids, ni mesures, & ne comptoient pas au delà de cent, dit Strabon, (*d*) Encore aujourd'hui les peuples de la Circassie & de l'Avocassie n'ont aucun usage de la monnoie. M. Bernier (*e*) dit qu'il n'y a point de monnoie en Ethiopie, & que dans le Bengale (*f*) on se sert de petites coquilles de mer de Maldives, au lieu de basse monnoie. Tout le commerce de Mingrelie (*g*) se fait par échange; on donne marchandise pour marchandise; l'argent n'a point de prix arrêté parmi ces peuples. La monnoie qu'on y voit est des étrangers. Dans la Tartarie (*h*) la monnoie est faite de la moyenne écorce du mûrier, qu'on durcit, & sur laquelle on imprime le sceau & les armes du Roi: les étrangers ne peuvent pas user d'autre monnoie dans les Etats du Grand-Cham. Haiton raconte que dans le Royaume de Catai, on n'emploie que du papier ou du carton quarré, marqué des armes du Roi, pour la monnoie du pays.

Les Chinois n'ont pour toute monnoie que de petites pieces, ou de petites barres d'or ou d'argent, dont la valeur dépend du poids; on porte un trébuchet à la ceinture pour les péser. Ils ont seulement des liards de cuivre marqués des armes du pays, ou des especes d'anneaux qu'ils portent enfilés dans un cordon. Dans le Mogol, on se sert de coquilles & d'amandes sauvages pour la petite monnoie. Dans le Royaume de Siam, & dans le Japon, la monnoie n'est pas marquée comme la nôtre. Dans le Méxique, la monnoie est un petit fruit nommé *cacao*, qui sert à faire le chocolat. Il n'y a pas plus d'un siecle que les Lapons ont pris l'usage de la monnoie. Dans l'Empire d'Ethiopie, l'or & le sel sont la seule monnoie dont on se serve; l'or est en lingots, & le sel est en forme de tablettes longues d'un pied, larges & épaisses de trois pouces. La monnoie du Royaume de Lar, (*i*) qui fut conquis il y a environ cent cinquante ans (*k*) par les Perses, étoit un fil d'argent, rond,

(*a*) *Strab. lib.* III. = (*b*) *Strab. lib.* VI. *pag.* 208. = (*c*) *Mela*, *lib.* II. *c.* I. = (*d*) *Strab. lib.* XI. *p.* 352. = (*e*) Bernier, tome 2. = (*f*) Bernier, Lettre de l'Etat d'Indoustan, pag. 201. = (*g*) Chardin, Voyage de Perse, pag. 84. = (*h*) Chardin, Voyage de Perse, t. 2. p. 92. = (*i*) Voyez les Voyages de Tavernier, & Paul de Venise, liv. II. c. 21. = (*k*) D. Calmet disoit cela en 1706; ainsi il y a maintenant deux cents ans.

gros comme une plume à écrire, plié en deux de la longueur d'un travers de pouce. On en voit encore dans ce pays-là. Marc Paul, Vénitien, (*a*) raconte que dans la Province de Caniclu, dans la Tartarie, la monnoie consiste en certaines verges d'or d'un certain poids, & en de petites masses de sel, qu'ils tirent de l'eau cuite au feu; que dans la Province de Caraïa, au lieu de monnoie, on se sert de pierres jaunes, ou couleur d'or, & d'autres pierres blanches qu'ils tirent de la Mer.

VII. Origine de la monnoie chez les Hébreux. De quelle nature étoit l'ancienne monnoie des Hébreux. Trafic par argent & trafic par échange, usités en même temps chez les anciens Hébreux.

Après tout ce qu'on a dit jusqu'ici touchant l'origine des monnoies frappées, & chargées d'empreintes, parmi les Perses, les Lydiens, les Grecs, les Romains, & les autres peuples, il sera difficile de se persuader que les Hébreux aient eu de la monnoie frappée au coin comme la nôtre, dans des temps où il est certain que cet usage étoit inconnu aux autres peuples; & s'il est vrai que ni les Phéniciens, ni les Egyptiens, qui étoient les plus voisins des Juifs, & ceux avec qui ils étoient le plus en commerce, n'aient pas eu de monnoie avant que les Perses & les Grecs eussent répandu cet usage dans le monde, on peut hardiment avancer la même chose des Hébreux. Ezéchiel qui nous décrit au long le commerce & les richesses de Tyr, ne dit pas un mot qui puisse faire juger que l'argent monnoié, & frappé au coin, y fût en usage; il ne nous parle que de l'or & de l'argent, de l'étain, du plomb, de l'airain & du fer qu'on exposoit dans les marchés. (*b*)

Mais il ne suffit pas d'apporter ici des arguments négatifs & des préjugés, puisque nous avons l'Ecriture qui nous parle souvent du trafic & de l'argent des anciens Hébreux. Il s'agit de savoir si cet argent étoit monnoié. Moyse nous apprend qu'Abraham étoit extrêmement riche, non seulement en bétail & en esclaves, mais encore en or & en argent. (*c*) Abimélech, Roi de Gerare, donne à Abraham mille pieces d'argent. (*d*) Le même Abraham achete une caverne pour enterrer Sara, pour la somme de quatre cents sicles d'argent de monnoie publique, qui avoit cours chez les marchands (*e*) Joseph fut vendu par ses freres vingt pieces d'argent. (*f*) Jacob envoyant ses fils en Egypte pour acheter du froment, leur donne de l'argent pour le payer; (*g*) & les Egyptiens mêmes portent à Joseph tout leur argent, pour acheter de la nourriture pendant la famine. (*h*) Tous ces passages prouvent évidemment le commerce par argent, & même par argent monnoié. Mais de quelle nature étoit cette monnoie? étoit-elle marquée & d'un poids uniforme comme la nôtre? ou étoit-elle simplement de bon alloi & d'un certain poids, mais sans aucune marque particuliere?

Si cette question devoit se décider à la pluralité des voix, le senti-

---

(*a*) *Marc. Paul. Venet. l.* II. *c.* 38. *&* 39. = (*b*) *Ezechiel.* XXVII. 12. 22. = (*c*) *Gen.* XIII. 2. = (*d*) *Ibid.* XX. 16. = (*e*) *Ibid.* XXIII. 16. (Hebr. *Argenti transeuntis apud mercatorem.*) = (*f*) *Ibid.* XXXVII. 28. = (*g*) *Genes.* XLII. XLIII. = (*h*) *Ibid.* XLVII. 14

ment qui veut que dès le temps d'Abraham il y ait eu de l'argent marqué & monnoié, l'emporteroit ſans doute : mais dans une choſe de fait comme celle-ci, on doit plutôt peſer les raiſons que compter les ſuffrages : il faut examiner le Texte en lui-même, & voir où les expreſſions de Moyſe nous conduiſent naturellement. On ne remarque dans ſon Texte que les noms des métaux d'or & d'argent, leur poids, leur pureté, & le cours qu'ils ont chez le marchand ; mais tout cela ne décide rien pour la marque de l'or ni de l'argent : on n'y voit jamais un mot qui prouve l'empreinte, la figure ou la forme de cette monnoie. Les noms de *ſicle*, de *talent*, de *gérah* & de *beka* ſont des noms de poids, & non pas des noms de monnoie. Le cours de l'argent chez les marchands n'eſt pas une preuve que l'argent fut marqué ou monnoié, puiſqu'on connoît des peuples entiers encore aujourd'hui, qui trafiquent avec de l'or & de l'argent ſans marque. Il faut donc conclure que les paſſages de l'Ecriture que nous avons touchés : ne prouvent pas que les Hébreux du temps d'Abraham & des Patriarches, aient eu de l'argent frappé & monnoié.

Les termes de *péſer le metal* qui ſont employés en quelques endroits de l'Ecriture, montrent encore l'ancien uſage de délivrer l'argent au poids, avant que la valeur de chaque piece fut déterminée par la marque qu'on y mit dans la ſuite. Abraham (*a*) peſe quatre cents ſicles pour le tombeau de Sara. Les freres de Joſeph lui rapportent l'argent qu'ils avoient trouvé dans leurs ſacs à leur retour, dans le même poids qu'ils l'avoient trouvé. (*b*) Le ſicle & le talent étoient des poids communs, dont on ſe ſervoit pour peſer toutes ſortes de choſes. Moyſe (*c*) dit que les bracelets qu'Eliézer donna à Rebecca, peſoient dix ſicles, & les pendants d'oreilles deux ſicles. Il ordonne (*d*) de prendre le poids de cinq cents ſicles de myrrhe, & deux cents cinquante ſicles de cinnamome, au poids du Sanctuaire, pour compoſer le parfum. Il raconte ailleurs (*e*) qu'on offrit pour les ouvrages du Tabernacle ſoixante & douze mille talents & quatre cents ſicles ; ou ſoixante & dix talents, & deux mille quatre cents ſicles d'airain : on ſait que l'airain n'entroit pas dans le commerce. On lit dans les Livres des Rois, (*f*) que les cheveux d'Abſalon peſoient deux cents ſicles, lorſqu'il les faiſoit couper une fois chaque année. Zacharie (*g*) au lieu de dire *une maſſe de plomb*, dit *un talent de plomb*, parce que le terme de *talent* étoit générique, & ne ſignifioit pas néceſſairement une ſorte de monnoie ou une ſomme particuliere.

Dans les Livres qui ſont écrits depuis Moyſe, on remarque les mêmes

---

(*a*) *Geneſ.* XXIII. 16. == (*b*) *Geneſ.* XLIII. 21. == (*c*) *Geneſ.* XXIV. 22. == (*d*) *Exod.* XXX. 23. 24. == (*e*) *Exod.* XXXVIII. 29. *Talenta ſeptuaginta duo millia, & quadringenti ſuprà ſicli.* Selon l'Hébreu : *Septuaginta talenta, & duo millia & quadringenti ſicli.* == (*f*) 2. *Reg.* XIV. 26. Les Interpretes diſputent entr'eux s'il faut lire *deux cents* : mais il ne s'agit ici que de montrer que le ſicle étoit un poids. == (*g*) *Zach.* V. 7.

expreſſions, quant aux monnoies & aux payements. Iſaïe (*a*) nous repréſente les impies qui peſent de l'argent dans la balance, pour en faire une Idole. Jérémie (*b*) peſe dans une balance dix-ſept pieces d'argent pour un champ qu'il achete. Pour peſer la monnoies, nous croyons qu'on portoit ordinairement une balance à la ceinture, & des pierres d'un certain poids, ou même de véritables poids de cuivre ou de plomb, qui ſont nommés *pierres* dans l'Ecriture. Moyſe (*c*) défend d'avoir dans la même bourſe diverſes pierres de poids : *Non habebis in eodem ſacculo diverſa pondera*, (l'Hébreu, *lapidem & lapidem*, *majus & minus.*) Le même Légiſlateur veut que les Iſraélites qui ſortent du camp pour leurs néceſſités corporelles, portent toujours un piquet outre leur balance. (*d*) On entend dans Amos (*e*) les avares qui ſe plaignent de ce que les fêtes ſont trop fréquentes, & qui s'exhortent à diminuer leurs meſures, à augmenter le poids du ſicle, à ſe ſervir de balances trompeuſes : *Imminuamus menſuram, augeamus ſiclum, ſupponamus ſtateras doloſas.*

Pour éviter ces tromperies, on conſervoit dans le Temple les poids & les meſures. L'Ecriture voulant marquer un poids exact & ſûr, emploie cette expreſſion, *au poids du Sanctuaire.* (*f*) Dans les Livres des Rois, (*g*) on trouve *le poids du Roi* ou *le poids public*, parce que c'étoit aux Rois qu'appartenoit le ſoin des monnoies, des poids & des meſures, & de tout ce qui regarde le commerce & la ſûreté du public. Sperling croit que *le poids du Sanctuaire* & *le poids du Roi*, ſont mis par oppoſition au *poids étranger* des Phéniciens, des Egyptiens & des Chananéens. Le ſicle Hébreu étoit, dit-on, plus fort que le ſicle ou le poids de ces autres peuples, avec leſquels les Juifs étoient en relation. Le commun des Commentateurs aſſure qu'il y avoit parmi les Hébreux deux ſortes de poids ; l'un ſacré, & l'autre profane ou commun ; l'un du Temple ou du Sanctuaire, & l'autre du commerce ordinaire : que le premier étoit le double de l'autre. Mais cette opinion ne paroît pas bien certaine, & les raiſons qu'on apporte pour l'appuyer ne ſont pas convaincantes. M. le pelletier, dans ſa Diſſertation ſur le poids des cheveux d'Abſalom, veut que le poids du Roi ſoit le poids de Babylone, que les Juifs employerent pendant la captivité de Babylone, ou peu de temps après.

Les Juifs anciens n'employoient que l'or & l'argent dans le commerce : on trouve de leurs médailles de bronze ; mais ou elles ſont fauſſes, ou elles ſont ſeulement frappées ſous le Gouvernement de Si-

(*a*) *Iſai.* XLVI. 6. = (*b*) *Jerem.* XXXII. 10. = (*c*) *Deut.* XXV. 13. = (*d*) *Ibid.* XXIII 13. *Carens paxillum in balteo.* Hebr. *cum armis tuis*, vel, *cum ſtatera tua*, על אזנך. LXX ἐπὶ τῆς ζώνης σου. Il ſemble qu'ils aient lu אזור, *une ceinture* : la Vulgate les a ſuivis ou au moins ſuppoſe la même lecture, qui paroît la plus naturelle. = (*e*) *Amos.* VIII. 5. = (*f*) *Exod.* XXX. 24. *& alibi.* = (*g*) 2. *Reg.* XIV. 23. *Pondere publico.* (Hebr. *pondere regis.*

mon Maccabée. Les Turcs, les Arabes, les Egyptiens & les Orientaux pour la plupart, n'ont point encore aujourd'hui (*a*) d'autres monnoies que l'or & l'argent.

Nous croyons que ces métaux étoient en barres, en lingots, en maſſe ou en verges, comme nous avons décrit ci-devant l'argent des Chinois. On remarque dans les Pſaumes (*b*) cette expreſſion, des morceaux, ou des fragments d'argent, *fragmenta argenti*, que les puiſſants foulent aux pieds : ce pouvoient être des pieces d'argent, ou des morceaux coupés des lingots. On trouve auſſi dans l'Ecriture cette expreſſion, *ligamen argenti*, (*c*) un paquet, ou un faiſceau d'argent : ce qui peut marquer des bâtons ou de petites broches d'argent liées enſemble, à peu près comme Plutarque nous dépeint les oboles, dont une poignée faiſoit la dragme. J'avoue pourtant que quelquefois *lier l'argent*, ſignifie le mettre dans un linge ou dans une bourſe, (*d*) & même dans une ceinture, pour le ſerrer : mais cela n'eſt pas contraire à notre conjecture. Job dit que Dieu a cacheté ſes iniquités comme des barres d'argent dans une bourſe ; qu'il les y a couſues comme dans un ſac. (*e*) Achan trouve parmi les dépouilles de Jéricho une regle d'or, ou ſelon l'Hébreu, (*f*) *une langue d'or* de cinquante ſicles, & outre cela, le poids de deux cents ſicles d'argent. David ne laiſſe à ſon fils que de l'or, de l'argent & du cuivre en lingots ou en maſſe. L'or qu'on donna à Aaron pour former le veau d'or, celui qu'on offrit à Moyſe pour faire le Tabernacle, & celui que le peuple donna à Joſias pour les réparations du Temple, n'étoit pas monnoié.

Quoique le commerce par argent fût commun parmi les anciens Hébreux, on ne laiſſa pas de continuer le trafic par échange. Les Septante, la Vulgate, le Chaldéen, & le plus grand nombre des Commentateurs (*g*) aſſurent que Jacob acheta auprès des enfants d'Hémor, une partie d'un champ pour cent agneaux, appellés en Hébreu *kéſitah*. Ce dernier terme eſt fort inconnu. Mais ſi quelqu'un veut ſoutenir qu'en cet endroit *kéſitah* ſignifie une piece de monnoie marquée d'un agneau, & uſitée du temps d'Abraham, nous ne croyons pas devoir nous appliquer ſérieuſement à le réfuter ; il en croira toujours ce qu'il voudra. Jacob ne demande à Laban pour récompenſe de ſes travaux, que du bétail ; (*h*)

(*a*) *Bellon. obſerv. lib.* II. *c.* 103. — (*b*) *Pſalm.* LXVII. 31. *Increpa feras arundinis congregatio taurorum in vaccis populorum, ut excludant eos qui probati ſunt argento.* (Hebr. *Increpa cœtum arudinis*, i. e. agmen haſtatorum, *congregationem taurorum cum vaccis populorum, conculcantem fragmenta argenti.*) — (*c*) *Gen.* XLII. 35. *Ligatas pecunias.* (Hebr. צרור כספו *Ligamen argenti ſui.*) *Prov.* VII. 20. *Sacculum pecuniæ.* (Hebr. *Ligamen argenti.*) *Oſee.* XIII. 12. *Colligata eſt iniquitas Ephraïm.* *Exod.* XXXII. 4. Hebr. juxta quoſdam : *Quod cum accepiſſet, ligavit illud in ſacco, & fecit ex eo, &c.* — (*d*) *Agg.* I, 6, צרור נקוב *Sacculus pertuſus.* — (*e*) *Job.* XIV. 17. *Signaſti quaſi in ſacculo* (Hebr. בצרור *delicta mea ; ſed curaſti iniquitatem meam.* (Hebr. *& aſſuiſti ſuper iniquitatem meam.*) — (*f*) *Joſue* VII. 21. *Regulamque auream.* [Hebr. *Linguamque auream.*] — (*g*) *Geneſ.* XXXIII. 19. *Centum agnis.* [Hebr. *centum keſitah* במאה קשיטה.] Voyez le Commentaire de D. Calmet ſur ce Texte. — (*h*) *Geneſ.* XXX. 32.

& ce Patriarche ne fait point d'autres présents à son frere Esaü. (a) L'Auteur du Livre de Job marque aussi le trafic par échange, (b) lorsqu'il dit que *l'homme donne peau pour peau, & qu'il laissera en échange tout ce qu'on voudra, pour sauver sa vie.* L'Auteur de l'Ecclésiastique insinue le même usage, lorsqu'il dit: (c) *Il n'y a rien de si précieux qu'on puisse échanger contre une personne bien instruite.* Enfin le Prophete Isaïe (d) marque d'une maniere très-précise le trafic en argent, & celui qui se fait par échange: *Venez*, dit-il, *acheter du vin & du lait sans argent & sans échange. Pourquoi pesez-vous votre argent pour ce qui ne peut vous nourrir? & pourquoi donnez-vous votre travail pour ce qui ne peut vous rassasier?* Judas n'offre à Thamar qu'un chevreau de son troupeau. (e) Salomon ne donne que du froment & de l'huile à Hiram, (f) pour récompense des bois & des ouvriers qu'il lui fournissoit. Osée (g) n'achette sa femme que quinze pieces d'argent, & une mesure & demie d'orge.

VIII. Prétendus sicles anciens des Juifs.

Les Savants sont assez revenus aujourd'hui du crédit qu'on avoit voulu donner à certains sicles qu'on prétendoit anciens, & qu'on croyoit avoir été frappés dans la Judée du temps de David ou de Salomon. Quoique ces pieces fussent assez nouvelles, comparées au temps des Patriarches & de Moyse; elles ne laissoient pas de donner aux monnoies Hébraïques plus d'antiquité qu'on ne peut en donner à celles des Grecs ni des Perses: ces sicles ayant leur légende en caracteres Samaritains, on en concluoit qu'ils avoient été frappés avant la captivité de Babylone, parce qu'on étoit persuadé que ces anciens caracteres Hébreux avoient été entiérement abolis parmi les Juifs après la captivité; & comme ces médailles portoient d'un côté cette légende, *Jérusalem la sainte*, & de l'autre, *sicle d'Israël*: on en inféroit que ces monnoies ne pouvoient avoir été battues depuis le regne de Jéroboam sur les dix Tribus; car alors Jérusalem n'étoit plus la ville sainte, dans l'opinion d'Israël, séparé de Juda & de Benjamin: il falloit donc convenir que ces monnoies étoient battues avant le schisme de Jéroboam, & dans le temps que les douze Tribus réunies sous la domination de la maison de David, portoient en commun le nom d'*Israël*, & reconnoissoient unanimement Jérusalem pour la Ville sainte.

Mais il est aisé de faire voir la foiblesse du principe sur lequel tout ce raisonnement est fondé, & la fausseté des conséquences qu'on en tire. On suppose que les caracteres Samaritains ne furent plus en usage parmi les Juifs, depuis le retour de la captivité, & qu'alors on ne se servit plus que de caracteres Chaldéens, que nous voyons aujourd'hui dans les Bibles Hébraïques à l'usage des Juifs. Mais un fait décisif contre ce sentiment, c'est que les monnoies Hébraïques fabriquées du temps de

(a) *Ibid.* XXXII. 13. & *seq.* = (b) *Job.* II. 4. = (c) *Eccli.* XXVI. 18. = (d) *Isai.* LV. 1. 2. = (e) *Gen.* XXXVIII. 17. = (f) 3. *Reg.* V. 10. 11. = (g) *Osée.* III. 2.

Simon Maccabée, ſont marquées de caracteres qu'on appelle Samaritains, & qu'on devroit plutôt appeller caracteres Phéniciens, ou caracteres Hébreux anciens: & les Antiquaires conviennent que toutes les monnoies où ſe voient des caracteres Chaldéens ou Hébreux nouveaux, ſont fauſſes. On en doit dire autant des monnoies qu'on nous donne comme étant du temps de David & de Salomon; ces médailles portent ſur elles-mêmes le caractere de leur fauſſeté; le métal en eſt moderne; les empreintes ſont ſouvent puériles; on en voit de bronze, & nous avons fait remarquer que l'airain n'entroit pas dans le commerce. Sperling aſſure que toutes ces pieces ne paroiſſent que depuis un ou deux ſiecles, & qu'il a connu un homme qui avoit une forge dans le Holſtein, où il en fabriquoit.

M. Patin dit que dans le grand nombre de cabinets de médailles qu'il a vus, il n'y a pas rencontré un ſeul ſicle ancien & véritable. M. Morel avoue qu'on voit des vrais ſicles: mais il ſoutient qu'ils ſont tous du temps de Simon Maccabée; c'eſt le ſentiment des plus habiles que nous avons conſulté ſur cela. Ainſi nous mettons au rang des médailles fauſſes celles d'Abraham, où l'on nous dépeint un vieillard d'un côté, & un veau ſur le revers; celles de Moyſe, où on le voit d'un côté avec des cornes, comme on repréſente Alexandre le Grand, & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, & de l'autre on lit ces paroles: *Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma préſence.* Nous mettons dans la même claſſe les médailles de Joſué qui ſont marquées d'un côté d'un taureau, & de l'autre d'un monocéros; & celles de David avec ſa gibeciere d'un côté, & de l'autre une tour; & celles de Mardochée, où l'on remarque d'un côté le ſac & la cendre, & de l'autre une couronne. Nous rejettons de même ces prétendus ſicles qu'on montre dans quelques tréſors d'anciennes Egliſes, & qu'on prétend être ceux qui furent donnés à Judas pour le prix de notre Sauveur. Ces dernieres monnoies ſont d'anciennes médailles de Rhodes, qui repréſentent d'un côté la tête du fameux Coloſſe dédié au Soleil, & de l'autre une roſe.

IX. Sicles fabriqués du temps de Simon Maccabée.

Quant aux vrais ſicles fabriqués du temps de Simon Maccabée, nous liſons dans le Chapitre xv. du premier Livre des Maccabées, qu'Antiochus Sidetes Roi de Syrie, permit au Grand-Prêtre Simon de battre de la monnoie à ſon propre coin: *Permitto tibi facere percuſſuram proprii numiſmatis in regione tuâ.* Mais comme il n'étoit pas permis aux Juifs de faire des empreintes & des images, Simon ſe contenta de faire graver ſur des médailles qu'il fit battre, quelques emblêmes ou quelques vaiſſeaux du Temple; par exemple, un vaſe, ou une cruche, ou une coupe, ou une lyre d'un côté, & au revers un palmier avec ſon fruit, ou une feuille de vigne, ou une gerbe, ou des épis, ou quelque choſe de ſemblable: les inſcriptions ſont d'un côté *ſicle* ou *demi-ſicle d'Iſraël*, ſelon la qualité de la piece; & de l'autre l'année, 1, 2, 3, 4, ou 5, de la délivrance de Sion. On ne trouve de ces monnoies que de quatre ou cinq

ans, quoique Simon en ait gouverné plus de huit; & ſous ſon ſucceſſeur Jean Hircan, on n'en voit aucune, quoique ſon gouvernement ait été de vingt-neuf ans. On ſoupçonne que les Juifs repréſenterent apparemment à Simon que ces empreintes qu'il faiſoit graver ſur ces monnoies, n'étoient pas moins contraires à la Loi, que les repréſentations d'hommes & d'animaux; & qu'ainſi il fut obligé d'abandonner ce privilege de battre de la monnoie.

Il y en a même qui ſe perſuadent que ce ne fut pas dans la Judée, mais dans quelques villes des Samaritains de ſon obéiſſance, que Simon fit frapper ces médailles, parce qu'on ſuppoſe que le caractere Samaritain, dont elles ſont toutes marquées, n'étoit pas en uſage parmi les Juifs, & que d'ailleurs on n'auroit oſé faire dans leurs villes aucunes figures ſur la monnoie. Mais comme on remarqua que c'étoit éluder la Loi, que de faire dans une ville Samaritaine, ce qu'on n'auroit oſé faire dans une ville Juive, Simon ſe déporta entiérement d'un droit, dont il ne pouvoit uſer, ſans contrevenir aux Loix de ſon pays. Tout cela n'eſt que conjectures; mais ces conjectures ne ſont pas ſans fondement. On ſait les mouvements que ſe donnerent les Juifs (*a*) pour obliger Pilate à mettre hors de Jéruſalem les images de l'Empereur qu'il y avoit introduites. Vitellius allant faire la guerre aux Arabes, & voulant paſſer par la Judée, les principaux des Juifs allerent le prier de n'y pas faire voir les enſeignes Romaines, où étoit repréſenté l'Empereur.

Hérode le Grand, ayant mis des trophées (*b*) pour l'ornement du Théâtre qu'il avoit fait à Jéruſalem, le peuple ſe mutina, croyant que ces trophées fuſſent des ſtatues armées, & ne put être appaiſé qu'après qu'on lui eut fait voir en ôtant les armes, que ce n'étoit que des troncs chargés de dépouilles. Lorſqu'Hérode le Tétrarque eut bâti à Tibériade un palais orné de pluſieurs figures d'animaux, Joſeph l'Hiſtorien fut député (*c*) de la part des principaux de Jéruſalem, pour engager ceux de Tibériade à démolir ce palais. Ce même Auteur croit que Salomon pécha contre la Loi, (*d*) en mettant des figures de bœufs ſous le vaiſſeau nommé la Mer, qui étoit dans le Temple. On remarque ailleurs (*e*) le bruit qui s'éleva à Jéruſalem à l'occaſion d'un aigle d'or qu'Hérode le Grand avoit placé ſur la porte du Temple. Tacite enſeigne que les Juifs étoient inflexibles ſur l'article des ſtatues; qu'ils n'en ſouffroient aucune dans leurs villes; que ni la conſideration pour leurs Rois, ni le reſpect pour les Empereurs, n'étoient pas capables de les leur y faire recevoir: (*f*) *Nulla ſimulacra urbibus ſuis, nedum Templis ſunt, non Regibus hæc adulatio, non Cæſaribus honor.* Origene (*g*) aſſure

(*a*) Voyez Joſeph, Antiq. liv. XVIII. c. 4. & de la Guerre des Juifs, l. II. c. 8. = (*b*) *Joſeph. l.* XVIII. *c.* 7. *Antiquit.* = (*c*) *Lib. de vita ſua.* = (*d*) *Antiq. l.* VIII. *c.* 2. = (*e*) *Antiq. lib.* XVII. *cap.* 8. = (*f*) *Tacit. hiſt. lib.* V. = (*g*) *Lib.* IV. *contra Celſum.*

qu'on ne trouvoit pas même parmi eux d'ouvriers qui fussent faire dès images ; on n'y voyoit ni Sculpteur , ni Peintre , ni Statuaire.

Quoique les Docteurs Hébreux ne conviennent pas tout-à-fait entre eux du sens de la Loi qui leur défend de faire des représentations & des figures , & que quelques-uns tiennent qu'il est permis de représenter des figures énigmatiques & hiéroglyphiques , qui ne subsistent pas réellement dans la nature ; il est pourtant vrai que la plupart d'entre eux soutiennent (*a*) qu'il ne leur est jamais permis de faire aucune image, de quelque nature qu'elle soit , pas même des astres , quand ce ne seroit que pour le simple ornement : & Léon de Modene (*b*) assure que les Juifs d'aujourd'hui n'ont aucune figure , image , ni statue , & n'en souffrent point dans leurs maisons , & encore moins dans leurs Synagogues ; mais cela ne les empêche pas de se servir de la monnoie , & même des images & des figures faites par d'autres, non seulement pour la nécessité du commerce, mais encore pour l'ornement ; & certes du temps de notre Seigneur, (*c*) ils se servoient dans la Judée de la monnoie Romaine, avec l'empreinte des Césars.

On peut inférer de là pourquoi Simon ne continua pas de faire battre de la monnoie , comme il l'avoit commencé. Les Rois Asmonéens qui succéderent à son fils Jean Hircan , ne furent pas si scrupuleux ; on les représenta sur leur monnoie , avec les marques de la fertilité de la Judée sur le revers. Cet usage dura parmi les Juifs , jusqu'à la ruine entiere de leur nation & de leurs Etats sous Vespasien.

X. Valeur des monnoies Hébraïques.

On trouve dans l'Ecriture diverses sortes de monnoies ; par exemple, le talent , le sicle , le demi-sicle, appellé en Hébreu *Béka* , & l'obole en Hébreu *gérah*. On y en remarque encore quelques autres plus inconnues ; par exemple , *késitah* , *adarconim* , ou *darcmonim* , la mine ou *mna* , le dernier , le *stater* , qui sont des monnoies étrangeres aux Hébreux. Il y a si peu de conformité entre les divers sentiments des Auteurs qui ont écrit de la valeur & du poids des monnoies Hébraïques , qu'il est difficile de se déterminer sûrement dans cette matiere. Les sicles qu'on conserve du temps de Simon Maccabée , ne sont pas d'un poids exact & uniforme , à ce que témoignent de fort habiles gens , qui en ont pesé plusieurs. Mais comme la plupart des Lecteurs veulent être fixés , & ne se proposent pas d'entrer dans l'examen exact & profond de ces matieres séches & peu intéressantes , nous avons cru que nous pouvions nous en tenir aux supputations qui nous ont été communiquées par M. le Pelletier de Rouen , dont on connoît la profonde érudition & l'exactitude sur ces matieres.

Nous donnerons ensuite par forme de supplément les mesures & les

(*a*) *Vide Selden. de jure natur. & gentium*, *lib.* II. *c.* 6. = (*b*) *Leo Mutinens. part.* I. *c.* 2. = (*c*) *Matth.* XXII. 19.

poids

poids des Hébreux, comparés aux mesures & aux poids de France

Mais pour comparer les monnoies anciennes aux nôtres, il faut premiérement marquer le poids de nos monnoies, & la valeur de nos poids.

Valeur des poids de France, & poids des monnoies qui y ont cours.

La livre de France pese 16 onces, ou deux marcs, ou 128 gros, ou 324 deniers, ou 9216 grains.

Le marc contient 8 onces.

L'once pese 8 gros; le gros 3 deniers, & le denier 24 grains.

L'écu d'or pese 63 grains.

Le Louis d'or pese 126 grains, & le demi 63 grains.

Le Louis d'argent, ou l'écu, pese 21 deniers 8 grains, ou 512 grains.

Le demi-Louis d'argent, ou le demi-écu, pese 10 deniers 16 grains, ou 256 grains.

La pistole d'Espagne pese 126 grains, & la demi 63 grains.

La réale d'Espagne pese deux deniers 16 grains, ou 64 grains.

La double réale pese 5 deniers 8 grains, ou 128 grains.

La valeur de l'or comparée à celle de l'argent, poids pour poids, est comme de 1 à 14.

Valeur des monnoies Hébraïques, comparées à celles de France d'aujourd'hui.

Le sicle d'argent pesoit une demi-once, ou 4 dragmes Romaines, ou 266 grains & $\frac{4}{23}$ de grains; c'est-à-dire, qu'il pesoit 11 grains de plus que notre demi-Louis d'argent: il valloit précisément 32 sols 5 deniers & $\frac{5}{8}$ de derniers de notre monnoie.

Le demi-sicle d'argent, ou béka, pesoit 133 grains & $\frac{1}{2}$, & valoit 16 sols 2 deniers & $\frac{11}{23}$ de deniers de notre monnoie.

Le tiers de sicle étoit la piece d'argent dont les Juifs payerent la Capitation pour le Temple, depuis la captivité de Babylone: il pésoit 89 grains, & valoit 10 sols 9 deniers $\frac{12}{24}$ de deniers.

Le gérah, ou obole Hébraïque, pesoit la vingtieme partie du sicle d'argent, c'est-à-dire, 13 grains, $\frac{2}{13}$ de grains, & valoit 1 sol 7 deniers $\frac{13}{37}$ de deniers.

Le késitah est une piece de monnoie d'or qui vaut environ douze livres 10 sols de notre monnoie. (C'est la pensée de M. le Pelletier.)

Le sicle d'or pésoit un demi-sicle d'argent, & par conséquent il étoit du poids de deux dragmes Romaines, ou de 133 grains & $\frac{1}{2}$: c'est-à-dire, qu'il pesoit sept grains & demi plus que notre Louis d'or: il valoit de notre monnoie 11 livres 11 sols 9 deniers & $\frac{1}{4}$.

Les darcmonim ou adarconim, qui ſont les Dariques, étoient du poids & de la valeur du ſicle d'or. On trouve ces noms dans les Paralipomenes, & dans Eſdras. Les Septante les ont rendus par *des dragmes*, parce que la dragme Alexandrine qu'ils entendoient, peſe deux dragmes Romaines.

La mine d'argent étoit une ſomme de 60 ſicles d'argent, & de la valeur de 97 livres 6 ſols 10 deniers $\frac{1}{2}$ de notre monnoie.

La mine d'or étoit de 60 ſicles d'or, & de la valeur de 695 livres 6 ſols 3 deniers de notre monnoie.

Le talent d'argent étoit une ſomme de 50 mines d'argent, ou de 3000 ſicles d'argent, & de la peſanteur de 1500 onces Romaines, ou 125 livres Romaines, & de notre poids de marc 86 livres 14 onces & 5 gros, & de la valeur de 4867 livres 3 ſols 9 deniers de notre monnoie.

Le talent d'or étoit une ſomme de 100 mines d'or, ou de 6000 ſicles d'or de la péſanteur de deux dragmes Romaines chacun, & par conſéquent de 1500 onces, ou 125 livres Romaines, & de 86 liv. 14 onces 5 gros de notre poids de marc & de la valeur de 69531 livres 5 ſols de notre monnoie.

Meſures longues des Hébreux, comparées à celles de France.

Il faut premiérement mettre les meſures longues de France, auxquelles nous comparons celles des Hébreux.

Le pied de France eſt de douze pouces, & le pouce de 12 lignes.

La toiſe contient ſix pieds, & la lieue 2000 toiſes.

La coudée Hébraïque eſt de 20 pouces $\frac{44}{89}$, c'eſt-à-dire, près de 20 pouces & demi.

Le zéret, ou la demi-coudée, eſt de 10 pouces $\frac{22}{89}$ de pouce.

Le tophac, ou paume Hébraique, 3 pouces $\frac{37}{49}$

L'esbah, ou doigt, $\frac{76}{89}$ de pouce.

Le Chemin qu'on pouvoit faire le jour du Sabbat, étoit de 2000 coudées Hébraïques, ou de 569 toiſes un pied 8 pouces $\frac{68}{89}$ de pouce, meſure de Paris.

Le ſtade Hébraïque étoit, ſelon Joſeph, de 400 coudées Hébraïques, & par conſéquent de 683 pieds un pouce $\frac{67}{89}$ de notre meſure.

Meſures creuſes des Hébreux pour les liqueurs, comparées à celles de Paris.

Le muid de Paris contient 8 pieds cubes, le tonneau en contient vingt-quatre.

Le pied cube contient 1728 pouces, ou 36 pintes.

La pinte contient 48 pouces.

La chopine 24 pouces, le demi-ſetier 12 pouces, le poſſon 6 pouces cubes.

Ainſi le muid à vin de Paris contient 288 pintes, & le tonneau 864 pintes.

Le muid à grain de Paris contient 48 pieds cubes, ou 12 ſetiers.

Le ſetier 4 pieds cubes, ou deux mines.

La mine deux minots, ou deux pieds cubes.

Le minot, un pied cube, ou trois boiſſeaux.

Le boiſſeau contient 16 litrons, ou 576 pouces cubes.

Le litron contient 36 pouces cubes.

Le bath, ou épha Hébreu, comparé à nos meſures, eſt de 1434 pouces cubes $\frac{475558}{734969}$ de capacité, & par conſéquent contient 29 pintes, chopine & demi-ſetier, un poſſon, & de plus cette fraction de pouce $\frac{475558}{734969}$.

Le corus, ou chomer des Hébreux, contenoit dix baths, & par conſéquent 14340 pouces cubes $\frac{310720}{734969}$, ou 298 pintes, chopine, demi-ſetier, & $\frac{303720}{734969}$ de pouce cube.

Le létech étoit la moitié du chomer, & par conſéquent de la capacité de 7170 pouces cubes, & de cette fraction de pouce $\frac{555360}{734969}$, ou de 149 pintes, demi-ſetier, un poſſon, & cette fraction de pouce $\frac{555360}{734969}$.

Le ſéah étoit le tiers du bath, & par conſéquent de la capacité de 478 pouces cubes $\frac{158186}{734969}$, ou de neuf pintes, chopine, demi-ſetier, un poſſon, 4 pouces & $\frac{158555}{734969}$

Les tria-ſata, dont il eſt parlé, *Geneſ.* XVIII. 6. ſont la même choſe que l'épha. N'eſt-ce pas auſſi le même que le triental, ou שליש de *Pſalm.* LXXIX. 6. & *Iſai.* XL. 12.

Le gomor ou aſſaron, étoit la dixieme partie de l'épha; il contenoit par conſéquent 143 pouces cubes $\frac{564757}{524845}$, ou trois pintes, moins cette portion de pouce $\frac{187728}{524845}$.

Le cab étoit la ſixieme partie du ſéah ou ſatum, ou la dix-huitieme partie de l'épha, & par conſéquent de la capacité de 79 pouces cubes, & de cette fraction de pouce $\frac{495377}{734969}$, ou d'une pinte, chopine, un poſſon, un pouce cube, & cette fraction de pouce $\frac{495377}{734969}$.

Le quart du cab contenoit 19 pouces cubes $\frac{652821}{734969}$, ou un demi, ſetier, un poſſon, un pouce cube, & cette portion de pouce cube $\frac{637011}{734969}$. Cette meſure eſt auſſi appellée robah, ou log, ou ſextaire Rabbin. *Voyez 4. Reg.* VI. 25.

Le nébel étoit une grande meſure de la capacité de trois baths, & par conſéquent de 4304 pouces, & cette fraction de pouce $\frac{55516}{734969}$, ou de 87 pintes, chopine, demi-ſetier, deux pouces cubes, & cette fraction $\frac{55516}{734969}$ de pouce.

Le hin, ou tarcabus, étoit le demi-boiſſeau, ou demi-ſéah des Hé-

breux, ou la ſixieme partie du bath, & par conſéquent de 239 pouces $\frac{70193}{704969}$, ou quatre pintes, chopine, demi-ſetier, un poſſon, cinq pouces cubes, & $\frac{70193}{704969}$.

Le demi-hin étoit la moitié du hin, & par conſéquent de la capacité de 119 pouces $\frac{392081}{704969}$, ou deux pintes, demi-ſetier, un poſſon, cinq pouces cubes, & $\frac{392081}{704969}$.

Le tiers de hin étoit la même meſure que le cab.

Le quart de hin étoit de 59 pouces cubes $\frac{548525}{704969}$, ou d'une pinte, un poſſon, cinq pouces $\frac{548525}{704969}$.

Le ſixieme de hin ou le ſextaire de hin, étoit de la capacité de 39 pouces cubes, & cette fraction $\frac{600673}{704969}$, ou de chopine, demi-ſetier, trois pouces cubes, & cette fraction $\frac{600673}{704969}$. *Voyez Ezech.* IV. 11.

Le pondion, ou dipondion Rabbin, étoit une petite meſure dont il eſt fait mention dans la Miſna ; elle contenoit deux logs, & par conſéquent elle étoit égale au ſixieme de hin.

Le betza, ou œuf des Rabbins, contient, ſelon eux, la ſixieme partie du log, & par conſéquent trois pouces cubes, & cette fraction $\frac{67885}{211407}$.

Le cos, ou coupe paſcale, étoit le vaſe de bénédiction pour rendre graces après le repas ; il contenoit quatre pouces cubes $\frac{621932}{704969}$.

Le rebuth, ou quart de log, étoit la même capacité que la coupe paſcale.

Le mikué étoit un vaſe, qui ſervoit à laver un homme tout entier, lors, par exemple, que les Juifs ſe baignoient au retour du marché. *Marc.* VII. 4. Il étoit de la capacité de 40 ſéah ; c'eſt un peu moins de 400 pintes.

Par-tout où il eſt parlé dans les Septante ou dans la Vulgate, de métrete, de cadus, de ceramium, de cous ou chus ou conge, en ſens de meſures, on doit entendre le bath ou l'épha.



DISSERTATION

SUR LE

TROISIEME AGE DU MONDE,

Qui s'étend depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Egypte. (a)

LE troisieme âge du monde n'a pas autant de difficultés que les deux premiers : il a des époques plus assurées dans le Texte sacré ; les obscurités qui s'y trouvent sont plus faciles à dissiper. La durée des deux premiers âges, n'est que le produit de différentes sommes partielles exprimées dans le Texte, mais sur lesquelles les exemplaires varient ; la somme totale des années de chacun de ces deux âges n'est exprimée nulle part. Nous ne pouvons donc la découvrir que par des conjectures, & ces conjectures ne peuvent être appuyées sur l'authenticité du Texte, puisque les exemplaires varient ; elles se réduisent à des probabilités fondées sur le témoignage des Copistes, entre lesquels il faut discerner quels sont ou quels peuvent être les plus fideles. Le témoignage de Moyse sur les sommes partielles qui devroient donner le total, se trouve obscurci par la liberté que les Copistes ont prise d'y faire différents changements qui laissent à peine reconnoître les vestiges de la lecture primitive. Il n'en est pas ainsi du troisieme âge : sa durée est expressément marquée par Moyse dans l'Exode, & rappellée par S. Paul dans ses Epîtres : voilà deux témoignages certains & infaillibles qui nous assurent que la durée du troisieme âge est de *quatre cents trente ans depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Egypte*, ou ce qui est la même chose, *jusqu'à la loi qui leur fut donnée par Moyse.* Il est vrai qu'il y a même encore sur cela quelques obscurités ; mais elles sont faciles à dissiper ; du reste il ne s'agit plus que de concilier avec cette somme totale les différentes sommes partielles qui doivent la remplir :

(a) C'est une des Dissertations nouvelles que j'ajoute dans cette édition, en remaniant ce que j'en ai dit dans la Chronologie sacrée au Tome XIV. de la premiere édition, & traitant le point essentiel dont je n'avois point par[illegible], qui est la solution des difficultés Chronologiques qui se rencontrent dans l'histoire de Jacob & de sa famille.

plusieurs sont expressément marquées par Moyse, & ne souffrent pas la moindre difficulté; si le silence de Moyse nous laisse quelque embarras, c'est sur les époques qui concernent la famille de Jacob; mais elles dépendent toutes d'une seule, qui est l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon, comme nous le ferons observer; & c'est le principal point que nous aurons ici à discuter; parce que toutes les difficultés se réduisent presque à celle-là. Nous examinerons donc ici la durée entiere du troisieme âge, les époques qui concernent l'histoire d'Abraham & d'Isaac, & enfin celles qui regardent Jacob & sa famille.

I. Preuves de la durée du troisieme âge. Témoignage de S. Paul.

Le troisieme âge s'étend depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des enfants d'Israël hors de l'Egypte; & sa durée est marquée par Moyse & par S. Paul. Commençons par le témoignage de l'Apôtre, parce qu'il est le plus précis, & que du moins sur celui-là tous les exemplaires s'accordent. *Mes freres*, dit S. Paul écrivant aux Galates, (a) *lorsqu'un homme a fait un contrat qui a été confirmé, nul ne peut ni le casser, ni y ajouter. Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race.... Ce que je veux donc dire, est que Dieu ayant fait comme un contrat, la Loi qui a été donnée quatre cents trente ans après, n'a pas pu le rendre nul, ni anéantir la promesse.* La Loi a donc été donnée quatre cents trente ans après les promesses faites à Abraham. Or les promesses furent faites à Abraham au jour même de sa vocation. *Sortez de votre pays, de votre parenté, & de la maison de votre pere;* lui dit le Seigneur; (b) *& venez en la terre que je vous montrerai. Je ferai sortir de vous un grand peuple; je vous benirai; je rendrai votre nom célebre, & vous serez beni. Je benirai ceux qui vous beniront, & je maudirai ceux qui vous maudiront; & tous les peuples de la terre seront benis en vous.* La Loi fut donc donnée quatre cents trente ans après la vocation d'Abraham. Or la Loi fut donnée cinquante jours après la sortie des enfants d'Israël hors de l'Egypte; & les enfants d'Israël sortirent de l'Egypte quatre cents trente ans après qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan selon l'ordre & la vocation de Dieu: c'est ce que S. Paul avoit appris de Moyse: car il est visible que les quatre cents trente ans dont il parle sont ceux que Moyse marque dans l'Exode.

II. Témoignage de Moyse.

Voici donc ce qu'on lit dans ce Livre: *le temps que les enfants d'Israël demeurerent dans l'Egypte & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres; fut de quatre cents trente ans: & à la fin de ces quatre cents trente ans, toute l'armée du Seigneur sortit de l'Egypte en un même jour.* C'est ce qui se trouve au Chap. XII. ℣℣. 40 & 41. dans la Version des

---

(a) *Gal.* III. 15. *& seqq.* — (b) *Gen.* XII. 1. *& seqq.*

Septante & dans le Texte Samaritain. Dans la Vulgate & dans l'Hébreu on lit à la lettre, que la demeure des enfants d'Israël dans l'Egypte fut de quatre cents trente ans: *Habitatio autem filiorum Israel, quâ manserunt in Ægypto, fuit quadringentorum triginta annorum.* Mais la lecture du Texte Samaritain & de la Version des Septante leve toutes les difficultés de cette lecture visiblement altérée par la méprise des Copistes, puisqu'elle ne peut se concilier avec le témoignage formel de S. Paul qui s'accorde parfaitement avec la lecture des Septante & du Samaritain. Car 1°. par le témoignage même de S. Paul, il est constant que depuis les promesses faites à Abraham jusqu'à la Loi donnée par Moyse, il n'y a que 430 ans: donc les 430 ans terminés à la sortie d'Egypte doivent se prendre, non du temps où Jacob descendit en Egypte avec sa famille, mais du temps où Abraham étant sorti de Chaldée vint habiter dans la terre de Chanaan selon l'ordre & la vocation de Dieu. 2°. L'historien Joseph reconnoît (*a*) que les Israélites sortirent de l'Egypte, 430 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, & 215 ans seulement après que Jacob fut descendu en Egypte. 3°. » Il est manifeste, dit S. Augustin, (*b*) que dans les 430 » ans terminés à la sortie d'Egypte, il faut comprendre le temps même » des Patriarches depuis qu'Abraham commença de séjourner dans la » terre de Chanaan, c'est-à-dire, depuis la promesse au sujet de laquelle » l'Apôtre loue sa foi, (*c*) jusqu'au temps où Israël entra dans l'E- » gypte. Car pendant tout ce temps les peres des Israélites habiterent » comme étrangers dans la terre de Chanaan, & ensuite les Israélites » mêmes habiterent comme étrangers dans l'Egypte; & ainsi furent » remplis les 430 ans depuis la promesse faite à Abraham, jusqu'au temps » où les Israélites sortirent de l'Egypte, lorsque la Loi fut donnée » sur le mont Sina, cette Loi, qui selon l'expression de l'Apôtre, » n'a pu annuller l'alliance faite avec Abraham, ni anéantir les » promesses. « En s'exprimant ainsi S. Augustin s'appuyoit non seulement sur la lecture de l'ancienne Vulgate, qui étant faite sur le Grec des Septante s'exprimoit comme eux, mais encore sur le calcul des années, qui ne peuvent se concilier qu'avec cette lecture. Mais sans ajouter ici d'autres autorités, le seul témoignage de l'Apôtre S. Paul suffit pour justifier la lecture du Texte Samaritain, de la Version des Septante & de l'ancienne Vulgate. Il est donc manifeste qu'on a dû lire originairement dans l'Hébreu comme on lit dans la Version des Septante & dans le Texte Samaritain: *Habitatio filiorum Israel & patrum eorum, quâ habitaverunt in terra Chanaan & in terra Ægypti, fuit quadringentorum triginta*

(*a*) *Joseph. Antiq. lib.* 11. *cap.* 6. = (*b*) *Aug. quæst.* 47. *super Exod.* = (*c*) *Hebr.* XI. 8.

annorum. » Le temps que les enfants d'Iſraël avoient demeuré dans » l'Egypte, & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres, fut de » quatre cents trente ans. «

III. Comment ſe concilient les témoignages de S. Paul & de Moyſe.

Il eſt vrai que, ſelon cette lecture même, il y a encore quelque différence entre le calcul de Moyſe & le calcul de S. Paul. Moyſe ſemble ne compter les 430 ans que depuis l'entrée d'Abraham dans la terre de Chanaan, au lieu que S. Paul les compte depuis les promeſſes faites à Abraham, lorſque Dieu l'appella & le fit ſortir du pays des Chaldéens pour venir en la terre de Chanaan. Mais il eſt aiſé de concilier ces deux calculs : il ne fallut pas à Abraham l'intervalle d'une année pour venir du pays des Chaldéens dans la terre de Chanaan. Il eſt vrai qu'Abraham venant de Chaldée s'arrêta avec ſa famille à Haran où Tharé mourut ; mais l'Ecriture ne marque pas que ſon ſéjour en cette ville ait été long : & S. Paul paroît ſuppoſer qu'Abraham entra dans la terre de Chanaan dans la premiere année depuis ſa vocation, & meme peu de temps après ſa vocation, puiſqu'il compte depuis la vocation d'Abraham les 430 années que Moyſe compte depuis l'entrée de ce Patriarche dans la terre de Chanaan.

Peut-être auſſi objectera-t-on que S. Paul ſemble compter ces 430 ans, non pas préciſément depuis les promeſſes faites à Abraham au jour de ſa vocation, mais depuis l'alliance que Dieu fit avec Abraham peu de temps avant le mariage d'Agar : car c'eſt alors que Dieu lui confirme ſolemnellement la promeſſe qu'il lui avoit faite de lui donner la terre de Chanaan à lui & à ſa race. (*a*) *Tibi & ſemini tuo* : expreſſion qui ſemble être celle ſur laquelle S. Paul inſiſte particuliérement lorſqu'il obſerve (*b*) que Dieu ne dit pas, *Et ſeminibus*, comme s'il en eut voulu marquer pluſieurs, mais, *Et ſemini tuo*, comme pour en marquer un ſeul qui eſt Jeſus-Chriſt. Mais S. Paul ne parle point de cette alliance ; il ne parle que des promeſſes qui étoient antérieures à cette alliance & qui furent confirmées par cette alliance. D'ailleurs les promeſſes faites à Abraham ont deux objets : l'un de benir toutes les nations en lui & en ſa race : (*c*) *In te & in ſemine tuo.* L'autre de donner la terre de Chanaan à lui & à ſa race. (*d*) *Tibi & ſemini tuo.* C'eſt à ſa race ſelon la chair qu'il a donné la terre de Chanaan : mais c'eſt en Jeſus-Chriſt qu'il a beni toutes les nations de la terre. Ainſi quoique S. Paul ſemble inſiſter particuliérement ſur l'expreſſion de la ſeconde promeſſe, il y a grande apparence qu'il a bien plutôt en vue la premiere qui regarde particuliérement Jeſus-Chriſt. Il n'eſt parlé que de

---

(*a*) *Gen.* XXII. 2. XIII. 15. XV. 18. == (*b*) *Gal.* III. 16. == (*c*) *Gen.* XII. 3. XVIII. 18. XXII. 18. == (*d*) *Gen.* XII. 7. XIII. 15. XV. 18.

la

la seconde dans l'alliance que Dieu fit avec Abraham ; & quand il s'agiroit de celle-là, elle est encore antérieure à cette alliance. Elle fut faite à Abraham dès qu'il fut entré dans la terre de Chanaan. Mais la premiere remonte jusqu'à la vocation d'Abraham. C'est en lui ordonnant de sortir de son pays, que Dieu lui dit : *Toutes les nations de la terre seront benies en vous* : promesse que Dieu développa ensuite lorsqu'à l'occasion du sacrifice d'Isaac, il dit à Abraham : *Parce que vous avez fait cela, je vous benirai, & toutes les nations de la terre seront benies en votre race.* Ainsi soit que S. Paul ait en vue l'une ou l'autre de ces deux promesses, elles remontent au commencement des quatre cents trente années marquées par Moyse ; & il est visible que S. Paul n'a point prétendu les compter autrement que l'Historien sacré de qui il reçoit ce nombre d'années.

IV. Durée précise du troisieme Age.

Moyse ajoute que ce fut à la fin de ces quatre cents trente ans, que toute l'armée du Seigneur sortit de l'Egypte. On lit dans la Vulgate que *ces quatre cents trente ans étoient accomplis* ; & la Version des Septante dit aussi que ce fut *après ces quatre cents trente ans* : mais l'Hébreu dit simplement que ce fût *à la fin* ou *vers la fin de ces quatre cents trente ans* : (*a*) c'est-à-dire, que pour vérifier l'expression de l'Hébreu, il n'est pas nécessaire que la 430e. année fût révolue ; il suffit qu'elle fût commencée. Or les Israélites sortirent de l'Egypte au 15e. jour du 7e. mois de l'année civile des Hébreux, c'est-à-dire, vers le commencement du Printemps de l'année 1491 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Abraham étoit donc entré dans la terre de Chanaan avant le 15e. jour du 7e. mois, c'est-à-dire, au plus tard vers les premiers mois de l'année 1920 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Sa vocation pouvoit être antérieure de quelques mois : la durée précise du troisieme Age depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Israel hors de l'Egypte, pourra donc être de 429 ans & quelques mois.

V. Remarque sur les 400 ans dont il est parlé dans la Genese & dans les Actes des Apôtres.

Dans cet intervalle se trouvent compris les 400 ans dont il est parlé au Chapitre XV. de la Genese, ✠. 13., où l'on voit que Dieu dit à Abraham : *Scito prænoscens, quòd peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, & subjicient eos servituti, & affligent, quadringentis annis.* Le sens n'est pas que la postérité d'Abraham seroit reduite en servitude & accablée de maux dans une terre étrangere pendant 400 ans ; mais qu'elle demeureroit en terre étrangere pendant 400 ans, & que dans la suite de cet intervalle, viendroit un temps où elle seroit réduite en servitude, & accablée de maux. C'est ce que S. Augustin avoit très-bien compris. (*b*) Il fait remarquer qu'il y a dans cette phrase une hy-

(*a*) *Exod.* XII. 41. *Vulg. Quibus expletis. Hebr.* מקץ *A fine.* — (*b*) *Aug. qu.* 47 *super Exod.*

perbate, c'eſt-à-dire, une tranſpoſition dans la conſtruction; & que pour avoir le ſens de cette phraſe, il faut la conſtruire ainſi: *Scito quia peregrinum erit ſemen tuum in terra non ſua quadringentis annis, & in ſervitutem redigent eos, & affligent eos.* Il montre que ces 400 ans peuvent ſe compter depuis la naiſſance d'Iſaac, qui naquit environ vingt-cinq ans après la promeſſe faite à Abraham au jour de ſa vocation: en ſorte que depuis la naiſſance d'Iſaac juſqu'à la ſortie d'Iſraël hors de l'Egypte, il y a l'eſpace de 405 ans que Dieu exprime par un nombre entier, c'eſt-à-dire, par le nombre de 400. Il ajoute que cette terre étrangere dans laquelle devoit habiter la poſtérité d'Abraham, doit s'entendre non ſeulement de l'Egypte, mais de la terre même de Chanaan. En effet S. Paul remarque (*a*) qu'Abraham, Iſaac & Jacob, habiterent dans la terre de promiſſion *comme dans une terre étrangere.* On doit prendre dans le même ſens l'expreſſion du Livre des Actes des Apôtres, Chapitre VII. ℣. 6. où l'on voit que S. Etienne parlant d'Abraham s'exprime ainſi: *Locutus eſt autem ei Deus: Quia erit ſemen ejus accola in terra aliena, & ſervituti eos ſubjicient, & malè tractabunt eos, annis quadringentis.* C'eſt-à-dire, Dieu lui annonça que ſa poſtérité demeureroit en terre étrangere pendant quatre cents ans, qu'on la réduiroit en ſervitude & qu'on la maltraiteroit. C'eſt préciſément la même conſtruction & le même ſens que dans la Geneſe.

VI. Remarque ſur la durée du ſéjour des Patriarches dans la terre de Chanaan & de leurs enfans dans l'Egypte.

Nous avons déjà fait remarquer que l'Hiſtorien Joſeph place la ſortie d'Iſraël hors de l'Egypte 430 ans après qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan, & ſeulement 215 ans après que Jacob fut deſcendu avec ſa famille dans l'Egypte. En effet il eſt prouvé par l'Ecriture que Jacob ne deſcendit en Egypte que 215 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, & par conſéquent 215 ans avant la ſortie d'Iſraël hors de l'Egypte.

Abraham vint en la terre de Chanaan, à l'âge de 75. ans; & il étoit âgé de 100 ans lorſqu'il engendra Iſaac; (*b*)	
Iſaac naquit donc 25 ans après qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan	25 ans.
Iſaac avoit 60 ans lorſqu'il engendra Jacob. (*c*)	60 ans.
Et Jacob avoit 130 ans lorſqu'il deſcendit en Egypte avec ſa famille. (*d*) . .	130 ans.
Delà il ſuit que depuis qu'Abraham fut venu dans la terre de Chanaan, juſqu'au temps où Jacob deſcendit en Egypte, il s'écoula	215 ans.
Ajoutez-y pour le ſéjour des Iſraélites dans l'Egypte:	215 ans.
Et vous aurez pour la durée du ſéjour des Iſraélites & de leurs peres dans l'Egypte & dans la terre de Chanaan, le nombre d'années marqué par Moyſe:	430 ans.

(*a*) *Hebr.* XI. 9. — (*b*) *Geneſ.* XXI. 5. — (*c*) *Geneſ.* XXV. 26. — (*d*) *Geneſ.* XLVII. 9.

Ceci nous donne lieu d'éclaircir un Texte du Livre de Judith, où l'on trouve qu'Achior dit à Holofernes, que les Israëlites étant descendus en Egypte à l'occasion d'une famine, s'y multiplierent pendant l'espace de quatre cents ans. (*a*) *Cùmque operuisset omnem terram fames, descenderunt in Ægyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.* Il faut observer, 1°. que ces mots *per quadringentos annos* ne sont pas dans le Grec qui est le seul original que nous ayons du Livre de Judith : on y trouve seulement qu'ils y demeurerent *tant qu'ils y furent nourris*, ou *jusqu'à ce qu'ils en revinrent* : car sur cela même les exemplaires varient : (*b*) mais ils s'accordent du moins à ne pas donner ces 400 ans qui souffrent difficulté dans la Vulgate. 2°. Quand même ces 400 ans auroient été dans l'Original, on pourroit dire qu'Achior qui étoit un étranger, pouvoit être mal instruit de l'Histoire des Israélites. 3°. On pourroit soupçonner qu'Achior se seroit exprimé plus exactement, & que la méprise ne seroit venue que des Copistes. Peut-être auroit-on lu originairement dans la Vulgate en lettres numérales CC, c'est-à-dire, 200; d'où l'on aura fait par méprise CD, c'est-à-dire, 400. On trouve dans l'Historien Joseph une faute toute semblable. Au II. Livre de ses Antiquités Judaïques, Chapitre V. on lit que les Israélites demeurerent *quatre cents ans* en Egypte, tandis qu'au Chapitre VI. il reconnoît comme nous l'avons dit, qu'ils en sortirent quatre cents trente ans après qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan, & seulement *deux cents quinze ans* après que Jacob & sa famille furent descendus en Egypte : ce qui donne lieu à Gérard Vossius de conjecturer qu'au Chapitre V. il faut lire dans le Grec Σ, c'est-à-dire 200, au lieu de Υ, qui vaut 400.

VII. Remarque sur un Texte du Livre de Judith.

Les années d'Abraham & d'Isaac ne souffrent point de difficulté : ce que l'Ecriture en dit s'accorde parfaitement. Abraham avoit 75 ans lorsqu'il vint dans la terre de Chanaan. Dix ans après, (*c*) Sara demeurant toujours stérile lui persuada de prendre Agar pour femme; & il eut de cette femme un fils qu'il nomma *Ismaël* : il avoit alors 86 ans. (*d*) Treize ans après lorsqu'il avoit 99 ans, (*e*) Dieu lui ordonna de se circoncire, lui & son fils, & lui annonça qu'il auroit de Sara un fils. Sur quoi Abraham dit : (*f*) *Un homme de cent ans aura-t-il donc un fils? & Sara enfantera-t-elle à quatre-vingt-dix ans?* Dieu lui confirma sa promesse en l'assurant que ce fils naîtroit dans un an, & lui ordonnant de le nommer *Isaac*. Abraham avoit donc 99 ans lorsqu'il se circoncit lui-même, & son fils

VIII. Remarque sur les années d'Abraham & d'Isaac.

(*a*) *Judith*, v. 9. = (*b*) Μέχρις οὗ διετράφησαν, *quandiu annonam habuerunt*, ou διεστράφησαν, *donec reverterentur*. = (*c*) *Genes.* XVI. 3. = (*d*) *Genes.* XVI. 16. = (*e*) *Genes.* XVII. 1. = (*f*) *Gen.* XVII. 17.

Ismaël en avoit 13. (*a*) Un an après Isaac naquit, & Abraham avoit cent ans. (*b*) Sara devoit en avoir 90, & elle mourut âgée de 127 ans. (*c*) Isaac devoit avoir alors 37 ans, Ismaël 51, & Abraham 137.

Isaac âgé de quarante ans (*d*) épousa Rébecca : Abraham devoit avoir alors 140 ans, & Ismaël 54. Rébecca fut près de vingt ans stérile. Isaac avoit soixante ans lorsqu'il eut d'elle Esaü & Jacob. (*e*) Abraham devoit avoir 160 ans, & Ismaël 74. On verra bientôt qu'il est important de suivre l'âge d'Ismaël. Abraham mourut âgé de 175 ans: (*f*) Ismaël devoit avoir 89. ans ; Isaac, 75 ; Esaü & Jacob, 15. Esaü à l'âge de quarante ans épouse deux femmes Héthéennes. (*g*) Isaac devoit avoir 100. ans, & Ismaël 114. Ces femmes étrangeres déplaisent à Isaac : il envoie Jacob en Mésopotamie pour y épouser une des filles de Laban frere de Rébecca. Esaü voyant cela va trouver Ismaël, *Ivit ad Ismaelem*, (*h*) & il épouse sa fille Maheleth. L'Ecriture ne dit point quand cela arriva : mais elle dit qu'Ismaël mourut âgé de 137 ans : (*i*) ce fut donc environ 23 ans après le mariage d'Esaü : Isaac devoit avoir 123 ans, Esaü & Jacob, 63. Enfin Isaac mourut âgé de 180 ans. (*k*) Ses fils Esaü & Jacob devoient avoir 120 ans.

IX. Remarque sur les années de Jacob & de sa famille.

L'Ecriture a donc marqué l'âge auquel Esaü se maria ; mais elle ne marque point l'époque du mariage de Jacob : on n'en juge communément que par l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon. On lit que Joseph avoit alors *trente ans*. (*l*) Il y eut ensuite *sept années* d'abondance dans l'Egypte, & *sept années* de famine. Il y avoit *deux ans* que cette famine duroit, & il en restoit encore *cinq*, (*m*) lorsque Joseph se fit connoître à ses freres, leur ordonnant de lui amener son pere, & de venir avec lui s'établir dans l'Egypte. Jacob vint avec sa famille ; & lorsqu'il parut devant Pharaon, il lui dit qu'il avoit *cent trente ans*. (*n*) On en conclut donc que Joseph n'avoit que trente-neuf ans lorsque son pere en avoit cent trente. De-là on remonte ; on suppose que Jacob devoit avoir environ quatre-vingt-onze ans lorsque Joseph naquit. On voit qu'aussi-tôt après sa naissance, Jacob voulut se retirer de chez Laban, comme ayant fini ses *quatorze années* de service. (*o*) On en conclut que Jacob avoit déjà soixante & dix-sept ans lorsque son pere l'envoya chez Laban. On voit que Jacob fut obligé de servir sept ans chez Laban avant d'épouser Rachel ; & que ce ne fut

---

(*a*) *Genes.* XVII. 24. 25. == (*b*) *Genes.* XXI. 5. == (*c*) *Genes.* XXIII. 1. == (*d*) *Genes.* XXV. 20. == (*e*) *Genes.* XXV. 26. == (*f*) *Genes.* XXV. 7. == (*g*) *Genes.* XXVI. 34. == (*h*) *Genes.* XXVIII. 9. == (*i*) *Genes.* XXV. 17. == (*k*) *Genes.* XXXV. 28. == (*l*) *Genes.* XLI. 46. == (*m*) *Genes.* XLV. 6. == (*n*) *Genes.* XLVII. 9. == (*o*) *Genes.* XXX. 25. & XXXI. 41.

qu'à l'occasion de ses nôces avec Rachel, que Laban par surprise lui fit épouser Lia : (*a*) on en conclut que Jacob avoit déjà quatre-vingt-quatre ans lorsqu'il épousa les deux filles de Laban. C'étoit déjà un âge assez avancé dans un temps où les hommes n'atteignoient plus jusqu'à deux cents ans, & se marioient aux environs de quarante ans, comme on le voit dans Isaac & dans Esaü. Cette difficulté néanmoins seroit peu considérable si elle étoit seule : mais elle en entraine après elle plusieurs autres.

X. Difficultés qui se rencontrent dans le calcul de ces années.

On a déjà vu qu'alors la naissance de Juda se trouve tardée, de maniere qu'il est difficile de trouver entre sa naissance & son entrée dans l'Egypte un intervalle suffisant pour la naissance de ses fils & de ses petits-fils. En effet Juda étant le quatrieme fils de Lia, son pere auroit dû avoir au moins quatre-vingt-sept ans lorsque ce fils naquit : ce seroit donc seulement quarante-trois ans avant la descente de Jacob en Egypte. Lorsque Juda vint en Egypte avec son pere, il avoit deux fils de Pharès (*b*) qui lui étoit né de Thamar épouse de ses fils. Il faudroit donc dans ces quarante-trois ans placer la naissance des fils de Juda & de ses deux petits-fils ou arriere-petits-fils : car ceux-ci étant les petits-fils de l'épouse de ses fils, il faudroit en quarante-trois ans trouver l'intervalle des trois générations. Nous avons essayé de satisfaire à cette difficulté en supposant qu'il n'y ait point de faute dans le Texte : mais en même temps nous avons fait observer que tout dépend de l'âge de Joseph lorsqu'il parut devant Pharaon, & que s'il se trouvoit qu'il eût alors plus de trente ans, la difficulté cesseroit.

Cette difficulté n'est point encore la seule : on a vu que la naissance de Benjamin doit être placée entre l'enlévement de Dina & la transmigration de Joseph. Dina devoit être du même âge que Joseph, étant née de Lia, tandis que Joseph naquit de Rachel. Joseph fut vendu aux Ismaélites à l'âge de *seize* ou *dix-sept ans.* (*c*) Dina pouvoit donc avoir été enlevée à l'âge de quatorze ou quinze ans : & Benjamin sera né lorsque Joseph pouvoit avoir quinze ou seize ans. Il auroit donc quinze ou seize ans moins que Joseph : & lorsque Joseph en avoit trente neuf, Benjamin auroit dû n'en avoir que vingt-trois ou vingt-quatre : cependant alors il étoit pere de dix enfants. Il se seroit donc marié ainsi que Juda & ses fils dès l'âge de quatorze ans. Voilà dans la seule famille de Jacob quatre fils qui se seroient mariés dès l'âge de quatorze ans, savoir, Benjamin, Juda & ses deux fils aînés : leur pere cependant ne se seroit marié qu'à quatre-vingt-quatre ans ; & Benjamin n'étant né que quinze ans après Joseph, il s'ensuivroit que Jacob déjà âgé de

(*a*) *Genes.* XXIX. 18. *& seq.* = (*b*) *Genes.* XLVI. 12. = (*c*) *Genes.* XXXVII. 2.

quatre-vingt-onze ans lorſqu'il engendra Joſeph, auroit eu cent ſix ans à la naiſſance de Benjamin. Nous avons obſervé que tout cela n'eſt point impoſſible; mais il faut avouer que tout cela eſt peu vraiſemblable, & ce n'eſt pas tout encore.

Une derniere difficulté à laquelle on n'a peut-être pas fait aſſez d'attention, c'eſt que ſi Jacob n'a quitté ſon pere qu'à l'âge de 77 ans, ce fut quatorze ans après la mort d'Iſmaël: car nous avons vu que lorſqu'Iſmaël mourut âgé de 137 ans, Eſaü & Jacob ne devoient avoir que 63 ans. Mais nous avons vu auſſi qu'après le départ de Jacob, Eſaü alla trouver Iſmaël, *Ivit ad Iſmaelem*, (*a*) & épouſa l'une de ſes filles: ce fut donc avant la mort d'Iſmaël. Ceux qui veulent défendre le Texte Hébreu & le Texte Samaritain, prétendent que cette expreſſion, *ad Iſmaelem*, ſignifie *ad Iſmaelitas*: ils conviennent qu'Iſmaël devoit être mort; ils ſuppoſent qu'Eſaü alla trouver *les Iſmaélites*. Mais dès le commencement de l'Hiſtoire de Joſeph, on voit que Moyſe a très-bien ſu nommer *les Iſmaélites*; il eſt donc incroyable qu'il ait mis *Iſmael* pour *les Iſmaélites*. D'autres diſent que cette expreſſion, *ad Iſmaelem*, ſignifie *ad domum Iſmaelis*; Iſmaël étoit mort; Eſaü alla trouver *la maiſon d'Iſmael*. Ceux qui diſent cela, ne conſiderent peut-être pas que dans ce Chapitre même, ſept verſets plus haut, Moyſe a très-bien ſu dire qu'Iſaac avoit ordonné à Jacob d'aller dans la maiſon de Bathuel, *ad domum Bathuel* (*b*) pour y prendre une épouſe: Bathuel étoit mort, & Iſaac envoie ſon fils Jacob *dans la Maiſon de Bathuel*. Si donc Iſmaël eut été mort, Moyſe auroit dit qu'Eſaü alla *dans la maiſon d'Iſmael*. S'il eut voulu dire cela, il l'auroit dit. Mais il dit qu'Eſaü alla trouver Iſmaël: *Ivet ad Iſmaelem*, & dès-lors Iſmaël vivoit encore lorſque Jacob partit pour la Méſopotamie. Il y a donc vraiſemblablement erreur de Copiſte dans l'âge de Joſeph lorſqu'il parut devant Pharaon, puiſque c'eſt delà que tout dépend. Non ſeulement cela eſt très vraiſemblable, mais cela eſt très-poſſible. C'eſt ce qu'il faut montrer.

XI. Toutes ces difficultés ne dépendent que d'une ſeule lettre dans le Texte ſacré.

On a déjà vu dans la *Diſſertation ſur les deux premiers Ages*, que les Copiſtes ſe ſont quelquefois mépris ſur le nombre des années. On a vu qu'outre les altérations qu'ils ont pu faire à deſſein, il y en a qui ſont aſſez viſiblement l'effet d'une ſimple mépriſe. Ils ont pu ajouter ou retrancher à deſſein les nombres centenaires qui ſont la principale différence des trois Chronologies pour les deux premiers Ages. Mais il paroît que quelques-uns ont lu dans l'âge de Mathuſala 67 pour 87, & dans celui de Lamech 53 & 88 pour 82. Dans le ſecond Age, ils ont lu pour l'âge de Tharé à ſa mort 205 pour 145: & nous avons montré que dans le Texte Hébreu la mépriſe ſur ce dernier nombre a

(*a*) *Gen.* XXVIII. — (*b*) *Gen.* XXVIII. 2.

été très-facile. Dans ce troisieme Age, ils ont obscurci les 430 ans marqués par Moyse, en omettant quelques mots essentiels à l'intelligence de ce nombre d'années. Enfin dans la famille de Jacob & sur l'âge même de Joseph les exemplaires varient à l'époque de sa transmigration. Notre Vulgate ne lui donne que seize ans, *sedecim annorum*, (*a*) tandis que le Grec des Septante, l'Hébreu & le Samaritain, lui donnent *dix-sept ans*.

Ces sortes de méprises dans les nombres, peuvent venir de deux causes différentes : l'une de ce que les mots qui expriment ces nombres ont assez de ressemblance dans les caracteres ou dans le son, pour être mis l'un pour l'autre, comme en François *six* & *dix* : une seule lettre en fait la différence. L'autre cause consiste dans les abréviations, c'est-à-dire, dans les lettres numérales dont on se sert pour abréger les nombres : en lettres romaines II pour V, donne 2 pour 5, V pour X, donne 5 pour 10, L pour C, donne 50 pour 100, C pour D, donne 100 pour 500; un I omis retranche une unité : & il y a lieu de présumer que delà est venu le *sedecim* de notre Vulgate pour l'âge de Joseph au temps de sa transmigration. Car tous les exemplaires Grecs, Hébreux & Samaritains portant uniformément *septemdecim*, il y a lieu de présumer que S. Jérôme l'avoit mis aussi lui-même dans la Vulgate; mais qu'ensuite au lieu de XVII, un Copiste aura lu XVI, & delà *sedecim*. Nous avons vu que la même cause a produit en Hébreu la différence de 145 à 205, la lettre מ qui en Hébreu signifie 40, a été confondue avec la lettre ק qui signifie 100 : & on a cru voir *deux cents* dans deux lettres qui ne formoient que *cent quarante*.

Le Samaritain paroît offrir l'exemple de ces deux sortes de méprises. S'il est difficile qu'on ait pu y confondre les mots qui signifient *quatre-vingt-deux* avec ceux qui expriment *cinquante-trois* : il a été très-facile d'y confondre les lettres numérales qui marquent 82 avec celles qui donnent 53 : dans les lettres Samaritaines le Phé qui marque 80, ressemble assez au *Noun* qui vaut 50. Si au contraire le *Phé* qui donne 80 ne peut pas si aisément se confondre avec le *Samech* qui vaut 60, le R. P. Houbigant observe qu'on a pu confondre le mot Samaritain qui signifie *quatre-vingt* ou *octante* avec celui qui donne *soixante*, sur-tout si on l'a écrit par abréviation. De SMONIM, *octante*, si vous faites par abréviation SMIM, vous ne serez pas loin de SSIM, *soixante*. On trouvera dans la suite divers autres variantes semblables : & particuliérement au III. Livre des Rois, Ch. v. ỳ. 16, on trouvera dans l'Hébreu & dans la Vulgate, *trois cents* hommes, où les Septante en ont lu *six cents*; & en effet l'Hébreu même en marque *six cents*, & le répete deux fois, dans le Texte parallele qui se trouve au II. Livre

(*a*) *Genes.* XXXVII. 2.

des Paralipomenes, Ch. II. ℣. 2. & 18. C'est-à-dire, qu'au III. Livre des Rois, les Copistes Hébreux ont mis par méprise SLS, *tres*, au lieu de SS, *sex*.

Il semble donc qu'au lieu des *trente années* données à Joseph, en Hébreu ou en Samaritain SLSIM, *triginta*, on auroit pu lire originairement SSIM, *sexaginta*, soixante : soit qu'on ait pu confondre ces deux mots parce qu'ils commencent & finissent de même, en sorte qu'ils ne different que par une seule lettre, soit que l'on ait pu confondre dans le Samaritain la lettre *Samech* qui vaut 60, avec la lettre *Lamed*, qui ne donne que 30. Et de quelque maniere qu'on veuille le prendre, soit du côté des lettres numérales, soit du côté des mots qui expriment ces nombres, il est toujours vrai que tout dépend ici d'une seule lettre ; c'est-à-dire, d'une lettre mise pour une autre, en valeur numérale, ou d'une lettre de plus ou de moins dans les mots, SLSIM qui signifie *trente* & SSIM qui signifie *soixante*. Or supposez que Joseph ait eu en effet *soixante ans* lorsqu'il parut devant Pharaon, & toutes les difficultés vont s'applanir : car alors toutes les époques antérieures vont remonter de trente années.

XII. Solution de toutes les difficultés précédentes.

Ainsi, dans cette supposition, Jacob aura quitté son pere dès l'âge de 47 ans ; Isaac n'en avoit que 107 ; Ismaël, 121. Esaü âgé de 47 ans comme son frere Jacob va trouver Ismaël, *Ivit ad Ismaelem*, & épouse une de ses filles. Ismaël vit encore seize ans au delà. Pendant ce temps, Jacob s'engage à servir sept ans pour avoir Rachel ; au bout de ces sept années, n'ayant encore que 54 ans, il épouse Lia & Rachel : sept ans après, lorsqu'il n'avoit encore que 61 ans, Dina naît de Lia & Joseph de Rachel. Quinze ans après, Dina est enlevée : l'année suivante Benjamin naît lorsque son pere n'avoit encore que 77 ans. Joseph âgé de dix-sept ans est conduit en Egypte : il entre chez Putiphar, & y passe un temps que l'Ecriture ne détermine point. A l'âge de soixante ans, il paroît devant Pharaon : neuf ans après il fait venir en Egypte Jacob & sa famille. Jacob alors avoit cent trente ans. Juda vient en Egypte avec ses fils & petits-fils ou arriere-petits-fils ; mais il avoit 73 ans ; il est aisé de placer dans cet intervalle trois générations. Benjamin avoit dix fils, mais il devoit avoir au moins 53 ans ; ainsi toutes les difficultés sont levées.

Continuons de suivre l'Histoire de Jacob & de sa famille jusqu'à la sortie d'Egypte. Jacob, après avoir vécu dix-sept ans en Egypte, meurt âgé de 147 ans. Joseph, que nous supposons âgé de 69 ans lorsque son pere vint en Egypte, en avoit donc 86 à la mort de son pere. Il mourut âgé de 110 ans, conséquemment 41 ans après l'entrée des Israélites en Egypte, où ils séjournerent 215 ans. Joseph mourut donc 174 ans avant la sortie d'Egypte. Moyse, à la sortie d'Egypte avoit 80 ans ; il étoit donc né 94 ans après la mort de Joseph. C'est dans cet intervalle que s'éleva dans l'Egypte un nouveau Roi qui ne con-

noissant

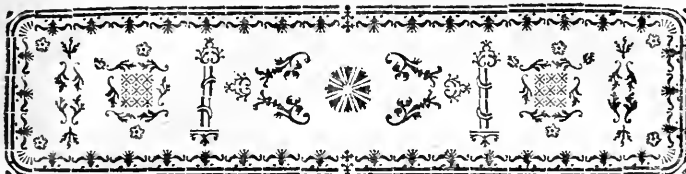
noiſſant point Joſeph, commença d'opprimer les Iſraélites ; ce qui n'a rien d'étonnant dans un ſi grand intervalle.

Si l'on veut percer plus avant dans l'obſcurité qui couvre l'hiſtoire des Egyptiens, on peut obſerver que ſelon quelques-uns le Roi d'Egypte qui périt dans la Mer rouge en pourſuivant les Iſraélites, étoit Aménophis, qui régna environ 20 ans. Il avoit ſuccédé à Rameſſès qui régna environ 66 ans : celui-ci monta donc ſur le trône environ 86 ans avant la ſortie d'Egypte, ou 129 ans après la deſcente de Jacob en Egypte, & 88 ans après la mort de Joſeph : il n'eſt pas étonnant qu'il ne l'eut pas connu. Il avoit ſuccédé à Séſoſtris, à qui quelques-uns ne donnent que 33 ans de regne : celui-ci n'auroit donc commencé ſon regne que 55 ans après la mort de Joſeph. Ainſi il y aura encore l'intervalle d'un regne au moins entre ce Prince & celui qui régnoit du temps de Joſeph : & voilà quatre regnes au moins depuis la mort de Joſeph juſqu'à la ſortie d'Egypte. Mais l'hiſtoire Egyptienne eſt trop incertaine pour nous arrêter plus long-temps ſur la ſucceſſion de ſes Rois. Il nous ſuffit d'avoir montré qu'il n'y a aucune difficulté dans la Chronologie de l'hiſtoire ſainte depuis la deſcente de Jacob en Egypte ; & que les difficultés qui ſe trouvent dans la famille de Jacob avant ſa deſcente en Egypte, ne dépendant que d'une ſeule lettre dans la fixation de l'âge de Joſeph lorſqu'il parut devant Pharaon. C'eſt à ceux qui défendent le Texte Hébreu & le Texte Samaritain à voir s'ils auront bien le courage de dévorer toutes ces difficultés plutôt que d'abandonner une ſeule lettre qui les a fait naître. Pour achever de mettre cela dans tout ſon jour, nous allons donner deux Tables, dont l'une préſentera les principales époques du troiſieme Age, en ſuppoſant que Joſeph n'eut que *trente années* lorſqu'il parut devant Pharaon ; l'autre offrira les mêmes époques dans un autre ordre, en ſuppoſant que Joſeph eut alors *ſoixante ans*.



Années depuis la Créat.	CHRONOLOGIE *Du troiſime Age, en ne donnant que trente ans à Joſeph lorſqu'il parut devant Pharaon.*	*Années av. l'Ere Chrét.*
2237	Vocation d'Abraham. *Gen.* XII. 1. *& ſuiv.*	1920
	Mort de Tharé, pere d'Abraham. *Gen.* XI. 32.	
	Abraham entre dans la terre de Chanaan. *Gen.* XII. 4. *&* 5. *Exod.* XII. 40 & 41.	
2248	Naiſſance d'Iſmaël. *Gen.* XVI. 15. *&* 16. XVII. 24. 25.	1909
2262	Naiſſance d'Iſaac. *Gen.* XVII. 17. 21. XXI. 1. *& ſuiv.*	1895
2302	Iſaac épouſe Rébecca. *Gen.* XXIV. 1. *& ſuiv.* XXV. 20.	1851
2322	Naiſſance d'Eſaü & de Jacob. *Gen.* XXV. 19. *& ſuiv.*	1835
2337	Mort d'Abraham. *Gen.* XXV. 7.	1820
2362	Eſaü épouſe deux Chananéennes. *Gen.* XXVI. 34. *& ſuiv.*	1795
2385	Mort d'Iſmaël. *Gen.* XXV. 17.	1772
2390	Jacob va en Méſopotamie. *Gen.* XXVIII. 1. *& ſuiv.*	1758
	Eſaü épouſe une des filles d'Iſmaël. *Gen.* XXVIII. 9.	
2406	Jacob épouſe Lia & Rachel. *Gen.* XXIX. 20. *& ſuiv.*	1751
	Naiſſance de Ruben, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 32.	
2407	Naiſſance de Simeon, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 33.	1750
2408	Naiſſance de Lévi, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 34.	1749
2409	Naiſſance de Juda, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 35.	1748
	Naiſſance de Dan, fils de Bala. *Gen.* XXX. 1. *& ſuiv.*	
2410	Naiſſance de Nephthali, fils de Bala. *Gen.* XXX. 7. *&* 8.	1747
	Naiſſance de Gad, fils de Zelpha. *Gen.* XXX. 9. *& ſuiv.*	
2411	Naiſſance d'Aſer, fils de Zelpha. *Gen.* XXX. 12. 13.	1746
	Naiſſance d'Iſſachar, fils de Lia. *Gen.* XXX. 14. *& ſuiv.*	
2412	Naiſſance de Zabulon, fils de Lia. *Gen.* XXX. 19. & 2.	1745
2413	Naiſſance de Dina, fille de Lia. *Gen.* XXX. 21.	1744
	Naiſſance de Joſeph, fils de Rachel. *Gen.* XXX. 22. *& ſuiv.*	
2419	Jacob revient dans la terre de Chanaan. *Gen.* XXXI. 1. *& ſ.*	1738
2428	Dina eſt ravie par Sichem. *Gen.* XXXIV. 1. *& ſuiv.*	1729
2429	Naiſſance de Benjamin. *Gen.* XXXV. 18.	1728
2430	Joſeph eſt emmené en Egypte. *Gen.* XXXVII. 1. *& ſuiv.*	1727
2442	Mort d'Iſaac. *Gen.* XXXV. 28.	1715
2443	Joſeph, âgé de 30 ans, paroît devant Pharaon. Commencement des ſept années de fertilité. *Gen.* XLI. 1. *& ſuiv.*	1714
2450	Commencement des ſept années de ſtérilité. *Gen.* XLI. 53. *& ſuiv.*	1707
2452	Jacob vient en Egypte avec ſa famille. *Gen.* XLVI. 1. *& ſuiv.*	1705
2469	Mort de Jacob. *Gen.* XLVII. 27. *& ſuiv.*	1688
2523	Mort de Joſeph. *Gen.* L. 22. *& ſuiv.*	1634
2586	Naiſſance de Moyſe. *Exod.* II. 1. *& ſuiv.*	1571
2626	Moyſe ſe retire au pays de Madian. *Exod.* II. 11. *& ſuiv*	1531
2666	Moyſe eſt envoyé de Dieu pour délivrer les Iſraélites, & il les fait ſortir de l'Egypte. *Exod.* III. 1. *& ſuiv.*	1491

Années depuis la Créat.	CHRONOLOGIE *Du troisieme Age, en supposant que Joseph eût soixante ans lorsqu'il parut devant Pharaon.*	*Années av. l'Ere Chrét.*
2237	Vocation d'Abraham *Gen.* XII. I. *& suiv.*	1920
	Mort de Tharé, pere d'Abraham. *Gen.* XI. 32.	
	Abraham entre dans la terre de Chanaan. *Gen.* XII. 4. *&* 5. *Exod.* XII. 40. *&* 41.	
2248	Naissance d'Ismaël. *Gen.* XVI. 15. 16. XVII. 24. 25	1909
2262	Naissance d'Isaac. *Gen.* XVII. 17. 21. XXI. 1 *& suiv.*	1895
2302	Isaac épouse Rébecca. *Gen.* XXIV. 1. *& suiv.* XXV. 20.	1855
2322	Naissance d'Esaü & de Jacob. *Gen.* XXV. 19. *& suiv.*	1835
2337	Mort d'Abraham. *Gen.* XXV. 7.	1820
2362	Esaü épouse deux Chananéennes. *Gen.* XXVI. 34. *& suiv.*	1795
2369	Jacob va en Mésopotamie. *Gen.* XXVIII. I. *& suiv.*	1788
	Esaü épouse une des filles d'Ismaël. *Gen.* XXVIII. 9.	
2376	Jacob épouse Lia & Rachel. *Gen.* XXIX. 20. *& suiv.*	1781
	Naissance de Ruben, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 32.	
2377	Naissance de Simeon, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 33.	1780
2368	Naissance de Lévi, fils de Lia. *Gen.* XXIX. 34.	1779
2379	Naissance de Juda, fils de Lia *Gen.* XXIX. 35.	1778
	Naissance de Dan, fils de Bala. *Gen.* XXX. I. *& suiv.*	
2380	Naissance de Nephthali, fils de Bala. *Gen.* XXX. 7. *&* 8.	1777
	Naissance de Gad, fils de Zelpha. *Gen.* XXX. 9. *& suiv.*	
2381	Naissance d'Aser, fils de Zelpha. *Gen.* XXX. 12. *&* 13.	1776
	Naissance d'Issachar, fils de Lia. *Gen.* XXX. 14. *& suiv.*	
2382	Naissance de Zabulon, fils de Lia. *Gen.* XXX. 19. *&* 20.	1775
2382	Naissance de Dina fille de Lia. *Gen.* XXX. 21.	1774
	Naissance de Joseph, fils de Rachel. *Gen.* XXX. 22. *& suiv.*	
2385	Mort d'Ismaël *Gen.* XXV. 17.	1772
2389	Jacob revient dans la terre de Chanaan. *Gen.* XXXI. I. *& suiv.*	1768
2398	Dina est ravie par Sichem. *Gen.* XXXIV. I. *& suiv.*	1759
2399	Naissance de Bajamin. *Gen.* XXXV. 18.	1758
2400	Joseph est emmené en Egypte. *Gen.* XXXVII. I. *& suiv.*	1757
2442	Mort d'Isaac. *Gen.* XXXV. 28.	1715
2443	Joseph, âgé de 60 ans, paroît devant Pharaon. Commencement des sept années de fertilité. *Gen.* XLI. I. *& suiv.*	1714
2450	Commencement des sept années de stérilité. *Gen.* XLI. 53. *& suiv.*	1707
2452	Jacob vient en Egypte avec sa famille. *Gen.* XLVI. I. *& suiv.*	1705
2469	Mort de Jacob. *Gen.* XLVII. 27. *& suiv.*	1688
2493	Mort de Joseph. *Gen.* L. 22. *& suiv.*	1664
2586	Naissance de Moyse. *Exod.* II. I. *& suiv.*	1571
2626	Moyse se retire au pays de Madian. *Exod.* II. II. *& suiv.*	1531
2666	Moyse est envoyé de Dieu pour délivrer les Israélites, & il les fait sortir de l'Egypte. *Exod.* III. I. *& suiv.*	1491



GENESE.

CHAPITRE PREMIER.

Création du ciel & de la terre ; de la lumiere, du firmament, des plantes, des arbres, du soleil, de la lune, des étoiles, des poissons, des oiseaux, des animaux terrestres, & de l'homme.

1. IN principio creavit Deus cœlum & terram.

2. Terra autem erat inanis & vacua, & tenebræ erant super faciem abyssi : & Spiritus Dei ferebatur super aquas.

1. AU commencement *de tous les temps*, Dieu, *qui de toute éternité avoit résolu de faire de rien les choses qu'il a faites*, créa le ciel & la terre. *

2. La terre *en sortant du néant*, étoit toute nue, *sans arbres, sans fruits & sans aucuns ornements* ; " les ténebres couvroient la face de l'abîme *d'eau* " *où la terre étoit comme absorbée* ; & l'esprit de Dieu " étoit porté sur les eaux, *les disposant à produire les créatures qu'il en vouloit former.* "

AV. L'ERE CHR. VULG. 4156. *

La fixation de cette époque & des suivantes se trouve expliquée dans la Dissertation sur les deux premiers Ages du monde à la tête de ce Livre.

* *Ps.* CXLV. 6. *Eccli.* XVIII. 1. *Act.* XIV. 14. XVII. 24. *Apoc.* IV. 11. XIV. 7.

℣. 2. *Inanis & vacua.* Les mêmes termes de l'Hébreu sont employés dans Jérémie, pour marquer un pays désolé, ravagé par les ennemis. *Jerem.* IV. 23

Ibid. Les Hébreux donnent aux grandes eaux, le nom *d'abime.* Ils distinguent les *abimes de la terre* & les *abimes d'eau. Gen.* VII. 11. *Ps.* LXX. 20.

Ibid. L'expression de l'Hébreu & du Grec des Septante pourroit signifier » un souffle de Dieu » ce que quelques anciens ont entendu d'un vent violent, parce que dans le style des Hébreux, *les montagnes de Dieu, les cedres de Dieu*, sont les cedres les plus élevés & les montagnes les plus hautes. Mais la plupart l'ont entendu de l'Esprit de Dieu.

Ibid. Ferebatur. La même expression du texte original est employée dans le Deutéronome, où elle marque l'action de l'aigle qui couve ses petits. *Deut.* XXXII. 11.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

3. Or Dieu *voulant tirer cette matiere informe des ténebres où elle étoit ensévelie*, dit : Que la lumiere soit faite. Et *à l'instant* la lumiere fut faite. " *

3. Dixitque Deus : Fiat lux. Et facta est lux.

* 2. Cor. IV. 6. Hebr. XI. 3.

4. Dieu vit *ensuite* que la lumiere étoit bonne, *& conforme à ses desseins, ainsi il l'approuva* : & il sépara la lumiere d'avec les ténebres, *ordonnant qu'elles se succédassent l'une à l'autre.*

4. Et vidit Deus lucem quòd esset bona : & divisit lucem à tenebris.

5. Il donna à la lumiere le nom de jour, & aux ténebres le nom de nuit : & du soir & du matin se fit le premier jour. "

5. Appellavitque lucem Diem, & tenebras Noctem. Factumque est vespere & mane, dies unus.

6. Dieu dit aussi : Que le firmament soit fait au milieu des eaux, & qu'il sépare les eaux *de la terre* d'avec les eaux *du Ciel.*

6. Dixit quoque Deus : Fiat firmamentum in medio aquarum : & dividat aquas ab aquis :

7. Et Dieu fit le firmament, & il sépara les eaux qui étoient sous le firmament, de celles qui étoient au-dessus du firmament. Et cela se fit ainsi. "

7. & fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum. Et factum est ita.

Ps. XXXII. 6. CXXXV. 5. CXLVIII. 4. Jerem. X. 12. II. 15.

8. Et Dieu donna au firmament le nom de ciel : " & du soir & du matin se fit le second jour. "

8. Vocavitque Deus firmamentum, Cœlum. Et factum est vespere & mane, dies secundus.

9. Dieu dit encore : Que les eaux qui

9. Dixit verò Deus :

ỳ. 3. Hebr. litt. Dieu dit : Lumiere soit. Et lumiere fut. *Sit lux, & fuit lux.* Longin, Philosophe païen, admiroit la sublimité de cette expression concise, qui donne la plus grande idée de la puissance de Dieu.

ỳ. 5. *Vespere & mane.* Ces deux mots qui vont être ici plusieurs fois répétés sont pris substantivement : c'est pourquoi ils ne doivent point avoir d'accent : le *soir* marque la nuit ; & le *matin* signifie le jour. Cette nuit désigne les ténebres qui précéderent la Création de la lumiere. *Dies unus*, pour *dies primus* ; c'est un hebraïsme.

ỳ. 7. La Version des Septante met ces mots. *Et factum est ita*, à la fin du ỳ. précédent : & en comparant cette expression avec les autres semblables plusieurs fois répétées dans ce Chapitre, il paroît que c'est en effet sa place.

ỳ. 8. Voyez ce qui est dit du firmament & des eaux supérieures, dans la *Dissertation sur le Systême du Monde* ; elle sera placée à la tête de l'Ecclésiaste.

Ibid. Le Grec des Septante ajoute : » & Dieu vit que cela étoit bon. « Cela est conforme à ce qui est dit aux ỳỳ. 4. 10. 12. 18, &c. ce qui donne lieu de présumer que cela étoit originairement dans le Texte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

Congregentur aquæ quæ sub cœlo sunt, in locum unum: & appareat arida. Et factum est ita.

sont *restées* sous le ciel, *& qui couvrent la face de la terre*, se rassemblent en un seul lieu, & que l'*élément* aride paroisse. Et cela se fit ainsi. "

20. Et vocavit Deus aridam, Terram; congregationesque aquarum appellavit Maria. Et vidit Deus quòd esset bonum.

10. Dieu donna à l'*élement* aride le nom de terre, & il appella mers toutes ces eaux rassemblées. Et il vit que cela étoit bon, *& conforme à ses desseins.*

Job. xxxviii. 4. & *seqq.* *Ps.* xxxii. 7. lxxxviii. 12. cxxxv. 6.

11. Et ait: Germinet terra herbam virentem, & facientem semen, & lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita.

11. Dieu dit encore: Que la terre produise " de l'herbe verte qui porte de la graine, & des arbres fruitiers qui portent du fruit chacun selon son espece, & qui renferment leur semence en eux mêmes *pour se reproduire* sur la terre. Et cèla se fit ainsi.

12. Et protulit terra herbam virentem & facientem semen juxta genus suum, lignumque faciens fructum, & habens unumquodque sementem secundùm speciem suam. Et vidit Deus quòd esset bonum.

12. La terre produisit donc de l'herbe verte qui portoit de la graine selon son espece, & des arbres fruitiers qui renfermoient leur semence en eux-mêmes chacun selon son espece. Et Dieu vit que cela étoit bon, *& conforme à ses desseins.*

℣. *9.* Le Grec des Septante ajoute: » & les eaux qui étoient sous le ciel se ressemblerent en leurs propres lieux, & l'*élément* aride parut « Cette répetition est encore assortie à celle qui se trouve aux ℣℣. 11. & 12.: ce qui donne également lieu de présumer que cela vient du texte primitif.

℣. 11. Dans l'Hébreu au lieu de TDSA, *Germinet*, peut-être faudroit-il lire TOSA: *Proferat*, conformément à l'expression du ℣. suiv. VTOSA, *Et protulit*. En françois l'un se prend pour l'autre. Ici & dans toute la suite, nous représenterons ainsi l'Hebreu en caracteres vulgaires, & sans exprimer les points voyelles que l'Hebreu primitif n'exprime point, & qui rendroient souvent trop différents aux yeux des Lecteurs certains mots qui ont beaucoup de ressemblance dans l'Hébreu non ponctué. Ici par exemple, si je disois qu'en Hebreu on a écrit TADESÆ pour TOSÆ, on m'entendroit moins que lorsque je dis qu'on a écrit TDSA pour TOSA. C'est qu'en effet il n'y a dans l'Hébreu que quatre lettres, dont la principale difference consiste dans la seconde; car quoique la troisieme soit un *Shin* dans l'un & un *Sadé* dans l'autre, cependant ces deux lettres se ressemblent dans la prononciation: ce qui donne lieu de les confondre.

Av. l'Ere Chr. Vulg 4156.

13. Et du soir & du matin se fit le troisieme jour.

13. Et factum est vespere & mane, dies tertius.

14. Dieu dit aussi : Que des corps de lumiere soient faits dans le firmament du ciel, afin que, *par l'inégalité de leur éclat*, ils séparent le jour d'avec la nuit, & que, *par leurs mouvements réglés*, ils servent de signes pour marquer les temps, " les jours & les années.

14. Dixit autem Deus : Fiant luminaria in firmamento cœli, & dividant diem ac noctem, & sint in signa & tempora, & dies & annos :

15. Qu'ils luisent dans le firmament du ciel, & qu'ils éclairent la terre. Et cela fut fait ainsi.

15. ut luceant in firmamento cœli, & illuminent terram. Et factum est ita.

16. Dieu fit donc deux grands corps lumineux, " l'un plus grand pour présider au jour, & l'autre moindre pour

Ps. cxxxv. 7. & seqq.

présider à la nuit. *Il fit* aussi les étoiles.

16. Fecitque Deus duo luminaria magna: luminare majus, ut præesset diei; & luminare minus, ut præesset nocti : & stellas.

17. Et il les mit " dans le firmament du ciel, *où il les créa*, pour luire sur la terre.

17. Et posuit eas in firmamento cœli, ut lucerent super terram,

18. *Or Dieu fit ces corps de lumiere* pour présider au jour & à la nuit, & pour séparer la lumiere d'avec les ténebres. Et Dieu vit que cela étoit bon, *& conforme à ses desseins.*

18. & præessent diei ac nocti, & dividerent lucem ac tenebras. Et vidit Deus quòd esset bonum.

19. Et du soir & du matin se fit le quatrieme jour.

19. Et factum est vespere & mane, dies quartus.

20. Dieu dit encore : Que les eaux produisent des animaux vivants qui an-

20. Dixit etiam Deus : Producant aquæ reptile

℣. 14. Le mot Hébreu traduit ici par *temps*, designe particuliérement les temps réglés, tels que ceux des fêtes, des saisons & des mois; & l'on peut comparer ceci avec ce qui est dit ailleurs : *Fecit lunam in tempora* : Il a fait la lune sujette à des temps réglés, en sorte qu'elle croit & décroît chaque mois. *Ps.* CIII. 19.

℣. 16. Le Soleil & la Lune paroissent plus grands que les autres corps célestes : Moyse en parle donc ici selon l'opinion vulgaire, parce qu'il n'écrit pas pour former des Physiciens.

℣. 17. Hébr. autr. Et il mit *tous* ces astres. On lisoit même ainsi dans l'ancienne Vulgate : *Et posuit ea* : ce qui se rapporte non seulement aux étoiles, mais encore au soleil & à la lune, comme la suite le prouve, puisqu'il est dit que Dieu fit ces corps de lumiere & les mit dans le firmament pour présider au jour & à la nuit : le soleil seul préside au jour ; les autres à la nuit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

animæ viventis, & volatile ſuper terram ſub firmamento cœli.

gent *dans l'eau*, " & des oiſeaux qui volent ſur la terre, ſous le firmament du ciel. "

21. Creavitque Deus cete grandia, & omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in ſpecies ſuas, & omne volatile ſecundùm genus ſuum. Et vidit Deus quòd eſſet bonum.

21. Dieu créa donc les grands poiſſons & tous les animaux qui ont vie & mouvement *dans les eaux*, que les eaux produiſirent *par ſon ordre*, chacun ſelon ſon eſpece; & il créa auſſi tous les oiſeaux *que les eaux produiſirent de même*, chacun ſelon ſon eſpece. Et il vit que cela étoit bon, *& conforme à ſes deſſeins.*

22. Benedixitque eis, dicens: Creſcite, & multiplicamini, & replete aquas maris: aveſque multiplicentur ſuper terram.

22. Et il les benit, en diſant: Croiſſez & multipliez-vous, & rempliſſez les eaux de la mer; & que les oiſeaux ſe multiplient *auſſi* ſur la terre. *Infr.* VIII. 17

23. Et factum eſt veſpere & mane, dies quintus.

23. Et du ſoir & du matin ſe fit le cinquieme jour.

24. Dixit quoque Deus: Producat terra animam viventem in genere ſuo, jumenta, & reptilia, & beſtias terræ ſecundùm ſpecies ſuas. Factumque eſt ita.

24. Dieu dit auſſi: Que la terre produiſe des animaux vivants, chacun ſelon ſon eſpece, les animaux *domeſtiques*, " les reptiles & les bêtes *ſauvages* de la terre, " ſelon leurs *différentes* eſpeces. Et cela ſe fit ainſi.

25. Et fecit Deus beſtias terræ juxta ſpecies ſuas, & jumenta, omne reptile terræ in genere ſuo. Et

25. Dieu fit donc les bêtes *ſauvages* de la terre ſelon leurs eſpeces, les animaux *domeſtiques* & tous ceux qui rampent ſur la terre, chacun ſelon ſon eſ-

℣. 20. Litt. des reptiles animés & vivants. Les Hébreux mettoient les poiſſons au rang des reptiles. *Hoc mare magnum...... illic reptilia. Pſ.* CIII. 26.

Ibid. La Verſion des Septante ajoute: Et cela ſe fit ainſi. Ce qui eſt conforme à ce qui eſt dit des autres œuvres de la Création dans les ℣℣. précéd. & ſuiv.

℣. 24. Sous le nom de *jumenta*, on entend communément, dans la Langue ſainte, les animaux domeſtiques; mais ſur-tout lorſqu'il eſt oppoſé à *beſtiæ*, les bêtes ſauvages.

Ibid. On lit ici dans l'Hébreu KITO ARS pour KIT HARS, qu'on lit au ℣. ſuiv. Cela ne change rien au ſens qui eſt toujours *beſtias terræ*: mais c'eſt un exemple des fautes qui ſe trouvent dans le Texte Hébreu: & celle-là ſervira à en expliquer d'autres.

AU L'ERE CHR. VULG. 4156.

pece. Et Dieu vit que cela étoit bon, *& conforme à ses desseins.*

vidit Deus quòd esset bonum.

26. Il dit ensuite : Faisons" l'homme à notre image & à notre ressemblance ; " *donnons-lui un esprit intelligent, immortel, capable de connoître & d'aimer;* & qu'il commande " aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre " & à tous les reptiles qui
Infr. v. 1. ix. 6. se meuvent sur la terre.

26. Et ait : Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram : & præsit piscibus maris, & volatilibus cœli, & bestiis, universæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.

Sap. II. 23. Eccli. XVII. 1. 1. Cor. XI. 7. Col. III. 10. Matth. XIX. 4. Marc. X. 6.

27. Dieu créa donc l'homme à son image : il le créa à l'image de Dieu, *l'ayant rendu capable de béatitude, de connoissance & d'amour*: & il les créa mâle & femelle, *comme on le dira dans la suite.*

27. Et creavit Deus hominem ad imaginem suam : ad imaginem Dei creavit illum : masculum & feminam creavit eos.

28. Et Dieu, *après les avoir créés*, les benit, & il leur dit : Croissez & multipliez-vous ; remplissez la terre &
Infr. IX. 2. vous l'assujettissez ; & dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, & sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.

28. Benedixitque illis Deus, & ait : Crescite, & multiplicamini ; & replete terram, & subjicite eam ; & dominamini piscibus maris, & volatilibus cœli, & universis animantibus quæ moventur super terram.

29. Dieu *leur* dit encore : Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre, & tous les arbres qui portent du fruit " & qui renferment en eux-mêmes leur semence,

29. Dixitque Deus : Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram, & universa

℣. 26. Les Peres ont remarqué ici la distinction des personnes en Dieu, & ils ont tiré de ce passage une preuve du Mystere de la sainte Trinité.

Ibid. *Ad imaginem & similitudinem nostram.* Ces deux termes joints ensemble marquent une très-grande ressemblance.

Ibid. Hébr. & qu'ils commandent, &c. Il paroît que c'est une faute : IRDU, *præsint*, pour IRD, *præsit*, puisqu'il s'agit ici de l'homme en général.

Ibid. Peut-être faudroit-il lire : aux bêtes de toute la terre : car il paroît qu'il ne s'agit ici que des animaux : *& bestiis universæ terræ.* La différence ne consiste que dans la seule conjonction V dans l'Hébreu, *que* dans la Vulgate : c'est-à-dire, dans l'Hébreu à la lettre *& in bestiis in universa terra* pour *& bestiis universæ terræ.*

℣. 29. L'Hébreu réunit ces deux idées : *quæ habent in semetipsis fructum, & faciunt sementem.* Vraisemblablement on a lu originairement ainsi dans la Vulgate, puisqu'elle est faite sur l'Hébreu.

ligna quæ habent in semetipsis sementem generis sui, ut sint vobis in escam:

chacun selon son espece ; afin qu'ils vous servent de nourriture, " *à vous*,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

30. & cunctis animantibus terræ, omnique volucri cœli, & universis quæ moventur in terra, & in quibus est anima vivens, ut habeant ad vescendum. Et factum est ita.

30. & à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel, & à tout ce qui se meut sur la terre, & qui est vivant & animé, afin qu'ils aient de quoi se nourrir. " Et cela se fit ainsi. *Infr.* IX. 3.

31. Viditque Deus cuncta quæ fecerat: & erant valdè bona. Et factum est vespere & mane, dies sextus.

31. Dieu vit toutes les choses qu'il avoit faites ; & *il les approuva, parce qu*'elles étoient très-bonnes, *étant conformes aux desseins de sa sagesse & de sa bonté*. Et du soir & du matin se fit le sixieme jour. *Eccli.* XXXIX. 21. *Marc.* VII. 17.

Ibid. La plupart des Peres & des Commentateurs pensent qu'avant le Déluge l'usage de la viande n'étoit pas permis, parce qu'ici Dieu ne parle que des fruits de la terre, & que ce n'est qu'après le déluge, qu'il joint aux fruits de la terre la chair des animaux. *Infr.* IX. 3.

℣. 30. L'Hébreu ajoute dans ce verset trois mots omis dans la Vulgate : *omne olus herbæ* : c'est-à-dire, Et *j'ai donné* à tous les animaux de la terre, &c. toutes les menues herbes pour leur nourriture.

CHAPITRE. II.

Conclusion du récit de la création du monde. Repos du septieme jour. Description du Paradis Terrestre. Adam imposé le nom aux animaux. Formation de la femme.

1. Igitur perfecti sunt cœli & terra, & omnis ornatus eorum.

1. Le ciel & la terre, avec tous leurs ornements, " furent donc *ainsi* achevés *en six jours*.

2. Complevitque Deus die septimo opus suum quod fecerat: & requievit die septimo ab universo opere quod patrârat.

2. Et Dieu accomplit *avant* le septieme jour, *tout* l'ouvrage qu'il avoit fait *résolution de créer*: " & il se reposa le septieme jour, après avoir achevé tous ses ouvrages, *ne créant plus rien de nouveau*. *Exod.* XX. 11. XXXI. 17. *Deut.* V. 14. *Heb.* IV. 4.

℣. 1. C'est le sens des Septante : l'Hebreu peut aussi signifier, avec toute leur armée ; » c'est-à-dire, avec tout ce qu'ils contiennent. C'est ainsi que les astres sont souvent appellés dans l'Ecriture, *l'armée du ciel*. *Deut.* XVII. 3. *& alibi.*

℣. 2. Sam. & Sept. Dieu accomplit le sixieme jour *tout* l'ouvrage, &c. » Il paroît que les Copistes Hebreux ont confondu ce *sexto* avec le *septimo* qui va suivre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

3. Il benit le ſeptieme jour, & il le ſanctifia, *voulant qu'il fût regardé dans la ſuite, comme un jour ſaint & particuliérement conſacré au Seigneur,*" parce qu'il avoit ceſſé en ce jour *de produire* tous les ouvrages qu'il avoit créés pour faire" *éclater ſa puiſſance, ſa ſageſſe & ſa bonté.*

3. Et benedixit diei ſeptimo; & ſanctificavit illum: quia in ipſo ceſſaverat ab omni opere ſuo quod creavit Deus ut faceret.

4. Telle a été l'origine du ciel & de la terre, & c'eſt ainſi qu'ils furent créés au jour que le Seigneur Dieu fit l'un & l'autre,

4. Iſtæ ſunt generationes cœli & terræ, quando creata ſunt, in die quo fecit Dominus Deus cœlum & terram:

5. & *qu'il créa* toutes les plantes des champs, avant qu'elles fuſſent ſorties de la terre, & toutes les herbes de la campagne, avant qu'elles euſſent pouſſé; car le Seigneur Dieu n'avoit point encore fait pleuvoir ſur la terre, & il n'y avoit point d'homme pour la labourer. *Ainſi la terre privée de ces ſecours, ne produiſoit rien:*

5. & omne virgultum agri antequam oriretur in terra; omnemque herbam regionis, priuſquàm germinaret: non enim pluerat Dominus Deus ſuper terram, & homo non erat qui operaretur terram:

6. mais *quand Dieu eut créé les herbes & les plantes*, il s'élevoit ſur la terre *une vapeur" abondante, comme* une fontaine *d'eau vive*, qui en arroſoit toute la ſurface, *& qui ſuppléant aux pluies, qui ne tomboient point encore, nourriſſoit & entretenoit les plantes que Dieu lui avoit fait produire.*

6. ſed fons aſcendebat è terra, irrigans univerſam ſuperficiem terræ.

7. Le Seigneur Dieu, *après avoir ainſi perfectionné la terre, penſa à créer l'homme qui devoit l'habiter. Mais au lieu qu'il avoit donné l'être aux autres ani-*

7. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, & inſpiravit in faciem ejus ſpiraculum

℣. 3. La ſanctification du ſeptieme jour remonte ainſi juſqu'à l'origine du monde. Delà vient que dans la Loi du Décalogue Dieu dit: » Souvenez-vous de ſanctifier le jour du ſabbat. » *Exod.* xx. 8. Il ne fait alors que rappeller & confirmer une loi établie dès le commencement.

Ibid. Quod creavit ut faceret. C'eſt à la lettre le ſens de l'Hébreu. Les Septante traduiſent: *Quod caperat facere*: qu'il avoit entrepris de faire. Ils ont lu SRA, *capit*, au lieu de BRA, *creavit*.

℣. 6. La plupart des Interpretes prennent au ſens de *vapeur*, le terme Hébreu que les Septante & la Vulgate traduiſent par *fons*, une fontaine ou une ſource.

vitæ, & factus est homo in animam viventem.

maux, *en commandant aux eaux & à la terre de les produire, il voulut que le plus parfait d'entr'eux fût formé d'une maniere plus parfaite; il* forma donc *lui-même le corps de* l'homme du limon de la terre," & il répandit sur son visage un souffle de vie, *en unissant à ce corps une ame raisonnable; &* *ainsi* l'homme devint vivant & animé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

1. Cor. xv. 45.

8. Plantaverat autem Dominus Deus paradisum voluptatis à principio: in quo posuit hominem quem formaverat.

8. Or le Seigneur Dieu avoit planté dès le commencement, *c'est-à-dire, dès qu'il eut séparé les eaux d'avec la terre*, un jardin delicieux," dans lequel il mit l'homme qu'il avoit formé.

9. Produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum visu, & ad vescendum suave: lignum etiam vitæ in medio paradisi, lignumque scientiæ boni & mali.

9. Le Seigneur Dieu avoit aussi produit de la terre *de ce jardin*, toutes sortes d'arbres beaux à la vue, & *dont le fruit étoit* agréable au goût; & *il avoit fait naître* au milieu de ce *jardin de délices, qui étoit comme un* Paradis, *deux arbres; l'un appellé* l'arbre de vie, *parce que son fruit devoit la conserver à ceux qui en mangeroient;* & *l'autre, qui fut depuis appellé* l'arbre de la science du bien & du mal, *parce que le serpent fit croire à la femme, que si son mari & elle mangeoient du fruit de cet arbre, ils auroient cette science du bien & du mal, comme Dieu la possédoit.*"

10. Et fluvius egredie-

10. De ce lieu de délices," sortoit

℣. 7. Hébr. De la poussiere de la terre. *De pulvere terræ.* C'est l'expression que la Vulgate emploie au chap. suiv. ℣. 19.

Ibid. Voyez ce qui est dit de ce souffle de vie, dans la *Dissertation sur la nature de l'ame*; elle sera placée à la tête de l'Ecclésiaste.

℣. 8. Hébr. Or le Seigneur Dieu planta un jardin à Eden vers l'Orient. » C'est ainsi que les Septante traduisent : » un paradis dans Edem vers l'Orient. Le nom de *Paradis*, vient du Grec, où il signifie un parc, un clos: Le terme Hébreu signifie simplement *jardin*. Le nom d'*Edem* conservé dans la Vulgate au chap. IV. ℣. 16. signifie *délices* : & le même mot Hébreu qui désigne l'Orient peut aussi signifier ce qui est antérieur. Delà vient le sens de la Vulgate. La suite donne lieu de penser que le Paradis Terrestre devoit être situé dans l'Arménie, vers les sources de l'Euphrate, du Tigre, du Phase & de l'Araxe ou du Cyrus. Voyez la *Dissertation sur le Paradis Terrestre*, placée à la tête de ce Livre.

℣. 9. Dans le style des Hébreux, *la science du bien & du mal* signifie une science parfaite, telle qu'est celle de Dieu. *Infr.* III. 5.

℣. 10. Hébr. D'Eden, *dont le nom signifie délices*, sortoit un fleuve, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

un fleuve pour arroser le paradis ; *& ce fleuve est celui* qui delà, se divise en quatre canaux, *ou quatre autres fleuves.*

Eccli. xxiv. 35.

11. L'un s'appelle Phison ; " & c'est celui qui tournoie dans tout le pays de Hévilath, " où il vient de l'or ;

12. & l'or de cette terre est très-bon : c'est-là *aussi* que se trouve le bdellion *ou la perle*, " & la pierre d'onyx, *ou l'émeraude.* "

13. Le second fleuve s'appelle Géhon ; " & c'est celui qui tournoie dans tout le païs *de Chus, d'où sont venus les peuples* d'Ethiopie. "

14. Le troisieme fleuve s'appelle le Tygre, " qui se répand vers les Assyriens : " & l'Euphrate est le qua-

batur de loco voluptatis ad irrigandum paradisum : qui indè dividitur in quatuor capita.

11. Nomen uni Phison : ipse est qui circuit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum ;

12. & aurum terræ illius optimum est : ibi invenitur bdellium, & lapis onychinus.

13. Et nomen fluvii secundi Gehon : ipse est qui circumit omnem terram Æthiopiæ.

14. Nomen verò fluminis tertii Tigris : ipse vadit contra Assyrios. Fluvius

ỿ. 11. Ce peut être le *Phasis*, ou Phase fleuve célebre de la Colchide, qui a sa source dans les montagnes d'Arménie.

Ibid. Hébr. Hévilah. Il paroît que ce *pays de Hévilah* étoit aux environs de l'Arménie ; & ce pouvoit être la Colchide.

ỿ. 12. Hébr. & Sept. bon. Sam. très-bon : comme l'exprime la Vulgate.

Ibid. Hébr. le *bdolach.* » Si on l'entend du *bdellium*, il y a en effet une espece de *bdellium*, que l'on nomme Scythique : & la Scythie étoit voisine de la Colchide ; les Scythes s'étendoient jusqu'au Phase. Si on l'entend de *la perle*, on trouve encore aujourd'hui des perles dans les mers voisines du Phase.

Ibid. Hébr. la pierre de *schohem*, ou *sohem.* » Plusieurs Interpretes l'entendent de *l'onyx ;* d'autres de *l'émeraude*, *smaragdus*, qui pourroit être dérivé de *sohem raguah*, c'est-à-dire, *sohem taillé :* & il y a une sorte d'émeraude nommée Scythique.

ỿ. 13. Ce peut être l'*Araxe*, fleuve célebre qui prend sa source dans le mont Ararat, à six mille pas de la source de l'Euphrate : ou le Cyrus, autre fleuve, qui a sa source près celle du Phase.

Ibid. Vulg. Le pays d'Ethiopie. Hébr. litt. le pays de Chus. Sous le nom de *pays de Chus*, les Interpretes anciens entendent ordinairement l'*Ethiopie* ; & en effet les peuples qui habitoient l'Ethiopie au Midi de l'Egypte peuvent être venus du pays de Chus, situé sur le bord oriental de la mer rouge. Mais il s'agit ici d'un *pays de Chus* arrosé par le fleuve Géhon ; & ce pourroit être le pays des *Scythes.*

ỿ. 14. Ce troisieme fleuve est nommé dans l'Hébreu *Chidkel* ; & tous les Interpretes conviennent que c'est le *Tigre*, appellé *Diglito* chez les Anciens, & qui a sa source dans une plaine de la grande Arménie.

Ibid. L'Hébreu pourroit se traduire : qui se répand à l'Orient d'Assur *ou* devant l'Assyrie. En effet quelques uns croient que l'ancienne Assyrie s'étendoit au deçà & à l'Occident du Tigre ; le Tigre arrosoit la partie Orientale de cette province, & passoit ainsi devant cette province. Car les Hébreux distinguent les quatre parties du monde en plaçant l'Orient *devant*, l'Occident *derriere*, le Midi *à droite* & le Nord *à gauche.* En Hébreu *Assur* est le nom de l'Assyrie.

autem quartus, ipſe eſt Euphrates.

trieme de ces fleuves. "

15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, & poſuit eum in paradiſo voluptatis, ut operaretur & cuſtodiret illum.

15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme, & le mit dans le paradis de délices, " afin qu'il le cultivât & qu'il le gardât *comme le lieu qui lui étoit donné pour ſa demeure.*

16. Præcepitque ei dicens: Ex omni ligno paradiſi comede:

16. Il lui fit auſſi ce commandement, & il lui dit: Mangez " de tous les *fruits des* arbres du paradis:

17. de ligno autem ſcientiæ boni & mali ne comedas; in quocunque enim die comederis ex eo, morte morieris.

17. mais ne mangez point *du fruit* de l'arbre de la ſcience du bien & du mal: car au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement. "

18. Dixit quoque Dominus Deus: Non eſt bonum eſſe hominem ſolum: faciamus ei adjutorium ſimile ſibi.

18. Le Seigneur Dieu dit auſſi: Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul; " faiſons-lui " une aide ſemblable à lui, *afin que par ſon ſecours il puiſſe conſerver ſon eſpece ſur la terre, & s'y multiplier.*

19. Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, & univerſis volatilibus cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea: omne enim

19. Le Seigneur Dieu ayant donc *auſſi* " formé de la terre tous les animaux terreſtres, & *de l'eau* tous les oiſeaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les appelleroit; & le nom qu'Adam donna à chacun des animaux, eſt ſon nom *véritable, & ce-*

Ibid. L'Euphrate, nommé dans l'Hébreu *Phrat*, a ſa ſource dans l'Arménie: & celui-là ſert à déterminer les trois autres.

℣. 15. Hébr. dans le jardin d'Eden.

℣. 16. Hébr. Vous pouvez manger, &c. *Comedes.*

℣. 17. *Morte morieris*, marque ſeulement la néceſſité de mourir un jour, & un commencement de mort par l'affoibliſſement de la nature.

℣. 18. Moyſe raconte tout ceci par une eſpece de récapitulation, pour ſuppléer à ce qu'il avoit omis, ou qu'il n'avoit dit qu'en paſſant au Chap. I.

Ibid. Hébr. Je lui ferai. Sept. Faiſons-lui: » comme au chap. précéd. ℣. 26.

Ibid. Hébr. litt. » qui puiſſe ſe tenir devant lui; » qui lui ſoit égal, parallele, comparable. La même expreſſion revient au ℣. 20.

℣. 19. Ce mot eſt dans le Sam. & dans la Verſion des Sept.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

lui qu'il porte encore aujourd'hui."

quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus.

20. Adam appella donc d'un nom qui leur convenoit, tant les animaux *domestiques* que les oiseaux du ciel & les bêtes *sauvages* de la terre ; mais *parmi tous les animaux*, il ne se trouva point d'aide pour Adam qui lui fût semblable, *& par le secours de laquelle il pût se multiplier sur la terre.*

20. Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia, & universa volatilia cœli, & omnes bestias terræ : Adæ verò non inveniebatur adjutor similis ejus.

21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil ; & lorsqu'il étoit endormi, il tira une de ses côtes, & mit de la chair à la place.

21. Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam : cùmque obdormisset, tulit unam de costis ejus, & replevit carnem pro ea.

22. Et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avoit tirée d'Adam forma *le corps de* la femme ; & *y ayant uni une ame, il* l'amena à Adam.

22. Et ædificavit Dominus Deus costam quam tulerat de Adam, in mulierem : & adduxit eam ad Adam.

23. Alors Adam dit : Voilà maintenant " l'os de mes os, & la chair de ma chair ; *c'est pourquoi* celle-ci s'appellera d'un nom qui marque *qu'elle vient de* l'homme, parce qu'*en effet* elle a été prise de l'homme.

23. Dixitque Adam : Hoc nunc os ex ossibus meis, & caro de carne mea : hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est.

1. Cor. XI. 9. Matth. XIX. 5. Marc. X. 7. 8.

24. C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, s'attachera à sa femme : & *l'homme & la femme demeu-*

24. Quamobrem relinquet homo patrem suum, & matrem, & adhærebit

Ibid. Hébr. autr. » afin qu'il vît comment il les appelleroit, & que le nom que l'homme donneroit à chacun des animaux, fût son nom ; » c'est-à-dire & que chacun des animaux reçut de l'homme son nom. On présume que les noms hébreux des animaux, étoient les mêmes que ceux qu'Adam leur avoit imposés ; & en effet on trouve dans cette langue une grande conformité entre la nature des animaux & le nom qu'ils portent.

℣. 23. Vulg. litt. *Hoc nunc* : Voilà maintenant. Hébr. autr. *Hæc nunc* : Celle-ci maintenant est l'os de mes os, &c.

Ibid. Hæc vocabitur virago, quia de viro sumpta est. On a voulu imiter en Latin l'allusion qui se trouve dans l'original entre *Isch* l'homme, & *Ischach* la femme. Les anciens Latins nommoient aussi la femme *Vira*.

uxori

uxori suæ: & erunt duo in carne una.

reront si étroitement unis, qu'ils seront deux dans une seule chair. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

25. Erat autem uterque nudus, Adam scilicet & uxor ejus: & non erubescebant.

25. Or Adam & sa femme étoient *alors* tous deux nuds; & *comme ils étoient innocents*, ils n'en rougissoient point.

Ephes. v. 31. 1. *Cor.* vi. 16.

℣. 24. Le mot *duo* n'est pas dans l'Hébreu; mais il se trouve dans les Septante & dans le Samaritain, qui porte: » & des » deux il se fera une même chair. » Saint Paul nous a découvert le mystere de l'alliance de Jesus-Christ avec son Eglise, figuré dans celle d'Adam & d'Eve. *Ephes.* iii. 30. 31. 32.

CHAPITRE III.

Tentation d'Eve par le Serpent. Chûte d'Eve & d'Adam. Malédictions contre le Serpent. Condamnation des premiers hommes. Ils sont chassés du Paradis.

1. SEd & serpens erat callidior cunctis animantibus terræ quæ fecerat Dominus Deus. Qui dixit ad mulierem: Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno paradisi?

1. MAis *ils ne demeurerent pas longtemps dans cet heureux état*; le *démon jaloux de leur bonheur, résolut de le leur ravir; il prit pour cela la figure du* serpent *qui* étoit le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avoit formés sur la terre; & il dit à la femme, *qui lui paroissoit plus aisée à séduire*: Pourquoi " Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger *du fruit* de tous les arbres du paradis?

2. Cui respondit mulier: De fructu lignorum quæ sunt in paradiso, vescimur.

2. La femme lui répondit: Nous mangeons " du fruit des arbres qui sont dans le paradis.

3. De fructu verò ligni quod est in medio paradisi, præcepit nobis Deus ne

3. Mais pour ce qui est du fruit de cet " arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point

℣. 1. L'Hébreu peut signifier: *Etiamne quid*: est-il donc vrai que Dieu vous a commandé, &c.

℣. 2. Il faudroit peut-être lire, *Vescemur*, Nous mangerons. C'est du moins le sens de l'Hébreu & des Septante: & on le lit même ainsi dans plusieurs Manuscrits Latins.

℣. 3. Ce mot est dans le Samaritain: *ligni hujus*. Au ℣. 6. on voit qu'Eve étoit près de cet arbre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

manger, & de n'y point toucher; de peur que, *si nous le faisions*, nous ne fussions en danger de mourir.

4. Le *démon toujours caché sous la figure du* serpent, répondit à la femme: assurément *quand vous en mangerez*, vous ne mourrez point; *& ce n'est pas pour cette*
1. Cor. XI. 3. *raison que Dieu vous a fait cette défense.*

5. Mais c'est que Dieu sait qu'aussi-tôt que vous aurez mangé de ce fruit vos yeux seront ouverts, & vous serez comme des dieux, " connoissant le bien & le mal: " *& il ne veut pas que vous deveniez semblables à lui.*

6. La femme donc *séduite par ces paroles qui flatoient sa vanité*, considéra que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, *puis*qu'il étoit agréable à la vue *& désirable pour l'intelligence qu'il donnoit*; " & en ayant pris, elle en man-
Eccli. XXV. 33. gea, & en donna à son mari, *qui étoit*
1 Tim. II. 11. *avec elle*, " *&* qui, *par une lâche complaisance pour elle*, en mangea *aussi*. "

7. En même temps leurs yeux furent ouverts à tous deux. Ils reconnurent *le bien qu'ils venoient de perdre par leur désobéissance, & le mal qu'elle leur avoit attiré. Leur chair se revoltant contre eux, ils s'apperçurent* qu'ils étoient nuds; *& en ayant une confusion, qui étoit la peine de leur péché*, ils entrelacerent des feuilles de figuier, & s'en firent des *especes de* ceintures *pour couvrir en eux ce qu'ils sentoient devoir être caché.*

comederemus, & ne tangeremus illud, ne fortè moriamur.

4. Dixit autem serpens ad mulierem: Nequaquam motre moriemini.

5. Scit enim Deus quòd in quocunque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri, & eritis sicut dii, scientes bonum & malum.

6. Vidit igitur mulier quòd bonum esset lignum ad vescendum, & pulchrum oculis, aspectuque delectabile: & tulit de fructu illius, & comedit: deditque viro suo, qui comedit.

7. Et aperti sunt oculi amborum: cúmque cognovissent se esse nudos, consuerunt folia ficûs, & fecerunt sibi perizomata.

ỳ. 5. Hébr. autr. & vous serez semblables à Dieu. Dans l'Hébreu le nom pluriel ÆLOHIM, désigne communément Dieu, spécialement dans tout ce récit, & dans ce verset même: c'est celui que la Vulgate exprime ici par *Deus*.

Ibid. Dans l'Ecriture, *savoir le bien & le mal*, signifie une parfaite connoissance de toutes choses; de même qu'ailleurs *ne dire ni bien ni mal*, signifie ne rien dire. *Infrà* XXIV. 50. *&* XXXI. 24. *Hebr.*

ỳ. 6. Ces mots sont dans l'Hébreu: *desiderabile ad intelligendum.*

Ibid. L'Hébreu ajoute: *cum ea*, qui donne lieu de présumer qu'on lisoit originairement: *& vir ejus cum ea*, subaudi, *erat.*

Ibid. Le Samaritain porte: *& comederunt:* & ils *en* mangerent.

ỳ. 7. Au lieu de l'Hébreu ALH, *folium*, on lit dans le Samaritain ALI, *folia.* Il y a des figuiers dont les feuilles sont d'une largeur prodigieuse.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

8. Et cùm audissent vocem Domini Dei deambulantis in paradiso ad auram post meridiem, abscondit se Adam & uxor ejus à facie Domini Dei in medio ligni paradisi.

8. Et comme ils eurent entendu la voix du Seigneur Dieu, qui, *sous une figure sensible*, se promenoit dans le paradis après midi, *vers le soir*, lorsqu'il s'éleve un vent doux, " *troublés par les remords de leur conscience*, ils se retirerent au milieu des arbres du paradis, *comme* pour se cacher de devant sa face.

9. Vocavitque Dominus Deus Adam, & dixit ei: Ubi es?

9. Alors le Seigneur Dieu appella Adam, *& voulant le porter à rentrer en lui-même*, *il* lui dit: Où êtes-vous?

10. Qui ait: Vocem tuam audivi in paradiso; & timui eò quòd nudus essem, & abscondi me.

10. Adam lui répondit: J'ai entendu votre voix dans le paradis, & j'ai eu peur *de paroître devant vous*, parce que j'étois nud; c'est pourquoi je me suis caché.

11. Cui dixit: Quis enim indicavit tibi quòd nudus esses, nisi quòd ex ligno de quo præceperam tibi ne comederes, comedisti?

11. *Le Seigneur* lui repartit: Et " d'où avez-vous su que vous étiez nud *& que vous deviez en rougir*, sinon de ce que vous avez mangé *du fruit* de l'arbre dont je vous avois défendu de manger?

12. Dixitque Adam: Mulier quam dedisti mihi sociam, dedit mihi de ligno, & comedi.

12. Adam, *au lieu de reconnoître sa faute & de s'en humilier, tâcha de la rejetter sur Dieu même*; *car il* lui répondit: La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a présenté du fruit de *cet* arbre, & j'en ai mangé.

13. Et dixit Dominus Deus ad mulierem: Quare hoc fecisti? Quæ respondit: Serpens de-

13. Le Seigneur Dieu dit à la femme: Pourquoi avez-vous fait cela? " Elle, *imitant son mari, & voulant aussi rejetter sa faute sur un autre*, répondit: Le serpent *que vous avez créé* m'a trompée, " *en*

℣. 8. Hebr. litt. qui se promenoit au vent du jour. » c'est-à-dire, au déclin du soleil, selon qu'il est dit dans le Cantique; *Donec aspiret dies, & inclinentur umbræ*. Cant. II. 17. & IV. 6. Dans l'Arabie les chaleurs du jour sont excessives; mais sur le déclin du soleil les zéphirs s'élevent, & rendent l'air plus frais. Moyse, écrivant dans l'Arabie, désigne ici le déclin du soleil par le lever des zéphirs.

℣. 11. Vulg. *Enim*. Ce mot n'est pas dans l'Hébreu.

℣. 13. Hebr. autr. Qu'est-ce que vous avez fait? *Quid est hoc quod fecisti*? Voyez une expression presque semblable dans le chapitre suivant, ℣. 10.

Ibid. Au lieu de l'Hébreu HSIANI, pris au sens de *seduxit me*, on lit dans le Samaritain ASINI, qu'on ramene encore au même sens par l'Arabe, mais beaucoup mieux HSIGNI, *fascinavit me.* C'est le même mot que dans Isaïe, VI. 10. Le Serpent m'a fascinée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4156.

m'assurant que je pourrois, sans rien craindre, manger de ce fruit; & j'*en* ai mangé, *comme il me l'a dit.*

cepit me, & comedi.

14. Alors le Seigneur Dieu dit au serpent, *dont le démon avoit pris la figure*: Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux & toutes les bêtes de la terre; tu ramperas sur le ventre, " & tu mangeras *la poussiere* " *de* la terre tous les jours de ta vie:

14. Et ait Dominus Deus ad serpentem: Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia, & bestias terræ: super pectus tuum gradieris, & terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ:

15. je mettrai une inimitié *éternelle* entre toi & la femme, entre sa race & la tienne; elle te brisera la tête *par le Sauveur qui naîtra d'elle*, & tu tâcheras de la mordre par le talon, *& de la faire tomber dans les pieges que tu lui tendras.*"

15. inimicitias ponam inter te & mulierem, & semen tuum & semen illius: ipsa conteret caput tuum, & tu insidiaberis calcaneo ejus.

16. *Dieu* dit aussi à la femme: Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse; " vous enfanterez dans la douleur; & *pour vous punir de n'avoir pas été soumise à votre Créateur*, vous serez sous la puissance de votre mari, " & il vous dominera.

1. Cor. xiv. 14.

16. Mulieri quoque dixit: Multiplicabo ærumnas tuas & conceptus tuos; in dolore paries filios: & sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tuî.

℣. 14. Vulg. la poitrine. Hebr. le ventre. La Version des Septante met l'un & l'autre.

Ibid. Vulg. la terre. Hébr. la poussiere.

℣. 14. & 15. La malédiction que Dieu prononce ici, regarde tout ensemble & le serpent & le démon. Cette femme qui doit écraser la tête du serpent, est la sainte Vierge qui ruina l'empire du démon en donnant la naissance à Jesus-Christ. Au lieu de *Ipsa*, l'Hébreu & les Septante disent, *Ipse*: c'est-à-dire, celui qui naîtra de la femme, te brisera la tête. Les anciens exemplaires Latins ont varié sur ce mot; S. Léon le rapportoit à *Semen*, lorsqu'il disoit: *Denuntians serpenti futurum semen mulieris, quod noxii capitis elationem suâ virtute contereret, Christum scilicet in carne venturum. Serm. 2. de Nat.* Au lieu de *insidiaberis*, l'Hébreu répete le même verbe, *& tu conteres*, c'est-à-dire, & tu lui briseras le talon: le Grec des Septante varie sur ce mot: mais il paroît que cela vient d'une équivoque dans l'Hébreu & dans le Grec. On a pu confondre dans l'Hébreu le verbe Souf, *conterere*, avec le verbe Sour, *insidiari*, qui convient mieux ici. Il y a dans le Grec une équivoque semblable.

℣. 16. Litt. Je multiplierai vos douleurs & vos grossesses. » c'est-à-dire, les douleurs de vos grossesses: & peut-être auroit-on lu originairement ainsi, *ærumnas conceptuum tuorum.*

Ibid. Hebr. litt. *Ad virum tuum voluntas tua.* Dans l'usage de la langue sainte, cette expression marque la dépendance & l'assujettissement. *Infr.* iv. 7.

AV. L'ERE CHR. VULG. 4156.

17. Adæ verò dixit : Quia audisti vocem uxoris tuæ, & comedisti de ligno, ex quo præceperam tibi ne comederes, maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.

18. Spinas & tribulos germinabit tibi, & comedes herbam terræ.

19. In sudore vultûs tui vescêris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es : quia pulvis es, & in pulverem revertêris.

20. Et vocavit Adam nomen uxoris suæ Heva : eò quòd mater esset cunctorum viventium.

21. Fecit quoque Dominus Deus Adæ & uxori ejus tunicas pelliceas, & induit eos :

17. Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme *plutôt que la mienne*, & que vous avez mangé *du fruit* de l'arbre dont je vous avois défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait; " *je la rendrai stérile*, & vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie, qu'avec beaucoup de travail.

18. Elle vous produira des épines & des ronces *que vous serez obligés d'arracher*; & vous vous nourrirez de l'herbe de la terre " *qui ne viendra que par le pénible soin que vous aurez de la cultiver.*

19. *En sorte que* vous mangerez *votre* pain " à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez dans la terre d'où vous avez été tiré ; car *si je veux bien différer de vous faire subir la peine de mort que vous avez méritée par votre péché, ce n'est que pour un temps* ; vous êtes poussiere & vous retournerez en poussiere.

20. Adam, *pour se consoler de la mort à laquelle il se voyoit condamné, par l'espérance de se voir revivre dans sa postérité*, donna à sa femme le nom d'Eve, *qui signifie la vie*, parce qu'elle étoit *destinée à être* la mere de tous les vivants. "

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam & à sa femme, des habits de peaux dont il les revêtit, *afin qu'ils se souvinssent qu'ayant été créés pour être semblables à Dieu par la sainteté de leur vie, ils s'étoient rendus semblables aux bêtes par leur péché.*

℣. 17. Hébr. autr. à cause de vous. » Les Septante lisent & traduisent comme la Vulgate. C'est-à-dire, BABUDCA, *in opere tuo*, au lieu de BABURCA, *propter te*.

℣. 18. Le mot Hebreu qui est traduit ici par *herbam*, renferme le froment qui est la principale nourriture de l'homme, & toutes sortes de grains, de plantes, de racines, de légumes dont on peut manger.

℣. 19. Le pain est mis pour la nourriture en général.

℣. 20. C'est abusivement qu'on écrit & qu'on prononce en François *Eve* sans aspiration : son vrai nom est *Heve*, en latin *Heva*, comme l'exprime notre Vulgate. Les Septante l'expliquent par le nom de *Vie*, parce qu'en effet ce nom est relatif à celui qui en Hébreu signifie *la vie*.

AV L'ERE CHR. VULG. 4156.

22. Et *pour leur faire sentir cette vérité humiliante, par une raillerie salutaire*, il *leur* dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, " sachant le bien & le mal, *par sa propre expérience* : *empêchons* donc maintenant qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, & que mangeant *de ce fruit* il ne vive éternellement *comme nous*. "

22. & ait : Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum & malum : nunc ergo ne fortè mittat manum suam, & sumat etiam de ligno vitæ, & comedat, & vivat in æternum.

23. Le Seigneur Dieu le fit sortir ensuite du jardin délicieux " *où il l'avoit mis*, afin qu'il allât travailler à la culture de la terre dont il avoit été tiré.

23. Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis, ut operaretur terram, de qua sumptus est.

24. Et l'en ayant chassé, il mit des Chérubins " devant le jardin de délices, " qui faisoient étinceler une épée de feu pour garder le chemin qui conduisoit à l'arbre de vie, *& empêcher l'homme d'y entrer*.

24. Ejecitque Adam, & collocavit ante paradisum voluptatis Cherubim, & flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ.

℣. 22. Ces paroles montrent la pluralité des personnes en Dieu.

Ibid. Litt. Maintenant donc de peur qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, & qu'en mangeant *de ce fruit* il ne vive éternellement... » Il y a ici une réticence; la proposition n'est pas achevée : ou peut être qu'originairement elle étoit remplie par des expressions relatives à celles du ℣. suivant : *Ejiciamus eum de horto Eden. Et ejecit eum Dominus Deus de horto Eden* : » Chassons-le du Jardin d'Eden. Et le Seigneur Dieu le chassa du jardin d'Eden. » La répétition des mêmes mots a pu produire l'omission, comme cela est plusieurs fois arrivé.

℣. 23. Hébr. du jardin d'Eden.

℣. 24. Plusieurs traduisent au singulier; l'Hébreu est au pluriel.

Ibid. Hébr. à l'Orient du jardin d'Eden. » Ce qui donne lieu de croire que ce jardin pouvoit être entre des montagnes, qui n'en permettoient l'entrée que par quelques défilés du côté de l'Orient; & qu'Adam sortant ainsi du côté de l'Orient de la province d'Eden ou de l'Arménie, put se retirer vers la Médie.



CHAPITRE IV.

Naissance de Caïn & d'Abel. Leurs sacrifices. Abel est tué par Caïn. Naissance d'Henoch, fils de Caïn. Lamech le Bigame tue un homme. Naissance de Seth & d'Enos.

1. ADam verò cognovit uxorem suam Hevam: quæ concepit & peperit Cain, dicens: Possedi hominem per Deum.

1. OR Adam *chassé du paradis, & séparé de son créateur, commença de s'attacher à la créature, ainsi il* connut Eve sa femme, *afin de se multiplier sur la terre, selon l'ordre que Dieu lui en avoit donné*; & elle conçut & enfanta *un fils qu'elle nomma* Caïn, *c'est-à-dire, possession*, en disant: Je possede par *la grace de* Dieu, " un homme, *qui en me succédant après ma mort, me fera revivre en quelque sorte sur la terre.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4155.

2. Rursúmque peperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel pastor ovium, & Cain agricola.

2. Elle enfanta de nouveau, *& elle mit au monde* son frere, *qu'elle nomma* Abel, *c'est-à-dire, vanité, pour marquer que rien n'est stable sous le soleil*: " or Abel fut pasteur de brebis, & Caïn s'appliqua à l'agriculture.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4154.

3. Factum est autem post multos dies ut offerret Cain de fructibus terræ munera Domino.

3. Il arriva long-temps après que *les deux freres étant dans un âge plus avancé, offrirent leurs dons au Seigneur. Mais ils les offrirent d'une maniere bien différente: car* Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre *qu'il avoit soin de cultiver; mais il n'offrit pas les plus beaux, ni les plus excellents.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

4. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, & de adipibus eorum, &

4. Abel *plein de foi* offrit aussi au *Seigneur* des premiers nés de son troupeau, *selon sa profession; mais il offrit ce qu'il*

℣. 1. Hébr. litt. par Jehova, *ou l'Etre Suprême.* La Version des Septante & la Vulgate supposent ici ÆLOHIM, *Deus.* Quelques-uns ont cru que le grand nom JEHOVA n'avoit point été usité avant Moyse. *Exod.* VI. 3. Mais on le trouvera plusieurs fois dans l'histoire des Patriarches. On peut voir ce qui sera dit sur le Texte de l'Exode, VI. 3.

℣. 2. Ou comme le dit David: Tout homme est vain: *Vanitas omnis homo. Ps.* XXXVIII. 6. & 12. *sec. hebr.* Ou comme le dit Salomon: Vanité des vanités, & tout est vanité. *Eccl.* 1. 2. & XII. 8.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

avoit de meilleur & ce qu'il avoit de plus gras : & *ainsi* le Seigneur regarda *favorablement* Abel & ses présents.

respexit Dominus ad Abel, & ad munera ejus.

Hebr. xi. 4. 5. Mais il ne regarda point Caïn, ni ce qu'il lui avoit offert. " C'est pourquoi Caïn entra dans une très-grande colere, & *il en conçut tant de chagrin*, *que* son visage en fut tout abattu.

5. Ad Cain verò, & ad munera illius non respexit: iratusque est Cain vehementer, & concîdit vultus ejus.

6. Alors le Seigneur lui dit : Pourquoi êtes-vous en colere? & pourquoi paroît-il un si grand abattement sur votre visage? *Votre sort est entre vos mains.*

6. Dixitque Dominus ad eum : Quare iratus es? & cur concîdit facies tua?

7. *En effet* si vous faites bien, n'en serez-vous point récompensé? & si vous faites mal, *le châtiment de* votre péché ne sera-t-il pas aussi-tôt à votre porte? *n'en souffrirez-vous pas aussi-tôt la peine*? *Il est vrai que la concupiscence qui est en vous, vous porte au mal*; mais votre concupiscence sera sous vous, & vous la dominerez *toujours*, *de sorte que vous pourrez toujours lui résister.* "

7. Nonne si benè egeris, recipies : sin autem malè, statim in foribus peccatum aderit? sed sub te erit appetitus ejus, & tu dominaberis illius.

8. Or Caïn *insensible à la rémontrance du Seigneur*, *& emporté par l'envie dont il étoit rongé*, dit à son frere Abel : Sortons dehors ; " & lorsqu'ils furent dans les champs, Caïn se jetta sur son frere Abel, & le tua.

8. Dixitque Cain ad Abel fratrem suum: egrediamur foràs. Cúmque essent in agro, consurrexit Caïn adversùs fratrem suum Abel, & interfecit eum.

℣. 4. & 5. Quelques-uns croient que la cause de cette distinction & de cette préférence d'Abel à Caïn, doit se prendre de la qualité différente de leurs offrandes. Mais la véritable cause est plutôt celle que saint Paul nous découvre, en s'exprimant ainsi dans son Epître aux Hébreux : » C'est par la foi, qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Caïn. » *Hebr.* xi. 4.

℣. 7. Autr. Mais *Abel* vous sera *toujours* assujetti, & vous le dominerez *toujours*, *conservant ainsi*, *même après votre péché*, *les privileges de premier-né.* » C'est l'interprétation de saint Jean Chrysostome, (*Homil.* xviii. *in Genes.* 203.) conforme d'ailleurs à la Version des Septante ; & la Vulgate n'y est pas contraire. L'Hébreu porte à la lettre : *Ad te voluntas ejus.* Cette expression est employée ci-devant pour marquer la soumission de l'épouse à l'égard du mari : (*Sup.* iii. 16.) & ici elle peut marquer la dépendance du cadet à l'égard de l'aîné. La plupart des autres Peres l'entendent ainsi : Le péché se tournera vers vous ; il sera toujours prêt à vous attaquer : mais vous pourrez lui résister, si vous le voulez. C'est qu'en effet Abel n'est point ici nommé : mais dans l'Hébreu les pronoms sont au masculin, & dans cette langue le nom de *péché* est féminin.

℣. 8. Ces deux mots : *Sortons dehors*, ne sont pas dans l'Hébreu ; mais ils se trouvent dans le Samaritain, & dans les Septante comme dans la Vulgate.

9. Et

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

9. Et ait Dominus ad Cain : Ubi est Abel frater tuus? Qui respondit : Nescio. Num custos fratris mei sum ego?

9. Le Seigneur *à qui ce crime ne pouvoit être caché*, dit ensuite à Caïn, *pour le faire rentrer en lui-même* : Où est votre frere Abel ? Il lui répondit *avec une espece de mépris* : Je ne sais. *Puis joignant l'insolence au mépris, il ajouta* : Suis-je le gardien de mon frere, *pour savoir où il est ?*

Sap. x. 3. *Matth.* xxiii. 35. 1. *Joan.* iii. 12. *Judæ* 11.

10. Dixitque ad eum : Quid fecisti? vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.

10. Le Seigneur lui répartit : Qu'avez-vous fait ? *avez-vous espéré me cacher votre crime ? Vous vous êtes trompé.* La voix du sang de " votre frere crie de la terre jusqu'à moi, *& me demande vengeance contre vous.* "

11. Nunc igitur maledictus eris super terram, quæ aperuit os suum, & suscepit sanguinem fratris tui de manu tua.

11. Vous serez donc maintenant maudit sur la terre, " qui a ouvert sa bouche, & qui a reçu le sang de votre frere, lorsque votre main l'a répandu.

12. Cùm operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos : vagus & profugus eris super terram.

12. *Ainsi* quand vous l'aurez cultivée, elle ne vous rendra point son fruit : *& de plus*, vous serez fugitif & vagabond sur la terre ; *vous n'y aurez point de demeure fixe, & vous vous trouverez dans une crainte & une agitation continuelle.*

13. Dixitque Cain ad Dominum : Major est iniquitas mea, quàm ut veniam merear.

13. Caïn *entrant dans les sentiments d'un désespéré, & non d'un pénitent*, répondit au Seigneur : Mon iniquité est trop grande, pour pouvoir en obtenir le pardon ; *& je n'ose vous le demander.*

14. Ecce ejicis me hodie à facie terræ, & à facie tua abscondar, & ero vagus

14. *Mais* vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre *où je suis né*, & j'irai me cacher de devant votre face ; je serai

ỷ. 10. On lit dans l'Hébreu : *vox sanguinum clamantium* : ce pourroit être un hébraïsme : car les Hébreux emploient le pluriel de *sanguis*, sur-tout pour marquer le sang injustement versé : delà vient, *libera me de sanguinibus* : Pf. L. 16. Mais le Samaritain porte : *vox sanguinis clamat.* Au fond le sens est le même.

Ibid. Abel injustement massacré par Caïn, marque la mort violente que J. C. devoit souffrir de la part des Juifs jaloux de sa gloire & de sa vertu. S. Paul dit que le Sang de J. C. crie plus avantageusement que celui d'Abel. *Hébr.* xii. 24.

ỷ. 11. Hébr. & Sept. Vous êtes donc maintenant maudit de la terre. » c. a. d. Elle vous traitera comme un homme maudit, en vous refusant son fruit. C'est ce que le ỷ. suivant exprime.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4028.

fugitif & vagabond sur la terre, *éloigné de vous & privé de votre secours. Or en quelque lieu que j'aille, où quelques-uns de mes freres se seront déjà établis, il voudront venger la mort de celui que j'ai tué.* Quiconque donc me trouvera, me tuera.

& profugus in terra: omnis igitur qui invenerit me occidet me.

15. Le Seigneur lui répondit: Non, cela ne sera pas ainsi: " mais quiconque tuera Caïn sera puni sept fois " plus *sévérement que lui, pour n'avoir pas profité du châtiment que j'ai exercé sur Caïn*; & le Seigneur mit un signe sur Caïn, afin que ceux qui le trouveroient, ne le tuâssent point.

15. Dixitque ei Dominus: Nequaquam ita fiet; sed omnis qui occiderit Cain, septuplùm punietur. Posuitque Dominus Cain signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

16. Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur, fut vagabond sur la terre, & il habita vers la région orientale d'Eden, *sans y avoir de demeure fixe.* "

16. Egressusque Cain à facie Domini, habitavit profugus in terra ad orientalem plagam Eden.

17. Et ayant connu sa femme, elle conçut & enfanta Hénoch. Il bâtit ensuite une Ville, qu'il appella Hénoch, du nom de son fils. "

17. Cognovit autem Cain uxorem suam, quæ concepit & peperit Henoch; & ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch.

18. Hénoch engendra Irad, Irad engendra Maviael, Maviael engendra Mathusael, & Mathusael engendra Lamech.

18. Porrò Henoch genuit Irad, & Irad genuit Maviael, & Maviael genuit Mathusael, & Mathusael genuit Lamech.

℣. 15. Hébr. autr. Le Seigneur lui répondit: C'est pour cela que quiconque, &c. ou, Certes quiconque, &c. » Au reste les Septante ont lu de même que la Vulgate. C'est-à-dire qu'ils ont lu LAKN, *Non sic*; au lieu de LKN, *Propterea*, qu'on lit aujourd'hui.

Ibid. Le nombre de *sept* est mis pour un nombre indéterminé, mais grand & considérable.

℣. 16. Hébr. autr. Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur, demeura dans la terre de Nord à l'Orient d'Eden. » Les Septante ont pris ainsi le terme Hébreu pour un nom de lieu; seulement au lieu de *Nod* ou *Naud*, ils ont lu *Naid.* On trouve à l'Orient du pays d'Eden & de l'Assyrie, un vaste pays nommé *Nyse* ou *Nysée*, qui faisoit partie de l'Hircanie. En Hébreu *Nes*, d'où vient *Nysa*, signifie la même chose que *Nod*, fuir, se retirer, être errant, vagabond.

℣. 17. En vain chercheroit-on sur la terre les vestiges d'une ville bâtie avant le déluge.

Av. l'Ere Chr. Vulg 4028.

19 Qui accepit duas uxores : nomen uni Ada & nomen alteri Sella.

19. *Ce fut le premier homme* qui eut *en même-temps* deux femmes dont l'une s'appelloit Ada, & l'autre Sella.

20. Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.

20. Ada enfanta Jabel, qui fut pere " de ceux qui habitent sous des tentes, & des pasteurs. "

21. Et nomen fratris ejus Jubal : ipse fuit pater canentium citharâ & organo.

21. Son frere s'appelloit Jubal, & il fut le pere de ceux qui jouent de la harpe & de l'orgue. " *Il inventa ces instruments de musique, comme son frere avoit inventé la maniere de faire des tentes, & de conduire des troupeaux.*

22. Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator, & faber in cuncta opera æris & ferri. Soror verò Tubalcain, Noema.

22. Sella enfanta aussi Tubalcaïn, qui eut l'art de travailler avec le marteau, qui fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain & de fer. " Noëma étoit la sœur de Tubalcaïn; *ce fut elle qui inventa la maniere de filer, & de faire de la toile & des étoffes de laine.* "

23. Dixitque Lamech uxoribus suis Adæ & Sellæ : Audite vocem meam, uxores Lamech, auscultate sermonem meum : quoniam occidi virum in vulnus meum, & adolescentulum in livorem meum.

23. Or Lamech *ayant commis un meurtre*, dit à ses femmes Ada & Sella, *qui en craignoient les suites* : Femmes de Lamech, entendez ma voix, écoutez ce que je vais *vous* dire : " *vous êtes effrayées* parce que j'ai tué un homme qui m'a blessé; " *vous craignez pour ma vie*, parce que j'ai assassiné un jeune homme qui m'a couvert de plaies. "

ỳ. 20. Dans ce passage & dans le suivant le mot de *pere* signifie l'auteur, l'instituteur.

Ibid. Abel paissoit aussi ses troupeaux; mais Jabel fut le premier qui fit profession particuliere de conduire des troupeaux.

ỳ. 21. Les termes Hébreux *Kinnor* & *Hugab*, peuvent signifier la lyre & l'orgue. Voyez ce qui en est dit dans la *Dissertation sur les Instruments de Musique des Hébreux* : elle sera placée à la tête du Livre des Pseaumes.

ỳ. 22. Hébr. autr. Tubalcain qui étoit habile à travailler en toutes sortes d'ouvrages d'airain & de fer. » Les Septante & la Vulgate supposent qu'on a lu originairement FTS, *malleator*, au lieu de LTS, *poliens* ou *acuens* qu'on lit aujourd'hui.

Ibid. Plusieurs tiennent cette opinion, en supposant que Noëma est la Minerve des Grecs, qui étoit nommée *Nemanoun*.

ỳ. 23. Hébr. autr. Or Lamech dit à ses femmes : Ada & Sella, écoutez ma voix; femmes de Lamech, prêtez l'oreille à ce que je vais vous dire.

Ibid. Litt. pour ma blessure.

Ibid. Litt. pour ma meurtrissure.

AV. L'ERE CHR. VULG. 4028.

24. *Mais" rassurez-vous, personne n'oseroit attenter à ma vie; car puisque, selon la parole du Seigneur même*, on vangera sept fois *la mort de* Caïn *qui a tué son propre frere, & qui l'a tué par malice & par envie, on vangeroit sans doute celle de* Lamech septante fois sept fois, *lui qui n'a tué qu'un étranger, & même en se défendant."*

24. Septuplùm ultio dabitur de Cain: de Lamech verò septuagies septies.

25. Adam *après avoir pleuré la mort d'Abel, que sa vertu lui rendit très-sensible*, connut encore sa femme; & elle enfanta un fils qu'elle " nomma Seth, *c'est-à-dire substitué*, en disant: Dieu m'a donné un autre fils, au lieu d'Abel que Caïn a tué."

25. Cognovit quoque adhuc Adam uxorem suam: & peperit filium, vocavitque nomen ejus Seth, dicens: Posuit mihi Deus semen aliud prō Abel, quem occidit Cain.

26. Il naquit aussi à Seth un fils, qu'il appella Enos. Celui-ci commença d'invoquer le nom du Seigneur *par des sacrifices réglés, & à porter le nom d'enfant de Dieu, qui se conserva ensuite dans sa postérité."*

26. Sed & Seth natus est filius quem vocavit Enos: iste cœpit invocare nomen Domini.

℣. 24. Cette particule est exprimée dans l'Hébreu: *Sed.*

℣. 23. & 24. L'Ecriture ne nous apprend point le sujet du discours de Lamech; & tout ce que l'on en peut dire n'est que conjecture. On vangera *sept fois c. a. d.* d'une maniere très-févere, la mort de Caïn; & celle de Lamech, *septante fois sept fois*, c. a. d. incomparablement plus rigoureusement. » Autr. Caïn a été puni sept fois; mais Lamech le sera septante fois sept fois. » Ce dernier sens a été très-suivi; & la Version des Septante a pu y donner lieu. Mais l'Hébreu & la Vulgate favorisent davantage le premier sens.

℣. 25. Samar. qu'il nomma. Ce qui est conforme à ce qui est dit au chap. suiv. ℣. 3.

Ibid. SETH en Hébreu, signifie littéralement *Positus*, & fait ainsi allusion au mot suivant SATH, *Posuit.*

℣. 26. Hébr. Alors on commença d'être appellé du nom de l'Etre Suprême. » C'est qu'en effet, comme la suite l'insinue, les descendants de Seth prirent le nom *d'enfants de Dieu*, pour se distinguer des descendants de Caïn qui furent simplement nommés *enfants des hommes. Infr.* VII. On a lu ZH, *iste*, au lieu de AZ, *tunc.*



CHAPITRE V.

Généalogie d'Adam, par les descendants de Seth, jusqu'à Noé.

1. HIc est liber generationis Adam. In die qua creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum.

1. VOici le dénombrement de la postérité d'Adam, *c'est-à-dire, de ceux de ses enfants qui ont été les peres du Messie.* Au jour que Dieu créa l'homme, il le fit à sa ressemblance, *lui ayant donné une ame capable de le connoître & de l'aimer.*

Av l'Ere Chr. Vulg. 4028.

Sap. II. 23. Infr. IX. 6. Sup. I. 27. Eccli. XVII. 1. 1. Par. I. 1.

2. Masculum & fœminam creavit eos, & benedixit illis: & vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.

2. *Or sous ce nom d'homme, il faut entendre l'homme & la femme; car* il les créa mâle & femelle, il les benit, & il leur donna le nom d'Adam, *c'est-à-dire, terrestre*, au jour qu'ils furent créés, *pour marquer qu'ils avoient été tirés de la terre.*

3. Vixit autem Adam centum triginta annis: & genuit ad imaginem & similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.

3. Adam ayant vécu cent trente ans", engendra *un fils* " à son image & à sa ressemblance, *c'est-à-dire, homme & pécheur comme lui*, & il le nomma Seth.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4027.

4. Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingenti anni, genuitque filios & filias.

4. Après qu'Adam eut engendré Seth, il vécut huit cents ans. *Or avant la naissance de Seth* & *après*, il engendra des fils & des filles.

5. Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, & mortuus est.

5. Et tout le temps de la vie d'Adam fut de neuf cents trente ans, & *après cette longue vie, qui fut pour lui une longue pénitence,* " il mourut.

℣. 3. Sur les différences qui se trouvent dans ce Chapitre entre le Texte Hébreu & la Version des Septante, voyez ce qui a été dit dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages*, à la tête de ce Livre. La Vulgate est conforme à l'Hébreu, qui paroit avoir conservé la lecture primitive dans tout ce Chapitre, sur le nombre des années de ces Patriarches.

Ibid. Ce mot paroît omis dans le Texte: il y est au moins sous-entendu.

℣. 5. L'Ecriture parle avantageusement du salut d'Adam; (*Sap.* X. 2.) & l'Eglise le croit au nombre des élus; elle l'a décidé ainsi contre Tatien, & contre les Encratites disciples de cet hérésiarque.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3923.

6. Seth auſſi ayant vécu cent cinq ans, engendra Enos.

6. Vixit quoque Seth centum quinque annis, & genuit Enos.

7. Et après que Seth eut engendré Enos, il vécut huit cents ſept ans, & il engendra des fils & des filles.

7. Vixitque Seth poſtquam genuit Enos, octingentis ſeptem annis, genuitque filios & filias.

8. Et tout le temps de la vie de Seth ayant été de neuf cents douze ans, il mourut.

8. Et facti ſunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum, & mortuus eſt.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3834.

9. Enos ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Caïnan.

9. Vixit verò Enos nonaginta annis, & genuit Cainan.

10. Depuis la naiſſance de Caïnan, il vécut huit cents quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

10. Poſt cujus ortum vixit octingentis quindecim annis, & genuit filios & filias.

11. Et tout le temps de la vie d'Enos, ayant été de neuf cents cinq ans, il mourut.

11. Factique ſunt omnes dies Enos nongenti quinque anni, & mortuus eſt.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3765.

12. Caïnan auſſi ayant vécu ſoixante & dix ans, engendra Malaléel.

12. Vixit quoque Cainan ſeptuaginta annis, & genuit Malaleel.

13. Et après avoir engendré Malaléel, il vécut huit cents quarante ans, & il engendra des fils & des filles.

13. Et vixit Cainan, poſtquam genuit Malaleel, octingentis quadraginta annis, genuitque filios & filias.

14. Et tout le temps de la vie de Caïnan ayant été de neuf cents dix ans, il mourut.

14. Et facti ſunt omnes dies Cainan nongenti decem anni, & mortuus eſt.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3701.

15. Malaléel ayant vécu ſoixante & cinq ans, engendra Jared.

15. Vixit autem Malaleel ſexaginta quinque annis, & genuit Jared.

16. Après avoir engendré Jared, il

16. Et vixit Malaleel,

postquam genuit Jared, octingentis triginta annis, & genuit filios & filias.

vécut huit cents trente ans, & il engendra des fils & des filles.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3701.

17. Et facti sunt omnes dies Malaleel octingenti nonaginta quinque anni, & mortuus est.

17. Et tout le temps de la vie de Malaléel ayant été de huit cents quatre-vingt-quinze ans, il mourut.

18. Vixitque Jared centum sexaginta duobus annis, & genuit Henoch.

18. Jared ayant vécu cent soixante & deux ans, " engendra Hénoch. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3540.

19. Et vixit Jared, postquam genuit Henoch, octingentis annis, & genuit filios & filias.

19. Après avoir engendré Henoch, il vécut huit cents ans, & il engendra des fils & des filles.

20. Et facti sunt omnes dies Jared nongenti sexaginta duo anni, & mortuus est.

20. Et tout le temps de la vie de Jared ayant été de neuf cents soixante & deux ans, il mourut.

21. Porrò Henoch vixit sexaginta quinque annis, & genuit Mathusalam.

21. Or Hénoch ayant vécu soixante & cinq ans, engendra Mathusala. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3475.

22. Et ambulavit Henoch cum Deo, & vixit, postquam genuit Mathusalam, trecentis annis, & genuit filios & filias.

22. Hénoch marcha avec Dieu, *& lui fut très-agréable* '; & après avoir engendré Mathusala, il vécut " trois cents ans, & il engendra des fils & des filles.

℣. 18. Sur les différences qui se trouvent ici & dans les versets suivants, entre l'Hébreu & le Samaritain, voyez ce qui a été dit dans la même *Dissertation* : la Vulgate continue d'être conforme à l'Hébreu.

Ibid. C'est abusivement qu'on écrit *Enoch* sans aspiration : son vrai nom est *Hénoch*, en Latin *Henoch*, comme l'exprime notre Vulgate.

℣. 21. Vulg. litt. *Mathusalam* : Son vrai nom est *Mathusala*, comme la Vulgate l'exprime aux ℣℣. 25. 26. 27. d'où l'on a fait à l'accusatif en Latin *Mathusalam*. Les Septante le nomment toujours *Mathusala*. En Hébreu, on pourroit aussi prononcer *Mathusale*. La Vulgate l'exprime ainsi dans le I. Livre des Paralipomenes, I. I. 3. & dans S. Luc. III. 37. Ce nom est composé de trois mots : MATH-U-SALA, qui peuvent signifier *Mors & immissio*; paroles en quelque sorte prophétiques, qui relativement à l'événement peuvent signifier *Mors & inundatio* : car la *mort* de ce Patriarche fut suivie du *déluge* dans la même année.

℣. 22. C'est le sens de la Version des Septante, dont S. Paul conserve l'expression dans son Epître aux Hébreux, XI. 5. » Henoch plut à Dieu. » La même expression va revenir au ℣. 24.

Ibid. Ces mots, *& vixit*, manquent dans l'Hébreu & dans les Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3475.

23. Et tout le temps qu'Hénoch vécut *sur la terre* fut de trois cents soixante-cinq ans.

24. *Pendant tout ce temps-là*, il marcha avec Dieu *dans une si parfaite obéïssance à ses commandements, & une si grande foi en ses promesses, que le Seigneur voulut le réserver pour prêcher la penitence à la fin du monde; c'est pourquoi il le transfera dans le paradis,* " & il ne parut plus *sur la terre*, parce que Dieu l'enleva, *& le cacha aux yeux des hommes.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3288.

25. Mathusala ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, il engendra Lamech.

26. Après avoir engendré Lamech, il vécut sept cents quatre-vingt-deux ans, & il engendra des fils & des filles.

27. Et tout le temps de la vie de Mathusala ayant été de neuf cents soixante-neuf ans, il mourut.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3107.

28. Lamech ayant vécu cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils,

29. qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire, repos,* " en disant: Celui-ci *nous soulagera* parmi nos travaux & les œuvres de nos mains, *& il* nous con-

23. Et facti sunt omnes dies Henoch trecenti sexaginta quinque anni.

24. Ambulavitque cum Deo, & non apparuit; quia tulit eum Deus.

25. Vixit quoque Mathusala centum octoginta septem annis, & genuit Lamech.

26. Et vixit Mathusala, postquam genuit Lamech, septingentis octoginta duobus annis, & genuit filios & filias.

27. Et facti sunt omnes dies Mathusala nongenti sexaginta novem anni, & mortuus est.

28. Vixit autem Lamech centum octoginta duobus annis: & genuit filium,

29. vocavitque nomen ejus Noe, dicens: Iste consolabitur nos ab operibus

℣. 24. Voyez au Livre de l'Ecclésiastique, XLIV. 16. Voyez aussi la *Dissertation sur le Patriarche Hénoch*, à la tête de ce Livre.

℣. 29. La Vulgate exprime le sens de l'Hébreu, tel qu'on le lit encore aujourd'hui: Lamech.... engendra un fils, qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire, repos ou soulagement*, en disant: Celui-ci nous consolera, &c. » La lecture que suppose la Version des Septante exprime d'une maniere plus naturelle l'étymologie du nom de Noé: Lamech engendra un fils qu'il nomma Noé, *c'est-à-dire repos ou soulagement*, en disant: Celui-ci nous soulagera parmi nos travaux & les œuvres de nos mains, dans la terre que le Seigneur a maudite. C'est-à-dire, qu'ils ont lu INIKNU, *requiem dabit nobis*, au lieu de INKMNU, *consolabitur nos.*

&

& laboribus manuum nostrarum, in terra cui maledixit Dominus.

solera dans la terre que le Seigneur a maudite.

30. Vixitque Lamech, postquam genuit Noe, quingentis nonaginta quinque annis, & genuit filios & filias.

30. Lamech après avoir engendré Noé, vécut cinq cents quatre-vingt quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

31. Et facti sunt omnes dies Lamech septingenti septuaginta septem anni, & mortuus est. Noe verò, cùm quingentorum esset annorum, genuit Sem, Cham & Japheth.

31. Et tout le temps de la vie de Lamech ayant été de sept cents soixante & dix-sept ans, il mourut. Or Noé ayant cinq cents ans accomplis, engendra Sem, Cham, & Japheth. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2606.

℣. 31. C'est abusivement qu'on écrit en Latin & en François *Japhet*. Selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Japheth*, & les bonnes éditions Latines le portent ainsi. Ces trois fils de Noé ne naquirent pas dans la même année, puisque dans la suite on voit que Cham qui est ici le second, étoit plus jeune. *Infr.* IX. 24. Et plus loin il est dit que Sem étoit l'aîné de Japheth. *Infr.* X. 21. Il est vrai que là les Septante disent au contraire que Japheth étoit l'aîné de Sem : mais il paroît que c'est une fausse interprétation, & que l'intention de Moyse a été de marquer ici l'époque de la naissance de Sem, qu'il nomme le premier comme l'aîné. On objecte encore que deux ans après le Déluge, ou du moins dans la seconde année après le Déluge, Sem n'avoit que cent ans, *Infr.* XI. 10. lorsque son pere devoit en avoir six cents deux, ou du moins devoit être dans sa six cents deuxieme année : mais cela suppose seulement que Noé avoit cinq cents ans accomplis lorsqu'il engendra Sem, & que Sem avoit aussi cent ans accomplis lorsqu'il engendra Arphaxad dans la seconde année après le déluge : Moyse néglige de marquer les mois ; il ne compte que les années.

CHAPITRE VI.

Mariages des enfants de Dieu avec les filles des hommes. Corruption générale des hommes. Dieu prend la résolution de tout exterminer sur la terre. Noé trouve grace devant les yeux du Seigneur, qui lui ordonne de bâtir une arche.

1. CUmque cœpissent homines multiplicari super terram, & filias procreassent :

1. APrès que les hommes eurent commencé de se multiplier sur la terre & qu'ils eurent engendré des filles ;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2626.

2. Les enfants *de Seth, qui portoient le nom d'enfants* de Dieu, voyant que les filles des hommes, *c'est-à-dire, des descendants de Caïn*, étoient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avoient plu.

3. Et *ces alliances ayant causé une corruption générale*, Dieu dit: Mon esprit " ne demeurera pas pour toujours avec l'homme, " parce qu'il *n'*est *que* chair, & *qu'il n'a que des inclinations charnelles*; *ainsi* le temps *de la vie* de l'homme *ne* sera *plus que* de cent vingt ans, *après lesquels je ferai périr tous les hommes*.

4. Or *ce qui obligea le Seigneur de prononcer cet arrêt, c'est qu'*il y avoit en ce temps-là sur la terre des *hommes d'une grandeur extraordinaire, & d'une extrême arrogance, qu'on oppelloit* géants: Car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants & fameux dans le siecle, *où ils exerçoient leur tyrannie & leur cruauté, & où ils répandoient par-tout la corruption & l'impiété.* "

5. Dieu donc voyant que la malice des hommes qui vivoient sur la terre étoit extrême, & que toutes les pensées de leur cœur étoient en tout temps appliquées au mal,

Infr. VIII. 21. *Matth.* XV. 19.

6. il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre; *c'est-à-dire, que sans changer en lui-même, il agit au dehors, comme se repentant véritablement*, & *paroissant* touché de douleur jusqu'au fond du cœur,

2. videntes filii Dei filias hominum quòd essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus, quas elegerant.

3. Dixitque Deus: Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est: eruntque dies illius centum viginti annorum.

4. Gigantes autem erant super terram in diebus illis: postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt; isti sunt potentes à sæculo viri famosi.

5. Videns autem Deus quòd multa malitia hominum esset in terra, & cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore:

6. pœnituit eum quòd hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrinsecùs:

℣. 3. c. a. d. l'ame & la vie que je leur ai donnée.

Ibid. Hébr. autr. Mon esprit ne contestera plus avec l'homme. » Saint Jérôme a préféré l'autre lecture, qui est aussi celle des Septante. C'est-à-dire, que ces anciens Interpretes ont lu dans l'Hébreu IDOR, *permanebit*, au lieu de IDON, *contendet*, qu'on y trouve aujourd'hui.

℣. 4. Hébr. autr. qui furent ces hommes puissants dont le nom est depuis long-temps célebre. » Voyez la *Dissertation sur les Géants*, à la tête de ce Livre.

7. Delebo, inquit, hominem, quem creavi, à facie terræ, ab homine usque ad animantia, à reptili usque ad volucres cœli: pœnitet enim me fecisse eos.

7. il dit: J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé; *j'exterminerai tout ce qui a vie sur la terre*, depuis l'homme jusqu'aux animaux; depuis " *tout* ce qui rampe *sur la terre* jusqu'aux oiseaux du Ciel: car je me repens de les avoir faits, *en voyant que l'homme, pour qui je les ai créés, ne cesse point de m'irriter, & de s'en servir pour m'offenser.*

8. Noe verò invenit gratiam coram Domino.

8. Mais Noé *n'étant pas criminel comme les autres hommes*, trouva grace devant le Seigneur, *& fut sauvé avec ses enfants.*

9. Hæ sunt generationes Noe: Noe vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis; cum Deo ambulavit.

9. *Or* voici les enfants qu'engendra Noé, *& qui furent sauvés avec lui:* " *car* Noé fut un homme juste & parfait au milieu des hommes de son temps; " il marcha avec *fidélité en la présence de* Dieu ". *dans tous les différents âges de sa vie.* Eccli. XLIV. 17.

10. Et genuit tres filios, Sem, Cham & Japheth.

10. Et il engendra trois fils, Sem, Cham & Japheth.

11. Corrupta est autem terra coram Deo, & repleta est iniquitate.

11. Or la terre étoit corrompue devant Dieu, & remplie d'iniquité.

12. Cúmque vidisset Deus terram esse corruptam, (omnis quippe caro corruperat viam suam super terram,)

12. Dieu voyant donc cette corruption *générale* de la terre, (car la vie que tous les hommes y menoient étoit toute corrompue,)

℣. 7. Les Septante ont lu dans le même sens VM, & à, & depuis: au lieu de AD, *usque*, jusqu'à, qu'on lit dans l'Hébreu. La même expression reviendra au chap. suiv. ℣. 23.

℣. 9. Autr. Voici ce qui regarde Noé. » L'Ecriture emploie quelquefois le mot *generationes*, pour annoncer un récit d'événements. *Infr.* XXXVII. 2. *Num.* III. 1. C'est ainsi qu'il est dit au Livre des Proverbes: *Ignorans quid superventura* PARIAT *dies.* Prov. XXVII. 1.

Ibid. On pourroit avoir confondu dans l'Hébreu DRTIV, *generationibus suis*, avec DRCIV, *viis suis*, qui seroit plus conforme au génie de cette langue: » Noé fut un homme juste & parfait dans ses voies; » c'est-à-dire, dans sa conduite.

Ibid. Sept. Il plut à Dieu. On se rappelle ce qui a été dit de cette expression au chap. précéd. ℣. 22.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2626.

13. il dit à Noé : J'ai résolu de faire périr tous les hommes : ils ont rempli toute la terre d'iniquité, & je les exterminerai avec *tout ce qui vit sur* la terre. " *Mais pour vous j'ai résolu de vous sauver.*

13. dixit ad Noe : Finis universæ carnis venit coram me : repleta est terra iniquitate à facie eorum, & ego disperdam eos cum terra.

14. *C'est pourquoi* faites-vous *un grand vaisseau de la figure d'*une arche, *ou d'un grand coffre, tout plat par dessus, composé* de pieces de bois applanies *de tous côtés*, " *& exactement jointes ensemble ;* vous y ferez de petites chambres ; & vous l'enduirez de bitume " dedans & dehors, *pour la rendre impénétrable à l'eau & aux vers, & pour empêcher, par son odeur forte, la mauvaise odeur de tout ce qui y sera renfermé.*

14. Fac tibi arcam de lignis lævigatis : mansiunculas in arca facies, & bitumine linies intrinsecùs & extrinsecùs.

15. Voici la forme que vous lui donnerez ; sa longueur sera de trois cents coudées, sa largeur de cinquante, & sa hauteur de trente. "

15. Et sic facies eam : Trecentorum cubitorum erit longitudo arcæ, quinquaginta cubitorum latitudo, & triginta cubitorum altitudo illius.

16. Vous ferez à l'arche, *immédiatement au dessous du toit*, une *ouverture en forme de* fenêtre *pour y donner de l'air & du jour*, & vous donnerez une coudée de hauteur, au comble *du toit* de l'arche ", *qui sera en pente, pour faire écouler les eaux* ; vous mettrez aussi la

16. Fenestram in arca facies, & in cubito consummabis summitatem ejus : ostium autem arcæ pones ex latere ; deorsum, cœnacula, &

℣. 13. Peut-être faudroit-il lire dans l'Hébreu MN HARS, *de terra*, de dessus la terre, comme on le lit au chap. suiv. ℣. 23.

℣. 14. Hébr. de bois de Gopher. » On croit que ce pourroit être le cyprès. Voyez la *Dissertation sur l'Arche de Noé*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. litt. Vous l'enduirez d'un enduit. » L'Hébreu n'exprime pas la nature de cet enduit. Les Septante l'entendent du bitume comme l'exprime la Vulgate.

℣. 15. C'est-à-dire, environ 500 pieds de long, 84 de large & 50 de haut. La Coudée Hébraïque contenoit environ 20 pouces. Voyez la *Dissertation sur la Coudée Hébraïque*, à la tête du Livre d'Ezéchiel.

℣. 16. Litt. *Summitatem ejus*. Selon l'Hébreu ce pronom se rapporte à l'Arche, & non à l'ouverture ou fenêtre, comme quelques-uns l'ont cru, trompés par l'équivoque de ce pronom dans le Latin.

tristega facies in ea.

porte de l'arche au côté *ou à l'un des bouts* : & vous y ferez un étage tout en bas, un *autre* au milieu," & un troisieme *plus haut, dans lesquels vous pratiquerez diverses chambres pour les diverses especes d'animaux que je veux y conserver.*

17. Ecce ego adducam aquas diluvii super terram, ut interficiam omnem carnem in qua spiritus vitæ est subter cœlum: universa quæ in terra sunt, consumentur.

17. *Car* je vais répandre les eaux du déluge" sur la terre, pour faire mourir toute chair qui respire, & qui est vivante sous le Ciel : *en sorte que* tout ce qui est sur la terre sera consumé.

18. Ponamque fœdus meum tecum; & ingredieris arcam tu, & filii tui, uxor tua, & uxores filiorum tuorum, tecum.

18. *Mais* j'établirai mon alliance avec vous, *je vous prendrai sous ma protection*, & vous entrerez dans l'arche, vous & vos fils, votre femme & les femmes de vos fils avec vous.

19. Et ex cunctis animantibus universæ carnis bina induces in arcam, ut vivant tecum, masculini sexûs & fœminini.

19. Vous ferez aussi entrer dans l'arche de chaque espece de tous les animaux," par couples, mâle & femelle," afin qu'ils *y* vivent, *& qu'ils s'y conservent* avec vous.

20. De volucribus juxta genus suum, & de jumentis in genere suo, & ex omni reptili terræ secundùm genus suum : bina de omnibus ingredientur tecum, ut possint vivere.

20. De chaque espece des oiseaux vous en prendrez deux, de chaque espece des animaux *terrestres* deux, de chaque espece de ce qui rampe sur la terre deux; *en un mot* deux de toute espece entreront avec vous" *dans l'arche*, afin qu'ils puissent vivre *& s'y conserver, pour repeupler la terre.*

Ibid. Dans la Vulgate *deorsum* est pris substantivement pour l'etage d'en bas : *cænacula* est mis pour le second étage; *tristega*, pour le troisieme. Cela est sans équivoque dans l'Hébreu : *inferiora, secunda & tertia facies in ea.*

℣. 17. Hébr. Un déluge d'eaux.

℣. 19. Sept. De tous les animaux *domestiques*, de tous les reptiles, de toutes les bêtes *sauvages*, & *généralement* de toute chair.

Ibid. Dieu marque ici seulement en général, que son dessein est de sauver le male & la femelle de chaque espece d'animaux. Il en determinera ensuite le nombre. *Infr.* VII. 2.

℣. 20. Hébr. viendront à vous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2626.

21. Vous prendrez auſſi avec vous de tout ce qui peut ſe manger, & vous le porterez dans l'arche pour ſervir à votre nourriture & à celle de tous les animaux *qui y ſeront avec vous.*

21. Tolles igitur tecum, ex omnibus eſcis quæ mandi poſſunt, & comportabis apud te; & erunt tam tibi quàm illis in cibum.

Hebr. XI. 7.

22. Noé accomplit donc tout ce que Dieu lui avoit commandé; *il bâtit l'arche ſous le modele que Dieu même lui en avoit donné, & il employa plus de cent ans à achever cet ouvrage, Dieu l'ordonnant ainſi, afin que tous les hommes fuſſent avertis des maux dont ils étoient menacés, & qu'ils euſſent le temps de les prévenir, en penſant ſérieuſement à ſe convertir."*

22. Fecit igitur Noe omnia quæ præceperat illi Deus.

℣. 22. Selon ſaint Pierre, lorſque Noé préparoit l'Arche, la patience de Dieu attendoit les hommes; mais ils furent incrédules. 1. *Petr.* III. 20. Le Fils de Dieu compare les jours de ſon futur avénement à ceux du temps de Noé. *Matth.* XXV. 37-39.

CHAPITRE VII.

Noé entre dans l'Arche. Il y fait entrer les animaux que Dieu vouloit conſerver. Le Déluge inonde la terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2507.

1. LE Seigneur dit enſuite à Noé: Entrez dans l'Arche, vous & toute votre maiſon, *que je veux ſauver avec vous*, parce qu'entre *tous* ceux qui vivent aujourd'hui *ſur la terre*, j'ai reconnu que vous ſeul étiez juſte devant moi.

2. *Pet.* II. 5.

1. DIxitque Dominus ad eum: Ingredere tu, & omnis domus tua in arcam: te enim vidi juſtum coram me in generatione hac.

2. Prenez de tous les animaux purs, ſept par ſept, mâle & femelle;" & des

2. Ex omnibus animantibus mundis tolle ſeptena &

℣. 2. On lit au même ſens dans l'Hébreu à la lettre, *Virum & uxorem ejus*, c'eſt-à-dire, *unumquodque cum ſocia ſua*: C'eſt un Hébraïſme dont on verra dans la ſuite pluſieurs exemples. *Gen.* XV. 10. *Exod.* XXVI. 3. &c. Mais le Samaritain & la verſion des Septante portent comme la Vulgate, *maſculum & feminam.* On le lit ainſi dans l'Hébreu au ℣. ſuiv.

septena, masculum & fœminam: de animantibus verò immundis duo & duo, masculum & fœminam.

animaux impurs, deux à deux, mâle & femelle. "

3. Sed & de volatilibus cœli septena & septena, masculum & fœminam; ut salvetur semen super faciem universæ terræ.

3. Prenez aussi de tous les animaux du Ciel *qui sont purs*, " sept par sept, mâle & femelle; *& de ceux qui sont impurs, deux à deux, mâle & femelle*; " afin d'en conserver la race sur la face de toute la terre; *& faites au plutôt ce que je vous ai commandé.*

4. Adhuc enim & post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus: & delebo omnem substantiam quam feci, de superficie terræ.

4. Car je n'attendrai plus que sept jours, & après cela je ferai pleuvoir sur la terre *durant* quarante jours & quarante nuits, & j'exterminerai de dessus la terre, toutes les créatures que j'ai faites.

5. Fecit ergo Noe omnia quæ mandaverat ei Dominus.

5. Noé fit donc tout ce que le Seigneur lui avoit commandé.

6. Eratque sexcentorum annorum quando diluvii aquæ inundaverunt super terram.

6. Il avoit six cents ans lorsque les eaux du déluge inonderent toute la terre. "

Ibid. C'est-à-dire, sept de chacun des animaux purs, les uns mâles, & les autres femelles; & deux de chacun des animaux impurs, un mâle & une femelle. Ce sens est suivi par l'Historien Joseph, & par la plupart des Peres & des Commentateurs. C'est ainsi que dans l'Evangile J. C. dit à ses disciples de faire asseoir le peuple *troupes par troupes*, & ils s'asseyoient *rangs par rangs.* C'est ainsi que J. C. envoie ses Apôtres *deux à deux. Marc.* VI. 7. 39-40. Il paroît ici que la distinction des animaux purs ou impurs étoit connue dès avant le Déluge.

℣. 3. Ce mot, *mundis*, est dans le Samaritain & dans la Version des Septante. L'Hébreu même fait mention des oiseaux purs au chap. suiv. ℣. 20.

Ibid. Ces mots sont dans la Version des Septante; & c'est la suite naturelle de ce qui précede: car le Samaritain même ayant distingué les oiseaux purs, la suite du Texte marquoit sans doute les oiseaux impurs.

℣. 6. Voyez la *Dissertation sur l'universalité du Déluge*, à la tête de ce Livre. Ce point vient d'être encore récemment attaqué dans un *Essai sur cette Question, quand & comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes & d'animaux?* Les bornes que nous devons nous prescrire dans ce Commentaire abrégé, ne nous permettent pas de suivre l'Auteur de cet Essai dans tous les détails où il lui plaît d'entrer sur cette question: nous observerons seulement que de l'aveu même de cet Auteur tout le récit de Moyse porte à croire l'universalité du Déluge. L'unique ressource de ce Critique est donc de dire qu'il

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2507.

Matt. xxiv. 37. Luc. xvii. 26. 1. Pet. iii. 20.

7. *Avant qu'elles eussent commencé de tomber*, Noé entra dans l'arche, & avec lui ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils, pour *éviter* les eaux du déluge.

7. Et ingressus est Noe & filii ejus, uxor ejus & uxores filiorum ejus cum eo, in arcam propter aquas diluvii.

8. Les animaux purs & impurs, & les oiseaux purs & impurs, " avec tout ce qui se meut sur la terre,

8. De animantibus quoque mundis & immundis, & de volucribus, & ex omni quod movetur super terram,

9. entrerent aussi dans l'arche avec Noé, deux à deux, mâle & femelle, selon que le Seigneur l'avoit commandé à Noé.

9. duo & duo ingressa sunt ad Noe in arcam, masculus & fœmina, sicut præceperat Dominus Noe.

10. Après donc que les sept jours *que le Seigneur avoit dit*, furent passés, les eaux du déluge se répandirent sur *toute* la terre.

10. Cúmque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram.

11. L'année six cents de la vie de Noé, le dix-septieme jour du second mois de la même année, *qui commençoit alors au mois d'Octobre*, " toutes les sources du grand abîme *des eaux*, *où Dieu avoit renfermé celles qui couvroient la terre au commencement du monde*, furent rompues, & les cataractes du Ciel *où il avoit mis, comme en réserve, les eaux qui étoient au dessus du firmament*, furent ouvertes.

11. Anno sexcentesimo vitæ Noe, mense secundo, septimo decimo die mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, & cataractæ cœli apertæ sunt.

12. Et la pluie tomba sur la terre pendant quarante jours & quarante nuits.

12. Et facta est pluvia super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus.

y a de l'exagération dans le récit de l'Historien sacré; & comme néanmoins il ne veut pas imputer ce vice à l'Esprit Saint, il prétend que dans nos Livres sacrés tout n'est pas inspiré de Dieu. Ainsi pour nier l'universalité du Déluge, il va attaquer l'inspiration même des Livres Saints. En attendant que cet Ecrivain téméraire soit réfuté par nous ou par quelque autre, nous renvoyons nos Lecteurs aux *Dissertations* que nous avons données sur ces deux points, *l'Inspiration des Livres Saints*, & *l'universalité du Déluge*.

℣. 8. Ces mots sont dans la Version des Septante : ils sont une suite de ceux du ℣. 3.

℣. 11. c. à. d. vers l'équinoxe d'Automne. Voyez les *Remarques sur la Chronologie*, placées à la suite des Dissertations préliminaires.

13. In

AV. L'ERE CHR. VULG. 2507.

13. In articulo diei illius ingressus est Noe, & Sem, & Cham, & Japheth, filii ejus; uxor illius, & tres uxores filiorum ejus cum eis in arcam:

13. Aussi-tôt *donc* que ce *septieme* jour parut, Noé entra dans l'arche avec ses fils, Sem, Cham & Japheth, sa femme, & les trois femmes de ses fils;

14. ipsi & omne animal secundùm genus suum, universaque jumenta in genere suo, & omne quod movetur super terram in genere suo, cunctumque volatile secundùm genus suum, universæ aves, omnesque volucres,

14. & tous les animaux *sauvages*, selon leur espece, y entrerent aussi avec eux; tous les animaux *domestiques*, selon leur espece; tout ce qui se meut sur la terre, selon son espece; tout ce qui vole, chacun selon son espece; tous les oiseaux, & tout ce qui s'éleve dans l'air.

15. ingressæ sunt ad Noe in arcam, bina & bina ex omni carne in qua erat spiritus vitæ.

15. *Tous ces animaux* entrerent avec Noé dans l'arche, deux à deux, *mâle & femelle* " de toute chair vivante & animée.

16. Et quæ ingressa sunt, masculus & fœmina ex omni carne introierunt, sicut præceperat ei Deus: & inclusit eum Dominus deforis.

16. Ceux qui y entrerent étoient *donc* mâles & femelles de toute espece, selon que Dieu l'avoit commandé à Noé; & le Seigneur l'y enferma par dehors.

17. Factumque est diluvium quadraginta diebus super terram: & multiplicatæ sunt aquæ, & elevaverunt arcam in sublime à terra.

17. Le déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours; & les eaux s'étant accrues, éleverent l'arche en haut au dessus de la terre.

18. Vehementer enim inundaverunt: & omnia repleverunt in superficie terræ: porrò arca ferebatur super aquas.

18. Car l'inondation croissant beaucoup, les eaux couvrirent toute la surface de la terre: mais l'arche étoit portée sur les eaux.

℣. 15. Ces mots sont dans la Version des Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2507.

19. Les eaux crûrent & grossirent prodigieusement au dessus de la terre, & toutes les plus hautes montagnes qui sont sous toute l'étendue du Ciel furent couvertes.

20. L'eau ayant gagné le sommet des montagnes, s'éleva encore de quinze coudées " plus haut.

Sap. x. 4. Eccli. xxxix. 28. 1. Pet. iii. 20.

21. Toute chair qui se meut sur la terre en fut consumée; tous les oiseaux, tous les animaux *domestiques*, toutes les bêtes *sauvages*, & tont ce qui rampe sur la terre.

22. Tous les hommes moururent, & généralement tout ce qui a vie & qui respire sur la terre *& sous le Ciel.*

23. Toutes les créatures qui étoient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tant celles qui rampent, que celles qui volent dans l'air, " tout périt de dessus la terre : il ne demeura que Noé seul, & ceux qui étoient avec lui dans l'arche.

24. Et les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours. "

19. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram: opertique sunt omnes montes excelsi sub universo cœlo.

20. Quindecim cubitis altior fuit aqua super montes, quos operuerat.

21. Consumptaque est omnis caro quæ movebatur super terram, volucrum, animantium, bestiarum, omniumque reptilium quæ reptant super terram: universi homines,

22. & cuncta in quibus spiraculum vitæ est in terra, mortua sunt.

23. Et delevit omnem substantiam, quæ erat super terram, ab homine usque ad pecus, tam reptile quàm volucres cœli: & deleta sunt de terra: remansit autem solus Noe, & qui cum eo erant in arca.

24. Obtinueruntque aquæ terram centum quinquaginta diebus.

℣. 20. C'est-à-dire, environ vingt-cinq pieds au moins.

℣. 23. Il faudroit peut-être lire dans l'Hébreu comme les Septante & la Vulgate l'expriment au chap. précéd. ℣. 7. depuis celles qui rampent jusqu'à celles qui volent dans l'air.

℣. 24. En comparant les Textes, vii. 11. & viii. 4. On voit que ces cent cinquante jours se comptent depuis le commencement du déluge, & forment cinq mois de trente jours chacun.

CHAPITRE VIII.

Les eaux se retirerent. Noé sort de l'Arche. Alliance de Dieu avec Noé.

Av. l'Ere Chr. Vulg 2596.

1. Recordatus autem Deus Noe, cunctorumque animantium, & omnium jumentorum, quæ erant cum eo in arca, adduxit spiritum super terram, & imminutæ sunt aquæ.

Mais Dieu s'étant souvenu de Noé, de toutes les bêtes *sauvages*, & de tous les animaux *domestiques*, *de tous les oiseaux & de tous les reptiles*," qui étoient avec lui dans l'arche, fit souffler un vent sur la terre, & les eaux commencerent de diminuer."

2. Et clausi sunt fontes abyssi, & cataractæ cœli: & prohibitæ sunt pluviæ de cœlo.

2. Les sources de l'abîme furent fermées aussi-bien que les cataractes du Ciel; *en sorte que les eaux de la mer qui se repandoient sur la terre*, & les pluies *qui tomboient* du Ciel, furent arrêtées.

3. Reversæque sunt aquæ de terra, euntes & redeuntes: & cœperunt minui post centum quinquaginta dies.

3. Les eaux étant agitées de côté & d'autre, *par la violence de ce vent*, se retirerent de dessus la terre, & commencerent de diminuer après cent cinquante jours.

4. Requievitque arca mense septimo, vigesimo septimo die mensis, super montes Armeniæ.

4. Et le vingt-septieme jour" du septieme mois, l'arche se reposa sur les montagnes d'Armenie."

5. At verò aquæ ibant & decrescebant usque ad decimum mensem: decimo

5. Cependant les eaux alloient *toujours* en diminuant jusqu'au dixieme mois, au premier jour duquel le som-

ỷ. 1. Ces mots sont dans la Version des Septante.

Ibid. Hébr. cesserent de s'accroistre. Elles ne commencent à diminuer qu'au ỷ. 3.

ỷ. 4. Hébr. & Samar. le dix-septieme jour. Les Septante portent comme la Vulgate, le vingt-septieme. C'est-à-dire qu'ils ont lu *septimo vigesimo die*, ASRIM IOM, au lieu de *septimo decimo die*, ASR IOM. La ressemblance des deux lectures a pu donner lieu à la méprise des Copistes: & il est fort vraisemblable que l'Arche ne put s'arrêter que dix jours après que les eaux eurent commencé de diminuer.

Ibid. Hébr. sur les montagnes d'Ararat. L'opinion commune est que le nom d'*Ararat* désigne en Hebreu l'Arménie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

met des montagnes commença de paroître.

enim mense, primâ die mensis, apparuerunt cacumina montium.

6. Quarante jours s'étant *encore* passés, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avoit faite dans l'arche, & laissa aller un corbeau,

6. Cùmque transissent quadraginita dies, aperiens Noe fenestram arcæ quam fecerat, dimisit corvum:

7. qui étant sorti ne revint plus ", & *demeura ainsi seul dehors, volant de tous côtés*, jusqu'à ce que les eaux de la terre furent séchées, " *& qu'il eut été rejoint par les autres animaux.*

7. qui egrediebatur, & non revertebatur, donec siccarentur aquæ super terram.

8. *Sept jours après*, " il envoya aussi une colombe après le corbeau, pour voir si les eaux avoient cessé " de couvrir la terre.

8. Emisit quoque columbam post eum, ut videret si jam cessassent aquæ super faciem terræ.

9. Mais la colombe n'ayant pu trouver *de lieu sec* où mettre le pied, parce que *les montagnes, d'où l'eau s'étoit retirée, étoient couvertes de boue, & que* la terre étoit *encore* toute couverte d'eau, elle revint à lui; & Noé étendant la main, la prit, & la remit dans l'arche.

9. Quæ cùm non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum in arcam: aquæ enim erant super universam terram: extenditque manum, & apprehensam intulit in arcam.

10. Il attendit encore sept autres jours, & il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche.

10. Expectatis autem ultrà septem diebus aliis, rursùm dimisit columbam ex arca.

℣. 7. Hébr. litt. qui étant sorti, alloit & venoit. La plupart des Interpretes préferent la lecture de la Vulgate qui est aussi celle des Septante. Elle suppose qu'on a lu originairement dans l'Hébreu VLOA ISOB, *& non revertebatur*: au lieu de quoi les Copistes ont écrit ISOA VSOB, *egrediendo & revertendo.*

Ibid. Cela ne signifie pas qu'il soit revenu après le desséchement des eaux. La particule *donec* ne marque pas toujours, qu'une chose se soit faite après un certain temps, mais simplement qu'elle ne s'est pas faite auparavant. *Matth.* 1. 25. *&c.*

℣. 8. Le Texte marquant au ℣. 10. *sept autres jours*, & encore au ℣. 12. *sept autres jours*, & que le ℣. 13. termine au premier jour du premier mois, fait assez connoître qu'il y a ici une distance de *sept jours*, peut-être omise par la négligence des Copistes.

Ibid. On lit dans l'Hébreu QLU, *levatæ essent*, » si les eaux étoient diminuées sur la terre; » au lieu de quoi les Septante ont lu CLU, *cessassent*, comme l'exprime la Vulgate; » si les eaux avoient cessé de couvrir la terre. » La même variété va revenir au ℣. 11.

AV. L'ERE CHR. VULG. 2306.

11. At illa venit ad eum ad vesperam, portans ramum olivæ virentibus foliis in ore suo. Intellexit ergo Noe quòd cessassent aquæ super terram.

11. Elle revint à lui sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feuilles étoient toutes vertes. " Noé reconnut donc que les eaux s'étoient retirées de dessus la terre.

12. Expectavitque nihilominùs septem alios dies: & emisit columbam, quæ non est reversa ultrà ad eum.

12. Il attendit néanmoins *encore* sept autres jours, *pour donner le temps à la terre de sécher entiérement*, & il envoya la colombe, qui ne revint plus à lui, *ayant trouvé la terre seche & en état d'être habitée.*

13. Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, primâ die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram: & aperiens Noe tectum arcæ, aspexit, viditque quòd exsiccata esset superficies terræ.

13. Ainsi l'an de Noé six cents un, au premier jour du premier mois, les eaux qui étoient sur la terre se retirerent *entiérement*; " & Noé ouvrant le toit de l'arche, & regardant delà, il vit que la surface de le terre étoit seche: *cependant il demeura dans l'arche, attendant l'ordre de Dieu pour en sortir.*

14. Mense secundo, septimo & vigesimo die mensis, arefacta est terra.

14. *Mais* le vingt-septieme jour du second mois *de l'année d'après qu'il y fut entré*, la terre fut *toute* seche, *& en état d'être habitée.*

15. Locutus est autem Deus ad Noe, dicens:

15. Alors Dieu parla à Noé, & lui dit:

16. Egredere de arca, tu & uxor tua, filii tui & uxores filiorum tuorum tecum.

16. Sortez de l'arche, vous & votre femme, vos fils & les femmes de vos fils.

17. Cuncta animantia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus, quàm in bestiis & universis reptilibus quæ rep-

17. Faites-en sortir aussi tous les animaux qui y sont avec vous, de toutes sortes d'especes, tant des oiseaux, que des bêtes, & de tout ce qui rampe sur la terre; & entrez sur

℣. 11. On trouve encore ici dans l'Hébreu ALH, *folium*, pour ALI, *folia*, qui se trouve dans le Samaritain: à la lettre: des feuilles d'olivier en rameau.

℣. 13. C'est le sens de l'Hébreu: furent seches.

AV. L'ERE CHR. VULG. 2506.

la terre, croissez-y & vous y multipliez."

tant super terram, educ tecum, & ingredimini super terram: crescite & multiplicamini super eam.

Sup I. 22. 28. Infr. IX. I. 7.

18. Noé sortit donc *de l'arche* avec ses fils, sa femme & les femmes de ses fils.

18. Egressus est ergo Noe, & filii ejus, uxor illius, & uxores filiorum ejus, cum eo.

19. Toutes les bêtes *sauvages* en sortirent aussi, les animaux *domestiques*, *les oiseaux*," & tout ce qui rampe sur la terre, chacun selon son espece.

19. Sed & omnia animantia, jumenta, & reptilia quæ reptant super terram, secundùm genus suum, egressa sunt de arca.

20. Or Noé dressa un Autel au Seigneur; & prenant de tous les animaux & de tous les oiseaux purs, il les *lui* offrit en holocauste sur cet autel.

20. Ædificavit autem Noe altare Domino: & tollens de cunctis pecoribus & volucribus mundis, obtulit holocausta super altare.

21. Le Seigneur *connoissant les dispositions du cœur de Noé, agréa son sacrifice, & le* reçut, comme *on reçoit* une odeur très-agréable, & il dit:" je ne répandrai plus ma malediction sur la terre à cause *des pechés* des hommes, parce que l'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur" sont portées au mal dès sa jeunesse. Je ne frapperai donc plus *de mort*, comme j'ai fait, tout ce qui est vivant & animé; *mais je compatirai à la foiblesse de l'homme, & je le laisserai vivre malgré ses infidélités.*

Sup. VI. 5. Matt. XV. 19.

21. Odoratusque est Dominus odorem suavitatis, & ait: Nequaquam ultrà maledicam terræ propter homines: sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua: non igitur ultrà percutiam omnem animam viventem, sicut feci.

℣. 17. Hébr. autr. qu'ils se répandent sur la terre, qu'ils y croissent & qu'ils s'y multiplient: » ce qui s'entend des animaux; Dieu dit ensuite la même chose en parlant de Noé & de ses fils. *Infr.* IX. 1. & 7. Les mêmes lettres en Hébreu donnent les deux sens.

℣. 19. L'Hébreu & les Septante ajoutent, les oiseaux. L'Hebreu ne parle pas des animaux domestiques.

℣. 21. Hébr. & il dit à son cœur. » c. a. d. il dit en lui-même.

Ibid. Hébr. parce que toutes les pensées du cœur de l'homme. Le seul mot ISR est exprimé dans la Vulgate par *sensus & cogitatio*: il signifie *figmentum*: & peut-être auroit-on lu originairement ici comme au chap. VI. ℣. 5. ISR MKSBOT, *figmentum cogitationum.*

22. Cunctis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus, æstas & hiems, nox & dies, non requiescent.

22. *Ainsi* tant que la terre durera, la semence & la moisson, le froid & le chaud, l'été & l'hiver, " la nuit & le jour ne cesseront point de s'entresuivre, *sans que désormais il arrive aucun changement semblable qui en interrompe universellement le cours.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

ỷ. 22. Il paroît que que les Hébreux ne distinguoient que ces deux saisons. *Ps.* LXXIII. 17. Ils n'ont point des termes qui signifient proprement le Printemps ni l'Autome.

CHAPITRE IX.

L'Arc-en-Ciel signe d'alliance de Dieu avec Noé. Noé plante la vigne. Malédiction de Noé contre Chanaan.

1. Benedixitque Deus Noe & filiis ejus. Et dixit ad eos: Crescite & multiplicamini, & replete terram.

1. Alors Dieu benit Noé & ses enfants, & il leur dit: Croissez & multipliez-vous, & remplissez la terre, *& vous l'assujétissez:* " *je vous établis aujourd'hui les maîtres de tout ce qu'elle contient.*

Sup. I. 22. 28. VIII. 17.

2. Et terror vester ac tremor sit super cuncta animalia terræ, & super omnes volucres cœli, cum universis quæ moventur super terram, omnes pisces maris manui vestræ traditi sunt.

2. *Ainsi* que tous les animaux de la terre & tous les oiseaux du Ciel soient frappés de terreur, & tremblent devant vous, avec tout ce qui se meut sur la terre. J'ai mis *aussi* entre vos mains tous les poissons de la mer; " *je les ai soumis à votre puissance.*

3. Et omne quod movetur & vivit, erit vobis in cibum: quasi olera virentia tradidi vobis omnia:

3. Nourrissez-vous de tout ce qui a vie & mouvement: je vous ai abandonné toutes ces choses pour être *à l'avenir* votre nourriture, comme les légumes & les herbes de la campagne, " *l'ont été jusqu'à présent.*

Sup. I. 29.

ỷ. 1. Les Septante ajoutent ces mots; c'est-à-dire, qu'ils ont lu ici comme au chap. 1. ỷ. 28.

ỷ. 2. Hébr. avec tous les reptiles de la terre & tous les poissons de la mer: *car* j'ai mis tout cela entre vos mains. Le verbe se rapporte à tout ce qui précede: *tradita sunt*: & si le nominatif manque, c'est qu'il est sous-entendu; ou peut-être qu'après HIM, *maris*, on lisoit originairement HNM, *ecce ea*: la ressemblance de ces deux mots a pu donner lieu d'omettre le second.

ỷ. 3. Hébr. autr. comme les menues herbes que je vous ai toutes données. Les Hebreux sous-entendent souvent le pronom relatif.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

4. J'excepte ſeulement *le ſang ou* la chair mêlée avec le ſang, dont je vous défends de manger : "

Lev. XVII. 14.

5. parce que *j'ai une extrême horreur de ceux qui répandent le ſang*; *c'eſt pourquoi* je vengerai votre ſang " de toutes les bêtes *qui l'auront répandu*, " & je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme, & de la main de ſon frere *qui l'aura tué*.

Matt. XXVI. 52. Apoc. XIII. 10. Sup. I. 26. Sup. I. 28. VIII. 17.

6. Quiconque aura répandu le ſang de l'homme, ſera puni par l'effuſion de ſon propre ſang; " car l'homme a été créé à l'image de Dieu, *& Dieu ne ſouffrira point qu'on détruiſe impunément ſon image qu'il a formée lui-même.*

7. Croiſſez donc, vous autres, & multipliez-vous : entrez ſur la terre *qui eſt demeurée ſans habitants*, & la rempliſſez. "

8. Dieu dit encore à Noé, & à ſes enfants, auſſi-bien qu'à lui :

9. Je vais faire alliance avec vous, & avec votre race après vous :

4. excepto, quòd carnem cum ſanguine non comedetis :

5. ſanguinem enim animarum veſtrarum requiram de manu cunctarum beſtiarum : & de manu hominis, de manu viri & fratris ejus, requiram animam hominis.

6. Quicunque effuderit humanum ſanguinem, fundetur ſanguis illius : ad imaginem quippe Dei factus eſt homo.

7. Vos autem creſcite & multiplicamini, & ingredimini ſuper terram, & implete eam.

8. Hæc quoque dixit Deus ad Noe, & ad filios ejus cum eo :

9. Ecce ego ſtatuam pactum meum vobiſcum, & cum ſemine veſtro poſt vos :

℣. 4. Hébr. Mais ſeulement vous ne mangerez point la chair avec ſon ame *ou* ſon ſang. » Il eſt dit ailleurs que l'ame de l'animal eſt dans le ſang. *Levit.* XVII. 14. *Deut.* XII. 23. Il paroît que la loi exprimée dans le Lévitique, Chapitre XVII. & le décret rapporté dans les Actes, Chap. XV. ℣. 20. ne ſont qu'une réitération de ce commandement fait à Noé.

℣. 5. Litt. le ſang de vos ames. » Hébr. autr. je vengerai votre ſang pour vos ames ; » c. a. d. en votre place.

Ibid. Selon le Samaritain : de la main de tout *homme* vivant : » C'eſt-à-dire, qu'on y lit *omnis viventis*, KI, au lieu de *omnis beſtiæ*, KIII. La conjonction & qui ſuit n'eſt pas dans le Samaritain.

℣. 6. Hébr. litt. ſon ſang ſera répandu pour l'homme, *dont il a répandu le ſang.* » Ou, ſelon les Septante, pour le ſang *qu'il a répandu.* Au lieu de BADM, *pro homine*, ils ont lu BDM, *pro ſanguine.*

℣. 7. L'Hébreu lit : & multipliez-vous-y. » Les Septante liſent : rempliſſez-la, & dominez-y. Ils ont lu RDU, *dominamini*, au lieu de RBU, *multiplicamini*, qui ne ſeroit qu'une répétition du même mot dans le même verſet.

10. & ad omnem animam viventem quæ eſt vobiſcum, tam in volucribus quàm in jumentis & pecudibus terræ cunctis, quæ egreſſa ſunt de arca, & univerſis beſtiis terræ.

10. & avec tous les animaux vivants qui ſont avec vous, tant les oiſeaux, que les animaux ou domeſtiques, ou de la campagne, qui ſont ſortis de l'arche, & avec toutes les bêtes de la terre *que j'ai ſauvées avec vous.* "

11. Statuam pactum meum vobiſcum, & nequaquam ultrà interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps diluvium diſſipans terram.

11. J'établirai mon alliance avec vous, & toute chair *qui a vie* ne périra plus déſormais par les eaux du déluge, & il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui extermine *toute* la terre. Iſai. LIV. 9.

12. Dixitque Deus: Hoc ſignum fœderis quod do inter me & vos, & ad omnem animam viventem, quæ eſt vobiſcum in generationes ſempiternas:

12. Dieu dit enſuite: Voici le ſigne de l'alliance que j'établis pour jamais entre moi & vous, & tous les animaux vivants qui ſont avec vous:

13. arcum meum ponam in nubibus, & erit ſignum fœderis inter me & inter terram.

13. je mettrai mon arc dans les nuées; *non ſeulement comme le ſigne naturel de la pluie, ainſi qu'il l'a été juſqu'à préſent, mais* comme le ſigne *particulier* de l'alliance que j'ai faite avec la terre, *& de l'aſſurance que je vous ai donnée qu'elle ne ſera plus déſormais expoſée à un pareil déluge.*

14. Cúmque obduxero nubibus cœlum, apparebit arcus meus in nubibus:

14. Lors donc que j'aurai couvert le Ciel " de nuages, mon arc paroîtra dans les nuées. Eccli. XLIII. 12.

ỳ. 10. L'Hébreu pourroit ſe traduire: qui ſont ſortis de l'Arche avec vous. » Ces derniers mots, *& univerſis beſtiis terræ*, ſont dans l'Hébreu une ſimple répétition de ceux qui ſont rendus auparavant par, *& pecudibus terræ cunctis*: & cette répétition n'eſt point dans les Septante. Le *vobiſcum* eſt répété dans l'Hébreu, & dans les Septante, mais avant les derniers mots auxquels il paroît néanmoins ſe rapporter.

ỳ. 13. Voyez ce qui eſt dit de l'arc-en-ciel, dans la *Diſſertation ſur l'univerſalité du Déluge*, à la tête de ce Livre.

ỳ. 14. & 15. Hébr. autr. lors donc que j'aurai couvert la terre de nuages, & que mon arc paroîtra dans les nuées; alors je me ſouviendrai, &c.

AV. L'ERE CHR. VULG. 2506.

15. & je me fouviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous, & avec toute ame qui vit & qui anime la chair : & il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui faffe périr dans fes eaux toute chair *qui a vie fur la terre.*

15. & recordabor fœderis mei vobifcum, & cum omni anima vivente quæ carnem vegetat; & non erunt ultrà aquæ diluvii ad delendum univerfam carnem.

16. *Mon* arc fera donc dans les nuées & en le voyant, je me fouviendrai de l'alliance éternelle qui a été faite entre Dieu & toutes les ames vivantes qui animent toute chair qui eft fur la terre. "

16. Eritque arcus in nubibus, & videbo illum, & recordabor fœderis fempiterni quod pactum eft inter Deum & omnem animam viventem univerfæ carnis quæ eft fuper terram.

17. Dieu dit encore à Noé: Ce fera là le figne de l'alliance que j'ai faite avec toute chair qui eft fur la terre.

17. Dixitque Deus ad Noe : Hoc erit fignum fœderis, quod conftitui inter me & omnem carnem fuper terram.

18. Noé avoit donc trois fils qui fortirent de l'arche, Sem, Cham & Japheth. Or Cham eft le pere de Chanaan.

18. Erant ergo filii Noe qui egreffi funt de arca, Sem, Cham, & Japheth : porrò Cham, ipfe eft pater Chanaan.

19. Ce font là les trois fils de Noé ; & c'eft d'eux qu'eft fortie toute la race des hommes qui font fur la terre. "

19. Tres ifti filii funt Noe : & ab his diffeminatum eft omne genus hominum fuper univerfam terram.

℣. 16. Samar. L'arc fut donc alors formé dans les nuées, & il parut pour être un monument de l'alliance éternelle qui venoit d'être faite entre Dieu & toutes les ames vivantes qui animent toute chair fur la terre. » Le même mot VHITH peut également fignifier *Et erit*, & *Et fuit* : au lieu de VRAITIH, *& videbo illum*, on lit dans le Samaritain VRAITH, *& vifus eft* ou *apparuit* ; & l'expreffion *inter Deum*, acheve de montrer que ce n'eft pas Dieu qui parle, mais Moyfe qui parle de Dieu.

℣. 19. L'Hébreu porte feulement : c'eft d'eux que s'eft difperfée toute la terre : les Septante : fur toute la terre. Ce qui donne lieu de penfer qu'on a pu lire originairement : » C'eft d'eux que s'eft difperfée toute la race des hommes fur la terre : » comme l'exprime la Vulgate.

20. Cœpitque Noe vir agricola exercere terram, & plantavit vineam.

20. Noé s'appliquant à l'agriculture *après le déluge, comme il avoit fait auparavant*, commença de labourer & de cultiver la terre, & il planta une vigne, " *non seulement pour en manger le raisin, comme on avoit fait jusqu'alors, mais pour en exprimer le jus & en faire une boisson.*

21. Bibensque vinum inebriatus est, & nudatus in tabernaculo suo.

21. Et ayant bu du vin, *dont il ne connoissoit pas la force*, il s'enivra, & parut nud dans sa tente.

22. Quod cùm vidisset Cham pater Chanaan, verenda scilicet patris sui esse nudata, nuntiavit duobus fratribus suis foràs.

22. Cham, pere de Chanaan, le trouvant en cet état, & voyant que ce que la pudeur obligeoit de cacher en son pere, étoit découvert, sortit dehors, & vint *en riant* le dire à ses deux freres.

23. At verò Sem & Japheth, pallium imposuerunt humeris suis, & incedentes retrorsùm, operuerunt verenda patris sui: faciesque eorum aversæ erant, & patris virilia non viderunt.

23. Mais Sem & Japheth, *au lieu de l'imiter, en se moquant comme lui de leur pere*, étendirent un manteau sur leurs épaules, marcherent en arriere, & couvrirent en leur pere, ce qui devoit y être caché. Ils ne virent rien en lui de ce que la pudeur défendoit de voir, parce qu'ils tinrent toujours leur visage tourné d'un autre côté. "

24. Evigilans autem Noe ex vino, cùm didicisset quæ fecerat ei filius suus minor,

24. Noé se réveillant après cet assoupissement que le vin lui avoit causé, & ayant appris de quelle sorte l'avoit traité son jeune fils, "

25. ait: Maledictus Chanaan, servus ser-

25. il dit, *pour le punir*: Que Chanaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses

℣. 20. Hébr. autr. Noé qui s'appliquoit à cultiver la terre, commença de planter la vigne. » On lit en Hébreu *vir terræ*, pour *vir cultor terræ*, comme le lisent les Septante, & comme on le voit dans l'Hébreu, au chap. IV. ℣. 2.

℣. 22. & 23. Selon les Peres, Noé surpris de vin, raillé par Cham, & couvert par Sem & par Japheth, marque J. C. qui par un excès de son amour s'abandonne aux Juifs ses ennemis, qui le dépouillent & l'insultent; mais les nations converties, marquées par Japheth, & les Juifs fideles, figurés par Sem, le couvrent, & réverent dans sa bassesse apparente, toute la grandeur & toute la dignité dont il étoit revêtu

AV. L'ERE CHR. VULG. 2506.

freres l'esclave des esclaves." *Il en usa ainsi pour ne pas maudire Cham que Dieu avoit beni en sortant de l'arche, & pour ne faire tomber sa malédiction que sur Chanaan, qui étoit le plus méchant des enfants de Cham.*

vorum erit fratribus suis.

26. Il dit encore : Que le Seigneur, le Dieu de Sem soit beni, & que Chanaan soit son esclave.

26. Dixitque : Benedictus Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus.

27. Que Dieu multiplie la postérité de Japheth, & qu'il habite dans les tentes de Sem, " & que Chanaan soit son esclave.

27. Dilatet Deus Japheth, & habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus.

28. Or Noé vécut encore trois cents cinquante ans depuis le déluge.

28. Vixit autem Noe post diluvium trecentis quinquaginta annis.

29. Et tout le temps de sa vie ayant été de neuf cent cinquante ans, il mourut.

29. Et impleti sunt omnes dies ejus nongentorum quinquaginta annorum : & mortuus est.

℣. 25. c. à. d. le plus vil & le plus méprisé des esclaves. C'est un hébraïsme. l. Cette malédiction eut son accomplissement lorsque les Israélites s'assujettirent le pays de Chanaan, & exterminerent les peuples de ce pays, ou les reduisirent dans l'état de la plus dure servitude.

℣. 26. & 27. Hébr. leur esclave. Il est plus vraisemblable qu'on a lu originairement au ℣. 26. *son esclave*, & au ℣. 27. *leur esclave.* D'où il est arrivé qu'on a mis ensuite dans l'Hébreu l'un & l'autre au pluriel, comme on a mis dans le Grec des Septante & dans le Latin de la Vulgate l'un & l'autre au singulier. Les restes des Chananéens se sont trouvés assujettis avec les Juifs aux Grecs & aux Romains. Ou plutôt, selon les Peres, cette prédiction marque l'assujettissement des nations infideles sous la puissance des Princes Chrétiens, & en général le service même que les méchants rendent aux bons. Car, selon la remarque de S. Augustin, les méchants servent aux bons, lorsque les bons savent tirer avantage des maux mêmes que leur font les méchants : *Malus frater servus est fratrum bonorum, cùm vel ad exercitationem patientiæ, vel ad profectum sapientiæ, scienter utuntur malis boni. De civ. Dei. l. xiij. c. 2. n. 2.* C'est qu'en effet, selon les expressions de S. Paul, tout est pour les élus dans ce monde, & tout contribue au bien de ceux qui sont appellés pour être saints. 1. *Cor.* III. 21. & *Rom.* 8. 28.

℣. 27. Cette prophétie s'accomplit lorsque les Grecs & les Romains, descendus de Japheth, porterent leurs conquêtes dans l'Asie, & s'emparerent du pays des descendants de Sem. Ou plutôt, selon les Peres, cette prédiction marque la conversion des Gentils, dont Japheth est le pere, & qui sont entrés dans les tentes de Sem, c. à. d. dans le partage des Juifs.

CHAPITRE X.

Dénombrement des enfants de Sem, de Cham, & de Japheth.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

1. HÆ sunt generationes filiorum Noe, Sem, Cham & Japheth: natique sunt eis filii post diluvium.

1. VOICI le dénombrement des fils de Noé, " *qui furent* Sem, Cham & Japheth : & *voici les noms* des enfants qui naquirent d'eux aprés le déluge.

2. Filii Japheth, Gomer, & Magog, & Madai, & Javan, & Thubal, & Mosoch, & Thiras.

2. Les fils de Japheth *furent* Gomer, *qui peupla la Galatie*, " Magog, *qui fut pere des Tartares*, Madaï *des Macédoniens*, " Javan *des Ioniens*, *Ros* " *des Russiens*, Thubal *des Tybaliens ou Tybériens*, Mosoch *des Moscovites*, & Thiras *des Thraces*. 1. Par. 1. 5.

3. Porrò filii Gomer: Ascenez, & Riphath, & Thogorma.

3. Les fils de Gomer *furent*, Ascenez, Riphath & Thogorma, *d'où sont venus les peuples qui habitent la Sarmatie, les Monts Riphées, & la Turcomanie.*

4. Filii autem Javan: Elisa & Tharsis, Cethim & Dodanim.

4. Les fils de Javan *furent* Elisa, Tharsis, Cethim & Dodanim. "

5. Ab his divisæ sunt insulæ gentium in regionibus suis, unusquisque secundùm linguam suam & familias suas in nationibus suis.

5. Ils partagerent entr'eux les Isles " *de la mer Mediterranée, & ils furent les peres* des nations *différentes qui les habiterent dans la suite*, s'établissant *eux-mêmes* en divers pays, où chacun eut sa langue, ses familles & son peuple particulier.

℣. 1. Hebr. autr. Voici l'histoire des fils de Noé. *Supr.* VI. 9.

℣. 2. Voyez sur tout ce Chapitre la *Dissertation sur le partage des descendants de Noé*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Ou des Medes de Thrace, voisins de la Macédoine.

Ibid. Ros se trouve nommé avec Mosoch & Thubal dans le Texte Hébreu d'Ezéchiel, XXXVIII. 1. & 2. XXXIX. 2. *principem capitis*, (Hébr. *Ros*,) *Mosoch & Thubal.* Le *Ros* paroît être celui que les Septante nomment ici *Elisa* : c'est-à-dire, qu'en Hebreu on a pu confondre RAUS avec RAIS, d'où AIRS & ÆLIS.

℣. 4. Le Samaritain porte *Rodanim* : les Septante ont lu de même, & l'ont entendu des Rhodiens. On lit aussi *Rodanim* dans l'Hébreu même des Paralipomenes, Liv. 1. Chap. 1. ℣. 7.

℣. 5. Sous le nom d'*Insulæ gentium*, on peut entendre toutes les Isles, & les pays de terre-ferme où les Hébreux ne pouvoient aller que par mer. Le même mot en Hébreu peut aussi signifier *provinces*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

6. Les fils de Cham, *qui eut pour partage toute l'Afrique, avec une grande partie de l'Arabie & de la Syrie, furent*, Chus *qui s'établit dans l'Arabie*, Mesraïm *dans l'Egypte*, Phut *dans la Lybie*, & Chanaan *dans le pays qui porte son nom.*

6. Filii autem Cham: Chus & Mesraim, & Phut, & Chanaan.

7. Les fils de Chus *furent* Saba, Hevila, Sabatha, Regma & Sabathaca, Les fils de Regma *furent*, Saba & Dadan, *Tous ces descendants de Chus donnerent naissance à différents peuples de l'Arabie, de l'Assyrie & des environs.*

7. Filii Chus: Saba, & Hevila, & Sabatha, & Regma, & Sabathaca. Filii Regma: Saba, & Dadan.

8. Or Chus engendra Nemrod, qui commença d'être puissant sur la terre, *& d'y exercer sa tyrannie sur les autres hommes.*

8. Porrò Chus genuit Nemrod: ipse cœpit esse potens in terra,

9. Il fut violent chasseur devant le Seigneur, *& en tuant des bêtes, il apprit à tuer aussi des hommes.*" De là est venu ce proverbe: Violent chasseur devant le Seigneur comme Nemrod.

9. & erat robustus venator coram Dmino. Ob hoc exivit proverbium: Quasi Nemrod robustus venator coram Domino.

10. La Ville capitale de son Royaume fut Babylone, outre celles d'Arach, d'Achad, & de Chalanné *qu'il bâtit* dans la terre de Sennaar *dont il s'empara.* "

10. Fuit autem principium regni ejus Babylon, & Arach, & Achad, & Chalanne, in terra Sennaar.

11. Il sortit *ensuite* de cette terre, passa dans l'Assyrie, " & *y* bâtit Ninive & les

11. De terra illa egressus est Assur, & ædifica-

℣. 9. On peut dire aussi que Nemrod étoit un grand chasseur, c. a. d. un usurpateur, un tyran. Jérémie désigne les Chaldéens sous le nom de *chasseurs.* (*Jerem.* XVI. 16.) Ezéchiel nomme *chasseurs* tous les Princes du Nord, qui avoient affligé les Juifs. (*Ezech.* XXXII. 30.) Voyez la *Dissertation sur la Milice des Hébreux*, à la tête des deux premiers Livres des Rois. Ces mots, *devant le Seigneur*, peuvent signifier, que Nemrod étoit un chasseur ou un tyran extrêmement puissant. L'Ecriture marque la grandeur de Ninive, en disant qu'elle étoit grande devant Dieu: *Magna Deo. Jon.* III. 3. *Hebr.*

℣. 10. Tout ceci se dit par anticipation. Ce royaume ne se forma qu'après la construction de la tour de Babel. I. *La terre de Sennaar* devoit être située dans la partie la plus méridionale de la Mésopotamie, & peut-être s'étendoit-elle depuis Babylone, le long du Tigre, jusques vers l'Assyrie.

℣. 11. Ce nom d'*Assur* conservé dans les Septante & dans la Vulgate a donné lieu de croire qu'il s'agissoit ici d'Assur fils de Sem, dont il sera parlé au ℣. 22. Mais dans l'Hébreu ceci paroît se rapporter plutôt à Nemrod. L'expression *Egressus est Assur* se prend pour *Egressus est in Assyriam.* Le Texte Hébreu nomme ordinairement *Assur* le pays que nous appellons *Assyrie*; & dans cette langue la particule ou terminaison *u* qui

vit Niniven, & plateas civitatis, & Chale :

places de cette Ville *qui étoit très-grande*, " & Chalé, *capitale de la Calonite*.

Av l'Ere Chr. Vulg 2506.

12. Resen quoque inter Niniven & Chale; hæc est civitas magna.

12. *Il bâtit* aussi la grande Ville de Resen, entre Ninive & Chalé. "

13. At verò Mesraim genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, & Nephthuim,

13. Quant à Mesraïm *second fils de Cham*, *il* engendra Ludim & Anamim, Laabim & Nephthuïm,

14. & Phethrusim, & Chasluim : de quibus egressi sunt Philisthiim & Caphthorim.

14. Phethrusim & Chasluim, d'où sont sortis les Philistins & les Caphthorins. "

15. Chanaan autem genuit Sidonem primogenitum suum, Hethæum,

15. Chanaan *quatrieme fils de Cham*, engendra Sidon, qui fut son fils aîné, *& le pere des Sidoniens* ; *il engendra aussi* le Héthéen, "

16. & Jebusæum, & Amorrhæum, Gergesæum,

16. le Jébuséen, l'Amorrhéen, le Gergéséen,

17. Hevæum, & Aracæum, Sinæum,

17. le Hévéen, l'Aracéen, le Sinéen,

18. & Aradium, Samaræum, & Amathæum : &

18. l'Aradien, le Samaréen & l'Amathéen, & c'est d'eux " que sont sortis les

marque le mouvement ou le transport d'un lieu à un autre, est souvent omise. *Exod.* IV. 19. 3. *Reg.* III. 15. XI. 40. *& alibi.* Le Prophete Michée parlant de l'Assyrie la nomme *terre de Nemrod* (*Mich.* v. 6.) On peut se rappeller ce que nous avons dit sur cela dans la *Dissertation sur le partage des Descendants de Noé*, à la tête de ce Livre.

· *Ibid.* Hébr. autr. & la ville de Rohoboth : » c'est-à-dire, des places. Les Septante ont conservé le nom Hébreu. Cette ville pourroit être celle dont Moyse parle ci-après, Chap. XXXVI. v. 37. Elle paroît avoir été située sur le fleuve de l'Euphrate & peu au dessous de Cercuse, & de l'embouchure du fleuve Chaboras.

℣. 12. Cette ville de *Resen* pourroit être la même que celle de *Resaine*, fameuse par une victoire de Gordien, & située sur le fleuve Chaboras. D'autres croient que c'est *Larisse*, grande ville dont parle Xénophon.

℣. 14 Hébr. autr. Phethrusim, Chasluim, & Caphthorim, d'où sont sortis les Philistins. » Il paroît par d'autres endroits de l'Ecriture, que les Philistins sont venus des Caphthorins. *Jerem.* XLVII. 4. *Amos*, IX. 7. Voyez la *Dissertation sur l'origine des Philistins*, à la tête des deux premiers Livres des Rois.

℣. 18. Vulg. litt. & ensuite se sont dispersés les peuples Chananéens. *Post hæc* : Cette expression est conforme à la lecture de l'Hébreu, rendue de même par les Septante. Cependant dans l'édition de Sixte V. on lit *per hos* : & on lisoit communément ainsi dans la Vulgate avant l'édition de Clément VIII. Le sens paroît alors plus naturel, & peut-être faudroit-il lire ainsi dans l'Hébreu, comme on le lit au Chap. IX. ℣. 19. & comme on le retrouve encore dans ce Chapitre même ℣. ℣. 5. & 32. VMALH, *Et ab his*, ou *per hos*, au lieu de VAKR, *Et post* : car l'Hébreu n'exprime pas *hæc*. Ou peut-être qu'on auroit lu originairement l'un & l'autre : VAKR MALH, *Et post hæc ab his*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

peuples *différents qui sont compris sous le nom de* Chananéens, *& qui ont donné le nom de Chanaan leur pere au pays qu'ils ont habité.*

19. Les limites de Chanaan furent depuis le pays qui est en venant de Sidon à Gerare jusqu'à Gaza, & jusqu'à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gomorrhe, dans Adama, & dans Séboïm jusqu'à Lésa. "

20. Ce sont là les fils de Cham, selon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs pays & leurs nations.

21. Sem, qui fut le pere de tous les enfants d'Héber " *nés au delà du fleuve de l'Euphrate, d'où les Hébreux ont pris leur nom*, & le frere aîné de Japheth, " eut aussi divers fils.

22. Et ces fils de Sem *furent* Elam *pere des Elamites ou des Perses*, Assur

1, Par. 1. 17.

post hæc disseminati sunt populi Chananæorum.

19. Factique sunt termini Chanaan venientibus à Sidone Geraram usque Gazam, donec ingrediaris Sodomam, & Gomorrham, & Adamam, & Seboim, usque Lesa.

20. Hi sunt filii Cham in cognationibus, & linguis, & generationibus, terrisque & gentibus suis.

21. De Sem quoque nati sunt, patre omnium filiorum Heber, fratre Japheth majore.

22. Filii Sem: Ælam, & Assur, & Arpha-

℣. 19. Moyse fixe ici les limites de ce pays par quatre villes: *Sidon* au Nord, & *Gaza* au Midi, toutes deux sur les côtes de la Méditerranée, qui est au couchant de la terre de Chanaan; *Sodome* au Midi, & *Lesa* au Nord, toutes deux sur le Jourdain, qui bornoit ce pays du côté de l'Orient. S. Jérôme entend par *Lesa* la ville de Callirhoé, fameuse par ses eaux chaudes qui tombent dans la Mer Morte, au Nord de cette Mer. Quelques-uns la prennent pour *Laïs*, qui fut depuis nommée Césarée de Philippe, vers la source du Jourdain. Cette description que donne ici Moyse, ne comprend pas à beaucoup près toute la terre promise, mais seulement le terrain qu'occupoient alors les principaux des Chananéens. Le Samaritain porte: depuis le fleuve de l'Egypte, jusqu'au grand fleuve qui est le fleuve d'Euphrate, & jusqu'à la Mer Occidentale *qui est la Méditerranée* depuis le pays qui est en venant de Sidon, &c. La même étendue se trouve exprimée au Chap. xv. ℣. 18.

℣. 21. Le nom d'*Héber* en Hébreu signifie *au delà* ou d'*au delà*; en sorte que dans le style des Hébreux, *les enfants d'Héber* peuvent désigner les habitans d'au delà du fleuve de l'Euphrate; & c'est en ce sens qu'Abraham fut appellé *Hébreu*, comme originaire d'au delà du fleuve de l'Euphrate. *Infr.* xiv. 13.

Ibid. Les Septante ont traduit: frere de Japheth l'aîné, comme si le caractere d'*aîné* se rapportoit à Japheth. S'il y avoit deux hommes du nom de Japheth, on pourroit distinguer l'aîné d'avec le jeune: mais il est assez visible que ce n'est pas là le sens de Moyse, puisqu'il n'y a qu'un homme du nom de *Japheth*: au lieu que Japheth avoit deux freres, & Moyse dit que Sem étoit l'aîné. Il fait ici cette remarque parce que dans ce dénombrement, il a commencé par Japheth & par Cham, quoiqu'ils fussent les plus jeunes.

xad, & Lud, & Aram. | *pere des Assyriens*, Arphaxad, [a] Lud & Aram, *d'où sont venus les Arméniens, les Lydiens & les Syriens.*

23. Filii Aram, Us, & Hul, & Geter, & Mes.

23. Et les fils d'Aram *furent*, Us, Hul, Géther & Mes, *qui se répandirent dans l'Arménie, dans la Mésopotamie, & dans la Syrie.*

24. At verò Arphaxad genuit Sale, de quo ortus est Heber.

24. Or Arphaxad engendra Salé, [b] dont est né Héber.

25. Natique sunt Heber filii duo: nomen uni Phaleg, eo quòd in diebus ejus divisa sit terra: & nomen fratris ejus Jectan.

25. Héber eut deux fils: l'un s'appella Phaleg, *c'est-à-dire, division*, parce que la terre fut divisée de son temps *entre des Nations & des langues différentes:* & son frere s'appelloit Jectan.

26. Qui Jectan genuit Elmodad, & Saleph, & Asarmoth, Jare,

26. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth, Jaré,

27. & Aduram, & Uzal, & Decla,

27. Aduram, Uzal, Décla,

28. & Ebal, & Abimael, Saba,

28. Ebal, Abimaël, Saba,

℣. 22. Dans l'Hébreu son nom est *Arphacsad*, d'où l'on a fait en Grec & en Latin *Arphaxad.*

℣. 24. Ou selon les Septante: » Arphaxad engendra Caïnan pere de Salé dont est né Héber. « Ce Caïnan se trouve aussi dans S. Luc, III. 36. Les défenseurs du Texte Hébreu prétendent qu'il a été également ajouté dans les Septante & dans S. Luc. Ils se fondent sur ce que 1°. Il ne se trouve ni dans l'Hébreu, ni dans le Samaritain, ici ni au chap. suiv. ni au chap. I. du I. Livre des Paralipomenes. 2°. La Version même des Septante qui le met ici & au chap. suiv. n'en parle point, disent-ils, au I. Livre des Paralipomenes. 3°. Les anciens Peres de l'Eglise ne le lisoient pas même, dit-on, dans S. Luc; puisqu'ils n'y comptoient que 72 générations, au lieu qu'en y comprenant ce Caïnan il y en auroit 73. Mais 1°. l'omission de ce Caïnan dans l'un des Textes Hébreux & Samaritains a pu être cause de la suppression de ce Caïnan dans les autres Textes: & dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages* à la tête de ce Livre, nous avons fait observer qu'au chap. suiv. l'omission a été beaucoup plus facile que l'interpolation. 2°. La Version des Septante met ce Caïnan dans les Paralipomenes mêmes: on le trouve dans le Manuscrit Alexandrin: les exemplaires qui ne l'ont pas, ont souffert en cet endroit l'omission de treize versets; & c'est dans ces versets qu'il se trouve. 3°. Les anciens Peres de l'Eglise ont compté diversement le nombre de générations dans S. Luc selon la variété des exemplaires. On en trouve aujourd'hui 76: & l'on voit que S. Jerôme, S. Augustin & S. Grégoire en comptoient 77: ce qui prouve qu'ils y trouvoient ce Caïnan. Du reste on peut ici se rappeller ce que nous avons dit de ce Caïnan dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2506.

29. Ophir, " Hevila, & Jobab : tous ceux-ci *furent* enfants de Jectan.

29. & Ophir, & Hevila, & Jobab : omnes isti, filii Jectan.

30. Le pays où ils demeurerent s'étendoit depuis *la sortie de* Messa, *Ville située au pied du Mont Masius, dans la Mésopotamie*, jusqu'à Sephar, qui est une montagne *dans la Médie*, du côté de l'Orient.

30. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.

31. Ce sont là les fils de Sem, *qui se sont distingués dans la suite des temps*, selon leurs familles, leurs langues, leurs régions & leurs peuples.

31. Isti filii Sem, secundùm cognationes, & linguas, & regiones, in gentibus suis.

32. Ce sont là les familles *des enfants* de Noé *qui se sont répandus par toute la terre*, selon les diverses nations qui en sont sorties. Et c'est de ces familles que se sont formés *tous* les peuples de la terre, après le déluge. "

32. Hæ familiæ Noe juxta populos & nationes suas. Ab his divisæ sunt gentes in terra post diluvium.

℣. 29. Voyez la *Dissertation sur le pays d'Ophir*, à la tête des deux derniers Livres des Rois.

℣. 32. *Japheth* ou ses descendants peuplerent toute l'Europe ; ils posséderent toutes les Isles de la Méditerranée ; ils eurent toute l'Asie Mineure. *Cham* eut l'Afrique entiere, une partie de la Syrie & de l'Arabie, & quelque chose entre le Tigre & l'Euphrate, où régna Nemrod. *Sem* eut pour partage l'Asie, à commencer à l'Euphrate, en tirant vers l'Orient jusqu'à l'Océan Indique ; outre cela ses descendants occuperent une partie de la Syrie & une partie de l'Arabie à l'Occident de l'Euphrate.

CHAPITRE XI.

Construction de la Tour de Babel. Confusion des Langues. Généalogie de Sem par Arphaxad jusqu'à Abraham.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2181.

1. OR *avant que les enfants de Noé se séparassent, pour se répandre par toute* " la terre, *il* n'*y* avoit qu'une langue & qu'une même maniere de parler *pour tous les hommes : mais la diversité des langues fut introduite en cette maniere.*

Sap. x. 5.

2. *Les enfants de Noé s'étant multipliés,*

1. ERat autem terra labii unius, & sermonum eorumdem.

2. Cúmque proficisce-

℣. 1. Ce mot est dans l'Hébreu : toute la terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2181.

rentur de oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, & habitaverunt in eo.

& se trouvant trop resserrés entre les montagnes de l'Arménie où l'arche s'étoit arrêtée, furent obligés d'en sortir; & comme ils partoient *de ce pays qui est* du côté de l'Orient, *& qu'ils s'étendoient vers le midi*, ils trouverent une *vaste* campagne dans le pays de Sennaar, *où fut depuis bâtie la ville de Babylone*, " & ils y habiterent.

3. Dixitque alter ad proximum suum: venite, faciamus lateres, & coquamus eos igni. Habueruntque lateres pro saxis, & bitumen pro cæmento:

3. Et *voyant que cette terre étoit très-propre à faire des briques & abondante en bitume*, ils se dirent l'un à l'autre: Allons, faisons des briques, & cuisons-les au feu. Ils se servirent donc de briques comme de pierres, & de bitume comme de ciment:

4. & dixerunt: Venite, faciamus nobis civitatem & turrim, cujus culmen pertingat ad cœlum: & celebremus nomen nostrum antequam dividamur in universas terras.

4. & ils s'entredirent *encore*: Venez, faisons-nous une ville & une tour, " qui soit *si* élevée, *qu'elle paroisse aller* jusqu'au Ciel: rendons *ainsi* notre nom célebre *à tous les siecles*, avant que nous nous dispersions " par toute la terre.

5. Descendit autem Dominus, ut videret civitatem & turrim quam ædificabant filii Adam;

5. Or le Seigneur *irrité de ce dessein plein d'orgueil*, descendit, *en quelque sorte, du haut du Ciel*, pour voir la ville & la tour que les enfants d'Adam bâtissoient *sur la terre*,

6. & dixit: Ecce unus est populus, & unum labium omnibus: cœperuntque hoc facere, nec desistent à cogitationibus suis, donec eas opere compleant.

6. & il dit: Ils ne sont tous maintenant qu'un peuple, & ils ont tous le même langage; & ayant commencé de faire cet ouvrage, ils ne quitteront point leur dessein, qu'ils ne l'aient entiérement achevé.

7. Venite igitur, descen-

7. Venez donc, " descendons *en ce*

℣. 2. Voyez ci-devant, chap. x. ℣. 10.

℣. 4. *Civitatem & turrim*, signifie, selon quelques-uns, *civitatem turritam*, une ville en forme de tour. Voyez la *Dissertation sur la Tour de Babel*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. Faisons-nous un nom, de peur que nous ne soyons dispersés.

℣. 7. Les anciens Peres ont encore ici remarqué la distinction des personnes en Dieu, & conséquemment un indice du mystere de la Trinité.

AV L'ERE CHR. VULG. 2181.

lieu, & confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. *Dieu exécuta sur le champ ce qu'il avoit pensé; il confondit leur langage, & les obligea de se séparer.*

damus, & confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.

8. C'est en cette maniere que le Seigneur les disperſa de ce lieu dans tous les pays du monde, & qu'ils cesserent de bâtir cette ville *& cette tour.*"

8. Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras, & cessaverunt ædificare civitatem.

9. C'est aussi pour cette raison que cette ville fut appellée Babel, *c'est-à-dire, confusion,* " parce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre; " & le Seigneur les disperſa ensuite dans toutes les régions *du monde*.

9. Et idcircò vocatum est nomen ejus Babel, quia ibi confusum est labium universæ terræ: & indè dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum.

AV. L'ERE CHR. VULG. 2506.

10. Voici *maintenant* la généalogie des enfants de Sem, *par Arphaxad seulement, parce que cette histoire le regarde plus particuliérement.* Sem avoit cent ans accomplis, lorsqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge.

10. Hæ sunt generationes Sem: Sem erat centum annorum quando genuit Arphaxad, biennio post diluvium.

1. Par. 1. 17.

11. Et Sem, après avoir engendré Arphaxad, vécut cinq cents ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Sem ayant été de six cents ans, il mourut.*"

11. Vixitque Sem postquam genuit Arphaxad, quingentis annis: & genuit filios & filias.

AV. L'ERE CHR. VULG. 2372.

12. Arphaxad ayant vécu *cent* trente-cinq ans, engendra Salé.

12. Porrò Arphaxad vixit triginta quinque annis, & genuit Sale.

℣. 8. Le Samaritain & les Septante l'expriment ainsi. Cependant ce qui est dit dans le verset suivant ne se rapporte qu'à la ville.

℣. 9. Le nom de *Babel*, vient de BALAL, *confundere*: d'où BALBEL, & par contraction, BABEL, *confusio*.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur la premiere Langue, & sur la confusion arrivée à Babel*, à la tête de ce Livre.

℣. 11. Le Samaritain ajoute: » Et tout le temps de la vie de Sem, ayant été de six cents ans, il mourut. « On a vu que pareil résultat termine dans l'Hébreu l'article de chacun des Patriarches antérieurs du Déluge, marqués au Chap. V. Le Samaritain en donne autant ici pour chacun des Patriarches postérieurs au Déluge: & comme il est attentif à conserver la plupart de ces sommes totales au préjudice même des sommes partielles qu'il change, il est à présumer qu'il les trouvoit dans le Texte primitif.

13. Vixitque Arphaxad postquam genuit Sale, trecentis tribus annis : & genuit filios & filias.

13. Et Arphaxad, après avoir engendré Salé, vécut trois cents trois ans, " & il engendra des fils & des filles. " *Et tout le temps de la vie d'Arphaxad ayant été de quatre cents trente-huit ans, il mourut.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2372.

14. Sale quoque vixit triginta annis, & genuit Heber.

14. Salé ayant vécu trente ans, engendra Héber.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2214.

15. Vixitque Sale postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis : & genuit filios & filias.

15. Et Salé, aorès avoir engendré Héber, vécut quatre cents trois ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Salé ayant été de quatre cents trente-trois ans, il mourut.*

16. Vixit autem Heber triginta quatuor annis, & genuit Phaleg.

16. Héber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2181.

17. Et vixit Heber postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis : & genuit filios & filias.

17. Et Héber, après avoir engendré Phaleg, vécut quatre cents trente ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie d'Héber ayant été de quatre cents soixante & quatre ans, il mourut.*

18. Vixit quoque Phaleg triginta annis, & genuit Reu.

18. Phaleg ayant vécu trente ans, engendra Réu. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2152.

19. Vixitque Phaleg postquam genuit Reu, ducentis novem annis : &

19. Et Phaleg, après avoir engendré Réu, vécut deux cents neuf ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le*

℣. 13. Hébr. quatre cents trois ans.

℣. 12. & 13. Selon la Version des Septante : Arphaxad ayant vécu cent trente-cinq ans, engendra Caïnan. Et Arphaxad, après avoir engendré Caïnan, vécut quatre cents ans ; & il engendra des fils & des filles Caïnan ayant vécu cent trente ans, engendra Salé. Et Caïnan après avoir engendré Salé, vécut trois cents trente ans ; & il engendra des fils & des filles. » Sur cette différence & sur toutes les autres qui se trouvent dans ce Chapitre, entre le Texte Hébreu, le Texte Samaritain & la Version des Septante, voyez ce qui a été dit dans la *Dissertation sur les deux premiers Ages* à la tête de ce Livre. La Vulgate continue de suivre l'Hébreu : c'est pour cela qu'elle ne fait point ici mention de ce Caïnan, qu'elle présente néanmoins dans S. Luc, III. 36. laissant aux Critiques la discussion de ce point qui n'intéresse ni la foi ni les mœurs.

℣. 18. Les Septante le nomment *Ragau* ; & la Vulgate même le nomme ainsi dans le I. Livre des Paralipomenes, I. 25. & dans S. Luc, III. 35. l'Hébreu peut aussi s'exprimer par *Rehu*. C'est cette aspiration que l'on confond avec l'articulation du *G*.

temps de la vie de Phaleg ayant été de deux cents trente-neuf ans, il mourut.

genuit filios & filias.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2121.

20. Réu ayant vécu trente-deux ans, engendra Sarug.

20. Vixit autem Reu triginta duobus annis, & genuit Sarug.

21. Et Réu, après avoir engendré Sarug, vécut deux cents sept ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Réu ayant été de deux cents trente-neuf ans, il mourut.*

21. Vixit quoque Reu postquam genuit Sarug, ducentis septem annis: & genuit filios & filias.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2092.

22. Sarug ayant vécu trente ans, engendra Nachor.

22. Vixit verò Sarug triginta annis, & genuit Nachor.

23. Et Sarug, après avoir engendré Nachor, vécut deux cents ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Sarug ayant été de deux cents trente ans, il mourut.*

23. Vixitque Sarug postquam genuit Nachor, ducentis annis: & genuit filios & filias.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 2064.

24. Nachor ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé.

24. Vixit autem Nachor viginti novem annis, & genuit Thare.

25. Et Nachor, après avoir engendré Tharé, vécut cent dix-neuf ans, & il engendra des fils & des filles. *Et tout le temps de la vie de Nachor ayant été de cent quarante-huit ans, il mourut.*

25. Vixitque Nachor postquam genuit Thare, centum decem & novem annis: & genuit filios & filias.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1995.

26. Tharé ayant vécu soixante & dix ans, engendra Abram, Nachor & Aran."

26. Vixitque Thare septuaginta annis, & genuit Abram, & Nachor, & Aran.

℣. 26. Il en est de ces trois fils de Tharé, comme des trois fils de Noé, dont nous avons parlé au Chap. V. ℣. 31. Il est vraisemblable qu'ils ne naquirent pas tous trois dans la même année: mais comme au Chap. V. Moyse a marqué l'époque de la naissance de Sem, il marque ici celle de la naissance d'Abraham. On a cependant prétendu qu'Aran nommé ici le dernier, étoit l'aîné, parce que 1°. dans les versets suivants on voit que Nachor épousa Melcha fille d'Aran; d'où l'on conclut que l'oncle & la niece en s'alliant ensemble devoient être à peu près de même âge. 2°. Selon l'historien Joseph, Abraham seroit aussi dans le même cas: car cet historien prétend que Sara épouse d'Abraham, étoit celle qui se trouve ici nommée Jescha fille d'Aran, 3°. Selon l'Hébreu, les Septante & la Vulgate, Tharé mourut âgé de 205 ans. *Infr.* ℣. 32. & Abraham n'avoit alors que 75 ans. *Infr.* XII. 4. D'où l'on conclut que lorsqu'Abraham naquit, Tharé avoit 130 ans, & qu'ainsi ce n'est pas de lui qu'il est dit que Tharé avoit 70 ans lorsqu'il l'engendra. Mais 1°. Nachor peut avoir épousé sa niece sans qu'ils fussent pour

27. Hæ ſunt autem generationes Thare : Thare genuit Abram, Nachor, & Aran. Porrò Aran genuit Lot.

28. Mortuuſque eſt Aran ante Thare patrem ſuum in terra nativitatis ſuæ, in Ur Chaldæorum.

29. Duxerunt autem Abram & Nachor uxores : nomen uxoris Abram, Sarai : & nomen uxoris Nachor, Melcha filia Aran, patris Melchæ, & patris Jeſchæ.

30. Erat autem Sarai ſterilis, nec habebat liberos.

27. Voici *donc les plus célebres d'entre* les enfants qu'eut Tharé : "Tharé engendra Abram, Nachor & Aran. Or Aran engendra Lot."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1995.

Joſ. XXIV. 2. 1. *Par.* 1. 27.

28. Et Aran mourut avant ſon pere Tharé au pays où il étoit né, dans Ur, *ville* des Chaldéens *qui s'étoient établis dans la Méſopotamie.*"

29. Mais Abram & Nachor *ſurvécurent à Aram,* & prirent des femmes. La femme d'Abram s'appelloit Saraï, & celle de Nachor s'appelloit Melcha, fille d'Aran, qui fut pere de Melcha & pere de Jeſcha.

30. Or Saraï étoit ſtérile, & elle n'avoit point d'enfants. *Dieu apparut alors à Abram ſon mari, & lui ordonna de ſortir de ce pays, pour aller dans la terre de Chanaan ;" Abram communiqua cet ordre du Seigneur à Tharé ſon pere, qui ſe hâta de l'exécuter.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920.

cela de même âge. 2°. Le témoignage de Joſeph ne ſuffit pas pour aſſurer que Sara fût la même que Jeſcha fille d'Aran : & d'ailleurs quand Aran ſeroit pere des deux épouſes de ſes deux freres, & qu'en effet il ſeroit l'aîné, il ne s'enſuivroit pas que ce fût lui dont Moyſe eut voulu marquer la naiſſance. L'époque de la naiſſance d'Aran n'eſt d'aucune utilité dans l'hiſtoire, & Moyſe ne l'auroit pas nommé le dernier. 3°. Le Samaritain ne donne que 145 ans à Tharé lorſqu'il mourut & comme Abraham en avoit alors 75, il s'enſuit que Tharé n'avoit en effet que 70 ans lorſqu'Abraham naquit, & que c'eſt véritablement lui dont Moyſe a voulu marquer ici la naiſſance comme faiſant époque dans l'hiſtoire.

℣. 27. Hébr. autr. Voici l'hiſtoire de Tharé. *Supr.* VI. 9.

Ibid. C'eſt abuſivement qu'on écrit en Latin & en François *Loth.* Selon l'Hébreu & ſelon le Grec on doit écrire *Lot* : & on le lit ainſi dans les meilleures éditions Latines.

℣. 28. Saint Etienne dans les Actes, dit qu'Abraham étoit dans la Méſopotamie avant de venir à Haran ; & un peu plus bas il ajoute qu'Abraham ſortit de la terre de Chaldée pour venir à Haran. *Act.* VII. 2. 4. On pourroit dire que la Méſopotamie ayant été occupée par divers peuples, & en particulier par quelques-uns des deſcendants de Caſed, pere des Chaldéens : ceux-ci s'établirent dans la ville d'Ur, qui fut pour cette raiſon nommée *Ur des Chaldéens :* ou plutôt on peut dire, que la Chaldée comprenoit la Méſopotamie. La ville de Haran étoit au delà de l'Euphrate ; & Ur devoit être au delà de Haran, puiſqu'Abram paſſe par Haran pour aller dans le pays de Chanaan. *Infr.* ℣. 31. Ur pourroit être Ura ville de Méſopotamie près de Niſibe.

℣. 30. Cet ordre donné à Abraham lorſ-

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920.

Jos. xxiv. 2. 2. Esdr. ix. 7. Judith v. 7. Act. vii. 2.

31. Tharé ayant donc pris Abram son fils, Lot son petit-fils, fils d'Aran, & Saraï sa belle-fille, femme d'Abram son fils, " les fit sortir d'Ur en Chaldée, " pour aller *avec lui* dans le pays de Chanaan, & étant venus jusques à Haran, " *distante d'Ur d'environ cent lieues*, ils y habiterent, *sans aller plus loin*.

31. Tulit itaque Thare Abram filium suum, & Lot filium Aran, filium filii sui, & Sarai nurum suam, uxorem Abram filii sui, & eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan: veneruntque usque Haran, & habitaverunt ibi.

32. Et Tharé après avoir vécu deux cents cinq ans, " mourut à Haran.

32. Et facti sunt dies Thare ducentorum quinque annorum, & mortuus est in Haran.

qu'il étoit encore en Chaldée, est clairement marqué dans le discours de S. Etienne. *Act.* vii. 2. 4. La suite même du texte de Moyse le suppose. (*Infr.* xv. 7.) Voyez la note sur le ℣. 1. du Chap. suiv.

℣. 31. Autrement selon le Samaritain: » Tharé ayant donc pris Abram & *Nachor* ses fils, Lot son petit-fils, fils d'Aran, & ses belles-filles Saraï & Melcha épouses d'Abram & de Nachor ses fils. » C'est-à-dire, que le Samaritain nomme ici Melcha, & ne nomme point Nachor: cependant la suite prouve que Nachor quitta aussi Ur de Chaldée, & qu'il vint s'établir à Haran en Mésopotamie. (*Infr.* xxiv. 10. & xxix. 4.) L'Historien Joseph assure que toute la famille de Tharé se transporta à Haran.

Ibid. C'est le sens des Septante & du Samaritain, où on lit VIOSIA, *exire fecit*, au lieu de VISAV, *exierunt*, qui se trouve aujourd'hui dans l'Hébreu.

Ibid. On croit que *Haran*, (ou *Charran*, comme la nomment les Septante,) est la fameuse ville de Charres sur le fleuve Chaboras.

℣. 32. Ou plutôt, selon le Samaritain, cent quarante-cinq ans » puisque, comme on vient de le voir, Abraham né lorsque son pere n'avoit que 70 ans, n'en avoit que 75 lorsque son pere mourut. La méprise a pu venir des lettres numérales: on a mis QMH, 145, pour QQH, 205, & dans l'Hébreu la ressemblance est aussi grande entre Q & M qu'elle l'est dans nos caracteres entre Q & O.



CHAPITRE

CHAPITRE XII.

Vocation d'Abraham. Promesses que Dieu lui fait. Il arrive dans la terre de Chanaan. Il va en Egypte. Pharaon enleve Sara.

1. DIxit autem Dominus ad Abram : Egredere de terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui, & veni in terram quam monstrabo tibi.

2. Faciamque te in gentem magnam, & benedicam tibi, & magnificabo nomen tuum, erisque benedictus.

3. Benedicam benedicentibus tibi, & maledicam maledicentibus tibi, atque in te benedicentur universæ cognationes terræ.

1. LE Seigneur avoit dit " à Abram, *lorsqu'il étoit encore à Ur en Chaldée :* Sortez de votre pays, *du pays des Chaldéens, au milieu de qui votre famille habite ; éloignez-vous* de votre parenté & de la maison de votre pere ; & venez en la terre que je vous montrerai. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920.

Act. vii. 3.

2. Je ferai sortir de vous un grand peuple, je vous benirai, je rendrai votre nom célebre, & vous serez beni. "

3. Je benirai ceux qui vous beniront, & je maudirai ceux qui vous maudiront ; & tous les peuples de la terre seront benis en *celui qui naîtra de* vous. "

Infr. xviii. 18. xxii. 17. *Gal.* iii. 8. *Hebr.* xi. 8.

ỳ. 1. Litt. Le Seigneur dit. C'est que les Hébreux n'ont pas ce que les Grammairiens appellent le plusqueparfait : *Dixerat* ; ils ne peuvent exprimer cela que par le parfait : *Dixit* : Le Seigneur dit. Mais ce que le Seigneur dit alors à Abraham montre assez qu'Abraham étoit encore dans son pays, puisque l'ordre que Dieu lui donne, est d'en sortir : » Sortez de votre pays. » Delà vient aussi que S. Etienne rappellant cette parole dit : » Le Dieu de gloire apparut à notre pere Abraham, lorsqu'il étoit en Mésopotamie, avant qu'il demeurât à Chanaan : Quittez, lui dit-il, votre pays & votre parenté, & venez dans le pays que je vous marquerai. Alors il sortit du pays des Chaldéens, & alla demeurer à Chanaan. » *Act.* vii. 2. *& seqq.* Aussi Moyse, après avoir terminé sommairement l'histoire de Tharé, reprend ici l'histoire d'Abraham en remontant à l'époque de sa vocation, c'est-à-dire, à l'ordre qui lui fut donné de sortir de son pays.

Ibid. C'est par la foi, dit S. Paul, qu'Abraham obéit à Dieu, en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour héritage ; & qu'il partit sans savoir où il alloit. *Hebr.* xi. 8.

ỳ. 2. Hébr. autr. Vous serez en bénédiction. On lit dans le Samaritain VHVI, *& esto* ; dans l'Hébreu irréguliérement au même sens VHIH, *& esto* : les Septante ont lu VHIT, *& eris* : & c'est le sens de la Vulgate.

ỳ. 3. *In te* : i. e. *In semine tuo* : (*Infr.* xxii. 18.) dans votre Fils, dans le Messie, dans J. C. vraie source de toutes les graces & de toutes les bénédictions. *Gal.* iii. 16.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1920.

4. Abram partit " donc, *& continua son voyage*, selon ce que le Seigneur lui avoit ordonné, & Lot alla avec lui. Abram avoit soixante & quinze ans, lorsqu'il sortit de Haran.

4. Egressus est itaque Abram sicut præceperat ei Dominus, & ivit cum eo Lot: septuaginta quinque annorum erat Abram cùm egrederetur de Haran.

5. Il prit avec lui Saraï sa femme, & Lot fils de son frere, tout le bien qu'ils possédoient, avec toutes les personnes dont ils avoient augmenté leur famille à Haran; " & ils en sortirent pour aller dans le pays de Chanaan. Lorsqu'ils y furent arrivés,

5. Tulitque Sarai uxorem suam, & Lot filium fratris sui, universamque substantiam quam possederant, & animas quas fecerant in Haran: & egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cúmque venissent in eam,

6. Abram passa au travers du pays jusqu'au lieu appellé Sichem, & jusqu'à la vallée *de Moré, qui fut depuis surnommée l'*illustre, *à cause des faveurs singulieres que Dieu y fit à Abram.*" Les Chananéens occupoient alors ce pays-là.

6. pertransivit Abram terram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem: Chananæus autem tunc erat in terra.

7. Or le Seigneur apparut à Abram, & lui dit: Je donnerai ce pays à votre postérité. Abram dressa en ce lieu un autel au Seigneur qui lui étoit apparu.

7. Apparuit autem Dominus Abram, & dixit ei: Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi altare Domino, qui apparuerat ei.

℣. 4. C'est le sens de l'Hébreu: *Abiit.*

℣. 5. c. à. d. les esclaves qu'ils avoient achetés, ou ceux qui étoient nés dans leur service. Abram n'avoit point d'enfants. Lot seulement pouvoit avoir ses deux filles.

℣. 6. La ville de Sichem étoit située vers le milieu de la longueur de la terre de Chanaan, considerée du Nord au Midi. Peut-être n'eut-elle ce nom que depuis Sichem, fils d'Hémor. *Infr.* XXXIII. 19.

Ibid. Hébr. autr. jusqu'à Ælon-moré. Sept. jusqu'au grand chêne. Le même mot Hébreu ÆLON, peut signifier, *vallée* ou *chêne*, ou *chênaie.* Le nom de *Moré* pourroit être un nom propre: le Samaritain écrit MRA; qui peut signifier *crainte*: dans l'Hébreu on lit MRH, qui peut signifier *instruction.* Les Septante paroissent avoir lu MROM, *excelsus;* d'où la Vulgate semble aussi avoir pris *illustris.* On a quelquefois confondu *la vallée de Moré* avec *la vallée de Mambré*, en Hébreu MMRA. *La vallée de Moré*, étoit comme on le voit ici, aux environs de Sichem; elle sera rappellée dans le Deut. XI. 30. Hébr. La *vallée de Mambré* étoit au dessous d'Hébron: *Infr.* XIII. 18. Il en sera parlé plusieurs fois dans la Genese.

8. Et indè transgrediens ad montem qui erat contra orientem Bethel, tetendit ibi tabernaculum suum, ab occidente habens Bethel, & ab oriente Hai : ædificavit quoque ibi altare Domino, & invocavit nomen ejus.

8. Etant passé de-là vers une montagne qui est à l'orient *de la ville* de *Luza, qui fut depuis appellée* Béthel, " il y tendit sa tente, ayant Béthel à l'occident, " & Haï à l'orient. Il dressa encore en ce lieu un autel au Seigneur, & il invoqua son nom. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1920.

Infr. XIII. 14. XV. 18. XXVI. 4. *Deut.* XXXIV. 4.

9. Perrexitque Abram vadens, & ultrà progrediens ad meridiem.

9. Abram alla encore plus loin, marchant toujours & s'avançant vers le midi.

10. Facta est autem fames in terra : descenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi : prævaluerat enim fames in terra.

10. Mais la famine étant survenue en ce pays, Abram descendit en Egypte, pour y passer quelque temps, parce que la famine étoit grande dans le pays *qu'il quittoit.*

11. Cúmque propè esset ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suæ : Novi quòd pulchra sis mulier :

11. Lorsqu'il étoit près d'entrer en Egypte, il dit à Saraï sa femme : Je sais que vous êtes *aussi* belle *que si vous étiez dans la fleur de votre jeunesse, quoique vous ayez soixante & cinq ans* : "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

12. & quòd cùm viderint te Ægyptii, dicturi sunt : Uxor ipsius est : & interficient me, & te reservabunt.

12. que quand les Egyptiens vous auront vue, ils diront : C'est la femme de cet homme-là. Et ils me tueront, & vous réserveront *pour eux.*

13. Dic ergo, obsecro te, quòd soror mea sis : ut benè sit mihi propter te,

13. Dites-donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur, *comme vous pouvez le dire sans mentir,* " afin que ces gens

ỳ. 8. Voyez ci-après Chap. XXVIII. ỳ. 19.

Ibid. Hébr. du côté de la mer. » La Méditerranée étoit à l'Occident par rapport aux Hébreux.

Ibid. Hébr. autr. & il lui donna le nom du Seigneur : *il le nomma l'autel du Seigneur. Infr.* XXI. 33.

ỳ. 11. Sara avoit dix ans moins qu'Abraham. *Infr.* XVII. 17.

ỳ. 13. Abram dit lui-même dans la suite en parlant de Saraï : Elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon pere, mais elle n'est pas fille de ma mere. » (*Infr.* XX. 12.) Plusieurs croient que Sara étoit

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

Infr. xx. 11.

me traitent favorablement à cause de vous, & qu'ils me conservent la vie en votre considération, *pendant que Dieu aura soin, comme je l'espere, de conserver votre chasteté.*

& vivat anima mea ob gratiam tuî.

14. Abram étant ensuite entré en Egypte, les Egyptiens virent que cette femme étoit très-belle.

14. Cùm itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quòd esset pulchra nimis.

15. Et les premieres personnes du pays en ayant donné avis à Pharaon; & l'ayant fort louée devant lui, " elle fut enlevée & menée au palais du Roi, *pour être mise au nombre de ses femmes.*

15. Et nuntiaverunt principes Pharaoni, & laudaverunt eam apud illum: & sublata est mulier in domum Pharaonis.

16. Ils en userent bien à l'égard d'Abram à cause d'elle, & il reçut *d'eux* des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, des ânesses & des chameaux."

16. Abram verò benè usi sunt propter illam: fueruntque ei oves & boves, & asini, & servi & famulæ, & asinæ & cameli.

17. Mais le Seigneur frappa de très-grandes plaies Pharaon & sa maison, *lui faisant connoître que c'étoit* à cause de Saraï femme d'Abram, *qu'il avoit enlevée.*

17. Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus, propter Sarai uxorem Abram.

18. Et Pharaon ayant fait venir Abram, lui dit: Pourquoi avez-vous agi avec moi de cette sorte? que ne *m*'avez-vous averti " qu'elle étoit votre femme.

18. Vocavitque Pharao Abram, & dixit ei: Quidnam est hoc quod fecisti mihi? quare non indicasti quòd uxor tua esset?

sœur d'Abraham dans le même sens que Lot est appellé *frere* de ce même Patriarche: (*Infr.* XIII. 8. 11. XIV. 14. 16.) c'est-à-dire, que Sara étoit sa niece de même que Lot étoit son neveu. Voyez la note du Chap. XX. ℣. 12.

℣. 15. Hébr. Et les premieres personnes du pays l'ayant vue, la louerent devant Pharaon. » *Et viderunt eam principes Pharaonis, &c.* C'est aussi le sens des Septante. *Pharaon* est un nom commun à tous les Rois d'Egypte.

℣. 16. Samar. des brebis & des bœufs en très-grand nombre, des serviteurs & des servantes, des ânes & des ânesses, & des chameaux. » On voit assez que l'ordre est différent. L'Hébreu est conforme aux Septante & à la Vulgate: peut-être qu'originairement les serviteurs & les servantes auroient été mis avant tous les animaux.

℣. 18. L'Hébreu & les Septante expriment le *mihi*, qui n'est pas dans la Vulgate,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

19. Quam ob causam dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem? Nunc igitur ecce conjux tua, accipe eam, & vade.

19. D'où vient que vous avez dit qu'elle étoit votre sœur, pour me donner lieu de la prendre pour ma femme? Voilà donc votre femme *que je vous rends* présentement, *sans l'avoir touchée*; prenez-la, & vous en allez.

20. Præcepitque Pharao super Abram viris: & deduxerunt eum, & uxorem illius, & omnia quæ habebat.

20. Et Pharaon ayant donné ordre à ses gens de prendre soin d'Abram, *& d'empêcher qu'on ne lui fît aucune insulte*, ils le conduisirent *jusques hors de l'Egypte*, avec sa femme & tout ce qu'il possédoit, *& Lot avec lui.* "

℣. 20. Ces mots sont dans le Samaritain; *& Lot cum eo.* Ils vont être répétés dans le ℣. suiv.

CHAPITRE XIII.

Abraham retourne dans la terre de Chanaan. Lot se retire à Sodome. Nouvelles promesses que Dieu fait à Abraham. Abraham vient dans la vallée de Mambré.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

1. Ascendit ergo Abram de Ægypto, ipse & uxor ejus, & omnia quæ habebat, & Lot cum eo ad australem plagam.

1. Abram étant donc sorti de l'Egypte avec sa femme & tout ce qu'il possédoit, & Lot avec lui, alla *dans la partie du pays de Chanaan qui est* du côté du midi. "

2. Erat autem dives valdè in possessione auri & argenti.

2. Il étoit très-riche, & il avoit beaucoup d'or & d'argent. "

3. Reversusque est per iter; quod venerat, à meri-

3. Il revint ensuite de la partie méridionale *du pays de Chanaan* vers Béthel,

℣. 1. Dans l'Hébreu, c'est la même expression qu'au Chap. préc. ℣. 9. elle designe de part & d'autre *le midi* de la terre de Chanaan. Les Septante l'ont rendue par *le désert*: & quelques-uns préferent ici ce sens, parce qu'ici cette région étoit au Nord à l'égard d'Abraham revenant de l'Egypte. Mais les Hébreux ont un autre mot pour signifier le désert: & celui-ci ne peut le signifier qu'en désignant un lieu brulé par l'ardeur du midi: ainsi c'est toujours le midi.

℣. 2. Hébr. autr. Il étoit très-riche en bétail, en argent & en or. » C'est aussi le sens des Septante. Le mot Hébreu MQNH, qui signifie *possessio*, s'entend particuliérement des possessions en troupeaux, qui etoient les principales richesses de ces temps-là. La Vulgate même le prend en ce sens au ℣. 7. où elle l'exprime par *greges*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

par le même chemin qu'il étoit venu, & remonta jusqu'au lieu où il avoit auparavant dressé sa tente, entre Béthel & Haï,

Sup. XII. 7.

4. où étoit l'autel qu'il avoit bâti avant *son départ*, & il invoqua en ce lieu le nom du Seigneur. "

5. Lot qui étoit avec Abram, avoit aussi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs, & des tentes.

Infr. XXXVI. 7.

6. Le pays ne leur suffisoit pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parce que leurs biens *qui consistoient presque tout en troupeaux*, étoient fort grands, & qu'*ayant besoin de grands pâturages*, ils ne pouvoient subsister ensemble.

7. C'est pourquoi il s'excita une querelle entre les pasteurs d'Abram & ceux de Lot. En ce temps-là les Chananéens & le Phérézéens habitoient en cette terre, " *& ils auroient pu profiter de la mésintelligence d'Abram & de Lot pour les détruire.*

8. Abram dit donc à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, ni entre mes pasteurs & les vôtres, parce que nous sommes freres, *c'est-à-dire, proche parents, & que nous devons conserver avec soin l'union que Dieu a mise entre nous.*

9. Vous voyez devant vous toute la

die in Bethel, usque ad locum ubi priùs fixerat tabernaculum inter Bethel & Hai :

4. in loco altaris quod fecerat priùs, & invocavit ibi nomen Domini.

5. Sed & Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium, & armenta, & tabernacula.

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent simul : erat quippe substantia eorum multa, & nequibant habitare communiter.

7. Unde & facta est rixa inter pastores gregum Abram & Lot. Eo autem tempore Chananæus & Pherezæus habitabant in terra illa.

8. Dixit ergo Abram ad Lot : Ne, quæso, sit jurgium inter me & te, & inter pastores meos & pastores tuos : fratres enim sumus.

9. Ecce universa terra

℣. 4. Hébr. autr. & à qui il avoit donné le nom du Seigneur. *Supr.* XII. 8.

℣. 7. Hébr. autr. le Chananéen & Phérézéen, *c'est-à-dire, le Phérézéen qui étoit un des peuples Chananéens* habitoit en cette terre. » Les Phérézéens sont toujours nommés au nombre des sept peuples Chananéens que les Israélites trouverent dans la terre promise. (*Exod.* III. 8. 17. XXIII. 23. XXXIII. 2. XXXIV. 11. *Jos.* III. 10. & XXIV. 11. *Act.* XIII. 19.) Et si le Phérézéen doit être ici distingué du Chananéen, on pourroit dire que le nom de *Phérézéens* signifie des hommes champêtres, qui vivoient errants avec leurs troupeaux, & que le nom de *Chananéens* semble être affecté particuliérement à ceux qui faisoient leur principale occupation du trafic.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

coram te est: recede à me, obsecro: si ad sinistram ieris, ego dexteram tenebo: si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.

terre: retirez-vous, je vous prie, d'auprès de moi: si vous allez à la gauche, je prendrai la droite: " si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche.

10. Elevatis itaque Lot oculis, vidit omnem circà regionem Jordanis, quæ universa irrigabatur, antequam subverteret Dominus Sodomam & Gomorrham, sicut paradisus Domini, & sicut Ægyptus, venientibus in Segor.

10. Lot élevant donc les yeux, considera tout le pays situé le long du Jourdain, qui s'étendoit de ce lieu-là jusqu'à ce qu'on vienne à Ségor, " & qui avant que Dieu détruisît Sodome & Gomorrhe, paroissoit un pays très-agréable, tout arrosé d'eau, comme un jardin de délices, " & comme l'Egypte, *qui est arrosée des eaux du Nil.*

11. Elegitque sibi Lot regionem circa Jordanem, & recessit ab Oriente: divisique sunt alterutrum à fratre suo.

11. Et il choisit sa demeure vers le Jourdain, en se retirant *vers la Pentapole, qui est* du côté de l'Orient: " Ainsi les deux freres, *c'est-à-dire, l'oncle & le neveu*, se séparerent l'un de l'autre.

12. Abram habitavit in terra Chanaan: Lot verò moratus est in oppidis quæ erant circa Jordanem, & habitavit in Sodomis.

12. Abram demeura dans la terre de Chanaan, & Lot dans les villes qui étoient aux environs du Jourdain, & il habita *ensuite* dans *la ville de* Sodome. "

℣. 9. L'expression très-concise de l'Hébreu a souffert quelques variantes: on lit dans le Samaritain: *Si ad sinistram, ad dexteram; & si ad dexteram, & ad sinistram*: les Septante qui apparemment lisoient ainsi, l'ont expliqué en disant: *Si tu ad sinistram, ego ad dexteram; & si tu ad dexteram, ego ad sinistram.* L'Hébreu porte: *si sinistra, tunc dextrabo, & si dextera, tunc sinistrabo.* Il y a lieu de présumer que la lecture primitive étoit: *Si sinistraveris, tunc dextrabo; & si dextraveris, tunc sinistrabo.* C'est le sens de la Vulgate. C'est-à-dire que dans le premier membre au lieu de HSMAL, *sinistra*, il faudroit lire TSMAL, *sinistraveris*, comme on lit dans le second *sinistrabo*; & de même dans le second membre au lieu de HIMIN, *dextra*, il faudroit lire TIMIN, *dextraveris*, comme on lit dans le premier *dextrabo*.

℣. 10. La ville de Ségor étoit entre les montagnes de Moab & la Mer morte, sur le bord oriental de cette mer.

Ibid. Hébr. comme le jardin du Seigneur; c'est-à-dire, comme le jardin d'Eden où il avoit mis le premier homme. Voyez la *Dissertation sur la ruine de Sodome*, à la tête de ce Livre.

℣. 11. L'expression *ab Oriente*, signifie ici *ad Orientem*, de même qu'au Chap. XII. ℣. 8.

℣. 12. Hébr. & Lot demeura dans le pays qui est le long de la plaine *du Jourdain*, & il dressa sa tente auprès de Sodome. » Sodome devoit être vers l'extrêmité méridionale de la Mer morte. Lot s'établit ensuite dans cette ville. *Infr.* XIV. 12.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

13. Or les habitants de Sodome étoient devant le Seigneur des hommes perdus de vices, & leur corruption étoit montée à ſon comble.

13. Homines autem Sodomitæ peſſimi erant, & peccatores coram Domino nimis.

Sup. xii. 7. Infr. xv. 18. xxvi. 4. Deut. xxxiv. 4.

14. Le Seigneur dit donc à Abram, après que Lot ſe fut ſéparé d'avec lui : Levez vos yeux, & regardez du lieu où vous êtes, au ſeptentrion & au midi, à l'orient & à l'occident.

14. Dixitque Dominus ad Abram, poſtquam diviſus eſt ab eo Lot : Leva oculos tuos, & vide à loco, in quo nunc es, ad aquilonem & meridiem, ad orientem & occidentem.

15. Je vous donnerai pour toujours, *à vous* & à votre poſtérité, tout le pays que vous voyez.

15. Omnem terram quam conſpicis, tibi dabo, & ſemini tuo uſque in ſempiternum.

16. Je multiplierai votre race comme la pouſſiere de la terre : ſi quelqu'un d'entre les hommes peut compter la pouſſiere de la terre, il pourra compter auſſi *la ſuite de* vos deſcendants.

16. Faciamque ſemen tuum ſicut pulverem terræ : ſi quis poteſt hominum numerare pulverem terræ, ſemen quoque tuum numerare poterit.

17. Parcourez *donc* préſentement toute *l'étendue de* cette terre dans ſa longueur & dans ſa largeur ; *regardez-la comme un héritage qui doit un jour vous appartenir*, parce que je vous la donnerai *très-certainement, en la donnant aux enfants qui naîtront de vous.*

17. Surge, & perambula terram in longitudine, & in latitudine ſua : quia tibi daturus ſum eam.

18. Abram levant donc ſa tente, " vint demeurer près la vallée de Mambré,

18. Movens igitur tabernaculum ſuum Abram,

℣. 18. C'eſt le ſens des Septante. On lit dans l'Hébreu VIAHL, *& tabernaculum fixit*, comme au ℣. 12. Mais il convient au ℣. 12. & ne convient pas ici. Dans le Samaritain on lit VILC, *Abiit igitur*, Abram s'en alla donc, & vint demeurer, &c. Le mot VILC ; s'écrit ainſi par contraction pour VIHLC, qu approche encore plus de VIAHL.

venit

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1918.

venit & habitavit juxta convallem Mambre, quæ est in Hebron : ædificavitque ibi altare Domino.

qui est vers Hebron, " & il dressa là un autel au Seigneur.

Ibid. La vallée (ou selon les Septante, le chêne) de Mambré étoit au pied de la montagne sur laquelle étoit située la ville d'Hébron. On lui donna le nom de *Mambré*, ou plutôt selon l'Hébreu, *Mamré*, à cause d'un Amorrhéen qui s'appelloit ainsi, & à qui ce canton appartenoit. *Infr.* XIV. 13. De *Mamré* on a fait *Mambré*, comme de *Nemrod*, on avoit fait aussi *Nembrod*. On a déja vu, *Supr.* XII. 6. que le même mot hébreu ELON, peut signifier *vallée*, ou *chêne*, ou *chênaie*. La suite donne lieu de croire que ce n'étoit pas une vallée, parce qu'on voyoit delà Sodome. *Infr.* XIX. 27. & 28. Il paroît que c'etoit plutôt une *chênaie*; car il est parlé de l'arbre sous lequel Abraham y reçut les Anges. *Infr.* XVIII. 4. & 8.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Chodorlahomor contre les Rois de la Pentapole. Abraham délivre Lot. Melchisédech benit Abraham.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

1\. FActum est autem in illo tempore, ut Amraphel Rex Sennaar, & Arioch Rex Ponti, & Chodorlahomor Rex Elamitarum, & Thadal Rex Gentium,

1\. EN ce temps-là, Amraphel Roi de Sennaar *ou de Babylone*, " Arioch Roi du Pont, *ou plutôt de Thalassar sur les confins de l'Assyrie*, " Chodorlahomor Roi des Elamites, " & Thadal Roi des nations *différentes qu'il avoit rassemblées dans la ville de Goïm*, "

℣. 1. Hébr. Dans le temps d'Amraphel, &c. Sept. sous le regne d'Amraphel, &c. Mais cette lecture est visiblement vicieuse, puisque les noms des quatre Princes se lient avec le verset suivant *inierunt* ou *inirent bellum*. On pourroit soupçonner qu'au lieu de BIMI AMREL, *in diebus Amraphel*, on auroit lu originairement BIMIM HHM VAMREL, *in diebus illis, ut Amraphel*, ou plus simplement encore, BIMI ABRM VAMREL, *in diebus Abram, ut Amraphel*, &c. L'expression, *in diebus Abram* est du style de Moyse; on la trouve trois fois au Chap. XXVI. 1. 15. 18.

Ibid. Voyez au Chap. X. ℣. 10.

Ibid. Hébr. Arioch, roi d'Ellasar. » Les Septante & le Paraphraste Chaldéen Onkélos, ont conservé ce nom, dont la signification partage fort les Commentateurs. S. Jérôme, en supposant ici qu'*Ellasar* est *le Pont*, a suivi la Version d'Aquila : mais on ne sait sur quoi cette interprétation est fondée. Le Paraphraste Chaldéen Jonathan, a rendu *Ellasar* par *Thalassar*. Il paroît que le pays de Thalassar devoit être, ou au dedans, ou près de l'Assyrie, & dans la Province d'Eden, puisqu'Isaïe parle des enfants d'Eden, qui étoient à Thalassar, (*Isa.* XXXVII. 12.) & qui étoient au nombre des peuples subjugués par les Rois d'Assyrie.

Ibid. Les Elamites étoient, ou les mêmes que les Perses, ou voisins des Perses.

Ibid. Hébr. litt. Thadal Roi de Goïm. » On pourroit dire que le terme *Goïm*, qui signifie *gentes*, marque des peuples ramassés de divers lieux, qui composoient la ville & les états de ce Roi Thadal. Presque toute la Mésopotamie étoit pleine de semblables peuples.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

2. firent la guerre contre Bara Roi de Sodome, contre Bersa Roi de Gomorrhe, contre Sennaab Roi d'Adama, contre Sémeber Roi de Séboïm, & contre le Roi de *la ville de* Bala, qui est *la même que celle qui fut depuis appellée* Ségor. "

2. inirent bellum contra Bara regem Sodomorum, & contra Bersa regem Gomorrhæ, & contra Sennaab regem Adamæ, & contra Semeber regem Seboim, contráque regem Balæ, ipsa est Segor.

3. Tous ces *cinq* " Rois s'assemblerent dans la vallée des Bois qui est maintenant la mer salée. "

3. Omnes hi convenerunt in vallem Silvestrem, quæ nunc est mare salis.

4. Car ces *cinq* Rois avoient été assujettis à Chodorlahomor pendant douze ans, & la treizieme année ils se retirerent de sa domination.

4. Duodecim enim annis servierant Chodorlahomor, & tertio decimo anno recesserunt ab eo.

5. Ainsi la quatorzieme année Chodorlahomor, *voulant les soumettre de nouveau à son empire*, vint avec les Rois qui s'étoient joints à lui, & *commençant par les peuples qui sont au delà du Jourdain vers le Nord*, ils défirent les Raphaïtes dans Astaroth-carnaïm, les Zuzites qui étoient avec eux, " les Emites dans Savé-Cariathaïm. "

5. Igitur quartodecimo anno venit Chodorlahomor, & reges qui erant cum eo: percusseruntque Raphaim in Astaroth-carnaim, & Zuzim cum eis, & Emim in Save-Cariathaim.

6. Et *passant vers le Midi, ils batti-*

6. Et Chorræos in mon-

℣. 2. Ces cinq villes composoient la Pentapole située dans la plaine du Jourdain sur les bords de la mer morte. Sur le nom de *Ségor*, voyez au Chap. XIX. ℣. 22.

℣. 3. Le ℣. suiv. prouve qu'il ne s'agit ici que des cinq, puisqu'il est dit qu'ils avoient été assujettis à Chodorlahomor.

Ibid. Hébr. vers la vallée de Siddim, qui est la mer salée: » c. à. d. la mer morte, ainsi nommée parce qu'elle est pleine de nitre & de bitume, que les Egyptiens comprenoient sous le nom de sels. Et cette mer étoit auparavant une vallée, ce qui suppose que le terrain de la Pentapole ayant été brûlé par le feu du ciel, la terre s'affaissa & les eaux du Jourdain s'y répandirent.

℣. 5. Hébr. autr. les Zuzites dans Cham, ou Ham. On lit dans l'Hebreu HAM: S. Jérôme lisoit KAM que l'on exprime par *Cham*. Au lieu de BEKAM ou BEHAM, *in Cham* ou *in Ham*, les Septante ont lu BAHEM, *cum eis*, qui est l'expression de la Vulgate.

Ibid. Hébr. autr. dans la plaine de Cariathaïm. » Les *Raphaïtes*, les *Zuzites*, & les *Emites*, dont il est parlé ici, pourroient être les mêmes que les *Raphaïtes*, les *Zomzomites*, & les *Emites*, dont il est parlé dans le Deutéronome, (*Deut.* II. 10. 20. III. 11.) & qui habitoient au delà du Jourdain, les *Raphaïtes* au Nord, les *Emites* au Midi, & les *Zuzites* ou *Zomzomites* entre les uns & les autres. Ces trois peuples étoient trois races de Géants. Voyez la *Dissertation sur les Géants*, à la tête de ce Livre.

tibus Seir, usque ad Campestria Pharan, quæ est in solitudine.

rent les Chorréens " *qui habitoient* dans les montagnes de Seïr, jusqu'aux campagnes de Pharan qui est dans le désert *du même nom*, " *sur les confins de l'Arabie pétrée.*

7. Reversique sunt, & venerunt ad fontem Misphat, ipsa est Cades: & percusserunt omnem regionem Amalecitarum, & Amorrhæum qui habitabat in Asason-thamar.

7. Et étant retournés *vers le Nord*, ils vinrent à *l'endroit où fut depuis* la fontaine de Misphat, *c'est-à-dire, la fontaine du jugement*; *c'est celle que Moyse fit sortir du rocher* qui est *dans le même lieu que* Cadès: " & ils passerent au fil de l'épée tout ce qu'ils trouverent dans le pays *qui est maintenant celui* des Amalécites, & ils défirent les Amorrhéens qui habitoient dans Asason-thamar. "

8. Et egressi sunt, rex Sodomorum, & rex Gomorrhæ, rexque Adamæ, & rex Seboim, necnon & rex Balæ, quæ est Segor: & direxerunt aciem contra eos in valle Silvestri:

8. Alors le Roi de Sodome, le Roi de Gomorrhe, le Roi d'Adama, le Roi de Séboïm & le Roi de *la ville de* Bala, qui est *la même que* Ségor, se mirent en campagne, & rangerent leurs troupes en bataille dans la vallée des Bois contre ces Princes;

9. scilicet adversùs Chodorlahomor regem Elamitarum, & Thadal regem Gentium, & Amraphel regem Sennaar, & Arioch regem Ponti: quatuor reges adversùs quinque.

9. c'est-à-dire, contre Chodorlahomor Roi des Elamites, Thadal Roi des Nations, Amraphel Roi de Sannaar, & Arioch Roi du Pont; quatre Rois contre cinq.

10. Vallis autem Silves-

10. Il y avoit beaucoup de puits de

℣. 6. Hébr. autr. les Horréens. » Ils descendoient de Séir, (*Infr.* XXXVI. 20.) qui donna son nom à ces montagnes situées à l'Orient & au Midi de la terre de Chanaan.

Ibid. Hébr. autr. jusqu'à la plaine de Pharan, qui est près du désert *de même nom, dans lequel étoit Cadès.* (*Num.* XIII. 27.)

℣. 7. *La fontaine de Misphat* paroît être celle des eaux sorties du rocher frappé par Moyse; & le lieu nommé *Cadès*, d'où sortirent ces eaux, semble être le même lieu que *Cadès-Barné* au midi de la terre de Chanaan & à l'Occident de l'Idumée. Voyez au Livre des Nombres XX. 1. & suiv. & XXXIII. 36.

Ibid. Asason-thamar est la même qu'Engaddi, (2. *Par.* XX. 2.) située près le bord occidental de la mer morte, du côté de Jéricho.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

bitume dans cette vallée des Bois, " & *le terrain étoit très-propre à s'enflammer.* Le Roi de Sodome & *le Roi* " de Gomorrhe, furent mis en fuite, leurs gens y " périrent; & ceux qui échapperent, s'enfuirent sur une montagne.

tris habebat puteos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum & Gomorrhæ, terga verterunt, cecideruntque ibi: & qui remanserant, fugerunt ad montem.

11. *Les vainqueurs ne trouvant plus de résistance, entrerent dans les villes des Rois vaincus, &* ayant pris toutes les richesses " & les vivres de Sodome & de Gomorrhe, ils se retirerent *chargés de dépouilles.*

11. Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum & Gomorrhæ, & universa quæ ad cibum pertinent, & abierunt:

12. Ils emmenerent aussi Lot fils du frere d'Abram, " qui demeuroit dans Sodome, & tout ce qui étoit à lui.

12. necnon & Lot & substantiam ejus, filium fratris Abram, qui habitabat in Sodomis.

13. En même-temps un homme qui s'étoit sauvé *du combat*, vint donner avis de ceci à Abram Hébreu, " qui demeuroit dans la vallée de Mambré " *Prince* Amorrhéen, frere d'Escol & frere d'Aner, qui *tous trois* avoient fait alliance avec Abram.

13. Et ecce unus qui evaserat, nuntiavit Abram Hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Escol, & fratris Aner: hi enim pepigerant fœdus cum Abram.

14. Abram ayant su que Lot son frere avoit été pris, assembla " les plus

14. Quod cùm audisset Abram, captum videlicet

℣. 10. Ce n'est pas inutilement que Moyse fait ici cette remarque. Ces puits dont on tiroit le bitume, contribuerent vraisemblablement à l'incendie du terrain, & à la destruction de Sodome & de Gomorrhe. *Infr.* XIX. 24.

Ibid. Ce mot qui manque dans l'Hébreu, est exprimé dans le Samaritain.

Ibid. Vulg. *ibi* pour *illuc*, qui est le sens de l'Hébreu; ils tomberent-là, c'est-à-dire, dans ces puits.

℣. 11. Vulg. Litt. *substantiam.* Mais l'Hébreu *rechus*, d'où vient *richesse*, a moins d'étendue que le Latin *substantia*, qui signifie *tous les biens.*

℣. 12. Ces mots *filium fratris Abram* séparés du nom de Lot dans l'Hébreu & dans la Vulgate, le suivent immédiatement dans la Version des Septante.

℣. 13. Il paroît que le surnom d'*Hébreu* fut donné à Abram, parce que ce Patriarche étoit originaire de delà l'Euphrate. *Supr.* X. 21.

Ibid. Voyez ce qui a été dit sur le chap. XIII. ℣. 18.

℣. 14. A la lettre: fit le dénombrement, la revue. C'est le sens du Samaritain & des Septante. L'Hébreu porte IRQ, *nudavit*, ou *expedivit*: le Samaritain IDQ, *numeravit*, comme l'exprime la Vulgate.

Lot fratrem suum, numeravit expeditos vernaculos suos trecentos decem & octo, & persecutus est usque Dan.

braves de ses serviteurs au nombre de trois cents dix-huit, & poursuivit ces Rois jusqu'à Dan. "

15. Et divisis sociis, irruit super eos nocte: percussitque eos, & persecutus est eos usque Hoba, quæ est ad lævam Damasci.

15. Il forma deux corps de ses gens & de ses alliés *qui s'étoient joints à lui pour cette expédition*, & venant fondre sur les ennemis " durant la nuit, il les défit, & les poursuivit jusqu'à Hoba, qui est à la gauche de Damas. "

16. Reduxitque omnem substantiam, & Lot fratrem suum cum substantia illius, mulieres quoque & populum.

16. Il ramena avec lui tout le butin qu'ils avoient pris, Lot son frere avec ce qui étoit à lui, les femmes & *tout* le peuple *de Sodome & des autres villes qui avoient été pillées*.

17. Egressus est autem rex Sodomorum in occursum ejus, postquam reversus est à cæde Chodorlahomor, & regum qui cum eo erant, in valle Save, quæ est vallis regis.

17. Et le Roi de Sodome sortit au devant de lui, lorsqu'il revenoit après la défaite de Chodorlahomor & des autres Rois qui étoient avec lui, dans la Vallée de Savé, " appellée aussi la Vallée du Roi, *à cause de cette entrevue d'Abram & du Soi de Sodome*.

18. At verò Melchisedech rex Salem, proferens

18. Mais Melchisédech Roi de Salem, " offrant *en sacrifice* du pain & du

Hebr. VII. 1.

℣. 14. On croit que Dan est ici un lieu situé vers la source du Jourdain, qui delà étoit appellé en Hébreu *Jordan*, c'est-à-dire, *le ruisseau* ou *le fleuve de Dan*: lieu qui par conséquent devoit être différent de Laïs, qui fut aussi appellé *Dan*, mais qui ne reçut ce nom que depuis Josué. *Judic.* XVIII. 29.

℣. 15. A la lettre: Et ayant divisé *ou partagé* ceux qui étoient avec lui, il vint fondre sur eux, *sur les ennemis*, durant la nuit. » L'Hébreu lit: Il divisa sur eux durant la nuit, lui & ses serviteurs. » Les Septante ont lu: Il vint fondre sur eux durant la nuit, lui & ses serviteurs. » Cette lecture forme un sens plus naturel. La Vulgate réunit les deux lectures. C'est-à-dire, qu'on lit dans l'Hébreu, VIKLQ, *& divisit*, au lieu de VISLK, *& irruit*.

Ibid. Hoba paroît être la même qu'Abila dans la Célésyrie.

℣. 17. Cette vallée dont il est parlé au II. Livre des Rois, XVIII. 18. étoit vis-à-vis de Jérusalem, selon Eusebe; & fort différente de Savé-Cariathaim, dont il est parlé ci-dessus ℣. 5. & qui étoit au delà du Jourdain.

℣. 18. Le sentiment de tous les Peres & des Commentateurs est que Melchisédech étoit Roi de Jérusalem, qui est nommée *Salem* au Psaume LXXV. ℣. 3. Voyez la *Dissertation sur Melchisédech*, à la tête de ce Livre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

vin, parce qu'il étoit Prêtre du Dieu Très-Haut, "

panem & vinum, (erat enim ſacerdos Dei altiſſimi,)

19. benit Abram," en diſant : Qu'Abram ſoit beni du Dieu Très-Haut, qui a créé " le ciel & la terre :

19. benedixit ei, & ait : Benedictus Abram Deo excelſo, qui creavit cœlum & terram :

20. & que le Dieu Très-haut ſoit beni, lui qui par ſa protection vous a mis vos ennemis entre les mains. " Alors Abram " lui donna la dîme de tout *ce qu'il avoit pris ſur les quatre Rois vaincus.*

20. & benedictus Deus excelſus, quo protegente, hoſtes in manibus tuis ſunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.

21. Or le Roi de Sodome dit à Abram : *De tout ce qui m'appartient, & que vous avez repris ſur mes ennemis*, donnez-moi les perſonnes, & prenez le reſte pour vous.

21. Dixit autem rex Sodomorum ad Abram : Da mihi animas ; cætera tolle tibi.

22. Abram lui répondit : Je leve la main, *& je jure* par le Seigneur " le Dieu Très-haut, poſſeſſeur du ciel & de la terre,

22. Qui reſpondit ei : Levo manum meam ad Dominum Deum excelſum poſſeſſorem cœli & terræ,

23. que je ne recevrai rien de tout ce qui eſt à vous depuis le moindre fil "

23. quòd à filo ſubtegminis uſque ad corrigiam

Ibid. Hébr. autr. Mais Melchiſédech, Roi de Salem, *lui* préſenta du pain & du vin : (or il étoit Prêtre du Dieu très-haut :) & il le benit, en diſant, &c. » Le Grec de la Verſion des Septante exprime le pronom *ei* dans l'édition de Complute & dans le MS. d'Oxford ; & elle traduit au ſens de *autem* la particule V que la Vulgate rend ici par *enim*.

℣. 19. Au lieu du pronom *ei*, le Samaritain & les Septante nomment ici *Abram*.

Ibid. Hébr. autr. qui poſſede. La Vulgate même l'exprime ainſi au ℣. 22.

℣. 20. L'Hébreu lit ſimplement : Lui qui vous a mis vos ennemis entre les mains. » Le mot *protegente* de la Vulgate vient du même mot Hébreu qui ſignifie *tradidit*, mais en le dérivant d'un autre verbe. En Hébreu, MGN, au preterit, ſignifie *tradidit* ; mais S. Jérôme, auteur de notre Vulgate, a pris ici ce mot pour le participe MGN, *protegens*, du verbe HGN, *protexit*.

Ibid. Les Septante expriment ici le nom d'Abram, qui manque dans l'Hébreu & dans le Samaritain.

℣. 22. Au lieu du grand nom JEHOVA ; qui ſe trouve ici dans l'Hébreu, on lit ici dans le Samaritain le nom ÆLOHIM, *Deus*. Voyez la note ſur le chap. IV. ℣. 1.

℣. 23. *Subtegminis*. Peut-être faudroit-il lire *ſubteminis* : c'eſt du moins le ſens de ce mot en cet endroit. L'Hébreu porte ſimplement *à filo* : & peut-être manqueroit-il ici un mot qui exprimeroit l'oppoſition des deux termes ici comparés : depuis le fil *le plus précieux* juſqu'à un cordon de ſoulier. L'Hébreu peut ſignifier un ruban, comme on le voit dans le Cantique, IV. 3. *Sicut vitta coccinea.*

caligæ, non accipiam ex omnibus quæ tua sunt, ne dicas: Ego ditavi Abram:

jusqu'à un cordon de soulier, afin que vous ne puissiez pas dire que vous avez enrichi Abram.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1912.

24. exceptis his, quæ comederunt juvenes, & partibus virorum qui venerunt mecum, Aner, Escol, & Mambre: isti accipient partes suas.

24. J'excepte seulement ce que mes gens ont pris pour leur nourriture, & ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi, Aner, Escol & Mambré, qui pourront prendre leur part du butin.

CHAPITRE XV.

Dieu promet un fils à Abraham. Alliance de Dieu avec Abraham. Dieu lui prédit la servitude de ses descendants, & leur délivrance.

1. HIs itaque transactis, factus est sermo Domini ad Abram per visionem dicens: Noli timere, Abram; ego protector tuus sum, & merces tua magna nimis.

1. APRÈS cela, le Seigneur parla à Abram dans une vision, & *voulant récompenser le désintéressement qu'il venoit de faire paroître, il* lui dit: Ne craignez point, Abram; je suis votre protecteur & votre récompense infiniment grande."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1911.

2. Dixitque Abram: Domine Deus: quid dabis mihi? ego vadam absque liberis, & filius procuratoris domûs meæ iste Damascus Eliezer.

2. Abram lui répondit: Seigneur Dieu, que me donnerez-vous? *Je ne vous demande rien sur la terre; j'y ai assez de bien*: je mourrai sans enfants, & ce Damasc fils d'Eliézer, intendant de ma maison, *héritera de ce que j'ai*," *& sera assez riche.*

3. Addiditque Abram: Mihi autem non dedisti se-

3. *Car* pour moi, ajouta-t-il, vous ne m'avez point donné d'enfants; ainsi

℣. 1. Autr. selon les Septante: & votre récompense sera très-grande. Le ℣. suiv. confirme ce sens, puisqu'Abraham demande: Que me donnerez-vous? L'usage des Hébreux est de sous-entendre le plus souvent le verbe *sum*: l'Hebreu dit ici simplement: *Ego clypeus tibi; merces tua magna valdè.* Les Septante ont sous-entendu & exprimé le verbe *sum* dans les deux membres: *Ego clypeus ero tibi: merces tua magna erit valdè.*

℣. 2. La phrase qui demeure suspendue dans ce verset, doit être remplie par ces derniers mots du ℣. suiv. *hæres meus erit*: c'est ce que la Paraphrase exprime.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1911.

le fils de mon serviteur sera mon héritier. "

4. Le Seigneur lui répondit aussi-tôt: Celui-là ne sera point votre héritier ; mais vous aurez pour héritier celui qui naîtra de vous.

Rom. IV. 18.

5. Et après l'avoir fait sortir dehors, il lui dit: Levez les yeux au ciel, & comptez les étoiles, si vous le pouvez. C'est ainsi, ajouta-t-il, que se multipliera votre race.

Rom. IV. 3. Gal. III. 6. Jac. II. 23.

6. Abram crut à Dieu, & *sa foi* lui fut imputée à justice ; " *elle lui mérita une justice & une grace plus abondante.*

7. Dieu lui dit encore : Je suis le Seigneur qui vous ai tiré d'Ur en Chaldée, pour vous donner cette terre, afin que vous la possédiez *en la personne de vos enfants, comme l'héritage que je leur destine.*

8. Abram lui répondit: Seigneur *mon* Dieu, *je ne doute point de la vérité de vos promesses ; mais permettez-moi de vous demander*, comment puis-je connoître que je dois la posséder *en la personne de mes enfants, moi qui n'oserois me promettre d'en avoir, ayant une femme stérile.*"

9. Le Seigneur lui répliqua: *Pour vous assurer de la vérité de cette promesse, je vais faire alliance avec vous en la maniere que les hommes la font entre eux ; prépa-*

men : & ecce vernaculus meus, hæres meus erit.

4. Statimque sermo Domini factus est ad eum, dicens : Non erit hic hæres tuus ; sed qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis hæredem.

5. Eduxitque eum foràs, & ait illi : Suspice cœlum, & numera stellas, si potes. Et dixit ei: Sic erit semen tuum.

6. Credidit Abram Deo, & reputatum est illi ad justitiam.

7. Dixitque ad eum : Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram istam, & possideres eam.

8. At ille ait : Domine Deus, undè scire possum quòd possessurus sim eam ?

9. Et respondens Dominus : Sume, inquit, mihi vaccam triennem, & capram trimam, & arietem

℣. 3. On lit dans l'Hébreu IVRS, *hæredem faciet* : mais le Samaritain porte IIRS, *hæres erit* : C'est le sens des Septante & de la Vulgate ; & le ℣. suiv. acheve de prouver que c'est la vraie lecture.

℣. 6. Saint Paul emploie ce langage pour prouver aux Juifs & aux Gentils, que la grace de la justification est la récompense, non des œuvres, mais de la foi. *Rom.* IV. 3. *Gal.* III. 6. *Jac.* II. 23.

℣. 8. Abram ne doute pas des promesses ; mais il demande à Dieu de lui faire connoître la maniere dont il devoit les exécuter. C'est ainsi que la Vierge demande à l'Ange : Comment cela se fera-t-il ? *Luc.* I. 34.

annorum

annorum trium, turturem quoque & columbam.

rez donc tout ce qu'il faut pour cela : Prenez une vache de trois ans, une chevre de trois ans, & un belier qui soit aussi de trois ans; *partagez-les en deux selon la coutume ; prenez aussi* une tourterelle & une colombe, " *pour m'en faire un sacrifice.*

10. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, & utrasque partes contra se altrinsecùs posuit : aves autem non divisit.

10. Abram prenant donc tous ces animaux, les divisa par la moitié, *en les fendant depuis la tête jusqu'à la queue*, & mit les deux parties qu'il avoit coupées vis-à-vis l'une de l'autre, *laissant un espace pour passer entre deux, selon ce qui s'observoit alors dans les alliances.* " Mais il ne divisa point la tourterelle ni la colombe, " *parce qu'elles étoient destinées pour être offertes en sacrifice.* Jer. XXXIV. 18.

11. Descenderuntque volucres super cadavera, & abigebat eas Abram.

11. Or *Abram ayant immolé les deux oiseaux, les mit entier sur les cadavres des autres victimes divisées, & il s'assit près d'elles. Cependant* les oiseaux *de proie* venoient fondre sur ces bêtes mortes, & Abram les en chassoit. "

12. Cúmque sol occumberet, sopor irruit super Abram, & horror magnus & tenebrosus invasit eum.

12. Mais lorsque le Soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un profond sommeil, & il tomba dans un horrible effroi, se trouvant comme tout enveloppé de ténebres.

13. Dictumque est ad

13. Alors, *pour lui faire comprendre* Act. VII. 6.

℣. 9. Hébr. autr. une tourterelle & *son* petit. C'est le même mot qu'au Deut. XXXII. 11. où il est pris en ce sens, & les Hébreux ont un autre mot pour signifier la colombe.

℣. 10. Cette cérémonie de couper en deux les hosties de l'alliance & de passer au milieu d'elles, signifioit que les parties contractantes s'obligeoient mutuellement à observer toutes les conditions de leur contrat, sous peine d'être traitées comme ces victimes, si elles venoient à y manquer. En général on ne faisoit jamais d'alliance solemnelle sans quelques sacrifices; & il semble que c'est delà qu'est venu cette maniere de parler, *percutere fœdus*, frapper une alliance, *scindere fœdus*, couper une alliance.

Ibid. On lit dans l'Hébreu HSFR, *avem*; mais le Samaritain porte HSFRIM, *aves* : & c'est le sens des Septante : il y avoit deux oiseaux.

℣. 11. Hébr. & Sept. & Abraham étoit assis auprès d'elles. L'équivoque vient de ce qu'en Hébreu, le mot ISB peut également signifier *sedebat*, de ISB, *sedit*, ou *abigebat*, de HSIB, *avertere*, *abigere*. Mais le pronom qui suit dans l'Hébreu se rapporte aux victimes, & non à l'oiseau de proie : car l'Hébreu ne fait mention que d'un. *Descendit ales super cadavera* : *& sedebat juxta ea Abram.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1911.

ce que signifioit cette vision, il lui fut dit :" Sachez dès maintenant que pendant quatre cents ans, *à compter depuis la naissance du fils que je vous donnerai*, votre postérité demeurera en terre étrangere, *soit dans cette terre même, soit dans la terre de l'Egypte*; & que *dans la suite de cet intervalle, viendra un temps où* elle sera reduite en servitude & accablé de maux."

eum : Scito prænoscens quòd peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, & subjicient eos servituti, & affligent, quadringentis annis.

14. Après *cela* j'exercerai mes jugements sur le peuple auquel ils seront assujettis; & ils sortiront ensuite *de ce pays-là* avec de grandes richesses.

14. Verumtamen gentem cui servituri sunt, ego judicabo : & post hæc egredientur cum magna substantia.

15. Pour vous, *vous ne verrez point ces maux* vous irez en paix avec vos peres mourants dans une heureuse vieillesse.

15. Tu autem ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona.

16. Mais vos descendants reviendront en ce pays après la quatrieme génération," *je différerai jusques-là à le mettre en possession de cette terre*, parce que la mesure des iniquités des Amorrhéens,"

16. Generatione autem quartâ revertentur huc : necdum enim completæ sunt iniquitates Amor-

℣. 13. Hébr. *Et dixit*. On sous-entend *Dominus* : & il étoit peut-être originairement exprimé par le nom Jehova réduit par abréviation au seul י qui a quelquefois échappé aux Copistes. Le sens du moins ici l'exige : Alors le Seigneur dit à Abraham : Sachez, &c.

Ibid. Le temps que les enfants d'Israël demeurerent dans l'Egypte & dans la terre de Chanaan, eux & leurs peres, fut de quatre cents trente ans : c'est l'expression de l'Ecriture même, selon les Septante & le Samaritain, dans l'Exode, xii. 40. & S. Paul l'entend visiblement ainsi, lorsqu'il compte quatre cents trente ans depuis les promesses faites a Abraham, jusqu'à la loi donnée à Moyse. (*Gal.* iii. 17.) Or Isaac naquit vingt-cinq ans après les promesses faites à Abraham. (*Supr.* xii. 4. *Infr.* xxi. 5.) Ainsi il s'écoula quatre cents cinq ans depuis la naissance d'Isaac jusqu'à la sortie d'Egypte : c'est ce que Dieu exprime ici par le nombre entier de *quatre cents ans*. Mais il faut remarquer que ces quatre cents ans marqués dans le texte à la fin du verset se rapportent, non à ce qui les précede immédiatement, mais à tout ce que renferme le verset : c'est ce qui oblige de les mettre à la tête dans la Traduction Françoise.

℣. 16. Les Israélites demeurerent en Egypte pendant l'intervalle de quatre générations, qui peuvent se remarquer dans les généalogies de la famille de Lévi, & de la famille de Juda. Les quatre générations de la famille de Lévi sont : 1. Amram, 2. Aaron, 3. Eléazar, 4. Phinéès. (1. *Par.* vi. 2-4.) Celles de la famille de Juda sont : 1. Esron, 2. Aram, 3. Aminadab, 4. Nahasson. (*Ruth.* iv. 18. 20.)

Ibid. Le nom d'*Amorrhéens* semble être mis quelquefois dans l'Ecriture pour marquer en général tous les peuples descendus de Chanaan. Peut-être aussi le Seigneur nomme-t-il ici spécialement les Amorrhéens, parce que c'étoit ceux au milieu de qui Abraham se trouvoit alors.

rhæorum usque ad præsens tempus.

17. Cùm ergo occubuisset sol, facta est caligo tenebrosa, & apparuit clibanus fumans, & lampas ignis transiens inter divisiones illas.

18. In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens: Semini tuo dabo terram hanc à fluvio Ægypti usque ad fluvium magnum Euphratem:

19. Cinæos, & Cenezæos, Cedmonæos,

20. & Hethæos, & Pherezæos, Raphaim quoque,

21. & Amorrhæos, & Chananæos, & Gergesæos, & Jebusæos.

& des autres peuples qui la possedent, n'est pas encore remplie présentement.

17. Lors donc que le soleil fut couché, *& qu'Abraham fut endormi*, il se forma une obscurité ténébreuse; il parut un four d'où sortoit une grande fumée, " *signes sensibles des maux que sa postérité devoit souffrir. Il vit Dieu sous la figure* d'une lampe ardente qui passoit au travers de ces bêtes divisées, *pour confirmer l'alliance qu'il contractoit avec lui.*

18. En ce jour-là *donc* le Seigneur fit alliance avec Abraham, en lui disant: Je donnerai ce pays à votre race, *& dans la suite des temps, j'étendrai sa domination* depuis le fleuve d'Egypte, " jusqu'au grand fleuve de l'Euphrate. "

Sup. 12. 7. XIII. 15. *Infr* XXVI. 4. *Deut.* XXXIV. 4. 3. *Reg.* IV. 21. 2. *Par.* IX. 26.

19. *Je lui donnerai tout ce que possedent* les Cinéens, les Cénézéens, les Cedmonéens,

20. les Héthéens, les Phérézéens, les Raphaïtes,

21. les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergéséens, les Hévéens " & les Jébuséens.

℣. 17. Au lieu de TNUR, *clibanus*, il faudroit peut-être lire TMR, *columna*, une colonne de fumée.

℣. 18. c. à. d. le Nil. Il ne paroît pas que sous Moyse le Nil ait eu dans l'Egypte aucun nom particulier, on le nommoit simplement le *fleuve d'Egypte*.

Ibid. David & Salomon virent sous leur regne l'effet de ce que Dieu promet ici.

℣. 21. On les trouve nommés dans le Samaritain & dans les Septante: ils sont toujours exprimés au nombre des peuples dont Dieu promit de donner le pays aux Israélites. Voyez dans la *Dissertation sur le partage des descendants de Noé* à la tête de ce Livre: il y est parlé des divers dénombrements des peuples Chananéens.



CHAPITRE XVI.

Agar devient femme d'Abraham. Fuite d'Agar. Naissance d'Ismaël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1910.

1. OR Sarai femme d'Abram, ne lui avoit point encore donné d'enfants, *& n'espéroit point de lui en donner, parce qu'elle avoit soixante & quinze ans.*" Mais ayant une servante Egyptienne nommée Agar, *qui étoit jeune, & sachant qu'il n'étoit pas alors défendu d'avoir plusieurs femmes.*

2. elle dit à son mari : Vous savez que le Seigneur m'a mise hors d'état d'avoir des enfants, *en qui je puisse voir l'accomplissement des promesses qu'il vous a faites* : prenez donc, *je vous prie*, ma servante, afin que je voie si j'aurai au moins des enfants par elle. Et Abram s'étant rendu à sa priere, *qu'il regarda comme un effet de la providence de Dieu, qui prenoit cette voie pour accomplir les promesses qu'il lui avoit faites,*

3. Saraï prit sa servante Agar qui étoit Egyptienne, & la donna pour femme à son mari, dix ans après qu'ils eurent commencé de demeurer au pays de Chanaan.

4. Abram la prit *donc* pour femme *selon le desir de Saraï*; mais Agar voyant qu'elle avoit conçu, commença de mépriser sa maîtresse.

5. Alors Saraï dit à Abram : Vous agissez avec moi injustement : " je vous

1. IGitur Sarai, uxor Abram, non genuerat liberos : sed habens ancillam Ægyptiam, nomine Agar,

2. dixit marito suo : Ecce conclusit me Dominus, ne parerem : ingredere ad ancillam meam, si fortè saltem ex illa suscipiam filios. Cúmque ille acquiesceret deprecanti,

3. tulit Agar Ægyptiam ancillam suam, post annos decem quàm habitare cœperant in terra Chanaan : & dedit eam viro suo uxorem.

4. Qui ingressus est ad eam : at illa concepisse se videns, despexit dominam suam.

5. Dixitque Sarai ad Abram : Iniquè agis con-

℣. 1. Saraï avoit dix ans moins qu'Abraham, (*Infr.* XVII. 17.) qui avoit alors quatre vingt-cinq ans. *Infr.* ℣. 16.

℣. 5. Hébr. autr. Vous êtes coupable de l'injure que l'on me fait. *Injuria mea super te est.* Selon les Septante : Je souffre une injustice de votre part : *injuriam patior ex te.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1910.

tra me: ego dedi ancillam meam in sinum tuum, quæ videns quòd conceperit despectui me habet; judicet Dominus inter me & te.

ai donné ma servante pour être votre femme, & voyant qu'elle est devenue grosse, elle me méprise, *sans que vous vous mettiez en peine de l'en empêcher:* que le Seigneur soit juge entre vous & moi, *& qu'il me venge si vous refusez de le faire.*

6. Cui respondens Abram: Ecce, ait, ancilla tua in manu tua est; utere eâ ut libet. Affligente igitur eam Sarai, fugam iniit.

6. Abram lui répondit: *Je ne me suis point apperçu que* votre servante *manquât de respect pour vous; mais si cela est ainsi, elle* est entre vos mains, usez-en avec elle comme il vous plaira. Saraï l'ayant donc châtiée *avec sévérité*, Agar s'enfuit.

7. Cùmque invenisset eam Angelus Domini, juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto,

7. Et *comme elle prenoit le chemin de l'Egypte*, l'ange du Seigneur *lui apparut sous la figure d'un homme, &* la trouvant dans le désert *de Sur* auprès de la fontaine qui est le long du chemin de Sur *en Egypte*, dans la solitude *qui est vers la pointe de la mer rouge,* "

8. dixit ad illam: Agar, ancilla Sarai, unde venis? & quò vadis? quæ respondit: A facie Sarai dominæ meæ ego fugio.

8. il lui dit: Agar servante de Saraï, d'où venez-vous? & où allez-vous? Elle répondit: Je suis de devant Saraï ma maîtresse, *qui m'a fort maltraitée.*

9. Dixitque ei Angelus Domini: Revertere ad dominam tuam, & humiliare sub manu illius.

9. L'ange du Seigneur lui repartit: Retournez à votre maîtresse, & humiliez-vous sous sa main.

10. Et rursùm: Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, & non numerabitur præ multitudine.

10. Et *comme il parloit en la personne de Dieu*, il ajouta: Je multiplierai votre postérité de telle sorte, qu'elle sera innombrable.

11. Ac deinceps: Ecce, ait, concepisti, & paries filium: vocabisque no-

11. Et continuant, il lui dit: Vous avez conçu, & vous enfanterez un fils, & vous l'appellerez Ismaël, *c'est-à-dire*,

ṽ. 7. Ces mots *in deserto* ne sont point dans le Texte Hébreu, ni dans la Version de S. Jérôme. C'est une répétition de *in solitudine*, qui est dans la ligne précédente.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1910.

le Seigneur a écouté, parce que le Seigneur a entendu *le cri de* votre affliction.

12. Ce sera un homme fier & sauvage, il levera la main contre tous, & tous leveront la main contre lui : " & il dressera ses pavillons vis-à-vis de tous ses freres ; *il habitera auprès d'eux.* "

13. Alors *l'ange se retournant pour s'en aller*, Agar invoqua le nom du Seigneur, *croyant que celui* qui lui parloit *étoit Dieu même, & elle dit* : Vous êtes le Dieu qui m'avez vue *dans mon affliction, & qui vous êtes fait voir à moi pour me consoler*;" car il est certain, ajouta-t-elle, que j'ai vu ici par derriere celui qui me voit, *& dont la providence s'étend sur moi, & sur toutes ses créatures.* "

Infr. XXIV. 62.

14. C'est pourquoi elle appella ce puits, le Puits de celui qui est vivant, & qui me voit. " C'est le puits *ou la fontaine* qui est *dans le désert de Sur*, entre Cadès & Barad.

15. Agar *s'en étant retournée chez sa*

men ejus Ismaël, eò quòd audierit Dominus afflictionem tuam.

12. Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum, & è regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.

13. Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim : Profectò hìc vidi posteriora videntis me.

14. Propterea appellavit puteum illum, Puteum viventis & videntis me. Ipse est inter Cades & Barad.

15. Peperitque Agar A-

℣. 12. Les Arabes ont pleinement rempli ce que l'Ange prédit ici de leur pere : ils ont toujours été, & sont encore, voleurs, guerriers, remuants, sauvages.

Ibid. Hébr. autr. & il habitera sous les yeux de tous ses freres. C'est le sens des Septante. Les Ismaélites s'étant répandus dans l'Arabie, se trouverent tout autour du partage des Israélites, des Iduméens, des Moabites & des Ammonites. *Infr.* XXV. 18.

℣. 13. On lit dans l'Hébreu, RAI, à la lettre, *visor meus*, ou *visionis meæ*, le Dieu qui me voit, ou le Dieu que j'ai vu. S. Jerôme, auteur de notre Vulgate, l'a pris dans le premier sens ; les Septante l'ont pris dans les deux sens ; c'est-à-dire, ici dans le premier ; & dans le second, à la fin de ce verset. Le Samaritain porte simplement RAH, *videns*, le Dieu qui voit tout. La suite confirme cette lecture.

Ibid. C'est encore le même mot, dans l'Hébreu, RAI, *visoris mei*, ou *visionis meæ*, selon les Septante, *qui visus est mihi* : dans le Samaritain, RAH, *videntis*. Les Septante n'ont point rendu le mot Hébreu ARRI, *posteriora* : la suite donne lieu de présumer que la lecture primitive étoit ALKI, *Deum viventem* : J'ai vu le Dieu qui vit & qui voit tout. C'est à quoi paroît se rapporter le ℣. suiv.

℣. 14. C'est encore le même mot RAI ; qui me voit, ou que j'ai vu : peut-être encore pour RAH ; le Puits du Dieu qui est vivant & qui voit tout. La Vulgate l'exprime en ce sens au Chap. XXIV. 62. & XXV. 11. *Puteum cujus nomen est viventis & videntis.*

bræ filium : qui vocavit nomen ejus Ismael.

maîtresse, & s'étant humiliée sous sa main, enfanta un fils à Abram qui le nomma Ismaël, *selon l'ordre que l'Ange en avoit donné à Agar.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1909.

16. Octoginta & sex annorum erat Abram, quando peperit ei Agar Ismaelem.

16. Abram avoit quatre-vingt-six ans, lorsqu'Agar lui enfanta Ismaël.

CHAPITRE XVII.

Dieu apparoît à Abraham ; il lui change son nom. Institution de la Circoncision. Promesse de la naissance d'Isaac.

1. POstquam verò nonaginta & novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus : dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens : ambula coram me, & esto perfectus.

1. Q*Uelque temps après*, Abram entrant déjà dans sa quatre-vingt-dix-neuvieme année, le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant : marchez devant moi, & soyez parfait *dans mes voies ; observez fidélement tout mes commandements.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

2. Ponamque fœdus meum inter me & te, & multiplicabo te vehementer nimis.

2. *Si vous en usez ainsi*, je ferai alliance avec vous, & je multiplierai votre race jusqu'à l'infini.

3. Cecidit Abram pronus in faciem.

3. Abram se prosterna le visage contre terre,

4. Dixitque ei Deus : Ego sum, & pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium.

4. & Dieu lui dit : Je suis, & je vais faire alliance avec vous, " & vous serez le pere de plusieurs nations.

Eccli. xliv. 20. Rom. iv. 17.

5. Nec ultrà vocabitur nomen tuum Abram : sed appellaberis Abraham :

5. Vous ne vous appellerez plus Abram, *c'est-à-dire, pere élevé*; mais vous vous appellerez Abraham, *c'est-à-*

℣. 4. L'Hebr. & les Sept. ne portent point, *Ego sum*, mais simplement : *Ego, ecce pactum meum tecum* : c'est-à-dire, je vais faire alliance avec vous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

dire, pere élevé de la multitude " parce que je vous ai établi pour être le pere d'une multitude de nations.

quia patrem multarum gentium constitui te.

6. Je ferai croître votre race à l'infini, je vous rendrai chef des nations *qui croiront en moi*, " & des Rois *puissants* sorteront de vous.

6. Faciamque te crescere vehementissimè, & ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.

7. J'affermirai mon alliance avec vous, & avec votre race après vous " dans la suite de leurs générations par un pacte éternel : afin que je sois votre Dieu, & le Dieu de votre postérité après vous.

7. Et statuam pactum meum inter me & te, & inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno : ut sim Deus tuus, & seminis tui post te.

8. Je vous donnerai *en propre* à vous & à votre race *après vous* " la terre où vous demeurez *maintenant* comme étranger, tout le pays de Chanaan, afin que *vos descendants* le possedent pour jamais, & je serai leur Dieu.

8. Daboque tibi & semini tuo terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan, in possessionem æternam, eroque Deus eorum.

Act. VII. 8. 9. Dieu dit encore à Abraham : Vous garderez donc aussi " mon alliance, & votre postérité la gardera après vous de race en race.

9. Dixit iterùm Deus ad Abraham : Et tu ergo custodies pactum meum, & semen tuum post te in generationibus suis.

10. Voici le pacte que je fais avec vous, " & avec votre postérité après

10. Hoc est pactum meum quod observabitis

℣. 5. Le nom d'*Abram* est composé de deux mots, AB-RAM, *Pater excelsus*. Le nom d'*Abraham* est l'abrégé des trois mots, AB-RAM-HAMON, par contraction, AB-RA-HAM, *Pater excelsus multitudinis* : c'est ce que la suite du verset explique, sur-tout dans l'Hébreu, où on lit à la lettre : *quia patrem multitudinis gentium constitui te.*

℣. 6. S. Paul fait voir que ces promesses regardent proprement les enfants d'Abraham selon l'esprit, qui imitent la foi & l'obéissance de ce Patriarche. *Rom.* IV. 11. 12. IX. 7. 8. *Gal.* III. 14. *& seqq.*

℣. 7. Vulg. litt. *inter me & te, & inter semen tuum*, &c. L'Hébreu porte, *inter me, & inter te, & inter semen tuum*, &c.

℣. 8. Ces mots sont dans l'Hébreu.

℣. 9. Ce sont deux traductions de la même particule hébraïque, qui peut également signifier : *Et tu* ou *tu ergo.*

℣. 10. Litt. *inter me & vos*, peut-être pour *& te* : c'est-à-dire en Hébreu BINICM, *inter vos*, pour BINIC, *inter te*, comme aux ℣℣. 2. & 7.

inter

inter me & vos, & semen tuum post te: Circumcidetur ex vobis omne masculinum:

vous, afin que vous l'observiez *tous*: Tous les mâles d'entre vous seront circoncis.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

11. & circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me & vos.

11. Vous circoncirez votre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous. "

Lev. XII. 3. *Luc.* II. 21. *Rom.* IV. 11.

12. Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne masculinum in generationibus vestris; tam vernaculus, quàm emptitius, circumcidetur, & quicunque non fuerit de stirpe vestra:

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous: *vous ne le circoncirez pas plutôt à cause de sa trop grande foiblesse; mais* dans *la suite de* toutes les générations, tous les *enfants* mâles, tant les esclaves qui seront nés en votre maison, que tous ceux que vous aurez achetés, & qui ne seront point de votre race, " seront circoncis. "

13. eritque pactum meum in carne vestra in fœdus æternum.

13. Ce pacte *que je fais avec vous* sera *marqué* daus votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle *que je fais avec vous*.

14. Masculus cujus præputii caro circumcisa non fuerit, delebitur anima illa de populo suo: quia pactum meum irritum fecit.

14. *Tout* mâle dont la chair n'aura point été circoncise *au huitieme jour*, " sera exterminé du milieu de son peuple, " parce qu'il aura violé mon alliance.

℣. 11. Voyez la *Dissertation sur l'Origine & l'Antiquité de la Circoncision*, à la tête de ce Livre, & la *Dissertation sur les effets de la Circoncision*, à la tête de l'Épître aux Romains.

℣. 12. Hébr. tant ceux qui sont nés dans votre maison, que ceux qui ont été achetés, d'entre tous ceux qui sont d'une origine étrangere, c'est-à-dire, qui ne sont pas de votre race.

Ibid. L'Hébreu rapporte le mot *circumcidetur*, au ℣. suiv. en y répétant ces mots: *tam vernaculus tuus, quàm emptitius tuus*: les esclaves qui sont nés dans votre maison, & ceux que vous aurez achetés, seront circoncis. Cette répétition manque dans quelques exemplaires des Septante comme dans la Vulgate: comme elle n'ajoute rien à ce qui a déjà été dit, elle pourroit bien venir de la méprise de quelque Copiste. L'unique différence consiste dans le pronom *tuus*, qui se trouve ici & qui ne se trouve pas dans la premiere expression: ainsi ce pourroit bien être deux lectures différentes du même têxte: *tam vernaculus, quàm emptitius... tam vernaculus tuus, quàm emptitius tuus.*

℣. 14. Ces mots sont dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

Ibid. Hébr. lit. Son ame sera retranchée du milieu de son peuple. » Quelques-uns entendent cela de la peine de mort: d'autres l'entendent d'une sorte d'excommunication: c. à. d. il sera retranché du corps des descendants d'Abraham, privé des prérogatives, & déchu des promesses attachées à l'alliance du Seigneur. Voyez la *Dissertation sur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1906.

15. Dieu dit encore à Abraham: Vous n'appellerez plus votre femme Saraï, *ma Princesse*, mais Sara, *la Princesse*, parce *qu'elle sera mere de plusieurs peuples.*

16. *En effet*, je la benirai, & je vous donnerai un fils né d'elle, que je benirai *aussi*: " il sera *le pere* de plusieurs nations, & des Rois de *divers* peuples sortiront de lui. "

17. Abraham *plein de reconnoissance & de respect*, se prosterna le visage contre terre, & *quoiqu'il ne doutât point de la vérité des promesses du Seigneur*, *cependant* il rit, en disant au fond de son cœur: Un homme de cent ans auroit-il donc bien un fils? & Sara enfanteroit-elle à quatre-vingt-dix ans?

18. Et *dans cette pensée* il dit à Dieu: Faites-moi *seulement* la grace qu'Ismaël vive en votre présence; *car je n'oserois me flatter d'avoir d'autres enfants.*

Infr. XVIII. 10. XXI. 2.

19. Mais Dieu dit *de nouveau* à Abraham: *certainement* " Sara votre femme vous enfantera un fils que vous nommerez Isaac, *c'est-à-dire*, *ris*, *parce que vous avez ri*, & *parce que sa naissance vous causera beaucoup de joie*; je ferai un pacte avec lui, & avec ses descendants après lui, afin que mon alliance avec eux soit éternelle.

15. Dixit quoque Deus ad Abraham: Sarai uxorem tuam non vocabis Sarai, sed Saram.

16. Et benedicam ei, & ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, & reges populorum orientur ex eo.

17. Cecidit Abraham in faciem suam, & risit, dicens in corde suo: Putasne centenario nascetur filius? & Sara nonagenaria pariet?

18. Dixitque ad Deum: Utinam Ismael vivat coram te.

19. Et ait Deus ad Abraham: Sara uxor tua pariet tibi filium, vocabisque nomen ejus Isaac, & constituam pactum meum illi in fœdus sempiternum, & semini ejus post eum.

℣. 16. L'Hébreu répete: je la benirai. Mais le Samaritain & les Septante mettent: je le benirai. Cette lecture paroît plus naturelle: parce que l'autre seroit une répétition inutile, & qu'il est plus croyable que Dieu promet ici de benir Isaac, comme au ℣. 20. il promet de benir Ismaël.

Ibid. L'Hébreu continue de rapporter tout cela à Sara. Elle sera *la mere* de plusieurs nations, & des Rois de divers peuples sortiront d'elle. Le Samaritain porte de même. Le Grec des Septante varie: le verbe est indéterminé comme en Latin *erit*; on peut également le rapporter à Isaac ou à Sara; & le pronom qui suit varie: l'édition Romaine porte *orientur ex eo*, comme la Vulgate: d'autres exemplaires portent *ex ea* comme on le lit dans l'Hébreu & dans le Samaritain. Cela n'a pu s'accomplir à l'égard de Sara qu'en la personne d'Isaac son fils: ainsi cela regarde plus Isaac que Sara: & il est vraisemblable que c'est une méprise de copiste dans l'Hébreu & le Samaritain, où on aura lu le verbe au féminin, HITH, au lieu du masculin, HIH, *erit*, & de même le pronom au féminin MMNH, *ex ea*, au lieu du masculin, MMNU, *ex eo*.

℣. 19. Ce mot est dans l'Hébreu,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

20. Super Ismael quoque exaudivi te : ecce, benedicam ei, & augebo, & multiplicabo eum valdè : duodecim duces generabit, & faciam illum in gentem magnam.

20. Je vous ai aussi exaucé touchant Ismaël : je le benirai, & je lui donnerai une postérité très-grande & très-nombreuse. Douze Princes sortiront de lui," & je le rendrai chef d'un grand peuple.

21. Pactum verò meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.

21. Mais l'alliance que je fais *avec vous*, s'établira dans Isaac, que Sara vous enfantera dans un an en ce même temps, *& j'accomplirai en sa personne les promesses que je vous fais aujourd'hui.*

22. Cúmque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ab Abraham.

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini, Dieu se retira.

23. Tulit autem Abraham Ismael filium suum, & omnes vernaculos domûs suæ : universosque quos emerat, cunctos mares ex omnibus viris domûs suæ : & circumcidit carnem præputii eorum, statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus.

23. Alors Abraham prit Ismaël son fils, & tous les esclaves nés dans sa maison, tous ceux qu'il avoit achetés, & généralement tous les mâles qui étoient parmi ses domestiques," & il les circoncit tous aussi-tôt en ce même jour, selon que Dieu le lui avoit commandé.

24. Abraham nonaginta & novem erat annorum, quando circumcidit carnem præputii sui.

24. Abraham avoit quatre-vingt-dix-neuf ans, lorsqu'il se circoncit lui-même.

25. Et Ismael filius trede-

25. Et Ismaël *son* " fils avoit treize

℣. 20. Le dénombrement des enfants d'Ismaël est rapporté dans la suite. *Infr.* XXV. 13. 16.

℣. 23. Vulg. litt. *ex omnibus viris.* Hébr. *ex omnibus hominibus.*

℣. 25. Vulg. litt. *filius.* Les anciennes éditions ajoutent *suus* ou *ejus* : & ce pronom est également exprimé dans l'Hébreu & dans le Grec. L'édition de Sixte V. portoit *suus* : vraisemblablement on a voulu le corriger pour mettre *ejus* : & il est arrivé qu'on n'a mis ni l'un ni l'autre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

ans accomplis, " lorsqu'il reçut la circoncision.

26. Abraham & son fils Ismaël furent circoncis en un même jour.

27. Et *en ce même jour* encore furent circoncis tous les mâles de sa maison, tant les esclaves nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés, & qui étoient nés en des pays étrangers. "

cim annos impleverat tempore circumcisionis suæ.

26. Eâdem die circumcisus est Abraham & Ismael filius ejus.

27. Et omnes viri domûs illius, tam vernaculi, quàm emptitii & alienigenæ, pariter circumcisi sunt.

Ibid. Hébr. avoit treize ans : *tredecim annorum erat.* La phrase est toute semblable à celle du ℣. précédent, qui ne détermine pas des ans accomplis.

℣. 27. Hébr. autr. tant les esclaves nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés des étrangers : *emptitii ex alienigenis.*

CHAPITRE XVIII.

Apparition des trois Anges à Abraham. Promesse de la naissance d'Isaac. Dieu veut détruire Sodome & Gomorrhe. Abraham intercede pour ces villes.

Hebr. XIII. 2.

1. PEu *de temps après* le Seigneur apparut *de nouveau* à Abraham en la vallée de Mambré, " lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour, *& voici comme la chose arriva.*

2. *Abraham* ayant levé les yeux, *trois Anges " sous la forme de* trois hommes lui parurent près de lui : aussi-tôt qu'il les eut apperçus, il courut de la porte de sa tente au-devant d'eux. *En les abordant*, il se prosterna en terre, *pour les saluer avec plus de respect.* "

1. APparuit autem ei Dominus in convalle Mambre sedenti in ostio tabernaculi sui, in ipso fervore diei.

2. Cúmque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes prope eum : quos cùm vidisset, cucurrit in occursum eorum de ostio tabernaculi, & adoravit in terram.

℣. 1. Hébr. autr. en la chênaie de Mambré. Voyez ce qui a été dit sur le Chap. XIII. ℣. 18.

℣. 2. De ces trois, les deux qui allerent à Sodome sont nommés *Anges*. (*Infr.* XIX. 1.) Et S. Paul les nomme de même dans l'Epître aux Hébreux. *Hebr.* XIII. 2.

Ibid. Litt. *adoravit.* Le verbe *adorer* est quelquefois pris dans l'Ecriture pour marquer l'action simple de se prosterner. L'acte extérieur d'adoration qu'on rendoit à Dieu n'étoit pas différent de l'hommage de respect qu'on rendoit aux hommes, il n'y avoit que le sentiment intérieur qui les distinguât.

3. Et dixit : Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum :

4. sed afferam pauxillum aquæ, & lavate pedes vestros, & requiescite sub arbore.

5. Ponamque buccellam panis, & confortate cor vestrum, posteà transibitis : idcircò enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt : Fac ut locutus es.

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei : Accelera, tria sata similæ commisce, & fac subcinericios panes.

3. Et il dit *à celui des trois qui lui paroissoit le plus considérable* : Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, ne passez pas *la maison de* votre serviteur, *sans vous arrêter.* "

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds, " & cependant vous vous reposerez sous cet arbre,

5. jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain " pour reprendre vos forces, & vous continuerez ensuite votre chemin : car c'est pour cela *sans doute, & pour prendre ce petit rafraîchissement*, que vous êtes venus vers votre serviteur. Ils lui répondirent : *Vous avez raison* : faites ce que vous avez dit ; *nous acceptons votre offre.*

6. Abraham entra *donc* promptement dans sa tente, & il dit à Sara : Pêtrissez vîte trois mesures " de farine, & faites cuire des pains sous la cendre. "

℣. 3. L'Hébreu & les Septante mettent de même tout ceci au singulier : *Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum.* C'est ce qui a donné lieu aux Anciens de dire qu'Abraham ayant vu trois hommes, n'en adora qu'un seul : *tres vidit, unum adoravit* : comme si Dieu lui eut alors montré l'unité de son essence dans la Trinité des personnes qu'elle renferme. Mais dans la suite Abraham leur parle au pluriel : *lavate pedes vestros*, &c. & le Samaritain met aussi ce verset même au pluriel : *Domini mei, si inveni gratiam in oculis vestris, ne transeatis servum vestrum.* Ce qui toutefois n'empêcheroit pas que le même mystere ne parût dans la suite, où un seul parle au nom de Dieu ; & alors Abraham ne parle plus qu'à un seul, en qui il revere la majesté de Dieu ; en sorte qu'il sera toujours vrai qu'alors Dieu apparut à Abraham en la personne de ces trois Anges, lui montrant ainsi un symbole de la Trinité des personnes réunies dans l'unité de son essence. On auroit donc lu ici BAINIC, *in oculis tuis*, pour BAINICM, *in oculis vestris* : TABR, *transeas*, pour TABRU, *transeatis* : & ABDC *servum tuum*, pour ABDCM, *servum vestrum.*

℣. 4. Hébr. Que l'on prenne, je vous prie, un peu d'eau, pour laver vos pieds.

℣. 5. Hébr. litt. *fragmentum panis.* Chez les Hébreux, on ne coupoit pas le pain, on le rompoit.

℣. 6. Selon l'Hébreu, trois séah. Le séah est le tiers de l'épha ; ainsi les trois séah valent un épha, qui contenoit environ 30 pintes.

Ibid. Le mot Hébreu signifie, selon la plupart des Interpretes, une espece de gâteau plat & mince que l'on cuit sous la cendre, ou dans la poële, ou sur des platines échauffées, ou dans des pierres faites exprès, ou dans des fours creusés en terre. Voyez la *Dissertation sur le Manger des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1899.

7. Il courut en même-temps à son troupeau, & il y prit un veau très-tendre, & fort excellent, qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

8. Ayant pris ensuite du beurre " & du lait avec le veau qu'il avoit fait cuire, il le servit devant eux; & lui cependant se tenoit debout auprès d'eux sous l'arbre *où ils étoient, leur servant lui-même les choses dont ils paroissoient avoir besoin.* "

9. Après qu'ils eurent mangé, ils lui dirent: Où est Sara votre femme? Il leur répondit: Elle est dans la tente; *car la modestie de Sara ne lui permettoit pas de se présenter ainsi devant des hommes.*

Sup. XVII. 19. *Infr.* XXI. 1. *Rom.* IX. 1.

10. *Le Seigneur parlant par la bouche de l'un d'eux* dit " à Abraham: Je reviendrai vous voir *dans un an* en ce même temps, *je vous trouverai tous deux en vie,* " & Sara votre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derriere la porte de la tente, *regardant cette promesse comme une raillerie que ces hommes faisoient d'Abraham & d'elle.* "

7. Ipse verò ad armentum cucurrit, & tulit indè vitulum tenerrimum & optimum, deditque puero: qui festinavit, & coxit illum.

8. Tulit quoque butyrum & lac, & vitulum quem coxerat, & posuit coram eis: ipse verò stabat juxta eos sub arbore.

9. Cúmque comedissent, dixerunt ad eum: Ubi est Sara uxor tua? Ille respondit: Ecce in tabernaculo est.

10. Cui dixit: Revertens veniam ad te tempore isto, vitâ comite, & habebit filium Sara uxor tua. Quo audito: Sara risit post ostium tabernaculi.

℣. 8. Sous le nom de *beurre*, on peut entendre ici de la crême, de même qu'en plusieurs autres endroits de l'Ecriture. Le mot Hébreu marque quelque chose de liquide & de potable. Dans les pays chauds d'Orient on conserve le beurre liquide & oulant dans des vases ou dans des outres. *Judic.* V. 25. *Job.* XX. 17. XXIX. 6. *Prov.* XXX. 33.

Ibid. Dans la Langue sainte, cette expression, *se tenir debout auprès de quelqu'un*, signifie ordinairement se servir.

℣. 10. Le texte ne dit pas qui est-ce qui parle; la suite prouve que c'est le Seigneur par la bouche de l'un des trois Anges: il y a lieu de présumer qu'on auroit lu ici originairement *dixit Dominus*, comme on va le trouver dans les versets suivants. Le nom de Dieu en Hébreu JEHOVA, s'exprime en abréviation par un seul, I, qui étant en Hébreu la plus petite lettre, a quelquefois échappé aux Copistes.

℣. 10. Vulg. litt. *tempore isto, vitâ comite.* Hébr. litt. *secundùm tempus vitæ.* Peut-être faudroit-il lire simplement *secundùm tempus hoc*: en ce même temps: c'est-à-dire, en Hébreu HZH, *hoc*, au lieu de KIH, *vitæ*. La même expression va revenir au ℣. 14. & elle sera confirmée au chap. XXI. ℣. 2. où il sera dit que Sara enfanta dans le temps que Dieu avoit marqué & prédit; d'où il suit que ce temps est ici déterminé.

Ibid. Hébr. Sara l'entendit sur la porte de la tente, qui étoit derriere *celui qui parloit.* Ou selon le Samaritain, & elle étoit derriere lui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

11. Erant autem ambo senes, provectæque ætatis, & desierant Saræ fieri muliebria.

11. Car ils étoient tous deux vieux & fort avancés en âge; & ce qui arrive d'ordinaire aux femmes, avoit cessé à Sara.

12. Quæ risit occultè, dicens: Postquam consenui, & dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo?

12. Elle rit donc secrétement *à la porte de la tente qui étoit derriere l'Ange*, disant *en elle-même*: Après que je suis devenue vieille, & que mon seigneur est vieux aussi, penserois-je à user du mariage? " 1. Pet, III. 6.

13. Dixit autem Dominus ad Abraham: Quare risit Sara, dicens: Num vere paritura sum anus?

13. Mais le Seigneur dit à Abraham: Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant: Seroit-il bien vrai que je pusse avoir un enfant, étant vieille comme je suis?

14. Numquid Deo quidquam est difficile? juxta condictum revertar ad te hoc eodem tempore, vitâ comite, & habebit Sara filium.

14. Y a-t-il rien de difficile à Dieu? " je reviendrai *donc* vous voir, comme je vous l'ai promis, *dans un an*, en ce même temps; *je vous trouverai tous deux* en vie, & Sara aura un fils.

15. Negavit Sara, dicens: Non risi: timore perterrita. Dominus autem: Non est, inquit, ita; sed risisti.

15. Je n'ai point ri, répondit Sara; & elle le nia, parce qu'elle étoit toute épouvantée, *se voyant reprise d'une chose qu'elle croyoit être cachée.* Non, dit le Seigneur: cela n'est pas ainsi; car vous avez ri. *Et après cela ils s'en allerent.*

16. Cùm ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam: & Abraham simul gradiebatur, deducens eos.

16. Ces *Anges qui paroissoient des* hommes, s'étant donc levés de ce lieu, ils tournerent les yeux vers Sodome *dont ils prirent le chemin*, & Abraham alloit avec eux les reconduisant.

17. Dixitque Dominus: Num celare potero Abraham quæ gesturus sum:

17. Alors le Seigneur dit: Pourrois-je cacher à Abraham ce que je dois faire?

18. cùm futurus sit in gentem magnam, ac ro-

18. Puisqu'il doit être le chef d'un peuple *très*-grand & très-puissant, & Sup. XII. 3. Infr. XXII. 18.

ỳ. 12. Hébr. étant devenue vieille, userois-je du mariage? & mon seigneur est vieux aussi.

ỳ. 14. Hébr. autr. Y a-t-il quelque chose d'étonnant de la part du Seigneur?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

que toutes les nations de la terre seront benies en lui.

bustissimam, & benedicendæ sint in illo omnes nationes terræ?

19. Car je sais qu'il ordonnera " à ses enfants & à toute sa maison après lui de garder la voie du Seigneur, & d'agir selon l'équité & la justice, afin que le Seigneur accomplisse en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

19. Scio enim quòd præcepturus sit filiis suis & domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, & faciant judicium & justitiam: ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum.

20. Le Seigneur ajouta ensuite: Le cri *des crimes* de Sodome & de Gomorrhe " s'augmente de plus en plus, & leur péché est monté jusqu'à son comble.

20. Dixit itaque Dominus: Clamor Sodomorum & Gomorrhæ multiplicatus est, & peccatum eorum aggravatum est nimis.

21. *C'est pourquoi j'ai dit*: Je descendrai, & je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi; *je descendrai, dis-je*, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas.

21. Descendam, & videbo, utrùm clamorem qui venit ad me, opere compleverint: an non est ita, ut sciam.

22. Alors *deux de ces Anges qui paroissoient des hommes*, partirent delà, " & s'en allerent à Sodome: Mais Abraham demeura encore *avec le troisieme, se tenant en sa présence avec le même respect, que s'il avoit été* devant le Seigneur.

22. Converteruntque se indè, & abierunt Sodomam: Abraham verò adhuc stabat coram Domino.

23. Et s'approchant, il lui dit: Perdrez-vous le juste avec l'impie?

23. Et appropinquans ait: Numquid perdes justum cum impio?

24. S'il y a cinquante justes dans cette

24. Si fuerit quinqua-

℣. 19. Hébr. autr. car je le connois & *je l'aime*, parce qu'il ordonnera à ses enfants, &c. » Dans le style des Hébreux souvent *connoitre*, c'est aimer. Dieu connoît les justes; il les aime: mais il ne connoît point les pecheurs, *Nescio vos*, il les déteste. Par-là s'explique cette phrase de l'Hébreu: *Novi eum eum, propterea quòd præcepturus sit*, &c.

℣. 20. Le Seigneur ne parle ici que de ces deux villes qui étoient les plus criminelles & les plus considérables des cinq dont la ruine étoit résolue.

℣. 22. Hébr. Alors ces hommes, (ou, deux de ces hommes) partirent delà. » Les Hébreux ont un duel, qui se confond avec le pluriel. On voit ici que l'un de ces Anges resta avec Abraham: & au chap. suivant, ℣. 1. on n'en voit que deux à Sodome.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

ginta justi in civitate, peribunt simul? & non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo?

ville, périront-ils avec tous les autres? & ne pardonnerez-vous pas plutôt à la ville à cause des cinquante justes, s'il s'y en trouve autant?

25. Absit à te, ut rem hanc facias, & occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius; non est hoc tuum: qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc.

25. Non, sans doute, vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte, de perdre le juste avec l'impie, & de confondre les bons avec les méchants; cette conduite ne vous convient en aucune sorte, vous qui êtes le juge de toute la terre, *& qui avez une justice infinie*: vous ne pourrez exercer un tel jugement."

26. Dixitque Dominus ad eum: Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.

26. Le Seigneur lui répondit: Si je trouve dans tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la ville.

27. Respondensque Abraham, ait: Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis & cinis.

27. Abraham dit ensuite: Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur," quoique je ne sois que poudre & que cendre.

28. Quid si minùs quinquaginta justis, quinque fuerint? delebit propter quadraginta quinque, universam urbem? Et ait: Non delebo, si invenero ibi quadraginta quinque.

28. S'il s'en falloit cinq, qu'il n'y eût cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en auroit que quarante-cinq?" Le Seigneur lui dit: Je ne perdrai point la ville, s'il s'y trouve quarante-cinq justes.

℣. 25. Hébr. Le Juge de toute la terre ne rendra-t-il pas la justice? » C'est aussi le sens des Septante.

℣. 27. Hebr. autr. Puisque j'ai voulu, *c. à. d. puisque j'ai osé* parler à mon Seigneur, ... *j'ajouterai encore.* On a peut-être confondu HOALTI, *volui*, avec HKLOTI, *cœpi.* La même expression va revenir au ℣. 31.

℣. 28. Hébr. autr. parce qu'il y en auroit cinq de moins. *Propter quinque.* C'est ce qu'on lit aussi dans le Grec des Septante, & même dans quelques exemplaires Latins.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

29. Abraham lui dit encore : Mais s'il y a quarante justes, que ferez-vous ? Je ne détruirai " point la ville, dit *le Seigneur*, si j'y trouve quarante justes.

29. Rursumque locutus est ad eum : Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies ? Ait : Non percutiam propter quadraginta.

30. Je vous prie, Seigneur, dit *Abraham*, de ne pas trouver mauvais si je parle encore : Si vous trouvez dans cette ville trente justes, que ferez-vous ? Si j'y en trouve trente, dit *le Seigneur*, je ne la perdrai " point.

30. Ne, quæso, inquit, indigneris, Domine, si loquar : Quid si ibi inventi fuerint triginta ? Respondit : Non faciam, si invenero ibi triginta.

31. Puisqué j'ai commencé, reprit *Abraham*, je parlerai *encore* à mon Seigneur. Et si vous en trouviez vingt ? *Dieu lui* dit : Je ne la perdrai point non plus, s'il y en a vingt.

31. Quia semel, ait, cœpi, loquar ad Dominum meum : Quid si ibi inventi fuerit viginti ? Ait Non interficiam propter viginti.

32. Seigneur, ajouta *Abraham*, ne vous fâchez pas, je vous supplie, si je parle encore une fois : Et si vous trouvez dix justes dans cette ville ? Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix justes. *Abraham n'osa en demander davantage.*

32. Obsecro, inquit, ne irascaris, Domine, si loquar adhuc semel : Quid si inventi fuerint ibi decem ? Et dixit : Non delebo propter decem.

33. Après *donc* que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham, il se retira : & Abraham retourna chez lui.

33. Abiitque Dominus postquam cessavit loqui ad Abraham : & ille reversus est in locum suum.

℣. 29. & 30. Dans ces deux versets l'Hébreu porte LA AGSII, *non faciam*, comme la Vulgate l'exprime au ℣. 30. Mais le Samaritain porte dans ceux-ci comme dans les autres LA ASKIT, *non perdam* ; & les Septante ont lu ainsi.



CHAPITRE XIX.

Lot reçoit les Anges à Sodome. Il se sauve à Ségor. Destruction de Sodome & de Gomorrhe. Changement de la femme de Lot en statue de sel. Inceste des deux filles de Lot.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

1. Veneruntque duo Angeli Sodomam vesperè, & sedente Lot in foribus civitatis. Qui cùm vidisset eos, surrexit, & ivit obviam eis, adoravitque pronus in terram,

1. Sur le soir deux *de ces* Anges qui *avoient mangé chez Abraham*, vinrent à Sodome *sous la figure de deux voyageurs. Ils y arriverent*, lorsque Lot étoit assis à la porte de la ville, *attendant quelqu'un envers qui il pût exercer l'hospitalité.* Les ayant *donc* vus, il se leva, alla au devant d'eux, & s'abbaissa jusqu'en terre, *pour les saluer avec respect.*" Hebr. XII. 2.

2. & dixit: Obsecro, domini, declinate in domum pueri vestri, & manete ibi: lavate pedes vestros, & manè proficiscimini in viam vestram. Qui dixerunt: Minimè; sed in platea manebimus.

2. Puis il leur dit: Venez, je vous prie, *mes* seigneurs, dans la maison de votre serviteur, & demeurez-y; vous y laverez vos pieds, & demain vous continuerez votre chemin. Ils lui répondirent: Nous n'irons point chez vous; mais nous demeurerons dans la place," *de peur de vous incommoder.*

3. Compulit illos oppidò ut diverterent ad eum: ingressisque domum illius fecit convivium, & coxit azyma: & comederunt.

3. Il les pressa de nouveau avec grande instance, & les força de venir chez lui: après qu'ils furent entrés en sa maison, il leur fit un festin: il fit cuire des pains sans levain," & ils mangerent.

4. Priùs autem quàm

4. Mais avant qu'ils se fussent retirés

℣. 1. Voyez au chap. précéd. ℣. 2.

℣. 2. La place & le lieu des assemblées étoit d'ordinaire près la porte de la ville, comme il paroît par plusieurs endroits de l'Ecriture. Voyez la *Dissertation sur les Demeures des Hebreux*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 3. L'Hébreu *matsoth* qui est traduit par *des pains sans levain*, signifie des pains ou des gâteaux faits à la hâte & sans levain. Les Grecs nommoient *maza* une sorte de pâte dont on se servoit beaucoup anciennement; c'étoit de la farine qu'on pètrissoit avec de l'eau, ou du lait, ou de l'huile, avec du vin doux ou du vin cuit, du miel ou d'autres liqueurs agreables. Il est certain que cette nourriture étoit commune parmi les Hébreux: mais les Grecs mangeoient cette pâte sans la cuire; souvent les Hébreux la cuisoient.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

pour se coucher, la maison fut assiégée par les habitants de cette ville, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, tout le peuple s'y trouva; *car la corruption étoit générale.*

5. Alors ayant appellé Lot, ils lui dirent: Où sont ces hommes qui sont entrés ce soir chez vous? faites-les sortir, afin que nous les connoissions. "

6. Lot sortit de sa maison *pour leur parler*, & ayant fermé la porte derriere lui, " *pour empêcher qu'ils n'y entrassent*, il leur dit:

7. Ne songez point, je vous prie, mes freres, ne songez point à commettre un si grand mal.

8. *Et pour les en détourner encore plus efficacement, il ajouta par une charité mal réglée:* j'ai deux filles qui sont encore vierges, je vous les aménerai; usez-en comme il vous plaira, pourvu que vous ne fassiez point de mal à ces hommes, car *c'est pour cela* " *qu'*ils sont entrés dans ma maison comme dans un lieu de sûreté.

9. Mais *bien loin que cette proposition de Lot touchât ces infâmes*, ils lui répondirent: Retirez-vous. Et ils ajouterent: Vous êtes venu ici comme un étranger parmi nous; est-ce afin d'être notre juge? " nous vous traiterons donc vous-même encore plus mal qu'eux. Et ils se
2. Petr. II. 8. jetterent sur Lot avec grande violence: & comme ils étoient sur le point de rompre les portes *de sa maison*,

irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum à puero usque ad senem, omnis populus simul.

5. Vocaveruntque Lot, & dixerunt ei: Ubi sunt viri qui introierunt ad te nocte? educ illos huc, ut cognoscamus eos.

6. Egressus ad eos Lot, post tergum occludens ostium, ait:

7. Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere.

8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum: educam eas ad vos, & abutimini eis sicut vobis placuerit, dummodò viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

9. At illi dixerunt: Recede illuc. Et rursùs: Ingressus es, inquiunt, ut advena; numquid ut judices? te ergo ipsum magis quàm hos affligemus. Vimque faciebant Lot vehementissimè: jamque propè erat ut effringerent fores.

℣. 5. Ils marquent leur honteux dessein par ce terme couvert.

℣. 6. Le Samaritain dit que ce furent les Anges qui fermerent la porte derriere lui: mais cela est peu vraisemblable, & la différence n'est que d'une lettre: il a mis SGRU, *clauserunt*, pour SGR, *clausit.*

℣. 8. C'est le sens de l'Hébreu, *quia propter hoc ingressi sunt*, &c.

℣. 9. Hébr. Est-ce qu'un homme qui est venu ici pour y séjourner comme étranger, deviendra notre juge? Sam. même notre juge?

Sap. XIX. 16.

10. Et ecce miserunt manum viri, & introduxerunt ad se Lot, clauseruntque ostium;

10. ces *deux* hommes *qui étoient au dedans*, *sortirent*, prirent Lot par la main, & l'ayant fait rentrer dans la maison, ils en fermerent la porte,

11. & eos, qui foris erant, percusserunt cæcitate à minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.

11. & frapperent *d'une espece* d'aveuglement tous ceux qui étoient dehors depuis le plus petit jusqu'au plus grand, de sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte *de la maison.*"

12. Dixerunt autem ad Lot: Habes hîc quempiam tuorum? generum, aut filios, aut filias? omnes qui tui sunt, educ de urbe hac:

12. Ils dirent ensuite à Lot: " Avez-vous ici quelqu'un de vos proches, un gendre, ou des fils, ou des filles? faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent;

13. delebimus enim locum istum, eo quòd increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.

13. car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri *des abominations* de ces peuples s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur, & il nous a envoyés pour les perdre.

14. Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, & dixit: Surgite, egredimini de loco isto: quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

14. Lot étant donc sorti, parla à *ceux qu'il avoit choisis pour être* ses gendres & qui devoient épouser ses filles," & il leur dit: Sortez promptement de ce lieu; car le Seigneur va détruire cette ville. Mais ils s'imaginerent qu'il disoit cela en se moquant, *& ne voulurent point sortir.*

℣. 11. Hébr. Ils se fatiguerent à chercher la porte.

℣. 12. Hébr. autr. Ces hommes (Sam. ces Anges) dirent à Lot: Avez-vous ici quelque allié? Faites sortir de ce lieu vos fils & vos filles, & tous ceux qui vous appartiennent. C'est-à-dire que 1°. Au lieu de HANSIM, *viri*, on lit dans le Samaritain HMLACIM, *Angeli*. 2°. Le mot KTN, que la Vulgate exprime par *generum*, peut signifier en général *affinem*. 3°. La particule V que la Vulgate exprime par *aut* avant *filios*, n'est pas dans le Samaritain; en sorte que ce *filios* n'appartient pas à la premiere phrase, mais à la seconde. 4°. Au lieu de *de urbe hac*, l'Hébreu porte *de loco*, & le Samaritain, *de loco hoc*.

℣ 14. Les Hébreux mettoient souvent un temps considérable entre les promesses & le mariage. L'Hébreu pourroit signifier: à ses alliés: c'est-à-dire, *à ses gendres*, qui avoient épousé ses filles, *autres que celles qui étoient encore avec lui.*

Av. l'Ere Chr. Vulg 1896.

15. A la pointe du jour, les Anges pressoient fort Lot de sortir, en lui disant : Levez-vous, & emmenez votre femme & vos deux filles de peur que vous ne périssiez aussi vous-même dans la ruine " de cette ville.

15. Cúmque esset mane, cogebant eum Angeli, dicentes : Surge, tolle uxorem tuam, & duas filias quas habes : ne & tu pariter pereas in scelere civitatis.

16. Voyant qu'il différoit toujours, " ils le prirent par la main; car le Seigneur vouloit le sauver : & ils prirent de même sa femme & ses deux filles.

16. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, & manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eo quòd parceret Dominus illi.

Sap. x. 6.

17. L'ayant ainsi fait sortir *de la maison*, ils le conduisirent hors de la ville & ils lui parlerent " de cette sorte : Sauvez votre vie, ne regardez point derriere vous, & ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour ; mais sauvez-vous sur la montagne, " de peur que vous ne périssiez aussi vous-même avec les autres.

17. Eduxeruntque eum, & posuerunt extra civitatem : ibique locuti sunt ad eum dicentes : Salva animam tuam : noli respicere post tergum, nec stes in omni circà regione : sed in monte salvum te fac, ne & tu simul pereas.

18. Lot leur répondit : Seigneur,

18. Dixitque Lot ad eos : Quæso, Domine mi,

19. puisque votre serviteur a trouvé grace devant vous, & que vous avez signalé envers lui votre grande miséricorde, en me sauvant la vie, *considerez*, je vous prie, *que* je ne puis me sauver sur la montagne, *ayant peine à marcher*, & étant *ainsi* en danger que le malheur ne me surprenne auparavant, & que je ne meure.

19. quia invenit servus tuus gratiam coram te, & magnificasti misericordiam tuam, quam fecisti mecum, ut salvares animam meam, nec possum in monte salvari, ne fortè apprehendat me malum, & moriar :

℣. 15. Litt. dans l'iniquité.
℣. 16. Vulg. litt. qu'il dissimuloit. Hébr. qu'il différoit.
℣. 17. On lit ici dans l'Hébreu VIAMR, *& dixit*, pour VIAMRU, *& dixerunt*.
Ibid. Il paroît que ce sont les montagnes de Moab, situées au delà de Ségor. Voyez ci-devant, chap. XIII. ℣. 10.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

20. est civitas hæc juxtà, ad quam possum fugere, parva, & salvabor in ea: numquid non modica est, & vivet anima mea?

20. Mais voilà ici près une ville où je puis fuir; elle est petite, je puis m'y sauver: vous savez qu'elle n'est pas grande, & elle me sauvera la vie."

21. Dixitque ad eum: Ecce etiam in hoc suscepi preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.

21. L'Ange lui répondit: J'accorde encore cette grace à la priere que vous me faites, " de ne pas détruire la ville pour laquelle vous *me* parlez."

22. Festina, & salvare ibi: quia non potero facere quidquam donec ingrediaris illuc. Idcircò vocatum est nomen urbis illius Segor.

22. Hâtez-vous *donc* de vous sauver en ce lieu, parce que je ne pourrai rien faire jusqu'à ce que vous y soyez entré. C'est pour cette raison que cette ville, *qui s'appelloit auparavant Bala*, " fut appellée Ségor, *c'est-à-dire, petite.*

Deut. XXIX. 23. *Is.* XIII. 19. *Jer.* L. 40. *Ezec.* XVI. 49. *Os.* XI. 8. *Amos* IV. 11.

23. Sol egressus est super terram, & Lot ingressus est Segor.

23. Le soleil se levoit sur la terre, au même temps que Lot entra dans Ségor.

24. Igitur Dominus pluit super Sodomam & Gomorrham, sulphur & ignem à Domino de cœlo:

24. Alors le Seigneur, *le Fils de Dieu qui avoit apparu à Abraham*, envoya de la part du Seigneur, *de la part de Dieu son Pere*, " *& fit descendre* du ciel sur Sodome & sur Gomorrhe " une pluie de soufre & de feu, " *qui enflammant le bitume dont le terrein étoit rempli*, " *y causa un embrasement général.*

Luc. XVII. 29. *Judæ* I. 7.

℣. 20. Cette ville est Ségor (*Infr.* ℣. 22.) située à l'Orient méridional de la mer morte.

℣. 21. Hébr. litt. J'ai reçu (ou j'ai élevé) votre visage. » Expression qui est souvent employée dans l'Ecriture pour signifier, accorder une grace, par opposition à *abattre* ou *confondre le visage*, qui marque le refus.

Ibid. Hébr. autr. dont vous *me* parlez

℣. 22. Voyez ci-devant, ch. XIV. ℣. 2. & 8.

℣. 24. Litt. *Dominus pluit . . . à Domino.* Les anciens Peres ont tiré de ces paroles, une preuve de la distinction des deux personnes divines, du Pere & du Fils, désignés ici dans l'Hébreu l'un & l'autre par le grand nom Jehova; ce qui marque leur parfaite égalité.

Ibid. Non seulement Sodome & Gomorrhe, mais Adama & Seboïm, furent consumées par le feu du ciel; (*Deut.* XXXIX. 23. *Osée.* XI. 8. *Sap.* X. 6.) & Ségor étoit destinée au même châtiment, si elle n'en eut été préservée par les prieres de Lot. *Supr.* ℣. 21.

Ibid. Une pluie de soufre & de feu, c. à. d. des exhalaisons sulfureuses & enflammées.

Ibid. Voyez ce qui est dit de ce bitume, au chap. XIV. ℣. 10.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

25. Et *ainsi le Seigneur* perdit ces villes avec tous leurs habitants, & tout le pays d'alentour & tout ce qui avoit quelque verdeur sur la terre. "

25. & subvertit civitates has & omnem circà regionem, universos habitatores urbium, & cuncta terræ virentia.

Luc. XVII. 32.

26. La femme de Lot *ayant entendu le bruit de cet embrasement*, regarda derriere elle, " *malgré la défense qui lui en avoit été faite ; & en punition de sa désobéïssance*, elle fut changée en une statue de sel. "

26. Respiciensque uxor ejus post se, versa est in statuam salis.

Sup. XVIII. 1.

27. Or Abraham s'étant levé le matin, *dans le desir de savoir ce qui seroit arrivé aux villes de Sodome & Gomorrhe, & à son neveu*, vint au lieu où il avoit été auparavant avec le Seigneur :

27. Abraham autem consurgens manè, ubi steterat priùs cum Domino,

28. & regardant Sodome & Gomorrhe, & tout le pays d'alentour, il vit des cendres enflammées qui s'élevoient de la terre, comme la fumée d'une fournaise.

28. Intuitus est Sodomam & Gomorrham, & universam terram regionis illius : viditque ascendentem favillam de terra quasi fornacis fumum.

29. *Dans cet embrasement, Dieu ne confondit pas le juste avec les pécheurs :* car " lorsque Dieu détruisoit les villes de ce pays, il se souvint d'Abraham, & *de la promesse qu'il lui avoit faite ; il* délivra Lot de la ruine de ces villes où il avoit demeuré ; *il lui promit même de ne point toucher à Ségor, où il avoit envie de se retirer.*

29. Cùm enim subverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ, liberavit Lot de subversione urbium in quibus habitaverat.

30. *Mais* Lot, *toujours chancelant & inquiet, parce que sa foi n'étoit pas ferme*

30. Ascenditque Lot de Segor, & mansit in mon-

℣. 25. Voyez la *Dissertation sur la ruine de Sodome*, à la tête de ce Livre.

℣. 26. Hébr. derriere lui. Il y a lieu de présumer que c'est une faute de Copiste ו, *eum*, pour ה, *eam*, c'est-à-dire, *se*.

Ibid. Le terme Hébreu ne signifie pas seulement le sel marin & le sel de mine, dont on se sert pour assaisonner les viandes; il signifie aussi les autres sortes de sels, comme le nitre, le bitume, le soufre. On pourroit dire que cette femme subitement frappée d'une exhalaison sulfureuse demeura ainsi pétrifiée. Voyez la *Dissertation* qui vient d'être citée.

℣. 29. Ce *car* n'est ni dans l'Hébreu ni dans les Septante. Peut-être faudroit-il lire dans la Vulgate *autem :* Or lorsque Dieu, &c.

te,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

te, duæ quoque filiæ ejus cum eo; (timuerat enim manere in Segor;) & mansit in spelunca ipse, & duæ filiæ ejus cum eo.

comme celle d'Abraham, étant dans Segor, eut peur *de la voir périr par le feu, comme les autres villes, & d'y périr lui-même* s'il y demeuroit. Il se retira donc avec ses deux filles sur la montagne *où l'Ange lui avoit dit d'abord de se refugier*; & étant entré dans une caverne, il y demeura avec elles."

31. Dixitque major ad minorem: Pater noster senex est, & nullus virorum remansit in terra, qui possit ingredi ad nos juxta morem universæ terræ.

31. Alors l'aînée dit à la cadette: Notre pere est vieux; & il n'est resté aucun homme sur la terre, qui puisse nous épouser selon la coutume de tout le pays.

32. Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.

32. Donnons *donc* du vin *à notre pere*, enivrons-le, & dormons avec lui, afin que *devenant meres*, nous puissions conserver de la race de notre pere.

33. Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illâ. Et ingressa est major, dormivitque cum patre: at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit.

33. Elles donnerent donc en cette nuit du vin à boire à leur pere: & l'aînée dormit avec lui, sans qu'il sentît ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

34. Alterâ quoque die dixit major ad minorem: Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hâc nocte, & dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro.

34. Le jour suivant, l'aînée dit à la seconde: Vous savez que je dormis hier avec mon pere; donnons-lui encore du vin à boire cette nuit, & vous dormirez aussi avec lui, afin que nous conservions de la race de notre pere.

35. Dederunt etiam & illâ nocte patri suo bibere

35. Elles donnerent donc encore en cette nuit du vin à boire à leur pere, &

℣. 30. Tout ce pays de montagnes aux environs de la mer morte est plein de cavernes creusées dans le roc, où plusieurs personnes peuvent demeurer commodément. Ces deux mots, *cum eo*, qui ne sont pas dans l'Hébreu, sont dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

sa seconde fille dormit " avec lui, sans qu'il sentît non plus ni quand elle se coucha, " ni quand elle se leva.

vinum, ingressaque minor filia dormivit cum eo: & ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit.

36. Ainsi elles conçurent toutes deux de Lot leur pere.

36. Conceperunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo.

37. L'aînée enfanta un fils, & elle le nomma Moab, *c'est-à-dire, né d'un pere, en disant : Celui-ci est né de mon pere :* " c'est lui qui est le pere des Moabites qui sont encore aujourd'hui.

37. Peperitque major filium, & vocavit nomen ejus Moab: ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.

38. La seconde enfanta aussi un fils, qu'elle appella Ammon, c'est-à-dire, *issu du peuple, en disant : Celui-ci est* le fils de mon peuple, *parce qu'elle l'avoit eu de son pere, & non d'un étranger*: c'est lui qui est le pere des Ammonites que nous voyons encore aujourd'hui. "

38. Minor quoque peperit filium: & vocavit nomen ejus Ammon, id est, filius populi mei: ipse est pater Ammonitarum usque hodie.

ỳ. 35. Vulg. litt. *Ingressaque dormivit.* On lit de même dans la Version des Septante. Dans l'Hébreu, on lit ici VTQM, *Et surrexit*, pour VTBA, *Et ingressa est*, qu'on lit au ỳ. 33. Ces deux versets sont paralleles.

Ibid. Vulg. Litt. *quando concubuerit.* Il y a lieu de présumer que c'est une faute de Copiste pour *accubuerit illa :* cette faute a pu venir de l'ancienne Vulgate faite sur la Version des Septante, où on lit *ille* pour *illa* : ce qui a dû produire *concubuerit* pour *accubuerit.* Mais dans l'Hébreu le pronom est bien au féminin, & le sens est, *quando accubuerit illa*, comme au ỳ. 33.

ỳ. 37. Ces mots, *en disant : Celui-ci est né de mon pere*, sont exprimés dans la Version des Septante; & ce que l'on va voir dans le ỳ. suiv. donne lieu de présumer que cela vient du texte primitif.

ỳ. 38. Ces mots, *en disant : Celui-ci est le fils de mon peuple*, sont dans la Version des Septante : & ce paroît être la lecture primitive : car c'est à quoi se trouve aujourd'hui réduit l'Hébreu, qui a perdu ici le nom d'*Ammon*, en sorte qu'on y trouve simplement : Et elle l'appella Ben-ammi, *c'est-à-dire, le fils de mon peuple* : c'est le pere des enfants d'Ammon. » Cette derniere dénomination, *enfants d'Ammon*, qui en effet servit toujours depuis à désigner dans l'Hébreu les Ammonites, fait assez connoître que leur pere dût être appellé *Ammon* comme la Vulgate l'exprime. On lit dans les Septante *Amman*; mais il est visible que c'est une faute de Copiste pour *Ammon.* Il y a donc lieu de présumer que le Texte primitif portoit : » Et elle l'appella Ammon : en disant : Celui-ci est le fils de mon peuple. C'est le pere des enfants d'Ammon. »

CHAPITRE XX.

Abraham ſe retire vers Gérara. Abimelech enleve Sara. Il la rend à Abraham.

1. PRofectus inde Abraham in terram auſtralem, habitavit inter Cades & Sur: & peregrinatus eſt in Geraris.

1. ABraham étant parti de-là " pour aller du côté du midi, habita entre Cadès & Sur; & ayant établi ſa demeure à Gérara, "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

2. Dixitque de Sara uxore ſua: Soror mea eſt. Miſit ergo Abimelech rex Geraræ, & tulit eam.

2. Il dit, parlant de Sara ſa femme, qu'elle étoit ſa ſœur. Abimélech " Roi de Gérara, *charmé de la beauté de Sara, que ſon grand âge n'avoit point effacée*, envoya donc chez lui, & la fit enlever.

3. Venit autem Deus ad Abimelech per ſomnium nocte, & ait illi: En morieris propter mulierem quam tuliſti: habet enim virum.

3. Mais Dieu *qui veilloit à la conſervation de Sara*, apparut en ſonge pendant une nuit à Abimélech, & lui dit: Vous ſerez puni de mort à cauſe de la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari.

4. Abimelech verò non tetigerat eam, & ait: Domine, num gentem ignorantem & juſtam interficies?

4. Or Abimélech ne l'avoit point touchée; & il répondit: Seigneur, punirez-vous de mort l'ignorance d'un peuple innocent? "

5. Nonne ipſe dixit mihi: Soror mea eſt: & ipſa ait: Frater meus eſt? in ſimplicitate cordis mei, & munditia manuum mearum, feci hoc.

5. Cet homme ne m'a-t-il pas dit lui-même, qu'elle étoit ſa ſœur? & elle-même auſſi ne m'a-t-elle pas dit qu'il étoit ſon frere? J'ai fait cela dans la ſimplicité de mon cœur, & *ſans ſouiller* la pureté de mes mains.

℣. 1. c. à. d. de la vallée de Mambré. *Ibid.* La ville de Gérara étoit entre les déſerts de Sur au Couchant, & de Cadès à l'Orient, & par conſéquent dans l'Arabie Pétrée. Elle étoit alors ſoumiſe à un Roi Philiſtin. *Infr.* XXI. 33. XXVI. 1. C'eſt peut-être la même que Gerra vers le mont Caſius à 25000 pas de la mer rouge.

℣. 2. Le nom d'*Abimélech* étoit commun à tous les Rois de Gérare, comme le nom de *Pharaon* aux Rois d'Egypte.

℣. 4. Hébr. litr. Punirez-vous de mort; même un peuple qui eſt juſte? Le ſens de la Vulgate eſt celui des Septante, qui ont lu ΑΓΝΟΟΥΝ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΝ, *ignorantem & juſtam*, au lieu de ΓΜ ΣΔΙΚ, *etiam juſtam*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

6. Dieu lui dit *en songe* : " Je sais que vous l'avez fait avec un cœur simple ; c'est pour cela que je vous ai préservé, *en vous affligeant vous & vos femmes*, " afin que vous ne péchâssiez point contre moi, & que je ne vous ai pas permis de la toucher, *en vous avertissant de son état, comme je fais maintenant.*

6. Dixitque ad eum Deus : Et ego scio quòd simplici corde feceris : & ideò custodivi te ne peccares in me, & non dimisi ut tangeres eam.

7. Rendez donc présentement cette femme à son mari, parce que c'est un Prophete *à qui je découvre mes secrets*, " & il priera pour vous, & vous vivrez : Si vous ne voulez point la rendre, sachez que vous serez frappé de mort, vous & tout ce qui est à vous.

7. Nunc ergo redde viro suo uxorem, quia propheta est : orabit pro te, & vives : si autem nolueris reddere, scito quòd morte morieris tu, & omnia quæ tua sunt.

8. Abimélech se leva aussi-tôt, lorsqu'il étoit encore nuit ; " & ayant appellé tous ses serviteurs, il leur dit tout ce qu'il avoit entendu, & ils furent tous " saisis de frayeur.

8. Statimque de nocte consurgens Abimelech, vocavit omnes servos suos : & locutus est universa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valdè.

9. Il manda aussi Abraham, & lui dit : Pourquoi nous avez-vous traités de la sorte ? quel mal vous avions-nous fait, pour avoir voulu nous engager, moi & mon Royaume, dans un si grand péché ? vous avez fait *assurément* à notre égard ce que vous n'auriez pas dû faire. "

9. Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, & dixit ei : Quid fecisti nobis ? quid peccavimus in te, quia induxisti super me & super regnum meum peccatum grande ? quæ non debuisti facere, fecisti nobis.

℣. *6.* L'Hébreu & les Septante répetent ici ce mot que l'on a déjà vu au ℣. 3.

Ibid. Voyez ci-après ℣. 17. & 18.

℣. 7. Le nom de *Prophete* a une signification fort étendue dans la Langue Hébraïque. Peut-être que le terme *Nabi* dont Moyse se sert ici, ne fut en usage chez les Hébreux pour marquer leurs Prophetes, que depuis le temps de Samuël, (1. *Reg.* IX. *9.*) & que Moyse ne l'emploie ici que comme un nom dont la signification étoit connue des Philistins & des Egyptiens qui nommoient ainsi leurs Prêtres, & ceux qu'on croyoit avoir plus de part aux faveurs des Dieux.

℣. 8. Hébr. se leva dès le point du jour. Voyez la même expression plus bas, XXI. 14.

Ibid. Ce mot *omnes* n'est pas dans l'Hébreu ; mais il est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

℣. *9.* Hébr. Quel mal vous avois-je fait, pour avoir voulu m'engager moi & mon royaume, dans un si grand péché ? vous avez fait à mon égard ce que vous n'auriez pas dû faire.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1896.

10. Rursumque expostulans, ait: Quid vidisti, ut hoc faceres?

10. Et continuant encore ses plaintes, il ajouta: Qu'avez-vous envisagé en agissant ainsi *avec moi*?

11. Respondit Abraham: Cogitavi mecum, dicens: Forsitan non est timor Dei in loco isto, & interficient me propter uxorem meam.

11. Abraham lui répondit: *C'est que j'ai craint:*" *car* j'ai songé, & j'ai dit en moi-même: Il n'y a peut-être point de crainte de Dieu en ce pays, & ils me tueront pour avoir ma femme.

12. Aliàs autem & verè soror mea est, filia patris mei, & non filia matris meæ, & duxi eam in uxorem.

12. D'ailleurs elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon pere, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mere," & je l'ai épousée. *Sup.* XII. 13.

13. Postquam autem eduxit me Deus de domo patris mei, dixi ad eam: Hanc misericordiam facies mecum: In omni loco, ad quem ingrediemur, dices quòd frater tuus sim.

13. Or depuis que Dieu m'a fait sortir de la maison de mon pere *& du pays de ma naissance*," je lui ai dit: Vous me ferez cette grace dans tous les pays où nous irons, de dire que je suis votre frere. *Infr.* XXI 23.

14. Tulit igitur Abimelech oves & boves, & servos & ancillas, & dedit Abraham: reddiditque illi Saram uxorem suam,

14. Abimélech donna donc à Abraham *mille pieces d'argent*," des brebis, des bœufs, des serviteurs & des servantes: il lui rendit Sara sa femme.

℣. 11. Cela est exprimé dans le Samaritain, qui porte: » C'est que j'ai craint; car j'ai dit. » L'Hébreu porte simplement: » C'est que j'ai dit. »

℣. 12. L'historien Joseph, S. Jérôme, S. Augustin, & un très-grand nombre de Commentateurs croient que Sara est la même que Jescha, fille d'Aram, frere d'Abraham; (*Supr.* XI. 29.) & que Aran & Abraham, tous deux fils de Tharé, étoient nés de deux meres différentes. D'autres pensent que si Abraham eut voulu dire cela, il eut simplement dit: Elle est ma sœur, parce qu'elle est fille de mon frere. Et ils croient qu'il eut été inutile alors d'ajouter qu'elle n'étoit pas fille de sa mere. Mais dans ce cas-là même, il auroit pu l'ajouter, pour dire qu'elle descendoit du même pere, & non de la même mere. Car s'il a pu épouser sa sœur née d'une autre mere, à plus forte raison aura-t-il pu épouser sa niece issue d'une autre mere. Et en supposant même qu'elle eut été ainsi fille de son frere, il a dû dire qu'elle étoit *fille de son pere*, parce qu'il s'agissoit d'expliquer comment elle étoit *sa sœur*, & que les Hébreux ne distinguant point entre *fille* & *petite fille*, celle que nous appellerions *petite-fille de son pere*, étoit véritablement selon le langage des Hébreux *fille de son pere*, c'est-à-dire, issue de son pere.

℣. 13. Cela est exprimé dans le Samaritain.

℣. 14. Cela est exprimé dans le Samaritain, & dans la Version des Septante: le ℣. 16. le suppose.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1896.

15. Et il lui dit : Vous voyez devant vous toute cette terre ; " demeurez par-tout où il vous plaira.

16. Il dit ensuite à Sara : J'ai donné mille pieces d'argent " à votre frere, afin qu'en quelque lieu que vous alliez, " vous ayez toujours un voile sur les yeux devant tous ceux avec qui vous serez, & souvenez-vous que vous avez été prise " *pour n'avoir pas eu cette marque de votre dépendance d'un mari.* "

17. Abraham pria Dieu ensuite, & Dieu guérit Abimélech, sa femme & ses servantes, & elles enfanterent.

18. Car Dieu avoit frappé de stérilité toute la maison d'Abimélech, à cause de Sara femme d'Abraham.

15. & ait : Terra coram vobis est ; ubicumque tibi placuerit, habita.

16. Saræ autem dixit : Ecce mille argenteos dedi fratri tuo ; hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum sunt, & quocumque perrexeris : mementoque te deprehensam.

17. Orante autem Abraham, sanavit Deus Abimelech & uxorem, ancillasque ejus, & pepererunt.

18. Concluserat enim Dominus omnem vulvam domûs Abimelech propter Saram uxorem Abrahæ.

℣. 15. Vulg. litt. *terra coram vobis.* Hébr. *terra mea coram te.*

℣. 16. On croit qu'il parle des sicles. En prenant la valeur du sicle d'argent à 32 sols 6. deniers, 1000 sicles valent plus de 1600 livres de notre monnoie. Voyez la *Dissertation sur l'Antiquité de la Monnoie*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. lit. chez tous *ceux chez qui vous irez.*

Ibid. Hébr. litt. & soyez reprise. » Ce qui pourroit donner lieu de conjecturer qu'il faudroit lire dans la Vulgate *reprehensam* au lieu de *deprehensam.* » Souvenez-vous que vous avez été reprise, *qu'on vous a fait des reproches, & ne vous exposez plus au même danger.*

Ibid. Voyez ce qui est dit du voile des femmes, dans la *Dissertation sur les Habits des Hébreux*, à la tête du Livre de l'Ecclésiastique.



CHAPITRE XXI.

Naissance d'Isaac. Agar est chassée. Alliance entre Abimélech & Abraham.

1. Visitavit autem Dominus Saram sicut promiserat : & implevit quæ locutus est.

1. Or le Seigneur visita Sara, ainsi qu'il l'avoit promis, & il accomplit *en elle* sa parole."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1895. Sup. XVII. 19. XVIII. 10. Gal. IV. 23. Hebr. XI. 11.

2. Concepitque & peperit filium in senectute sua, tempore quo prædixerat ei Deus.

2. Elle conçut & enfanta un fils en sa vieillesse, " dans le temps que Dieu lui avoit prédit.

3. Vocavitque Abraham nomen filii sui, quem genuit ei Sara, Isaac :

3. Abraham donna le nom d'Isaac à son fils qui lui étoit né de Sara :

Matt. I. 2.

4. & circumcidit eum octavo die, sicut præceperat ei Deus,

4. & il le circoncit le huitieme jour, selon le commandement qu'il en avoit reçu de Dieu,

Sup. XVII. 10.

5. cùm centum esset annorum : hâc quippe ætate patris, natus est Isaac.

5. ayant alors cent ans ; car ce fut à cet âge qu'il devint pere d'Isaac.

6. Dixitque Sara : Risum fecit mihi Deus : quicunque audierit, corridebit mihi.

6. Et Sara *faisant allusion au nom d'Isaac, qui signifie ris*, dit alors : Dieu, *en me donnant un fils*, m'a donné un *sujet de* ris *& de* joie : quiconque l'apprendra, s'en réjouira avec moi.

7. Rursúmque ait : Quis auditurum crederet Abraham, quòd Sara lactaret filium, quem peperit ei jam seni ?

7. Et elle ajouta : Qui croiroit qu'on auroit jamais pu dire à Abraham, que Sara nourriroit de son lait un fils qu'elle lui auroit enfanté, lorsqu'il seroit déjà vieux ? "

℣. 1. Le Seigneur visita Sara par l'accomplissement de sa promesse, en lui donnant la vertu de concevoir.

℣. 2. Hébr. & enfanta un fils à Abraham lorsqu'il étoit déjà vieux. » La même expression se trouve plus bas, au ℣. 7.

℣. 7. Hébr. Qui auroit dit à Abraham que Sara nourriroit de son lait des enfans ? Et *cependant* je lui ai enfanté un fils dans sa vieillesse.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

8. Cependant l'enfant crut, & on le sevra ; & Abraham fit un grand festin au jour qu'il fut sevré.

8. Crevit igitur puer, & ablactatus est ; fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.

9. Mais Sara ayant vu le fils d'Agar Egyptienne qui jouoit *peu respectueusement* avec Isaac son fils, " *& qui même le maltraitoit*, " elle dit à Abraham :

9. Cúmque vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham :

Gal. IV. 30.

10. Chassez cette servante & son fils : car le fils de cette servante ne sera point héritier avec mon fils Isaac.

10. Ejice ancillam hanc & filium ejus : non enim erit hæres filius ancillæ cum filio meo Isaac.

11. Ce discours parut dur " à Abraham à cause de son fils *Ismaël*.

11. Durè accepit hoc Abraham pro filio suo :

12. Mais Dieu lui dit : Que ce que Sara vous a dit touchant votre fils & votre servante, ne vous paroisse point trop rude : faites tout ce qu'elle vous dira, " parce que c'est d'Isaac, *& non d'Ismaël*, que sortira la race qui doit porter votre nom, *& recevoir l'effet de mes promesses*.

12. Cui dixit Deus : Non tibi videatur asperum super puero & super ancilla tua : omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus : quia in Isaac vocabitur tibi semen.

13. Je ne laisserai pas néanmoins de rendre le fils de *cette* " servante chef d'un grand " peuple, parce qu'il est sorti de vous.

13. Sed & filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia semen tuum est.

ỳ. 9. Ces mots, *cum Isaac filio suo*, ne sont pas dans l'Hébreu : mais la suite s'y accorde ; & d'ailleurs ils sont dans la Version des Septante, & on les lisoit dans les Bibles ordinaires dès le temps de S. Jérôme.

Ibid. Le terme Hébreu que la Vulgate exprime par *ludentem*, peut signifier l'action d'user de railleries & de moqueries injurieuses. On lit dans l'Epître de S. Paul aux Galates, qu'Ismaël *persécutoit* Isaac. (*Gal.* IV. 29.) Il le persécutoit par ses railleries & ses insultes. Le mot Hébreu SKQ ne ressemble pas à ceux qui pourroient signifier *persécuter* ; mais en Grec on a pu confondre ἐγέλασε, *derisit*, avec ἠγκλάτησε, *persecutus est*, d'où auroit pu venir par méprise de copiste ἐδίωκε, *persecutus est*. Ces deux termes sont synonymes ; & le dernier est celui qu'on trouve dans le Texte de S. Paul.

ỳ. 11. Hébr. litt. parut très-mauvais.

ỳ. 12. Hébr. autr. Que tout ce que Sara vous a dit touchant votre servante & son fils, ne vous paroisse point mauvais : faites ce qu'elle vous a dit.

ỳ. 13. Ce mot est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

Ibid. Ce mot *magnam* n'est pas dans l'Hébreu ; mais on le trouve dans le Grec des Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

Rom. IX. 7. Hebr. XI. 18.

14. Surrexit itaque Abraham manè, & tollens panem & utrem aquæ, imposuit scapulæ ejus, tradiditque puerum, & dimisit eam. Quæ cùm abiisset, errabat in solitudine Bersebee.

14. Abraham se leva donc dès le point du jour, prit du pain & un vaisseau plein d'eau, *le donna à Agar*, " le mit sur son épaule, lui donna son fils, " & la renvoya. " Elle étant sortie *de la maison d'Abraham*, erroit dans la solitude, *qui fut depuis appellée le désert* de Bersabée. "

15. Cúmque consumpta esset aqua in utre, abjecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant.

15. Et l'eau qui étoit dans le vaisseau ayant manqué, *la soif réduisit Agar & son fils dans un abattement qui les menaçoit d'une mort prochaine* : *alors* elle laissa son fils couché sous un des arbres " qui étoient là,

16. Et abiit, seditque è regione procul quantum potest arcus jacere; dixit enim : Non videbo morientem puerum : & sedens contrà, levavit vocem suam & flevit.

16. s'éloigna de lui d'un trait d'arc, & s'assit vis-à-vis, en disant : Je ne verrai point mourir *mon* enfant, & élevant sa voix dans le lieu où elle se tint assise, elle se mit à pleurer.

17. Exaudivit autem Deus vocem pueri : vocavitque Angelus Dei Agar de cœlo, dicens : Quid agis, Agar ? noli timere : exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo est.

17. Or Dieu écouta la voix de l'enfant *qui pleuroit aussi de son côté*, & un Ange de Dieu appella Agar du ciel, & lui dit : Agar, que faites-vous-là ? Ne craignez point : car Dieu a écouté la voix de l'enfant du lieu où il est.

10. Surge, tolle pue-

18. Levez-vous, prenez l'enfant, &

℣. 14. Ces mots sont dans l'Hébreu & dans la Version des Septante.

Ibid. Les Septante ont lu : Lui mit son fils sur ses épaules. » Le mot *tradidit* n'est point dans l'Hébreu. Mais Ismaël n'étoit plus d'âge à être mis sur les épaules de sa mere : ainsi le sens de la Vulgate est préférable.

Ibid. Cette action avoit un sens caché & mystérieux qui se découvre dans la réprobation des Juifs. S. Paul nous a avertis que Sara marquoit l'Eglise, & Agar la Synagogue; Ismaël, les Juifs incrédules; Isaac les fideles, circoncis ou incirconcis. *Rom.* IX. 7. 8. *Gal.* IV. 24. *& seqq.*

Ibid. Voyez ci-après, ℣. 31. & 32.

℣. 15. Les Septante & Joseph entendent du sapin le terme Hébreu employé ici; la plupart des autres Interpretes l'entendent des arbres en général, ou de quelques halliers ou arbrisseaux.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

tenez-le par la main ; *ayez soin de lui*, parce que je le rendrai chef d'un grand peuple.

rum, & tene manum illius : quia in gentem magnam faciam eum.

19. En même temps Dieu lui ouvrit les yeux, & ayant apperçu un puits plein d'eau, elle s'y en alla, y remplit son vaisseau, & en donna à boire à l'enfant.

19. Aperuitque oculos ejus Deus : quæ videns puteum aquæ, abiit, & implevit utrem, deditque puero bibere.

20. *Dieu* " assista cet enfant, qui crût, & demeura dans les déserts, & il devint un jeune homme " adroit à tirer de l'arc.

20. Et fuit cum eo : qui crevit, & moratus est in solitudine, factusque est juvenis sagittarius.

21. Il habita dans le désert de Pharan, " & sa mere lui fit épouser une femme du pays d'Egypte.

21. Habitavitque in deserto Pharan, & accepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.

22. En ce temps-là, Abimélech accompagné de Phicol qui commandoit son armée, vint dire à Abraham : Dieu est avec vous dans tout ce que vous faites ; *c'est pourquoi je souhaiterois faire alliance avec vous, & vous engager à m'accorder votre amitié.*

22. Eodem tempore dixit Abimelech, & Phicol, princeps exercitûs ejus, ad Abraham : Deus tecum est in universis quæ agis.

23. Jurez-moi donc *ici* " par *le nom de* Dieu, que vous ne ferez de mal, " ni à moi, ni à mes enfants, ni à ma race ; mais " que vous me traiterez, & ce pays dans lequel vous avez demeuré comme
Sup. xx. 13. étranger, avec la bonté avec laquelle je vous ai traité.

23. Jura ergo per Deum : ne noceas mihi, & posteris meis, stirpique meæ : sed juxta misericordiam quam feci tibi : facies mihi, & terræ in qua versatus es advena.

24. Abraham lui répondit : Je vous le jurerai.

24. Dixitque Abraham : Ego jurabo.

25. Et il fit ses plaintes à Abimelech

25. Et increpavit Abi-

℣. 20. Vulg. litt. *Et fuit.* Le Texte Hébreu ajoute *Deus*, qui se trouve aussi dans le Grec des Septante & même dans quelques exemplaires Latins.

Ibid. L'Hébreu ne met pas ici *juvenis.*

℣. 21. Le désert de Pharan est dans l'Arabie Petrée.

℣. 23. Ce mot est dans l'Hébreu.

Ibid. Hébr. litt. Que vous ne mentirez point, » c. à. d. Que vous ne tromperez point.

Ibid. Cette particule *sed*, manque dans l'Hébreu, mais elle est dans le Samaritain.

melech propter puteum aquæ, quem vi abſtulerant ſervi ejus.

de la violence avec laquelle quelques-uns de ſes ſerviteurs lui avoient ôté un puits *qu'il avoit creuſé.* "

26. Responditque Abimelech : Neſcivi quis fecerit hanc rem : ſed & tu non indicaſti mihi, & ego non audivi præter hodie.

26. Abimélech lui répondit : Je n'ai point ſu qui vous a fait cette injuſtice ; vous ne m'en avez pas vous-même averti, & juſqu'à ce jour je n'en ai point entendu parler. *Ainſi elle ne doit pas empêcher que vous ne m'accordiez votre amitié, que je vous demande avec inſtance, & dont je vous prie de me donner quelque gage aſſuré.*

27. Tulit itaque Abraham oves & boves, & dedit Abimelech : percuſſeruntque ambo fœdus.

27. Abraham donna donc à Abimélech des brebis & des bœufs ; " & ils firent alliance enſemble.

28. Et ſtatuit Abraham ſeptem agnas gregis ſeorsùm.

28. Abraham ayant mis à part ſept petites brebis qu'il avoit tirées de ſon troupeau,

29. Cui dixit Abimelech : Quid ſibi volunt ſeptem agnæ iſtæ, quas ſtare feciſti ſeorsùm?

29. Abimélech lui demanda : Que veulent dire ces ſept petites brebis que vous avez miſes ainſi à part ?

30. At ille : Septem, inquit, agnas accipies de manu mea : ut ſint mihi in teſtimonium, quoniam ego fodi puteum iſtum.

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces ſept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me ſervent de témoignage que c'eſt moi qui ai creuſé ce puits. "

31. Idcircò vocatus eſt locus ille Berſabee : quia ibi uterque juravit.

31. C'eſt pourquoi ce lieu fut appellé Berſabée, *c'eſt-à-dire, puits du jurement,* parce qu'ils avoient juré là tous deux,

32. Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.

32. & qu'ils avoient fait alliance près *de ce puits qu'on appella pour cela* le puits du jurement. "

℣. 25. Les puits n'étoient pas une choſe indifférente dans ces pays où l'eau eſt extrêmement rare.

℣. 27. Ces animaux pouvoient être ou des gages de la promeſſe d'Abraham, ou des victimes qu'on devoit offrir pour l'affermiſſement de l'alliance.

℣. 30. Ces ſept brebis ſont un préſent pour ſervir de témoignage, ſelon la coutume de ces anciens temps, où l'écriture étant moins en uſage, on ſe ſervoit de monuments ſenſibles pour conſerver la mémoire des alliances, des contrats, &c.

℣. 32. Hébr. autr. Ils firent donc *ainſi* alliance à Berſabée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1890.

33. Abimélech s'en alla ensuite avec Phicol, général de son armée, & ils retournerent au pays des Philistins. Mais Abraham " planta un bois " à Bersabée, & il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur *qui est le* Dieu éternel. "

33. Surrexit autem Abimelech, & Phicol princeps exercitûs ejus, reversique sunt in terram Palæstinorum. Abraham verò plantavit nemus in Bersabee, & invocavit ibi nomen Domini Dei æterni.

34. Et il demeura long-temps *comme étranger* au pays des Philistins. "

34. Et fuit colonus terræ Palæstinorum diebus multis.

℣. 33. L'Hébreu transporte au ℣. suivant le nom d'Abraham que le Vulgate exprime ici.

Ibid. Ce bois étoit une espece de temple, selon l'usage de ces premiers temps. Voyez la *Dissertation sur les Temples des Anciens*, à la tête des deux derniers Livres des Rois.

Ibid. Hébr. autr. Et il nomma ce lieu-là du nom du Seigneur *qui est* le Dieu éternel. » On voit par plusieurs passages de l'Ecriture, que dans de semblables rencontres, on donnoit au monument que l'on érigeoit, un nom qui en marquoit l'occasion. *Gen.* XXXI. 47. *Exod.* XVII. 15. *Judic.* VI. 24.

℣. 34. C'est-à-dire dans l'Arabie pétrée; où les Philistins possédoient alors la ville de Gérare. *Supr.* XX. 1. *Infr.* XXVI. 1.

CHAPITRE XXII.

Sacrifice d'Isaac. Dieu réitere ses promesses à Abraham. Dénombrement des enfants de Nachor, frere d'Abraham.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870. *Judith.* VIII. 22. *Hebr.* XI. 17.

1. APrès cela Dieu tenta Abraham, & lui dit: Abraham, Abraham. " Abraham lui répondit: Me voici, *Seigneur.*

1. QUæ postquam gesta sunt, tentavit Deus Abraham, & dixit ad eum: Abraham, Abraham. At ille respondit: Adsum.

2. *Dieu* ajouta: Prenez Isaac votre fils unique, qui vous est *si* cher, " & allez en la terre *qui sera bientôt appellée la terre*

2. Ait illi: Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, & vade in

℣. 1. Cette répétition n'est pas dans l'Hébreu; mais elle est dans le Grec des Septante, & on la retrouve au ℣. 11.

℣. 2. Le Texte Hébreu est conçu d'une maniere encore plus touchante: » Prenez maintenant votre fils, votre *fils* unique, pour qui vous avez de l'affection, *prenez* Isaac.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1870.

terram visionis : atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.

de Vision : " & là vous me l'offrirez en holocauste sur une des montagnes que je vous montrerai. "

3. Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum : ducens secum duos juvenes, & Isaac filium suum. Cúmque concidisset ligna in holocaustum : abiit ad locum quem præceperat ei Deus.

3. Abraham se leva donc avant le jour, " prépara son âne, & prit avec lui deux jeunes serviteurs, & Isaac son fils *qui avoit alors vingt-cinq ans.* " Et ayant coupé le bois qui devoit servir à l'holocauste, il s'en alla au lieu où Dieu lui avoit commandé d'aller ; *il marcha pendant deux jours*,

4. Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul :

4. & le troisieme jour, levant les yeux en haut, il vit le lieu de loin,

5. dixitque ad pueros suos : Expectate hìc cum asino : ego & puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertemur ad vos.

5. & *plein de confiance dans les promesses que Dieu lui avoit faites, & qui devoient s'accomplir en la personne de son fils*," il dit à ses serviteurs : Attendez-moi ici avec l'âne ; nous ne ferons qu'aller jusques-là mon fils & moi ; & après avoir adoré, nous reviendrons *aussi-tôt* à vous.

6. Tulit quoque ligna holocausti, & imposuit super Isaac filium suum : ipse

6. Il prit aussi le bois pour l'holocauste, qu'il mit sur son fils Isaac ; & pour lui il portoit en ses mains le feu & le

Ibid. Hébr. litt. dans la terre de Moriah. » *Moriah* signifie vision, ou même vision de Dieu. On croit que Dieu dit à Abraham de se mettre en chemin, & d'aller d'un certain côté jusqu'au lieu qu'il devoit lui désigner ; & que le lieu qu'il lui désigna est la montagne qui depuis cet événement porta le nom de *Moriah*, & où l'on bâtit ensuite le temple de Jérusalem. 2. *Par.* III. 1. Dans le Samaritain au lieu de MORIH, *Moriah* ; on lit MORAH, qui signifie simplement *vision*. Les Septante semblent avoir lu MROM, *élevée*.

Ibid. Hébr. que je vous dirai. » C'est aussi le sens des Septante.

℣. 3. Hébr. autr. dès le point du jour. » C'est la même expression qu'au chap. XXI. ℣. 14.

Ibid. On croit communément sur le témoignage de l'Historien Joseph, qu'Isaac avoit alors vingt-cinq ans. Quelques anciens Hébreux lui en donnent trente ou même trente-sept.

℣. 5. C'est par la foi, dit S. Paul, qu'Abraham offrit Isaac, persuadé que Dieu pourroit bien le ressusciter après sa mort. *Hebr.* XI. 17. 19.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

couteau." Ils marchoient ainsi eux deux ensemble,

verò portabat in manibus ignem & gladium. Cúmque duo pergerent simul,

7. lorsqu'Isaac dit à son pere: Mon pere. Abraham lui répondit: Mon fils, que voulez-vous? Voilà, dit Isaac, le feu & le bois; où est la victime" pour l'holocauste?

7. dixit Isaac patri suo: Pater mi. At ille respondit: Quid vis, fili? Ecce, inquit, ignis & ligna: ubi est victima holocausti?

8. Abraham lui répondit: Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime qui doit lui être offerte en holocauste. Ils continuerent donc à marcher ensemble;

8. Dixit autem Abraham: Deus providebit sibi victimam holocausti, fili mi. Pergebant ergo pariter;

9. & ils vinrent au lieu que Dieu avoit montré" à Abraham; il y dressa un autel, disposa dessus le bois *pour l'holocauste*, lia ensuite son fils Isaac, & le mit sur le bois qu'il avoit arrangé sur l'autel, *sans qu'Isaac fît aucune résistance.*

9. & venerunt ad locum quem ostenderat ei Deus, in quo ædificavit altare, & desuper ligna composuit: cúmque alligasset Isaac filium suum, posuit eum in altare super struem lignorum.

Jac. II. 21. 10. En même-temps il étendit la main, & prit le couteau pour immoler son fils, *qui s'offroit lui-même à Dieu de tout son cœur.*

10. Extenditque manum, & arripuit gladium, ut immolaret filium suum.

11. Mais dans l'instant l'Ange du Seigneur lui cria du ciel: Abraham, Abraham. Il *lui* répondit: Me voici.

11. Et ecce Angelus Domini de cœlo clamavit, dicens: Abraham, Abraham. Qui respondit: Adsum.

12. L'Ange ajouta: Ne mettez point la main sur l'enfant, & ne lui faites au-

12. Dixitque ei: Non extendas manum tuam

℣. 6. Ce que la Vulgate nomme ici *gladius*, peut se traduire par *culter*, un couteau propre à égorger une victime. Les Hébreux se servoient de ce couteau soit pour tuer des animaux, soit pour couper la viande ou toute autre chose.

℣. 7. Le mot Hébreu qui est traduit ici par *victime*, signifie une brebis, ou un agneau, ou même un chevreau.

℣. 9. Hébr. avoit dit.

ſuper puerum, neque facias illi quidquam: nunc cognovi quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.

cun mal. *Car* " je connois maintenant que vous craignez Dieu, puiſque pour m'obéir, vous n'avez point épargné votre fils unique. "

13. Levavit Abraham oculos ſuos, viditque poſt tergum arietem inter vepres hærentem cornibus, quem aſſumens obtulit holocauſtum pro filio.

13. Abraham levant les yeux *au ciel pour remercier Dieu de cette grace, & s'étant retourné*, il vit derriere lui " un belier qui s'étoit embarraſſé avec ſes cornes dans un buiſſon, " & l'ayant pris *comme la victime que Dieu fourniſſoit lui-même*, il l'offrit en holocauſte au lieu de ſon fils. "

14. Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt. Unde uſque hodie dicitur: In monte Dominus videbit.

14. & il appella ce lieu d'un nom qui ſignifie, le Seigneur voit. C'eſt pourquoi on dit encore aujourd'hui: Le Seigneur verra ſur la montagne, *parce que Dieu y avoit vu l'obéiſſance d'Abraham & la ſoumiſſion d'Iſaac.* "

15. Vocavit autem Angelus Domini Abraham ſecundò de cœlo: dicens:

15. L'Ange du Seigneur appella Abraham du ciel pour la ſeconde fois, & lui dit:

Pſ. CIV. 9. *Eccli.* XLIV. 21. 1. *Macc.* 7. 18. *Luc.* I. 73. *Heb.* VI. 13. 17.

16. Per memetipſum juravi, dicit Dominus: quia feciſti hanc rem, &

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, " que puiſque vous avez fait cette action, & que pour m'obéir,

℣. 12. Cette particule eſt dans l'Hébreu & dans les Septante.

Ibid. Hébr. litt. puiſque vous ne m'avez point ſouſtrait votre fils, votre *fils* unique.

℣. 13. Au lieu de *poſt tergum*, on lit ſimplement dans l'Hébreu AKR, *poſt*; au lieu de quoi le Samaritain porte AKD, *unum*; & les Septante liſoient ainſi: *viditque arietem unum*: il vit un belier.

Ibid. Le terme Hébreu marque les branches entrelaſſées des épines & des buiſſons.

Ibid. Il y a de grands traits de reſſemblance entre les circonſtances du ſacrifice d'Iſaac, & celles de la mort de J. C. Et S. Paul indique cette reſſemblance, lorſqu'il dit qu'Abraham recouvrant Iſaac, le reçut comme une figure & une parabole. *Hebr.* XI. 19.

℣. 14. Hébr. autr. & il appella ce lieu d'un nom qui ſignifie, le Seigneur ſera vu: car il dit: Aujourd'hui ſur cette montagne le Seigneur ſera vu: *on reconnoîtra dans ce qui s'eſt paſſé aujourd'hui ſur cette montagne le myſtere du Dieu fait homme, qui devenu victime ſous la main de ſon Pere pour notre ſalut, ſurvivra à ſon ſacrifice.*

℣. 16. Voyez ce que dit S. Paul ſur ce paſſage dans l'Epitre aux Hébreux, chap. VI. ℣. 13. 16. & ſuiv.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

vous n'avez point épargné votre fils unique, "

non pepercisti filio tuo unigenito propter me ;

17. je vous benirai, & je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel, & comme le sable qui est sur le rivage de la mer ; votre postérité possedera *un jour* les villes de ses ennemis *que je lui livrerai* ; "

17. benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, & velut arenam quæ est in littore maris : possidebit semen tuum portas inimicorum suorum ;

Sup. xii. 3. xviii. 18. Infr. xxvi. 4. Eccli. xliv. 25. Act. iii. 25.

18. & toutes les nations de la terre seront benies " dans celui qui sortira de vous, parce que vous avez obéi à ma voix ; *& ce fils que je vous donnerai, sera pour tout les peuples la source de la grace & l'auteur du salut.* "

18. & benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.

19. Abraham revint *ensuite* trouver ses serviteurs, & ils s'en retournerent ensemble à Bersabée, où il demeura.

19. Reversusque est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, & habitavit ibi.

20. Après cela, on vint dire à Abraham que son frere Nachor avoit eu de sa femme Melcha plusieurs fils,

20. His ita gestis nuntiatum est Abrahæ quòd Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo,

21. Hus son aîné, Buz son frere, Camuël pere des Syriens,

21. Hus primogenitum, & Buz fratrem ejus, & Camuel patrem Syrorum,

Ibid. Hébr. Et que vous ne m'avez point soustrait votre fils, votre *fils* unique. » L'expression *à me* n'est point dans l'Hébreu ; mais elle est dans le Samaritain ; les Septante & la Vulgate la supposent ; & elle se trouve au ℣. 12.

℣. 17. Litt. Votre postérité possédera les portes de ses ennemis. » *Posséder les portes de ses ennemis*, peut signifier, gouverner, juger, être le maître de ses ennemis, parce qu'anciennement on rendoit les jugements aux portes des Villes. L'accomplissement littéral de ces prophéties se vit après la conquête du pays des Chananéens, des Moabites & des Ammonites par les Hébreux. Mais il parut plus parfaitement après l'établissement de l'Eglise, lorsque tous les pays du monde furent assujettis à Jesus-Christ.

℣. 18. Hébr. litt. se beniront.

Ibid. Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ. Le sens véritable de ce passage est que tous les peuples du monde seront benis en J. C. comme le marque l'Apôtre. *Gal.* iii. 16.

℣. 21. Hébr. Camuël pere d'Aram. » Les Syriens ou Araméens sont descendus d'Aram fils de Sem. (*Supr.* x. 22.) Mais on peut dire que Camuël fut pere des Camiletes en Cappadoce, qui prirent le nom d'*Araméens* ou de *Syriens*, d'Aram fils de Camuel.

22. & Cafed, & Azaü, Pheldas quoque & Jedlaph,

22. Cafed, Azaü, Pheldas, Jedlaph,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

23. ac Bathuel de quo nata eft Rebecca : octo iftos genuit Melcha, Nachor fratri Abrahæ.

23. & Bathuel dont Rébecca étoit fille. Ce font là les huit fils que Nachor frere d'Abraham eut de Melcha fa femme.

24. Concubina verò illius, nomine Roma, peperit Tabee, & Gaham, & Thahas, & Maacha.

24. Sa concubine qui s'appelloit Roma, lui enfanta *auffi* Tabée, Gaham, Thahas & Maacha.

CHAPITRE XXIII.

Mort de Sara. Abraham achete une caverne pour l'enterrer.

1. Vixit autem Sara centum viginti feptem annis,

1. Sara ayant vécu cent vingt-fept ans, "

2. & mortua eft in civitate Arbee, quæ eft Hebron, in terra Chanaan: venitque Abraham ut plangeret & fleret eam.

2. mourut en la ville d'Arbée, " qui eft la même qu'Hébron, au pays de Chanaan. Abraham vint pour la pleurer & pour en faire le deuil, " *pendant plufieurs jours felon l'ufage* ; "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

3. Cúmque furrexiffet ab officio funeris, locutus eft ad filios Heth, dicens :

3. & s'étant levé, après s'être acquitté de ce devoir qu'on rend aux morts, il vint parler aux enfants de Heth " & il leur dit :

℣. 1. On lit dans l'Hébreu : *Et facti funt vitæ Saræ . . . . anni vitæ Saræ.* C'eft le commencement & la fin du verfet : il y a lieu de préfumer que ce font deux lectures différentes, qui fe réduifent à ces mots : *Et facti funt anni vitæ Saræ.*

℣. 2. Hébr. autr. dans Cariath-Arbé : » ainfi nommée parce qu'elle étoit *la ville d'Arbé* qui fut pere d'Enac, de qui defcendirent les Géants nommés *Enacim*, entre lefquels Arbé leur ancêtre fut toujours diftingué. (*Jof.* XIV. 15. XV. 13. 54. XX. 7. XXI. 11.) Le Samaritain dit : dans Cariath-Arbé près la vallée. Les Septante difent : dans Cariath-Arbé qui eft dans la vallée.

Ibid. Il paroît qu'Abraham ne demeuroit pas alors à Hébron, mais à Berfabee. *Supr.* XXII. 19.

Ibid. Dans la fuite il paroit que le deuil ordinaire étoit de fept jours. Voyez la *Differtation fur les Funérailles*, à la tête de l'Eccléfiaftique.

℣. 3. Les habitants d'Hébron font ici nommés enfants de Heth, c'eft-à-dire, Héthéens, defcendants de Heth fils de Chanaan. *Supr.* X. 15.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

4. Je suis parmi vous *comme* un étranger & un voyageur ; donnez-moi droit de sépulture " au milieu de vous, afin que j'enterre la personne qui m'est morte, *& qui est exposée devant mes yeux.* "

5. Les enfants de Heth lui répondirent : *Non.* "

6. Seigneur, écoutez-nous : Vous êtes parmi nous comme un grand Prince ; " enterrez dans nos plus beaux sépulchres la personne qui vous est morte ; nul d'entre nous ne pourra vous empêcher " de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

7. Abraham s'étant levé, adora " les peuples de ce pays-là, qui étoient les enfants de Heth, *pour leur témoigner sa reconnoissance*,

8. & il leur dit : Si vous trouvez bon que j'enterre la personne qui m'est morte, *& qui est exposée devant mes yeux,* " écoutez-moi, & intercedez pour moi, envers Ephron fils de Séor, *le Héthéen,*"

9. afin qu'il me donne la caverne double " qu'il a à l'extrêmité de son champ ; qu'il me la cede devant vous pour le prix

4. Advena sum & peregrinus apud vos : date mihi jus sepulchri vobiscum, ut sepeliam mortuum meum.

5. Responderunt filii Heth, dicentes :

6. Audi nos, domine, princeps Dei es apud nos : in electis sepulchris nostris sepeli mortuum tuum : nullusque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.

7. Surrexit Abraham, & adoravit populum terræ, filios videlicet Heth :

8. dixitque ad eos : Si placet animæ vestræ ut sepeliam mortuum meum, audite me, & intercedite pro me apud Ephron filium Seor :

9. ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in extrema parte agri

℣. 4: Hébr. la possession d'un sépulchre. *Ibid.* L'Hébreu ajoute ces mots, *à facie mea.*

℣. 5. Ce mot est dans le Samaritain & dans le Grec des Septante. On en trouve même le vestige dans l'Hébreu, où on lit LO, *ei*, pour LA, *Non.* C'est-à-dire : Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire ; nous voulons vous accorder plus que vous ne demandez. La même expression va revenir au ℣. 11. & au ℣. 14. dans le même sens.

℣. 6. Litt. un Prince de Dieu. » L'Ecriture joint souvent le nom de Dieu aux choses dont elle veut relever la grandeur. C'est ainsi que les autres langues emploient l'épithete de *divin.*

Ibid. Hébr. autr. ne vous empêchera.

℣. 7. Voyez ci-devant, chap. XVIII. ℣. 2.

℣. 8. L'Hébreu ajoute encore ici *à facie mea.* Sup. ℣. 4.

Ibid. Ce mot est dans le Samaritain.

℣. 9. Hébr. sa caverne de Macphélah. » *Macphélah* signifie double ; mais il y a apparence que c'étoit le nom du lieu où étoit cette caverne. *Infr.* ℣. 17. & 19.

ſui : pecuniâ dignâ tradat eam mihi coram vobis in poſſeſſionem ſepulchri.

qu'elle vaut, & qu'ainſi elle ſoit à moi pour en faire un ſépulcre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

10. Habitabat autem Ephron in medio filiorum Heth. Reſponditque Ephron ad Abraham, cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius, dicens :

10. Or Ephron demeuroit au milieu des enfants de Heth, " & il répondit à Abraham devant tous ceux qui s'aſſembloient à la porte de la ville, & lui dit :

11. Nequaquam ita fiet, domine mi ; ſed tu magis auſculta quod loquor : Agrum trado tibi, & ſpeluncam quæ in eo eſt, præſentibus filiis populi mei ; ſepeli mortuum tuum.

11. Non, mon ſeigneur, cela ne ſera pas ainſi ; mais écoutez plutôt ce que je vais vous dire : Je vous donne le champ & la caverne qui y eſt, en préſence des enfants de mon peuple ; enterrez-y celle qui vous eſt morte.

12. Adoravit Abraham coram populo terræ :

12. Abraham fit une profonde révérence devant le peuple du pays,

13. & locutus eſt ad Ephron circumſtante plebe: Quæſo, ut audias me : dabo pecuniam pro agro : ſuſcipe eam, & ſic ſepeliam mortuum meum in eo.

13. & il dit à Ephron au milieu de tous : Ecoutez-moi, je vous prie ; " je vous donnerai l'argent que vaut le champ, recevez-le, & j'y enterrerai enſuite celle qui m'eſt morte.

14. Reſponditque Ephron :

14. Ephron lui répondit : *Non.* "

15. Domine mi, audi me : Terra quam poſtulas, quadringentis ſiclis

15. Mon ſeigneur, écoutez-moi : La terre que vous me demandez vaut quatre cents ſicles d'argent." C'eſt le prix *de la*

℣. 10. Hébr. autr. étoit aſſis au milieu des enfants de Heth *à qui Abraham parloit.*

℣. 13. l'Hébreu met ici : *Si tu ei, audi me* ; ou *Si tu, utinam audias me* ! Mais au lieu de LO, *ei*, ou LU, *utinam* ; on lit dans le Samaritain LI, *mihi*. Le ſens eſt donc : *Si tu mihi, audi me* : Si vous êtes pour moi, écoutez-moi. Les Septante qui liſoient de même, ont traduit : Puiſque vous êtes pour moi, écoutez-moi. »

℣. 14. Ce mot eſt dans le Samaritain & dans le Grec des Septante. Dans l'Hebreu on lit LO, *ei*, pour LA, *Non*, comme au ℣. 5.

℣. 15. Environ ſix cents cinquante livres de notre monnoie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

chose dont il s'agit entre vous & moi; mais qu'est-ce que cela *pour que je le reçoive de vous?* enterrez-y celle qui vous est morte, *& n'en payez rien*; *vous me ferez plaisir.*

16. Ce qu'Abraham ayant entendu, il fit peser en présence des enfants de Heth l'argent qu'Ephron lui avoit demandé," *c'est-à-dire*, quatre cents sicles d'argent en bonne monnoie, & reçue de tout le monde."

17. Ainsi le champ qui avoit été autrefois à Ephron, dans lequel il y avoit une caverne double, qui regarde Mambré," fut livré à Abraham, tant le champ que la caverne avec tous les arbres qui étoient autour;

18. *Et ce champ* lui fut assuré comme un bien qui lui devint propre, en présence des enfants de Heth, & de tous ceux qui entroient *dans l'assemblée qui se tenoit* à la porte de la ville."

19. Abraham enterra donc sa femme Sara dans la caverne double du champ qui regarde Mambré," où est la ville d'Hébron au pays de Chanaan;

Infr. xxxv. 27.

argenti valet: istud est pretium inter me & te: sed quantum est hoc? sepeli mortuum tuum.

16. Quod cùm audisset Abraham, appendit pecuniam quam Ephron postulaverat, audientibus filiis Heth, quadringentos siclos argenti probatæ monetæ publicæ.

17. Confirmatusque est ager quondam Ephronis, in quo erat spelunca duplex, respiciens Mambre, tam ipse, quàm spelunca, & omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum,

18. Abrahæ in possessionem, videntibus filiis Heth, & cunctis qui intrabant portam civitatis illius.

19. Atque ita sepelivit Abraham Saram uxorem suam in spelunca agri duplici, quæ respiciebat Mambre: hæc est Hebron in terra Chanaan.

℣. 16. Hébr. autr. Il fit peser l'argent qu'Ephron avoit dit en présence des enfants de Heth. » L'expression *peser l'argent* montre l'ancien usage de délivrer l'argent au poids, avant que la valeur de chaque piece fût déterminée par la marque qu'on y mit dans la suite. Le sicle même n'etoit qu'une sorte de poids. Voyez la *Dissertation sur l'Antiquité de la Monnoie*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. d'argent qui passe chez les Marchands. » C'est aussi le sens des Septante.

℣. 17. Hébr. le champ d'Ephron qui étoit à Macphélah, devant Mambré.

℣. 17. & 18. On voit ici l'ancienne maniere de transiger. Le marché & l'accord se font en présence du peuple & des anciens; on délivre le prix, & on se met en possession.

℣. 19. Hébr. dans la caverne du champ de Macphélah, devant Mambré.

20. Et confirmatus est ager, & antrum quod erat in eo, Abrahæ in possessionem monumenti à filiis Heth.

20. & le champ avec la caverne qui y étoit, fut livré en cette maniere, & assuré à Abraham par les enfants de Heth, afin qu'il le possédât comme un sépulchre qui lui appartenoit *légitimement*. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1858.

CHAPITRE XXIV.

Abraham envoie en Mésopotamie l'Intendant de sa maison demander Rebecca pour épouse d'Isaac. Le serviteur d'Abraham demande & obtient Rebecca : il l'amene.

1. ERat autem Abraham senex, dierumque multorum : & Dominus in cunctis benedixerat ei.

1. OR Abraham étoit vieux & fort avancé en âge, *ayant cent quarante ans*, " & le Seigneur l'avoit beni en toutes choses, *l'ayant comblé de toutes sortes de biens.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

2. Dixitque ad servum seniorem domus suæ, qui præerat omnibus quæ habebat : Pone manum tuam subter femur meum,

2. Il dit donc au plus ancien de ses domestiques, " qui avoit l'intendance sur toute sa maison : Mettez votre main sous ma cuisse, " *Infr.* XLVII. 29.

3. ut adjurem te per Dominum, Deum cœli & terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, inter quos habito :

3. afin que je vous fasse jurer " par le Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre, que *dans la commission que je vous donne de chercher une femme à Isaac mon fils*, vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens, parmi lesquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils ;

4. sed ad terram & cog-

4. mais que vous irez au pays où sont

℣. 1. Isaac avoit 40 ans. *Infr.* XXV. 20.

℣. 2. *Seniorem* (Hébr. *Senem.*) *domûs suæ.* Quelques-uns croient que ce nom marque moins l'âge, que la qualité. Voyez ci-après chap. L. ℣. 7. On croit que cet ancien de la maison d'Abraham, est Eliezer dont il est parlé ci-devant, chap. XV. ℣. 2.

Ibid. Dans toute l'Ecriture, on ne trouve qu'Abraham & Jacob qui aient ainsi obligé, l'un, son serviteur, l'autre, son fils, à mettre la main sous leur cuisse pour s'obliger par serment. Quelques Peres & quelques Commentateurs pensent que c'est une action mystérieuse, par laquelle ces deux Patriarches exigeoient le serment au nom du Messie qui devoit sortir de leur race.

℣. 3. C'est le sens de l'Hebreu : *ut jurare te faciam*; & c'est ce que la Vulgate renferme dans cette expression concise : *ut adjurem te.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

mes parents, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

nationem meam proficiscaris, & inde accipias uxorem filio meo Isaac.

5. Son serviteur lui répondit : Si la fille ne veut point venir en ce pays-ci avec moi, voulez-vous que je remene votre fils au lieu d'où vous êtes sorti ?

5. Respondit servus : Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere debeo filium tuum ad locum de quo tu egressus es ?

6. Abraham lui répondit : Gardez-vous bien de remener jamais mon fils en ce pays-là.

6. Dixitque Abraham : Cave nequando reducas filium meum illuc.

Sup. XII. 7. XVIII 18. XV. 18. Infr. XXVI. 4.

7. Le Seigneur le Dieu du ciel, qui m'a tiré de la maison de mon pere & du pays de ma naissance, qui m'a parlé, & qui m'a juré, en me disant : Je donnerai ce pays à votre race, enverra lui-même son Ange devant vous, afin que vous preniez une femme de ce pays-là pour mon fils.

7. Dominus Deus cœli qui tulit me de domo patris mei, & de terra nativitatis meæ, qui locutus est mihi, & juravit mihi, dicens : Semini tuo dabo terram hanc : ipse mittet Angelum suum coram te, & accipies inde uxorem filio meo :

8. Si la fille ne veut pas vous suivre, vous ne serez point obligé à votre serment ; " seulement ne remenez jamais mon fils en ce pays-là.

8. sin autem mulier noluerit sequi te, non teneberis juramento : filium meum tantùm ne reducas illuc.

9. Ce serviteur mit donc sa main sous la cuisse d'Abraham son maître, & s'engagea par serment à faire ce qu'il lui avoit ordonné.

9. Posuit ergo servus manum sub femore Abraham domini sui, & juravit illi super sermone hoc.

10. En même-temps, il prit dix chameaux du troupeau de son maître, il porta avec lui de tous ses biens ; " & s'é-

10. Tulitque decem camelos de grege domini

℣. 8. L'Hébreu dit à la lettre, *Innocens eris à juramento meo*, comme la Vulgate dit au ℣. 41. *Innocens eris à maledictione mea.*

℣. 10. Hébr. autr. tout ce qu'il y avoit de mieux dans la maison de son maître. Ces présents choisis dans tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la maison d'Abraham étoient pour la dot de l'épouse d'Isaac, selon l'usage de ces temps & de ces pays-là, où l'époux apportoit la dot à son épouse.

ſui, & abiit, ex omnibus bonis ejus portans ſecum, profectuſque perrexit in Meſopotamiam ad urbem Nachor.

tant mis en chemin, il alla en Méſopotamie en la Ville de *Haran où demeuroit* Nachor. "

11. Cúmque camelos feciſſet accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ veſperè, tempore quo ſolent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit :

11. Etant arrivé ſur le ſoir près d'un puits hors de la ville, où les filles avoient accoutumé de ſortir pour puiſer de l'eau: & ayant fait repoſer ſes chameaux, " il dit à *Dieu* :

12. Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obſecro, mihi hodie, & fac miſericordiam cum domino meo Abraham.

12. Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, aſſiſtez-moi " aujourd'hui, je vous prie, & faites miſéricorde à Abraham mon ſeigneur.

13. Ecce ego ſto prope fontem aquæ, & filiæ habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.

13. Me voici près de cette fontaine, & les filles des habitants de cette ville vont ſortir pour y venir puiſer de l'eau.

14. Igitur puella, cui ego dixero, Inclina hydriam tuam ut bibam; & illa reſponderit, Bibe, quin & camelis tuis dabo potum, ipſa eſt, quam

14. *Que* la fille donc à qui je dirai, Baiſſez votre vaiſſeau, " afin que je boive, & qui me répondra, Buvez, & je donnerai auſſi à boire à vos chameaux; ſoit celle que vous avez deſtinée à Iſaac votre ſerviteur; & je connoîtrai par-là " que vous aurez

Ibid. L'Hiſtorien Joſeph aſſure que toute la famille de Tharé ſe tranſporta d'Ur de Chaldée à Haran en Méſopotamie: (*Supr.* XI. 31.) & la ſuite prouve qu'en effet la ville de Nachor en Méſopotamie étoit Haran. (*Infr.* XXIX. 4. 5.)

℣. 11. Hébr. litt. ayant fait plier les genoux à ſes chameaux. » C'eſt ſur leurs genoux pliés, que ces animaux ſe repoſent.

℣. 12. L'Hébreu ponctué ſignifie à la lettre : Faites-moi rencontrer; faites que j'aie une heureuſe rencontre. Mais avec d'autres points, ou en négligeant les points, les mêmes lettres HQRH, peuvent également ſignifier : venez à ma rencontre, venez au devant de moi, aſſiſtez-moi.

℣. 14. Le terme Hébreu ſignifie en général une urne, ou une cruche à mettre de l'eau ou du vin.

Ibid. On lit dans l'Hébreu EH, *in ea*, pour BZAT, *in hoc*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

fait miséricorde à *Abraham* " mon maître.

præparaſti ſervo tuo Iſaac : & per hoc intelligam quòd fecerit miſericordiam cum domino meo.

15. A peine avoit-il achevé de parler ainſi en lui-même, " qu'il vit paroître Rébecca fille de Bathuel, fils de Melcha femme de Nachor frere d'Abraham, qui portoit ſur ſon épaule un vaiſſeau *plein d'eau*.

15. Necdum intra ſe verba compleverat, & ecce Rebecca egrediebatur, filia Bathuel, filii Melchæ uxoris Nachor fratris Abraham, habens hydriam in ſcapula ſua :

16. C'étoit une fille très-agréable, & une vierge parfaitement belle & inconnue à tout homme : " elle étoit déjà venue à la fontaine ; " & ayant rempli ſon vaiſſeau, elle s'en retournoit.

16. puella decora nimis, virgoque pulcherrima, & incognita viro : deſcenderat autem ad fontem, & impleverat hydriam, ac revertebatur.

17. Le ſerviteur *d'Abraham* allant donc au devant d'elle, lui dit : Donnez-moi à boire un peu de l'eau que vous portez dans votre vaiſſeau.

17. Occurritque ei ſervus, & ait : Pauxillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

18. Elle répondit : Buvez, mon ſeigneur ; & ôtant auſſi-tôt ſon vaiſſeau *de deſſus ſon épaule*, & le penchant ſur ſon bras, " elle lui donna à boire.

18. Quæ reſpondit : Bibe, domine mi : celeriterque depoſuit hydriam ſuper ulnam ſuam, & dedit ei potum.

19. Après qu'il eut bu, elle ajouta : Je vais auſſi tirer de l'eau pour vos chameaux, juſqu'à ce qu'ils aient tous bu.

19. Cúmque ille bibiſſet, adjecit : Quin & camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.

Ibid. Le Samaritain & les Septante le nomment.

℣. 15. Ces mots *intra ſe*, ne ſont pas dans l'Hébreu : ils ſont dans le Samaritain & dans la Verſion des Septante ; l'Hébreu les exprime au ℣. 45.

℣. 16. Hébr. & Sept. C'étoit une fille très-belle ; elle étoit vierge & inconnue à tout homme.

Ibid. Hébr. autr. Elle vint à la fontaine.

℣. 18. Hébr. ſur ſa main.

20. Effundenſque

20. Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam : & haustam omnibus camelis dedit.

20. *Aussi-tôt*" ayant versé dans les canaux l'eau de son vaisseau, elle courut au puits pour en tirer d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux.

21. Ipse autem contemplabatur eam tacitus, scire volens utrùm prosperum iter suum fecisset Dominus, an non.

21. Cependant le serviteur *d'Abraham* la considéroit, sans rien dire, " voulant savoir si le Seigneur avoit rendu son voyage heureux, ou non.

22. Postquam autem biberunt cameli, protulit vir inaures aureas, appendentes siclos duos, & armillas totidem pondo siclorum decem;

22. Après donc que les chameaux eurent bu, cet homme tira des pendants d'oreilles" d'or qui pesoient deux sicles," *& dont il orna son visage*," & *il lui mit aux mains*" deux bracelets qui en pesoient dix; "

23. dixitque ad eam : Cujus es filia? indica mihi : est in domo patris tui locus ad manendum?

23. *& en les lui donnant*, il lui dit : De qui êtes-vous fille? dites-le-moi, *je vous prie* : y a-t-il dans la maison de votre pere, du lieu pour *nous*" loger?

24. Quæ respondit : Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor.

24. Elle répondit : Je suis fille de Bathuel, fils de Melcha & de Nachor son mari.

25. Et addidit, dicens : Palearum quoque & fœ-

25. Il y a chez nous, ajouta-t-elle, beaucoup de paille & de foin,

℣. 20. L'Hébreu l'exprime : *Celeriterque effudit*; au lieu de quoi le Samaritain répete, *celeriterque deposuit*, que l'on vient de voir au ℣. 18. c'est-à-dire qu'on y lit, VTRD, *& deposuit*, au lieu de VTAR, *& effudit*.

℣. 21. Hébr. étoit tout étonne d'elle, & ne disoit rien.

℣. 22. Le terme Hébreu signifie en général des pendants, soit des oreilles, soit du nez, ou du front, selon l'usage des Orientaux. Il paroît employé ici dans ce dernier sens : *Cet homme tira un pendant d'or*; & au ℣. 47. *Je lui ai mis ce pendant sur le visage* : c'est le sens de l'Hébreu. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.

Ibid. Hébr. qui pesoit un béca : » c. à. d. un demi-sicle.

Ibid. Ces mots sont dans le Samaritain : *& posuit super faciem ejus*.

Ibid. Ce mot, *& manibus* est dans l'Hébreu & dans la Version des Septante. Le ℣. 47. rappelle ces circonstances.

Ibid. Hébr. deux bracelets de dix *pieces* d'or. » On sous-entend le sicle, qui etoit le poids le plus ordinaire. Le sicle d'or valoit environ 11. liv. 12. sols de notre monnoie.

℣. 23. Ce mot est dans l'Hébreu & dans les Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

& bien " du lieu pour y demeurer.

ni plurimum eſt apud nos, & locus ſpatioſus ad manendum.

26. Cet homme fit une profonde inclination, & adora le Seigneur,

26. Inclinavit ſe homo, & adoravit Dominum,

27. en diſant : Beni ſoit le Seigneur le Dieu d'Abraham mon maître, qui n'a pas manqué de lui faire miſéricorde ſelon la vérité *de ſes promeſſes*, & qui m'a amené droit dans la maiſon du frere de mon maître.

27. dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abſtulit miſericordiam & veritatem ſuam à domino meo, & recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

28. La fille courut donc à la maiſon de ſa mere, " & alla lui dire tout ce qu'elle avoit entendu.

28. Cucurrit itaque puella, & nuntiavit in domum matris ſuæ omnia quæ audierat.

29. Or Rébecca avoit un frere nommé Laban, qui ſortit auſſi-tôt pour aller trouver cet homme près de la fontaine. "

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui feſtinus egreſſus eſt ad hominem, ubi erat fons.

30. Et ayant déjà vu les pendants d'oreilles " & les bracelets aux mains de ſa ſœur, qui lui avoit rapporté en même-temps tout ce que cet homme lui avoit dit, il vint à lui lorſqu'il

30. Cùmque vidiſſet inaures & armillas in manibus ſororis ſuæ, & audiſſet cuncta verba referen-

℣. 25. Le mot *ſpatioſus* n'eſt pas exprimé dans l'Hébreu.

℣. 28. Toute la ſuite de ce récit donne lieu de préſumer que Bathuel ſon pere étoit mort. Il eſt vrai qu'au ℣. 50. l'Ecriture nomme Bathuel avec Laban ; mais dans toute la ſuite il n'eſt parlé que des freres & de la mere de Rébecca ; ce qui fait croire que Bathuel nommé en cet endroit avec Laban, étoit lui-même frere de Rébecca. L'Hiſtorien Joſeph aſſure que Bathuel pere de Rébecca étoit mort.

℣. 29. Dans l'Hébreu, ces deux phraſes ne ſont pas ainſi liées : il paroît que la ſeconde eſt tranſpoſée & appartient au ℣. ſuiv. Car il eſt à préſumer que ce ne fut que ſur le récit de ſa ſœur, que Laban s'empreſſa d'aller trouver cet homme. L'Hébreu dit donc : *Et cucurrit Laban ad virum foràs ad fontem* : cela paroît avoir ſa place dans le ℣. ſuiv. avant ces mots : *&* *venit ad virum*, &c. Cette conjonction *&* ſe trouve exprimée dans l'Hébreu.

℣. 30. Hébr. le pendant. » Voyez ci-deſſus. ℣. 22.

tis: Hæc locutus est mihi homo: venit ad virum, qui stabat juxta camelos, & prope fontem aquæ:

étoit *encore* près de la fontaine avec les chameaux.

31. dixitque ad eum: Ingredere, benedicte Domini: cur foris stas? præparavi domum, & locum camelis.

31. & il lui dit: Entrez, vous qui êtes beni du Seigneur; pourquoi demeurez-vous dehors? j'ai préparé la maison, & un lieu pour vos chameaux.

32. Et introduxit eum in hospitium: ac destravit camelos, deditque paleas & fœnum, & aquam ad lavandos pedes ejus, & virorum qui venerant cum eo.

32. Il le fit aussi-tôt entrer dans le logis; " il déchargea ses chameaux, leur donna de la paille & du foin, & fit laver les pieds de cet homme & de ceux qui étoient venus avec lui.

33. Et appositus est in conspectu ejus panis. Qui ait: Non comedam, donec loquar sermones meos. Respondit ei: Loquere.

33. En même-temps on " lui servit à manger. Mais le serviteur *leur* dit: Je ne mangerai point, jusqu'à ce que je vous aie proposé ce que j'ai à vous dire. Vous pouvez le faire, lui dit " *Laban*; *nous vous écoutons*.

34. At ille: Servus, inquit, Abraham sum:

34. Et il *leur* parla de cette sorte: Je suis serviteur d'Abraham.

35. & Dominus benedixit domino meo valdè, magnificatusque est: & dedit ei oves & boves, argentum & aurum, servos & ancillas, camelos & asinos.

35. Le Seigneur a comblé mon maître de bénédiction, & l'a rendu grand & riche; il lui a donné des brebis & des bœufs, de l'argent & de l'or, des serviteurs & des servantes, des chameaux & des ânes.

36. Et peperit Sara uxor

36. Sara, la femme de mon maître,

℣. 32. Vulg. litt. *In hospitium*. Hébr. *in domum*.

℣. 33. C'est le sens du Samaritain, où on lit VIOSM, *Et positus est*. L'Hébreu porte irréguliérement VIISM, que l'on explique aussi dans le même sens. Les Septante ont lu VISM, *Et posuit*, qui paroît plus naturel. Laban après avoir fait laver les pieds de Jacob & de ses gens, lui servit à manger.

Ibid. On lit dans le Samaritain VIAMRU, *Et dixerunt*. Mais l'Hébreu porte VIAMR, *Et dixit*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

lui a enfanté un fils dans sa vieillesse;" & mon maître lui a donné tout ce qu'il avoit.

domini mei filium domino meo in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.

37. Et il m'a fait jurer" devant lui, en me disant : *Promettez-moi que* vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens dans le pays desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils ;

37. Et adjuravit me dominus meus, dicens : Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, in quorum terra habito :

38. mais " *que* vous irez à la maison de mon pere, & *que* vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.

38. sed ad domum patris mei perges, & de cognatione mea accipies uxorem filio meo.

39. Et *sur ce que* je dis alors à mon maître : Mais si la fille ne vouloit point venir avec moi ?

39. Ego verò respondi domino meo : Quid si noluerit venire mecum mulier ?

40. il me répondit : Le Seigneur devant lequel je marche, enverra son Ange avec vous, & vous conduira dans votre chemin, " afin que vous preniez pour mon fils une femme qui soit de ma famille, & de la maison de mon pere.

40. Dominus, ait, in cujus conspectu ambulo, mittet angelum suum tecum, & diriget viam tuam : accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea & de domo patris mei.

41. Si étant arrivé chez mes parents, ils vous refusent *ce que vous leur demanderez*, vous ne serez plus obligé à votre serment. "

41. Innocens eris à maledictione mea, cùm veneris ad propinquos meos, & non dederint tibi.

℣. 36. Les Septante lisent : lorsqu'il étoit vieux. On le trouve ainsi dans le Samaritain : & cela est conforme à ce qui a été dit au chap. XXI. ℣. 2. & 7. c'est-à-dire, V, *ejus*, au lieu de H, *sua*.

℣. 37. C'est la même expression qu'au ℣. 3. *adjuravit* pour *jurare fecit*.

℣. 38. C'est le sens du Samaritain & de la Version des Septante. On lit dans l'Hébreu AM LA, *nisi*, au lieu de CI AM, *sed*. C'est-à-dire que les Copistes Hébreux ont omis, CI, & ont confondu le mot suivant AL, *ad*, avec la particule LA, *non*.

℣. 40. Hébr. Et rendra votre voyage heureux. » C'est la même expression qu'au ℣. 21.

℣. 41. Litt. Vous serez exempt de ma malédiction. L'Hébreu le répete deux fois en le rapportant d'abord à ce qui est dit au ℣. précédent : Vous prendrez pour mon fils une femme de ma famille & de la maison de mon pere : alors vous serez exempt de ma malédiction. Si étant allé vers ma famille, on ne vous accorde pas ce que vous demandez, alors encore vous serez exempt de ma malédiction.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

42. Veni ergo hodie ad fontem aquæ, & dixi: Domine Deus domini mei Abraham, si direxisti viam meam, in qua nunc ambulo,

42. Je suis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine: & j'ai dit *à Dieu*: Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, si vous m'avez conduit dans le chemin où j'ai marché jusqu'à présent, "

43. ecce sto juxta fontem aquæ; & virgo quæ egredietur ad hauriendam aquam, audierit à me: Da mihi pauxillum aquæ ad bibendum ex hydria tua:

43. me voici près de cette fontaine: Que la fille donc qui sera sortie pour puiser de l'eau, & à qui je dirai, Donnez-moi un peu à boire de l'eau que vous portez dans votre vaisseau;

44. Et dixerit mihi: Et tu bibe, & camelis tuis hauriam: ipsa est mulier quam preparavit Dominus filio domini mei.

44. & qui me répondra, Buvez, & je vais en puiser aussi pour vos chameaux; soit celle que le Seigneur a destinée pour être la femme du fils de mon maître.

45. Dúmque hæc tacitus mecum volverem, apparuit Rebecca veniens cum hydria quam portabat in scapula: descenditque ad fontem, & hausit aquam. Et aio ad eam: Da mihi paululùm bibere.

45. Lorsque je m'entretenois en moi-même de cette pensée, j'ai vu paroître Rébecca qui venoit avec son vaisseau qu'elle portoit sur son épaule, & qui étant descendue à la fontaine, y avoit puisé de l'eau. Je lui ai dit: Donnez-moi à boire un peu *de l'eau que vous portez dans votre vaisseau.* "

46. Quæ festinans deposuit hydriam de humero, & dixit mihi: & tu bibe, & camelis tuis tribuam potum. Bibi, & adaquavit camelos.

46. Elle aussi-tôt ôtant son vaisseau de dessus son épaule, m'a dit: Buvez vous-même, & je vais donner aussi à boire à vos chameaux. J'ai *donc* bu, & elle a fait boire aussi mes chameaux.

47. Interrogavique eam, & dixi: Cujus es filia? Quæ respondit: Filia Ba-

47. Je l'ai ensuite interrogée, & je lui ai demandé: De qui êtes-vous fille? Elle m'a répondu qu'elle étoit fille de Ba-

ẏ. 42. Hébr. Si vous favorisez le voyage que j'ai entrepris.

ẏ. 45. L'Hebreu dit simplement: *Da mihi bibere*; le Samaritain répete les expressions du ẏ. 17.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

thuel, fils de Nachor & de Melcha sa femme. Je lui ai donc mis ces pendants d'oreilles pour parer son visage, " & lui ai mis ces bracelets aux bras.

thuelis sum, filii Nachor, quem peperit ei Melcha. Suspendi itaque inaures ad ornandam faciem ejus, & armillas posui in manibus ejus.

48. *Aussi-tôt* me baissant profondément, j'ai adoré & beni le Seigneur, le Dieu d'Abraham mon maître qui m'a conduit par le droit chemin, pour prendre la fille du frere de mon maître, & la donner pour femme à son fils.

48. Pronusque adoravi Dominum, benedicens Domino Deo domini mei Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut sumerem filiam fratris domini mei filio ejus.

49. C'est pourquoi si vous avez véritablement dessein d'obliger mon maître, dites-le-moi : si vous avez résolu autre chose, faites-le-moi connoître ; afin que j'aille chercher ailleurs.

49. Quamobrem si facitis misericordiam & veritatem cum domino meo, indicate mihi : sin autem aliud placet : & hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram, sive ad sinistram.

50. Laban & Bathuel répondirent : C'est Dieu qui parle en cette rencontre ; nous ne pouvons vous dire autre chose que ce qui paroît conforme à sa volonté. "

50. Responderuntque Laban & Bathuel : A Domino egressus est sermo : non possumus extra placitum ejus, quidquam aliud loqui tecum.

51. Rébecca est entre vos mains ; prenez-la, & l'emmenez avec vous, afin qu'elle soit la femme du fils de votre maître, selon que le Seigneur s'en est déclaré.

51. En Rebecca coram te est, tolle eam, & proficiscere, & sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.

52. Le serviteur d'Abraham ayant entendu cette réponse, se prosterna contre terre, *&* adora le Seigneur.

52. Quod cùm audisset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.

℣. 47. Hébr. Je lui ai mis ce pendant sur le visage. » Voyez la note sur le ℣. 22.

℣. 50. Hébr. litt. Nous ne pouvons vous dire ni mal ni bien : *nous n'avons rien à dire sur cela ; nous ne pouvons que nous soumettre à l'ordre de Dieu.*

53. Prolatisque vasis argenteis & aureis, ac vestibus, dedit ea Rebeccæ pro munere, fratribus quoque ejus & matri dona obtulit.

53. Il tira ensuite des vases " d'or & d'argent, & de *riches* vêtements, dont il fit présent à Rébecca; il donna aussi des présents à ses freres & à sa mere.

54. Inito convivio, vescentes pariter & bibentes manserunt ibi. Surgens autem manè, locutus est puer: Dimittite me, ut vadam ad dominum meum.

54. Ils firent ensuite le festin, ils mangerent & bûrent, & demeurerent ensemble ce jour-là. *Le lendemain* le serviteur s'étant levé le matin, leur dit: " Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

55. Responderuntque fratres ejus & mater: Maneat puella saltem decem dies apud nos, & postea proficiscetur.

55. Les freres & la mere de Rébecca lui répondirent; " Que la fille demeure au moins dix jours avec nous; " & après, elle s'en ira.

56. Nolite, ait, me reti-

56. Je vous prie, dit le serviteur, de

℣. 53. Sous le nom de *vases*, on entend généralement les bijoux, les ajustements & les autres présents qu'Eliézer fit Rébecca.

℣. 54. Hébr. ils mangerent & ils bûrent lui & ses gens, & ils passerent la nuit. *Le lendemain* ils se leverent le matin, & il dit.

℣. 55. L'Hébreu porte, VIAMR, *Et dixit*: Mais le Samaritain dit, VIAMRU, *Et dixerunt*.

Ibid. Hébr. litt. *Dies vel decem*. On lit irréguliérement dans le Samaritain, IMIM KDS, *dies mensem*; ce qui a donné lieu de soupçonner qu'il faudroit lire, KDS IMIM, *mensem dierum*, ou plutôt, *innovationem dierum*, comme on le lit au chap. XXIX. ℣. 14. pour signifier *mensem*. C'est qu'en Hébreu, le nom de *mois*, KDS, signifie *renouvellement*, relativement au renouvellement de la lune, & des jours qui suivent cette révolution; en sorte que dans le style des Hébreux, *un renouvellement de jours* est l'intervalle d'*un mois*. Il sembleroit donc qu'on auroit confondu KDS, *innovationem*, avec ASOR, *decem*; & qu'on auroit ajouté dans l'Hebreu ou omis dans le Samaritain la particule AU, que la Vulgate exprime par *saltem*, les Septante, par *quasi*. Cette particule signifie proprement *vel*; & les Defenseurs de l'Hébreu prétendent qu'elle se prend ici comme chez les Latins, qui diroient de même, *dies vel decem*, pour dire *saltem decem dies*. Chez les Latins, ce *vel*, pris en ce sens paroît être dérivé de *velis*, comme si l'on disoit, *dies si velis, decem*: & de même en Hébreu, la particule AU prise en ce sens, pourroit être dérivée de AUH, *desiderare*, comme si l'on disoit, *dies, si desideras, decem*. Le sens seroit donc: Que la fille demeure avec nous quelques jours, dix, si vous le souhaitez; c'est-à-dire, seulement dix, si vous souhaitez de ne pas différer plus. Cela rentre bien dans le sens de la Vulgate & des Septante; il a été plus facile d'omettre cette particule dans le Samaritain que de l'ajouter dans l'Hébreu, la transposition du mot KDS dans le Samaritain insinue que ce n'est pas la vraie lecture; mais que ce mot en représente un autre qui devoit être ainsi après *dies*. Enfin dix jours sont moins longs qu'un mois; & il est probable que c'est à cela que se réduit leur demande.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1855.

ne me point retenir davantage, puisque le Seigneur *m*'a conduit *dans* tout mon chemin : " Permettez-moi d'aller retrouver mon maître, *afin de lui apprendre au plutôt l'heureux succès de mon voyage.*

57. Ils lui dirent : Appellons la fille ; & sachons d'elle-même son sentiment.

58. On l'appella donc ; & étant venue, ils lui demanderent : Voulez-vous bien aller avec cet homme ? Je le veux bien, répondit-elle.

59. Ils la laisserent donc aller accompagnée de sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham & ceux qui l'avoient suivi ;

60. & souhaitant toutes sortes de prospérités à Rébecca, ils lui dirent : Vous êtes notre sœur ; croissez en mille & mille générations ; & que votre race se mette en possession des villes de ses ennemis. "

61. Rébecca & ses filles monterent donc sur des chameaux, & suivirent cet homme, qui s'en retourna en grande diligence vers son maître. "

62. En ce même temps, Isaac se promenoit dans le chemin qui mene au puits appellé le puits de celui qui vit & qui voit ; " car il demeuroit dans la

Sup. XVI. 14.

nere quia Dominus direxit viam meam : dimittite me, ut pergam ad dominum meum.

57. Et dixerunt, vocemus puellam, & quæramus ipsius voluntatem.

58. Cúmque vocata venisset, sciscitati sunt : Vis ire cum homine isto ? Quæ ait : Vadam.

59. Dimiserunt ergo eam & nutricem illius, servumque Abraham, & comites ejus,

60. imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes : Soror nostra es : crescas in mille millia, & possideat semen tuum portas inimicorum suorum.

61. Igitur Rebecca & puellæ illius, ascensis camelis, secutæ sunt virum : qui festinus revertebatur ad dominum suum.

62. Eo autem tempore deambulabat Isaac per viam quæ ducit ad Puteum

℣. 56. Héb. a rendu mon voyage heureux.

℣. 60. Litt. que votre postérité possede les portes de ses ennemis. » Voyez la note sur le ℣. 17. du chap. XXII. L'Hébreu porte SNAIU, *eorum qui oderunt illud* : mais on lit dans le Samaritain, AIBIU, *inimicorum suorum*, comme au chap. XXII. ℣. 17.

℣. 61. Hébr. qui ayant reçu Rébecca, s'en alla.

℣. 62. Hébr. Isaac venoit d'arriver du puits *appellé le puits* de celui qui vit & qui me voit, (ou, qui vit & qui voit tout.) » C'est le puits auprès duquel Agar eut une vision. *Supr.* XVI. 13. 14. Au lieu de l'Hébreu MBOA, *à veniendo*, on lit dans le Samaritain BMDBR, *in desertum* : & les Septante ont lu ainsi. Le sens seroit donc : Isaac étoit venu dans le désert près du puits de celui qui vit & qui voit tout. La particule AM, *juxta*, qui se trouve exprimée dans le Grec, a disparu également dans le Samaritain comme dans l'Hebreu.

ſeum, cujus nomen eſt Viventis & videntis: habitabat enim in terra auſtrali.

terre *de Chanaan*, *du côté* du midi.

63. Et egreſſus fuerat ad meditandum in agro, inclinatâ jam die: cúmque elevaſſet oculos, vidit camelos venientes procul.

63. Il étoit alors ſorti dans le champ pour méditer, " le jour étant ſur ſon déclin: & ayant levé les yeux, il vit de loin venir les chameaux.

64. Rebecca quoque, conſpecto Iſaac, deſcendit de camelo;

64. Rébecca ayant auſſi apperçu Iſaac, deſcendit de deſſus ſon chameau.

65. & ait ad puerum: Quis eſt ille homo qui venit per agrum in occurſum nobis? Dixitque ei: Ipſe eſt dominus meus. At illa tollens citò pallium, operuit ſe.

65. & elle dit au ſerviteur: Qui eſt cette perſonne qui vient le long du champ au devant de nous? C'eſt mon maître, lui dit-il. Elle prit auſſi-tôt ſon voile, & ſe couvrit, *pour marquer ſa modeſtie, ſa ſoumiſſion, & ſon profond reſpect.* "

66. Servus autem cuncta quæ geſſerat, narravit Iſaac.

66. Le ſerviteur alla cependant dire à Iſaac tout ce qu'il avoit fait *à l'égard de Rébecca.*

67. Qui introduxit eam in tabernaculum Saræ matris ſuæ, & accepit eam uxorem: & in tantum dilexit eam, ut dolorem qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

67. Alors Iſaac la fit entrer dans la tente de Sara ſa mere, & la prit pour femme; & l'affection qu'il eut pour elle fut ſi grande, qu'elle tempéra la douleur que la mort de ſa mere lui avoit cauſée. "

℣. 63. Peut-être qu'au lieu de LSUK, *ad meditandum*, il faudroit lire LSUB, *ad revertendum*: & il ſortit du *déſert* pour s'en retourner par les champs.

℣. 65. Voyez ce qui eſt dit de ce voile dans la *Diſſertation ſur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.

℣. 67. Hébr. Il l'aima, & il ſe conſola *de la mort* de ſa mere. » Il y avoit environ trois ans que Sara étoit morte. (*Supr.* XVII. 17. XXIII. 1. *Infr.* XXV. 20.)

CHAPITRE XXV.

Abraham épouse Cétura : dénombrement des enfants sortis de ce mariage. Postérité d'Ismaël ; sa mort. Naissance d'Esaü & de Jacob. : Esaü vend son droit d'aînesse à Jacob.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1853.

1. ABRAHAM *desirant d'avoir plusieurs enfants, afin de multiplier les adorateurs du vrai Dieu*, épousa encore une autre femme nommée Cétura,

1. Abraham verò aliam duxit uxorem nomine Ceturam :

2. Par. 1. 32.

2. qui lui enfanta Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc & Sué.

2. quæ peperit ei Zamran, & Jecsan, & Madan, & Madian, & Jesboc, & Sue.

3. Jecsan engendra Saba & Dadan. Les enfants de Dadan furent Assurim, Latusim, & Loomim.

3. Jecsan quoque genuit Saba & Dadan. Filii Dadan fuerunt, Assurim, & Latusim, & Loomim.

4. Les enfants de Madian furent Epha, Opher, Hénoch, Abida & Eldaa : Tous ceux-ci *furent* enfants de Cétura.

4. At verò ex Madian ortus est Epha, & Opher, & Henoch, & Abida, & Eldaa : omnes hi filii Ceturæ.

5. Abraham donna à Isaac *son fils* " tout ce qu'il possédoit.

5. Deditque Abraham cuncta quæ possederat, Isaac :

6. Il fit des présents aux fils de ses autres femmes " & de son vivant il les separa de son fils Isaac, *les faisant aller à Cedma* " dans le pays qui regarde l'Orient, *c'est-à-dire, dans l'Arabie Pétrée qui est à l'Orient de Gérare & de Bersabée, où il demeuroit alors.*

6. filiis autem concubinarum largitus est munera, & separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret, ad plagam orientalem.

℣. 5. Ce mot est dans le Samaritain.

℣. 6. Litt. concubines : » c. à. d. femmes du second rang ; ce qui pourroit supposer qu'Abraham prit Cétura après avoir chassé Agar, & sous la même condition qu'Agar, du vivant de Sara. Cétura est encore nommée concubine, dans les Paralipomenes. 1. *Par.* 1. 32.

Ibid. Ce nom est dans l'Hébreu; les Septante l'ont traduit, à l'Orient : & comme cela rentre dans le même sens que les mots suivants *ad plagam orientalem* ; la Vulgate n'a exprimé que ceux-ci, en supprimant l'autre comme inutile. Mais dans cette région orientale, il pouvoit y avoir une ville nommée l'*Orient*, en Hebreu *Cedma*. L'Historien Joseph, & après lui S. Jérôme, placent les enfants de Cétura dans l'Arabie heureuse sur les côtes de la Mer rouge, au Sud-Est de Bersabée & de Gérare.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1820.

7. Fuerunt autem dies vitæ Abrahæ, centum septuaginta quinque anni.

7. Tout le temps de la vie d'Abraham fut de cent soixante & quinze ans.

8. Et deficiens mortuus est in senectute bona, provectæque ætatis, & plenus dierum : congregatusque est ad populum suum.

8. Et les forces lui manquant, il mourut " dans une heureuse vieillesse & un âge fort avancé, étant parvenu à la plénitude de ses jours ; " & il fut réuni à son peuple. "

9. Et sepelierunt eum Isaac & Ismael, filii sui in spelunca duplici quæ sita est in agro Ephron filii Seor Hethæi, è regione Mambre,

9. Isaac & Ismaël ses enfants le porterent dans la caverne double, " située dans le champ d'Ephron fils de Séor Héthéen, vis-à-vis de Mambré,

10. quem emerat à filiis Heth : ibi sepultus est ipse, & Sara uxor ejus.

10. qu'il avoit acheté des enfants de Heth ; c'est là qu'il fut enterré, aussi-bien que Sara sa femme.

11. Et post obitum illius benedixit Deus Isaac filio ejus, qui habitabat juxta puteum nomine Viventis & videntis.

11. Après sa mort, Dieu benit son fils Isaac, qui demeuroit près du puits nommé le Puits de celui qui vit & qui voit.

12. Hæ sunt generationes Ismael filii Abrahæ, quem peperit ei Agar Ægyptia famula Saræ :

12. Voici le dénombrement des enfants d'Ismaël, " fils d'Abraham & d'Agar Egyptienne, servante de Sara.

13. & hæc nomina filiorum ejus in vocabulis & generationibus suis : Pri-

13. Et voici les noms de ses enfants, selon que les ont portés ceux qui sont descendus d'eux. Le premier né d'Ismaël 1. Par. 1. 29.

℣. 8. Hébr. il expira & il mourut.

Ibid. L'Hébreu ne met pas *dierum* ; mais on le lit dans les Septante & dans le Samaritain ; & l'Ecriture l'exprime assez souvent. *Infr.* XXXV. 29. *& alibi.*

Ibid. On lit dans l'Hebreu AMIU, *populos suos*, mais dans le Samaritain, AMU, *populum suum* : c'est à-dire, que son ame fut réunie à celle de son peuple : & on tire de ce passage une preuve de l'immortalité de l'ame. Voyez la *Dissertation sur la nature de l'ame*, à la tête de l'Ecclesiastique. La même expression va revenir au ℣. 17.

℣. 9. Hébr. à la caverne de Macphelah. *Supr.* XXIII. 9.

℣. 12. Hébr. autr. Voici l'histoire d'Ismaël. *Supr.* VI. 9.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1820.

fut Nabaïoth, " les autres *furent* Cédar, Adbéel, Mabſam,

mogenitus Iſmaelis Nabaioth, deinde Cedar, & Adbeel, & Mabſam,

14. Maſma, Duma, Maſſa,

14. Maſma quoque & Duma, & Maſſa,

15. Hadar, Théma, Jéthur, Naphis, & Cedma.

15. Hadar, & Thema, & Jethur, & Naphis, & Cedma.

16. Ce ſont là les enfants d'Iſmaël, & tels ont été les noms *qu'ils ont donnés* à leurs châteaux & à leurs villes, " ayant été les douze chefs de leurs peuples, *c'eſt-à-dire, des Arabes, qui ſont ſortis d'eux partagés en douze tribus.*

16. Iſti ſunt filii Iſmaelis: & hæc nomina per caſtella & oppida eorum, duodecim principes tribuum ſuarum.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1772.

17. Le temps de la vie d'Iſmaël fut de cent trente-ſept ans; & les forces lui manquant, il mourut, & fut réuni à ſon peuple.

17. Et facti ſunt anni vitæ Iſmaelis centum triginta ſeptem, deficienſque mortuus eſt, & appoſitus ad populum ſuum.

18. Le pays où il habita, " fut depuis Hévila, *ſur l'Euphrate*, juſqu'à Sur, *déſert* qui regarde l'Egypte, lorſqu'on entre dans l'Aſſyrie; " & il mourut au milieu de tous ſes freres."

18. Habitavit autem ab Hevila uſque Sur, quæ reſpicit Ægyptum introeuntibus Aſſyrios; coram cunctis fratribus ſuis obiit.

ỷ. 13. On croit que *Nabaïoth* fût le pere de ceux qui furent nommés *Nabathéens*.

ỷ. 16. Hébr. autr. & à leurs parcs. » Le mot Hébreu *tiroth*, qui eſt traduit ici par *oppida*, ſignifie en Syriaque des bergeries, des parcs où l'on enferme des brebis; & on peut lui donner ici cette ſignification. Les Villes dès Arabes ne ſont pour la plupart que des tentes tendues dans un certain eſpace.

ỷ. 18. On lit dans l'Hébreu & dans le Samaritain, VISCN, *Et habitaverunt*. Mais les Septante ont lu VISCN, *Et habitavit*, comme l'exprime la Vulgate: la ſuite même de ce verſet confirme cette lecture.

Ibid. Ou plutôt il ſemble qu'il faudroit lire: depuis Hévilah *qui eſt ſur l'Euphrate*, & par où on entre dans l'Aſſyrie, juſqu'à Sur, *déſert* qui regarde l'Egypte. » Les deſcendants d'Iſmaël poſſéderent tout le pays qui s'étend de l'Orient au Couchant depuis Hévilah ſur l'Euphrate vers ſa jonction avec le Tigre, juſqu'au déſert de Sur qui eſt à l'Orient de l'Egypte, & qui s'étend ſur l'Iſthme qui ſépare la Mer rouge de la Méditerranée.

Ibid. Hébr. autr. *Son ſort* tomba en préſence de tous ſes freres. » Selon les Septante: Il habita vis-à-vis de tous ſes freres. » Il ſemble que ce paſſage à rapport à ce qu'on lit au chap. XVI. ỷ. 12. Il habitera ſous les yeux de tous ſes freres. » Les enfants d'Iſmaël avoient les deſcendants d'Iſaac au Nord & au Couchant, & les fils de Cétura à l'Orient & au Midi. Peut-être qu'au lieu de NFL, *cecidit*, d'où eſt venu dans la Vulgate, *obiit*, il faudroit lire ZBL, *habitavit*, comme l'expriment les Septante. On trouvera ce mot en ce ſens au chap. XXX. ỷ. 20.

19. Hæ quoque ſunt generationes Iſaac filii Abraham : Abraham genuit Iſaac.

20. Qui cùm quadraginta eſſet annorum, duxit uxorem Rebecca filiam Bathuelis Syri de Meſopotamia, ſororem Laban:

21. deprecatuſque eſt Iſaac Dominum pro uxore ſua, eo quòd eſſet ſterilis: qui exaudivit eum, & dedit conceptum Rebeccæ.

22. Sed collidebantur in utero ejus parvuli; quæ ait: Si ſic mihi futurum erat, quid neceſſe fuit concipere? Perrexitque ut conſuleret Dominum,

23. qui reſpondens ait: Duæ gentes ſunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo divindentur; populuſque populum ſuperabit, & major ſerviet minori.

24. Jam tempus pariendi

19. Voici quelle fut auſſi la poſtérité d'Iſaac " fils d'Abraham : Abraham engendra Iſaac, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1772.

20. lequel ayant quarante ans, épouſa Rébecca, fille de Bathuel Syrien de Méſopotamie, & ſœur de Laban. Av. l'Ere Chr. Vulg: 1855.

21. Iſaac pria le Seigneur pour ſa femme, " parce qu'elle étoit ſtérile ; & le Seigneur l'exauça, donnant à Rébecca la vertu de concevoir.

22. Mais les deux enfants dont elle étoit groſſe, s'entrechoquoient " dans ſon ventre ; ce qui lui fit dire : Si cela devoit m'arriver, qu'étoit-il beſoin que je conçûſſe ? " Elle alla donc conſulter le Seigneur, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1835.

23. qui lui répondit : *Les chefs de* deux nations *puiſſantes* ſont dans vos entrailles; & *lorſque vous les mettrez au monde*, deux peuples ſortiront de votre ſein, *qui* ſe diviſeront l'un contre l'autre : l'un de ces peuples ſurmontera l'autre peuple ; & *dans la ſuite*, l'aîné ſera aſſujetti au plus jeune. "

24. Lorſque le temps qu'elle devoit Rom. IX. 12.

℣. 19. Hébr. autr. Voici l'hiſtoire d'Iſaac. *Supr.* VI. 9.

℣. 21. Hébr. litt. en préſence de ſa femme. Peut-être qu'au lieu de LNCK, *in conſpectu*, il faudroit lire LNCT, *pro plaga*, pour la plaie dont ſa femme étoit frappée.

℣. 22. Il ſemble qu'on peut entendre l'Hébreu à la lettre comme de deux athletes qui ſe preſſent fortement en luttant l'un contre l'autre.

Ibid. Hébr. litt. *Si ſic, ut quid iſtud ego?*

℣. 23. On a vu l'accompliſſement de cette prédiction au temps de David, de Salomon, & des Maccabées, où les Iduméens deſcendus d'Eſaü l'aîné des deux freres, furent aſſujettis aux Iſraélites deſcendus de Jacob qui étoit le plus jeune. Les Peres remarquent que cet aſſujettiſſement de l'aîné au cadet, du plus fort au plus foible, regardoit auſſi la Synagogue & l'Egliſe, les réprouvés & les élûs : & S. Paul nous donne lui-même cette idée. *Rom.* IX. 11. 12. 13.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1835.

accoucher fut arrivé, elle se trouva mere de deux jumeaux.

25. Celui qui sortit le premier, étoit roux & tout velu, *ayant la peau couverte de poil*, comme la peau *d'un animal*, " & il fut nommé Esaü, *c'est-à-dire, parfait, parce qu'il étoit venu au monde couvert de poil, comme un homme dans sa plus grande force.* " L'autre sortit aussitôt, & il tenoit de sa main le pied de son frere, *comme s'il eut voulu le retenir, & lui ôter l'avantage de sortir le premier*; c'est pourquoi il fut nommé " Jacob, *c'est-à-dire, supplantateur.*

Osée. xii. 3. Matt. i. 2.

26. Isaac avoit soixante ans, lorsque ces deux enfants lui naquirent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1815.

27. Quand ils furent grands, Esaü devint habile à la chasse, il étoit *continuellement* dans *les bois & dans* les champs; " mais Jacob étoit un homme simple, *doux, paisible*, " & il demeuroit retiré à la maison.

28. Isaac aimoit Esaü, parce qu'il mangeoit de ce qu'il " prenoit à la chasse; mais Rebecca aimoit Jacob.

advenerat, & ecce gemini in utero ejus reperti sunt.

25. Qui prior egressus est, rufus erat, & totus in morem pellis hispidus: vocatumque est nomen ejus Esaü. Protinùs alter egrediens, plantam fratris tenebat manu: & idcircò appellavit eum Jacob.

26. Sexagenarius erat Isaac, quando nati sunt ei parvuli.

27. Quibus adultis, factus est Esaü vir gnarus venandi, & homo agricola: Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis.

28. Isaac amabat Esaü, eo quòd de venationibus illius vesceretur: & Rebecca diligebat Jacob.

℣. 25. Hébr. Le premier qui sortit étoit tout roux comme un manteau chargé de poil; (ou comme un habit de fourrure.) » *in morem pallii hispioli*; d'où est venu dans la Vulgate *in morem pellis hispidus*. Ces sortes d'habits de peaux étoient assez communs; il en est parlé plus d'une fois dans l'Ecriture.

Ibid. D'autres prétendent que le nom d'*Esaü* est dérivé d'un mot Arabe qui signifie *cilice*, ou *poil roux*.

Ibid. C'est le sens du Samaritain, qui emploie la même expression pour les deux: *Et vocaverunt nomen ejus Esau.... Et vocaverunt nomen ejus Jacob*. Au lieu de quoi l'Hébreu dit du dernier, *Et vocavit nomen ejus Jacob*: sans qu'on puisse dire à qui se rapporte ce *vocavit*, VIQRA; ce qui montre que la lecture du Samaritain est préférable, VIQRAU, *vocaverunt*, pour *vocatum est*, comme en françois, *on l'appella* pour *il fut appellé*.

℣. 27. Les interpretes attachés à l'Hébreu prétendent que les termes du texte, qu'on a traduits par *homo agricola*, ne signifient pas un *Laboureur*, mais un homme champêtre, *agrestis*, un homme qui aime les bois, la campagne. L'Ecriture emploie ordinairement d'autres termes pour marquer un Laboureur.

Ibid. Le mot Hébreu signifie un homme parfait, d'une conduite irréprochable, d'une vie innocente.

℣. 28. Le pronom *illius* n'est pas exprimé dans l'Hébreu; mais on le trouve dans le Samaritain.

29. Coxit autem Jacob pulmentum : ad quem cùm veniffet Efaü de agro laffus,

29. *Un jour* Jacob ayant fait cuire de quoi manger, Efaü furvint, *retournant* des champs, étant *fort* fatigué ;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1815.

30. ait : Da mihi de coctione hac rufa, quia oppidò laffus fum. Quam ob caufam vocatum eft nomen ejus Edom.

30. & il dit à Jacob : Donnez-moi de ce mets roux *que vous avez fait cuire*, parce que je fuis extrêmement las. C'eft pour cette raifon qu'il fut depuis nommé Edom, *c'eft-à-dire*, *roux*, *de la couleur des lentilles qu'il avoit defiré de manger.*

Abd. ℣. 1. Hebr. XII. 16.

31. Cui dixit Jacob : Vende mihi primogenita tua.

31. Jacob, *qui avoit appris de fa mere que Dieu l'avoit deftiné à être au deffus de fon frere*, lui dit : vendez-moi *donc aujourd'hui* " votre droit d'aîneffe.

32. Ille refpondit : En morior ; quid mihi proderunt primogenita ?

32. Efaü répondit : " Je me meurs, de quoi me fervira mon droit d'aîneffe ? *Je veux bien vous le vendre.*

33. Ait Jacob : Jura ergo mihi. Juravit ei Efaü, & vendidit primogenita.

33. Jurez-*le*-moi donc *aujourd'hui*, " lui dit Jacob. Efaü *le* lui jura, & lui vendit fon droit d'aîneffe.

34. Et fic accepto pane & lentis edulio, comedit, & bibit, & abiit : parvipendens quòd primogenita vendidiffet.

34. Et ainfi ayant pris du pain & ce plat de lentilles, il mangea & but, & s'en alla, fe mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu fon droit d'aîneffe, *& les avantages qui y étoient attachés.* "

℣. 31. L'Hébreu ajoute CIOM *ficut hodie* ; ou felon les Septante, fimplement *hodie*, HIOM.

℣. 32. Hébr. Efaü dit.

℣. 33. L'Hébreu ajoute encore ici CIOM *ficut hodie*, ou felon les Septante, fimplement *hodie*, HIOM.

℣. 34. Hébr. litt. fe mettant peu en peine de fon droit d'aîneffe.



CHAPITRE XXVI.

Voyage d'Isaac à Gérare. Retour d'Isaac à Bersabée. Alliance entre Isaac & Abimélech. Mariage d'Esaü.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

1. OR *Isaac demeurant dans la terre de Chanaan*, il arriva une famine en ce pays-là, " comme il en étoit arrivé une au temps d'Abraham ; " & Isaac s'en alla à Gérara, vers Abimélech Roi des Philistins.

1. ORtâ autem fame super terram, post eam sterilitatem quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Isaac ad Abimelech regem Palæstinorem in Gerara.

2. Car *ayant eu le dessein d'aller en Egypte, comme avoit fait Abraham, & ayant sur cela consulté le Seigneur*, le Seigneur lui avoit apparu, & lui avoit dit : " N'allez point en Egypte ; mais demeurez dans le pays que je vous indiquerai.

2. Apparuitque ei Dominus, & ait : Ne descendas in Ægyptum ; sed quiesce in terra, quam dixero tibi.

3. Passez-y quelque temps comme étranger, & je serai avec vous & vous benirai ; car je vous donnerai, à vous & à votre race, tous ces pays-ci, pour accomplir le serment que j'ai fait à Abraham votre pere.

Sup. XII. 7. 15. 18.

3. & peregrinare in ea ; eroque tecum, & benedicam tibi : tibi enim & semini tuo dabo universas regiones has, complens juramentum quod spopondi Abraham patri tuo.

℣. 1. Dans la suite de ce récit, on voit qu'Isaac voulut faire passer Rébecca pour sa sœur. Quelques-uns doutant que déjà mere de deux enfants vivants, elle ait pu passer pour sœur d'Isaac, soupçonnent que ceci arriva avant la naissance de Jacob & d'Esaü. Mais toute la suite du récit suppose qu'Abraham étoit mort ; & il ne mourut que quinze ans après la naissance de ces enfants : ainsi ce fait est certainement postérieur à leur naissance. Isaac avoit alors au moins soixante & quinze ans : Rébecca avoit été vingt ans sterile ; elle pouvoit donc bien paroître plutôt sœur d'Isaac que mere de ces deux enfants.

Ibid. Vulg. litt. il arriva une famine en ce pays-là après la stérilité qui étoit arrivée au temps d'Abraham. Hébr. il arriva une famine dans ce pays-là outre la famine qui étoit arrivée au temps d'Abraham. » C'est aussi le sens des Septante.

℣. 2. Il faut ici remarquer l'Hébraïsme *Apparuit.... & ait*, pour *Apparuerat..... & dixerat.* Car il est bien visible que l'ordre lui fut donné avant qu'il l'exécutât ; mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les Hébreux n'ayant point de plusqueparfait, *Apparuerat*, ne peuvent employer que le prétérit, *Apparuit.*

4. Et

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

4. Et multiplicabo semen tuum, sicut stellas cœli: daboque posteris tuis universas regiones has: & benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ,

4. Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du ciel; je donnerai à votre postérité tous ces pays que vous voyez; & toutes les nations de la terre seront benies " dans celui qui naîtra de vous;

Sup. XII. 3. XVIII. 18. XXII. 17. Infr. XXVIII, 14.

5. eo quòd obedierit Abraham voci meæ, & custodierit præcepta & mandata mea, & cærimonias, legesque servaverit.

5. parce qu'Abraham *votre pere* " a abéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes & mes commandements, & qu'il a observé les cérémonies & les loix que je lui ai données. "

6. Mansit itaque Isaac in Geraris.

6. Isaac demeura donc à Gérara, *selon l'ordre du Seigneur.*

7. Qui cùm interrogaretur à viris loci illius super uxore sua, respondit: Soror mea est: timuerat enim confiteri quòd sibi esset sociata conjugio, reputans ne fortè interficerent eum propter illius pulchritudinem.

7. Et les habitants de ce pays-là lui demandant qui étoit Rébecca, " il leur répondit: C'est ma sœur, *comme il pouvoit le dire avec vérité, étant sa plus proche parente.* " *Il en usa ainsi*, parce qu'il craignit de leur avouer qu'elle étoit sa femme, de peur qu'étant frappés de sa beauté, ils ne résolûssent de le tuer *pour en être les maîtres.*

8. Cúmque pertransissent dies plurimi, & ibidem moraretur, prospiciens Abimelech rex Palæstinorum per fenestram, vidit eum jocantem cum Rebecca uxore sua;

8. Il se passa ensuite beaucoup de temps; " & comme il demeuroit toujours dans le même lieu, il arriva qu'Abimélech, Roi des Philistins, regardant par une fenêtre, vit Isaac qui se jouoit avec Rébecca, *d'une maniere qui lui fit comprendre qu'elle étoit* sa femme.

℣. 4. Hébr. litt. se beniront.

℣. 5. Le Samaritain & les Septante l'expriment.

Ibid. Hébr. litt. Et qu'il a gardé mes observances, mes préceptes, mes statuts, & mes loix; » c. à. d. qu'il a satisfait à tous les devoirs de la justice, de la charité, de la religion; qu'il a parfaitement obéi aux volontés de Dieu.

℣. 7. On lit dans l'Hébreu LASTO, *uxori suæ*, au lieu de AL ASTO, *super uxore sua*, qui se trouve dans le Samaritain.

Ibid. Isaac & Rébecca descendoient l'un & l'autre de Tharé aïeul d'Isaac, & bisaïeul de Rébecca. Le nom de *frere* & de *sœur* est presque aussi étendu dans l'Hébreu, que le nom de *consanguineus* en Latin, & de *parent* en François. *Infr.* XXIX. 12. *Supr.* XII. 13.

℣. 8. On lit dans l'Hébreu KI, *quia*, au lieu de KASR, *quando*; qui se trouve dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

9. Et l'ayant fait venir, il lui dit: Il eſt viſible que c'eſt votre femme; pourquoi avez-vous fait un menſonge, en diſant " qu'elle étoit votre ſœur? Il lui répondit: J'ai eu peur qu'on ne me fît mourir à cauſe d'elle.

10. Abimélech ajouta: Pourquoi nous avez-vous ainſi impoſé? " quelqu'un de nous auroit pu abuſer de votre femme, & vous nous auriez fait tomber dans un grand " péché.

11. Il fit enſuite cette défenſe à tout *ſon* " peuple: quiconque touchera la femme de cet homme, ſera puni de mort. "

12. Iſaac ſema enſuite en ce pays, & il recueillit l'année même le centuple *d'orge*, " & le Seigneur le benit.

13. Ainſi ſon bien s'augmenta beaucoup; & tout lui profitant, il s'enrichit de plus en plus, juſqu'à ce qu'il devint extrêmement puiſſant.

14. Car il poſſédoit une grande multitude de brebis, de troupeaux de bœufs, de ſerviteurs & de ſervantes. Ce qui ayant excité contre lui l'envie des Philiſtins,

15. ils boucherent alors tous les puits que les ſerviteurs d'Abraham ſon pere

9. & accerſito eo, ait: Perſpicuum eſt quòd uxor tua ſit: cur mentitus es eam ſororem tuam eſſe? Reſpondit: Timiu ne morerer propter eam.

10. Dixitque Abimelech: Quare impoſuiſti nobis? Potuit coire quiſpiam de populo cum uxore tua, & induxeras ſuper nos grande peccatum.

11. Præcepitque omni populo, dicens: Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.

12. Sevit autem Iſaac in terra illa, & invenit in ipſo anno centuplum: benedixitque ei Dominus.

13. Et locupletatus eſt homo, & ibat proficiens atque ſuccreſcens, donec magnus vehementer effectus eſt:

14. habuit quoque poſſeſſiones ovium & armentorum & familiæ plurimùm. Ob hoc invidentes ei Palæſtini,

15. omnes puteos quos foderant ſervi patris illius

℣. 9. Hébr. Comment avez-vous dit.

℣. 10. Hébr. Qu'avez-vous fait à notre égard?

Ibid. Le mot *grande* n'eſt pas dans l'Hébreu.

℣. 11. Le pronom *ſuo* eſt exprimé dans le Samaritain.

Ibid. Hébr. & Sept. Quiconque touchera cet homme ou ſa femme.

℣. 12. L'Hébreu & les Septante l'expriment.

Abraham, illo tempore obstruxerunt, implentes humo:

avoient creusés, " & les remplirent de terre.

16. in tantum, ut ipse Abimelech diceret ad Isaac: Recede à nobis, quoniam potentior nobis factus es valdè.

16. Et Abimélech dit lui-même à Isaac: Retirez-vous d'avec nous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Et ille discedens, ut veniret ad torrentem Geraræ, habitaretque ibi:

17. Isaac s'étant donc retiré *de la cour d'Abimélech*, vint au *vallon où, dans les grandes pluies, il se forme un torrent oppellé le* torrent de Gérara, *parce qu'il passe par cette vallée. Isaac, dis-je, vint en ce lieu* pour y demeurer. "

18. rursùm fodit alios puteos, quos foderant servi patris sui Abraham: & quos, illo mortuo, olim obstruxerant Philisthiim: appellavitque eos eisdem nominibus quibus antè pater vocaverat.

18. Et il fit creuser de nouveau *& déboucher* d'autres puits que les serviteurs d'Abraham son pere" avoient creusés, & que les Philistins, *peu* après sa mort, avoient remplis de terre, & il leur donna les mêmes noms que son pere leur avoit donnés auparavant.

19. Foderuntque in Torrente, & repererunt aquam vivam.

19. Ils fouillerent aussi au fond du torrent, " & ils y trouverent *des sources qui leur fournirent* de l'eau vive.

20. Sed & ibi jurgium fuit pastorum Geraræ adversùs pastores Isaac, dicentium: Nostra est aqua;

20. Mais les pasteurs de Gérara firent encore là une querelle aux pasteurs d'Isaac, en leur disant: L'eau est à nous; c'est pourquoi il appella ce puits, Injus-

℣. 15. Ces deux mots, *illo tempore*, que la ponctuation de la Vulgate rapporte à *obstruxerunt*, doivent se rapporter selon l'Hébreu à *foderunt*: » Les puits que les serviteurs de son pere avoient creusés au temps d'Abraham son pere.

℣. 17. Hébr. autr. campa dans la vallée de Gérare, & s'y arrêta. Le même mot Hébreu signifie *torrent* & *vallée*, parce que les torrents passent par les vallées.

℣. 18. Dans l'Hébreu on lit, *in diebus Abraham patris sui;* dans le Samaritain & dans les Septante, *servi Abraham patris sui:* dans le Syriaque *servi patris sui in diebus Abraham patris sui*, comme au ℣. 15. Il est à présumer que c'est la lecture primitive, d'où sont venues les deux autres.

℣. 19. Hébr. autr. de la vallée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

tice, " à cause de ce qui étoit arrivé.

quam ob rem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit Calumniam.

21. Ils en creuserent encore un autre, & les pasteurs de Gérara les ayant encore querellés, il l'appella inimitié. "

21. Foderunt autem & alium: & pro illo quoque rixati sunt, appellavitque eum, Inimicitias.

22. Etant parti de là, il creusa " un autre puits, pour lequel ils ne disputerent point: c'est pourquoi il lui donna le nom de Largeur, en disant: Le Seigneur nous a mis maintenant au large, & nous a fait croître *en biens* sur la terre.

22. Profectus inde fodit alium puteum, pro quo non contenderunt: itaque vocavit nomen ejus, Latitudo, dicens: Nunc dilatavit nos Dominus, & fecit crescere super terram.

23. Isaac retourna de là à Bersabée.

23. Ascendit autem ex illo loco in Bersabee,

24. Et la nuit suivante, le Seigneur lui apparut, & lui dit: Je suis le Dieu d'Abraham votre pere, ne craignez point, parce que je suis avec vous: je vous benirai, & je multiplierai votre race, à cause d'Abraham mon serviteur.

24. ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte, dicens: Ego sum Deus Abraham patris tui, noli timere, quia ego tecum sum: benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum propter servum meum Abraham.

25. Il éleva donc un Autel en ce lieu-là; & ayant invoqué le nom du Seigneur, " il y dressa sa tente, & il com-

25. Itaque ædificavit ibi altare: & invocato nomine Domini, extendit ta-

℣. 20. Le mot Hébreu se prend en deux manieres: Si on lit *Esech*, il signifie, querelle, dispute, procès; & c'est en ce sens qu'il est pris par le Chaldéen, & par ceux qui suivent l'Hébreu ponctué. Si on lit *Eschech*, il signifie calomnie selon S. Jérôme, ou injustice selon les Septante.

℣. 21. Hébr. autr. Opposition.

℣. 22. Samar. Il partit de là, & ils creuserent. La différence ne consiste que dans ce seul mot VIKFRU, *& foderunt*, au lieu de VIKFR, *& fodit*.

℣. 25. Hébr. litt. *& vocavit in nomine Domini.* C'est une phrase qu'on a déjà vue trois fois, XII. 8. XIII. 4. XXI. 33. Quelques Interpretes ont cru qu'elle pouvoit signifier; & il appella ce lieu du nom du Seigneur; nous l'avons même proposé ainsi: mais il paroît qu'alors il y auroit *& vocavit illud in nomine Domini*: & que ce pronom n'étant point exprimé, le sens est, *& invocavit nomen Domini*, comme l'exprime la Vulgate.

bernaculum : præcepitque servis suis ut foderent puteum.

manda à ses serviteurs d'y creuser un puits. "

26. Ad quem locum cùm venissent de Geraris, Abimelech, & Ochozath amicus illius, & Phicol dux militum,

26. Abimélech, Ochozath son favori, & Phicol Général de son armée, " vinrent de Gérara *trouver Isaac* " en ce même lieu.

27. locutus est eis Isaac : Quid venistis ad me, hominem quem odistis, & expulistis à vobis?

27. Et Isaac leur dit : Pourquoi venez-vous trouver un homme que vous haïssez, & que vous avez chassé d'avec vous?

28. Qui responderunt : Vidimus tecum esse Dominum, & idcircò nos diximus : Sit juramentum inter nos, & ineamus fœdus,

28. Ils lui répondirent : Nous voyons *manifestement* " que le Seigneur est avec vous : c'est pourquoi nous avons résolu de faire avec vous une alliance qui sera jurée de part & d'autre, "

29. ut non facias nobis quidquam mali, sicut & nos nihil tuorum attigimus, nec fecimus quod te læderet, sed cum pace dimisimus auctum benedictione Domini.

29. afin que vous ne nous fassiez aucun tort, comme nous n'avons touché à rien qui fût à vous, ni rien fait qui pût vous offenser; vous ayant laissé aller en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur. "

'Au Pseaume CIV. 1. on lit dans l'Hébreu *vocate in nomine ejus*, bien rendu dans la Vulgate par *invocate nomen ejus*.

Ibid. Hébr. & les serviteurs d'Isaac y creuserent un puits.

℣. 26. La longueur du temps qui se passa entre le voyage d'Abraham à Gérara vers l'an 1890. avant l'Ere Chr. Vulg. & celui d'Isaac vers l'an 1809. fait croire qu'Abimélech & Phicol nommés ici sont les fils de ceux du même nom dont il est parlé au chap. XXI. Cependant la vie des hommes étant alors encore longue, il ne seroit pas impossible que ces deux personnes eussent survécu de quelques années Abraham mort à l'âge de 175. ans vers l'an 1820.

Ibid. C'est le sens de l'Hébreu : vinrent de Gérara trouver Isaac : & Isaac leur dit, &c.

℣. 28. C'est le sens de l'Hébreu : *Videndo vidimus*, hébraïsme pour *Manifestè vidimus*.

Ibid. Hébr. litt. *inter nos, inter nos & inter te.* Ces deux *inter nos* sont assez visiblement une faute de Copiste qui ont réuni deux manieres de lire BINOTINU, BININU, qui signifient l'une & l'autre *inter nos*. Les Septante n'expriment qu'une fois *inter nos*.

℣. 29. Hébr. Afin que vous ne nous fassiez aucun tort, de même que nous ne vous avons point touché, nous ne vous avons fait que du bien, & nous vous avons laissé aller en paix : & [maintenant *nous voyons que* vous êtes beni du Seigneur. On lit dans l'Hébreu *tu nunc* pour *nunc tu* qu'on lit dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1870.

30. Isaac leur fit donc un festin; & après qu'ils eurent mangé & bu avec lui,

30. Fecit ergo eis convivium; & post cibum & potum,

31. ils se leverent le matin, & l'alliance fut jurée de part & d'autre. " Isaac les reconduisit, étant en fort bonne intelligence avec eux, & les laissa retourner en leur pays. "

31. surgentes manè, juraverunt sibi mutuò: dimisitque eos Isaac pacificè in locum suum.

32. Le même jour les serviteurs d'Isaac vinrent lui dire, qu'ils avoient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils avoient creusé.

32. Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac, annuntiantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes: Invenimus aquam.

33. C'est pourquoi il appella ce puits Abondance; & le nom de Bersabée, *ou Puits de l'abondance*, " fut donné à la Ville *qu'on bâtit depuis au même lieu*, & lui est demeuré jusqu'aujourd'hui.

33. Unde appellavit eum, Abundantiam, & nomen urbi impositum est Bersabee, usque in præsentem diem.

34. Or Esaü ayant quarante ans, épousa *deux femmes*, Judith fille de Bééri Héthéen, & Basemath fille d'Elon du même pays, "

34. Esaü verò quadragenarius duxit uxores, Judith filiam Beeri Hethæi, & Basemath filiam Elon ejusdem loci:

Infr. XXVII. 46.

35. qui toutes deux s'étoient mises

35. quæ ambæ offende-

℣. 31. On lit dans l'Hébreu, *vir fratri suo*, LAKIU, dans le Samaritain *socio suo*, LRGHU.

Ibid. Hébr. autr. Et ils quitterent Isaac, qui les laissa aller en paix.

℣. 33. Les Septante ont nommé ce puits *Jurement*; & cette ville *Puits du jurement*, comme le lieu dont il est parlé au chap. XXI. ℣. 31. C'est qu'en effet en Hébreu SABEE peut également signifier *Abondance* ou *Jurement*; mais au chap. XXI. il s'agissoit de Jurement, ici il s'agit d'abondance. D'ailleurs au ℣. 18. on a vu qu'Isaac donnoit au puits creusé par son pere les noms que son pere leur avoit donnés: celui-ci est différent, & le nom n'est pas le même.

℣. 34. C'est-à-dire, du même peuple; car l'Hébreu le nomme simplement *Héthéen* comme le précédent, c'est ce que la Vulgate exprime par *ejusdem loci*. Au lieu de HTI, *Hethæi*, le Samaritain porte HVI, *Hevæi*; mais il est évident que c'est une faute; puisqu'au dernier ℣. du chap. suivant ces deux femmes sont appellées *Héthéennes*.

rant animum Isaac & Rebeccæ.

mal" dans l'esprit d'Isaac & de Rébecca, *par leur humeur contrariante, & par leur attachement aux Idoles.*"

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1809.

℣. 35. Hébr. Elles furent toutes deux un sujet d'amertume *& de chagrin* pour Isaac & pour Rébecca. » Les Septante traduisent : Elles étoient d'une humeur contrariante à l'égard d'Isaac & de Rébecca. » Le Paraphraste Jonathan, & le Jérosolymitain, disent qu'étant idolâtres, elles ne voulurent pas écouter les avertissements d'Isaac & de Rébecca.

CHAPITRE XXVII.

Jacob surprend la bénediction d'Isaac. Menace d'Esaü contre Jacob. Rébecca conseille à Jacob de se retirer en Mésopotamie.

1. Senuit autem Isaac, & caligaverunt oculi ejus, & videre non poterat : vocavitque Esaü filium suum majorem, & dixit ei : Fili mi ? Qui respondit : Adsum.

1. Isaac étant devenu vieux, ses yeux s'obscurcirent de telle sorte, qu'il ne pouvoit plus voir : il appella donc Esaü son fils aîné, & lui dit : Mon fils ? Me voici, dit Esaü.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.*

* La fixation de cette époque & des suivantes se trouve expliquée dans la *Dissertation sur le troisieme Age du monde à la tête de ce Livre.*

2. Cui pater : Vides, inquit, quòd senuerim, & ignorem diem mortis meæ.

2. Son pere ajouta : Vous voyez que je suis fort âgé, " & que j'ignore le jour de ma mort, *qui dans un âge si avancé, peut arriver à tout moment.*

3. Sume arma tua, pharetram & arcum, & egredere foràs : cúmque venatu aliquid apprehenderis,

3. Prenez *donc* vos armes, votre carquois & votre arc, & sortez : & lorsque vous aurez pris quelque chose à la chasse,

4. fac mihi inde pulmentum, sicut velle me

4. vous me l'apprêterez" comme vous savez que je l'aime, & vous me l'appor-

℣. 2. On peut se rappeller ce que nous avons dit sur cette époque dans la *Dissertation sur le troisieme Age :* Si Joseph n'avoit que trente ans lorsqu'il parut devant Pharaon, Isaac se trouveroit avoir ici cent trente sept ans : car ceci arriva quatorze ans avant la naissance de Joseph. Si au contraire Joseph avoit soixante ans lorsqu'il parut devant Pharaon, Isaac auroit ici au moins cent sept ans : & c'étoit déjà alors un âge avancé : son frere Ismaël ne vécut que cent trente sept ans, & il en avoit alors cent vingt & un. La caducité de l'aîné, menaçoit celui qui le suivoit.

℣. 4. Autr. Faites-m'en un mêts. » Le mot Hébreu signifie un ragoût, une viande de bon goût.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

terez, afin que j'en mange, & que je vous benisse avant que je meure.

nosti, & affer ut comedam : & benedicat tibi anima mea antequàm moriar.

5. Rébecca entendit ces paroles ; & Esaü étant allé dans les champs pour faire ce que son pere lui avoit commandé, "

5. Quod cùm audisset Rebecca, & ille abiisset in agrum ut jussionem patris impleret,

6. Elle dit à Jacob son fils : J'ai entendu votre pere qui parloit à votre frere Esaü, & qui lui disoit :

6. dixit filio suo Jacob : Audivi patrem tuum loquentem cum Esaû fratre tuo, & dicentem ei :

7. Apportez-moi quelque chose de votre chasse, & préparez-moi de quoi manger, afin que je vous benisse devant le Seigneur avant que je meure.

7. Affer mihi de venatione tua, & fac cibos ut comedam, & benedicam tibi coram Domino antequàm moriar.

8. Suivez donc maintenant, mon fils, le conseil que je vais vous donner. "

8. Nunc ergo, fili mi, acquiesce consiliis meis :

9. Allez-vous-en au troupeau, & apportez-moi deux des meilleurs chevreaux *que vous trouverez*, afin que j'en prépare à votre pere une sorte de mets *que je sais* qu'il aime ;

9. & pergens ad gregem, affer mihi duos hœdos optimos, ut faciam ex eis escas patri tuo, quibus libenter vescitur :

10. & qu'après que vous le lui aurez présenté, & qu'il en aura mangé, il vous benisse avant qu'il meure ; *car c'est à vous que Dieu a destiné la bénédiction du premier-né.*

10. Quas cùm intuleris, & comederit, benedicat tibi priusquàm moriatur.

11. Jacob lui répondit : Vous savez que mon frere Esaü a le corps velu, & que moi je n'ai point de poil :

11. Cui ille respondit : Nosti quòd Esaü frater meus homo pilosus sit, & ego lenis :

℣. 5. Hébr. pour prendre à la chasse quelque piece de gibier, pour l'apporter. Les Septante, pour son pere. C'est-à-dire, qu'ils ont lu LABIU, *patri suo*, au lieu de LHBIA, *ad afferendum*. Toute la suite du récit donne lieu de présumer qu'il faudroit réunir les deux, *ad afferendum patri suo*, on trouve cette expression aux ℣℣. 4. 7. 10. 31.

℣ 8. Hébr. autr. Obéissez à ma voix en ce que je vais vous commander.

12. si

12. si attrectaverit me pater meus, & senserit, timeo ne putet me sibi voluisse illudere, & inducam super me maledictionem pro benedictione.

12. si mon pere vient donc à me toucher *avec la main*, & qu'il s'en apperçoive, j'ai peur qu'il ne croie que j'ai voulu le tromper, " & qu'ainsi je n'attire sur moi sa malédiction, au lieu de sa bénédiction.

13. ad quem mater: In me sit, ait, ista maledictio, fili mi: tantùm audi vocem meam, & pergens affer quæ dixi.

13. Sa mere lui répondit: Mon fils, je me charge moi-même de cette malédiction *que vous craignez*: faites seulement ce que je vous conseille, & allez me querir ce que je vous dis.

14. Abiit, & attulit, deditque matri. Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius.

14. Il y alla, l'apporta & le donna à sa mere, qui en prépara à manger à son pere, comme elle savoit qu'il l'aimoit.

15. Et vestibus Esaü valdè bonis, quas apud se habebat domi, induit eum:

15. Elle fit prendre ensuite à Jacob son jeune fils de très-beaux habits d'Esaü son fils aîné, qu'elle gardoit elle-même au logis: "

16. pelliculasque hœdorum circumdedit manibus, & colli nuda protexit.

16. elle lui mit autour des mains la peau de ces chevreaux, & lui en couvrit le cou par-tout où il étoit découvert.

17. Deditque pulmentum, & panes, quos coxerat, tradidit.

17. Puis elle lui donna ce qu'elle avoit préparé à manger, & les pains qu'elle avoit cuits.

18. Quibus illatis, dixit: Pater mi? At ille respondit: Audio. Quis es tu, fili mi?

18. Jacob porta le tout devant Isaac, & lui dit: Mon pere? Je *vous* entends, dit Isaac: Qui êtes-vous, mon fils?

19. Dixitque Jacob: Ego sum primogenitus tuus Esaü: feci sicut præ-

19. Jacob *croyant pouvoir dire sans mentir qu'il étoit Esaü fils aîné d'Isaac, parce que Dieu lui avoit transporté son*

℣. 12. Hébr. litt. Je serai à ses yeux comme un homme qui en jette un autre dans l'erreur.

℣. 15. Hébr. Elle revêtit Jacob son jeune fils, des habits desirables, *c. à. d. tres-beaux*, d'Esaü son fils aîné, qu'elle avoit chez elle. (Autr. qu'elle avoit dans le coffre:) Dans l'Ecriture, *domus* signifie quelquefois un coffre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

droit d'aînesse ; & qu'Esaü lui-même le lui avoit vendu, répondit *à son pere* : Je suis Esaü votre fils aîné : j'ai fait ce que vous m'avez commandé : levez-vous, mettez-vous sur votre séant, " & mangez de ma chasse, afin que vous me donniez votre bénédiction.

cepisti mihi : surge, sede, & comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tūa.

20. Isaac dit encore à son fils : Mais comment avez-vous pu, mon fils, en trouver si-tôt ? Il lui répondit : *le Seigneur" votre* Dieu a voulu que ce que je desirois, se présentât tout d'un coup à moi.

20. Rursúmque Isaac ad filium suum : Quomodò, inquit, tam citò invenire potuisti, fili mi ? Qui respondit : Voluntas Dei fuit ut citò occurreret mihi quod volebam.

21. Isaac dit encore : Approchez-vous d'ici, mon fils, afin que je vous touche, & que je reconnoisse si vous êtes mon fils Esaü, ou non.

21. Dixitque Isaac : Accede huc, ut tangam te, fili mi, & probem utrùm tu sis filius meus Esaü, an non.

22. Jacob s'approcha de son pere ; & Isaac l'ayant tâté, dit : Pour la voix, c'est la voix de Jacob ; mais les mains sont les mains d'Esaü.

22. Accessit ille ad patrem, & plapato eo, dixit Isaac : Vox quidem, vox Jacob est : sed manus, manus sunt Esaü.

23. Et il ne le reconnut point, parce que ses mains étoient couvertes de poil, & parurent toutes semblables à celles de son aîné. Isaac le benissant donc,

23. Et non cognovit eum, quia pilosæ manus similitudinem majoris expresserant. Benedicens ergo illi,

24. lui dit : Etes-vous mon fils Esaü ? Je le suis, répondit Jacob.

24. ait : Tu es filius meus Esaü ? Respondit : Ego sum.

35. Mon fils, ajouta Isaac, apportez-moi à manger de votre " chasse, afin que je vous benisse. Jacob lui en présenta ; & après qu'il en eut mangé, il

25. At ille : Affer mihi, inquit, cibos de venatione tua, fili mi, ut benedicat tibi anima mea.

ỷ. 19. On lit dans le Samaritain : SBA, *salutare*, au lieu de SBH, *sede*, qu'on lit dans l'Hébreu

ỷ. 20. L'Hébreu l'exprime *Domini Dei tui*.
ỷ. 25. Le pronom est omis dans l'Hébreu.

Quos cùm oblatos comedisset, obtulit ei etiam vinum: quo hausto,

lui présenta aussi du vin qu'il but.

26. dixit ad eum: Accede ad me, & da mihi osculum, fili mi.

26. Isaac lui dit *ensuite*: Approchez-vous de moi, mon fils, & venez me baiser.

27. Accessit, & osculatus est eum. Statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait: Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.

27. Il s'approcha donc de lui, & le baisa. Et Isaac, aussi-tôt qu'il eut senti la bonne odeur qui sortoit de ses habits, lui dit en le benissant: L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein *de fleurs*, " que le Seigneur a comblé de ses bénédictions.

28. Det tibi Deus de rore cœli, & de pinguedine terræ, abundantiam frumenti & vini.

28. Que Dieu vous donne une abondance de bled & de vin, de la rosée du ciel & de la graisse de la terre. "

29. Et serviant tibi populi, & adorent te tribus: esto dominus fratrum tuorum, & incurventur ante te filii matris tuæ; qui maledixerit tibi sit ille maledictus; & qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.

29. Que les peuples vous soient assujettis, & que les tribus vous adorent: * soyez le seigneur de vos freres, & que les enfants de votre mere s'abbaissent profondément devant vous: " que celui qui vous maudira, soit maudit lui-même; & que celui qui vous benira, soit comblé de bénédictions.

℣. 27. Le mot *pleni* ne se lit pas dans l'Hébreu; mais il se trouve dans les Septante, & dans le Samaritain.

℣. 28. On lit dans l'Hébreu, *& abundantiam*: mais il est assez visible que cette conjonction *&* est une faute de Copiste. *De rore cœli*: Dans la Palestine & dans les pays voisins, où il pleuvoit rarement, les plantes étoient nourries pendant les grandes chaleurs par des rosées très-abondantes & semblables à une petite pluie: *Sicut nubes roris*, dit Isaïe. *Isai.* XVIII. 4. ‖. *Vini*: le mot Hébreu se pourroit mieux traduire par *mustum*, du vin doux, du vin que l'on faisoit cuire, & qui conservoit sa douceur durant toute l'année. Les Anciens faisoient grand cas de cette sorte de vin.

℣. 29. *Populi*, *tribus*, peuvent marquer les peuples étrangers qui doivent être soumis à la postérité de Jacob: *Fratres tui*: *filii matris tuæ*, peuvent marquer la postérité de son frere, & celle des enfants d'Agar & de Cétura, qui devoient aussi lui être assujettis.

Ibid. Hébr. vous adorent. » C'est la même expression répétée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

30. Isaac ne faisoit que d'achever ces paroles, & Jacob étoit à peine sorti, lorsqu'Esaü entra ;

30. Vix Isaac sermonem impleverat : & egresso Jacob foràs, venit Esaü ;

31. & que présentant à son pere ce qu'il avoit apprêté de sa chasse, il lui dit : Levez-vous, mon pere ; & mangez de la chasse de votre fils, afin que vous me donniez votre bénédiction.

31. coctosque de venatione cibos intulit patri, dicens : Surge, pater mi, & comede de venatione filii tui, ut benedicat mihi anima tua.

32. Isaac lui dit : Qui êtes-vous donc ? Esaü lui répondit : Je suis Esaü votre fils aîné.

32. Dixitque illi Isaac : Quis enim es tu ? Qui respondit : Ego sum filius tuus primogenitus Esaü.

33. Isaac fut frappé d'un profond étonnement ; & admirant au delà de tout ce que l'on en peut croire *ce qui étoit arrivé*, " *& comment Dieu avoit permis qu'il donnât à Jacob la bénédiction qu'il vouloit donner à son fils Esaü*, il lui dit : Qui est donc celui qui m'a déjà apporté de ce qu'il avoit pris à la chasse, & qui m'a fait manger de tout avant que vous vinssiez ? & je lui ai donné ma bénédiction, & il sera beni ; *car c'est Dieu même qui l'a ordonné ainsi.*

33. Expavit Isaac stupore vehementi ; & ultrà quàm credi potest, admirans, ait : Quis igitur ille est qui dudùm captam venationem attulit mihi, & comedi ex omnibus priusquàm tu venires ? benedixique ei, & erit benedictus.

34. Esaü à ces paroles de son pere, jetta un cri furieux ; " & étant dans une *extrême* consternation, " il lui dit : Donnez-moi aussi votre bénédiction, mon pere.

34. Auditis Esaü sermonibus patris, irrugiit clamore magno : & consternatus, ait : Benedic etiam & mihi, pater mi.

35. Isaac lui répondit : Votre frere est venu me surprendre ; & il a reçu la bénédiction qui vous étoit due.

35. Qui ait : Venit germanus tuus fraudulenter : & accepit benedictionem tuam.

℣. 33. Ces mots, *& ultrà quàm credi potest admirans*, ne sont pas dans l'Hébreu, où on lit seulement, *expavit Isaac stupore magno usque valde*, (id est, *stupore maximo*,)

℣. 34. Hébr. Il jetta un grand cri & très-amer. On lit dans l'Hébreu, *& irrugiit*. C'est un vestige de la lecture primitive que l'on trouve dans le Samaritain & dans les Septante, où on lit : *Et factum est. ... & irrugiit:* hébraïsme très-fréquent pour *Et factum est. .... ut irrugiret.*

Ibid. Ce mot, *& consternatus*, ne se trouve point dans l'Hébreu.

36. At ille ſubjunxit : Juſtè vocatum eſt nomen ejus Jacob : ſupplantavit enim me, en alterâ vice : primogenita mea antè tulit, & nunc ſecundò ſurripuit benedictionem meam. Rurſúmque ad patrem : Numquid non reſervaſti, ait, & mihi benedictionem ?

36. C'eſt avec raiſon, dit Eſaü, qu'il a été appellé Jacob ; car " voici la ſeconde fois qu'il m'a ſupplanté. Il m'a enlevé auparavant mon droit d'aîneſſe ; & préſentement il vient encore de me dérober la bénédiction qui m'étoit due. Mais, mon pere, ajouta Eſaü, ne m'avez-vous *donc* point réſervé auſſi une bénédiction ?

37. Reſpondit Iſaac : dominum tuum illum conſtitui, & omnes fratres ejus ſervituti illius ſubjugavi : frumento & vino ſtabilivi eum, & tibi poſt hæc, fili mi, ultrà quid faciam ?

37. Iſaac lui répondit : Je l'ai établi votre ſeigneur, & j'ai aſſujetti à ſa domination tous ſes freres ; je l'ai affermi dans la poſſeſſion du bled & du vin ; & après cela, mon fils, que me reſte-t-il que je puiſſe faire pour vous ?

38. Cui Eſaü : Num unam, inquit, tantùm benedictionem habes, pater ? mihi quoque obſecro ut benedicas. Cúmque ejulatu magno fleret,

38. Eſaü lui repartit : N'avez-vous donc, mon pere, qu'une ſeule bénédiction ? Je vous conjure de me benir auſſi. Il jetta enſuite de grands cris mêlés de larmes.

39. motus Iſaac, dixit ad eum : In pinguedine terræ, & in rore cœli deſuper, erit benedictio tua.

39. Et Iſaac, ſon pere en étant touché, lui dit : Votre bénédiction ſera dans la fécondité de la terre, & dans la roſée du ciel *qui vient* d'en haut. " Hebr. XI. 17.

℣. 36. Hébr. autr. Eſt-ce donc parce qu'il eſt appellé Jacob, que voici deux fois qu'il me ſupplante ? C'eſt la même expreſſion & la même conſtruction qu'au chap. XXIX. ℣. 15. *Num quia frater meus es, & gratis ſervies mihi ?* En ſorte qu'on pourroit traduire littéralement ici : *Num quia vocatum eſt nomen ejus Jacob, & ſupplantavit me, en duabus vicibus ?* Au lieu de HKI *Num quia*, on lit ici dans le Samaritain HKO, viſiblement fautif ſans aucun ſens : les Septante & autres qui traduiſent au ſens de *juſtè* ou *verè*, ſemblent avoir lu ici AKN, *ver.*, comme on le trouvera au chap. ſuiv. ℣. 16. où les Septante ont lu HKI comme au chap. XXIX. ℣. 15. en ſorte qu'il eſt viſible qu'ils ont confondu ces deux mots.

℣. 39. L'Hébreu peut ſe prendre dans un autre ſens qui paroit mieux caractériſer le pays qui fut le partage des deſcendants d'Eſau, & qui ſe lie beaucoup mieux avec le ℣. ſuiv. ; c'eſt ce qui a donné lieu à M. l'Abbé de

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

40. Vous vivrez de l'épée, vous servirez votre frere, " & le temps viendra que vous secouerez son joug, & que vous vous en délivrerez."

40. Vives in gladio; & fratri tuo servies: tempusque veniet, cùm excutias & solvas jugum ejus de cervicibus tuis.

41. Esaü haïssoit donc toujours Jacob, à cause de cette bénédiction qu'il avoit reçue de son pere, & il disoit en lui-même *& parmi ses domestiques*: Le temps de la mort de mon pere viendra,

Abd. I. 10. & alors je tuerai mon frere Jacob.

41. Oderat ergo semper Esaü Jacob pro benedictione quâ benedixerat ei pater: dixitque in corde suo: Venient dies luctûs patris mei, & occidam Jacob fratrem meum.

42. Ce qui ayant été rapporté à Rébecca, elle envoya querir son fils Jacob, & lui dit: Voilà votre frere Esaü qui menace de vous tuer."

42. Nunciata sunt hæc Rebeccæ: quæ mittens & vocans Jacob filium suum, dixit ad eum: Ecce Esaü frater tuus minatur ut occidat te.

43. Mais, mon fils, croyez-moi, hâtez-vous de vous retirer vers mon frere Laban, qui est à Haran:

43. Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam, & consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran:

Vence, de paraphraser ainsi ce verset dans l'édition de Nanci: Votre bénédiction *ne* sera *point* dans la fécondité de la terre, & dans la rosée du ciel *qui vient* d'en-haut; *puisque vous habiterez un pays stérile*: *Mais* vous vivrez de l'épée, &c. » L'Idumée étoit un pays fort stérile & fort sec: & l'Hébreu peut se traduire: Et Isaac son pere lui répondit en disant: Votre habitation n'aura ni la graisse de la terre, ni la rosée du Ciel: mais vous vivrez de l'épée, &c. Au lieu de *benedictio tua*, on lit dans l'Hébreu *habitatio tua*: & au lieu de *in* on lit *à* qui se prend dans un sens de privation.

℣. 40. Les descendants d'Esaü furent soumis aux Rois de Juda, depuis David jusqu'au regne de Joram fils de Josaphat; (2. *Reg.* VIII. 14. 4. *Reg.* VIII. 20.) & ils furent de nouveau assujettis sous le gouvernement du grand Prêtre Hircan, de la famille des Asmonéens.

Ibid. Hébr. autr. Et il arrivera que quand vous dominerez (ou selon le Samaritain, quand vous serez devenu puissant,) vous briserez le joug qu'il aura mis sur votre cou. Au lieu de TRID, *dominaberis*, ou selon les Septante & la Vulgate, *depones*, le Samaritain porte TADR, *magnificaberis*. Les Iduméens s'étant révoltés sous Joram Roi de Juda, secouerent le joug, & se donnerent un Roi. 4. *Reg.* VIII. 20.

℣. 42. Hébr. litt. qui se console dans l'espérance de vous tuer. Au lieu de MTNKM, *consolantem se in te*, peut être faudroit-il lire MTNQM, *ulciscentem se in te*, qui va se venger sur vous en vous tuant.

44. habitabiſque cum eo dies paucos, donec requieſcat furor fatris tui,

44. vous demeurerez quelques jours avec lui, juſqu'à ce que la fureur de votre frere s'appaiſe,

45. & ceſſet indignatio ejus, oblivifcaturque eorum quæ feciſti in eum: poſteà mittam, & adducam te inde huc: cur utroque orbabor filio in uno die?

45. que ſa colere ſe paſſe, & qu'il oublie ce que vous avez fait contre lui: J'enverrai enſuite *pour* vous faire revenir ici. Pourquoi perdrai-je mes deux enfants en un même jour? *comme il arriveroit, ſi Eſaü, en vous tuant, ſe rendoit indigne de vivre.*

46. Dixitque Rebecca ad Iſaac: Tædet me vitæ meæ propter filias Heth: ſi acceperit Jacob uxorem de ſtirpe hujus terræ, nolo vivere.

46. Rébecca dit enſuite à Iſaac, *pour lui faire agréer ce voyage de Jacob*: La vie m'eſt devenue ennuyeuſe, à cauſe des filles de Heth *qu'Eſaü a épouſées*: ſi Jacob épouſe une fille de ce pays-ci, je ne veux plus vivre; *envoyez-le chercher une femme en la maiſon de Laban.*

CHAPITRE XXVIII.

Jacob quitte la maiſon de ſon pere pour ſe retirer en Méſopotamie. Eſaü épouſe Mahéleth, fille d'Iſmaël. Viſion de Jacob à Béthel.

1. VOcavit itaque Iſaac Jacob, & benedixit eum, præcepitque ei dicens: Noli accipere conjugem de genere Chanaan:

1. ISaac ayant donc appellé Jacob, le benit, & lui fit ce commandement: Ne prenez point, lui dit-il, une femme d'entre les filles de Chanaan:

2. ſed vade, & proficiſcere in Meſopotamiam Syriæ, ad domum Ba-

2. mais allez en Méſopotamie, qui eſt en Syrie, " en la maiſon de Bathuel pere de votre mere, & épouſez

℣. 2. Hébr. Allez à Padan-Aram. » *Padan-Aram* ne ſignifie pas la Méſopotamie en général, mais ſeulement la partie qui eſt cultivée ou labourée, le plat pays de la Méſopotamie. La partie Septentrionale de la Méſopotamie eſt fertile & abondante en pâturage; la partie Méridionale eſt ſtérile & déſerte. *Aram* en Hébreu eſt le nom de la Syrie. De là vient que la Vulgate met en Syrie cette portion de la Méſopotamie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

une des filles de Laban votre oncle."

thuel patris matris tuæ; & accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.

3. *Puis lui confirmant de nouveau les bénédictions qu'il lui avoit déja données, il ajouta*: Que le Dieu tout-puissant vous benisse, qu'il croisse & qu'il multiplie votre race, afin que vous soyez le chef de plusieurs peuples.

3. Deus autem omnipotens benedicat tibi, & crescere te faciat, atque multiplicet: ut sis in turbas populorum.

4. Qu'il vous donne, & à votre postérité après vous, les bénédictions qu'il a
Osée XII. 12. promises à Abraham *votre pere*," & qu'il vous fasse posséder *en propre* la terre où vous demeurez *maintenant* comme étranger, & qu'il a promise à votre aïeul *de donner à sa postérité*."

4. Et det tibi benedictiones Abrahæ & semini tuo post te: ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.

5. Jacob ayant pris ainsi congé d'Isaac, partit pour se rendre en Mésopotamie, qui est en Syrie, chez Laban fils de Bathuel Syrien, frere de Rébecca sa mere.

5. Cúmque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri fratrem Rebeccæ matris suæ.

6. Mais Esaü voyant que son pere avoit beni Jacob, & l'avoit envoyé en Mésopotamie, qui est en Syrie, pour épouser une femme de ce pays-là; qu'après lui avoir donné sa bénédiction," il lui avoit fait ce commandement: Vous ne prendrez point de femme d'entre les filles de Chanaan;

6. Videns autem Esaü quòd benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret; & quòd post benedictionem præcepisset ei, dicens: Non accipies uxorem de filiabus Chanaan:

7. & que Jacob obéissant à son

7. quòdque obediens

Ibid. Hébr. litt. frere de votre mere.

℣. 4. Le Samaritain l'exprime.

Ibid. Hebr. que Dieu (Sam. que le Seigneur) a donnée à Abraham, *en la lui promettant*.

℣. 6. L'Hebreu dit, en lui donnant sa bénédiction, & joint cela à la phrase précédente; mais il paroît que cela convient mieux à celle-ci, & qu'au lieu de BBRKO, *cùm benediceret*, on a pu lire, KBRKO, *postquàm benedixerat*, comme le suppose la Vulgate.

Jacob

Jacob parentibus suis, isset in Syriam :

8. probans quoque quòd non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus :

9. ivit ad Ismaelem, & duxit uxorem, absque iis quas priùs habebat, Maheleth filiam Ismael filii Abraham, sororem Nabaioth.

10. Igitur egressus Jacob de Barsabee, pergebat Haran.

11. Cúmque venisset ad quemdam locum, & vellet in eo requiescere post solis occubitum, tulit de lapidibus qui jacebant, & supponens capiti suo, dormivit in eodem loco.

12. Viditque in somnis scalam stantem super terram, & cacumen illius tangens cœlum, Angelos quoque Dei ascendentes & descendentes per eam,

pere & à sa mere, étoit allé en Syrie;

8. ayant vu aussi par expérience que les filles de Chanaan ne plaisoient point à son pere ;

9. *pour se mettre mieux dans son esprit en prenant une femme de sa famille*, il alla vers Ismaël, " & outre les femmes qu'il avoit déjà, il épousa Mahéleth fille d'Ismaël fils d'Abraham, & sœur de Nabaïoth.

10. Jacob étant donc sorti de Bersabée; alloit à Haran.

11. Et étant venu en un certain lieu," comme il vouloit s'y reposer après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étoient là, & la mit sous sa tête, & s'endormit dans ce même lieu.

12. Alors il vit en songe une échelle dont le pied étoit appuyé sur la terre, & le haut touchoit au ciel; & des Anges de Dieu montoient & descendoient le long de l'échelle."

℣. 9. On peut encore ici se rappeller ce que nous avons dit dans la *Dissertation sur le troisieme Age* : Si Isaac avoit alors cent trente-sept ans, Ismaël ne vivoit plus : il y avoit quatorze ans qu'il étoit mort; & Esaü n'auroit pu aller que vers *la maison d'Ismaël*, comme quelques-uns l'expliquent ici. Mais si Isaac n'avoit alors que cent sept ans, Ismaël vivoit encore ; & ce fut vers lui qu'Esaü alla comme le texte le dit. Ce mot *ad Ismaelem* ne se trouve pas dans le Samaritain; mais il est exprimé dans l'Hébreu & dans le Grec des Septante comme dans la Vulgate.

℣. 11. C'étoit près la ville de Luza, nommée depuis Béthel. *Infr.* ℣. 19: Dans la distribution des Tribus, Béthel se trouvoit située sur les frontieres de Benjamin & d'Ephraïm.

℣. 12. Plusieurs remarquent dans cette vision une figure de l'Incarnation du Verbe, qui a joint le ciel & la terre en réconciliant les hommes à Dieu. On peut rapporter à cette vision ce que dit J. C. dans l'Evangile : Vous verrez les cieux ouverts, & les Anges de Dieu qui monteront & qui descendront sur le Fils de l'Homme. (*Joan.* I. 51.) Et ce que le Sauveur dit dans un autre endroit : Qu'il est la voie, & que nul ne vient à son Pere que par lui. (*Joan.* XIV. 6.)

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

13. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui dit : Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham votre pere, & le Dieu d'Isaac : Je vous donnerai & à votre race la terre où vous dormez.

Infr. xxxv. 1. xlviii. 3.

13. & Dominum innixum scalæ dicentem sibi : Ego sum Dominus Deus Abraham patris tui, & Deus Isaac : Terram, in qua dormis, tibi dabo & semini tuo.

Deut. xii. 20. xix. 14. Sup. xxvi. 4.

14. Votre postérité sera *nombreuse* comme la poussiere de la terre ; Vous vous étendrez à l'Orient & à l'Occident, au Septentrion & au Midi ; & toutes les nations de la terre seront benies en vous, & dans celui qui sortira de vous. "

14. Eritque semen tuum quasi pulvis terræ ; dilataberis ad Occidentem, & Orientem, & Septentrionem, & Meridiem : & benedicentur in te & in semine tuo cunctæ tribus terræ.

15. Je serai votre protecteur " par-tout où vous irez ; je vous ramenerai dans ce pays ; & je ne vous quitterai point que je n'aie accompli tout ce que je *vous* " ai dit.

15. Et ero custos tuus quocumque perrexeris, & reducam te in terram hanc : nec dimittam nisi complevero universa quæ dixi.

16. Jacob s'étant éveillé après son sommeil, dit ces paroles : Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, & je ne le savois pas ; *je le regardois comme un lieu profane, & c'est un lieu saint.*

16. Cúmque evigilasset Jacob de somno, ait : Verè Dominus est in loco isto, & ego nesciebam.

17. Et dans la frayeur dont il se trouva saisi, il ajouta : Que ce lieu est terrible ! c'est véritablement la maison de Dieu & la porte du ciel.

17. Pavensque, Quàm terribilis est, inquit, locus iste ! non est hìc aliud nisi domus Dei & porta cœli.

18. Jacob se levant donc le matin, prit la pierre qu'il avoit mise sous sa tête, & l'érigea comme un monument,

Infr. xxxi. 13. répandant de l'huile dessus, *pour la consacrer au Seigneur.* "

18. Surgens ergo Jacob manè, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum, fundens oleum desuper.

℣. 14. Votre bonheur se répandra sur tous les peuples du monde par le Messie qui est la benediction de toutes les nations : c'est ainsi que les Peres l'expliquent après S. Paul. *Gal.* iii. 16.

℣. 15. Hébr. Je serai avec vous & je vous garderai.

Ibid. Ce mot est dans l'Hébreu.

℣. 18. La coutume d'oindre des pierres est très-connue dans l'antiquité.

19. Appellavitque nomen urbis, Bethel, quæ priùs Luza vocabatur.

20. Vovit etiam votum, dicens: Si fuerit Deus mecum, & custodierit me in via, per quam ego ambulo, & dederit mihi panem ad vescendum, & vestimentum ad induendum,

21. reversusque fuero prosperè ad domum patris mei: erit mihi Dominus in Deum,

22. & lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur Domus Dei: cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.

19. Il donna aussi, *en memoire de ce qui venoit de lui arriver*, le nom de Béthel, *c'est-à-dire*, *maison de Dieu*, à la ville, qui auparavant s'appelloit Luza."

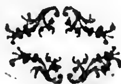
20. Et il fit ce vœu en même temps, disant: Si Dieu demeure avec moi, s'il me protege dans le chemin par lequel je marche, & me donne du pain pour me nourrir, & des vêtements pour me vêtir,

21. & si je retourne heureusement en la maison de mon pere, le Seigneur sera mon Dieu *d'une maniere toute particuliere*.

22. Et *le lieu où est* cette pierre, que j'ai dressée comme un monument *des merveilles que j'y ai vues*, s'appellera" la maison de Dieu, & je vous offrirai, *Seigneur*, la dîme de tout ce que vous m'aurez donné.

ỿ. 19. Hébr. Ulam-Luz. S. Jérôme a supposé que *Ulam* pouvoit signifier ici *priùs*, sans s'appercevoir que ce seroit répéter la même idée que l'Hébreu exprime à la fin du ỿ. *& Ulam-Luz, nomen civitatis hujus priùs.* Les Septante l'expriment ainsi. On lit dans le Samaritain, *Ulam-Luza*. Elle se trouve nommée simplement *Luz* ou *Luza*, au chap. XXXV. 6.

ỿ. 22. Hébr. sera. Sept. sera pour moi.



CHAPITRE XXIX.

Jacob s'engage à ſept ans de ſervice pour avoir Rachel. Laban lui donne Lia en la place de Rachel. Il ſert encore ſept autres années pour Rachel. Naiſſance de Ruben, de Siméon, de Lévi & de Juda.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

1. JAcob continua ſon chemin, & arriva au pays qui étoit vers l'Orient."

2. Il entra dans un champ, où il vit un puits, & trois troupeaux de brebis qui ſe repoſoient auprès, *attendant qu'on les fît boire*; car c'étoit de ce puits qu'on abreuvoit les troupeaux, l'entrée en étoit fermée avec une grande pierre, *pour en conſerver l'eau qui étoit fort rare en ce pays.*

3. C'étoit la coutume de ne lever la pierre que lorſque tous les troupeaux étoient aſſemblés; " & après qu'ils avoient bu, on la remettoit ſur l'ouverture du *puits*, *pour lui donner le temps de ſe remplir.*

4. Jacob dit donc aux paſteurs: Mes freres, d'où êtes-vous? Ils lui répondirent: De Haran.

5. Jacob ajouta: Ne connoiſſez-vous point Laban, *petit-fils* de Nachor? " Ils lui dirent: Nous le connoiſſons.

1. PRofectus ergo Jacob, venit in terram Orientalem.

2. Et vidit puteum in agro, tres quoque greges ovium accubantes juxta eum, nam ex illo adaquabantur pecora, & os ejus grandi lapide claudebatur.

3. Moriſque erat ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, & refectis gregibus rursùm ſuper os putei ponerent.

4. Dixitque ad paſtores: Fratres, unde eſtis? Qui reſponderunt: De Haran.

5. Quos interrogans, Numquid, ait, noſtis Laban filium Nachor? Dixerunt: Novimus.

℣. 1. Hébr. Et alla au pays des enfants de l'Orient; » c. à. d. dans la Méſopotamie, ſelon l'uſage des Hébreux qui appellent *pays d'Orient*, la Méſopotamie, & les autres pays de delà l'Euphrate.

℣. 3. Hébr. Tous les troupeaux (ou plutôt ſelon le Samar. Tous les Paſteurs) s'aſſembloient là, & ils levoient la pierre de deſſus l'ouverture du puits. » C'eſt-à-dire, HRAIM, *paſtores*, au lieu de HADRIM, *greges*. La même variété va revenir au ℣. 8. où les Septante ont lu comme le Samaritain, *paſtores*.

℣. 5. Laban étoit fils de Bathuel & petit-fils de Nachor. *Supr*, XXIV. 15. 29.

6. Sanusne est ? inquit. Valet, inquiunt : & ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.

6. Se porte-il bien ? dit Jacob. Ils lui répondirent : Il se porte bien ; " & voilà sa fille Rachel qui vient ici avec son troupeau.

7. Dixitque Jacob : Adhuc multum diei superest, nec est tempus ut reducantur ad caulas greges : date antè potum ovibus, & sic eas ad pastum reducite.

7. Jacob *leur*" dit : Il reste encore beaucoup de jour, & il n'est pas temps de ramener les troupeaux dans l'étable : faites donc boire présentement les brebis, & ensuite vous les reménerez paître.

8. Qui responderunt : Non possumus, donec omnia pecora congregentur, & amoveamus lapidem de ore putei, ut adaquemus greges.

8. Ils lui répondirent : Nous ne pouvons le faire, jusqu'à ce que tous les troupeaux " soient assemblés, & que nous ayons ôté la pierre de dessus le puits, pour leur donner à boire *à tous ensemble.*

9. Adhuc loquebantur, & ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui : nam gregem ipsa pascebat.

9. Ils parloient encore, lorsque Rachel arriva avec les brebis de son pere ; car elle menoit paître elle-même le troupeau. "

10. Quam cùm vidisset Jacob, & sciret consobrinam suam, ovesque Laban avunculi sui : amovit lapidem quo puteus claudebatur.

10. Jacob l'ayant vue, & sachant qu'elle étoit sa cousine germaine, " & que ces troupeaux étoient à Laban son oncle, " ôta la pierre qui fermoit le puits ;

11. Et adaquato grege, osculatus est eam : & elevatâ voce flevit.

11. & *ensuite* ayant fait boire son troupeau, il la baisa " en haussant sa voix & en pleurant.

℣. 6. Hébr. Est-il en paix ?.... Il est en paix. *An pax ei ? Pax.* Sous le nom de *paix* l'Ecriture comprend toutes sortes de prospérités. Le salut le plus ordinaire étoit, *Pax vobis*, Que la paix soit avec vous.

℣. 7. Le Samaritain l'exprime.

℣. 8. Samar. & Sept. les pasteurs.

℣. 9. Selon le Texte Hébreu, *Num ipse erat pastor.* Mais le Samaritain met *ipsa* ; les Septante lisoient ainsi : & l'Hébreu ponctué le porte de même.

℣. 10. c. à. d. fille de Laban frere de sa mere. Et c'est ainsi que porte l'Hébreu.

Ibid. Hébr. litt. frere de sa mere.

℣. 11. C'étoit la coutume en ce pays-là de saluer par le baiser.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

12. Car il lui avoit dit "qu'il étoit le frere, *c'est-à-dire, le parent* de son pere" & le fils de Rébecca. Rachel courut aussi-tôt le dire à son pere,

12. & indicavit ei quòd frater esset patris sui, & filius Rebeccæ: at illa festinans nuntiavit patri suo;

13. qui ayant appris que Jacob fils de sa sœur, étoit venu, courut au devant de lui, l'embrassa étroitement, & l'ayant baisé plusieurs fois, le mena en sa maison. Lorsqu'il eut su de lui-même le sujet de son voyage,

13. qui cùm audisset venisse Jacob filium sororis suæ, cucurrit obviam ei: complexusque eum, & in oscula ruens, duxit in domum suam. Auditis autem causis itineris,

14. il lui dit: Vous êtes ma chair & mon sang: "*j'aurai soin de vous; demeurez chez moi*. Et après qu'un mois se fut passé,

14. respondit: Os meum es, & caro mea. Et postquàm impleti sunt dies mensis unius,

15. il dit à Jacob: Faut-il que vous me serviez gratuitement, parce que vous êtes mon frere? dites-moi donc quelle recompense vous desirez.

15. dixit ei: Num quia frater meus es, gratis servies mihi? dic quid mercedis accipias.

16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appelloit Lia, & la plus jeune Rachel.

16. Habebat verò duas filias: nomen majoris, Lia; minor verò appellabatur Rachel.

17. Mais Lia avoit les yeux chassieux, "au lieu que Rachel étoit belle & très-agréable."

17. Sed Lia lippis erat oculis: Rachel decorâ facie, & venusto aspectu.

18. Jacob ayant conçu de l'affection

18. Quam diligens Ja-

ỳ. 12. *Indicavit* se peut prendre pour *indicaverat*, comme ci-devant, (XXVI. 2.) *apparuit* pour *apparuerat*: cela est très-fréquent dans l'Hébreu, où cette distinction grammaticale n'étoit point connue.

Ibid. Jacob & Laban étoient freres en ce qu'ils descendoient l'un & l'autre de Bathuel, pere de Laban, & aïeul maternel de Jacob. Voyez ce qui a déjà été dit sur le chap. XXVI. ỳ. 7.

ỳ. 14. *Os meum es & caro mea*, ce sont les paroles qu'Adam dit à Eve. *Supr.* II. 23. Elles marquent ici la proximité du sang. Dans les autres langues on dit: C'est mon sang.

ỳ. 17. Le terme Hébreu signifie tendres, délicats, foibles; ce qui peut s'entendre en bonne ou en mauvaise part. Les Anciens entendoient communément par *des yeux tendres*, de beaux yeux. Les Septante traduisent: Foibles.

Ibid. Hébr. bien faite de corps, & belle de visage.

cob, ait : Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, ſeptem annis.

pour elle, dit à Laban : Je vous ſervira ſept ans pour Rachel votre ſeconde fille. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1788.

19. Reſpondit Laban : Melius eſt ut tibi eam dem quàm alteri viro : mane apud me.

10. Laban lui répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre : demeurez avec moi.

20. Servivit ergo Jacob pro Rachel ſeptem annis : & videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.

20. Jacob le ſervit donc ſept ans pour Rachel : & ce temps ne lui paroiſſoit que peu de jours, tant l'affection qu'il avoit pour elle étoit grande.

21. Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam ; quia jam tempus impletum eſt, ut ingrediar ad illam.

21. Après cela il dit à Laban : Donnez-moi ma femme, puiſque le temps auquel je dois l'épouſer eſt accompli, *& que je vous ai ſervi ſept ans, comme je vous l'ai promis.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1781.

22. Qui vocatis multis amicorum turbis ad convivium fecit nuptias.

22. Alors Laban fit les noces, ayant invité au feſtin ſes amis qui étoient en fort grand nombre."

23. Et veſperè Liam filiam ſuam introduxit ad eum,

23. Et le ſoir il fit entrer Lia ſa fille dans la chambre de Jacob, "

24. dans ancillam filiæ, Zelpham nomine. Ad quam cùm ex more Jacob fuiſſet ingreſſus, facto manè vidit Liam,

24. & lui donna une ſervante *pour la ſervir*, qui s'appelloit Zelpha. Jacob l'ayant priſe pour ſa femme, " reconnut le matin que c'étoit Lia :

25. & dixit ad ſocerum ſuum : Quid eſt quod facere voluiſti ? nonne pro

25. & il dit à ſon beau-pere : D'où vient que vous m'avez traité de cette ſorte ? ne vous ai-je pas ſervi pour Ra-

℣. 18. C'étoit alors la coutume, que les hommes achetaſſent leurs femmes, & qu'ils leur donnaſſent la dot. Voyez la *Diſſertation ſur les mariages des Hébreux*, à la tête du Cantique des Cantiques.

℣. 22. Hébr. ayant invité tous les habitants du lieu. » C'eſt auſſi le ſens des Septante.

℣. 23. Lia fut introduite dans la chambre avant Jacob, ſelon l'uſage des Chaldéens. *Iob.* VII. 19. VIII. 1.

℣. 24. Ces mots, *ex more*, ne ſont pas dans l'Hébreu, qui arrange ces phraſes autrement, mais toujours dans le même ſens.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1781.

chel ? pourquoi m'avez-vous trompé ?

Rachel servivi tibi ? quare imposuisti mihi ?

26. Laban lui répondit : Ce n'est pas la coutume de ce pays de marier les filles les plus jeunes avant *les aînées*.

26. Respondit Laban : Non est in loco nostro consuetudinis, ut minores antè tradamus ad nuptias.

27. Achevez les sept jours de la noce de celle-ci, " & je vous donnerai " l'autre *ensuite*, pour le temps de sept autres années que vous me servirez *encore*. "

27. Imple hebdomadam dierum hujus copulæ : & hanc quoque dabo tibi pro opere quo serviturus es mihi septem annis aliis.

28. Jacob consentit à ce qu'il vouloit : *par ce consentement il ratifia son mariage avec Lia, qui jusques-là étoit nul* ; & au bout de sept jours, il épousa Rachel,

28. Acquievit placito ; & hebdomadâ transactâ, Rachel duxit uxorem :

29. à qui son pere avoit donné une servante nommée Bala.

29. cui pater servam Balam tradiderat.

30. Jacob ayant eu enfin celle qu'il avoit souhaité d'épouser, il préféra la seconde à l'aînée dans l'affection qu'il lui portoit, & servit *encore* " Laban pour elle sept autres années.

30. Tandemque potitus optatis nuptiis, amorem sequentis priori prætulit, serviens apud eum septem annis aliis.

31. Mais le Seigneur voyant que Jacob avoit du mépris pour Lia, " la rendit féconde, pendant que sa sœur demeuroit stérile.

31. Videns autem Dominus quòd despiceret Liam, aperuit vulvam ejus, sorore sterili permanente.

℣. 27. La cérémonie des noces duroit communément sept jours. Voyez la *Dissertation sur les mariages des Hébreux*.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VNTNH, *& dabitur*, au lieu de VATN, *& dabo*, qu'on trouve dans le Samaritain.

Ibid. Ce mot est dans l'Hébreu.

℣. 30. Ce mot est dans l'Hébreu.

℣. 31. Hébr. litt. que Jacob haïssoit Lia. » l'Ecriture marque par ce terme un amour moins tendre, moins vif, ou même une moindre considération, une moindre estime. C'est ainsi que ce que J. C. dit dans S. Luc : *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere, sa mere.... il ne peut être mon disciple* ; (*Luc.* XIV. 26.) est expliqué dans S. Matthieu par ces mots : *Celui qui aime son pere ou sa mere plus que moi, n'est pas digne de moi.* (*Matt.* X. 37.)

32. Quæ conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus, Ruben, dicens: Vidit Dominus humilitatem meam; nunc amabit me vir meus.

32. Elle conçut donc, & elle enfanta un fils qu'elle nomma Ruben, *fils de la Vision*, en disant : Le Seigneur a vu mon humiliation ; mon mari m'aimera maintenant.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1781.

33. Rursúmque concepit & peperit filium, & ait : Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi. Vocavitque nomen ejus Simeon.

33. Elle conçut encore, & étant accouchée d'un fils, elle dit : Le Seigneur ayant entendu que j'étois méprisée, il m'a donné ce second fils; c'est pourquoi elle le nomma Siméon, *c'est-à-dire, le Seigneur a entendu.*"

34. Concepitque tertiò, & genuit alium filium, dixitque : Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eo quòd pepererim ei tres filios. Et idcircò appellavit nomen ejus Levi.

34. Elle conçut pour la troisieme fois, & étant encore accouchée d'un fils, elle dit : Maintenant mon mari sera plus uni à moi, puisque je lui ai donné trois fils; c'est pourquoi elle le nomma" Lévi, *qui signifie, lien, union.*

35. Quartò concepit, & peperit filium, & ait : Modò confitebor Domino : Et ob hoc vocavit eum Judam : cessavitque parere.

35. Elle conçut pour la quatrieme fois, & elle accoucha d'un fils, & elle dit : Maintenant je louerai le Seigneur ; c'est pourquoi elle lui donna le nom de Juda, *qui signifie, louange* : & elle cessa pour lors d'avoir des enfants. Matt. 1. 5.

℣. 33. Hébr. litt. Le Seigneur a entendu que j'étois haie.... c'est pourquoi elle le nomma Siméon, *c'est-à-dire, d'un nom qui signifie l'action d'entendre.*

℣. 34. On lit dans l'Hébreu QRA, *vocavit* au masculin, au lieu du féminin QRAH, qu'on lit dans le Samaritain.



CHAPITRE XXX.

Naissance de Dan, de Nephthali, de Gad, d'Aser, d'Issachar, de Zabulon, de Dina, & de Joseph. Accord de Jacob & de Laban.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1778.

1. RAchel voyant qu'elle étoit stérile porta envie à *la fécondité de* sa sœur, & elle dit à son mari, *avec une impatience que le seul desir d'avoir des enfants pouvoit excuser*: Donnez-moi des enfants, ou je mourrai.

2. Jacob irrité *d'une demande si peu raisonnable*, lui répondit : Suis-je comme Dieu, *qui donne la fécondité à qui il lui plaît* ? & n'est-ce pas lui qui empêche que votre sein ne porte son fruit?

3. Rachel ajouta : *Puisque Dieu m'a rendu stérile*, j'ai Bala ma servante; allez à elle, afin que je reçoive sur mes genoux" ce qu'elle enfantera, & que j'aie des enfants d'elle.

4. Elle lui donna donc Bala pour femme.

5. Jacob l'ayant prise, elle conçut, & elle accoucha d'un fils.

6. Alors Rachel dit : Le Seigneur a jugé en ma faveur, & il a exaucé ma voix, en me donnant un fils : c'est pourquoi elle le nomma Dan, *qui signifie*, *jugement.*

7. Bala conçut encore; & étant accouchée d'un second fils,

1. CErnens autem Rachel quòd infecunda esset, invidit sorori suæ, & ait marito suo : Da mihi liberos, alioquin moriar.

2. Cui iratus respondit Jacob : Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui ?

3. At illa : Habeo, inquit, famulam Balam : ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, & habeam ex illa filios.

4. Deditque illi Balam in conjugium : quæ,

5. ingresso ad se viro, concepit, & peperit filium.

6. Dixitque Rachel : Judicavit mihi Dominus, & exaudivit vocem meam, dans mihi filium. Et idcircò appellavit nomen ejus Dan.

7. Rursùmque Bala concipiens peperit alterum,

℣. 3. Tel étoit l'usage de ces premiers temps, de recevoir les enfants sur les genoux, au lieu de les recevoir sur les bras. *Infr.* L. 22. *Job.* III. 12. *Psal.* XXI. 11.

8. pro quo ait Rachel : Comparavit me Deus cum ſorore mea, & invalui. Vocavitque eum Nephthali.

8. Rachel dit de lui : Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma ſœur, " & la victoire m'eſt demeurée : c'eſt pourquoi elle le nomma Nephthali, " *qui ſignifie, j'ai combattu avec adreſſe & avec ſuccès.* "

9. Sentiens Lia quòd parere deſiiſſet, Zelpham ancillam ſuam marito tradidit.

9. Lia voyant qu'elle avoit ceſſé d'avoir des enfants, donna Zelpha ſa ſervante à ſon mari,

10. Quâ poſt conceptum edente filium,

10. laquelle conçut & accoucha d'un fils ;

11. dixit : Feliciter. Et idcircò vocavit nomen ejus Gad.

11. & Lia dit : Heureuſement ; c'eſt pourquoi elle le nomma Gad, *c'eſt-à-dire, heureux.* "

12. Peperit quoque Zelpha alterum,

12. Zelpha ayant eu un ſecond fils ;

13. dixitque Lia : Hoc pro beatitudine mea ; beatam quippe me dicent mulieres. Propterea appellavit eum Aſer.

13. Lia dit : C'eſt pour mon bonheur ; car les femmes " m'appelleront bienheureuſe : c'eſt pourquoi elle le nomma Aſer ; *c'eſt-à-dire, bonheur.*

14. Egreſſus autem Ruben tempore meſſis triticeæ in agrum, reperit mandragoras : quas matri

14. Or Ruben étant ſorti à la campagne, lorſque l'on ſcioit le froment, trouva des mandragores " qu'il apporta à Lia ſa mere, à laquelle Rachel dit :

℣. 8. Hébr. litt. J'ai lutté avec ma ſœur par une lutte de Dieu.

Ibid. C'eſt abuſivement qu'on écrit *Nephtali* : ſelon l'Hébreu & ſelon le Grec on doit écrire *Nephthali* : les meilleures éditions de la Vulgate le mettent ainſi.

Ibid. Ou ſimplement, mon combat.

℣. 11. La plupart des anciens & des nouveaux Interpretes entendent par *Gad*, le bonheur, la proſpérité. C'eſt ainſi que l'expliquent les deux Paraphraſes Chaldaïques, la Verſion des Septante & la Verſion Syriaque. Les Rabbins prétendent que dans l'Hébreu au lieu de BGD, *In proſperitate*, ou *Proſperè*, il faut lire BA GAD, *Venit proſperitas.* Mais le ſens eſt le même ; & le ℣. 13. montre l'inutilité de cette correction, puiſqu'on y lit d'une ſtyle auſſi concis BASRI, *Pro beatitudine mea.*

℣. 13. Hébr. litt. les filles.

℣. 14. Le terme Hébreu qui eſt traduit dans la Vulgate par *Mandragoræ*, n'eſt pas entendu de la même maniere par tous les Commentateurs. L'autorité des Septante, du Chaldéen, & de pluſieurs ſavants Commentateurs qui l'ont entendu des Mandragores, n'a pas empêché les nouveaux Interpretes d'y chercher d'autres ſignifications. D. Calmet croit que tous les caracteres que l'Ecriture donne au fruit dont il s'agit ici, peuvent convenir plus particuliérement au citron.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1776.

Donnez-moi des mandragores de votre fils.

Liæ detulit. Dixitque Rachel : Da mihi partem de mandragoris filii tui.

15. Mais elle lui répondit : N'est-ce pas assez que vous m'ayez enlevé mon mari, *en devenant sa femme après moi*, sans vouloir encore avoir les mandragores de mon fils ? Rachel ajouta : Je consens qu'il dorme avec vous cette nuit, pourvu que vous me donniez de ces mandragores de votre fils. *Lia accepta cette condition, & lui en donna.*

15. Illa respondit : Parumne tibi videtur, quòd præripueris maritum mihi, nisi etiam mandragoras filii mei tuleris ? Ait Rachel : Dormiat tecum hac nocte pro mandragoris filii tui.

16. Lors donc que Jacob sur le soir, revenoit des champs, Lia alla au devant de lui, & lui dit : Vous viendrez *cette nuit* " avec moi, parce que j'ai acheté cette grace, en donnant *à ma sœur* les mandragores de mon fils. Ainsi Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

16. Redeuntique ad vesperam Jacob de agro, egressa est in occursum ejus Lia ; &, Ad me, inquit, intrabis : quia mercede conduxi te pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte illâ.

17. Et Dieu exauça ses prieres : elle conçut, & elle accoucha d'un cinquieme fils,

17. Et exaudivit Deus preces ejus : concepitque & peperit filium quintum,

18. dont elle dit : Dieu m'a récompensée, parce que j'ai donné ma servante à mon mari ; & elle lui donna le nom d'Issachar, *c'est-à-dire, récompense.* "

18. & ait : Dedit Deus mercedem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo. Appellavitque nomen ejus Issachar.

19. Lia conçut encore, & accoucha d'un sixieme fils ;

19. Rursùm Lia concipiens, peperit sextum filium,

20. & elle dit : Dieu m'a fait un excellent don ; mon mari demeurera " encore

20. & ait : Dotavit me Deus dote bonâ : etiam

℣. 16. Le Samaritain l'exprime.

℣. 18. Ou littéralement, il y a récompense.

℣. 20. Vulg. litt. sera. Hébr. litt. demeurera. » Il y a dans l'Hébreu une allusion entre les deux termes que Lia emploie ici : *Zabad*, qui signifie, doter : *Dotavit me Deus dote bonâ* : & *Zabal*, qui signifie demeurer : *Etiam hac vice habitabit mecum vir meus.*

hac vice mecum erit maritus meus, eo quòd genuerim ei ſex filios. Et idcircò appellavit nomen ejus Zabulon.

cette fois avec moi, parce que je lui ai donné ſix fils ; & elle le nomma Zabulon, *qui veut dire, demeure.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1776.

21. Poſt quem peperit filiam, nomine Dinam.

21. Elle eut enſuite une fille, qu'elle nomma Dina, *c'eſt-à-dire, le Seigneur m'a rendu juſtice.*"

22. Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, & aperuit vulvam ejus.

22. Le Seigneur ſe ſouvint auſſi de Rachel ; il l'exauça, & lui ôta ſa ſtérilité.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

23. Quæ concepit & peperit filium, dicens : Abſtulit Deus opprobrium meum.

23. Elle conçut, & elle accoucha d'un fils, en diſant : Le Seigneur m'a tirée de l'opprobre où j'ai été, *à cauſe de ma ſtérilité.*"

24. Et vocavit nomen ejus Joſeph, dicens : Addat mihi Dominus filium alterum.

24. Et lui donnant le nom de Joſeph, *qui ſignifie, accroiſſement,*" elle dit : Que le Seigneur me donne encore un ſecond fils.

25. Nato autem Joſeph, dixit Jacob ſocero ſuo : Dimitte me, ut revertar in patriam, & ad terram meam.

25. Joſeph étant né, Jacob dit à ſon beau-pere : Laiſſez-moi aller, afin que je retourne en mon pays, & au lieu de ma naiſſance : *il eſt temps que je penſe à m'y établir.*

26. Da mihi uxores, & liberos meos, pro quibus ſervivi tibi, ut abeam : tu noſti ſervitutem quâ ſervivi tibi.

26. Donnez-moi mes femmes & mes enfants, pour leſquels je vous ai ſervi *pendant quatorze ans*, afin que je m'en aille : *Car* " vous ſavez quel a été le ſervice que je vous ai rendu *depuis que je ſuis avec vous.*

27. Ait illi Laban : Inveniam gratiam in conſ-

27. Laban lui répondit : Que je trouve grace devant vous, j'ai reconnu par ex-

℣. 21. Ou plutôt, c'eſt-à-dire, jugement ou juſtice. Le nom de *Dina* a la même étymologie que le nom de *Dan.*

℣. 23. La ſtérilité paſſoit pour un opprobre parmi les femmes. 1. *Reg.* 1. 6. *Luc.* 1. 25.

℣. 24. Le nom de *Joſeph* fait en même temps alluſion aux deux expreſſions dont Rachel ſe ſert ici : *Aſaph* qui ſignifie, ôter : *Aſtulit Deus opprobrium meum :* & *Joſeph*, qui ſignifie ajouter : *Addat mihi Dominus filium alterum.*

℣. 26. Cette particule eſt dans l'Hébreu.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

périence, que Dieu m'a beni à cauſe de vous.

pectu tuo : experimento didici, quia benedixerit mihi Deus propter te :

28. Marquez-moi vous-même la récompenſe que vous voulez que je vous donne. "

28. conſtitue mercedem tuam quam dem tibi.

29. Jacob lui répondit : Vous ſavez de quelle maniere je vous ai ſervi, & comment votre bien " s'eſt accru entre mes mains.

29. At ille reſpondit : Tu noſti quomodo ſervierim tibi, & quanta in manibus meis fuerit poſſeſſio tua.

30. Vous aviez peu de choſe avant que je fuſſe venu avec vous, & préſentement vous voilà devenu riche ; le Seigneur vous a beni auſſi-tôt que je ſuis entré en votre maiſon. Il eſt donc juſte que je ſonge auſſi maintenant à établir ma maiſon.

30. Modicum habuiſti antequàm venirem ad te, & nunc dives effectus es : benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Juſtum eſt igitur ut aliquando provideam etiam domui meæ.

31. Laban lui dit : Que vous donnerai-je ? Je ne veux rien, dit Jacob : ſi vous faites ce que je vais vous demander, je continuerai à mener vos troupeaux, & à les garder.

31. Dixitque Laban : Quid tibi dabo ? At ille ait : Nihil volo : ſed ſi feceris quod poſtulo, iterùm paſcam, & cuſtodiam pecora tua.

32. Viſitez *aujourd'hui* tous vos troupeaux, & mettez à part *pour vous préſentement* toutes les brebis dont la laine eſt de diverſes couleurs ; *& donnez-*

32. Gyra omnes greges tuos, & ſepara cunctas oves varias & ſparſo vellere : & quodcunque fur-

℣. 27. & 28. L'Hébreu paroit avoir ici ſouffert de la main des Copiſtes ; on y lit : *Et dixit ad eum Laban : Si inveni gratiam in oculis tuis : expertus ſum quòd benedixerit mihi Dominus propter te. Et dixit : Conſtitue mercedem tuam ſuper me, & dabo eam.* Il eſt aſſez viſible que ce *Si* ne peut pas ſe lier avec *expertus ſum.* On voit que S. Jérome l'a pris au ſens *d'utinam*, en traduiſant *Inveniam.* Quelques Interpretes pour conſerver ceci croient qu'il y a là quelque ellipſe ; d'autres penſent qu'*expertus ſum* forme une parentheſe ; mais il y a lieu de ſoupçonner que ce n'eſt qu'une tranſpoſition de Copiſte, & que la lecture primitive ſeroit : *Et dixit ad eum Laban : Si inveni gratiam in oculis tuis, conſtitue mercedem tuam ſuper me, & dabo eam. Et dixit : Expertus ſum quòd benedixerit mihi Dominus propter te.*

℣. 29. Hébr. autr. votre bétail. » Les Septante ont pris ce ſens. On a déjà vu qu'en Hébreu le même mot ſignifie *poſſeſſion* & *bétail. Supr.* XIII. 2.

vum, & maculosum, variumque fuerit tam in ovibus quàm in capris, erit merces mea.

moi à garder tout ce qui sera d'une seule couleur; & *à l'avenir* tout ce qui naîtra d'un noir mêlé de blanc, ou tacheté de couleurs différentes, soit dans les brebis ou dans les chevres *qui seront sous ma garde*, sera " ma récompense; *& au contraire tout ce qui sera d'une seule couleur sera pour vous.*

33. Respondebitque mihi cras justitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te: & omnia, quæ non fuerint varia, & maculosa, & furva, tam in ovibus quàm in capris, furti me arguent.

33. Et quand le temps sera venu de faire cette séparation, selon notre accord, mon innocence me rendra témoignage devant vous, & tout ce qui ne sera point tacheté de diverses couleurs, ou de noir mêlé de blanc, soit dans les brebis ou dans les chevres, me convaincra de larcin, *si j'ose me l'approprier.* ".

ỳ. 32. Ce verset & les suivants sont diversement interprétés: la difficulté paroît venir de quelques méprises de Copistes: la variété de lecture se manifeste dès le premier mot. L'Hébreu & le Samaritain lisent au futur AABR, *Cyrabo*, où les Septante & la Vulgate supposent le simple impératif ABR, *Cyra*. On lit donc dans l'Hébreu: *Cyrabo omnes greges tuos hodie: separa inde omne pecus punctatum & maculosum, & omne pecus nigrum in ovibus; & maculosum & punctatum in capris, & erit merces mea.* Voilà encore une faute de Copiste assez visible: VHIH, *& erit*; le sens exige IHIH, *erit*, comme l'exprime la Vulgate: les exemplaires des Septante varient; l'édition romaine porte simplement *erit*. Mais il y a lieu de soupçonner une autre méprise, c'est la transposition de ces mots, *in capris*, qui manquent assez visiblement dans le premier membre de cette séparation, & qui répand l'obscurité dans le resultat. Il semble donc que la lecture primitive auroit été: *Cyra omnes greges tuos hodie; separa inde omne pecus punctatum & maculosum in capris, & omne pecus nigrum in ovibus; & maculosum & punctatum erit merces mea.* Ou peut-être encore: *& maculosum & punctatum in capris & in ovibus erit merces mea*: ce qui rentre dans le même sens mieux expliqué; & alors ce ne seroit pas une transposition, mais une double omission: c'est-à-dire, *in capris* omis dans le premier membre, *& in ovibus* dans le dernier.

ỳ. 33. On lit dans l'Hébreu: *Et respondebit pro me justitia mea in die crastina, quando veneris, super mercedem meam coram te: omne quod erit non punctatum & maculosum in capris, vel nigrum in ovibus, furtum erit apud me.* Ce verset explique le précédent, & réciproquement le précédent explique celui-ci. Ce qui ne sera point marqueté ou tacheté dans les chevres convaincra Jacob de Larcin; parce que c'est-là la part que Laban a confié à ses soins, en séparant de ses troupeaux tout ce qui étoit marqueté ou tacheté dans les chevres, *in capris*: cette expression placée là dans le ỳ. 33. acheve de montrer qu'elle manque dans le premier membre du ỳ. 32. De même au ỳ. 32. Laban a séparé de ses troupeaux tout ce qui étoit noir dans les brebis; donc au ỳ. 33. ce qui convaincra de vol Jacob sera tout ce qui sera noir dans les brebis, *nigrum in ovibus*: ce seroit obscurcir cela, que de le renfermer sous la négation du premier membre. On a encore varié sur le rapport de ces mots *super mercedem meam coram te*: sont-ils liés à *veneris*? Il est assez visible qu'ils n'y conviennent ni l'un ni l'autre; mais ils se rapportent à *respondebit*: sont-ils donc transposés? non: mais *quando veneris* forme seul une parenthese comme nous l'exprimons ici en le mettant entre deux virgules. Pour

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

34. Laban lui répondit : " Je trouve bon ce que vous me proposez.

35. Le même jour Laban mit à part les chevres, les brebis, les boucs & les beliers tachetés & de diverses couleurs," *se réservant à lui-même le soin de les garder ;* & il mit entre les mains de ses enfants tout le troupeau qui n'étoit que d'une couleur, c'est-à-dire, qui étoit ou tout blanc ou tout noir, *& qui naturellement ne devoit produire que des petits ou tout blancs, ou tout noirs, afin qu'ils les donnassent à garder à Jacob.*

36. Et *pour empêcher que les troupeaux de Jacob se mêlant avec les siens, ne produisissent des petits de diverses couleurs,* il mit l'espace de trois journées" de che-

34. Dixitque Laban : Gratum habeo quod petis.

35. Et separavit in die illa capras, & oves, & hircos, & arietes, varios atque maculosos : cunctum autem gregem unicolorem, id est, albi & nigri velleris, tradidit in manu filiorum suorum.

36. Et posuit spatium itineris trium dierum inter se & generum, qui

expliquer le sens de la Vulgate dans ces deux versets relativement à toute la suite, on est obligé de supposer que *furvum* se prend ici pour un noir mêlé de blanc : ce qui confirme encore ce que nous venons de dire que les brebis toutes noires appartenoient à Laban.

℣. 34. On lit dans l'Hébreu : *Et dixit Laban : Ecce ei* (ou *utinam*) *sit juxta verbum tuum.* Dans le Samaritain : *Et ecce non* (ou *utinam*) *sit juxta verba tua.* Dans les Septante : *Et dixit Laban ei : Sit juxta verbum tuum.* La Vulgate suppose : *Et dixit Laban : Gratum mihi* (*est*) : *sit juxta verbum tuum.* C'est-à-dire que 1°. les Septante ne lisent point le mot HN, *Ecce* ; & que la Vulgate le prend pour KN, *Gratum.* 2°. Les Septante ont pris LO pour *ei* ; le Samaritain a écrit LA, *non* : on suppose que l'un & l'autre se prennent ici pour LOA, *utinam* : la Vulgate le prend pour LI, *mihi* : En effet dans l'Hebreu LO & LI, se confondent aisément. Et il est très-ordinaire de sous-entendre le verbe *est* : en sorte que le sens de la Vulgate offre la lecture la plus probable : *Gratum mihi est* : *sit juxta verbum tuum.*

℣. 35. On lit dans l'Hébreu : *Et separavit in die illa hircos variegatos & maculosos, & omnes capras punctatas & maculosas, omne quod habebat aliquid album, & omne nigrum in ovibus ; & dedit in manu filiorum suorum.* Dans l'Hébreu, il est aisé de confondre AQDIM, *variegatos*, avec NQDIM, *punctatos* : c'est au fond le même sens : & l'on voit encore bien clairement que le partage de Laban étoit tout ce qui étoit mêlé de blanc dans les chevres, & tout ce qui étoit entiérement noir dans les brebis ; d'où il résulte que tout ce qui étoit entiérement blanc dans les brebis & dans les chevres fut le partage confié au soin de Jacob avec la seule espérance d'avoir pour lui tout ce qui seroit tacheté ou marqueté dans les brebis ou les chevres qui naîtroient. Il est assez difficile d'expliquer le sens de la Vulgate en cet endroit : l'explication que nous y présentons est celle du P. de Carrieres.

℣. 36. On lit dans l'Hébreu BINO, *inter se*, dans le Samaritain BINM, *inter eos* : ce qui s'accorde mieux avec le verset précédent, où l'on a vu qu'il confia son partage au soin de ses enfants : il mit donc trois jours de chemin entr'eux & Jacob. Le P. de Carrieres continue de suivre le sens qui lui a paru le plus assorti aux expressions de la Vulgate.

pascebat

pascebat reliquos greges ejus.

37. Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, & amygdalinas & ex platanis, ex parte decorticavit eas detractisque corticibus, in his quæ spoliata fuerant, candor apparuit: illa verò quæ integra fuerant, viridia permanserunt : atque in hunc modum color effectus est varius.

38. Posuitque eas in ca-

min entre lui, *qui conduisoit les troupeaux de diverses couleurs*, " & son gendre, qui conduisoit les autres troupeaux *d'une même couleur.*

37. Et Jacob *voyant que Laban prenoit toutes ces mesures pour augmenter son profit, crut que pour assurer le sien, il lui étoit permis d'user d'une adresse, qui en lui réussissant, le dédommageroit du peu de justice que son beau-pere lui avoit rendue jusqu'alors.* Prenant donc les branches vertes de peuplier, d'amandier & de plane, il en ôta une partie de l'écorce, *en sorte que* les endroits d'où l'écorce avoit été ôté, parurent blancs, & les autres" auxquels on l'avoit laissée, demeurerent verds ; ainsi ces branches devinrent de diverses couleurs.

38. Il les mit ensuite dans les canaux

Ibid. Le Samaritain ajoute ici ce qui sera rappellé au chap. suiv. ℣. 10-14. On y lit donc ici : *Et dixit Angelus Dei ad Jacob in somnis, & dixit : Jacob. Et dixit : Ecce ego. Et dixit : Leva oculos tuos & vide omnes hircos ascendentes super greges variegatos, punctatos, & grandinatos. Vidi enim omnia quæ Laban fecit tibi. Ego sum Deus Bethel ubi unxisti monumentum & vovisti mihi votum. Nunc ergo surge, egredere de terra hac & revertere ad terram patris tui, & benefaciam tibi.* Il paroît qu'au commencement après le mot *in somnis*, les Copistes ont mal-à-propos répété, *Et dixit* : il ne sera pas ainsi répété au chap. suiv. ℣. 11. Il semble aussi qu'ils aient confondu deux apparitions : car l'ordre de partir; *Nunc surge*, &c. ne fut donné à Jacob que six ans après, *Infr.* XXXI. 3. Le chap. suiv. les réunit : mais dans un récit de faits qui arriverent à la fin de ces six années, Jacob alors rappelle ces deux apparitions.

℣. 37. On lit seulement dans l'Hébreu : *Et tulit Jacob virgam populeam viridem, & amygdaleam & plataneam, & decorticavit in eis cortices albas, denudans album quod erat super virgis.* Le Grec dit : *cortices albas* (alit. *virides*,) *& lacerans viride, apparuit super virgis album quod decorticavit, varium.* En comparant ces diverses lectures, il paroît que ce Texte a souffert des Copistes : le pronom pluriel *in eis*, suppose qu'on lisoit au pluriel *virgas populeas virides*, comme l'exprime la Vulgate : c'est-à-dire, MQLOT, *virgas* au lieu de MQL, *virgam*, & LKOT, *virides* au lieu de LK, *viridem* : les autres noms des substantifs qui n'ont rien souffert : *virgas populi*, &c. Au lieu de *cortices albas*, LBNOT, le Grec suppose que d'autres exemplaires portoient LKOT, *virides* : & en effet les écorces qu'il enleva étoient vertes, & sous ces écorces étoit le bois blanc. Au lieu de *lacerans viride* on lit dans quelques exemplaires Grecs *lacerans album*, ce qui vient assez visiblement de l'Hébreu *denudans album* : en Grec, *lacerans* & *denudans* ne different que d'une lettre. Quelques exemplaires Grecs transposent aussi la conjonction &, en la mettant avant *apparuit* : il semble donc qu'après ces mots *denudans album quod erat super virgis*, on ait lu dans l'Hébreu ce qu'expriment les Septante & la Vulgate : *& apparuit super virgis viride & album quod decorticavit, varium.* Je dis, *viride & album* ; car le blanc seul ne produit pas la variété ; mais le verd & le blanc offroient cette variété.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

qu'on remplissoit d'eau, afin que lorsque les troupeaux y viendroient boire, " ils eussent ces branches devant les yeux, & qu'ils conçussent en les regardant.

nalibus, ubi effundebatur aqua : ut cùm venissent greges ad bibendum, ante oculos haberent virgas, & in aspectu earum conciperent.

39. Ainsi il arriva que les brebis étant en chaleur, & ayant conçu à la vue des branches *de diverses couleurs*, eurent des agneaux tachetés & de diverses couleurs. "

39. Factumque est ut in ipso calore coitûs oves intuerentur virgas, & parerent maculosa, & varia, & diverso colore respersa.

40. Jacob divisa *ensuite* son troupeau, *mettant d'un côté ce qui étoit né de diverses couleurs, & de l'autre ce qui l'étoit d'une seule couleur*; & il mit *de nouveau* ces branches *à moitié pelées* dans les canaux, devant les yeux des beliers *& des brebis d'une seule couleur, afin qu'il en vînt des agneaux tachetés; après quoi* les troupeaux étant séparés, ce qui étoit tout blanc & tout noir étoit à Laban, & le reste à Jacob, *selon la convention faite entr'eux.* "

40. Divisitque gregem Jacob, & posuit virgas in canalibus ante oculos arietum : erant autem alba & nigra quæque, Laban : cætera verò, Jacob, separatis inter se gregibus.

℣. 38. On lit dans l'Hébreu : *ubi venirent greges ad bibendum, ante greges* : il est assez visible que c'est une transposition au lieu de, *ante greges, ubi venirent greges ad bibendum.* Je dis *ubi*; car il paroît qu'il faut sous-entendre dans l'Hébreu un SM, *ibi*, qui peut-être y étoit exprimé, & auquel se rapporte le relatif ASR.

℣. 39. L'Hébreu SAN, *greges*, s'entend également des brebis & des chevres. On pourroit donc traduire : Ainsi il arriva que les femelles des troupeaux, *brebis & chevres*, étant en chaleur, & ayant conçu à la vue de ces branches *de diverses couleurs*, eurent des petits tachetés, marquetés, & mêlés de diverses couleurs. L'Hébreu réunit ici les deux termes AQDIM, *variegata*, & NQDIM, *punctata*, que l'on a vus pris l'un pour l'autre.

℣. 40. On lit dans l'Hébreu : *Et agnos separavit Jacob : & dedit faciem gregum ante variegatum, & omne nigrum in grege Laban. : & posuit sibi greges seorsùm, & non posuit eos cum gregibus Laban.* Au lieu de AL *ante*, le Samaritain lit AIL, *arietem*; le Chaldéen CL, *omne*. Le Grec des Septante réunit les trois leçons, en transposant *ante* : on y lit *& dedit ante faciem gregum arietem dealbatum & omne variegatum in agnis seposuit sibi*; &c. On n'y trouve point ces mots, *& omne nigrum in greges Laban* : mais ils sont nécessaires, puisqu'il y a ici une distinction de deux troupeaux : *separavit*. Le belier, *arietem*, est assez visiblement une faute de Copiste qui ne forme ici aucun sens. Jacob sépare donc ses *agneaux*, & sous ce nom il faut entendre les petits des brebis & des chevres : il met les marquetés vis-à-vis des troupeaux blancs qui lui étoient confiés, & il forme des noirs les troupeaux de Laban, qui avoit pris pour lui les noirs, & qui étoit convenu que tout ce qui se trouveroit noir dans les troupeaux de Jacob seroit un vol. *Et dedit ante faciem gregum omne variegatum, & omne nigrum in greges Laban.*

41. Igitur quando primo tempore aſcendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum & ovium, ut in earum contemplatione conciperent:

42 quando verò ſerotina admiſſura erat, & conceptus extremus, non ponebat eas. Factaque ſunt ea quæ erant ſerotina, Laban: & quæ primi temporis, Jacob.

43. Ditatuſque eſt homo ultra modum, & habuit greges multos, ancillas & ſervos, camelos & aſinos.

41. *Mais Jacob, pour garder quelque égalité entre Laban & lui, n'uſoit de cet artifice qu'à une des ſaiſons où les brebis peuvent concevoir, & non à l'autre, prenant néanmoins la meilleure ſaiſon pour lui.* Lors donc que les brebis devoient concevoir au printemps, Jacob mettoit les branches dans les canaux, devant les yeux des beliers & des brebis, afin qu'elles conçuſſent en les regardant.

42. Mais lorſqu'elles devoient concevoir en automne, il ne les mettoit point devant elles. Ainſi ce qui étoit conçu en automne fut pour Laban, & ce qui étoit conçu au printemps fut pour Jacob."

43. Il devint de cette ſorte extrêmement riche, & il eut de grands troupeaux, des ſerviteurs & des ſervantes, des chameaux & des ânes.

℣. 41. & 42. On prétend que les moutons conçus au Printemps ſont les meilleurs. Au reſte on pourroit encore traduire ainſi l'Hébreu: » Et lorſque les bêtes fortes & vigoureuſes étoient en chaleur, Jacob mettoit les branches dans les canaux devant les yeux de ces bêtes, afin qu'elles conçûſſent en les regardant; mais il ne mettoit pas ces branches devant les bêtes vieilles & ſans vigueur. Ainſi *le fruit des* bêtes vieilles & ſans vigueur étoit pour Laban, & *le fruit des* bêtes fortes & vigoureuſes étoit pour Jacob. On lit dans l'Hébreu au ℣. 41. *in omni incaleſcere*: mais les Septante ont lu *in tempore, incaleſcendi*: c'eſt-à-dire, qu'au lieu de BCL, *in omni*, ils ont lu BAT *in tempore*, comme on le lit au chap. ſuiv. ℣. 10.



CHAPITRE XXXI.

Fuite de Jacob. Laban le pourſuit. Alliance entre Jacob & Laban.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1768.

1. APrès cela Jacob entendit les enfants de Laban qui s'entrediſoient : Jacob a enlevé tout ce qui étoit à notre pere, & il eſt devenu puiſſant en s'enrichiſſant de ſon bien.

2. Il remarqua auſſi que *depuis quelque temps* Laban ne le regardoit pas du même œil dont il le regardoit auparavant.

3. Et de plus, le Seigneur même lui dit : Retournez au pays de vos peres & vers votre famille, & je ferai avec vous. ''

4. Il envoya donc querir Rachel & Lia, & les fit venir dans le champ où il faiſoit paître ſes troupeaux ;

5. & il leur dit : Je vois que votre pere ne me regarde plus du même œil dont il me regardoit ci-devant : cependant le Dieu de mon pere a été avec moi ;

6. & vous ſavez vous-mêmes que j'ai ſervi votre pere de toutes mes forces.

7. Il a même uſé envers moi de trom-

1. POſtquàm autem audivit verba filiorum Laban dicentium : Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris noſtri, & de illius facultate ditatus, factus eſt inclytus :

2. animadvertit quoque faciem Laban, quòd non eſſet erga ſe ſicut heri & nudiuſtertius :

3. maximè dicente ſibi Domino : Revertere in terram patrum tuorum, & ad generationem tuam, eroque tecum :

4. miſit, & vocavit Rachel & Liam in agrum, ubi paſcebat greges,

5. dixitque eis : Video faciem patris veſtri quòd non ſit erga me ſicut heri & nudiuſtertius : Deus autem patris mei fuit mecum ;

6. & ipſæ noſtis quòd totis viribus meis ſervierim patri veſtro.

7. Sed & pater veſter

℣. 3. Au lieu de AHIH, *ero*, on a vu dans le Samaritain au chap. précéd. dans l'addition relative à ceci, ℣. 36. AITIB, *benefaciam* ; & Jacob le répétera de même au Chapitre ſuivant, ℣. 9. où l'on voit que l'expreſſion *tecum* ſe prend pour *tibi* ; en ſorte que la différence ne conſiſte que dans le ſeul mot *ero* au lieu de *benefaciam*.

circumvenit me & mutavit mercedem meam decem vicibus : & tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.

perie, en changeant dix fois " ce que je devois avoir pour récompense, quoique Dieu ne lui ait pas permis de me faire tort *par tous ces changements, ayant toujours multiplié ce qui devoit m'appartenir.*

8. Si quando dixit : Variæ erunt mercedes tuæ, pariebant omnes oves varios fœtus : quando verò è contrario ait : Alba quæque accipies pro mercede ; omnes greges alba pepererunt.

8. *En effet* lorsqu'il a dit que les animaux de diverses couleurs seroient pour moi, toutes les brebis ont eu des petits de diverses couleurs. Et lorsqu'il a dit au contraire que tout ce qui seroit blanc seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été blanc."

9. Tulitque Deus substantiam patris vestri, & dedit mihi.

9. Ainsi Dieu a ôté le bien " de votre pere pour me le donner.

10. Postquàm enim conceptûs ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, & vidi in somnis ascendentes mares super feminas, varios & maculosos, & diversorum colorum.

10. Car le temps où les brebis devoient concevoir étant venu, j'ai levé les yeux *au ciel*, & j'ai vu en songe que les mâles qui couvroient les femelles, étoient marquetés, tachetés & de diverses couleurs.

11. Dixitque Angelus Dei ad me in somnis : Jacob ? Et ego respondi : Adsum.

11. Et l'Ange de Dieu m'a dit en songe : Jacob ? Me voici, lui ai-je dit.

12. Qui ait : Leva oculos tuos, & vide univer-

12. Et il a ajouté : Levez vos yeux, & voyez que tous les mâles qui couvrent

ℽ. 7. Le nombre dix est mis pour un nombre indéfini. C'est ainsi que Dieu dit que les Israélites l'ont tenté dix fois ; Job, que ses amis l'ont confondu dix fois ; c. à. d. plusieurs fois. *Num.* XIV. 22. *Job.* XIX. 3.

ℽ. 8. Hébr. Lorsqu'il a dit que tout ce qui seroit marqueté seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été marqueté ; & lorsqu'il a dit que tout ce qui seroit tacheté seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été tacheté. » Au reste les Septante traduisent comme la Vulgate, c'est-à-dire, que dans l'Hébreu on lit NQDIM, *punctata*, & AQDIM, *variegata* ; au lieu de ce dernier les Septante & la Vulgate supposent LBNIM, *alba*.

ℽ. 9. Hebr. autr. le bétail. C'est encore ici le mot MQNII, qui signifie également *possession* & *bétail*. *Supra*, XXX. 29.

Av. l'Ere Chr. Vulg 1768.

les femelles, sont marquetés, tachetés, & de couleurs différentes : car j'ai vu tout ce que Laban vous a fait, *& j'ai voulu vous dédommager de ses injustices.*

sos masculos ascendentes super feminas, varios, maculosos ; atque respersos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.

Supr. XXVIII. 18.

13. Je suis le Dieu *qui vous a apparu proche la ville* de Béthel, où vous avez oint la pierre, & où vous m'avez fait un vœu. Sortez donc promptement de cette terre, & retournez au pays de votre naissance.

13. Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem, & votum vovisti mihi. Nunc ergo surge, & egredere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.

14. Rachel & Lia lui répondirent : Nous reste-t-il quelque chose du bien & de la part que nous devions avoir dans la maison de notre pere ? *Il ne nous a rien donné du tout.*

14. Responderuntque Rachel & Lia : Nunquid habemus residui quidquam in facultatibus & hæreditate domûs patris nostri ?

15. Ne nous a-t-il pas *au contraire* traitées comme des étrangeres ? ne nous a-t-il pas vendues *pour vos services* ? & n'a-t-il pas mangé ce qui nous étoit dû *pour notre travail.*

15. Nonne quasi alienas reputavit nos, & vendidit, comeditque pretium nostrum ?

16. Mais Dieu *nous a rendu justice* ; *car il* a pris les richesses de notre pere, & nous les a données & à nos enfants : c'est pourquoi faites tout ce que Dieu vous a commandé.

16. Sed Deus tulit opes patris nostri, & eas tradidit nobis ac filiis nostris : unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac.

17. Jacob fit donc monter aussi-tôt ses femmes & ses enfants " sur des chameaux ;

17. Surrexit itaque Jacob ; & impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.

18. & emmenant avec lui tout ce qu'il avoit, *ses femmes, ses enfants*, ses trou-

18. Tulitque omnem substantiam suam, & gro-

℣. 15. Autr. & n'a-t-il pas mangé le prix de notre vente ? » L'injustice de Laban n'étoit pas d'avoir exigé quelque chose de Jacob pour le mariage de ses filles ; telle étoit la coutume du pays : mais de s'être approprié le profit du travail de Jacob, qui étoit comme la dot de ses filles, & qui devoit leur appartenir.

℣. 17. Le Samaritain l'exprime ainsi : *conjugibus ac liberis suis.*

ges, & quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan.

19. Eo tempore ierat Laban ad tondendas oves, & Rachel furata est idola patris sui.

20. Noluitque Jacob confiteri socero suo quòd fugeret.

21. Cùmque abiisset tam ipse quàm omnia quæ juris sui erant, & amne transmisso pergeret contra Montem Galaad,

22. nuntiatum est Laban die tertio quòd fugeret Jacob.

23. Qui assumptis fratribus sui, persecutus est eum diebus septem: & comprehendit eum in monte Galaad.

24. Viditque in somnis dicentem sibi Deum: Cave ne quidquam asperè loquaris contra Jacob.

25. Jamque Jacob extenderat in monte taber-

peaux, & généralement tout ce qu'il avoit acquis en Mésopotamie, il se mit en chemin pour s'en aller retrouver Isaac son pere au pays de Chanaan.

19. Or Laban étant allé en ce temps-là faire tondre ses brebis, Rachel déroba les idoles " de son pere, *& les emporta.*

20. Et Jacob ayant résolu de se retirer si promptement, ne voulut point découvrir son dessein à son beau-pere, *de peur qu'il ne s'y opposât.*

21. Lors donc qu'il s'en fut allé avec tout ce qui étoit à lui, comme il avoit déjà passé le fleuve *d'Euphrate*, & qu'il marchoit vers la montagne de Galaad, "

22. Laban fut averti le troisieme jour que Jacob s'enfuyoit.

23. Et aussi-tôt ayant pris avec lui ses freres *& tous ses gens*, il le poursuivit durant sept jours, & le joignit à la montagne de Galaad, *bien résolu de se venger de sa fuite.*

24. Mais Dieu lui apparut *la nuit* " en songe, & lui dit: Prenez garde de ne rien dire d'offensant à Jacob. "

25. Jacob avoit déjà tendu sa tente sur la montagne de Galaad, & Laban l'y

℣. 19. On croit que le terme Hébreu *Téraphim*, designe une sorte d'Idoles ou de figures superstitieuses: & plus bas Laban les appelle ses Dieux. (*Infr.* ℣. 30.)

℣. 21. Cette montagne ne porta ce nom que depuis le passage de Jacob. Les monts de Galaad sont à l'Orient du pays qui fut occupé depuis par les tribus de Ruben & de Gad, & s'étendent du Nord au Midi, depuis le Mont Hermon jusqu'aux montagnes de Moab.

℣. 24. L'Hébreu l'exprime.

Ibid. Hébr. litt. Prenez garde de ne rien dire à Jacob depuis le bien jusqu'au mal: » c. à. d. rien de séduisant ni rien d'offensant; ou, ne lui faites ni promesses ni menaces pour le rappeller auprès de vous. La même expression va revenir au ℣. 29.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1774.

ayant joint avec ses freres, y tendit aussi la sienne.

naculum : cúmque ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eodem Monte Galaad fixit tentorium.

26. Et il dit à Jacob : Pourquoi avez-vous agi de la sorte, en m'enlevant ainsi mes filles, sans m'en rien dire, comme si c'étoient des prisonnieres de guerre ?

26. Et dixit ad Jacob : Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio?

27. Pourquoi avez-vous pris le dessein de vous enfuir, sans que je le sûsse ? & *pourquoi* ne m'avez-vous point averti *que vous vouliez vous retirer*, afin que j'allasse vous reconduire avec des chants de joie, au bruit des tambours & au son des harpes ? "

27. Cur ignorante me fugere voluisti, nec indicare mihi, ut prosequerer te cum gaudio, & canticis, & tympanis: & citharis ?

28. Vous ne m'avez pas *seulement* permis de donner à mes filles & à mes *petits*-fils le *dernier* baiser ; vous n'avez pas agi sagement *en cela*. " Et maintenant

28. Non es passus ut oscularer filios meos & filias : stultè operatus es : & nunc quidem

Infr. XLVIII. 16.

29. je pourrois bien vous " rendre le mal *pour le mal* ; mais le Dieu de votre pere" me dit hier : Prenez bien garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

29. valet manus mea reddere tibi malum : sed Deus patris vestri heri dixit mihi : Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.

30. Vous aviez peut-être envie de

30. Esto, ad tuos ire

℣. 27. *Tympanum*, Hébreu, *Tuph. Cythara*, Hébreu, *Kinnor*. Voyez ce qui en est dit dans la *Dissertation sur les instruments de musique des Hébreux*, à la tête du Livre des Pseaumes.

℣. 28. Dans la Vulgate, ces mots, *& nunc quidem* sont joints au ℣. 28, quoique le sens les rapporte au ℣. 29 ; c'est que l'Hébreu les rapporte au ℣. 28 selon le sens même, en les transposant ; c'est-à-dire, que selon l'Hébreu il faudroit lire : *& nunc quidem stulte operatus es* : » maintenant donc » vous avez agi en insensé. Les Septante le répétent devant & après : *nunc quidem stultè operatus es : & nunc valet*, &c. Ce seroit peut-être la vraie leçture qui auroit ensuite varié de maniere que S. Jérôme, auteur de notre Vulgate, auroit lu après, ce qu'on lit aujourd'hui devant.

℣. 29. Le Samaritain lit AMC, *tecum* ou *tibi*, au lieu de AMCM, *vobiscum* ou *vobis*, qu'on lit dans l'Hébreu.

Ibid. De même au lieu de ABICM, *patris vestri*, qu'on lit dans l'Hébreu, on trouve dans le Samaritain ABIC, *patris tui* : & les Septante ont lu ainsi. On ne peut pas faire sentir ces différences en François, parce que nous employons *vous* & *votre* pour le singulier comme pour le pluriel.

cupiebas

cupiebas, & desiderio erat tibi domus patris tui: cur furatus es deos meos?

retourner vers vos proches, & vous souhaitiez de revoir la maison de votre pere : *je ne trouve pas cela mauvais* ; mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes dieux ?

31. Respondit Jacob : Quòd inscio te profectus sum, timui ne violenter auferres filias tuas.

31. Jacob lui répondit : Ce qui m'a fait partir sans vous en avoir averti, c'est que j'ai eu peur que vous ne voulussiez me ravir vos filles par violence.

32. Quòd autem furti me arguis : apud quemcunque inveneris deos tuos, necetur coram fratribus nostris. Scrutare quidquid tuorum apud me inveneris, & aufer. Hæc dicens, ignorabat quòd Rachel furata esset idola.

32. Mais pour le larcin dont vous m'accusez, je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos dieux, " soit puni de mort en présence de nos freres. Cherchez par-tout, & emportez tout ce que vous trouverez à vous ici. En disant cela, il ne savoit pas que Rachel avoit dérobé ces idoles.

33. Ingressus itaque Laban tabernaculum Jacob & Liæ, & utriusque famulæ, non invenit. Cúmque intrasset tentorium Rachelis,

33. Laban étant donc entré dans la tente " de Jacob, de Lia, & des deux servantes, " ne trouva point ce qu'il cherchoit. Il entra ensuite dans la tente de Rachel ;

34. illa festinans abscondit idola subter stramenta cameli, & sedit desuper : scrutantique omne tentorium, & nihil invenienti,

34. mais elle ayant caché promptement les idoles *de son pere* sous la litiere d'un chameau, s'assit dessus ; & lorsqu'il cherchoit par-tout dans la tente, sans y rien trouver,

35. ait : Ne irascatur

35. elle lui dit : Que mon seigneur ne

℣. 31. & 32. Hébr. litt. Jacob lui répondit : C'est que j'ai craint que vous ne voulussiez me ravir vos filles par violence : mais je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos Dieux, &c.

℣. 33. Hébr. dans les tentes. Le Samaritain ajoute VIKBS, *& alligavit* ; ou plutôt VIKFS, *& scrutatus est*. La même variété va revenir au ℣. 35.

Ibid. Au lieu de HAMHT, *ancillarum*, on lit dans le Samaritain HSFKOT, *famularum*. C'est au fond le même sens. Ce dernier mot est celui que Moyse emploie en parlant de ces femmes au chap. preced. ℣. 24. & 29. & au chap. XXXIII. ℣. 1. & 2.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1768.

se fâche pas, si je ne puis me lever maintenant devant lui, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes vient de me prendre. Ainsi Rachel rendit inutile cette recherche qu'il faisoit avec tant de soin.

dominus meus quòd coram te assurgere nequeo: quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi. Sic delusa sollicitudo quærentis est.

36. Alors Jacob tout ému, fit ce reproche à Laban: Quelle faute avois-je commise? & en quoi vous avois-je offensé, pour vous obliger de courir après moi avec tant de chaleur,

36. Tumensque Jacob, cum jurgio ait: Quam ob culpam meam, & ob quod peccatum meum sic exarsisti post me,

37. & de fouiller *& de renverser* tout ce qui est à moi? Qu'avez-vous trouvé ici de toutes les choses qui étoient dans votre maison? faites-les voir devant mes freres & devant les vôtres, & qu'ils soient juges entre vous & moi?

37. & scrutatus es omnem supellectilem meam? Quid invenisti de cuncta substantia domûs tuæ? pone hìc coram fratribus meis, & fratribus tuis, & judicent inter me & te.

38. Est-ce donc pour cela que j'ai passé vingt années avec vous? *Est-ce là la récompense que vous me donnez pour tous les services que je vous ai rendus pendant un si long-temps, & avec tant de travail & de fidélité? En effet* vos brebis & vos chevres n'ont point été stériles; je n'ai point mangé les beliers de votre troupeau;

38. Idcircò viginti annis fui tecum? oves tuæ & capræ steriles non fuerunt; arietes gregis tui non comedi:

39. je ne vous ai rien montré de ce qui avoit été pris par les bêtes; je prenois sur moi tout ce qui avoit été perdu, & vous en tenois compte: & vous exigiez de moi tout ce qui avoit été dérobé. "

39. nec captum à bestia ostendi tibi, ego damnum omne reddebam: quidquid furto peribat, à me exigebas:

40. J'étois brûlé par la chaleur " pen-

40. die noctuque æstu

℣. 39 Hébr. tout ce qui avoit été dérobé, soit la nuit, soit le jour. Le mot *exigebat* transposé dans l'Hébreu, manque dans le Samaritain & dans le Grec des Septante.

℣. 40. On lit dans le Samaritain KRF, *hiems*, pour KRE, *æstus*. Le verset commence dans l'Hébreu comme dans le Samaritain, par un *Fui*, qui ne s'accorde pas avec le prétérit, *consumpsit me* qui suit: les Septante ont fait de ce prétérit un participe, *consumptus*: mais au lieu de HIITI, *Fui*, peut-être faudroit-il lire HIH V, *Fuit ut*, & alors le sens seroit. *Fuit ut consumeret me.*

urebar, & gelu; fugiebatque somnus ab oculis meis.	dant le jour, & *transi* de froid pendant la nuit, & le sommeil fuyoit de mes yeux.
41. Sicque per viginti annos in domo tua servivi tibi, quatuordecim pro filiabus, & sex pro gregibus tuis: immutasti quoque mercedem meam decem vicibus.	41. Je vous ai servi ainsi dans votre maison pendant vingt ans, quatorze pour vos filles, & six pour vos troupeaux: vous avez aussi changé dix fois ce que je devois avoir pour récompense.
42. Nisi Deus pàtris mei Abraham, & timor Isaac, affuisset mihi, forsitan modò nudum me dimisisses: afflictionem meam & laborem manuum mearum respexit Deus, & arguit te heri.	42. Si le Dieu de mon pere Abraham, & *le Dieu* que craint Isaac, " ne m'eut assisté, vous m'auriez peut-être renvoyé tout nud *de chez vous*: mais Dieu a regardé mon affliction & le travail de mes mains, & il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.
43. Respondit ei Laban: Filiæ meæ & filii, & greges tui, & omnia quæ cernis, mea sunt: quid possum facere filiis & nepotibus meis?	43. Laban lui répondit: *Il n'étoit pas nécessaire que Dieu m'arrêtât*; mes filles & mes *petits*-fils, vos troupeaux & tout ce que vous voyez *avec vous*, est à moi; quel *mal* puis-je *donc* faire à mes filles & à mes petits-fils? *aucun sans doute; au contraire je voudrois les combler de biens.* "
44. Veni ergo, & ineamus fœdus: ut sit in testimonium inter me & te.	44. Venez donc, & faisons une alliance qui serve de témoignage *de la bonne intelligence qui sera* entre vous & moi.
45. Tulit itaque Jacob lapidem, & erexit illum in titulum:	45. Alors Jacob prit une pierre, & en ayant dressé un monument,
46 dixitque fratribus suis: Afferte lapides. Qui	46. il dit à ses freres: Apportez des pierres; & en ayant ramassé plusieurs

℣. 42. *Timor Isaac.* La crainte d'Isaac, » c. à. d. le Dieu que craint Isaac.

℣. 43. Hébr. ces filles sont mes filles, ces enfants sont mes enfants, ces troupeaux sont mes troupeaux, & tout ce que vous voyez est à moi & à mes filles: que leur ferois-je aujourd'hui, ou à leurs fils qu'elles ont enfantés?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

ensemble, ils en firent un lieu élevé, & mangerent dessus.

congregantes fecerunt tumulum, comederuntque super eum :

47. Laban le nomma *d'un nom Chaldéen qui signifie* le monceau du témoin; & Jacob *d'un nom Hébreu qui signifie* le monceau du témoignage : chacun selon la propriété de sa langue. "

47. quem vocavit Laban, Tumulum testis; & Jacob, Acervum testimonii, uterque juxta proprietatem linguæ suæ.

48. Et Laban dit : Ce lieu élevé sera témoin aujourd'hui *de l'union qui est & qui sera* entre vous & moi; (c'est pour cette raison qu'on a appellé ce lieu Galaad, c'est-à-dire, le monceau du témoin.) "

48. Dixitque Laban : Tumulus iste erit testis inter me & te hodie; (& idcircò appellatum est nomen ejus Galaad, id est, Tumulus testis :)

49. *Et Laban ajouta* : Que le Seigneur nous regarde & nous juge, lorsque nous nous serons retirés l'un de l'autre. "

49. Intueatur & judicet Dominus inter nos, quando recesserimus à nobis,

50. Si vous maltraitez mes filles, & si vous prenez encore d'autres femmes

50. Si afflixeris filias meas, & si introduxeris

℣. 47. Hébr. Laban le nomma Jegar Saadoutha, *c'est-à-dire, en Chaldéen, le monceau du témoignage*; & Jacob Galaad, *c'est-à-dire, en Hébreu, le monceau du témoin.* » On voit ici que la langue Chaldéenne ou Syriaque, étoit différente de la langue Hébraique dont se servoit Jacob. Ces mots, *uterque juxta proprietatem linguæ suæ*, ne sont point dans l'Hébreu.

℣. 48. Ces mots, *id est, Tumulus testis*; ne sont point dans le Texte. S. Jérôme les a ajoutés pour expliquer le nom de *Galaad*, & l'on verra dans la suite plusieurs autres additions semblables. La parenthese entiere, *& idcircò*, &c. qui interrompt la suite des discours de Laban, paroît convenir mieux à la fin du ℣. précéd. elle y seroit intimément liée, & n'interromproit rien. C'est vraisemblablement une transposition de Copiste.

℣. 49. On lit dans l'Hébreu : *Et Maspha*; *quia dixit : consideret Dominus inter me & te, quando absconditi fuerimus alter ab altero.* On suppose que cela se lie avec la paranthese qui précede en ce sens : » C'est pourquoi on a appellé ce lieu *Galaad*, & *Maspha*; parce que *Laban* dit : Que le Seigneur considere entre vous & moi, quand nous serons hors de la vue l'un de l'autre. » Le nom *Maspha* signifie *Specula*, & fait allusion au mot *Sapha*, qui est ici employé au sens de *Considerare.* Mais ceci interrompt encore la suite du discours de Laban, qui a déjà nommé ce lieu d'un nom qui signifie *témoin*; Jacob l'a nommé de même : Laban a insisté sur cette idée de *témoin*, & il va y revenir encore : le nom de *Maspha* semble donc ici étranger; & le R. P. Houbigant soupçonne que ce ℣. 49. vient de la main des Copistes; que quelqu'un se souvenant ici d'un lieu fort célebre nommé *Maspha en Galaad*, a cru que c'étoit celui dont il s'agit ici; & qu'ayant mis cela en note à la marge du Texte, les Copistes l'ont ensuite inséré dans le Texte. Le P. Houbigant observe aussi que le nom JEHOVA employé dans ce verset ne paroît pas être l'expression de Laban, qui se sert du mot ÆLOHIM, *Deus*, comme on va le voir encore dans le ℣. suiv.

alias uxores super eas : nullus sermonis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit.

qu'elles, *Dieu même vous punira*; *car* nul n'est témoin de nos paroles que Dieu, qui est présent & qui nous regarde. "

51. Dixit rursùs ad Jacob : En tumulus hic, & lapis quem erexi inter me & te,

51. Il dit encore à Jacob : Ce lieu élevé & cette pierre que j'ai dressée entre vous & moi,

52. testis erit : tumulus, inquam, iste & lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu præterieris, malum mihi cogitans.

52. nous serviront de témoin : Ce lieu élevé, dis-je, & cette pierre porteront témoignage si je passe au delà pour aller à vous, *afin de vous nuire*; ou si vous passez *vous-même* dans le dessein de me faire quelque mal. "

53. Deus Abraham, & Deus Nachor, judicet inter nos, Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac :

53. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor & le Dieu de leur pere " soit notre juge. Jacob jura donc *cette alliance*, par *le Dieu* que craignoit Isaac son pere.

54. immolatisque victimis in monte, vocavit

54. Et après avoir immolé des victimes sur la montagne, il invita ses fre-

ỳ. 50. On lit dans l'Hébreu : *nullus vir nobiscum*; *vide*, *Deus testis inter me & te.* Ce *vide* se prend en Hébreu adverbialement pour *Ecce*, la Vulgate même le traduit ainsi ci-devant XXVII. 27. & ci-après, XLI. 41. » Il n'y a ici nul homme avec nous : mais Dieu est témoin entre moi & vous.

ỳ. 51. & 52. Hébr. litt. Voici ce monceau, & ce monument que j'ai dressé (ou plutôt que vous avez dressé) entre vous & moi : ce monceau, dis-je, servira de témoin, & ce monument portera témoignage, si je passe au delà de ce monceau pour aller à vous, & si vous passez au delà de ce monceau & de ce monument pour venir à moi, dans le dessein de *nous* faire *l'un à l'autre* quelque mal. Au lieu de IRITI, *jeci*, on lit dans le Samaritain IRAT, *times* ou *timuisti*, peut-être pour HRMT, *erexisti*, c'est l'expression du ỳ. 45. où l'on a vu que ce fut Jacob qui dressa ce monument.

ỳ. 53. L'écriture dit que Tharé leur pere a servi des Dieux étrangers : (*Jos.* XXIV. 2.) & l'Hébreu pourroit se traduire : » Que les Dieux de *Tharé* leur pere soient juges entre nous. Mais il est peu vraisemblable que Laban fasse ici intervenir de faux Dieux. Au lieu de ISFTU, *judicent*, le Samaritain lit ISFT, *judicet*; comme l'expriment les Septante & la Vulgate. L'expression *Deus patris eorum* ne se trouve point dans le Grec des Septante : dans l'Hebreu comme dans la Vulgate, elle semble ajoutée ou transposée. Au lieu de ABIHM, *patris eorum*, le Samaritain lit ABRHM, *Abraham*, qui est visiblement une faute : & quand on liroit *Deus patris eorum*, ce seroit toujours le seul vrai Dieu également adoré dans la famille de Nachor & dans celle d'Abraham.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

res, *c'est-à-dire*, *ses parents*, pour manger *ensemble*; & ayant mangé, ils demeurerent là *pour y coucher*.

55. Mais Laban se levant avant qu'il fît jour, " embrassa ses fils & ses filles, " les benit, & s'en retourna chez lui.

fratres suos ut ederent panem. Qui cùm comedissent manserunt ibi.

55. Laban verò de nocte consurgens, osculatus est filios & filias suas, & benedixit illis : reversusque est in locum suum.

℣. 55. Hébr. autr. dès le point du jour. *Ibid* c. à. d. ses filles & ses petits-fils.

CHAPITRE XXXII.

Jacob envoie annoncer à Esaü sa venue : celui-ci vient au devant de lui avec des troupes. Lutte de Jacob contre un Ange.

Infr. XLVIII. 16.

1. JAcob continuant son chemin, rencontra des Anges de Dieu.

2. Et les ayant vus, il dit : Voici le camp de Dieu ; & il appella ce lieu-là Mahanaïm, c'est-à-dire, le camp " *des armées du Seigneur.*

3. Il envoya en même-temps des gens devant lui, pour donner avis de sa venue à son frere Esaü, *qui*, *par un effet particulier de la providence de Dieu*, *s'é-*

1. JAcob quoque abiit itinere quo cæperat : fueruntque ei obviam Angeli Dei.

2. Quos cùm vidisset, ait : Castra Dei sunt hæc. Et appellavit nomen loci illius Mahanaim, id est, Castra.

3. Misit autem & nuntios ante se ad Esaü fratrem suum in terram

℣. 2. Cette interprétation est ajoutée dans la Version Latine. Le mot Hébreu *Mahanaïm*, ainsi prononcé, semble signifier proprement *les deux camps*, comme si Jacob eut vu du côté du torrent de Jaboc opposé à celui où il étoit, (*Infr.* ℣. 22.) un camp ou une armée d'Anges, en sorte que son camp & celui des Anges fissent les deux camps qui semblent être désignés par ce nom. Mais dans ce Chapitre même ℣. 7. & 10. lorsqu'il y est parlé de deux troupes sous le nom de *deux camps*, elles sont nommées *Mahanoth*. D'ailleurs les Septante & la Vulgate ont expliqué ce *Mahanaïm* par le simple pluriel *Castra* : & il est assez visible que Jacob ne parle point ici de son camp, mais uniquement de celui qui lui apparut. On vit dans la suite à l'endroit où étoit campé Jacob, une ville qui conserva le nom de *Mahanaïm* Elle étoit dans le partage de la Tribu de Gad.

Seir, in regionem Edom:

toit retire en la terre de Seïr au pays d'Edom, " *abandonnant ainsi la terre de Chanaan que le Seigneur avoit destinée à Jacob.*

4. præcepitque eis, dicens: Sic loquimini domino meo Esaü: Hæc dicit frater tuus Jacob: Apud Laban peregrinatus sum, & fui usque in præsentem diem.

4. Et il leur donna cet ordre: Voici la maniere dont vous parlerez à Esaü mon seigneur: Jacob votre frere " vous envoie dire ceci: J'ai demeuré comme étranger chez Laban, & j'y ai été jusqu'aujourd'hui; *j'en reviens assez riche pour ne point vous être à charge.*

5. Habeo boves, & asinos, & oves, & servos, & ancillas: mittoque nunc legationem ad dominum meum, ut inveniam gratiam in conspectu tuo.

5. J'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs & des servantes; & j'envoie maintenant vers mon seigneur, *pour lui annoncer mon arrivée,* " afin que je trouve grace devant lui.

6. Reversique sunt nuntii ad Jacob, dicentes: Venimus ad Esaü fratrem tuum, & ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.

6. Ceux que Jacob avoit envoyés, revinrent lui dire: Nous avons été vers votre frere Esaü, & le voici qui vient lui-même en grande hâte " au devant de vous avec quatre cents hommes.

7. Timuit Jacob valdè: & perterritus divisit populum qui secum erat, greges quoque & oves & boves & camelos; in duas turmas,

7. *A ces mots,* Jacob eut une grande peur, *se souvenant de la haine qu'Esaü avoit autrefois conçue contre lui;* & dans la frayeur dont il fut saisi, il divisa en deux bandes tous ceux qui étoient avec lui, & les troupeaux, " les brebis, les bœufs & les chameaux,

8. dicens: Si venerit

8. en disant: Si Esaü vient attaquer

℣. 3. On voit par cet endroit & par quelques autres de l'Ecriture, qu'Esaü demeuroit, au commencement, à l'Orient Méridional de la terre de Chanaan au dessus de la mer morte.

℣. 4. Hébr. votre serviteur. » Les Septante lisent ainsi. (*Infr.* ℣. 18. & 20.)

℣. 5. Vulg. litt. j'envoie vers mon seigneur une députation. Hébr. j'envoie vers mon seigneur pour *lui* annoncer *mon arrivée.*

℣. 6. Hébr. le voici qui vient.

℣. 7. Ces mots *greges quoque & oves*: sont deux traductions du seul mot Hébreu SAN, qui signifie en général les menus troupeaux, *greges*, brebis & chevres. C'est le même qui est traduit simplement par *oves* au ℣. 5.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

une des troupes, l'autre qui restera sera sauvée.

Esaü ad unam turmam, & percusserit eam, alia turma, quæ reliqua est, salvabitur.

9. Jacob *ayant pris ces precautions que sa prudence lui suggéra, eut ensuite recours à Dieu, & il lui* dit *avec une entiere confiance*: Dieu d'Abraham mon pere, Dieu de mon pere Isaac, Seigneur qui m'avez dit: Retournez en votre pays & au lieu de votre naissance, & je vous comblerai de bienfaits;

9. Dixitque Jacob: Deus patris mei Abraham, & Deus patris mei Isaac: Domine, qui dixisti mihi: Revertere in terram tuam, & in locum nativitatis tuæ; & benefaciam tibi:

10. je suis indigne de toutes vos miséricordes, & de la vérité que vous avez gardée dans toutes les promesses que vous avez faites à votre serviteur, *& que vous avez accomplies avec tant de magnificence & de libéralité*; *car* j'ai passé ce fleuve du Jourdain n'ayant qu'un bâton, & je retourne maintenant avec ces deux troupes *que vous m'avez données par un effet de votre bonté.*

10. minor sum cunctis miserationibus tuis, & veritate tua quam explivisti servo tuo. In baculo meo transivi Jordanem istum: & nunc cum duabus turmis regredior.

11. *Conservez-les par la même bonté*, & délivrez-moi *aujourd'hui* de la main de mon frere Esaü, parce que je le crains extrêmement; " de peur qu'à son arrivée il ne passe au fil de l'épée la mere avec les enfants.

11. Erue me de manu fratris mei Esaü, quia valdè eum timeo: ne fortè veniens percutiat matrem cum filiis.

12. *Souvenez-vous que* vous m'avez promis de me combler de biens, & de multiplier ma race comme le sable de la mer, dont la multitude est innombrable.

12. Tu locutus es quòd benefaceres mihi, & dilatares semen meum sicut arenam maris, quæ præ multitudine numerari non potest.

13. Jacob ayant passé la nuit en ce même lieu, il sépara de tout ce qui étoit à lui, ce qu'il avoit destiné pour en faire présent à Esaü son frere:

13. Cúmque dormisset ibi nocte illâ, separavit de his quæ habebat, munera Esaü fratri suo:

℣. 11. Le mot *valdè* n'est pas dans l'Hébreu.

14. capras

14. capras ducentas, hircos viginti; oves ducentas, & arietes viginti;

14. *savoir*, deux cents chevres, vingt boucs, deux cents brebis, & vingt beliers,

15. camelos fætas cum pullis suis triginta; vaccas quadraginta, & tauros viginti; asinas viginti, & pullos earum decem.

15. trente femelles de chameaux " avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, " vingt ânesses & dix ânons. "

16. Et misit per manus servorum suorum singulos seorsùm greges, dixitque pueris suis: Antecedite me: & sit spatium inter gregem & gregem.

16. Il envoya séparément chacun de ces troupeaux, qu'il fit conduire par ses serviteurs; & il leur dit: Marchez toujours devant moi, & qu'il y ait de l'espace entre un troupeau & l'autre.

17. Et præcepit priori, dicens: Si obvium habueris fratrem meum Esaü, & interrogaverit te, Cujus es? aut, Quò vadis? aut, Cujus sunt ista quæ sequeris?

17. Il dit à celui qui marchoit le premier: Si vous rencontrez Esaü mon frere, & qu'il vous demande: A qui êtes-vous? ou bien: Où allez-vous? ou: A qui sont ces bêtes que vous menez?

18. respondebis: Servi tui Jacob: munera misit domino meo Esaü: ipse quoque post nos venit.

18. Vous lui répondrez: Elles sont à Jacob votre serviteur, qui les envoie pour présent à mon seigneur Esaü, & il vient lui-même après nous.

16. Similiter dedit mandata secundo, & tertio, & cunctis qui sequebantur greges, dicens: Iisdem verbis loquimini ad Esaü, cùm inveneritis eum.

19. Il donna aussi le même ordre au second, au troisieme, & à tous ceux qui conduisoient les troupeaux, en leur disant: Lorsque vous rencontrerez Esaü, vous lui direz la même chose.

℣. 15. *Camelos fœtas.* Hébr. *Camelos lactantes.* Les Septante traduisent ainsi. Les femelles de chameaux ont du lait jusqu'à ce qu'elles portent de nouveau; & leur lait étoit fort estimé des Anciens.

Ibid. Hébr. dix taureaux. » C'est aussi la lecture des Septante. La différence en Hébreu n'est que du singulier au pluriel: ASRH, *dix*, ASRIM, *vingt*.

Ibid. Vulg. litt. *pullos earum*. Hébr. alit. *asellos*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

20. Et vous ajouterez : Jacob votre serviteur vient " aussi lui-même après nous. Car Jacob disoit : Je l'appaiserai par les présents qui vont devant moi ; & ensuite quand je le verrai, peut-être qu'il me regardera favorablement."

20. Et addetis : Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum insequitur. Dixit enim : Placabo illum muneribus quæ præcedunt, & posteà videbo illum ; forsitan propitiabitur mihi.

21. Les présents marcherent donc devant Jacob ; & pour lui, il demeura cette nuit dans *son* camp.

21. Præcesserunt itaque munera ante eum ; ipse verò mansit nocte illâ in castris.

22. Et s'étant levé de fort bonne heure, " il prit ses deux femmes & leurs deux servantes, avec ses onze fils, & passa le gué de Jaboc."

22. Cúmque maturè surrexisset, tulit duas uxores suas, & totidem famulas, cum undecim filiis, & transivit vadum Jaboc.

23. après avoir fait passer tout " ce qui étoit à lui,

23. Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant,

24. il demeura seul *en ce lieu-là*, & il parut en même temps *un Ange* " *sous la figure d'*un homme, qui lutta contre lui jusqu'au matin.

24. mansit solus : & ecce vir luctabatur cum eo usque manè.

25. Cet *Ange qui n'agissoit avec Jacob que comme un* homme, voyant qu'il ne pouvoit le surmonter, *parce qu'il ne vouloit pas employer toute sa force contre lui, lui fit sentir de quoi il eut été capable, s'il eut voulu* ; il lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussi-tôt."

25. Qui cùm videret quòd eum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, & statim emarcuit.

℣. 20. Ce mot *venit* qui manque dans l'Hébreu, est exprimé dans le Samaritain.

Ibid. Hébr. litt. peut-être qu'il élévera mon visage : c. à. d. peut-être qu'il me recevra favorablement. Voyez ci-dessus la note sur le ℣. 21. du chap. XIX.

℣. 22. Hébr. dans la nuit.

Ibid. Le torrent de Jaboc prend sa source dans les montagnes de Galaad, & vient se décharger dans le lac de Genesareth, à l'extrémité méridionale de ce lac, au dessus du lieu où le Jourdain sort de ce lac.

℣. 23. Le mot *omnibus* n'est pas dans l'Hébreu ; mais il est dans les Septante & dans le Samaritain.

℣. 24. Le Prophete Osée lui donne le nom d'Ange : *& invaluit ad Angelum.* Os. XII. 4.

℣. 25. Hébr. autr. Cet homme voyant qu'il ne le surmontoit point, *le* toucha *à* l'endroit où s'emboëte l'*os de* la cuisse ; & il y eut une *espece de* luxation dans cette partie de la hanche de Jacob contre qui il luttoit.

26. Dixitque ad eum : Dimitte me ; jam enim aſcendit aurora. Reſpondit : Non dimittam te, niſi benedixeris mihi.

26. Et *en même temps* il lui dit : Laiſſez-moi aller ; car l'aurore commence déjà à paroître. Jacob *qui reconnut alors que c'étoit un Ange du Seigneur*, lui répondit : Je ne vous laiſſerai point aller que vous ne m'ayez beni.

27. Ait ergo : Quod nomen eſt tibi ? Reſpondit : Jacob.

27. Cet homme lui demanda : Comment vous appellez-vous ? Il lui répondit : *Je m'appelle* Jacob.

28. At ille : Nequaquam, inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, ſed Iſrael : quoniam ſi contra Deum fortis fuiſti, quantò magìs contra homines prævalebis ?

28. Et le même homme ajouta : On ne vous nommera plus à l'avenir Jacob, mais Iſraël, *c'eſt-à-dire, fort contre Dieu* : car ſi vous avez été fort contre Dieu, combien le ſerez-vous davantage contre les hommes ? "

26. Interrogavit eum Jacob : Dic mihi, quo appellaris nomine ? Reſpondit : Cur quæris nomen meum ? Et benedixit ei in eodem loco.

29. Jacob lui fit enſuite cette demande : Dites-moi, *je vous prie*, comment vous vous appellez. Il lui répondit : Pourquoi demandez-vous mon nom ? Et il le benit en ce même lieu.

30. Vocavitque Jacob nomen loci illius, Phanuel, dicens : Vidi Deum facie ad faciem, & ſalva facta eſt anima mea.

30. Jacob donna à ce lieu-là le nom de Phanuël ; " *c'eſt-à-dire, la face de Dieu*, " en diſant : J'ai vu Dieu face à face, & *cependant* mon ame a été ſauvée : *je n'en ſuis pas mort, contre l'opinion commune des hommes, qui croient qu'on ne peut voir Dieu ou ſon Ange ſans en mourir.*

31. Ortuſque eſt ei ſtatim ſol, poſtquàm tranſgreſſus eſt Phanuel : ipſe verò claudicabat pede.

31. Auſſi-tôt qu'il eut paſſé *ce lieu qu'il venoit de nommer* Phanuël, il vit le Soleil qui ſe levoit : mais il ſe trouva boiteux d'une jambe.

ỷ. 28. Hébr. autr. car vous avez été fort contre Dieu, & vous prévaudrez contre les hommes. On lit dans l'Hebreu, *& contra homines, & prævalebis* : mais il eſt aſſez viſible que cette ſeconde *&* eſt une faute de Copiſte : les Septante ne l'ont point lue.

ỷ. 30. Hébr. autr. Phaniel. Cela répond mieux à l'étymologie ; cependant le Samaritain lit *Phanuel*, & c'eſt le nom qui eſt reſté à ce lieu.

Ibid. Il eſt parlé de cette opinion dans la *Diſſertation ſur la Medecine des Hébreux*, à la tête de l'Eccleſiaſtique.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

32. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les enfants d'Israël ne mangent point du nerf *de la cuisse des bêtes, se souvenant de celui* qui fut touché en la cuisse de Jacob, & qui demeura sans mouvement. ".

32. Quam ob causam non comedunt nervum filii Israel, qui emarcuit in femore Jacob, usque in præsentem diem: eo quòd tetigerit nervum femoris ejus, & obstupuerit.

℣. 32. Hébr. autr. ne mangent point du nerf qui est à l'endroit de la concavité de la hanche *dans les bêtes*, & qui fut affoibli *dans Jacob*, lorsque *l'Ange* toucha Jacob à l'endroit de cette concavité, & lui affoiblit ce nerf.

CHAPITRE XXXIII.

Rencontre de Jacob & d'Esaü. Jacob se retire à Socoth, & de là à Sichem.

1. JAcob levant ensuite les yeux, vit Esaü qui s'avançoit avec quatre cents hommes, & il partagea les enfants de Lia, de Rachel & des deux servantes.

1. ELevans autem Jacob oculos suos, vidit venientem Esaü, & cum eo quadringentos viros; divisitque filios Liæ & Rachel, ambarumque famularum:

2. Il mit à la tête les deux servantes avec leurs enfants, Lia & ses enfants au second rang, Rachel & Joseph au dernier.

2. & posuit utramque ancillam, & liberos earum, in principio: Liam verò & filios ejus, in secundo loco: Rachel autem & Joseph novissimos.

3. Et lui s'avançant, adora " Esaü; &, *pour lui marquer plus de respect*, se prosterna sept fois en terre, jusqu'à ce que son frere fût proche de lui.

3. Et ipse progrediens adoravit pronus in terram septies, donec appropinquaret frater ejus.

4. Alors Esaü, *dont Dieu avoit changé le cœur*, courut au devant de son frere, l'embrassa, le serra étroitement, & le

4. Currens itaque Esaü obviàm fratri suo, amplexatus est eum; strin-

℣. 3. Voyez ci-dessus, chap. XVIII. ℣. 2.

gensque collum ejus, & osculans flevit.

baisa en versant des larmes " *de joie & de tendresse.*

5. Levatisque oculis, vidit mulieres, & parvulos earum, & ait: Quid sibi volunt isti? & si ad te pertinent? Respondit: Parvuli sunt, quos donavit mihi Deus servo tuo.

5. Et ayant levé les yeux, il vit les femmes & leurs enfants; & il dit à Jacob: Qui sont ceux-là? sont-ils à vous? Jacob lui répondit: Ce sont les petits enfants que Dieu a donnés à votre serviteur.

6. Et appropinquantes ancillæ & filii earum, incurvati sunt.

6. Et les servantes s'approchant avec leurs enfants, le saluerent profondément.

7. Accessit quoque Lia cum pueris suis: & cùm similiter adorassent, extremi Joseph & Rachel adoraverunt.

7. Lia s'approcha ensuite avec ses enfants, & l'ayant aussi adoré, Joseph & Rachel l'adorerent les derniers.

8. Dixitque Esaü: Quænam sunt istæ turmæ quas obviàm habui? Respondit: Ut invenirem gratiam coram domino meo.

8. Alors Esaü lui dit; Quelles sont ces troupes que j'ai rencontrées? Jacob lui répondit: *Ce sont celles que j'ai destinées* pour *vous les présenter*, *afin de* trouver grace devant mon seigneur.

9. At ille ait: Habeo plurima, frater mi: sint tua tibi.

9. Esaü lui répondit: J'ai des biens en abondance, mon frere; gardez pour vous ce qui est à vous.

10. Dixitque Jacob: Noli ita, obsecro: sed si inveni gratiam in oculis tuis, accipe munusculum de manibus meis: sic enim vidi faciem tuam, quasi viderim vultum Dei: esto mihi propitius,

10. Jacob ajouta: N'en usez pas ainsi, je vous prie; mais si j'ai trouvé grace devant vous, recevez de ma main ce petit présent, *vous rendrez parfaite la joie que j'ai eue en ce jour*; car j'ai vu *aujourd'hui* votre visage, comme si je voyois le visage de Dieu; *j'ai été ravi de vous voir plein de douceur & de bonté pour moi*; soyez-moi *donc* favorable *encore en ce point*, "

℣. 4. Hébr. & ils verserent des larmes. » Les Septante traduisent ainsi, & ajoutent meme: Tous les deux.

℣. 10. Autr. recevez de ma main ce présent *que j'ose vous offrir*; car j'ai vu aujourd'hui votre visage, comme si je voyois le visage de Dieu; *j'ai été saisi de crainte & de respect en votre présence*: soyez-moi donc favorable, & recevez, &c. » On pourroit aussi traduire: comme si je voyois le visage d'un

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

11. & recevez ce présent " que je vous ai offert & que j'ai reçu de Dieu, qui donne toutes choses. " Esaü, après ces instances de son frere, reçut avec peine ce qu'il lui donnoit ;

12. & il lui dit : Allons ensemble, & je vous accompagnerai dans votre chemin.

13. Jacob lui répondit : Vous savez, mon seigneur, que j'ai avec moi des enfants fort petits, & des brebis & des vaches pleines : " si je les lasse, en les faisant marcher trop vîte, tous mes troupeaux mourront en un même jour."

14. Que mon seigneur marche donc devant son serviteur, & je le suivrai tout doucement, selon que je verrai que mes petits pourront le faire, " jusqu'à ce que j'arrive chez mon seigneur en Séïr.

15. Esaü lui dit : Je vous prie qu'il demeure au moins quelques-uns des gens que j'ai avec moi pour vous accompagner dans votre chemin. Jacob lui répondit : Cela n'est pas nécessaire ; je

11. & suscipe benedictionem quam attuli tibi, & quam donavit mihi Deus tribuens omnia. Vix, fratre compellente, suscipiens,

12. ait : Gradiamur simul, eroque socius itineris tui.

13. Dixitque Jacob : Nosti, domine mi, quòd parvulos habeam teneros, & oves & boves fœtas, mecum : quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur unâ die cuncti greges.

14. Præcedat dominus meus ante servum suum : & ego sequar paulatim vestigia ejus, sicut videro parvulos meos posse, donec veniam ad dominum meum in Seir.

15. Respondit Esaü : Oro te, ut de populo qui mecum est, saltem socii remaneant viæ tuæ. Non est, inquit, necesse ;

Ange, ou d'un Prince. » Le terme Hébreu *Ælohim*, se donne à Dieu, aux Anges, aux Princes, & à ceux qui ont quelque autorité extraordinaire. Au lieu de *munusculum*, l'Hébreu lit simplement, *munus meum*.

℣. 11. *Benedictionem*. Il nomme ce présent, *bénédiction*, parce qu'ordinairement les présents étoient accompagnés de bénédictions de la part de ceux qui les recevoient & de ceux qui les donnoient.

Ibid. Hébr. parce que Dieu m'a gratifié *dans sa miséricorde*, & que tout cela est à moi.

℣. 13. Hébr. autr. qui allaitent. » Dans le latin même, *fœta* signifie quelquefois une bête qui allaite.

Ibid. Hébr. si on les presse seulement un jour ; tous mes troupeaux mourront. Au lieu de VDFQUM, *& si urgeant eos*, on lit dans le Samaritain VDFQTIM, *& si urgeam eos*. L'expression *die unâ* paroît transposée ; elle semble convenir mieux au second membre.

℣. 14. Hebr. selon les forces de cette troupe que je mene devant moi, & de ces enfants.

hoc uno tantùm indigeo, ut inveniam gratiam in conspectu tuo, domine mi.

n'ai besoin, mon seigneur, que d'une seule chose, qui est de trouver grace devant vous.

16. Reversus est itaque illo die Esaü itinere quo venerat, in Seir.

16. Esaü s'en retourna donc le même jour en Séir par le même chemin qu'il étoit venu.

17. Et Jacob venit in Socoth; ubi ædificatâ domo & fixis tentoriis, appellavit nomen loci illius, Socoth, id est, tabernacula.

17. Et Jacob, *au lieu d'aller en Séir, comme il l'avoit promis à son frere Esaü*, vint à Socoth, " où ayant bâti une maison *pour lui*, & dressé ses tentes *pour ses troupeaux*," il appella ce lieu-là Socoth, qui veut dire, les tentes.

18. Transivitque in Salem urbem Sichimorum, quæ est in terra Chanaan, postquàm reversus est de Mesopotamia Syriæ; & habitavit juxta oppidum.

18. Il passa ensuite jusqu'à Salem, qui est une Ville des Sichimites " dans le pays de Chanaan, & il demeura " près de cette Ville depuis son retour de Mésopotamie, qui est en Syrie. "

19. Emitque partem agri in qua fixerat tabernacula, à filiis Hemor patris Sichem, centum agnis.

19. Il acheta une partie du champ dans lequel il avoit dressé ses tentes, & en paya cent agneaux " aux enfants d'Hémor, pere de Sichem.

20. Et erecto ibi altari, invocavit super illud fortissimum Deum Israel.

20. Et ayant dressé là un Autel, il y invoqua le Dieu très-fort, *le Dieu* d'Israël. "

℣. 17. Socoth devoit être à l'Orient du Jourdain, à quelques lieues de Mahanaim au Midi. L'explication du nom de *Socoth* est de l'Interprete latin.

Ibid. Ce que la Paraphrase ajoute ici à la Vulgate, est exprimé dans l'Hébreu: *ubi ædificavit sibi domum, & pecudibus suis fecit tentoria.*

℣. 18. Hébr. autr. Il vint en paix & heureusement vers la ville de Sichem. » C'est le sens du Samaritain, où au lieu de SLM, *Salem*, on lit SALUM, *pacificus*, c'est-à-dire, *Salvus. Sichem* étoit située à l'Occident du Jourdain, près de Samarie. Elle est nommée *Sichar* dans l'Evangile de S. Jean, IV. 5. & elle est connue aujourd'hui sous le nom de *Néapolis* ou *Naplouse*.

Ibid. Hébr. litt. il campa.

Ibid. Hébr. litt. de Padan-Aram. Voyez ce qui a été dit sur cela au chap. XXVIII. ℣. 2.

℣. 19. Hébr. cent Késitah. » Ce terme est très inconnu. Le *Késitah* pouvoit être une bourse d'or ou d'argent d'une certaine valeur. Voyez la *Dissertation sur l'antiquité de la Monnoie*, à la tête de ce Livre.

℣. 20. Hébr. autr. il donna à ce lieu le nom du *Dieu* très-fort, *du* Dieu d'Israël. » Les noms Hebreux ÆL & ÆLOHIM, s'expriment communément par *Deus*: mais le premier signifie proprement *le Dieu fort*, & le second *le Dieu de bonté* qui daigne prendre ses serviteurs sous sa protection, & qui en ce sens veut bien être appelé *le Dieu d'Israël.*

CHAPITRE XXXIV.

Dina fille de Jacob, est violée par Sichem fils d'Hémor. Siméon & Lévi égorgent les Sichémites.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

1. ALors Dina, fille de Lia, sortit pour voir les femmes de ce pays-là; *elle avoit environ quinze ans.*"

1. EGressa est autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius.

2. Et Sichem, fils d'Hémor Hévéen, Prince du pays, " l'ayant vue, conçut un grand amour pour elle, l'enleva & dormit avec elle par force & par violence.

2. Quam cùm vidisset Sichem filius Hemor Hevæi, princeps terræ illius, adamavit eam: & rapuit, & dormivit cum illa, vi opprimens virginem.

3. Son cœur demeura fortement attaché à cette fille; & la voyant triste, il tâcha de la gagner par ses caresses."

3. Et conglutinata est anima ejus cum ea, tristemque delinivit blanditiis.

4. Il alla ensuite trouver Hémor son pere, & lui dit: Faites-moi épouser cette fille.

4. Et pergens ad Hemor patrem suum: Accipe, inquit, mihi puellam hanc conjugem.

5. Jacob ayant été averti de cette violence, lorsque ses enfants étoient absents & occupés à la conduite de leurs troupeaux, il ne parla de rien jusqu'à ce qu'ils furent revenus.

5. Quod cùm audisset Jacob, absentibus filiis, & in pastu pecorum occupatis, siluit donec redirent.

℣. 1. Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur le troisieme Age*, à la tête de ce Livre.

℣. 2. *Princeps terræ illius.* Hébr. autr. *Principis terræ illius*, en le rapportant à Hémor. Dans toute la suite de ce Chapitre, Hémor agit comme chef des Sichémites, & Sichem est simplement représenté comme le plus considéré de sa famille. *Infr.* ℣. 19. L'expression est équivoque dans l'Hébreu comme dans le François, parce que cette langue, comme la nôtre, ne distingue point le génitif d'avec le nominatif.

℣. 3. Hébr. Litt. Son ame s'attacha à cette fille; il l'aima, & lui parla au cœur. On lit ici deux fois dans l'Hébreu NAR, *puer*, pour NARH, *puella*, qui se trouve dans le Samaritain. La Vulgate insere dans le ℣. précédent l'expression *adamavit eam* que l'Hébreu exprime dans celui-ci.

6. Egressus

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

6. Egreſſo autem Hemor pater Sichem, ut loqueretur ad Jacob,

6. Cependant Hémor, pere de Sichem, vint pour lui parler.

6. ecce filii ejus veniebant de agro; auditoque quod acciderat, irati ſunt valdè, eo quòd fœdam rem operatus eſſet in Iſrael, & violatâ filiâ Jacob, rem illicitam perpetraſſet.

7. En même-temps les enfants de Jacob revinrent des champs; & ayant appris ce qui étoit arrivé *à leur ſœur*, ils entrerent en une grande colere, à cauſe de l'action *ſi* honteuſe que cet homme avoit commiſe contre Iſraël," en violant & traitant ſi outrageuſement la fille de Jacob.

8. Locutus eſt itaque Hemor ad eos: Sichem filii mei adhæſit anima filiæ veſtræ: date eam illi uxorem;

8. Hémor leur parla donc, & leur dit: Le cœur de mon fils Sichem eſt fortement attaché à votre fille; donnez-la-lui *donc* afin qu'il l'épouſe.

9. & jungamus viciſſim connubia: filias veſtras tradite nobis, & filias noſtras accipite;

9. Allions-nous réciproquement les uns avec les autres; donnez-nous vos filles en mariage, & prenez auſſi les nôtres.

10. & habitate nobiſcum: terra in poteſtate veſtra eſt; exercete, negotiamini, & poſſidete eam.

10. Habitez avec nous: la terre eſt en votre puiſſance: cultivez-la," trafiquez-y, & la poſſédez.

11. Sed & Sichem ad patrem & ad fratres ejus, ait: Inveniam gratiam coram vobis; & quæcunque ſtatueritis, dabo,

11. Sichem dit auſſi au pere & aux freres de la fille: Que je trouve grace devant vous, & je vous donnerai tout ce que vous déſirerez.

12. augete dotem, & munera poſtulate; & libenter tribuam quod pe-

12. Faites monter ſes droits *auſſi haut que vous voudrez*; demandez des préſents," & je vous donnerai de tout mon

ỳ. 7. Litt. *in Iſrael.* Quelques-uns prétendent expliquer cela en diſant: contre *La maiſon* d'Iſraël. Mais il s'agit ici de Jacob même, qui vient d'être nommé *Iſraël*: XXXII. 28. & qui ſera appellé ainſi dans toute l'hiſtoire de Joſeph: *Iſrael diligebat Joſeph*; &c. XXXVII. 3. *& ſeqq.*

ỳ. 10. Hébr. habitez-y.

ỳ. 12. *Augete dotem*: Dans ces temps-là l'époux donnoit la dot à ſon épouſe: *Mu-*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

cœur ce que vous voudrez : donnez-moi ſeulement cette fille, afin que je l'épouſe.

13. Les enfants de Jacob tranſportés de colere, " à cauſe de l'outrage fait à leur ſœur, répondirent frauduleuſement à Sichem & à ſon pere. *Car quoiqu'il n'y eût point de Loi parmi eux qui leur défendît de s'allier avec des incirconcis, ils leur dirent :*

14. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre ſœur à un homme incirconcis, ce qui eſt une choſe défendue & abominable parmi nous. "

15. Mais nous pourrons bien faire alliance avec vous, pourvu que vous vouliez devenir ſemblables à nous, & que tous les mâles qui ſont parmi vous ſoient circoncis.

16. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage, & nous prendrons les vôtres ; nous demeurerons avec vous, & nous ne ferons plus qu'un peuple.

17. Si vous ne voulez point être circoncis, nous reprendrons notre fille, " & nous nous retirerons.

18. Cette offre plut à Hémor & à Sichem ſon fils.

19. Et ce jeune homme ne différa pas

tieritis : tantùm date mihi puellam hanc uxorem.

13. Reſponderunt filii Jacob Sichem & patri ejus in dolo, ſævientes ob ſtuprum ſororis :

14. Non poſſumus facere quod petitis, nec dare ſororem noſtram homini incircumciſo : quod illicitum & nefarium eſt apud nos.

15. Sed in hoc valebimus fœderari ſi volueritis eſſe ſimiles noſtrî, & circumcidatur in vobis omne maſculini ſexûs.

16. Tunc dabimus & accipiemus mutuò filias veſtras ac noſtras : & habitabimus vobiſcum, erimuſque unus populus.

17. Si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam noſtram, & recedemus.

18. Placuit oblatio eorum Hemor, & Sichem filio ejus :

19. nec diſtulit adoleſ-

nera poſtulate : L'époux faiſoit des préſents au pere & aux freres de l'épouſe. Voyez la *Diſſertation ſur les Mariages des Hébreux*, à la tête du Cantique des Cantiques.

℣. 13. Au lieu de *ſævientes*, on lit dans l'Hébreu, *loquentes*, VIDBRU ; dans la langue Arabe ce mot pourroit ſignifier *adverſantes, inimice agentes* ; mais il paroît plus vraiſemblable que S. Jérôme liſoit VITABRU, *irati, ſævientes*, ou mieux encore VITKRU, dans le même ſens, *excandeſcentes*.

℣. 14. Hébr. ce qui eſt un opprobre parmi nous.

℣. 17. Dina étoit alors dans la maiſon de Sichem. *Infr.* ℣. 26.

cens, quin ſtatim quod petebatur expleret : amabat enim puellam valdè ; & ipſe erat inclytus in omni domo patris ſui.

davantage d'exécuter ce qu'on lui avoit propoſé, parce qu'il aimoit cette fille avec paſſion. Or il étoit le plus conſidéré dans la maiſon de ſon pere.

20. Ingreſſique portam urbis, locuti ſunt ad populum :

20. *Hémor & Sichem* " étant donc entrés *dans l'aſſemblée qui ſe tenoit* à la porte de la ville, " ils parlerent ainſi au peuple :

21. Viri iſti pacifici ſunt, & volunt habitare nobiſcum : negotientur in terra, & exerceant eam, quæ ſpatioſa & lata cultoribus indiget : filias eorum accipiemus uxores, & noſtras illis dabimus.

21. Ces perſonnes ſont des gens paiſibles qui veulent habiter avec nous, permettons-leur de trafiquer dans cette terre & de la labourer, étant ſpatieuſe & étendue comme elle eſt, & ayant beſoin des gens qui s'appliquent à la cultiver ; *cela nous ſera très-avantageux* : " nous prendrons leurs filles en mariage, & nous leur donnerons les nôtres.

42. Unum eſt, quo differtur tantum bonum : Si circumcidamus maſculos noſtros, ritum gentis imitantes.

22. Il n'y a qu'une choſe qui pourroit différer un ſi grand bien, " qui eſt qu'auparavant nous devons circoncire tous les mâles parmi nous, pour nous conformer à la coutume de ce peuple.

23. Et ſubſtantia eorum, & pecora, & cuncta quæ poſſident, noſtra erunt : tantùm in hoc acquieſcamus, & habitantes ſimul ; unum efficiemus populum.

23. Et après cela, leurs biens, leurs troupeaux, " & tout ce qu'ils poſſedent ſera à nous : donnons-leur ſeulement cette ſatisfaction, & nous demeurerons enſemble pour ne faire plus qu'un même peuple.

24. Aſſenſique ſunt omnes, circumciſis cunctis maribus.

24. Ils s'accorderent tous à cette propoſition, & tous les mâles furent circoncis.

℣. 20. Ils ſont nommés dans l'Hébreu.

Ibid. La porte de la ville étoit le lieu des aſſemblées du peuple.

℣. 21. Hébr. autr. Ces perſonnes ſont des gens paiſibles, permettons-leur donc d'habiter avec nous dans cette terre, & d'y trafiquer ; *car* elle eſt ſpacieuſe devant eux ; *il y a aſſez de place pour les y recevoir.*

℣. 22 Hébr. autr. Ils ne demandent pour cela qu'une ſeule choſe.

℣. 23. Hébr. leurs troupeaux, leurs animaux domeſtiques, & tout ce qu'ils poſſédent. On lit dans l'Hébreu *poſſeſſiones eorum & omnes beſtiæ eorum*, au lieu de *beſtiæ eorum & omnes poſſeſſiones eorum*, comme ont lu les Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.
Infr. LXIX. 5.

25. Mais le troisieme jour d'après, lorsque la douleur des plaies *de la circoncision* est plus violente, deux des enfants de Jacob, Siméon & Lévi, qui étoient freres *utérins* de Dina, " entrerent hardiment dans la ville l'épée à la main, tuerent tous les mâles,

26. & entre autres, Hémor & Sichem; & ensuite ils emmenerent de la maison de Sichem leur sœur Dina.

27. Après qu'ils furent sortis, les autres " enfants de Jacob se jetterent sur les morts, pillerent toute la ville, pour venger l'outrage fait à leur sœur,

28. prirent les brebis, les bœufs & les ânes des habitants, ruinerent tout ce qui étoit dans les maisons & dans les champs,

29. & emmenerent leurs femmes captives avec leurs petits enfants. "

30. Après cette exécution si violente, Jacob dit à Siméon & à Lévi: Vous

25. Et ecce, die tertio, quando gravissimus vulnerum dolor est: arreptis, duo filii Jacob, Simeon & Levi fratres Dinæ, gladiis, ingressi sunt urbem confidenter: interfectisque omnibus masculis,

26. Hemor & Sichem pariter necaverunt, tollentes Dinam de domo Sichem sororem suam.

27. Quibus egressis, irruerunt super occisos cæteri filii Jacob, & depopulati sunt urbem in ultionem stupri.

28. Oves eorum, & armenta, & asinos, cuncta que vastantes, quæ in domibus & in agris erant;

29. parvulos quoque eorum & uxores duxerunt captivas.

30. Quibus patratis audacter, Jacob dixit ad Si-

℣. 25. Ils étoient enfants de Lia, de même que Dina. *Supr.* XXIX. 33. 34. XXX. 21.

℣. 26. & 27. Hébr. litt. ils enleverent Dina de la maison de Sichem, & sortirent: ensuite les enfants de Jacob vinrent se jetter sur les morts, & pillerent la ville, parce qu'on y avoit fait outrage à leur sœur. » L'Hébreu ne dit pas *les autres enfants de Jacob*; & l'on voudroit les excuser en disant qu'il ne s'agit ici que des deux qui ont été nommés, & qui vont être seuls l'objet des reproches de leur pere. Mais les uns *sortent*: les autres *viennent*; & si c'eussent été les mêmes, il eut, ce semble, été plus naturel de dire, *ils revinrent*. Il faut donc avouer que le texte Hébreu en disant, *Siméon & Lévi sortirent, & les enfants de Jacob vinrent*, donne lieu de croire que ceux-ci sont *les autres*, comme la Vulgate l'exprime: si les reproches de Jacob ne tombent que sur les deux premiers, c'est qu'ils étoient les plus coupables comme étant seuls auteurs du massacre.

℣. 28. & 29. Hébr. Ils enleverent les brebis, les bœufs & les ânes des habitants, soit ce qui étoit dans la ville, soit ce qui étoit dans les champs; ils s'emparerent de tous leurs biens; ils emmenerent leurs femmes captives avec leurs petits-enfants; ils pillerent tout ce qui se trouva dans leurs maisons.

meon & Levi : Turbaſtis me, & odioſum feciſtis me Chananæis & Pherezæis habitatoribus terræ hujus. Nos pauci ſumus : illi, congregati percutient me, & delebor ego, & domus mea.

m'avez mis tout en déſordre, & vous m'avez rendu odieux aux Chananéens & aux Pherézéens qui habitent ce pays." Nous ne ſommes " que peu de monde ; ils s'aſſembleront tous pour m'attaquer, & ils me perdront avec toute ma maiſon.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1732.

31. Reſponderunt : Numquid ut ſcorto abuti debuêre ſorore noſtrâ ?

31. Ses enfants lui répondirent : Devoient-ils *demeurer impunis, eux qui ont vu tranquillement leur Prince* abuſer de notre ſœur, comme d'une proſtituée ? "

℣. 30. Voyez la note ſur le chap. XIII. ℣. 7.

Ibid. Au lieu de *Nos* on lit dans l'Hébreu *Ego*, vraiſemblablement pour *Ego & domus mea*, comme on le lit à la fin de ce verſet.

℣. 31. Dans l'Hébreu on lit ſimplement : Devoit-il traiter notre ſœur comme une proſtituée ? *Numquid quaſi ſcortum fecerit ſororem noſtram ?* Mais le Samaritain & les Septante ont lu comme la Vulgate au pluriel *fecerint*, IASU, au lieu de IASH, *fecerit*.

CHAPITRE XXXV.

Voyage de Jacob à Béthel. Naiſſance de Benjamin. Mort de Rachel. Denombrement des fils de Jacob. Mort d'Iſaac.

1. INtereà locutus eſt Deus ad Jacob : Surge, & aſcende Bethel, & habita ibi ; facque altare Deo, qui apparuit tibi quando fugiebas Eſaü fratrem tuum.

1. CEpendant Dieu parla à Jacob, & lui dit : Allez promptement à Béthel ; demeurez-y, & y dreſſez un Autel à Dieu, qui vous apparut lorſque vous fuyiez Eſaü votre frere.

Supr. XXVIII. 13.

2. Jacob verò convocatâ omni domo ſuâ, ait : Abjicite deos alienos qui in medio veſtrî ſunt : & mundamini, ac mutate veſtimenta veſtra.

2. Alors Jacob ayant aſſemblé tous ceux de ſa maiſon, leur dit : Jettez loin de vous les dieux étrangers " qui ſont au milieu de vous, *ces vaines idoles que vous avez enlevées de la ville de Sichem* ; purifiez-vous, & changez de vêtements.

3. Surgite, & aſcenda-

3. Venez, allons à Béthel, pour y

℣. 2. Hébr. autr. les Dieux de l'étranger.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

Supr. XVII. 20.

dresser" un Autel à Dieu, qui m'a exaucé au jour de mon affliction, & qui m'a accompagné pendant mon voyage.

mus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo: qui exaudivit me in die tribulationis meæ, & socius fuit itineris mei.

4. ils lui donnerent donc tous les dieux étrangers qu'ils avoient, & les pendants d'oreilles qui y étoient; " & Jacob les cacha en terre, sous un térébinthe" qui est derriere la ville de Sichem.

4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, & inaures quæ erant in auribus eorum: at ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.

5. S'étant mis alors en chemin, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, & ils n'oserent les poursuivre dans leur retraite.

5. Cúmque profecti essent, terror Dei invasit omnes per circuitum civitates, & non sunt ausi persequi recedentes.

6. Ainsi Jacob & tout le peuple qui étoit avec lui, vint à Luza, " surnommé Béthel, qui est dans le pays de Chanaan. "

6. Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Chanaan, cognomento Bethel: ipse & omnis populus cum eo.

7. Il y bâtit un Autel, & nomma ce lieu, la maison de Dieu, " parce que Dieu lui avoit apparu en ce lieu-là, " lorsqu'il fuyoit Esaü son frere.

7. Ædificavitque ibi altare, & appellavit nomen loci illius, Domus Dei: ibi enim apparuit ei Deus cùm fugeret fratrem suum.

℣. 3. Vulg. litt. *ut faciamus*. Hébr. *ut faciam*.

℣. 4. On donnoit autrefois des anneaux & des pendants aux statues des Dieux. On peut aussi traduire l'Hébreu: » Et les pendants d'oreilles qu'ils portoient. » Les hommes & les femmes portoient des pendants d'oreilles; & il y avoit de ces pendants, auxquels la superstition attribuoit une vertu surnaturelle.

Ibid. Hébr. autr. un chêne. » Les Septante le traduisent souvent ainsi.

℣. 6. Hébr. à Luz. *Supr.* XXVIII. 19.

Ibid. Moyse ajoute, *in terra Chanaan*, parce qu'il écrivoit cette histoite dans l'Arabie.

℣. 7. Hébr. autr. & donna à ce lieu le nom de Béthel, *qui signifie*, *La maison de Dieu*.

Ibid. On lit dans l'Hébreu NGLU, *revelati sunt*: ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire que le mot ÆLOHIM est pris ici pour le pluriel *Angeli*: mais le Samaritain porte NGLH *revelatus est*: les Septante ont lu ainsi: & le nom donné à ce lieu en conséquence de cette apparition, prouve que c'est la vraie lecture, que le nom ÆLOHIM, est pris ici pour *Deus*, comme l'expriment les Septante & la Vulgate.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

8. Eodem tempore mortua est Debora nutrix Rebeccæ, & sepulta est ad radices Bethel subter quercum, vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletûs.

8. En ce même temps, Débora, nourrice de Rébecca, mourut, & fut enterrée sous" un chêne, au pied *de la montagne* de Béthel; & ce lieu fut nommé le chêne des pleurs, *parce qu'on y avoit pleuré cette mort.*

Sup. XXVII. 13.

9. Apparuit autem iterùm Deus Jacob postquàm reversus est de Mesopotamia Syriæ, benedixitque ei,

9. Or Dieu apparut encore à Jacob depuis son retour de Mésopotamie, qui est en Syrie, " il le benit,

10. dicens: Non vocaberis ultrà Jacob; sed Israel erit nomen tuum. Et appellavit eum Israel,

10. & lui dit: Vous ne serez plus nommé Jacob; mais Israël sera votre nom. Et Dieu le nomma Israël.

11. dixitque ei: Ego Deus omnipotens, cresce, & multiplicare: gentes & populi nationum ex te erunt, reges de lumbis tuis egredientur:

11. Il lui dit encore: Je suis le Dieu tout-puissant; croissez & multipliez-vous: vous serez le chef de *plusieurs* nations, & d'une multitude de peuples;" & des Rois sortiront de vous.

12. terramque quam dedi Abraham & Isaac, dabo tibi & semini tuo post te.

12. Je vous donnerai, & à votre race après vous, la terre que j'ai donnée à Abraham & à Isaac.

13. Et recessit ab eo.

13. Dieu se retira ensuite; " *c'est-à-dire, qu'il disparut à ses yeux.*

14. Ille verò erexit titulum lapideum in loco quo locutus fuerat ei Deus: libans super eum libamina, & effundens oleum,

14. Et Jacob dressa un monument de pierre au même lieu où Dieu lui avoit parlé; il offrit du vin dessus, & y répandit de l'huile: "

℣. 8. *Subter.* Les éditions du Vatican sous Clément VIII. portent *Super.* C'est une faute qui a été depuis corrigée. Le Texte & toutes les Versions portent *Subter.* On le lisoit ainsi dans la Vulgate avant l'édition de Clément VIII.

℣. 9. Hébr. litt. de Padan-Aram. Voyez au chap. XXVIII. 2.

℣. 11. Hébr. autr. le chef d'une nation, & d'une assemblée de plusieurs nations.

℣. 13. L'Hébreu ajoute: dans le lieu (Sept. du lieu) où il lui avoit parlé. Au lieu de B, *in*, les Septante ont lu M, *ex*.

℣. 14. Voyez ci-dessus la note sur le ℣. 18. du chap. XXVIII.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1759.

15. & il appella ce lieu, Béthel.

15. vocanſque nomen loci illius, Bethel.

16. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il vint au printemps ſur le chemin qui mene à Ephratha, où Rachel étant en travail, "

16. Egreſſus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratham: in qua cùm parturiret Rachel,

17. & ayant grande peine à accoucher, elle ſe trouva en péril de ſa vie. La ſage-femme lui dit: Ne craignez point; car vous aurez encore ce fils.

17. ob difficultatem partûs periclitari cœpit. Dixitque ei obſtetrix: Noli timere, quia & hunc habebis filium.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1758.

18. Mais Rachel qui ſentoit que la violence de la douleur la faiſoit mourir, étant prête d'expirer, nomma ſon fils Bénoni, c'eſt-à-dire, le fils de ma douleur; " & le pere le nomma Benjamin, c'eſt-à-dire, le fils de la droite, *le bien-aimé*. "

18. Egrediente autem animâ præ dolore, & imminente jam morte, vocavit nomen filii ſui Benoni, id eſt, filius doloris mei: pater verò appellavit eum Benjamin, id eſt, filius dextræ.

19. Rachel mourut donc, & elle fut enſevelie dans le chemin qui conduit à la ville d'Ephratha, appellée *depuis* Bethléhem. "

19. Mortua eſt ergo Rachel, & ſepulta eſt in viâ quæ ducit Ephratham, hæc eſt Bethlehem.

20. Jacob dreſſa un monument *de pierres* ſur ſon ſépulchre: Et c'eſt ce monu-

20. Erexitque Jacob titulum ſuper ſepulchrum

℣. 16. Hébr. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il étoit encore éloigné d'Ephrata de la longueur d'un kiberah, *c'eſt-à-dire*, *d'environ trois cents pas*, lorſque Rachel, &c. » On peut expliquer ainſi d'une meſure de terre, le terme Hébreu *kiberah*, ſur lequel les Interpretes ſont très-partagés. C'eſt abuſivement qu'on écrit *Ephrata*: ſelon l'Hébreu & ſelon le Grec on doit écrire *Ephratha*.

℣. 18. L'explication des noms *Bénoni* & *Benjamin*, ne ſont pas dans l'Hébreu; non plus que toutes les explications ſemblables que l'on trouve dans la Vulgate. Le nom de *Benjamin* pourroit auſſi ſignifier *le fils des jours*, ou *le fils de la vieilleſſe*, comme il eſt nommé au chap. XLIV. ℣. 20. Les Chaldéens prononcent *jamin* au lieu de *jamim*, qui ſignifie en Hébreu *jours*. Joſeph qui étoit né environ 15 ou 16 ans avant Benjamin, eſt auſſi appellé l'enfant de la vieilleſſe de Jacob, *filius ſenectutis*. Infr. XXXVII. 3. Enfin au lieu de JAMIN, le Samaritain porte JAMIM, qui préſente ce dernier ſens.

℣. 19. C'eſt abuſivement qu'on écrit *Bethleem*. Les Grecs ne l'écrivent ainſi que parce que leur aſpiration ne s'exprime que par un accent qu'ils ont négligé dans ce mot. Mais ſelon l'Hébreu on doit écrire *Bethlehem*: & les meilleures éditions latines le mettent ainſi.

ejus:

ejus : hic eſt titulus monumenti Rachel, uſque in præſentem diem.

ment de Rachel " que l'on voit encore aujourd'hui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1758.

21. Egreſſus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.

21. Après qu'il fut ſorti de ce lieu, il dreſſa ſa tente au delà de la tour du troupeau. "

22. Cúmque habitaret in illa regione, abiit Ruben, & dormivit cum Bala concubina patris ſui : quod illum minimè latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.

22. Et lorſqu'il demeuroit en ce lieu-là, Ruben dormit avec Bala, qui étoit femme de ſon pere ; & cette action ne put lui être cachée : *auſſi la punit-il par la malédiction qu'il donna à ce fils inceſtueux*. Or Jacob avoit douze fils.

Infr. XLIX. 4.

23. Filii Liæ : primogenitus Ruben, & Simeon, & Levi, & Judas : & Iſſachar, & Zabulon.

23. Les fils de Lia *étoient*, Ruben l'aîné de tous, Siméon, Lévi, Juda, Iſſachar, & Zabulon.

24. Filii Rachel : Joſeph & Benjamin.

24. Les fils de Rachel *ſont*, Joſeph & Benjamin. "

25. Filii Balæ, ancillæ Rachelis : Dan, & Nephthali.

25. Les fils de Bala ſervante de Rachel : Dan, & Nephthali.

26. Filii Zelphæ, ancillæ Liæ : Gad & Aſer : hi ſunt filii Jacob, qui nati ſunt ei in Meſopotamia Syriæ.

26. Les fils de Zelpha ſervante de Lia : Gad & Aſer. Ce ſont là les fils de Jacob, qu'il eut en Méſopotamie qui eſt en Syrie, " *excepté Benjamin, qu'il eut depuis*.

27. Venit etiam ad Iſaac patrem ſuum in Mambre, civitatem Arbee, hæc eſt Hebron : in qua peregrinatus eſt Abraham & Iſaac.

27. Jacob vint enſuite trouver Iſaac ſon pere en *la plaine de* Mambré, à la ville d'Arbée, appellée *depuis* Hébron, " où Abraham & Iſaac avoient demeuré comme étrangers.

℣. 20. Hébr. ce monument du ſépulchre de Rachel. » Voyez la *Diſſertation ſur les ſépultures des Hébreux*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.

℣. 21. Pluſieurs croient que la Tour du troupeau étoit un lieu renommé pour ſes pâturages, près de Bethléhem, à la diſtance d'environ un mille en déclinant vers l'Orient. Les Bergers avoient à la campagne des tours où ils demeuroient en paiſſant leurs troupeaux.

℣. 24. Samar. Benjamim.

℣. 26. Hébr. litt. en Padan-Aram. On lit dans l'Hébreu ILD, *natum eſt*, au lieu de ILDU, *nati ſunt*, qu'on trouve dans le Samaritain.

℣. 27. Voyez au chap. XXIII. ℣. 2. & 19.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1715.

28. Isaac avoit alors cent quatre-vingts ans accomplis.

28. Et completi sunt dies Isaac centum octoginta annorum.

29. Et ses forces étant épuisées par son *grand* âge, il mourut. Ayant donc achevé sa carriere dans une extrême vieillesse, il fut réuni à son peuple ; " & ses enfants, Esaü & Jacob, *s'étant trouvés chez lui*, l'ensevelirent *avec honneur.* "

26. Consumptusque ætate mortuus est : & appositus est populo suo senex & plenus dierum : & sepelierunt eum Esaü & Jacob filii sui.

℣. 28. & 29. La mort d'Isaac est rapportée ici par anticipation ; elle tomberoit naturellement dans l'histoire de Joseph, immédiatement avant son élévation en Egypte à la cour de Pharaon, dix ans avant la descente de Jacob en Egypte. Voyez la *Dissertation sur le troisieme Age.*

℣. 29. On lit dans l'Hébreu AMIU, *populos suos*, au lieu de AMU, *populum suum*, qu'on trouve dans le Samaritain. On a déjà vu cette variante au chap. XXV. 8. 17.

CHAPITRE XXXVI.

Dénombrement des descendants d'Esaü.

1. VOici le dénombrement des enfants d'Esaü, " appellé *aussi* Edom.

1. HÆ sunt autem generationes Esaü, ipse est Edom.

2. Esaü épousa des femmes d'entre les filles de Chanaan ; Ada fille d'Elon Héthéen, & Oolibama fille d'Ana, *& petite*-fille de Sébéon Hévéen.

2. Esaü accepit uxores de filiabus Chanaan : Ada filiam Elon Hethæi, & Oolibama filiam Anæ filiæ Sebeon Hevæi.

3. Il épousa aussi Basémath, fille d'Ismaël & sœur de Nabajoth. "

3. Basemath quoque filiam Ismael sororem Nabaioth.

℣. 1. Hébr. autr. Voici l'histoire d'Esaü. *Infr.* XXXVII. 2.

℣. 2. & 3. *Ada* est nommée *Basémath*, au chap. XXVI. ℣. 34. *Oolibama*, *fille d'Ana*, est nommée *Judith*, *fille de Bééri*, au même endroit. *Basémath* est nommée *Mahéleth* au chap. XXVIII. ℣. 9. Rien n'est plus commun dans l'Ecriture, que de voir une même personne porter différents noms : & les Copistes ont pu s'y méprendre ; *Basémath* est ici nommée *Mahéleth* dans le Samaritain. Il est dit aussi qu'Oolibama descendoit de Sébéon *Hévéen*, au lieu qu'il est dit que Judith étoit fille de Bééri *Héthéen*. Le changement de demeure peut avoir donné lieu à ces différentes dénominations : elles pourroient venir aussi de quelque méprise de Copiste. Au chap. XXVI. 34. les exemplaires Grecs des Septante varient sur la patrie d'Elon, les uns le disent *Héthéen* ; les autres

4. Peperit autem Ada, Eliphaz, Basemath genus Rahuel.

4. Ada enfanta Eliphaz, " Basémath " fut mere de Rahuel. 1. *Par.* 1. 35.

5. Oolibama genuit Jehus, & Ihelon, & Core: hi filii Esaü qui nati sunt ei in terra Chanaan.

5. Oolibama eut pour fils Jéhus, Ihélon " & Coré. Ce sont là les fils d'Esaü, qui lui naquirent au pays de Chanaan.

6. Tulit autem Esaü uxores suas & filios & filias, & omnem animam domûs suæ, & substantiam, & pecora, & cuncta quæ habere poterat in terra Chanaan, & abiit in alteram regionem, recessitque à fratre suo Jacob.

6. Or Esaü, *après avoir rendu les derniers devoirs à son pere*, prit ses femmes, ses fils, ses filles, & toutes les personnes de sa maison, son bien, ses bestiaux, & tout ce qu'il possédoit dans la terre de Chanaan, " & s'en alla dans un autre pays, *c'est-à-dire, en Séir, où il avoit déjà demeuré*, " se retira *ainsi* d'auprès de son frere Jacob.

7. Divites enim erant valdè, & simul habitare non poterant: nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum.

7. Car comme ils étoient extrêmement riches, ils ne pouvoient demeurer ensemble, & la terre, où ils étoient comme étrangers, ne pouvoit les contenir, à cause de la multitude de leurs troupeaux. *Supr.* XIII. 6.

8. Habitavitque Esaü in monte Seir, ipse est Edom.

8. Esaü, appellé *aussi* Edom, habita *donc de nouveau* la montagne de Séir. *Jos.* XXIV. 4.

Hévéen; en Grec la différence est assez grande; mais elle est beaucoup moindre en Hébreu: HKTI, *Hethæi*; HKVI, *Hevæi*. Au chap. XXVII. 46. on voit que ces deux femmes étoient *Hithéenes*. Selon la Vulgate, Oolibama étoit fille d'Ana qui étoit fille de Sébéon, *filiam Ana filiæ Sebeon*; selon le Samaritain & selon la Version des Septante, elle étoit fille d'Ana fils de Sébéon, *filium Ana filii Sebeon*. Quelques-uns croient qu'Oolibama, fille d'Ana & petite-fille de Sébéon, pourroit être la même qu'Oolibama fille d'Ana dont il est parlé au ỳ. 25. en supposant qu'Ana pere d'Oolibama du ỳ. 25. soit le même qu'Ana fils de Sébéon, dont il est parlé au ỳ. 24. Mais il paroît qu'Ana pere d'Oolibama du ỳ. 25. pouvoit être Ana fils de Séir dont il est parlé au ỳ. 20. D'ailleurs Sébéon pere d'Ana du ỳ. 24. n'étoit ni Hévéen ni Héthéen, mais Horréen.

ỳ. 4. Plusieurs croient que cet Eliphaz est le même qu'Eliphaz le Thémanite dont il est parlé dans Job; mais il vaut mieux dire que l'ami de Job descendoit de Théman, fils d'Eliphaz. *Infr.* ỳ. 11.

Ibid. Le Samaritain la nomme encore ici *Mahaleth*: & de même aux ỳỳ. 10. 13. 17.

ỳ. 5. Hébr. Ihélom. 1. *Par.* 1. 35.

ỳ. 6. Hébr. autr. ses troupeaux, ses animaux domestiques, & tout ce qu'il avoit acquis dans la terre de Chanaan.

Ibib. Voyez au chap. XXXII. ỳ. 3. Au lieu de ces mots *in aliam regionem*, on lit dans l'Hébreu *in terram*: expression visiblement mutilée, au lieu de laquelle on trouve dans le Samaritain & dans les Septante, *ex terra Chanaan*: » il partit de la terre de Chanaan. » C'est-à-dire, M, *ex*, au lieu de AL, *in*,

9. Or voici les *noms des petits-fils* d'Esaü, pere des Iduméens, *qui lui naquirent* " *depuis qu'il fut venu demeurer* dans la montagne de Séir.

9. Hæ autem sunt generationes Esaü patris Edom in monte Seir.

1. Par. 1. 35. 10. Et voici *auparavant* les noms de ses enfants *nés dans la terre de Chanaan*; *savoir*, Eliphaz, *qui* fut fils d'Ada femme d'Esaü, & Rahuel fils de Basémath, qui fut *aussi* sa femme.

10. Et hæc nomina filiorum ejus: Eliphaz filius Ada uxoris Esaü: Rahuel quoque filius Basemath uxoris ejus.

11. Or les fils d'Eliphaz, *qui lui naquirent dans la terre de Seïr*, furent Theman, Omar, Sépho, Gatham, & Cénez.

11. Fueruntque Eliphaz filii: Theman, Omar, Sepho, & Gatham, & Cenez.

12. Eliphaz, fils d'Esaü, avoit encore une femme, *nommée* Thamna, qui lui enfanta Amalec. " Ce sont là les *petits*-fils d'Ada femme d'Esaü.

12. Erat autem Thamna, concubina Eliphaz filii Esaü: quæ peperit ei Amalec. Hi sunt filii Ada uxoris Esaü.

13. Les fils de Rahuel *furent* Nahath, Zara, Samma & Méza. Ce sont là les *petits*-fils de Basémath femme d'Esaü.

13. Filii autem Rahuel: Nahath & Zara, Samma & Meza. Hi filii Basemath uxoris Esaü.

14. Jéhus, Ihélon " & Coré, furent fils d'Oolibama femme d'Esaü; elle étoit fille d'Ana, *& petite-fille* de Sébéon. "

14. Isti quoque erant filii Oolibama filiæ Anæ filiæ Sebeon, uxoris Esaü, quos genuit ei, Jehus & Ihelon & Core.

15. *Or la terre de Séir, nommée depuis la terre d'Edom ou l'Idumée, du nom d'Esaü, qui en conquit la plus grande partie, eut différents Princes, tant de la race d'Esaü, que de celle de Séir, qui l'occupoit*

15. Hi duces filiorum Esaü, filii Eliphaz primogeniti Esaü: dux Theman, dux Omar, dux

℣. 9. Hébr. autr. Voici l'Histoire d'Esaü, pere des Iduméens, *depuis*, &c. *Infr.* XXXVII. 2.

℣. 12. C'est abusivement qu'on écrit *Amalech*: selon l'Hébreu & selon le Grec on doit écrire *Amalec*, & les meilleures éditions latines le mettent ainsi.

℣. 14. Hébr. Ihélom.

Ibid. Sur ce qui regarde Ana, l'Hébreu, le Samaritain, les Septante & la Vulgate, ont ici les mêmes différences qu'au ℣. 2.

Sepho, dux Cenez,

16. dux Core, dux Gatham, dux Amalec: hi filii Eliphaz in terra Edom, & hi filii Ada.

17. Hi quoque filii Rahuel filii Esaü: dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza: hi autem duces Rahuel in terra Edom: isti filii Basemath uxoris Esaü.

18. Hi autem filii Oolibama uxoris Esaü: dux Jehus, dux Ihelon, dux Core: hi duces Oolibama filiæ Anæ uxoris Esaü

19. Isti sunt filii Esaü, & hi duces eorum: ipse est Edom.

20. Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ: Lotan, & Sobal, & Sebeon, & Ana,

21. & Dison, & Eser, & Disan: hi duces Horræi filii Seir, in terra Edom.

22. Facti sunt autem fi-

auparavant toute entiere. Les Princes de la famille d'Esaü *qui y commanderent, furent d'entre* les fils d'Eliphaz fils aîné d'Esaü; le Prince Théman, le Prince Omar, le Prince Sépho, le Prince Cénez,

16. le Prince Coré, " le Prince Gatham, le Prince Amalec. Ce sont là les fils " d'Eliphaz, *qui étoient* dans le pays d'Edom, & les *petits*-fils d'Ada *femme d'Esaü.*

17. *D'entre* les enfants de Rahuel fils d'Esaü, *furent* le Prince Nahath, le Prince Zara, le Prince Samma, le Prince Méza. Ce sont là les Princes sortis de Rahuel au pays d'Edom, & ce sont les *petits*-fils de Basémath femme d'Esaü.

18. *D'entre* les fils d'Oolibama femme d'Esaü, *furent* le Prince Jéhus, le Prince Ihélon, " le Prince Coré. Ce sont là les Princes sortis d'Oolibama fille d'Ana & femme d'Esaü.

19. Voilà *donc tous* les fils d'Esaü, appellé *aussi* Edom, & ceux d'entre eux qui ont été Princes *ou chefs parmi eux.*

20. *Voici maintenant les chefs de la famille de Séir, avant qu'Esaü eut conquis son pays.* Les fils de Séir Horréen, qui habitoient alors ce pays-là, sont Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, 1. Par. 1. 38.

21. Dison, Eser & Disan. Ce sont là les Princes Horréens fils de Séir, *qui habitoient* dans le pays *qui fut depuis appellé le pays* d'Edom.

22. Les fils de Lotan, *furent* Hori &

℣. 16. *Coré* n'est pas nommé au nombre des enfants d'Eliphaz, ci-dessus, ℣. 11. & 12. ni dans le 1. Livre des Paralip. 1. 36. ni même ici dans le Samaritain.

Ibid. Selon l'Hébreu, les Princes sortis d'Eliphaz; comme au ℣. suiv. les Princes sortis de Rahuel.

℣. 18. Hébr. Ihélom.

Héman ; " & ce Lotan avoit une sœur, *nommée* Thamna.

23. Les fils de Sobal, *furent* Alvan, Manahat, Ebal, Sépho & Onam.

24. Les fils de Sébéon, *furent* Aïa & Ana. C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes " dans la solitude, lorsqu'il conduisoit les ânes de Sébéon son pere.

25. Il eut un fils, *nommé* Dison, & une fille, *nommée* Oolibama. "

26. Les fils de Dison, " *furent* Hamdan, Eséban, Jethran & Charan.

27. Les fils d'Eser, *furent* Balaan, Zavan & Acan.

28. Les fils de Disan, *furent* Hus & Aram. "

29. *Tels furent* les Princes des Horréens ; *savoir*, le Prince Lotan, le Prince Sobal, le Prince Sébéon, le Prince Ana,

30. le Prince Dison, le Prince Eser, le Prince Disan. Ce sont là les Princes des Horrhéens qui commanderent dans le pays de Séir *avant qu'Esaü s'y fut établi.*

lii Lotan : Hori & Heman : erat autem soror Lotan, Thamna.

23. Et isti filii Sobal : Alvan, & Manahat, & Ebal, & Sepho, & Onam.

24. Et hi filii Sebeon : Aia & Ana. Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudine, cùm pasceret asinos Sebeon patris sui.

25. Habuitque filium Dison, & filiam Oolibama.

26. Et isti filii Dison : Hamdan, & Eseban, & Jethran, & Charan.

27. Hi quoque filii Eser : Balaan, & Zavan, & Acan.

28. Habuit autem filios Disan : Hus & Aram.

29. Hi duces Horræorum : dux Lotan, dux Sobal, dux Sebeon, dux Ana,

30. dux Dison, dux Eser, dux Disan : isti duces Horræorum qui imperaverunt in terra Seir.

ỷ. 22. Hébr. Hémam.

ỷ. 24. Hébr. qui trouva une source d'eau. Samar. qui rencontra les Emim, *ou Emites, peuple de Géants, voisins des Horréens.* Supr. XIV. 5. C'est-à-dire, qu'au lieu de HIMM, *aquas* ; on lit dans le Samaritain HAIMIM, *Emim.*

ỷ. 25. Selon l'Hébreu : Les fils d'Ana, *fils de Séir*, (Supr. ỷ. 20.) furent Dison, & une fille nommée Oolibama. » Moyse après avoir nommé dans les ỷỷ. 20. & 21. les sept fils de Séïr, nomme leurs enfants dans les sept versets suivants. Au lieu de *Oolibama filia Anæ*, le Syriaque lit simplement *Oolibama*, & laisse à penser que c'est un fils. On l'a confondu avec Oolibama fille d'Ana épouse d'Esaü, dont il est parlé au ỷ. 2.

ỷ. 26. c. à. d. de Dison fils de Séïr. (*Supr.* ỷ. 21.)

ỷ. 28. Hébr. Aran. La Vulgate même le nomme ainsi dans le I. Livre des Paralipomenes, 1. 42.

31. Reges autem qui regnaverunt in terra Edom, antequàm haberent regem filii Israel, fuerunt hi:

31. *Et depuis qu'il s'en fut emparé*, les Rois qui régnerent au pays d'Edom, avant que les enfants d'Israël eussent un Roi " furent ceux-ci:

32. Bela filius Beor, nomenque urbis ejus Denaba.

32. Béla fils de Béor, & sa ville s'appelloit Dénaba.

33. Mortuus est autem Bela, & regnavit pro eo Jobad filius Zaræ de Bosra.

33. Béla étant mort, Jobab " fils de Zara de Bosra régna en sa place.

34 Cúmque mortuus esset Jobad, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

34. Après la mort de Jobab, Husam, qui étoit du pays des Thémanites, lui succéda au Royaume.

35. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in regione Moab & nomen urbis ejus Avith.

35. Celui-ci étant mort, Adad fils de Badad régna après lui: ce fut lui qui défit les Madianites au pays de Moab; sa ville s'appelloit Avith.

36. Cúmque mortuus esset Adad, regnavit pro eo Semlade Masreca.

39. Adad étant mort, Semla, qui étoit de Masréca, lui succéda au royaume.

37. Hoc quoque mortuo regnavit pro eo Saül de fluvio Rohoboth.

37. Après la mort de Semla, Saül, qui étoit *des environs* du fleuve *de l'Euphrate, c'est-à-dire, de la ville* de Rohoboth, *située sur le bord du fleuve*, " régna en sa place.

38. Cúmque & hic obiisset, successit in regnum Balanan filius Achobor.

38. Saül étant mort, Balanan, fils d'Achobor, lui succéda au royaume.

39. Isto quoque mortuo,

39. Après la mort de Balanan, Adar

℣. 31. Quelques-uns croient que la suite de ce dénombrement a été ajoutée depuis Saül ou David, dans un temps où les Israélites étoient gouvernés par des rois. Mais Moyse qui prévit que les Israélites auroient un roi, a pu remarquer ici qu'alors ils n'en avoient point.

33. On croit que ce Jobab est le saint homme Job, si connu par sa patience. Voyez la *Preface sur le Livre de Job*.

℣. 37. Hébr. qui étoit de Rohoboth du fleuve: » c. à. d. de la ville de Rohoboth, située sur le fleuve de l'Euphrate. 1. *Par.* 1. 48.

régna en sa place; sa ville s'appelloit Phaü, & sa femme se nommoit Méétabel, fille de Matred, *qui étoit* fille de Mézaab. "

regnavit pro eo Adar, nomenque urbis ejus Phaü: & appellabatur uxor ejus Meetabel, filia Matred filiæ Mezaab.

40. *A ces Rois qui commanderent dans l'Idumée, succéderent des Ducs ou des Princes, qui la gouvernerent chacun dans son canton*; & voici les noms des Princes *sortis* d'Esaü, selon leurs familles, les lieux de leur demeure, & les peuples qui en ont été nommés. Le Prince Thamna, le prince Alva, le prince Jétheth,
41. le prince Oolibama, le prince Ela, le prince Phinon,
42. le prince Cénez, le prince Théman, le prince Mabsar,
43. le prince Magdiel, & le prince Hiram. Ce sont là les princes *sortis* d'Edom qui ont habité " dans les terres de son empire: c'est *cet Edom appellé aussi* Esaü, *qui fut frere de Jacob &* pere des Iduméens, *que les enfants d'Israël doivent par conséquent regarder comme leurs freres.*

40. Hæc ergo nomina ducum Esaü in cognationibus, & locis, & vocabulis suis: dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,
41. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,
42. dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,
43. dux Magdiel, dux Hiram: hi duces Edom habitantes in terra imperii sui: ipse est Esaü pater Idumæorum.

ỷ. 39. La Version des Septante porte: *qui étoit* fils de Mézaab. »

ỷ. 43. Au lieu de *habitantes*, on lit dans l'Hébreu LMSBTM, *juxta sedes suas*; & dans le Samaritain LMSFKOTM, *juxta familias suas*. Les Septante ont lu dans l'Hébreu comme on y lit aujourd'hui.



CHAPITRE

CHAPITRE XXXVII.

Jalousie des fils de Jacob contre Joseph leur frere, ils le vendent; & il est mené en Egypte.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1757.

1. HAbitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater suus peregrinatus est.

2. Et hæ sunt generationes ejus: Joseph cùm sedecim esset annorum,

1. OR *pendant qu'Esaü s'établissoit ainsi en Séïr, dont il s'étoit mis en possession*, Jacob habitoit *comme voyageur*" dans la terre de Chanaan, où son pere avoit été *lui-même* comme étranger."

2. Et voici ce qui regarde sa famille." Joseph, âgé *seulement* de seize ans, " & n'étant encore qu'enfant, "conduisoit le

1. Hébr. autr. demeuroit.

Ibid. Il fixa sa demeure dans une vallée près d'Hébron; (*Infr.* ℣. 14.) on croit que c'est la vallée de Mambré, où Abraham & Isaac avoient demeuré comme étrangers. *Supr.* XXXV. 27.

℣. 2. Hébr. autr. Voici l'histoire de Jacob. Ceux qui méconnoissent cet hébraïsme, sont fort embarrassés de ces paroles, qui ne sont suivies d'aucun dénombrement généalogique. Les uns les rapportent à la généalogie du chap. XXXV. en supposant que le chap. XXXVI. forme une parenthese: il faut avouer que cette parenthese est bien longue. D'autres supposent que c'est une transposition de Copiste, & que ces paroles: *Hæ sunt generationes ejus*, ou *Jacob*, comme porte l'Hébreu, ont dû être originairement à la fin du ℣. 26. du chap. XXXVI. Mais ils sont obligés d'avouer qu'aucun exemplaire, aucune version ancienne, ne prouve cela. On trouve toujours ces mots où nous les trouvons; & si un hébraïsme les explique, il n'y a aucun sujet de les transposer. On prétend que cet hébraïsme est sans preuve, parce qu'on refuse de le reconnoître par-tout où il se présente, jusqu'ici même, où on aime mieux supposer une transposition sans preuve, que d'admettre un hébraïsme qui a déjà été répété sept ou huit fois: *Gen.* V. 1. VI. 9. X. 1. XI. 27. XXV. 12. 19. XXXVI. 1. 9. On le retrouvera encore au livre des Nombres, III. 1. où l'on aimera mieux encore supposer une faute de Copiste que de le reconnoître. Enfin on le retrouve à la tête de l'Evangile même de S. Matthieu: *Liber generationis Jesu Christi*: car 1°. la généalogie qui est à la tête de ce Livre, ne forme pas seul ce Livre; mais ce Livre entier contient *l'histoire de Jesus-Christ.* 2°. En supposant même que ces mots *liber generationis* signifiassent *généalogie* dans ces deux phrases: *liber generationis Adam*: (Gen. V. 1.) *liber generationis Jesu Christi*: (Matt. I. 1.) Il est évident que ce seroit en deux sens opposés: car dans l'un c'est la généalogie descendante, & dans l'autre la généalogie ascendante. Mais à la suite de l'un, Moyse donne, non seulement la postérité d'Adam, mais sommairement *l'histoire d'Adam* & de sa postérité; & à la suite de l'autre, S. Matthieu donne, non seulement les ancêtres de J. C. mais toute *l'histoire de J. C.* Ainsi l'un annonce *l'histoire d'Adam*, & l'autre *l'histoire de Jesus-Christ*: de même qu'ici ces mots, *Hæ sunt generationes Jacob*, annoncent *l'histoire de Jacob.* Cet hébraïsme est-il donc moins probable qu'une transposition de Copiste?

Ibid. Hébr. & Sept. âgé de dix-sept ans. C'est-à-dire que dans la Vulgate on aura pu écrire XVI. pour XVII.

Ibid. Hébr. autr. & il servoit avec les enfants de Bala & de Zelpha femmes de son pere. En Hébreu le mot *puer* se prend quelquefois au sens de *famulus.* (*Judic.* VII. 10. *Ruth* II. 9. *&c.*) & il paroît qu'il ne désigne pas ici l'âge, car l'Hébreu joint ce mot aux suivants: *Et erat puer cum filiis Balæ*, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

troupeau *de son pere* avec ses freres, & il étoit *ordinairement* avec les enfants de Bala & de Zelpha, femmes de son pere. *Sa vertu qui étoit fort au dessus de son âge, ne lui permit pas de voir leurs déréglements sans en être touché, & sans en avertir celui qui pouvoit y remédier;* & *ainsi* il accusa ses freres devant son pere d'*avoir commis* un crime énorme." *Cette accusation augmenta beaucoup la haine qu'ils avoient conçue contre lui, à cause de l'amitié particuliere que Jacob lui témoignoit.*

pascebat gregem cum fratribus suis adhuc puer: & erat cum filiis Balæ & Zelphæ uxorem patris sui, accusavitque fratres suos apud patrem crimine pessimo.

3. *Car* Israël aimoit Joseph plus que tous ses autres enfants, parce qu'il l'avoit eu étant déjà vieux, " & il lui avoit fait faire une robe de plusieurs couleurs, " *comme une marque de distinction.*

3. Israel autem diligebat Joseph super omnes filios suos, eo quòd in senectute genuisset eum: fecitque ei tunicam polymitam.

4. ses freres voyant donc que leur pere l'aimoit plus que tous ses autres enfants, " le haïssoient, & ne pouvoient lui parler avec douceur.

4. Videntes autem fratres ejus, quòd à patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacificè loqui.

5. Il arriva aussi que Joseph rapporta à ses freres un songe qu'il avoit eu, qui fut *encore* la semence d'une plus grande haine.

5. Accidit quoque ut visum somnium referret fratribus suis: quæ causa majoris odii seminarium fuit.

6. Car il leur dit: Ecoutez le songe que j'ai eu:

6. Dixitque ad eos: Audite somnium meum quod vidi:

7. Il me sembloit que je liois avec vous des gerbes dans un champ; que ma gerbe se leva & se tint debout, & que

7. Putabam nos ligare manipulos in agro; & quasi consurgere manipulum

Ibid. Hébr. autr. il rapporta à leur pere leur mauvais opprobre: Peut-être qu'au lieu de *opprobrium eorum* DBTM, *malum*, il faudroit lire *verbum eorum* DBRM, *malum*, qui seroit un hébraïsme pour *rem eorum malam.*

℣. 3. Hébr. litt. parce qu'il étoit le fils de sa vieillesse.

Ibid. Voyez ce qui est dit de cette robe dans la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu AKIU, *fratribus ejus*, au lieu de BNIU, *filiis suis*, qu'on trouve dans le Samaritain.

meum, & ſtare, veſtroſque manipulos circumſtantes adorare manipulum meum.

8. Reſponderunt fratres ejus : Numquid rex noſter eris ? aut ſubjiciemur ditioni tuæ? Hæc ergo cauſa ſomniorum atque ſermonum, invidiæ & odii fomitem miniſtravit.

9. Aliud quoque vidit ſomnium, quod narrans fratribus, ait : Vidi per ſomnium, quaſi ſolem, & lunam, & ſtellas undecim, adorare me.

10. Quod cùm patri ſuo & fratribus retuliſſet, increpavit eum pater ſuus, & dixit : Quid ſibi vult hoc ſomnium quod vidiſti ? num ego & mater tua & fratres tui adorabimus te ſuper terram?

11. Invidebant ei igitur fratres ſui : pater vero rem tacitus conſiderabat.

12. Cúmque fratres il-

les vôtres étant autour de la mienne, l'adoroient.

8. Ses freres lui répondirent : Eſt-ce que vous ſerez notre Roi, & que nous ſerons ſoumis à votre puiſſance ? Ces ſonges & ces entretiens allumerent donc encore davantage l'envie & la haine qu'ils avoient contre lui.

9. Il eut encore un autre ſonge qu'il raconta à ſes freres, en leur diſant : J'ai cru voir en ſonge que le ſoleil & la lune, & onze étoiles m'adoroient.

10. Lorſqu'il eut rapporté ce ſonge à ſon pere & à ſes freres, ſon pere lui en fit réprimande, & lui dit : Que voudroit dire ce ſonge que vous avez eu ? eſt-ce que votre mere, " vos freres & moi, nous vous adorerons ſur la terre ? ".

11. Ainſi ſes freres étoient pleins d'envie contre lui : mais le pere conſidéroit tout ceci *avec attention*, & dans le ſilence, " *penſant en lui-même aux deſſeins que Dieu pouvoit avoir ſur cet enfant.*

12. Il arriva alors que les freres de

℣. 10. *Et mater tua.* Quelques-uns croient que ces ſonges arriverent à Joſeph du vivant de Rachel ſa mere. D'autres penſent que Jacob parle ici de Lia ſon épouſe. S. Auguſtin remarque que le ſonge de Joſeph ne trouve ſon entier accompliſſement qu'en J. C. adoré par ſes peres, par ſa mere, par ſes freres.

Ibid. Hébr. autr. *en nous proſternant la face* contre terre.

℣. 11. Hébr. litt. *Pater verò conſervabat verbum iſtud.* C'eſt la même expreſſion que celle de l'Evangile en parlant de la Sainte Vierge : *Conſervabat omnia verba hæc.* Luc. II. 19.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

Joseph s'arrêterent à Sichem, où ils faisoient paître les troupeaux de leur pere, "

lius in pascendis gregibus patris morarentur in Sichem,

13. & Israël dit à Joseph : Vos freres font paître nos brebis dans le pays de Sichem ; venez *donc*, & je vous enverrai vers eux.

13. dixit ad eum Israel : Fatres tui pascunt oves in Sichimis : veni, mittam te ad eos. Quo respondente,

14. Je suis tout prêt, lui dit Joseph. *Jacob ajouta* : Allez & voyez si vos freres se portent bien, & si les troupeaux sont en bon état ; & vous me rapporterez ce qui se passe. Ayant *donc* été envoyé de la vallée d'Hébron, il vint à Sichem :

14. Præstò sum, ait ei : Vade, & vide si cuncta prospera sint erga fratres tuos & pecora : & renuntia mihi quid agatur. Missus de valle Hebron, venit in Sichem :

15. & un homme l'ayant trouvé errant dans la campagne, lui demanda ce qu'il cherchoit.

15. invenitque eum vir errantem in agro, & interrogavit quid quæreret.

16. Il lui répondit : Je cherche mes freres ; je vous prie de me dire où ils font paître leurs troupeaux.

16. At ille respondit : Fratres meos quæro ; indica mihi ubi pascant greges.

17. Cet homme lui répondit : Ils se sont retirés de ce lieu, & j'ai entendu qu'ils " s'entredisoient : Allons vers Dothaïn. Joseph alla donc après ses freres, & il les trouva dans *la plaine de* Dothaïn. "

17. Dixitque ei vir : Recesserunt de loco isto : audivi autem eos dicentes : Eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos, & invenit eos in Dothain.

18. Lorsqu'ils l'eurent apperçu de loin, avant qu'il se fût approché d'eux, ils résolurent de le tuer.

18. Qui cùm vid[illegible]rent eum procul, antequàm accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere :

℣. 12. Hébr. allerent à Sichem pour y faire paître les troupeaux de leur pere. » Sichem étoit à plus de trente ou trente-cinq lieues d'Hébron. On voit dans l'Ecriture, que souvent on menoit paître les troupeaux fort loin du lieu où l'on demeuroit.

℣. 17. Le pronom *eos* qui manque dans l'Hébreu, se trouve dans le Samaritain.

Ibid. On croit que Dothaïn étoit à douze milles de Samarie du côté du Nord.

19. & mutuò loquebantur: Ecce somniator venit:

19. Et ils se disoient l'un à l'autre: Voici notre songeur qui vient:

20. venite, occidamus eum, & mittamus in cisternam veterem: dicemusque, Fera pessima devoravit eum: & tunc apparebit quid illi prosint somnia sua.

20. Allons, tuons-le, & le jettons dans cette vieille citerne: " Nous dirons qu'une bête sauvage l'a dévoré; & après cela, on verra à quoi ses songes lui auront servi.

21. Audiens autem hoc Ruben, nitebatur liberare eum de manibus eorum, & dicebat:

21. Ruben les ayant entendu parler ainsi, tâchoit de le tirer " d'entre leurs mains; & il leur disoit:

Infr. XLII. 12.

22. Non interficiatis animam ejus, nec effundatis sanguinem: sed projicite eum in cisternam hanc, quæ est in solitudine, manusque vestras servate innoxias: hoc autem dicebat, volens eripere eum de manibus eorum, & reddere patri suo.

22. Ne le tuez point, & ne répandez point son sang;" mais jettez-le dans cette citerne qui est dans le désert, & conservez vos mains pures. Il disoit ceci dans le dessein de le tirer de leurs mains, & de le rendre à son pere.

23. Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos, nudaverunt eum tunicâ talari & polymitâ.

23. Aussi-tôt donc que *Joseph* fut arrivé près de ses freres, ils lui ôterent sa robe de plusieurs couleurs, qui descendoit jusqu'aux talons. "

24. Miseruntque eum in cisternam veterem, quæ non habebat aquam.

24. Et ils le jetterent dans cette vieille citerne qui étoit sans eau, " *dans le dessein de l'y laisser mourir de faim.*

25. Et sedentes ut co-

25. S'étant ensuite assis pour manger,

℣. 20. Hébr. dans une citerne.

℣. 21. Hébr. Ruben les entendit parler ainsi; & il le tira d'entre leurs mains: car, &c.

℣. 22. Hébr. autr. car il *se* disoit *à lui-même*: Ne le tuons point: & il leur disoit: Ne répandez point son sang.

℣. 23. La Vulgate rend ici par *talaris & polymita* ce qu'elle traduit simplement par *polymita* au ℣. 3.

℣. 24. Hébr. dans cette citerne qui étoit vuide & sans eau.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

ils virent des Ismaélites qui passoient, " & qui venant de Galaad, portoient sur leurs chameaux des parfums, de la résine & de la myrrhe, & s'en alloient en Egypte."

mederent panem, viderunt Ismaelitas viatores venire de Galaad, & camelos eorum, portantes aromata, & resinam, & stacten, in Ægyptum.

26. Alors Juda dit à ses freres: Que nous servira d'avoir tué notre frere, & d'avoir caché sa mort?

26. Dixit ergo Judas fratribus suis: Quid nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum, & celaverimus sanguinem ipsius?

27. Il vaut mieux le vendrè à ces Ismaélites, & ne point souiller nos mains *de son sang*: car il est notre frere &" notre chair. Ses freres consentirent à ce qu'il disoit.

27. Melius est ut venundetur Ismaelitis, & manus nostræ non polluantur: frater enim & caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.

Sap. x. 13. 28. L'ayant donc tiré de la citerne, & voyant ces marchands Madianites " qui passoient, ils le vendirent vingt pieces d'argent " aux Ismaélites, qui le menerent en Egypte.

28. Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna, vendiderunt eum Ismaelitis, viginti argenteis: qui duxerunt eum in Ægyptum.

29. Ruben, *qui n'étoit pas avec ses fre-*

29. Reversusque Ruben

℣. 25. Hébr. une troupe *ou une caravane* d'Ismaélites. » Le nom d'*Ismaélites* chez les Hébreux est aussi étendu que parmi nous celui d'*Arabes*. Voyez ce qui sera dit des Madianites dans la note sur le ℣. 28.

Ibid. On voit par Jérémie que les drogues du pays de Galaad étoient fort estimées, & que les Egyptiens les employoient en médicaments. *Jerem.* VIII. 22. XLVI. 11. *Aromata.* Selon d'autres, le terme Hébreu doit s'entendre du *storax*, gomme odoriférante fort commune en Syrie; & la Vulgate le traduit ainsi, chap. XLIII. ℣. 11. *Resinam.* On l'entend de cette résine connue sous le nom de *résine de Syrie*. *Stacten.* Le mot Hébreu *lot*, se pourroit entendre du *lotus*, & particuliérement de celui que l'on nomme *l'alisier*.

℣. 27. Cette conjonction n'est pas exprimée dans l'Hébreu: il est notre frere, notre chair.

℣. 28. Les Madianites descendoient de Cétura, (*Supr.* XXV. 2.) non d'Ismaël; mais il pouvoit y avoir plusieurs sortes d'Arabes dans cette troupe. Dans un ancien Exemplaire Manuscrit de la Version des Septante, connu sous le nom de *Manuscrit d'Oxford*, on lit, Ismaélites.

Ibid. c. à. d. vingt sicles d'argent qui font environ 32. liv. 10 sols de notre monnoie. Quelques Anciens lisoient, trente pieces d'argent: & ils trouvoient dans cette somme un symbole du prix auquel fut mis J. C. même dont Joseph étoit la figure.

ad cisternam, non invenit puerum:

res, lorsqu'ils vendirent Joseph, étant retourné à la citerne, & n'y ayant point trouvé l'enfant,

30. & scissis vestibus pergens ad fratres suos, ait: Puer non comparet, & ego quò ibo?

30. déchira ses vêtements, & vint dire à ses freres: L'enfant ne paroît plus; où irai-je? *que deviendrai-je? & comment paroîtrai-je devant mon pere?*

31. Tulerunt autem tunicam ejus, & in sanguine hœdi, quem occiderant, tinxerunt,

31. Après cela, ils prirent la robe de Joseph *qu'ils avoient gardée;* & l'ayant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils avoient tué,

32. mittentes qui ferrent ad patrem, & dicerent: Hanc invenimus: vide utrùm tunica filii tui sit, an non?

32. ils l'envoyerent à *son pere*, lui faisant dire par ceux qui la lui portoient: Voici une robe que nous avons trouvée; voyez si c'est celle de votre fils, ou non.

33. Quam cùm agnovisset pater, ait: Tunica filii mei est: fera pessima comedit eum; bestia devoravit Joseph.

33. Le pere l'ayant reconnue, dit: C'est la robe de mon fils: une bête cruelle l'a dévoré; une bête a dévoré Joseph.

34. Scissisque vestibus, indutus est cilicio, lugens filium suum multo tempore.

34. Et ayant déchiré ses vêtements, il se couvrit d'un cilice, *qui étoit un habit de deuil fait de poil de chevres*, " pleurant son fils fort long-temps.

35. Congregatis autem cunctis liberis ejus ut lenirent dolorem patris, noluit consolationem accipere, sed ait: Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perseverante in fletu,

35. Alors tous ses enfants " s'assemblerent *auprès de lui*, pour tâcher de soulager leur pere dans sa douleur: mais il ne voulut point recevoir de consolation, & il leur dit: Je pleurerai toujours, jusqu'à ce que je descende avec mon fils au fond de la terre, *& que je me réunisse à lui dans le sein d'Abraham.*" Ainsi il continua toujours de pleurer.

℣. 34. Hébr. litt. il se couvrit d'un sac. » On nommoit les habits de deuil des sacs, parce qu'ils étoient étroits & serrés comme un sac.

℣. 35. Hébr. ses fils & ses filles.

Ibid. Le terme Hébreu, comme celui des Septante & de la Vulgate, signifie proprement *l'enfer*: mais sous ce nom les Hébreux comprenoient & le lieu où les ames des méchants sont tourmentées, & le lieu où les ames des justes étoient détenues avant la venue de J. C.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1757.

36. Cependant les Madianites " vendirent Joſeph en Egypte à Putiphar, eunuque " de Pharaon & général de ſes troupes. "

36. Madianitæ vendiderunt Joſeph in Ægypto Putiphari eunucho Pharaonis, magiſtro militum.

℣. 36. Le MS. d'Oxford lit encore ici, les Iſmaélites.

Ibid. Le nom d'*Eunuque* ſe prend ſouvent dans l'Ecriture pour un nom d'Office & de dignité; & la ſuite montre que celui-ci étoit marié.

Ibid. Hébr. litt. chef de ceux qui mettent à mort: » ce que l'on peut entendre des ſoldats employés à punir les malfaiteurs. Ce n'étoit point une choſe honteuſe de faire mourir les coupables: cet office étoit d'ordinaire réſervé aux ſoldats. Voyez la *Diſſertation ſur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres. Ou plutôt il y a ici une équivoque, & il paroît que le même terme, peut-être avec quelque différence dans la prononciation, ſe prenoit en deux ſens fort différents, qui ſe trouvent l'un & l'autre dans l'hiſtoire de Joſeph. On ſait que la prononciation dépend des voyelles que l'Hébreu communément n'exprime pas: il n'eſt donc pas étonnant que les mêmes mots Hébreux SR HTBKIM, puiſſent ſignifier *magiſter militum*, comme l'exprime la Vulgate, ou *magiſter coquorum*, chef de cuiſine, comme l'expriment les Septante; c'eſt que ce mot TBKIM, vient de TBK, qui ſignifie *tuer*; en ſorte que cette expreſſion SR HTBKIM, peut également ſignifier, *le chef de ceux qui tuoient* le bétail pour la table du prince, ou les criminels condamnés à mort. Il paroît aſſez évident que ce dernier titre ſera celui de l'Officier qui tenoit la priſon où fut mis Joſeph; mais il pourroit être que le premier titre fut celui de Putiphar comme les Septante l'ont penſé.

CHAPITRE XXXVIII.

Juda marie ſucceſſivement deux de ſes fils à Thamar. Naiſſance de Pharès & de Zara.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1754.

1. En ce même temps, " Juda quitta ſes freres, & vint chez un homme *de la ville* d'Odollam, " qui s'appelloit Hiram.

1. Eodem tempore deſcendens Judas à fratribus ſuis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram.

1. Par. II. 3.

2. Et ayant vu en ce lieu-là la fille d'un homme Chananéen, nommé Sué, il l'épouſa, & vécut avec elle *comme avec ſa femme.*

2. Viditque ibi filiam hominis Chananæi, vocabulo Sue: & acceptâ uxore, ingreſſus eſt ad eam.

3. Elle conçut *enſuite*, & elle enfanta

3. Quæ concepit, & pe-

℣. 1. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur la Geneſe*, à la tête de ce Livre.

Ibid. On croit que cette ville eſt la même qu'Odullam ou Adullam, dont le Roi fut vaincu par Joſué, & qui ſe trouva dans le partage de la Tribu de Juda. (*Joſ.* XII. 15. XV. 35.)

perit

perit filium, & vocavit nomen ejus Her.

4. Rursúmque concepto fœtu, natum filium vocavit Onan.

5. Tertium quoque peperit: quem appellavit Sela. Quo nato, parere ultrà cessavit.

6. Dedit autem Judas uxorem primogenito suo Her, nomine Thamar.

7. Fuit quoque Her primogenitus Judæ, nequam in conspectu Domini: & ab eo occisus est.

8. Dixit ergo Judas ad Onan filium suum: Ingredere ad uxorem fratris tui, & sociare illi, ut suscites semen fratri tuo.

9. Ille sciens non sibi nasci filios, introiens ad uxorem fratris sui, semen fundebat in terram, ne liberi fratris nomine nascerentur.

un fils qu'elle " nomma Her.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1754.

4. Et ayant conçu une seconde fois, elle eut encore un fils qu'elle nomma Onan. Num. XXVI. 19.

5. Et elle enfanta encore un troisieme, qu'elle nomma Séla, après lequel elle cessa d'avoir des enfants. "

6. Juda fit épouser à Her son fils aîné, *une fille* nommée Thamar.

7. *Ce* Her, fils aîné de Juda, fut un très-méchant homme; " & le Seigneur le frappa de mort *peu de temps après son mariage.* Num. XXV. 19.

8. Juda dit donc à Onan son second fils: Epousez la femme de votre frere, & vivez avec elle, afin que vous suscitiez des enfants à votre frere. "

AV. L'ERE CHR. VULG. 1730.

9. Onan voyant la femme de son frere *aîné*, & sachant que les enfants qui naîtroient d'elle ne seroient pas à lui, *mais seroient reputés appartenir à feu son frere*, empêchoit, *par une action exécrable*, qu'elle ne devint mere, & qu'on n'en vît naître des enfants qui portâssent le nom de son frere.

℣. 3. Hébr. qu'il nomma. » Selon le texte Hébreu, Juda donna le nom à son aîné, & sa femme nomma les deux autres. Alors c'étoit tantôt le pere, tantôt la mere, qui imposoient le nom aux enfants. Mais selon le Samaritain, & selon les Septante, comme selon la Vulgate, ce fut la mere qui nomma les trois.

℣. 5. Hébr. autr. & il étoit à Cazib lorsqu'elle enfanta ce *troisieme* fils. » Les Septante: Et elle étoit à Casbi, lorsqu'elle mit au monde ces *trois* enfants. » Aquila entendoit le Texte dans le sens que lui donne la Vulgate. C'est que l'Hébreu, *Cazib*, ou selon le Samaritain, *Caziba*, peut signifier *mendacium*. On a donc supposé que ce sens pouvoit être, *Et factum est in mendacio dum pareret eum*, & que ce seroit un hébraïsme qui signifieroit, *Et factum est ut eo nato parere cessaret.*

℣. 7. Litt. *nequam in conspectu Domini*, i. e. *insigniter malus.*

℣. 8. On voit ici que dès avant la Loi de Moyse, c'etoit une coutume reçue parmi les Hébreux, que le frere épousât la veuve de son frere mort sans lignée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1730.

10. C'est pourquoi le Seigneur le frappa *de mort*, parce qu'il faisoit une chose détestable.

11. Juda dit donc à Thamar sa belle-fille : Demeurez veuve dans la maison de votre pere, jusqu'à ce que mon fils Séla devienne grand *& puisse vous épouser. Mais quand Séla fut grand, Juda ne le donna point à Thamar*; car il avoit peur que Séla ne mourut aussi comme ses autres freres. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son pere.

12. Beaucoup de temps s'étant passé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda, après l'avoir pleurée & s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas, " avec Hira d'Odollam, le pasteur de ses troupeaux, " pour voir ceux qui tondoient ses brebis.

13. Thamar *sa belle-fille* " ayant été avertie que Juda son beau-pere alloit à Thamnas pour faire tondre ses brebis,

14. quitta ses habits de veuve, " se couvrit d'un grand voile ; " & s'étant déguisé, s'assit dans un carrefour " sur le chemin de Thamnas ; " parce que

10. Et idcircò percussit eum Dominus, quòd rem detestabilem faceret.

11. Quamobrem dixit Judas Thamar nurui suæ : Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus, timebat enim ne & ipse moreretur sicut fratres ejus. Quæ abiit : & habitavit in domo patris sui.

12. Evolutis autem multis diebus, mortua est filia Sue uxor Judæ : qui post luctum consolatione susceptâ ascendebat ad tonsores ovium suarum, ipse & Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.

13. Nuntiatumque est Thamar, quòd socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves.

14. Quæ, depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum : & mutato habitu, sedit in bivio iti-

ỳ. 12. On croit que c'est la même que Thamnata ou Thamna, frontiere du pays des Philistins. *Judic.* XIV. 1.

Ibid. Hébr. autr. son ami. L'Hébreu RAHU peut signifier *amicus ejus* ou *pastor ejus*. Le même mot reviendra au ỳ. 20.

ỳ. 13. Le Samaritain l'exprime.

ỳ. 14. Les veuves portoient l'habit de deuil, tout le temps qu'elles n'étoient point remariées. *Judith.* X. 2.

Ibid. Les femmes ne paroissoient en public que couvertes d'un voile. (Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique.) Les femmes de mauvaise vie se couvroient de même, comme on voit ici ; & il semble qu'on les nommoit communément *femmes voilées* ou cachées. *Cant.* I. 7. *Hébr.*

Ibid. Hébr. autr. à la porte d'Enaïm. Autr. à la porte des deux fontaines.

Ibid. Les femmes débauchées se tenoient pour l'ordinaire sur les grands chemins. *Jerem.* III. 2. *Ezech.* XVI. 25.

neris, quod ducit Thamnam : eo quòd crevisset Sela, & non eum accepisset maritum.

Séla étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avoit point fait épouser.

15. Quam cùm vidisset Judas, suspicatus est esse meretricem : operuerat enim vultum suum, ne agnosceretur.

15. Juda l'ayant vue, s'imagina que c'étoit une femme de mauvaise vie, parce qu'elle s'étoit couvert le visage de peur d'être reconnue. [u]

16. Ingrediensque ad eam, ait : Dimitte me ut coëam tecum : nesciebat enim quòd nurus sua esset. Quâ respondente : Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo?

16. Et s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au mauvais desir qu'il avoit; car il ne savoit pas que ce fût sa belle-fille. Elle lui répondit : Que me donnerez-vous pour ce que vous me demandez?

17. Dixit : Mittam tibi hœdum de gregibus. Rursúmque illâ dicente : Patiar quod vis, si dederis mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.

17. Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle *lui* répartit : Je consentirai à ce que vous voulez, pourvu que vous me donniez un gage en attendant que vous m'envoyiez ce que vous promettez.

18. Ait Judas : Quid tibi vis pro arrhabone dari? Respondit : Annulum tuum, & armillam, & baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coïtum mulier concepit,

18. Que voulez-vous que je vous donne pour gage, lui dit Juda? Elle lui répondit : Donnez-moi votre anneau, votre bracelet, & le bâton que vous tenez à la main. [u] *Il les lui donna.* Ayant donc connu Juda une seule fois, elle conçut de lui,

19. & surgens abiit : depositoque habitu quem sumpserat, induta est viduitatis vestibus.

19. & s'en alla aussi-tôt : & ayant quitté l'habit qu'elle avoit pris, elle se revêtit de ses habits de veuve.

℣. 15. Ces deux mots, *ne agnosceretur*, ne sont point dans l'Hébreu. Au lieu de ces deux mots, les Septante lisent : *nec agnovit eam* : & il ne la reconnut point.

℣. 18. *Annulum* : Le terme Hebreu signifie proprement un cachet, qui étoit ordinairement attaché à l'anneau. *Armillam* : L'Hébreu se prend pour un fil, un cordon, un ruban; on peut le prendre pour ces bandeaux ou ces rubans dont les Orientaux se ceignoient la tête: *Baculum*: Il paroit par l'Ecriture que les Israélites portoient toujours un bâton à la main.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1730.

20. Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur, qui étoit d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avoit donné à cette femme. Mais ne l'ayant point trouvée,

20. Misit autem Judas hœdum per pastorem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri : qui cùm non invenisset eam,

21. il demanda aux habitants de ce lieu : " Où est une femme qui étoit assise dans ce carrefour ? " Tous lui répondirent qu'il n'y avoit point eu en cet endroit de femme débauchée.

21. interrogavit homines loci illius : Ubi est mulier quæ sedebat in bivio ? Respondentibus cunctis : Non fuit in loco isto meretrix :

22. *Ainsi* il retourna à Juda, & lui dit : Je ne l'ai point trouvée ; & même les habitants de ce lieu m'ont dit que jamais femme de mauvaise vie ne s'étoit assise en cet endroit.

22. reversus est ad Judam, & dixit ei : Non inveni eam ; sed & homines loci illius dixerunt mihi, nunquam sedisse ibi scortum.

23. Juda dit : Qu'elle garde ce qu'elle a, elle ne peut pas au moins m'accuser d'avoir manqué à ma parole : " J'ai envoyé le chevreau que je lui avois promis, & vous ne l'avez point trouvée.

23. Ait Judas : Habeat sibi, certè mendacii arguere nos non potest : ego misi hœdum quem promiseram, & tu non invenisti eam.

24. Mais trois mois après, ont vint dire à Juda : Thamar votre belle-fille est tombée en fornification ; car on commence de s'appercevoir qu'elle est grosse. Juda, *selon le droit qu'avoient alors les peres de familles, la jugeant comme une adultere*, répondit : Qu'on la produise en public, afin qu'elle soit brûlée.

24. Ecce autem post tres menses nuntiaverunt Judæ, dicentes : Fornicata est Thamar nurus tua, & videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas : Producito eam ut comburatur.

25. Et lorsqu'on la menoit au suppli-

25. Quæ cùm duceretur

℣. 21. On lit dans l'Hébreu MQMH, *loci illius* (*mulieris*) de son lieu, au lieu de HMQOM, *loci illius*, de ce lieu, que l'on trouve dans le Samaritain, & qui est l'expression même de l'Hébreu au ℣. suiv.

Ibid. Hébr. aut. Où est une femme débauchée qui étoit *assise* à Enaïm, (ou, aux deux fontaines) sur le chemin ? *Supr.* ℣. 14.

℣. 23. Hébr. qu'elle garde ce qu'elle a, de peur que nous ne soyons méprisés, *si le peuple apprenoit ce qui s'est passé.*

ad pœnam, misit ad socerum suum, dicens: De viro cujus hæc sunt, concepi: cognosce cujus sit annulus, & armilla, & baculus.

ce, elle envoya dire à son beau-pere: J'ai conçu de celui à qui sont ces gages. Voyez à qui est cet anneau, ce bracelet & ce bâton."

26. Qui agnitis muneribus, ait: Justior me est; quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultrà non cognovit eam.

26. Juda ayant reconnu ce qu'il lui avoit donné, dit: Elle a moins de tort que moi, " parce que j'ai manqué *à ce que je devois*, en ne la faisant point épouser à Séla mon fils, *& qu'elle ne s'est portée à faire ce qu'elle a fait, que par le desir d'avoir des enfants de mon sang. Ainsi il lui conserva la vie*; *mais* néanmoins il ne la connut point depuis.

27. Instante autem partu, apparuerunt gemini in utero:

27. Comme elle fut sur le point d'accoucher, il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans son sein; *Matt. I. 3.*

28. atque in ipsa effusione infantium, unus protulit manum, in qua obstetrix ligavit coccinum, dicens: Iste egredietur prior.

28. & lorsque ces enfants étoient près de sortir, l'un " des deux passa sa main, à laquelle la sage-femme lia un ruban d'écarlate, en disant: Celui-ci sortira le premier."

29. Illo verò retrahente manum, egressus est alter: dixitque mulier: Quare divisa est propter te maceria? & ob hanc causam vocavit nomen ejus Phares.

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit: Pourquoi avez-vous *ainsi* rompu le mur *qui vous divisoit pour sortir le premier?* C'est pourquoi il fut nommé Pharès, *c'est-à-dire, division.*"

℣. 25. L'Hébreu met ici le pluriel: mais le Samaritain répete le singulier comme au ℣. 18.

℣. 26. Litt. *Justior me est.* Ce n'est pas qu'elle fût juste; mais comparée à Juda, elle étoit en un sens moins injuste que lui. C'est ainsi qu'Ezéchiel reproche à Jérusalem d'avoir *justifié Sodome & Samarie*, c. à. d. d'avoir commis de plus grandes abominations que ces deux villes. *Ezech.* XVI. 51. 52.

℣. 28. Le mot *unus* qui manque dans l'Hébreu & dans le Samaritain, se trouve dans le Grec des Septante.

Ibid. Hébr. Celui-ci est sorti le premier. » Il doit passer pour le premier né.

℣. 29. Hébr. litt. Pourquoi avez-vous fait sur vous rupture? Et il fut nommé Pharès, *c'est-à-dire, rupture.* Sam. Pourquoi avez-vous fait contre nous irruption? Et elle le nomma Pharès, *c'est-à-dire, irruption.* Le même mot Hébreu *Pharès*, peut signifier *division, rupture, irruption.* Au lieu de ALIC, *super te*, ou *propter te*, le Samaritain porte ALINU, *contra nos*: & au lieu de VIQRA, *& vocatum est*, ou *& vocavit* au masculin, on y trouve VTQRA, *& vocavit* au féminin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1730.

30. Son frere, qui avoit le ruban d'écarlate à la main, sortit ensuite, & on le nomma " Zara, *c'est-à-dire*, Orient, *parce qu'il devoit sortir le premier.*

30. Posteà egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum: quem appellavit Zara

30. ℣. Samar. & elle le nomma. C'est-à-dire, que l'Hébreu & le Samaritain diffèrent ici comme au ℣. précéd.

CHAPITRE XXXIX.

Joseph mérite la confiance de son maître Putiphar. Il est accusé par sa maîtresse, & mis en prison.

1. JOseph ayant donc été mené en Egypte, Putiphar Egyptien, eunuque de Pharaon, & général de ses troupes, " l'acheta des Ismaélites qui l'y avoient amené.

1. IGitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitûs, vir Ægyptius, de manu Ismaelitarum, à quibus perductus erat.

2. Le Seigneur étoit avec lui, & tout lui réussissoit heureusement: il demeuroit dans la maison de son maître, "

2. Fuitque Dominus cum eo, & erat vir in cunctis prosperè agens: habitavitque in domo domini sui,

3. qui *le tenoit auprès de sa personne, parce qu'il* savoit très-bien que le Seigneur étoit avec lui, & qu'il le favorisoit *&* le benissoit en toutes ses actions.

3. qui optimè noverat Dominum esse cum eo, & omnia, quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius.

4. Joseph ayant donc trouvé grace devant son maître, se donna tout entier à son service; & ayant reçu de lui l'autorité sur toute sa maison, il la gouvernoit, & prenoit soin de tout ce qui

4. Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, & ministrabat ei, à quo præpositus omnibus, gubernabat creditam sibi

℣. 1. Voyez au chap. XXXVII. ℣. 36.

℣. 2. Les Anciens avoient des esclaves qui servoient dans leurs maisons, & d'autres qui travailloient à la campagne.

domum & universa quæ ei tradita fuerant.

lui avoit été mis entre les mains. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1730.

5. Benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, & multiplicavit tam in ædibus, quàm in agris, cunctam ejus substantiam :

5. Le Seigneur benit la maison de l'Egyptien, à cause de Joseph, & il multiplia tout son bien, " tant à la ville qu'à la campagne :

6. nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vescebatur. Erat autem Joseph pulchrâ facie, & decorus aspectu.

6. en sorte que *son maître* n'avoit d'autre soin que de se mettre à table & de manger, *se reposant du reste sur Joseph.* Or Joseph étoit beau de visage, & très-agréable. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1717.

7. Post multos itaque dies injecit domina sua oculos suos in Joseph, & ait : Dormi mecum.

7. Long-temps après, sa maîtresse jetta les yeux sur lui, & lui dit : Dormez avec moi.

8. Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam : Ecce dominus meus, omnibus mihi tradidit, ignorat quid habeat in domo sua :

8. Mais Joseph ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit : Vous voyez que mon maître m'a confié toutes choses, qu'il ne sait pas même ce qu'il a dans sa maison ; "

9. nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es : quomodo

9. qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir, & que m'ayant mis tout entre les mains, " il ne s'est réservé que vous seule, qui êtes sa femme : comment donc pourrois-je commettre un si grand crime, & pécher contre mon Dieu, " *en*

℣. 4. Hébr. & son maître lui donna l'autorité sur sa maison, & lui confia *le soin de* tout ce qu'il avoit. On lit dans l'Hébreu, *omne erat ei*, au lieu de *omne quod erat ei* que l'on trouve dans le Semaritain, & qui est répété dans l'Hebreu au ℣. suiv. & au ℣. 8.

℣. 5. Hébr. & la bénédiction du Seigneur se repandit sur tout son bien.

℣. 6. Hébr. autr. bien fait de corps & beau de visage.

℣. 8. Hebr. autr. ne prend soin de rien avec moi dans sa maison. On lit dans l'Hébreu MH, *quid*, au lieu de MAUMH, *quidquam*, qu'on lit dans le Samaritain, où on trouve aussi BBITO, *in domo sua*, au lieu de BBIT, *in domo*, qu'on trouve dans l'Hebreu.

℣. 9. Hébr. il n'y a personne ici au dessus de moi : & il n'y a rien que mon maitre ne m'ait remis entre les mains.

Ibid. Hébr. contre Dieu. Sept. devant Dieu.

violant la fidélité que je dois à mon maître ?

ergo possum hoc malum facere, & peccare in Deum meum ?

10. Cette femme continua pendant plusieurs jours de solliciter Joseph par de semblables paroles ; & lui, *il continua* de résister à son infame desir. "

10. Hujuscemodi verbis per singulos dies, & mulier molesta erat adolescenti, & ille recusabat stuprum.

11. Or il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison, & y faisant quelque chose sans que personne fût présent, "

11. Accidit autem quadam die, ut intraret Joseph domum, & operis quippiam absque arbitris faceret :

12. sa maîtresse le prit par son manteau, & lui dit *encore* : Dormez avec moi. Alors Joseph lui laissant le manteau entre les mains, s'enfuit, & sortit hors du logis.

12. & illa apprehensâ laciniâ vestimenti ejus, diceret : Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio, fugit, & egressus est foràs.

13. Cette femme se voyant le manteau *de Joseph* entre les mains, *dans la douleur* d'avoir été méprisée par *cet esclave*, "

13. Cúmque vidisset mulier vestem in manibus suis, & se esse contemptam,

14. appella les gens de sa maison, & leur dit, *en parlant de son mari* : Il nous a amené ici cet Hébreu pour nous faire insulte ; il est venu à moi dans le dessein

14. vocavit ad se homines domûs suæ, & ait ad eos : En introduxit virum Hebræum, ut illuderet

℣. 10. Hébr. litt. il refusa de coucher auprès d'elle, & d'être avec elle. » C'est-à-dire que l'expression est différente de celle du ℣. 7. répétée au ℣. 12. Il paroît donc que cette femme après lui avoir dit impudemment, couchez avec moi, ce que la Vulgate exprime par *Dormi mecum ;* elle se contenta de lui demander qu'il couchât auprès d'elle, c'est-à-dire, dans un lieu voisin, & qu'il fût avec elle, c'est-à-dire, qu'il s'attachât à son service : & c'est ce que Joseph refusa, considérant cela même comme un piege qu'elle lui tendoit.

℣. 11. Hébr. Joseph entra dans la maison pour s'acquitter de son office, & il n'y avoit dans la maison aucun des domestiques. Le nom de Joseph omis dans l'Hébreu, est dans le Samaritain.

℣. 13. Hébr. Cette femme voyant qu'il lui avoit laissé son manteau entre les mains, & qu'il étoit sorti en s'enfuyant, &c. On lit dans l'Hébreu, *& fugit foràs*, comme la Vulgate l'exprime au ℣. 15. Mais au ℣. 15. l'Hébreu dit, *& fugit, & egressus est foràs*, comme au ℣. 12. & le Samaritain le met ainsi dans ces trois versets.

nobis :

nobis : ingressus est ad me, ut coïret mecum : cúmque ego succlamassem,

de me corrompre ; & m'étant mise à crier,

15. & audisset vocem meam, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foràs.

15. lorsqu'il a entendu ma voix, il m'a laissé son manteau que je tenois, " & s'en est enfui dehors.

26. In argumentum ergo fidei retentum pallium ostendit marito revertenti domum,

16. lors donc que son mari fut retourné en sa maison, elle lui montra ce manteau qu'elle avoit retenu comme une preuve de sa fidélité, "

17. & ait : Ingressus est ad me servus Hebræus quem adduxisti, ut illuderet mihi :

17. & lui dit : Cet esclave Hébreu que vous nous avez amené, est venu pour me faire violence ;

18. cúmque audisset me clamare, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foràs.

18. & m'ayant entendu crier, il m'a laissé son manteau que je tenois, & s'en est enfui dehors.

19. His auditis, dominus, & nimium credulus verbis conjugis, iratus est valdè :

19. Le maître *de Joseph* trop crédule aux accusations de sa femme, entra à ces paroles dans une grande colere,

20. tradiditque Joseph in carcerem, ubi vincti regis custodiebantur, & erat ibi clausus.

20. & fit mettre Joseph en la prison où l'on gardoit ceux que le Roi faisoit arrêter. Il étoit donc renfermé en ce lieu-là. Ps. cxv. 16.

21. Fuit autem Dominus cum Joseph, & misertus illius dedit ei gratiam in conspectu principis carceris,

21. Mais le Seigneur fut avec Joseph : il en eut compassion, & il lui fit trouver grace devant le gouverneur de la prison,

ỷ. 15. Hébr. & Sept. il a laissé son manteau auprès de moi. » Elle n'avoue pas qu'elle le tenoit ; mais elle suppose qu'il l'avoit quitté de lui-même pour lui faire violence. La même expression va revenir au ỷ. 18. Le Samaritain au ỷ. 15. met BIDI, *in manu mea*, d'où est venue l'expression de la Vulgate, *quod tenebam* ; mais au ỷ. 18. le Samaritain met comme l'Hébreu ASLI, *juxta me*.

ỷ. 16. Hébr. & elle retint auprès d'elle le manteau de Joseph jusqu'à ce que son maître étant revenu à la maison, elle lui dit, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1717.

22. qui lui remit le soin de tous ceux qui y étoient enfermés. Il ne se faisoit rien que par son ordre.

22. qui tradidit in manu illius universos vinctos qui in custodia tenebantur: & quidquid fiebat, sub ipso erat.

23. Et le gouverneur lui ayant tout confié, ne prenoit connoissance de quoi que ce soit, " parce *qu'il voyoit* que le Seigneur étoit avec Joseph, & qu'il le faisoit réussir en toutes " choses.

23. Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis: Dominus enim erat cum illo: & omnia opera ejus dirigebat.

℣. 23. Hébr. litt. Le Gouverneur ne prenoit connoissance de rien de ce qui étoit dans la main de Joseph. Ou selon les Septante: car tout étoit dans la main de Joseph. C'est-à-dire, qu'on lit dans l'Hébreu: *Non noverat omne quidquam in manu ejus.* Il est assez visible que cet *omne quidquam* est une faute de Copiste: & les Septante ont lu: *Non noverat quidquam; etenim omne in manu ejus (sub. erat.)* C'est-à-dire, qu'au lieu de AT, qui est la simple marque de l'accusatif, ils ont lu AC, *etenim*; & ils ont lu *quidquam* avant.

Ibid. Le mot *omne* qui manque dans l'Hébreu, est dans le Samaritain.

CHAPITRE XL.

Emprisonnement du Grand Echanson & du Grand Panetier du Roi d'Egypte. Leurs songes expliqués par Joseph.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1716.

1. IL arriva ensuite que deux eunuques " du Roi d'Egypte, son grand Echanson & son grand Panetier, offenserent leur seigneur.

1. His ita gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi, pincerna regis Ægypti, & pistor, domino suo.

2. Et Pharaon étant en colere contre ces deux Officiers, dont l'un commandoit à ses Echansons, & l'autre à ses Panetiers,

2. Iratusque contra eos Pharao, (nam alter pincernis præerat, alter pistoribus,)

3. les fit mettre dans la prison du général de ses troupes, " où Joseph étoit prisonnier.

3. misit eos in carcerem principis militum, in quo erat vinctus & Joseph.

4. Le Gouverneur de la prison " les mit

4. At custos carceris tra-

℣. 1. Dans l'Hébreu ces deux mots, *duo Eunuchi*, ne sont pas ici, mais au ℣. 2.

℣. 3. Hébr. litt. dans la prison du chef de ceux qui mettent à mort, » Voyez ci-devant chapitre XXXVII. ℣. 36.

℣. 4. Ou selon l'Hébreu, cet officier. C'est le même qui vient d'être désigné.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1768.

didit eos Joseph, qui & ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, & illi in custodia tenebantur :

entre les mains de Joseph, qui les servoit, & avoit soin d'eux. Quelque temps s'étant passé, pendant lequel ils demeuroient toujours prisonniers.

5. videruntque ambo somnium nocte unâ, juxta interpretationem congruam sibi.

5. ils eurent tous deux un songe en une même nuit, qui étant expliqué, marquoit ce qui devoit arriver à chacun d'eux."

6. Ad quos cùm introisset Joseph manè, & vidisset eos tristes,

6. Joseph entra le matin où ils étoient; & les ayant vus tristes,

7. sciscitatus est eos, dicens : Cur tristior est hodiè solito facies vestra ?

7. il leur en demanda le sujet, & leur dit : D'où vient que vous avez le visage plus abattu aujourd'hui qu'à l'ordinaire ?

8. Qui responderunt : Somnium vidimus, & non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph : Numquid non Dei est interpretatio ? referte mihi quid videritis.

8. Ils lui répondirent : Nous avons eu *cette nuit* un songe *qui nous inquiete*, & nous n'avons personne pour nous l'expliquer. Joseph leur dit : N'est ce pas à Dieu qu'il appartient de donner l'interprétation *des songes* ? Dites-moi ce que vous avez vu.

9. Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum : Videbam coram me vitem,

9. Le grand Echanson lui rapporta le premier son songe *en ces termes* : *Il me sembloit que* je voyois devant moi un sep de vigne,

10. in qua erant tres propagines, crescere paulatim in gemmas; & post flores uvas maturescere :

10. où il y avoit trois provins qui poussoient peu à peu, premiérement des boutons, ensuite des fleurs, & à la fin des raisins murs :

11. Calicemque Pharaonis in manu mea : tuli ergo

11. & qu'ayant dans la main la coupe de Pharaon, j'ai pris ces grapes de rai-

ỳ. 5. Autr. & selon l'Hébreu : Ils eurent tous deux en une même nuit, chacun un songe qui avoit son interprétation propre. Hébr. *vir.* (ou *unusquisque*) *juxta interpretationem somnii sui* ; ou mieux encore dans le Samaritain, *juxta interpretationem suam somnium suum.* C'est le même hébraïsme qu'au chap. XLII. ỳ. 35. où l'on trouvera *vir* (ou *unusquisque*) *ligamen argenti sui in sacco suo* : chacun son argent dans son sac; de même ici, chacun son songe selon son interprétation. La même variante entre l'Hébreu, & le Samaritain reviendra au chap. suiv. ỳ. 11.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1716.

ſins, je les ai preſſées dans la coupe que je tenois, & en ai donné à boire au Roi.

uvas, & expreſſi in calicem quem tenebam, & tradidi poculum Pharaoni.

12. Joſeph lui dit: Voici l'interprétation de votre ſonge. Les trois provins de la vigne marquent trois jours:

12. Reſpondit Joſeph: Hæc eſt interpretatio ſomnii: Tres propagines, tres adhuc dies ſunt:

13. après leſquels Pharaon ſe ſouviendra du ſervice que vous lui rendiez; " il vous rétablira dans votre premiere charge, & vous lui préſenterez à boire, ſelon que vous aviez accoutumé de faire auparavant dans le rang que vous teniez.

13. poſt quos recordabitur Pharao miniſterii tui, & reſtituet te in gradum priſtinum; dabiſque ei calicem juxta officium tuum, ſicut antè facere conſueveras.

14. Seulement ſouvenez-vous de moi, *je vous prie*, quand ce bonheur vous ſera arrivé; & rendez-moi ce bon office, de ſupplier Pharaon qu'il daigne me tirer de la priſon où je ſuis:

14. Tantùm memento meî, cùm benè tibi fuerit, & facias mecum miſericordiam: ut ſuggeras Pharaoni ut educat me de iſto carcere:

15. parce que j'ai été enlevé par fraude *& par violence* du pays *de Chanaan, où habitent maintenant mes parents qui ſont* des Hebreux, " & que l'on ma renfermé " ici étant innocent.

15. quia furto ſublatus ſum de terra Hebræorum, & hìc innocens in lacum miſſus ſum.

16. Le grand Panetier voyant qu'il avoit interprété ce ſonge ſi ſagement, " lui dit: J'ai eu auſſi un ſonge. *Il me ſembloit que* je portois ſur ma tête trois corbeilles de farine, "

16. Videns piſtorum magiſter, quòd prudenter ſomnium diſſolviſſet, ait: Et ego vidi ſomnium, quòd tria caniſtra farinæ haberem ſuper caput meum:

17. & qu'en celle qui étoit au-deſſus des autres, il y avoit de tout ce qui ſe

17. & in uno caniſtro quod erat excelſius, porta-

℣. 13. Hébr. litt. levera votre tête: c'eſt-à-dire, vous appellera dans la revue qu'il fera de ſes officiers. Dans le ſtile des Hébreux, *lever la tête*, ſignifie faire la revue.

℣. 15. Voyez au chap. x. ℣. 21. & au chap. xiv. ℣. 13.

Ibid. Litt. l'on m'a mis dans la foſſe.

℣. 16. Hébr. litt. que cette interprétation étoit bonne, *c'eſt-à-dire, avantageuſe.*

Ibid. Hébr. litt. Trois corbeilles blanches Autr. trois corbeilles percées, (ou, travaillées à jour.)

re me putabam omnes cibos qui fiunt arte pistoriâ, avesque comedere ex eo.

peut apprêter avec la pâte pour servir sur une table, & que les oiseaux venoient en manger.

18. Respondit Joseph: Hæc est interpretatio somnii: Tria canistra, tres adhuc dies sunt:

18. Joseph lui répondit: Voici l'interprétation de votre songe. Les trois corbeilles signifient *que vous avez* encore trois jours *à vivre.*

19. post quos auferet Pharao caput tuum, ac suspendet te in cruce, & lacerabunt volucres carnes tuas.

19. Après lesquels Pharaon vous fera couper la tête, " & vous fera ensuite attacher à une croix, " où les oiseaux déchireront votre chair.

20. Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat: qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, & pistorum principis.

20. Le troisieme jour suivant, étant celui de la naissance de Pharaon, il fit un grand festin à ses serviteurs, " pendant lequel il se souvint du grand Echanson, & du grand Panetier.

21. Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret ei poculum:

21. Il rétablit l'un dans sa charge, afin qu'il continuât à lui présenter la coupe *pour boire*;

22. alterum suspendit in patibulo, ut conjectoris veritas probaretur.

22. & il fit attacher l'autre à une croix: ce qui vérifia l'interprétation que Joseph avoit donnée à leurs songes.

23. Et tamen succedentibus prosperis, præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

23. Cependant le grand Echanson se voyant rentré en faveur après sa disgrace, ne se souvint plus de son Interprete, *ni de la priere qu'il lui avoit faite.*

ỳ. 19. Hébr. litt. levera votre tête de dessus vous. Expression qui fait allusion à celle du ỳ. 13. mais qui en est différente. Au ỳ. suivant dans l'Hébreu il est dit que Pharaon *leva la tête* de l'Echanson *& la tête* du Panetier au rang de ses Officiers. Il leva donc la tête de l'un & de l'autre: & c'est à quoi Joseph fait allusion en disant à l'un & à l'autre: *il levera votre tête.* Mais à celui-ci il ajoute, *de dessus vous*; cela dit donc quelque chose de plus: on a cru que cela signifioit, *il vous fera couper la tête*: mais dans l'exécution, il n'est point dit qu'on lui coupa la tête, mais seulement qu'on le pendit, & vraisemblablement par sa tête. Il paroît donc que cet Hébraïsme signifie ce que nous dirions en François: *il vous appellera dans la noue, & vous supprimera.*

Ibid. Hébr. litt. à un bois, *ou à une potence.*

ỳ. 20. Ces fêtes de la naissance des Princes étoient ordinaires dans tout l'Orient.

CHAPITRE XLI.

Songes de Pharaon expliqués par Joseph. Elévation de Joseph. Naissance de Manassé & d'Ephraïm. Stérilité dans l'Egypte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

1. DEux ans après, " Pharaon eut un songe. Il lui sembla qu'il étoit sur le bord du fleuve *du Nil* ; "

2. d'où sortoient sept vaches fort belles & extrêmement grasses, qui paissoient dans des marécages : "

3. qu'ensuite il en sortit sept autres toutes défigurées, & extraordinairement maigres, " qui paissoient *aussi* sur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbes, "

4. & que *ces dernieres* dévorerent les premieres qui étoient si grasses & si belles. Pharaon s'étant éveillé,

5. se rendormit; & il eut un second

1. POst duos annos vidit Pharao somnium. Putabat se stare super fluvium,

2. de quo ascendebant septem boves, pulchræ & crassæ nimis: & pascebantur in locis palustribus.

3. Aliæ quoque septem emergebant de flumine, fœdæ confectæque macie: & pascebantur in ipsa amnis ripa in locis virentibus.

4. Devoraveruntque eas quarum mira species & habitudo corporum erat. Expergefactus Pharao,

5. rursùm dormivit, &

℣. 1. L'Hébreu met ici, *post duos annos dierum* : ou plutôt, *post duas iterationes dierum* : ce qui signifie *post duos annos plenos* : c'est qu'en Hébreu le mot SNH, *annus*, dérive du mot SNH, *mutare*, ou *iterare*, en sorte que dans le style des Hébreux *l'année* est un *changement* ou un *redoublement*, & lorsque les mêmes jours reviennent, l'année est entiere.

Ibid. Hébr. sur le bord du canal. » Le Nil, dans la basse Egypte, se divise en sept branches qui sont coupées par des canaux dans lesquels ses eaux se distribuent. *Exod.* VII. 19. VIII. 5.

℣. 2. Hébr. autr. dans les joncs.

℣. 3. On lit dans l'Hébreu *minutas carne* ; au lieu de *tenues carne*, qu'on lit au ℣. 19. C'est-à-dire DQOT, *minutas*, au lieu de RQOT, *tenues* : le même mot RQOT, *tenues* est répété aux ℣℣. 20. & 27. & s'accorde mieux avec *carne*. On le trouve dans le Samaritain ici & au ℣. 4. où l'Hébreu répete la même expression.

Ibid. Hébr. qui se tenoient près des premieres sur le bord du canal. » Ces mots, *in locis virentibus*, ne sont point dans l'Hébreu, ni dans les Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

vidit alterum somnium : Septem spicæ pullulabant in culmo uno, plenæ atque formosæ,

songe : il vit sept épis pleins de grains & très-beaux, qui sortoient d'une même tige.

7. aliæ quoque totidem spicæ tenues & percussæ uredine oriebantur,

6. Il en vit aussi paroître sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant" avoit desséchés,

7. devorantes omnem priorum pulchritudinem. Evigilans Pharao post quietem,

7. & *ces derniers* dévorerent les premiers qui étoient si beaux. Pharaon s'étant éveillé, "

8. & facto manè, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti, cunctosque sapientes, & accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.

8. fut saisi de frayeur; " & ayant envoyé dès le matin chercher tous les devins & tous les sages" de l'Egypte, il leur raconta son songe," sans qu'il s'en trouvât un seul qui pût l'interpréter.

9. Tunc demùm reminiscens pincernarum magister, ait: Confiteor peccatum meum.

9. Le grand Echanson s'étant enfin souvenu *de Joseph*, dit *au Roi* : Je confesse ma faute," *& l'oubli que j'ai fait de mon bienfaiteur.*

10. Iratus rex servis suis, me & magistrum pistorum retrudi jussit in

10. *Car* lorsque le Roi étant en colere contre ses serviteurs, commanda que je fusse mis avec le grand panetier" dans

℣. 6. Hébr. un vent d'Orient. » Mais en effet les vents d'Orient, à l'égard de l'Egypte, venoient d'un pays fort aride & fort chaud, & devoient être secs & brûlants.

℣. 7. Hébr. Pharaon s'étant éveillé tout rempli du songe qu'il avoit eu. C'est ce que la Vulgate traduit aux Livres des Rois : *Evigilavit Salomon, & intellexit quòd esset somnium.* 3. Reg. III. 15.

℣. 8. Hébr. autr. en eut l'esprit tout agité.

Ibid. Conjectores : Des Devins, des Interpretes, des Magiciens. On croit que le terme qui se lit dans l'original, est Egyptien ; on n'en sait pas exactement la signification. *Sapientes* : Les Prêtres disoient que leurs Rois leur avoient recommandé principalement deux choses, le culte de Dieu, & l'étude de la sagesse.

Ibid. Samar. ses songes : ce qui s'accorde avec la suite du ℣. où l'Hébreu même dit qu'il ne trouva personne qui put *les* interpréter.

℣. 9. Hébr. Je me souviens aujourd'hui de ma faute. » Les Septante traduisent ainsi.

℣. 10. Hébr. litt. *Iratus rex servis suis, dedit me* (Samar. *eos*) *in custodiam*, &c. *me & magistrum pistorum.* Ce dernier *me* montre que le premier est une faute de Copiste, ATI, *me*, pour ATM, *eos*, comme on le lit dans le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

la prison du Général de ses troupes, " carcerem principis militum :

11. nous eûmes tous deux en une même nuit un songe, qui nous prédisoit ce qui nous arriva ensuite. "

11. ubi unâ nocte uterque vidimus somnium præsagum futurorum.

12. Il y avoit alors en cette prison un jeune homme Hébreu, serviteur du même" Général de votre Armée, auquel ayant raconté chacun notre songe,

12. Erat ibi puer Hebræus, ejusdem ducis militum famulus : cui narrantes somnia,

13. il nous dit tout ce que l'événement confirma depuis. Car je fus rétabli dans ma charge, & le grand Panetier fut pendu à une croix, " *comme il nous l'avoit prédit.*

13. audivimus quidquid postcà rei probavit eventus. Ego enim redditus sum officio meo; & ille suspensus est in cruce.

14. Aussi-tôt Joseph fut tiré de la prison par ordre du Roi; on le rasa, on lui fit changer d'habits, " & on le présenta devant ce Prince.

14. Protinùs ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt; ac veste mutatâ, obtulerunt ei.

15. Alors Pharaon lui dit : J'ai eu des songes, " *qui sans doute signifient quelque chose*; & je ne trouve personne qui *me* les interprete; mais, on m'a dit que vous aviez une grande lumiere pour les expliquer; *& c'est pour cela que je vous ai fait venir.*

15. Cui ille ait : Vidi somnia, nec est qui edisserat : quæ audivi te sapientissimè conjicere.

Ibid. Voyez ce qui a été dit au chap. XXXVII. ℣. 36.

℣. 11. Hébr. & Samar. chacun un songe qui avoit son interprétation propre : *vir* (ou *unusquisque*) *juxta interpretationem* (Sam. *suam*) *somnium suum.* Voyez au chap. préc. ℣. 5.

℣. 12. L'Hébreu ne dit pas que ce fut le même : mais il répete le nom de l'office ; SRHTBKIM, & l'on a vu que ce nom est équivoque, & peut signifier deux officiers différents. *Supr.* XXXVII. 36.

℣. 13. Hebr. litt. il me rétablit dans ma charge, & il pendit l'autre. Il est assez évident que ce ne fut pas Joseph qui fit cela, mais que ce fut le Roi qui le fit faire : il est donc vraisemblable qu'au lieu de HSIB, *reduxit* & TLH, ou selon le Samaritain, TLA ; *suspendit*, on aura pu lire originairement TSIB, *reduxisti*, & TLT, *suspendisti.*

℣. 14. Les Egyptiens coupoient leurs cheveux dès leur jeunesse ; ils portoient des habits de lin très-propres.

℣. 15. On lit dans l'Hébreu : *Ego autem audivi super te dicentes : Audies somnium ad interpretandum eum.* Au lieu de TSMA, *Audies*, on lit dans le Samaritain HTSMA, *Numquid audies*? Peut-être faudroit-il lire HISMA, *Numquid audiet* ? comme nous dirions en François : A-t-il entendu un songe ? il l'expliquera. Alors au lieu de LFTR, *ad interpretandum*, il faudroit peut-être lire : VIFTR, *tunc interpretabit.*

16. Respondit

16. Respondit Joseph: Absque me Deus respondebit prospera Pharaoni.

17. Narravit ergo Pharao quod viderat: putabam me stare super ripam fluminis;

18. & septem boves de amne conscendere, pulchras nimis, & obesis carnibus: quæ in pastu paludis vireta carpebant:

19. & ecce, has sequebantur aliæ septem boves, in tantum deformes & macilentæ, ut numquam tales in terra Ægypti viderim:

20. quæ, devoratis & consumptis prioribus,

21. nullum saturitatis dedêre vestigium: sed simili macie & squalore torpebant. Evigilans, rursùs sopore depressus,

22. vidi somnium: Septem spicæ pullulabant in culmo uno, plenæ atque pulcherrimæ.

16. Joseph lui répondit: Ce sera Dieu, & non pas moi, qui rendra au Roi une réponse favorable, " *& qui lui fera connoître ce qu'il desire savoir.*

17. Pharaon lui raconta donc ce qu'il avoit vu: Il me sembloit, *dit-il*, que j'étois sur le bord du fleuve,

18. d'où sortoient sept vaches fort belles, & extrêmement grasses, qui paissoient l'herbe dans des marécages;

19. & qu'ensuite il en sortit sept autres si défigurées, & si prodigieusement maigres, que je n'en ai jamais vu de telles en Egypte:

20. ces dernieres dévorerent & consumerent les premieres,

21. sans qu'elles parussent en aucune sorte en être rassasiées; mais *au contraire*, elles demeurerent aussi maigres & aussi affreuses qu'elles étoient auparavant. M'étant éveillé *après ce songe*, je me rendormis,

22. & j'en eus un second: Je vis sept épis pleins de grains & très-beaux, qui sortoient d'une même tige;

℣. 16. Les Septante lisoient: Sans Dieu on ne pourra rendre au Roi une réponse favorable. C'est-à dire, qu'ils ont lu dans le Texte une négation qui a disparu. Car le mot Hébreu BLADI, peut également signifier, *absque me*, ou simplement *absque*: en sorte qu'on peut également traduire: *absque me Deus*, ou *absque Deo*: & après ces mots les Septante & le Samaritain lisent la négation LA, *non*: C'est-à-dire: *Absque Deo non respondebitur prosperum Pharaonis*. Au lieu de ce génitif peut-être faudroit-il lire *Pharaoni*, comme l'exprime la Vulgate; & cela ne consisteroit que dans la seule transposition de la particule AT, qui se confond avec AL, marque du datif, comme on le voit dans l'Hébreu de ce verset même: *Respondit Joseph Pharaoni*, AT FROH; ainsi au lieu de AT SLOM FROH, *prosperum Pharaonis*, on auroit pu lire SLOM AT FROH, *prosperum Pharaoni*.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1714.

23. il en parut en même temps sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avoit desséchés ;"

23. Aliæ quoque septem tenues & percussæ uredine, oriebantur è stipula :

24. & ces derniers dévorerent les premiers, qui étoient si beaux. J'ai dit mon songe à tous les devins *de mon Royaume*, & je n'en trouve point qui me l'explique.

24. quæ priorum pulchritudinem devoraverunt. Narravi conjectoribus somnium, & nemo est qui edisserat.

25. Joseph répondit : Les deux songes du Roi signifient la même chose; Dieu a montré à Pharaon ce qu'il fera dans la suite."

25. Respondit Joseph : Somnium regis unum est : quæ facturus est Deus, ostendit Pharaoni.

26. Les sept vaches si belles *sortant du Nil*, & les sept épis si pleins de grains que le Roi a vus en songe, marquent la même chose, & signifient sept années d'abondance, *qui seront produites par les heureuses inondations du Nil.*

26. Septem boves pulchræ, & septem spicæ plenæ, septem ubertatis anni sunt : eamdemque vim somnii comprehendunt.

27. Les sept vaches maigres & défaites, qui sont sorties du fleuve après ces premieres, & les sept épis maigres & frappés d'un vent brûlant, marquent sept *autres* années d'une famine qui doit arriver *ensuite, parce que le Nil ne se débordera presque point.*

27. Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas, & septem spicæ tenues, & vento urente percussæ : septem anni venturæ sunt famis.

28. Et ceci s'accomplira de cette sorte :"

28. Qui hoc ordine complebuntur :

℣. 23. Hébr. qui étoient minces, fort maigres, & desséchés par un vent d'Orient.

℣. 25. Hébr. litt. Ce que Dieu fera, il l'a annoncé à Pharaon. On lit dans le Samaritain : je vais l'annoncer à Pharaon. C'est-à-dire, AGID, *nuntiabo*, au lieu de HGID, *nuntiavit*. Mais le ℣. 28. va confirmer la lecture de l'Hébreu.

℣. 26. & 27. Dans ces deux versets l'Hébreu répete quatre fois *septem anni*, & n'y ajoute point *ubertatis*, mais seulement ici *famis*. Il n'est guere vraisemblable que l'un puisse paroître sans l'autre : C'est pourquoi la Vulgate exprime les deux; mais les Septante n'expriment ni l'un ni l'autre : c'est-à-dire, qu'au lieu de SBA SNI RAB, *septem anni famis*, ils ont lu ici comme dans les trois membres précédents, SBA SNIM HNH, *septem anni sunt*. Joseph commence par dire en général que ces quatre différents tableaux, marquent chacun sept années : il va expliquer cela dans les versets suivants en y distinguant les années d'abondance & les années de famine.

℣. 28. Au lieu de ces mots, on lit dans l'Hébreu & dans la Version des Septante : Voilà ce que j'ai dit au Roi ; Ce que Dieu fera ; il l'a montré à Pharaon. *Supr.* ℣. 25.

29. Ecce ſeptem anni venient fertilitatis magnæ in univerſa terra Ægpyti:

29. Il viendra premiérement ſept années d'une fertilité extraordinaire dans toute l'Egypte,

30. quos ſequentur ſeptem anni alii tantæ ſterilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retrò abundantia: conſumptura eſt enim fames omnem terram,

30. qui ſeront ſuivies de ſept autres d'une ſi grande ſtérilité, qu'elle fera oublier toute l'abondance qui l'aura précédée; car la famine conſumera *les fruits de* toute la terre *de l'Egypte & des environs.*

31. & ubertatis magnitudinem perditura eſt inopiæ magnitudo.

31. Et cette fertilité ſi extraordinaire, ſera comme abſorbée par l'extrême indigence *qui doit la ſuivre.*

32. Quod autem vidiſti ſecundò ad eamdem rem pertinens ſomnium: firmitatis indicium eſt, eo quòd fiat ſermo Dei, & velociùs impleatur.

32. Quant au ſecond ſonge que vous avez eu, qui ſignifie la même choſe, c'eſt une marque que cette parole de Dieu ſera ferme, & qu'elle s'accomplira infailliblement & bien-tôt; *car ce ſecond ſonge, qui confirme le premier, en marque la vérité.*

33. Nunc ergo provideat rex virum ſapientem & induſtrium, & præficiat eum terræ Ægypti:

33. Il eſt donc de la prudence du Roi de ſe" choiſir un homme ſage & habile," à qui il donne le commandement ſur toute l'Egypte;

34. qui conſtituat præpoſitos per cunctas regiones, & quintam partem fructuum per ſeptem annos fertilitatis,

34. afin qu'il établiſſe des Officiers dans toutes les Provinces, qui, pendant les ſept années de fertilité qui vont venir, amaſſent dans les greniers publics, la cinquieme partie des fruits de la terre.

35. qui jam nunc futuri ſunt, congreget in horrea: & omne frumentum ſub Pharaonis poteſtate condatur, ſerveturque in urbibus;

35. Que tout le bled *ainſi amaſſé*, ſoit mis ſous la puiſſance du Roi, & qu'on le conſerve dans les Villes *par ſon ordre;"*

36. & præparetur futu-

36. afin qu'il ſoit tout préparé pour

℣. 33. Le Samaritain l'exprime: 1.0 *ſibi. Ibid.* Hébr. autr. ſage & éclairé.

℣. 35. On lit dans l'Hébreu: *annonam in urbibus, & cuſtodiant*, au lieu de, *& annonam in urbibus cuſtodiant.* Le Samaritain omet entiérement la particule *&.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3714.

les sept années de la famine qui doit accabler l'Egypte, & que ce pays ne soit pas *entiérement* consumé par la faim.

ræ septem annorum fami, quæ oppressura est Ægyptum, & non consumetur terra inopiâ.

37. Ce conseil plut à Pharaon & à tous ses Ministres;

37. Placuit Pharaoni consilium & cunctis ministris ejus:

38. & il leur dit: Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût aussi rempli qu'il l'est de l'esprit de Dieu?

38. Locutusque est ad eos: Num invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit?

39. Il dit donc à Joseph: Puisque Dieu vous a fait voir tout ce que vous avez dit, où pourrois-je trouver quelqu'un plus sage que vous, ou *même* semblable à vous, *pour exécuter le conseil que vous m'avez donné?* "

39. Dixit ergo ad Joseph: Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, numquid sapientiorem & consimilem tuî invenire potero?

Ps. civ. 21. 1. Mac. ii. 53. Act. vii. 10.

40. Ce sera *donc* vous qui aurez l'autorité sur ma maison: quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira;" & je n'aurai au-dessus de vous que le trône & la qualité de Roi.

40. Tu eris super domum meam, & ad tui oris imperium cunctus populus obediet: uno tantùm regni solio te præcedam.

41. Pharaon dit encore à Joseph: Je vous établis aujourd'hui pour commander à toute l'Egypte.

41. Dixitque rursùs Pharao ad Joseph: Ecce constitui te super universam terram Ægypti.

42. *En même temps* il prit son anneau qu'il avoit à la main, & le mit en celle de Joseph:" il le fit revêtir d'une robe de fin lin," & lui mit au col un collier

42. Tulitque annulum de manu sua, & dedit eum in manu ejus: vestivitque

℣. 39. Hébr. il n'y a personne qui soit aussi sage, ni aussi éclairé que vous.

℣. 40. Le terme Hébreu ISQ rendu ici par *obediet*, est peu connu: les Interpretes varient beaucoup sur sa signification: les Septante l'expriment dans le même sens que la Vulgate. Il est remarquable qu'il paroît avoir la même origine que le mot TSUQH, que l'on a vu au chap. III. 16. & au chap. IV. 7. & qui semble marquer également *soumission*: il est donc assez vraisemblable que les Septante & la Vulgate présentent ici le vrai sens.

℣. 42. Chez plusieurs peuples l'anneau étoit la marque de la souveraine autorité.

Ibid. Hébr. litt. d'habits de schesch. » Avant qu'on présentât Joseph au Roi, on le revêtit d'habits de lin qui étoit le vêtement ordinaire des Egyptiens; mais après son élévation on lui donne un habit de *schesch* qui pouvoit être du coton, fort différent du lin que tout le monde portoit, & du byssus qui étoit beaucoup plus rare & plus précieux.

eum stolâ byssinâ, & collo torquem auream circumposuit.

43. Fecitque eum ascendere super currum suum secundum; clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, & præpositum esse scirent universæ terræ Ægypti.

44. Dixit quoque rex ad Joseph: Ego sum Pharao: absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.

45. Vertitque nomen ejus, & vocavit eum linguâ Ægyptiacâ, Salvatorem mundi. Deditque illi

d'or, " *ornements de distinction, qui marquoient la dignité à laquelle il plaisoit au Roi de l'élever.*

43. Il le fit *ensuite* monter sur l'un de ses chars, qui étoit le second après le sien, " & fit crier par un héraut, que tout le monde eût à fléchir le genou devant lui, " & que tous reconnussent qu'il avoit été établi pour commander à toute l'Egypte. "

44. Le Roi dit encore à Joseph: Je suis Pharaon, *& je jure par cette qualité, que* nul ne remuera ni le pied ni la main dans toute l'Egypte, que par votre ordre *& par votre commandement.*

45. Il lui changea aussi son nom, & l'appella en langue Egyptienne, le Sauveur du monde." Il lui fit ensuite épouser Aseneth, fille de Putipharé, " Prêtre

Ibid. On donnoit un collier d'or au Président du Sénat, ou au chef de la Justice, chez les Egyptiens.

ỳ. 43. c. à. d. Sur le chariot qui suivoit ordinairement celui du Roi dans les cérémonies & dans les combats.

Ibid. Hébr. litt. & on cria devant lui: ABREC, *c'est-à-dire, fléchissez le genou.* C'est ainsi que l'explique Aquila, suivi en cela par plusieurs Interpretes. On suppose que ABREC signifioit en Egyptien, ce que signifioir en Hébreu HABREC, *genuflecte.* Les Septante ont négligé ce mot, ou du moins l'ont rendu par l'idée de *Héraut*, en disant qu'un Héraut cria devant lui. On lit dans l'Hébreu VIQRAU, *Et clamaverunt*, au lieu de VIQRA, *& clamare fecit* qu'on trouve dans le Samaritain.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VNTOV, *Et dare*, (dans le Samaritain VNTN, *Et dedit*) *eum super omnem terram Ægypti*: » Et il l'établit sur toute la terre de l'Egypte. »

ỳ. 45. Hébr. & l'appella TSOPHNATH-PHANEACH. » Joseph, Philon, & la plupart des Hébreux prétendent que ces mots signifioient en langue Egyptienne: *Celui qui découvre les choses cachées.* Peut-être cette interprétation n'est-elle fondée que sur ce que *Tsophnath* a rapport au mot Hébreu *Tsaphoun*, qui signifie *ce qui est caché.* Mais on lit dans le Samaritain TSOPHINTI-PHANEH. Il paroît que les Septante lisoient autrement encore. On trouve dans leur Version, *Psonthom-phanech*, (Ψονθομφανήχ,) à quoi le MS. d'Oxford ajoute, *c'est-à-dire; Sauveur du Monde.* Cette prononciation des Septante suppose qu'au lieu de צפנת פענח, *Tsophnath-Phaneach*, ils lisoient: פצנתם פענח, *Pesonthom-Phaneach*: & il est remarquable que l'I du Samaritain porte le vestige de l'M, parce que dans le Samaritain ces deux lettres se ressemblent. On dit qu'en langue Cophte, qui vient de l'Egyptienne, *Psotem-Phané* signifie, *le Sauveur du Monde.*

Ibid. On a quelquefois confondu le nom de ce Prêtre Egyptien avec celui du Maître de Joseph. Ils sont écrits de même dans la Version des Septante: & quelques-uns ont

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

d'Héliopolis. " Après cela Joſeph alla viſiter l'Egypte. "

uxorem Aſeneth filiam Putiphare ſacerdotis Heliopoleos. Egreſſus eſt itaque Joſeph ad terram Ægypti :

46. Il avoit trente ans, " lorſqu'il parut devant le Roi Pharaon : & il fit " le tour de toutes les Provinces de l'Egypte, *pour y établir l'ordre qu'il avoit projetté.*

46. (triginta autem annorum erat quando ſtetit in conſpectu regis Pharaonis,) & circuivit omnes regiones Ægypti.

47. Les ſept années de fertilité vinrent donc, & le bled ayant été mis en gerbes, fut ſerré enſuite dans les greniers de l'Egypte.

47. Venitque fertilitas ſeptem annorum : & in manipulos redactæ ſegetes congregatæ ſunt in horrea Ægypti.

48. Et *la cinquieme partie de* toute cette grande abondance de grains fut miſe en réſerve dans toutes les Villes. "

48. Omnis etiam frugum abundantia in ſingulis urbibus condita eſt.

cru que ce Prêtre Egyptien étoit le Maître de Joſeph. Mais dans l'Hébreu & dans la Vulgate même, les deux noms ſont différents : le maître de Joſeph eſt nommé *Putiphar*, & le Prêtre Egyptien eſt nommé *Putipharé.* La plupart des anciens & des nouveaux Interpretes reconnoiſſent que ce ſont deux perſonnes différentes.

Ibid. On ne connoiſſoit rien de plus noble dans l'Egypte que les Prêtres. Héliopolis eſt appellée *On* dans l'Hébreu. Elle étoit ſituée ſur le Nil, à une demi-journée de Babylone d'Egypte vers le Nord.

Ibid. Ces mots ne ſe trouvent point dans la Verſion des Septante : ils y ont peut-être été négligés comme une anticipation de ce qu'on va lire dans l'Hébreu du ℣. ſuiv. où la Vulgate néglige de même ce qu'elle exprime ici. Il y a lieu de préſumer qu'originairement ces deux phraſes étoient différentes, & qu'ici au lieu de ISA, *Egreſſus eſt*, on liſoit ISB, *Conſtituit*, en ce ſens : *Et conſtituit Joſeph ſuper terram Ægypti.* Le *ſuper* bien exprimé dans l'Hébreu eſt un veſtige de cette lecture.

℣. 46. Si Joſeph n'avoit alors que trente ans, il en réſultera dans l'hiſtoire de Jacob & de ſa famille plusieurs difficultés que nous avons diſcutées ailleurs : mais en Hébreu il a été facile de confondre SLSIM, *trente*, avec SSIM, *ſoixante* ; & ſi Joſeph avoit alors ſoixante ans, toutes les difficultés ſeront levées. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le III. Age*, à la tête de ce Livre.

Ibid. L'Hébreu dit donc ici : » Joſeph ſortit de devant Pharaon, & il fit le tour, &c.

℣. 47. & 48. Hébr. La terre produiſit pendant les ſept années d'abondance, une très-grande quantité de grains. Et on amaſſa tous ces grains que la terre produiſit durant ces ſept années, & on les mit dans les villes qui ſe trouvoient ſituées au milieu des campagnes où ſe faiſoit la récolte. On lit dans l'Hébreu : *Et fecit terra per ſeptem annos abundantiæ ad manipulos :* en ſorte que le verbe *fecit* eſt viſiblement privé de ſon regime : il y a donc lieu de préſumer qu'au lieu de SNI HSBA, *annos abundantiæ*, il faudroit lire SNIM SBA, *annos*, *abundantiam.* En ce ſens : *Et fecit terra per ſeptem annos*, *abundantiam ad manipulos.* On y lit encore. *Et congregavit* (Joſeph) *omnem annonam ſeptem annorum qui fuerunt in terra Ægypti :* au lieu de quoi le Samaritain dit : *Septem*

49. Tantaque fuit abundantia tritici, ut arenæ maris coæquaretur, & copia mensuram excederet.

49. Car il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égaloit le sable de la mer, & qu'elle ne pouvoit pas même se mesurer. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

50. Nati sunt autem Joseph filii duo antequàm veniret fames: quos peperit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.

50. Avant que la famine vînt, Joseph eut deux enfants de sa femme Aseneth, fille de Putipharé, Prêtre d'Héliopolis. Infr. XLVI. 16. XLVIII. 2.

15. Vocavitque nomen promogenti, Manasses, dicens: Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, & domus patris mei.

51. Il nomma l'aîné Manassé, *qui signifie, oubli*, en disant: Dieu m'a fait oublier tous mes travaux & la maison de mon pere.

52. Nomen quoque secundi appellavit Ephraim, dicens: Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.

52. Il nomma le second Ephraïm, *qui signifie, production*, en disant: Dieu m'a fait croître " dans la terre de mon *affliction & de ma pauvreté.* " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1707.

53. Igitur transactis septem ubertatis annis, qui fuerant in Ægypto:

53. Ces sept années de la fertilité d'Égypte " étant donc passées,

54. cæperunt venire septem anni inopiæ, quos prædixerat Joseph: & in universo orbe fames præ-

54. les sept années de stérilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph: & pendant que tout le reste du monde " étoit affligé de la famine, il y

annorum, quibus fuit abundantia in terra Ægypti. La différence consiste en HIH *fuit* pour HIU, *fuerunt*, & le mot SBA, *abundantia* omis dans l'Hébreu. Comparez ceci avec le ℣. 53.

℣. 52. Hébr. litt. il nomma le second Ephraim, *qui signifie fructification*, en disant: Dieu m'a fait fructifier.

Ibid. Vulg. litt. de ma pauvreté. Hébr. de mon affliction, ou, de mon humiliation.

℣. 53. Au lieu de *qui fuerant*, l'Hébreu porte *quæ fuerat*: ce qui confirme la lecture du Samaritain au ℣. 48.

℣. 54. Hébr. autr. dans tous les pays *voisins*. En Hébreu le mot ARS, signifie également *terre* & *pays*; en sorte que dans le style des Hébreux, *toute la terre*, signifie quelquefois *tout le pays*; & de plus ici l'Hébreu emploie le pluriel, *dans toutes les terres*, c'est-à-dire, *dans tous les pays*, ou *dans toutes les provinces*, comme la Vulgate l'exprime au dernier ℣. où elle met *Omnes provinciæ*, pour *Omnis terra*, selon l'Hébreu, & *Omnes terræ*, selon le Samaritain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1714.

avoit *de quoi faire* du pain dans toute l'Egypte."

valuit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.

55. Le peuple étant pressé de la famine, cria à Pharaon, & lui demanda de quoi vivre. Mais il leur dit : Allez *trouver* Joseph, & faites tout ce qu'il vous dira.

55. Quâ esuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille respondit: Ite ad Joseph; & quidquid ipse vobis dixerit, facite.

56. Cependant la famine croissoit tous les jours dans toute la terre, & Joseph ouvrant tous les greniers, " vendoit du bled aux Egyptiens, parce qu'ils étoient tourmentés eux-mêmes de la famine.

56. Crescebat autem quotidie fames in omni terra, aperuitque Joseph universa horrea, & vendebat Ægyptiis: nam & illos oppresserat fames.

57. Et on venoit de toutes les Provinces *voisines* en Egypte, pour acheter de quoi vivre, & pour trouver quelque soulagement dans la rigueur de cette famine.

57. Omnesque provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent escas, & malum inopiæ temperarent.

Ibid. Le Syriaque & quelques anciens exemplaires tant Grecs que Latins lisent ici une négation, *non erat panis*, qui semble s'accorder assez avec le verset suivant où l'Egypte demande du pain. Le sens seroit donc : la famine se répandit dans toutes les provinces; & dans toute l'Egypte même, il n'y avoit point de pain. Toute l'Egypte éprouva donc la famine, & le peuple cria à Pharaon, en lui demandant du pain. Mais il leur dit : Allez trouver Joseph, &c. Il y avoit du bled dans l'Egypte ; mais il n'y avoit point de pain, parce que ce bled étoit en réserve, & l'on ne pouvoit en avoir pour faire du pain qu'en s'adressant à Joseph qui en avoit seul l'administration.

℣. 56. On lit dans l'Hébreu *omnia in quibus erat.* Le Samaritain ajoute *frumentum.* On a soupçonné qu'il falloit aussi du moins y sous-entendre *horrea*; & cela fondé sur ce que l'Hébreu dit littéralement *totalitas in quibus*, en sorte que ce pluriel *in quibus* semble supposer un substantif auquel il puisse se rapporter.



CHAPITRE

CHAPITRE XLII.

Arrivée des freres de Joseph en Egypte. Joseph les traite d'espions. Il fait arrêter Siméon, & ne renvoie les autres qu'à condition qu'ils lui ameneront Benjamin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

1. AUdiens autem Jacob quòd alimenta venderentur in Ægypto, dixit filiis suis : Quare negligitis ?

1. CEpendant Jacob ayant entendu dire qu'on vendoit du bled en Egypte, dit à ses enfants : Pourquoi négligez-vous *ce qui regarde notre soulagement ?* "

2. Audivi quòd triticum venumdetur in Ægypto : descendite, & emite nobis necessaria, ut possimus vivere, & non consumamur inopiâ.

2. J'ai appris qu'on vend du bled en Egypte : Allez-y acheter ce qui nous est nécessaire, afin que nous puissions vivre, & que nous ne mourions pas de faim.

3. Descendentes igitur fratres Joseph decem, ut emerent frumenta in Ægypto,

3. Les dix freres de Joseph allerent donc en Egypte pour y acheter du bled ;

4. Benjamin domi retento à Jacob, qui dixerat fratribus ejus : Ne fortè in itinere quidquam patiatur mali :

4. *car* Jacob retint Benjamin " avec lui, ayant dit à ses freres *qu'il craignoit* qu'il ne lui arrivât quelqu'accident dans le chemin.

5. ingressi sunt terram Ægypti cum aliis qui pergebant ad emendum. Erat autem fames in terra Chanaan.

5. Ils entrerent dans l'Egypte avec les autres qui y alloient pour acheter *du bled*, parce que la famine étoit dans la terre de Chanaan.

℣. 1. Hébr. litt. Pourquoi vous regardez-vous mutuellement, *sans rien faire pour chercher du soulagement ?* Au lieu de TTRAU, *vos invicem respicitis*, on lit dans le Samaritain TTIRAU, *vos terremini* ; » Pourquoi vous effrayez-vous ? » Les Septante semblent avoir lu TTRFU, *vos desidiæ traditis* ; ce qui rentre dans le sens de la Vulgate, *negligitis :* » Pourquoi vous laissez-» vous aller au découragement & à l'inac-» tion ? »

℣. 4. Le Samaritain continue de le nommer *Benjamin.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

6. Joseph commandoit " dans toute l'Egypte, & le bled ne se vendoit aux peuples que par son ordre. *Ainsi il falloit s'adresser à lui pour en avoir.* Ses freres l'ayant *donc* adoré,

6. Et Joseph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cúmque adorassent eum fratres sui,

7. il les reconnut; & leur parlant assez rudement, comme à des étrangers, il leur dit: D'où venez-vous? Ils lui répondirent: *Nous venons* du pays de Chanaan, pour acheter ici de quoi vivre.

7. & agnovisset eos, quasi ad alienos duriùs loquebatur: interrogans eos: Unde venistis? Qui responderunt: De terra Chanaan, ut emamus victui necessaria.

8. Et quoiqu'il connût bien ses freres, il ne fut pas néanmoins connu d'eux.

8. Et tamen fratres ipse cognoscens non est cognitus ab eis.

9. Alors se souvenant des songes qu'il avoit eus autrefois, *& de l'autorité qu'il devoit, selon ces songes, avoir un jour sur ses freres*, il leur dit: Vous êtes des espions, & vous êtes venus ici pour considérer les endroits les plus foibles de l'Egypte.

9. Recordatusque somniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos: Exploratores estis: ut videatis infirmiora terræ venistis.

10. Ils *lui* répondirent: Non, seigneur, nous ne sommes point venus pour cela; mais vos serviteurs sont venus ici *seulement* pour acheter du bled.

10. Qui dixerunt: Non est ita, domine; sed servi tui venerunt ut emerent cibos.

11. Nous sommes tous enfants d'un seul homme: nous venons avec des pensées de paix, " & vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

11. Omnes filii unius viri sumus, pacifici venimus: nec quidquam famuli tui machinantur mali.

12. Joseph leur répondit: Non, cela n'est pas; mais vous êtes venus pour remarquer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Egypte.

12. Quibus ille respondit: Aliter est; immunita terræ hujus considerare venistis.

13. Ils lui dirent: Nous sommes dou-

13. At illi: Duodecim,

ỹ. 6. Vulg. litt. *Princeps*. Le terme Hébreu marque la souveraine puissance.

ỹ. 11. Hébr. nous sommes droits & de bonne foi. Il y a là dans l'Hébreu un *nos* écrit irreguliérement NKNU, au lieu de ANKNU, qu'on lit dans le Samaritain.

inquiunt, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan: minimus cum patre nostro est, alius non est super.

ze freres, *tous* enfants d'un même homme dans le pays de Chanaan, & vos serviteurs. Le dernier *de tous* est avec notre pere, & l'autre n'est plus *au monde*.

14. Hoc est, ait, quod locutus sum: exploratores estis.

14. Voilà," dit Joseph, *qui prouve* ce que je disois, *que* vous êtes des espions: *vous en tenez le langage; vous en employez les ruses.*

15. Jam nunc experimentum vestrî capiam: per salutem Pharaonis non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.

15. *Mais* je vais éprouver si vous dites la vérité. Vive Pharaon," vous ne sortirez point d'ici, jusqu'à ce que le dernier de vos freres y soit venu.

16. Mittite ex vobis unum, & adducat eum: vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis utrùm vera an falsa sint: alioquin per salutem Pharaonis exploratores estis.

16. Envoyez l'un de vous pour l'amener; cependant vous demeurerez en prison, jusqu'à ce que j'aie reconnu si ce que vous dites est vrai ou faux: autrement, vive Pharaon, vous êtes des espions. *Et ils dirent: ce jeune homme ne pourra point quitter son pere; ou s'il quitte son pere, son pere mourra.*"

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait: Facite quæ dixi, & vivetis: Deum enim timeo.

18. Et le troisieme jour il les fit sortir de prison, & leur dit: Faites ce que je vous dis, & vous vivrez: car je crains Dieu, *& je ne veux pas vous faire de mal, si vous êtes innocents.*

19. Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere: vos autem abi-

19. *Si donc* vous venez ici dans un esprit de paix," que l'un de vos freres demeure lié dans la prison; & allez-

℣. 14. Dans cette expression *Hoc est*, on sous-entend en Hébreu *verbum:* on le trouve exprimé au chap. préc. ℣. 28. ce qui donne lieu de présumer qu'il a été omis ici par les Copistes.

℣. 15. Vulg. litt. par le salut de Pharaon. Hebr. vive Pharaon. La même expression va revenir au ℣. suiv.

℣. 16. Cela se trouve dans le Samaritain; & cela sera rappellé dans le chap. XLIV. ℣. 22. Il est assez vraisemblable qu'ils répondirent à Joseph, & que ce fut sur leur réponse qu'il les fit mettre en prison.

℣. 19. Hébr. si vous êtes droits *&* sinceres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

vous-en vous *autres*, emportez en votre pays le bled que vous avez acheté, "

Infr. XLIII. 5.

20. & amenez-moi le dernier de vos freres, afin que je puisse reconnoître si ce que vous dites est véritable, & que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avoit ordonné.

te, & ferte frumenta quæ emistis, in domos vestras;

20. & fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, & non moriamini. Fecerunt ut dixerat:

21. Et ils se disoient l'un à l'autre: C'est justement que nous souffrons tout ceci, parce que nous avons péché contre notre frere, " & que voyant la douleur de son ame, lorsqu'il nous prioit *d'avoir compassion de lui*, nous ne l'écoutâmes point: c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction.

21. & locuti sunt ad invicem: Meritò hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, & non audivimus: idcircò venit super nos ista tribulatio.

Sup. XXXVII. 22.

22. Ruben, l'un d'entre eux leur disoit: Ne vous dis-je pas *alors*: Ne commettez point un si grand crime contre cet enfant? Et *cependant* vous ne m'écoûtates point; c'est son sang maintenant que *Dieu nous* redemande.

22. E quibus unus Ruben, ait: Numquid non dixi vobis: Nolite peccare in puerum: & non audistis me? en sanguis ejus exquiritur.

23. *En s'entretenant ainsi*, ils ne savoient pas que Joseph les entendît, parce qu'il leur parloit par un truchement.

23 Nesciebant autem quòd intelligeret Joseph: eo quòd per interpretem loqueretur ad eos.

24. Mais il se retira pour un peu de temps, & versa des larmes; & étant revenu, il leur parla *de nouveau*.

24. Avertitque se parumper, & flevit: & reversus locutus est ad eos.

25. Il fit prendre Siméon, & le fit lier devant eux, & il commanda " à ses

25. Tollensque Simeon, & ligans illis præsentibus,

Ibid. Hébr. autr. la marchandise dont vos maisons sont affamées: Cette expression est à remarquer pour l'intelligence du ℣. 33. où il paroît manquer un mot.

℣. 21. Hébr. & ils se disoient l'un à l'autre: Assurément nous sommes coupables envers notre frere, parce que, &c.

℣. 25. On lit dans l'Hébreu: *Jussit Joseph*, & *impleverunt....* & *ut reponerent....* & *ut darent*. Les Septante semblent avoir lu, *ut implerent*, comme l'exprime la Vulgate. C'est-à-dire LMLA, *ut implerent*, au lieu de VIMLAU, & *impleverunt*.

jussit ministris ut implerent eorum saccos tritico, & reponerent pecunias singulorum in sacculis suis, datis suprà cibariis in viam: qui fecerunt ita.

Officiers d'emplir leurs sacs de bled, & de remettre dans le sac de chacun d'eux l'argent qu'ils avoient donné, en y ajoutant encore des vivres pour se nourrir pendant le chemin, ce qui fut exécuté aussi-tôt.

26. At illi portantes frumenta in asinis suis, profecti sunt.

26. Les freres de Joseph s'en allerent donc, emportant leur bled sur leurs ânes.

27. Apertoque unus sacco ut daret jumento pabulum in diversorio, contemplatus pecuniam in ore sacculi,

27. Et l'un d'eux ayant ouvert son sac dans l'hôtellerie pour donner à manger à son âne, vit son argent à l'entrée du sac,

28. dixit fratribus suis: Reddita est mihi pecunia; en habetur in sacco. Et obstupefacti turbatique, mutuò dixerunt: Quidnam est hoc quod fecit nobis Deus?

28. & il dit à ses freres: On m'a rendu mon argent, le voici dans mon sac. Ils furent tous saisis d'étonnement & de trouble, & s'entredisoient: Quelle est cette conduite de Dieu sur nous?

29. Veneruntque ad Jacob patrem suum in terram Chanaan, & narraverunt ei omnia quæ accidissent sibi, dicentes.

29. Lorsqu'ils furent arrivés chez Jacob leur pere, au Pays de Chanaan, ils lui raconterent tout ce qui leur étoit arrivé, en disant:

30. Locutus est nobis dominus terræ durè, & putavit nos exploratores esse provinciæ:

30. Le seigneur de ce pays-là nous a parlé durement, & il nous a pris pour des espions qui venoient observer le Royaume.

31. Cui respondimus: Pacifici sumus, nec ullas molimur insidias.

31. Nous lui avons répondu: Nous sommes gens paisibles, " & très-éloignés d'avoir aucun mauvais dessein.

32. Duodecim fratres

32. Nous étions douze freres, *tous*

℣. 31. Hébr. autr. droits & sinceres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1706.

enfants d'un même pere. L'un n'est plus *au monde*; le plus jeune est avec notre pere au pays de Chanaan.

uno patre geniti sumus: unus non est super, minimus cum patre nostro est in terra Chanaan.

33. Il nous a répondu : Je veux éprouver s'il est vrai que vous n'ayez que des pensées de paix. " Laissez-moi donc ici l'un de vos freres ; prenez le bled qui vous est nécessaire pour vos maisons, " & vous en allez :

33. Qui ait nobis : Sic probabo quòd pacifici sitis : Fratrem vestrum unum dimittite apud me, & cibaria domibus vestris necessaria sumite, & abite :

33. & amenez-moi le plus jeune de vos freres, afin que je sache que vous n'êtes point des espions ; que vous puissiez ensuite remener avec vous celui que je retiens prisonnier, & qu'il vous soit permis à l'avenir d'acheter ici ce que vous voudrez.

34. fratremque vestrum minimum adducite ad me, ut sciam quòd non sitis exploratores: & istum qui tenetur in vinculis, recipere possitis : ac deinceps quæ vultis, emendi habeatis licentiam.

35. Après avoir ainsi parlé *à leur pere*, comme ils jettoient leur bled hors de leurs sacs, " ils trouverent chacun leur argent lié " à l'entrée du sac, & ils en furent tous épouvantés.

35. His dictis, cùm frumenta effunderent, singuli repererunt in ore saccorum ligatas pecunias : exterritisque simul omnibus,

36. alors Jacob leur pere leur dit : Vous m'aves réduit à être sans enfants. Joseph n'est plus *au monde*, Siméon est en prison ; " & vous voulez *en-*

36. dixit pater Jacob : Absque liberis me esse fecistis : Joseph non est super, Simeon tenetur in

℣. 33. Hébr. autr. que vous soyez droits & sinceres.

Ibid. Hébr. litt. la famine de vos maisons ou plutôt comme au ℣. 19. la marchandise dont vos maisons sont affamées. Les Copistes ont omis ici le mot SBR, *marchandise*, qui se trouve au ℣. 19.

℣. 35. On lit dans l'Hébreu : *Et factum est ipsi evacuantes saccos suos.* Dans le Samaritain : *Et facti sunt* : Les Septante semblent avoir lu : *Et factum est, & ipsi evacuantes*, &c. hébraïsme qui signifie *ut evacuârunt*, &c. La différence ne consiste que dans la seule lettre U, qui attachée au verbe VIHI, *Et factum est*, en forme le pluriel VIHIU, *Et facti sunt* : & au contraire séparée signifie & qui alors se prend pour *ut.*

Ibid. Hébr. *ligamen argenti sui.* Voyez ce qui est dit dans cette expression dans la *Dissertation sur l'antiquité de la Monnoie*, à la tête de ce Livre.

℣. 36. Hébr. autr. Joseph n'est plus ; Siméon n'est plus.

vinculis, & Benjamin auferetis: in me hæc omnia mala reciderunt.

37. Cui respondit Ruben: Duos filios meos interfice, si non reduxero illum tibi: trade illum in manu mea, & ego eum tibi restituam.

38. At ille: Non descendet, inquit, filius meus vobiscum: frater ejus mortuus est, & ipse solus remansit: si quid ei adversi acciderit in terra ad quam pergitis, deducetis canos meos cum dolore ad inferos.

core m'enlever Benjamin. Tous ces maux sont retombés sur moi.

37. Ruben lui répondit: Faites mourir mes deux enfants, " si je ne vous le ramene; confiez-le moi, & je vous le rendrai *certainement*.

38. Non, dit Jacob: Mon fils n'ira point avec vous. Son frere est mort, & il est demeuré seul; s'il lui arrive quelque malheur au pays où vous allez, vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui m'emportera dans le tombeau.

℣. 37. Hébr. autr. Vous me tuerez deux enfants. Dans la suite, il paroît qu'il en avoit quatre. *Infra.* XLVI. 9.

CHAPITRE LXIII.

Retour des freres de Joseph en Egypte avec Benjamin. Joseph leur fait un festin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

1. Interim fames omnem terram vehementer premebat.

2. Consumptisque cibis quos ex Ægypto detulerant, dixit Jacob ad filios suos: Revertimini, & emite nobis pauxillum escarum.

3. Respondit Judas: De-

1. Cependant la famine désoloit extraordinairement tout le pays *de Chanaan*.

2. Et le bled que les enfants de Jacob avoient apporté d'Egypte étant consumé, Jacob leur dit: Retournez *en Egypte*, pour nous acheter *encore* un peu de bled.

3. Juda *lui* " répondit: Celui qui com-

℣. 3. L'Hébreu l'exprime.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

mande en ce pays-là nous a déclaré sa volonté avec serment, en disant : Vous ne verrez point mon visage, à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos freres.

nuntiavit nobis vir ille sub attestatione jurisjurandi, dicens : Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.

4. Si vous voulez donc l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, & nous acheterons ce qui vous est nécessaire.

4. Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, & ememus tibi necessaria.

Sup. XLII. 20.

5. Si vous ne le voulez pas, nous n'irons point; car cet homme, comme nous *vous* l'avons dit plusieurs fois, " nous a déclaré que nous ne verrions point son visage, si nous n'avions avec nous notre jeune frere.

5. Sin autem non vis, non ibimus, vir enim, ut sæpè diximus, denuntiavit nobis, dicens : Non videbitis faciem meam absque fratre vestro minimo.

6. Israël leur dit : C'est pour mon malheur que vous lui avez appris " que vous aviez encore un autre frere.

6. Dixit eis Israel : In meam hoc fecistis miseriam, ut indicaretis ei & alium habere vos fratrem.

7. Mais ils lui répondirent : Il nous demanda par ordre toute la suite de notre famille : si notre pere vivoit; si nous avions *encore* un frere : & nous lui répondîmes conformément à ce qu'il nous avoit demandé; pouvions-nous deviner qu'il nous diroit : Amenez avec vous votre *jeune* frere ?

7. At illi responderunt : Interrogavit nos homo, per ordinem nostram progeniem : si pater viveret; si haberemus fratrem, & nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat sciscitatus : numquid scire poteramus quòd dicturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum ?

8. Juda dit encore à son pere : Envoyez ce jeune-homme " avec moi, afin

8. Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum

℣. 5. Ces mots, *ut sæpè diximus*, ne sont point dans l'Hébreu.

℣. 6. Hébr. Pourquoi m'avez-vous causé cette affliction, en lui apprenant que, &c.

℣. 8. Le mot *puer* en Latin ne signifie pas toujours un enfant, mais un jeune homme. Ce nom a déjà été donné plus haut à Isaac au temps où Abraham reçut ordre de l'immoler, *Supr.* XXII. 5. 12. Bientôt on verra qu'ici Benjamin se trouve pere de dix enfants : (*Infrà.* XLVI. 21.) mais il étoit le plus jeune de ses freres, qui avoient quinze &

mecum

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

mecum ; ut proficiscamur, possimus vivere ; ne moriamur nos & parvuli nostri.

que nous puissions partir, & avoir de quoi vivre, & que nous ne mourions pas, nous & nos petits enfants.

9. Ego suscipio puerum : de manu mea require illum. Nisi reduxero, & reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.

9. Je me charge de ce jeune homme, & c'est à moi à qui vous en demanderez compte. Si je ne le ramene, & si je ne vous le rends, je consens que vous ne me pardonniez jamais cette faute.

Infr. XLIV. 32.

10. Si non intercessisset dilatio, jam vice alterâ venissemus.

10. Si nous n'avions point tant différé, nous serions déjà revenus une seconde fois.

11. Igitur Israel pater eorum dixit ad eos : Si sic necesse est, facite quod vultis : sumite de optimis terræ fructibus in vasis vestris, & deferte viro munera, modicum resinæ, & mellis, & storacis, stactes, & terebinthi, & amygdalarum.

11. Israël leur pere leur dit donc : Si c'est une nécessité *absolue*, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excellents fruits de ce pays-ci, pour en faire présent à celui qui commande *en Egypte*, un peu de résine, de miel, de storax, de myrrhe, de térébenthine & d'amandes."

12. pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum : & illam, quam invenistis in sacculis, reportate, ne fortè errore factum sit :

12. Portez aussi deux fois autant d'argent qu'au premier voyage, & reportez celui que vous avez trouvé dans vos sacs, de peur que ce ne soit une méprise.

13. sed & fratrem ves-

13. Enfin menez votre frere avec

vingt ans plus que lui. Supposé que, selon l'opinion commune, Joseph n'eût alors que 39 ans, Benjamin n'en avoit que 24, & Juda 43. Mais il est difficile de croire que Benjamin à cet âge eût dix enfants, & Juda des arriere-petits fils. Si donc, comme nous l'avons proposé, Juda avoit 73 ans, Joseph 69, Benjamin n'en avoit encore que 54, & il étoit jeune à l'égard de Juda qui en parloit; plus jeune encore à l'egard de Ruben qui étant l'aîné devoit avoir 76. ans; très-jeune auprès de Jacob leur pere qui en avoit 130. Voyez la *Dissertation sur le III. Age*, à la tête de ce Livre.

℣. 11. *Mellis* : Quelques-uns croient que le terme Hébreu signifie des dattes dont on tire le miel. *Stactes* : Voyez ci-dessus chap. XXXVII. ℣. 25. *Terebinthi* : Le terme Hebreu tel qu'il se lit aujourd'hui, peut signifier le fruit de l'arbre nommé *Pistacium*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

vous, & allez vers cet homme.

trum tollite, & ite ad virum.

14. Je prie mon Dieu, le *Dieu* tout-Puissant, de vous le rendre favorable, afin qu'il renvoie avec vous votre frere qu'il tient prisonnier, " & Benjamin *que je vous confie*. Cependant je demeurerai seul, comme si j'étois sans enfants. "

14. Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem: & remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet, & hunc Benjamin: ego autem quasi orbatus absque liberis ero.

15. Ils prirent donc avec eux les présents & le double de l'argent *qu'ils avoient la premiere fois*, avec Benjamin; & étant partis, ils arriverent en Egypte, où ils se présenterent devant Joseph.

15. Tulerunt ergo viri munera, & pecuniam duplicem, & Benjamin: descenderuntque in Ægyptum, & steterunt coram Joseph.

16. Joseph les ayant vus, & Benjamin avec eux, dit à son Intendant: Faites entrer ces personnes chez moi; tuez *les animaux les plus gras & les plus excellents, tels qu'on les choisit pour en faire* des victimes, & préparez un festin; parce qu'ils mangeront à midi avec moi.

16. Quos cùm ille vidisset, & Benjamin simul, præcepit dispensatori domûs suæ, dicens: Introduc viros domum, & occide victimas, & instrue convivium; quoniam mecum sunt comesturi meridie.

17. L'intendant exécuta ce qui lui avoit été commandé, & les fit entrer dans la maison.

17. Fecit ille quod sibi fuerat imperatum, & introduxit viros domum.

18. Alors étant saisis de crainte, ils s'entredisoient: C'est *sans doute* à cause de cet argent que nous avons remporté dans nos sacs, qu'il nous fait entrer ici, pour faire retomber sur nous ce repro-

18. Ibique exterriti, dixerunt mutuò: Propter pecuniam quam retulimus priùs in saccis nostris, in-

℣. 14. On lit dans l'Hébreu, *fratrem vestrum*, AKR, *alterum*. Dans le Samaritain, HAKD, *unum*. Les Septante ont lu ainsi. La Vulgate sembleroit supposer, HASIR, *vinctum*.

Ibid. Hébr. autr. Et s'il faut que je demeure privé de mes enfants, j'en demeurerai privé: *Ego autem prout orbatus fuero, orbatus fuero*. Il y a dans Esther IV. 16. une expression semblable, qui explique celle-ci: *Et prout periero, periero*: Et s'il faut périr, je périrai.

troducti sumus: ut devolvat in nos calumniam, & violenter subjiciat servituti, & nos, & asinos nostros.

che, & nous opprimer, " en nous réduisant en servitude, & *se saisissant de* nos ânes.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1705.

19. Quamobrem in ipsis foribus accedentes ad dispensatorem domûs,

19. C'est pourquoi étant encore à la porte, ils s'approcherent de l'Intendant de Joseph,

20. locuti sunt: Oramus, domine, ut audias nos. Jam antè descendimus ut emeremus escas:

20. & lui dirent: seigneur, nous vous supplions de nous écouter. Nous sommes déjà venus une fois acheter du bled.

21. quibus emptis, cùm venissemus ad diversorium, aperuimus saccos nostros, & invenimus pecuniam in ore saccorum: quam nunc eodem pondere reportavimus.

21. Et après l'avoir acheté, lorsque nous fumes arrivés à l'hôtellerie, en ouvrant nos sacs, nous y trouvâmes notre argent que nous vous rapportons maintenant au même poids. *Supr.* XLII. 35

22. Sed & aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis necessaria sunt: non est in nostra conscientia quis posuerit eam in marsupiis nostris.

22. Et nous vous en rapportons encore d'autre, pour acheter ce qui nous est nécessaire; mais nous ne savons en aucune sorte qui a pu remettre cet argent dans nos sacs.

23. At ille respondit: Pax vobiscum, nolite timere: Deus vester, & Deus patris vestri, dedit vobis thesauros in saccis vestris. Nam pecuniam quam dedistis mihi, probatam ego habeo. Eduxitque ad eos Simeon,

23. L'Intendant leur répondit: Ayez l'esprit en repos; ne craignez point. Votre Dieu & le Dieu de votre pere vous a donné des trésors dans vos sacs; car pour moi j'ai reçu l'argent que vous m'avez donné, & j'en suis content. " Il fit sortir aussi Siméon *de la prison*, & le leur amena.

ẏ. 18. Hébr. litt. pour se rouler sur nous & pour se jetter sur nous. » c. à. d. pour nous abattre & nous écraser comme un lutteur qui se jette sur son ennemi.

ẏ. 23. Hébr. votre argent est venu jusqu'à moi.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1705.

24. Après les avoir fait entrer en la maison, il leur apporta de l'eau, ils se laverent les pieds, & il donna à manger à leurs ânes.

24. & introductis domum, attulit aquam, & laverunt pedes suos, deditque pabulum asinis eorum.

25. Cependant ils tinrent leurs présents tout prêts, attendant que Joseph entrât sur le midi, parce qu'on leur avoit dit qu'ils devoient manger en ce lieu-là.

25. Illi verò parabant munera, donec ingrederetur Joseph meridie: audierant enim quòd ibi comesturi essent panem.

26. Joseph étant donc entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présents qu'ils tenoient en leurs mains, & ils l'adorerent en se baissant jusqu'en terre.

26. Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus suis, & adoraverunt proni in terram.

27. Il les salua aussi en leur faisant bon visage, & il leur demanda: Votre pere *ce bon* vieillard, dont vous m'aviez parlé, se porte-t-il bien? vit-il encore? "

27. At ille, clementer resalutatis eis, interrogavit eos, dicens: Salvusne est pater vester senex, de quo dixeratis mihi? adhuc vivit?

28. Ils lui répondirent: Notre pere votre serviteur se porte bien, il vit encore, " *Joseph dit: Que cet homme soit beni de Dieu.* " Et eux se baissant profondément, l'adorerent.

28. Qui responderunt: Sospes est servus tuus pater noster; adhuc vivit. Et incurvati, adoraverunt eum.

29. Joseph levant les yeux, vit Benjamin son frere, fils de *Rachel* sa mere, & il leur dit: Est-ce là le plus jeune de vos freres dont vous m'aviez parlé?

29. Attollens autem Joseph oculos, vidit Benjamin fratrem suum uteri-

℣. 27. Le Samaritain n'exprime qu'une fois la marque de l'interrogation ה, *An*; de maniere que le sens seroit. » Votre pere, ce vieillard dont vous m'avez dit, » Il vit encore, se porte-t-il bien? » Mais les freres de Joseph ne lui avoient point dit, *Il vit encore*: C'est Joseph qui leur demande ici pour sa premiere fois s'il vit encore; & ils répondent aux deux interrogations qui se trouvent dans l'Hébreu: *Il se porte bien; il vit encore.* Il faut seulement observer que le *mihi* exprimé dans la Vulgate manque dans l'Hébreu: cette omission ne change rien au sens: on le trouve exprimé au ℣. 29.

℣. 28. Cela se trouve exprimé dans les Septante & dans le Samaritain: & cela est très-analogue au souhait qu'il va faire de même sur Benjamin, au ℣. suiv.

num, & ait: Iste est frater vester parvulus, de quo dixeratis mihi? Et rursùm: Deus, inquit, misereatur tuî, fili mi.

Mon fils ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il *vous conserve & vous soit toujours favorable.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

30. Festinavitque, quia commota fuerant viscera ejus super fratre suo, & erumpebant lacrymæ: & introiens cubiculum flevit.

30. Et il se hâta *de sortir*, parce que ses entrailles avoient été émues en voyant son frere, & qu'il ne pouvoit plus retenir ses larmes; passant donc dans une *autre* chambre, il pleura.

31. Rursúmque lotâ facie egressus, continuit se, & ait: Ponite panes.

31. Et après s'être lavé le visage, il revint, se faisant violence: & il dit *à ses gens*: Servez à manger.

32. Quibus appositis seorsùm Joseph, & seorsùm fratribus, Ægyptiis quoque qui vescebantur simul: seorsùm, (illicitum est enim Ægyptiis comedere cum Hebræis, & profanum putant hujuscemodi convivium;)

32. On servit Joseph à part, & ses freres à part, & les Egyptiens qui mangeoient avec lui, *furent aussi servis* à part; (car il n'est pas permis aux Egyptiens de manger avec *les étrangers, tels qu'étoient* les Hébreux, & ils croient qu'un festin de cette sorte seroit profane.")

33. sederunt coram eo, primogenitus juxta primogenita sua, & minimus juxta ætatem suam. Et mirabantur nimis,

33. Ils s'assirent" donc en présence de Joseph, l'aîné le premier selon son rang, & le plus jeune selon son âge: & ils furent extrêmement surpris,

34. sumptis partibus quas ab eo acceperant: majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque par-

34. en voyant les parts qu'il leur avoit données, de ce que la part la plus grande étoit tombée à Benjamin; " car elle étoit cinq fois plus grande que celle des autres, " *& ils pensoient qu'é-*

℣. 32. Hébr. & ils regardent cela comme une abomination.

℣. 33. L'usage de manger couché ne paroît guere dans l'Ecriture, que depuis le retour de la captivité.

℣. 34. Hébr. il prit les parts de devant lui & les envoya à chacun de ses freres; & la part de Benjamin fut la plus grande. » Joseph envoie lui-même à chacun d'eux sa part en particulier, selon l'ancienne coutume de servir à table.

Ibid. Dans les repas chaque convié avoit

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

tant le plus jeune, cette marque de distinction lui convenoit moins qu'à aucun de ses freres. Ils bûrent ainsi avec Joseph, & firent grande chere."

tibus excederet. Biberuntque & inebriati sunt cum eo.

une égale portion; on distinguoit les personnes honorables par de plus grosses parts.

Ibid. Inebriati sunt. Dans la langue sainte cette expression qui signifie à la lettre, s'enivrer, se prend quelquefois en un sens moins odieux, pour signifier, boire autant que la soif & la nécessité le demande. *Prov.* XI. 25. *Cant.* V. 1. *Agg.* I. 6.

CHAPITRE XLIV.

Joseph fait mettre sa coupe dans le sac de Benjamin. Il traite ses freres comme s'ils eussent été des voleurs. Juda s'offre à demeurer esclave en la place de Benjamin.

1. OR Joseph *voulant connoître dans quelles dispositions étoient ses freres à l'égard de Benjamin*, donna cet ordre à l'Intendant de sa maison, & lui dit: Mettez dans les sacs de ces personnes autant de bled qu'ils en pourront tenir, & l'argent de chacun à l'entrée du sac;

1. PRæcepit autem Joseph dispensatori domûs suæ, dicens: Imple saccos eorum frumento, quantum possunt capere; & pone pecuniam singulorum in summitate sacci:

2. & mettez ma coupe d'argent à l'entrée du sac du plus jeune, avec l'argent qu'il a donné pour le bled. Cet ordre fut donc exécuté.

2. scyphum autem meum argenteum, & pretium quod dedit tritici, pone in ore sacci junioris. Factumque est ita.

3. Et *le lendemain* dès le matin, on les laissa aller avec leurs ânes *chargés*.

3. Et orto manè, dimissi sunt cum asinis suis.

4. Lorsqu'ils furent sortis de la Ville, comme ils n'avoient fait encore que peu de chemin, Joseph appella l'Intendant de sa maison, & lui dit: Courez vîte après ces gens, arrêtez-les, & leur dites: Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien?

4. Jamque urbem exierant, & processerant paululùm: tunc Joseph, accersito dipensatore domûs: Surge, inquit, & persequere viros: & apprehensis dicito: Quare reddidistis malum pro bono?

5. Scyphus quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, & in quo augurari solet: pessimam rem fecistis.

5. La coupe que vous avez dérobée, est celle " dans laquelle mon seigneur boit, & dont il se sert pour deviner; " vous avez fait une très-méchante action.

6. Fecit ille ut jusserat: & apprehensis, per ordinem locutus est.

6. L'intendant fit ce qui lui avoit été commandé, & les ayant arrêtés, il leur dit tout ce qui lui avoit été ordonné de leur dire.

7. Qui responderunt? Quare sic loquitur dominus noster, ut servi tui tantum flagitii commiserint?

7. Ils lui répondirent: Pourquoi mon seigneur parle-t-il ainsi à ses serviteurs, & les croit-il capables d'une action si honteuse? "

8. Pecuniam quam invenimus in summitate saccorum, reportavimus ad te de terra Chanaan: & quomodo consequens est ut furati simus de domo domini tui aurum vel argentum?

8. Nous vous avons rapporté du pays de Chanaan l'argent que nous trouvâmes à l'entrée de nos sacs. Comment donc se pourroit-il faire que nous eussions dérobé *&* *enlevé* de la maison de votre seigneur de l'or & de l'argent?

9. Apud quemcumque fuerit inventum servorum tuorum, quod quæris, moriatur, & nos erimus servi domini nostri.

9. Que celui de vos serviteurs, quel qu'il puisse être, à qui l'on trouvera ce que vous cherchez, meure, & nous serons esclaves de mon seigneur.

10. Qui dixit eis: Fiat juxta vestram sententiam: apud quemcumque fuerit

10. Il leur dit: *Je pourrois exiger* que ce que vous prononcez *contre vous-mêmes* soit exécuté; *mais je n'en demande pas*

℣. 5. Ces mots *Scyphus*, *quem furati estis*, ne sont pas dans l'Hébreu; mais ils y manquent visiblement puisque la suite les suppose. Il y a donc lieu de présumer que la vraie lecture est celle des Septante: Pourquoi m'avez-vous dérobé ma coupe d'argent? n'est-ce pas celle dans laquelle mon seigneur boit?

Ibid. Hébr. autr. Il a très-bien auguré sur elle: *il a tres-bien conjetturé que c'est vous qui l'avez derobée.* Il semble peu vraisemblable que Joseph se servît d'une coupe pour en tirer des augures; & les expressions de l'Hébreu peuvent facilement s'entendre de la simple conjecture qu'il supposoit avoir formée sur le vol de cette coupe. Le ℣. 15. confirme cette interprétation. Joseph n'y parle que de son habileté à connoître les choses cachées, sans y faire mention de sa coupe.

℣. 7. Hébr. à Dieu ne plaise que vos serviteurs soient coupables d'une telle action:

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

tant : je demande seulement que quiconque se trouvera avoir pris ce que je cherche, soit mon esclave; pour vous, vous serez innocents, *& vous vous en irez en paix.*

11. Ils déchargerent donc aussi-tôt leurs sacs à terre, & chacun ouvrit le sien.

12. *L'Intendant* les ayant fouillés, en commençant depuis le plus grand jusqu'au plus petit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

13. Alors ayant déchiré leurs vêtements & rechargé leurs ânes, ils revinrent à la Ville.

14. Juda se présenta le premier avec ses freres devant Joseph, qui n'étoit pas encore sorti du lieu *où il étoit*, & ils se prosternerent tous ensemble à terre devant lui.

15. Joseph leur dit : Pourquoi avez-vous agi ainsi *avec moi* ? ignórez-vous qu'il n'y a personne qui m'égale dans la science de deviner les choses *secrettes*, " *& qu'ainsi votre vol ne pouvoit m'être caché ?*

16. Juda lui dit : Que répondrons-nous à mon seigneur ? que lui dirons-nous, & que pouvons-nous lui représenter avec quelqu'ombre de justice pour notre défense ? Dieu a trouvé l'iniquité *dans les mains* de vos serviteurs. Nous sommes tous les esclaves de mon seigneur, nous & celui à qui on a trouvé la coupe.

inventum, ipse sit servus meus, vos autem eritis innoxii.

11. Itaque festinatò deponentes in terram saccos, aperuerunt singuli.

12. Quos scrutatus, incipiens à majore usque ad minimum, invenit scyphum in sacco Benjamin.

13. At illi, scissis vestibus, oneratisque rursùm asinis, reversi sunt in oppidum.

14. Primusque Judas cum fratribus ingressus est ad Joseph, (necdùm enim de loco abierat,) omnesque ante eum pariter in terram corruerunt.

15. Quibus ille ait : Cur sic agere voluistis ? an ignoratis quòd non sit similis meî in augurandi scientia ?

16. Cui Judas : Quid respondebimus, inquit, domino meo ? vel quid loquemur, aut justè poterimus obtendere ? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum : en omnes servi sumus domini mei, & nos, & apud quem inventus est scyphus.

ỽ. 15. Hébr. ne saviez-vous pas qu'un homme comme moi devineroit *votre vol* ? » C'est aussi le sens des Septante.

17. Respondit

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

17. Respondit Joseph: Absit à me ut sic agam: qui furatus est scyphum, ipse sit servus meus; vos autem abite liberi ad patrem vestrum.

17. Joseph répondit: Dieu me garde d'agir de la sorte. Que celui qui a pris ma coupe, soit mon esclave; & pour vous autres, allez en liberté trouver votre pere.

18. Accedens autem propiùs Judas, confidenter ait: Oro, domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, & ne irascaris famulo tuo: tu es enim post Pharaonem,

18. Juda s'approchant alors plus près de Joseph, lui dit avec assurance: Mon seigneur, permettez, je vous prie, à votre serviteur de vous adresser la parole, & ne vous mettez pas en colere contre votre esclave; car après Pharaon, "

19. dominus meus. Interrogasti priùs servos tuos: Habetis patrem, aut fratrem?

19. c'est vous qui êtes mon seigneur." Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs: Avez-vous encore votre pere, ou quelqu'autre frere? Sup. XLII. 13.

20. & nos respondimus tibi domino meo: Est nobis pater senex, & puer parvulus, qui in senectute illius natus est? cujus uterinus frater mortuus est: & ipsum solum habet mater sua, pater verò tenerè diligit eum.

20. & nous vous avons répondu: Mon seigneur, nous avons un pere qui est vieux, & un jeune," frere qu'il a eu dans sa vieillesse, dont le frere qui étoit né de la même mere est mort; il ne reste plus que celui-là de sa mere," & son pere l'aime tendrement.

21. Dixistique servis tuis: Adducite eum ad me, & ponam oculos meos super illum.

21. Vous dites alors à vos serviteurs: Amenez-le moi, je serai bien aise de le voir."

ỷ. 18. & 19. Hébr. Car vous êtes comme Pharaon. Mon seigneur, vous avez demandé d'abord à vos serviteurs, &c.

ỷ. 20. C'est le sens de l'Hebreu. L'expression de la Vulgate, *puer parvulus*, ne peut s'entendre ici d'un enfant, mais d'un jeune homme; & l'on vient de voir qu'il n'étoit même jeune que par comparaison avec ses freres & avec son pere.

Ibid. C'est le sens de l'Hébreu. La Vulgate dit à la lettre: Sa mere n'a que celui-là. Mais sa mere étoit morte: & l'Hébreu dit simplement: *relictus est ipse solus matri suæ*; c'est-à-dire, *ex matre sua.*

ỷ. 21. Litt. *Ponam oculos meos super illum.* Dans la langue sainte cette expression marque une vue de complaisance.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1705.

22. Mais nous vous répondîmes : Mon seigneur, ce jeune homme ne peut quitter son pere ; car s'il le quitte, il le fera mourir *de douleur.*

22. Suggessimus domino meo : Non potest puer relinquere patrem suum ; si enim illum dimiserit, morietur.

Sup. XLIII. 3. & 5.

23. Vous dîtes à vos serviteurs : Si le dernier de vos freres ne vient avec vous, vous ne verrez plus mon visage.

23. Et dixisti servis tuis : Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non videbitis ampliùs faciem meam.

24. Lors donc que nous fûmes retournés vers notre pere, votre serviteur, nous lui rapportâmes tout ce que vous aviez dit, mon seigneur.

24. Cùm ergo ascendissemus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus.

25. Et notre pere nous ayant dit *quelque temps après :* Retournez *en Egypte* pour nous acheter *encore* un peu de bled,

26. nous lui répondîmes : Nous ne pouvons y aller *seuls* ; si notre jeune frere y vient avec nous, nous irons ensemble, mais à moins qu'il ne vienne, nous n'osons " nous présenter devant celui qui commande *en ce pays-là.*

25. Et dixit pater noster : Revertimini, & emite nobis parum tritici.

26. Cui diximus : Ire non possumus : si frater noster minimus descenderit nobiscum, proficiscemur simul ; alioquin illo absente, non audemus videre faciem viri.

27. Il nous répondit : Vous savez que j'ai eu deux fils de *Rachel* ma femme.

27. Ad quæ ille respondit : Vos scitis quòd duos genuerit mihi uxor mea.

Sup. XXXVII. 20. 33.

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avoit dévoré, & il ne paroît point jusqu'à cette heure.

28. Egressus est unus, & dixistis : Bestia devoravit eum : & hucusque non comparet.

29. Si vous emmenez encore celui-ci, & qu'il lui arrive quelqu'accident dans le chemin, vous accablerez ma

29. Si tuleritis & istum, & aliquid ei in via contigerit, deducetis canos

℣. 26. Hébr. nous ne pourrons pas.

meos cum mœrore ad inferos.

30. Igitur si intravero ad servum tuum patrem nostrum, & puer defuerit, (cùm anima illius ex hujus anima pendeat,)

31. videritque eum non esse nobiscum, morietur, & deducent famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

32. Ego propriè servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, & spopondi dicens: Nisi reduxero eum, peccati reus ero in patrem meum omni tempore.

33. Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, & puer ascendat cum fratribus suis.

34. Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero: ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis assistam.

vieillesse d'une affliction qui la conduira dans le tombeau.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

30. Si je me présente donc à mon pere votre serviteur, & que ce jeune homme ne soit pas *avec moi*, " comme sa vie dépend de celle de son fils,

31. lorsqu'il verra qu'il n'est point avec nous, " il mourra, & vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur qui le menera au tombeau.

32. Que ce soit donc plutôt moi qui soit votre esclave, puisque je me suis rendu caution de ce jeune homme, & que j'en ai répondu à mon pere, " en disant: Si je ne le ramene, je veux bien que mon pere m'impute cette faute, & qu'il ne me la pardonne jamais. Sup. XLIII. 9.

33. Ainsi je demeurerai votre esclave, & je servirai mon seigneur en la place de ce jeune homme, afin qu'il retourne avec ses freres.

34. Car je ne puis pas retourner vers mon pere, sans que ce jeune homme soit *avec moi*, " de peur que je ne sois moi-même témoin de l'extrême affliction qui accablera notre pere.

℣. 30. On lit dans l'Hébreu ATNU, *nobiscum*; dans le Samaritain, ATI, *mecum*, comme au ℣. 34.

℣. 31. Le mot *nobiscum*, qui manque dans l'Hébreu, se trouve dans le Samaritain.

℣. 32. Hébr. de plus, votre serviteur s'est rendu caution de ce jeune homme; & j'en ai répondu à mon pere, &c.

℣. 34. L'Hébreu & le Samaritain l'expriment: on lit dans le Grec des Septante, avec nous.

CHAPITRE XLV.

Joseph se fait connoître à ses freres. Ils s'en retournent chargés de présents vers Jacob.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

1. JOseph ne pouvoit plus se retenir; & parce qu'il étoit environné de plusieurs personnes, il commanda que tout le monde sortît, " afin que nul étranger ne fût présent lorsqu'il se feroit connoître à ses freres.

1. NOn se poterat ultrà cohibere Joseph multis coràm astantibus: unde præcepit ut egrederentur cuncti foràs, & nullus interesset alienus agnitioni mutuæ.

2. Alors les larmes lui tombant des yeux, il éleva fortement sa voix, qui fut entendue des Egyptiens, & de toute la maison de Pharaon.

2. Elevavitque vocem cum fletu: quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.

3. Et il dit à ses freres: Je suis Joseph: mon pere vit-il encore? Mais ses freres ne purent lui répondre, tant ils étoient saisis de frayeur.

3. Et dixit fratribus suis: Ego sum Joseph: adhuc pater meus vivit? Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti.

4. Il leur parla *donc* avec douceur, & leur dit: Approchez-vous de moi. Et
Act. VII. 13. s'étant approchés de lui, il ajouta: Je suis Joseph votre frere, que vous avez vendu *à des Marchands qui m'ont amené* en Egypte.

4. Ad quos ille clementer: Accedite, inquit, ad me. Et cùm accessissent propè: ego sum, ait, Joseph, frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.

5. Ne craignez point, & ne vous affligez point " de ce que vous m'avez

5. Nolite pavere, neque vobis durum esse videatur

℣. 1. On lit dans l'Hébreu: *Et clamavit: Exire facite omnem hominem à me.* Dans le Samaritain: *Et clamavit & exire fecit omnem hominem à se.* La différence consiste en ces deux mots HOSIAV, *exire facite*, pour VHOSIA; *& exire fecit*, & MALI, *à me*, pour MALIV, *à se.* Dans ce dernier sens qui est celui de la Vulgate, Joseph fait retirer tout le monde & les officiers mêmes: au lieu que l'ordre qui leur est donné dans l'Hébreu ne les exclut pas, & cependant la suite prouve qu'ils furent exclus, & que Joseph resta seul avec ses freres.

℣. 5. Hébr. ne vous affligez point; & que ce ne soit point à vos yeux un sujet d'indignation; » ou, selon les Septante & la Vulgate, une chose dure & amere. Ce qui suppose qu'on a pris le mot IKR, *irascendum sit*, au sens de IRA, *malum sit*, & peut-être lisoit-on ainsi.

quòd vendidiſtis me in his regionibus : pro ſalute enim veſtra miſit me Deus ante vos in Ægyptum.

vendu *pour être conduit* en ce pays-ci, car Dieu *l'a permis ainſi pour votre bien*, *& il m'a* envoyé en Egypte avant vous pour votre ſalut.

6. Biennium eſt enim quòd cœpit fames eſſe in terra : & adhuc quinque anni reſtant, quibus nec arari poterit, nec meti.

6. Il y a déjà deux ans que la famine a commencé ſur la terre, & il en reſte encore cinq, pendant leſquels on ne pourra, ni labourer *utilement la terre*, ni *en* recueillir *les fruits néceſſaires pour ſe nourrir*.

7. Præmiſitque me Deus ut reſervemini ſuper terram, & eſcas ad vivendum habere poſſitis.

7. *Mais* Dieu m'a fait venir ici avant vous, pour vous conſerver la vie, & afin que, *par mon moyen*, vous puiſſiez avoir des vivres pour ſubſiſter. "

8. Non veſtro conſilio, ſed Dei voluntate, huc miſſus ſum : qui fecit me quaſi patrem Pharaonis, & dominum univerſæ domûs ejus, ac principem in omni terra Ægypti.

8. Ce n'eſt point par votre conſeil que j'ai été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le pere de Pharaon, " le *grand* Maître de ſa maiſon, & le Prince de toute l'Egypte. *Ne vous troublez donc point de ce que vous avez fait à mon égard.*

9. Feſtinate, & aſcendite ad patrem meum, & dicetis ei : Hæc mandat filius tuus Joſeph : Deus fecit me dominum univerſæ terræ Ægypti ; deſcende ad me ; ne moreris :

9. *Mais* hâtez-vous d'aller trouver mon pere, & dites-lui : Voici ce que vous mande votre fils Joſeph : Dieu m'a rendu *comme* le Maître de toute l'Egypte ; venez me trouver ; ne différez point.

10. & habitabis in terra Geſſen ; eriſque juxta me tu, & filii tui, & filii fi-

10. Vous demeurerez dans la terre de Geſſen, " vous ſerez près de moi, vous & vos enfants, & les enfants de vos en-

℣. 7. On lit dans l'Hébreu : *& ut vivificarem vobis ad ſalutem magnam.* Le Samaritain ſupprime la prépoſition L, *ad*, qui en effet ne s'accorde pas avec cette lecture ; mais *vivificare ſalutem* eſt encore une expreſſion aſſez extraordinaire. Au lieu de LHKIOT, *ut vivificarem*, peut-être auroit-on lu originairement LHIOT, *ut eſſem*, qui s'accorderoit avec *ad ſalutem* ; & l'expreſſion ſeroit dans le génie de la langue.

℣. 8. Hébr. il m'a établi pere de Pharaon. » Cette qualité de pere du roi étoit un nom de dignité dans la cour du roi d'Egypte.

℣. 10. D. Calmet penſe que le canton de Geſſen étoit le plus oriental & le plus ſeptentrional de la baſſe Egypte. Voyez la *Diſſertation ſur les* XLII. *Demeures*, à la tête des Nombres.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1705.

fants, vos brebis, vos troupeaux de bœufs, & tout ce que vous possédez.

11. Et je vous nourrirai là, parce qu'il reste encore cinq années de famine, de peur qu'autrement vous ne périssiez " avec toute votre famille & tout ce qui est à vous.

12. Vous voyez de vos yeux, vous & mon frere Benjamin, que c'est moi-même qui vous parle de ma propre bouche.

13. Annoncez à mon pere quelle est la gloire dont je suis ici comblé, & tout ce que vous avez vu dans l'Egypte: Hâtez-vous de l'amener.

14. Et s'étant jetté au col de Benjamin son frere pour l'embrasser, il pleura; & Benjamin pleura aussi en le tenant embrassé.

15. Joseph embrassa aussi tous ses freres, il pleura sur chacun d'eux; & après cela ils se rassurerent pour lui parler.

16. Aussi-tôt il se répandit un grand bruit dans toute la Cour du Roi, & on dit publiquement que les freres de Joseph étoient venus. Pharaon s'en réjouit avec toute sa maison.

17. Et il dit à Joseph qu'il donnât cet ordre à ses freres: Chargez vos ânes *de*

liorum tuorum, oves tuæ, & armenta tua, & universa quæ possides.

11. Ibique te pascam, (adhuc enim quinque anni residui sunt famis,) ne & tu pereas, & domus tua, & omnia quæ possides.

12. En oculi vestri, & oculi fratris mei Benjamin, vident quòd os meum loquatur ad vos.

13. Nuntiate patri meo universam gloriam meam, & cuncta quæ vidistis in Ægypto: festinate, & adducite eum ad me.

14. Cúmque amplexatus recidisset in collum Benjamin fratris sui, flevit: illo quoque similiter flente super collum ejus.

15. Osculatusque est Joseph omnes fratres suos, & ploravit super singulos: post quæ ausi sunt loqui ad eum.

16. Auditumque est, & celebri sermone vulgatum in aula regis: Venerunt fratres Joseph. Et gavisus est Pharao, atque omnis familia ejus.

17. Dixitque ad Joseph, ut imperaret fratri-

℣. 11. Hébr. de peur que vous ne vous appauvrissiez.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

tus suis, dicens: Onerantes jumenta, ite in terram Chanaan,

bled, & retournez en Chanaan;

18. & tollite inde patrem vestrum & cognationem, & venite ad me: & ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis medullam terræ.

18. amenez de là votre pere avec toute votre famille, & venez me trouver: je vous donnerai tous les biens de l'Egypte, & vous serez nourris de ce qu'il y a de meilleur dans cette terre."

19. Præcipe etiam ut tollant plaustra de terra Ægypti, ad subvectionem parvulorum suorum ac conjugum: & dicite: Tollite patrem vestrum, & properate quantocyùs venientes.

19. Ordonnez-leur" aussi d'emmener des chariots de l'Egypte, pour faire venir leurs femmes avec leurs petits-enfants, & dites-leur: Amenez votre pere, & hâtez-vous de revenir le plutôt que vous pourrez,"

20. Nec dimittatis quidquam de supellectili vestra: quia omnes opes Ægypti, vestræ erunt.

20. sans rien laisser de ce qui est dans vos maisons:" *& en abandonnant ainsi votre pays, ne craignez pas de manquer de rien en celui-ci;* parce que toutes les richesses de l'Egypte seront à vous.

21. Feceruntque filii Israel, ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joseph plaustra, secundùm Pharaonis imperium; & cibaria in itinere.

21. Les enfants d'Israël firent ce qui lui avoit été ordonné. Et Joseph leur fit donner des chariots, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de Pharaon, & des vivres pour le chemin.

22. Singulis quoque proferri jussit binas stolas:

22. Il commanda aussi que l'on donnât deux robes" à chacun de ses freres;

ỳ. 18. Vulg. litt. la moëlle de la terre Hébr. litt. la graisse (ou, le lait) de la terre.

ỳ. 19. On lit dans l'Hébreu VATH SVITH, *Et tu jussus es*: Dans le Samaritain, VATH SVITI, *Et tu jubeo.* Les Septante & la Vulgate supposent: VATH SVH, *Et tu jube.* Peut-être faudroit-il lire: VGTH SVITI, *Et nunc jubeo.* C'est la suite des ỳ. 17. & 18. Où Pharaon dit à Joseph selon l'Hébreu & le Samaritain: Dites à vos freres: Faites cela, &c. Il continue: Dites-leur: Maintenant donc je vous le commande: Faites cela. Ces deux mots, *Faites cela*, sont ainsi répétés dans l'Hébreu au ỳ. 17. & au ỳ. 19. ce qui montre que le ỳ. 19. est une instance ajoutée à ce qui a été dit au ỳ. 17.

Ibid. Hébr. & venez.

ỳ. 20. Hébr. autr. sans vous mettre en peine d'emporter tout ce qui est dans vos maisons.

ỳ. 22. Hebr. des habits à changer; ou, selon le Syriaque, une paire d'habits: » c. à. d. deux tuniques & deux manteaux: l'habit ordinaire consistoit en une tunique & un manteau.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

mais il en donna cinq des plus belles à Benjamin, " & trois cents pieces d'argent. "

23. Il envoya autant d'argent & de robes pour son pere, avec dix ânes chargés de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Egypte, & autant d'ânesses qui portoient du bled & du pain pour le chemin. "

24. Il renvoya donc *ainsi* ses freres, & leur dit en partant : Ne vous mettez point en colere *les uns contre les autres* pendant le chemin ; *mais allez-vous-en en paix*.

25. Ils vinrent donc de l'Egypte au pays de Chanaan, vers Jacob leur pere.

26. Et ils lui dirent cette *grande* nouvelle : Votre fils Joseph est vivant, & commande dans toute la terre d'Egypte. Ce que Jacob ayant entendu, il se réveilla comme d'un profond sommeil, " & cependant il ne pouvoit croire ce qu'ils lui disoient.

27. Ses enfants insistoient au contraire, en lui rapportant comment toute la chose s'étoit passée. Enfin ayant vu les chariots, & tout ce que Joseph lui envoyoit, il reprit ses esprits,

Benjamin verò dedit trecentos argenteos cum quinque stolis optimis :

23. tantumdem pecuniæ & vestium mittens patri suo : addens & asinos decem, qui subveherent ex omnibus divitiis Ægypti ; & totidem asinas, triticum in itinere, panesque portantes.

24. Dimisit ergo fratres suos, & proficiscentibus ait : Ne irascamini in via.

25. Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem suum Jacob.

26. Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit ; & ipse dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quasi de gravi somno evigilans, tamen non credebat eis.

27. Illi è contrà referebant omnem ordinem rei. Cúmque vidisset plaustra & universa quæ miserat, revixit spiritus ejus,

Ibid. Hébr. litt. cinq habits à changer : *c'est-à-dire*, cinq fois autant qu'à chacun de ses freres.

Ibid. Environ 490. liv. de notre monnoie.

ỳ. 23. Hébr. du bled, du pain, & des vivres.

ỳ. 26. Hébr. son cœur tomba en défaillance ; car il ne les croyoit pas.

28. &

28. & ait : Sufficit mihi si adhuc Joseph filius meus vivit : vadam, & videbo illum antequàm moriar.

28. & il dit : Je n'ai plus rien à souhaiter puisque mon fils Joseph vit encore ; j'irai, & je le verrai avant que je meure.

CHAPITRE XLVI.

Jacob vient en Egypte. Dénombrement des enfants de Jacob. Entrevue de Jacob & de Joseph.

1. PRofectusque Israel cum omnibus quæ habebat, venit ad Puteum juramenti : & mactatis ibi victimis Deo patris sui Isaac,

1. ISraël partit donc avec tout ce qu'il avoit, & vint au Puits du jurement ; " & ayant immolé en ce lieu des victimes au Dieu de son pere Isaac,

2. audivit eum per visionem noctis vocantem se, & dicentem sibi : Jacob, Jacob. Cui respondit : Ecce adsum.

2. il l'entendit dans une vision pendant la nuit qui l'appelloit, & qui lui disoit : Jacob, Jacob. Il lui répondit : Me voici.

3. Ait illi Deus : Ego sum fortissimus Deus patris tui : noli timere, descende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te ibi.

3. Et Dieu ajouta : Je suis le très-fort, le Dieu de votre pere : Ne craignez point, allez en Egypte, parce que je vous y rendrai chef d'un grand peuple.

4. Ego descendam tecum illuc, & ego inde adducam te revertentem : Joseph quoque ponet manus suas super oculos tuos.

4. J'irai là avec vous, & je vous en ramenerai, lorsque vous en reviendrez *en la personne de vos petits enfants.* " Joseph aussi vous fermera les yeux de ses mains. "

5. Surrexit autem Jacob

5. Jacob étant donc parti du Puits du

℣. 1. c. à d. à Bersabée. *Supr.* XXI. 31.

℣. 4. Jacob même qui mourut en Egypte, fut reporté dans la terre de Chanaan après sa mort : & ses descendants revinrent d'Egypte dans la terre de Chanaan, après l'intervalle de quatre générations. *Supr.* XV. 16.

Ibid. C'étoit une ancienne coutume, que les fils fermassent les yeux à leurs peres mourants, les amis à leurs amis, les peres à leurs enfants.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1705.

Act. VII. 15. jurement, ses enfants l'amenerent avec leurs petits enfants & leurs femmes dans les chariots que Pharaon avoit envoyés pour faire venir ce *bon* vieillard,

à Puteo juramenti: tuleruntque eum filii cum parvulis & uxoribus suis in plaustris quæ miserat Pharao ad portandum senem,

Jos. XXIV. 5. Ps. CIV. 23. Isai. LII. 4. 6. avec tout ce qu'il possédoit au pays de Chanaan; " & il arriva en Egypte avec toute sa race,

6. & omnia quæ possederat in terra Chanaan: venitque in Ægyptum cum omni semine suo,

7. ses fils, ses petits-fils, ses filles, " & tout ce qui étoit né de lui.

7. filii ejus, & nepotes, filiæ, & cuncta simul progenies.

Exod. I. 2. 8. Or voici les noms des enfants d'Israël, qui entrerent dans l'Egypte, lorsqu'il y vint avec toute sa race. " Son fils aîné étoit Ruben.

8. Hæc sunt autem nomina filiorum Israel, qui ingressi sunt in Ægyptum, ipse cum liberis suis. Primogenitus Ruben.

℣. 6. Hébr. avec leurs troupeaux & tout ce qu'ils possédoient au pays de Chanaan. (*Infr.* ℣. 32.)

℣. 7. Hébr. ses fils & les fils de ses fils, ses filles (ou plutôt, sa fille,) & les filles de ses fils. Voyez ce qui sera dit sur le ℣. 15.

℣. 8. Plusieurs croient que tous ceux qui sont exprimés dans ce dénombrement, n'étoient pas encore nés, lorsque Jacob entra dans l'Egypte: & si l'on ne donne alors à Joseph que trente-neuf ans, il faudra convenir que Benjamin paroît être trop jeune pour avoir dès-lors les dix enfants qui lui sont donnés dans ce dénombrement. (*Supr.* XLIII. 8. *Infr.* ℣. 21.) On ajoute que dans l'année précédente, Ruben semble n'avoir encore que deux enfants: (*Supr.* XLII. 37.) & dans ce dénombrement il s'en trouve quatre. (*Infr.* ℣. 9.) Enfin en supposant que Juda n'eut que quarante trois ans, il seroit difficile de croire qu'il eut pu avoir dès-lors de Thamar sa bru les petits-fils qui sont compris dans ce dénombrement: (*Infr.* ℣. 12. & la maniere même dont Moyse s'exprime en parlant d'eux, peut donner à entendre qu'en effet ils n'étoient pas encore nés. Dans cette supposition, Moyse donne donc ici le dénombrement de ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob; mais en même temps il y insere les noms de ceux qui nés en Egypte, formerent avec eux le nombre des soixante & dix chefs de qui sortit cette nombreuse postérité que Dieu donna à Abraham, & qu'il retira de l'Egypte après quatre générations. (*Infr.* ℣. 26. & 27.) Voilà ce que l'on peut dire en supposant que Joseph n'eût que *trente ans* lorsqu'il parut devant Pharaon, & trente-neuf lorsque Jacob vint en Egypte. Mais cependant Moyse dit bien expressément que *toutes les ames qui vinrent avec Jacob en Egypte, étoient au nombre de soixante & six*; & qu'en y comprenant Jacob, Joseph & ses deux fils nés en Egypte, *toutes les ames de la maison de Jacob qui vinrent en Egypte, formoient le nombre de soixante & dix.* (*Infr.* ℣. 26. & 27.) Voilà le même calcul répété deux fois: ce calcul paroît bien supposer que tous ceux qui y sont compris étoient nés alors: & ils pouvoient l'être, si l'on admet que Joseph eût *soixante ans* lorsqu'il parut devant Pharaon, & soixante-neuf lorsque Jacob vint en Egypte. On peut se rappeller ce que nous avons dit sur cela dans la *Dissertation sur le III. Age*, à la tête de ce Livre. Il est vrai qu'alors il faut

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

9. Filii Ruben: Henoch, & Phallu, & Hesron, & Charmi.

9. Et les fils de Ruben *étoient* Henoch, Phallu, Hesron & Charmi.

10. Filii Simeon: Jamuel, & Jamin, & Ahod, & Jachin, & Sohar, & Saül filius Chanaanitidis.

10. Les fils de Siméon *étoient* Jamuel," Jamin, Ahod, Jachin, Sohar, *Zare*," & Saül, fils d'une femme de Chanaan. *Exod.* VI. 14. *Num.* XXVI. 5.

11. Filii Levi: Gerson, & Caath, & Merari.

11. Les fils de Lévi *étoient* Gerson, Caath & Mérari. 1. *Par.* V. 1. & 3. *Exod.* VI. 15.

12. Filii Juda: Her, & Onan, & Sela, & Phares, & Zara. Mortui sunt autem Her & Onan in terra Chanaan. Natique sunt filii Phares: Hesron & Hamul.

12. Les fils de Juda *étoient* Her, Onan, Séla, Pharès & Zara. Her & Onan moururent dans le pays de Chanaan. Les fils de Pharès furent Hesron & Hamul. 1. *Par.* IV. 24. 1. *Par.* VI. 1. 1. *Par.* II. 3. IV. 21.

13. Filii Issachar: Thola, & Phua, & Job, & Semron.

13. Les fils d'Issachar, Thola, Phua, Job" & Semron." 1. *Par.* VII. 1.

dra réformer ce que nous avons dit dans la note du chap. XV. ℣. 16. sur les quatre générations de la famille de Juda en Egypte: ce ne seroit pas, 1. Esron, 2. Aram. 3. Aminadab, 4. Nahasson: mais ce seroit, 1. Aram, 2. Aminadab, 3. Nahasson, 4. Salmon. Il faut observer qu'au temps de la sortie d'Egypte, Nahasson étoit déjà prince de sa tribu, (*Num.* 1. 7.) conséquemment d'un âge déjà assez avancé pour avoir un fils, & pour être de la même génération qu'Eléazar qui étoit le troisieme dans la tribu de Lévi. 1. Amram, 2. Aaron, 3. Eléazar, 4. Phinées. Ainsi cela même prouve encore qu'Esron devoit être né lorsque Jacob vint en Egypte.

℣. 10. Ou Namuel. *Num.* XXVI. 12.

Ibid. Zaré, se trouve chef de famille au Livre des Nombres, XXVI. 13. On pourroit croire qu'il est le même que Sohar: mais ces deux noms sont assez différents: & il est manifeste qu'il en manque un dans ce dénombrement pour produire les trente-trois du ℣. 15.

℣. 12. C'est l'expression de l'Hébreu: *Fuerunt autem filii Phares, Hesron & Hamul.* On a cru pouvoir en conclure que par-là Moyse distingue ces deux-ci d'avec les autres qui descendirent avec Jacob en Egypte: & il faudroit bien le supposer, s'il étoit prouvé qu'il n'y a pas eu assez de temps pour leur naissance avant cet événement. Mais en remontant de trente années la naissance des enfants de Jacob, il y aura assez de temps pour la naissance de ceux-ci; & nous venons de montrer que les expressions de Moyse supposent bien qu'ils étoient nés. Si donc il ajoute ici ce *Fuerunt*, qui semble distinguer ceux-ci d'avec les autres, c'est parce qu'il a interrompu ce dénombrement en disant: *Mortui sunt autem*, &c. Après avoir dit, *Mortui sunt autem*, il reprend, *Fuerunt autem*; il a dû naturellement s'exprimer ainsi, sans que l'on puisse en conclure que ceux-ci sont distingués des autres. Au lieu de *Hamul*, le Samaritain porte *Hamuel*: les Septante ont lu ainsi: dans le texte parallele du I. Livre des Paralipomenes, II. 5. on lit comme ici *Hamul*.

℣. 13. Ou Jasub. *Num.* XXVI. 24.

Ibid. Ou Semran. *ibid.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

14. Les fils de Zabulon, Sared, Elon & Jahélel. "

15. Ce sont-là les fils de Lia, qu'elle eut en Mésopotamie, qui est en Syrie, avec sa fille Dina. Ses fils & ses filles " étoient en tout trente-trois personnes. "

16. Les fils de Gad *étoient* Séphion, " Haggi, Suni, Esébon, " Héri, Arodi & Aréli. "

1. Par. VII. 30.

17. Les fils d'Aser: Jamné, " Jésua, Jessui, Béria, " & Sara leur sœur. Les fils de Béria *étoient* Héber & Melchiel.

18. Ce sont là les fils de Zelpha, que Laban avoit donnée à Lia sa fille, qui étoient aussi fils de Jacob " , *& qui faisoient* seize personnes.

19. Les fils de Rachel, femme de Jacob, *étoient* Joseph & Benjamin.

20. Joseph étant en Egypte, eut deux fils de sa femme Aséneth, fille de Putipharé, Prêtre d'Héliopolis, *qui*

14. Filii Zabulon: Sared, & Elon, & Jahelel.

15. Hi filii Liæ quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum Dina filia sua: omnes animæ filiorum ejus & filiarum, triginta tres.

16. Filii Gad: Sephion, & Haggi, & Suni, & Esebon, & Heri, & Arodi, & Areli.

17. Filii Aser: Jamne, & Jesua, & Jessui, & Beria; Sara quoque soror eorum, Filii Beria: Heber & Melchiel.

18. Hi filii Zelphæ, quam dedit Laban Liæ filiæ suæ: & hos genuit Jacob, sedecim animas.

19. Filii Rachel uxoris Jacob: Joseph & Benjamin.

20. Natique sunt Joseph filii in terra Ægygti, quos genuit ei Aseneth filia Pu-

℣. 14. Ou Jalel. *Num.* XXVI. 26.

℣. 15. Il paroît qu'il faudroit lire: fils & sa fille. On a prétendu qu'ici & au ℣. 15. les filles de Jacob sont les épouses de ses fils: mais si cela étoit, il semble que Moyse, après avoir ainsi marqué les épouses des fils de Lia, auroit aussi marqué de même les épouses des fils des trois autres femmes de Jacob: ce qu'il ne fait point: il n'a donc en vue que la seule fille que Jacob avoit eue de Lia, & qui est Dina: ainsi il est à présumer que le pluriel VBNOTIV, *& filiarum ejus*, est une faute de Copiste pour VBTO, *& filiæ ejus*.

Ibid. Il ne s'en trouveroit que trente-deux, si l'on n'y comprenoit *Zaré* que nous avons marqué au ℣. 10.

℣. 16. Ou Séphon. *Num.* XXVI. 15.

Ibid. Ou Ozni. *Num.* XXVI. 16.

Ibid. Ou Her, Arod, & Ariel. *Num.* XXVI. 16. 17.

℣. 17. Ou Jemna. *Num.* XXVI. 44.

Ibid. Ou Brié. *ibid.*

℣. 18. *Hos genuit Jacob.* Le verbe *genuit* se rapporte à *Zelpha*, & *Jacob* est au datif. Cela est sans équivoque dans l'Hébreu & dans le Grec. La même expression va revenir aux ℣. 22. & 25.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1705.

tiphare sacerdotis Heliopoleos : Manasses & Ephraim.

se nommoient Manassé & Ephraïm.

21. Filii Benjamin : Bela, & Bechor, & Asbel, & Gera, & Naaman, & Echi, & Ros, & Mophim, & Ophim, & Ared.

21. Les fils de Benjamin *furent* Béla, Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Echi," Ros, Mophim," Ophim," & Ared.

Sup. XLI. 50. 1. Par. VII. 6. VIII. 1.

22. Hi filii Rachel quos genuit Jacob : omnes animæ, quatuordecim.

22. Ce sont-là les fils que Jacob eut de Rachel, qui sont en tout quatorze personnes.

23. Filii Dan : Husim.

23. Dan n'eut qu'un fils, *qui se nomma* Husim."

24. Filii Nephthali : Jasiel, & Guni, & Jeser, & Sallem.

24. Les fils de Nephthali *étoient* Jasiel," Cuni, Jéser & Sallem."

25. Hi filii Balæ, quam dedit Laban Racheli filiæ suæ : & hos genuit Jacob : omnes animæ, septem.

25. Ce sont là les fils de Bala, que Laban avoit donnée à Rachel sa fille, qui étoient aussi fils de Jacob, *& qui faisoient* en tout sept personnes.

26. Cunctæ animæ, quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, & egressæ sunt de femore illius, absque uxoribus filiorum ejus, sexaginta sex.

26. Tous ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob, & qui étoient sortis de lui, sans compter les femmes de ses fils, étoient en tout soixante & six *ou même sept*" personnes.

℣. 21. Ou Ahiram. *Num.* XXVI. 38. On a cru que de ce seul nom *Ahiram* étoient venus ici ces deux *Echi & Ros*. Mais on n'a peut-être pas considéré que si de ces deux *Echi & Ros*, on n'en fait qu'un seul *Ahiram*, on n'aura plus que treize au lieu de quatorze au ℣. 22. Au lieu de *Echi* on lit dans le Samaritain *Achim*, ce qui approche plus de *Achiram* qui est le même nom que *Ahiram*.

Ibid. Ou Supham, ou Sephupham. *Num.* XXVI. 39.

Ibid. Ou Hupham. *Ibid.*

℣. 23. Ou Suham. *Num.* XXVI. 42. 43.

℣. 24. Ou Jésiel. *Num.* XXVI. 48.

Ibid. Ou Sellem. *Num.* XXVI. 49.

℣. 26. Joseph & ses deux fils, ne sont point compris dans ce nombre ; mais seulement trente-trois enfants de Lia, seize de Zelpha, onze de Rachel, sept de Bala. *Supr.* ℣. 15. 18. 22. & 27. Cela fait bien soixante & sept. Ceux qui n'en comptent que soixante & six, sont obligés de dire qu'au ℣. 15. il ne faut lire que *trente deux* au lieu de *trente trois*, & que Jacob est lui-même compris dans les *soixante & dix personnes de sa maison* marquées au ℣. suivant. Mais il semble peu naturel d'y comprendre Jacob : & puisqu'on est obligé de reconnoître un nombre faux au ℣. 15. ou ici, autant vaut-il le reconnoître ici.

Av. l'Erf Chr. Vulg. 1705. Deut. x. 22.

27. *Il y faut joindre* les deux enfants de Joseph, qui lui étoient nés en Egypte, *& Joseph même. Ainsi* toutes les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Egypte, furent au nombre de soixante & dix.

27. Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuêre septuaginta.

28. Or Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph, pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vînt au devant de lui " en la terre de Gessen.

28. Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiaret ei, & occurreret in Gessen.

29. Quand Jacob y fut arrivé, Joseph fit mettre les chevaux à son chariot, & vint au même lieu au devant de son pere; & le voyant, il se jetta à son cou, & l'embrassa en pleurant.

29. Quò cùm pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviàm patri suo ad eumdem locum: vidensque eum, irruit super collum ejus, & inter amplexus flevit.

30. Jacob dit à Joseph: Je mourrai maintenant avec joie, puisque j'ai vu votre visage, & que je vous laisse après moi.

30. Dixitque pater ad Joseph: Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, & superstitem te relinquo.

31. Joseph dit à ses freres, & à toute la maison de son pere: Je vais dire à Pharaon que mes freres & tous ceux de la maison de mon pere sont venus me trouver de la terre de Chanaan, où ils demeuroient;

31. At ille locutus est ad fratres suos, & ad omnem domum patris sui: Ascendam, & nuntiabo Pharaoni, dicamque ei: Fratres mei, & domus patris mei, qui erant in terra Chanaan, venerunt ad me:

℣. 28. La Vulgate réunit le sens de deux lectures différentes: on lit dans l'Hébreu, *ut nuntiaret ante eum*, & dans les Septante, *ut occurreret ante eum*: on lit dans le Samaritain *ut ostenderet ante eum*. C'est-à-dire, que les Copistes ont confondu ici trois lectures: LHORT, *ut nuntiaret*, LHRAOT, *ut ostenderet*, LQROT, *ut occurreret*: celle-ci paroît être la plus naturelle, & la mieux assortie à l'expression du ℣. suiv. où on lit dans l'Hébreu; *& ascendit ad occursum* QRAT, *Israël patris sui.*

32. & sunt viri pastores ovium, curamque habent alendorum gregum: pecora sua, & armenta, & omnia quæ habere potuerunt, adduxerunt secum.

32. que ce sont des pasteurs de brebis, qui s'occupent à nourrir des troupeaux, & qu'ils ont amené avec eux leurs brebis, leurs bœufs, & tout ce qu'ils pouvoient avoir.

33. Cúmque vocaverit vos, & dixerit: Quod est opus vestrum?

33. Et lorsque Pharaon vous fera venir, & vous demandera: Quelle est votre occupation?

34. Respondebitis: Viri pastores sumus servi tui, ab infantia nostra usque in præsens, & nos & patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in terra Gessen: quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.

34. vous lui répondrez: Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à présent, & nos peres l'ont toujours été comme nous. Vous direz ceci pour pouvoir demeurer dans la terre de Gessen, *qui est abondante en pâturages, & pour n'avoir aucun commerce avec les Egyptiens*, parce que les Egyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brebis, *à cause qu'ils mangent ces bêtes, que les Egyptiens adorent comme des Dieux.*"

℣. 34. Ou peut-être à cause des maux qu'ils avoient soufferts de la part de ces peuples vagabonds, connus des Egyptiens sous l'idée de *Pasteurs*. L'irruption des *Rois Pasteurs* arriva, selon la Chronologie d'Usserius, vers l'an 2084 avant l'Ere Chr. Vulg. environ 380 ans avant l'arrivée de Jacob en Egypte, & la domination de ces rois étrangers dura environ 260 ans, c'est-à-dire, jusqu'aux premieres années de la vie de Jacob, qui avoit 130 ans lorsqu'il vint en Egypte.

CHAPITRE XLVII.

Arrivée de Jacob & de sa famille en Egypte. Pharaon leur donne la terre de Gessen. Maladie de Jacob.

1. INgressus ergo Joseph nuntiavit Pharaoni, dicens: Pater meus & fratres, oves eorum & armenta, & cuncta quæ possident, venerunt de terra Chanaan: & ecce consistunt in terra Gessen.

1. JOseph étant donc allé trouver Pharaon, lui dit: Mon pere & mes freres sont venus du pays de Chanaan avec leurs brebis, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils possedent, & ils se sont arrêtés en la terre de Gessen.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

2. Il présenta aussi au Roi cinq de ses freres : "

2. Extremos quoque fratrum suorum quinque viros constituit coram rege :

3. & le Roi leur ayant demandé : A quoi vous occupez-vous ? ils lui répondirent : Vos serviteurs sont pasteurs " de brebis, comme l'ont été nos peres.

3. quos ille interrogavit : Quid habetis operis? Responderunt : Pastores ovium sumus servi tui, & nos, & patres nostri.

4. Nous sommes venus passer quelque temps dans vos terres, parce que la famine est si grande dans le pays de Chanaan, qu'il n'y a plus d'herbe pour les troupeaux de vos serviteurs : & nous vous supplions d'agréer que vos serviteurs demeurent dans la terre de Gessen, *où ils trouveront des pâturages.*

4. Ad peregrinandum in terra tua venimus : quoniam non est herba gregibus servorum tuorum, ingravescente fame in terra Chanaan : petimusque ut esse nos jubeas servos tuos in terra Gessen.

5. Le Roi dit donc à Joseph : Votre pere & vos freres sont venus vous trouver.

5. Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus & fratres tui venerunt ad te.

6. Vous pouvez choisir dans toute l'Egypte *le lieu qui leur convient ;* faites-les demeurer dans *l'endroit* du pays *qui vous paroîtra* le meilleur, & donnez-leur la terre de Gessen *qu'ils demandent.* Si vous connoissez qu'il y ait parmi eux des hommes habiles, donnez-leur l'intendance sur mes troupeaux.

6. Terra Ægypti in conspectu tuo est, in optimo loco fac eos habitare, & trade eis terram Gessen. Quòd si nosti in eis esse viros industrios, constitue illos magistros pecorum meorum.

7. Joseph introduisit ensuite son pere devant le Roi, & il le lui présenta : Jacob salua Pharaon, & lui souhaita toute sorte de prospérités.

7. Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad Regem, & statuit eum coram eo : qui benedicens illi,

℣. 2 : Vulg. autr. les cinq derniers de ses freres. Hébr. autr. une partie de ses freres au nombre de cinq.

℣. 3. On lit dans l'Hébreu RAH, *pastor*, au lieu de RAI, *pastores*, qu'on lit dans le Samaritain.

8. &

8. & interrogatus ab eo : Quot sunt dies annorum vitæ tuæ ?

8. Le Roi lui ayant demandé quel âge il avoit :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1705.

9. respondit : Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt, parvi & mali, & non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.

9. il lui répondit : il y a cent trente ans que je suis voyageur ; & ce petit nombre d'années, qui n'est pas venu jusqu'à égaler celui des années de mes peres, a été traversé de beaucoup de maux.

10. Et benedicto rege, egressus est foràs.

10. Et après avoir souhaité toute sorte de bonheur au Roi, il se retira.

11. Joseph verò patri & fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco, Ramesses, ut præceperat Pharao.

11. Joseph, selon le commandement de Pharaon, mit son pere & ses freres en possession *du lieu où l'on bâtit depuis la Ville* de Ramessès, *située* dans la terre *de Gessen, qui est* la plus fertile de l'Egypte."

12. Et alebat eos, omnemque domum patris sui, præbens cibaria singulis.

12. Et il les nourrissoit avec toute la maison de son pere, donnant à chacun ce qui lui étoit nécessaire pour vivre, *comme il le pratiquoit à l'égard des Egyptiens. Il vendoit aussi du bled aux étrangers, qui venoient de toutes parts en acheter en Egypte.*

13. In toto enim orbe panis deerat, & oppresserat fames terram maximè Ægypti & Chanaan.

13. Car le pain manquoit dans tout le monde, & la famine affligeoit toute la terre, mais principalement l'Egypte & le pays de Chanaan."

14. E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti, & intulit eam in ærarium regis.

14. Joseph ayant amassé tout l'argent qu'il avoit reçu des Egyptiens & des Chananéens pour le bled qu'il leur avoit vendu, le porta au trésor du Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1703.

℣. 11. Hébr. en possession de la terre de Ramessès, de la terre la meilleure de l'Egypte : » c. à. d. la terre de Gessen, dont Ramessès fut depuis la ville principale. *Exod.* I. 11.

℣. 13. Hébr. autr. Or le pain manquoit dans toute la terre *de l'Egypte & des pays voisins* : car la famine étoit très-grande ; de sorte que la terre d'Egypte, & celle de Chanaan, étoient épuisées par la famine. *Supr.* XLI. 30. On lit dans l'Hébreu VTLH, *& suspensa erat terra à fame.* Dans le Samaritain VTLA, *& laborabat.* Les Septante semblent avoir lu VCLH, *& deficiebat.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1703.

15. Et lorſqu'il ne reſtoit plus d'argent à perſonne pour en acheter, tout le peuple de l'Egypte vint dire à Joſeph : Donnez-nous du pain : pourquoi nous laiſſez-vous mourir faute d'argent?

15. Cúmque defeciſſet emptoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joſeph, dicens : Da nobis panes, quare morimur coram te, deficiente pecuniâ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1702.

16. Joſeph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, & je vous donnerai du bled " en échange.

16. Quibus ille reſpondit : Adducite pecora veſtra, & dabo vobis pro eis cibos, ſi pretium non habetis.

17. Ils lui amenerent donc leurs troupeaux, & il leur donna du bled pour le prix de leurs cheveaux, de leurs brebis, de leurs bœufs & de leurs ânes; & il les nourrit cette année-là pour les troupeaux qu'il reçut *d'eux* en échange.

17. Quæ cùm adduxiſſent, dedit eis alimenta pro equis, & ovibus, & bobus, & aſinis, ſuſtentavitque eos illo anno pro commutatione pecorum.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1701.

18. Ils revinrent l'année d'après, & lui dirent : Nous ne vous cacherons pas, mon ſeigneur, que l'argent nous ayant manqué d'abord, nous n'avons plus auſſi de troupeaux, " & vous n'ignorez pas qu'excepté nos corps & nos terres, nous n'avons rien.

18. Venerunt quoque anno ſecundo, & dixerunt ei : Non celabimus dominum noſtrum, quòd deficient pecuniâ, pecora ſimul defecerunt : nec clam te eſt, quòd abſque corporibus & terra nihil habeamus.

19. Pourquoi donc mourrons-nous à vos yeux? Nous nous donnons à vous, nous & nos terres; achetez-nous pour être les eſclaves du Roi, & donnez-nous de quoi ſemer, de peur que la terre ne demeure en friche, ſi vous laiſſez périr ceux qui peuvent la cultiver.

19. Cur ergo moriemur te vidente? & nos & terra noſtra tui erimus : eme nos in ſervitutem regiam, & præbe ſemina, ne pereunte cultore redigatur terra in ſolitudinem.

℣. 16. Le mot *cibos* manque dans l'Hébreu : mais on trouve dans le Samaritain le mot LKM, *panem*, le même que la Vulgate a rendu au ℣. précéd. par *panes*, & qu'elle va exprimer au ℣. ſuiv. par *alimenta*.

℣. 18. L'Hébreu ajoute : ni d'animaux domeſtiques.

20. Emit igitur Joſeph omnem terram Ægypti, vendentibus ſingulis poſſeſſiones ſuas præ magnitudine famis. Subjecitque eam Pharaoni,

20. Ainſi Joſeph acheta toutes les terres de l'Egypte, chacun vendant tout ce qu'il poſſédoit à cauſe de l'extrêmité de la famine. Et il acquit de cette ſorte à Pharaon toute l'Egypte,

21. & cunctos populos ejus à noviſſimis terminis Ægypti uſque ad extremos fines ejus,

21. avec tous les peuples," depuis une extrêmité du Royaume juſqu'à l'autre,

22. præter terram ſacerdotum, quæ à rege tradita fuerat eis: quibus & ſtatuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, & idcircò non ſunt compulſi vendere poſſeſſiones ſuas.

22. excepté les ſeules terres des Prêtres, qui leur avoient été données par le Roi; car on leur fourniſſoit une certaine quantité de bled des greniers publics;" c'eſt pourquoi ils ne furent point obligés de vendre leurs terres.

23. Dixit ergo Joſeph ad populos: En ut cernitis, & vos & terram veſtram Pharao poſſidet: accipite ſemina, & ſerite agros,

23. Après cela Joſeph dit au peuple: Vous voyez que vous êtes à Pharaon, vous & toutes vos terres; je vais donc vous donner de quoi ſemer, & vous ſemerez vos champs *cette année, qui ſera la derniere de la ſtérilité*,

24. ut fruges habere poſſitis. Quintam partem regi dabitis: quatuor reliquas permitto vobis in ſementem, & in cibum familiis & liberis veſtris.

24. afin que vous puiſſiez recueillir des grains *l'année prochaine*. Vous en donnerez la cinquieme partie au Roi, & je vous abandonne les quatre autres pour ſemer les terres, & pour nourrir vos familles & vos enfants.

25. Qui reſponderunt: Salus noſtra in manu tua eſt: reſpiciat nos tantùm

25. Ils lui répondirent: Notre ſalut eſt entre vos mains: regardez-nous ſeulement, mon ſeigneur, d'un œil fa-

℣. 21. On lit dans l'Hébreu. *Et populum* HABIR ATO LARIM, *tranſire fecit eum in urbes*: on ſuppoſe qu'il faut ſous-entendre *alias*. Le Samaritain dit: *Et populum* HABID ATO LABDIM, *ſubdidit ei in ſervos*. Les Septante liſoient ainſi, & c'eſt bien auſſi le ſens de la Vulgate.

℣. 22. Hébr. excepté les ſeules terres des Prêtres; car le roi leur faiſoit donner une certaine quantité de bled, d'où ils tirerent leur ſubſiſtance.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1701.

vorable, & nous servirons le Roi avec joie."

dominus noster, & læti serviemus regi.

26. Depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui, on paye aux Rois dans toute l'Egypte, la cinquieme partie *du revenu des terres ;* & ceci est comme passé en loi, excepté la terre des Prêtres, qui est demeuré exempte de cette sujétion."

26. Ex eo tempore usque in præsentem diem, in universa terra Ægypti, regibus quinta pars solvitur, & factum est quasi in legem, absque terra sacerdotali, quæ libera ab hac conditione fuit.

27. Israël demeura donc en Egypte, c'est-à-dire, dans la terre de Gessen, dont il jouit comme de son bien propre, & où sa famille s'accrut & se multiplia extraordinairement."

27. Habitavit ergo Israel in Ægypto, id est, in terra Gessen, & possedit eam: auctusque est, & multiplicatus nimis.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

28. Il y vécut dix-sept ans, & tout le temps de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

28. Et vixit in ea decem & septem annis: factique sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum.

Sup. XXIV. 2.

29. Comme il vit que le jour de sa mort approchoit, il appella son fils Joseph, & lui dit : Si j'ai trouvé grace devant vous, mettez votre main sous ma cuisse, & donnez-moi cette marque de la bonté que vous avez pour moi, de me promettre avec vérité, que vous ne m'enterrerez point dans l'Egypte :"

29. Cúmque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph, & dixit ad eum: Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone manum tuam sub femore meo: & facies mihi misericordiam & veritatem, ut non sepelias me in Ægypto:

℣. 25. Hébr. Vous nous avez conservé la vie: que nous trouvions grace aux yeux de mon seigneur; & nous serons esclaves de Pharaon.

℣. 26. La police établie par Joseph dans l'Egypte, y subsistoit du temps de Moyse, & elle y subsista encore long-temps depuis, comme on le voit par Hérodote, par Diodore de Sicile, par l'Historien Joseph, & par S. Clément d'Alexandrie.

℣. 27. Hébr. dont ils jouirent comme de leur bien propre, & où ils s'accrurent & se multiplierent extraordinairement. Jacob y vécut, &c.

℣. 29. Le R. P. Houbigant met ici dans sa version le ℣. 7. du chap. suiv. Il observe que ce ℣. paroît étranger au chap. suiv. & semble avoir ici sa place naturelle. Il sug-

30. ſed dormiam cum patribus meis, & auferas me de terra hac, condaſque in ſepulchro majorum meorum. Cui reſpondit Joſeph: Ego faciam quod juſſiſti.

30. mais que je reposerai avec mes peres, & que vous me tranſporterez hors de ce pays, & me mettrez dans le ſépulchre de mes ancêtres, *qui eſt dans le champ d'Ephron*. Joſeph lui répondit : Je ferai ce que vous me commandez.

31. Et ille : Jura ergo, inquit, mihi. Quo jurante, adoravit Iſrael Deum, converſus ad lectuli caput.

31. Jurez-le moi donc, dit Jacob. Et pendant que Joſeph juroit, Iſraël, *appuyé ſur ſon bâton*, adora Dieu, ſe tournant vers le chevet de ſon lit, *du côté de la terre promiſe. Il s'inclina auſſi profondément devant le bâton de commandement que portoit ſon fils, révérant en ſa perſonne la grandeur & l'autorité du Meſſie, dont Joſeph étoit la figure.*"

poſe que c'eſt une tranſpoſition de Copiſte. On verra en effet le tour que le R. P. de Carrieres eſt obligé de prendre pour lier ce ℣. 7. au ℣. 6. du chap. ſuiv. Au lieu qu'ici la tranſition eſt beaucoup plus naturelle : » Vous ne m'enterrerez point dant l'Egypte. Car pour moi lorſque je revenois de la Méſopotamie, Rachel m'étant morte en chemin dans la terre de Chanaan, non loin d'Ephratha, je l'enterrai là dans le chemin d'Ephratha, qui eſt Bethléhem. Lors donc que je me ſerai endormi avec mes peres, vous me tranſporterez hors de l'Egypte, & vous m'enſévelirez dans leur ſépulchre. »

℣. 31. Hébr. autr. Iſraël adora *Dieu* ſur le chevet de ſon lit. » C'eſt ainſi qu'il eſt dit de David : *Adoravit rex in lectulo ſuo.* 3. *Reg.* 1. 47. Selon la Verſion des Septante, on peut traduire : Iſraël s'abaiſſa profondément devant ſon bâton, *c. à. d. devant le bâton que Joſeph portoit pour marque de ſa dignité.* » Et on explique dans le même ſens ce que S. Paul dit dans l'Epître aux Hébreux : » C'eſt par la foi que Jacob en mourant benit chacun des enfants de Joſeph; & qu'il s'inclina profondément devant le bâton de *commandement que portoit* ſon fils » *Héb.* XI. 21. Quelques-uns croient que la phraſe grecque des Septante & de S. Paul, pourroit ſignifier : » Il adora *le Seigneur en s'appuyant* ſur le haut de ſon bâton. » Dans l'Hébreu, les mêmes lettres MTH prononcées différemment, ſignifient *un bâton* ou *un lit* : elles ſont employées dans ce dernier ſens au chap. ſuiv. ℣. 2. & au chap. XLIX. ℣. 32. Au lieu de MTH, *virgæ* ou *lectuli*, les Septante ont lu, MTO, *virgæ ejus* : & S. Paul le cite ainſi : *Fide Jacob moriens, ſingulos filiorum Joſeph benedixit, & adoravit faſtigium virgæ ejus.* Cette parole de S. Paul donne un grand avantage à ceux qui préférant ici la Verſion des Septante, l'expliquent en ce ſens. Ceux qui s'en écartent, ſuppoſent que dans le Grec des Septante & de S. Paul, αὐτοῦ, *ejus*, doit ſe prendre pour ἑαυτοῦ, *ſuæ*. Mais eût-il été fort important d'obſerver que Jacob s'appuya ſur ſon bâton ?

CHAPITRE XLVIII.

Jacob bénit Ephraïm & Manassé. Il laisse à Joseph le champ qui étoit près de Sichem.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

1. Quelque temps après, on vint dire à Joseph que son pere étoit *plus* mal ; alors prenant avec lui ses deux fils, Manassé & Ephraïm, il alla le voir.

2. On dit donc à Jacob: Voici votre fils Joseph qui vient vous rendre visite. Jacob reprenant ses forces, se mit sur son séant dans son lit.

3. Et il dit à Joseph, lorsqu'il fut
Sup. xxviii. 23. entré : Le Dieu tout-puissant m'a apparu à Luza, " qui est au pays de Chanaan ; & m'ayant beni,

4. il m'a dit : Je ferai croître & je multiplierai " beaucoup votre race : je vous rendrai chef d'une multitude de peuple, & je vous " donnerai cette terre, & à votre race après vous, afin que vous la possédiez pour jamais. "

Sup. xli. 50. 5. C'est pourquoi vos deux fils, Ephraïm & Manassé, que vous avez eus en Egypte avant que je vinsse ici avec vous, seront à moi ; & ils seront mis au nombre de mes enfants, comme
Jos. xiii. 7. 29. Ruben & Siméon, *& ils partageront*

1. His ita transactis, nuntiatum est Joseph quòd ægrotaret pater suus : qui assumptis duobus filiis Manasse & Ephraim, ire perrexit.

2. Dictumque est seni : Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo.

3. Et ingresso ad se, ait : Deus omnipotens apparuit mihi in Luza, quæ est in terra Chanaan : benedixitque mihi,

4 & ait : Ego te augebo & multiplicabo, & faciam te in turbas populorum : daboque tibi terram hanc, & semini tuo post te, in possessionem sempiternam.

5. Duo ergo filii tui, qui nati sunt tibi in terra Ægypti antequàm huc venirem ad te, mei erunt : Ephraim & Manasses, sicut Ruben & Simeon

℣. 3. Hébr. à Luz. *Supr.* xxviii. 19.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu irréguliérement VHRBITC, au lieu de VHRBITIC, *& multiplicabo te.*

Ibid. Ce mot, *tibi*, omis dans l'Hébreu, se trouve dans le Grec des Septante.

Ibid. La postérité charnelle de Jacob posséda la terre de Chanaan jusqu'à la venue du Messie ; sa postérité spirituelle possédera éternellement la véritable terre promise qui est le séjour des bienheureux.

reputabuntur mihi.

6. Reliquos autem quos genueris post eos, tui erunt, & nomine fratrum suorum vocabuntur in possessionibus suis.

7. Mihi enim, quando veniebam de Mesopotamia, mortua est Rachel in terra Chanaan in ipso itinere : eratque vernum tempus, & ingrediebar Ephratham, & sepelivi eam juxta viam Ephrathæ, quæ alio nomine appellatur Bethlehem.

8. Videns autem filios ejus, dixit ad eum : Qui sunt isti ?

9. Respondit : Filii mei sunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.

10. (Oculi enim Israel caligabant, præ nimia senectute, & clarè videre

avec eux la terre que Dieu m'a promise.

6. Mais les autres que vous aurez après eux, seront à vous, & ils porteront le nom de leurs freres dans les terres qu'ils posséderont, *ayant leur partage dans celles qui seront assignées aux deux tribus dont Ephraïm & Manassé seront les chefs ; j'adopte ainsi vos deux enfants, pour suppléer au petit nombre de ceux que Rachel m'a donnés.*

7. Car lorsque je revenois de Mésopotamie, "je perdis Rachel votre mere," qui mourut en chemin au pays de Chanaan : C'étoit au printemps, à l'entrée d'Ephratha, " & je l'enterrai sur le chemin d'Ephratha, qui s'appelle aussi Bethléhem.

8. En même-temps Jacob voyant les fils de Joseph, lui demanda : Qui sont ceux-ci ?

9. Joseph lui répondit : Ce sont mes enfants que Dieu m'a donnés en ce pays-ci. Approchez-les de moi, dit Jacob, afin que je les benisse.

10. (Car les yeux d'Israël s'étoient obscurcis, à cause de sa grande vieillesse, & il ne pouvoit bien voir.) " Les ayant

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

Sup. xxxv. 19.

℣. 7. Hébr. de Padan. Samar. de Padan-Aram. On a déjà vu que *Padan-Aram* est la Mésopotamie.

Ibid. Le Samaritain l'exprime.

Ibid. Hébr. C'étoit près d'Ephratha, à la distance d'un *Kibérah* :» c. à. d. d'environ trois cents pas. *Supr.* xxxv. 16. Sur les noms d'*Ephratha* & de *Bethléhem*, voyez les notes ci-devant, ch. xxxv. ℣. 16. & 19. On se rappelle aussi ce que nous venons de dire de ce verset au chap. précéd. ℣. 29.

℣. 10. Le R. P. Houbigant soupçonne que cette parenthese est encore un déplacement qui vient de la main des Copistes. Il la met dans sa Version à la place du ℣. 7. Mais dans sa note il convient qu'on pourroit aussi la mettre après le ℣. 8. & ce seroit peut-être bien le mieux, car il ne seroit guere naturel de dire : Il ne pouvoit pas voir : mais il vit : au lieu que fort naturellement Moyse a pu dire : il demanda ; car il ne pouvoit voir.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

donc fait approcher de lui, il les embrassa & les baisa.

11. Et il dit à son fils : Dieu a voulu me donner la joie de vous voir, & il y ajoute encore celle de voir vos enfants."

12. Joseph les ayant retirés d'entre les bras" de son pere, adora en se prosternant en terre.

13. Et ayant mis Ephraïm à sa droite, c'est-à-dire, à la gauche d'Israël, & Manassé à sa gauche, c'est-à-dire, à la droite de son pere ; il les approcha tous deux de Jacob.

14. Lequel étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm qui étoit le plus jeune, & mit sa main gauche sur la tête de Manassé qui étoit l'aîné," changeant ainsi ses deux mains *de la place que naturellement elles devoient occuper.*"

Heb. XI. 21. 15. Et bénissant les enfants" de Joseph, il dit : Que le Dieu en la présence de qui ont marché mes peres Abraham & Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour ;

non poterat.) Applicitosque ad se deosculatus, & circumplexus eos,

11. dixit ad filium suum : Non sum fraudatus aspectu tuo : insuper ostendit mihi Deus semen tuum.

12. Cúmque tulisset eos Joseph de gremio patris, adoravit pronus in terram.

13. Et posuit Ephraim ad dexteram suam, id est, ad sinistram Israel : Manassen verò in sinistra sua, ad dexteram scilicet patris, applicuitque ambos ad eum.

14. Qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraim, minoris fratris : sinistram autem super caput Manasse, qui major natu erat, commutans manus.

15. Benedixitque Jacob filiis Joseph, & ait : Deus in cujus conspectu ambulaverunt patres mei Abraham & Isaac ; Deus qui pascit me ab adolescentia mea usque in præsentem diem :

℣. 11. Hébr. je ne croyois plus vous revoir ; & voici que Dieu me fait voir même vos enfants.

℣. 12. Hébr. litt. des genoux.

℣. 14. On voit ici l'antiquité de cette coutume d'imposer les mains lorsqu'on benit.

Ibid. Hébr. disposant ainsi ses mains avec sagesse. On lit dans l'Hébreu SCL, *intelligere faciens manus suas.* Les Septante & la Vulgate supposent SNH, *commutans.*

℣. 15. Le mot *filiis* est omis dans l'Hébreu, où on lit : Il benit Joseph. Les Septante disent : Il les benit : & la suite prouve bien que c'est le vrai sens.

16. Angelus

16. Angelus qui eruit me de cunctis malis, benedicat pueris iſtis : & invocetur ſuper eos nomen meum, nomina quoque patrum meorum Abraham & Iſaac, & creſcant in multitudinem ſuper terram.

16. que l'Ange qui m'a délivré de tous maux, beniſſe ces enfants; qu'ils portent mon nom, & les noms de mes peres Abraham & Iſaac, & qu'ils ſe multiplient de plus en plus ſur la terre.

17. Videns autem Joſeph quòd poſuiſſet pater ſuus dexteram manum ſuper caput Ephraim, graviter accepit : & apprehenſam manum patris levare conatus eſt de capite Ephraim, & transferre ſuper caput Manaſſe.

17. Mais Joſeph voyant que ſon pere avoit mis ſa main droite ſur la tête d'Ephraïm, en eut de la peine; & prenant la main de ſon pere, il tâcha de la lever de deſſus la tête d'Ephraïm, pour la mettre ſur la tête de Manaſſé,

18. Dixitque ad patrem : Non ita convenit, pater : quia hic eſt primogenitus, pone dexteram tuam ſuper caput ejus.

18. en diſant à ſon pere : Vos mains ne ſont pas bien, mon pere; car celui-ci eſt l'aîné, mettez votre main droite ſur ſa tête.

19. Qui renuens, ait : Scio, fili mi, ſcio : & iſte quidem erit in populos, & multiplicabitur : ſed frater ejus minor major erit illo, & ſemen illius creſcet in gentes.

19. Mais refuſant de le faire, il lui dit : Je le ſais bien, mon fils, je le ſais bien; celui-ci ſera auſſi chef des peuples, & ſa race ſe multipliera, " mais ſon frere qui eſt le plus jeune, ſera plus grand que lui, & ſa poſtérité ſe multipliera dans les nations."

ỷ. 19. Hébr. celui-ci ſera auſſi chef d'un peuple, & il ſera grand.

Ibid. Hébr. lit. ſa poſtérité ſera la plénitude des nations. » La tribu d'Ephraim fut toujours une des plus nombreuſes & des plus puiſſantes d'Iſraël. Les anciens Peres remarquent que la preference du puîné à l'aîné figuroit ici les avantages des Chretiens au deſſus des Juifs. Des deux enfants de Joſeph, qui repreſente J. C. la poſterité de l'aîné ne formera qu'un peuple, qui répréſente le peuple Juif : *Erit in populum* : la poſterité du ſecond ſera la plénitude des nations ; elle repréſentera la multitude des Gentils appellés à la foi : *Semen ejus erit plenitudo gentium.* L'aîné n'a part aux benedictions qu'après le plus jeune : tout Iſrael ne ſera ſauvé qu'après que la plénitude des nations ſera entrée. (*Rom.* XI. 25. 26.)

AV. L'ERE CHR. VULG. 1688.

20. Jacob les benit donc alors, & dit: Iſraël ſera beni en vous, " & on dira: que Dieu vous beniſſe comme Ephraïm & Manaſſé. Ainſi il mit Ephraïm devant Manaſſé.

20. Benedixitque eis in tempore illo, dicens: In te benedicetur Iſrael, atque dicetur: Faciat tibi Deus ſicut Ephraim, & ſicut Manaſſe. Conſtituitque Ephraim ante Manaſſen.

21. Il dit enſuite à Joſeph ſon fils: Vous voyez que je vais mourir, Dieu ſera avec vous, & il vous raménera au pays de vos peres.

21. Et ait ad Joſeph filium ſuum: En ego morior, & erit Deus vobiſcum, reducetque vos ad terram patrum veſtrorum.

22. Je vous donne de plus qu'à vos freres cette part de mon bien que j'ai
Joſ. XIV. 8. gagnée ſur les Amorrhéens, avec mon épée & mon arc. "

22. Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio & arcu meo.

℣. 20. Vulg. *In te*: Jacob parle à Joſeph. Selon les Septante; *In vobis*; en le rapportant à Ephraïm & Manaſſé. Selon l'Hébreu des Maſſoretes: *In te benedicet Iſraël.* Lorſque les Iſraélites voudront benir quelqu'un, ils lui ſouhaiteront le bonheur de vos enfants.

℣. 22. Cette portion de terre que Jacob donne ici à Joſeph, étoit le champ qu'il avoit acheté des enfants d'Hémor. (*Gen.* XXXIII. 19. *Joſ.* XXIV. 32. *Joan.* IV. 5.) Jacob dit ici qu'il a gagné cet héritage ſur les Amorrhéens avec ſon épée & ſon arc: il pouvoit être que Jacob s'étant retiré de ce champ après le ſaccagement de Sichem, (*Supr.* XXXV. 1.) les Amorrhéens s'en fuſſent emparés; & qu'enſuite Jacob les en eut chaſſés par la voie des armes.

CHAPITRE XLIX.

Dernieres paroles de Jacob. Il prédit à chacun de ſes enfants ce qui doit leur arriver. Il meurt.

1. OR Jacob appella ſes enfants, & leur dit: Aſſemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps. "

1. VOcavit autem Jacob filios ſuos, & ait eis: Congregamini, ut annuntiem quæ ventura ſunt vobis in diebus noviſſimis.

℣. 1. Hébr. autr. dans les jours à venir. » Ce qui ſe dit de tout ce qui eſt futur, ſoit prochain, ſoit éloigné.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

2. Congregamini, & audite, filii Jacob, audite Israel patrem vestrum :

2. Venez tous ensemble : & écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre pere.

3. Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, & principium doloris mei: prior in donis, major in imperio.

3. Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma force, *étant le premier fruit de mon mariage, & vous m'aviez comblé de joie par votre naissance ; mais vous êtes devenu par votre crime* la principale cause de ma douleur, " *vous deviez être* le premier dans les dons, & le plus grand en autorité ; " Deut. XXXIII. 6.

4. Effusus es sicut aqua, non crescas : quia ascendisti cubile patris tui, & maculasti stratum ejus.

4. *mais* vous vous êtes répandu " comme l'eau, *vous êtes déchu de ces prérogatives par votre péché*, vous ne croîtrez point, & *votre tribu ne sera recommandable, ni par le nombre, ni par la force, ni par la dignité*, " parce que vous avez monté sur le lit de votre pere, & que vous avez souillé sa couche, *en abusant de celle qu'il avoit prise pour femme.* " Sup. xxxv. 22. 1. Par. v. 1.

5. Simeon & Levi fratres : vasa iniquitatis bellantia :

5. Siméon & Lévi, freres & *compagnons dans le crime*, instruments d'un carnage plein d'injustice : "

6. In consilium eorum non veniat anima mea, & in cœtu illorum non sit

6. à Dieu ne plaise que mon ame ait aucune part " à leurs conseils *pleins de tromperies & de cruauté*, & que ma

℣. 3. Hébr. autr. vous étiez ma force & le commencement de ma vigueur. » L'Ecriture emploie ailleurs cette expression pour marquer les premiers-nés. *Deut.* XXI. 17. *Ps.* LXXVII. 51. *Hebr.* Les Septante & la plupart des Interpretes l'entendent en ce sens.

Ibid. Hébr. autr. *vous deviez être* le premier en dignité, & le plus grand en force.

℣. 4. Hébr. autr. rapide comme l'eau, puissiez-vous n'avoir jamais aucune élévation. » La Tribu de Ruben ne fut jamais ni fort nombreuse, ni fort considérée dans Israël. Au lieu de FKZ, *rapidus* ou *effusus*, on lit dans le Samaritain SKZT, *effusus es*, comme l'expriment les Septante & la Vulgate.

Ibid. Hébr. & que vous avez souillé ma couche en y montant. Au reste ce mot ALH, *ascendendo*, ne seroit qu'une répétition du mot ALITA, *ascendisti*. Un ancien Interprete Arabe a lu ALI, *adversùm me*, peut-être faudroit-il lire ALIC, *adversùm te* ; » & que pour votre malheur vous avez souillé ma couche. »

℣. 5. Hébr. Siméon & Lévi sont freres *dans le crime* ; leurs épées sont des épees de violence & d'injustice. Samar. Siméon & Lévi freres *utérins* ont consommé la violence & l'injustice de leurs intrigues. C'est-à-dire qu'au lieu de CLI, *vasa*, on lit dans le Samaritain, CLU, *consummaverunt* : du reste le mot MCRTIHM, diversement pris, peut également signifier, *gladii eorum*, ou *machinationes eorum*.

℣. 6. Samar. donne aucun consentement. C'est-à-dire qu'au lieu de TBA, *veniat*, on y lit TABH, *acquiescat*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

Supr. xxxiv. 25.

gloire soit ternie en me liant avec eux," *& en approuvant leur conduite, qu'on ne doit regarder qu'avec horreur*, parce qu'ils ont signalé leur fureur, en tuant des hommes *qui étoient hors d'état de se défendre*, *& qu'ils ont fait voir leur mauvaise* volonté, en renversant une ville" *qui avoit fait alliance avec eux.*

gloria mea: quia in furore suo occiderunt virum, & in voluntate sua suffoderunt murum.

Jos. xix. 1.

7. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre; & que leur colere" soit en exécration, parce qu'elle est dure & inflexible. *Pour les punir de leur union dans le crime*, je les diviserai dans Jacob, & je les disperserai dans Israël; *Siméon n'aura qu'une petite portion dans la tribu de Juda, & l'héritage de Lévi sera répandu dans toutes les tribus.*

7. Maledictus furor eorum, quia pertinax; & indignatio eorum, quia dura: dividam eos in Jacob, & dispergam eos in Israel.

8. Juda, vos freres vous loueront; votre main mettra sous le joug vos ennemis, les enfants de votre pere vous adoreront *en la personne du Messie qui naîtra de vous.*"

8. Juda, te laudabunt fratres tui: manus tua in cervicibus inimicorum tuorum; adorabunt te filii patris tui.

9. Juda, *par son courage & son humeur guerriere*, est *comme* un jeune lion

9. Catulus leonis Juda, ad prædam, fili mi, as-

Ibid. Autrement selon les Septante: & que mes entrailles s'unissent à leur assemblée. Le mot Hébreu CBD, signifie proprement *jecur*, le foie; & il se prend comme les reins pour le siege des affections. Au lieu de *sit*, on lit dans l'Hébreu TKD, *uniaris*, & dans le Samaritain IKR, *irascatur*, peut-être pour IKD, *uniatur.* Le Samaritain dit KBODI, *gloria mea;* mais les Septante ont lu comme on le lit encore aujourd'hui dans l'Hébreu CBDI, *jecur meum.*

Ibid. A la lettre selon la Vulgate en renversant des murs; selon les Septante, en énervant des bœufs; selon l'Hébreu, autrement encore, en exterminant des ennemis, ou plutôt des Princes. Les mêmes mots Hébreux sont susceptibles de ces différents sens: ou du moins le mot SUR, qui peut signifier *murus*, *bos*, *inimicus*, peut aisément se confondre avec SR, qui signifie, *princeps.* Il ne paroît pas qu'ils aient renversé des murs, ni énervé des bœufs: & les Sichimites n'étoient point leurs ennemis; mais le principal objet de cette violence fut d'exterminer leurs Princes.

℣. 7. Au lieu de ABRTM, *indignatio eorum*, on lit dans le Samaritain, KBRTM, *societas eorum*, leur union. La paraphrase fait sentir la liaison intime de cette idée avec la suite du verset.

℣. 8. Dans le sens littéral, toutes les Tribus vinrent, après la mort d'Isboseth fils de Saül, reconnoître pour Roi David qui étoit de la Tribu de Juda. La plupart entendent de la Tribu de Juda, la premiere partie de cette prophétie, & rapportent tout le reste à J. C. La prophétie particuliere qui regardoit la Tribu de Juda, servoit de preuve à ce qui concernoit la venue & le regne du Messie, marqué particuliérement au ℣. 10

cendisti: requiescens accubuisti ut leo, & quasi leæna, quis suscitabit eum?

10. Non auferetur sceptrum de Juda, & dux de femore ejus, donec ve-

qui répand par-tout la terreur; vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir la proie *comme un lion affamé*; & en vous reposant, vous vous êtes couché comme un lion & une lionne, *dont on n'ose approcher*: Qui osera *aussi* le reveiller?"

10. Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé" soit venu; & c'est lui qui sera l'attente

Joan. I. 45. *Matt.* II. 6.

℣. 9. Hébr. Juda est comme un jeune lion, vous venez, mon fils, de ravir votre proie; il s'est reposé, il s'est couché comme un lion, comme un vieux lion: qui osera le réveiller? David fut un Prince belliqueux, justement comparé à un lion qui cherche sa proie: Salomon fut un Roi pacifique, mais puissant & redoutable à ses ennemis, semblable à un lion rassasié de sa proie, & couché dans son antre. L'un & l'autre représentoient Jesus-Christ qui est lui-même appellé *le lion de la Tribu de Juda. Apoc.* V. 5.

℣. 10. Dans l'Hébreu RGLIU, *pedibus ejus*, que notre Vulgate exprime par *femore ejus*, en supposant que ce mot exprime ici les parties naturelles, qui cependant ne sont pas communément désignées ainsi lorsqu'il s'agit de la génération. Le Samaritain lit DGLIU, *vexillis ejus*: & la ressemblance de ces deux mots est encore plus grande dans l'Hébreu. Les Tribus eurent leurs étendards qui les distinguoient. Jacob dit donc que l'autorité du commandement, *sceptrum*, ne sortira point de Juda, ni l'autorité législative, *dux*, ou selon l'Hébreu *legislator*, ne sortira point d'entre ses étendards, c'est-à-dire, de sa Tribu, jusqu'à ce que, &c. Il est remarquable que l'autorité sortit de la cuisse ou des pieds de Juda, c'est-à-dire, de la main de ses descendants avant que le Messie naquît; mais elle ne sortit point d'entre ses étendards, c'est-à-dire, de sa Tribu, jusqu'à la naissance du Messie: ce qui prouve encore que la lecture du Samaritain est ici la vraie lecture.

Ibid. On lit aujourd'hui dans l'Hébreu SILH, que l'on prononce *Siloh*, & que les Juifs pretendent signifier *filius ejus*: mais cette interprétation est sans fondement: ce n'est point ainsi que les Hébreux expriment *filius ejus*. On lit dans le Samaritain SLH, que l'on exprime par *pacificus*; cet attribut convient parfaitement au Messie, qui doit apporter la paix, qui doit être le Prince de la paix, le vrai Salomon, c'est-à-dire, le vrai Pacifique: le nom de Salomon, en Hébreu SLMH, est le vrai terme pour signifier le Pacifique; mais cela même prouve que ce n'est pas là le sens de SLH, qui signifie plus littéralement *tranquillus*, *quietus*. Il paroît que les Septante ont lu SLO, *quæ ei*, ou *quod ei*: sur quoi leurs exemplaires varient: car dans les uns on lit, *quæ ei reposita sunt*, ce qui lui est reservé; dans les autres, *cui repositum est*, celui à qui est réservé, apparemment le sceptre & l'autorité dont Jacob vient de parler. Mais cette lecture est encore peu naturelle, puisque les Septante ont été obligés d'y ajouter un mot que le Texte n'exprime pas. Enfin la Vulgate suppose que S. Jerôme, qui en est l'Auteur, lisoit SLOK, *mittendus*, c'est-à-dire, une lettre de plus que dans la lecture des Septante, & une lettre qui en Hébreu a beaucoup de ressemblance avec celle que l'on trouve aujourd'hui à la fin de ce mot dans l'Hébreu & dans le Samaritain H. Ajoutez encore que dans l'Hebreu I & O ont aussi une très-grande ressemblance, & se confondent très-souvent, de sorte que les quatre lettres que nous trouvons aujourd'hui dans l'Hébreu SILH, & qui sont visiblement le fruit de quelque méprise de Copiste, puisqu'on ne peut en définir le sens, répondent manifestement au SLOK, que S. Jerôme lisoit, & qui signifie très-litteralement, *mittendus* ou *missus*, selon ce qu'on lit même dans l'Evangile, *Siloë, quod interpretatur missus.* (*Joan.* IX. 7.) *Siloë* & *Silouh* sont précisément le même mot, SLOK diversement prononcé; car on pourroit écrire, SLOH, *Siloeh*. Ce nom désigne encore très-spécialement le Messie;

AV. L'ERE CHR. VULG. 1688.

des nations, *& la source de leur bonheur.*"

niat qui mittendus est : & ipse erit expectatio gentium.

11. Il liera son ânon à la vigne ; il liera, ô mon fils, son ânesse à la vigne ;" il lavera sa robe dans le vin, & son manteau" dans le sang des raisins, *c'est-à-dire, qu'il attachera à son Eglise les*

11. Ligans ad vineam pullum suum, & ad vitem, ô fili mi, asinam suam : lavabit in vino sto-

qui est véritablement l'Envoyé de Dieu par excellence. Enfin de quelque maniere qu'on traduise, tous les Anciens, tant Juifs que Chrétiens, conviennent que ce verset contient une des plus expresses Prophéties de la venue du Messie. Le Messie promis doit être *fils* de David, & par conséquent de la race du Juda : il est le vrai *Pacifique*, le Prince de la paix ; de lui découlent tous *les biens* qui étoient *réservés* à la maison de Juda, & à tout le peuple fidele qu'elle représentoit ; & *à lui* étoit *réservé* d'être assis sur le trône de David son pere, de régner éternellement sur la maison de Jacob ; enfin il est par excellence *l'Envoyé* de Dieu, & jusqu'à sa venue devoit subsister dans la Tribu de Juda l'autorité naissante dans la prééminence de la Tribu de Juda dans les campements du désert, dans le partage de la terre de Chanaan, dans les conquêtes après la mort de Josué ; exercée ensuite avec plus d'éclat par les Rois tirés de cette Tribu depuis David jusqu'à Sedéeias ; conservée pendant la captivite même, dans la personne des Anciens qui avoient encore le pouvoir de vie & de mort sur ceux qui étoient répandus dans la Chaldée ; (*Dan.* XIII. *& seqq.*) transmise, au retour de la captivité, entre les mains de Zorobabel, Prince de la maison de David ; perpétuée dans la personne des Princes Asmonéens, qui à la vérité descendoient de Lévi, au moins par leurs peres, mais exerçoient leur autorité au milieu des enfants de Juda qui les en avoient rendu dépositaires ; enfin expirante dans la personne d'Hérode qui exerçoit sa puissance au milieu de Juda, mais qui n'étoit pas même de la race de Jacob, & qui ne tenoit son pouvoir que des Romains. Sous son regne parut celui que Dieu devoit envoyer ; Jean-Baptiste l'annonça sous ce nom : (*Jean.* III. 34.) lui-même prouva par ses miracles, qu'il étoit l'envoyé de Dieu ; (*Joan.* V. 36. X. 36. XI. 42. XVII. 3.) & 70 ans après sa naissance, Jérusalem fut détruite, & les Juifs dispersés parmi les Nations, cesserent de former un peuple.

Ibid. Hébr. autr. *c'est* à lui *qu'*appartient l'obéissance des peuples. Ainsi au temps du Messie l'autorité sortira de la Tribu de Juda ; qui par ses infidélités méritera d'être abandonnée de Dieu, & cessera d'être son peuple, tandis qu'au contraire le Messie issu de cette Tribu, deviendra le chef des nations qui s'empresseront de lui obéir, & deviendront son peuple.

℣. 11. Selon le Samaritain : ses ânons sont liés à la vigne, & les petits de son ânesse au sarment. C'est-à-dire qu'au lieu du mot irrégulier ASRI, qu'on exprime par *ligans*, le Samaritain porte ASURI, *ligati* : au lieu du mot irrégulier, AIRH, *asinus* avec le pronom *ejus* au féminin, le Samaritain lit AIRU, *asinus* avec ce pronom *ejus* au masculin : & le pluriel *ligati* insinue qu'il faudroit lire AIRIU, *asini ejus* : ce que la suite confirme : car le mot BNI, que l'on exprime par *fili mi*, peut également signifier le pluriel *filii*, en sorte que le sens du second membre seroit, *& ad palmitem filii asinæ ejus, scilicet ligati.* On ne doit pas être étonné de ce langage mystérieux, après que Dieu a comparé à une vigne la maison d'Israël & l'Eglise même de Jesus-Christ, & que Jesus-Christ au jour de son entrée dans Jérusalem a voulu paroître monté sur un ânon qui n'ayant point porté le joug étoit né d'une ânesse soumise au joug, pour marquer le mystere des deux peuples qu'il s'assujettiroit.

Ibid. Au lieu du mot irrégulier SUTH, que l'on explique au sens de CSUTU, *pallium suum*, le Samaritain porte en effet ce mot CSUTU.

lam suam, & in sanguine uvæ pallium suum.

Juifs & les Gentils par la foi qu'il leur inspirera, & il lavera dans son sang leurs péchés, dont il aura bien voulu se charger.

12. Pulchriores oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.

12. *Je vois par avance que* ses yeux sont plus beaux que le vin, & ses dents plus blanches que le lait: *les fideles ministres de son Eglise auront la force du vin & la pureté du lait.*"

13. Zabulon in littore maris habitabit, & in statione navium, pertingens usque ad Sidonem.

13. Zabulon habitera *d'un côté* sur le rivage de la mer *Méditerranée, & de l'autre sur celui de la mer de Tibériade*, près du port des navires, & il s'étendra jusqu'à *la Phénicie, dont* Sidon *est la capitale, & avec laquelle il aura un grand commerce.*"

14. Issachar asinus fortis, accubans inter terminos.

14. Issachar, comme un âne fort & dur au travail, se tient dans les bornes de son partage."

15. Vidit requiem quòd esset bona, & terram quòd optima: & supposuit hu-

15. Et voyant que le repos est bon, & que sa terre est excellente, il a baissé l'épaule sous les fardeaux *que ses ennemis*

℣. 12. Hébr. litt. Ses yeux sont plus rouges que le vin, & ses dents plus blanches que le lait. » Comme l'Eglise est le corps mystique de J. C. on peut dire que les yeux du corps mystique de J. C. sont les Docteurs de l'Eglise, parce que ce sont eux qui nous éclairent, & qui sont à notre égard les ministres de la lumiere: & de même selon la remarque de ces Docteurs mêmes les ministres de l'Evangile sont représentés par les dents, parce que ce sont eux qui nous préparent & nous disposent à être incorporés en J. C. selon ce qui fut dit à S. Pierre: *Occide & manduca.* (*Act.* x. 13.) Le rouge des yeux peut donc représenter le zele des Docteurs, qui ont scellé de leur sang les vérités qu'ils ont annoncées: le blanc des dents peut marquer la pureté des ministres de l'Evangile, telle qu'elle parut dans les Apôtres & dans leurs dignes successeurs. Il y a encore ici quelques differences entre l'Hébreu & le Samaritain. On lit irréguliérement dans l'un KCLILI, & dans l'autre KCLILV, l'un & l'autre pour le simple KCLIL, *rubicundus* scilicet *oculis*, de même, qu'au membre suivant *albus dentibus*: à la lettre: Il est rouge des yeux & blanc des dents.

℣. 13. Zabulon eut en partage un terrain qui aboutissoit par son extrêmité occidentale à la mer Méditerranée, & par son extrêmité orientale à la mer de Tiberiade, & qui s'étendoit au Nord jusqu'aux frontieres de la Phénicie, désignée ici par le nom de *Sidon*, selon l'usage de la langue sainte, qui met souvent la capitale d'une Province pour la Province même.

℣. 14. Hébr. autr. Issachar est *comme* un âne fort & dur au travail, qui se couche au milieu des brancards *qui lui marquent son gite dans l'étable.* On suppose que le mot Hébreu GRM signifie *osseus*; mais il se confond avec GRS ou GRIS, *fractus*, comme un âne brisé de fatigue, qui se couche & qui voit que le repos est bon, cela paroît mieux lié. Le partage d'Issachar fut entre la Méditerranée à l'Occident, & le Jourdain à l'Orient; & Issachar s'y tint renfermé sans chercher à s'etendre, en quoi il differa de Zabulon dont Jacob vient de parler.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

lui ont imposés, & s'il s'est assujetti à *leur* payer tribut, *plutôt que de s'exposer aux fatigues de la guerre pour s'en exempter.*

merum suum ad portandum, factusque est tributis serviens.

16. Dan jugera son peuple aussi bien que les autres tribus d'Israël, " *& il fournira en la personne de Samson, un chef qui les gouvernera.*

16. Dan judicabit populum suum sicut & alia tribus in Israel.

17. Que ce *chef sorti de la tribu de* Dan devienne, " *à l'égard des Philistins*, *comme* un serpent dans le chemin, & *comme* un céraste " dans le sentier, qui mord le pied du cheval, afin que celui qui le monte tombe à la renverse; *qu'il use ainsi d'adresse pour vaincre les ennemis du peuple du Seigneur.*

17. Fiat Dan coluber in via, cerastes in semita, mordens ungulas equi, ut cadat ascensor ejus retrò.

18. *Mais*, Seigneur, *ce n'est ni de Samson, ni des autres chefs que vous donnerez à votre peuple, que* j'attendrai le *véritable* salut; *je l'attends uniquement du Sauveur* que vous devez envoyer.

18. Salutare tuum expectabo, Domine.

19. Gad, *après avoir reçu son partage dans la terre de Galaad, passera le Jourdain; &* combattra tout armé à la tête d'Israël, *pour conquérir celle de Chanaan:* & *après avoir mis ses freres en possession de cette terre*, il retournera *en son pays* couvert de ses armes, *& chargé des dépouilles de ses ennemis.* "

19. Gad, accinctus præliabitur ante eum: & ipse accingetur retrorsùm.

20. Le pain d'Aser, *qui habitera dans une terre grasse & fertile*, sera excellent, " & les Rois y trouveront leurs délices.

20. Aser pinguis panis ejus, & præbebit delicias regibus.

ỳ. 16 Hébr. litt. comme une des Tribus d'Israël, elle aura à cet égard autant d'avantage qu'aucune autre; elle aura, sous l'un des Juges, le même avantage que l'une des autres sous les Rois.

ỳ. 17. Hébr. autr. Dan deviendra, &c.

Ibid. Le *céraste* est un serpent qui se cache dans le sable, dont il a la couleur, & qui a, dit-on, quatre cornes; ce qui lui a fait donner le nom de *céraste*, qui en grec signifie, cornu.

ỳ. 19. Hébr. autr. Quant à Gad, une troupe de brigands le pillera, & à la fin il pillera lui-même. » La Tribu de Gad prit son partage en deçà du Jourdain, & se trouva ainsi exposée aux incursions des peuples voisins: mais soutenue des enfants de Ruben & de la demi-Tribu de Manassé, elle se jetta sur ces peuples avec un tel avantage qu'ils n'oserent plus y revenir: c'est ce qui est expressément rapporté au I. Livre des Paralipom. v. 18. 22.

ỳ. 20. Hébr. litt. D'Aser sortira l'huile de son pain, qui sera les délices du Roi:

21. Nephthali

21. Nephthali cervus emissus, & dans eloquia pulchritudinis.

21. Nephthali sera *comme* un cerf qui s'échappe ; " *Barac, un des chefs de cette tribu, poursuivra ses ennemis avec la même vîtesse*, & la grace sera répandue sur ses paroles, *& sur celle de Débora, dans le cantique qu'ils chanteront après la mort de Sisara, & la victoire remportée sur Jabin.*

22. Filius accrescens Joseph, filius accrescens & decorus aspectu : filiæ discurrerunt super murum.

22. Joseph va toujours croissant, & s'augmentant *en vertu & en gloire*, son visage est beau & agréable ; & les filles de l'Egypte, *renfermées dans leurs maisons*, ont couru sur la muraille *pour le voir.* ". 1. Par. v. 1.

un pain gras & excellent, digne de la table d'un Roi, sera le fruit du pays fertile qu'habitera cette Tribu. On paîtrissoit les gâteaux à l'huile, & on en faisoit frire dans cette liqueur ; c'est ce qu'on peut appeller des pains gras : on ne connoissoit rien de plus délicat, & les Rois ne mangeoient rien de meilleur. L'Eglise voit ici un sens plus profond : elle y reconnoit J. C. le vrai *pain* vivant descendu du ciel, incarné dans le sein de la Vierge à Nazareth en Galilée, où il fixa sa demeure & qu'il reconnut pour sa patrie. Comme la Tribu d'Aser confinoit à la Tribu de Zabulon, quelques Géographes ont placé dans celle de Zabulon, la ville de Nazareth, qui vraisemblablement appartenoit à Aser : en sorte que comme *Bethléhem* dont le nom signifie *maison du pain*, fut ainsi mystérieusement appellée parce que J. C. le vrai pain du ciel, devoit y prendre naissance ; de même Jacob releve les délices du *pain* d'Aser, parce que là devoit être conçu, là devoit habiter celui dont Dieu dit : Voici mon Fils bien aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.

℣. 21. Hébr. autr. Nephthali sera comme un chêne qui s'étend au loin & qui donne de belles branches. Le mot AILH, *cerva*, se confond aisément avec ALH, *quercus*: & AMRI, *verba*, se confond avec AMIRI, *rami* : de même que le Samaritain a confondu ici même SFR, *pulchritudinis*, avec SOFR, *tubæ*. Cette Prophétie peut regarder non seulement Barac & Débora, mais dans un sens plus élevé & relatif à Jesus-Christ, les Apôtres originaires de cette Tribu, & spécialement S. Pierre, le premier d'entr'eux qui étoit de Bethsaïde en Galilée sur les confins de Nephthali. On verra bientôt S. Paul caractérisé dans la Prophétie qui concerne Benjamin : ce qui confirme que S. Pierre pourroit bien être marqué dans celle-ci.

℣. 22. Hébr. autr. Joseph est *comme* le rejeton d'une *tige* féconde, comme le rejeton d'une *tige* féconde *planté* auprès d'une source *d'eaux vives* ; ses branches *sont semblables à celles des arbrisseaux qui* s'étendent le long des murailles. Ou selon le Samaritain comparé avec les Septante : Joseph est *comme* la production d'un rejeton, *comme* la production d'un rejeton, *qui est né après les autres, mais qui se trouvant* près d'une fontaine *surpasse bientôt les autres* ; & mon fils plus jeune *que la plupart de ses freres*, est élevé en autorité au dessus de moi. C'est-à-dire que le mot FRT, *fecundæ*, peut se prendre pour FART, ou FARH, *surculi*. Le mot AIN signifie également *oculus* & *fons* : de sorte qu'au lieu de *supra oculum*, d'où est venu *decorus aspectu*, on peut traduire *juxta fontem*. Au lieu de BNOT SADH, *filiæ gradiens*, qui discorde visiblement, le Samaritain & les Septante lisent BNI SAIRI ou même BNI HSAIRI, *filius meus, junior meus*. Enfin ALI SUR peut également signifier *super murum*, *& super me imperat*. Dans la personne de Joseph, Jacob découvre le Messie dont Joseph étoit la figure.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

23. Mais *avant qu'il fût arrivé à cet état de grandeur où la Providence l'a élevé*, ceux *de ses propres freres* qui sont armés de dards, l'ont piqué *par des paroles aigres*; *ils* l'ont querellé, & lui ont porté une envie mortelle, *jusqu'à le vendre pour être esclave chez un peuple étranger.*"

24. *Dans cette humiliation*, son *cœur*, *comme un* arc *tendu*, est demeuré dans sa force; *il a mis sa confiance dans le Seigneur*;" & *ainsi* les chaînes de ses mains & de ses bras ont été rompues" par la main du tout-puissant *Dieu* de Jacob; *de sorte qu*'il est sorti de-là pour être *le Sauveur de l'Egypte*, le Pasteur & la force d'Israël.

25. *O mon fils*, le Dieu de votre pere sera *toujours* votre Protecteur; & le tout-puissant vous comblera des bénédictions du haut du ciel, " *en vous envoyant la pluie & la rosée dont vous aurez besoin*; des bénédictions de l'abîme *des eaux* d'en bas, *en vous faisant trouver dans le sein de la terre les puits & les fontaines qui vous seront nécessaires*; des bénédictions *du lait &* des mamelles, *en multipliant vos troupeaux*; & du fruit des entrailles, *en vous donnant un grand nombre d'enfants.*

23. Sed exasperaverunt eum, & jurgati sunt; inviderunique illi habentes jacula.

24. Sedit in forti arcus ejus, & dissoluta sunt vincula brachiorum & manuum illius per manus potentis Jacob; inde pastor egressus est lapis Israel.

25. Deus patris tui erit adjutor tuus, & Omnipotens benedicet tibi benedictionibus cœli desuper, benedictionibus abyssi jacentis deorsùm, benedictionibus uberum & vulvæ.

℣. 23. Hébr. autr. Mais on lui a causé de l'amertume, & on a disputé contre lui; des hommes armés de dards ont conçu contre lui une haine mortelle.

℣. 24. Hébr. autr. Mais son arc a repris sa force: ses bras sont devenus puissants; ses mains ont été remplies de force par les mains du Dieu puissant de Jacob: il a été établi pasteur d'Israël son pere. En Hébreu le mot TSB, *sedit*, a pu facilement se confondre avec TSUB, *reversus est*: le mot BAITN peut également signifier *in fortitudine* ou *in fortitudinem*. On lit dans l'Hébreu VIFZU, *confortata sunt*, qui paroît avoir été confondu avec VIFGU, *dissoluta sunt*. On ne lit point dans l'Hébreu *vincula*: mais ZRAI IDIU, *brachia manuum ejus*, peut-être au lieu de IRAIU IDIU, *brachia ejus*, *manus ejus*, le mot MSM, *inde*, a pu facilement se confondre avec MUSM, *positus est*. Le mot *egressus est* n'est pas dans l'Hébreu. Enfin ABN, *lapis*, a pu se confondre avec ABIU, *patris sui*, qu'on lit dans les Septante.

℣. 25. On lit dans l'Hébreu: *A Deo patris tui & adjuvabit te*, *& omnipotentem*, *& benedicet te.* On sent assez combien cela discorde. Au lieu de MAL, *à Deo*, peut-être faudroit il lire KI AL, *Quia Deus.* Au lieu de VAT SDI, *& Omnipotentem*, le Samaritain lit VAL SDI, *& Deus omnipotens.* Les deux autres conjonctions & paroissent superflues. Enfin au lieu de MAL, *desuper*, préposition, le Samaritain lit MMAL, *desuper*, adverbe.

26. Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus ; donec veniret desiderium collium æternorum : fiant in capite Joseph , & in vertice Nazaræi inter fratres suos.

26. Les bénédictions que vous donne votre pere, surpassent celles qu'il a reçues de ses peres ; & elles dureront jusqu'à ce que le desir des collines éternelles soit accompli. " Que ces bénédictions se répandent sur la tête de Joseph, & sur le haut de la tête de celui qui est *comme* un Nazaréen entre ses freres, *chéri de Dieu , & honoré des hommes d'une maniere toute particuliere.*"

27. Benjamin lupus rapax ; manè comedet prædam, & vespere dividet spolia.

27. Benjamin sera *porté à la violence & au brigandage*, *comme* un loup ravissant ; il dévorera la proie le matin, & le soir il partagera les dépouilles *de ses ennemis vaincus.*"

28. Omnes hi in tribubus Israel duodecim ; hæc locutus est eis pater suus ,

28. Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël : " leur pere leur parla de cette sorte , & il benit chacun d'eux, en leur donnant les bénédictions qui leur

℣. 26. Hébr. autr. Que les bénédictions que vous donne votre pere surpassent celles des montagnes, & *qu'elles s'élevent* jusqu'au desir des collines éternelles : » c. à. d. qu'elles surpassent l'adondance des biens que l'on recueille sur ces montagnes si anciennes & si fecondes, si belles & si désirables. *Deut.* XXXIII. 15. Autrement & selon le Samaritain : Que les bénédictions de votre pere & de votre mere s'affermissent sur vous, les bénédictions des montagnes éternelles, les bénédictions des collines à jamais durables , comme au verset précéd. Il a parlé des bénédictions du ciel & de l'abîme, des bénédictions des mammelles & des entrailles , il parle ici des bénédictions des montagnes & des collines ; & comme il parle des collines à jamais durables, il parle aussi des montagnes éternelles. Le Samaritain & le Grec ajoutent *matris tuæ*. Au lieu de AL *super*, il faudroit peut-être lire ALIC , *super te*. Au lieu de HORI AD , *genitorum meorum usque* le Samaritain porte HRI AD, *montium æternitatis*. Au lieu de TAUT , *desiderium*, il faudroit peut-être répéter BRCT , *benedictiones*. L'Hébreu *collium sæculi* répond à *montium æternitatis* & est bien rendu dans la Vulgate par *collium æternorum*.

Ibid. Le terme Hebreu *Nazir*, signifie celui qui porte la couronne , ou celui qui est séparé & distingué. Dans la cour des Rois d'Orient, il y a un Officier nommé *Nazir*, qui est le premier Officier de la couronne. Joseph étoit ainsi le Nazir de la maison de Pharaon.

℣. 27. La conduite que suivirent les Benjamites envers la femme du Lévite, *Judic.* XIX. XX. & la maniere dont ils soutinrent leur crime, est, ce semble , ce qui marque mieux leur humeur violente, & ce qui justifie plus clairement la prédiction. Mais d'ailleurs presque tous les Peres Latins, & quelques-uns des Peres Grecs, ont expliqué ceci de S. Paul qui étoit de la Tribu de Benjamin : il fut d'abord comme un loup ravissant qui persécuta l'Eglise naissante ; mais après sa conversion, il enrichit l'Eglise des dépouilles qu'il prit sur les ennemis de J. C. Le Samaritain continue de nommer ce dernier fils de Jacob *Benjamim*.

℣. 28. Hébr. Ce sont là les douze tribus d'Israël. Sept. les douze enfants de Jacob. Comme ils ne formoient pas encore des tribus, il est vraisemblable que Moyse avoit écrit : Ce sont là les douze enfants d'Israël. C'est-à-dire, BNI , *filii* , comme lisent les Septante, au lieu de SBTI , *tribus*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

étoient propres, " *& qui marquoient ce qui devoit leur arriver dans la suite des temps.*

benedixitque singulis, benedictionibus propriis.

29. Il leur fit aussi ce commandement, & leur dit : Je vais être réuni à mon peuple ; ensevelissez-moi avec mes peres dans l'antre double " qui est dans le champ d'Ephron Héthéen, "

29. Et præcepit eis, dicens : Ego congregor ad populum meum : sepelite me cum patribus meis in spelunca duplici quæ est in agro Ephron Hethæi,

30. qui regarde Mambré au pays de Chanaan, & qu'Abraham acheta d'Ephron Héthéen avec tout le champ où il est, pour y avoir son sépulchre.

Sup. XXIII. 17.

30. contra Mambre in terra Chanaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephron Hethæo in possessionem sepulchri :

31. C'est là qu'il a été enseveli avec Sara sa femme : c'est aussi où Isaac a été enseveli avec Rebecca sa femme, & où Lia est encore ensevelie. "

31. ibi sepelierunt eum & Saram uxorem ejus ; ibi sepultus est Isaac cum Rebecca conjuge sua ; ibi & Lia condita jacet.

32. Après avoir achevé de donner ses ordres & ses instructions à ses enfants, il *se recoucha*, joignit ses pieds sur son lit, *les étendit* & mourut, & il fut réuni avec son peuple. "

32. Finitisque mandatis quibus filios instruebat, collegit pedes suos super lectulum, & obiit ; appositusque est ad populum suum.

Ibid. On lit dans l'Hébreu *unicuique qui secundùm benedictionem suam.* Ce *qui* répété de la phrase précédente ne se trouve point dans le Samaritain.

℣. 29. Hébr. dans la caverne.

Ibid. L'Hébreu ajoute : dans la caverne du champ de Macphélah. (*Supr.* XXIII. 9. 17.) C'est ce que la Vulgate vient d'exprimer par *speluncâ duplici.*

℣. 31. L'Hébreu ajoute : ce champ & la caverne qui y est, ont été achetés des enfants de Héth.

℣. 32. On lit dans l'Hébreu AMIV, *populos suos.* Dans le Samaritain AMO, *populum suum.* Voyez la même variante au chap. XXXV. ℣. 29.

CHAPITRE L.

Obseques de Jacob. Mort de Joseph.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

1. QUod cernens Joseph, ruit super faciem patris, flens, & deosculans eum.

1. JOseph voyant son pere expiré, se jetta sur son visage, & le baisa en pleurant.

2. Præcepitque servis suis medicis, ut aromatibus condirent patrem.

2. Il commanda aux médecins " qu'il avoit à son service, d'embaumer le corps de son pere.

3. Quibus jussa explentibus, transierunt quadraginta dies: iste quippe mos erat cadaverum conditorum: flevitque eum Ægyptus septuaginta diebus.

3. Et ils exécuterent l'ordre qu'il leur avoit donné, *en l'oignant de drogues aromatiques pendant trente jours*; *puis ils le mirent tremper dans le sel & dans le nitre*, ce qui dura *encore* quarante jours, parce que c'étoit la coutume d'employer ce temps pour embaumer les corps morts. Et *ainsi* l'Egypte pleura Jacob soixante & dix jours, *comme elle pleure ses Rois.* "

4. Et expleto planctûs tempore, locutus est Joseph ad familiam Pharaonis: Si inveni gratiam in conspectu vestro, loquimini in auribus Pharaonis:

4. Le temps du deuil *public* étant passé, Joseph *qui le portoit encore*, *ne pouvant en cet état se présenter devant le Roi*, dit aux *principaux* Officiers de Pharaon: Si j'ai trouvé grace devant vous, je vous prie de représenter au Roi,

5. eo quòd pater meus adjuraverit me, dicens: En morior; in sepulchro

5. que mon pere m'a dit *avant de mourir:* " Vous voyez que je me meurs: promettez-moi avec serment " que vous

ỳ. 2. On doit entendre ici sous le nom de *Médecins*, des Embaumeurs qui avoient soin d'embaumer, d'ensevelir & d'envelopper les corps des morts: c'étoit apparemment les Médecins, qui faisoient cette opération dans l'Egypte.

ỳ. 3. Selon le Samaritain: & ils le pleurerent dans l'Egypte pendant soixante & dix jours. C'est-à-dire, que ce deuil est celui des Israélites même dans l'Egypte avant le convoi. Hérodote & Diodore de Sicile rapportent la maniere dont les Egyptiens embaumoient les corps: & on y trouve que cette cérémonie duroit 70 jours, dont les 40 derniers étoient destinés à laisser tremper les corps dans le nitre: c'est sur cela qu'est fondée la paraphrase du P. de Carrieres.

ỳ. 5. Ces mots sont dans le Samaritain: *antequàm moreretur*, & plus loin, *sicut adjuravit me.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

Sup. xlvii. 29.

m'ensevelirez dans mon sépulchre que je me suis préparé au pays de Chanaan. J'irai donc *avec l'agrément du Roi* ensevelir mon pere *dans son sépulchre, comme il m'en a conjuré* " & je reviendrai aussi-tôt.

meo quod fodi mihi in terra Chanaan, sepelies me. Ascendam igitur, & sepeliam patrem meum, ac revertar.

6. Pharaon lui dit : Allez, & ensevelissez votre pere, selon qu'il vous y a engagé par serment. "

6. Dixitque ei Pharao : Ascende, & sepeli patrem tuum sicut adjuratus es.

7. Et lorsque Joseph y alla, les premiers Officiers " de la maison de Pharaon, & les plus grands de l'Egypte l'y accompagnerent tous,

7. Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domûs Pharaonis, cunctique majores natu terræ Ægypti,

8. avec la maison de Joseph, & tous ses freres qui le suivirent, laissant au pays de Gessen leurs petits enfants & tous leurs troupeaux.

8. domus Joseph cum fratribus suis, absque parvulis & gregibus, atque armentis, quæ dereliquerant in terra Gessen.

9. Il y eut aussi des chariots & des cavaliers qui le suivirent, & il se trouva là une grande multitude de personnes.

9. Habuit quoque in comitatu currus & equites : & facta est turba non modica.

10. Lorsqu'ils furent venus à l'aire d'Atad, qui est située au delà du Jourdain, " ils y célébrerent les funérailles pendant sept jours avec beaucoup de pleurs & de grands cris.

10. Veneruntque ad aream Atad, quæ sita est trans Jordanem : ubi celebrantes exequias planctu magno atque vehementi, impleverunt septem dies.

℣. 5. & 6. C'est le sens de l'Hébreu : on peut se rappeller de ce qui a été dit sur cette expression de la Vulgate : *adjuro* pour *jurare facio*. xxiv. 3. ℣. 37. La même expression va revenir au ℣. 24.

℣. 7. Litt. les anciens. » Ce nom d'*ancien* est plutôt un titre de dignité, qu'un terme qui marque l'âge.

℣. 10. L'expression *trans Jordanem* a fait croire à plusieurs Commentateurs, que Joseph & ceux qui l'accompagnerent, firent un circuit qui les obligea de passer le Jourdain. Mais ils pouvoient aller ensevelir Jacob sans passer ce fleuve ; & l'Hébreu peut simplement signifier, au passage du Jourdain. S. Jérôme place l'aire d'Atad à Béthagla, à deux lieues de Jéricho, en tirant vers la mer morte, & à une lieue du Jourdain.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1688.

11. Quod cùm vidissent habitatores terræ Chanaan, dixerunt: Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et idcircò vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.

11. Ce que les habitants du pays de Chanaan ayant vu, ils dirent: Voilà un grand deuil parmi les Egyptiens. C'est pourquoi ils nommerent ce lieu, le deuil d'Egypte.

12. Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis:

12. Les enfants de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avoit commandé:

13. & portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessionem sepulchri ab Ephron Hethæo contra faciem Mambre.

13. & l'ayant porté au pays de Chanaan, ils l'ensevelirent dans l'antre double " qu'Abraham avoit acheté d'Ephron Héthéen avec ce champ qui regarde Mambré pour en faire le lieu de son sépulchre.

Act. VII. 16. *Sup.* XXIII. 17.

14. Reversusque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, & omni comitatu, sepulto patre.

14. Aussi-tôt que Joseph eut enseveli son pere, il retourna en Egypte avec ses freres & toute sa suite.

15. Quo mortuo, timentes fratres ejus, & mutuò colloquentes: Ne fortè memor sit injuriæ quam passus est, & reddat nobis omne malum quod fecimus:

15. Après la mort de Jacob, les freres de Joseph eurent peur, " & ils s'entredirent: Joseph pourroit bien présentement se souvenir de l'injure qu'il a soufferte, " & nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

ŷ. 13. Hébr. dans la caverne du champ de Macphélah. *Supr.* XXII. 9. 17.

ŷ. 15. Hébr. autr. les freres de Joseph voyant donc que leur pere étoit mort, dirent, &c. C'est le sens des Septante. Le même mot Hébreu VIRAU, peut également signifier, *Et timuerant* ou *Et viderunt*, selon qu'on le dérive de IRA, *timere*, ou de RAH, *videre*.

Ibid. On lit irréguliérement dans l'Hébreu LU, que l'on explique ici par *Fortassis*: Peut-être que Joseph nous haira. Le Samaritain lit, LA: *Non.* C'est-à-dire: Non; *il n'y a plus d'espérance pour nous ici*: Joseph nous haira, & il fera certainement retomber sur nous tout le mal que nous lui avons fait.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

16. Ils lui envoyerent *donc* dire : " votre pere avant de mourir nous a commandé

16. mandaverunt ei, dicentes : Pater tuus præcepit nobis antequàm moreretur,

17. de vous dire de sa part : Je vous conjure d'oublier le crime de vos freres, & cette malice noire dont ils ont usé contre vous ; nous vous conjurons aussi de pardonner cette iniquité aux serviteurs du Dieu de votre pere. Joseph pleura ayant entendu ces paroles.

17. ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum, & peccati atque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque oramus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus auditis, flevit Joseph.

18. Et ses freres étant venus le trouver, se prosternerent devant lui en l'adorant, & lui dirent : Nous sommes vos serviteurs.

18. Veneruntque ad eum fratres sui, & proni adorantes in terram, dixerunt : Servi tui sumus.

19. Il leur répondit : Ne craignez point ; pouvons-nous résister à la volonté de Dieu ? *vous n'avez fait qu'exécuter ses ordres.* "

19. Quibus ille respondit : Nolite timere : num Dei possumus resistere voluntati ?

Sup. XLV. 5.

20. *Il est vrai que* vous avez eu dessein de me faire du mal ; mais " Dieu a changé ce mal en bien, afin de m'élever comme vous voyez maintenant, & de *se servir de moi pour* sauver plusieurs peuples. "

20. Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, sicut in præsentiarum cernitis, & salvos faceret multos populos.

℣. 16. On lit dans l'Hébreu VISUV, *Et mandaverunt*, c'est-à-dire, *præceperunt*. Les Septante ont lu VIBAV, *Et venerunt ad Joseph, dicentes* : Ils vinrent dire à Joseph, &c.

℣. 19. Hébr. car voudrois-je m'égaler à Dieu, *pour résister à sa volonté* ? Autrement selon le Chaldéen : car je crains Dieu. C'est-à dire, qu'au lieu de *An pro Deo*, HTKT ÆLHIM, *ego sum* ; on a lu *Timens Deum*, KOTT MÆLHIM, *ego sum*.

℣. 20. Cette particule *sed*, qui manque dans l'Hébreu, est dans le Samaritain.

Ibid. Hébr. afin de sauver un grand peuple en faisant les choses dont vous êtes témoins.

21. Nolite

21. Nolite timere : ego pascam vos & parvulos vestros. Consolatusque est eos, & blandè ac leniter est locutus.

21. Ne craignez *donc* point : Je vous nourrirai vous & vos enfants : & il les consola, en leur parlant avec beaucoup de douceur & de tendresse. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1688.

Sup. xlvii. 12.

22. Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui : vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir, filii Manasse, nati sunt in genibus Joseph.

22. Il demeura dans l'Egypte avec toute la maison de son pere, & il vécut cent dix ans. Il vit les enfants d'Ephraïm jusqu'à la troisieme génération. " Machir, fils de Manassé, eut aussi des enfants qui furent reçus sur les genoux de Joseph. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1664.

Num. xxxii. 39.

23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis : Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac, & Jacob.

23. Joseph dit ensuite à ses freres : Dieu vous visitera après ma mort, & il vous fera passer de cette terre à celle qu'il a juré de donner à Abraham, à Isaac & à Jacob.

Heb. xi. 22.

24. Cúmque adjurasset eos atque dixisset : Deus visitabit vos ; asportate ossa mea vobiscum de loco isto :

24. Il les engagea donc par serment en *leur* disant : Dieu vous visitera : transportez *alors* mes os avec vous " hors de ce lieu.

Exod. xiii. 19.
Jos. xxiv. 32.

25. mortuus est, exple-

25. Il mourut *ensuite* âgé de cent dix

℣. 21. Hébr. litt. en leur parlant au cœur.

℣. 22. On lit dans l'Hébreu : BNI SLSIM, *filios tertiorum*, ce qui seroit la quatrieme génération : mais le Samaritain porte BNIM SLSIM, *filios tertios*, qui exprime dans le style de l'Hebreu la troisieme génération.

Ibid. On a déjà vu au chap. XXX. ℣. 3. cet usage de recevoir sur les genoux les enfants nouvellement nés. Au lieu AL BRCI, *super genibus*, on lit dans le Samaritain, BIMI, *in diebus*, des enfants qui naquirent au temps de Joseph. L'un explique l'autre : mais ils ne se ressemblent pas assez pour avoir été pris l'un pour l'autre : & le premier étant moins naturel, mais cependant justifié par un premier exemple qu'on a déjà vu, est vraisemblablement le terme primitif exprimé ensuite par le second.

℣. 24. Ce mot *vobiscum* n'est pas dans l'Hébreu : mais il est dans le Samaritain.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1664.

ans accomplis ;" & son corps ayant été embaumé, fut mit dans un cercueil en Egypte, *où il demeura jusqu'au jour où les Israélites en sortirent, & l'emportèrent avec eux dans la terre de Chanaan.*"

tis centum decem vitæ suæ annis. Et conditus aromatibus, repositus est in loculo in Ægypto.

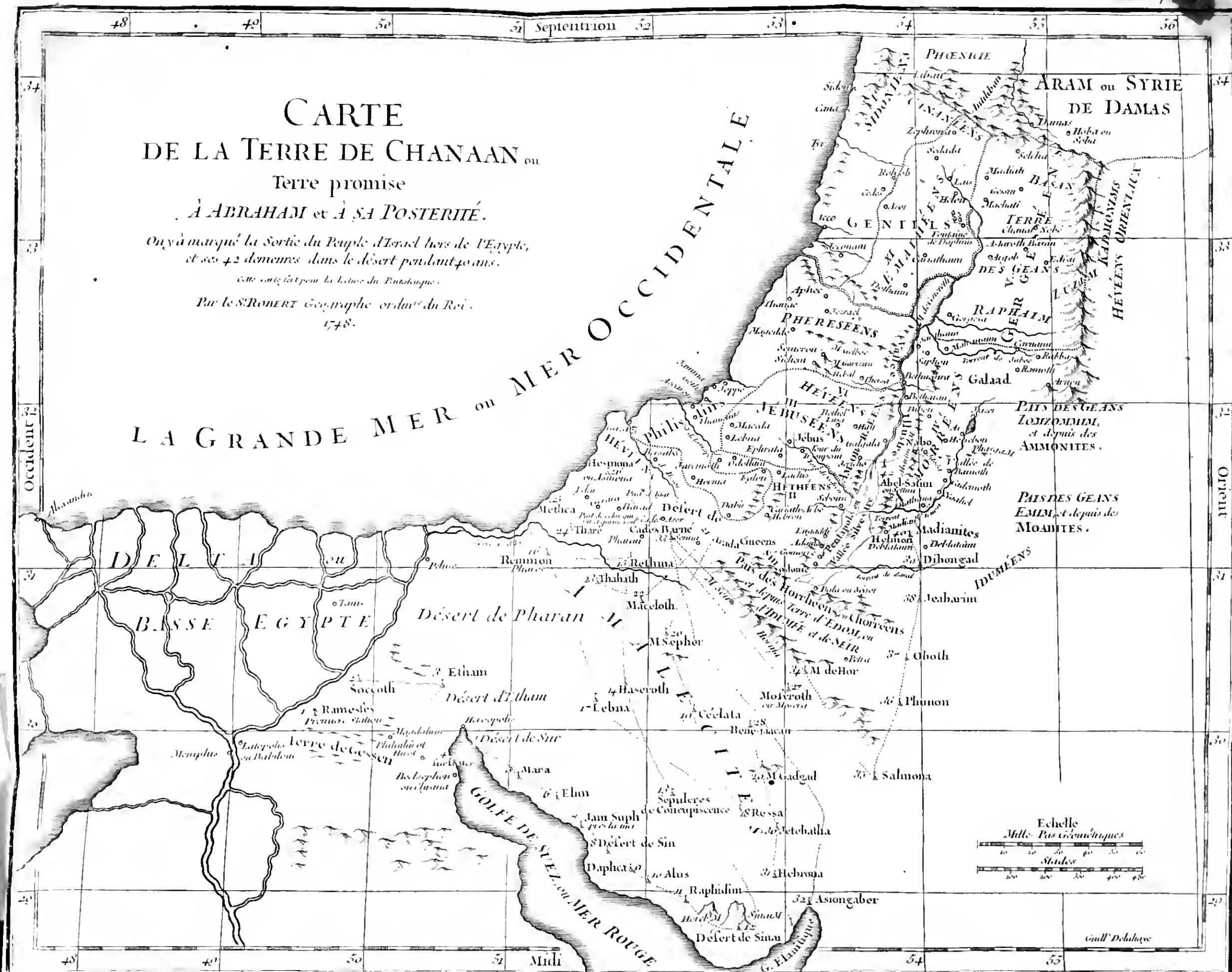
℣. 25. Le Texte Hébreu ne dit pas que les cent dix ans fussent accomplis ; mais seulement qu'il mourut âgé de cent dix ans.

Ibid. Voyez dans l'Exode, XIII. 19. & dans Josué, XXIV. 32.

Fin du Tome premier.



Tome I. Pl. XI. pag. 946
48
54
55
56
34
33
32
PHŒNICIE
Liban
ARAM ou SYRIE
DE DAMAS
Antiliban
SIDONIENS
CANANÉENS
Damas
Heba ou Seba
Zephrona
Salada
Selcha
DE L
Rohob
Madiah
BASAN
Laïs
Gezon
Helen
Machati
GENTILS
TERRE
Fontaine de Daphnis
Astaroth Basan
Onyamam
DES GEANS
Edrai
HEVEENS
RAPHAIM
Gerasa
Galaad
Rabba
Ramoth
Bethanam
PAIS DES GEANS
ZOMZOMMIM
L A C


Tome I Pl. VI
Septentrion
Midi
Occident
Orient
CARTE
DE LA TERRE DE CHANAAN ou
Terre promise
À ABRAHAM et À SA POSTERITÉ.
Où y a marqué la Sortie du Peuple d'Israel hors de l'Egypte, et ses 42 demeures dans le désert pendant 40 ans.
Par le Sr. ROBERT Géographe ordinre. du Roi.
1748.
LA GRANDE MER ou MER OCCIDENTALE
PHOENICIE
ARAM ou SYRIE DE DAMAS
Damas
GENTILS
TERRE
RAPHAIM
PHERESEENS
Galaad
HÉVÉENS
JEBUSEENS
Jebus
HETHEENS
Philistins
PAYS DES GEANS ZOMZOMMIM, et depuis des AMMONITES.
PAYS DES GEANS EMIM, et depuis des MOABITES.
Madianites
Dibongad
IDUMÉENS
HÉVÉENS ORIENTAUX
Désert de
Cades Barné
Gueens
Pays des Horrheens ou Chorréens et depuis Terre d'EDOM, ou d'IDUMÉE et de SEIR
DELTA ou
BASSE EGYPTE
Désert de Pharan
AMALECITES
Rethma
Thahath
Maceloth
M. Sepher
Jeabarim
Oboth
M. de Hor
Phunon
Moseroth
Haseroth
Lebna
Ceelata
Bene-jacan
Etham
Soccoth
Désert d'Etham
Ramesses
Terre de Gessen
Désert de Sur
Memphis
Mara
Elim
Gadgad
Salmona
Sepulcres de Concupiscence
Ressa
Jetebatha
Jam Suph
Désert de Sin
Daphca
Alus
Raphidim
Hebrona
Asiongaber
Désert de Sinai
GOLFE DE SUEZ ou MER ROUGE
G. Elanitique
Echelle
Milles Pas Géométriques
Stades
Guill. Delahaye
Remmon
Methca
Thare
Hesmona
Salmona


a39003 009524363b